

SOMMAIRE

Préface	5
Introduction	9
Première partie. Les archives judiciaires et la recherche en histoire Contemporaine.	11
I. L'état de la recherche.	13
1. Les archives judiciaires, source d'appoint.	13
2. L'histoire du système pénitentiaire.	14
3. L'étude quantitative de la criminalité.	15
4. Des institutions judiciaires peu étudiées.	17
II. La diversité et la richesse des archives judiciaires.	17
1. Les fonds civils.	18
2. Les fonds pénaux.	22
III. Perspectives.	24
1. L'institution judiciaire et le pouvoir d'Etat.	24
2. Acculturation juridique et intégration nationale.	25
3. Une lecture au second degré (rapports sociaux, vie quotidienne).	26
Deuxième partie. Les institutions judiciaires et pénitentiaires.	29
I. Les institutions judiciaires ordinaires.	32
1. Justices de paix.	32
a) Organisation.	32
b) Le déclin de la fonction conciliatrice.	33
c) Le développement de la juridiction contentieuse.	33
d) La progression des attributions en matière pénale.	34
e) L'extension de la juridiction gracieuse.	35
f) Le développement des attributions administratives.	35
2. Tribunaux de première instance.	36
a) Organisation.	36
b) Les attributions en matière civile.	37
c) Les progrès de l'échevinage après 1914.	38
d) La compétence pénale : le tribunal correctionnel.	39
e) Le poids du ministère public.	40
3. Cours d'assises.	41
a) L'évolution : du tribunal criminel aux assises.	41
b) Organisation.	41
4. Cours d'appel.	42
a) Organisation.	42
b) Attributions.	43
5. Cour de cassation.	44
a) Organisation.	44
b) Attributions.	44
6. Ministère de la Justice.	45
a) Le ministère dans la hiérarchie judiciaire.	45
b) L'organisation du ministère.	46

II. Les juridictions spéciales.	48
1. Juridictions "professionnelles"	48
a) Tribunaux de commerce.	48
b) Conseils de Prud'hommes.	49
c) Tribunaux maritimes.	50
2. Juridictions administratives.	51
a) Conseil de Préfecture.	51
b) Conseil d'Etat.	52
c) Cour des comptes.	53
d) Tribunal des conflits.	54
e) Conseil des prises.	55
3. Juridictions militaires.	55
a) Justice militaire.	55
b) Justice maritime.	57
4. L'organisation judiciaire dans des territoires particuliers.	58
a) Colonies.	58
b) Savoie et Nice.	60
c) Alsace-Lorraine.	60
d) Zones d'occupation militaire.	61
e) La juridiction des consulats.	63
III. Les juridictions d'exception répressives.	63
1. La Haute-Cour de justice.	63
2. Les juridictions temporaires.	64
a) Les tribunaux spéciaux de l'Empire.	64
b) Les Cours prévôtales de la Restauration.	65
c) Les Commissions mixtes de 1852.	65
d) Les juridictions spéciales de l'Occupation.	65
e) Les juridictions spéciales de la Libération.	67
IV. Les établissements pénitentiaires.	67
1. L'évolution du régime des peines.	67
a) L'atténuation des peines.	68
b) L'individualisation des peines.	68
2. L'administration pénitentiaire.	69
a) L'administration centrale.	69
b) Les directions régionales.	70
3. Les prisons.	70
a) Les maisons centrales (longues peines).	71
b) Les maisons d'arrêt, de justice et de correction (courtes peines).	72
c) Les établissements de jeunes détenus.	73
d) Prisons militaires et maritimes.	75
4. Les peines subies dans les colonies.	76
a) La transportation : les condamnés de droit commun.	76
b) La relégation : la transportation des récidivistes.	77
c) La déportation : les condamnés politiques.	78
5. Camps d'internement des guerres.	78
a) Pendant la première guerre mondiale.	78
b) Pendant la seconde guerre mondiale.	78

Troisième partie. Les documents.	81
Présentation.	83
<i>Index alphabétique des documents</i>	<i>947</i>
I. Documents judiciaires.	85
II. Documents pénitentiaires.	179
Quatrième partie. Les fonds d'archives nationaux.	215
I. Les archives du Ministère de la Justice.	217
1. La série BB des Archives nationales.	217
2. Archives conservées au ministère de la Justice.	233
3. L'administration pénitentiaire.	237
a) La série F16 (Prisons) des Archives nationales.	237
b) Les archives conservées au ministère de la Justice.	238
4. Archives imprimées.	239
II. Archives des juridictions.	239
1. Juridictions supérieures.	239
a) La Cour des comptes (Archives nationales, série AK).	239
b) Le Conseil d'Etat (Archives nationales, série AL).	240
c) La Cour de cassation (Archives nationales, série AM).	241
2. Juridictions politiques.	242
a) La Haute Cour de Justice.	242
b) Les juridictions extraordinaires.	243
- Tribunal d'Etat. Section de Paris.	243
- Section spéciale de la Cour d'appel de Paris.	244
- Cour de justice du département de la Seine.	244
- Chambres civiques de la Cour de justice de la Seine.	245
- Cour de justice de l'Indochine.	245
3. Juridictions particulières.	245
a) Tribunaux consulaires.	245
b) Tribunaux de l'occupation française en Allemagne.	245
4. Juridictions internationales.	246
a) Tribunaux militaires internationaux.	246
b) Procès Röchling.	
III. Archives militaires.	246
1. Fonds de l'armée de Terre.	246
2. Fonds de la Marine.	248
a) Archives centrales (archives nationales, SHM)	248
- Le fonds du Bureau de la Justice maritime.	248
- Dossiers de la justice maritime commerciale.	249
- Fonds des bagnes (DD5 Chiourmes).	249
- Autres fonds.	250
b) Archives des ports	250
- Brest	250
- Cherbourg	251

- Lorient	252
- Rochefort	252
- Toulon	253
IV. Archives des colonies.	256
1. Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC).	256
a) Les instruments de recherche.	256
b) Arrêts et jugements conservés par pays.	257
2. Administration pénitentiaire coloniale (Série H).	259
3. Les autres fonds.	261
a) Généralités.	261
b) Séries géographiques.	261
c) Direction des Affaires politiques.	264
d) Fonds divers.	264
- Série EE Direction du personnel et de la comptabilité	264
- Papiers Paul Dislère	265
- Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer (Commission Guernut)	265
- Agence économique de la F. O. M.	265
- Conseil supérieur des colonies.	265
V. Fonds complémentaires (aux Archives nationales).	265
Cinquième partie. Les fonds départementaux.	275
<i>Index des notices départementales</i>	<i>277</i>
Présentation.	279
Notices départementales.	299
Annexes.	869
<i>Index des annexes</i>	<i>869</i>
Bibliographie.	929
<i>Index des documents.</i>	<i>947</i>
Table des matières.	953

**GUIDE DES ARCHIVES JUDICIAIRES
ET
PENITENTIAIRES**

1800-1958

Jean-Claude Farcy

Sous la direction de Philippe Vigier
Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris X Nanterre

[Manuscrit publié sous ce titre par CNRS Éditions, 1992, 1175 p.]

Cet ouvrage est l'aboutissement d'une recherche faite au Centre d'Histoire de la France contemporaine de l'Université de Paris-X Nanterre à la demande du Conseil de la recherche du ministère de la Justice qui en a assuré le financement (Convention de recherche n° 87 05052 00210 75 01 en date du 13 novembre 1987).

Liste des Abréviations

A. D.	Archives départementales
A. N.	Archives nationales
Arr.	Arrêté
art.	article
C. A. O. M.	Centre des Archives de l’Outre-mer.
C.A.R.A.N.	Centre d’accueil et de recherche des Archives nationales
C.	Circulaire (1)
C. G.	Conseil de guerre
D.	Décret
D.-L.	Décret-loi
D. E. S.	Diplome d’études supérieures
D. M.	Division militaire
J. D.	Jeunes détenus
L.	Loi
M. C.	Maisons centrales
ml	métrage linéaire
O.	Ordonnance
P. D.	Prisons départementales
R. M.	Région militaire
S. H. A. T.	Service Historique de l’Armée de terre.
S. H. M.	Service Historique de la Marine.

(1) Sauf indication contraire : circulaires du ministère de la Justice pour les documents judiciaires et circulaires du ministère de l’Intérieur pour les documents pénitentiaires (avant 1911).

Préface

C'est en novembre 1987 qu'a débuté le travail de recherche qui est à l'origine de cet ouvrage. Ceci, sous la forme d'une Convention alors signée entre le Conseil de la recherche du ministère de la Justice, d'une part, le président de l'Université de Paris X-Nanterre, à laquelle appartient le Centre d'Histoire de la France contemporaine, "maître d'œuvre" de la recherche, d'autre part. Dirigeant alors ce Centre, je souhaite - en préface à cet ouvrage - souligner le caractère à bien des égards exemplaire du travail qui a ainsi été mené en commun, durant trois ans, dans une totale confiance, par les représentants de deux grands organismes publics. D'un côté, et à l'origine, le Conseil de la recherche du ministère de la Justice a estimé, à juste titre (suivant les vœux de l'Association française pour l'Histoire de la Justice constituée en cette même année sous la présidence du regretté Président Schmelck) que la première étape indispensable à une meilleure connaissance de l'histoire de la Justice devait consister à fournir aux chercheurs, présents et futurs, un guide des Archives judiciaires. Celui-ci devrait présenter, à la fois, un état, sur deux siècles, des diverses institutions judiciaires et pénitentiaires susceptibles de procurer au chercheur de précieux documents, et, surtout, un inventaire des fonds nationaux et départementaux, recelant les dits documents...; ou tout au moins, une partie d'entre eux, puisqu'aussi bien ce n'est qu'à une date relativement récente qu'a été pratiquée une politique systématique de versement des documents provenant des dites institutions dans différents dépôts publics d'archives - ceci, en particulier, sous l'impulsion de Mme Andrée Chaleur, la très dynamique et efficace responsable du service des Archives du ministère, et à la demande de nombre d'enseignants-chercheurs spécialistes de l'histoire sociale et politique de la France contemporaine. Ces derniers ont, en effet, au cours de ces dernières décennies, pris de plus en plus nettement conscience de l'énorme intérêt que présentent les archives judiciaires pour tous ceux qui tentent de mieux connaître, et comprendre, les sociétés, les hommes, d'hier...et d'avant-hier (cf. la Première partie de ce livre : Les archives judiciaires et la recherche en histoire contemporaine).

Aussi est-ce tout naturellement vers les historiens universitaires que le Conseil de la recherche s'est tourné pour réaliser ce Guide que l'on va lire. Appartenant (avec mes amis historiens Alain Corbin, de Paris I, et Michelle Perrot, de Paris VII) au Conseil d'administration de l'Association pour l'Histoire de la Justice, j'ai proposé que cette mission soit confiée au Centre d'Histoire de la France contemporaine de Paris X, que je dirigeais alors, dans la mesure où celui-ci comptait plusieurs chercheurs ayant largement utilisé les archives judiciaires, et étant convaincus de leur importance - à commencer par Jean-Claude Farcy, attaché de recherche au C. N. R. S., et rattaché à notre Centre. N'avait-il pas, dès 1977, alors qu'il préparait sa thèse - remarquable - sur *Les Paysans beaucerons au XIXe siècle* (soutenue en 1985..., et publiée en 1989) donné à la *Revue Historique* un article sur "les archives judiciaires et l'histoire rurale : l'exemple de la Beauce au XIXe siècle" ? La proposition du Centre nanterrois ayant été unanimement acceptée, c'est dans ces conditions qu'a été signée la Convention mentionnée au début de ce propos - le Conseil de la recherche du Ministère finançant une opération essentiellement menée, du côté du Centre nanterrois, par J.-C. Farcy, qui va dorénavant consacrer l'essentiel de son temps de travail à la réalisation de

cette enquête : la recension et la présentation des sources, ainsi que la description des institutions qui les produisent ne sont-elles pas un aspect essentiel de la recherche historique ?

Commencée, donc, à la fin de 1987, l'enquête sera achevée au début de 1990, c'est-à-dire en respectant le calendrier prévu par la Convention. Ceci grâce à l'incroyable force de travail, et à la passion pour la recherche de Farcy, qui - c'est l'aspect le plus spectaculaire de sa mission - a, en moins de deux ans, de février 1988 à octobre 1989, fait le tour de *tous* les dépôts départementaux d'archives. Il est vrai qu'il a pu compter sur le concours actif des conservateurs départementaux et nationaux d'archives - suivant les instructions de M. Jean Favier, Directeur général des Archives de France, que nous tenons à remercier très vivement de son aide, ainsi que de celle de ses collaborateurs. Par ailleurs, tandis que l'auteur de ce Guide effectuait son "tour de France", se tenaient périodiquement, au Ministère, les réunions destinées à assurer le "suivi" de l'entreprise. Elles ont consisté, en général, à admirer le travail effectué, et approuver les choix proposés, par J.-C. Farcy. Aussi laisserai-je à celui-ci le soin de préciser, dans son introduction, comment il a conçu la rédaction de cet ouvrage. Je me contenterai de présenter ici quelques observations - en particulier celles que la modestie de l'auteur de cette introduction a empêché de présenter. Je suis, en revanche, mieux placé que quiconque pour dire l'ampleur, et l'importance, de la tâche accomplie.

Les trois premières parties de ce livre constituent, pour la première fois, un véritable "discours de la méthode" à l'intention des utilisateurs des archives judiciaires. Dressant, d'abord, le bilan de l'utilisation, passée, présente...et future, de ces documents par les chercheurs en Histoire contemporaine, Farcy indique bon nombre de pistes de recherche nouvelles à explorer - et ceci intéressera tout particulièrement mes collègues universitaires toujours en quête de sujets de travaux à proposer à leurs disciples...Très précieux, également, est l'inventaire qui est dressé ensuite des très nombreuses institutions qui rendent la justice, ou qui accueillent ceux qu'elle condamne. On appréciera, par exemple, l'analyse remarquable des attributions des juges de paix, et leur évolution, ou la description éclairante d'institutions souvent mal connues : les "juridictions spéciales" (Tribunaux de commerce, Conseils de Prud'hommes...ou juridictions militaires, etc...) et les "juridictions d'exception répressives" (de la Haute-Cour de Justice aux juridictions spéciales de l'Occupation et de la Libération). Nous disposons aussi, maintenant, d'une très utile recension des différents établissements pénitentiaires, ainsi que de la législation qui les régit - laquelle, ici encore, a bien évolué de 1800 à 1958 ! Ainsi le lecteur connaît donc les institutions qui vont produire les documents dont Farcy facilite franchement la collecte et la lecture grâce à une remarquable Troisième partie, de plus de 100 pages, qui donne, par ordre alphabétique, tous les renseignements souhaitables concernant les types de documents, ou les thèmes, intéressant les archives judiciaires et pénitentiaires (Accidents du travail, Casier judiciaire, Faillite, Grâce, Nationalité, etc...). On devine aisément l'intérêt exceptionnel d'un tel répertoire, surtout pour l'historien souvent peu familier des termes juridiques, et qui trouvera mentionné ici, par ailleurs, la catégorie de documents susceptibles de nourrir sa recherche.

Il peut, dès lors, aborder les Quatrième et Cinquième parties de l'ouvrage, qui présentent les Fonds nationaux et départementaux conservant les archives judiciaires. C'est, tout naturellement, la partie la plus étoffée du Guide. On permettra au spécialiste de l'histoire régionale et provinciale, des relations Paris-Province, du monde paysan, etc...que je suis, de souligner l'intérêt exceptionnel des "fiches départementales". Chaque fiche recense, en particulier, les principaux dossiers de cette admirable série U des Archives départementales, constituée à partir des années 1950-1960 grâce notamment au versement des différents tribunaux locaux; nous disposons ainsi des dossiers de procédure, comprenant, entre autres, les dépositions des témoins et les interrogatoires des prévenus, qui sont une mine inestimable pour l'historien de la société française contemporaine - lequel tirera, en outre, grand profit de la description, sur la même fiche, de la "géographie judiciaire et pénitentiaire" du département concerné, de la liste des "instruments de recherche" et d'une

“orientation bibliographique”. Autrement dit, voici un point de départ désormais indispensable pour tout auteur de monographie départementale ou régionale, lequel doit encore enrichir notre vision de la France contemporaine.

Aussi l'historien doit-il être reconnaissant à ceux, et celles, qui ont eu l'heureuse idée d'entreprendre, et de réaliser ce qui est beaucoup plus qu'un simple “Guide”. Outre les personnalités que j'ai déjà citées, je voudrais, *in fine*, remercier également M. Alain Girardet, qui, du début à la fin de cette enquête, qu'il anime le Conseil de la recherche du Ministère ou l'Association pour l'Histoire de la Justice, n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans l'accomplissement de cette entreprise commune, et de celles qui suivront - puisqu'aussi bien, avec Mme Chauleur, ou mon collègue juriste, M. le Professeur Hilaire, il a souhaité que J.-C. Farcy, et notre Centre nanterrois acceptent maintenant de se charger de la rédaction d'une Bibliographie de l'histoire de la Justice. Pourquoi cette nouvelle réalisation ne serait-elle pas aussi réussie que celle que l'on va lire ?

Philippe Vigier

Introduction

Cet ouvrage est le résultat d'un travail financé par le Conseil de la recherche du ministère de la Justice qui, souhaitant encourager les travaux historiques sur la Justice, a jugé utile de mettre à la disposition des chercheurs un instrument de travail faisant le point sur l'état actuel des archives judiciaires. C'est cette idée d'établir un récolement des archives, préalable indispensable à toute recherche dans les fonds judiciaires, qui est à l'origine de ce *Guide* dont la réalisation a été confiée au Centre d'Histoire de la France contemporaine de l'Université de Paris X Nanterre, sous la direction du Professeur Philippe Vigier.

Rédigé par des historiens, ce *Guide des archives judiciaires* s'assigne pour objectif de répondre à leurs besoins, en faisant mieux connaître les fonds des institutions judiciaires considérées ici dans un sens large : juridictions judiciaires, mais aussi administratives, militaires, professionnelles, sans oublier les établissements pénitentiaires qui en sont le prolongement obligé. Il commence par présenter un rapide **bilan de la recherche historique** quant à son utilisation des documents de la justice et des prisons, en soulignant les points forts des travaux déjà réalisés et en indiquant la variété des perspectives ouvertes étant donné la richesse souvent méconnue de ces sources. Cette richesse tient à la variété des institutions judiciaires et à la diversité de leurs fonctions. Il est étonnant donc utile de dresser un tableau sommaire des **institutions judiciaires et pénitentiaires**, la connaissance de celles-ci étant en outre indispensable à la critique des documents qu'elles produisent. Dans une troisième étape nous avons procédé à un relevé des différents **documents** que l'on peut rencontrer dans les fonds judiciaires et pénitentiaires. Le lecteur pourra ainsi choisir en connaissance de cause les sources susceptibles de répondre à ses besoins et à ses interrogations. Ces documents se retrouvent dans les différents fonds d'archives. Leur présentation distingue d'abord les **fonds nationaux**, conservés aux Archives nationales et dans les autres dépôts nationaux (Service Historique de l'Armée de Terre, Service Historique de la Marine, Archives du ministère des affaires étrangères) comme au ministère de la Justice, pour les documents non versés. La majorité des archives judiciaires est conservée dans les départements : les **fonds départementaux** sont décrits dans une dernière partie dans laquelle chaque département fait l'objet d'une notice rappelant brièvement la géographie judiciaire et pénitentiaire, énumérant les instruments de recherche élaborés par les Archives départementales et donnant une analyse synthétique des fonds conservés.

Notre souhait a été ainsi de donner le maximum de renseignements au chercheur pour le guider dans le vaste domaine des archives judiciaires afin qu'il soit à même de choisir ses documents, assurer leur critique et repérer leur localisation dans les différents dépôts d'archives. Cet objectif souffre cependant d'un certain nombre de limites qu'il convient de préciser dès maintenant. D'abord, au plan chronologique, le *Guide* a pour point de départ la réforme judiciaire de l'An VIII (1800) mettant en place une organisation judiciaire qui va rester stable pendant un siècle et demi, jusqu'à la réforme de 1958. Il se limite donc à la **période 1800-1958** : les délais de conservation actuels des archives font qu'au-delà de cette date nous ne sommes pas encore dans le domaine des "archives définitives", destinées à l'historien futur, sans parler des délais de communicabilité - 100 ans - qui éloignent encore les perspectives de recherche¹. Sur le plan géographique, le *Guide* ne prend en compte que le seul territoire actuel de **la France**, les départements et territoires d'outre-mer, pris en considération ici, bénéficiant d'une information qui reste pour beaucoup insuffisante. En dehors de ces limites temporelles et spatiales, il faut surtout insister sur le fait que les informations fournies dans ce *Guide* présentent l'état actuel des archives judiciaires et pénitentiaires telles qu'elles sont présentes - classées et répertoriées ou non - dans les différents dépôts d'archives, nationaux et départementaux. Plus précisément l'état réalisé vaut pour **une enquête datée essentiellement des années 1988 et 1989**.

Les informations ont été recueillies auprès des services d'archives nationaux et départementaux. Nous ne saurions trop remercier ici Mesdames et Messieurs les Directeurs et Conservateurs de ces différents dépôts - Archives nationales, Services historiques des armées, Ministère de la Justice, Archives départementales - qui nous ont partout assuré le meilleur accueil en mettant à notre disposition toutes les données que nous souhaitions obtenir sur l'existence des fonds judiciaires, leur contenu et leur classement. Notre reconnaissance va particulièrement à M. Jean Favier, membre de l'Institut, Directeur général des Archives de France, à Mlle Danièle Neirinck et M. Dominique Cheynet, du Service technique des Archives de France, à Mmes Ségolène de Dainville-Barbiche et Geneviève Le Moël, Conservateurs en chef aux Archives nationales ainsi qu'à Mme Andrée Chauleur, Conservateur en chef du Service des Archives du Ministère de la Justice, qui ont bien voulu nous faire part de leurs remarques sur le contenu et la présentation de cette recherche. Il est à peine besoin de souligner que la majeure partie de ce *Guide* reprend en fait le fruit de leur patient travail d'archiviste. Ajoutons également, si besoin en était, que seuls les instruments de recherche élaborés par ces services d'archives font foi pour ce qui est de l'existence et de la cotation des documents évoqués dans ce Guide. Cette dernière remarque est particulièrement à noter pour ce qui est des fonds non encore classés pour lesquels notre information est provisoire, partielle et souvent incertaine.

Il faut donc considérer ce *Guide* pour ce qu'il est et sans plus : une simple introduction aux archives judiciaires et pénitentiaires, archives dont nous souhaitons avoir montré tout l'intérêt pour l'historien.

¹ Pour la période antérieure à 1789 on se reportera au *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, publié par la Direction des Archives de France, Paris, 1958, 417 p.

Première partie

**LES ARCHIVES JUDICIAIRES ET LA RECHERCHE
EN HISTOIRE CONTEMPORAINE**

Les archives judiciaires ont jusqu'à maintenant davantage intéressé les modernistes que les historiens de la période contemporaine. Dès les années 1960, dans la voie de l'histoire quantitative tracée par Pierre Chaunu, les premiers ont commencé à mettre en chiffres et en courbes les fonds des justices criminelles de l'Ancien Régime. Les études prenant d'abord pour cadre la Normandie se sont élargies à d'autres régions - Provence, Languedoc, région parisienne notamment - ou ont concerné des infractions particulières. La concurrence de la criminologie, l'accès plus difficile aux sources judiciaires contemporaines (absence de classement, délais de communicabilité), des problématiques peu portées à l'exploration de ces sources peuvent rendre compte du retard des historiens travaillant sur le XIX^e ou le XX^e siècle. Cependant, si un rapide bilan de la recherche pour les dernières décennies souligne cet aspect, la variété et la richesse des archives des tribunaux comme les perspectives ouvertes par des travaux récents permettent d'espérer des explorations plus systématiques des fonds judiciaires pour l'avenir.

I. L'état de la recherche.

1) Les archives judiciaires : une source d'appoint.

Les documents contenus dans les fonds du ministère de la Justice (notamment les séries BB¹⁸ et BB³⁰ aux Archives nationales), comme ceux des tribunaux conservés dans les Archives départementales (la série U) sont loin d'être inconnus aux spécialistes d'histoire politique ou sociale. Mais ils constituent une source parmi d'autres, qui n'est pas dépouillée pour ce qui fait sa spécificité.

La source judiciaire est avant tout considérée comme une source d'appoint, située dans le prolongement des fonds administratifs. En matière politique, elle a été abondamment mise à contribution pour l'étude des grandes périodes de répression (Cours prévôtales de la Terreur Blanche, Commissions mixtes constituées après le coup d'Etat de décembre 1851, Conseils de guerre réprimant les Communards). Elle est alors indispensable pour l'analyse de la répression politique comme pour faire la sociologie des victimes. Il n'est pas de thèse sur l'histoire de la Seconde République qui ne fasse l'impasse sur les papiers des Commissions mixtes ou sur les dossiers de grâce conservés dans les fonds du ministère de la Justice. De même l'intérêt des rapports des procureurs généraux, au remarquable caractère de synthèse sur l'esprit public, la vie politique, sociale et économique, n'est plus à démontrer auprès des historiens du Second Empire. Dans cette perspective les fonds judiciaires sont le complément des archives policières, les secondes étant d'ailleurs pour une large part à l'origine du contenu des premières, même si l'éclairage donné aux événements est différent.

L'histoire sociale a également trouvé un grand intérêt à la fréquentation des archives judiciaires. L'étude du mouvement ouvrier, en particulier des grèves et des organisations ouvrières, puise largement dans les dossiers du ministère de la Justice d'autant plus que ce mouvement ouvrier est toujours étroitement surveillé par les autorités, même quand les formes d'organisation qu'il se donne

sont reconnues légalement. Rapports sur les grèves, surtout quand elles risquent de mettre en péril l'ordre public, dossiers de syndicats (statuts, composition des conseils d'administration, antécédents judiciaires des dirigeants) sont nombreux dans les fonds des parquets. Les spécialistes d'histoire rurale ont par ailleurs reconnu depuis longtemps dans les fonds judiciaires une source capitale pour décrire et comprendre les résistances paysannes à la politique de réduction des droits d'usage collectif, notamment en matière forestière. En région Alpine, dans le Var, comme dans les Pyrénées et dans la plupart des régions montagneuses, la mise en cause des communaux et l'application du Code forestier ont été à la source de nombreux procès concluant des différends et des oppositions qui ont parfois pris la forme de rébellions ouvertes. Là encore, la répression grossit, par définition, le matériau judiciaire utilisable par l'historien.

Ce type d'archives est donc reconnu depuis longtemps, mais l'objet des recherches qui l'ont utilisé était souvent éloigné de ce qui fait sa spécificité - sauf pour ce qui est de la répression politique -, à savoir la criminalité et la délinquance. Rares sont les études en ce domaine qui ont emprunté la voie tracée par les historiens de la période moderne. En fait les spécialistes d'histoire contemporaine ont davantage été tenté par l'étude des prisons que par celle de la criminalité.

2) L'histoire du système pénitentiaire.

La parution en 1975 de *Surveiller et Punir. Naissance de la prison* de Michel Foucault, comme probablement l'actualité de la crise du système pénitentiaire, sont à l'origine d'un engouement pour l'étude des prisons françaises, conduite principalement sous la direction de Michelle Perrot, à partir des années 1970.

L'accent a d'abord été mis sur l'aspect idéologique de la question pénitentiaire, telle qu'elle était posée par les contemporains, du moins par les "élites intellectuelles" et les classes dirigeantes. A ce niveau ce sont les mémoires et les ouvrages des protagonistes - philanthropes, spécialistes, etc.- plus que les archives des prisons qui ont été sollicités pour analyser la question pénale de la première moitié du XIX^e siècle. Les débats sur les possibilités d'amendement des prisonniers, inscrits dans la perspective plus large de la philanthropie, comme les modalités proposées pour atteindre cet objectif (la question de l'isolement cellulaire...) sont maintenant bien analysés.

On connaît le saisissant contraste existant entre ces volontés affichées de réforme et la réalité pénitentiaire. Les travaux sur la vie concrète dans les prisons - les centrales, bénéficiant de sources comme de statistiques plus nombreuses, étant mieux étudiées que les prisons départementales - ont montré qu'en fait de réforme morale des détenus, l'enfermement était plutôt synonyme de punition, d'exclusion et d'exploitation, au moins pour la majorité du XIX^e siècle. La thèse de Jacques-Guy Petit sur *La prison pénale en France (1789-1870)* est à cet égard éloquent. Utilisant les ressources offertes par la série F¹⁶ des Archives nationales et plusieurs fonds de prisons, son travail offre une somme de connaissances sur la réalité pénitentiaire en regard des débats idéologiques de l'époque. Les effectifs comme les conditions de vie des détenus, l'organisation du travail au sein des établissements (système capitaliste de l'entreprise générale), replacés dans le contexte économique et social, sont maintenant parfaitement connus pour cette période 1800-1870. Des travaux en cours sur la prison républicaine - les débuts de la Troisième République allant de pair avec une nouvelle faveur accordée au régime cellulaire - prolongent en aval cette recherche.

Parallèlement l'intérêt s'est porté sur des catégories particulières de détenus : femmes, et surtout mineurs dont les établissements spécifiques depuis le milieu du XIX^e siècle - les colonies pénitentiaires de jeunes détenus ou maisons de correction, en majorité institutions privées - ont fait l'objet de plusieurs recherches après le tableau d'ensemble esquissé par H. Gaillac (*Les maisons de correction*, 1971). Les bagnes de la métropole, puis à partir de 1854, ceux des colonies - Guyane, Nouvelle-Calédonie - ont également suscité de nombreux travaux qui bénéficient d'une importante documentation issue de l'Administration pénitentiaire coloniale (série H du Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence). On y retrouve, notamment pour la Nouvelle-Calédonie, l'intérêt

porté aux victimes politiques, en l'occurrence les déportés de la Commune. Au total, la plupart des institutions pénitentiaires ont été explorées : bagnes, maisons centrales, prisons départementales, colonies de jeunes détenus, à l'exception des chambres de sûreté et autres violons municipaux, et, dans une moindre mesure, des établissements militaires - ceux de l'Algérie ont fait l'objet de premiers travaux - dont les plus importants se trouvaient dans les colonies.

Cependant tout n'a pas été dit sur l'emprisonnement et les pénalités. L'internement - plus souvent administratif que résultant d'une décision de justice, il est vrai - est beaucoup moins connu. Les dépôts d'internés civils - austro-allemands, alsaciens-lorrains et autres "indésirables" - de la première guerre mondiale n'ont guère intéressé jusqu'à maintenant qu'une équipe d'étudiants de l'Université d'East-Anglia (études sur le camp de triage de La Ferté-Macé dans l'Orne), alors qu'il existe de nombreux fonds d'archives sur ce que l'on appelle, à l'époque, des camps de concentration. Par contre les recherches sont plus avancées sur les camps d'internement de la seconde guerre mondiale, plus nombreux, et étudiés par le biais des travaux consacrés à leurs principales victimes : étrangers, communistes et résistants, population juive. Des monographies exhaustives de camps (comme celles de Gurs ou Noé) nous permettent maintenant de mieux appréhender l'univers concentrationnaire français pendant la période allant de 1939 à la Libération.

En dehors de l'emprisonnement, les autres formes de la pénalité sont guère connues. Il n'y a pas d'étude sur les peines pécuniaires, leur importance et leur évolution, sur les modalités de recouvrement comme sur leur impact parmi les justiciables. Une histoire de la peine de mort, mettant l'accent sur l'évolution des mentalités, mériterait d'être tentée. De même, l'évolution vers l'individualisation des peines, notamment depuis la fin du XIX^e siècle, a suscité peu de travaux : la relégation, le sursis, la libération conditionnelle, puis les réformes Amor et la naissance du service social des prisons au lendemain de la seconde guerre mondiale sont autant de champs de recherche à peine défrichés.

La focalisation du débat historique sur la prison, à la suite de l'ouvrage cité de Michel Foucault, rend certainement compte de ces orientations de la recherche et des manques. Cependant, sur cette question de l'emprisonnement, il reste encore des zones d'ombre. La construction des bâtiments pénitentiaires, l'architecture carcérale, le coût économique de la solution de la prison sont peu abordés. Si les structures de l'administration pénitentiaire centrale ont été étudiées, le personnel administratif et les gardiens de prisons commencent seulement à faire l'objet de recherches. D'autre part, l'analyse de la vie des prisonniers, notamment pour ce qui est des établissements de la métropole, est loin d'avoir exploré toutes les possibilités documentaires. Il est vrai qu'en la matière, les recherches souffrent de la perte des archives centrales pour toute la période 1830-1950. Mais il y a beaucoup de richesses dans les fonds des archives départementales, qu'ils soient d'origine préfectorale (ce sont les mieux connus) ou qu'ils soient issus des établissements eux-mêmes : *registres matricules des centrales, registres des punitions, notices individuelles et dossiers pénaux* des détenus. Il y a là des documents susceptibles de nous renseigner sur les résistances à l'incarcération et aux techniques disciplinaires, que ces résistances prennent la forme de l'évasion, du suicide ou aient un caractère plus quotidien. L'impact de la prison sur les personnalités comme sur l'opinion pourrait également être suivi dans le devenir des libérés, notamment à travers les dossiers de surveillance légale (surveillance de la haute police puis interdiction de séjour) ou dans l'activité des patronages des libérés, parallèlement à l'étude nécessaire de la récidive et de ses facteurs.

3) L'étude quantitative de la criminalité.

L'existence du *Compte général de l'administration de la justice criminelle* - offrant chaque année depuis 1825, sauf pendant la première guerre mondiale, une foule de données statistiques sur la criminalité et sa répression judiciaire - a orienté les recherches historiques en la matière, depuis les années 1970, dans la voie d'une analyse quantitative, suivant en cela et l'exemple des modernistes et celui des criminologues. Les travaux les plus nombreux sont réalisés dans un cadre régional et - vérifiant au passage la validité des chiffres du *Compte général* - prennent appui sur les statistiques

locales et la quantification des minutes des jugements, arrêts d'assises et surtout jugements correctionnels. Des régions rurales - Languedoc, Normandie -, et des cités urbaines et industrielles - Saint-Etienne, Paris - ont servi de terrains d'expérimentation, à considérer ce qui a été publié, à ce type de recherche.

Deux études à caractère national (M. Perrot, *Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle*, 1975 et G. Désert, *Aspects de la criminalité en France et en Normandie*, 1981), prolongées par les travaux de sociologues (Ph. Robert), ont donné les grandes lignes de l'évolution de la déviance depuis le début du XIX^e siècle : les délits ruraux et forestiers de la première moitié du siècle cédant ensuite la première place aux infractions contre la propriété et les mœurs, alors que la violence paraît reculer notamment dans ses formes les plus graves, le XX^e siècle étant marqué par le développement du contentieux économique et financier. Quant à la sociologie des délinquants, toutes les études soulignent la prédominance des classes populaires, l'importance des migrants, ce qui suggère fortement l'hypothèse que l'on retrouve devant les tribunaux et dans les prisons principalement les victimes des mutations économiques et sociales qui affectent la France pendant cette période : révolution industrielle et développement du capitalisme, essor urbain et exode rural, triomphe des classes bourgeoises imposant valeurs et normes de conduite nouvelles aux classes populaires rurales et urbaines.

En fait cette hypothèse et ces évolutions sont avancées à grands traits, car une étude approfondie de la déviance bute toujours sur les limites des sources statistiques utilisées, qu'elles aient pour base le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* ou qu'elles proviennent du dépouillement des décisions judiciaires conservées dans les archives. De la criminalité réelle (infractions commises) à la criminalité apparente (accusés, prévenus reconnus) et légale (condamnés) il y a toute une série de biais qui rendent difficiles la mesure et plus encore l'interprétation, d'autant que ces distorsions varient dans le temps, l'espace, selon les victimes, etc... Il faut toujours rappeler, en préalable à toute recherche sur la criminalité, que ce que l'on appréhende est étroitement lié aux valeurs que se donne, à tel moment, une société, et cela, quelle que soit l'organisation et la nature de l'Etat ou la composition des classes dirigeantes. Les tentatives de construire des taux généraux de criminalité ou de délinquance sont probablement vaines car elles reposent sur le postulat d'une nature invariable et immuable des infractions, alors qu'en réalité le développement économique, la croissance de l'Etat, la multiplication des échanges et la densification des relations sociales conduisent à la multiplication des normes et des interdits et donc à l'inflation des infractions commises. Dans ces conditions, une appréhension par trop générale des statistiques judiciaires informe autant sur le développement du contrôle social, sur les visées de la répression que sur la déviance. Il serait en outre dangereux de s'en tenir à une instance particulière du pénal : on sait comment les assises, du fait de la correctionnalisation des peines - qu'elle reflète un adoucissement de la pénalité ou la volonté de mieux assurer la répression - perdent progressivement de leur importance dans le total de la déviance jugée.

Une analyse plus fine par nature des infractions paraît plus riche de promesses, à condition, bien sûr, de lire les chiffres en parallèle avec le *Bulletin des lois* et les circulaires du ministère de la Justice qui orientent les poursuites des parquets. Encore faut-il également prendre conscience, par delà l'évolution de la législation et des règlements, de l'écart existant entre les délits commis et ceux qui sont réprimés. Le "chiffre noir" mis en valeur par les criminologues interroge aussi l'historien. La détection des infractions par les parquets dépend largement des auxiliaires de police dont ils disposent (en quantité et qualité) : l'exemple du Second Empire qui voit croître considérablement les effectifs de police et gendarmerie est là pour le rappeler. Les pratiques d'arrangement maintiennent dans la clandestinité un certain nombre d'illégalismes pour lesquels les victimes s'abstiennent de porter plainte. Les procureurs, qui monopolisent rapidement la saisine des tribunaux correctionnels, sélectionnent les infractions qui vont être jugées : les abandons de poursuites pour des faits jugés sans gravité ou dont on ne retrouve pas les coupables, les infractions pour lesquelles les magistrats se contentent d'une admonition préventive, diminuent encore, avec des proportions variables selon la nature des faits, les époques et probablement les régions, le

nombre des délits venant à être jugés en correctionnelle. On voit qu'il y a là autant de facteurs qui doivent inspirer la plus grande prudence dans le commentaire des résultats obtenus par l'analyse sérielle de la déviance. Cette méfiance envers une analyse par trop "positiviste" explique en partie que les historiens de la période contemporaine n'aient que faiblement suivi la voie de leur confrères modernistes. Mais il faut ajouter également que l'institution judiciaire leur est peu familière.

4) Des institutions judiciaires peu étudiées.

Ces institutions ont suscité l'intérêt des seuls historiens du droit et encore de manière limitée. Il est vrai que la stabilité de l'organisation judiciaire mise en place pour un siècle et demi par la réforme de l'an VIII (étudiée autrefois par J. Bourdon) incite peu aux recherches.

Les grands corps - Cour de Cassation, et davantage encore les juridictions administratives du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes - ont fait l'objet d'études par leurs membres, dans le cadre d'une *Histoire de l'administration française*. Cette histoire à la manière des "travaux et des jours" fait une large place aux Comptes généraux et rapports officiels publiés par ces juridictions supérieures. Elle constitue, par la richesse des informations publiées, un point de départ indispensable à toute nouvelle recherche dans les archives. L'historien regrette que l'exemple n'ait pas été suivi pour les institutions plus ordinaires, celles que pouvaient connaître la grande majorité des justiciables. Par contre les études du personnel judiciaire, particulièrement des magistrats, ont largement utilisé les dossiers individuels conservés dans les fonds du ministère de la Justice (travaux de J.-P. Royer, R. Martinage) pour faire le portrait d'une bourgeoisie aisée, soumise au pouvoir tant par les conditions de recrutement et d'avancement, le niveau de fortune que par la formation intellectuelle. Plus récentes sont les recherches conduites sur les échelons inférieurs de l'institution, notamment les juges de paix. Quant aux officiers ministériels, à l'exception partielle des notaires, ils restent encore très largement méconnus malgré l'abondance des fonds d'archives les concernant.

L'institution judiciaire elle-même, hormis l'administration centrale étudiée dans ses structures de fonctionnement et quelques cas particuliers comme les Conseils de prud'hommes et les Conseils de préfecture, n'a fait l'objet - si l'on tolère la mise à l'écart des anciennes thèses de droit portées à la répétition et au commentaire de la législation - que de travaux ponctuels portant sur des points particuliers. Au civil, les recherches conduites par B. Schnapper, ont utilisé les ressources du *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale* pour éclairer des questions touchant à l'accès des populations à la justice (assistance judiciaire, litigiosité, coût des procès) ou concernant des différends particuliers à la famille : séparations de corps, correction paternelle. Au pénal, le même chercheur a contribué à montrer le mécanisme de la montée en puissance du parquet, décrite sur des points particuliers par les sociologues (abandons de poursuites, loi de 1863 sur le flagrant délit) comme à démystifier le caractère populaire du jury criminel.

La faiblesse des travaux sur l'évolution des institutions judiciaires - rares sont également ceux consacrés aux justices militaires - comme l'absence en ce domaine des historiens qui auraient pu restituer le contexte social et politique, rendent difficile la présentation des divers tribunaux, de leur fonctionnement, de l'évolution de la procédure qui déterminent étroitement le contenu des documents formant aujourd'hui le lot commun des archives judiciaires. Le contraste est fort entre la diversité, la richesse de ces archives et le peu de connaissance que l'on a des institutions qui les ont produites.

II. La diversité et la richesse des archives judiciaires.

L'historien connaît surtout la justice au criminel alors que la documentation issue de la justice civile est aussi massive et ouvre des perspectives de recherche beaucoup plus variées. Sans faire un relevé complet des possibilités d'utilisation des fonds judiciaires on peut, en une première approche, signaler que la plupart des curiosités de l'historien trouveront matière à satisfaction dans

la fréquentation des séries U et K des Archives départementales ou de la série BB (Ministère de la Justice) des Archives nationales.

1) Les fonds civils.

La diversité des apports de ces fonds est liée aux rôles multiples que tiennent les juges en matière civile : ils connaissent non seulement du contentieux (litiges entre particuliers, commerçants, salariés et employeurs...) mais exercent également une juridiction gracieuse qui porte sur l'état des personnes et la dévolution des biens, sans parler d'actes à caractère administratif qu'ils sont les seuls à délivrer ou à recevoir. Il faut souligner de ce point de vue l'intérêt des collections de "petites minutes" (appelées également "actes de greffe" ou "actes civils") que l'on retrouve dans la plupart des fonds des tribunaux de première instance. Sans que cela soit une règle générale on peut grossièrement assimiler toute cette documentation à la partie non contentieuse de l'activité du tribunal, même si l'on y range fréquemment les pièces d'instruction. Le relevé des divers types de documents étant fait de manière détaillée plus loin (Troisième partie), on se contentera ici d'indiquer quelques apports possibles - souvent déjà explorés par des études ponctuelles - aux divers domaines de l'histoire.

Dans celui de l'histoire économique, l'étude des sociétés peut mettre à contribution le dépôt des *actes de sociétés* réalisé dans les greffes des tribunaux de commerce et des justices de paix. Ces actes donnent des éléments indispensables à l'analyse du statut juridique des entreprises, de la constitution de leur capital ou de la composition de leurs instances dirigeantes. La conjoncture économique peut être étudiée finement - par types d'entreprises, secteurs d'activité, régions...- par le suivi des constitutions, modifications et dissolution des sociétés qui constituent l'objet de cette source, et cela de manière probablement plus sûre que par l'exploitation des *dossiers de faillites* dont la richesse (dépôts de bilan, inventaires des biens, rapports des syndics, enquêtes du parquet, comptabilités saisies) est bien connue. L'apport de cette documentation, essentielle dans les fonds des tribunaux de commerce, permet d'envisager la faillite comme "un fait social global" (J.-C. Martin), indice d'insertion (ou de rejet) dans la société commerçante. Quant aux structures de l'artisanat et de la boutique, l'analyse de la composition des *listes électorales consulaires*, là où existe un tribunal de commerce, et surtout, pour le seul XX^e siècle malheureusement, l'exploitation du *registre du commerce* (depuis 1920), du *registre des métiers* - les informations s'étendent aux sociétés -, comme des registres et dossiers d'*inscription de privilèges de nantissement ou de vente* donne tous les éléments souhaitables pour connaître la nature et la composition des fonds, ainsi que la position et l'origine sociale de leurs détenteurs. Une étude économique et sociale des couches moyennes doit passer nécessairement par les fonds des tribunaux consulaires (ou ceux des tribunaux civils jugeant au commercial en l'absence des précédents).

Les fonds civils permettent aussi d'aborder de manière concrète les relations marchandes et leur développement dans la vie quotidienne à travers les nombreux différends portés devant le juge et concernant les achats de marchandises non payées, les comptes de travaux et d'échanges, toutes relations complexes qui, pour une bonne partie du XIX^e siècle, notamment dans les campagnes, montrent la lenteur de la pénétration de relations purement monétaires. La masse des créances impayées, que l'on rencontre à tous les niveaux de l'institution judiciaire, donne naissance à une documentation surabondante sur les usages et abus du crédit. Les litiges portant sur les dettes, les affaires d'usure (relativement rares à venir en justice et traitées au pénal), les diverses procédures d'exécution - *saisies*, *adjudications* et répartition des deniers issus de la vente des biens du débiteur par les procédures d'*ordres* et de *contributions* - sont autant de moyens de connaître le monde des prêteurs, celui des débiteurs et les relations complexes qui sont les leurs. Sur ce plan, ce sont les modalités concrètes, très diversifiées, du crédit, et l'écheveau des relations et oppositions sociales qu'il met en jeu, qui constituent l'apport majeur des fonds judiciaires, une étude plus statistique ou purement économique pouvant être réalisée plus rapidement à l'aide d'autres sources (Enregistrement et Hypothèques). Néanmoins certains types particuliers de crédit impliquent, depuis le début du XX^e

siècle, une inscription obligatoire au greffe des tribunaux quand il y a mise en gage de la part du débiteur : tel est le cas des nantissements de fonds de commerce et des warrants agricoles qui sont à étudier à partir des fonds des tribunaux de commerce pour les premiers, de ceux des justices de paix pour les seconds.

Dans les deux cas les actes conservés sont riches d'informations sur la nature du gage remis en garantie du paiement de la dette. On y trouvera des indications sur la nature du fonds de commerce, sur l'achalandage et les techniques utilisées. Sur cet aspect particulier des techniques de production il y a plusieurs documents judiciaires qui sont d'un grand intérêt. Au premier rang il convient de citer un acte d'instruction, le *rapport d'expert* qui, selon l'objet du litige en cause, est toujours d'une grande densité d'informations à caractère très technique car, destiné à éclairer le juge, il est rédigé par des spécialistes, représentants qualifiés des professions concernées, et il envisage tous les éléments précis du différend en question. Ces rapports d'experts portent en fait sur tous les aspects de la vie courante comme sur les activités économiques. Une contestation sur tel travail d'artisan donne lieu à une description complète du produit livré, des malfaçons éventuelles, des outils utilisés. Cela vaut aussi bien pour le bâtiment (à l'occasion d'un conflit de voisinage comme d'un litige pour travaux) que pour la culture des betteraves quand un différend oppose une sucrerie à des cultivateurs. En fait tous les litiges portant sur les activités économiques sont susceptibles de donner lieu à de tels rapports dont il conviendrait de signaler la nature dans les répertoires d'archives judiciaires, comme cela a été fait dans certains départements.

Les innovations techniques des fabricants, quand ils souhaitent en revendiquer la propriété, sont par ailleurs déposées aux greffes des tribunaux de commerce (et de prud'hommes, selon les époques) : il s'agit d'échantillons contenus dans des boîtes dont le dépôt donne lieu à la rédaction d'actes. Ces *dessins et modèles* - davantage conservés sous la forme de registre de dépôt que sous celle d'échantillons - sont indispensables à l'étude des perfectionnements techniques réalisés dans l'activité ordinaire des entreprises. Ils complètent utilement les collections de brevets d'invention, tout en se situant à un niveau plus modeste. Il ne faut pas les confondre avec les *marques de fabrique* - là encore les actes de dépôts sont davantage conservés que les clichés - déposées au greffe du tribunal de commerce par les fabricants ou commerçants pour assurer l'identification de leurs produits : leur intérêt est grand pour l'analyse des premières formes de publicité comme pour celle de la diffusion des produits nouveaux.

On trouvera également des informations sur les techniques maritimes dans les *procès-verbaux de visites de navires* constatant l'état des bateaux et l'exécution des réparations avant le départ en mer, comme dans les *rapports de mer* dans lesquels les capitaines des navires relatent toutes les circonstances de la navigation (fonds des tribunaux de commerce).

Pour ce qui est des travaux d'équipement - les aménagements des communes comme les grands travaux de caractère national - les dossiers d'*expropriation publique*, avec leurs plans parcellaires, leurs avis des autorités locales et les dires et réclamations des particuliers, sont surtout utiles pour connaître les réactions des populations directement concernées, et éventuellement aborder l'étude du sentiment de l'intérêt général. On trouvera davantage d'informations sur la nature des travaux, leur réalisation - plans, matériaux, techniques, entreprises, prix et coût - dans les fonds de la justice administrative, en parcourant les dossiers de contestation sur la réalisation des clauses des marchés ou ceux constitués à l'occasion de dommages causés aux particuliers.

L'historien des sociétés ne peut que trouver profit à la fréquentation des archives judiciaires. Elle fournissent une source de première main pour l'étude de certaines catégories sociales. C'est le cas pour la noblesse du XIX^e siècle, avec les archives du Bureau et de la Commission du Sceau du ministère de la Justice qui conservent les actes de collation et de transmission des titres nobiliaires et surtout les dossiers de *majorats* constitués pour soutenir un titre, dossiers qui sont d'un intérêt capital pour l'étude du patrimoine, de la fortune, de l'influence sociale des nobles concernés. Les *listes du jury* d'avant 1848, qui se confondent en grande partie avec l'électorat censitaire, sont elles bien connues pour l'apport qu'elles donnent à l'étude des notables - noblesse, bourgeoisie, élites rurales - qui se réservaient alors le droit de vote. Avec

l'établissement du suffrage universel les listes du jury n'ont plus qu'un intérêt purement judiciaire : l'analyse des mécanismes de sélection opérés comme celle de la composition des jurys mettent en relief le mythe d'un jury démocratique.

Le monde du travail n'apparaît pas seulement dans les rapports des procureurs à l'occasion des grèves ou des manifestations de rues. Tous les conflits entre patronat et ouvriers ne prennent pas une forme collective. En amont de la grève, les différends individuels portant sur les salaires, l'embauche et les conditions de travail trouvent un écho dans les conciliations et jugements des Conseils de prud'hommes dont l'étude commence à se faire (A. Cottureau, *Les Prud'hommes XIX-XXe siècles*, 1987). On se rappellera utilement, à cet égard, qu'en l'absence de prud'hommes, la justice de paix est compétente en matière prud'homale et qu'elle connaît de tous les conflits entre employeurs et salariés (ouvriers, compagnons, apprentis, domestiques...). Là où ils existent les prud'hommes donnent périodiquement lieu à élections : les *listes électorales prud'homales* sont susceptibles de mieux faire connaître la partie la plus stable de la classe ouvrière, du fait des conditions de domicile imposées pour avoir le droit de vote. Les fonds de ces tribunaux ont également en dépôt les *contrats d'apprentissage*, puis, à partir de 1936, les *conventions collectives*, très utiles pour l'étude de l'évolution des rapports contractuels entre patrons et ouvriers.

A partir du début du XX^e siècle, les *dossiers d'accidents du travail* éclairent une réalité trop méconnue de la vie des ateliers et des usines. Les rapports des médecins et surtout les procès-verbaux d'enquête d'accident du travail réalisés par les juges de paix sur les circonstances de l'accident, les victimes, les salaires et les conditions d'assurance sont d'un très grand intérêt non seulement, indirectement, pour l'étude des techniques de travail en rapport avec les hommes les mettant en œuvre, mais surtout pour l'approche de la souffrance humaine au travail, du coût humain et social des accidents. Avec les rapports des Inspecteurs du travail, il s'agit là d'une des sources les plus intéressantes pour l'étude des conditions de travail d'abord dans les usines, puis, avec l'extension progressive de la législation, dans les autres secteurs de l'activité économique.

Hors de l'entreprise, le monde ouvrier peut aussi être appréhendé dans son rapport au logement : contestations avec les propriétaires dans les procédures de loyer (des dossiers spécifiques de baux sont souvent constitués après 1914) et de saisies, nature de l'intérieur avec les *appositions de scellés* et les *ventes mobilières* qui remplacent, en partie, des archives notariales déficientes ou d'accès difficile.

Les mêmes documents intéressent aussi l'histoire du monde rural. Là encore les fonds civils restent trop peu connus. Les rapports entre les principales catégories sociales des campagnes apparaissent pourtant nettement dans les procédures quand il y a contestations entre propriétaires et fermiers ou métayers - une législation particulière, plus favorable aux exploitants, se met progressivement en place à partir de la guerre de 1914-1918 et de la crise des années 1930 -, entre fermiers entrants et sortants, ou entre exploitants et salariés (journaliers, domestiques, migrants saisonniers). Selon l'importance des sommes en jeu la trace en est conservée en justice de paix ou au tribunal de première instance pour ce qui est des rapports entre bailleurs et exploitants. Indirectement on trouvera des informations sur ces rapports sociaux essentiels au monde rural dans les *cahiers des charges* des ventes par adjudications comme dans les recueils des *usages locaux*. Les contestations relatives à l'usage et à l'usurpation des biens communaux sont à rechercher dans les fonds des Conseils de préfecture compétents en la matière. Les *déclarations d'incendie*, imposées dans la pratique par les sociétés d'assurance, comme les *dossiers de soutiens de famille* ou de *dommages de guerre* (pour les régions concernées) donnent d'abondants renseignements sur les exploitations, leur cheptel vif et mort, les bâtiments comme sur les forces de travail utilisées.

Les diverses lois d'assistance votées à partir de la fin du XIX^e siècle (assistance médicale, aux familles nombreuses et aux vieillards) ont donné naissance à des archives présentes surtout en communes, mais le rôle social du juge de paix, la connaissance qu'il a des contestations portant sur les décisions prises par les municipalités, font que parfois on trouve ces documents dans les fonds des tribunaux cantonaux. Ils complètent alors l'information sur les catégories sociales les plus pauvres. C'est d'ailleurs dans ces fonds qu'au hasard d'une *apposition de scellés* ou d'un procès-

verbal de *levée de cadavre* on a la possibilité d'avoir quelques traces de la vie des populations marginales, solitaires ne laissant pas d'héritier, vagabonds ou miséreux sans domicile fixe.

C'est encore dans les fonds des tribunaux qu'une histoire prêtant quelque valeur à l'état des personnes, aux relations familiales et aux réseaux de parenté trouvera une bonne partie de ses sources. Les *changements de noms* - significatifs des mouvements d'opinion ou de certains événements (antisémitisme, adoption des noms d'emprunt de la Résistance..) comme du sentiment de "réputation" évoluant au gré de l'évolution des mentalités (prétentions nobiliaires, rejet des noms jugés obscènes...) - relèvent de décisions de justice comme les *naturalisations* dont les dossiers sont très riches sur la position sociale, les opinions des étrangers comme sur l'évolution des motivations quant aux refus ou acceptations des demandes, d'autant plus que, comme pour les changements de noms, les décisions sont prises au niveau du ministère de la Justice (Service du Sceau). Les *déclarations de nationalité*, d'une instruction plus rapide, sont de moindre intérêt. Il reste qu'aucune étude de l'immigration et de son insertion dans la société française ne peut faire l'impasse sur ces dossiers biens conservés dans la série BB¹¹ des Archives nationales. Il en est de même pour celle des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française au lendemain de l'annexion allemande (*déclarations d'options* conservées dans la série BB³¹ des Archives nationales). Les procédures judiciaires concernant les *rectifications d'état-civil* (notamment les *actes de notoriété* indispensables à la prise de décision), les disparitions (*déclarations d'absence*) et les décès de soldats n'intéressent pas seulement les généalogistes : les historiens y puiseront des informations sur les réseaux de parenté qu'ils trouveront également dans les *dossiers de dispense pour mariage* - intéressants en eux-mêmes pour la conception de la famille que reflètent les motivations des dispenses - comme dans la composition des *conseils de famille* constitués pour l'exercice de la tutelle des mineurs et incapables majeurs.

Au-delà de la reconstitution des parentèles, de leur place dans la vie individuelle et sociale, les archives de justice sont d'un intérêt plus large quant aux relations et conflits internes à la famille. Si l'étude de la condition juridique de ses membres ne manque pas de signification en elle-même car elle est révélatrice des rapports sociaux dominants, les relations concrètes entre époux pourront être suivies dans les procédures de *séparations de corps* et de *divorce*, comme celles entre parents et enfants le seront dans les procédures de *correction paternelle* et les dossiers de *déchéance paternelle*, compléments indispensables aux dossiers pénaux de la délinquance juvénile. Les "désordres" des familles apparaissent également dans les *procédures d'interdiction* pour raison d'idiotie, d'imbécillité ou de prodigalité (liée fréquemment à la sénilité). Il y a dans les dires des requérants comme dans les réponses des "victimes" aux *interrogatoires d'interdits* matière à une belle étude sur ce facteur de dissolution de la famille fondée sur le patrimoine qu'il importe de défendre à tout prix. Nul doute qu'une histoire de la folie gagnerait à élargir son regard hors du territoire de l'asile, non seulement du côté des dossiers du parquet pour ce qui est des placements et de la surveillance des établissements, mais également vers ces procédures d'interdiction que l'on trouve dans les fonds civils des tribunaux de première instance.

On pourrait ainsi continuer la liste des thèmes pouvant être étudiés grâce à ces fonds. Il faudrait, pour être complet, convoquer toutes les spécialités de l'histoire actuelle et à venir, pour épuiser la richesse des fonds judiciaires. Songeons simplement, à titre d'exemple, à l'histoire de la première guerre mondiale. Si l'on veut bien mettre l'accent sur les victimes de la guerre, il y a matière à de nombreux travaux dans l'exploitation des dossiers de *dommages de guerre*, dans ceux des *absents militaires*, des *pupilles de la Nation*, des *pensions militaires* et *allocations d'ascendants*, des *règlements transactionnels* pour les commerçants en difficulté, comme dans le dépouillement, pour des aspects plus particuliers, des dossiers de *séquestre de biens ennemis* ou de ceux constitués pour obtenir la *médaille de la Reconnaissance française* pour l'étude de l'effort de guerre fourni par les civils. Rappelons aussi le rôle de la guerre dans le développement du phénomène concentrationnaire avec les camps d'internés civils.

Nous espérons ainsi avoir montré que la justice ce n'est pas seulement le crime ou le délit et qu'au civil, il n'y a pas uniquement des jugements, même si la politique de conservation des archives

leur a donné la priorité. Or ce qui fait l'intérêt de l'historien, on le démontrera encore une fois en évoquant les fonds pénaux, ce sont moins les jugements que les pièces d'instruction. A cet égard les jugements civils sont particulièrement pauvres pour l'historien. Il est regrettable que les *qualités* des jugements aient généralement été détruites, alors qu'elles seules donnaient les "moyens et conclusions" des parties, c'est-à-dire leurs arguments. C'est donc davantage dans les séries de "jugements sur requêtes" ou de "petites minutes" que l'on trouvera matière à travailler.

2) Les fonds pénaux

Au correctionnel, le *jugement*, développé dans la première moitié du XIX^e siècle, avec parfois le résumé des dépositions des témoins et les dires des inculpés - et aussi quelques leçons de morale ou pensées du juge venant au gré de son inspiration, comme on a pu en relever dans le département de l'Hérault - se standardise ensuite. Si l'on prend parfois plaisir à la lecture des *minutes* correctionnelles du début du siècle, ce n'est ensuite que répétition des articles de lois qualifiant l'infraction et définissant la peine, et la formalisation s'accompagne de feuilles d'audiences pré-imprimées en fonction des délits les plus courants. On trouve finalement dans ces minutes les renseignements sur l'inculpé, l'infraction et la peine prononcée, ce qui constitue au fond la base des statistiques données dans le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, avec ces différences essentielles que les données publiées sont pauvres au correctionnel et que les minutes permettent de croiser à loisir les informations recueillies ce que n'autorise pas la statistique imprimée. On sait qu'au criminel l'essentiel de ce que l'on peut tirer des arrêts est déjà dans le *Compte général*, le faible nombre de cas limitant par ailleurs les possibilités d'analyse statistique pour les recherches de caractère local. On dispose parfois d'une information supplémentaire dans les *plumitifs* ou *notes d'audience* des tribunaux correctionnels quand ces pièces sont conservées. On y trouve théoriquement les dires des inculpés et des témoins et le relevé des incidents d'audience, le tout devant servir ultérieurement en cas d'appel.

Mais la documentation essentielle à l'historien est dans le *dossier de procédure*. Celui-ci peut être très mince au correctionnel, dans les cas de flagrant délit ou de citation directe, les plus courants, leur intérêt résidant presque uniquement dans le procès-verbal constatant l'infraction, puisque, par définition, il n'y a pas d'instruction. Celle-ci n'a lieu que pour une minorité de délits, les plus graves ou les plus difficiles à élucider. Il y a alors, résultat du travail du juge d'instruction, des *visites de lieux*, *interrogatoires*, *dépositions de témoins*, enquêtes diverses de police ou de gendarmerie. On retrouve les mêmes documents dans les dossiers d'assises, avec en outre des pièces de synthèse comme le *réquisitoire* du procureur ou l'*acte d'accusation*. La longueur de l'instruction étant pour partie liée à la nature du crime (présence ou non de rapports médicaux, pièces à conviction écrites, etc...), et à la procédure spécifique au criminel qui tend à gonfler le nombre des pièces de forme, les dossiers d'assises sont généralement épais. Davantage prisés par les historiens pour leur richesse en informations, ils témoignent seulement d'une partie de la déviance. Sont également développés les dossiers de mineurs délinquants, en particulier à partir de la loi de 1912 et de la création des tribunaux spécifiques aux mineurs. L'*enquête sociale*, prenant la suite de la *feuille d'enquête* en usage au siècle précédent, est particulièrement intéressante, car situant bien l'inculpé dans son milieu social, familial, scolaire ou de travail. Les motivations de l'acte délictueux sont abordées, alors que les dossiers des inculpés majeurs, au moins pour le XIX^e siècle, n'abordent presque jamais cette question et en restent uniquement à l'établissement des faits. Il faut donc bien prendre conscience des limites de ces dossiers de procédure : sans parler des tris réalisés par les archivistes, ceux qui restent sont parfois très loin d'être représentatifs de la déviance dans son ensemble, les dossiers les mieux fournis donnant par ailleurs peu d'informations sur la personnalité de l'inculpé ou de l'accusé.

Ajoutons que si l'on veut lire ces archives uniquement dans la perspective d'une analyse de la criminalité, les procédures concernent seulement des affaires instruites (terminées éventuellement par un non-lieu) ou/et jugées. C'est vers les fonds du parquet qu'il faut se tourner pour avoir une

vision plus juste de la déviance, grâce notamment aux *registres du parquet* - les appellations en sont variables - qui recensent au jour le jour toutes les infractions et faits de nature à troubler l'ordre public ainsi que les accidents et suicides. Ces faits sont portés chaque semaine à la connaissance du parquet général sous la forme de *notices hebdomadaires* que l'on trouve parfois dans les fonds de Cours d'appel. Seul ce registre du parquet permet d'approcher d'un peu plus près la délinquance réelle et surtout de mesurer le rôle du ministère public dans la sélection des affaires qui seront traitées par le juge d'instruction, portées directement à la barre du tribunal ou classées sans suite. Pour celles-ci les *procès-verbaux* de police ou de gendarmerie seront classés à part et ils fournissent une bonne partie des procès-verbaux que l'on peut rencontrer aujourd'hui dans les fonds des parquets. Au même titre que ceux que l'on a dans les dossiers de procédure ils sont intéressants pour tout ce qui concerne les circonstances de l'infraction et les premières dépositions des témoins recueillies qui sont souvent autant de brefs instantanés de la vie quotidienne. Les parquets suivent également l'*exécution des peines*. A ce titre il existe des registres qui consignent les renseignements essentiels concernant les détenus : identité, saisie du tribunal, peine prononcée, appel, mesure de libération conditionnelle ou grâce éventuelle. Ils se confondent parfois avec les *registres de condamnés à l'emprisonnement* (dits *registres 600* en raison du numéro de l'article du Code de procédure criminelle qui en prescrit la tenue). La formation du *casier judiciaire*, à partir du milieu du siècle, facilite la recherche des délinquants récidivistes. La destruction "automatique" des bulletins - pour les décédés, les octogénaires - en limite l'intérêt pour l'historien. Il subsiste néanmoins, dans quelques dépôts d'archives, certains fonds de bulletins déclassés ou des répertoires de ces bulletins. On trouvera sur ce point une source de remplacement avec les *registres matricules du recrutement* (dans la série R des archives départementales) qui donne, pour les hommes âgés de 20 à 45 ans, la liste des condamnations inscrites à leur casier.

Une autre possibilité de pallier la disparition du casier judiciaire consiste à consulter les *états des récidivistes* adressés au ministère et conservés dans les fonds de ce dernier déposés aux Archives nationales pour une grande partie du XIX^e siècle. Les archives centrales doublent souvent les informations que l'on peut trouver dans les fonds des tribunaux tout en ayant soit un aspect complémentaire, soit un caractère exclusif que l'on ne pourra pas obtenir dans les archives départementales. Dans le premier cas on peut citer la série BB¹⁸ (Correspondance générale de la division criminelle) qui est composée des dossiers d'action publique relatifs aux affaires ayant entraîné un appel au ministère ou une intervention de celui-ci. Tous les dossiers criminels (ou correctionnels) ne s'y trouvent donc pas représentés. Pour ceux qui le sont, il y a fréquemment des pièces de synthèse de l'affaire, tels que les rapports des parquets, accompagnés de dossiers de presse ou de notes témoignant des difficultés rencontrées dans l'exercice de la justice. Ces dossiers d'action publique sont rangés, depuis la fin du XIX^e siècle, à l'intérieur de la série BB¹⁸, dans une série dite chronologique, à distinguer d'une collection méthodique (les "dossiers banaux") portant sur des points particuliers de législation ou sur des affaires à caractère politique ou social ayant une certaine permanence dans le temps. C'est dans cette dernière partie que l'on trouvera les très nombreux dossiers de *révision* dont l'exploitation sera capitale pour l'étude de cet aspect de la justice comme pour le contenu des procès en question. Une autre série apportant d'utiles compléments aux archives judiciaires des départements est constituée par la série BB²⁰ qui contient les rapports et *comptes-rendus d'assises* des chefs de Cour d'appel. Composés essentiellement de documents de synthèse sur les affaires jugées, ils ont déjà été exploités pour analyser les comportements des jurys criminels. Les fonds concernant les *grâces* sont également en majorité nationaux (séries BB²¹⁻²⁴), même s'il y a des dossiers, beaucoup moins riches, dans les archives départementales.

Au-delà du pénal, toute étude du personnel judiciaire trouvera dans les fonds du ministère les dossiers relativement "complets" des magistrats comme des officiers ministériels, alors qu'ailleurs on risque de n'avoir que les éléments en rapport avec le passage des intéressés dans telle ou telle juridiction. De manière générale on peut dire que, malgré les destructions importantes portant sur le dernier quart du XIX^e siècle (1870-1890), les archives centrales sont d'un grand

intérêt, non seulement pour la vie politique et la répression des mouvements révolutionnaires ou d'opposition, mais également pour la connaissance de la délinquance et de la criminalité plus ordinaire. L'exploitation de ces fonds dépend largement des perspectives de recherche que l'on souhaite entreprendre.

III. Perspectives.

1) L'institution judiciaire et le pouvoir d'Etat.

Sociologues, juristes et historiens du droit ont abordé la question de la place de l'institution judiciaire au sein de l'Etat comme de son rôle dans la reproduction d'une société bourgeoise dont les fondements juridiques sont définis dans les *Codes* de l'époque napoléonienne. Dans cette optique l'hypothèse d'une justice de classe - au service des classes dominantes -, mériterait d'être reprise, affinée, nuancée, analysée au niveau des représentations comme à celui de la réalité sociale et juridique.

L'image de la justice dans l'opinion pourrait être étudiée dans cette perspective. *Discours de rentrée* des cours d'appel, "attendus" et "considérants" des décisions rendues au tribunal, jurisprudence, presse judiciaire dessinent les contours de la conception qu'ont les magistrats de leur rôle et de leur fonction sociale. Elle est certainement à confronter avec les représentations de la justice, de son appareil et de son personnel, qu'ont les différents secteurs de l'opinion. A cet égard la littérature comme les dossiers de presse constitués lors des affaires criminelles, les plaintes adressées à l'administration centrale sont susceptibles de livrer de nombreux renseignements sur l'écart existant entre le sentiment de justice - lui-même à analyser - exprimé par telle ou telle catégorie de la population et les décisions rendues par l'institution. La popularité des rares magistrats qui s'écartent des normes admises et mettent en cause les "notables" ou les personnes considérées comme "intouchables" peut être interrogée utilement à ce point de vue. De même que la fascination pour les causes célèbres ou le "fait divers" pose la question, au-delà de l'attrait pour la part de mystère que ne peut atteindre l'investigation policière et judiciaire, non seulement du crime et de sa représentation dans l'imaginaire, mais aussi celle du fonctionnement de la justice, de la manière dont il est perçu socialement.

Par-delà ces représentations idéologiques le problème d'une justice de classe est loin d'avoir fait l'objet de recherches complètes, exhaustives et définitives. Certes l'analyse de la société judiciaire a montré, au moins pour le XIX^e siècle - les études restent à faire pour notre époque - que les magistrats sont bien les représentants d'une bourgeoisie tout à fait apte à garantir l'ordre social. De même on sait que délinquants et criminels se recrutent principalement parmi les classes populaires. Des réponses apparemment simples sont donc faites aux deux questions essentielles : qui punit ? qui est puni ?. Toutefois, dès que l'on procède à une analyse de détail des institutions judiciaires et de leur fonctionnement on ne peut s'en tenir à un questionnement trop simplifié.

Il faut ainsi distinguer le civil du pénal. En matière de régulation des conflits civils, il est évident qu'il existe une demande de justice qui transcende les frontières de classes : le succès de l'assistance judiciaire - notamment en ce qui concerne les séparations de corps - en est le meilleur témoignage. L'existence de juridictions "professionnelles" (tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes) où les jugements sont prononcés par les pairs, l'intégration d'assesseurs dans des juridictions à caractère "administratif" (tribunaux des dommages de guerres, des pensions militaires, etc...) invitent à nuancer pour le moins en fonction de la nature des instances judiciaires. L'étude des décisions judiciaires en fonction de la position sociale des plaideurs reste à faire si l'on veut déterminer de quel côté penche la balance de la justice. De même, en matière pénale, il serait judicieux de voir s'il y a des réponses différentes, à crime et délit égal, selon la position sociale de la victime ou celle de l'auteur de l'infraction.

Car si l'on s'en tient aux généralités et à une sociologie d'ensemble des délinquants et des infractions on risque, au fond, de répéter les Codes. C'est d'abord la législation qui est "bourgeoise",

défavorable aux pauvres et aux classes dominées, au moins pour le XIX^e siècle. L'appareil de justice ne fait qu'appliquer une législation définie en amont. Cette remarque amène à poser la question de l'autonomie du pouvoir judiciaire qui paraît, au premier abord, très limitée. Chargés d'appliquer les textes élaborés par le pouvoir législatif, les tribunaux sont, dans leur fonctionnement, étroitement dépendants du pouvoir exécutif, particulièrement pour tout ce qui touche le pénal. Nominations et avancement des magistrats dépendent du gouvernement. A chaque changement de régime politique, l'inamovibilité des magistrats du siège est remise en cause par les épurations. Dans le fonctionnement quotidien des tribunaux, la montée en puissance du ministère public - représentant de la société dans son ensemble, et du gouvernement en particulier du fait de la tutelle exercée par la Chancellerie - diminue encore l'indépendance théorique des magistrats qui, de fait, connaissent des affaires déjà sélectionnées par les parquets et l'appareil policier. En outre les périodes de répressions politiques se passent de leur compétence ou leur adjoignent des militaires jugés plus compétents en cette matière éminemment spéciale : en témoignent les Cours prévôtales de la Terreur blanche, les Commissions mixtes de 1852 comme les Conseils de guerre réprimant la Commune, pour en rester au siècle passé.

Ces quelques remarques inspirées par la lecture des travaux des sociologues et historiens du droit soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Des études sur la société judiciaire - des magistrats aux juges de paix et auxiliaires de la justice -, ses diverses composantes, sa place dans la hiérarchie sociale, sur le fonctionnement concret des diverses institutions, placées dans un contexte politique et social, sont autant indispensables que celles qui ont été conduites sur la criminalité. De tels travaux permettront d'ailleurs de mieux comprendre cette dernière et la signification qu'il faut lui donner en regard de l'organisation sociale. Comme instrument du pouvoir d'Etat, l'institution judiciaire offre ainsi un bon poste d'observation pour l'étude des résistances rencontrées par celui-ci.

2) Acculturation juridique et intégration nationale.

Ayant pour mission de sanctionner les atteintes aux normes et interdits, la justice témoigne, par son activité, des résistances des individus et des populations vis-à-vis des "pouvoirs" qui définissent et imposent ces règles particulières de la vie en société. On peut ainsi discerner deux domaines que la recherche historique commence à explorer : l'acculturation juridique et les résistances à l'intégration nationale.

Le premier aspect pose la question de la régulation des conflits en dehors de la justice étatique. L'infra-judiciaire, étudié par les modernistes, est une notion qui reste pertinente, selon les régions, pour une partie du XIX^e siècle. Il y a toute une partie des conflits qui, même s'ils prennent à l'occasion l'aspect d'une atteinte à la morale officielle comme à l'ordre public, restent hors de portée de la répression par les tribunaux. Un certain nombre d'illégalismes échappent aux investigations de la police et des parquets. La famille, comme les groupes de jeunesse ou d'autres structures de sociabilité plus ou moins élémentaires exercent une action disciplinaire sur leurs membres comme au sein des communautés de villages, de rues ou de quartiers dans les villes. Ce qui relève normalement des tribunaux est en fait réglé par des procédures privées d'accomodement, de compromis dont les modalités sont à reconnaître - elles sont souvent pécuniaires -, comme sont à préciser les intermédiaires chargés des arbitrages qui sont parfois des autorités investies d'une part de la puissance publique (maires, gardes champêtres, petits notables). Ces justices parallèles que l'on commence à mettre en relief dans le cadre de quelques régions rurales mériteraient des recherches approfondies.

Une telle étude rencontrerait nécessairement le problème de l'acculturation juridique, de ses étapes, probablement variables selon les régions et les couches sociales - on pourrait les suivre avec l'indice des plaintes déposées ou celui de l'attitude des jurys déjà exploré -, comme de ses mécanismes. Comment les populations en viennent-elles progressivement à considérer que la justice étatique est le seul recours en matière de règlement des conflits privés ? Répondre à cette interrogation conduira certainement à mettre l'accent sur les tolérances admises par l'Etat et sur certaines

modalités particulières de l'exercice de la justice. Ainsi les possibilités d'arbitrage - offertes en matière civile, commerciale et plus tardivement pour ce qui est des conflits du travail - montrent que l'on admet l'existence d'une justice d'équité (le compromis mis au point par les arbitres) qui n'entre pas en contradiction avec la loi. On devrait également prêter attention aux échelons inférieurs de la justice, notamment à ceux qui permettent le règlement des litiges sans aller jusqu'à l'audience de jugement : les conciliations réalisées par les juges de paix (au moins pour ce qui est de leur compétence, car la grande conciliation pour les causes relevant de la compétence des tribunaux de première instance connaît l'échec) ou, ce qui est mal connu, mais souvent dénoncé par les bureaux du ministère, les arrangements réalisés par les bureaux d'assistance judiciaire, ou bien encore, en matière pénale, les admonitions préventives des parquets ou les réprimandes des juges de paix à l'égard des mineurs. Le rôle des justices de paix dans un tel processus d'acculturation judiciaire - qui une fois réalisé contribue probablement à modifier l'institution et la finalité du tribunal cantonal - serait particulièrement à étudier dans cette perspective.

Une telle approche dialectique des rapports entre institutions judiciaires et populations n'est pas contradictoire avec celle qui souligne davantage le rôle de la justice comme instrument chargé de réprimer les écarts de conduites imposés au plan national par ceux qui contrôlent le pouvoir d'Etat. Il est certain que cette optique donne aux archives judiciaires un intérêt tout particulier : elles témoignent alors de toutes les résistances - sous des formes variées - aux valeurs nationales. Elles ont été ainsi particulièrement sollicitées à ce point de vue par les historiens des régions rurales restées longtemps en marge du territoire national. Des thèses récentes sur les Pyrénées au XIX^e siècle ont conduit à systématiser sous le vocable de "dissidence" (J.-F. Soulet) l'opposition et les contestations de ces populations des vallées montagnardes, attachées à leurs particularismes (autonomie des vallées, importance des biens communaux et des droits d'usage dans les forêts...) et refusant en quelque sorte l'intégration nationale dans les premières décennies du XIX^e siècle. Les archives judiciaires ont donné un riche matériau pour mettre en relief les diverses modalités du refus : conduites en marge de la morale officielle, insoumission, délinquances fiscale et forestière, allant jusqu'à la révolte violente (Guerre des Demoiselles en Ariège). Plus d'ailleurs qu'une opposition à la nation française, il s'agit d'une hostilité au pouvoir de l'Etat centralisateur et aux nouvelles forces sociales qu'il représente depuis la Révolution. De telles recherches ont été élargies aux régions de l'intérieur de la France, d'autant plus facilement que l'histoire rurale affectionne les monographies locales et régionales et que l'accent est toujours mis sur les pressions de la "société englobante" - concept repris des travaux des sociologues - sur le milieu étudié pour lequel on postule l'existence d'une large part d'autonomie. C'est évidemment dans les fonds des tribunaux que l'on trouve les meilleures sources pour faire l'étude des rapports entre sociétés locales et société englobante. Même si l'on doit discuter les concepts utilisés, il est clair que les archives judiciaires sont loin d'avoir épuisé toutes leurs ressources dans une telle direction de recherche.

Elle pourrait d'ailleurs être prolongée en dehors même des rapports entre l'Etat et des régions rurales gardant une certaine autonomie. C'est l'ensemble des résistances populaires - urbaines et rurales - aux normes nouvelles, reposant sur les principes du libéralisme et de l'individualisme, issues de la croissance de l'Etat et de son investissement par une bourgeoisie rationalisatrice, qui peut être éclairé par les fonds de justice : des fraudes sur les poids et mesures, des violations des règles administratives nouvelles au maintien de pratiques contraires à la morale officielle. La statistique judiciaire devient alors pertinente quand il s'agit de mesurer les nuances régionales ou sociales aux nouveaux interdits.

3) Une lecture au second degré.

La source judiciaire peut aussi être lue sans prêter excessivement attention aux conflits qui sont à l'origine des procès. Plus profondément, elle est révélatrice des "tensions et conflits" (F. Chauvaud) existants et donc des formes de l'organisation sociale. Exploitée ainsi elle porte un éclairage essentiel sur l'ensemble des rapports sociaux, des plus élémentaires aux oppositions de classes.

Les relations de voisinage, trop méconnues, peuvent être appréhendées par les différends portés en justice civile (justice de paix, tribunal de première instance) sur les parties communes des logements - cours, murs mitoyens, installations communes - ou, dans les régions rurales, sur les limites de champs et autres actions en bornage. Très souvent le différend en reste au civil mais il peut dégénérer en violence et constituer un dossier en correctionnel ou aux assises. Au sein de la famille, les rapports entre époux, parents et enfants peuvent être étudiés, comme nous l'avons déjà signalé, à travers les procédures de correction paternelle, déchéance paternelle, séparations de corps et divorces ou par l'analyse des dossiers de mineurs. Ces derniers, portant sur l'enfance délinquante ou en danger, contiennent en principe des renseignements sur le milieu familial, et cela dès le XIX^e siècle, même si les enquêtes sociales, réalisées au siècle suivant pour toute affaire impliquant le sort de mineurs, sont particulièrement riches en informations. Les rapports entre producteurs et consommateurs, marchands et clientèles, propriétaires et locataires, créanciers et débiteurs ont souvent leur traduction judiciaire, notamment au civil, domaine trop négligé par les historiens qui ont davantage porté intérêt aux conflits de classes, principalement ceux prenant une forme aiguë lors des périodes de crise ou de révolutions.

Dans ce domaine très large des rapports sociaux, deux écueils sont à éviter quant à l'utilisation des archives judiciaires. Le premier consisterait à trop suivre les procès et à mettre exclusivement l'accent sur les tensions et les conflits. D'une part il convient de voir dans les différends traduits devant le juge les révélateurs des rapports sociaux admis par la majorité, y compris par les protagonistes qui font appel à la justice. D'autre part les dépositions des témoins comme les dires des protagonistes éclairent le contexte des rapports inter-individuels qui sont aussi faits d'entraide, de solidarité et se développent au sein de formes de sociabilité très variées. Le travail dans les archives judiciaires porte à une vision souvent pessimiste de la réalité. Il faut donc se rappeler constamment que les litiges sont pour une part le négatif des rapports sociaux ordinaires, lesquels ne prêtent pas à intervention de la justice. L'autre difficulté de la recherche tient au fait que l'historien, en particulier au pénal, ne saisit souvent qu'une étape ou une modalité du conflit dont les raisons profondes lui échappent, les informations sur les motivations étant souvent absentes des dossiers criminels. Cette insatisfaction quant aux origines profondes des conflits dont on ne saisit qu'une manifestation particulière et datée incite naturellement à recourir à d'autres sources. Comme toute source, celle de la justice ne peut tout dire. Témoignant sur les dysfonctionnements de l'organisation sociale, elle ne dispense pas de l'étude de cette dernière, sous peine d'en rester au "tableau de mœurs". Ainsi pour une étude de société rurale, seule une bonne connaissance des structures agraires - du contrôle de la propriété et de l'exploitation, de l'organisation des communautés villageoises, etc...- permet de comprendre la nature des tensions révélées par les fonds judiciaires.

Ceux-ci peuvent également être sollicités par une lecture qui ne prête plus du tout attention à ce qui fait leur spécificité, à savoir les litiges et atteintes à l'ordre public. Une lecture "impressionniste" des documents judiciaires apportera sans aucun doute une foule de renseignements sur la vie privée (*Histoire de la vie privée, De la Révolution à la Grande Guerre*, 1987, contributions d'A. Corbin et M. Perrot) et de ce qui fait le vécu quotidien des populations. On a souvent remarqué la difficulté de trouver des sources permettant d'aborder cette histoire du quotidien qui est à la recherche de ses méthodes (G. Thuillier, *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, 1977). Elle tient au fait que cette histoire est celle de la majorité de la population qui ne laisse que peu d'archives, en dehors des traces administratives. Les archives des humbles sont particulièrement pauvres. Il nous semble que les fonds judiciaires représentent plus qu'un palliatif en la matière. Les paroles, les gestes et les actes de ceux qui ne laissent pas de mémoires, on peut les retrouver dans les rapports d'experts, les enquêtes et contre-enquêtes civiles, les interrogatoires, les dépositions, les procès-verbaux de gendarmerie lesquels ouvrent les guillemets pour donner la parole aux protagonistes, victimes et témoins. Rappelons l'exemple significatif de la parole des "fous" et "imbéciles" que l'on peut lire dans les interrogatoires d'interdits. Par bribes, dans le plus grand désordre, sans rapport direct avec l'objet principal de l'affaire ou du différend, la

lecture des pièces d'instruction apporte des "instantanés de vie", des détails sur la vie quotidienne des populations que l'on souhaite étudier. Une telle recherche n'a de limite que la définition de son objet. Mais il est certain qu'une fois le questionnaire mis au point, une histoire du quotidien comme de la vie privée trouvera une grande part de ses informations dans les archives de la justice.

Cette suggestion d'une lecture au second degré montre toute la richesse de ces archives. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons cité quelques uns des documents nous paraissant les plus intéressants et évoqué quelques directions de recherche, en partant des travaux réalisés, soit à partir des archives judiciaires, soit sur les institutions qui leur ont donné naissance. La variété des possibilités documentaires offertes, comme la nécessité de répondre aux préoccupations légitimes de l'historien sur le statut des sources qu'il utilise, nous conduisent maintenant à présenter les institutions et les documents qu'elles ont laissé. Les premières ne font l'objet que d'une description sommaire qui souffre du petit nombre d'études qui leur ont été consacrées. Quant aux seconds, la variété du questionnement de l'historien explique le choix fait de rester neutre et de donner le maximum de détails sur les informations qu'ils contiennent.

Deuxième partie

**LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES
ET
PÉNITENTIAIRES**

Les institutions judiciaires sont d'une grande variété et leur présentation nécessite au préalable le rappel de distinctions essentielles qui se retrouvent plus ou moins dans les divers tribunaux.

On distingue d'abord la justice *civile* et la justice *pénale*. La première a pour tâche de régler les litiges entre les personnes, la seconde se consacre à la défense des intérêts de la société. Bien souvent le même tribunal juge au civil et au pénal : ainsi en est-il du tribunal de première instance au niveau de l'arrondissement ou du juge de paix dans chaque canton. Au civil, les attributions des magistrats ne relèvent pas seulement de la juridiction *contentieuse* (régler un différend entre plusieurs parties); il y a également une justice *gracieuse*, exercée en l'absence de contestation, qui autorise certains actes demandés à la requête d'une partie. Les juges exercent aussi une fonction ministérielle : ils ont la tutelle des personnes faibles ou incapables.

Dans presque tous les tribunaux il y a les magistrats qui prononcent les jugements et le *ministère public* qui, prenant en charge la défense des intérêts de la société, exerce ainsi une grande partie de l'*action publique*. Les premiers appartiennent à la magistrature assise ou du *siège* (les juges rendent la justice assis) qui est inamovible. Les seconds représentent la magistrature debout (les procureurs se lèvent pour porter la parole) ou le parquet (à l'origine ils exerçaient sur le parquet de la salle d'audience, alors que les juges siégeaient sur une estrade) dont les membres sont révocables. Si le ministère public intervient surtout au pénal il joue également un rôle important en matière civile.

Chaque juridiction exerce son activité dans un cadre géographique précis (le *ressort* du tribunal) et a des attributions ou une *compétence* bien définie. Ainsi la Cour d'appel prononce sur les appels des jugements civils et correctionnels rendus par les tribunaux de première instance, jugements rendus en premier ressort. A cet égard la compétence et l'appel permettent de définir une hiérarchie judiciaire, de la justice de paix, à l'échelon inférieur, à la Cour de cassation, juridiction suprême.

La compétence sert généralement de critère de classement des diverses juridictions. Sur un plan purement juridique la distinction majeure est faite entre la juridiction de *droit commun* qui est celle des tribunaux aptes à connaître de toutes les affaires, sauf de celles qui ont été attribuées, par la loi, à d'autres juridictions, dites *d'exception*. On range dans la première catégorie les tribunaux de première instance et les cours d'appel et dans la seconde tous les autres tribunaux dont la compétence est spécifique à des matières particulières (litiges administratifs...), à une valeur particulière du litige (justices de paix) ou à des professions spécifiques (tribunaux de commerce...). Pour l'historien les tribunaux d'exception évoquent davantage les justices répressives des périodes troublées.

En tenant compte de ce critère de la compétence, mais également de ceux de la hiérarchie judiciaire et de l'importance des affaires jugées nous présenterons d'abord les *institutions judiciaires ordinaires* : justices de paix, tribunaux de première instance, cours d'assises et cours d'appel, cour de cassation en parcourant les différents degrés d'une hiérarchie à la tête de laquelle se trouve le ministère de la justice. Nous examinerons ensuite les *juridictions spéciales*, le plus souvent propres à certaines catégories de personnes ou à certains territoires : justice coloniale, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes, justice militaire, justice maritime, juridictions administratives. Les *juridictions d'exception répressives*, à caractère politique, sont étudiées à part. L'ensemble de ces institutions juridictionnelles alimente les *établissements pénitentiaires* dont la variété est également grande : prisons (centrales, départementales), bagnes, camps et centres d'internement.

Cette présentation par institution est nécessaire pour la clarté de l'exposé et elle est rendue obligatoire par le principe du respect des fonds qui guide la conservation et le classement des

archives. En outre, elle ne fait pas fi de l'histoire car l'essentiel de notre organisation judiciaire est issu des réformes de la période révolutionnaire et impériale, la stabilité étant de règle ensuite. La Révolution (Loi du 16-24 août 1790) a bouleversé l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime en uniformisant la législation, en rapprochant les tribunaux des justiciables (tribunaux de famille, tribunaux de paix et de district), en décentralisant et démocratisant l'institution judiciaire (élection des juges; participation des citoyens à la justice au criminel avec un jury d'accusation), en donnant davantage de garanties à la défense (collégialité des juges, procédure accusatoire favorable à l'inculpé). Les réformes napoléoniennes (Loi du 27 ventôse An VIII - 18 mars 1800; Constitution de l'An VIII; sénatus-consultes des 16 thermidor An X et 28 floréal An XII; Loi du 20 avril 1810) restaurent certains traits de l'ancien régime (costume, titulature, réapparition des auxiliaires de justice), et marquent un retour en arrière sur ce caractère démocratique : juges désormais nommés par le gouvernement, développement d'une hiérarchie judiciaire, limitation de l'intervention populaire dans les jugements (fin du jury d'accusation, retour à une procédure secrète et non contradictoire). La continuité avec la période révolutionnaire est toutefois essentielle au niveau de l'uniformisation de la législation et des procédures consacrée par la promulgation des Codes qui sont à la base de l'organisation judiciaire française pour toute la période considérée dans ce *Guide* : Code civil (1804), Code de procédure civile (1806), Code de commerce (1807), Code d'instruction criminelle (1808), Code pénal (1810).

I. Les institutions judiciaires ordinaires.

Tous les litiges ne sont pas résolus par l'intervention d'un magistrat. Les historiens de l'époque moderne ont mis en évidence ce qu'ils nomment l'*infra-judiciaire*, c'est-à-dire toute une partie des conflits privés et de la criminalité qui échappent au contrôle de l'appareil judiciaire. A l'époque contemporaine, notamment après le milieu du XIX^e siècle, l'*infra-judiciaire* perd de son importance. Toutefois il reste toujours des litiges se terminant par des *transactions*, sans intervention de la justice. D'autre part, certains différends peuvent être arrangés par un juge privé, l'arbitre, nommé par les parties (Code de procédure civile, art. 1003 à 1028). La *justice arbitrale* n'est pas insérée dans l'organisation judiciaire, même si ses décisions (les sentences arbitrales) doivent être homologuées par les tribunaux pour être exécutoires. Développé au début de la Révolution - les tribunaux de famille de 1790 à l'An IV, formés de parents ou amis pour régler les affaires de famille, en sont un bon exemple - l'arbitrage est important en matière de commerce et son rôle se renforce à partir de la fin du XIX^e siècle pour les conflits collectifs de travail.

L'arbitrage ne peut cependant être complètement séparé de la justice étatique. Le juge de paix, premier degré de l'organisation judiciaire, a une fonction proche de l'arbitrage quand il s'efforce de concilier les parties.

1. Justices de paix

La justice de paix, instituée en 1790, est l'échelon inférieur de la justice, celui qui est le plus proche des citoyens. Organisée dans le cadre du canton elle s'est toutefois éloignée des objectifs qui lui avaient été fixés lors de sa création, notamment en matière de conciliation.

a) Organisation

La justice de paix a pour ressort le canton. Le nombre des cantons a été fortement réduit par la loi du 8 pluviôse An IX (28/01/1801) qui prévoit un juge pour une moyenne 10 à 15000 habitants. Ainsi à Paris les 48 juges des sections ne sont plus que 12, un dans chaque arrondissement. De près de 6000 sous le Directoire, le nombre des juges de paix passe à moins de 3500. Dans les villes importantes il y a plusieurs cantons, mais au pénal, il y a toujours un seul tribunal de simple police (L. 28 floréal An X, 18/05/1802), chaque juge de paix exerçant, à tour de rôle, les fonctions de juge de simple police. Si depuis 1896 il y a la possibilité de créer des audiences foraines en dehors du

chef-lieu de canton, au XX^e siècle, pour des raisons d'économie, la réunion de deux ou plusieurs justices cantonales² a été favorisée par les lois des 28 avril 1919 et 13 juillet 1925 (binage), et le décret du 3 septembre 1926 (réunion de 3 justices). De même le décret-loi du 30 octobre 1935 supprime les greffes des tribunaux de simple de police dans les communes où il existe moins de 4 cantons et dans celles où la population ne dépasse pas 80000 habitants.

Le tribunal de paix était à l'origine composé du juge de paix et de deux assesseurs participant aux décisions, élus pour deux ans (puis 3 ans avec la Constitution de l'An VIII). Depuis l'An IX les assesseurs sont remplacés par des suppléants chargés seulement de remplacer le juge et en l'An X l'élection de 2 candidats par canton est tempérée par le fait que l'Empereur choisit l'un des élus qui reste en place pour 10 ans. Le juge de paix, désormais juge unique, est nommé par le gouvernement (charte de 1814) et révocable. Si pendant le XIX^e siècle il n'y avait pas de condition de stage ni de capacité, la licence en droit devient obligatoire en 1905 pour les recrutements à la sortie de l'Université et un examen professionnel est exigé à partir de 1918 pour les non diplômés.

La compétence du juge de paix est exceptionnelle et limitée aux actions de modique intérêt. Officier de police judiciaire, juge des petites causes, il est conciliateur, protecteur des familles, tout en exerçant un grand nombre de fonctions administratives.

b) Le déclin de la fonction conciliatrice

La conciliation a pour objet de faciliter l'arrangement amiable afin d'éviter les procès.

La *petite conciliation* qui concerne les affaires de la compétence de juge de paix, entrée très tôt dans la pratique, rendue d'abord facultative (L. 25/05/1838, art. 17), est devenue obligatoire par la loi du 2 mai 1855. Elle se fait sous la forme de billets d'avertissement envoyés (sans frais) aux parties avant tout permis de citer délivré par huissier.

La *grande conciliation* est le préliminaire en théorie obligatoire pour les causes relevant du tribunal de première instance (Code de procédure civile, art. 48 à 58). Mais la pression des avoués, la croissance des assignations à bref délai - entraînant dispense de ce préliminaire de conciliation devant le juge de paix - délivrées par les présidents des tribunaux d'arrondissement, ont entraîné la diminution du rôle du juge de paix en la matière, diminution sanctionnée par la loi du 9 février 1949 qui supprime la grande conciliation.

c) Le développement de la juridiction contentieuse

Au civil, la compétence générale du tribunal de paix est celle des petits litiges. Il connaît des actions personnelles et mobilières dans les limites d'un taux maximum qui a varié en fonction de la législation :

<i>Lois, décrets</i>	<i>En dernier ressort</i>	<i>A charge d'appel</i>
1790	50	100
25/03/1838	100	200
12/07/1905	300	600
01/01/1926	600	1500
05/11/1926	1000	3000
28/03/1934	1500	4500
30/10/1945	10000	30000
<u>Evolution du taux maximum de la compétence civile du juge de paix (en francs)</u>		

² Les justices rattachées conservent le plus souvent leur greffier et les archives restent sur place.
Jean-Claude Farcy *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*

Les lois organiques de 1790, 1838 (L. 25/05/1838) et 1905 (L. 12/07/1905) donnent également au juge de paix la connaissance de certaines affaires au-delà des seuils indiqués ci-dessus, et parfois quel que soit le montant de la demande, pour des matières spéciales :

- contestations entre hôteliers et clients, voyageurs et transporteurs.
- conflits entre propriétaires et locataires (non jouissance, réparations locatives, dégradations; actions en paiement pour les petites locations avec résiliation éventuelle des baux). Les lois d'après la première guerre mondiale ont donné au juge de paix compétence pour toutes les petites locations.
- conflits entre patrons et salariés ou domestiques (sauf pour les affaires relevant d'un conseil de prud'hommes existant dans le ressort de la justice de paix).
- actions possessoires (maintenir ou réintégrer quelqu'un dans sa possession, sans juger sur la propriété : à l'occasion d'un élagage ou abattage de haie, d'un droit de passage...) et actions en bornage depuis 1838.
- problèmes de limites et séparations, de plantation d'arbres (élagage, distances de plantation) d'entretien des fossés et canaux.
- dommages faits aux champs, fruits et récoltes.
- actions civiles pour injures et diffamation (verbales depuis 1790, écrites sauf en matière de presse depuis 1838).
- rixes et voies de fait en l'absence de blessures (il prononce sur les réparations : fixation de dommages-intérêts).
- demandes de pensions alimentaires.

Cette compétence spéciale s'est progressivement élargie par d'autres lois que celles prévues par les lois organiques :

<i>Lois</i>	<i>Matières</i>
10/06/1854	servitude de drainage (travaux, entretien, indemnité).
03/07/1877	réquisitions militaires (différends entre l'Etat et les particuliers).
18/07/1878	indemnités pour le phylloxéra (contestation de leur montant).
15/01/1884	action civile intentée pour dommages, pertes, voies de faits entre pêcheurs de la Mer du Nord (domicile du défendeur).
18/07/1889	colonat partiaire (métayage) : difficultés relatives aux comptes entre métayers et bailleurs (Périgord, Limousin, Vendée...).
12/01/1895	saisie-arrêt des petits salaires et traitements.
09/04/1898	accidents du travail : demandes en paiement des frais médicaux et funéraires, du montant des indemnités en cas d'incapacité temporaire.
19/04/1901	dommages causés aux récoltes par le gibier.

d) La progression des attributions en matière pénale

Officier de police judiciaire le juge de paix est l'*auxiliaire du parquet* : il reçoit plaintes et dénonciations, rédige des procès-verbaux en matière de flagrant délit et de morts suspectes, réalise des enquêtes officieuses dont le nombre s'accroît avec la montée en puissance du ministère public. Le juge d'instruction lui délègue certains actes d'information par commission rogatoire. Les informations criminelles constituent une part importante des activités des juges de paix.

En tant que juge unique du *tribunal de simple police*, le juge cantonal connaît de toutes les contraventions passibles de peines d'amende ne dépassant pas 15 francs (200 depuis la loi du 13 novembre 1941) ou 5 jours d'emprisonnement. Toutefois, en dehors du chef-lieu de canton, sa compétence en la matière est partagée avec les maires des autres communes dans lesquelles les affaires peuvent être portées indifféremment devant le juge de paix ou le maire. Les attributions judiciaires des maires cessent avec la loi du 27 janvier 1873, sauf pour ce qui est du ministère public qui est représenté, en simple police, par le commissaire de police, le maire ou l'adjoint.

C'est surtout au XX^e siècle que la compétence pénale du juge de paix s'accroît. Lors de la réforme de 1926, pour soulager les tribunaux correctionnels devenus départementaux, il connaît de certains délits correctionnels n'emportant qu'une peine d'amende, notamment en matière de chasse et de pêche. Le rétablissement des tribunaux d'arrondissement en 1929 met fin à cette compétence. Le décret-loi du 28 décembre 1926 lui donne connaissance des contraventions de grande voirie, confiées

jusqu'alors aux conseils de préfecture. L'ordonnance du 4 octobre 1945 crée une quatrième classe de contraventions à la suite du déclassement de certains délits et porte à 10 jours d'emprisonnement et 1200 francs³ d'amende le maximum des peines que peuvent prononcer les juges de paix. Parallèlement, pour diminuer les charges de ces tribunaux de simple police, des procédures simplifiées de recouvrement des amendes sont mises en place, évitant la venue des affaires devant le juge : perception directe par l'agent verbalisateur inaugurée par le décret-loi du 28 décembre 1926, puis amendes de composition fixées par le juge (O. 02/11/1945) et dont le versement avant toute citation met fin à la procédure. En matière de contraventions des mineurs son rôle se borne depuis 1912 à la réprimande (pour les moins de 13 ans) et il en est de même pour le respect de l'obligation scolaire (L. 11/08/1936).

e) L'extension de la juridiction gracieuse

Le juge de paix convoque et préside les conseils de famille qui délibèrent sur les intérêts des mineurs, interdits et absents, et reçoit les actes d'émancipation. Il rédige des actes de notoriété destinés à remplacer les actes d'état-civil perdus ou à constater un événement. Il fournit également des certificats de propriété, en cas de décès, pour les caisses d'épargne, les rentes sur l'Etat et pensions. Afin d'empêcher le détournement des biens, il appose les scellés après décès (en cas de mort violente ou lorsque les héritiers sont absents ou mineurs), après séparation des époux, en cas de faillite, après dissolution de société (à la requête d'associés ou créanciers), dans les cas d'interdiction, de déshérence ou de décès d'un dépositaire public (notaire, mais aussi militaire, évêque, curé) ou d'un officier supérieur.

L'élargissement de la compétence en matière gracieuse s'opère surtout à partir de la fin du XIX^e siècle avec la réception des déclarations de nationalité (depuis 1889; délivrance de certificats de nationalité après 1945), la conciliation des parties en matière de grèves (il réunit et préside le comité de conciliation et le conseil d'arbitrage facultatif créés par la loi du 27 décembre 1892) et le rôle joué en matière d'accidents du travail depuis la loi de 1898 : il reçoit la déclaration d'accident, convoque les parties (patron, victimes, témoins) et procède à une enquête ensuite transmise au tribunal d'arrondissement.

f) Le développement des attributions administratives

Elles sont peu nombreuses au début du XIX^e siècle : légalisation de signatures, réception des serments de fonctionnaires (gardes champêtres, particuliers...), rapports de mer (et de relâche, de naufrage) en cas d'absence de tribunal de commerce, déclarations d'incendies consacrées par la pratique des assurances, affirmation de procès-verbaux, réalisation d'enquêtes de commodo et incommodo ordonnées par le Préfet.

Mais ces activités administratives sont sans cesse augmentées après le milieu du XIX^e siècle. Le greffe de la justice de paix a en dépôt, concurremment avec les tribunaux de commerce, les actes de sociétés de 1867 à 1935. Le juge de paix préside la commission composée des maires chargée d'établir la liste cantonale des jurés (L. 21/11/1872). Il inscrit sur un registre les stages des élèves en pharmacie (L. 26/7/1860). Depuis 1874 il vérifie les registres des déclarations de mise en nourrice et à partir de 1898 délivre les warrants agricoles (emprunts ayant pour gage les produits agricoles). De 1923 à 1934, il fixe les périodes de distillation des bouilleurs de cru; à partir de 1933 il vérifie les déclarations de pertes en matière de calamités agricoles, etc...

Il préside en outre un grand nombre de commissions cantonales qui sont autant de «juridictions administratives» : conseil cantonal statuant sur les demandes d'allocations militaires pour les soutiens de familles (L. 21/03/1905), commissions cantonales d'appel des décisions des conseils municipaux en matière d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (L.14/7/1905),

³ Chiffre porté à 6000 francs l'année suivante (L. 24/05/1946).

d'assistance médicale gratuite (L.15/7/1893), d'assistance aux femmes en couches (L.17/6/1913) et aux familles nombreuses (L.14/7/1913), commission de remembrement de la propriété rurale pour arbitrer les conflits entre les membres de syndicats de propriétaires (L. 27/11/1918), commission cantonale pour le contentieux des assurances sociales (loi de 1930), conseils de discipline des employés communaux (L. 12/03/1930), etc.... En matière électorale il connaît des contestations sur la formation des listes pour tous les types d'élections, notamment professionnelles (consulaires, prud'homales, chambres de commerce, des métiers, etc...), et il peut juger de la validité des opérations électorales dans quelques cas (sociétés de secours mutuels par exemple).

La variété des attributions du juge de paix rend compte de la richesse et de la diversité des fonds des tribunaux cantonaux. Des traits similaires se rencontrent au niveau des tribunaux de première instance.

2. Tribunaux de première instance

a) Organisation

Prenant la suite du tribunal de district de la période révolutionnaire, le tribunal de première instance a pour ressort l'arrondissement, à l'exception du département de la Seine qui n'a qu'un seul tribunal. Le siège du tribunal est au chef-lieu, sauf quelques exceptions⁴.

Juridiction collégiale, il est composé d'un minimum de 3 juges sauf pendant la parenthèse de la Libération (1945-1953) pendant laquelle les jugements ont pu être prononcés par un juge unique. En fait le nombre des magistrats composant le tribunal d'arrondissement dépend de celui des habitants de la ville où il siège. L'importance de l'activité judiciaire dans les grandes villes implique l'existence de plusieurs chambres qui se répartissent le travail en se spécialisant (chambres civile, correctionnelle), un roulement des juges permettant à chacun d'entre eux de connaître de chaque type d'affaires. A Paris les chambres⁵ peuvent être divisées en sections (L. 18/07/1892).

Les juges, pourvus de la licence en droit dès l'An XII, sont nommés et inamovibles. Le ministère public est représenté par un procureur aidé d'un ou plusieurs substituts. Dans les grandes villes - Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Toulouse - on distingue le petit parquet chargé de l'instruction préliminaire des flagrants délits et le grand parquet qui se réserve les affaires les plus graves.

L'organisation territoriale des tribunaux de première instance est restée stable pendant la période 1800-1958 malgré de nombreux projets de réforme visant, sous le prétexte de remédier à l'inégalité du nombre de juges selon les ressorts (tribunaux inoccupés dans telle région, surchargés ailleurs), à réduire les dépenses budgétaires consacrées à la justice. Généralement, devant l'hostilité des intérêts locaux attachés à la présence du tribunal dans l'arrondissement, les mesures adoptées réduisirent le nombre des postes sans supprimer de tribunaux. La seule réforme d'envergure, tentée par Poincaré en 1926, a été un échec. Son objectif avoué est de faire des économies en supprimant les petits tribunaux inoccupés, et, par la même occasion, les prisons qui leur sont rattachées. Pour cela on décide de remplacer la plupart des tribunaux d'arrondissements - 228 sont supprimés - par un Tribunal départemental, éventuellement divisé en sections pour tel ou tel arrondissement. Un juge délégué, venu du tribunal départemental, pouvait se rendre périodiquement dans les sièges supprimés pour y exercer la juridiction gracieuse. Une réalisation improvisée - le décret du 3 septembre 1926 est pris en pleines vacances judiciaires⁶ - a eu des conséquences fâcheuses sur les

⁴ Le siège du tribunal n'est pas situé au chef-lieu dans les arrondissements suivants : Poligny (Arbois), La Tour-du-Pin (Bourgoin), Boussac (Chambon), Mézières (Charleville), La Palisse (Cusset), Argelès (Lourdes), Commercy (Saint-Mihiel), Mauléon (Saint-Palais), Arles (Tarascon), Château-Salins (Vic).

⁵ En 1953 il y a au tribunal de la Seine 27 chambres.

⁶ Ce qui a pour effet de priver les magistrats - amenés à changer de résidence - de la saison de la chasse à laquelle ils sont très attachés.

archives transférées au tribunal départemental⁷. Le ressentiment de nombreux magistrats et auxiliaires de justice, l'hostilité des populations, l'encombrement des parquets avec le transfert de compétences correctionnelles aux juges de paix inexpérimentés, expliquent en partie l'échec de la réforme. Les lois des 22 août 1929 et 21 novembre 1929 ont rétabli les anciennes circonscriptions, à quelques unités près⁸, sous le nom de sections des tribunaux départementaux. Le nom même de tribunal départemental disparaît avec la loi du 16 juillet 1930. Toutefois certains tribunaux n'ont plus qu'un seul juge résident (D. 28/03/1934) qui reçoit, pour les audiences, le renfort des juges des tribunaux voisins auxquels ils sont rattachés au point de vue du parquet et de l'instruction.

A la différence de la période révolutionnaire, le tribunal d'arrondissement a la double compétence civile et correctionnelle.

b) Les attributions en matière civile

En première instance, le tribunal statue sur toutes les affaires dont la connaissance n'a pas été attribuée à d'autres juges par des lois particulières : c'est la juridiction de *droit commun*. Il juge également en *matière commerciale* là où il n'y a pas de tribunal commercial.

En dernier ressort, il *prononce sur les appels* des décisions des juges de paix, des conseils de prud'hommes (depuis 1905) et peut réformer les sentences arbitrales.

Les décisions du tribunal, en tant que *juridiction collégiale*, sont prises soit en *audience publique* pour le contentieux ordinaire, soit en *chambre du conseil* (à huis-clos) en matière gracieuse et pour une partie du contentieux (séparations d'époux, interdiction).

Le *président* du tribunal statue comme *juge unique* sous la forme d'ordonnances sur requêtes, rendues au profit d'une partie sans que l'adversaire ait été appelé à comparaître, ou d'ordonnances sur référé, après comparution des parties. Les ordonnances sur requêtes portent principalement sur la procédure (introduction d'une instance, assignations à bref délai, mesures conservatoires, etc...), celles prises en référé sur des affaires urgentes (jugement provisoire ne se prononçant pas au principal) ou statuent sur les difficultés d'exécution d'un jugement. Après la deuxième guerre mondiale la tendance est à l'extension du référé décidant sur le fond, notamment en matière de loyers (L. 01/09/1948).

Pour la juridiction contentieuse, les décisions du tribunal d'arrondissement sont susceptibles d'appel au-delà d'un taux déterminé (depuis la loi du 11 avril 1838 : 1500 F en principal pour les affaires mobilières et personnelles, ou plus de 60 F de revenu en matière immobilière).

La juridiction gracieuse, relevant de la Chambre du conseil et du président du tribunal, est très importante et donne naissance à des collections spécifiques de documents («petites minutes», «actes d'hôtel», «jugements sur requêtes», etc...) dans les archives des greffes. Sans prétendre à une énumération exhaustive, on peut relever les catégories de documents les plus fréquentes qui portent principalement sur l'état des personnes et leur patrimoine : homologations des actes d'adoption, de notoriété et des délibérations de conseils de famille, des sentences arbitrales; interdictions et conseils judiciaires; déchéance paternelle (depuis la loi du 24 juillet 1889); successions bénéficiaires, vacantes et en déséchéance; ouvertures de testaments olographes et mystiques, absences et envois en possession des successeurs irréguliers, etc...

D'autres documents concernent plus particulièrement des procédures d'exécution : expropriations d'utilité publique, saisies mobilières et immobilières, ventes judiciaires d'immeubles à l'audience des criées (ventes de biens de mineurs ou d'interdits, sur licitation, de biens dépendant de successions bénéficiaires ou vacantes, biens de faillis...) ou ventes sur saisies-immobilières

⁷ La tradition rapporte que le déménagement des archives des greffes supprimés, opéré le plus souvent par l'armée, a entraîné de nombreuses pertes dans les documents.

⁸ Les tribunaux n'ont pas été rétablis dans les anciens arrondissements judiciaires où le nombre des avoués en exercice était inférieur à 2 (à dater du 1er septembre 1930) ce qui a entraîné le non rétablissement de ceux de Castellane, Sisteron, Embrun, Chambon, Sainte-Menehould, Arcis-sur-Aube et la suppression de ceux d'Ancenis (1931), Barcelonnette (1932), Sartène (1932), Gex (1946), Montmédy (1948), Lombez (1950), Saint-Laurent-du-Maroni (1951), Die (1951), Saint-Palais et Châtillon-sur-Seine (1955).

(adjudications et règlement des incidents éventuels : surenchère, folle enchère...), purges des hypothèques légales, ordres et contributions (détermination des sommes distribuées et du rang suivant lequel chaque créancier doit être payé sur le prix provenant de la vente des biens immobiliers du débiteur commun), exécutoires des dépens ou taxe des frais de justice (sur mémoires d'avoués, huissiers), etc...

Le greffe du tribunal reçoit également à titre de dépôt les actes d'instruction (expertises, enquêtes, comparution personnelle des parties, interrogatoires sur faits et articles) ainsi que des déclarations diverses : séparations de biens, contrats de mariage, serments, signatures, empreintes de marteaux, cessations de fonctions, renoncations ou acceptations de successions, etc...

L'extension de la compétence en matière civile se réalise à mesure que la législation élargit le champ d'intervention du tribunal. Le contentieux de la séparation des époux s'accroît avec la loi sur le divorce (27/07/1884). En matière d'accidents du travail (L. 09/04/1898) le tribunal fixe le montant de l'indemnité en cas d'incapacité permanente. Pour les pupilles de la nation (L. 27/07/1917) la chambre du conseil examine les dossiers et prononce les jugements d'adoption.

Le développement de la compétence civile après la première guerre mondiale se réalise principalement par la voie de l'échevinage, associant magistrats et assesseurs étrangers à l'ordre judiciaire.

c) Les progrès de l'échevinage après 1914

C'est avec le règlement des *dommages de guerre* (L.17-4-1919) que commence à se développer ce rôle des magistrats civils. Les dommages sont évalués par des commissions cantonales (ou d'arrondissement), composées d'un président magistrat (juge de paix ou juge d'instance) et de techniciens compétents : délégué du ministère des Finances, architecte, commissaire-priseur ou greffier, agriculteur ou ouvrier de métier. Ces commissions sont des organes d'instruction et de conciliation entre l'Etat et le sinistré. En cas de désaccord c'est un tribunal des dommages de guerre, composé d'un magistrat président, assisté de 4 assesseurs (deux juges et deux membres tirés au sort dans une liste établie par le Conseil général) qui tranche et fixe le montant définitif de l'indemnité. La cession de l'indemnité de dommage de guerre nécessite une autorisation du tribunal civil.

Des commissions cantonales, départementales et une Commission nationale des dommages de guerre seront également constituées au lendemain de la deuxième guerre mondiale, mais leur compétence se limite à connaître des pourvois contre les décisions du ministre chargé de la reconstruction et de l'urbanisme fixant les droits des sinistrés, notamment en ce qui concerne l'origine, la nature et l'importance des dommages comme le montant et l'emploi de l'indemnité (L. 28/10/1946). Ces commissions - transformées en commissions d'arrondissement et commissions régionales en 1952 (L. 09/04/1952) - sont composées d'un magistrat président, d'un fonctionnaire désigné par le ministère des Finances et d'un représentant des sinistrés. Une commission supérieure de cassation des dommages de guerre, composée de membres des juridictions supérieures, existe également.

Pour les *pensions* versées aux victimes de la guerre (L. 31/03/1919) les contestations sont jugées par un tribunal départemental (avec appel en cour régionale) composé du président du tribunal de première instance du chef-lieu, d'un juge, associés à un représentant du conseil de préfecture, un médecin et un pensionné tiré au sort.

Si les deux juridictions précédentes sont de type administratif, on rejoint l'ordre judiciaire avec les *commissions arbitrales des baux à loyer* qui ont fonctionné pendant les années d'après la première guerre mondiale (L. 09/03/1918). Une commission par arrondissement, composée d'un magistrat et de 4 assesseurs (2 propriétaires, 2 locataires) est compétente pour concilier et juger les contestations relatives à l'application de la loi de 1918 (demandes de résiliation, prorogation, réduction du prix des baux du fait de la guerre). Les attributions de ces commissions sont ensuite dévolues aux tribunaux ordinaires (L.31/03/1922).

Avec la deuxième guerre mondiale apparaissent les *tribunaux paritaires des baux ruraux* (O. 04/12/1944) qui prennent la succession des commissions paritaires de fermage créées en 1943. Dans

chaque canton une commission paritaire présidée par le juge de paix et représentant les professions agricoles (deux bailleurs et deux fermiers ou métayers) juge toutes les contestations entre bailleurs et preneurs (résiliation, paiement des baux, droit de préemption, etc...), les commissions d'arrondissement présidées par le président du tribunal civil prononçant sur les appels des premières.

En matière de *contentieux de la sécurité sociale* (L. 24/10/1946), des commissions de première instance (départementales), composées d'un magistrat président et de deux assesseurs (un salarié, un employeur) connaissent des contestations auxquelles donnent lieu l'application du droit à la sécurité sociale. L'appel des décisions prises est fait devant une Chambre régionale d'appel composée d'un président, conseiller à la Cour d'appel, et de 4 assesseurs (2 salariés et 2 employeurs). Ce mode de règlement des conflits s'inspire du contentieux des *assurances sociales* porté en 1930 devant des commissions cantonales présidées par le juge de paix, et après 1935 devant des commissions d'arrondissement, toujours présidées par le juge de paix, l'appel relevant du tribunal civil.

d) La compétence pénale : le tribunal correctionnel

Le tribunal d'arrondissement jugeant en matière pénale connaît de tous les délits, c'est-à-dire de toutes les infractions pour lesquelles les peines prévues dépassent celles infligées au tribunal de simple police, tout en restant inférieures à 5 ans de prison. En fait cette règle souffre de plusieurs exceptions. D'abord une partie des délits a pu, pendant certaines périodes échapper à la correctionnelle : ceux de grande voirie relèvent des conseils de préfecture et les délits en matière de presse, selon la conjoncture politique, ont été parfois dévolus aux assises. Ensuite les crimes commis par les mineurs, sauf s'ils impliquent la peine de mort, les travaux forcés à perpétuité ou la détention, et sauf s'ils sont commis avec la complicité d'adultes, relèvent non des assises mais du tribunal correctionnel. Ce dernier connaît en outre non seulement des délits mais également des contraventions forestières.

Les affaires viennent au tribunal, à la requête de particuliers (parties civiles), d'administrations dont les règlements sont enfreints, et du ministère public principalement. Elles sont traduites à l'audience soit par citation directe du prévenu, soit à la suite du renvoi ordonné par le juge d'instruction. Ce dernier, héritier du directeur du jury de la période révolutionnaire, choisi pour 3 ans par le gouvernement parmi les membres du tribunal de première instance, instruit l'affaire dans le secret, ordonne éventuellement la détention préventive et transmet ensuite, jusqu'en 1856, le dossier à la Chambre du conseil, formation de 3 magistrats du tribunal statuant sans publicité sur le règlement définitif de l'instruction. Les pouvoirs de cette chambre sont supprimés⁹ et confiés au juge d'instruction par la loi du 17 juillet 1856. Le caractère inquisitoire de l'instruction s'atténue à partir de la fin du XIX^e siècle : les conseils de l'inculpé (L. 08/12/1897), de la partie civile (L. 22/03/1921) peuvent participer à une partie de l'instruction. Cependant, avec la progression des délits, le rôle d'enquêteur du juge d'instruction tend de plus en plus à passer aux mains du parquet et de la police.

L'activité des tribunaux d'arrondissement s'est accrue avec le mouvement de correctionnalisation des peines. Le législateur a déclassé un certain nombre de crimes afin de mieux proportionner la peine à l'infraction : ainsi la loi du 28 avril 1832 généralise l'institution des circonstances atténuantes et celle du 13 mai 1863 correctionnalise un grand nombre d'infractions auparavant jugées en assises. La correctionnalisation judiciaire accentue le mouvement de transfert des infractions à la correctionnelle : les parquets, soit pour donner plus de rapidité à la justice et économiser des frais, soit pour éviter la faiblesse des jurys et mieux assurer la répression, négligent les circonstances aggravantes, modifient la qualification des infractions pour les renvoyer au tribunal correctionnel. En outre le développement économique, l'extension de l'influence étatique et les progrès de la réglementation qui l'accompagne, multiplient les infractions relevant du tribunal correctionnel : ainsi en matière de chasse en 1844, de police des chemins de fer (1845), d'ivresse (1873), de conscription des chevaux

⁹ La chambre du conseil a été reconstituée temporairement de 1933 à 1935 pour prononcer sur le renouvellement de la détention préventive.

(1874), de presse (1881), d'exercice de la médecine (1892), d'infractions économiques après la première guerre mondiale (fraudes, hausses illicites des prix), etc...

Cette évolution s'est accompagnée d'une transformation de la juridiction correctionnelle dans le sens de la spécialisation d'une part, et dans celui de la dépendance à l'égard du ministère public d'autre part.

La spécialisation concerne les mineurs avec la législation de 1912 et 1945 qui a pour objectif un traitement plus éducatif que répressif de la délinquance juvénile¹⁰. La loi du 22 juillet 1912 crée le Tribunal pour enfants et adolescents, chambre spéciale ou audience spéciale du tribunal correctionnel, chargée de juger les mineurs de 13 à 18 ans (13 à 16 ans pour les crimes et délits; délits seulement de 16 à 18 ans). Les mineurs de 13 ans ne relèvent plus de la juridiction répressive mais de la Chambre du conseil du tribunal civil qui prend des mesures de tutelle et d'assistance. Les contraventions commises par les mineurs de 13 ans font l'objet d'une réprimande de la part du juge de paix. Des délégués du tribunal, choisis parmi les personnes qualifiées s'intéressant aux problèmes de l'enfance, sont chargés de la liberté surveillée de tous les mineurs.

L'ordonnance du 2 février 1945, qui définit le statut de l'enfance délinquante, prescrit qu'en principe, tout mineur de 18 ans est irresponsable et ne peut être l'objet que d'une mesure de rééducation, à l'exception des crimes pour les 13-18 ans. Un juge des enfants est désigné au sein de chaque tribunal non rattaché pour instruire les dossiers et également prendre des décisions. Un tribunal des enfants est créé auprès de chaque Tribunal de première instance, composé du juge des enfants et de deux assesseurs, professionnels spécialistes de l'enfance en danger moral. En 1951 le nombre des juges et tribunaux pour enfants est réduit à un seul par département. Des délégués à la liberté surveillée, nommés par le juge des enfants, sont chargés de contrôler la conduite du mineur.

Quant au reste de la délinquance son traitement par le tribunal correctionnel dépend beaucoup de l'attitude des parquets.

e) Le poids du ministère public

Le procureur de la République¹¹, fonctionnaire établi près des tribunaux d'arrondissement, est chargé d'y représenter la société en poursuivant la répression des atteintes à l'ordre public. Il remplace l'accusateur public élu de la Révolution et le «magistrat de sûreté» du Consulat. Représentant du pouvoir exécutif, il est nommé par le pouvoir central et doit obéissance au procureur général de la Cour d'appel. Exerçant l'essentiel de l'action publique, il intervient au civil et surveille, au plan administratif, l'activité des membres du tribunal.

En matière pénale, il a une part croissante de l'*action publique* qu'il exerce avec les particuliers (parties civiles) et certaines administrations (Eaux et forêts, contributions indirectes). Après le milieu du XIX^e siècle son rôle tend au monopole en la matière : depuis la loi du 19 juin 1859 qui favorise les transactions avec les Eaux et forêts, les instances engagées par les administrations chutent et à la fin du siècle 90 % des poursuites ont pour origine le ministère public. C'est à ce niveau que le parquet empiète sur les fonctions du tribunal, particulièrement sur celles du juge d'instruction. Recevant les plaintes, dénonciations et procès-verbaux il a la possibilité de classer une partie des affaires qu'il juge sans gravité, éventuellement après avoir complété son information par des enquêtes officieuses : le classement sans suite affecte une part grandissante des faits parvenus à la connaissance du procureur (1845 : 27,5 %, 1865 : 45,6 %, 1885 : 52,9 %, 1905 : 62,4 %). Le classement sans suite est une manière de juger, sans possibilité d'appel. De plus parmi les affaires poursuivies, une grande partie échappe à l'instruction, car elles sont transmises au tribunal soit par citation directe, soit par comparution immédiate du prévenu en cas de flagrant délit (L. du 20 mai 1863). Il en résulte que la proportion des affaires confiées aux juges d'instruction baisse de plus en plus (1845 : 24,9 %; 8 % en 1905) et se limite aux affaires graves participant davantage de la crimi-

¹⁰ La majorité pénale a été portée de 16 à 18 ans en 1906.

¹¹ Procureur royal pendant la monarchie censitaire, procureur impérial sous les deux Empires.

nalité que de la délinquance. Ajoutons que pour les crimes graves, le procureur participe aux premiers éléments de l'enquête avec les officiers de police judiciaire. A l'audience correctionnelle, il suit les débats, requiert une décision de culpabilité et l'application de la loi. Il surveille ensuite l'exécution des jugements et arrêts : contrôle des prisons et instruction des modifications ultérieures de la peine (grâces, réhabilitations).

Le procureur intervient également au civil. Lors des audiences, il écoute les plaidoiries, prend éventuellement la parole pour conclure dans le sens de la prétention qui lui paraît justifiée. Ses conclusions sont obligatoires toutes les fois que la cause intéresse l'ordre public, le domaine de l'Etat, les communes, les femmes mariées, mineurs et interdits, les personnes présumées absentes dont il est le protecteur légal. Il a des attributions particulières de protection des «faibles» notamment des mineurs (action en déchéance de l'autorité parentale, sauvegarde de patrimoine), des aliénés (il provoque les interdictions, contrôle les placements en hôpital psychiatrique), des indigents (il veille à l'attribution de l'assistance judiciaire) et intervient dans les causes intéressant l'état des personnes (instruction des demandes de dispenses d'âge de parenté, de changement de noms, rectification de l'état civil qu'il surveille...). En matière commerciale, il surveille les faillites et contrôle les élections consulaires.

Parmi ses fonctions administratives, il y a la surveillance des magistrats et des auxiliaires de justice : il donne un avis lors des nominations de magistrats et d'officiers ministériels et exerce à leur égard une action disciplinaire (il peut saisir les chambres de discipline). L'importance de son rôle apparaît bien dans la multitude d'états périodiques sur le fonctionnement de la justice qu'il doit adresser à ses supérieurs, parquet général et ministère. Les rapports rédigés sur les grèves, les accidents graves et les faits politiques, comme le dépôt au parquet de nombreuses déclarations - écoles privées (1850), débitants de boisson (1880), journaux (1881), syndicats (1884) - témoignent bien de sa participation à l'exécutif.

3. Cours d'assises

La cour d'assises est une juridiction autonome départementale qui siège temporairement, chargée de juger définitivement et sans appel les infractions connues sous le nom de crimes. Selon les époques elle connaît également des délits de presse, notamment pendant la période 1881-1944. Les mineurs de 16 ans sont renvoyés en correctionnelle pour tout crime n'ayant pas entraîné la mort, puis à partir de 1945 devant le tribunal des enfants pour toute accusation de crime.

a) L'évolution : du tribunal criminel aux assises

En l'An VIII, le tribunal criminel de la période révolutionnaire (devenu Cour de justice criminelle en 1804), est maintenu avec les deux jurys d'accusation et de jugement, mais le premier juge seulement sur les pièces instruites par le «directeur du jury»; il est supprimé par le Code d'instruction criminelle, promulgué en 1808 et mis en application au premier janvier 1811, lequel établit les assises, maintient le jury de jugement et crée le jury d'instruction.

b) Organisation

Juridiction temporaire, la cour d'assises siège par sessions, une par trimestre en principe, sauf à Paris où elle revêt un caractère permanent¹². Les assises se tiennent au chef-lieu du département, sauf quelques exceptions¹³. Elle est composée de deux éléments distincts : la cour (magistrats) et le jury (citoyens).

¹² A Paris la cour d'assises est divisée, depuis 1832, en deux sections qui siègent à tour de rôle chacune pendant quinze jours.

¹³ Parmi les exceptions on citera notamment les départements suivants : Ardennes, Cantal, Charente-Inférieure, Manche, Meuse, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse.

La *Cour* est une émanation de la cour d'appel, composée de 3 magistrats¹⁴ dont le président est toujours un membre de la Cour d'appel, les deux autres (les assesseurs) pouvant être soit des conseillers de la cour, soit des juges du tribunal de première instance, nommés par le président de la cour d'appel. Le ministère public est représenté par le Procureur général, celui-ci pouvant déléguer ses pouvoirs à un avocat général, un substitut ou un procureur du tribunal où se tient la session.

À côté de cet élément professionnel le *jury* représente en théorie l'élément populaire. De 12 membres à l'origine on est passé à 6 en 1941 puis à 7 jurés depuis 1945. Le recrutement du jury est loin d'être à l'image de la société qu'il est censé représenter. Pendant la 1^e moitié du XIX^e siècle, il est constitué de notables pris au sein de collèges électoraux très restreints (système du cens) auxquels sont adjoints des officiers et fonctionnaires. Avec l'établissement du suffrage universel, à partir de 1848, tous les électeurs figurent sur les listes du jury à condition d'avoir 30 ans. La loi du 21 novembre 1872 codifie la procédure de formation du jury, en fixant les conditions de capacité (avoir 30 ans accomplis, jouir de ses droits politiques et civils, ne pas être domestique ni serviteur à gages, ni illettré, incompatibilités de certaines fonctions...) les règles de dispenses (septuagénaires, personnes ayant besoin de leur travail pour vivre...) et d'excuses. Le jury de jugement est issu d'une liste de session tirée au sort au sein de la liste annuelle du jury. Une liste spéciale de jurés suppléants est formée de jurés de la ville où se tiennent les assises, choisis en dehors de la liste annuelle, afin de pallier les défaillances.

À l'origine, le jury statue seul sur la culpabilité en répondant aux questions posées, à l'issue des débats, par le Président, le verdict étant prononcé à une majorité qui a varié (de 7 voix, puis 8 en 1831, 7 en 1835, 8 en 1848, à la majorité depuis 1853). Afin de réduire l'indulgence du jury, souvent effrayé par les conséquences de la décision prise en matière de peine (une peine jugée trop lourde pour le crime commis...), différentes mesures ont été adoptées. On lui accorde la faculté de prononcer sur les circonstances atténuantes à partir 1832, ce qui permet d'atténuer le degré de la peine. En 1932 le jury est associé aux magistrats pour délibérer et voter sur l'application de la peine (L. 05/03/1932). En 1941 jurés et magistrats sont associés pour statuer à la fois sur la culpabilité et l'application de la peine (L. 25/11/1941).

Pour les mineurs de 16-18 ans accusés de crimes¹⁵, il existe depuis 1945 une Cour d'assises des mineurs, de même composition que la cour d'assises ordinaire sauf que les 2 assesseurs de la Cour sont choisis parmi les juges pour enfants. Elle répond en outre à deux questions spéciales sur la possibilité d'appliquer ou non une condamnation pénale, sur le bénéfice des «circonstances de minorité», les réponses données déterminant une condamnation (atténuée ou normale) ou une mesure de placement.

Les recours contre les arrêts des assises sont les pourvois en Cassation et la procédure de révision.

4. Cour d'appel

a) Organisation

La réforme judiciaire de l'An VIII crée les tribunaux d'appel devenus les cours d'appel en 1804 (impériales en 1810, puis royales de 1815 à 1848). Ayant chacune, en général, plusieurs départements pour ressort, leur nombre a évolué en fonction de l'histoire territoriale de la France et de la colonisation. De 29 en l'An VIII, elle sont 37 à l'apogée de l'Empire. Leur nombre est ramené à 27 en 1815. Avec l'annexion de la Savoie en 1860, une cour nouvelle est installée à Chambéry et le ressort de celle d'Aix s'étend au nouveau département des Alpes-maritimes. La défaite de 1871 fait disparaître les cours de Metz et Colmar. La seconde est rétablie après la première guerre mondiale avec création en 1928 d'une chambre annexe à Metz. La colonisation a amené la création de cours d'appel dans la plupart des colonies, la création des départements d'outre-mer en 1946 instituant 3 cours

¹⁴ La loi du 4 mars 1831 réduit de 4 à 2 le nombre des conseillers ou juges qui, avec le président, forment la Cour.

¹⁵ Les mineurs de 16 ans accusés de crimes étant renvoyés devant le tribunal pour enfants.

d'appel à Basse-Terre, Fort-de-France (avec une chambre détachée à Cayenne) et Saint-Denis de la Réunion. Le siège d'appel, fixé en tenant compte des traditions judiciaires antérieures à la Révolution, n'est pas toujours au chef-lieu d'un département, ainsi à Aix, Bastia, Douai et Riom.

Chaque cour est composée d'un premier président, de présidents de chambres et de juges appelés conseillers, le ministère public étant représenté par un procureur général, des avocats généraux ayant le service des audiences et des substituts attachés de préférence au service administratif du parquet général.

Les nombres des conseillers et des sections (ou chambres) varient en fonction de l'importance de l'activité de chaque cour. Avant la réforme de 1883, il y avait au minimum trois chambres : la chambre civile, celle des appels de police correctionnelle et celle des mises en accusation. La loi du 30 août 1883 a inauguré la classement des cours en fonction du nombre des sections les composant, certaines n'ayant qu'une seule chambre, la chambre des mises en accusation ne formant plus une section distincte. En fonction des besoins du service des chambres temporaires peuvent être installées et la chambre correctionnelle a la possibilité de juger en matière civile.

b) Attributions

La *chambre des mises en accusation* (puis la section de la cour faisant fonction après 1883) est l'héritière du jury d'accusation de la période révolutionnaire : elle juge, au vu du dossier du juge d'instruction, si le fait poursuivi peut être qualifié de crime et prononce le renvoi éventuel de l'inculpé en cour d'assises. Elle constitue pour les infractions criminelles une seconde instance d'instruction, supérieure à celle du juge d'instruction car elle prononce également sur les appels des ordonnances prises par ce dernier. Le code militaire de 1928 lui donne les mêmes fonctions en matière de justice militaire. En dehors de l'instruction, elle intervient également dans les règlements de juges, les réhabilitations judiciaires (L.14/08/1885), les extraditions (L. 10/03/1927) et après la première guerre mondiale elle prononce sur certains recours en révision formés contre les condamnations des conseils de guerre et tribunaux militaires.

La *chambre civile* connaît, depuis l'An VIII, tous les appels des tribunaux de première instance et tribunaux de commerce ainsi que ceux des sentences des arbitres quand la contestation arbitrée était de nature à être soumise aux tribunaux civils. Les appels des tribunaux particuliers des pensions, de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole sont également de sa compétence et elle prononce sur les demandes en réhabilitation des faillis et liquidés. Les recours en annulation des élections consulaires sont aussi de son ressort (L. 08/12/1883).

La *chambre correctionnelle* ne connaît pleinement de tous les appels correctionnels qu'après le milieu du XIX^e siècle. Jusqu'à 1810 c'est le tribunal criminel qui juge les appels correctionnels. De 1810 à 1856, afin d'éviter des voyages difficiles pour les témoins, il y a un système complexe d'appels circulaires avec deux cas possibles : dans les départements où siège une cour d'appel celle-ci connaît tous les appels correctionnels et dans les autres départements, les appels sont portés devant le tribunal du chef-lieu du département, ceux du chef-lieu du département étant déferés aux tribunaux des chefs-lieux voisins. Depuis la loi du 13 juin 1856 la Cour d'appel a connaissance des appels de tous les jugements correctionnels. Les délits correctionnels attribués aux officiers de la Légion d'honneur, généraux, évêques, membres des cours et préfets sont de la compétence de la seule Cour d'appel.

La cour d'appel siège également toutes chambres réunies en *audience solennelle* de rentrée ou en *assemblées générale*. Lors de la rentrée des cours qui se fait en audience solennelle le procureur général prononce un discours portant sur des questions d'intérêt général. En assemblée générale, il évoque dans un discours appelé *mercuriale* la manière dont la justice a été rendue pendant l'année écoulée et la cour procède à la réception des nouveaux membres, statue en matière disciplinaire et sur les questions de service intérieur, donne son avis sur les projets de création, translation ou suppression d'offices ministériels.

5. Cour de Cassation

La Cour de cassation contrôle l'application des lois sans juger au fond. Ayant le pouvoir de casser les jugements et arrêts, elle contribue à l'unité de la jurisprudence des cours et tribunaux.

a) Organisation

Prenant la succession du Conseil des parties de l'Ancien Régime, le Tribunal de cassation, créé par l'Assemblée Constituante (L. 27/11-01/12/1790) est devenu la Cour de cassation en 1804.

Elus par le Sénat en l'An VIII, ses juges sont par la suite nommés par le pouvoir central. Le premier président, les présidents de chambres et les conseillers sont les magistrats du siège. Le ministère public, représenté par un procureur général et des avocats généraux, veille à l'application des règles de droit en prenant en compte les intérêts de la société. Les avocats aux Conseils - ils portent ce titre depuis 1806 - ont le monopole de la procédure et de la plaidoirie devant la Cour.

Dès l'An IV cette haute juridiction est divisée en 3 sections : une chambre des requêtes, une chambre civile et une chambre criminelle. Les pourvois en matière criminelle sont admis directement devant cette dernière. La chambre des requêtes procède à l'examen préalable de tous les pourvois civils : elle peut les rejeter par un arrêt motivé ou les transmettre à la chambre civile en cas d'acceptation. Elle assure donc le filtrage des pourvois civils. L'augmentation du nombre des pourvois, leur diversification, ont mis en question son existence. La création d'une chambre sociale en 1938, statuant directement sur les requêtes en la matière, diminue le rôle de la chambre des requêtes qui est supprimée en 1947. La même année une chambre commerciale est créée et en 1952 une 4ème chambre civile est établie, chacune des 4 chambres se spécialisant en fonction de la nature des pourvois : droit civil pour la première; divorce, séparations de corps, procédure civile pour la seconde; matières sociales pour la troisième, la dernière se réservant les pourvois de nature commerciale et financière. Les magistrats de l'ensemble de la Cour siègent en chambres réunies pour statuer sur un deuxième pourvoi pour une même affaire : depuis 1937 la décision prise s'impose à la seconde cour de renvoi. L'assemblée plénière - émanation de toutes les chambres mais sans la totalité des magistrats -, instituée en 1947, examine les affaires posant une question de principe ou faisant l'objet d'un partage égal des voix au sein d'une chambre.

b) Attributions

La fonction essentielle de la cour est *la cassation* des arrêts et jugements. Elle a pour mission de prononcer sur toutes les demandes visant à annuler les jugements rendus en dernier ressort, en vérifiant si la loi a été appliquée et si les formes de procédure ont été suivies. Une fausse application ou interprétation de la loi, la non observation des règles de procédure, l'incompétence ou l'excès de pouvoir d'un juge, le défaut de motivation d'un jugement, la contrariété des deux décisions judiciaires sont des motifs de cassation. La partie demanderesse doit d'abord faire une déclaration de pourvoi auprès du tribunal qui a prononcé le jugement attaqué. Le pourvoi est fait par requête (avec indication des moyens : vices de forme, violation de la loi invoqués) signée d'un avocat à la cour de Cassation et déposé au greffe avec la quittance de la consignation de l'amende et la copie de la décision attaquée. L'avocat du demandeur produit ensuite un mémoire ampliatif (rappel de la procédure, développement des moyens...), auquel répond un mémoire en défense de la partie adverse. Un rapporteur est nommé, l'affaire est ensuite portée au rôle de l'audience après qu'un avocat général ait préparé ses conclusions. Si la chambre des requêtes renvoie à la chambre civile (dans le cas contraire elle prononce un arrêt de rejet motivé), l'instruction exige un autre rapport fait par un conseiller, les avocats prennent la parole et le ministère public conclut. La Cour rend un arrêt motivé et en cas de rejet le demandeur est condamné à payer une amende. Le jugement cassé, la cour renvoie la question de fond à une juridiction de même ordre que celle dont la décision a été annulée.

La Cour a également des *attributions judiciaires secondaires*. Elle prononce en matière de réglemements de juges quand les tribunaux simultanément saisis d'un même procès relèvent de deux cours d'appel différentes; elle statue sur les prises à partie contre les cours d'assises et les cours d'appel pour la réparation des torts commis par un magistrat abusant de son autorité.

La chambre criminelle connaît aussi des *pourvois en révision*, recours extraordinaires tendant à faire réviser pour erreur de fait une décision judiciaire en matière pénale. La révision était autrefois admise dans 3 cas seulement : existence reconnue de la personne prétendue homicide, inconciliabilité de deux jugements, condamnation pour faux témoignage d'un témoin entendu contre l'accusé. La loi du 8 juin 1895 a organisé la réparation morale et pécuniaire des erreurs judiciaires et ajouté un quatrième motif de révision¹⁶ : le fait nouveau de nature à établir l'innocence du condamné (aveu d'un faux témoin, un tiers se reconnaît coupable, élément nouveau de l'infraction...). Le ministre de la Justice transmet la demande, par l'intermédiaire du procureur général, à la chambre criminelle dans les trois premiers cas. En cas de fait nouveau, le Garde des Sceaux a seul la possibilité de saisir la chambre, après avoir pris l'avis d'une commission de révision composée de 3 directeurs du ministère et de 3 magistrats de la Cour de Cassation. Dans tous les cas, la chambre criminelle¹⁷ de celle-ci examine la recevabilité du pourvoi. En cas d'acceptation, elle renvoie à une juridiction de même degré que celle qui avait précédemment statué si de nouveaux débats sont possibles ou si l'innocence de l'inculpé n'apparaît pas évidente. Elle peut aussi procéder elle-même à la révision si l'innocence est évidente ou si la mort des protagonistes rend impossible un nouveau procès.

Dès son origine la Cour de cassation joue le rôle de *conseil supérieur de la magistrature* pour les poursuites et peines disciplinaires contre les magistrats. La loi du 30 août 1883 organise ces pouvoirs dévolus aux chambres réunies. Le non respect de l'interdiction des délibérations politiques, une démonstration d'hostilité au gouvernement, des manquements aux devoirs professionnels sont l'objet de peines disciplinaires telles que la censure simple ou avec réprimande (cette dernière prive de traitement pendant un mois), la suspension provisoire ou la déchéance. La cour perd ce pouvoir disciplinaire avec la Constitution de 1946 qui institue un *Conseil supérieur de la magistrature* présidé par le chef de l'Etat et composé pour moitié d'élus de l'assemblée nationale et de magistrats, pour une part élus par leurs pairs. Le Conseil présente également au chef de l'Etat les candidats aux divers postes à pourvoir dans la magistrature du siège et prépare les promotions.

6. Ministère de la Justice

a) Le ministère dans la hiérarchie judiciaire

Si l'on place généralement la Cour de cassation à la tête de l'organisation judiciaire¹⁸, en termes de hiérarchie et de pouvoir on peut considérer que le ministre de la Justice contrôle l'essentiel de l'institution judiciaire. Il exerce son autorité par le biais des magistrats du parquet qu'il peut nommer, rétrograder, déplacer et révoquer à sa guise. Le garde des Sceaux est au sommet de la hiérarchie du ministère public, précédant le procureur général de la cour de Cassation, les procureurs généraux, les procureurs près les tribunaux de première instance - qui ne sont que les substituts du procureur général -, les commissaires de police, maires et adjoints près des tribunaux de simple police. Le ministre de la justice exerce une part de l'action publique : il peut demander à un procureur général d'exercer des poursuites, mais ne peut dicter ses conclusions.

Si les magistrats du siège sont inamovibles, et en théorie indépendants de l'exécutif, leur nomination dépend, au moins jusqu'à 1946, des présentations faites par les chefs de Cour (procureur gé-

¹⁶ La loi du 25 septembre 1946 permet la révision à titre permanent des condamnations pour outrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre afin de faire disparaître les condamnations subies par les auteurs célèbres. Le pourvoi, réservé à la Société des gens de lettres, peut être formé 20 ans après la condamnation.

¹⁷ A la suite de l'affaire Dreyfus, la Cour de cassation dans son ensemble et non la seule chambre criminelle statue sur les pourvois en révision de 1899 à 1917.

¹⁸ Son autorité prévaut sur toutes les juridictions à l'exception des prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée.

néral et premier président) pour les magistrats, par les procureurs et présidents des tribunaux civils pour les juges de paix. Les recommandations, notamment d'ordre politique, modifient parfois les présentations faites par les pairs. L'avancement est entre les mains du ministère, et comme les magistrats du parquet avancent plus rapidement que ceux du siège, la tendance à faire un stage dans le ministère public pour obtenir de l'avancement ne peut que favoriser la docilité à l'égard de l'exécutif. La création d'un tableau d'avancement en 1906, établi par une commission dépendante du ministère, ne met pas un terme à ce mécanisme de tutelle qui sera atténué par la création du Conseil supérieur de la magistrature en 1946. Nommés et promus au gré des souhaits du ministère les magistrats ne bénéficient de la garantie de l'immovibilité qu'en période de calme politique. Chaque changement de régime a pour conséquence la suspension temporaire de l'immovibilité et l'épuration des magistrats du siège comme du parquet. C'est dire que le ministère, et plus particulièrement sa division du personnel est l'objet de nombreuses sollicitations de la part des magistrats.

b) L'organisation du ministère

Les structures essentielles du ministère de la justice, créé en 1791 (L. 27/04/1791) et organisé en l'An IV, ont peu évolué jusqu'en 1964, bien que ses fonctions de législation, de défense sociale et de surveillance des tribunaux aient vu leur importance relative se modifier. Si l'on excepte quelques attributions annexes temporaires (contrôle des émigrés sous l'Empire, conseil des prises créé en l'An VIII, charge de l'Imprimerie nationale jusqu'en 1910) et le rattachement de l'administration pénitentiaire en 1911¹⁹, on doit souligner, à côté des attributions relevant du Cabinet du ministre, l'importance des deux divisions civile et criminelle.

Les bureaux placés sous l'autorité directe du ministre ont des attributions politiques et administratives. A l'origine un secrétariat général était chargé de l'enregistrement de la correspondance, de l'organisation du travail des divers bureaux et surveillait étroitement le bureau de l'organisation judiciaire (chargé du personnel des tribunaux) alors que le bureau particulier du ministre s'occupait des affaires «sans département fixe» et des questions «réservées». Le *cabinet du ministre* (Direction du cabinet créée en 1909) s'est progressivement substitué au secrétariat général. Il ajoute aux attributions précédentes celles de la bibliothèque et des archives (conservation des originaux des lois), de la formation du *Bulletin des lois* (jusqu'à sa disparition en 1930), de la légalisation des actes civils et judiciaires provenant de l'étranger et des colonies (jusqu'en 1911), de la formation d'une collection de législation étrangère (depuis 1878), des rapports avec les assemblées parlementaires et la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

La *gestion du personnel* judiciaire, relevant à l'origine du bureau d'organisation judiciaire, est assurée par une Direction du personnel (créée en 1879), qui a connu une éclipse pendant le second Empire au profit du secrétariat général, et qui est, selon les époques, réunie à celle de la Comptabilité. Ses bureaux organisés géographiquement (France/colonies) ou distinguant les cours et tribunaux de première instance des justices de paix (en incluant toujours le personnel des greffes), ont en charge les mouvements de nomination, d'avancement ou de mutation des magistrats, les promotions à l'ordre de la Légion d'honneur, les congés et les mesures disciplinaires. Les officiers ministériels ont relevé en partie de cette direction jusqu'au Second Empire. La division de la comptabilité, parfois autonome, prépare les budgets du ministère, assure l'ordonnancement des traitements, et instruit les demandes de pensions et secours émanant des fonctionnaires rattachés au ministère.

La *Direction des affaires civiles* a des attributions multiples. La première touche à tout ce qui concerne l'administration et la législation en matière civile, commerciale et sociale : étude des projets de lois et décrets, réponse aux consultations des tribunaux ou requêtes des particuliers, création et fonctionnement des tribunaux (institution de chambres, roulements, élections consulaires, etc...), publication des circulaires au *Bulletin officiel* du ministère, publication des jugements en matière

¹⁹ Le caractère tardif de ce rattachement, la large autonomie de cette nouvelle direction justifient sa présentation avec l'ensemble des établissements pénitentiaires.

d'absence, de successions vacantes et en déshérence, transmission des pourvois en cassation et des commissions rogatoires, significations d'actes à l'étranger, etc...Ce travail de la division civile s'accroît progressivement avec le développement de la législation en matière d'assistance judiciaire, de protection de l'enfance, d'accidents du travail, avec la liquidation des congrégations au début du XX^e siècle et la mise au point de la législation et de l'organisation judiciaire des colonies. Un deuxième bureau s'occupe plus particulièrement, après le milieu du XIX^e siècle, des notaires et officiers ministériels : création et suppression des charges, nomination et fixation des prix de cession, mesures disciplinaires. Le troisième bureau, celui du sceau²⁰, chargé de l'examen des questions portant sur l'état des personnes, prend la succession de l'ancien conseil du sceau des titres. Ce dernier a été créé le 1^{er} mars 1808, à la suite du rétablissement des titres et de l'institution des majorats dont les revenus sont affectés à leur soutien. Composé alors de sénateurs et conseillers d'Etat pour prononcer sur toutes les demandes relatives aux collations, confirmations et reconnaissances de titres de noblesse, sa compétence s'étend ensuite aux concessions d'armoiries (1809), à l'investiture et confirmation de toutes les dotations (1810) et à la délivrance des autorisations de servir à l'étranger (1812). Il est remplacé en 1814 par une commission du sceau dont les membres - officiers ministériels appelés conseillers référendaires au sceau de France²¹ - sont chargés, outre les attributions précédentes, de vérifier la régularité des actes de juridiction gracieuse du roi en matière de naturalisation et admission à domicile, de changement ou addition de noms, de dispenses d'âge ou parenté pour mariage, etc..., toutes les requêtes en la matière étant instruites par le ministère. Ils perçoivent lors de l'envoi des lettres patentes (simple ampliation des arrêtés après 1848) accordant les faveurs demandées les droits de sceau pour le compte du Trésor. La commission du sceau est supprimée en 1830²² : ses fonctions sont désormais dévolues au conseil d'administration du ministère et le service du sceau (d'abord division autonome, puis définitivement rattaché à la Division civile en 1832) est chargé de l'instruction de toutes les affaires qui se rattachent à l'état des individus : naturalisations, admissions à domicile, réintégrations dans la qualité de français, options des Alsaciens-lorrains après 1871, questions de nationalité, dispenses pour mariage, changements de noms, titres nobiliaires, dotations...Le Bureau du sceau est devenu depuis la fin du XIX^e siècle un véritable office de renseignements en matière de nationalité pour les administrations et les ambassades.

La *Direction criminelle et des grâces* forme la deuxième grande direction. Elle est à l'origine constituée de deux bureaux : celui des affaires criminelles (les affaires correctionnelles étant traitées séparément jusqu'au début de la Restauration) et celui des grâces. Le premier, assurant le lien avec les parquets, est chargé de la poursuite des infractions pénales, de la surveillance des procédures et de l'exécution des condamnations. Servant d'intermédiaire entre les condamnés et la Cour de Cassation pour la transmission des pourvois, il examine aussi les pourvois en révision. Il connaît également des projets de lois et décrets en matière criminelle, des questions relatives aux tribunaux militaires et prépare les conventions d'extradition. Le deuxième bureau examine les recours en grâce, les demandes de réhabilitation, puis de libération conditionnelle depuis 1885. Un autre bureau, formé au début des années 1840, est chargé de la statistique criminelle et civile, et depuis 1856, du casier judiciaire central. Un quatrième bureau vérifie et ordonne, depuis 1856, tous les frais de justice criminelle.

Il faut ajouter à ces deux directions et au Cabinet du Garde des Sceaux le *conseil d'administration* du ministère dont l'existence avait été remise en cause pendant la Restauration. Composé des chefs de service, il reçoit les attributions du conseil du sceau à la suppression de celui-

²⁰ Le sceau, apposé autrefois sur les actes et lettres patentes du roi, est un procédé d'authentification des textes officiels rétabli en l'An XII. Depuis la Troisième République il n'est utilisé que pour les constitutions et traités.

²¹ Les référendaires continuèrent d'être chargés de la poursuite des affaires de sceau après la suppression de la commission du sceau mais le décret du 11 juin 1892 a prononcé la suppression de leurs charges par voie d'extinction. Ils sont définitivement supprimés par le décret-loi du 30 octobre 1935.

²² Rétabli en 1859 (D. 08/01/1859) pour délibérer sur les demandes en collation, confirmation et reconnaissance de titres et donner son avis sur les demandes en changement ou addition de noms ayant pour effet d'attribuer une distinction honorifique, le Conseil du sceau des titres a été supprimé à nouveau en 1872 (D. 10/01/1872).

ci (examen des majorats, dotations, titres nobiliaires) et délibère sur la grâce des condamnés à mort, la fixation des offices ministériels, la création et la suppression de tribunaux consulaires, l'organisation des cours et tribunaux, les questions relatives au personnel judiciaire (traitements, pensions, secours, mesures disciplinaires) et a une part d'autorité sur celui de l'administration centrale.

II. Les juridictions spéciales

Tous les litiges ne relèvent pas des institutions judiciaires ordinaires. Certains, en dehors même des transactions et procédures diverses d'arbitrage, sont du ressort des groupes professionnels, notamment en matière disciplinaire : conseil de l'ordre des avocats, chambres de discipline des avoués, huissiers et notaires. Les injures, voies de fait, diffamations commises par un membre de l'Université envers un autre, les délits commis par un élève des collèges et lycées à l'intérieur des établissements sont déférés devant l'Université elle-même (D. 15/11/1811) et non devant les tribunaux ordinaires. D'autres différends relèvent de véritables juridictions indépendantes de l'organisation judiciaire de droit commun. Elles portent toutes sur des matières spéciales : juridictions civiles dans lesquels les magistrats, non professionnels, sont élus par leurs pairs; juridictions administratives réglant les contestations entre l'administration et les particuliers; juridictions militaires spécifiques aux armées. En outre l'organisation judiciaire prend des traits particuliers dans les colonies et les territoires ayant subi l'empreinte d'une législation étrangère (Savoie, Alsace-Lorraine).

1. Juridictions «professionnelles»

a) Tribunaux de commerce

Succédant aux tribunaux consulaires de l'Ancien Régime, institués par la loi du 16-24 août 1790, les tribunaux de commerce sont organisés par le décret du 6 octobre 1809. Ils sont établis, par décret, dans les villes où l'administration départementale en demande la création : leur nombre s'est accru constamment au cours du XIX^e-XX^e siècles et ils connaissent de la majorité des affaires commerciales.

Ils ont généralement pour ressort l'arrondissement, mais celui-ci peut être divisé en plusieurs tribunaux. En l'absence de tribunal consulaire, la compétence commerciale est confiée au tribunal de première instance.

Composés de juges élus (un Président, deux juges au minimum, avec des suppléants), ils n'ont pas de ministère public. Les plus grands tribunaux, à l'égal de celui de la Seine, peuvent être divisés en plusieurs sections²³. Les juges consulaires sont élus pour 2 ans (avec renouvellement partiel tous les ans), au suffrage restreint jusqu'en 1883 ²⁴ (10 % seulement des patentés sont électeurs), au suffrage universel depuis 1883 par les commerçants patentés²⁵ installés depuis plus de 5 ans dans le ressort. Les listes électorales annuelles sont établies par les maires et sont éligibles tous les électeurs inscrits et âgés de plus de 30 ans.

Les attributions contentieuses portent sur toutes les contestations en matière d'actes de commerce, sur celles qui surgissent entre associés à raison d'une société de commerce, et sur tout ce qui concerne les faillites et liquidations judiciaires. Ils prononcent également sur les appels des

²³ A Paris, une section pour le petit rôle (affaires simples), une autre pour le grand rôle (affaires plus importantes).

²⁴ Sauf la parenthèse de 1848-1851 où le suffrage est universel. L'établissement définitif du suffrage universel - vote des femmes admis en 1898 - n'a pas augmenté la participation aux votes consulaires qui reste très faible : 4,7 % en 1903 à Paris...

²⁵ Sont assimilés aux commerçants les capitaines au long cours, agents de change, courtiers de marchandises, les membres anciens ou en exercice des tribunaux de commerce, chambres de commerce, chambres consultatives des arts et métiers...

jugements des conseils de prud'hommes jusqu'en 1905. La procédure, simple, rapide et peu coûteuse se fait sans préliminaire de conciliation, les parties se faisant représenter par des agréés (personnes honorées de la confiance du tribunal mais sans caractère officiel) remplaçant les avoués et avocats des tribunaux civils. A Paris et dans les grandes villes des arbitres-rapporteurs entendent les témoins et énoncent éventuellement leurs dires dans un rapport, ce qui évite les mesures d'instruction. Dans certains tribunaux les syndics et liquidateurs judiciaires forment une corporation officieuse qui a le monopole des actes en la matière. Le Président du tribunal, outre une juridiction gracieuse (nomination des agréés, arbitres), prononce en référé depuis 1924 en cas d'urgence (expertises, nomination de séquestre, d'administrateur provisoire). Le décret-loi du 25 août 1937 lui donne compétence en matière de procédure d'injonction pour assurer le recouvrement des petites créances commerciales.

Un certain nombre de fonctions administratives sont assurées par le greffe du tribunal : dépôt des actes de société (création, modification, dissolution) depuis loi du 23 mai 1863, publicité du régime matrimonial des commerçants, dépôt des marques de fabrique (à partir de la loi du 23 juin 1857, le dépôt étant fait auparavant au conseil de prud'hommes), des dessins et modèles (à défaut de conseil de prud'hommes : O. 07/08/1825), inscription des privilèges de vendeurs et nantissements depuis 1909, tenue du registre du commerce depuis 1919 et du registre des métiers à partir de 1936.

b) Conseils de Prud'hommes

Le premier conseil de prud'hommes a été installé à Lyon en 1806. Ayant pour but de concilier et juger les contestations individuelles entre fabricants et ouvriers, les conseils sont établis par décret après avis des chambres de commerce, chambres consultatives de manufactures et des conseils municipaux, sur proposition du ministre de la Justice et du ministre du Travail, leur création étant de droit en cas de demande du conseil municipal. Le décret fixe leur composition (le minimum est de 12 conseillers), leur compétence territoriale - généralement une commune, mais parfois un ou plusieurs cantons - et les professions concernées. Les frais de fonctionnement sont à la charge des villes où ils sont établis. En 1907 leur compétence théorique s'étend à tous les patrons, employés, ouvriers et apprentis de l'industrie et du commerce, des transports et mines, ainsi qu'aux employés de banque et de finance²⁶. En l'absence de conseil les jugements en matière prud'homale sont prononcés par le juge de paix.

Leur composition a évolué progressivement dans le sens d'une parité entre employeurs et salariés. Au début du XIX^e siècle, c'est une institution contrôlée par le patronat : si tous les conseillers sont élus par leurs pairs, il y a un siège de plus pour les employeurs et les conditions de vote pour les salariés (il faut payer patente) excluent les simples ouvriers. Cette restriction est supprimée en 1848 : tout ouvrier est électeur, la parité de représentation est imposée, l'alternance de la présidence est obligatoire entre patrons et ouvriers (le vice-président étant de la même catégorie que le président), avec voix prépondérante de la présidence en cas de partage. La parenthèse démocratique cesse en 1853 : désormais le gouvernement nomme président, vice-président et secrétaire, avec maintien de la voix prépondérante accordée à la présidence. Le retour à l'élection du président et du vice-président au sein du conseil et par celui-ci se fait en 1880, un président patron étant assisté d'un vice-président ouvrier et vice versa. En 1905 la voix prépondérante de la présidence est supprimée et en cas de partage des voix, la présidence est exceptionnellement confiée au juge de paix, l'appel étant, la même année, transféré du tribunal de commerce au tribunal civil. Depuis 1907 la présidence des prud'hommes est assurée obligatoirement à tour de rôle par un patron ou par un salarié. Les élections se font pour 6 ans (avec renouvellement par moitié tous les 3 ans), au double collège (listes et scrutins distincts pour les patrons et les salariés), parmi des inscrits exerçant les professions déterminées par le décret de création du conseil et résidant depuis trois ans dans le ressort de celui-ci.

²⁶ Depuis la loi du 10 janvier 1957 les prud'hommes sont compétents pour les contestations entre les gens de maison et leurs employeurs.

L'organisation du tribunal reflète ses attributions judiciaires. Chaque conseil se divise en deux bureaux : un bureau de conciliation (appelé bureau particulier à Paris), composé de 2 membres, un patron et un ouvrier avec présidence alternative, et un bureau de jugement (ou bureau général) composé de l'ensemble des conseillers et chargé de juger, en cas d'échec de la conciliation. Le conseil est compétent pour tous les litiges individuels. Sur plainte des parties intéressées, il peut connaître également, en bureau général, des infractions troublant l'ordre et la discipline de l'atelier, assimilables aux contraventions de police.

En matière administrative, le conseil a le dépôt des dessins et modèles (à l'origine surtout les dessins appliqués aux étoffes) qui marquent une invention ou un perfectionnement, ainsi que celui des marques de fabrique ou de commerce jusqu'en 1857 (L. 23/06/1857). Il contrôle les règlements de compte entre fabricants et chefs d'atelier (livrets d'acquit destinés à constater les avances faites et les matières fournies), peut inspecter les ateliers (jusqu'à la création de l'inspection du travail), et peut avoir en dépôt les contrats d'apprentissage et les conventions collectives.

c) Tribunaux maritimes

Les *prud'hommes-pêcheurs* constituent une juridiction très ancienne²⁷, mais différente des *prud'hommes* ordinaires. L'institution, compétente en matière de pêche côtière, s'est développée principalement sur le littoral de la Méditerranée. Alors qu'ailleurs les infractions commises par les pêcheurs relèvent, depuis la loi du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche côtière, des tribunaux correctionnels²⁸, le décret du 19 novembre 1859 sur la police de la pêche dans le 5^e arrondissement maritime maintient et régit l'institution des *prud'hommes-pêcheurs* de la Méditerranée. Composée de 3 à 5 juges élus pour un an par les seuls patrons pêcheurs, avec présidence du commissaire de l'inscription maritime lors de l'assemblée générale, cette institution a des attributions juridictionnelles réduites : elle connaît des différends entre pêcheurs en matière civile seulement, les sentences prononcées devant être rédigées et signées depuis 1859, la procédure étant auparavant purement orale. Ses attributions de police se bornent à régler entre pêcheurs la jouissance de la mer, déterminer les postes, les tours de rôle, à fixer les heures de pêche, les stations et lieux de départ. L'administration des affaires de la communauté des pêcheurs²⁹ est devenue sa fonction essentielle.

Les *tribunaux maritimes commerciaux* connaissent des délits commis en matière maritime³⁰, les crimes étant déférés aux tribunaux ordinaires.

Organisés par la loi du 10 avril 1825 et le décret-loi du 24 mars 1852, institués dans les chefs-lieux de quartiers de l'inscription maritime³¹, ils sont présidés par le commissaire de l'inscription maritime ou le commandant d'un bâtiment de l'Etat présent en rade, avec l'assistance d'un juge du tribunal de commerce (puis de première instance à partir de 1939), d'un inspecteur de la navigation ou du travail maritime, d'un capitaine au long cours et d'un marin. Le pouvoir disciplinaire est attribué aux commissaires de l'inscription maritime, aux commandants des bâtiments de l'Etat, aux consuls de France et capitaines des navires de commerce. Le Code disciplinaire et pénal de la marine marchande adopté en 1926 supprime les tribunaux maritimes commerciaux et donne aux cours d'assises et tribunaux correctionnels la connaissance des crimes et délits commis par les marins. Ils sont rétablis par le décret du 29 juillet 1939 à chaque chef-lieu de quartier maritime³².

²⁷ Première mention à Marseille en 1318; créations à La Ciotat en 1459, Toulon en 1618, Cannes en 1723.

²⁸ Dans les 4 premiers arrondissements maritimes les *prud'hommes-pêcheurs* ont seulement le droit de concourir avec les agents de la police maritime à la recherche et constatation des infractions.

²⁹ Les revenus (amendes, contribution dite demi-part) sont destinés aux frais d'administration, cérémonies publiques, aux pensions et secours versés aux membres. La teinture des filets est parfois prise en charge par la *prud'homie*.

³⁰ Parmi les délits maritimes les plus fréquents on peut citer : fautes de discipline réitérées, désobéissance avec injures ou menaces, rixes ou voies de fait entraînant une incapacité de travail, ivresse avec désordre, dégradation d'objets à l'usage du bord, détournement ou gaspillage de vivres, désertion...

³¹ Un tribunal maritime commercial a également fonctionné à Saint-Pierre-et-Miquelon.

³² Le décret du 27 février 1946 rétablit à nouveau ces tribunaux qui siègent dans les quartiers suivants : Le Havre, Rouen, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Sète et Marseille.

2. Juridictions administratives

a) Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture, institué dans chaque département, a des attributions consultatives - il donne des avis au Préfet³³-, et remplit les fonctions de tribunal administratif de premier degré.

Après la période révolutionnaire pendant laquelle l'administrateur était également juge des contestations le concernant, le conseil de préfecture, créé en 1800 (L. du 28 pluviôse An VIII), a une juridiction d'attribution à compétence limitée, le Conseil d'Etat - à la fois juge d'appel et de cassation - étant à l'origine juge de droit commun en matière administrative. Nommés et révocables par le gouvernement, les conseillers de préfecture dépendent du Préfet qui préside le Conseil et a voix prépondérante en cas de partage. Composé de 8 membres dans le département de la Seine, de 3 ou 4 dans les autres départements (L. 21/06/1865), ayant surtout un rôle d'auxiliaire du préfet pendant la première moitié du XIX^e siècle, il prend ensuite progressivement le visage d'un véritable tribunal administratif, en s'émancipant de la tutelle de l'administration préfectorale. En 1862, la procédure écrite, à huis clos cède la place au caractère public et oral des débats avec la création d'un ministère public représenté par le secrétaire général de la Préfecture (D. 30/12/1862). A partir de 1865 le recrutement des conseillers se fait sur des critères de compétence (licence en droit ou 10 ans de services judiciaires ou administratifs). Le conseil reste cependant très dépendant du préfet jusqu'à la première guerre mondiale. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France modifie une première fois l'institution avec la création en 1919 du Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine à compétence régionale, recruté par concours, présidé non plus par le préfet mais par un membre du tribunal, le ministère public étant également confié à un membre du corps. C'est sur ce modèle que sont créés en 1926 (D.-L. 6 et 26-09-1926) les 22 Conseils interdépartementaux de Préfecture, dont la présidence échappe aux préfets, les secrétaires généraux ne représentant plus le ministère public. La réforme de 1953 (D. 30-09-1953) modifie leur appellation - Tribunaux administratifs régionaux - et les transforme en juridictions administratives de droit commun, ce changement de compétence ayant pour objectif de décongestionner le Conseil d'Etat.

Le contentieux attribué en l'An VIII porte sur les contributions directes, les travaux publics, la grande voirie et les domaines nationaux. Le Conseil prononce sur les demandes en décharge ou en réduction de contributions directes³⁴ et taxes assimilées³⁵. En matière de travaux publics il juge les contestations portant sur l'exécution du marché entre l'entrepreneur et l'administration (Etat, département, communes), et les dommages causés par l'exécution des travaux publics (autres que l'expropriation) pour cause d'occupation temporaire du fait des travaux, d'accidents corporels. La grande voirie (routes, chemins de fer, voies d'eau, télégraphes...) est du ressort du tribunal administratif qui a en la matière une double compétence répressive et contentieuse. La première donne matière à des contraventions de grande voirie (L. 29 floréal An X) pour tout ce qui affecte l'état matériel du domaine public ou empêche la circulation (détériorations commises sur les routes, les arbres, fossés, ouvrages d'art, dépôts), les condamnations prononcées étant seulement pécuniaires (amendes, réparations matérielles); il participe également à la police du roulage en certaines matières (loi du 30-05-1851). Pour la seconde, il connaît des dégradations et usurpations sur la grande et la petite voirie, des contestations entre riverains et administration au sujet des frais mis à leur charge. Quant aux domaines nationaux le conseil a compétence pour les contestations entre l'Etat et les acquéreurs de biens nationaux au sujet de l'exécution des actes de vente.

³³ Au terme de certains règlements, le Préfet a le devoir de consulter le Conseil, ses arrêtés étant rendus en Conseil de Préfecture. Il ne faut pas confondre ces arrêtés avec ceux du Conseil, rendus en matière contentieuse.

³⁴ motivées par des erreurs sur la profession, une surévaluation du loyer, la cessation de l'activité pour les patentes; la pauvreté aggravée par l'infirmité, la vieillesse, la maladie pour la personnelle-mobilière, etc...

³⁵ redevances des membres des associations syndicales de propriétaires pour la construction de digues, taxes pour l'entretien des chemins vicinaux, la rétribution de l'instituteur, etc...

Des attributions supplémentaires lui ont été conférées après l'An VIII. Il juge ainsi des réclamations formées contre les élections municipales³⁶ et départementales, ces dernières étant dévolues au Conseil d'Etat après 1875. En matière de biens communaux, il prononce sur les contestations d'usufruit entre les détenteurs et les affaires d'usurpations. Il juge les oppositions aux autorisations préfectorales données à l'installation d'établissements dangereux et insalubres. Pour les servitudes militaires il a compétence pour les contraventions commises dans le rayon des places de guerre et pour les difficultés sur les limites des servitudes. Les riverains des mines et carrières peuvent lui demander de fixer les indemnités à payer par les propriétaires et exploitants, etc...

Parmi les attributions administratives deux ont un rapport avec le contentieux : le conseil délivre, jusqu'en 1905, les autorisations de plaider aux communes³⁷, sélectionnant les actions en justice de ces dernières afin d'éviter pertes financières et actions sans objet; il procède en outre, de 1823 à 1935, à l'apurement des comptes des receveurs municipaux, hospices et bureaux de bienfaisance.

b) Conseil d'Etat

Créé par la Constitution de l'An VIII le Conseil d'Etat a une double mission administrative et contentieuse. Composé de conseillers en service ordinaire ou extraordinaire, de maîtres des requêtes et d'auditeurs, il joue un rôle important pendant les périodes de régime autoritaire³⁸, suppléant, par son travail d'élaboration des lois, celui des assemblées parlementaires alors affaiblies. Comme conseil du gouvernement, divisé au XIX^e siècle en 4 sections «administratives» (législation, justice et affaires étrangères; intérieur, instruction publique et cultes³⁹; finances, guerre et colonies; travaux publics, agriculture, commerce et industrie), il donne des avis sur les projets d'initiative parlementaire que les chambres lui soumettent, et les projets de lois et décrets du gouvernement.

La cinquième section, la commission du contentieux, créée par le décret du 11 juin 1806, est un véritable tribunal. Jusqu'à 1872 elle instruisait les affaires portées ensuite en assemblée générale pour avis, la décision appartenant au chef de l'exécutif. Depuis la loi du 24 mai 1872, la section du contentieux peut aussi juger les affaires sans avocat. A partir de 1888 une section temporaire du contentieux peut, en cas d'encombrement des affaires, juger le petit contentieux (contributions et élections). La croissance du contentieux porté devant le Conseil entraîne une augmentation du nombre des formations d'instruction et de jugement : dédoublement en 1900 des deux sections en 2 sous-sections (3 en 1910), transformation en 1910 de la section temporaire en section spéciale du contentieux, création en 1923 de 4 comités d'instruction à la section ordinaire et en 1934 suppression de la section spéciale dont les attributions sont données à la section du contentieux divisée en 8 sous-sections⁴⁰.

Dans toute instance, le demandeur choisit un avocat aux Conseils⁴¹ qui dépose au greffe une requête (le «recours»). Un rapporteur est nommé qui rend une ordonnance de soit communiqué pour ordonner au demandeur de communiquer sa requête au défendeur éventuel. Le rapporteur présente un rapport écrit qui analyse l'instruction (expertises, enquêtes, visites des lieux, etc...) et la

³⁶ Parmi les catégories de griefs pour les municipales on peut citer : atteintes portées à la liberté et à la sincérité du vote (abus de polémique électorale : diffamation, fausses nouvelles; faits de corruption, intimidation, de pression : administrative, cléricale, patronale, candidat rival, altération frauduleuse des résultats), incompatibilités de l'élu inéligible; omission ou observation inexacte des formes exigées par la loi sur le déroulement des opérations électorales, etc...

³⁷ Cette autorisation de plaider est supprimée par la loi du 8 juillet 1905.

³⁸ C'est le cas particulièrement pendant le premier et le second Empire, ainsi qu'à la fin de la III^e République pour la préparation des décrets-lois.

³⁹ Cette section a dans sa compétence les autorisations de plaider, déclarations d'utilité publique et les appels comme d'abus.

⁴⁰ Une neuvième sous-section est établie en 1950 pour les affaires d'accident du travail, de réquisitions et de remembrement.

⁴¹ L'ordonnance du 10 septembre 1817 fusionne les deux ordres des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

procédure, les décisions étant prises en audience publique, après débats oraux depuis 1831, sans que les parties soient convoquées. La procédure est donc essentiellement écrite.

Jusqu'à la réforme de 1953, le Conseil d'Etat est le juge de droit commun en matière administrative. Il se réserve en fait certaines matières : élections des conseils généraux (depuis 1875), questions relatives aux lois et règlements qui régissent la Banque de France, recours pour annulation d'actes entachés d'excès de pouvoir de l'autorité administrative, recours contre les refus d'autorisation d'établissements dangereux et insalubres, demandes du ministre de l'Intérieur pour faire déclarer démissionnaires les membres de conseils généraux ou municipaux ayant refusé de remplir leurs fonctions. Tribunal d'appel, il juge les recours formés contre des arrêtés des Conseils de préfecture ou ceux des Conseils de contentieux des colonies. Enfin, comme tribunal de cassation, il statue sur les conflits de compétence entre les tribunaux administratifs, sur les pourvois fondés sur la violations des formes ou de la loi contre les décisions rendues par les conseils de préfecture. A partir de 1953, en dehors de ses fonctions en matière d'appel et de cassation, il ne connaît plus que les litiges administratifs importants (recours contre les excès de pouvoir, les décrets par exemple) ou ceux pour lesquels la détermination du tribunal administratif compétent fait problème⁴².

c) Cour des comptes

La Révolution a remplacé en 1791 la Chambre des Comptes de l'Ancien Régime par un Bureau de Comptabilité, simple auxiliaire de l'Assemblée nationale pour la préparation et l'examen des comptes. La loi du 18 frimaire An IV qui crée la Commission de Comptabilité annonce la Cour des Comptes organisée par la loi du 16 septembre 1807.

La Cour des comptes est une juridiction particulière qui a pour mission de contrôler, à posteriori, la comptabilité publique. Elle est organisée comme un tribunal avec un ministère public (un procureur général, des avocats généraux) et des magistrats du siège : un premier président, des présidents des chambres⁴³ dirigeant le travail des conseillers maîtres, conseillers référendaires et auditeurs. Ces derniers sont adjoints en 1856 aux référendaires pour instruire et vérifier les comptes, les référendaires en faisant rapport aux Chambres.

L'évolution de la compétence de la Cour ne peut se comprendre que par rapport au principe de base de la comptabilité publique qui est celui de la séparation entre ordonnateur et comptable⁴⁴. Le premier décide du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes de l'Etat, alors que le second, assermenté, est seul habilité à signer les titres de paiement, après avoir vérifié la régularité des décisions de l'ordonnateur. Cette vérification se fait à l'examen des pièces justificatives fournies par l'administrateur (l'ordonnateur), ces pièces devant être conformes aux nomenclatures établies par les ministères. La Cour des comptes a compétence juridictionnelle pour juger les comptes des comptables. Elle a de plus accru son attribution de contrôle de l'administration quant à l'emploi des fonds publics.

Comme juge des comptes, la Cour statue en premier et dernier ressort sur ceux des principaux comptables de l'Etat (receveurs généraux devenus en 1865, avec la fonction de payeur, les trésoriers-payeurs généraux), des départements et des villes importantes et en appel sur les comptes des receveurs des communes et établissements publics assimilés qui sont de la compétence en premier ressort des conseils de préfecture jusqu'en 1935, puis des trésoriers-payeurs généraux ensuite. Le

⁴² Les ministres ont des attributions contentieuses dont l'appel peut être porté devant le Conseil d'Etat. Ils statuent sur les liquidations des pensions de l'Etat, sur les difficultés relatives à l'interprétation et à l'exécution des marchés de fournitures faits directement pour le compte de l'Etat. Le ministre des travaux publics peut prononcer le retrait d'une concession minière pour non paiement des taxes pour travaux d'assèchement en cas d'inondation. En matière d'élections au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques, le ministre de l'instruction publique statue sur les recours formés par les électeurs.

⁴³ Trois chambres à l'origine. Leur nombre s'accroît au XX^e siècle avec l'extension de la compétence de la Cour : une quatrième chambre est créée en 1936, une cinquième en 1949 pour l'examen des comptes de la Sécurité sociale, une sixième en 1956 et une septième en 1977.

⁴⁴ Cf. O. 14-17/09/1822; L. 24/04/1833; D. 31/05/1862.

contrôle des comptes de la Sécurité sociale lui est attribué en 1949 (L. 31/12/1949), ceux des entreprises nationales ne lui étant dévolus qu'en 1977⁴⁵. La Cour des comptes connaît également des gestions occultes (ou comptes de fait) qui résultent du maniement des deniers publics effectué sans autorisation, en dehors du comptable en titre, le plus souvent par des maires méconnaissant la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable. Les comptables sont tenus d'adresser leurs comptes, avec les pièces justificatives, au greffe de la Cour, dans des délais précis, sous peine d'amende. Après une instruction de type inquisitorial (rapport écrit rédigé par un conseiller référendaire), la Cour prononce un arrêt provisoire avec injonction au comptable de fournir éventuellement des justifications complémentaires. Au vu des réponses données, un arrêt définitif donne *décharge*, *quitus* (en cas de cessation de fonction) ou met le comptable en *débet*, c'est-à-dire met à sa charge personnelle le montant des recettes qu'il aurait dû recouvrer ou celui des dépenses qu'il n'aurait pas dû payer. Les arrêts de la Cour peuvent être l'objet de pourvois en cassation devant le Conseil d'Etat.

En dehors de cette compétence juridictionnelle, la Cour des Comptes a étendu progressivement son contrôle sur l'administration, particulièrement pendant les périodes de régime parlementaire. Avec un droit de regard sur les comptes des ministres et des agents de l'administration relatifs à l'exécution du budget de l'Etat, elle se fait l'auxiliaire de la surveillance des Chambres sur le gouvernement. Par des *déclarations générales de conformité* elle constate la concordance des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables avec les comptabilités budgétaires tenues par les ordonnateurs. Les comportements irréguliers de l'administration, les violations de textes réglementaires sont dénoncés aux ministères concernés, de manière confidentielle, par des «notes du Parquet», des lettres de présidents de chambres ou par des «référés» du premier président. Le contrôle se fait public dans le *rapport annuel*, remis au chef de l'Etat, dans lequel la Cour des comptes fait part de ses remarques sur les réformes et améliorations à apporter dans les différentes branches de la comptabilité publique. Ayant son origine dans les remontrances adressées au roi par les anciennes Chambres des Comptes, le *rapport annuel* est distribué au parlement depuis 1832, et publié au *Journal officiel* à partir de 1938. Enfin, depuis 1948, la Cour peut, dans les cas de comportement fautif d'un responsable administratif, saisir la Cour de Discipline budgétaire et financière, cour autonome, mais étroitement liée à la Cour des comptes.⁴⁶

d) Tribunal des conflits

Etabli sous la Seconde République (Règlement du 26 octobre 1849), supprimé sous le Second Empire et rétabli par la loi du 24 mai 1872, le Tribunal des conflits est chargé de régler les conflits de compétence entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Tribunal unique pour toute la France, il est présidé par le Garde des Sceaux et composé paritairement de conseillers d'Etat et de conseillers à la Cour de Cassation élus par leurs pairs pour la durée de 3 ans, les fonctions du ministère public étant remplies par deux commissaires du Gouvernement choisis, tous les ans, l'un parmi les maîtres de requêtes, l'autre dans le parquet de la Cour de cassation. La parité se retrouve également dans la procédure, au niveau des fonctions de commissaire du gouvernement et de rapporteur.

De l'An VIII à 1872 le Conseil d'Etat avait la charge des conflits d'attributions. En cas de conflit positif - les deux juridictions connaissent d'un même litige - le préfet a seul compétence pour saisir le Tribunal des conflits. Après avoir adressé à la juridiction judiciaire un déclinatoire de compétence développant les raisons pour lesquelles elle doit se déclarer incompétente, il prend, en

⁴⁵ De 1948 à 1976 le contrôle de la comptabilité des entreprises nationales est attribué à une Commission de Vérification des Comptes des Entreprises Publiques composée de magistrats de la Cour des Comptes. Cette Commission est dépendante du gouvernement.

⁴⁶ Elle est présidée par le premier président de la Cour des Comptes et composée de deux conseillers-maîtres et de deux conseillers d'Etat. Siégeant à la Cour des Comptes, elle a également pour ministère public le parquet de cette dernière.

cas de refus, un arrêté de conflit et saisit le Tribunal des conflits qui détermine le tribunal compétent. En cas de conflit négatif - les deux juridictions, judiciaire et administrative, se déclarant toutes deux incompétentes - le plaideur doit saisir le Tribunal des conflits.

e) Conseil des prises

Le Conseil des prises, composé principalement de conseillers d'Etat, siégeant à Paris, est un tribunal spécial chargé de prononcer la validité ou la nullité des prises maritimes faites par les bâtiments français. En temps de paix le droit de prise s'exerce, au début du XIX^e siècle, contre les pirates et les navires se livrant à la traite des noirs et, en temps de guerre, contre les bâtiments marchands naviguant sous le pavillon ennemi ou les navires neutres se livrant à la contrebande de guerre ou forçant un blocus. Le capteur s'empare de tous les papiers de bord, en rédige un inventaire, dresse un procès-verbal de capture ou de saisie, constate l'état du chargement. Le Conseil des prises vérifie si la capture a été faite conformément aux lois et règlements et si elle peut être déclarée de bonne prise (nationalité ennemie, transport de contrebande). La procédure est écrite et le jugement a un caractère attributif de propriété.

Existante depuis le milieu du XVII^e siècle, cette juridiction spéciale a été supprimée pendant la Révolution, la loi du 3 brumaire An IV confiant aux tribunaux de commerce le jugement des prises. Un arrêté du 6 germinal An VIII créa le Conseil des prises dont les décisions sont susceptibles d'appel devant le Conseil d'Etat depuis 1806. Le Conseil est supprimé à date du 1^{er} novembre 1814, le comité du contentieux du Conseil d'Etat étant alors chargé des prises. En fait cette juridiction spéciale fonctionna ensuite épisodiquement à l'occasion des guerres : guerre de Crimée (D. 18/07-01/08/1854), guerre d'Italie (D. 09/05/1859), guerre de 1870-1871 (avec deux Conseils des prises : Paris et Bordeaux), expéditions coloniales (piraterie chinoise en 1884...), première et seconde guerre mondiale.

3. Juridictions militaires

a) Justice militaire

Les conseils de guerre pour l'armée de terre naissent sous le Directoire (Loi du 13 brumaire An V), remplaçant les tribunaux criminels militaires de la Convention. Ils prennent le nom de tribunaux militaires en 1928 (L. 09/03/1928), puis de tribunaux permanents des forces armées en 1953 (D. 22/09-22/12/1953). L'étude de leur organisation impose de distinguer l'exercice de la justice militaire dans deux situations différentes : en temps de paix et en temps de guerre.

Dans le premier cas, des Conseils de guerre permanents sont établis dans les circonscriptions territoriales appelées divisions militaires, puis régions de corps d'armée après 1873. Avant le code de justice militaire de 1857 (L. 09/06/1857), il y avait deux conseils de guerre par division militaire du fait de l'absence de différence entre «divisions d'armée» et «divisions des troupes employées dans l'intérieur». A partir de 1857 le deuxième conseil de guerre n'existe qu'en fonction du nombre d'affaires à juger⁴⁷. La loi du 18 mai 1874 prévoit un conseil de guerre permanent au siège de chaque région de corps d'armée, d'autres pouvant être créés en cas de besoin. L'évolution se fait dans le sens d'une diminution progressive du nombre des tribunaux, par disparition des deuxièmes conseils, regroupement des autres et concentration des circonscriptions militaires. Le conseil de guerre permanent est composé de 7 membres avec un commissaire du gouvernement (ministère public), un rapporteur (juge d'instruction) et un greffier. La plainte en conseil de guerre est adressée par le chef de corps, après une instruction préalable faite par ce dernier, au général de division. Celui-ci envoie un ordre d'informer au commissaire du gouvernement près le conseil de guerre. L'ordre est transmis au rapporteur qui instruit l'affaire et rédige un rapport suivi de son avis, appuyé par les conclusions du commissaire du gouvernement. Le général de division décide des suites : non-lieu ou ordre de mise

⁴⁷ Pour les 24 divisions il y a 13 seconds conseils de guerre en 1857.

en jugement qui sert d'acte d'accusation. L'audience du conseil de guerre procède à peu près comme une cour d'assises, sauf pour la délibération du fait de l'absence de jury.

Les grades des militaires composant le conseil, nommés par le Commandant de la circonscription (commissaire et rapporteur l'étant par le ministère de la Guerre), varient selon celui de l'accusé. La mise en cause de la justice militaire à la suite de l'affaire Dreyfus puis des condamnations prononcées par les cours martiales pendant la guerre de 1914-1918 va contribuer à modifier leur composition et procédure. A partir de 1928 le président est un magistrat civil (conseiller à la cour d'appel; président de chambre pour juger un officier) et un corps d'officiers de justice militaire est créé. Si la peine encourue est de nature criminelle, c'est la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel qui ordonne la mise en jugement. Pour les autres infractions, l'indépendance du juge d'instruction (rapporteur) qui désormais décide du renvoi de l'inculpé devant le tribunal, est mieux assurée vis-à-vis du général.

Un recours est possible devant un Conseil de révision permanent, composé de 5 membres, qui prononce sur la forme seulement et peut ordonner le renvoi à un autre Conseil de guerre pour rejuger au fond. Créés par la loi du 18 vendémiaire An VI, les conseils de révision sont présents dans chaque division à l'origine : ramenés pour la seule métropole à 9 en 1852, 5 en 1857, 4 en 1859 puis 2 en 1865 (Paris et Lyon), il ne subsiste plus que celui de Paris en 1880. A partir de 1906 la révision des jugements est portée devant le chambre criminelle de la Cour de Cassation (L. 17/04/1906).

En temps de guerre, les Conseils de guerre aux armées deviennent fréquemment des Cours martiales, à la suite de l'expérience de la guerre de 1870 (D. 02/10/1870). Dans le cas des territoires en état de siège les conseils de guerre permanents des circonscriptions territoriales dont ils font partie statuent sur les infractions relevant de l'état de siège. Sur le front, il y a un ou deux Conseils de guerre dans chaque division active, et un au quartier général de l'armée s'il y a lieu. Composé de 5 juges, ce conseil juge rapidement (le délai de comparution est de 24 heures) sans instruction préalable, avec possibilité de suspendre les recours, mais avec débats, alors que le décret de 1870 supprimait même les plaidoiries. En 1914 ont été créés des Conseils de guerre spéciaux (D. 06/09/1914), composés de 3 membres, jugeant en flagrant délit, l'accusé disposant d'un défenseur au choix ou d'office, la décision, sans recours, étant exécutée dans les 24 heures. Ils furent supprimés par la loi du 27 octobre 1916. Le recours est pourtant prévu en cas de guerre, avec un conseil de révision au quartier général et éventuellement un par division ou détachement. Mais la suspension de ce recours est fréquente : ainsi lors des expéditions du Tonkin en 1885 et de Madagascar en 1895, ou pendant la première guerre mondiale de 1914 à 1916 pour les condamnations à mort. Huit conseils de révision furent créés en 1914, leur nombre étant réduit à 6, puis 4 en 1916 : ils furent supprimés en 1919. La loi de 1928 crée, pour l'état de guerre, des Tribunaux militaires de Cassation⁴⁸, composés de 3 magistrats de la Cour d'appel et de deux officiers supérieurs. Seuls les Tribunaux militaires de cassation aux armées (un au quartier général de chaque arme) sont composés uniquement d'officiers. Une cour spéciale de justice militaire a siégé de mai 1933 à janvier 1935 (L. 19/03/1932) pour la révision des condamnations prononcées par les cours martiales de 1914-1916.

Toujours en temps de guerre il existe une juridiction particulière, celle des prévôtés. Ce sont des tribunaux expéditifs, confiés aux officiers de gendarmerie, et chargés de faire la police sur les arrières de l'armée (ramasser les traînards, contenir les pillards, surveiller les réquisitions). Ils statuent sur le lieu où se trouvent les coupables avec une procédure très sommaire, sans recours.

Au niveau des attributions, l'histoire de la justice militaire témoigne d'une hésitation entre une compétence à raison de la nature du délit (*ratione materiæ*) et une compétence à raison de la qualité du délinquant (*ratione personæ*). La loi du 13 brumaire An V ne formule pas clairement la compétence des tribunaux militaires. A partir de l'An XII la compétence *ratione personæ* l'emporte : tout délit ou crime commis par un militaire relève des conseils de guerre, même s'il s'agit de faits réprimés par le Code pénal. Le code de justice militaire de 1857 consacre ce principe : l'armée est jalouse de «sa» justice qui connaît de tous les délits commis par ses membres. Ces délits peuvent

⁴⁸ Leur siège est alors fixé à Paris, Lyon, Bordeaux, Alger, Dakar, Tananarive, Hanoï et Rabat.
Jean-Claude Farcy *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*

être purement militaires (insoumission, désertion, refus d'obéissance à un supérieur...) ou relever du droit commun (vols, meurtres...). Depuis le nouveau Code de 1928 les tribunaux militaires ne connaissent plus que des infractions militaires (compétence *ratione materiae*), mais en temps de guerre leur juridiction s'étend aux infractions de toute nature commises par des militaires. Le décret du 29 juillet 1939 leur donne connaissance des crimes et délits commis par les civils contre la sûreté extérieure de l'Etat.

D'une manière générale, en période de siège, d'insurrection ou de guerre les infractions troublant l'ordre public ou compromettant la défense nationale relèvent des tribunaux militaires. Pendant le Consulat et l'Empire des commissions militaires spéciales ont été créées pour juger les déserteurs (arrêté du 19 vendémiaire An XII), les espions et embaucheurs (D. 17 messidor An XII). La répression de la Commune a été assurée par des Conseils de guerre spécialement créés à cet effet dans la 1^o division militaire (L. 07/08/1871)⁴⁹. Pendant la deuxième guerre mondiale, des sections spéciales ont été créées par la loi du 14 août 1941 auprès des tribunaux militaires pour connaître, dans les régions non occupées, de toutes les infractions pénales commises dans une intention d'activité communiste ou anarchiste pour réprimer les actions de la Résistance.

b) Justice maritime

La justice militaire maritime comprend des juridictions permanentes siégeant à terre et dans les arsenaux, des juridictions à bord des navires, et d'autres dans les colonies.

Il existe d'abord, à terre, deux *Conseils de guerre permanents*⁵⁰ au chef-lieu de chaque arrondissement maritime (un pour les marins, un pour les militaires). Ils sont composés d'officiers de la marine (un président et 6 juges), d'un commissaire du gouvernement, d'un rapporteur (juge d'instruction) et d'un greffier. Depuis la loi du 14 juillet 1920, il n'y a plus qu'un seul conseil de guerre permanent au chef-lieu de chaque arrondissement maritime, et ceux de Lorient et Rochefort sont supprimés en 1926 (D. 12/12/1926). A partir de 1938 (L.13/01/1938 : Code militaire de justice militaire pour l'armée de mer), devenus Tribunaux maritimes permanents, ces juridictions - siégeant à Brest et Toulon - sont présidées par un magistrat civil⁵¹. Elles prononcent sur les délits et crimes commis par les militaires et les marins auxiliaires. Deux Conseils de révision permanents ont le rôle de tribunal de cassation. L'un siège à Brest, pour les conseils de guerre de Cherbourg, Brest et Lorient, et l'autre siège à Toulon (jusqu'à sa suppression en 1889) pour réviser les jugements des conseils de Rochefort et Toulon. Depuis 1906, comme pour l'armée de terre, les pourvois sont formés devant la Cour de cassation, sauf en temps de guerre⁵². La réforme de 1953 a supprimé la justice maritime qui relève désormais des tribunaux permanents des forces armées⁵³.

Dans les arsenaux, afin de sauvegarder l'intégrité du matériel naval dans un lieu où travaillent beaucoup de civils et punir les crimes ou délits portant sur les pillages, vols et détournements de matériaux, des tribunaux mixtes, incluant des magistrats, officiers et administrateurs, font figure de tribunaux criminels d'exception pour les marins, agents et ouvriers travaillant dans les arsenaux. Deux *tribunaux maritimes permanents*⁵⁴ siègent au chef-lieu de chaque arrondissement : le premier

⁴⁹ Cette loi créa 22 conseils de guerre qui s'ajoutèrent aux 4 fonctionnant auparavant.

⁵⁰ Créés en l'An V ils jugent au départ toutes les infractions hormis les désertions réservées à un Conseil de guerre spécial (déserteurs des troupes non embarquées) ou à un Conseil de guerre maritime spécial (marins embarqués), tous deux établis en l'An XII et réunis en un tribunal unique avec les Conseils de guerre permanents par l'ordonnance du 22 mai 1816.

⁵¹ Mais quand il s'agit d'une infraction contre le devoir militaire ou maritime la présidence revient à un officier de marine.

⁵² La loi du 27 avril 1916 introduit 2 magistrats civils (membres de la Cour d'appel) dans les conseils de révision de temps de guerre.

⁵³ La loi du 2 juillet 1934 sur l'organisation de l'armée de l'air soumet le personnel de celle-ci à la justice militaire de l'armée de terre, sous réserve d'inclure dans les tribunaux 4 juges pris dans l'aviation.

⁵⁴ En 1791 il y avait un tribunal correctionnel pour les délits et une cour martiale pour les crimes dans les arsenaux. Le décret du 12 novembre 1806 les réunit en un seul Tribunal maritime.

saisi de toutes les poursuites, le second appelé comme tribunal de renvoi en cas d'annulation. Ils sont composés d'un capitaine de vaisseau président et de 6 juges (2 du tribunal de première instance, un commissaire de marine, 2 lieutenants de vaisseau, un sous-ingénieur) avec un commissaire du gouvernement, un rapporteur et un greffier. D'autres tribunaux maritimes peuvent exister dans les sous-arrondissements et les établissements de la marine hors des ports, notamment dans les colonies. Un Tribunal de révision permanent à Brest peut casser les jugements prononcés par les tribunaux maritimes. Pour les contraventions il existe un tribunal de simple police de l'arsenal, composé du préfet maritime et d'un commissaire rapporteur. A partir de 1920 il n'y a plus qu'un tribunal maritime dans chaque arrondissement maritime, ceux de Rochefort et Lorient étant supprimés. La réforme du Code de justice de 1938 pour l'armée de mer supprime ces juridictions, le personnel des arsenaux relevant désormais des tribunaux de droit commun.

Pour la *juridictions à bord*, le commandant du navire garde le droit de vie ou de mort en cas de danger pressant (lâcheté devant l'ennemi, rébellion ou sédition). Il justifie de la mesure prise devant un conseil d'enquête (L. 19/05/1834; D. 03/01/1884). Les juridictions à bord, temporaires, constituées pour une affaire, concernent tout personne présente à bord, y compris les passagers. Des conseils de guerre à bord (5 membres) ont la même compétence que le conseil de guerre permanent. Des conseils de révision à bord sont formés simultanément pour offrir une voie de recours. Un conseil de justice⁵⁵, sorte de tribunal correctionnel domestique du commandant statue, sans ministère public, sur les délits passibles de moins de 2 ans de prison mais il est incompétent pour les officiers.

Dans les *colonies* qui relèvent de la Marine jusqu'en 1894, il y a pour les troupes en stationnement à terre des conseils de guerre et de révision permanents⁵⁶, des tribunaux maritimes permanents pour les arsenaux (à Saïgon). La loi du 7 juillet 1900 ayant transféré les troupes à pied de la Marine, devenues Infanterie et Artillerie coloniale, au département de la Guerre, les attributions judiciaires de la Marine cessent en ce domaine au début du XX^e siècle : le décret du 08 juillet 1905 supprime les juridictions maritimes permanentes et les remplace par des tribunaux temporaires constitués à l'occasion de chaque affaire, le personnel de la marine étant devenu très peu nombreux dans chaque colonie.

Faisant suite à un tribunal similaire créé pour juger les crimes et délits commis par les forçats dans les bagnes de la métropole (D. 12/11/1806), un *tribunal maritime spécial* a été établi pour le jugement des transportés envoyés en Guyane (D. 05/10/1889)⁵⁷. Il est composé du directeur de l'administration pénitentiaire, d'un officier de marine et de 4 juges : un magistrat du Tribunal de première instance, un officier, un sous-officier et un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire. Sa compétence s'étend aux condamnés, évadés, libérés (pour évasion seulement) et il suit la procédure des tribunaux maritimes, prononçant des peines de réclusion cellulaire et d'emprisonnement.

4. L'organisation judiciaire dans des territoires particuliers

a) Colonies

L'organisation de la justice varie selon les époques, les différents types de colonies et tient son originalité de l'éloignement de la métropole et de la présence de population indigène dont l'assimilation est toujours recherchée. Les politiques d'économies budgétaires ont également donné des traits particuliers à la magistrature coloniale. Dans les grandes colonies (Antilles et Réunion), caractérisées par l'ancienneté et l'importance du peuplement européen, l'organisation judiciaire ressemble à celle de la métropole, alors que dans les petites colonies (colonies récentes où l'élément in-

⁵⁵ Conseils de guerre (anciens conseils martiaux de la Révolution) et conseils de justice ont été organisés par le décret du 22 juillet 1806. Les conseils de justice sont supprimés en 1938.

⁵⁶ Conseils de guerre dans les colonies suivantes : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Sénégal, Gabon, Océanie, Nouvelle-Calédonie, Indochine, Diégo-Suarez. 7 conseils de révision : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Sénégal, Nouvelle-Calédonie, Cochinchine.

⁵⁷ Les transportés étaient auparavant traduits devant le Conseil de guerre permanent de la colonie.

digène tient une grande place), il y a une organisation spécifique, conservant en partie des tribunaux indigènes, même si l'évolution tend vers une assimilation.

La magistrature coloniale, amovible, relève du ministère des Colonies pour les nominations (avec accord du Garde des Sceaux) et les mesures disciplinaires, l'administration de la justice étant dans chaque colonie sous l'autorité du gouverneur. Les tribunaux sont souvent composés d'un seul magistrat, notamment en première instance et en justice de paix. Des attributions judiciaires peuvent par ailleurs être confiées à des fonctionnaires (officiers, administrateurs coloniaux), notamment dans les débuts de la colonisation : en Guyane, jusqu'en 1880, ce sont les commandants des quartiers qui sont juges de paix. Le Conseil d'appel de Saint-Pierre-et-Miquelon est ainsi composé d'un magistrat et de deux officiers du commissariat de la marine licenciés en droit.

Les ordonnances de 30 septembre 1827 et 24 septembre 1828 pour la Réunion et les Antilles constituent la base de l'organisation judiciaire des grandes colonies, l'extension aux autres colonies se faisant progressivement⁵⁸, mais avec des institutions moins indépendantes.

Le juge de paix a souvent des fonctions étendues à celles d'un Tribunal de première instance dans les petites colonies. On distingue ainsi les justices de paix ordinaires et les justices de paix à compétence étendue. Parfois le juge unique du Tribunal de première instance peut remplir en même temps les fonctions du juge de paix, comme en Guyane pour l'arrondissement de Maroni et à Papeete en Océanie. Jusqu'au décret du 16 août 1854 qui établit la juridiction collégiale aux Antilles et à la Réunion, il y a un juge unique en première instance, magistrat qui porte le nom de juge-président, assisté ou non d'un lieutenant du juge, suppléant éventuel et faisant fonction de juge d'instruction. Ses compétences en matière correctionnelle sont alors très limitées : les affaires de cette nature relèvent davantage du tribunal d'appel. Le juge unique reste en vigueur dans plusieurs petites colonies après le milieu du XIX^e siècle. Presque partout le tribunal de première instance a compétence commerciale, le président du tribunal s'adjoignant des assesseurs commerçants (Nouvelle-Calédonie) pour devenir un «tribunal mixte de commerce». La Cour d'assises, appelée le plus souvent cour criminelle (ou tribunal criminel) est constituée des magistrats de la cour d'appel (ou du tribunal supérieur en tenant lieu) avec un certain nombre d'assesseurs, choisis parmi des notables européens désignés par le gouverneur de la colonie. Le jury a été introduit aux Antilles et en Guyane par la loi du 27 juillet 1880.

La Cour d'appel - ou tribunal supérieur, conseil d'appel - connaît jusqu'en 1854 des délits correctionnels, sauf ceux en matière de douanes et de commerce avec l'étranger, dans les grandes colonies. Il en est de même en Guyane jusqu'en 1880, à Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'en 1896. Du fait de l'éloignement de la métropole, le recours en annulation porté devant la Cour remplace, pour les décisions de justice les moins importantes (principalement celles des justices de paix) le pourvoi en Cassation.

Les juridictions indigènes n'ont pas concerné les territoires actuellement placés sous souveraineté française, à l'exception des juridictions tahitiennes créées en 1866 pour juger les contestations entre indigènes relatives à la propriété des terres et supprimées en 1887.

Des tribunaux spéciaux ont existé pour juger les infractions commises par les esclaves dans les grandes colonies pour les premières années du XIX^e siècle : à la Réunion de l'An XII à 1817 et en Guyane jusqu'en 1825 (Cour prévôtale).

En matière de législation les codes français ont été introduits progressivement, avec des adaptations concernant la nationalité, le mariage, la propriété et les successions vacantes. Les naturalisations se font plus libéralement qu'en métropole bien que l'étranger né aux colonies doive demander sa naturalisation (D. 07/02/1897) : la condition de résidence est de 3 ans et réduite à un an si l'étranger a épousé une française. Une réglementation spéciale existe pour les successions vacantes (D. 27 janvier 1855 pour les grandes colonies, étendu ensuite aux autres) afin de protéger les intérêts des héritiers demeurant en métropole : le receveur de l'enregistrement est curateur d'office des biens vacants et il administre les biens pendant 5 ans avant l'intégration au domaine colonial en l'absence

⁵⁸ Ordonnances du 21 décembre 1828 pour la Guyane, du 26 juillet 1833 pour Saint-Pierre-et-Miquelon, décret du 28 novembre 1866 pour la Nouvelle-Calédonie.

d'héritiers. En matière pénale, les peines d'emprisonnement sont généralement remplacées par des travaux publics. En matière administrative, le gouverneur a un pouvoir disciplinaire important connu sous le nom d'indigénat : il consiste dans la répression des infractions aux arrêtés du gouverneur qui prononce des peines inférieures à 15 jours de prison et 100 francs d'amende. L'appel est porté devant le Conseil privé.

Le Conseil privé de chaque colonie fait fonction de tribunal administratif. C'est à partir de la Restauration (O. 09/02/1827) que le contentieux administratif est attribué au Conseil privé (ou conseil d'administration) de chaque colonie qui joue un rôle analogue au Conseil de préfecture. Le Conseil du contentieux administratif est constitué par l'adjonction au Conseil privé de deux magistrats (ou à défaut de deux fonctionnaires désignés par le gouverneur). Sa compétence, la même qu'en France, est élargie à certaines affaires qui prennent plus d'importance comme les concessions d'eau et l'irrigation, les contestations des concessions de terres aux colons⁵⁹. Jusqu'en 1881 il prononce sur l'appel des jugements rendus par les tribunaux judiciaires en matière de contraventions douanières.

b) Savoie et Nice

Pendant la période sarde, de 1814 à 1860, l'organisation judiciaire de la Savoie tend à se rapprocher du modèle français, notamment à partir de l'édit du 27 septembre 1822 qui réforma la justice locale. A un niveau inférieur les juges de mandements, qui remplacent les juges de paix français (mais les circonscriptions territoriales ne sont pas toujours les mêmes), statuent en matière civile et de simple police et ont une importante juridiction gracieuse. Leur compétence est toutefois légèrement réduite en matière personnelle et mobilière après 1822. Dans chaque chef-lieu de province les «juges-mages» statuent en matière civile (sans appel jusqu'à 1200 livres), commerciale et pénale, pouvant prononcer des amendes de 300 livres et 15 jours de prison sans appel, les causes les plus importantes en matière criminelle relevant du Sénat de Savoie. Ces judicatures-mages ou tribunaux de province sont appelés communément tribunaux de préfecture, le juge-mage portant le titre de préfet. Ils siègent notamment dans les provinces du Genevois (Annecy), du Faucigny (Bonneville), de Savoie (Chambéry), Haute-Savoie (Albertville), Maurienne (Saint-Jean) Tarentaise (Moutiers), etc.... Les intérêts des indigents sont défendus auprès de ces tribunaux par le bureau de l'avocat des pauvres, institution ancienne qui est l'équivalent de l'assistance judiciaire française. Le Sénat de Savoie, siégeant à Chambéry, outre ses fonctions politiques, tient lieu de Cour d'appel. Il perd ses pouvoirs politiques en 1831 et, après la création à Turin en 1847 d'une Cour de cassation, l'édit du 4 mars 1848 le transforme en simple Cour d'appel⁶⁰, tout en lui laissant sa fonction de cour d'assises. Au plan de la législation, le Code Albertin promulgué en 1837 s'inspire largement du Code civil français.

Pour le contentieux administratif, les Conseils d'intendance ont été organisés sur le modèle des Conseils de préfecture français par lettres patentes du 25 août 1842.

c) Alsace-Lorraine

Après l'annexion, la loi allemande du 14 juillet 1871 institue un Tribunal d'appel unique à Colmar (divisé en sections ou sénats), maintient les tribunaux de commerce et justices de paix, et crée, en remplacement des tribunaux de première instance, six Landgerichte (Metz, Sarreguemines, Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse), avec un tribunal de jury (cour d'assises) auprès des Landgerichte de Metz, Colmar et Strasbourg.

L'introduction du Code judiciaire allemand du 21 janvier 1877 dans les territoires annexés⁶¹ a donné naissance à une nouvelle organisation judiciaire. Un tribunal régional supérieur

⁵⁹ Les attributions du tribunal terrier de la Réunion sont confiées en 1825 à ce Conseil du contentieux.

⁶⁰ Un avocat-fiscal général (procureur général) est à la tête du parquet.

⁶¹ L'application du Code de judiciaire allemand en Alsace-Lorraine résulte de la loi du 4 novembre 1878.

(Oberlandesgericht divisé en plusieurs chambres ou sénats) siège à Colmar, le Tribunal de l'Empire, qui siège à Leipzig, jouant le rôle de Cour de cassation et de tribunal de révision. Des tribunaux du jury (Schwurgerichte), équivalents des cours d'assises, sont installés auprès des tribunaux régionaux de Metz, Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Les anciens tribunaux de première instance transformés en Landgerichte - ou tribunaux régionaux - créés en 1871 sont maintenus. Ils ont une chambre correctionnelle compétente pour certains crimes (ceux punis de 5 ans de travaux forcés au maximum) et qui sert également de chambre des mises en accusation. Les tribunaux de commerce sont remplacés par des chambres commerciales⁶² des tribunaux régionaux à Strasbourg, Metz, Mulhouse et Colmar. A la place des justices de paix sont établis en 1878 des tribunaux de bailliage (Amtsgerichte) composés d'un juge unique compétent pour les affaires civiles et commerciale de faible importance, les contestations entre propriétaires et locataires, les affaires de divorce (en matière de conciliation); auprès de chacun d'eux, un tribunal des échevins⁶³ connaît des infractions pénales étendues à certains délits en 1905 : délits punis de moins de 3 mois de prison, affaires correctionnelles renvoyées par le tribunal régional. Il existe aussi des conseils de prud'hommes pour l'industrie (Gewerbegerichte)⁶⁴ et d'autres pour le commerce (Kaufmannsgerichte), obligatoires dans les villes de plus de 20000 habitants (Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Metz) à partir de la loi du 6 juillet 1904.

Les Conseils de district (Bezirksräte) remplacent les Conseils de préfecture en Basse-Alsace, Haute-Alsace et Lorraine. Compétents pour statuer sur les actes illégaux des administrations, l'apurement des comptes municipaux, la validité des élections, etc... ils se voient retirer la connaissance des contestations entre l'administration et les entrepreneurs de travaux publics. Le Conseil impérial (Kaiserlicher Rat) annule ou réforme les décisions des Bezirksräte.

Depuis son retour à la France l'organisation judiciaire de la région, tout en s'harmonisant avec les structures nationales, a gardé certains particularismes. La loi du 29 juillet 1928 a détaché de la Cour de Colmar une chambre installée à Metz en attendant le rétablissement de cette Cour réalisé seulement en 1973. Les chambres commerciales ont été maintenues auprès des anciens tribunaux régionaux devenus tribunaux de première instance. Les tribunaux cantonaux ont gardé leur appellation de tribunaux de bailliage jusqu'en 1923. La juridiction administrative est exercée dès 1919 par un Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine à compétence régionale, recruté par concours, avec un président et un ministre public issus du tribunal.

d) Zones d'occupation militaire

1. La répression allemande en France pendant la deuxième guerre mondiale.

Le cas de l'Est (Alsace et Lorraine) est à part parmi les zones occupées par l'armée allemande : annexée au Reich cette région est alignée sur la législation allemande au plan judiciaire⁶⁵. Les tribunaux cantonaux et les tribunaux de première instance sont transformés en Amtsgerichte et Landgerichte, les compétences des tribunaux de commerce et de conseils de prud'hommes étant transférées aux Amtsgerichte, celles des cours d'assises aux chambres correctionnelles des Landgerichte. Des tribunaux spéciaux (les Sondergerichte) à Strasbourg et Metz jugent les délits portant atteinte au droit de propriété (vols des biens des réfugiés, etc...), et les délits politiques (aide aux prisonniers de guerre évadés, attaques contre le parti et l'Etat, propos défaitistes, etc...).

Dans la majeure partie de la France occupée la répression des atteintes à l'armée allemande relève jusqu'en juin 1942 du gouverneur militaire en France (Militärbefehlshaber in Frankreich) dont les services sont installés à l'hôtel Majestic à Paris, avec au niveau de chaque département et de la plupart des arrondissements, une Feldkommandantur et une Kreiskommandantur. L'autorité

⁶² Elles sont composées d'un juge du tribunal et de deux assesseurs nommés sur proposition de la chambre de commerce.

⁶³ A côté du juge siègent deux échevins choisis sur des listes communales.

⁶⁴ Jusqu'en 1913 subsistent les conseils hérités des législations antérieures. En 1913 de nouveaux conseils avec président et vice-président nommés par le conseil municipal sont instaurés.

⁶⁵ Décret du 6 octobre 1941 sur la réorganisation judiciaire.

militaire a ses tribunaux chargés de juger les infractions à la législation allemande d'occupation : une Cour martiale à Paris qui siège rue Boissy-d'Anglas, et un tribunal à la Feldkommandantur dans les départements. Certaines affaires, considérées comme plus graves, sont jugées directement en Allemagne par le tribunal spécial de Cologne sans la présence des intéressés, les condamnés étant transférés au camp de concentration de Hinzert (près de Trèves) par la Sipo-S. D. de Paris (Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst). Mais pour les actes mettant en danger la sécurité de l'armée d'occupation et susceptibles d'être punis de mort, le coupable pouvait être transféré directement en Allemagne, dans le plus grand secret, et jugé par un tribunal civil ou militaire (décret Nacht und Nebel du 07/12/1941). En fait, si l'activité des tribunaux militaires est réelle, le plus souvent des mesures de détention sans jugement sont opérées : détention de police (Polizeihaft) au camp de Royallieu-Compiègne pour les personnes soupçonnées d'activité communiste ou gaulliste, ou détention de sûreté (Sicherungshaft) au fort de Romainville, infligée à ceux qui mettent en danger les intérêts allemands. Ces détentions peuvent avoir lieu à la suite d'une procédure judiciaire, mais elles sont parfois maintenues à l'expiration de la peine.

Après le 1er juin 1942, quand le pouvoir d'exécution en matière de police passe de l'autorité militaire à la police (Sipo-S. D.), l'activité des tribunaux militaires se réduit au profit de la détention de sûreté décidée par les sections IV (Gestapo) - chargée de la répression politique - ou V (Kripo) - répression des affaires de droit commun - de la police allemande. Pour les résistants sur qui pèsent les charges les plus lourdes, la procédure Nacht und Nebel continue : après un séjour au camp de Compiègne la destination finale est un camp de concentration en Allemagne. Pour l'internement en France, la Sipo-S. D. utilise les prisons françaises⁶⁶, même les plus petites, bien que les personnes arrêtées soient ensuite transférées à la maison d'arrêt du chef-lieu du département pour être interrogées par l'antenne de police. Il y a généralement, dans chaque prison, un quartier affecté spécialement aux détenus de la police allemande et gardé par des soldats de la Wehrmacht. Périodiquement, les prisons, trop étroites pour le nombre des arrestations, sont vidées de leurs occupants qui sont transférés en Allemagne via le camp de Royallieu et le fort de Romainville.

2. Les juridictions dans la zone d'occupation française en Allemagne.

Après la deuxième guerre mondiale le décret du 15 juin 1945 porte création d'un Commandement en Chef Français en Allemagne qui va réglementer l'organisation de tribunaux chargés d'assurer le maintien de l'ordre, de veiller au respect de la législation du Gouvernement Militaire et d'assurer la protection des personnes, des biens et intérêts français en Allemagne. Ces tribunaux sont incompétents pour les militaires et assimilés qui relèvent des tribunaux militaires. Ils sont compétents seulement pour toutes les personnes civiles se trouvant en territoire occupé et connaissent de toutes les infractions commises contre les lois et usages de la guerre (et à ce titre ils ont compétence pour juger les criminels de guerre qui ont commis leur crime sur le sol allemand), ainsi que de celles commises par ou contre les ressortissants des nations occupantes. Il s'agit principalement d'infractions portant atteinte aux intérêts de la puissance occupante. La législation pénale, d'abord inspirée du Commandement suprême interallié (S. H. A. E. F., ordonnance n° 1), obéit au principe de la légalité des peines et délits depuis l'ordonnance n° 176 du 29 septembre 1948.

Des arrêtés successifs ont diminué le nombre des tribunaux et étendu leur ressort territorial⁶⁷. En 1946, il y a trois catégories de tribunaux dans la zone d'occupation française : les tribunaux sommaires (prononçant des peines inférieures à un An de prison), des tribunaux intermédiaires (Fribourg, Reutlingen, Neustadt, Coblenz et Sarrebruck) pouvant infliger jusqu'à 10 ans de prison et un Tribunal général dont le siège est à Rastatt : compétent pour l'ensemble de la zone, il peut prononcer toute peine et joue le rôle de chambre de révision. Un Tribunal Français, siégeant à Fribourg, connaît exclusivement des infractions commises en Allemagne par les ressortissants

⁶⁶ Des listes de prisons françaises ayant des quartiers allemands sont données dans le Code pénitentiaire de 1941 (C. 22/09/1941, p. 86-87) et de 1943 (C. 09/12/1943, p. 340-343).

⁶⁷ Le traité du 23 octobre 1954 prescrit la cessation du régime d'occupation de la R. F. A.

français et relevant des lois françaises ordinaires. L'ordonnance du 29 septembre 1948 réforme l'organisation de ces tribunaux dans le sens de la simplification : les tribunaux sommaires disparaissent, les anciens tribunaux intermédiaires prennent le nom de Tribunaux de première instance (Fribourg, Reutlingen, Neustadt, Coblenze) et sont compétents en toute matière, y compris en matière de crimes de guerre (un tribunal de première instance établi à Rastatt en est chargé, mais il disparaît en 1949). Le Tribunal supérieur, succédant au Tribunal général, connaît des appels et des révisions. Pour les infractions mineures (moins d'un An de prison), des juges résidents, issus des tribunaux de première instance, sont installés dans un cadre territorial plus restreint.

e) La juridiction des consulats

Dans certains pays orientaux les consuls ont hérité des traités de l'ancien régime (les «capitulations») une compétence pénale exclusive à l'égard des infractions commises par des français. Les tribunaux consulaires de la France à l'étranger ont existé en Egypte (Le Caire, Alexandrie), au Siam (Bangkok), en Chine (Shanghai, Tien-Tsin, Mongtsen), à Constantinople et à Tanger. L'édit de juin 1778 et la loi du 28 mai 1836 sur la poursuite et le jugement des contraventions, délits et crimes commis par des Français dans les échelles du Levant⁶⁸ et de la Barbarie⁶⁹ constituent les textes fondamentaux quant à la compétence et l'organisation de cette juridiction particulière. Ces tribunaux sont composés du Consul, président, et de deux notables assesseurs. Outre une juridiction gracieuse (administration des successions, réception des testaments...), ils instruisent, sans ministère public, et jugent les contestations en matière civile et commerciale - dans les conditions des traités signés entre la France et les pays concernés -, les contraventions et les délits; les crimes sont renvoyés, ainsi que les appels de leurs décisions en matière correctionnelle, devant les cours d'appel auxquels ils sont rattachés (Aix pour les pays d'Orient; Pondichéry de 1852 à 1869, puis Saïgon et Hanoï pour l'Extrême-Orient). Les différends entre français et nationaux sont toujours réglés conformément aux dispositions des traités signés entre chaque pays et la France.

La juridiction des consuls disparaît au XX^e siècle avec la fin du régime des capitulations, aboli le 1^{er} janvier 1900 avec le Japon, en 1923 pour l'Empire ottoman (traité de Lausanne), en 1925 pour le Siam, en 1929 avec la Chine et en 1937 pour l'Egypte .

III. Les juridictions d'exception répressives

Toutes ces juridictions sont de nature politique. A l'exception de la Haute-Cour qui a un caractère semi-permanent, il s'agit généralement de tribunaux d'exception, fonctionnant pendant des périodes troublées. De composition mixte, intégrant des militaires, limitant les droits de la défense, délibérant en l'absence du jury, ils prononcent des jugements en dernier ressort, sans recours et d'exécution immédiate.

1. La Haute-Cour de justice

La Haute Cour a pour mission de juger les crimes et délits commis par les ministres, le chef de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les atteintes à la sûreté de l'Etat. Sa dénomination, sa composition et, dans une moindre mesure, sa compétence, se sont modifiées en fonction des régimes politiques qui se sont succédés.

La Haute Cour impériale, organisée par le sénatus-consulte du 28 floréal An XII (18/05/1804) est composée des dignitaires de l'Empire, de sénateurs, de conseillers à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat. Chargée de juger les crimes commis par la famille impériale, les ministres et séné-

⁶⁸ Constantinople, Alexandrie.

⁶⁹ La Barbarie correspondait aux régions de l'Afrique du Nord. La colonisation et le protectorat français ont mis fin à la juridiction des consuls dans cette région.

teurs, de connaître des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, des faits de désobéissance des généraux, des crimes de concussion des préfets, etc..., elle n'a jamais exercé ses fonctions.

Il n'en pas été de même pendant la monarchie censitaire où la Chambre, puis, à partir de 1820, la Cour des pairs, en son entier, instituée en Cour de justice pour juger les crimes de haute trahison, les atteintes à la sûreté de l'Etat, et les accusations portées contre les ministres et les pairs, a eu l'occasion de fonctionner à de nombreuses occasions.

La Constitution de 1848 rétablit une Haute-Cour de justice, composée de 5 magistrats de la cour de cassation et d'un jury de 36 membres choisis parmi les conseillers généraux, et jugeant sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'assemblée contre le président de la République et les ministres et toutes les personnes portant atteinte à la sûreté de l'Etat. Elle a été maintenue sous le Second Empire, le nombre des jurés, toujours choisis au sein des conseils généraux, étant réduit à 5.

La Constitution de 1875 donne à nouveau à la seconde chambre, le Sénat, le pouvoir de se constituer en Cour de justice, la compétence restant identique aux précédentes Hautes-Cours, à cette différence près que les crimes et délits de droit commun imputés à des députés ou sénateurs relèvent désormais des tribunaux ordinaires après levée de l'immunité parlementaire. La procédure est fixée par la loi du 10 avril 1889 pour les attentats contre la sûreté de l'Etat et par celle du 5 janvier 1918 en matière de crimes commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions.

Après son remplacement par une Cour suprême de justice par l'acte constitutionnel du 30 juillet 1940, la Haute Cour de justice est instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 pour juger crimes et délits imputables au chef de l'Etat français et aux membres des gouvernements et hauts fonctionnaires ayant exercé du 17 juin 1940 à août 1944. Elle est composée à l'origine de 3 magistrats⁷⁰ et 24 jurés tirés au sort sur 2 listes établies par l'Assemblée consultative provisoire : une de parlementaires en fonction le 1er septembre 1939 et l'autre de membres de la Résistance. Plusieurs lois modifient ensuite sa composition : son président, ses deux vice-présidents et les 24 jurés sont élus par l'Assemblée nationale constituante en son sein (L. 27/12/1945); elle est réduite à 15 membres en 1948, 16 en 1954, toujours issus de l'Assemblée nationale (et du Conseil de la République depuis 1954). Elle jugea 108 inculpés de 1944 à 1949, 8 ensuite de 1955 à 1960. Ses décisions excluent le sursis et le pourvoi en cassation, mais le recours en grâce est possible. La Constitution de 1958 maintient l'existence d'une Haute Cour.⁷¹

2. Les juridictions temporaires

a) Les tribunaux spéciaux de l'Empire

Il faut mettre à part les *juridictions douanières* qui ont existé à la fin de l'Empire. Des cours prévôtales des Douanes, siégeant à Valenciennes, Rennes, Agen, Aix, Nancy, et des tribunaux ordinaires des douanes sont créés par le décret du 18 octobre 1810. Les premières, composées d'un grand prévôt (militaire) président, de 8 assesseurs et d'un procureur général prononcent en dernier ressort sur les crimes de contrebande et sur les délits commis par les employés de l'administration des douanes. Les tribunaux ordinaires, composés d'un président et de 4 assesseurs, installés sur toutes les frontières occupées par les lignes des douanes, connaissent des délits de contrebande donnant lieu à des peines correctionnelles, de confiscation ou d'amende. Les appels sont portés devant les cours prévôtales.

Les tribunaux criminels spéciaux - devenus cours de justices criminelles spéciales -, établis progressivement dans la plupart des départements, empiètent largement sur la compétence des tribunaux criminels ordinaires.

⁷⁰ Le premier président de la Cour de Cassation, le président de la chambre criminelle de cette cour et le premier président de la cour d'appel de Paris.

⁷¹ 12 juges sont élus au sein de l'assemblée nationale, 12 au sein du Sénat.

Ceux créés par loi du 18 pluviôse An IX (07/02/1801) sont composés d'un président, de 2 juges du tribunal criminel, de 3 militaires et de 2 citoyens nommés par l'Empereur, pour lutter contre la chouannerie (sous le vocable de «brigandage») et juger les crimes commis par les vagabonds et condamnés évadés, les voleurs à main armée. Ils connaissent exclusivement des faits d'incendie et fausse monnaie, des voies de fait contre les acquéreurs de biens nationaux, atteintes à la conscription, des rassemblements séditieux... De 1801 à 1808 il y eut des tribunaux spéciaux dans 32 départements, et, dans les autres, les tribunaux criminels ordinaires se forment éventuellement en tribunaux spéciaux.

La loi du 23 floréal An X (13/05/1802) crée des tribunaux spéciaux constitués de 3 juges du tribunal criminel auxquels s'adjoignent 3 «hommes de loi» désignés par le premier Consul. Ils jugent, outre les criminels récidivistes, tous les crimes de contrefaçon des effets publics, de faux en écriture publique ou privée, et leur compétence est étendue aux incendies de grains, à la contrebande, au faux monnayage dans les départements où n'existaient pas de tribunaux spéciaux pour brigandage. Les condamnations emportent la peine de flétrissure (marque de la lettre R pour les récidivistes, F pour les crimes de faux).

b) Les Cours prévôtales de la Restauration

La loi du 20 décembre 1815 rétablit les cours prévôtales, dans chaque département, au lieu où siège la cour d'assises. Composées d'un président, de 4 magistrats du tribunal de première instance et d'un prévôt militaire (ayant le grade de colonel au minimum) faisant fonction de juge d'instruction, elles constituent une juridiction d'exception statuant sans recours ni grâce possible. Elles sont supprimées le 16 mai 1818.

Instruments de la Terreur blanche, les cours prévôtales connaissent de toutes les rébellions armées et des menaces à l'encontre du Roi et de la famille royale par voie d'écrits ou lors de réunions publiques. Sont visées toutes les infractions portant atteinte à la restauration de la monarchie et de ses symboles, comme par exemple le fait d'arborer dans un lieu public un drapeau autre que le drapeau blanc. Comme pour les cours spéciales de l'Empire, elles ont aussi dans leurs attributions les crimes de vagabonds, le faux monnayage, les assassinats par groupes armés et les actes de violence commis par des militaires en activité ou licenciés depuis moins d'un an⁷².

c) Les Commissions mixtes de 1852

Organisées par le décret du 3 février 1852, ces commissions mixtes sont composées, dans les départements où elles sont instituées, du préfet, d'un magistrat (procureur général ou procureur impérial) et d'un officier (commandant de région ou de place) nommés par Louis-Napoléon Bonaparte. C'est une juridiction particulièrement expéditive : le décret qui les institue leur donne un délai de 4 semaines pour se prononcer, sans défenseurs et sans appel, sur toutes les affaires qui leur sont communiquées.

Elles statuent en effet sur la situation des citoyens placés en état de détention administrative (27000 personnes environ) à la suite coup d'Etat du 2 décembre 1851. En fonction du degré de culpabilité et des antécédents politiques elles prononcent le renvoi devant un conseil de guerre, la transportation à Cayenne ou en Algérie (en résidence forcée ou en résidence libre), l'expulsion du territoire, l'internement dans une ville déterminée, la mise en surveillance ou le renvoi en correctionnelle.

d) Les juridictions spéciales de l'Occupation

La *Cour suprême de justice* est installée à Riom par l'acte constitutionnel du 30 juillet 1940 qui abroge la juridiction politique du Sénat. Elle a pour mission de juger les ministres, anciens ministres

⁷² Cette disposition vise les demi-soldes, anciens soldats de l'Empire.

et leurs collaborateurs pour faits de trahison dans l'exercice de leurs charges avant le 4 septembre 1939. Parmi les principaux inculpés figurent Léon Blum, Edouard Daladier, Pierre Cot et le général Gamelin. Présidée par le président de la chambre criminelle de la Cour de Cassation, elle est composée de 5 juges titulaires et 3 suppléants choisis, entre autres, parmi les magistrats, anciens magistrats et officiers généraux de l'Etat-major général. Ses débats furent suspendus par la loi du 11 avril 1942.

Une *Cour martiale*, créée par la loi du 24 septembre 1940, juge les auteurs de «crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie». Composée d'un président et de 4 membres désignés par décret, réglant elle-même sa procédure, statuant dans les deux jours, ses arrêts sont sans recours et exécutoires dans les 24 heures. Siégeant à Gannat, elle est supprimée le 15 octobre 1941.

Le *Tribunal d'Etat*, créé par la loi du 7 septembre 1941, avec deux sections l'une à Paris et l'autre à Lyon, est composé d'un président et d'un vice-président qui sont magistrats et de 12 commissaires choisis parmi des préfets, amiraux et ambassadeurs. Il juge les auteurs et complices de tous actes troublant l'ordre public ou susceptibles de «nuire au peuple français», en fait les activités et la propagande communistes, ainsi que les crimes et délits relatifs au ravitaillement : émission et trafic de fausses cartes d'alimentation, vols de denrées, hausses illicites. Ses décisions excluent le sursis, les circonstances atténuantes, les recours et sont exécutoires immédiatement.

Une *Cour criminelle spéciale* fut instituée par la loi du 21 mars 1941 pour juger toutes les questions de ravitaillement et de marché noir. Elle est composée d'un président, d'un vice-président et de 8 membres désignés par décret et divisée en deux sections : Paris et Gannat (Allier). Régulant elle-même sa procédure, elle statue sans délai, sans recours, ses arrêts étant exécutoires dans les 24 heures. Ses attributions cessent à la fin de l'année 1941 (L.10/11/1941) et ont été dévolues au Tribunal d'Etat.

La loi du 24 avril 1941 porte création de *Tribunaux spéciaux* pour juger les auteurs d'agressions nocturnes. Ils prononcent la peine de mort contre tout coupable de vol commis à main armée pendant le couvre-feu. Organisés dans chaque ressort de cour d'appel, ils sont composés d'un président de chambre et de 4 conseillers désignés par le premier président. La procédure est instruite dans un délai de huit jours, et la décision prise est sans recours.

Les *Sections spéciales*, instituées par la loi du 14 août 1941, sont organisées auprès des tribunaux militaires - dans la zone libre - et des cours d'appel, dans la zone occupée, pour réprimer toute activité favorisant le communisme et l'anarchie, puis à partir de novembre 1942, tout acte de «subversion sociale et nationale». Auprès des tribunaux militaires elle sont composées de 4 officiers et d'un sous-officier désignés par le général commandant la division militaire. Auprès des cours d'appel, les tribunaux sont constitués d'un président de chambre, de 2 conseillers et de 2 membres du tribunal de première instance nommés par le premier président⁷³. La section spéciale procède sans instruction en cas de flagrant délit, et statue sans énonciation des motifs en se prononçant seulement sur la peine et la culpabilité. Les jugements rendus ne sont susceptibles d'aucun recours ni pourvoi en cassation, et sont exécutoires immédiatement.

A la fin du régime apparaissent des juridictions expéditives composées uniquement de non magistrats. Des *Cours martiales* (L. 20/01/1944) de 3 membres désignés par arrêté du Secrétaire général au maintien de l'ordre sont chargées de juger les flagrants délits de meurtres «terroristes» en prenant des décisions secrètes et anonymes. Elles se transforment en *Cours criminelles extraordinaires* (L. des 14/05/1944 et 15/06/1944) pour juger des mêmes faits relevés en l'absence de flagrant délit. Enfin des *tribunaux de maintien de l'ordre* jugent les infractions contre la discipline (abandons de poste, etc...) imputées au personnel relevant du ministère de l'Intérieur (L. 15/06/1944).

⁷³ Les membres de la section spéciale de la Cour d'appel de Paris sont désignés par le Garde des Sceaux.

e) Les juridictions spéciales de la Libération

Un certain nombre de juridictions exceptionnelles ont siégé lors de la libération du territoire, avant la mise en place de tribunaux réguliers créés par les autorités gouvernementales et militaires. Etablies à l'initiative des organisations issues de la Résistance - F.F.I., F.T.P., Comités de Libération -, et des Commissaires de la République, elles portent le nom de cours martiales, de tribunaux militaires ou de tribunaux populaires. Elles ont exercé leur activité pendant une brève période, de quelques jours à un mois au plus, entre la fin d'août et le début d'octobre 1944, les tribunaux militaires et cours de justice ayant pris le relais⁷⁴.

L'ordonnance du 26 juin 1944 institua les *Cours de justice* (codification le 28/ novembre 1944) au chef-lieu de chaque ressort de cour d'appel, pour juger les actes de collaboration avec l'ennemi pendant la période comprise entre le 16 juin 1940 et la date de la libération. Chaque Cour a une ou plusieurs sections par département. Elles sont présidées par un magistrat et composées de 4 jurés pris sur des listes établies à l'origine par les Comités départementaux de la Libération, puis à partir de 1945 par les conseils généraux. Elles fonctionnèrent jusqu'en 1950⁷⁵, le reliquat des affaires non terminées étant transmis aux tribunaux militaires.

A la suite de l'institution du crime d'indignité nationale (O. 26/08/1944) dont la sanction entraîne uniquement des déchéances (privation de droits civiques, destitution de fonctions, dégradation militaire, interdiction de séjour...), des sections spéciales des Cours de justice - appelées *Chambres civiles* ultérieurement (O. 26/12/1944) - furent créées pour juger les faits de collaboration mineurs (personnes ayant occupé une place dans les services de propagande, ou adhéré aux mouvements de collaboration). Elles prononcent l'indignité nationale, accompagnée de dégradation nationale et éventuellement de la confiscation de biens.

Des Chambres correctionnelles économiques ont été établies auprès des tribunaux correctionnels (O. 30/06/1945) pour réprimer les infractions à la législation du ravitaillement et des prix. Composées d'un magistrat président et de 2 assesseurs désignés sur une liste représentative des consommateurs, elles ont été supprimées le 9 juin 1949.

IV. LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les décisions des divers tribunaux en matière répressive alimentent la population des établissements pénitentiaires. Mais toutes les peines n'entraînent pas un séjour en prison et d'autre part, en période troublée, des mesures de sûreté prises par les autorités administratives donnent naissance souvent naissance à des établissements pénitentiaires particuliers, tels les camps ou centres d'internement. Pour comprendre l'organisation pénitentiaire française et l'évolution de ses structures il est nécessaire au préalable de présenter rapidement le régime des peines.

1. L'évolution du régime des peines.

La peine est un châtimeut infligé à l'auteur d'une infraction. Selon les époques elle vise à l'expiation, l'intimidation, l'élimination ou l'amendement du coupable. La notion d'expiation, importante avant la Révolution, a perdu de son influence avec la suppression des supplices : abolition de la marque des condamnés en 1832, du carcan, puis de l'exposition publique en 1848. Si l'amendement des détenus fait l'objet de nombreuses théories (notamment pendant la monarchie censitaire, au début de la III^e République et à la Libération) la réalité oscille davantage entre l'intimidation du coupable (amendes, privations de liberté de courte durée) et son élimination temporaire

⁷⁴ Une étude réalisée en 1945 par le Ministère de la Justice impute à ces juridictions "irrégulières" 829 condamnations à mort dont 766 exécutées.

⁷⁵ La loi du 31 décembre 1950 supprime les Cours de justice et les Chambres civiles.

(emprisonnement) ou définitive (peine de mort, travaux forcés à perpétuité, relégation...) à des fins de protection sociale. Selon la gravité des infractions, on distingue, en parallèle à l'organisation judiciaire, les peines criminelles afflictives et infamantes (peine de mort, travaux forcés, réclusion) ou seulement infamantes (bannissement, dégradation civique), les peines correctionnelles (amendes, emprisonnement inférieur à 5 ans) et celles de simple police (amendes, séjour en prison inférieur à 5 jours). Aux peines principales peuvent s'ajouter des peines accessoires (interdiction légale, interdiction de séjour) et complémentaires (relégation, confiscation des biens). Sur le plan historique on peut relever un double mouvement d'atténuation (avec des retours en arrière) et d'individualisation de la pénalité.

a) L'atténuation des peines

La peine de mort s'est faite de plus en plus discrète. Peine limitée aux droits communs depuis sa suppression en matière politique en 1848, elle s'épure des supplices qui l'accompagnaient sous l'Ancien régime (suppression de l'amputation du poing pour les parricides en 1832), devient d'usage plus restreint⁷⁶ avec la réduction de son champ d'application et le droit accordé aux jurés de prononcer des circonstances atténuantes en 1832 ainsi que par l'usage du droit de grâce du chef de l'Etat. Publique au début du XIX^e siècle, elle finit par s'exécuter sans publicité aucune (D.-L. 24/06/1939). On lui substitue la peine des travaux forcés, subie dans les bagnes jusqu'à la seconde guerre mondiale, et la réclusion qui dure de 5 à 10 ans.

La modération se réalise surtout par la correctionnalisation des infractions auparavant qualifiées de crimes, soit par voie législative (L. 13/05/1863) soit judiciairement par l'omission des circonstances aggravantes ou de certains éléments de l'infraction. Toutefois ce mouvement est ambigu, car il vise également à pallier les réticences répressives du jury. Il reste que la proportion des condamnations à des peines supérieures à un an n'a cessé de diminuer depuis le début du XIX^e siècle. Cette évolution accélère le renouvellement et l'instabilité de la population carcérale et crée des difficultés pour l'organisation du travail dans les prisons.

b) L'individualisation des peines

C'est l'évolution la plus importante qui affecte toute la population pénale : elle est source de peines nouvelles et modifie l'organisation pénitentiaire.

La distinction des *infractions politiques* en est un premier exemple. L'idéal auquel se rattachent les prévenus, leurs mobiles désintéressés, la relativité des jugements liée aux changements de régime ont facilité l'adoption d'un traitement de faveur à leur égard. La loi du 8 octobre 1830 renvoie ainsi les auteurs de délits politiques aux assises jusqu'au Second Empire qui rétablit la compétence des tribunaux correctionnels, mais en matière de délits de presse le jugement aux assises sera par la suite le plus fréquent. La loi du 28 avril 1832, qui crée la peine de détention, institue une échelle spécifique des peines politiques, complétée en 1848 par la suppression de la peine de mort : déportation dans une enceinte fortifiée⁷⁷, déportation simple, toutes deux peines perpétuelles, détention de 5 à 20 ans, bannissement et dégradation civique. Certaines conséquences de la peine ne s'appliquent pas aux condamnés politiques : ils ne peuvent être extradés, leur condamnation n'entre pas dans le calcul des récidives pour la relégation, elle ne fait pas perdre le bénéfice du sursis et la contrainte par corps ne leur plus appliquée à partir de 1928⁷⁸. Le régime d'emprisonnement est particulier pour les politiques : ne portant pas le costume pénal, ils ne sont pas astreints au travail et sont détenus dans des quartiers distincts, sinon des établissements spécifiques pour la peine de

⁷⁶ 354 exécutions pendant la période 1826-1830; 44 de 1926 à 1930.

⁷⁷ La déportation est prévue par le Code pénal. La déportation en enceinte fortifiée a été distinguée de la déportation simple par la loi du 8 juin 1850 pour remplacer la suppression de la peine de mort en matière politique.

⁷⁸ Depuis la loi du 31 mars 1928 les condamnations politiques n'entraînent ni l'exclusion de l'armée ni l'envoi dans les bataillons d'Afrique.

détention. Ajoutons que les amnisties effacent plus particulièrement les condamnations d'ordre politique. Toutefois ce régime de faveur va de pair, depuis la fin du XIX^e siècle et notamment les lois de 1893 et 1894 visant la propagande anarchiste, avec une restriction importante du champ d'application des peines politiques⁷⁹.

La prise en compte de l'âge développe également un traitement spécifique de la délinquance des *mineurs*. Dès le milieu du XIX^e siècle il est prévu des établissements particuliers et, au XX^e siècle, à la suite de la loi de 1912, se met en place un régime pénal particulier orienté vers l'assistance et l'éducation (naissance de l'Education surveillée en 1945) plus que vers la répression.

Quant aux condamnés de droit commun adultes, outre les circonstances atténuantes qui permettent aux juges de faire varier la condamnation en fonction de la personnalité du délinquant, l'individualisation des peines apparaît dans le dernier quart du XIX^e siècle : la loi du 27 mai 1885 institue la *relégation* pour les délinquants récidivistes, celle du 14 août de la même année autorise la *libération conditionnelle* avant l'expiration complète de la peine, et la loi Bérenger du 26 mars 1891 accorde aux délinquants primaires le bénéfice du *sursis*.

À la *Libération*, la réforme pénitentiaire impulsée par la Commission Amor doit en principe faire de la peine privative de liberté un moyen d'amendement et de reclassement social du condamné. La spécialisation des établissements par catégories de détenus, les mesures d'assistance accompagnant l'interdiction de séjour, la création du service social des prisons⁸⁰, l'institution du juge d'application des peines vont dans ce sens. Mais le surpeuplement du parc carcéral handicape lourdement les efforts faits dans le sens de l'amendement des détenus.

2. L'administration pénitentiaire

a) L'administration centrale

Dépendante à l'origine du ministère de l'Intérieur (L. 10 vendémiaire An IV) l'administration pénitentiaire a été rattachée au ministère de la Justice par le décret du 13 mars 1911⁸¹. Toutefois, jusqu'aux années 1930, il y a maintien des structures existantes, le Préfet demeurant l'intermédiaire et l'intervenant au nom du Garde des Sceaux, les magistrats restant à l'écart. C'est seulement à la fin de 1935 que les fonctionnaires de l'administration centrale sont assimilés au personnel des autres directions de la Chancellerie et bénéficient, depuis le décret du 31 mars 1937, du statut de la magistrature.

La Direction de l'administration pénitentiaire était, au Ministère de l'Intérieur, structurée en fonction des types d'établissements pénitentiaires existants : outre un bureau chargé du personnel, de la comptabilité et des statistiques, il existait des bureaux spécifiques pour les courtes peines (prisons départementales), les longues peines (centrales et pénitenciers agricoles), les établissements de jeunes détenus et institutions de patronage (D. 04/11/1886). Le service des transfèrements, en régie depuis 1897, était rattaché directement à l'administration pénitentiaire, avec son important matériel de voitures et wagons cellulaires qui ont remplacé après 1837 la chaîne dont le service était donné à l'entreprise. Fusionnée de 1926 à 1935 avec la Direction des affaires criminelles, la direction centrale est organisée par le décret-loi du 30 octobre 1935 en une Direction de l'administration pénitentiaire et de l'Education surveillée avec un service du personnel et trois bureaux : affaires générales et comptabilité, peines et transfèrements, mineurs. La Direction de l'Education surveillée devient autonome en 1945 avec pour attributions l'étude de l'enfance traduite en justice, les méthodes d'observation et d'éducation applicables aux établissements de jeunes détenus, la gestion

⁷⁹ Cette évolution s'affirme particulièrement à la veille de la seconde guerre mondiale. Ainsi le décret-loi du 17 août 1938 prévoit que les atteintes à la sûreté extérieure de l'Etat sont frappées de peines de droit commun. Celui du 26 septembre 1939 fait de même pour toute propagande communiste. D'une manière générale, après guerre, la répression des infractions à la sûreté de l'Etat se fait plus rigoureuse.

⁸⁰ Ce service social, organisé à la Libération a été consacré par le décret du 1er avril 1952 portant règlement d'administration publique de la loi du 14 août 1885. Les assistantes sociales ont un triple rôle : résolution des problèmes sociaux pour la famille lors de l'arrestation, relèvement moral du condamné, reclassement des libérés.

⁸¹ Du 15 septembre 1943 au 9 août 1944 elle a été de nouveau rattachée au ministère de l'Intérieur.

de ces derniers et le contrôle des services sociaux auprès des tribunaux pour enfants ainsi que celui des institutions privées recevant des mineurs.

Plusieurs organismes jouent un rôle important auprès de la Direction. L'inspection générale des services administratifs, dont les représentants ont été des figures notables de la réforme des prisons au XIX^e siècle, dépendante du ministère de l'Intérieur, est chargée de contrôler par des tournées périodiques le fonctionnement des établissements. Le Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire (appelé ainsi depuis 1937), héritier du Conseil général des prisons (1819-1830), puis du Conseil supérieur des prisons institué en 1875, composé de parlementaires et de hauts fonctionnaires, était chargé à l'origine de veiller à l'application des réformes introduites dans le régime pénitentiaire. Depuis 1945 il donne son avis sur le mode d'exécution des peines, la gestion des services économiques, l'organisation du travail, la construction et le régime sanitaire des établissements pénitentiaires. D'autres conseils consultatifs se sont ensuite créés : Conseil national pour la protection des enfants traduits en justice (D. 02/06/1927), Comité d'hygiène pénitentiaire, Commission de classement des récidivistes (pour le tri des relégués), Comité de libération conditionnelle, Comité de la médaille pénitentiaire et Conseils de discipline pour le personnel.

b) Les directions régionales

Le nombre des circonscriptions pénitentiaires s'est progressivement réduit après la première moitié du XIX^e siècle pendant laquelle il y avait une direction régionale par département. Leur nombre passe à 45 en 1871 (D. 31/05/1871), 33 en 1888 (D. 20/03/1888), 31 en 1897 (D. 22/05/1897), 20 en 1909 (D. 15/07/1909), 23 en 1918, 21 en 1925 (D. 01/07/1925), 16 en 1926 (D. 23/09/1926) puis 9 en 1948 (D. 16/07/1948). Il y a une circonscription au siège de chaque maison centrale, les autres étant installées dans la prison de courtes peines la plus importante du ressort.

La direction régionale a pour mission le contrôle et l'inspection des prisons de la circonscription. Le directeur dirige toutes les parties du service de chaque prison : il règle les détails du régime pénitentiaire, prépare les budgets, les marchés et cahiers des charges, fixe les tarifs de la main-d'œuvre, vérifie les recettes et dépenses, l'exécution des marchés et surveille les travaux industriels. Un rapport journalier lui est adressé par le gardien-chef de chaque établissement. Le directeur présente chaque année au Préfet un rapport sur le fonctionnement des prisons et il visite 2 fois par an chaque prison, visites dont il rend compte au ministère.

3. Les prisons

En marge des maisons centrales et des prisons départementales il existe des *dépôts et chambres de sûreté*, placés sous la surveillance des maires. Ces établissements cantonaux ou municipaux, aux noms variés (salle de police, violon, dépôt près de la justice de paix, etc.), servent à la détention provisoire des individus arrêtés en flagrant délit par la gendarmerie, avant d'être transférés à la maison d'arrêt. Sous le nom de prisons municipales ou cantonales ils sont destinés aux emprisonnements de simple police, mais leur état défectueux fait que généralement la peine de simple police se subit dans un quartier séparé, en principe, de la maison d'arrêt depuis 1870⁸².

Sous l'Empire, des *dépôts de mendicité* ont été créés et organisés par le décret du 5 juillet 1808 qui en prévoyait l'établissement dans chaque département. Mais si 65 dépôts furent créés jusqu'à 1813, 37 fonctionnèrent réellement et la plupart disparurent à la Restauration. Depuis 1830 plusieurs ont été créés : il en existe une trentaine à la fin du XIX^e siècle qui, placés sous la surveillance du Préfet qui détermine l'internement et sa durée, tiennent à la fois de l'asile, de l'hospice et de la prison.

⁸² La circulaire du 21 août 1872 prévoit la suppression des dépôts de sûreté (lieux de détention hors des maisons d'arrêts et casernes de gendarmerie) qui sont remplacés par les chambres de sûreté sous contrôle de la gendarmerie.

a) Les maisons centrales (longues peines)

Ces établissements sont affectés aux longues peines d'emprisonnement, alors que le Code pénal destinait les maisons *centrales de force* à la seule peine de la réclusion. On y subit également toutes les peines correctionnelles au-dessus de 1 an, depuis l'ordonnance du 18 avril 1817 qui a créé les maisons *centrales de correction*. Les vieillards condamnés aux travaux forcés, puis à partir de 1907 les femmes dans la même situation y purgent aussi leur peine. La peine de *détention* pour les politiques subie successivement au Mont-Saint-Michel (1832), à la citadelle de Doullens (1835), à Belle-Isle-en-Mer (1850), Corte (1858), au fort de l'île Sainte-Marguerite (1874) est, en cas d'insuffisance, effectuée dans des quartiers spéciaux des maisons centrales de Nîmes et Clairvaux (1864), puis Caen et Clairvaux (cette dernière seule depuis 1924, avec celle de Rennes pour les femmes). Depuis 1858 les militaires et marins condamnés à une peine infamante, ce qui entraîne leur exclusion de l'armée, sont également détenus en centrales, et, avec la réforme de 1926 qui supprime la presque totalité des prisons militaires, il en est de même pour les militaires condamnés correctionnels de plus d'un an.

Propriété de l'Etat, installées le plus souvent dans d'anciens châteaux, monastères ou forts désaffectés, leur nombre est allé en diminuant, particulièrement dans le dernier quart du XIX^e et le début du XX^e siècle : de 21 centrales en 1852, il n'en reste plus que 11 en 1939 pour la métropole. Des pénitenciers agricoles, assimilés aux centrales, créés en Corse sous le Second Empire (Chiavari, Castelluccio, Casabianda) sont également supprimés au début du XX^e siècle. Après 1945 la tendance est à la création de nouveaux établissements : ils sont 15 en 1951, sans compter les centres pénitentiaires, créés à la Libération pour faire face à l'augmentation de la population pénale (condamnations de collaborateurs, fin de la transportation, prisons endommagées par la guerre) et qui ont les mêmes fonctions que les centrales. C'est à cette époque que se réalise une plus grande spécialisation des établissements : outre des affectations particulières pour les condamnés des Cours de justice (avec distinction selon la longueur de la peine), les correctionnels, réclusionnaires et relégués, sont créés le Centre d'Observation de Château-Thierry pour les déficients mentaux (en 1950), la prison-école de Doullens (pour les jeunes filles), le centre d'apprentissage professionnel d'Ecrouves, la sanatorium pénitentiaire de Liancourt, etc...

Elles sont administrées par un directeur, un inspecteur (appelé contrôleur depuis 1895, puis ensuite sous-directeur), un greffier-comptable avec des commis aux écritures, un économe, des préposés aux services auxiliaires (instituteur, aumônier), et un personnel de surveillance (gardien-chef, premiers gardiens, gardiens ordinaires...)⁸³. Le directeur dirige l'ensemble des services de l'établissement, l'inspecteur étant plus particulièrement chargé de l'organisation du travail des détenus. Le greffe tient les registres d'écrou et gère la comptabilité deniers : recettes et dépenses de la centrale, comptabilité du pécule des détenus. L'économat chargé de la comptabilité matières est présent dans les établissements où le travail est organisé par l'Etat.

Le régime intérieur de la majorité des centrales est de type auburnien⁸⁴ : les détenus sont isolés de nuit dans des dortoirs cellulaires et travaillent en commun le jour. Les punitions disciplinaires sont prononcées devant le prétoire de justice disciplinaire composé du directeur et d'assesseurs choisis au sein du personnel (Arr. 08/06/1842). Les peines prononcées consistent surtout en interdictions (promenade, cantine, vivres autres que le pain, correspondance) ainsi qu'en réclusion solitaire, mise aux fers ou cachot. Ce dernier est remplacé en 1876 par des marches répétées en salle de discipline. Amende et salle de discipline ne sont plus usités après la deuxième guerre mondiale.

⁸³ Les gardiens, recrutés en majeure partie parmi les anciens militaires, sont appelés surveillants depuis 1919.

⁸⁴ On distingue plusieurs systèmes d'emprisonnement : le régime de la vie en commun, celui de l'isolement cellulaire complet dit régime de Pennsylvanie (introduit pour la première fois à la fin du XVIII^e siècle dans cet Etat américain à la prison de Philadelphie) et le régime mixte dit auburnien, organisé au début du XIX^e siècle à la prison d'Auburn (Etat de New-York).

L'organisation du travail constitue une question essentielle de la vie des centrales. Considéré comme un élément de la peine par son caractère afflictif, comme un moyen de relèvement moral du condamné, et aussi comme une nécessité pour rembourser les frais de l'emprisonnement, le travail est obligatoire pour les détenus. Il s'agit exclusivement de travaux industriels d'intérieur, sauf dans les pénitenciers d'Algérie et Corse où l'agriculture et les travaux publics sont concernés. L'exploitation industrielle se fait selon plusieurs modes : système de l'entreprise générale ou régie. Dans l'*entreprise générale* des services économiques et industriels, un capitaliste - l'entrepreneur général - se charge de l'entretien (nourriture, habillement, etc...) et de l'organisation du travail des détenus en échange du produit du travail et d'une subvention de l'Etat : le prix de journée fixé par le cahier des charges lors des adjudications. L'entreprise peut être partielle quand elle a seulement en charge les ateliers. Ces systèmes ont été progressivement remplacés à la fin du XIX^e siècle par celui de la *régie* dans lequel l'administration pénitentiaire pourvoit directement à l'entretien et au travail des détenus, un éconamat étant créé pour la comptabilité importante que ce mode de gestion implique. Le travail peut alors être confié à des confectionnaires qui fournissent les matières premières, les outils et vendront la production, l'administration fixant l'emploi de la main-d'œuvre. La rémunération des détenus a donné naissance au système du pécule : c'est la somme qui est attribuée aux prisonniers sur leur travail (en sus de l'argent possédé à l'entrée et des mandats reçus), comprenant une partie seulement du salaire, calculé en dixièmes en fonction des antécédents judiciaires et de la nature de la peine. Le gain est susceptible d'être amoindri par des retenues (punitions, réparation de dommages commis) ou accru par des gratifications. La moitié du pécule est mise de côté pour la sortie (pécule de réserve), l'autre étant disponible pendant la détention, pour des achats à la cantine, le paiement des amendes et frais de justice.

b) Les maisons d'arrêt, de justice et de correction (courtes peines)

Elles sont destinées aux personnes condamnées à un emprisonnement de courte durée : prévenus en attente de passer en correctionnelle (maison d'arrêt), accusés devant passer en cour d'assises (maison de justice) et condamnés correctionnels à moins d'un an (maison de correction). Il y a en théorie des maisons distinctes pour chaque type de détenus⁸⁵, mais en fait tous sont rassemblés dans un seul et même établissement (la séparation des sexes étant toujours réalisée), sauf rares exceptions dans les grandes villes. Des condamnés à l'emprisonnement de simple police (particulièrement après 1870), d'autres par mesure administrative et à la contrainte par corps (dettiers) s'ajoutent aux détenus précédents. On trouve également dans les prisons départementales des condamnés à mort en attente de grâce éventuelle, des militaires là où il n'y a pas de prison militaire et des passagers : militaires de passage sur les lignes des conseils de guerre, mendiants en cours de transfert vers la mairie de leur résidence, étrangers en voie d'extradition, détenus en cours de transfert. Plusieurs catégories de mineurs, y compris les enfants placés en correction paternelle⁸⁶, peuvent séjourner en prison, du moins dans la première moitié du XIX^e siècle. Si la législation prévoit des quartiers distincts, la réalité peut être celle du mélange entre adultes et mineurs, condamnés et prévenus, en particulier au début du XIX^e siècle où mendiants, prostituées, infirmes et aliénés contribuent également à peupler ces établissements.

Beaucoup de ces prisons - il y en a une auprès de chaque tribunal de première instance, soit 380 établissements en 1925 - ont des effectifs très réduits : près de la moitié avaient alors une moyenne de détenus hommes inférieure à 10...ce qui rendait impossible toute application normale du régime pénitentiaire. Les peines de prison supérieures à 3 mois sont d'ailleurs souvent subies à la prison du chef-lieu du département dite prison de concentration⁸⁷. La réforme judiciaire et pénitentiaire de 1926 (D. 03/09/1926) a supprimé 218 prisons d'arrondissement et un certain

⁸⁵ Arrêté du 20 octobre 1810.

⁸⁶ Les jeunes placés en correction paternelle ne sont pas inscrits nominativement sur les registres d'écrou de la prison (Code civil, art. 378).

⁸⁷ Circulaire du 5 mars 1862.

nombre de prisons militaires. Les lois des 22 août 1929 et 16 juillet 1930 ont rétabli une grande partie des prisons supprimées : elles sont à nouveau 275 à la fin de 1931. Le mouvement de suppression reprend en 1934 (79 sont fermées) et leur nombre se trouve réduit à 180 en 1939, puis après des réouvertures nombreuses pendant l'Occupation, il est porté à 232 à la Libération, le mouvement des suppressions reprenant ensuite.

Le régime de détention a longtemps été l'objet de controverses tournant autour de la question du régime cellulaire, notamment pendant la Monarchie de Juillet où ce système est officiellement adopté en 1836 pour la construction de nouveaux établissements. Abandonné par le Second Empire⁸⁸, ce régime est rétabli par la loi du 5 juin 1875 qui prescrit la règle de l'emprisonnement individuel, obligatoire pour les condamnés à moins d'un an, facultatif au-delà : l'encellulement étant alors une faveur accordée et permettant la réduction de la durée de la peine d'un quart. Le principe fondamental en est l'absence de communication des détenus entre eux et le secret qui doit être observé quant à leurs noms. L'emprisonnement cellulaire est loin d'avoir été généralisé, du fait du coût des dépenses et des difficultés d'adaptation pour les prisons construites : seules sont adaptables celles réalisées en vertu des plans de construction de 1836 et de 1875. En 1950, seulement 52 prisons sur 164 étaient classées cellulaires, les cellules étant le plus souvent occupées par plusieurs détenus...Au plan disciplinaire il y a des règles spéciales à chaque catégorie de détenus : prévenus, accusés, dettiers et politiques sont les plus «libres» alors que les condamnés à mort et les anarchistes sont obligatoirement soumis à l'isolement individuel.

La propriété des départementales a été transférée en 1811 aux départements qui devaient alors pourvoir à l'entretien des bâtiments et à l'alimentation des détenus. Cette dernière charge, avec celle du transfèrement, est remise à l'Etat par la loi de finances du 5 mai 1855. L'aménagement cellulaire des prisons départementales prévu par la loi de 1875, étant mis à la charge des départements, ne s'exécuta en conséquence que très lentement, faute de crédits votés par les conseils généraux. Une loi de 1893 permet la rétrocession de la prison à l'Etat quand l'entretien est trop coûteux au département. L'Ordonnance du 30 décembre 1944 les cède à l'Etat.

Chaque établissement est administré par un gardien-chef placé sous l'autorité du directeur régional et le contrôle du préfet et du sous-préfet. Il tient les registres d'écrou et la caisse (fonds des détenus) et assure la gestion des services économiques après l'abandon, depuis décembre 1926, de l'entreprise générale des services économiques et industriels.

Auprès de chaque prison il existe en principe une commission de surveillance (O. 09/04/1819; O. 25/06/1823; D. 19/01/1923; D. 29/02/1923), présidée par le Préfet ou le sous-préfet qui nomment leurs membres. Etablies en théorie auprès des centrales (O. 05/11/1847) elle n'ont jamais fonctionné. Dans beaucoup de petites villes il en est de même pour les prisons de courtes peines. Ces commissions s'intéressent à toute la vie de la prison : salubrité, sécurité, état du vestiaire, régime alimentaire, service de santé, travail des détenus, tenue des registres d'écrou, observation des règlements, de la discipline, de l'instruction. Les observations, faites lors des réunions et visites périodiques, sont consignées sur registre déposé à la Préfecture.

c) Les établissements de jeunes détenus

Le Code pénal prévoyait pour les mineurs⁸⁹ acquittés pour avoir agi sans discernement (art. 66 du Code pénal) soit la remise aux parents, soit l'envoi dans une maison de correction pour y être élevé, éventuellement jusqu'à l'âge de 20 ans, selon la décision du juge. En fait, faute d'établissements spécifiques, les enfants condamnés à une peine d'emprisonnement ou en vertu de l'article 66 sont détenus avec les adultes dans les prisons départementales pendant la première moitié du XIX^e siècle. Sous l'impulsion du mouvement philanthropique des années 1830-1840 se créent des

⁸⁸ La circulaire du 17 août 1853 interdit la construction de nouvelles prisons cellulaires et suspend celles en construction.

⁸⁹ Rappelons que la majorité pénale est de 16 ans selon le Code de 1810 et qu'elle sera portée à 18 ans en 1906.

quartiers spéciaux au sein des prisons⁹⁰, des pénitenciers spécifiques (appelés maisons d'éducation correctionnelle en 1840) surveillés par des sociétés de patronage et des colonies agricoles fondées par la charité privée dont le premier exemple est la colonie de Mettray. Ces créations sont codifiées par la loi du 5 août 1850 relative à l'éducation et au patronage des jeunes détenus, qui prescrit un quartier distinct dans les prisons et crée les colonies pénitentiaires et correctionnelles.

Les *colonies pénitentiaires* sont devenues en 1927 les maisons d'éducation surveillée, puis en 1940 des institutions publiques d'éducation surveillée (I. P. E. S.). Elles sont destinées aux jeunes délinquants acquittés pour avoir agi sans discernement ou condamnés de 6 mois à 2 ans de prison, les peines inférieures à 6 mois étant toujours subies, jusqu'à 1942, dans les prisons départementales, de même que l'incarcération pour correction paternelle jusqu'à 1935.⁹¹ On peut avoir également en colonie pénitentiaire les «pupilles vicieux» de l'Assistance publique depuis 1904, les mineurs soumis à la correction paternelle après 1935 et des mineurs vagabonds après la même date. A l'origine les établissements privés sont les plus nombreux, les colonies publiques étant issues de sections agricoles près des maisons centrales⁹². Elles sont d'ailleurs gérées sur le modèle des centrales (avec un directeur, un régisseur de culture et des surveillants), sauf pour ce qui concerne l'avoir des pupilles qui est placé en Caisse d'Epargne. La création d'une colonie privée nécessite une autorisation et implique le respect d'un cahier des charges : l'établissement reçoit le produit du travail des enfants et un prix de journée de l'Etat fixé par la concession. Les colonies privées seront progressivement remplacées à partir des années 1880 par des établissements publics et depuis la création de la liberté surveillée en 1912, la tendance générale est à la diminution du nombre des colonies de jeunes détenus. En majorité les colons sont affectés aux travaux agricoles malgré une origine le plus souvent citadine des détenus. Font exception les colonies maritime de Belle-Ile et industrielles d'Aniane et Saint-Bernard. Si la loi de 1850 prescrivait de donner au mineur une éducation morale, religieuse et professionnelle, c'est surtout après la deuxième guerre mondiale que l'éducation professionnelle visant à une réadaptation sociale l'emporte sur le travail.

Les *colonies correctionnelles*, également prévues en 1850, sont destinées à recevoir les colons insubordonnés des précédentes et les condamnés à plus de 2 ans de prison. A l'origine il s'agit seulement de quartiers correctionnels établis dans les prisons de Dijon, Rouen, Villeneuve-d'Agen en 1868, puis dans celles de Lyon et Nantes en 1888. La première colonie correctionnelles a été créée en 1895 à Eysses et celle de Gaillon ouverte en 1908 a fermé en 1920.

Pour les filles, les *écoles de préservation*⁹³ rassemblent les mêmes catégories de détenues que dans les colonies pénitentiaires, une colonie correctionnelle ayant été établie à Clermont en 1908.

La distinction entre établissements de jeunes détenus selon le critère de la pénalité cesse avec la création des I. P. E. S. Toutefois une distinction est maintenue quant à l'âge. Pour les plus jeunes (les moins de 13 ans) des *Ecoles de réforme* (d'abord privées) ont été créées dans les années 1870. Elles se sont transformées en internats appropriés après la loi de 1912 et dispensent un enseignement primaire⁹⁴. Après 1945 s'ajoutent aux établissements de rééducation des centres d'accueil et d'observation en majorité privés.

Depuis 1912 l'instauration du régime de la liberté surveillée a réduit les effectifs de jeunes détenus. Les mineurs pour lesquels une mesure répressive est écartée peuvent être remis à leurs parents ou confiés à une personne ou institution charitable (maisons du Bon Pasteur le plus souvent). Ils sont alors soumis à la surveillance d'un délégué bénévole, nommé par le tribunal parmi les personnes

⁹⁰ A Paris la prison de La Petite Roquette est ouverte en 1836 spécialement pour les jeunes délinquants.

⁹¹ En vertu des art. 376 et suiv. du Code civil les mineurs pouvaient, en vertu de l'autorité paternelle, être internés pour une période maximum de 1 ou 6 mois selon l'âge. L'incarcération se fait en prison ou dans certaines colonies privées de jeunes détenus (Maison Paternelle à Mettray). Le décret-loi du 30 octobre 1935 substitue à l'internement le placement éducatif du mineur (en maison d'éducation surveillée ou en institution charitable).

⁹² Exemples des colonies de Saint-Hilaire (centrale de Fontevault) et des Douaires (centrale de Gaillon).

⁹³ Le terme est également utilisé pour des établissements spécialisés dans l'accueil des enfants d'âge scolaire.

⁹⁴ Exemple de l'internat approprié de Chanteloup à Fontevault et l'orphelinat Saint-Joseph à Frasnelle-le-Château (Haute-Saône).

s'intéressant à l'enfance et contrôlé par un service des délégués à la liberté surveillée qui assure, auprès de chaque tribunal, la liaison entre délégués et organismes de placement.

d) Prisons militaires et maritimes

La tarification pénale est plus élevée devant les tribunaux militaires que devant les tribunaux ordinaires. Le Code de justice militaire de la Révolution a prévu des peines particulières pour les militaires : le boulet (arrêté du 19 vendémiaire An XII), les travaux publics, la destitution pour les officiers. Le Code de 1857 a supprimé la peine du boulet, et celle des fers⁹⁵ est devenue analogue aux travaux forcés. A bord des navires le cachot - ou double boucle⁹⁶ - a remplacé en 1852 les châtiments corporels supprimés en 1848. Mais si la justice militaire exécute ses propres jugements, elle confie à l'administration pénitentiaire les condamnés frappés d'une peine criminelle qui les rend indignes de porter les armes.

Il y a en principe une *prison militaire* par place siège d'un conseil de guerre, avec quelques établissements supplémentaires. La suppression de conseils de guerre, le transfert des condamnés dans des quartiers de prisons civiles ont progressivement réduit le nombre des établissements militaires. La réforme de 1926 supprime la plupart des prisons subsistantes⁹⁷ sauf Paris et Marseille. Certaines ont été rétablies à la suite de la seconde guerre mondiale, mais le décret du 25 octobre 1947 transfère au ministère de la Justice les prisons existantes à cette date : Paris, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux.

Chaque prison militaire a trois quartiers : une maison d'arrêt pour les punis disciplinaires, une maison de justice pour les absents illégaux et les prévenus et une maison de correction pour les condamnés à l'emprisonnement de courte durée, tous les condamnés ayant commis un délit de droit commun allant rejoindre, à leur sortie, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique créés en 1905. Pour les condamnés à plus d'un an de prison, des *pénitenciers militaires* ont été établis, pour des périodes plus ou moins longues, à Paris (Bicêtre, Saint-Germain), Metz, Besançon, Lyon, Avignon, Albertville (depuis 1900; supprimé en 1926) ainsi qu'en Algérie⁹⁸ : Douéra, Bône, Aïn-el-Hadjar, Daya, Koléa.

Les *ateliers de travaux publics* pour les condamnés à cette peine correctionnelle qui varie de 2 à 10 ans sont installés en Algérie : Cherchell, Ténès, Oran, Bougie, Mers-el-Kébir, Bône. Les «zéphirs» ou «camisards»⁹⁹ terrassent, cultivent et extraient du minerai sous le système de l'entreprise. Le Code de justice militaire de 1928 supprime ces ateliers qui ont à eux seuls fait presque toutes les routes de l'Algérie.

La justice maritime envoie ses condamnés dans des établissements particuliers depuis le milieu du XIX^e siècle. Le *pénitencier maritime* du vaisseau amiral *l'Hercule*, amarré dans l'arsenal de Brest en 1859 pour les marins condamnés à l'emprisonnement, a été remplacé en 1873 par des maisons de correction dans chaque port chef-lieu d'arrondissement maritime. Ces *prisons maritimes* (D. 07/04/1873) comprennent une maison d'arrêt pour les marins, militaires et ouvriers des arsenaux punis par voie disciplinaire ou de simple police, une maison de justice pour les accusés et prévenus, ainsi que les absents en situation illégale, et une maison de correction pour les condamnés à la prison sauf les très courtes peines inférieures à 2 mois. Les condamnés travaillent dans les ports à des travaux de force : terrassements, démolition des vieilles coques. A partir de 1888 Lorient et Rochefort perdent leur maison de correction; elles sont définitivement supprimées en 1903, devenant

⁹⁵ Subie au bagne de Lorient de 1828 à 1830 la peine des fers l'est dans tous les autres bagnes ensuite, puis, à partir de 1845 dans un quartier spécial de la maison centrale du Mont-Saint-Michel.

⁹⁶ La peine est subie à la barre de justice où le condamné est amarré par les deux pieds pour une durée de 5 à 30 jours.

⁹⁷ Sont supprimées alors les prisons militaires de Lyon, Strasbourg, Tours, Le Mans, Bordeaux, Montpellier et Metz.

⁹⁸ Il ne faut pas les confondre avec les pénitenciers indigènes réservés exclusivement aux Algériens condamnés pour infractions militaires ou internés par mesure administrative pour hostilité à la France. Dépendant du Bureau des affaires indigènes de la Guerre, ils sont au nombre de 3 : Aïn-el-Bey, Tadmit, Bou-Khanéfis.

⁹⁹ Appellations suggérées par les particularités de leur costume : longue visière carrée de leur képi, vareuse grossière.

seulement des annexes disciplinaires. Les prisons maritimes de Cherbourg, Brest et Toulon sont supprimées par le décret du 5 juillet 1952.

Les condamnés à la peine des travaux publics vont, jusqu'à la suppression de cette peine, dans les établissements militaires de l'Algérie.

4) Les peines subies dans les colonies

Il y a trois catégories de peines qui ont amené le transfert de condamnés dans les colonies : les travaux forcés (à temps : de 5 à 20 ans, ou à perpétuité), la relégation visant les récidivistes à partir de 1885 (L. 27/05/1885) et la déportation, peine spécifique aux condamnés politiques.

a) La transportation : les condamnés de droit commun

La peine des travaux forcés est l'héritière des galères, puis des bagnes de l'Ancien Régime. Introduite en 1791 sous le nom de peine des fers, elle consiste à être employé aux travaux pénibles dans les ports de guerre, les arsenaux et les mines. Le Code de 1810 remplace les fers par les travaux forcés¹⁰⁰ qui continuent à s'exécuter dans les *bagnes* de Brest, Lorient (réservé aux militaires), Rochefort et Toulon. Le grand nombre des évasions, la qualité médiocre du travail, la multiplication des récidives parmi les forçats libérés entraînent le remplacement des bagnes par la transportation des condamnés dans les colonies.

Cette transportation a plusieurs objectifs qui ont varié selon les périodes : favoriser la colonisation par la main-d'œuvre pénale, accroître le châtiment par l'exil, moraliser les condamnés par le travail en favorisant leur reclassement par des concessions de terre à leur libération, expulser de France les individus dangereux et les repris de justice. Elle entre d'abord dans les faits par une mesure d'ordre politique : le transfert autorisé en Guyane et en Algérie de condamnés libérés en rupture de ban et des membres des sociétés secrètes au lendemain de la prise du pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte (D. 08/12/1851). Un décret du 27 mars 1852 permet l'envoi en Guyane des condamnés aux travaux forcés pour des travaux de colonisation. L'année suivante la même mesure vise les réclusionnaires coloniaux (D. 26/08/1853). La loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés sanctionne ainsi un fait accompli en rendant obligatoire le régime de la transportation, sauf pour les mineurs de 16 ans, les vieillards (plus de 60 ans), les femmes n'allant plus au bagne après 1907. Les condamnés font les travaux les plus pénibles de la colonisation et doivent rester dans la colonie à perpétuité si leur peine est supérieure à 8 ans (système du «doublage»). Libérés, ils peuvent recevoir une concession de terre. L'échec du système au regard des objectifs recherchés - sauf au niveau de l'élimination réalisée de fait par l'exil et la mortalité des bagnards - explique en partie la suppression de la transportation par le décret-loi du 17 juin 1938.

Les lieux d'exécution ont varié. De 1852 à 1863 les forçats étaient exclusivement transportés en Guyane. L'insalubrité et la mortalité considérable firent cesser l'envoi des Européens, les condamnés noirs ou arabes continuant d'être transférés dans cette colonie après 1863. Les forçats furent alors expédiés en Nouvelle-Calédonie où les conditions beaucoup plus favorables firent considérer que la peine devenait trop peu intimidante au point de favoriser la criminalité des détenus dans les prisons de la métropole en vue d'obtenir une condamnation aux travaux forcés¹⁰¹. Aussi les forçats sont-ils de nouveau envoyés en Guyane à partir de 1887, la répartition entre les deux colonies se faisant d'après les antécédents judiciaires et le degré de "perversité" : les condamnés primaires dont on espère l'amendement sont expédiés en Nouvelle-Calédonie, les autres, criminels

¹⁰⁰ «Les hommes condamnés aux travaux forcés seront employés aux travaux les plus pénibles; ils traîneront à leurs pieds un boulet, ou seront attachés deux par deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils seront employés le permettra.» (Code pénal, art. 15)

¹⁰¹ La loi du 25 décembre 1880 destinée à prévenir ce genre de crimes décide que ceux-ci seront désormais punis de travaux forcés qui seront subis *dans la prison même où le crime a eu lieu ou en centrale*.

endurcis et Algériens, vont en Guyane (D. 16/11/1889). Des bagnes de courte existence furent installés ailleurs pour les condamnés coloniaux¹⁰².

L'administration pénitentiaire coloniale, dépendant à l'origine de la Marine, est rattachée au ministère des Colonies depuis sa création (1894). Pour chaque bague un directeur et un sous-directeur dirigent le service de la transportation (maintien de la discipline, organisation du travail...), avec pour chaque camp ou pénitencier, un commandant et des surveillants militaires. Depuis la fin du XIX^e siècle le procureur général a une mission de surveillance en Guyane comme en Nouvelle-Calédonie. (D. 20/03/1895; D. 04/04/1897). Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, assimilé à une maison centrale, concentre les forçats et les relégués avant leur départ aux colonies.

Le régime pénitentiaire du bague colonial est celui de la vie en commun pendant le jour; la nuit les forçats sont enfermés dans des cases de 60 à 70 places. Le travail se fait dans des colonies pénitentiaires : défrichement de forêts, dessèchement de marais à l'origine, construction de voies de communication ensuite. Des essais de concession de main-d'œuvre à des particuliers ont été réalisés en Nouvelle-Calédonie. Il y a également la possibilité d'assignation individuelle chez un habitant en régime de semi-liberté. Un système de classes définies en fonction de la situation pénale, de la conduite et de l'assiduité au travail, avec avancement ou rétrogradation possible au cours de la peine, permet d'atténuer ou de renforcer la rigueur de la discipline (5 classes en 1880, 3 depuis le décret du 4 septembre 1891). Le classement est fait par le ministère de la Justice avant le départ. Le passage en première classe est réalisable pour les mieux notés : les condamnés sont admis au bénéfice de la concession, à l'emploi dans les services publics ou chez les particuliers et peuvent espérer une grâce. La deuxième classe est réservée à ceux qui n'ont pas d'antécédents judiciaires (ils font les travaux ordinaires de colonisation) et la troisième réunit les condamnés dangereux et repris de justice affectés aux travaux les plus pénibles. Le travail n'est pas rémunéré avant 1925. Les punitions disciplinaires (prison de nuit, cellule, cachot, quartiers disciplinaires, rétrogradation de classe) sont prononcées par des commissions disciplinaires, les crimes et délits étant passibles du conseil de guerre, puis à partir de 1889 des tribunaux maritimes spéciaux. A la libération, les condamnés à moins de 8 ans restent un temps égal dans la colonie, les autres doivent y résider à perpétuité. Des concessions de terrain sont accordées, d'abord à titre provisoire, puis définitif au bout de 5 ans en cas de mise en valeur.

Depuis la suppression du bague de Guyane en 1938, la peine des travaux forcés¹⁰³ s'exécute en France dans une maison centrale sous la forme d'une réclusion aggravée avec période initiale d'isolement cellulaire, exclusion de la libération conditionnelle et interdiction de séjour à la libération. Les condamnés déjà transportés en 1938 demeurent dans la colonie, jusqu'à l'extinction de leur peine¹⁰⁴.

b) La relégation : la transportation des récidivistes

La loi du 27 mai 1885 a pour objectif d'éliminer du territoire français les délinquants d'habitude, en instituant une peine perpétuelle et complémentaire, applicable en matière correctionnelle comme au criminel, à tous les individus qui dans un intervalle de dix ans auront encouru de nouvelles condamnations dont le nombre varie selon la peine prononcée et la nature de l'infraction. Les mineurs et les vieillards sont dispensés de la relégation ainsi que les femmes depuis la loi du 19 juillet 1907 qui remplace pour elles cette peine par une interdiction de séjour de 20 ans.

Le décret du 27 novembre 1885 distingue deux catégories de relégués : les relégués individuels, ayant des moyens d'existence ou justifiant d'une bonne conduite, sont relativement «libres» sous réserve de se soumettre à des mesures d'ordre; les relégués collectifs, envoyés en Guyane principalement, sont astreints au travail et à un régime identique à celui des forçats, avec possibilité d'avoir des concessions de terrains.

¹⁰² Au Gabon (D. 01/12/1887) pour les Annamites et Chinois (fermé en 1899) et à Obock (1886-1895) pour les Arabes.

¹⁰³ L'ordonnance du 4 juin 1960 remplace les travaux forcés par la réclusion criminelle à temps ou à perpétuité.

¹⁰⁴ Les derniers rapatriements ont eu lieu en 1954 et 1963.

La peine de la relégation, en principe perpétuelle, peut être l'objet de réductions ou de remises, sous forme de grâces, d'amnisties, de libération conditionnelle et de réhabilitation spéciale. Après la suppression de la transportation, la loi du 6 juillet 1942 transforme la relégation en une mesure d'emprisonnement¹⁰⁵ avec des possibilités de libération conditionnelle.

c) La déportation : les condamnés politiques

La *déportation* est une peine politique qui consiste dans la transportation du condamné hors de sa patrie. Faute d'endroit désigné par le Code pénal, la peine était transformée en détention à la centrale du Mont-Saint-Michel (O. 02/04/1817). La loi du 8 juin 1850 distingue la déportation simple (résidence libre, sans surveillance) et la déportation dans une enceinte fortifiée (première peine politique, remplaçant la peine de mort) qui s'effectue en liberté surveillée dans un cadre territorial limité. Elle donne à la déportation un caractère colonial en fixant le lieu d'exécution aux îles Marquises. La loi du 23 mars 1872 désigne la Nouvelle-Calédonie (presqu'île Ducos pour la déportation dans une enceinte fortifiée, île des Pins pour la déportation simple) à la place des Marquises d'espace trop restreint pour les Communards. L'amnistie accordée en 1880 termine la période de déportation politique massive. Au moment de l'affaire Dreyfus, la loi du 9 février 1895 ajoute à la Nouvelle-Calédonie les Iles du Salut (en particulier l'île du Diable), situées au large de Kourou (Guyane), comme nouveau lieu de déportation.

Les déportés ont un régime particulier. Dispensés de l'obligation de travail, le gouvernement pourvoit à l'entretien des plus démunis. Les femmes et les enfants de déportés sont autorisés à les rejoindre et la famille du déporté peut bénéficier, comme lui, de concessions de terre.

La *transportation politique*, différente de la déportation, relève de mesures politiques dites de sûreté générale. Elle a été utilisée pendant la Révolution (à Cayenne et à l'île d'Oléron), en 1848 (D. 27/06/1848) pour les détenus ayant participé à l'insurrection de juin transférés en Algérie¹⁰⁶, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 (D. 8-12/12/1851) avec transportation à Cayenne ou en Algérie.

5) Camps d'internement des guerres

a) Pendant la première guerre mondiale

Les services de l'arrière et les préfets des zones des armées peuvent prescrire dès septembre 1914 l'évacuation des civils arrêtés à divers titres, sans motifs suffisants pour les traduire en conseils de guerre, vers des dépôts d'internés civils. Il s'agit d'Austro-allemands arrêtés sur le territoire français, d'Alsaciens-lorrains dont les sentiments français ne sont pas jugés sûrs, de Français ou neutres considérés comme suspects par l'autorité militaire. Pour l'évacuation de ces individus des dépôts de triage ont été constitués à l'arrière : à Besançon, Blanzey, Fleury-en-Bière et La Ferté-Macé. Des commissions spéciales font la discrimination parmi les évacués. Ceux qui sont classés comme otages relèvent de l'administration de la Guerre. Les «suspects au point de vue national» et les «indésirables dans la zone des armées» peuvent être dirigés vers des dépôts d'internés appelés également camps de concentration, et dont le nombre dépasse la cinquantaine en 1917, les plus nombreux étant situés dans l'ouest de la France.

b) Pendant la seconde guerre mondiale.

Les premiers camps d'internement sont antérieurs au début de la guerre car l'accueil des réfugiés étrangers, particulièrement des espagnols, a de fait pris la forme de l'internement. Une grande variété des dénominations - camp de concentration, centre d'accueil, centre semi-répressif, centre de

¹⁰⁵ La relégation est supprimée par la loi du 17 juillet 1970.

¹⁰⁶ Etablissement disciplinaire spécial de Lambèse.

séjour surveillé, etc... - recouvre l'internement administratif réalisé par les autorités françaises, les Allemands ayant également installé plusieurs camps (Compiègne-Royallieu, Struthof) dans la zone occupée.

Le décret-loi du 12 novembre 1938 est à la base des mesures prises contre les étrangers. Il prévoit, en cas de conflit armé, pour ceux ayant des antécédents judiciaires ou suspects d'avoir une «activité dangereuse pour la sécurité nationale», l'internement dans des «centres spéciaux». L'Etat-Major élabore en avril 1939 les plans permettant d'appliquer ces mesures : les étrangers adultes seront, dès le début d'un conflit, concentrés dans des centres de rassemblement largement disséminés sur tout le territoire, puis réunis en unités de travailleurs employés au profit de l'armée. De septembre¹⁰⁷ à novembre 1939 plus d'une centaine de centres rassembleront ainsi les émigrés allemands et autrichiens : camps militaires, casernes, prisons, terrains de sport font office de centres de rassemblement puis d'internement. Au début de 1940 un criblage des internés sépare les prestataires de l'armée, organisés en compagnies de travailleurs étrangers, recrutés parmi les réfugiés politiques, des nazis et autres émigrés jugés «douteux». Sous le régime de Vichy, «suspects» ou «indésirables» de toutes nationalités sont maintenus dans les camps.

L'internement des français a été prévu par le décret-loi du 18 novembre 1939, prorogé par le régime de Vichy (L. 03/09/1940). Son application aux communistes et syndicalistes arrêtés en vertu du décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes amène la création des premiers «centres de séjour surveillé». Placés sous l'autorité militaire ils regroupent toutes les personnes internées sur décision des préfets. Les mobilisables sont remis aux autorités militaires et rassemblés à l'arrière dans des «camps de travailleurs militaires». Une commission de révision examine les réclamations des internés. Le régime de Vichy étend l'internement à d'autres catégories de population et renforce son caractère arbitraire. Placés depuis novembre 1940 sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, avec maintien d'un encadrement militaire, ils sont alors regroupés en quelques grandes unités. Les commissions de révision sont supprimées. Les pouvoirs des préfets sont étendus pour prononcer l'internement indépendamment de toute action judiciaire. Des arrêtés d'internement sont pris à titre rétroactif pour les démobilisés des compagnies de travailleurs militaires. Les personnes condamnées par les tribunaux allemands sont, à leur libération de prison, dirigées vers ces camps. En fait l'internement administratif permet de frapper tous les individus suspects d'hostilité au régime pour un temps indéterminé¹⁰⁸. Aux internés politiques¹⁰⁹, puis aux juifs - dont l'internement peut être prononcé depuis les lois des 4 octobre 1940 et 2 juin 1941¹¹⁰- s'ajoutent les droits communs : condamnés pour marché noir à partir de novembre 1941 (application de la loi du 28 juin 1941), coupables d'avortement ayant purgé leur peine de prison (L. 15/02/1942) et souteneurs (L. 02/03/1943).

A la Libération, l'arrêté du 14 mars 1944 régit les centres de séjour surveillés pour les collaborateurs, les préfets ayant la possibilité d'interner par mesure administrative ces derniers (O. 04/10/1944). Les installations existantes, utilisées depuis 1939-1940, servent le plus souvent à cette nouvelle et dernière catégorie d'internés de la période de la deuxième guerre mondiale.

¹⁰⁷ En fait les premiers camps d'étrangers ont été créés pour les réfugiés républicains espagnols : Rieucros en Lozère le 21 janvier 1939, Gurs le 5 avril 1939.

¹⁰⁸ A titre d'exemple la loi du 28 octobre 1941 permet au préfet d'interner les coupables de réception ou d'audition d'un poste «se livrant à une propagande antinationale».

¹⁰⁹ Des camps disciplinaires pour politiques sont aussi créés en Algérie.

¹¹⁰ A la fin de 1941 des camps d'internement pour juifs existent en zone «libre» (Gurs, Les Milles, Mérignac), comme en zone occupée (Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Drancy, quartier du camp de Compiègne). La déportation vers les camps d'extermination allemands commence l'été suivant.

Troisième partie

LES DOCUMENTS

Présentation

Le travail de l'historien repose en grande partie sur les informations présentes dans les documents conservés dans les archives. Ces informations sont naturellement en rapport avec la compétence des divers tribunaux pour ce qui est des archives judiciaires. Elles sont relevées par les contemporains en fonction de la législation et des directives données par les administrations centrales. Pour apprécier la portée et les limites des documents judiciaires il convient donc au préalable de bien connaître le fonctionnement des tribunaux ainsi que la législation qu'ils appliquent. Aussi nous a-t-il paru utile, pour montrer la richesse du contenu de ces archives, de présenter dans cette troisième partie les divers documents que l'on peut y rencontrer.

La présentation en est faite tantôt par type de document (cédule, citation, etc...), tantôt par thèmes (grâces, révisions, etc...), exceptionnellement par juridictions, pour celles qui ont un caractère d'exception afin de rassembler en une seule entrée ce qui fait leur originalité (Conseil de guerre, Conseil de Préfecture...). Il était impossible de s'en tenir rigoureusement au seul niveau des documents, car, en réalité, le chercheur dispose, selon les cas, de registres et collections de pièces uniformes ou de dossiers rassemblant des pièces de nature diverse mais portant le plus souvent sur un même objet. Nous avons donc suivi au plus près la réalité des archives, renonçant à élaborer une nomenclature des documents comme on peut désormais le faire pour la documentation d'aujourd'hui¹.

L'ensemble est donné par ordre alphabétique en distinguant d'une part les documents judiciaires et d'autre part les documents pénitentiaires. Il y a là deux catégories différentes de documents - même si des renvois de l'une à l'autre sont possibles - obéissant à des directives provenant d'administrations différentes, du moins jusqu'au début du XX^e siècle.

Pour chaque entrée de ce répertoire des archives judiciaires et pénitentiaires nous donnons d'abord quelques références aux Codes, à la législation ainsi qu'aux circulaires et règlements - du ministère de l'Intérieur pour les prisons, du ministère de la Justice pour les tribunaux - qui déterminent l'existence et le contenu de tel registre, dossier ou document. La lecture de ces références permet de développer le résumé succinct que nous faisons ensuite de l'objet et de la nature du ou des documents énumérés. Selon leur présentation matérielle la plus fréquente, nous décrivons ces

¹ On trouvera ces nomenclatures dans les circulaires suivantes de la direction des Archives de France :

- 19/04/1985. Circulaire AD. 85-1. Règlement des archives des cours d'assises, cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance et conseils de prud'hommes du 25/01/1985.

- 04/07/1985. Circulaire AD. 85-2. Instruction sur le versement, le tri et la conservation des archives des établissements pénitentiaires.

- 19/11/1987. Circulaire AD 87-7. Règlement des archives des services extérieurs de l'éducation surveillée et du secteur associatif concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.

- 27/07/1988. Circulaire AD. 88-7. Règlement des archives des tribunaux de commerce et des tribunaux de l'ordre judiciaire à compétence commerciale.

- 10/10/1989. Circulaire AD. 89-4. Archives des juridictions (Cours d'appel, cours d'assises, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance et de police, conseils de prud'hommes). Triage et versement aux Archives départementales. Refonte du règlement diffusé par la circulaire du 25/01/1985.

derniers selon trois niveaux différents : l'ensemble des *documents*, le *dossier* ou le *document* (acte, registre...). A la suite de chaque intitulé documentaire on a relevé les informations que l'on peut y rencontrer (*Contenu*). Le lecteur peut ainsi, à leur examen, trouver aisément les documents qui sont susceptibles de répondre le mieux aux objectifs de sa recherche. La rubrique *Fonds* indique l'institution qui produit les documents, avec, quand cela est possible, la référence à la cotation des Archives nationales quand il s'agit du ministère de la Justice. Pour les documents pénitentiaires, cette dernière référence a peu de signification, car les fonds de l'administration pénitentiaire conservés en série F¹⁶ ne concernent que les seules premières décennies du XIX^e siècle. Les archives concernant les prisons se rencontrent donc soit dans les fonds des Préfectures soit dans ceux des établissements pénitentiaires (tous deux aux Archives départementales). Pour les tribunaux, la fréquence des rapports et avis à donner au ministère nous a incité à signaler les *Envois périodiques* aux parquets généraux et à la Chancellerie : ils permettent de retrouver éventuellement dans les fonds de Cour d'appel ou du ministère de la Justice des éléments récapitulatifs ou de synthèse sur les thèmes abordés. Le cas échéant une rubrique *Renvoi* donne les références à d'autres entrées susceptibles d'apporter des compléments. Ces derniers sont parfois disponibles dans des sources non judiciaires : la rubrique *Compléments* y fait allusion. Enfin, quand le thème abordé par les documents signalés dans telle entrée ou quand ces documents eux-mêmes ont été l'objet d'études spécifiques nous le signalons avec une *Bibliographie*.

Les éléments descriptifs ont été repris des documents eux-mêmes, consultés aux Archives départementales comme aux Archives nationales. Mais l'expérience montrant qu'il existe parfois des différences d'un département à l'autre, nous avons fait le choix d'accorder plus de valeur aux directives nationales que les greffiers des tribunaux et prisons devaient en principe respecter. Elles sont indiquées dans les références données à chaque entrée : la lecture du *Bulletin des lois*, du *Code pénitentiaire* comme du *Bulletin officiel du ministère de la Justice* a permis de préciser le contenu type des documents. Celui-ci est également donné dans les manuels dont disposent les greffiers et magistrats : leur consultation est indispensable pour bien comprendre leurs méthodes de travail. La bibliographie présentée en fin de volume (II, 2. Manuels de greffiers et de magistrats) donne les sources essentielles qui ont servi à élaborer ce recensement descriptif des archives judiciaires et pénitentiaires.

I. Documents judiciaires

ABSENCE

Code civil, art. 112 à 143; Code de procédure civile, art. 859 à 860.

Les héritiers peuvent faire déclarer l'absence d'une personne dont on n'a plus de nouvelles et qui n'a pas paru à son domicile cinq ans après son départ. Le Tribunal de première instance du dernier domicile de l'absent ordonne une enquête - jugement préparatoire inséré au *Journal officiel* - dans chacune des résidences connues et prononce un jugement de déclaration d'absence un an après. L'envoi en possession provisoire peut alors être ordonné, mais la possession définitive n'est déclarée que dans un délai de 30 ans. La procédure est simplifiée en cas d'absence de militaires.

Dossiers d'absents

Contenu : requête exposant la disparition, *jugement préparatoire*, insertion au *Journal Officiel*, enquête, *jugement déclarant l'absence* (avec l'envoi en possession).

Jugement préparatoire et jugement déclarant l'absence

Contenu : nom du requérant (avec parfois les motifs de la requête : héritage...), identité précise de l'absent (nom, prénoms, fils de, lieu et date de naissance, état-civil, profession), dernier domicile, date de la disparition, motif présumé de l'absence.

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A.N., BB¹³ 1 à 69 pour les absents civils).

Renvoi : [Décès militaire](#), [Envoi en possession](#)

Complément : dossiers des recherches dans l'intérêt des familles (fonds des Préfectures).

ACCEPTATION BENEFICIAIRE ET RENONCIATION A SUCCESSIONS ET COMMUNAUTES (OU REGISTRE DES REPUDIATIONS)

Code civil, art. 784, 793, 1457; Décision du ministère des finances du 09/04/1808.

Le bénéfice d'inventaire procure à l'héritier l'avantage de n'être pas tenu des dettes au-delà de la valeur des biens qu'il recueille. Acceptations bénéficiaires et renonciations doivent être faites au greffe du tribunal civil dans l'arrondissement duquel la succession est ouverte. Il en est de même pour les renonciations à communauté conjugale qui sont généralement faites sur le même registre.

Registre des renonciations et acceptations sous bénéfice d'inventaire...

Contenu : date, identité (nom, prénoms, profession, domicile) de l'héritier, identité et date du décès de celui dont la succession est l'objet de la déclaration, acceptation sous bénéfice d'inventaire ou renonciation pure et simple.

Fonds : Tribunal de première instance.

Compléments : les informations, réduites, se retrouvent dans les déclarations de successions (mutations après décès de l'Enregistrement) ou les actes notariés.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Lois des 09/04/1898, 30/06/1899, 12/04/1906, 15/07/1914, 25/10/1919, 15/12/1922, 01/07/1938, 30/10/1946.

Concernant d'abord les usines, mines, transports et le bâtiment, le bénéfice de la loi sur les accidents de travail, qui introduit le principe du risque professionnel, est ensuite étendu aux accidents dûs à des machines agricoles (1899) aux entreprises commerciales (1906) et forestières (1914), aux maladies d'origine professionnelle (1919), aux exploitations agricoles (1922) puis à toute catégorie de travail (1938).

L'employeur doit déclarer l'accident au maire qui transmet la déclaration au juge de paix. Ce dernier, en cas d'incapacité permanente, procède à une enquête contradictoire en présence des parties et de

témoins, enquête transmise, avec un certificat médical, au Tribunal de première instance qui tente une conciliation ou à défaut prononce un jugement fixant le taux d'incapacité et le montant de la rente viagère touchée par la victime. Le juge de paix connaît des demandes en paiement des frais médicaux et pharmaceutiques, des indemnités journalières pour incapacité de travail temporaire.

Pour pouvoir exercer son droit à l'assistance judiciaire devant le tribunal l'ouvrier doit obtenir le visa du procureur. Celui-ci tient un répertoire des accidents et surveille les affaires non solutionnées (C. 22/08/1901; C. 22/08/1913).

Ces documents sont indispensables pour toute étude des conditions de travail, des techniques dans leur rapport aux hommes qui les mettent en œuvre, et bien sûr des accidents de travail. Le document le plus riche en informations est le procès-verbal d'enquête du juge de paix.

Déclarations d'accident de travail

Contenu : identité du déclarant (patron ou victime), date et lieu de l'accident (entreprise), identité de la victime (nom, prénoms, profession, âge, domicile), causes et circonstances de l'accident, nature des blessures, identité des témoins, indication de l'assurance.

Procès-verbal d'enquête d'accident du travail

Contenu : date, nature, causes et circonstances de l'accident; nom et domicile du chef d'entreprise responsable; noms, lieux de naissance et domiciles de la ou des victimes (identité précise avec le cas échéant celle des ayants-droits), leurs salaires (montant, mode de paiement); résumé des dépositions des témoins, du médecin (nature précise des lésions); dénomination et adresse de la police d'assurance de l'employeur. [Les enquêtes postérieures à la deuxième guerre mondiale se font sous forme d'un questionnaire détaillé dont le modèle est donné par la circulaire du 4 octobre 1948]

Ordonnance de conciliation

Contenu : salaire annuel de la victime, nature et durée de l'incapacité (permanente, partielle, absolue), pourcentage de réduction du salaire résultant de l'accident, montant de la rente accordée, date de départ.

Répertoires des accidents de travail (L. 01/07/1938, art. 11)

Contenu : numéro d'ordre, nom de la victime (avec adresse), nom du patron (idem), de l'assurance (idem), décisions (non-conciliation, conciliation, jugement avec dates), commissions, observations (détails de procédure).

Registre d'inscription des accidents du travail au parquet

Contenu : noms des parties (patron, victimes), de l'avoué commis, date de l'accident, date du visa du procureur, date du jugement définitif, décision définitive, observations (causes des retards : expertises, enquêtes...).

Envois périodiques :

- les juges de paix envoient au ministère du Commerce (puis au ministère du Travail) des fiches de renseignements sur chaque accident (date, commune, nom et adresse de l'employeur, identité de la victime, société d'assurance) pour une statistique des accidents du travail judiciairement réglés par ordonnances ou par jugements (statistique publiée au J. O.).

- état trimestriel des affaires d'accident du travail non solutionnées (ayant plus de 6 mois de date) envoyé par le procureur au parquet général, ce dernier adressant au ministère de la Justice un état récapitulatif annuel avec un rapport sur les causes de retard.

Fonds : Justice de paix (déclarations), Tribunal de première instance (P.-V. d'enquêtes), parquet, ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 1584 pour la période 1907-1909).

Bibliographie :

Hesse (Philippe-Jean), *Histoire des accidents du travail. 1. Premières lignes d'une enquête*, Centre de recherche en histoire économique et sociale, Nantes, 1976, 72 p.

Revol (Marie-Claude). *Etude de la formation du droit pénal de l'accident du travail au travers de la jurisprudence publiée : 1899-1979*, thèse de droit pénal, Lyon III, 1982, dact.

ACTE DE SOCIETE

Code du commerce, art. 42; L. 24/07/1867, art. 55 à 57; D.-L. 30/10/1935.

Le Code du commerce prescrit le dépôt d'un extrait des actes de sociétés qui doit être affiché à l'auditoire du tribunal. La loi de 1867 prévoit désormais que le double de l'acte (sous-seing privé ou

notarié) constitutif de toute société commerciale doit être déposé en entier aux greffes des tribunaux de commerce et des justices de paix. Ce dépôt qui concerne également les actes modificatifs ultérieurs de la société, n'est plus prescrit au greffe des justices de paix après 1935.

Registre des sociétés commerciales (registre de dépôt, avant 1867)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du déposant, date de l'acte, références à l'acte notarié et à l'enregistrement, raison sociale et siège social de l'entreprise

Actes de société (copie)

Contenu : actes constitutifs et statuts, actes de dissolution ou modification des statuts de la société (augmentation de capital, cession de parts...). Les déclarations de souscription et augmentation de capital, pour les sociétés anonymes, donnent la liste des souscripteurs avec le montant du versement.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de commerce.

Renvoi : [Assurances mutuelles](#), [Crédit agricole](#)

ACTES IMPORTANTS

Le registre des actes importants (ou actes mémoriaux) est souvent confondu avec le registre des délibérations du tribunal.

Registre des actes importants

Contenu variable : transcription des arrêts de cassation (des jugements du tribunal), arrêts et procès-verbaux d'installation de la Cour ou du tribunal, règlements pour l'ordre de service, ordonnances pour la tenue des assises.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

Renvoi : [Délibérations du tribunal](#)

ADJUDICATION

Code de procédure civile, art. 702 à 707, 749 à 751.

Les adjudications d'immeubles ont lieu lors des audiences à la criée (ventes volontaires) ou à la suite des saisies immobilières. Ces dernières sont suivies de la procédure d'ordre ou de contribution.

Adjudications

Contenu : le jugement est généralement inscrit au bas du cahier des charges, avec ajout, le cas échéant de la déclaration de command de la part de ceux qui enchérissent pour un tiers (désignation de l'adjudicataire direct).

Registre des adjudications et requêtes d'ouverture d'ordres

Contenu : requête du créancier poursuivant, ordonnance de nomination du juge commissaire.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Cahier des charges](#), [Command](#), [Ordre](#), [Saisie immobilière](#), [Vente judiciaire d'immeuble](#)

ADMONITION PREVENTIVE

Le parquet tient parfois un registre à part pour les plaintes de faible gravité (affaires d'injures, de diffamation, coups légers, indécrotesses) pour lesquelles il joue un rôle de conseil, de conciliation et d'avertissement.

Fonds : parquets

Renvoi : [Parquet \(registre du\)](#)

ADOPTION

Code civil, art. 343 à 370; L. 19/06/1923.

Acte passé devant la justice de paix (ou le notaire) du domicile de l'adoptant qui crée entre des individus des rapports de paternité et de filiation purement civils. L'adoptant doit être âgé de plus de 50 ans (40 ans depuis 1923), n'avoir ni enfants ni descendants légitimes et avoir au moins 15 ans de plus que l'adopté. Il doit justifier, par acte de notoriété, des soins donnés à l'adopté durant sa minorité ou de l'avoir sauvé. Jusqu'à 1923 l'adopté devait être majeur. L'acte doit être homologué par

le Tribunal de première instance (et par la Cour d'appel jusqu'en 1923). Une expédition de tout acte d'adoption est transmise au parquet.

Dossier d'adoption

Contenu : actes de naissance de l'adoptant et de l'adopté, actes de consentement (parents de l'adopté ou actes de décès, du conjoint de l'adoptant), actes de notoriété.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Cour d'appel, parquets, ministère de la Justice (dossiers de la période 1945-1968).

AFFICHES (A L'AUDITOIRE)

L. 25 nivôse An XIII, art. 5 à 6; Code civil, art. 501, 2194; Code de procédure civile, art. 866, 872, 880, 897 et Code du commerce, art. 42, 67.

Un certain nombre d'extraits d'actes et de jugements doivent être affichés sur un tableau situé à l'auditoire du tribunal. Font l'objet de cette publicité les actes de sociétés, les déclarations pour le remboursement des cautionnements par les officiers ministériels, les purges d'hypothèques légales (extrait de la copie collationnée), les interdictions et nominations de conseils judiciaires, les séparations de biens (extraits des demandes et des jugements), les jugements de séparation de corps et les contrats de mariage entre époux dont l'un est commerçant.

Registre des remises d'extraits et insertions (C. 05/05/1813)

Contenu : actes par lequel le greffier certifie avoir affiché au tableau de l'auditoire du tribunal (ou acte simplement déposé au tribunal) un extrait d'acte dont la nature est rapidement décrite (régime matrimonial pour le contrat de mariage, demande en séparation de biens, jugement de séparation de biens, d'interdiction, d'émancipation...). L'état civil des parties et de l'officier ministériel est précisé.

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal de commerce.

ALIENES

L. 30/06/1838; C. des 28/05/1844, 21/09/1860, 17/01/1866, 27/06/1906, 09/10/1923, 14/01/1936 et 29/11/1951.

La loi de 1838 permet le placement dans un établissement d'aliénés sans qu'il soit nécessaire de provoquer l'interdiction. Tout placement (ou sortie) doit être notifié au parquet (identité de l'aliéné, de la personne qui a demandé le placement, des causes de celui-ci). Le procureur prend des renseignements (auprès des juges de paix, maires et gendarmes) sur les circonstances du placement, la situation de fortune et de famille afin de requérir éventuellement la nomination d'un administrateur provisoire. Il doit visiter régulièrement les établissements d'aliénés, vérifier la tenue de leurs registres, provoquer les éventuelles réclamations des aliénés. Le parquet tient parfois un registre des aliénés.

Dossiers d'aliénés

Contenu : bulletins d'entrées (ou de placements) et de sorties, demandes et fiches de renseignements, enquêtes.

Envoi périodique :

- rapport de visite du procureur, transmis annuellement à la Chancellerie, puis seulement en cas d'incident grave depuis la circulaire du 24 juillet 1918.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6001 et BB¹⁸, série chronologique).

ALLOCATION D'ASCENDANTS

L. 31/03/1919, titre III.

Tout ascendant âgé de 60 ans (55 ans pour les femmes) d'enfant tué à la guerre peut bénéficier d'une allocation sous certaines conditions (être français, infirme ou incurable ou âgé de 60 ans et non inscrit à l'impôt sur le revenu).

Dossier d'allocation d'ascendants

Contenu : acte de naissance et attestation de décès du militaire, certificat du maire ou du juge de paix attestant que le militaire défunt était orphelin ou abandonné, le pétitionnaire l'ayant élevé et entretenu.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Pension militaire](#)

ALSACIENS-LORRAINS (OPTIONS)

Traité de paix du 10/05/1871, art. 2; Convention additionnelle de Francfort 11/12/1871; C. 29/03/1872.

Les personnes originaires des territoires annexés en 1871 ont la faculté de conserver la nationalité française en fixant leur domicile en France ou d'opter pour la nationalité allemande. Elles doivent faire, dans un délai de 6 mois, une déclaration devant le maire de leur résidence. Un double est remis au ministère de la Justice, et l'insertion est faite au *Bulletin des lois* (noms et prénoms, date et lieu de naissance, date de la déclaration).

Déclaration d'option

Contenu : date, lieu (département, ville, arrondissement), identité du déclarant (noms, prénoms, profession, domicile), date et lieu de naissance (avec ceux des enfants en cas de déclaration collective), signatures du déclarant et du maire.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB³¹ 1 à 507, 531 à 532 pour les déclarations).

Compléments : *Bulletin des Lois* de 1872 (partie supplémentaire)

AMENDE (PERCEPTION)

C. 14/08/1816; O. 30/12/1823; C.15/12/1833; L. 29/12/1873; C. 22/12/1879.

Le recouvrement des amendes confié à l'Enregistrement jusqu'en 1873, est ensuite réalisé par les percepteurs des contributions directes. Les titres de recouvrement sont constitués par les extraits de jugements, adressés aux receveurs (par l'intermédiaire des procureurs en matière correctionnelle) avec un bordereau d'envoi. Les greffiers des tribunaux de simple police adressent un relevé sommaire des jugements susceptibles d'opposition ou d'appel au receveur de l'enregistrement (nature de la contravention, date du jugement, noms et prénoms du condamné, domicile, montant des amendes et frais).

Extraits de jugements

Contenu : identité du condamné, domicile exact, motifs de la condamnation, détail des condamnations pécuniaires, durée de la contrainte par corps.

Bordereau récapitulatif d'envoi

Contenu : numéro d'ordre des jugements, dates, nature et lieu de la contravention ou du délit, articles de lois appliqués, identité précise des condamnés et personnes civilement responsables, montant détaillé de l'amende et des frais.

Fonds : Tribunaux (simple police, correctionnelle).

Renvoi : [Frais de justice](#)

AMENDE DE COMPOSITION

D.-L. 28/12/1926; O. 02/11/1945; D. 21/02/1946; Code d'instruction criminelle, art. 166 à 171.

Afin de désencombrer les tribunaux de simple police et de diminuer les frais de justice, des procédés de recouvrement simplifiés des amendes, dispensant de la venue des affaires à l'audience, ont été mis en place au XX^e siècle.

L'amende peut être perçue directement, selon des tarifs forfaitaires, par l'agent verbalisateur en matière de police de la route (1926), de police de chemins de fer (1934), etc...

A la différence de la perception directe, l'amende de composition, créée en 1945, offre des garanties judiciaires. Le procès-verbal de contravention est transmis, par l'intermédiaire du ministère public, au juge qui fixe le taux de l'amende. Le contrevenant met un terme à la procédure s'il verse le montant de l'amende au percepteur dans les délais prévus par l'avertissement du juge.

Registre des amendes de composition

Contenu : noms et prénoms du contrevenant, montant de l'amende, numéro d'ordre de l'avertissement.

Fonds : Tribunaux de simple police.

AMNISTIE

L. 25/02/1875.

Acte du pouvoir souverain qui proclame l'oubli de certains faits ou condamnations (au contraire de la grâce qui laisse subsister la condamnation), l'amnistie est accordée par une loi¹, généralement après un changement politique, mais au XX^e siècle elle porte davantage sur les infractions de droit commun.

Documents : extraits de jugements, états nominatifs d'amnistiables, correspondance.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6544 à 6680).

APPEL (ET OPPOSITION)

Code de procédure civile, art. 163, 549; Code d'instruction criminelle, art. 135, 187 à 188, 199 à 215; L. 13 brumaire An VII; L. 25/03/1817, art. 74.

L'opposition est une voie de recours contre un jugement rendu par défaut devant le tribunal qui a rendu ce jugement, alors que l'appel est porté devant une juridiction supérieure. Les déclarations faites à cet effet sont fréquemment inscrites sur des registres des oppositions ou appels : un en matière civile, deux en matière correctionnelle selon que le condamné est détenu ou non. Ces registres s'étendent souvent aux pourvois en cassation et il peut en exister de spécifiques en matière de loyers (L. 09/03/1918) et en matière électorale. En matière correctionnelle l'appel donne lieu à constitution d'un dossier avec un rapport d'appel du procureur.

Déclaration d'appel, d'opposition (sur registres)

Contenu : identité du demandeur (ou des parties et de leurs avoués en matière civile), date du jugement et de sa notification, nom du tribunal, relevé du délit et de la condamnation, mention de l'appel ou de l'opposition.

Dossier d'appel

Contenu : procès-verbal constatant le délit ou la contravention, citation du prévenu, dépositions des témoins, notes d'audience du greffier, expéditions du jugement, de la déclaration d'appel, état des frais.

Rapport d'appel du procureur (joint au dossier de l'affaire et envoyé à la Cour d'appel)

Contenu : exposé concis et précis des faits, renseignements sur les antécédents et la moralité du prévenu, moyens de fait et de droit sur lesquels s'appuie le prévenu pour demander la réformation du jugement, transfèrement éventuel du détenu et des pièces à conviction.

Fonds : Tribunal de première instance, Justice de paix, Cour d'appel.

APPEL COMME D'ABUS

L. 18 germinal An X, art. 6 à 8 (articles organiques de la Convention du 26 messidor An IX).

Instance d'un particulier ou d'un ecclésiastique devant le Conseil d'Etat qui vise à provoquer la censure officielle et la condamnation morale d'un abus relatif à l'exercice d'un culte reconnu. Le Conseil d'Etat autorise ou non les poursuites devant les tribunaux judiciaires.

Un mémoire détaillé est adressé au ministre des Cultes qui transmet la plainte au Conseil d'Etat après avoir pris des renseignements. Le décret du Conseil est pris en audience non publique sans plaidoirie.

Fonds : Conseil d'Etat (arrêts), A. N., F¹⁹ 6088 à 6166 (dossiers des affaires).

Bibliographie :

Lafon (Jacques), Les poursuites judiciaires contre les ministres du culte au XIX^e siècle, *Etudes et documents*, n° 30, 1978-1979, p. 117-136.

Lafon (Jacques), L'ordre sexuel vu par les curés de campagne au XIX^e siècle, in Poumarède (Jacques), Royer (Jean-Pierre), *Droit, histoire et sexualité*, Publications de l'espace juridique, Toulouse, 1987, p. 199-211.

Ourliac (Paul), L'appel comme d'abus à l'époque de la Monarchie censitaire, *Mélanges H. Wagnon*, 1976, p. 339-356.

¹ L'amnistie a cependant été du ressort du roi pendant la monarchie censitaire et de l'Empereur sous les deux Empires.

ARBITRAGE (COMMERCE)

En matière commerciale, le tribunal (d'office ou à la demande de l'une des parties) peut renvoyer l'examen de l'affaire devant un arbitre rapporteur, un syndicat professionnel ou une chambre syndicale. Après avoir entendu les explications des parties, l'arbitre (à la fois expert et magistrat enquêteur) dépose au greffe son rapport qui conclut sur les divers points de la contestation. Ces renvois devant arbitres remplacent, notamment à Paris, les enquêtes et expertises.

Rapport d'arbitre

Contenu : identité des parties, rappel de la procédure (tentative de conciliation), exposé des demandes de chacun, discussion par l'arbitre des faits allégués et des arguments, avis motivé.

Fonds : Tribunal de commerce.

Renvoi : [Sentence arbitrale](#)

ASSEMBLEE (OU AVIS) DE PARENTS

Code civil, art. 2144.

Différente du conseil de famille, l'assemblée de parents a pour objet la réduction de l'hypothèque légale de la femme. Composée des 4 plus proches parents de l'épouse, elle donne son accord pour que l'hypothèque soit restreinte aux immeubles suffisants pour la conservation entière de ses droits (garantie de la dot et des reprises éventuelles...). L'homologation par le Tribunal de première instance a lieu en cas de consentement de la femme.

Les conseils de famille donnent également des avis pour éclairer les tribunaux en matière de rectification d'état-civil, interdiction et déchéance paternelle.

Procès-verbal de délibération : composition du conseil, objet de la demande, avis exprimés.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance.

ASSISES

A la suite de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'appel, le procureur général rédige l'acte d'accusation et transmet le dossier à la cour d'assises, le président de la cour d'appel procédant à un interrogatoire de l'accusé et pouvant ordonner un supplément d'information. A l'audience des assises, après les formalités d'identité de l'accusé et de serment des jurés, il y a lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Les débats consistent dans l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des témoins, les rapports des experts, la présentation des pièces à conviction, le réquisitoire du procureur et les plaidoiries des avocats. Le résumé des débats par le Président a été supprimé en 1881. Jury et cour délibèrent (en commun depuis 1941) ensuite après la clôture des débats. Le greffier rédige un procès-verbal constatant l'accomplissement des formalités prescrites.

Les documents les plus riches en informations sont ceux du dossier de procédure : tableau de renseignements du prévenu, expertises, dépositions de témoins, interrogatoires, procès-verbaux de police. Le réquisitoire introductif et l'acte d'accusation donnent un résumé complet et précis de l'affaire. Les comptes-rendus d'assises des chefs de Cour sont d'excellents documents de synthèse et permettent d'aborder l'attitude du jury.

1) *Procès-verbaux des séances*

Code d'instruction criminelle, art. 372; C. des 01/02/1825 et 24/06/1841.

Procès-verbal détaillé pour justifier que toute la procédure prévue par la loi a été respectée : identité (nom, prénoms, profession, âge, date et lieu de naissance, parents, domicile) de l'accusé, composition légale de la Cour; récit, dans l'ordre chronologique, de toutes les formalités de la procédure (lecture de l'acte de l'accusation...). Le procès-verbal ne peut contenir ni les réponses des accusés ni le contenu des dépositions des témoins.

2) *Dossier de procédure*

Il est composé de pièces d'instruction, de l'acte d'accusation et des pièces de la Cour d'assises.

a) pièces de l'instruction (dossier destiné à la chambre d'accusation) :

- *pièces de forme* : mandats, invitations, citations, procès-verbal de recherche infructueuse ou d'arrestation, réquisitions et bulletins de translation, lettres d'envoi, notes de frais, ordonnances de nomination d'experts, prestations de serments...

- *renseignements* : tableau de renseignements de l'accusé (C. 03/03/1828 : nom, profession, salarié ou patron, domicile, âge, antécédents judiciaires, état de famille, état intellectuel), extraits de casier judiciaire.

- *information* : plaintes, dénonciations, procès-verbaux (gendarmerie, police), réquisitoire introductif, interrogatoire, dépositions de témoins, plans, rapports d'experts.

- *règlement définitif de la procédure* : ordonnance de soit communiqué, du réquisitoire définitif (récit complet des faits de l'instruction, avec référence aux pièces, dépositions, etc...), état des pièces de conviction, état des frais, liste des témoins.

b) acte d'accusation (parquet de la cour d'appel) : identité de l'accusé (nom, prénoms, profession, âge, date et lieu de naissance, domicile), exposé des faits (fait incriminé, circonstances pouvant aggraver ou diminuer la peine, charges pesant sur l'accusé, ses moyens de défense), résumé du crime et de ses circonstances.

c) pièces de la cour d'assises : liste des jurés titulaires et supplémentaires (nom, prénoms, profession, âge, domicile), des témoins, interrogatoire de forme de l'accusé (identité...), déclaration du jury (questions posées et réponses), arrêt (de condamnation, absolution ou acquittement), procès-verbal des séances.

3) *Rapports d'assises*

a) rapports du ministère public (adressés au parquet général, puis à la Chancellerie)

C. des 19/12/1853, 25/03/1878 et 03/01/1883 (modèle). Les notices propres à chaque affaire sont supprimées par la C. du 15/02/1899 et le rapport d'ensemble par celle du 14/12/1906.

- *notices individuelles* de chaque accusé jugé

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, domicile), accusation, décision de la cour d'assises. Exposé sommaire des faits, du système de défense de l'accusé, appréciation de sa moralité, de ses antécédents, de son attitude à l'audience, avis sur l'opportunité d'une mesure de clémence.

- *rapport d'ensemble sur la session*

Contenu : noms des magistrats, nombre et nature des affaires inscrites au rôle, de celles renvoyées (motifs), nombre des affaires soumises à l'examen du jury, nombre et répartition des accusés (sexe), de la nature des crimes (contre la sûreté de l'Etat, la Constitution, la paix publique), nombre d'acquittements total ou partiel, des circonstances atténuantes accordées (avec mention de la nature de chaque affaire concernée et critique de la décision rendue). Appréciation de l'œuvre du jury dans son ensemble (trop grande sévérité, indulgence extrême, défaut de lumières ou d'impartialité, mobiles éventuels...), de l'instruction des affaires jugées, de la direction des débats par le président, de l'œuvre du ministère public. Indication des pourvois en cassation et incidents éventuels.

b) rapports du Président des assises (adressé au Garde des Sceaux)

C. des 31/05/1813, 31/12/1850 et 26/01/1857. Rapport supprimé (sauf le compte statistique) par la C. du 14/12/1906.

Il s'agit de rapports sur les affaires jugées après chaque session, comprenant une partie générale, des notices particulières à chaque affaire et un tableau statistique.

- *partie générale* : composition de la cour, œuvre des assesseurs et du ministère public, composition et œuvre du jury, causes des renvois d'affaires à une autre session, surveillance du casier judiciaire, compte-rendu de la visite faite à la maison d'arrêt.

- *notices particulières à chaque affaire* : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) de l'accusé et renseignements statistiques; nature du crime, date et exposé sommaire des faits; œuvre du tribunal d'instruction : tableaux des actes d'information (avec dates, noms des magistrats, date de l'ordonnance de soit communiqué, du réquisitoire de compétence, de l'ordonnance de renvoi à la

chambre d'accusation, de l'arrêt de renvoi à la cour d'assises et de l'acte d'accusation; résultat de l'affaire; avis sur l'accueil pouvant être fait à un éventuel recours en grâce.

- *compte statistique* pour l'élaboration du *Compte général de l'administration de la justice criminelle*. Pour chaque session : nom et sexe des accusés, état-civil, profession, degré d'instruction, antécédents judiciaires; nombre de jugements contradictoires, par contumace; nombre de condamnés à des peines criminelles et correctionnelles, des acquittements, des affaires où le jury a admis les circonstances atténuantes. Pour chaque accusé : état-civil, profession, degré d'instruction, antécédents judiciaires.

Fonds : Cour d'assises, parquet de Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB²⁰).

Bibliographie :

Claverie (Elisabeth). De la difficulté de faire un citoyen : les “acquittements scandaleux” du jury dans la France provinciale du début du XIX^e siècle, *Etudes rurales*, 1984, n° 95-96, p. 143-166.

ASSISTANCE

L. des 15/07/1893, 14/07/1905, 17/06/1913, 14/07/1913, 02/12/1917, 22/07/1923, 29/04/1926, 21/11/1926, 16/04/1930, et 28/02/1934, art. 55 à 57.

Diverses lois d'assistance ont, depuis la fin du XIX^e siècle, aidé les populations privées de ressources. L'assistance médicale gratuite (1893), celle aux familles nombreuses (les lois de 1913, 1923 et 1930 accordent des allocations aux familles de 3 enfants et plus), aux femmes en couches (1913, 1917) et l'assistance aux vieillards infirmes et incurables (lois de 1905 et 1926) donnent à une commission cantonale présidée par le juge de paix la possibilité de connaître des réclamations en inscriptions sur les listes des personnes admises à l'assistance par les conseils municipaux. Le juge de paix peut également faire retirer les allocations aux familles nombreuses si celles-ci ne s'en montrent pas dignes. Afin de confier l'admission au bénéfice de l'assistance à des commissions moins soumises aux influences locales la loi de finances de 1934 confie cette tâche à une commission cantonale présidée par le juge de paix et composée de fonctionnaires financiers et du maire de la commune intéressée. Il existe une commission d'appel au chef-lieu du département.

Dossier de demande d'assistance (varie selon la nature de l'aide)

Contenu : demande, bulletin de naissance, certificat médical, extrait du rôle des contributions directes, déclarations des débiteurs d'aliments, état de renseignements détaillé sur les ressources du postulant, avis du maire et du conseil municipal (le dossier est en principe retourné au préfet ou sous-préfet qui notifie la décision).

Registre des délibérations de la commission cantonale (avant 1935)

Contenu : exposé des motifs des réclamations pour inscription ou radiation des assistés privés de ressources sur les listes des communes du canton, décisions.

Registre des délibérations de la commission cantonale (après 1935)

Contenu : procès-verbaux des délibérations, identités des requérants, forme d'assistance demandée, décisions et motifs.

Fonds : Justice de paix.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

L. des 22/01/1851, 10/07/1901 et 04/12/1907.

Les frais de justice (droits d'enregistrement, de timbre; honoraires et émoluments) sont avancés (et payés, en cas de perte du procès) par le Trésor, pour les personnes admises à l'assistance judiciaire, par un bureau spécial établi auprès des Tribunaux de première instance, Cours d'appel, Cour de Cassation et Conseil d'Etat. Il existe un Bureau supérieur à la Chancellerie.

Le bureau d'assistance judiciaire près du Tribunal de première instance est composé de 5 membres : les délégués du Directeur de l'Enregistrement et du Préfet et 3 membres, choisis parmi d'anciens magistrats ou des officiers ministériels et nommés par le Tribunal. Les décisions sont prises en fonction des ressources du demandeur et de la nature du litige (rejet des prétentions sans motifs plausibles).

Dossier de demande d'assistance (adressé au procureur de son domicile)

Contenu : demande (identité des parties et objet du différend), extrait du rôle des contributions (ou certificat de non-imposition), déclaration attestant l'indigence et contenant l'énumération de ses moyens d'existence.

Registre des décisions du bureau d'assistance judiciaire

Contenu : identités (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du demandeur et du défendeur, motif de l'action intentée, décision du bureau (admission, rejet), motifs en cas de rejet (demande ni plausible ni fondée, ressources suffisantes).

Registre d'assistance judiciaire du parquet

Contenu : noms et domiciles du demandeur et du défendeur, objet de la demande, dates de l'entrée au parquet, de la transmission au bureau et de la décision.

Envois périodiques :

- état des affaires d'assistance judiciaire envoyé par le procureur au parquet général.
- procès-verbal de nomination des membres du bureau d'assistance judiciaire (C. des 24/10/1851, 25/02/1911 et 20/11/1950) transmis à la Chancellerie jusqu'à 1911, supprimé en 1950.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel, parquets.

Bibliographie :

Schnapper (Bernard). De la charité à la solidarité : l'assistance judiciaire française 1815-1872, *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis (Groningue)*, 1984, tome 52, p. 105-150.

ASSURANCES MUTUELLES

O. 20/02/1821; *L.* des 01/04/1898, 04/07/1900 et 03/07/1913; *D.* 08/03/1922.

Les compagnies d'assurances mutuelles, sociétés de secours mutuels et d'épargne doivent déposer des exemplaires de leurs statuts et la composition de leurs conseils d'administration aux greffes des tribunaux de première instance et justices de paix.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance.

ASSURANCES SOCIALES

L. des 05/04/1928, 30/04/1930 et 28/10/1935.

Le contentieux en matière d'assurances sociales, porté devant une commission cantonale présidée par le justice de paix (un employeur et un assuré) en 1928, appartient de 1935 à 1946 à des Commissions d'arrondissement présidée par le juge de paix du chef-lieu de l'arrondissement (avec appel devant le tribunal civil)

Documents : inscription des causes, plumitifs des audiences, jugements.

Fonds : Tribunal de première instance.

AUDIENCE

1) **Les audiences de rentrée**

a) audiences solennelles de rentrée des Cours d'appel et de la Cour de Cassation

D. 30/03/1808, art. 101; *D.* 06/07/1810, art. 34; *D.* 10/07/1903; *D.* 03/07/1931; *C.* des 15/11/1850, 26/10/1878, 29/08/1946 et 29/10/1947.

Elles ont lieu à la rentrée de la Cour et sont l'occasion d'un discours de rentrée prononcé par le procureur général ou un substitut sur un sujet de son choix (discours dont l'impression est supprimée en 1903, rétablie en 1931). Suspendu par décret du 26 septembre 1939, le discours de rentrée, rétabli en 1946, est imprimé. Deux exemplaires en sont adressés à la Chancellerie.

b) audiences de rentrée des tribunaux de première instance

C. 11/12/1857; *C.* 25/02/1911.

Envoi périodique :

- procès-verbal adressé par le procureur au parquet général qui l'envoie à la Chancellerie (envoi supprimé en 1911).

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB⁵ 344 à 345, BB³⁰ 1508), Bibliothèque centrale du ministère de la Justice (discours imprimés).

2) Contrôle de l'activité des magistrats aux audiences

D. 28/11/1900; C. 08/12/1900; D. 31/05/1948; C. 12/10/1950.

Les registres de «comptes-rendus sommaires des audiences» ont été instaurés pour pallier l'insuffisance des renseignements fournis par les relevés des registres des pointes et permettre de mesurer le délai entre les débats et le jugement.

Registre des audiences (dits registres 1900)

Contenu : pour chaque audience, affaires plaidées (noms des demandeur et défendeur ou du prévenu), noms des magistrats présents aux affaires plaidées; jugements rendus (noms des demandeur et défendeur ou du prévenu), dates des plaidoiries, noms des magistrats qui ont participé aux jugements, caractère des jugements (contradictoire, préparatoire, défaut...), durée de l'audience, observations (causes de l'absence des magistrats et, à partir de 1948, relevé de présence aux assemblées générales).

3) Registres d'audiences correctionnelles du parquet

Registre de main-courante (ou cahier d'audience), il sert à contrôler la suite donnée aux affaires entrées au parquet et transmises ensuite au tribunal pour jugement. Ce registre d'audience donne des renseignements similaires à ceux des registres d'exécution des peines.

Registre d'audience correctionnelle

Contenu : numéro d'ordre, mode de poursuite (citation directe, information, flagrant délit, partie civile), identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du prévenu, situation du prévenu (libre ou détenu préventivement), nature du délit (qualification légale), nature et date du jugement (contradictoire ou par défaut), peines prononcées (nombre de jours de prison, montant de l'amende, sursis éventuel, acquittement), exécution (peine expirée le...pour la prison), opposition, appel; observations (partie civile, confirmation de l'arrêt en cas d'appel).

Envoi périodique :

- un relevé mensuel du registre d'audiences (dit registre 1900) est envoyé au ministère de la Justice (Division civile); il est remplacé en 1920 (D. 07/10/1920) par des renseignements statistiques mensuels.

Fonds : parquets, Tribunal de première instance, Cour d'appel.

Renvoi : [pointes \(registre des\)](#)

AUTORISATION MARITALE

Code civil, art. 215 à 225; Code de procédure civile, art. 861 à 864; L. 13/07/1907; L. 03/03/1941.

La femme a besoin de l'autorisation de son mari pour ester en justice. A défaut, l'autorisation du tribunal est nécessaire (elle est le plus souvent demandée quand le mari est en état d'absence, interdit ou incapable, afin de recueillir une succession). La loi de 1941 étend cette procédure aux femmes dont le mari est absent pour cause de guerre.

Contenu de la requête : identité des parties, motifs de la demande (mari interdit..., raisons du recours à la justice).

Fonds : Tribunal de première instance.

AVERTISSEMENT

L. 25/05/1838, art. 17; L. 02/05/1855, art. 2; C. 26/05/1855.

L'avertissement est la lettre envoyée, au nom du juge de paix, avant toute citation, pour réunir les parties afin de tenter une conciliation. Cette pratique, illustrant le rôle conciliateur du juge de paix, rendue facultative en 1838, est devenue obligatoire en 1855. Le registre des billets d'avertissements permet d'avoir une vue de l'ensemble du contentieux dont est saisi le juge de paix, avant même toute conciliation ou jugement. Il autorise la mesure de son rôle de conciliateur pour ce qui est de sa compétence.

Registre d'inscription des billets d'avertissements

Contenu : numéro d'ordre, identité des parties, objet de la contestation (somme due, règlement de compte, diffamation, servitude, arrangement, gages, insultes, pension alimentaire, dégâts aux récoltes...), date de l'envoi de l'avertissement, date de la comparution, observations (affaire arrangée

avant ou pendant l'audience : comparution ou non des deux parties, conciliation avec ou sans procès-verbal, ou non-conciliation et permis de citer...). Ce registre remplace celui des affaires conciliées en dehors de l'audience.

Envoi périodique :

- le procureur adresse au parquet général un état des billets d'avertissement avec noms des destinataires et dates de l'affranchissement, délivré par les greffiers de paix (C. 22/04/1856). Le procès-verbal de vérification des billets est supprimé en 1902 (C. 04/01/1902).

Fonds : Justice de paix, parquets.

Renvoi : [Conciliation](#)

AVOCAT

L. 22 ventôse An XII; D. 14/12/1810; C. 11/11/1811; O. 20/11/1823; C. 06/01/1823; D. 20/06/1920; D. 10/04/1954.

Le contrôle des avocats se fait essentiellement par l'envoi au ministère des tableaux d'avocats et des délibérations du Conseil de l'ordre. Les litiges et incidents donnent également lieu à la constitution de dossiers au ministère.

Envoi périodique :

- le tableau de l'ordre des avocats avec la délibération nommant le conseil de l'ordre est adressé par le procureur au parquet général qui l'envoie à la Chancellerie (ce dernier envoi est supprimé en 1911).

Fonds : parquets, ministère de la Justice (BB¹ 144 à 147 pour 1806-1826, dossiers pour le XX^e siècle au ministère).

AVOUE

L. 22 ventôse An XII, art. 32; D. 02/07/1812, art. 3; O. 27/02/1822; C. 25/02/1911; L. 02/04/1942; C. 01/07/1942; D. 19/12/1945.

Les avoués sont des officiers ministériels chargés d'instruire les procès et de représenter les parties devant les tribunaux.

A chaque rentrée le Tribunal de première instance prend une délibération sur le point de savoir si les avoués seront admis ou non à plaider dans toutes les affaires pendant l'année judiciaire, concurremment avec les avocats si le nombre de ceux-ci est insuffisant.

Le parquet surveille la chambre de discipline et la bourse commune des avoués.

Envoi périodique :

- plaidoirie des avoués, procès-verbal de l'élection de la chambre de discipline des avoués adressés par le procureur au parquet général, qui transmet à la Chancellerie (jusqu'en 1911).

Fonds : Tribunal de première instance (plaidoirie), parquets.

Renvoi : [Officier ministériel \(pour les dossiers individuels\)](#)

BANQUE

L. 19/06/1930; L. 14/06/1933; D.-L. des 08/08/1935 et 14/06/1938.

La loi de 1930 interdit la profession aux individus frappés de certaines condamnations et aux faillis non réhabilités. Le contrôle des établissements bancaires se fait dans chaque parquet à l'aide d'un casier spécial où sont classés tous les renseignements portant sur l'état-civil et les antécédents de toutes les personnes dont la signature engage ces établissements. Le greffe du tribunal de commerce adresse au parquet toutes les déclarations d'immatriculation nécessaires pour ce faire.

Le recours au démarchage pour les valeurs mobilières implique, depuis 1938, le dépôt au parquet d'une déclaration écrite portant les noms, adresses et état-civil des personnes employées à ce travail. Une enquête sur les démarcheurs est réalisée (procédure appliquée aux sociétés d'assurance en 1938).

Documents : autorisations et déclarations de démarchage, attribution et suppression de cartes, rapports sur les antécédents judiciaires.

Fonds : parquet.

BAUX COMMERCIAUX

L. des 30/06/1926, 22/04/1927, 27/03/1928, 10/03/1932, 18/07/1932 et 12/07/1933; D.-L. des 16/07/1935 et 26/09/1939; L. 01/09/1948.

La loi de 1926 vise à faciliter le renouvellement des baux des locaux où sont installés les fonds de commerce. Le commerçant peut demander son renouvellement de bail devant le président du Tribunal de première instance qui dresse un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation. En cas de désaccord, après expertise éventuelle, un jugement fixe le montant de l'indemnité accordée au locataire. A partir de 1935 il y a possibilité d'obtenir une réduction du prix du bail.

Documents : requête au tribunal, procès-verbal de non-conciliation, avis ou rapport des arbitres (conditions du bail, descriptif du logement, contexte économique), ordonnance de décision finale.

Fonds : Tribunal de première instance.

BAUX RURAUX

1) A la suite de la première guerre mondiale

L. 17/08/1917, art. 19; L. 25/10/1919.

La loi de 1917 permet la résiliation des baux ruraux en cas de décès ou d'invalidité du preneur du fait de guerre. Une réduction du montant du bail peut être obtenue en cas de pertes dues à la guerre. Les requêtes sont inscrites sur un registre spécial du juge de paix. Les contestations et les remises sont jugées par une Commission arbitrale spéciale sise au chef-lieu de canton, composée du juge de paix, de deux propriétaires et deux fermiers.

Registre des baux ruraux

Contenu : requêtes, formalités, décisions.

Fonds : Justice de paix.

2) A la suite de la crise des années 1930

L. 08/04/1933; L. 02/07/1935.

Cette législation nouvelle autorise au profit du fermier une réduction des prix des baux.

Documents : demande du fermier (avec noms des parties, conditions du bail), procès-verbaux de nomination et rapports d'experts (estimation de la valeur locative de l'exploitation avec rappel des baux antérieurs, comparaison avec les fermes voisines, impact de la crise économique), relevé des étapes de la procédure (dépôt de la demande, convocation, nomination d'expert, conciliation...) et du résultat de la conciliation.

Fonds : Tribunal de première instance.

BORNAGE

Code civil, art. 646; L. 25/05/1838, art. 6.

Chaque propriétaire peut contraindre son voisin au bornage de sa propriété rurale à frais communs en déterminant les lignes séparatives par des bornes. L'opération est faite lors d'une visite des lieux à l'aide d'experts qui utilisent les titres, le cadastre, les traces des anciennes délimitations...Jusqu'à 1838 les tribunaux civils étaient seuls compétents; depuis cette date les juges de paix sont compétents, sauf si la contestation a pour objet la propriété.

Le ***procès-verbal de bornage*** relate les opérations de vérification des limites et décrit l'emplacement exact des bornes. Il est souvent accompagné d'un plan figuratif des terrains délimités.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance.

BOUILLEUR DE CRU

L. 28/02/1923, art. 2; D.-L. 19/07/1934.

Les distillations ne peuvent être effectuées, à partir de 1923, que pendant les périodes fixées par le juge de paix sur propositions des maires (faites sur des formulaires de la Direction des Contributions

directes) et des syndicats agricoles et de bouilleurs après avis du service des contributions directes. Le rôle du juge de paix cesse en 1934.

Fonds : Justice de paix.

CAHIER DES CHARGES

Code de procédure civile, art. 690 à 695, 957, 972.

Lors de la vente immobilière le cahier des charges définit les conditions dans lesquelles l'adjudication sera faite. Ce cahier des charges est inséré dans les journaux. La remise du cahier au greffe du tribunal donne lieu à la rédaction d'un acte de dépôt.

Cahier des charges

Contenu : énonciations préliminaires (en cas de saisie : titre exécutoire en vertu duquel la saisie a été faite, procès-verbal de saisie; pour les ventes volontaires : identité du requérant et dispositif du jugement); désignation des biens et des lots (contenance, revenu, références cadastrales); origine de la propriété (relevé des actes jusqu'à trente ans au moins); conditions de la vente : garantie, servitudes, entrée en jouissance, contributions, baux et locations, assurance contre l'incendie (référence précise), droits d'enregistrement, frais de poursuite, levée et signification du jugement d'adjudication, transcription aux hypothèques, formalités en cas d'inscriptions, purge légale, paiement du prix, prohibition de détériorer l'immeuble vendu, remise de titres, réception des enchères et clauses de folle enchère, élection de domicile, mise à prix.

Acte de dépôt de cahier des charges

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du déposant et du mandataire éventuel, date du cahier, nature des biens, identité du propriétaire saisi et du créancier poursuivant.

Fonds : Tribunal de première instance.

CALAMITES AGRICOLES

Loi de finances 31/03/1932; D. 19/05/1933.

La loi de mars 1932 institue une caisse solidarité pour les calamités agricoles. La procédure d'instruction des demandes (déclarations de pertes à la mairie, expertises pour l'évaluation, transmission des dossiers) est inscrite sur un registre du juge de paix, lequel vérifie les déclarations quant à leur recevabilité et désigne les experts. C'est un registre de mouvement des pièces permettant seulement de connaître les demandeurs d'allocations, les dossiers (déclarations et demandes d'allocations, expertises) étant envoyés par le Préfet au Ministère de l'agriculture.

Registre des déclarations de pertes et de demandes d'allocations

Contenu : numéro d'ordre, dates de réception par le juge de paix de la déclaration, de la demande d'allocation, nom et adresse de l'exploitant, siège de l'exploitation, nom et adresse du propriétaire en cas de bail, renvois aux parties des demandes à compléter ou rectifier, date de l'envoi du dossier à l'expert désigné (identité de celui-ci), date de la remise du procès-verbal et des conclusions de l'expert, date de la transmission du dossier au préfet.

Fonds : Justice de paix.

CASIER JUDICIAIRE

C. des 06/11/1850, 30/12/1850, 04/06/1851, 01/07/1851, 23/05/1853, 30/08/1855, 01/07/1856; L. 26/01/1892; L. 05/08/1899; L. 11/07/1900; L. 12/08/1919; O. 13/08/1945; L. des 06/08/1947, 13/04/1949 et 10/02/1953.

Le Code d'instruction criminelle (art. 600) imposait l'envoi, chaque trimestre, des extraits du registre des condamnations à l'emprisonnement au ministère de la Justice et à celui de l'Intérieur. La Circulaire du 6 novembre 1850 supprime la copie du ministère de la Justice (il y a maintien de celle adressée à la préfecture de police) et la remplace par un casier judiciaire, tenu au greffe du Tribunal de première instance qui reçoit, dans l'ordre alphabétique, les bulletins de condamnations (Bulletins n° 1), provenant de tous les tribunaux, et prononcées à l'encontre des individus *nés dans l'arrondissement*. Les Bulletins n° 2 récapitulent toutes les condamnations d'un même individu, dans l'ordre chronologique : ils sont principalement destinés aux magistrats. Les copies délivrées aux

particuliers ne relèvent que certaines condamnations seulement. Les bulletins des individus décédés ou âgés de plus de 80 ans sont retirés périodiquement du casier (en principe tous les 10 ans : année de naissance apparente dans l'angle gauche pour faciliter le travail). Un casier central est tenu à la Chancellerie pour les condamnés nés à l'étranger ou dans les colonies et pour ceux dont le lieu de naissance est inconnu.

Lors de sa formation le casier judiciaire a repris toutes les condamnations couvrant la période 1831-1850 (sauf pour les personnes décédées et les amendes des administrations). Le casier a connu une double évolution visant à fournir le maximum de renseignements aux magistrats d'une part, et à favoriser d'autre part le reclassement social du délinquant en évitant de divulguer son passé de repris de justice. Les bulletins n° 1 et 2 ont des renseignements de plus en plus nombreux, les bulletins n° 3 délivrés aux tiers (officiellement créés en 1899) sont de plus en plus expurgés avec l'élimination des infractions les moins graves.

Bulletins n° 1 du casier judiciaire

Contenu : nom de famille, prénoms (ainsi que ceux des parents), âge, date et lieu de naissance, situation familiale, nationalité, date et lieu de mariage, domicile, profession, condamnation (infraction, tribunal, date, peine : nature, durée et sursis éventuel).

Bulletins n° 2 du casier judiciaire

Contenu : mêmes indications d'identité que le Bulletin n° 1 avec le relevé complet, par ordre chronologique, de toutes les condamnations (date, juridiction, nature de l'infraction, nature et durée de la peine) et observations (défaut, contumace, grâces, libérations conditionnelles, expulsions d'étranger...).

Répertoire alphabétique des bulletins contenus dans le casier judiciaire

C. des 23/05/1853 et 01/07/1856; répertoire tombé en désuétude dès les années 1870.

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms des condamnés (et de leurs parents), date et lieu de naissance, crimes ou délits commis, tribunaux qui ont prononcé la condamnation, date des jugements, nature de la peine, observations (récidiviste, octogénaire, décédé).

Répertoire des bulletins délivrés (L. 26/01/1892, art. 19)

Contenu : mention de tous les bulletins n° 2 et 3 délivrés avec indication du demandeur.

Casier d'ivresse

L. 23/01/1873; C. 23/02/1874; L. 01/10/1917.

Les bulletins de condamnations pour ivresse, établis par le juge de paix, forment au greffe du Tribunal de première instance du lieu de naissance du condamné un casier spécial afin de faciliter les constatations des récidives en la matière (la seconde récidive dans les 12 mois fait de l'ivresse un délit passible de la correctionnelle). Les bulletins sont éliminés après un an écoulé depuis la condamnation.

Envoi périodique :

- Procès-verbal de vérification de la tenue du casier par le procureur adressé au parquet général (C. 06/11/1850; C. 01/07/1856 avec modèle; C. 20/05/1862), supprimé en 1899 (C. 15/12/1899). L'envoi au ministère de la Justice cesse en 1872 (C. 25/11/1871).

Contenu : nombre de bulletins n° 1 rédigés pendant le mois par le greffier (originaires de l'arrondissement, d'autres arrondissements, d'origine étrangère...) et transmis au procureur général, nombre des bulletins concernant les condamnés originaires de l'arrondissement et classés au casier, nombre des bulletins extraits du casier par suite de décès, nombre de bulletins n° 2 et n° 3 délivrés (classement selon l'origine de la requête).

Fonds : parquets, Tribunaux.

Compléments : registres matricules du recrutement (un duplicata du casier est adressé au bureau de recrutement du lieu de naissance de chaque condamné français et mention en est faite dans les registres matricules pour les hommes âgés de 20 à 45 ans), états des récidivistes réunis au ministère de la Justice (A. N. BB³⁰ 1176 à 1456 pour la période 1828-1901)

Bibliographie :

Le Poittevin (Gustave), *Le Casier judiciaire. Etude critique sur le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers*, Paris, A. Rousseau, 1907, XV-391 p.

Farcy (Jean-Claude), *Le Casier judiciaire au XIXe siècle, Bulletin du Centre d'Histoire de la France contemporaine*, n° 11, Université de Paris-X Nanterre, 1990, p. 5-30.

CAUTIONNEMENT

Code de procédure civile, art. 518 à 519; Code d'instruction criminelle, art. 113 à 126.

La caution garantit la représentation de l'inculpé mis en liberté provisoire à tous les actes de la procédure et le paiement des frais de justice et amendes. Celui qui se rend caution pour un tiers fait sa soumission au greffe de payer entre les mains du receveur de l'enregistrement le montant du cautionnement (dans le cas où le prévenu ferait défaut à l'audience) et dépose à l'appui les titres constatant sa solvabilité.

Registre des soumissions de caution en matière civile et correctionnelle

Contenu : copie de l'acte de dépôt et des titres.

Fonds : Tribunal de première instance.

CEDULE

Code de procédure civile, art. 6, 29; Code d'instruction criminelle, art. 146.

Autorisation de citer sans avertissement préalable accordée par le juge de paix en cas d'urgence. Les cédules peuvent être également délivrées pour citer les témoins et experts lors des enquêtes. L'équivalent au tribunal civil est l'assignation à bref délai qui dispense du préliminaire de conciliation devant le juge de paix.

Cédule

Contenu : identité du juge de paix, identité des parties, motifs de l'urgence, objet de la demande et date de comparution.

Fonds : Justice de paix.

CESSATION DE FONCTIONS

Loi du 25 nivôse An XIII, art. 5. Le D. 24/04/1940 supprime le cautionnement des officiers ministériels.

Les fonctionnaires et officiers ministériels astreints au cautionnement doivent, pour obtenir le remboursement de ce dernier, déclarer la cessation de leur fonction au greffe du Tribunal de première instance (déclaration affichée pendant 3 mois), afin de permettre l'opposition éventuelle d'un créancier. Les deux registres suivants peuvent n'en former qu'un seul.

Registre des déclarations de cessation de fonction

Contenu : date, identité (nom, prénoms, profession, domicile) du comparant, fonction, lieu d'exercice, date de cessation d'activité.

Registre des oppositions au remboursement des cautionnements des officiers ministériels

Contenu : numéro d'ordre, date des oppositions, identité (nom, prénoms, profession, domicile) des opposants, causes et nature des actes d'opposition, somme sur laquelle frappe l'opposition, date des main-levées.

Fonds : Tribunal de première instance.

CHAMBRE DU CONSEIL (ORDONNANCES DE LA)

Code d'instruction criminelle, art. 127; L. 17/07/1856; C. 23/07/1856.

Au correctionnel la chambre du conseil est une réunion de trois juges du Tribunal de première instance qui, à la suite du rapport du juge d'instruction, statue sur la mise en liberté ou en prévention des inculpés (ordonnances de mise en liberté ou renvois devant le tribunal correctionnel...). Son rôle en la matière est entièrement dévolu au juge d'instruction à partir de 1856.

Envoi périodique :

- Etat des ordonnances rendues.

Contenu : numéros d'ordre du parquet, du juge d'instruction; date et nature du délit; identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des prévenus, date et dispositif de l'ordonnance, articles de lois appliqués.

Fonds : Tribunal de première instance (correctionnel)

CIRCULAIRES

Les différents tribunaux doivent conserver les circulaires envoyées par le ministère de la Justice. Dans les fonds des parquets de Cour d'appel il peut également exister des circulaires provenant

d'autres ministères ou de préfectures. Il existe parfois des répertoires. La lecture des circulaires est indispensable pour comprendre le contenu des documents conservés dans les fonds d'archives. Le *Bulletin officiel du ministère de la Justice* qui assure la publication de ces circulaires contient également les rapports de présentation aux Comptes généraux de l'administration de la justice (criminelle, civile et commerciale) pour la période 1880 à 1906 ainsi que les rapports du bureau du Sceau sur la nationalité de 1890 à 1913. Ceux concernant le classement des récidivistes ne sont publiés que pour une courte période (1886-1894).

Fonds : Tribunaux, ministère de la Justice (A. N., BB² 20 à 37 pour 1789-1834, BB³⁰ 1155 à 1163 pour 1790-1910 et fichier An XI-1814 en BB²⁷ 564 à 565).

Bibliographie :

Recueil officiel des instructions et circulaires du ministère de la Justice, Paris, 1879-1883, 3 vol (tomes I. 1790-1840, II. 1841-1862, III. 1863-1875).

Bulletin officiel du ministère de la Justice depuis 1876.

Tables alphabétique, analytique et chronologique des instructions et circulaires contenues dans le Recueil officiel (1790 à 1876) et dans le Bulletin officiel du ministère de la Justice (1876 à 1897), MDCCCXCVIII, 185 p.

Munsch (Lucien). *Répertoire général des circulaires et instructions du ministère de la Justice (1er octobre 1790-1er septembre 1899), avec Tables chronologique et analytique*, Paris, 1900.

CITATION

Code de procédure civile, art. 1 à 6; *Code d'instruction criminelle*, art. 145 à 146, 182 à 184.

Acte, signifié par huissier, qui somme une personne de comparaître devant la justice de paix, le tribunal correctionnel ou le tribunal de simple police. Il prend les noms d'*ajournement* devant le Tribunal de première instance, d'*acte d'appel* devant la Cour d'appel et d'*acte de pourvoi* devant la Cour de Cassation. Le procureur (mais aussi la partie civile et les administrations) peut saisir le tribunal correctionnel par voie de *citation directe* si les faits sont suffisamment établis par le procès verbal et si les prévenus présentent des garanties suffisantes pour être laissés en liberté.

Citation

Contenu : date, identité de la partie requérante et requise (ou prévenu à comparaître), nature de la demande (objet de la poursuite et de la responsabilité encourue), tribunal, jour et heure d'audience.

Fonds : Tribunaux.

COMMAND

L. 11 brumaire An VII, art. 19; *Code de procédure civile*, art. 707.

La déclaration de command est la faculté, réservée à l'acquéreur, de nommer ultérieurement une tierce personne (appelée *command* : c'est elle qui donne le *commandement* d'acheter), inconnue du vendeur lors de l'adjudication, qui prendra par la suite le marché pour elle.

Déclaration de command

Contenu : identité de l'adjudicataire; objet, prix et date de l'adjudication, identité du véritable acquéreur (en cas d'acquéreurs multiples il y a le relevé de la part acquise par chacun).

Fonds : Tribunal de première instance.

COMMISSION

L. 16 thermidor An IV, art. 2; *Décision du ministre des Finances* du 30/05/1859; *C.* 28/07/1876.

Le greffier du Tribunal de première instance enregistre les commissions ou brevets (actes par lesquels un citoyen est appelé à remplir une fonction publique) des employés et fonctionnaires (préposés aux contributions directes, des Eaux et Forêts, agents des douanes, imprimeurs et libraires, notaires, etc...). Cet enregistrement se confond souvent avec la prestation de serment.

Registre des commissions, diplômes et brevets (et des prestations de serment)

Contenu : nom du préposé, nature de ses fonctions, copie ou extrait de l'acte de nomination, date de la prestation de serment, indication du tribunal devant laquelle elle a eu lieu.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Serment](#)

COMMISSION ROGATOIRE

Code d'instruction criminelle, art. 52, 83 à 84, 90, 103, 237, 266, 283, 303, 488, 497, 511, 514.

Acte de délégation par lequel un magistrat ou un tribunal commet un autre magistrat ou des officiers de police auxiliaires pour procéder à des actes d'instruction.

Commission rogatoire

Contenu : nom, fonction, résidence du magistrat rédacteur, identité de l'inculpé, nature de l'inculpation, qualité du magistrat ou de l'officier de police délégué, actes à accomplir (avec les indications nécessaires à leur compréhension), signature et sceau du magistrat.

Registre des commissions rogatoires reçues et envoyées

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms, lieux d'envoi (ou destination), date de la réception (ou envoi), date du retour.

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ série chronologique).

CONCILIATION

Code de procédure civile, art. 48 à 58; L. 02/05/1855.

Le juge de paix doit s'efforcer de concilier les parties avant toute instance relevant de sa compétence ou de celle du tribunal civil. Dans le premier cas la convocation se fait sur billet d'avertissement, dans le second sur citation. En cas d'arrangement, sur la demande d'une des parties, il peut dresser un procès-verbal de conciliation (avec les conditions de l'arrangement); il peut rédiger un procès-verbal de non-conciliation en cas de désaccord. Il tient également des registres d'ordre :

- Registre des affaires introduites au préliminaire de conciliation (C. des 30/12/1840 et 16/12/1875).
- Registre des affaires portées en conciliation hors de l'audience (C. 30/12/1840), supprimé en 1855 avec la généralisation des billets d'avertissement.

Procès-verbal de conciliation

Contenu : date, identité du juge de paix, identité des parties, copie de la citation, exposé du demandeur, réponse du demandeur, conditions et points de l'arrangement

Procès-verbal de non-conciliation (avec éventuellement mention de non comparution)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) des parties (ou comparants), rappel de la citation d'huissier visant le défendeur à comparaître, nature de la demande (motifs développés par le demandeur), non comparution du défendeur ou refus de conciliation de ce dernier, décision de renvoi devant les juges compétents.

Fonds : Justice de paix.

Renvoi : [Avertissement](#)

CONCLUSIONS

D. 30/03/1808, art. 33, 70 à 73.

Acte de procédure (rédigé par avoué) par lequel le demandeur expose ses réclamations, le défenseur ses moyens de défense.

Conclusions

Contenu : identité des parties, motifs ou circonstances des faits et «conclusions» (chefs de la demande) proposées au tribunal.

Fonds : Tribunal de première instance, cour d'appel.

Renvoi : [Qualité](#)

CONDAMNE A L'EMPRISONNEMENT

Code d'instruction criminelle, art. 600 à 601; C. des 19/11/1811, 17/04/1832, 06/12/1840 et 03/05/1883.

Un registre est tenu dans chaque tribunal pour relever toutes les condamnations à l'emprisonnement. Des extraits de ce registre sont transmis périodiquement au ministère de la Justice (jusqu'en 1850, date de création du casier judiciaire) et à la Préfecture de Police. Des états périodiques sont

également envoyés à l'administration centrale. A partir de 1873 les parquets adressent à l'établissement pénitentiaire une notice individuelle pour tout emprisonnement d'une durée supérieure à 4 mois. Le parquet conserve la minute des notices dont les copies sont adressées au directeur de la prison.

Registre des condamnés à l'emprisonnement (registre 600, registre des prisons...)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, lieu de naissance et domicile) des condamnés, notice sommaire de l'affaire (nature de l'infraction) et de la condamnation (peine prononcée), date des arrêts ou des jugements, juridiction, date de l'écrou, observations (défaut, sursis, appel...).

Extrait du registre des condamnés à l'emprisonnement

Extrait transmis aux préfets pour le ministère de l'Intérieur, adressé par trimestre, présenté par ordre alphabétique des condamnés.

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des condamnés, notice sommaire de l'affaire et de la condamnation, dates des arrêts et jugements (premier et dernier ressort).

Notices individuelles des condamnés à l'emprisonnement

C. des 14/05/1873 et 06/01/1874.

Contenu : identité, état-civil, profession, moyens d'existence, niveau d'instruction, conduite, moralité et antécédents du condamné; exposé sommaire des faits qui ont motivé la condamnation (résumé de l'affaire, circonstances atténuantes et aggravantes, attitude lors de l'audience : regrets ou réponses violentes, etc...).

Envois périodiques :

- état des condamnations à l'emprisonnement prononcées par les tribunaux de simple police transmis par le procureur au parquet général (Code d'instruction criminelle, art. 178).
- état trimestriel des condamnés à l'emprisonnement (avec mention de l'interdiction de séjour depuis 1897), avec double adressé au ministère de l'Intérieur.
- état des jugements correctionnels portant peine d'emprisonnement et non exécutés pendant le mois (C. 03/11/1811).

Fonds : Tribunal correctionnel, Cour d'appel, parquets.

Renvoi : [Documents pénitentiaires \(dossier pénal\)](#).

CONFLIT

O. 01/06/1828, art. 14; C. 15/12/1817; C. 05/07/1828; O. 12/03/1831; C. 15/12/1847; L. 24/05/1872; C. 09/08/1873.

Le conflit est une contestation entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative qui se prétendent toutes deux compétentes d'une même affaire (conflit positif) ou refusent réciproquement de la connaître (conflit négatif). Déférés au Conseil d'Etat ces conflits d'attribution sont depuis la loi de 1872 transmis à un Tribunal des conflits présidé par le Garde des Sceaux et composé paritairement de membres de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat.

Dossier de conflit adressé à la Chancellerie

Contenu : citation introduisant l'instance, conclusions des parties, déclinatoire proposé par le Préfet, conclusions ou réquisitions du procureur, jugement rendu sur la compétence, acte d'appel et arrêt rendu sur la compétence s'il y a lieu, arrêté de conflit et pièces visées dans cet arrêté, conclusions du procureur, jugement ou arrêt ordonnant le sursis à toute procédure, observations des parties ou de leurs avoués, observations du procureur, extrait du registre du mouvement, inventaire des pièces, rapport du procureur au Garde des Sceaux.

Registre des conflits (registre de mouvement des pièces : C. 05/07/1828)

Contenu : dates de réception par le procureur du déclinatoire du Préfet, de la communication, donnée par le procureur, au tribunal, du déclinatoire et des réquisitions qui ont été prises; de l'envoi au Préfet du jugement intervenu sur le déclinatoire et des pièces jointes; de la signification de l'acte d'appel du jugement sur le déclinatoire, du dépôt de l'arrêté de conflit; de la remise faite par le greffier au procureur de l'arrêté de conflit; de la communication par le procureur au tribunal du conflit élevé, de ses réquisitions à fin de sursis et du jugement qui intervient sur ces réquisitions; du rétablissement des pièces au greffe; de l'avis donné par le procureur aux parties de ce rétablissement, de la remise par les parties de leurs observations, de l'envoi à la Chancellerie des pièces produites.

Fonds : parquet, ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 1507).

Compléments :

Recueil des arrêts du Conseil d'Etat statuant au contentieux, du Tribunal des Conflits et de la Cour des comptes, collection Lebon, parution annuelle depuis 1821.

CONGE DES MAGISTRATS

O. 06/11/1822; *C.* des 19/02/1816, 24/11/1822, 02/06/1854 (*ministère des finances*), 08/03/1843 et 15/12/1855.

Les magistrats, qui n'ont pas de vacances, peuvent obtenir des congés inférieurs à un mois de durée sans retenue de traitement. Les demandes sont transmises au ministère par les chefs de cour. Il est tenu un registre des congés par tribunal (ordonnance de 1822).

Registre des congés

Contenu : nom et qualité des magistrats ayant obtenu le congé, dates de début, fin et durée du congé, cause, observations.

Envoi périodique :

- un état mensuel des congés est envoyé par le procureur au parquet général qui adresse un relevé annuel à la Chancellerie (supprimé par C. 08/06/1918).

Fonds : Tribunal de première instance (parquet)

CONGREGATIONS RELIGIEUSES

L. 01/07/1901, art. 18; *L.* 07/07/1904, art. 5; *L.* 30/04/1906, art. 36; *L.* 29/03/1910.

La loi de 1901 permet la dissolution des congrégations religieuses non autorisées par une loi et celle de 1904 supprime les congrégations enseignantes. La liquidation des biens des congrégations dissoutes se fait en justice avec nomination par le tribunal de première instance d'un liquidateur chargé des opérations (confiées aux Domaines depuis 1910), la liquidation faisant à son terme l'objet d'un jugement d'homologation. Les parquets surveillent l'avancement des opérations. Le procureur général envoie chaque trimestre (C. 27/10/1903), jusqu'en 1910, les états des opérations faites par les liquidateurs avec un rapport spécial sur chaque congrégation (date du jugement de liquidation, date de sa publication, de celle de l'envoi d'extraits aux parquets des arrondissements où sont situés les divers établissements, identité des liquidateurs, principales opérations auxquelles la liquidation a donné lieu, état des diverses procédures engagées par les liquidateurs ou contre eux, causes de retard des opérations). En 1910, quand les liquidateurs judiciaires sont dessaisis au profit des Domaines, il est établi des états de situation pour chaque congrégation et des notices relevant les adjudications réalisées, ainsi que les instances en cours.

Documents : requête du parquet, jugement ordonnant la liquidation, inventaires des biens, comptes du liquidateur (recettes et dépenses), jugement d'homologation, états de situation lors du dessaisissement.

Fonds : Tribunal de première instance, parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6661 à 6700, BB³⁰ 1614 à 1680)

Compléments :

- A. N. F³³ (Versement du Ministère des Finances, administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre), en particulier F³³ 331 à 473, 512 à 612, 1087 à 1264 (liquidation des congrégations)

- Ministère de la Justice et des Cultes. *Rapports au Président de la République française sur les opérations effectuées en vertu des lois relatives à la liquidation des congrégations supprimées*, années 1906 et 1907, Paris, Imprimerie nationale, 1907-1908, 2 vol.

CONSEIL DE FAMILLE

Code civil, art. 405 et suiv.; *Code de procédure civile*, art. 882 à 889; *D.-L.* 29/07/1939.

Assemblée de parents et amis réunie sous la présidence du juge de paix à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre concernant la personne ou les biens d'un mineur, interdit ou absent. Assemblée

délibérante de six membres au moins, c'est l'organe essentiel de la tutelle des «incapables», nommant leurs représentants (tuteur, subrogé tuteur qui surveille l'administration du premier et le remplace). En 1939 le Conseil de tutelle est constitué, selon les mêmes modalités que le conseil de famille, pour les enfants naturels, avec nomination d'un délégué chargé de veiller à la protection de l'enfant non reconnu.

Les minutes des procès-verbaux de délibérations sont déposées au greffe du Justices de paix. Ces délibérations sont exécutoires par elles-mêmes, mais celles relatives aux emprunts, aliénations, hypothèques, transactions pour les mineurs doivent être homologuées (confirmées) par le Tribunal de première instance

Documents : requêtes pour convocation, ordonnances autorisant la convocation (motifs et noms des membres du conseil), procès-verbaux de délibération (identités du requérant et composition du conseil, contenu de la délibération).

Fonds : Justice de paix (délibérations non homologuées, répertoires dans les justices importantes), Tribunal de première instance (délibérations homologuées).

Renvoi : [Assemblée de parents](#)

CONSEIL DE GUERRE

La procédure en Conseil de guerre ressemble à celle des assises, exception faite naturellement de la présence du jury. Les différences de contenu des dossiers tiennent à la nature des infractions et au statut militaire des inculpés.

Dossiers de procédure

Contenu : inventaire des pièces, ordre d'informer (délivré par le général commandant la circonscription militaire et mettant l'inculpé à la disposition du juge d'instruction militaire), rapports et procès-verbaux sur la moralité pendant et avant le service et sur l'infraction commise, pièces et objets saisis, réquisitoire du commissaire du gouvernement, état signalétique et des services, relevé des punitions, procès-verbal de première comparution et interrogatoire, bulletin n° 2 du casier judiciaire, rapport du rapporteur, ordre de mise en jugement, dépositions des témoins, rapport du médecin-expert, acte d'accusation, jugement.

En cas d'*insoumission* le dossier comprend la plainte du commandant de recrutement, la copie de la notification faite au domicile de la feuille de route, des pièces énonçant que l'insoumis n'est pas arrivé en temps voulu à destination et l'état signalétique.

Pour les *déserteurs*, il y a la plainte du chef de corps, l'état signalétique et des services, le relevé des punitions, l'état des objets emportés, les procès-verbaux d'information relatant les circonstances du délit, les procès-verbaux constatant l'arrestation ou la présentation volontaire de l'inculpé.

Le juge d'instruction tient un répertoire des affaires du cabinet (registre de mouvement des pièces), et dans les tribunaux importants il y a des répertoires des jugements, des registres de pièces à conviction, des registres de dossiers sortis du greffe et d'autres pour l'inscription des pourvois en cassation.

Fonds : Conseil de guerre

CONSEIL DE GUERRE (EXECUTOIRE)

L. 17 ventôse An VIII, art. 10 à 11; L. 6 floréal An XI, art. 9 à 10; C. 21/01/1813.

Le procureur fixe l'amende des conscrits réfractaires et requiert le tribunal de prononcer la condamnation avec impression et publication du jugement (loi de floréal An XI).

Le tribunal civil du domicile des déserteurs rend exécutoire les condamnations aux amendes prononcées contre des militaires par jugement de conseil de guerre. Le rapporteur de ce dernier doit adresser le jugement au tribunal civil pour qu'il soit inséré textuellement dans le dispositif du jugement du tribunal civil.

Documents : copies des jugements de conseils de guerre, jugements civils les rendant exécutoires (période An VIII-1815).

Fonds : Tribunal de première instance.

CONSEIL DE PREFECTURE

Les principaux documents des fonds de Conseils de Préfecture sont les suivants :

- *Rôle d'audience* : n° du greffe, identités des demandeurs, identité des défendeurs, nature de l'affaire, noms des conseillers rapporteurs, décisions et notes d'audience.
- *Requêtes introductives d'instance* : identités du demandeur et du défendeur, objet de la demande avec pièces justificatives. Idem pour les mémoires en défense et répliques
- *Rapport du conseiller rapporteur*.
- *Dossier d'instruction* : rapports d'experts, visites des lieux, enquêtes et interrogatoires, enquêtes de commodo et incommodo (notamment pour les établissements insalubres et dangereux : préambule contenant l'exposé de la nature et des motifs du projet, relevé des déclarations des comparants, analyse des motifs des opposants et adhérents, avis motivé du commissaire).
- *Arrêtés* : noms et conclusions des parties, vu des pièces et des dispositions législatives dont il est fait application, décision motivée.

Fonds : Conseil de Préfecture.

CONSIGNATION DES PARTIES CIVILES

D. 18/06/1811, art. 160; O. 28/06/1832, art. 1; C. 18/07/1832; D. 05/10/1920, art. 152 et 156; D. 26/07/1947, art. 155; C. 29/11/1951.

La partie civile est tenue de déposer au greffe la somme présumée nécessaire pour les frais de la procédure (transport en matière civile, frais en matière criminelle).

Registre de consignation des frais par les parties civiles en matière de simple police et en matière criminelle

Contenu : le greffier y porte les sommes reçues et payées.

Envoi périodique :

- un compte sommaire des consignations reçues par les greffiers des différents tribunaux est adressé à la Chancellerie par l'intermédiaire des parquets. Il précise le montant des sommes déposées au greffe, des sommes employées au paiement des frais et de celles dont les parties ont obtenu la restitution.

Fonds : Tous tribunaux.

CONTRAINTE PAR CORPS

Code de procédure civile 780 à 805; L. des 14/04/1832, 22/07/1867 et 19/12/1871; C. 15/06/1877; L. 30/12/1928.

Abolie le 9 mars 1793, rétablie par la loi du 24 ventôse An V, la contrainte par corps (mode d'exécution forcée sur la personne du débiteur sous forme d'emprisonnement), supprimée en matière commerciale et civile par la loi de 1867, est maintenue en matière pénale pour le paiement des amendes et dommages-intérêts et pour le recouvrement des frais dus à l'Etat (loi de 1871 pour les frais). Elle est supprimée en matière politique en 1928.

1) Ensemble des condamnés

Les perceptions apprécient s'il y a lieu d'user de la contrainte à l'égard des débiteurs solvables et adressent des réquisitions à fin d'incarcération au procureur qui contrôle leur régularité. Pour les insolubles (moins de 6 francs de contributions, certificat d'indigence délivré par le maire) les percepteurs établissent des relevés de condamnés insolubles à contraindre pour que le procureur puisse requérir l'incarcération. Les incarcérés insolubles sont mis en liberté après avoir suivi la contrainte pendant la moitié de la durée fixée par le jugement, sous réserve d'adresser au procureur une supplique avec les preuves de leur insolvabilité.

Dossier de contrainte par corps

Contenu : réquisitions d'incarcération des perceptions et du parquet, états de condamnés insolubles (noms, prénoms, âge, profession, domicile, date du jugement, nature du crime ou délit, montant de la condamnation), demandes de détenus insolubles avec certificats d'indigence.

Registre des contraintes par corps

Contenu : numéro d'ordre, désignation de la contrainte, identité du condamné (nom, prénoms, âge, profession, domicile), somme à payer, durée de la contrainte, origine et date du visa du procureur, destinataire, date d'envoi, date de paiement, observations (suite donnée..)

2) Cas particulier des condamnés en maisons centrales

Afin d'éviter que les condamnés purgeant leur peine en maison centrale échappent à la contrainte par corps à leur sortie les parquets tiennent un registre des condamnés recommandés (la recommandation est définie par le Code de procédure civile, art. 792) par les agents du Trésor ou les particuliers et mentionnant les dates de libérations prévues et les modifications apportées par les grâces éventuelles (C. 15/06/1877).

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6038 à 6041).

CONTRAT A LA GROSSE

Code du commerce, art. 311 à 331; L. 12/08/1885.

Contrat par lequel une personne (emprunteur) reçoit d'un autre (prêteur) une somme d'argent pour être employée à une expédition maritime, sous condition du remboursement et du profit maritime si les objets affectés arrivent à bon port (en cas de perte, le prêteur ne peut rien réclamer au-delà de ce qui reste des marchandises). Ce contrat doit être enregistré au Tribunal de commerce.

Registre de transcription des contrats à la grosse

Contenu : capital prêté et somme convenue pour le profit maritime, objets sur lesquels le prêt est affecté, noms du navire et du capitaine, du prêteur et de l'emprunteur, pour quel voyage et pour quel temps, époque du remboursement.

Fonds : Tribunal de commerce.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Code du travail, art. 1 à 18 du livre I; L. 20/03/1928; L. 18/01/1929.

Avant 1928 le dépôt des contrats d'apprentissage pouvait être fait chez les notaires, aux greffes des prud'hommes et des justices de paix. A partir de 1928 la compétence des notaires est exclusive pour les actes authentiques. Pour les actes sous seing privé un exemplaire est déposé au greffe des prud'hommes. Pour l'apprentissage agricole (loi de 1929) le contrat peut être reçu par un notaire, la chambre d'agriculture ou le greffier de justice de paix.

Contrat d'apprentissage

Contenu : identité du maître, de l'apprenti et de ses parents, date et durée de l'apprentissage, conditions de prix et rémunération, nourriture et logement, indication des cours professionnels que l'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti, indemnité à payer en cas de rupture de contrat.

Fonds : Justice de paix, Prud'hommes.

CONTRAT DE MARIAGE DES COMMERÇANTS

Code du commerce, art. 66 à 69; Code de procédure civile, art. 866, 872, 880; C. 05/05/1813; D. 09/08/1953.

Le régime matrimonial des commerçants fait l'objet d'une publicité pour les tiers intéressés (créanciers éventuels) sous la forme d'affichage au tableau de l'auditoire des tribunaux d'extraits d'actes concernant la définition et les modifications de ce régime. Le décret de 1953 abroge cette procédure, le mention portée au registre du commerce étant considérée comme suffisante.

Registre des actes de dépôt (ou de remise) des extraits de contrats de mariage, séparations de corps et de biens...(ou registre des affiches)

Contenu : actes par lequel le greffier certifie avoir affiché au tableau de l'auditoire du tribunal (ou acte simplement déposé au tribunal) un extrait d'acte dont la nature est rapidement décrite (régime matrimonial pour le contrat de mariage, demande en séparation de biens, jugement de séparation de biens, d'interdiction, d'émancipation...). L'état civil des parties et de l'officier ministériel est précisé.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance.

Renvoi : [Affiches \(à l'auditoire\)](#)

CONTRIBUTION (DISTRIBUTIONS PAR)

Code de procédure civile, art. 656 à 672; Décision 11/04/1830.

Procédure qui permet de répartir entre les créanciers chirographaires (sans garantie de leurs créances) les sommes provenant d'une saisie mobilière ou immobilière, en l'absence de créanciers privilégiés. La contribution peut être amiable (entente entre créanciers et saisi) ou judiciaire en cas de désaccord entre les parties. L'avoué poursuivant inscrit sur un registre au greffe la réquisition de nomination d'un juge commissaire et remet la liste des créanciers, lesquels sont sommés de produire leurs titres, le saisi l'étant de prendre communication des pièces et de contredire éventuellement. Le règlement provisoire qui prononce sur la validité des créances est ensuite converti en règlement définitif après jugement des contestations éventuelles. Ce règlement fixe le dividende de chaque créancier colloqué (admis à la distribution). Un bordereau de collocation, délivré à chaque créancier, permet le paiement par la Caisse des consignations.

Registre des distributions par contributions (parfois réuni à celui des ordres)

Contenu : numéro d'ordre, réquisition, nom du requérant, désignation du juge commissaire, nom du débiteur, noms des détenteurs de deniers à distribuer.

Dossier de contribution

Contenu : essai de règlement amiable, consignation des sommes à distribuer, réquisitions d'ouverture des contributions judiciaires, procès-verbaux d'ouverture de distributions, sommations aux créanciers de produire, productions (identité du créancier, montant de la créance), confection du règlement provisoire (rappel de la procédure antérieure, somme à distribuer, liste des créanciers avec le montant de leurs créances), contredits et jugements des contredits, ordonnances de clôture et règlements définitifs (même contenu que le règlement provisoire avec en plus les décisions sur les contredits et la fixation des dividendes pour chaque créancier).

Fonds : Tribunal de première instance.

CONTUMACE

Code d'instruction criminelle, art. 244, 405 à 478, 641.

En matière criminelle l'accusé qui se dérobe à la justice est appelé contumax. S'il ne paraît pas dans un délai de 10 jours, la Cour d'assises le juge selon une procédure spéciale simplifiée, sans défenseur (les parents de l'accusé peuvent toutefois soumettre ses excuses à la Cour) et sans jurés, la procédure étant purement écrite. Les biens du condamné sont mis sous séquestre et remis aux Domaines qui les administrent.

Fonds : A. N., F³³ 1265 à 1295 (séquestre des biens des contumax, dossiers personnels classés par ordre alphabétique)

CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL

L. 25/03/1919, art. 31 c.

Le contrat relatif aux conditions de travail intervenant entre les représentants des syndicats ouvriers et le patronat doit être déposé au greffe des prud'hommes, ou, à défaut, à celui de la justice de paix.

Fonds : Justice de paix, Prud'hommes.

CORRESPONDANCE (REGISTRE DE)

Les parquets ont une correspondance importante avec les préfets, les ministères, et la hiérarchie judiciaire (parquet général, ministère de la Justice). Cette correspondance plus ou moins conservée a fait en principe l'objet d'un enregistrement (mouvement du courrier).

Registre de correspondance

Contenu : numéro d'ordre, date de l'envoi, qualité du destinataire, mention sommaire du contenu, date de la réponse.

Fonds : parquets.

CREDIT AGRICOLE, COMMERCIAL ET ARTISANAL

L. 05/11/1894; L. 13/03/1917; L. 05/08/1920; L. 14/07/1929.

La loi de 1894 relative à la création de sociétés de crédit agricole (caisses de crédit mutuel et de coopération agricole depuis 1920) prévoit le dépôt des statuts en deux exemplaires au greffe de la justice de paix du canton où la société a son siège. Un exemplaire est envoyé au greffe du tribunal de commerce. Elle oblige également à déposer chaque année une liste des membres de la société ainsi qu'un tableau sommaire des opérations effectuées dans l'année. Aux statuts sont joints une liste des administrateurs et des sociétaires (avec le montant des souscriptions).

La loi de 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et moyen commerce et à la moyenne industrie prévoit une procédure de dépôt similaire pour la constitution et le fonctionnement des sociétés de caution mutuelle et banques populaires.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de commerce.

CRIME DE GUERRE

O. 14/10/1944; D. 06/12/1944; C. 22/08/1945.

Un Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis (S. R. C. G. E.) a été créé au lendemain de la Libération au ministère de la Justice pour centraliser les recherches en la matière. Chaque crime a fait l'objet d'un dossier constitué d'une enquête officieuse (par un délégué régional) portant sur le lieu, la date, les circonstances du crime de guerre et sur l'identité des criminels. Les dossiers ont été transmis aux tribunaux militaires. Une copie du dossier et de l'ordre d'informer reste au Service de Recherche.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 1785 à 1831, 1890).

DEBIT DE BOISSONS

L.17/07/1880, art. 2.

La loi de 1880 impose une déclaration des débitants à la mairie dont le double est adressé au procureur. Celui-ci doit faire une enquête - réalisée par la gendarmerie le plus souvent - pour s'assurer que l'ouverture est faite conformément aux prescriptions légales et aux règlements et arrêtés locaux (distances vis-à-vis de l'église, des écoles, du cimetière, etc...).

Déclaration d'ouverture

Contenu : identité du débitant (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile), qualité (propriétaire ou gérant), situation du débit.

Enquête

Contenu : identité du preneur et des parents, niveau d'instruction, état de pensionné ou médaillé, casier judiciaire, nationalité, catégorie de licence demandée, existence éventuelle antérieure d'un débit, nombre des autres débits et population de la commune, respect ou non des zones de protection fixées par les arrêtés préfectoraux.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6820 à 6825).

DECES MILITAIRE

L. 13/01/1817; L. 09/08/1871; C. 02/03/1874; L. 25/06/1919; L. 22/09/1942.

Les lois citées, adoptées au lendemain des différents conflits, simplifient les formalités de déclaration d'absence suite au décès de militaires pour faits de guerre.

Les personnes intéressées et le ministère public peuvent requérir le tribunal du domicile du disparu pour fait de guerre afin de faire déclarer son absence. La requête, présentée par les parties (héritiers, épouse), est envoyée avec les pièces justificatives à la Chancellerie, un avis de la demande est inséré au J. O., puis le ministère de la Justice envoie le dossier au ministère de la Guerre (ou de la Marine) pour obtenir des renseignements. Il est ensuite renvoyé, ainsi complété, au procureur qui le dépose au greffe pour que le Tribunal de première instance prononce. Le jugement portant déclaration

d'absence réduit à 5 ans les délais de l'envoi en possession définitive. Un jugement déclaratif de décès est prononcé deux ans après la date de la disparition.

Dossiers de décès militaires

Contenu : requêtes (avec identité du militaire, dernier domicile, situation militaire, circonstances de la disparition), pièces justificatives, renseignements donnés par les autorités militaires, jugements déclaratifs de décès, jugements d'absence.

Fonds : parquets, Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁴ 1-8 pour les requêtes, BB¹⁴ 101¹-105² pour les dossiers).

Renvoi : [Absence](#)

DECHEANCE DE PUISSANCE PATERNELLE

L. 24/07/1889; C. des 21/09/1889, 04/03/1891 et 15/11/1921.

La loi de 1889 organise la déchéance de la puissance paternelle en vue de la protection des enfants quand les parents sont condamnés (en particulier pour crimes ou délits envers enfants) ou en cas d'inconduite notoire (ivrognerie, mauvais traitements). L'action est intentée devant la Chambre du Conseil du Tribunal de première instance par un mémoire introductif du parquet accompagné de pièces justificatives.

Dossier de déchéance (constitué par le parquet)

Contenu : enquête sommaire sur la famille (identité, situation de famille, ressources, état de santé, moralité, rapports entre les enfants et les parents, faits reprochés, renseignements d'état-civil et sur la conduite des enfants, renseignements sur les personnes à qui peut être dévolue la garde des enfants), enquête sociale éventuellement, avis du juge de paix du domicile du défendeur, avis éventuel du conseil de famille, mémoire introductif dans lequel le procureur expose les faits et précise la mesure sollicitée.

Envoi périodique :

- un état concernant les déchéances paternelles avec nature du délit, identité du condamné, date du jugement et peine prononcée est adressé par le procureur au parquet général qui fait un rapport annuel à la Chancellerie. Cet état, devenu purement statistique en 1891, est supprimé en 1894.

Fonds : parquets, Tribunal de première instance.

Renvoi : [Enquête sociale](#)

DECLARATION AFFIRMATIVE

Code de procédure civile, art. 568 à 578.

Déclaration faite par le tiers saisi des sommes qu'il peut devoir ou des objets qu'il détient appartenant au débiteur saisi et indiquant la nature, la cause et le caractère de la dette, la date de son exigibilité, les comptes versés et les diverses oppositions qui ont été faites.

Déclaration affirmative

Contenu : identités de celui qui a pratiqué la saisie-arrêt, du saisi, énonciation des actes d'huissier, déclaration de la nature, cause et montant des sommes dues avec acomptes versés éventuels. Les pièces justificatives sont jointes à la déclaration.

Fonds : Tribunal de première instance, Justice de paix.

Renvoi : [Contribution](#), [Ordre](#), [Saisie mobilière](#)

DEFAULT (ET CONGE)

Acte du greffe délivré au demandeur quand le défendeur ne s'était pas présenté (défaut de comparaître) ou au défendeur dans le cas inverse (congé faute de comparaître). Cet acte a cessé d'être utilisé dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Contenu : identité des parties, référence à l'exploit d'huissier.

Fonds : Tribunal de première instance.

DELAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE

Code civil, art. 2172 à 2174.

Abdication de la possession (mais non de la propriété) de fait de l'immeuble hypothéqué aux créanciers, par déclaration faite au greffe du tribunal où est situé l'immeuble. Le jugement de donné acte nomme un curateur à la vente.

Délaissement (acte de)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) de l'acquéreur délaissant et de son avoué, désignation des immeubles, origine de sa propriété (référence précise à l'acte d'achat).

Fonds : Tribunal de première instance.

DELIBERATIONS DU TRIBUNAL

D. 30/03/1808, art. 92.

Registre des délibérations du tribunal

Contenu variable : serments de fonctionnaires (gendarmes, gardes), fixation et modification de roulement (organisation et composition des chambres, jours et heures des audiences, remplacement provisoire des juges), visites et réceptions officielles, comptes des dépenses du tribunal; fixations, changements, suspensions, interdictions des officiers ministériels; formation du tableau des avocats; réhabilitations (agent d'affaires, faillis).

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

Renvoi : [Actes importants](#)

DEPOT (ACTE DE)

L. 22 frimaire An VII, art. 43; D. 12/07/1808, art. 2.

Le greffier d'un tribunal doit rédiger un acte de dépôt de toutes les pièces déposées au greffe. Le registre des dépôts recense les actes déposés à titre perpétuel au greffe, tels les rapports d'experts, états des inscriptions hypothécaires prises sur les immeubles saisis, sentences arbitrales, copies collationnées pour la purge des hypothèques légales, les répertoires de notaires, signatures et paraphes de notaires, empreintes de marteaux, cahiers des charges. Sont inscrits au même titre les dépôts d'extraits de jugements de séparation de biens, de faillite, d'interdiction ou les extraits de contrats de mariage des commerçants, etc...Il existe également des dépôts momentanés : pièces à fin de communication, dont l'écriture est à vérifier, pièces de comparaison, dépôt de bilan, etc...Il y a souvent des registres spécifiques à tels ou tels types d'actes.

Registre des actes et pièces déposées au greffe

Contenu : numéro d'ordre, date, acte de dépôt (résumé succinct : nature de l'acte, identité des parties), date de l'acte de décharge quand il s'agit de dépôt provisoire.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Cour d'appel, Tribunal de commerce.

Renvoi : pour les actes déposés voir au nom de chacun d'eux.

DESCENTE SUR LES LIEUX

Code de procédure civile, art. 41 à 43, 295 à 301; Code d'instruction criminelle, art. 32, 62, 88.

Cet acte d'information prend des appellations diverses : *descente de lieux, constat des lieux, vue des lieux, procès-verbal d'accès des lieux*...C'est un moyen d'instruction consistant dans le transport d'un juge sur les lieux litigieux afin d'examiner de visu leur état et de fournir au tribunal des éléments d'appréciation. La description des lieux faite est souvent riche en informations pour ce qui est du différend en cause.

Descente sur les lieux

Contenu : date (jour et heure), ordonnance du juge commis, représentation de l'original de la signification de cette ordonnance et de la sommation faite à la partie adverse, présence ou absence des parties, désignation des lieux, faits et circonstances pouvant éclaircir la cause, dires et observations des parties ou de leurs avoués.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Cour d'appel.

DESSINS ET MODELES

L. 18/03/1806, art. 14 à 19; O. 17/08/1825; L. 23/05/1868; L. 14/07/1909, art. 5.

Tout fabricant qui veut revendiquer devant le Tribunal de commerce la propriété d'un dessin ou modèle de son invention est tenu d'en déposer un spécimen ou une représentation, avec une légende explicative, aux archives du Conseil de prud'hommes (à défaut : Tribunal de commerce). La déclaration est transcrite sur un registre et le spécimen est contenu dans un boîte scellée. Si le déposant requiert la publicité du dépôt la boîte est adressée à l'Office national de la propriété industrielle qui fait reproduire par photographie un exemplaire du modèle (loi de 1909).

Registre des dessins et modèles

Contenu : date, lieu, identité (nom, prénoms, profession, domicile) du déposant, copie de sa déclaration de dépôt.

Dessins et modèles (boîtes fermées avec un cachet)

Contenu : objets ou dessins déposés.

Fonds : Conseil de prud'hommes, Tribunal de commerce.

DETENTION PREVENTIVE

L. des 14/07/1865, 07/02/1933 et 25/03/1935; D.-L. 18/11/1939.

La détention préventive peut être décidée lorsqu'à la suite de l'inculpation, la peine privative de liberté est encourue. Sauf une parenthèse entre 1933 et 1939, le principe est celui de la détention préventive indéfinie. Une mise en liberté provisoire peut avoir lieu. Elle est de droit, depuis la loi de 1865, 5 jours après l'interrogatoire de première comparution en faveur des détenus dont on connaît le domicile et qui sont domiciliés dans le ressort. Le bénéfice en est réservé aux délinquants primaires.

Registre des détenus en prévention (registre de contrôle)

Contenu : nom du détenu, inculpation, dates des mandats de dépôt ou d'arrêt, des ordonnances du juge d'instruction et des arrêts de la chambre d'accusation statuant sur la détention, de l'ordonnance de clôture de l'information et de la mise en liberté.

Envoi périodique :

- un état des détenus préventivement depuis plus de 6 mois est adressé par le procureur au parquet général (C. 09/12/1954).

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6004)

DIPLOME (MEDECINE)

L. 19 ventôse An XI, art. 24 et 29; L. 21 germinal An XI, art. 21 à 22; C. Ministère du Commerce 10/02/1861; L. 30/11/1892, art. 9; O. 24/09/1945, art. 6.

Les médecins (et officiers de santé, dentistes, sages-femmes, pharmaciens) sont tenus de faire enregistrer, lors de leur fixation de domicile, leurs diplômes au greffe du tribunal civil de l'arrondissement.

Registre des inscriptions des titres et diplômes des personnes qui exercent l'art de guérir

Contenu : copie des diplômes.

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB¹ 204 à 211, tableaux des médecins An XI-1827).

DISPENSE D'AGE, DE PARENTE OU D'ALLIANCE

Code civil, art. 144 à 145, 161 à 164; L. 16/04/1832; C. des 21/03/1822, 10/05/1824, 11/11/1875, 20/10/1876, 14/06/1881 et 18/11/1904; L. 01/07/1914.

Une dispense d'âge pour mariage est nécessaire avant 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes; elle l'est également pour les mariages entre oncles et nièces, tantes et neveux, beaux-frères et belles-sœurs (pour ce dernier cas la prohibition est supprimée en 1914 sauf si l'alliance a été dissoute par divorce). L'octroi de la demande est de règle à la suite de la circulaire de 1904. Les dispenses, accordées par le chef de l'Etat contre paiement d'un droit de sceau, nécessitent la formation d'un dossier envoyé par le maire au parquet. Il est transmis ensuite à la Chancellerie - via

le parquet de la Cour d'appel - avec un rapport du procureur. Le parquet tient un registre des demandes de dispenses et le tribunal de première instance enregistre les décisions de dispenses (Arr. 20 prairial An XI, art. 5).

Dossier de dispense d'âge

Contenu : supplique des futurs portant le consentement des parents, actes de naissance des futurs, certificat éventuel du médecin constatant l'état de grossesse.

Dossier de dispense d'alliance ou de parenté

Contenu : supplique des futurs (avec développement des motifs et demande éventuelle de remise pour les droits de sceau), actes de naissance des futurs, acte du premier mariage qui produit l'alliance ou acte de mariage des auteurs communs et actes de mariage des parents du neveu ou de la nièce, actes de naissance des enfants nés des relations des requérants (et actes des décès éventuellement), actes de consentement des ascendants des parties (ou actes de décès), extrait du rôle des contributions ou certificats d'indigence, certificat du maire portant sur la situation de fortune (revenu réel et valeur des propriétés, produit de leur industrie, autres ressources, charges envers parents et enfants, fortune espérée en héritage), actes de notoriété pour la rectification d'erreurs d'orthographe des noms et prénoms des parties, autorisation de l'autorité militaire, acte de décès du premier conjoint.

Rapport du procureur (modèle : C. 20/10/1876)

Contenu : situation de fortune des postulants, professions et revenus, moralité (concubinage éventuel), présence des enfants vivants issus d'un mariage précédent et soins donnés à ceux-ci par les postulants, validité des motifs et accueil par l'opinion publique du mariage envisagé, avis sur une remise éventuelle du droit de sceau avancés. Depuis 1904 le rapport se limite à deux questions : liberté de consentement des futurs et intérêt des enfants issus de la première union.

Registre des demandes de dispense (parquet : C. 14/06/1881)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des impétrants, nature de la demande, date de l'arrivée au parquet, motifs des retards, date de l'envoi des pièces au parquet de la Cour d'appel, observations (décision). Ce registre est parfois réuni avec les réhabilitations, cessions d'offices sous le titre de *registre des affaires administratives*.

Registre des dispenses d'âge, de parenté et d'alliance

Contenu : enregistrement des lettres portant dispenses.

Envoi périodique :

- Etat mensuel des demandes de dispenses (C. 14/06/1881) pour les affaires en cours d'instruction dressé par le parquet du Tribunal de première instance et adressé au parquet général (même contenu que les registres de demandes). Il peut inclure d'autres aspects administratifs (réhabilitations, cessions et transmissions d'offices).

Fonds : ministère de la Justice pour les dossiers (A.N., BB¹⁵ jusqu'à 1860, BB¹¹ ensuite pour les dossiers, BB³⁴ pour les décisions), parquets de Tribunal de première instance et Cour d'appel pour les registres et états statistiques.

DOMICILE POLITIQUE

L. 19/04/1831, art. 10 et 76.

Pendant la monarchie de Juillet, l'électeur peut transférer son domicile politique dans un autre arrondissement électoral que celui où il réside sous réserve d'en faire la déclaration aux greffes des tribunaux civils de l'arrondissement de vote et de l'arrondissement de résidence. Il en est de même, quand un arrondissement administratif est divisé en plusieurs arrondissements électoraux, pour l'option de l'un ou l'autre en matière de domicile politique.

Registre des déclarations (ou translation) de domicile politique

Contenu : indication du domicile réel et de celui du vote.

Fonds : Tribunal de première instance.

DOMMAGES DE GUERRE

L. des 26/12/1914, 05/07/1917, 17/04/1919, 18/07/1922 et 28/10/1946.

Les dommages matériels dus à la guerre de 1914-1918 donnent droit à une indemnité (montant de la perte subie et frais pour la reconstruction) dont le montant est fixé par des commissions cantonales.

En cas de désaccord le tribunal des dommages de guerre prononce un jugement. Une indemnité de dommages de guerre peut être cédée sous condition de réemploi et sous réserve de l'autorisation du président du Tribunal de première instance (jugement de cession).

Pour les dommages dus à la guerre de 1939-1945 les dossiers les plus importants sont conservés par les services de dommages de guerre de chaque département¹. Les dossiers judiciaires sont ceux des commissions d'arrondissement, commissions régionales, nationale et supérieure (pour la cassation) portant sur le contentieux.

Documents (première guerre mondiale) : demandes d'expertise, déclarations de dommages de guerre (déclarations d'ensemble incluant les contributions de guerre, amendes, réquisitions, etc... et formules imprimées variant selon la catégorie de dommages aux biens, avec une grande richesse d'informations : situation, dénomination, mode d'utilisation, dates de construction, d'acquisition, prix d'achat, nature des dommages pour les immeubles bâtis...), états descriptifs ou rapports d'experts (désignation des locaux, nature des dommages, dimensions, surfaces...), factures et mémoires de travaux, procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation de la commission cantonale, jugements du tribunal des dommages, jugements de cession.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6814 à 6819; BB³⁰ 1580 à 1583 pour la législation), Conseil d'Etat (A. N., série AL : dossiers de dommages de guerre 1914-1918, dossiers de la Commission supérieure des dommages de guerre).

Bibliographie : Edmond Michel, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, Berger-Levrault, 1932, 656 p.

DONATION ENTRE VIFS (INSINUATION)

Code civil, art. 893 à 865; L. 25 ventôse An XI.

La donation entre vifs est un contrat par lequel une personne se dépouille d'une chose en faveur d'une autre qui l'accepte. Les donations d'immeubles sont transcrites au bureau des hypothèques de l'arrondissement où ils sont situés. Les registres de transcription au tribunal civil cessent d'exister avec l'entrée en application de la loi du 25 ventôse An XI sur l'organisation du notariat.

DOSSIER CIVIL

D.-L. 30/10/1935.

Depuis 1935 un magistrat est chargé de suivre la procédure de chaque affaire civile : ordonnances d'information, convocation des parties pour le renvoi à l'audience, rapport sommaire présenté à l'audience sur l'objet de la demande, l'état de la procédure, les conclusions des parties. Chaque affaire civile fait l'objet d'un dossier spécial au greffe du tribunal civil.

Dossier civil

Contenu : copie certifiée par l'avoué de l'exploit d'assignation, conclusions échangées, notes jointes à l'appui, copie des décisions prises par le juge chargé de suivre la procédure, copie des procès-verbaux et rapports dressés en exécution de ces décisions ou jugements, copie des jugements rendus par le tribunal.

Fonds : Tribunal de première instance.

DOSSIER CORRECTIONNEL

C. 21/07/1950 (directive pour la mise en état des dossiers de procédure).

La composition du dossier varie selon la manière dont l'affaire est introduite devant le tribunal : citation directe, flagrant délit, information. Le procureur (mais aussi la partie civile et les administrations) peut saisir le tribunal correctionnel par voie de citation directe si les faits sont suffisamment établis par le procès verbal et si les prévenus présentent des garanties suffisantes pour être laissés en liberté.

¹ Cf. les développements donnés dans la circulaire de la direction des Archives de France AD. 62-10 du 14 mars 1962. Archives des dommages de guerre 1939-1945.

Dossier correctionnel de citation directe et flagrant délit

Contenu : procès-verbal, bulletin n° 2, notice de renseignements sur l'inculpé (identité, situation familiale, profession, moyens d'existence, antécédents, situation militaire), enquête officieuse sur les faits et les indices de culpabilité (juge de paix, gendarmerie, maire éventuellement).

Dossier correctionnel en cas d'instruction

Contenu : le dossier comprend des pièces d'information, des pièces saisies, des renseignements et des pièces de forme. Les notes d'audiences peuvent y être jointes.

- *pièces d'information* : réquisitoire introductif du procureur (synthèse avant le travail du juge d'instruction : faits incriminés, qualification, auteurs...), procès-verbaux des auxiliaires du parquet, interrogatoires, états des lieux, rapports d'experts, dépositions des témoins, réquisitoire définitif du procureur (synthèse au terme de l'instruction : exposé détaillé des faits, circonstances avec référence aux actes de l'instruction, qualification des faits...).

- *pièces saisies* : écrits (en matière de faux : pièces arguées de faux, pièces de comparaison...).

- *dossier de renseignements* : bulletin n° 2 du casier judiciaire, lettres et rapports sur la conduite et la moralité des prévenus.

- *pièces de forme* : mandats, cédules, commissions rogatoires, exploits d'huissiers, procès-verbaux d'arrestation ou de recherches infructueuses, procès-verbal de première comparution (depuis la loi du 8 décembre 1897), serments d'experts, états des pièces à conviction, état de liquidation des frais.

- *notes d'audiences* (déclarations des témoins, réponses du prévenu) rédigées par le greffier qui tient parfois un registre spécial de ses notes prises à l'audience.

Fonds : Tribunal correctionnel, Cour d'appel.

Renvoi : [Plumitif](#)

ECOLE PRIVEE

L. 15/03/1850, art. 27.

Tout instituteur qui veut ouvrir une école privée doit en faire la déclaration au maire, au recteur d'académie, au sous-préfet et au procureur de la République.

Déclaration d'ouverture d'école privée (faite au parquet)

Contenu : identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance, professions et domiciles successifs depuis 10 ans), nationalité de la personne ouvrant l'école, lieu d'enseignement.

Fonds : parquets.

ECRITURE (VERIFICATION D')

Code de procédure civile, art. 193 à 213.

Examen fait en justice d'un acte sous seing privé afin de reconnaître son auteur. La vérification est faite à l'aide de pièces de comparaison par des experts et en présence d'un juge.

Documents : acte de dépôt de la pièce (avec description de son état matériel par le greffier), actes pour convenir des pièces de comparaison, procès-verbal de vérification.

Procès-verbal de vérification d'écriture

Contenu : date, identité (nom, prénoms, profession, domicile) du requérant et de l'avoué, nature de la pièce contestée (à vérifier), énumération des pièces de comparaison, opération de vérification, éventuellement transcription d'un corps d'écriture (écrit du défendeur sous la dictée).

Fonds : Tribunal de première instance.

ELECTION

L. 21/10/1814, art. 14; L. 27/07/1849; L. 30/11/1875, art. 3; L. 20/12/1878.

Les exemplaires des écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale et ayant moins de dix feuilles d'impression (il s'agit essentiellement des circulaires, professions de foi et manifestes électoraux), autres que les journaux et écrits périodiques, doivent être déposés par l'imprimeur à la préfecture, et au parquet avant leur diffusion, à partir de la loi de 1849. Le dépôt en préfecture est

supprimé en 1875 pour les élections législatives et en 1878 pour toutes les élections. Celui maintenu au parquet est destiné, après l'élection, à la Bibliothèque nationale (C. 02/08/1879).

Les parquets surveillent par ailleurs le déroulement des élections, font des rapports au ministère de la Justice concernant la campagne électorale, le résultat du vote, particulièrement en cas d'incident.

Fonds : parquets du Tribunal de première instance, de la cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ série chronologique)

ELECTION CONSULAIRE

C. 05/01/1872; C. 07/02/1877; L. 08/12/1883; C. 13/02/1884.

Les listes électorales et les procès-verbaux de l'élection consulaire sont déposées au greffe du tribunal de commerce et au parquet. Les listes cantonales sont déposées au greffe de la justice de paix et en mairie. Le parquet général fait connaître les résultats de l'élection au ministère jusqu'en 1911. L'*institution* que les élus devaient, aux termes du décret du 6 octobre 1809 obtenir du chef de l'Etat, sur proposition de la Chancellerie, préalablement à leur prestation de serment, est supprimée en 1871.

Listes électorales

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms, date de naissance, profession ou commerce, domicile, émargement.

Dossier d'élection consulaire (au ministère jusqu'à 1871) :

- *procès-verbal de l'élection* : date, composition du bureau provisoire, appel nominal des présents, élection du bureau définitif, objet de l'élection et résultats.

- *rapport du procureur* : noms et prénoms des élus, renseignements sur leur conduite et moralité, le temps depuis lequel ils sont inscrits à la patente, les circonstances de l'élection (nombre de tours de scrutin, majorité obtenue pour chaque élu), indication des incapacités, liens de parenté pouvant exister entre les élus et les membres en exercice.

- *avis du Préfet* sur la validité de l'élection.

Ces trois documents ne fournissent souvent que les seuls noms des élus et remplacés, sans autre indication d'état-civil ou de profession.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB⁷ 1 à 87), Justice de paix, Tribunal de commerce et parquet (listes électorales, résultats des élections).

ELECTION DE DOMICILE

Code d'instruction criminelle, art. 68.

Toute partie civile ou témoin qui ne demeure pas dans l'arrondissement où se fait l'instruction doit élire domicile (adresse où seront envoyés tous les actes judiciaires) par acte dressé au greffe.

Election de domicile (acte)

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) de la personne, adresse du domicile élu.

Fonds : Tribunal de première instance.

ELEVE EN PHARMACIE

D. 15/02/1860, art. 20; D. 26/07/1909, art. 4; D. 04/05/1937.

Les inscriptions de stage des élèves en pharmacie sont depuis 1860 reçues au secrétariat des facultés ou écoles des officines dans les villes où ces établissements existent, et au greffe de la justice de paix ailleurs, sur présentation du diplôme de bachelier, d'un acte de naissance et d'un certificat de présence du pharmacien. A partir de 1937 toutes les inscriptions sont faites dans les seules facultés.

Registre d'inscription des élèves en pharmacie

Contenu : identités (nom, prénoms, domicile) du stagiaire et du pharmacien, date de son entrée en stage.

Fonds : Justice de paix, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6115).

EMANCIPATION

Code civil, art. 476 à 487.

L'émancipation confère au mineur de 15 ans (avec l'accord du père) ou de 18 ans (accord du conseil de famille) la jouissance et l'administration de ses biens avec une capacité limitée. Elle peut s'accompagner d'une autorisation donnée au mineur émancipé de faire le commerce. L'acte d'émancipation est reçu par le juge de paix.

Emancipation (acte)

Contenu : identité des parents (ou tuteur), date et lieu de naissance du mineur, déclaration conférant l'émancipation.

Fonds : Justice de paix.

EMOLUMENTS

Arr. 8 messidor An VIII; O. 17/07/1825, art. 2 à 6; D. 24/05/1854, art. 9.

Les greffiers sont tenus d'inscrire, jour par jour, leurs recettes et dépenses sur un registre spécial.

Registre des déboursés et des émoluments

Contenu : numéro d'ordre, date et nature des actes, noms des parties, déboursés (avances en matière de timbre, enregistrement et autres), émoluments (minutes, expéditions, autres), total, date des recettes.

Envoi périodique :

- les rapports sur la vérification des registres des émoluments des greffiers de paix sont adressés par les juges de paix aux procureurs, puis au parquet général

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance.

EMPREINTE DE MARTEAUX

Code forestier, art. 7, 32, 35, 55, 74; L. 15/04/1829, art. 9.

Tout adjudicataire de bois est tenu de déposer l'empreinte du marteau destiné à marquer les arbres de sa vente (O. 01/08/1827) et il en est de même pour l'empreinte du fer destiné à marquer les bestiaux admis au pacage dans les forêts ou pour les marques de filets par les gardes pêches.

Registre de dépôt de timbres, empreintes de marteaux

Contenu : nom de l'adjudicataire, nature et lieu de l'adjudication, marque utilisée (initiales le plus souvent).

Fonds : Tribunal de première instance.

ENFANTS DU PREMIER AGE (PLACEMENT EN NOURRICE)

Loi du 23/12/1874, art. 9 à 10; D. 27/02/1877; C. 12/02/1883 (modèles).

La loi de 1874 organise la surveillance des enfants de moins de 2 ans placés en nourrice, parents et nourrices devant déclarer en mairie les enfants élevés hors du domicile paternel. Le décret de 1877 prescrit, à cet effet, la tenue de registres ouverts en mairie. Le juge de paix vérifie ces registres qui sont parfois présents dans les fonds de justices de paix. Le décret-loi du 30 octobre 1935 confie cette vérification aux inspecteurs de l'assistance publique.

Registre des maires. Déclaration des parents ou ayants droit

Contenu : numéro d'ordre, date de la déclaration; nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, religion, date et lieu de baptême, des enfants; noms, prénoms, domicile des parents; noms, prénoms, état-civil, domicile de la nourrice; mode d'élevage et conditions de placement; numéro, date et lieu de délivrance du carnet; date de changement de domicile ou de retrait de l'enfant (ou décès).

Registre des maires. Déclarations des nourrices, sevrées ou gardeuses

Contenu :

- Nourrice : date de la déclaration, identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance, état-civil, domicile), nom, prénoms, âge et profession du mari, nombre d'enfants et date de naissance du dernier enfant.

- Enfant : nom, prénoms, date et lieu de naissance, noms, prénoms et profession des parents, taux du salaire mensuel et conditions de placement, mode d'élevage (sein, biberon, chèvre...), désignation du bureau des nourrices qui a procuré le placement, date du retrait ou décès de l'enfant.

Envoi périodique :

- le juge de paix fait un rapport détaillé de ses vérifications avec un tableau des irrégularités constatées au procureur et ce dernier transmet au Préfet les rapports des juges de paix de son arrondissement.

Fonds : Justice de paix, parquet, fonds de la Préfecture (publication éventuelle des rapports dans les procès-verbaux du Conseil général).

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

L. 10/03/1818, art. 4.

Seul un officier d'état-civil est appelé à dresser l'acte d'engagement. Indépendamment de son certificat d'acceptation par l'autorité militaire (aptitude au service), l'engagé volontaire doit justifier à l'officier d'état-civil de son âge et produire un certificat du maire de sa commune, visé par le juge de paix, constatant qu'il jouit de ses droits civils et qu'il est de bonne vie et mœurs. Certains tribunaux civils conservent des séries d'actes d'engagements ou enregistrent ces actes.

Acte d'engagement

Contenu (cf. modèle n° 5 de l'Instruction du 20 mai 1818) : date, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) de l'officier d'état-civil et du volontaire, présentation par ce dernier de son certificat d'aptitude, acte de naissance (lieu et date relevés), certificat du maire de son domicile, signalement.

Fonds : Tribunal de première instance.

ENQUETE ET CONTRE-ENQUETE

Code de procédure civile, art. 34 à 40 (justice de paix), 252 à 294 (matière ordinaire : chambre du conseil), 407 à 413 (matière sommaire : publique), 432 (Tribunal de commerce).

L'enquête est une voie d'instruction d'une affaire à l'aide de témoignages en matière civile (en matière criminelle elle prend le nom d'information). Le défendeur exige fréquemment une contre-enquête.

Procès-verbal d'enquête (ou de contre-enquête)

Contenu : date, noms des juge et greffier, requête d'une des parties, ordonnance d'assignation des témoins, identité et réception des serments de ceux-ci, reproches éventuels aux témoins, dépositions de chacun de ceux-ci.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Tribunal de commerce.

ENQUETE OFFICIEUSE

C. des 23/04/1825, 16/08/1842, 01/06/1855 et 14/08/1876.

L'enquête officieuse est réalisée par le parquet sur plainte ou dénonciation, avant et souvent au lieu même de l'information. Elle peut être classée sans suite si les faits ne constituent ni crime, ni délit, si les auteurs sont demeurés inconnus ou si les faits sont sans gravité ou dont la répression n'intéresse pas l'ordre public. Ce mode d'information est exercé par l'intermédiaire des juges de paix, de la gendarmerie, des commissaires de police et des maires. Cette enquête officieuse ou préliminaire comporte les mêmes actes que ceux accomplis lors d'une instruction normale : auditions de témoins, interrogatoires des suspects, perquisitions, saisies, etc..., la garde à vue étant substituée à la détention préventive.

Fonds : parquets.

ENQUETE SOCIALE

C. 28/12/1911; L. 22/07/1912; Arr. 10/11/1945.

Généralisant une pratique en cours au tribunal de la Seine, la circulaire de 1911 demandait aux juges d'instruction d'établir un bulletin de renseignements pour toutes les affaires de mineurs. La loi de 1912 prévoyait, en ce qui concerne la délinquance des mineurs, la réalisation d'une enquête familiale et sociale par des «rapporteurs» (assistantes sociales le plus souvent). Depuis 1945, l'Enquête est faite par un membre du Service social du tribunal pour enfants auprès des parents, instituteurs, patrons, voisins et autres témoins utiles. Elle est réalisée en matière de correction paternelle, délinquance juvénile ou procédure de divorce afin de connaître la situation matérielle et morale de la famille du mineur, le caractère et les antécédents de ce dernier, son attitude à l'école, les conditions dans lesquelles il a vécu.

Enquête sociale

Contenu :

- Pour le mineur : identité, date et lieu de naissance, état-civil (enfant naturel, orphelin...), résidence, religion, degré d'instruction, fréquentation de l'école et opinion des instituteurs, apprentissage, état de santé, caractère et moralité, fréquentations, antécédents judiciaires.
- Pour les parents : identité, état-civil (mariés, concubins, divorcés...), nombre d'enfants, conduite et réputation, antécédents judiciaires, travail et ressources, ivrognerie et oisiveté éventuelles, demandes à l'égard de la garde de l'enfant concerné (chez eux, placement...).

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal des enfants.

ENVOI EN POSSESSION

Code civil, art. 767 à 770, 1008 à 1009.

Autorisation en vertu de laquelle les héritiers présomptifs d'un individu déclaré absent ou les successeurs irréguliers (enfants naturels, conjoint survivant, Etat) sont mis en possession des biens qui leur sont dévolus.

Jugement (ou ordonnance) d'envoi en possession

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du défunt et des héritiers.

Fonds : Tribunal de première instance.

ENVOI PERIODIQUE

Les parquets rendent compte périodiquement à la Chancellerie, par la voie hiérarchique, de l'activité des tribunaux, de la surveillance exercée sur les officiers ministériels, de l'évolution de la délinquance pour tel ou tel délit particulier, en fonction des directives qu'ils reçoivent. Pour donner une idée des informations que l'on peut ainsi trouver dans les fonds des parquets généraux ou dans ceux du ministère, nous donnons ci-dessous le relevé - avec les circulaires les prescrivant - des différents «envois» que les parquets devaient effectuer pendant le XIX^e siècle, en suivant les tableaux indiqués dans les Manuels du parquet. Nous utilisons principalement celui de Vallet (Georges), Montagnon (Emmanuel), *Manuel des magistrats du parquet et des officiers de police judiciaire, suivi d'un code de citation et d'audience et renfermant toutes les formules usuelles*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, p. 87-105. Le nombre de ces envois périodiques sera progressivement réduit au siècle suivant. On trouvera, à chaque entrée concernée, la référence à l'envoi correspondant, avec son contenu.

1) Envois périodiques du procureur au procureur général

* chaque *semaine* : notice hebdomadaire (Code d'instruction criminelle, art. 249; C. 01/06/1855).

* états de *quinzaine*

- bulletins n° 1 du casier (Circ. 06/11/1850); avant 1850 : envoi d'un extrait des jugements correctionnels rendus (Code d'instruction criminelle, art. 198).
- état des extraits de jugements adressés à l'administration des finances (Circ. 02/02/1838).

* états *mensuels* :

- bordereau des frais de justice criminelle (C. des 28/01/1838 et 23/02/1887) avec état des témoins taxés (C. 29/12/1887), état des expertises ordonnées en matière répressive (C. 29/12/1887) et état comparatif des frais de justice criminelle (C. 28/2/1889).
- relevé des pointes (D. 30/03/1808; C. 31/07/1808; C. 10/07/1855).
- état des congés (C. 19/02/1816; C. 15/12/1855).
- procès-verbal de vérification des minutes du greffe du tribunal et des justices de paix (Code de procédure civile, art. 140; O. 05/11/1823; C. 11/03/1824).
- procès-verbal de vérification du casier judiciaire (C. des 06/11/1850, 01/07/1856 et 20/05/1862).
- état des affaires d'assistance judiciaire (souvent annuel).
- état des individus frappés par l'interdiction de séjour (C. 17/09/1827; L. 27/05/1855, art. 19 et C. 06/12/1840). Supprimé par C. 12/12/1898 (l'état trimestriel des condamnations à l'emprisonnement suffisant).
- état des condamnations prononcées contre des militaires décorés ou médaillés.
- état des condamnations prononcées contre des étrangers (C. des 07/02/1893 et 29/01/1894).
- état des jugements correctionnels portant peine d'emprisonnement et non exécutés pendant le mois (C. 03/11/1811).
- état des jugements correctionnels du mois.
- état des interdictions de communiquer (Code d'instruction criminelle, art. 613; supprimé depuis la Loi du 08/12/1897).
- procès-verbal de vérification du registre d'écrou (C. 22/07/1822).
- état des individus détenus à la maison d'arrêt.
- état des billets d'avertissement délivrés par les greffiers de paix (C. 22/04/1856).
- état des mutations de magistrats inscrits sur le registre de non-disponibilité de l'armée.
- état des dossiers administratifs (demandes de dispense d'âge, parenté, d'alliance, réhabilitations, cessons, transmissions et suppressions d'offices (C. 14/06/1881).
- état des offices ministériels devenus vacants.

* états *trimestriels* :

- état des liquidations et partages ordonnées par le tribunal (D. 07/09/1880 et 05/10/1880; C. 21/10/1880).
- état et comptabilité des faillites (C. 27/03/1880); relevé de la comptabilité des syndics en matière de faillites de chaque arrondissement (C. des 27/03/1880 et 03/11/1891).
- extrait du registre des notifications faites au parquet en matière de saisie immobilière.
- état des ordres et contributions (C. 02/05/1859).
- état des condamnations à l'emprisonnement (Code d'instruction criminelle, 178; C. des 06/12/1840, 25/10/1859, 03/05/1883, 16/03/1885, 16/01/1894 et 30/07/1897).
- état des individus poursuivis, condamnés pour délits de presse, délits et contraventions en matière électorale, association de malfaiteurs, coalition d'ouvriers, détention d'explosifs (C. des 02/12/1893 et 06/03/1894).
- relevé des demandes de libération conditionnelle (C. 16/12/1893), supprimé par C. 12/12/1898.
- état des condamnations pour jeux de hasard (C. 06/11/1886).
- état des condamnations pour contravention à la police du roulage (C. 10/02/1874).
- état des condamnations pour contravention en matière de voirie (C. 31/10/1874).
- état des translations de prévenus et accusés.
- état des recours en grâce pour lesquels aucune décision n'est encore intervenue (C. 08/02/1880). Supprimé par la C. 12/12/1898.
- rapport sur la vérification des registres des émoluments des greffiers de paix (O. 17/07/1825, art. 3).
- états concernant des déchéances de puissance paternelle (L. 24/07/1889; C. 21/09/1889; C. 04/03/1891).
- rapport sur la visite trimestrielle faite dans les établissements privés d'aliénés.

* états *trimestriels* d'assises le cas échéant :

- rôle des assises.
- états des jurés défaillants (C. des 30/01/1826 et 11/12/1827).
- compte statistique d'assises (C. 23/11/1811) pour le Compte général de l'administration de la justice criminelle.
- rapport d'assises (C. des 19/12/1853 et 25/03/1878).
- notice sur les individus contre lesquels la cour a prononcé la déchéance de la puissance paternelle (L. 24/07/1889; C. 21/09/1889).

* états *semestriels* :

- rapport sur les frais de justice criminelle (C. 26/12/1845).
- état des poursuites contre les officiers ministériels.
- rapport sur la visite semestrielle des établissements publics d'aliénés (C. 17/01/1866).

* états *annuels* :

- compte-rendu confidentiel sur la manière dont la justice a été administrée dans l'arrondissement pendant l'année judiciaire, abus commis (D. 20/04/1810, art.8).

- procès-verbal de l'audience de rentrée (C. 11/12/1857) avec exemplaires du discours de rentrée (C. des 15/11/1850 et 26/10/1878).
- tableau de l'ordre des avocats (C. des 11/11/1811 et 06/07/1823) avec délibération nommant le conseil de l'ordre des avocats.
- procès-verbal de l'élection de la chambre de discipline des avoués (O. 12/08/1832).
- procès-verbal de la chambre de discipline des huissiers avec rapport sur la bourse commune des huissiers (O. 26/06/1828).
- délibération du tribunal sur la plaidoirie des avoués (O. 27/07/1822).
- extrait de procès-verbal de l'élection de la chambre de discipline des notaires (C. des 18/05/1825 et 18/04/1833), état des poursuites exercées contre les notaires pendant l'année (C. des 22/10/1888 et 01/03/1890) et état relatif à la comptabilité des notaires (C. 01/03/1890).
- composition du bureau d'assistance judiciaire (C. 24/10/1851).
- rapport sur la formation des listes du jury (C. 27/08/1857).
- statistique criminelle (un des envois les plus importants).
- état des récidives (C. des 29/06/1793 et 10/10/1834).
- tableau des condamnations à la relégation (C. des 07/12/1887 et 20/12/1889).
- statistique civile et commerciale (C. 29/06/1793).
- délibération du tribunal sur le roulement des magistrats (C. des 16/07/1855, 07/10/1857 et 23/07/1885).
- délibération du tribunal fixant les audiences des vacations (C. 08/08/1829).
- procès-verbal de vérification des registres de l'état-civil (O. des 26/11/1823, 31/12/1823 et 06/06/1843).
- état des membres de la légion d'honneur décédés (C. 19/12/1874).
- rapport sur l'état des archives judiciaires conservées dans les greffes.

2) Envois périodiques du parquet général adressés au Garde des Sceaux

* envois *mensuels* :

- relevé de pointes et états de congés (D. 30/03/1808, art. 11; C. 031/07/1808; D. 19/02/1816; D. 15/12/1855)
- état de condamnés soumis à l'interdiction de séjour (C. 6/12/1840) qui a remplacé celui des condamnés soumis à la surveillance de la haute police.
- rapport sur la vérification des greffes (O. 15/11/1823).

* envois *trimestriels* :

- état des recours en grâces sur lesquels il n'a pas encore été statué (C. 08/02/1880).
- état sur l'application de la loi du 24/07/1889 sur la déchéance paternelle (C. 21/09/1889).

* envois *annuels* :

- procès-verbaux de rentrée de la cour et des tribunaux (C. 11/12/1857).
 - tableau de l'ordre des avocats près de la cour et des tribunaux du ressort (C. des 11/11/1811 et 06/07/1823).
 - délibérations nommant les bâtonniers et le conseil de l'ordre des avocats...(idem).
 - procès-verbaux des élections des chambres de discipline des avoués et rapport d'ensemble (O. 12/8/1832).
- (Idem pour les huissiers).
- procès-verbaux des élections de la chambre de discipline des notaires (C. des 08/05/1825 et 18/04/1833).
 - délibération de la cour sur la plaidoirie des avoués dans le ressort (O. 27/02/1822) avec les délibérations des tribunaux sur le même objet.
 - composition des bureaux d'assistance judiciaire (C. 24/10/1851).
 - formation des listes du jury (C. 27/08/1857).
 - rapport sur les liquidations (C. 21/10/1880).
 - statistique criminelle (C. 29/06/1793).
 - statistique civile et commerciale (C. 29/06/1793).
 - état des récidives (C. 10/10/1834).
 - rapport sur la vérification de l'état-civil et sur les procès-verbaux des divers parquets (O. 26/11/1823; C. 31/12/1823).
 - états des membres de la légion d'honneur décédés (C. 19/12/1874).
 - délibérations de la cour et des tribunaux sur le roulement (C. des 17/10/1820, 08/07/1855, et 17/10/1857).
 - délibérations de la cour et des tribunaux sur le service des vacations (C. 08/08/1829).
 - tableau des suspensions, destitutions prononcées contre les notaires du ressort; des injonctions à céder qui leur auraient été infligées (C. 22/10/1888).

En outre le procureur général donne avis au Garde des Sceaux des poursuites en matière d'espionnage, de tout événement grave ayant un caractère politique (C. 06/12/1840), de toute plainte contre les fonctionnaires ou agents de l'autorité, contre les marins ou employés maritimes, signale les décès des magistrats et officiers ministériels, fait un rapport quotidien en cas de grève ou d'attroupement, envoie les présentations pour les membres des justices de paix, des tribunaux civils et des cours d'appel, etc...

ETAT-CIVIL

Les parquets sont chargés de vérifier les registres d'état-civil. La rectification des actes donne lieu à une procédure particulière.

1) Contrôle des registres de l'état-civil

Code civil, art. 53; O. 26/11/1823 (modèle); C. des 20/04/1820, 31/12/1823 et 06/06/1843.

Procès-verbal de vérification des registres d'état-civil

Contenu : date du dépôt au greffe de la vérification, noms du canton et de la commune, nature des registres, nombre des actes inscrits, des actes défectueux, lois et ordonnances particulières auxquelles il a été contrevenu, articles du Code civil dont les dispositions ont été violées, nature des contraventions relatives à l'état matériel des registres et aux actes inscrits, observations.

Envoi périodique :

- la vérification annuelle est transmise au parquet général avec un rapport qui résume la tenue générale des registres, les contraventions les plus fréquentes, évoque l'opportunité de poursuites, fait la comparaison avec l'année précédente. Le tout est transmis à la Chancellerie avec un rapport similaire du procureur général. Ce rapport et cet envoi cessent d'être exigés par la C. du 25/02/1911.

2) Rectification d'acte d'état-civil

Code civil, art. 49, 99 à 101; Code de procédure civile, art. 855 à 858; Instruction 04/11/1814; L. 20/11/1919.

Après audition de témoins le tribunal ordonne la rectification (noms mal orthographiés, prénoms omis ou transposés), la transcription de son jugement sur les registres de l'état-civil, avec mention en marge des actes rectifiés sur les deux exemplaires de la commune et du greffe.

Fonds : Tribunal de première instance, parquets.

Compléments : registres de l'Etat-Civil (transcriptions et mentions marginales).

EXECUTION DES PEINES

Les parquets surveillent les peines d'emprisonnement et tiennent pour cela un registre qui permet de voir quelles peines restent à exécuter et pourquoi l'exécution n'a pas eu lieu. Le registre de détention préventive est souvent confondu avec le registre d'exécution des peines. Ce registre des condamnés suivis jusqu'à l'expiration de leur peine autorise une étude statistique des condamnations et des modes de poursuites en rapport avec les délits commis et la qualité des prévenus. Les informations données recoupent celles présentes dans les registres d'audiences.

Registre d'exécution des peines (ou registre des peines)

Contenu : numéro d'ordre, date du jugement, mode de poursuite (citation directe, information, flagrant délit...), identité du condamné (nom, prénoms, âge, profession, domicile), nature des délits, décision (nombre de jours, mois, années de prison, amende), date de la signification et nature (définitif, sursis, appel) du jugement, exécution (date et lieu de l'écrou), observations (prescription, extrait de prison, appel, grâce, amnistie...).

Fonds : parquets.

Renvoi : [Audience](#), [Condamné à l'emprisonnement](#), [Détention préventive](#), [Parquet \(registre\)](#)

EXECUTOIRE

D. 16/02/1807, art. 5.

Le recouvrement des frais et honoraires dus aux officiers ministériels, greffiers, experts et témoins se fait par l'établissement d'un mémoire (état de frais ou des dépens) qui est «taxé» ou «liquidé» par le président du tribunal civil (taxe des dépens) avec une formule exécutoire permettant d'obtenir le paiement des sommes dues. L'exécutoire contient les dispositions du jugement relatives aux dépens avec indication du quantum des frais taxés.

Taxe des dépens et exécutoires

Contenu : tribunal, identités des demandeurs et du défendeur succombant, somme taxée, date du jugement de condamnation, ordonnance de taxe (ou formule exécutoire).

Fonds : Tribunal de première instance.

EXPEDITION

Code de procédure civile, art. 139 à 140; D. 24/02/1806, art. 5; D. 18/06/1811, art. 57; C. des 26/09/1808, 23/12/1822, 06/03/1828 et 13/04/1876.

Les greffiers doivent délivrer gratuitement toutes les expéditions (copies exactes et littérales) d'actes demandées par le ministère public. D'autre part, toutes les expéditions délivrées par les greffes sont soumises au visa du procureur qui vérifie si elles renferment le nombre de lignes et de syllabes prescrites par la loi et si les minutes des jugements ont été au préalable signées par les magistrats.

Registre des expéditions

Contenu : date et nature de l'expédition, nombre de rôles contenus, nombre de rôles taxés, observations.

Fonds : parquets.

EXPERTISE

Code de procédure civile, art. 302 à 323, 1034; Code d'instruction criminelle, art. 43 à 44.

Les experts se prononcent sur des faits qui demandent des connaissances spéciales et donnent leur avis dans un rapport d'expertise. Demandée par l'une des parties ou par le tribunal, l'expertise nécessite un jugement qui ordonne l'expertise. Les experts doivent prêter serment. En matière civile l'expert peut chercher à concilier les parties. En matière pénale l'expertise est fréquente pour faire examiner l'état mental d'un prévenu. Le rapport d'expert est une source très riche d'informations sur toutes les questions abordées dans ces rapports, en particulier pour l'histoire des techniques.

Jugement ordonnant l'expertise

Contenu : énoncé des objets de l'expertise, désignation des arbitres par les parties ou d'office par le tribunal.

Serment des experts

Contenu : date, tribunal, référence au jugement ordonnant l'expertise, serment, date et lieu de l'expertise.

Rapport d'expert

Contenu : lieu de rédaction, rappel du jugement ordonnant l'expertise, énoncé du transport sur les lieux, des pièces produites, des vérifications opérées, des dires, réserves et conclusions des parties; avis motivé (rédigé en secret) sur chaque point de l'expertise.

Rapport médico-légal

Contenu : préambule avec identité (nom, prénoms, profession, domicile) de l'expert, indication de l'autorité requérante, date de la réquisition, mention de la prestation de serment, lieu et date des opérations, but de l'expertise; description détaillée des faits, conclusions répondant à chacune des questions du réquisitoire.

Registre de dépôt des rapports d'experts

Contenu : nom du déposant, date du rapport, auteurs et qualités des rédacteurs, ordonnance de référé (date), identité (nom, prénoms, profession, domicile) des parties.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Cour d'appel.

EXPLOIT D'HUISSIER

Acte rédigé par un huissier pour appeler quelqu'un en justice (citation), porter un acte ou un fait à la connaissance d'une partie (signification) ou lui intimer un ordre (sommation), ou procéder à des actes d'exécution (saisie).

Exploit

Contenu : identité de la partie requérante (nom, prénoms, profession, domicile, qualité), nom de son avoué, identité de l'huissier, nature de l'acte, identité de la partie contre laquelle on agit, objet de l'exploit, lieu où la copie a été remise (formule type : C. 20/03/1908).

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

L. 03/05/1841; C. 13/08/1873; L. des 06/11/1918, 17/07/1921, 28/12/1926 et 10/04/1929; D.-L. des 08/08/1935 et 30/10/1935.

Droit attribué à la société d'enlever à un particulier sa propriété moyennant une indemnité préalable, lorsque l'intérêt public l'exige. Le jugement d'expropriation est prononcé au vu du décret d'utilité publique (pour travaux) et de l'arrêté préfectoral déterminant les propriétés auxquelles l'expropriation est applicable. Un juge est ensuite commis pour remplir les fonctions de directeur du jury (12 membres choisis par le tribunal sur une liste annuelle, issue de la liste du jury criminel, établie par le conseil général) chargé de fixer les indemnités. Les décrets-lois de 1935 remplacent le jury par une commission arbitrale d'évaluation départementale composée de membres désignés par le président de la Cour d'appel.

Dossier d'expropriation

Contenu : loi, décret ou arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique, plan et état parcellaire des terrains dont la cession est demandée, avis administratif du maire (le plan a été déposé à la commune pendant le délai prévu de huit jours), numéro du journal contenant l'insertion de cet avis, certificat du maire constatant la publication à son de caisse et l'affichage de l'avis, extrait du registre des réclamations et déclarations tenu à la mairie, procès-verbal des séances de la Commission chargée de recevoir les observations des propriétaires (ou rapport de l'agent voyer pour les chemins vicinaux), jugement d'expropriation, procès-verbal des opérations du jury (objet de l'expropriation, composition du jury, propositions des parties, discussion des affaires et décisions) et ordonnance d'exequatur.

Fonds : Tribunal de première instance, fonds de la Préfecture (listes du jury).

EXPULSION DE LOCATAIRES

C. des 26/11/1926 et 11/02/1936.

Les parquets doivent rendre compte au ministère de la Justice des expulsions de locataires ordonnées par les tribunaux.

Envoi périodique :

- les états d'expulsions recensent pour les différents types de locaux (habitations, commerciaux, ruraux) les motifs des mesures prises et l'attitude des locataires (bonne ou mauvaise foi).

Fonds : parquets.

EXTRADITION

D. 23/10/1811; C. 05/04/1841; C. 12/10/1875; L. 10/03/1927.

Procédure purement administrative jusqu'en 1875, elle fait ensuite intervenir le procureur de la République qui vérifie l'identité de l'individu arrêté avant qu'il soit statué sur sa demande. La loi de 1927 instaure une procédure d'instruction par la chambre d'accusation de la Cour d'appel qui vérifie si les formes prescrites ont été observées sans se prononcer sur la culpabilité (elle donne un avis motivé mais ne rend pas un arrêt). C'est le Chef de l'Etat qui prononce l'extradition. L'extradition exclut les délits politiques.

Dossier d'extradition (vers l'étranger)

Contenu : demande d'extradition avec jugement ou arrêt, copies des textes de loi applicables au fait incriminé, interrogatoire du parquet proche du lieu d'arrestation (identité, fait incriminé), interrogatoire du parquet général, avis motivé de la chambre d'accusation.

Dossier d'extradition (vers la France)

Contenu : arrêt, jugement ou mandat (état-civil, qualification et circonstances des faits) avec copie des articles de lois visés, extrait du casier judiciaire, signalement et rapport du procureur, transmis à la Chancellerie par le parquet général.

Fonds : parquets, Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6504 à 6518 pour les accords entre pays, 14001 à 14238 pour les dossiers).

FAILLITE

Code du commerce, art. 437 et suiv.; L. 28/05/1838; L. 17/07/1856; C. 08/06/1838; C. 01/10/1840; D. 25/03/1880.

La faillite est l'état d'un commerçant qui a cessé ses paiements. Elle peut être prononcée d'office, à la requête d'un créancier ou sur déclaration du débiteur. Le commerçant doit en faire la déclaration dans les trois jours au greffe du tribunal de commerce, en y joignant un dépôt de bilan (état certifié du passif et de l'actif, tableau des profits et des pertes, des dépenses). Un jugement déclaratif de la faillite est rendu qui dessaisit le failli de l'administration de tous ses biens et désigne un membre du tribunal pour remplir les fonctions de juge-commissaire chargé de surveiller les opérations de la faillite et nomme en même temps un ou plusieurs syndics provisoires chargés d'administrer les biens de la faillite. Les créanciers sont ensuite appelés à désigner les syndics définitifs qui vont dresser l'inventaire des biens du failli, vendre ceux en voie de déperissement, continuer éventuellement l'exploitation du fonds, recouvrer les créances et valeurs exigibles. Chaque créancier est invité à remettre au greffe ses titres avec un bordereau indiquant les sommes réclamées. La vérification des créances est ensuite faite et chaque créancier est tenu d'affirmer au juge commissaire la sincérité de sa créance. La clôture de la faillite se fait par insuffisance d'actif, concordat ou union des créanciers. Dans le premier cas l'état de faillite est maintenu et les poursuites individuelles des créanciers sont autorisées. Dans la deuxième hypothèse, un traité (concordat, homologué par le tribunal) voté à la majorité des créanciers remplace le failli à la tête de ses affaires, les créanciers lui accordant des délais ou faisant remise d'une partie de sa dette. Le concordat par abandon de tout ou partie de l'actif est autorisé par la loi de 1856. En l'absence d'un concordat, l'union des créanciers aboutit à l'expropriation complète du failli, avec la conversion de ses biens en argent à l'effet de payer les créanciers. La réhabilitation d'un failli peut être prononcée par la Cour d'appel quand toutes les sommes dues (même celles remises par le concordat) ont été payées.

1) Documents du Tribunal

Dossier de faillite

Contenu : dépôt de bilan (inventaire descriptif et estimatif de tous les biens mobiliers et immobiliers du débiteur, état des dettes passives avec le nom de chaque créancier, la somme due et la cause; tableau des profits et pertes portant sur les opérations commerciales; tableau des dépenses personnelles du failli), jugements déclaratif de la faillite (extrait publié dans les journaux), de fixation de la date de cessation de paiement, apposition de scellés, levée de scellés et inventaire des biens (titres et papiers, objets mobiliers, immeubles, dettes), actes d'administration (recouvrement des créances, ventes de marchandises, d'immeubles...par les syndics, avec autorisations du tribunal), actes de vérification des créances (productions de titres avec bordereaux des créanciers, procès-verbal de vérification, affirmations par les créanciers), compte des syndics et procès-verbal de l'assemblée générale des créanciers, concordat (délibérations et traité), homologation du tribunal (ou union et liquidation de l'actif).

Registre pour l'inscription des faillites (Instruction 20/11/1846)

Il doit permettre de voir la situation de chacune des faillites ouvertes devant le tribunal et les causes qui en retardent la solution.

Contenu : numéro d'ordre, désignation personnelle du failli (nom, domicile, genre de commerce), dates du jugement déclaratif de faillite, de l'ouverture de la faillite, mode d'ouverture de celle-ci (déclaration du failli, poursuite des créanciers, d'office ou à la requête du ministère public), désignation des juges commissaires et des syndics (provisoire et définitifs); montant présumé d'après le bilan des actifs mobilier, immobilier, des passifs hypothécaire ou privilégié, chirographaire; situation personnelle du failli (affranchi du dépôt ou de la garde, arrêté et incarcéré, en fuite, obtention d'un sauf-conduit), actes divers de la procédure (dates...), sommes encaissées, déboursées, consignées, date et mode de clôture de la faillite (par insuffisance d'actif, concordat, union des créanciers et liquidation), montant à l'époque de la clôture des actifs mobilier, immobilier, des passifs hypothécaire ou privilégié, chirographaire; montant du dividende convenu par le concordat ou obtenu par la

liquidation après union des créanciers, montant des frais et dépens liquidés et taxés, observations diverses (causes du retard, date de l'avis donné au procureur).

Registre de comptabilité des faillites et liquidations

Code du commerce, art. 11; D. 25/03/1880; C. 27/03/1880.

Contenu : numéro d'ordre, identité (nom, prénoms, profession, domicile) du failli, date des jugements déclaratifs, noms des juges commissaires et syndics, recettes, dépenses, somme que le syndic est autorisé à conserver par ordonnance du juge, dépôts et retraits à la Caisse des dépôts (montant, date pour les sommes liquides et les valeurs mobilières), solde à la Caisse des dépôts, solde aux mains du syndic liquidateur, avances du syndic, état de la faillite, observations.

Registre des créanciers

Contenu : pour chaque faillite (nom, profession, domicile du failli et noms des syndics) il y a un numéro d'ordre, les noms des mandataires, l'identité (nom, prénoms, profession, domicile) de chacun des créanciers, les sommes déclarées par le débiteur et par chaque créancier, le numéro du procès-verbal de vérification et les admissions de privilèges et chirographaires.

2) Documents de contrôle des faillites par le parquet

Code du commerce, art. 482; C. 08/06/1838.

Le syndic doit transmettre au procureur, par l'intermédiaire du juge commissaire, un mémoire sur l'état apparent de la faillite qui porte sur les principales causes, circonstances et caractères de la faillite. Le procureur inscrit la faillite sur un registre spécial et prend des renseignements sur la conduite, les antécédents, les causes et caractères de la faillite auprès de la gendarmerie et de la police. Au vu de ces renseignements et du rapport du syndic il classe l'affaire ou ouvre une information.

Rapport sur l'état apparent de la faillite par le syndic

Contenu : origine de la réquisition des scellés, registres remis ou non aux syndics, position du failli (fuite, arrestation), nature du commerce, cause apparente de la faillite, moralité personnelle du failli (jeu, emprunts...), présomptions de fraude ou de soustraction du mobilier et des marchandises, simulations de dettes, état des registres, copie du bilan avec indication des notions et renseignements qui ont servi à l'établir, contenu des scellés et de la correspondance, mouvement de la faillite (concordat, immeubles à vendre, secours accordé au failli)...

Registre des faillites au parquet

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du failli, noms des syndics, du juge commissaire, date, mouvement des actes du parquet, observations (classé sans suite, information...).

Envoi périodique :

- un relevé de la comptabilité des faillites des syndics est adressé par le procureur au parquet général.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial), parquets.

Compléments : depuis la loi du 20 janvier 1926 les jugements déclaratifs de faillite et d'ouverture de liquidation judiciaire sont insérés au *Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce* créé en 1925 (noms des débiteurs, profession, adresse, ville du siège social).

Renvoi : [Liquidation judiciaire](#), [Règlement transactionnel](#)

FAUX (INSCRIPTION DE)

Code d'instruction criminelle, art. 448; Code de procédure civile, art. 214 à 251.

Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse ou falsifiée. Elle implique 3 jugements : le premier qui autorise ou non l'inscription de faux, le second pour ordonner s'il y a lieu la preuve du faux, le dernier qui juge le faux. La procédure implique généralement la présence de plusieurs documents au greffe du Tribunal de première instance, parmi lesquels :

- *déclaration de l'inscription de faux* (identité des parties, dénégation des faits contenus dans la pièce ou le procès-verbal, arguments tendant à prouver leur fausseté).

- *dépôt de la pièce arguée de faux* (acte de dépôt).

- *procès-verbal constatant l'état matériel de la pièce* : ratures, surcharges, interlignes, altérations du papier (coupures, déchirures), teintes différentes de l'encre, disposition des signatures...

- *jugement prononçant l'admission* des moyens (arguments) de faux du demandeur et ordonnant que la preuve en sera faite.
 - *vérification des pièces* (par titres, témoins et experts) : cf. enquête et rapport d'experts.
 - *jugement* reconnaissant ou non le faux.
- Fonds* : Tribunal de première instance.

FRAIS DE JUSTICE

D. 18/06/1811, art. 57 (greffe), art. 83 (huissiers); C. des 08/03/1817, 30/09/1826 et 21/12/1854; L. 29/12/1873.

Le paiement et l'ordonnancement des frais de justice donnent lieu à une multitude de circulaires ayant pour objet de réduire le plus possible le montant de ces frais. Les magistrats taxent les frais : les états de liquidation sont remis à l'enregistrement (puis aux perceptions à partir de 1874) qui effectue le paiement. Le double des états (avec un bordereau et des états comparatifs) est transmis au ministère de la justice aux fins de vérification. Les parquets contrôlent les états de frais des greffes et des huissiers et rendent compte périodiquement au ministère de l'évolution des frais de justice.

Registre des frais de justice criminelle (greffe)

Contenu : numéro d'ordre, désignation des pièces délivrées, date de la remise des pièces, noms des condamnés ou prévenus, nature des infractions, des peines, date des jugements, autorités qui ont requis la délivrance des copies et extraits, destination des pièces; nombre de rôles, extraits, bulletins n° 1, n° 2, états de condamnés à l'emprisonnement, à l'interdiction de séjour, privés de droits électoraux; montant de la taxe, motifs de la réduction.

Un registre similaire (dit parfois registre de salaire des huissiers) est tenu pour les actes d'huissiers dont la nature est relevée (citations, mandats de comparution, significations, mandats d'amener, de dépôt, etc...).

Envois périodiques au ministère :

- bordereau mensuel des frais de justice criminelle, de police correctionnelle et de simple police (C. 8/12/1838; C. 23/02/1887; D. 26/07/1947, art. 133, 149; C. 29/11/1951) : n° d'ordre, dates des états et exécutoires, noms des parties prenantes et leurs qualités (receveur, médecin, expert...), nature des frais, montant des états et des exécutoires.
- états mensuels des témoins et des expertises taxés (C. 29-12-1887). Supprimé par la C. du 12/12/1898.
- état comparatif des frais de justice criminelle (C. 28-2-1889) : totaux des frais de justice pendant le mois de l'envoi, le mois précédent, pendant le mois homonyme de l'année précédente, détaillé par nature de frais (translations, transports de pièces à conviction, transport de magistrats; huissiers : assistance judiciaire, extractions, autres frais; greffiers, experts, jurés, témoins...). Supprimé par la C. du 12/12/1898.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB²⁶)

FRANCISATION DE NAVIRE

L. 27 vendémiaire An II; L. 09/06/1845, art. 11.

L'acte de francisation est une pièce délivrée par les douanes et qui constate la nationalité du navire. Le propriétaire d'un navire doit affirmer (serment prêté) devant le justice de paix ou un juge du Tribunal de commerce sa propriété. Le procès-verbal de jauge doit être transcrit littéralement dans la déclaration.

Déclaration de francisation

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du propriétaire, nom et port d'attache du bâtiment; espèce, tonnage et description suivant le certificat de l'agent vérificateur; date et lieu de construction; identités éventuelles des co-propriétaires.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de commerce.

FRAUDE COMMERCIALE

L. 01/08/1905.

La loi de 1905 réprime les tromperies sur la nature, la qualité, l'origine et l'identité des marchandises, les falsifications de denrées alimentaires, la vente d'aliments corrompus et la détention de fausses mesures.

Envoi périodique :

- état mensuel des infractions aux lois sur la répression des fraudes (C. 05/03/1907) adressé par le procureur au parquet général et transmis par ce dernier à la Chancellerie. L'état comprend les dates des jugements, les juridictions, les peines prononcées, les textes appliqués et signale les affaires les plus importantes.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6022 à 6037 pour les fraudes vinicoles, 6050 pour celle sur les engrais, 6052 à 6079 pour les fraudes commerciales).

FUSIL

L. 03/05/1844, art. 16 (loi sur la chasse); C. 12/05/1903.

En cas de délit de chasse le jugement peut prononcer la confiscation des armes. Le parquet doit s'assurer que les armes déposées au greffe ne sont pas des fusils hors service : les armes doivent être décrites précisément dans tous les actes de procédure afin de vérifier la concordance avec les constatations des procès-verbaux. Dans certains greffes un registre de dépôt des fusils est tenu.

Fonds : Tribunal de première instance.

GRACE

O. 06/02/1818; L. 25/02/1875, art. 3.

Supprimé par la Constituante, le droit de grâce a été rétabli par le sénatus-consulte du 16 thermidor An X (4 août 1801). Cette renonciation au droit d'exécuter la peine appartient au chef de l'Etat, éclairé par un conseil constitué auprès du ministère de la Justice lorsqu'il s'agit de condamnations capitales. Le droit de grâce s'applique à toutes les peines (sauf condamnation par contumace, interdiction de séjour), après jugement définitif et avant prescription, mais il est d'usage d'attendre que la moitié de la peine soit encourue pour procéder à une demande. La grâce consiste dans la remise intégrale, la réduction ou la commutation de la peine. Elle n'efface pas la condamnation (au contraire de l'amnistie) et ne fait pas disparaître les déchéances légales.

Les grâces peuvent être individuelles (ou ordinaires sur recours individuel des condamnés) ou collectives (ou générales : sur propositions des directeurs de prisons¹) à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire national.

C'est le ministre de la Justice qui soumet au chef de l'Etat les états de propositions de grâces pour les personnes condamnées par les juridictions ordinaires, le bureau des grâces du ministère étant chargé d'instruire tous les recours². Les propositions pour les individus condamnés par les juridictions militaires, maritimes et coloniales sont faites par les ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

Registre des recours en grâce

- au parquet du Tribunal de première instance

Contenu : identité du condamné, cause et nature de la condamnation, établissement pénitentiaire où il se trouve, paiement ou non des amendes et des frais de justice, dates des actes d'instruction, de l'avis donné par le parquet, transmission du dossier au parquet général, décision prise par le chef de l'Etat, date de la réception de cet avis.

- au parquet général

Contenu : numéro d'ordre, numéro de la Chancellerie, parquet destinataire et date de l'envoi, nature de l'affaire (date, cause et nature de la condamnation) et nom du requérant, numéro du recours en grâce, numéro des reversements, date de retour des renseignements, transmission au parquet pour renseignements complémentaires, date de la transmission à la Chancellerie, date du retour de la Chancellerie, date et décision de la Chancellerie, parquet chargé de la notifier et date de l'envoi, date de l'accusé de réception du parquet, peine prononcée et date de l'écrou s'il y a lieu, date de l'accusé de réception à la Chancellerie, affaires terminées.

¹ les propositions trimestrielles depuis 1818 deviennent annuelles à partir de 1873.

² avant 1875 les recours pouvaient être classés sans suite après examen sommaire de ce bureau. Il a existé de 1871 à 1876 une Commission des grâces à l'assemblée nationale pour émettre des avis sur les recours des Communards.

Dossiers de recours en grâce (au ministère)

1) grâces individuelles

Contenu : supplique du condamné (rappel de l'infraction, de la condamnation, exposé des motifs du recours), rapport du procureur général donnant des renseignements sur le condamné recommandé à la clémence (état-civil, circonstances de l'affaire, avis du jury, conduite ultérieure, avis du parquet), rapports et avis du préfet et du directeur de prison, renseignements et recommandations fournies par les maires ou des particuliers (avec pétitions, etc...).

Une *notice du bureau des grâces* «doit faire connaître 1° les principales circonstances du fait 2° les motifs de l'indulgence». Cette notice donne l'état-civil détaillé des condamnés (avec âge, profession), le lieu où ils sont détenus, la recommandation du jury, la date de condamnation, le relevé de la juridiction, de la nature de l'infraction et de la peine infligée. Elle résume le contenu des autres pièces du dossier.

2) grâces des condamnés à mort

Le sursis est de droit jusqu'à la décision du chef de l'Etat depuis 1830. Le dossier complet est présenté par le directeur des affaires criminelles au Conseil d'administration du ministère qui donne un avis motivé, avant transmission au Garde des Sceaux puis au chef de l'Etat.

Contenu : rapport du procureur général avec toutes les pièces de la procédure criminelle (C. du 27/09/1830), rapport spécial du Président des assises (avec avis personnel sur l'opportunité d'une commutation), rapport spécial du bureau des grâces intitulé «rapport sur une condamnation capitale» : état civil détaillé du condamné, antécédents judiciaires, étapes de la procédure (appel, cassation...), récit détaillé du crime et des faits de l'instruction, conduite ultérieure, résumés des avis du procureur qui a soutenu l'accusation, du président des assises, de l'attitude du jury (décision équitable ou non), extrait de l'arrêt des assises, avis du conseil d'administration du ministère de la Justice, supplique du condamné (et éventuellement de ses parents).

3) grâces collectives

Chaque année il est dressé des listes de condamnés ayant manifesté bonne conduite et assiduité au travail en prison, pour lesquels il est demandé une mesure de grâce (O. 06/02/1818). Les instructions demandent de ne pas présenter plus de 10 % des détenus de la prison, de ne présenter aucun récidiviste, d'attendre que le condamné ait purgé la moitié de sa peine, les condamnés aux travaux forcés à perpétuité n'étant présentés qu'après 10 ans de peine. Le décret de grâce est accordé le plus souvent lors de la fête nationale.

Contenu : présentation du directeur de la prison sous forme de listes puis de notices individuelles, avec avis du préfet et avis du procureur général qui ajoute un exposé des faits ayant motivé la condamnation. La présentation donne les renseignements suivants : nom, prénoms du condamné, âge et lieu de naissance, situation et moyens d'existence de la famille, délit et condamnation (date, tribunal, peine), reste de la peine à subir, antécédents judiciaires, renseignements sur la conduite en prison.

4) grâces relatives aux condamnations prononcées par des juridictions spéciales

- Décret du 10 juillet 1852 : rapports soumis au chef de l'Etat par les ministres de la Guerre et de la Marine par l'intermédiaire du ministère de la Justice.

- La loi du 17 juin 1871 crée une commission spéciale pour la grâce des Communards, commission qui fonctionna du 21 juin 1871 au 8 mars 1876 (rapport Martel et Voisin à l'Assemblée nationale, J.O. 1876, p. 481 et 2587).

Contenu des dossiers de Communards :

Pour la majorité des condamnés : extrait de jugement, rapport du commissaire du gouvernement (identité du condamné, date et lieu de naissance, crime ou délit qui a motivé la condamnation du conseil de guerre, nature et durée de la peine, date de la condamnation, résumé des renseignements fournis par la procédure, observations et propositions du commissaire du gouvernement, opinion du général divisionnaire), lettre du gouverneur militaire de Paris exprimant une opinion sur la grâce éventuelle.

Pour les condamnés par contumace le dossier est composé d'abord d'une *notice-contumax* rédigée par le Conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris. Souvent très détaillée elle comporte les rubriques suivantes : état-civil (identité, parents, profession, domicile), casier judiciaire, renseignements généraux, charges relevées par l'accusation, témoignages, historique. Les 4 dernières rubriques en forment souvent une seule qui retrace avec une grande précision les actes et positions de l'insurgé pendant les événements de la Commune. Le dossier comprend en outre une *fiche de la Préfecture de police de Paris* qui donne des renseignements tirés des sommiers judiciaires : identité, naissance, profession, situation de famille, dernier domicile, condamnation pour participation à l'insurrection, condamnations antérieures, résidence (réfugié à l'étranger ou résidence inconnue), renseignements sur sa conduite antérieure, sur sa conduite à l'étranger. Le dossier comporte également un bulletin n° 2 du casier judiciaire (relevé de l'ensemble des condamnations) et un extrait de jugement du Conseil de guerre (souvent en déficit).

Registres et fichiers du ministère de la Justice

- les registres d'enregistrement des dossiers de recours en grâce, existant sous forme de tables alphabétiques jusqu'en 1825, sont chronologiques ensuite. Ils donnent pour chaque demande les noms et prénoms du condamné (profession non mentionnée), la nature des affaires (peine, infraction, date de la condamnation, département où elle été prononcée), la décision rendue sur le recours. Les registres sont mal tenus depuis la fin du XIX^e siècle. Les registres concernant les grâces de condamnés politiques comportent les mêmes rubriques.
- les fichiers sont utiles pour la recherche des dossiers.

Envoi périodique :

- un état des recours en grâce pour lesquels aucune décision n'est encore intervenue (C. 08/02/1880) est adressé par le procureur au parquet général qui envoie un état annuel à la Chancellerie. Supprimé par la C. 12/12/1898.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB²¹⁻²⁴ pour les dossiers, BB²⁸ pour l'enregistrement, BB²⁷ pour les fichiers, compléments en BB³⁰)

GREVE ET CONFLIT DU TRAVAIL

1) Rapports du parquet

Les grèves font souvent l'objet de rapports quotidiens par le procureur (envois au parquet général qui transmet à la Chancellerie). Au XX^e siècle, les circulaires de la Chancellerie prescrivent de faire des rapports seulement en cas d'incidents troublant l'ordre public.

2) Rôle d'arbitrage du juge de paix

L. 27/12/1892; C. 25/02/1896.

En cas de conflit du travail, le juge de paix peut, à la demande d'une des parties, faire une tentative de conciliation. Il dresse un procès-verbal d'accord s'il y a lieu ou invite les parties à choisir des arbitres.

Documents : déclaration écrite par une des parties (identité du demandeur, objet du différend, identité des personnes auxquelles la proposition de conciliation doit être notifiée, identité des délégués choisis par les demandeurs), procès-verbal de la conciliation, rapport et décisions des arbitres, rapport du juge de paix au procureur.

3) Commission supérieure d'arbitrage

L. 04/03/1938; D. 05/04/1938.

La loi de 1938 prévoit des procédures de conciliation pour tout différend collectif de travail qui n'aurait pu être réglé selon les dispositions des conventions collectives. Une commission paritaire de conciliation, puis deux arbitres, et éventuellement un surarbitre connaissent des différends. Une Cour supérieure d'arbitrage composée de conseillers d'Etat, hauts magistrats de l'ordre judiciaire et de hauts fonctionnaires peut annuler sur la demande des parties ou du ministère du travail les sentences arbitrales ou surarbitrales.

Envoi périodique :

- un rapport sur les phases de la procédure devant le juge de paix (demande de conciliation, arbitrage) avec des indications détaillées sur les pourparlers engagés dans le comité de conciliation est adressé à la division civile du ministère par l'intermédiaire du procureur général (C. du 25/02/1896).

Fonds : Justice de paix, parquets, ministère de la Justice (A.N. BB¹⁸), Conseil d'Etat (A. N. F²² 1359 à 1480 et 440 Mi pour les décisions de la Cour supérieure d'arbitrage)

Bibliographie : Rioux (Jean-Pierre), La conciliation et l'arbitrage obligatoire des conflits du travail, in *Edouard Daladier, chef de gouvernement*, sous la direction de René Rémond et Janine Bourdin, Paris, P. F. N. S. P., 1977, p. 112-128.

HOMOLOGATION

Code civil, art. 72, 448, 458, 167, 511; Code de procédure civile, art. 885 à 886.

Approbation de décisions prises lors d'assemblées par le président du Tribunal de première instance (délibérations de conseils de famille, avis de parents et actes de notoriété) ou par le Tribunal de commerce (concordat).

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal de commerce.

HONORARIAT

D. 02/10/1807, art. 3; D. 06/07/1810, art. 77; L. 16/06/1824, art. 13; C. 05/04/1820; C. 23/04/1855.

L'honorariat est un titre conféré par le chef de l'Etat aux magistrats prenant leur retraite après une certaine durée de service. Il permet de conserver le titre, de porter le costume et d'assister aux cérémonies publiques des compagnies judiciaires. Le titre peut également être conféré aux notaires (1843), avoués (1861), huissiers (1904), greffiers (1899) et juges de paix (1899).

La demande en est faite avec le dossier de retraite depuis 1855 pour les magistrats. Pour les officiers ministériels elle émane de la chambre de discipline qui l'adresse au procureur, lequel la fait parvenir à la Chancellerie avec un rapport.

Dossier de demande (pour les officiers ministériels)

Contenu : acte de naissance, casier judiciaire, certificat du greffier du tribunal (dates de nomination et serments de l'impétrant et de son successeur), certificat de la chambre de discipline (du tribunal pour les greffiers) constatant l'absence de mesure disciplinaire.

Rapport du procureur

Contenu : conditions remplies, date d'entrée en fonctions, date et cause de la démission, conduite pendant la durée de ses fonctions, réputation, situation politique, mesures disciplinaires, avis motivé.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (dossiers de personnel).

HUISSIER

D. 14/06/1813; O. 26/06/1828; D. 19/12/1945.

Le ministère public contrôle la chambre de discipline et la bourse commune des huissiers. La chambre de discipline concilie les conflits entre ses membres, reçoit les plaintes des tiers, règle les questions d'organisation concernant les huissiers.

Envoi périodique :

- le procès-verbal d'élection de la chambre de discipline des huissiers, avec un rapport sur la bourse commune (tenue des comptes, gestion du trésorier, secours accordés aux huissiers nécessiteux, cotisations en retard, suppression d'offices et conséquences) auquel est annexé un tableau des versements faits par les huissiers (noms, nombre d'actes, coût, sommes versées), est adressé par le procureur au parquet général qui transmet, jusqu'en 1911, à la Chancellerie.

Fonds : parquets.

Renvoi : [Officier ministériel \(pour les dossiers individuels\)](#)

HYPOTHEQUE LEGALE

Code civil, art. 2145, 2193 à 2194; Code de procédure civile, art. 692; L. 21/05/1858; C. 02/05/1859.

La purge est une procédure qui permet de libérer un immeuble des hypothèques qui le grèvent.

Le procureur est tenu de sauvegarder l'intérêt des incapables (mineurs, femmes mariées, interdits ou aliénés) et de prendre en leur nom inscription de leur hypothèque légale sur les immeubles de leurs représentants. Cette inscription est prise au moment de la vente de l'immeuble.

L'hypothèque légale est attribuée aux femmes mariées sur les biens de leur mari et aux mineurs et interdits sur ceux de leur tuteur. Quand un tiers veut purger ces hypothèques existant sur les immeubles qu'il a acquis et qui appartiennent à des maris ou a des tuteurs il doit déposer une copie collationnée (copie certifiée conforme) du contrat de vente au greffe du tribunal civil du lieu des immeubles, le greffier lui délivrant un certificat de dépôt qu'il doit notifier au procureur avec sommation de prendre, dans les deux mois, inscription sur l'immeuble aliéné. Le parquet rédige les bordereaux d'inscription pour l'Enregistrement (identité des incapables, des débiteurs, nature des droits à conserver et désignation des biens grevés) et tient deux registres, l'un pour les ventes volontaires, l'autre en cas de saisie immobilière.

1) Documents déposés au greffe

Copies collationnées du contrat de vente, adjudications.

2) Documents du parquet

a) vente volontaire

Registre des notifications d'inscription hypothécaire

Contenu : numéro d'ordre, date de la notification, identités (nom, prénoms, profession, domicile) du vendeur et de l'acquéreur, situation des biens, date de la demande de renseignements, date de l'inscription ou indication qu'il n'y a pas lieu de la prendre.

b) vente sur saisie

Registre d'inscription à la suite d'expropriation forcée ou registre des notifications en matière de saisies immobilières (C. de 02/05/1859)

Contenu : numéro d'ordre, nom du saisi, nom du poursuivant et de son avoué, date de la transcription de saisie, de la notification au parquet, de l'envoi des bordereaux au conservateur des hypothèques, date de l'inscription.

Envoi périodique :

- un état du registre des notifications en matière de saisie immobilières est adressé par le procureur au parquet général.

Fonds : Tribunal de première instance (copies collationnées), parquets (registres).

INCENDIE

D. 29/12/1919; D. 15/12/1925.

Aux termes des polices d'assurances, les assurés sont généralement tenus, aussitôt après l'incendie des objets assurés, d'en faire la déclaration en justice de paix. Cette pratique ancienne a été consacrée par le législateur en 1919 en vue de rémunérer le greffier.

Déclaration d'incendie

Contenu : identité du déclarant, nature de l'immeuble et mode de jouissance, circonstances et causes présumées du sinistre, état détaillé des pertes et dommages.

Fonds : Justice de paix, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁹ 29 à 36 rapports des procureurs sur les incendies 1848-1857).

INSTRUCTION

C. 01/06/1855.

L'instruction, inutile en matière de contraventions, facultative en matière de délits, est obligatoire pour les crimes. Elle est faite par le juge d'instruction qui tient registre des affaires entrant à son cabinet.

Registre du juge d'instruction (registre d'instruction, registre des entrées à l'instruction, registre des affaires inscrites au cabinet du juge d'instruction)

Contenu : numéro d'ordre, numéro de la plainte au parquet, identité de l'inculpé (nom, prénoms, profession, âge, domicile), date et chefs d'inculpation du réquisitoire introductif (nature de l'infraction), dates de l'entrée au cabinet, de la communication au ministère public, date et dispositif du réquisitoire de compétence, actes d'instruction (date, nombre et nature : transports, examen des lieux, perquisition, etc...dans l'ordre chronologique de la procédure); ordonnance (renvoi, non-lieu, dessaisissement); observations (décision du tribunal).

Fonds : Tribunal de première instance, parquet.

INTERDICTION

Code civil, art. 489 à 515; Code de procédure civile, art. 890 à 897; L. 16/03/1893; D. 09/05/1893; C. 06/06/1893.

L'interdiction est l'état d'une personne qui, en raison de l'incapacité où elle est de se conduire elle-même, est placée sous l'autorité d'un tuteur chargé de la représenter dans tous les actes de la vie civile. L'interdiction judiciaire concerne les êtres privés de raison (par imbécillité, démence ou fureur), l'interdiction légale les condamnés à une peine afflictive et infamante. Le ministère public doit provoquer l'interdiction en cas d'atteinte à la sûreté publique ou dans l'intérêt du malade. Après une requête déposée au Tribunal de première instance, le Conseil de famille est consulté, le tribunal procède à l'interrogatoire de la personne à interdire et prononce ou non l'interdiction ou/et la nomination d'un conseil judiciaire. Le jugement est affiché à l'auditoire du tribunal et publié par extrait. Les interdictions des individus nés à l'étranger ou dans les colonies relèvent du tribunal de la Seine.

Dossier d'interdiction

Contenu : requête au président du Tribunal de première instance (avec exposé des faits attestant l'imbécillité ou la démence), jugement ordonnant la convocation du conseil de famille, procès-verbal de délibérations de celui-ci, jugement ordonnant l'interrogatoire, procès-verbal d'interrogation, jugement définitif.

Interrogatoire sur demande en interdiction

Contenu : date, liste des présents, référence à la requête, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) de la personne, questions posées et réponses de cette dernière (les questions, portant sur les faits usuels de la vie, cherchent à tester les capacités de jugement et les facultés de mémoire).

Registre des interdictions et nominations de conseil judiciaire

Contenu : nom et prénoms de l'interdit, noms de ses parents, date et lieu de naissance, domicile, profession, désignation du tribunal (date et décision), date de la transmission par l'avoué de l'extrait de jugement, date de la mention par le greffier sur le registre, date de l'envoi par le greffier à l'avoué du certificat constatant l'accomplissement de la formalité, main-levée.

(Ce registre prend en 1893 la suite du Tableau des interdits et personnes pourvues d'un conseil judiciaire prescrit par la loi du 25 ventôse An XI et le Code civil).

Fonds : Tribunal de première instance.

INTERDICTION DE COMMUNIQUER

Code d'instruction criminelle, art. 613, 618; C. 10/02/1819; L. 08/12/1897.

Mesure d'isolement de l'inculpé détenu prescrite par le juge d'instruction. Elle ne peut s'appliquer au conseil de l'accusé depuis la loi de 1897.

Registre des interdictions de communiquer

Contenu : noms, prénoms et domiciles des prévenus, nature des crimes, époque et durée de l'interdiction de communiquer, connaissance donnée par le juge d'instruction, observations (secret absolu ou partiel).

Envoi périodique :

- état des interdictions de communiquer envoyé par le procureur au parquet général et transmis à la Chancellerie (envoi supprimé en 1897).

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB³ 42 à 45 pour 1819-1833, BB¹⁸ 6532 à 6535)

INTERDICTION DE SEJOUR

Code d'instruction criminelle, art. 653; *Code pénal*, art. 44 à 50, 229; L. 09/07/1852; L. 27/05/1885; D.-L. des 30/10/1935 et 18/04/1936; L. 18/03/1955; C. 27/07/1955.

L'interdiction de séjour est la défense faite à certains condamnés libérés de paraître dans les lieux dont l'interdiction leur a été signifiée avant leur libération. Cette interdiction a été substituée en 1885 à la surveillance de la haute police qui déterminait un lieu de résidence obligatoire (sauf dispense accordée par le versement d'une caution autorisée en 1810, possibilité supprimée en 1851). A partir de la loi du 28 avril 1832 le condamné pouvait choisir librement sa résidence, sous réserve de notifier tous ses déplacements à la police qui devait lui fournir une feuille de route. Avec la loi de 1885, la liste des localités interdites comporte une partie générale (ville importantes) et une partie spéciale à l'intéressé (lieu de l'infraction...).

Le chef de l'établissement pénitentiaire, qui constitue le dossier et l'adresse au Préfet, fait établir un carnet anthropométrique d'identité et une fiche permettant d'en délivrer un duplicata.

Dossier d'interdiction de séjour

Contenu : extrait du registre d'écrou, feuille individuelle de signalement, notice individuelle de l'intéressé (constituée par le parquet), relevé de ses condamnations. Depuis 1955 le dossier est constitué de la «notice d'interdit» qui rassemble les informations dispersées dans les documents précédents.

Envoi périodique :

- état des individus frappés par l'interdiction de séjour (L. 27/05/1885, art. 19) envoyé mensuellement par le procureur au parquet général qui adresse des états annuels à la Chancellerie.

Contenu : identité, âge et domicile au moment du crime, désignation du crime ou délit, des tribunaux, date des jugements, indication de la peine et observations. Supprimé par la C. du 12/12/1898, l'état trimestriel des condamnations à l'emprisonnement suffisant.

Fonds : parquets, Documents pénitentiaires (Interdiction de séjour)

INTERROGATOIRE

Code d'instruction criminelle, art. 93, 293 à 294, 296.

Moyen d'instruction en matière pénale. Le procès-verbal doit faire la mention complète des questions posées et rendre les réponses textuellement, dans les propres termes du prévenu (traduction entre parenthèses pour les termes en patois).

Fonds : Tribunal de simple police, Tribunal correctionnel, Cour d'assises, Cour d'appel.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES

Code de procédure civile, art. 324 à 336.

Mode d'instruction par lequel une partie fait interroger l'autre sur des faits relatifs à une contestation, afin de tirer de ses réponses des arguments utiles ou une preuve. Les questions posées permettent de saisir la logique des plaideurs.

Procès-verbal d'interrogatoire sur faits et articles

Contenu : date, référence à la requête, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des parties, questions posées par le demandeur et réponses faites par le défendeur.

Fonds : Tribunal de première instance.

JUGEMENT

Code de procédure civile, art. 116 à 165; Code d'instruction criminelle, art. 163 à 164, 195 à 196, 211; D. 30/03/1808, art. 36 à 39.

Le jugement (ou arrêt en matière criminelle) est une décision judiciaire à l'occasion d'un litige et à la suite d'une instance (procédure de saisie d'un tribunal). On distingue les jugements *définitifs* (jugant au fond) qui peuvent être *contradictaires* (rendus sur les défenses des deux parties) ou par *défaut* (absence de la partie assignée) et les jugements d'*avant faire droit* qui laissent en suspens la question de fond et ordonnent une mesure préalable pour faciliter l'instruction de l'affaire.

Le jugement est porté sur la feuille d'audience (papier timbré) signée par le président et le greffier : elle constitue la minute du jugement déposée au greffe. On fait relier en registre les feuilles d'audience de l'année.

Jugement civil ordinaire (causes ordinaires)

En règle générale, il est composé, outre l'identité du juge et des parties, de trois éléments différents :

- les *qualités* (absentes en justice de paix à Paris et dans les grandes villes; non rédigées sur la minute au Tribunal de première instance). Les jugements du Tribunal de commerce comportent également les qualités. La loi du 22 décembre 1915 qui ouvre le pourvoi en cassation contre les décisions en dernier ressort des juges de paix oblige les greffiers à rédiger les qualités.
- les *motifs* : réponse à tous les chefs des demandes et conclusions des parties (les «attendus» des tribunaux et «considérants» des cours).
- le *dispositif* : décision du tribunal sur les points en litige, il ordonne, condamne et dit ce que les parties devront faire.

Jugement sur requête

C'est une décision de justice prise par le tribunal sur la demande d'une partie sans contradicteur. Le jugement sur requête est rédigé en marge ou au bas de la requête qui tient lieu de qualités. Au tribunal de la Seine il y a des feuilles spéciales pour les minutes de ces jugements.

Jugement correctionnel

Le jugement correctionnel, après l'identité des présents à l'audience (juges, prévenu, partie civile), développe les étapes de la procédure, indique le délit, reproduit les articles du Code pénal le qualifiant (les références seulement, depuis l'Ordonnance du 3 mai 1945), prononce la condamnation et fixe le montant des réparations civiles et des frais (dépens).

Extraits de jugements

Selon les époques les parquets doivent envoyer au Garde des Sceaux des extraits de jugements concernant certaines personnes (ils sont destinés à être transmis aux administrations auxquelles appartiennent les intéressés) ou portant sur certains crimes et délits. Ces extraits seront progressivement, dans le cours du XIX^e siècle, soit adressés directement aux ministères concernés par les tribunaux, soit remplacés par les bulletins du casier judiciaire. Mais le ministère demande fréquemment l'envoi, au lendemain de l'adoption de lois répressives nouvelles, pendant quelques années, des extraits de jugements (ou des avis de poursuites). Dans la première moitié du XIX^e siècle ces extraits concernent les militaires (C. 06/05/1816), les marins (C. 26/06/1823), les militaires retraités (C. 06/12/1840), les membres de la légion d'honneur (C. 24/06/1808), les instituteurs (C. 15/02/1834), les membres du clergé (C. 31/12/1883), les imprimeurs et libraires (C. 05/10/1822), les délits de fausse monnaie (C. 12/08/1816) ou de presse (C. 31/03/1820).

Fonds : tous tribunaux, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸)

Renvoi : [Placet](#), [Qualité](#)

JURY CRIMINEL

Code d'instruction criminelle, art. 381 à 406; L. 02/05/1827; D. 07/08/1848; L. 04/06/1853; L. 21/11/1872; L. 25/11/1941.

Avant 1848 la liste du jury se confond avec celle des notables (premier Empire) puis des électeurs censitaires. A partir de l'établissement du suffrage universel une sélection est opérée.

Une *liste annuelle* du jury est établie à partir de listes préparatoires constituées au niveau cantonal. Des tirages au sort successifs permettent de constituer une *liste de session* (36 jurés plus 4 suppléants en 1872, 18 + 2 en 1941, 21 + 4 en 1945) à l'ouverture de chaque session, puis une *liste du jury de jugement* (12 jurés, 6 en 1941 et 7 depuis 1945) pour chaque affaire.

La loi de 1872 prévoit 1 juré pour 500 habitants par département, le nombre étant de 3000 pour la Seine (ce nombre a été abaissé en 1941 à 1200 pour la Seine et 1 juré pour 1300 habitants pour les autres départements). Dans chaque canton une commission, composée des maires du canton et présidée par le juge de paix, établit des listes préparatoires dont un exemplaire reste au greffe, un va au président du Tribunal de première instance et un autre au Conseil général. Il était d'usage dans les parquets de demander au juge de paix des renseignements sur la vie privée et sur les opinions politiques et religieuses des jurés (enquête supprimée par la circulaire du 1er février 1910). Les listes d'arrondissement sont ensuite dressées par des commissions d'arrondissement présidées par le président du Tribunal de première instance et composées des juges de paix et conseillers généraux de chaque arrondissement. Le greffe du tribunal siège de la cour d'assises réunit les listes d'arrondissement pour former la liste annuelle départementale.

Listes du jury

Contenu :

- 1) listes censitaires d'avant 1848 : noms, prénoms, titres, qualifications et professions, domicile politique, montant de l'impôt payé (avec répartition par type de contribution et selon les bureaux de perception). Ces listes sont imprimées.
- 2) depuis 1848 : noms, prénoms, titres, qualifications ou professions, âge (ou date de naissance), lieu de naissance, domicile, numéros de tirage et de liste.

Envoi périodique :

- Etat des jurés défaillants (C. des 30/01/1826 et 11/12/1827).

Lors du tirage de la liste de session, les absences, incapacités, défauts d'aptitude et excuses éventuelles peuvent conduire à faire un nouveau tirage parmi une liste spéciale de jurés suppléants constituée dans la ville où se tiennent les assises. Le procureur doit adresser un état de tous les jurés défaillants (causes de non comparution, excuses présentées, décision de la Cour sur la validité de celles-ci) à la Chancellerie avec un rapport sur la formation des listes du jury (C. 27/08/1857).

Fonds : Préfecture, Justice de paix, Tribunal de première instance, cour d'assises (pour les arrêts de radiation, condamnation de jurés défaillants), parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6042 à 6047).

Compléments : rapports d'assises des chefs de Cour d'appel (A. N., BB²⁰) sur la composition et la conduite des jurys.

Bibliographie :

Martinage (Renée), Royer (Jean-Pierre), *Les Destinées du jury criminel*, Lille, L'Espace juridique, 1990, 274 p.

Schnapper (Bernard). Le jury français aux XIX^e et XX^e siècles in *The trial jury in England, France, Germany 1700-1900, Comparative studies in Continental and Anglo-American legal history*, tome 4, Duncker und Humblot, Berlin, 1987, p. 165-239.

Schnapper (Bernard). Le jury criminel, un mythe démocratique (1791-1980), *Histoire de la Justice*, 1988, n° 1, p. 9-17.

LEGION D'HONNEUR

C. des 17/10/1815, 06/12/1840, 07/01/1853, 09/12/1863, 19/12/1874 et 15/06/1876.

Les parquets doivent adresser à la Chancellerie les extraits des jugements et arrêts (avec la procédure depuis 1853) portant condamnation contre les membres de la Légion d'honneur, avec les indications suivantes : date de nomination dans l'ordre, numéro du brevet, noms et prénoms du condamné, grade dans l'armée, lieu de naissance, domicile. Ils donnent également avis des décès des membres de l'ordre.

Les dossiers de présentations de magistrats à la Légion d'honneur sont constitués par les chefs de Cours : ils rassemblent les états de service, des éléments du dossier personnel, les recommandations

et les rapports du procureur général et du premier président de la Cour (résumé de la carrière du magistrat, travail et qualités, attitude politique, etc...).

Envoi périodique :

- extraits de jugements.

- état annuel des membres de la Légion d'honneur décédés envoyé par le procureur au parquet général qui l'adresse à la Chancellerie

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹ 36 à 38 et BB¹⁸ pour les poursuites contre les membres de l'Ordre, BB³³ pour les candidatures et dossiers de présentation).

Renvoi : [magistrat \(dossier\)](#)

LIBERATION CONDITIONNELLE

L. 14/08/1885.

Les parquets tiennent parfois un registre des libérations conditionnelles.

Envoi périodique :

- relevé des demandes de libération conditionnelle, avec l'avis formulé, adressé par le procureur au parquet général (C. 16/12/1893). Il est supprimé par la C. du 12/12/1898.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6440 à 6441 : législation)

Renvoi : [Exécution des peines, Documents pénitentiaires \(Libération conditionnelle\)](#)

LIQUIDATION ET PARTAGE

D. 07/09/1880; C. 21/10/1880.

Le décret de 1880 prescrit la tenue d'un registre faisant connaître par étude notariale la situation des liquidations et partages en cours, ordonnées par chaque tribunal.

Registre des liquidations et partages

Contenu : nature de la liquidation, noms des parties, nom de l'avoué poursuivant, date du jugement ordonnant la liquidation et désignant le notaire, date de la licitation des immeubles, date de clôture du procès-verbal des opérations du notaire, date du jugement d'homologation du procès-verbal, date de l'homologation définitive, observations (causes de retard et mesures prises pour y remédier).

Envoi périodique :

- état trimestriel adressé par le greffier au procureur, transmis au procureur général. Le rapport annuel que ce dernier devait envoyer à la Chancellerie a été supprimé par la C. du 25/02/1911.

Fonds : Tribunal de première instance, parquets.

Renvoi : [Partage judiciaire](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE

L. 04/03/1889.

Elle diffère de la faillite par la non arrestation du liquidé et une diminution des échéances le frappant. En l'absence de concordat le tribunal peut maintenir le débiteur en état de liquidation judiciaire pour que l'actif soit complètement réalisé et réparti ou prononcer l'état d'union (faillite prononcée). Des contrôleurs, aux fonctions gratuites, sont adjoints au liquidateur.

Le commerçant doit présenter au tribunal de commerce une requête pour demander le bénéfice de la liquidation judiciaire et y joindre un bilan (actif, passif) avec la liste des créanciers. Le jugement déclaratif nomme un juge commissaire et un liquidateur, le liquidé n'étant pas dessaisi de ses biens mais ne pouvant agir que sous le contrôle du liquidateur. Les opérations suivantes sont les mêmes que celles de la faillite.

Dossiers de liquidation judiciaire : cf. Faillite.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

Renvoi : [Faillite](#)

LISTE ELECTORALE

D. 02/02/1852, art. 22; L. 05/04/1884.

Le juge de paix statue sur les contestations relatives à la formation et à la révision des listes électorales municipales et politiques sur appel des décisions des commissions municipales. Les déclarations d'appel sont faites au greffe. Les contestations des listes électorales aux chambres

d'agriculture (L. 03/01/1924), listes consulaires (L. 08/12/1883), prud'homales (L. 21/06/1924), des chambres de commerce et de métiers (L. 26/07/1925), des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (Code du Travail, Livre II, 140), des conseils d'administration des caisses de secours de mineurs (L. 29/06/1894) sont également du ressort du juge de paix.

Registre des déclarations d'appel

Contenu : date, identité (nom, prénoms, profession, domicile, date et lieu de naissance) de l'appelant, référence à la décision de la commission municipale (commune, date, motifs), objet motivé de la demande.

Fonds : Justice de paix.

Renvoi : [Election consulaire](#)

LOIS

Arrêté 16 prairial An VIII; Instruction 17/04/1810.

Registre pour la transcription des lois

Contenu : simple accusé de réception du *Bulletin des Lois* avec le titre et sommaire de chaque loi.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

Compléments : *Bulletin des Lois*, *Journal Officiel*.

LOTÉRIE ET TOMBOLA

L. 23/12/1933, art. 16.

Afin d'éviter la vente par des intermédiaires de *dixièmes* à un prix majoré, toute personne qui veut procéder à l'émission ou à la vente de représentation de fractions de billets de la Loterie nationale (créée en 1933) doit faire une déclaration préalable à la Préfecture dont le double est adressé au procureur afin de vérifier les cas d'incapacité.

Fonds : parquets.

LOYER

Loi des 09/03/1918, 31/03/1922, 06/07/1925 et 01/04/1926.

La loi de 1918, créant des commissions arbitrales de loyers, proroge les baux pour une durée égale à celle de la guerre. Celle de 1922 remplace les commissions arbitrales par la chambre du conseil du Tribunal de première instance ou la justice de paix (selon le montant des baux). Les nombreuses lois suivantes règlent les rapports entre bailleurs et locataires (prorogations, prix des loyers...). Le requérant saisit le tribunal concerné par une déclaration. Le magistrat convoque les parties pour une conciliation. En cas d'échec il y a jugement.

Déclaration faite au greffe

Contenu : date, identité des parties, localisation de l'immeuble, montant du loyer, objet de la demande (reprise, réduction...).

Procès-verbal de conciliation

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du locataire et du propriétaire, motif de la demande en réduction (état de guerre, perte de ressource), transaction proposée par le tribunal (% de rabais sur les loyers arriérés).

Procès-verbal de non-conciliation

Contenu : le même que ci-dessus avec mention du désaccord et du renvoi devant la Commission arbitrale ou à l'audience (après 1922).

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 1534 à 1579).

Renvoi : [Baux commerciaux](#)

MAGISTRAT (DOSSIER)

C. des 18 fructidor An XI, 15/05/1850, 22/02/1853 et 04/11/1859.

La circulaire de 1850 crée le dossier individuel du magistrat «*contenant tous les documents qui l'intéressent et donnant un tableau fidèle de sa vie judiciaire*». Avant cette date, il y avait au

ministère de la justice des dossiers de mouvement (ou de présentations) ouverts pour chaque place judiciaire : lors d'une vacance on y rassemblait les demandes de tous les candidats, les recommandations écrites en leur faveur, les présentations faites par les chefs de Cours. Afin de retrouver plus facilement les pièces concernant une même personne, les dossiers individuels sont constitués au nom de chaque magistrat et doivent contenir une notice individuelle (la périodicité annuelle prévue en 1850 n'a jamais été respectée; en 1873 une notice a été demandée pour tous les magistrats, une autre en 1878) rédigée par les chefs de Cours, notice dont le cadre sert aux présentations lors des vacances de postes. Le dossier s'étoffe des rapports, recommandations et plaintes concernant l'intéressé. Notices individuelles, présentations et rapports des chefs de Cour constituent les pièces les plus intéressantes : elles sont d'un intérêt capital pour toute histoire sociale de la magistrature, de son recrutement et de son influence sociale.

1) au ministère de la Justice

Dossier de magistrat

La chemise du dossier donne le nom, les prénoms, date de naissance et fonctions successives exercées dans l'ordre judiciaire avec la nature de la fin de carrière (démission, retraite, décès).

Contenu du dossier : demandes de places et suppliques du magistrat, recommandations d'origine diverse (députés en particulier), renseignements du procureur général et du premier président de la Cour d'appel (sur la conduite du magistrat, à l'occasion de plaintes ou de demandes), *notice individuelle* et présentations rédigées par les chefs de Cour.

Notice individuelle

Contenu (4 pages) : les deux premières, remplies par le magistrat, portent sur l'identité, l'état-civil, le cursus universitaire (titres) et la carrière judiciaire du magistrat, ses revenus et sa situation de famille (avec profession des père et beau-père) et ses souhaits concernant l'avancement et les postes désirés en France ou dans les colonies. Le magistrat détaille ses états de services et les observations personnelles qu'il croit utile de présenter. Les deux dernières pages comprennent des renseignements à fournir par les chefs de la Cour d'appel : renseignements confidentiels sur le caractère, la conduite privée et publique, les qualités et traits de caractère liés à la fonction (impartialité, travail, zèle, fermeté, capacité, sagacité, style, éloquence), les rapports avec les chefs et les autorités, le niveau d'instruction (droit et culture générale), les aptitudes aux diverses fonctions judiciaires (audiences civiles ou correctionnelles, assises, parquet...), le tout étant résumé par les observations et appréciations des chefs de la Cour.

Présentations

Confectionnées selon un cadre analogue aux notices (identité du candidat, professions exercées, situation familiale, fortune), elles sont faites, à chaque vacance de poste, par les chefs de la Cour. La Circulaire du 18 fructidor An XI a la première organisé ce système en demandant les présentations de 3 candidats (renseignements, capacités légales et avis sur leurs mérites respectifs) pour chaque nomination, avec un rapport général sur l'ensemble du mouvement. Les présentations des juges de paix adressées directement, par les procureurs des tribunaux de première instance, à la Chancellerie avant 1820, le sont ensuite par l'intermédiaire du parquet général.

Registre du personnel (Arrêté du 07/11/1826)

Contenu : nom, prénoms, âge des magistrats, diverses fonctions exercées et date de la nomination à chacune d'entre elles.

2) dans les parquets

Dossiers de personnel

Le parquet général garde la minute des notices et rapports transmis à la Chancellerie (la Circulaire du 31 décembre 1883 prescrit que ce dossier doit suivre le magistrat en cas de mutation) et tient un registre du personnel judiciaire. Le parquet du Tribunal de première instance garde les minutes de présentation des juges de paix et des rapports sur les autres magistrats.

Registre du personnel (C. 29/11/1826)

Contenu : numéro d'ordre, nom et prénoms des officiers de justice et qualités qu'ils avaient avant leur entrée dans la magistrature, date et lieu de naissance, nature de leurs fonctions (liste dans l'ordre chronologique le cas échéant), dates de l'ordonnance de nomination, de la prestation de serment de l'installation, date de la cessation de service, cause, durée des services, traitement annuel, renseignements (nom du remplacé, prix de la cession d'office pour les officiers ministériels..).

Fonds : parquets du Tribunal de première instance et de la Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB⁶ pour les dossiers de mouvement et les registres de personnel, BB⁶ II pour les dossiers individuels, BB⁸ pour les présentations de juges de paix, BB⁵ 375 à 543 et BB³⁴ pour les décisions de nomination, compléments en BB³⁰).

Bibliographie :

Royer (Jean-Pierre), Martinage (Renée), Lecocq (Pierre), *Juges et notables au XIXe siècle*, Paris, P. U. F., 1983, 400 p.

Royer (Jean-Pierre), *La Société judiciaire depuis le XVIIIe siècle*, Paris, P. U. F., 1979, 347 p.

MAJORAT

D. 14/08/1806; D. 01/03/1808; O. 25/08/1817; L. 12/05/1835; L. 07-11/05/1849.

Le majorat est une propriété immobilière inaliénable dont les revenus sont affectés au soutien d'un titre nobiliaire transmissible dans la descendance masculine du titulaire. Le sénatus-consulte du 14 août 1806 rétablissant les titres distingue les majorats de *propre mouvement* formés de biens provenant de dotations du prince et les *majorats sur demande* constitués par les chefs de famille sur leurs propres biens après autorisation du chef du gouvernement. La révolution de juillet 1830 interdit à l'avenir toute institution de majorat, ceux formés antérieurement avec des biens particuliers ne pouvant s'étendre au-delà de deux degrés à partir du fondateur.

L'autorisation du gouvernement était donnée par lettres patentes énonçant les motifs de la distinction accordée, le titre affecté au majorat, les biens qui le composent et les armoiries accordées au titulaire. Ces lettres patentes sont publiées et enregistrées à la Cour d'appel et au tribunal de première instance du domicile de l'impétrant et de la situation des biens formant le majorat. Insertion en est faite au *Bulletin des lois*. Les dossiers de demande, constitués au Conseil du Sceau, sont particulièrement intéressants pour l'étude de la fortune des titulaires.

Dossiers de demande d'institution de majorat

Contenu : requête, extrait d'acte de naissance, état-civil, exposé détaillé de la fortune et des revenus, avec pièces justificatives (contrats d'acquisition, baux, actes de notoriété, certificats des Hypothèques, rôles de contributions, etc...), justificatifs des titres de noblesse, quittances des droits de sceau et d'enregistrement.

Fonds : ministère de la Justice (A. N. : décisions en BB³⁰ 1592 à 1603 et BB³⁴; lettres patentes en 149 Mi; dossiers en BB³⁰ 625 à 724, 965 à 1120, 1589 à 1591, BB¹¹), Cour d'appel et Tribunal de première instance (enregistrement des lettres patentes).

MANDAT

Code d'instruction criminelle, art. 91 à 112; C. 08/02/1850; C. 15/10/1909.

Actes du juge d'instruction ou du procureur prescrivant des dispositions diverses vis-à-vis d'un inculpé pour l'instruction d'une affaire. Le *mandat de comparution* invite à comparaître à telle date en vue d'interrogatoire. Si l'inculpé fait défaut un *mandat d'amener* prescrit aux agents de la force publique d'amener de gré ou de force l'inculpé. Le *mandat de dépôt* - qui suppose la présence de l'inculpé - prescrit la détention préventive jusqu'à nouvel ordre et celui d'*arrêt* (en cas de fuite de l'inculpé), rendu sur les conclusions du ministère public, ordonne l'incarcération en maison d'arrêt jusqu'à nouvel ordre. Les mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt comportent l'identité précise et le signalement de l'inculpé ainsi que la nature de l'inculpation.

Mandat

Contenu : date, qualité de l'autorité qui le décerne, désignation de l'inculpé (nom, prénoms, surnoms, âge, profession, domicile, signalement), des endroits où il peut se trouver, les noms et adresses des

personnes avec lesquelles il a des relations, signature et sceau du magistrat, formule exécutoire, énonciation des faits et citation de la loi qui qualifie l'infraction.

Fonds : Tribunal de première instance (correctionnel) et parquets.

MARQUE DE FABRIQUE

L. des 18/03/1806, 23/06/1857, 26/11/1873 et 03/05/1890; O. 17/08/1825; D. des 26/07/1858 et 24/02/1859; Instruction du 06/09/1858.

Signes extérieurs (dénomination, emblème, empreinte, timbre, cachet, vignette, etc...) qu'un fabricant ou commerçant a le droit exclusif d'appliquer sur ses produits ou ses marchandises pour en constater l'identité après avoir déposé au greffe du Tribunal de commerce (avant 1857 à celui du Conseil de prud'hommes) plusieurs exemplaires de la marque représentée par un dessin, une gravure ou une empreinte. Le dépôt des marques étrangères se fait au tribunal de la Seine. Un des exemplaires déposé est envoyé au Conservatoire national des arts et métiers, puis à partir de 1891 au ministère du Commerce (Office national de la propriété industrielle). Le déposant fournit une notice (acte de dépôt), des exemplaires du modèle de la marque (qui s'inscrit dans un cadre ne dépassant pas 10 cm de côté) et depuis 1890 un cliché typographique en métal (n'ayant pas plus de 16 cm de côté).

Registre des actes de dépôt de marque : registre des procès-verbaux

Contenu : jour et heure du dépôt, identité (nom, prénoms, profession, domicile) du déposant, mandataire éventuel (qualité), acte de remise des exemplaires de la marque (rapide descriptif), objectif de cette dernière (désignation des produits). Ce registre d'actes de dépôt ne comporte pas l'exemplaire de la marque, mais le descriptif qui en tient lieu (nature du dessin, dimensions, mots inscrits) est utile pour une étude des marques.

Registre de dépôt des marques de fabrique : registre des modèles

Contenu : date du dépôt, identité (nom, prénoms, profession, domicile, raison sociale) du déposant, objectifs de la marque (présence sur les boîtes, bouteilles...); l'exemplaire de la marque est collé sur le registre, au milieu de chaque feuille.

Répertoire des modèles de marques de fabrique

Contenu : table par noms des déposants (avec professions, domicile, n° d'ordre des procès-verbaux de dépôt) et table par produits sur lesquels les marques déposées sont destinées à être apposées (noms des déposants, n° d'ordre des procès-verbaux de dépôt).

Clichés typographiques

Ceux-ci ne se retrouvent que faiblement dans les archives, car dès que l'Office national de la propriété industrielle auquel il a été adressé (avec exemplaire de la marque, notice du déposant et exemplaire en sus de l'épreuve du cliché) le retourne, le déposant peut le reprendre.

Fonds : Conseil de prud'hommes, Tribunal de commerce, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6179 à 6181)

Publications complémentaires :

Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, organe du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Office national de la propriété industrielle.

Tabulaire Revue, revue mensuelle.

Les marques de fabrique françaises. Sauvegarde du producteur français à l'étranger, 3^e édition, 1877, Nélaton et Cie Editeurs, Paris (reproduction de marques, classées par nature d'industrie ou de commerce).

Le Journal des marques, organe mensuel d'information et de défense.

MEDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE

D. 13/07/1917; Arrêté 17/12/1918.

Le décret de juillet 1917 crée une décoration civile spéciale «destinée à remercier et à distinguer les auteurs des actes de dévouement accomplis dans l'intérêt public, à l'occasion de la guerre et pendant la durée des hostilités». Une commission de classement au ministère inscrit toutes les demandes sur un registre spécial et ouvre à chacune un dossier individuel. (cf. Note «Médaille de la

Reconnaissance française». Institution et dispositions réglementaires, *Bulletin officiel du ministère de la Justice*, 1918, p. 166-176).

Chaque dossier individuel comprend essentiellement, outre le bulletin n° 2 du casier judiciaire, des recommandations, des prospectus d'œuvres et extraits de journaux en rapport avec l'action des intéressés, deux documents :

- une *demande de renseignements* ou questionnaire imprimé du ministère de la Justice adressé au Préfet (ou à toute autre autorité administrative) portant sur l'identité détaillée de l'intéressé, sa moralité, ses distinctions antérieures et développant très précisément les services rendus dans les hôpitaux et ambulances, dans l'animation des œuvres de guerre ou les actes de dévouement réalisés dans le cadre des fonctions publiques exercées lors de la guerre.
- une *notice de proposition* qui résume le questionnaire précédent et définit la classe de la récompense proposée.

La chemise de chaque dossier comporte l'identité de la personne proposée, le résumé de son activité pendant le conflit et la décision prise.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB³² 1 à 314 dont les articles 1 à 288 pour les dossiers individuels et 290 à 291 pour les registres des demandes)

MERCURIALE

L. 20/04/1810, art. 8; C. 30/04/1872.

Discours prononcé par le procureur général devant les chambres réunies de la Cour sur la marche générale de la justice dans le ressort pendant l'année écoulée (utilisation des statistiques des parquets).

Envoi périodique :

- la mercuriale est adressée au Garde des Sceaux avec les documents statistiques correspondants : état général des affaires civiles (avec détail des affaires ordinaires et sommaires), des affaires commerciales (idem), des saisies immobilières (idem), des ordres et distributions (idem), des affaires correctionnelles et des affaires à l'instruction.

Fonds : Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB¹ 135 à 137 pour 1811-1827).

MINEURS

C. 06/04/1842; L. 22/07/1912; D. 31/08/1913; C. 30/01/1914; O. 02/02/1945.

Dès 1840 le ministère de la Justice prescrit la réalisation d'une information préalable en matière de délinquance juvénile et demande la confection de notices individuelles des mineurs. La procédure d'instruction devient obligatoire en matière de crimes et délits de mineurs avec la loi de 1912. Le juge d'instruction doit faire procéder à une enquête familiale et sociale sur l'enfant, éventuellement à un examen médical, et les décisions prises sont indiquées à part des jugements concernant les adultes. Toutes les décisions rendues sur les mineurs sont adressées par extraits au ministère de la Justice qui en tient un Répertoire central. Outre les dossiers et décisions concernant les mineurs, les tribunaux ont connaissance de rapports sur la liberté et l'éducation surveillée.

Registre des décisions concernant les mineurs (L. de 1912, art. 27)

Ce registre sert à inscrire les décisions concernant les mineurs de 13 ans ou moins déférés à la Chambre du conseil pour toute infraction, les mineurs de plus de 13 ans et moins de 16 ans traduits, pour crimes et délits, devant le Tribunal pour enfants et adolescents et les mineurs de 16 à 18 ans jugés pour délit devant le même tribunal (toutes les décisions concernant les mineurs de 18 ans prises par le tribunal des enfants depuis 1945).

Contenu : numéro d'ordre, identités (nom, prénoms, surnoms, âge, date et lieu de naissance, domicile) du mineur, des parents, des personnes chez qui il habite, profession ou apprentissage, antécédents judiciaires, nature de l'infraction, nature et date de la décision, garde et placement (institution, établissement, particulier), identité des délégués chargés d'assurer l'éducation surveillée.

Dossier des mineurs (au tribunal des enfants, depuis 1945)

Contenu : requête du procureur (avec pièces justifiant l'inculpation : procès-verbaux de délit, d'audition de témoins), enquête sociale, examen médical et examen médico-psychologique (rappel des faits, examen médical, conclusions), ordonnance du juge.

Les pièces d'information et le dossier social sont en double : un pour le tribunal, un autre pour l'établissement de placement.

Liberté surveillée

- Répertoire des mineurs placés en liberté surveillée.
- *Rapports trimestriels des délégués à la liberté surveillée.*

Le délégué tient un cahier pour noter tous les renseignements utiles à la connaissance de l'enfant et son milieu, contrôlant ses conditions matérielles et morales d'existence (santé, travail, loisirs), à travers ses visites périodiques. Il adresse un rapport trimestriel au juge des enfants.

Envois périodiques :

- rapports annuels du parquet sur l'application de la loi de 1912, sur les désignations de magistrats devant faire partie du tribunal de mineurs, délibération de la chambre arrêtant la liste des rapporteurs et délégués (C. 20/01/1914).
- état des mineurs traduits devant les tribunaux par application de la loi du 26/03/1927 qui autorise le tribunal à modifier les décisions concernant les mineurs de 13-18 ans en cas d'amendement de ces derniers (C. 10/05/1927).
- Rapport annuel du procureur général sur l'application de l'ordonnance du 02/02/1945 (C. des 08/01/1946, 07/05/1947, 04/05/1953 et 19/03/1954).

Contenu : commentaire des statistiques des mineurs, fonctionnement des juridictions spécialisées, conditions de réalisation des enquêtes sociales et de fonctionnement des services sociaux, modalités des placements provisoires pendant l'information, conditions de placement dans les institutions publiques et privées, fonctionnement des services de la liberté surveillée.

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal des enfants, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6588 à 6601)

Renvoi : [Réprimande](#), [Documents pénitentiaires \(Jeunes détenus\)](#)

MOBILIER DU TRIBUNAL

L. 26/07/1829; O. 03/02/1830; C. 05/04/1830; D. 20/07/1853, art. 4; C. 30/07/1853.

Le concierge des cours et tribunaux est gardien responsable du mobilier et tient un registre d'entrée et de sortie du matériel (Arr. 05/04/1895). Un inventaire de prise en charge est rédigé par le greffier, le double étant adressé au Préfet.

Inventaire du mobilier

Contenu : description détaillée de chaque objet (nature, marques, état matériel, prix d'achat, valeur actuelle).

Fonds : Préfecture, tous tribunaux.

MORT VIOLENTE

Code civil, art. 81; Code d'instruction criminelle, art. 44.

Les procès-verbaux et enquêtes sur les décès accidentels et suicides (déclarations de décès, levée de corps, liefs de cadavres) avec les rapports des médecins sur les causes de la mort et l'état des cadavres doivent être transmis au procureur qui les inscrit sur le registre d'ordre. Le juge de paix est fréquemment amené à dresser un procès-verbal de levée de corps.

Procès-verbal de levée de cadavre

Contenu : identité, signalement de l'individu, déclaration du médecin sur l'état du cadavre, description des vêtements, des objets l'accompagnant, renseignements recueillis sur les causes de la mort.

Fonds : Justice de paix, parquets.

Bibliographie :

Hesse (Philippe), Les juges de paix, témoins de la mort, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Rennes, 1979, tome 56, p. 55-78.

NANTISSEMENT

L. 17/03/1909; D. 28/08/1909.

Le débiteur remet en garantie du paiement de sa dette le fonds de commerce qu'il exploite. L'inscription, faite au greffe du Tribunal de commerce, doit être renouvelée après 10 ans. Elle se fait avec le dépôt d'un acte de nantissement authentique ou sous seing privé, accompagné de bordereaux transcrivant le contenu de l'acte. Les documents rassemblent fréquemment les privilèges de vente et ceux de nantissement.

Bordereaux de nantissement

Contenu : identité, professions et domiciles du créancier et du débiteur; date et nature du titre; montant de la créance et conditions d'exigibilité; désignation du fonds de commerce et de ses succursales avec indication des éléments qui le constituent (matériel, marchandises...).

Registre d'entrée des ventes et nantissements (à souche)

Contenu : numéro d'entrée, date du dépôt des pièces (avec nom et qualité du déposant : notaire, huissier), nombre et nature des pièces (actes de cession, de reconnaissance de dette, de renouvellement d'inscription, acte d'obligation), noms des parties, nature et siège du fonds de commerce.

Registre d'inscription de privilège de nantissement

Contenu : identités (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du créancier et du débiteur; nature, montant, objet et échéancier de la reconnaissance de dette (ou tout autre motif du nantissement), affectation à titre de gage et nantissement (description du fonds); copie littérale du bordereau d'inscription au centre du registre.

Registre de dépôt des titres sous seing privé de vente ou nantissement de fonds de commerce

Contenu : date, nom du greffier, date de l'acte, de son enregistrement, numéro du registre d'entrée, contenu (vente, nantissement), identité des parties, nature et situation du fonds.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

Renvoi : [Vente de fonds de commerce](#)

NATIONALITE

Code civil, art. 8 à 12; L. des 03/12/1849, 29/06/1867, 26/06/1889 et 10/08/1927; O. 19/10/1945 (Code de la nationalité française).

L'acquisition de la nationalité résulte d'une concession du gouvernement. La Constitution de l'an VIII impose les conditions suivantes : avoir 21 ans, jouir au préalable d'une autorisation de domicile, avoir demeuré en France depuis 10 ans au moins (en cas de services importants rendus au pays, la durée du stage peut être réduite à un an). La loi du 3 décembre 1849 codifia ces règles. Celle du 29 juin 1867 réduisit le délai de résidence à 3 ans, en maintenant l'autorisation préalable de résidence. La loi du 26 juin 1889 qui accorde de plein droit la nationalité française aux étrangers nés en France (sur simple déclaration), rend la naturalisation plus facile, mais conserve les dispositions précédentes : majorité, avoir obtenu une autorisation de domicile, résidence de 3 ans. Celle de 1927 supprime la condition de la fixation du domicile et abaisse l'âge de la naturalisation à 15 ans au lieu de 21. Le Chef de l'Etat statue sur la demande après un rapport du Garde des Sceaux, le décret de naturalisation (lettres de naturalité au début du XIX^e siècle) étant publié au *Bulletin des Lois*. Depuis le décret du 24 décembre 1945 les dossiers de naturalisation sont instruits par le ministère de la Population.

Il y a deux catégories de documents : les dossiers de naturalisation (les demandes d'admission à domicile ou de réintégration dans la nationalité française : alsaciens-lorrains, perte par mariage pour les femmes, sont identiques dans leur contenu) et les déclarations de nationalité.

1) Naturalisations

Dossier de naturalisation

Contenu : demande contenant l'engagement de payer les droits de sceau, actes de naissance du requérant et de son père, extrait de casier judiciaire, justification des services militaires, acte de mariage, actes de naissance des enfants mineurs le cas échéant (les actes en langue étrangère devant être accompagnés de leur traduction), justificatifs de la résidence (copie du décret d'autorisation de domicile, baux, certificats de travail...).

Ces pièces produites par le demandeur sont complétées par une *notice de demande de naturalisation* remplie par le Préfet (ou le Préfet de Police à Paris) constituant l'enquête de moralité qui porte sur la conduite de l'étranger, le temps de sa résidence en France, la justification de ses services militaires, sa situation de famille, ses ressources, son attitude politique, la possibilité de lui accorder une remise totale ou partielle des droits du sceau. A partir de 1927 (C. des 14/08/1927, 04/02/1931 et 05/02/1945) la notice de renseignements remplie par le préfet s'élargit à l'intérêt que la naturalisation est susceptible d'apporter aux points de vue national et social. Elle porte ainsi sur le degré d'assimilation, l'utilité sociale (métier et possibilités d'emploi), l'état de santé du candidat.

Parallèlement des pièces nouvelles sont à fournir par celui-ci : extraits de sommiers judiciaires, copies de diplômes, certificats de scolarité des enfants,, certificats patronaux sur la valeur professionnelle, certificats médicaux...

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB¹¹ 2 à 4, 97 à 13391 pour les dossiers de demandes de 1814 à 1930, BB²⁹ pour l'enregistrement des demandes et BB³⁴ pour les décisions).

Complément : les naturalisations sont publiées au *Bulletin des lois* (1814-1933) puis au *Journal officiel*; depuis 1900, collection imprimée *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des liens d'allégeance, etc...)* 1900-1920, puis par périodes décennales.

2) Déclarations de nationalité

Code civil, art. 8 à 10, 12, 18; L. 26/06/1889; L. 22/07/1893; L. 10/08/1927; C. 14/08/1927 (modèles des déclarations); D. des 25/08/1937 et 25/09/1937; C. 30/09/1937.

Le droit d'acquérir la nationalité française par une déclaration de volonté est accordé à l'enfant né en France d'un étranger domicilié en France (Code civil, art. 8 § 4) ou sous réserve d'une fixation de domicile en France (lorsqu'il n'est pas domicilié en France à sa majorité, Code civil, art. 9). Ce droit est également accordé à tout individu né en France ou à l'étranger de parents dont l'un a perdu la qualité de Français (Code civil, art.10) et aux enfants mineurs de parents se faisant naturaliser (Code civil, art.12 § 3) ou réintégrant la nationalité française (Code civil, art. 18). La déclaration peut être faite par les parents au nom du mineur (Code civil, art., 9 § 2). La loi de 1927 qui supprime le principe de l'unité de nationalité des époux permet aux épouses de récupérer leur nationalité d'origine en souscrivant une telle déclaration (un délai d'un an est accordé pour le faire).

Les déclarations sont faites depuis 1889 devant le juge de paix (avec les pièces suivantes : acte de naissance, acte de naissance ou de mariage des père et mère, justification de domicile en France, extrait de casier judiciaire), transmises au procureur (qui les inscrit sur un registre spécial) avec une enquête sur la moralité et le loyalisme du déclarant, puis au ministère de la Justice où elles sont enregistrées (puis renvoi au parquet) et publiées au *Bulletin des lois*. A partir de 1937 l'enregistrement des déclarations n'est plus fait à la Chancellerie mais par les parquets des lieux de naissance. Depuis 1944, un exemplaire des trois déclarations est conservé au parquet du lieu de naissance qui en tient fichier : état-civil, nature et date de la déclaration, date de son enregistrement (C. 29/12/1944).

Déclaration de nationalité (pour réclamer ou décliner la nationalité française)

Contenu : identité (noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance) et filiation précise du requérant (et éventuellement de son épouse et de ses enfants), identité des deux témoins, objet de la déclaration, énonciation des pièces justificatives remises.

Registre des déclarations de nationalité (parquet, avant 1937)

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms des déclarants, objet (acquisition, répudiation), article du Code civil appliqué, canton de réception de la déclaration, date de la transmission au ministère, observations.

Enregistrement des déclarations de nationalité (parquet, depuis 1937)

Contenu : numéro d'ordre, date de l'enregistrement, nature de la déclaration, identité, domicile, date et lieu de naissance du déclarant, renseignements sur ses parents (nom, prénom, date et lieu de naissance), date de la déclaration, autorité qui l'a reçue, texte en vertu duquel la déclaration est faite.

Registre d'arrivée des déclarations (parquet, depuis 1937)

Contenu : numéro d'ordre, date de la déclaration, nom du bénéficiaire, objet (avec article de la loi), canton où elle a été reçue, transmission s'il y a lieu (parquet du lieu de naissance), décision (nature, date). Deux fichiers alphabétiques (un pour toutes les déclarations reçues, l'autre pour les seules enregistrées) servent d'entrée à ce registre.

3) Déchéance de la nationalité

L. 07/04/1915; L. 18/06/1917.

Prononcées par le gouvernement, à la suite de la loi de 1915, les déchéances de nationalité visant les anciens sujets des puissances en guerre contre la France, se font sur décision judiciaire, à partir de

1917. Obligatoire en cas de refus de satisfaire aux obligations militaires ou d'aide apportée à l'ennemi, la déchéance est facultative si le naturalisé a conservé la nationalité du pays d'origine. A la suite d'une enquête officieuse du parquet, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance prend la décision dont un extrait est inséré au J. O.

4) Certificats de nationalité

Depuis l'Instruction du 7 octobre 1948 les juges de paix délivrent les certificats de nationalité et tiennent un registre d'ordre des demandes.

Registre de délivrance des certificats de nationalité

Contenu : numéro d'ordre du certificat, date de délivrance, état-civil et adresse du demandeur, texte appliqué, pièces produites, diligences du juge de paix (consultation de la Chancellerie, demande d'attestation au ministère de la Population...)

Envois périodiques :

- état mensuel des déclarations de nationalité souscrites devant les juges de paix de l'arrondissement (créé par la C. 28/08/1893, supprimé en 1911).
- état mensuel des déchéances de nationalité en cours ou solutionnées adressé par le procureur au parquet général (C. des 20/06/1917 et 10/08/1918). En 1918 une expédition du jugement est jointe à l'état mensuel.
- états des mariages entre français et étrangers pour lesquels les femmes gardent leur nationalité d'origine (C. 10/12/1927).

Fonds : Justice de paix, parquets, ministère de la justice (A. N., BB²⁹ 436 à 453 pour les déclarations de 1889 à 1903)

Complément : *Bulletin des lois*.

Bibliographie :

Karou (Mahmoud), *Les naturalisations en France de 1851 à 1914*, thèse d'Histoire, E. H. E. S. S. E., 1982, dact.

NOM

Les demandes en rectification de noms sont de la compétence des tribunaux, celles portant sur le changement ou l'addition de nom doivent être soumises au chef de l'Etat. L'usurpation de titres relève de la Commission du Sceau.

1) Changements et additions de noms

L. 6 fructidor An II; L.11 germinal An XI; Arrêté du 25/06/1828; D. 08/01/1859; L. 02/07/1923; O. 11/10/1944; C. 20/05/1946.

La loi de l'an II prohibait tout changement de nom (elle visait les émigrés). Cette loi étant tombée en désuétude, l'autorisation de changement de nom fut fréquemment accordée par le chef de l'Etat dans le but de relever des noms nobles sur le point de s'éteindre sous la Restauration. La loi de 1859 restreint les considérations : noms obscènes, grotesques, éviter les confusions de noms..... Celle de 1923 tend à perpétuer le nom des citoyens morts pour la patrie en autorisant le plus proche successible à relever le nom du défunt et l'ordonnance de 1944 envisage l'intégration des pseudonymes utilisés pendant la Résistance.

La demande est examinée à la Chancellerie (après la suppression du Conseil du sceau des titres, au Conseil d'administration), transmise au Conseil d'Etat pour avis, le décret du chef de l'Etat étant inséré au *Bulletin des Lois* et n'ayant son exécution qu'à compter d'un an (pour faciliter les oppositions éventuelles). Le décret du 20 juillet 1808 impose aux israélites l'adoption de noms et prénoms fixes. Leurs déclarations de changement de noms sont conservées aux A.N. (F¹⁹ 11010 à 11016) pour la période 1808 à 1816.

Dossier de changement de nom

Contenu : supplique, acte de naissance (avec ceux des enfants), pièces justificatives de la demande, numéros des journaux où les insertions ont eu lieu (journal des annonces judiciaires du département de résidence et de naissance, numéro du *Journal officiel*), inventaire des pièces, rapport du procureur au Garde des Sceaux (régularité des pièces, résultat de l'enquête effectuée, situation de famille de l'intéressé, profession, conduite et attitude au point de vue national, casier judiciaire, avis motivé), avis du Conseil d'Etat.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB¹² 1 à 11, BB¹¹ 167 à 13391 pour les dossiers de demandes de l'an XI à 1930, décisions en BB³⁴).

2) Modifications de noms

Les modifications de noms relèvent de décisions judiciaires pour les rectifications d'erreurs matérielles : orthographe, perte de particules, rétablissement ou incorporation d'un nom de terre, rétablissement d'un surnom, francisation de nom d'étrangers...Elles font l'objet de jugements de rectification d'état-civil.

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la justice (A. N., BB³⁰ 1172).

Compléments : *Bulletin des lois*, *Journal officiel*

Bibliographie

Bernard (Gildas). *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1981, 335 p.

Jérôme (archiviste Henry Coston). *Dictionnaire des changements de noms*, tome I, 1803-1956, tome II, 1957-1962, Paris, Librairie française, 1957 et 1962, 238 et 103 p. (relevé des changements de noms à partir du *Bulletin des lois* et du *Journal officiel*).

Lefebvre-Teillard (Anne), *Le Nom : droit et histoire*, Paris, P. U. F., 1990, 247 p.

NOTAIRE

L. 25 ventôse An XI; O. 04/01/1843; D. 30/01/1890; D. 16/03/1931; L. 16/06/1941.

Le parquet contrôle l'activité et la comptabilité des notaires, ainsi que leur chambre de discipline et leur bourse commune.

Envois périodiques :

- état des poursuites criminelles et disciplinaires exercées contre les notaires envoyé par le procureur au parquet général, puis transmis à la Chancellerie (C. 22/10/1888; D. 30/01/1890; C. 01/03/1890).
- procès-verbal de l'élection de la chambre de discipline (C. 14/06/1813; C. 18/04/1833; D. 19/12/1945). Le procès-verbal est transmis à la Chancellerie ainsi qu'un tableau des suspensions et destitutions prononcées et des injonctions de céder qui leur auraient été infligées (C. 22/10/1888).
- état relatif à la comptabilité des notaires (C. 01/03/1890; O. 02/11/1945).

Fonds : parquets.

Renvoi : [Officier ministériel](#), [Plainte](#)

NOTICE HEBDOMADAIRE

Code d'instruction criminelle, art. 249; C. 01/06/1855; C. 14/04/1944.

Elle donne le mouvement des affaires d'ordre répressif de l'arrondissement qui est porté chaque semaine à la connaissance du procureur général. C'est la copie littérale du registre du parquet. Dans certains ressorts les affaires mises à l'instruction font l'objet d'une notice distincte. L'usage de la notice hebdomadaire tend à disparaître depuis la seconde guerre mondiale, la circulaire de 1944 prescrivant une périodicité mensuelle et allégeant les informations données.

Notice hebdomadaire

Contenu : date de la semaine, numéro d'ordre, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) de l'inculpé, nature et date de l'infraction ou de l'événement, suites donnée à l'affaire (classement, citation directe, information, flagrant délit, renvoi), origine du procès-verbal (gendarmerie, police), observations (recherches infructueuses, charges insuffisantes).

Fonds : parquets du Tribunal de première instance et de Cour d'appel.

Renvoi : [Parquet \(registre\)](#)

NOTORIETE (ACTE DE)

Code civil, art. 70 à 72, 155; L. 07/02/1924.

Acte établi par le juge de paix ou un notaire constatant les déclarations de personnes qui attestent d'un fait notoire dont il est impossible de produire la preuve écrite. Il sert principalement à rectifier ou remplacer un acte de naissance (art. 70 du Code civil), ou tout acte d'état-civil lorsque les registres se trouvent en territoire ennemi (L. 16/03/1916) ou ont été détruits par fait de guerre (L. 20/06/1920), en cas d'absence, etc...Il doit être homologué par le Tribunal de première instance

quand il est fait en vue de mariage. Depuis 1924, pour le mariage des enfants de parents disparus, l'acte de notoriété en vue de suppléer à l'acte de consentement des parents (Code civil, art. 155) est remplacé par une affirmation sous serment que la résidence des ascendants est inconnue.

Acte de notoriété

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des témoins, avec leur qualité de parents ou amis, témoignages, référence à la raison de l'absence de l'acte original.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance (homologation).

OFFICIER MINISTERIEL

L. 28/04/1816, art. 91; C. des 08/02/1840, 28/06/1849, 14/08/1946 et 30/06/1948.

Nommés par le Chef de l'Etat les officiers ministériels (avoués, commissaires-priseurs, greffiers, huissiers et notaires) ont le droit de présenter leurs successeurs et de céder leurs charges moyennant un prix stipulé par eux. Les dossiers de cession d'office sont aussi appelés dossiers de présentation au ministère de la Justice : ils tiennent lieu de dossiers de personnel.

Registre de nomination des officiers ministériels

Contenu : numéro d'ordre, date de nomination, nom et prénoms du titulaire, nom du prédécesseur, titre de l'office, résidence légale, prix de cession, cessation de fonctions (date, causes), renvoi au registre des plaintes.

Dossiers individuels des officiers ministériels

1) Au ministère de la Justice

Dossier de présentation (ou de cession d'office)

Contenu : demande, acte de présentation du successeur par la partie cédante, traité de cession de la charge, acte de naissance, certificat de bonne vie et mœurs (maire du domicile), certificat de jouissance des droits civils, civiques et politiques (idem), certificat constatant la situation militaire, certificats de stages (époques précises, nature de l'office, nom des titulaires, lieu, avis du titulaire), certificat de moralité de capacité délivré par la Chambre de discipline (sauf greffiers), certificat d'admittatur du tribunal ou de la Cour d'appel (délibération et avis favorable), casier judiciaire, état des produits de l'étude pendant les 5 dernières années (détail des produits de chaque type d'actes : nombre, sommes par année, avec prix de la précédente cession et moyenne alors constatée des produits), état des recouvrements (pour les notaires), inventaire.

Rapport du procureur sur la cession

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des parties, antécédents (moraux, situation personnelle, état de famille et de fortune), motifs de la démission du titulaire, situation du candidat dans le pays (recommandations de sa candidature), capacité professionnelle et appréciation des certificats, antécédents politiques (opinion connue, sentiments à l'égard du gouvernement), prix des cessions les plus récentes d'offices de même nature dans la résidence du cédant ou dans les cantons voisins, prix d'acquisition du cédant et date du traité, nombre des actes et montant des produits connus de l'office pendant les 5 dernières années d'exercice du prédécesseur du cédant, valeur actuelle de l'office d'après son revenu moyen de la dernière période quinquennale, conclusion sur l'admissibilité du traité, modifications possibles. En 1948 ce rapport est remplacé par un tableau récapitulatif, le parquet général ayant désormais la garde du dossier après examen au ministère de la Justice.

2) Au parquet général

Dossier d'officiers ministériels

Contenu : traité de cession, état des actes et produits, état des recouvrements (pour les notaires), double des soumissions produites en cas de translation d'office, copie du rapport du procureur sur la cession, copie de l'inventaire, notices individuelles établies par le procureur (identité, fonctions, titres universitaires, dates de nomination et serment, prédécesseur, prix de cession), plaintes et poursuites éventuelles.

3) Au parquet du tribunal de première instance

Dossier d'officiers ministériels

Contenu : renseignements recueillis sur le cédant et le cessionnaire, traité de cession, état des produits, état des recouvrements (pour les notaires), minute des rapports destinés au procureur général et au Garde des Sceaux, minute de l'inventaire, feuille de renseignements confidentiels (identité, lieu et date de naissance, titres honorifiques, fonctions en dehors de l'office, fortune personnelle, dates de la nomination et du serment, prix d'acquisition, capacité, conduite, zèle, assiduité, réputation, parenté avec les magistrats), plaintes...

Envois périodiques :

- état des offices devenus vacants (cause, date, nature de l'office, résidence et nom du titulaire).
- état des poursuites contre les officiers ministériels, avis de tout changement qui survient dans leur situation (C. 04/02/1889).
- avis de décès (C. 22/04/1841) adressés par le procureur au parquet général et transmis à la Chancellerie.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (BB¹, BB⁵, BB⁶, BB⁷, BB⁹, BB¹⁰, et archives au ministère).

Renvois : [Avoué](#), [Huissier](#), [Notaire](#), [Plainte](#), [Suppression d'offices ministériels](#)

ORDRE

Code civil, art. 2218; Code de procédure civile, art. 749 à 779; L. 21/05/1858; C. 22/06/1858; C. 02/05/1859; Décision 18/01/1867.

La procédure d'ordre vise à déterminer le rang suivant lequel chaque créancier hypothécaire ou privilégié doit être payé sur le prix de la vente des immeubles du débiteur commun. L'ordre peut être amiable (avec médiation du juge depuis 1858) ou judiciaire si les parties n'ont pu s'entendre. Généralement un ou plusieurs juges commissaires aux ordres sont chargés spécialement de cette tâche. La partie requérante dépose au greffe le jugement d'adjudication ou le contrat de vente et un état des inscriptions sur l'immeuble qui va être annexé au procès-verbal d'ordre rédigé par le juge. Celui-ci convoque par lettre les créanciers qui comparaissent ensuite (possibilité de représentation) pour formuler leurs demandes avec production de pièces à l'appui, en remettant au juge un bordereau (nom, nature et montant de la créance, date de son inscription). En cas d'accord unanime un procès-verbal est signé et le juge délivre les bordereaux de collocation pour le paiement des créances. En cas de désaccord, la procédure d'ordre judiciaire est suivie : sommations de produire signifiées aux créanciers, productions (la production désigne le créancier, le capital, les intérêts et les frais avec les justificatifs), confection de l'état provisoire de collocation par le juge (contenu : transcription du jugement d'adjudication, originaux des sommations à produire...; fixation de la somme à distribuer; collocation aux créanciers); les créanciers peuvent le *contredire* (contester) et en ce cas il y a jugement des contredits; l'ordonnance de clôture convertit le règlement provisoire en règlement définitif compte tenu des modifications, énumère les créanciers colloqués dans l'ordre où ils doivent être payés, prescrit la délivrance des bordereaux de collocation.

Dossier d'ordre

Contenu : jugement d'adjudication ou contrat de vente, état des inscriptions (délivré par les Hypothèques), procès-verbal d'ordre, lettres de convocation, procurations, sommations de produire, productions et bordereaux des créanciers, état provisoire de collocation, contredits et leurs jugements, ordonnance de clôture, bordereaux de collocation.

Registre des adjudications et requêtes d'ouverture d'ordres (Code de procédure civile, art. 749 à 751)

Contenu : requête du poursuivant, ordonnance du président du tribunal nommant un juge commissaire.

Registre des ordres ouverts devant le tribunal (C. 20/11/1846; modèle : C. 02/05/1859)

Contenu : numéro d'ordre, désignation de l'ordre et du juge, somme à distribuer, nom de l'avoué poursuivant, dates de la réquisition à fin d'ouverture, du procès-verbal d'ordre, dates de la nomination du juge commissaire, de l'envoi des lettres de convocation, de la comparution, résultat de la tentative de règlement amiable, date de l'ouverture du procès-verbal d'ordre et de la commission des huissiers, de la sommation de produire, du règlement provisoire, de sa dénonciation, de l'ordonnance

qui renvoie devant le tribunal, date de l'audience, du jugement sur les contredits, de la signification du jugement, de l'appel, de l'arrêt, de la signification de l'arrêt, de l'ordonnance de clôture, de la dénonciation de clôture, de la délivrance de l'extrait d'ordonnance de clôture pour les hypothèques.

Envoi périodique :

- un état des ordres pendants avec la situation de chacun d'eux est adressé par le procureur au parquet général (C. 02/05/1859).

Fonds : Tribunal de première instance, parquets.

Renvoi : [Adjudication](#), [Contribution](#)

PARQUET (REGISTRE DU)

Code d'instruction criminelle, art. 275; L. 19 vendémiaire An IV, titre III, art. 29 (registre des affaires jugées); C. 20/01/1829.

Le registre d'ordre du parquet a des appellations multiples : registre des procès-verbaux des crimes, délits et contraventions, registre d'ordre et de rubrique des affaires correctionnelles, registre des affaires criminelles, correctionnelles et de simple police entrées au parquet, registre d'inscription des affaires entrées au parquet, registre d'inscription des crimes et délits, registre des procès-verbaux et des plaintes, sommiers des parquets, etc...Selon les parquets les plaintes peuvent faire l'objet d'un registre spécial et les procès-verbaux classés sans suite sont susceptibles de ne pas être inscrits sur ce registre. Les admonitions peuvent l'être sur un registre spécial.

Le registre du parquet permet d'approcher au plus près de la délinquance et criminalité réelle (recensée), de mesurer la pratique des classements sans suite et des diverses formes de saisine du tribunal (flagrant délit, information, citation directe). C'est un document essentiel pour étudier l'activité des parquets et pour faire une statistique des accidents et suicides.

Registre du parquet

Contenu : numéro d'ordre, nature de l'infraction ou de l'accident (avec mention de l'article du Code pénal), identité de l'inculpé (nom, prénoms, profession, âge, domicile), rédacteur du procès-verbal (gendarmerie, police...), date et lieu du fait, dates du procès-verbal, de l'entrée au parquet, du réquisitoire introductif, du mandat de dépôt (flagrant délit), date de l'audience en cas de citation directe, dates des autres actes du parquet, solution définitive de l'affaire (sans suite, condamnation...), mention de l'exécution des peines d'emprisonnement (date de l'écrou), mention constatant que l'affaire est terminée.

Fonds : parquets.

Renvoi : [Admonition préventive](#), [Audience](#), [Instruction](#), [Plainte](#)

PARTAGE JUDICIAIRE

Code civil, art. 815 à 842; Code de procédure civile, art. 966 à 985; L. 15/12/1921; L. 15/03/1928.

Le partage des successions se fait en justice quand il y a des mineurs, des absents, des incapables ou lorsque les ayants droit ne sont pas d'accord. Il est caractérisé par le tirage au sort des lots qui permet d'assurer l'égalité entre les co-partageants.

Dossier de partage (ou de succession)

Contenu : requête (identité de la succession, des cohéritiers, énumération des biens indivis), apposition de scellés (pour le mobilier), inventaire notarié, expertise (bases de l'estimation, possibilité et modalités de partage). La vente éventuelle est faite par le notaire ou au tribunal (audience des criées) et le partage (procès-verbal de tirage au sort), le plus souvent fait par le notaire, doit être homologué par le tribunal. En cas de contestations le tribunal prononce sur le procès-verbal de difficultés.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Liquidation et partage](#), [Vente judiciaire](#)

PARTIES CIVILES

Code d'instruction criminelle, art. 63 à 70.

Noms donnés aux plaignants qui mettent en mouvement l'action publique en réclamant des dommages et intérêts. Le plaignant doit consigner les frais au greffe. Les administrations publiques

(contributions directes et indirectes, douanes, enregistrement et domaine, postes, administration forestière) sont parfois assimilées aux parties civiles dans la mesure où elles disposent également du pouvoir de soutenir l'accusation contre les délits fiscaux. Les jugements correctionnels sur parties civiles sont souvent classés à part des autres jugements.

Fonds : Tribunal de première instance (correctionnel).

Renvoi : [Consignation des parties civiles](#)

PENSION MILITAIRE

L. 31/03/1919.

La loi de 1919 créant les tribunaux départementaux et cours régionales des pensions accorde des pensions aux militaires invalides, veuves et enfants de soldats tués ainsi que des allocations (ou péculs) aux ascendants de tués à la guerre (sous condition de nationalité, d'âge, infirmité, revenus non imposables). Les contestations sont introduites par une lettre recommandée au greffier du tribunal qui en donne communication à l'armée, laquelle apporte ses observations au dossier. Une tentative de conciliation par le Président du tribunal peut aboutir à une ordonnance qui fixe le montant de la pension en cas d'accord (procès-verbal de conciliation indiquant également la nature de l'infirmité et le degré d'invalidité). En cas de désaccord, une audience publique prononce, après expertise et vérification médicale éventuelles.

Dossier de pensions

Contenu : requêtes, procès-verbaux de non-conciliation, conclusions ou qualités des avoués (exposés des point de fait et de droit), certificats médicaux.

Envoi périodique :

- un état des travaux (mouvement des affaires) du tribunal des pensions est adressé par le procureur au parquet général et transmis à la Chancellerie (C. 29/03/1952).

Fonds : Tribunal de première instance du chef-lieu du département, Cour d'appel (Cour régionale des pensions).

Renvoi : [Allocation d'ascendants](#)

PIECE A CONVICTION

Code d'instruction criminelle, art. 35 à 39.

Lors de la saisie de pièces à conviction un procès-verbal est dressé (liste et description sommaire des pièces) et un registre relève le mouvement des pièces. Celles-ci, quand il s'agit d'objets pouvant être aliénés, sont remises périodiquement, avec un inventaire, aux Domaines.

Registre des pièces à conviction

Contenu : numéro d'ordre, date de dépôt des pièces, nom du déposant (juge, commissaire de police...), nature des pièces (énumération sommaire), identité (nom, prénoms, domicile) des propriétaires et des prévenus, nature de l'inculpation, date du jugement qui confisque ou ordonne la restitution, date du retrait des objets saisis et de l'émargement.

Fonds : Tribunal de première instance (correctionnel).

Renvoi : [Dossier correctionnel](#)

PLACET

Acte remis au greffe dans les grands tribunaux par l'avoué du demandeur pour la mise au rôle d'une affaire civile. Le placet, qui est une réquisition d'audience, transcrit l'assignation. Quand l'affaire est plaidée, le greffier la remet au tribunal avec les conclusions des parties en cause.

Contenu : identités (nom, prénoms, profession, domicile) du demandeur et du défendeur, objet de la demande (avec arguments) et conclusions développées par l'avoué du demandeur.

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal de commerce, Cour d'appel.

Renvoi : [Qualité](#)

PLAINTES ET DENONCIATION

Code d'instruction criminelle, art. 31, 63 à 64.; C. 06/12/1840; C. 16/05/1852.

De forme variée la plainte d'une victime ou la dénonciation par un tiers au procureur donne l'identité des auteurs et développe les faits. Il y a parfois des dossiers spéciaux pour les plaignants d'habitude (ou monomanes). Les plaintes contre les fonctionnaires, les marins ou employés maritimes font l'objet d'avis au Garde des Sceaux (C. de 1840).

Plaintes (registre des)

Contenu : numéro d'ordre, nom et adresse des plaignants, objet de la réclamation, diligences faites par le parquet, solution.

Registre des plaintes contre les officiers ministériels (C. du 16/05/1852)

Contenu : numéro d'ordre, nom de l'officier ministériel, nom du plaignant, date et objet de la plainte, recherches faites pour vérifier la plainte, décision du procureur, observations (plaintes antérieures).

Fonds : parquets.

Renvoi : [Parquet \(registre\)](#)

PLUMITIF

Code d'instruction criminelle, art. 155; C. 01/03/1905.

Registre sur lequel le greffier d'un tribunal prend ses notes d'audience pour chaque affaire. Il est recommandé aux greffiers de veiller à la qualité de la rédaction de ces notes d'audience qui sont utilisées en matière d'appel, la Cour entendant rarement une nouvelle fois les témoins. Il arrive parfois, à tort, que le qualificatif de plumitif soit donné au registre constitué par les feuilles d'audience. Quand le plumitif relève de manière complète et lisible les notes d'audience, son intérêt est indéniable pour la connaissance qu'il donne des dépositions des témoins et des dires des parties, à défaut de procédure écrite conservée.

Plumitif

Contenu : identités, conclusions et dires des parties ou prévenus, serments et dépositions des témoins, sommaire des jugements et condamnations.

Fonds : Tous les tribunaux.

POINTES

L. 27 ventôse An VIII, art. 19 et 30; D. 30/03/1808, art. 11; D. 30/01/1811; C. 29/01/1840; C. 10/07/1855 (modèle); D. 31/05/1948, art. 2.

Le registre des pointes (supprimé en 1948) a pour but de contrôler la présence des magistrats du siège aux audiences de leur chambre ainsi que d'indiquer le nombre et la durée des audiences.

Registre des pointes

Contenu : dates des audiences, jours, durée et cause des vacations, noms des juges présents, des absents, cause de leur absence, noms et qualités des remplaçants, raisons des abréviations de la durée des audiences.

Envoi périodique :

- relevé mensuel du registre des pointes envoyé au Procureur général qui adresse un relevé annuel à la Chancellerie (C. de 1840 et 1855; supprimé par C. 08/06/1918).

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

Renvoi : [Audience \(registres 1900\)](#), [Congé](#)

POURVOI EN CASSATION

Code d'instruction criminelle, art. 216, 416 à 442.

La déclaration de pourvoi se fait au greffe du tribunal qui a rendu la décision par la partie condamnée. Le demandeur doit consigner une certaine somme à titre d'amende (sauf pour les condamnés à l'emprisonnement et les indigents). Nous prenons ici l'exemple des pourvois faits en matière pénale.

Registre des pourvois en Cassation

Contenu : date, identité (nom, prénoms, profession, domicile) de l'auteur du recours (ou fondé de pouvoir), référence au jugement concerné (date).

Dossier de pourvoi

- en *matière criminelle* : pourvoi, arrêt de renvoi et acte d'accusation, procès-verbal de l'interrogatoire de l'accusé, originaux des notifications des listes des témoins et du jury, procès-verbaux du tirage du jury de jugement, excuses des jurés et des débats, conclusions, déclaration de la Cour et du Jury, arrêt de la cour d'assises, état de liquidation des frais.

- en *matière correctionnelle* : pourvoi, jugement, conclusions, état de liquidation des frais, pièces établissant la consignation de l'amende ou l'indigence.

- en *matière de simple police* : pourvoi, conclusions, jugement, copie complète de tous les articles et règlements municipaux ou préfectoraux visés par la prévention, état de liquidation des frais.

Fonds : tous tribunaux, Cour de Cassation (A. N., série AM)

PRESCRIPTION

Code d'instruction criminelle, art. 635 à 643.

Quand une peine n'est pas exécutée, la prescription éteint la condamnation à l'expiration d'un délai variant en fonction de la peine (20 ans pour les crimes, 5 pour les délits). Ces délais sont réduits s'il n'y a pas eu de condamnation (prescription de l'action publique). Les parquets ont parfois des dossiers d'affaires en attente de prescription.

Fonds : parquets.

PRESSE

L. 11/05/1868; L. 29/07/1881, art. 7.

Toute publication d'un journal ou écrit périodique et toute mutation des conditions de publication doit être déclarée au parquet. Les procureurs font l'envoi quotidien de la presse périodique de leur ressort au parquet général avec un rapport s'il y a délit de presse ou attaque contre la justice. Le procureur général transmet avec avis au ministère de la Justice.

Déclaration de gérance de presse ou publications périodiques

Contenu : titre, mode de publication, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du gérant, indication de l'imprimerie.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6477 à 6496).

PRISON

Code d'instruction criminelle, art. 611; C. 29/07/1822; D. 19/01/1923, art. 38.

Le procureur est tenu de visiter les prisons et de contrôler les registres d'écrou. Il doit également visiter les établissements de jeunes détenus (loi de 1850, art. 14).

Envois périodiques :

- le procureur adresse au parquet général le compte-rendu de sa visite, un procès-verbal de vérification des registres d'écrou et un état des individus détenus à la maison d'arrêt (état des mineurs détenus C. 06/02/1953).

Fonds : parquets.

Renvoi : [Documents pénitentiaires \(Inspection\)](#)

PRIX ILlicITE ET RAVITAILLEMENT

L. 20/04/1916; L. 23/10/1919; L. 21/10/1922; O. 30/06/1945.

Les procès-verbaux des fonctionnaires des services de contrôle sont adressés au parquet qui décide des éventuelles poursuites judiciaires.

Envoi périodique :

- état mensuel des poursuites (nombre, date ouverture des informations, décisions).

- état mensuel adressé au ministère de l'Intérieur : noms des délinquants, nature du délit, du parquet saisi, suite donnée.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6603 à 6658).

PROCEDURE (INSCRIPTION DES)

L'inscription des procédures en Cour d'appel donne lieu à des registres spécifiques.

Registre d'entrée des procédures criminelles soumises à la chambre des mises en accusation

Contenu : numéro d'ordre, date de l'arrivée des pièces, tribunal qui a ordonné l'envoi, date de l'ordonnance, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des prévenus, nature des crimes, nom du rapporteur, date du rapport, réquisition du procureur général, date de l'arrêt de la chambre d'accusation, sommaire de l'arrêt, mentions de l'envoi de l'arrêt, du renvoi de l'acte d'accusation au parquet du tribunal d'instruction et de l'envoi des pièces au parquet de la cour d'assises.

Un registre similaire existe pour les procédures correctionnelles.

Fonds : Cour d'appel.

PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux sont en règle générale assujettis à l'enregistrement et une partie d'entre eux doivent être affirmés (confirmation de leur sincérité par serment) devant le juge de paix ou le maire, notamment pour ceux émanant des préposés de l'octroi, des contributions indirectes et douanes, des gardes champêtres et des gardes forestiers.

On trouve des procès-verbaux dans tous les dossiers correctionnels ou d'assises ainsi qu'en simple police pour les affaires jugées.

Les procès-verbaux non suivis de poursuites (classés sans suite) restent au parquet dans des cartons spéciaux. Ils concernent les faits ne constituant ni crime ni délit (morts accidentelles, suicides, incendies, accidents divers...), les faits dont les auteurs sont demeurés inconnus et pour lesquels il n'existe pas d'indices suffisants pour permettre d'ouvrir une instruction (vols simples souvent) et les faits sans gravité dont la répression n'intéresse pas l'ordre public (délits de chasse sur le terrain d'autrui, diffamations et injures envers de simples particuliers, par exemple).

Le procès-verbal contient un certain nombre d'énonciations obligatoires.

Procès-verbal

Contenu : nom, qualité, résidence du rédacteur; faits constitutifs et circonstances de l'infraction (avec la qualification légale : textes violés), lieu précis et moment de l'infraction; auteur présumé (nom, prénoms, profession, âge, domicile, degré d'instruction, situation militaire, signalement); désignation de la partie lésée; évaluation des dommages et constatations matérielles; nomenclature des objets saisis comme pièces à conviction; liste des témoins et des personnes entendues à titre de renseignements avec la mention fidèle de leurs dires.

Fonds : Tribunal de simple police, Tribunal correctionnel, Cour d'assises, Cour d'appel et parquets.

Renvoi : [Assises](#), [Dossier correctionnel](#), [Parquet \(registre\)](#)

PRODUCTION

Code de procédure civile, art. 108.

Pièces produites dans les instructions par écrit par les parties à l'appui de leurs prétentions et qu'elles doivent respectivement se communiquer en vue d'un débat contradictoire. On tient un registre spécial pour les affaires de l'Enregistrement et des domaines (C. 09/05/1821).

Registre des productions

Contenu : numéro d'ordre, date de la production, noms des parties et des avoués, date de l'emprunt de la pièce donnée en communication, date de la restitution, nom du juge rapporteur, signature du rapporteur, observations, récépissé de l'avoué, numéros de la production des parties adverses.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

PROPRIETE (CERTIFICAT DE)

L. 28 floréal An VII, art. 6; L. 26/03/1927; Instruction du 10/05/1928; C. 10/06/1932 (modèles : arrêté du ministère des Finances 11/01/1935).

Acte par lequel un officier public atteste les droits de propriété ou de jouissance d'une personne sur des valeurs déterminées. Ces certificats, délivrés par les notaires, juges de paix et greffiers, sont surtout utilisés pour les paiements de rentes sur l'Etat ou les retraits de fonds de Caisse d'Epargne, en cas de décès, afin d'éviter de produire les actes d'inventaires, de donation, etc...La loi de 1927 portant sur les opérations auxquelles donnent lieu les titres nominatifs émis par les sociétés ou collectivités françaises prescrit l'usage exclusif d'un tel certificat en cas de décès, le juge de paix étant compétent pour les décès intestat quand il n'existe aucun acte authentique ayant trait à la propriété des titres et qu'il n'y a pas d'inventaire après décès.

Certificat de propriété

Contenu (pour les titres) : désignation complète et libellés des titres nominatifs (établissement émetteur, nature de la valeur, nombre d'actions et obligations, capital nominal, possesseur), identité du défunt, des témoins attestants, désignation complète des héritiers et de la part leur revenant, de leur date d'entrée en jouissance.

Fonds : Justice de paix.

PROTET

D. 30/10/1935; L. 02/08/1949.

Le protêt est un acte par lequel le porteur d'une lettre de change ou de billet à ordre fait constater le refus de paiement de la part du souscripteur ou tiré. Les notaires et huissiers doivent remettre au greffier du tribunal de commerce, depuis 1935, une copie exacte des protêts faute de paiement des traites et des billets à ordre et chèques. Le greffier tient à jour, depuis 1949, un état nominatif, par ordre alphabétique des débiteurs.

Registre ou état nominatif des protêts

Contenu : date du protêt, identités (nom, prénoms, profession, domicile) de celui au profit de qui l'effet a été créé, du souscripteur, date de l'échéance, montant de l'effet, réponse donnée au protêt.

Fonds : Tribunal de commerce.

PUBLICATION DE MARIAGE (DISPENSE)

Code civil, art. 63 à 69; Arr. 20 prairial An XI, art. 3 à 4.

Le procureur peut accorder la dispense de la seconde publication de bans (en cas de grossesse avancée de la future, de maladie grave de l'un des futurs faisant craindre pour sa vie, de déplacements professionnels du futur). Il en rend compte au ministère de la Justice en faisant connaître les motifs de la mesure prise.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁵).

PUPILLE DE LA NATION

L. 27/07/1917; L. 26/10/1922; D. 09/09/1939.

Les pupilles de la Nation bénéficient, jusqu'à l'âge de leur majorité, de subventions d'entretien (en cas d'insuffisance des pensions de veuves ou orphelins), de subventions spéciales en cas de maladie ou d'apprentissage, de bourses d'étude. Les pupilles adoptés sont les orphelins des victimes militaires et civiles de la guerre (décédés ou mutilés). L'adoption par la Nation est prononcée par jugement du Tribunal de première instance, avec mention portée en marge de l'acte de naissance.

Requête

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du requérant agissant en qualité (père, tuteur...) du mineur, identités (nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, domicile) du pupille et de son père, circonstances du fait de guerre dont le père a été victime (avec taux de la réforme).

Dossier de demande d'adoption

Contenu : bulletin de naissance de l'enfant, bulletin de décès du père, de la mère ou soutien avec la mention «mort pour la France», ou bien certificat de réforme indiquant le degré de d'invalidité du requérant et copie du titre de pension, état signalétique des services.

Jugement d'adoption

Contenu : décision (le tribunal déclare que la Nation adopte le mineur...) avec identité du pupille.

Envoi périodique :

- un rapport annuel sur la surveillance de la tutelle des pupilles est adressé par le procureur aux Offices départementaux des pupilles de la Nation (C. des 07/01/1918 et 05/11/1918).

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

QUALITE

Code de procédure civile, art. 142.

Partie du jugement qui précède les motifs. Au civil la rédaction des qualités est confiée à l'avoué gagnant. Elles forment le résumé de la procédure qui a précédé le jugement et énoncent les questions posées au tribunal. Leur contenu est beaucoup plus riche d'informations sur les circonstances du différend et les arguments des parties que ne l'est le dispositif du jugement souvent seul conservé au civil.

Qualité

Contenu : identités (nom, prénoms, profession, domicile, qualité) des parties et de leurs avoués, leurs conclusions et points de fait (résumé précis du différend ou exposé complet des faits, étapes de la procédure, détermination des demandes), points de droit (questions à résoudre par le tribunal : résumé sous forme interrogative des chefs de la demande) soumis aux juges.

Fonds : Tribunal de première instance, Tribunal de commerce, Cour d'appel.

Renvoi : [Jugement](#)

RAPPORT DE MER

Code du commerce, art. 242 à 245; O. 29/10/1833.

Le capitaine d'un navire doit, dans les 24 heures de son arrivée, faire un rapport sur les circonstances remarquables de son voyage, les renseignements donnés permettant de préciser éventuellement les responsabilités encourues. Ce rapport - imposé également en cas de relâche ou de naufrage - est fait devant le président du Tribunal de commerce ou à défaut devant le juge de paix du canton qui doit ensuite l'adresser au Tribunal de commerce voisin. A l'étranger, ce rapport de mer est fait devant le consul (ordonnance de 1833).

Rapport de mer

Contenu : nom, tonnage et cargaison du navire; nom et domicile de l'armateur et des assureurs; lieu et date du départ, route suivie, circonstances particulières de la navigation (avec conditions météo, etc...), marchandises transportées, désordres et accidents éventuels...En cas de naufrage le rapport précise le lieu et les causes du sinistre, l'état du navire au moment de l'accident, les noms des marins et passagers qui ont péri.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

RAPPORT POLITIQUE

C. 06/12/1840.

Tout événement grave ayant un caractère politique doit faire l'objet d'un rapport du procureur adressé au parquet général qui transmet à la Chancellerie. Sous le Second Empire les rapports politiques sont réguliers. Adressés alors périodiquement (trimestre ou semestre) au parquet général par les parquets des tribunaux d'arrondissement ils doivent porter sur «la situation morale, politique et matérielle de l'arrondissement».

Rapports politiques

Contenu :

- la *situation morale* (délinquance) est peu développée car la correspondance journalière a donné l'essentiel des renseignements.
- la partie la plus importante concerne la *situation politique*. Les renseignements doivent porter sur l'état de l'opinion publique, l'attitude des partis, leurs manifestations, la conduite de leurs leaders, l'existence et les activités des sociétés secrètes, l'effet produit par les événements politiques, le concours des fonctionnaires à la politique gouvernementale, etc...
- la *situation matérielle* porte sur la situation de l'agriculture et de l'industrie, celle des classes ouvrières et pauvres (salaires, coalitions, émigration), le commerce et le prix des céréales, le crédit et l'usure, etc...

Ces rapports sont en partie rédigés à l'aide des rapports adressés par les juges de paix.

Fonds : parquets (Tribunal de première instance, Cour d'appel) et ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 367 à 390).

RECIDIVE

Code pénal, art. 56 à 58, 474, 478, 482 à 483; C. 30/10/1818; C. 10/10/1834; L. 27/05/1885; L. 26/03/1891.

Le récidiviste est celui qui commet un autre crime, délit ou contravention après une condamnation déjà subie (pour la contravention il faut un délai de moins d'un an). Elle entraîne une aggravation de la peine. La loi de 1885 prononce dans certains cas la relégation des récidivistes.

Depuis 1828 des états de récidives sont adressés par les tribunaux au ministère de la Justice mais ils ne comprennent pas les individus poursuivis pour délits forestiers ou de contrebande.

Registre pour servir à l'état des récidives

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, lieu de naissance, domicile) des condamnés, nature des nouveaux délits, liste des condamnations antérieures de toute espèce prononcées (tribunal, date, nature des faits, nature et durée des peines, lieux où les peines ont été subies, époque de la libération), résultats des poursuites (aggravation ou non des peines par suite de récidive), résultats de l'appel ou du pourvoi en cassation.

Envoi périodique :

- état des récidives adressé par le procureur au parquet général et transmis à la Chancellerie (C. des 03/10/1828 et 10/10/1834). L'état reprend les données du registre, mais depuis la C. du 01/12/1883 il ne relève in extenso les antécédents judiciaires que pour les seuls condamnés à plus d'un an de prison. A partir de 1912 le relevé se fait pour toute condamnation corporelle.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB³⁰ 1176 à 1456 : états des récidives pour 1828-1901)

Renvoi : [Documents pénitentiaires \(Relégation\)](#)

Bibliographie :

Schnapper (Bernard). La récidive, une obsession créatrice au XIX^{ème} siècle, *Colloque du XXI^e Congrès de l'Association française de criminologie : le récidivisme* (Poitiers, 7-9 octobre 1982), Paris, P. U. F., 1983, p. 25-64.

REFERE

Code de procédure civile, art. 806 à 811.

Recours devant le président du Tribunal de première instance afin de faire juger provisoirement et rapidement des affaires urgentes ou en cas de difficultés relatives à l'exécution d'un jugement. Les cas d'urgence les plus fréquents concernent les rapports entre propriétaires et locataires (expulsion après congé, dégradations, constats d'états des lieux, réparations, entretien et jouissance...), les mesures à prendre à l'occasion de travaux dangereux, les mesures provisoires en matière de divorce, oppositions à une saisie d'huissier, etc...La décision est rendue sous forme d'ordonnance de référé.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Jugement](#)

REGISTRE DES METIERS

Loi du 27/03/1934; D. 14/08/1936; Arrêté 25/09/1936, modèle B.

Il est constitué sur le modèle du registre du commerce sur la base des déclarations aux fins d'immatriculation et aux fins d'inscription modificative.

Déclarations aux fins d'immatriculation au registre des métiers

Contenu : date de dépôt, numéros du registre chronologique et du registre analytique, identité (nom, prénoms, domicile) du déclarant, nom sous lequel est exercé le métier (surnom et pseudonyme), date et lieu de naissance, nationalité d'origine (le cas échéant mode et date d'acquisition, date d'autorisation de domicile en France, date et lieu de délivrance de la carte d'identité spéciale d'artisan étranger), acte d'émancipation ou autorisation maritale (pour un mineur ou une femme mariée), régime matrimonial, objet du métier, adresses du principal établissement et des succursales en France et à l'étranger, nombre de compagnons et d'apprentis, établissements précédemment exploités, date du commencement d'exploitation du fonds artisanal, brevets d'inventions exploités, marques de fabrique ou de commerce déposées employées.

Déclarations aux fins d'inscription modificative

Elle fait référence aux numéros des registres chronologiques et analytique pour l'inscription au registre des métiers de la mention modificative (radiation, transfert de siège, acquisition d'un fonds nouveau...). En cas de radiation, identité du repreneur éventuel et de la date de cession.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

Renvoi : [Registre du commerce](#)

REGISTRE DU COMMERCE

Loi du 18/03/1919; Arrêté 22/03/1920, modèle B.

Le registre du commerce est un instrument de publicité et un moyen de constater officiellement l'existence des commerçants. Les créations de commerces et sociétés (et artisans jusqu'en 1936, date de création du registre des métiers), les modifications les affectant (déplacement de fonds, adjonction d'un commerce nouveau, augmentation ou réduction de capital, changement d'administrateur, acquisition de marques de fabrique) y sont inscrites. Les déclarations des commerçants aux fins d'immatriculation (ou de modification) sont inscrites sur un registre chronologique à souche (récépissé donné au déclarant) et un registre analytique tenus aux greffes des Tribunaux de commerce, et sur un registre central à l'Institut national de la propriété industrielle.

Déclarations aux fins d'immatriculation au registre du commerce

Contenu : date de dépôt, numéros du registre chronologique et du registre analytique, identité (nom, prénoms, domicile) du déclarant, raison de commerce (nom sous lequel il est exercé, enseigne), nom et prénoms du commerçant (surnom et pseudonyme), date et lieu de naissance, nationalité d'origine (le cas échéant mode et date d'acquisition, date d'autorisation de domicile en France), autorisation de faire le commerce (pour un mineur ou une femme mariée), régime matrimonial, objet du commerce, adresses du principal établissement et des succursales en France et à l'étranger, fondé de pouvoir (nom, prénoms, domicile, état-civil), établissements précédemment exploités ou actuellement exploités dans le ressort d'autres tribunaux, date du commencement d'exploitation de l'établissement commercial, brevets d'inventions exploités, marques de fabrique ou de commerce déposées employées.

En cas de sociétés commerciales sont mentionnés les identités (noms, prénoms, date et lieu de naissance) des associés, le montant du capital social et la nature de la société.

Déclaration aux fins d'inscription modificative

Elle fait référence aux numéros des registres chronologiques et analytique pour l'inscription au registre du commerce de la mention modificative (radiation, transfert de siège, acquisition d'un fonds nouveau...). En cas de radiation, il y a relevé de l'identité du repreneur éventuel et de la date de cession.

Registre chronologique du commerce

Contenu : numéro d'ordre, date et heure du dépôt de la déclaration, noms et prénoms du déclarant; noms, prénoms, raison de commerce, raison sociale ou dénomination, adresse de l'établissement ou du siège social, numéro du registre analytique.

Registre analytique du commerce

Contenu : numéro d'ordre et date de l'enregistrement au registre chronologique, nom commercial (raison de commerce, raison sociale, enseigne), nom, prénoms et état-civil des commerçants, objet de commerce (ou de la société), établissement principal ou siège social, succursales ou agences, fondés de pouvoirs, directeurs de succursales (identité), établissements précédemment ou actuellement exploités dans le ressort d'autres tribunaux, capital social (sommes à fournir par les actionnaires), nature de l'entreprise ou de la société, brevets d'inventions exploités, marques de fabrique déposées, observations (régime matrimonial, autorisation de commerce, faillite, nantissement, cessation...).

Registre alphabétique ou fichier

Contenu : nom, prénoms, profession et numéro du registre analytique. Il sert à faire les recherches dans les registres.

Registre central

Contenu : il rassemble, en deux séries (commerçants, sociétés commerciales) les mentions essentielles des registres des tribunaux. Pour les commerçants : date et lieu de naissance de l'intéressé; noms, prénoms et nom commercial; références aux registres locaux. Pour les sociétés commerciales : raison sociale et enseigne, objet du commerce, adresse de l'établissement, références aux registres.

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

Complément : le *Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce, des jugements déclaratifs de faillites et d'ouverture de liquidation judiciaire* (créé par D. 04/08/1926), devenu le *Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers* (L. 09/04/1949) assure la publicité des inscriptions, mentions et radiations.

REGLEMENT DE JUGES

Code de procédure civile, art. 363 à 367; Code d'instruction criminelle, art. 525 à 541.

Quand deux tribunaux se déclarent compétents (conflit positif) ou incompétents (conflit négatif) dans la même affaire le règlement de juges est fait par un tribunal supérieur qui détermine lequel des deux tribunaux doit connaître de l'affaire (un conflit d'attribution entre un tribunal administratif et un tribunal judiciaire relève du tribunal des conflits). Quand les deux tribunaux ne sont pas du même ressort le conflit est tranché par la Cour de cassation. Les parties doivent provoquer le règlement.

Documents : requête à fin d'autorisation d'assigner en règlement de juges, arrêt du tribunal supérieur (Cour d'appel ou cour de cassation).

Fonds : Tous tribunaux, Conflit.

REGLEMENT TRANSACTIONNEL

L. 04/07/1919.

La loi de 1919 permet au commerçant qui ne peut faire face à ses difficultés pour cause de guerre de demander à ses créanciers, pour une période de 3 ans après le traité de paix, le bénéfice d'un règlement transactionnel qui évite la faillite. A la suite d'une requête adressée au tribunal de commerce (avec le bilan, la liste nominative des créanciers et propositions éventuelles de règlement), celui-ci, après admission de la requête, nomme un administrateur qui procède à l'inventaire détaillé de l'actif, le commerçant continuant ses activités. Chaque créancier produit ses titres, l'administrateur dresse un procès-verbal d'admission des créances et fait un rapport sur ses opérations (situation et propositions du débiteur). Si le règlement sollicité par le débiteur (concession de délais, réduction de dettes) est accepté par l'assemblée des créanciers, il est homologué par le tribunal. Dans le cas contraire la liquidation ou la faillite peut être prononcée.

Dossier de règlement transactionnel

Contenu : requête du commerçant (exposé sommaire des faits la motivant), bilan, liste des créanciers, jugement d'admission de la requête, inventaire détaillé des biens, état des créances, procès-verbal d'admission des créances, rapport de l'administrateur (situation active et passive du débiteur), propositions de règlement, jugement d'homologation.

Registre des règlements transactionnels

Contenu : noms, prénoms et domicile du débiteur, date de la requête, total des dettes (en nombre et en sommes) figurant au bilan, offres présentées par le débiteur, acceptations et refus (en nombre et en sommes).

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugeant au commercial).

Renvoi : [Faillite, Liquidation judiciaire](#)

REHABILITATION

Code d'instruction criminelle, art. 619 à 634; L. 03/07/1852; C. 17/03/1853; L.14/08/1885; L. 10/03/1898.

La réhabilitation - qui rétablit le condamné dans ses droits et efface la condamnation - est de plein droit à l'issue d'un délai variant avec la nature de la condamnation¹. Une réhabilitation judiciaire peut être prononcée après un temps d'épreuve pour le condamné qui a subi sa peine ou qui a été grâcié.

La demande ne peut en être faite que 5 ans après une condamnation pour crime, 3 ans pour les condamnés à une peine correctionnelle. Les mêmes délais sont applicables aux conditions de résidence dans le même arrondissement, avec en outre la résidence dans la même commune pour les deux dernières années. Le condamné doit justifier du paiement des frais de justice, de l'amende et des dommages-intérêts prononcés contre lui.

Il constitue un dossier transmis à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel qui statue et prononce ou non un avis favorable. Si l'avis est favorable, il est, avec les pièces produites transmis au ministère de la Justice sur le rapport duquel le chef de l'Etat statue. A partir de 1885 il n'est plus besoin de décision du chef de l'Etat, la Cour d'appel prononce seule. Les parquets tiennent des registres de recours (où les réhabilitations sont souvent réunies aux grâces) mentionnant les dates des pièces et décisions finales.

Dossier de demande de réhabilitation

Contenu : requête de l'intéressé (identité complète, date, nature et causes des condamnations, temps et lieux d'exécution des peines, temps et lieux des résidences successives après la libération, motif de la demande), acte de naissance, extrait de casier judiciaire, copies des jugements et arrêts de condamnation, extraits des registres d'écrou, quittances des amendes et des frais, quittance des dommages et intérêts ou du refus d'indemnité de la part des victimes, avis des maires et conseils municipaux des communes où le condamné a successivement résidé (durée précise du séjour, conduite et moyens d'existence), avis semblables des juges de paix et sous-préfets et préfets, certificat de l'autorité militaire, avis motivé du procureur de la République (observations au point de vue de l'accomplissement des formalités légales, légitimité du but poursuivi), inventaire des pièces.

Ce dossier est accompagné d'un rapport confidentiel du procureur : résumé des renseignements fournis par les pièces, appréciation des effets d'une réhabilitation sur l'opinion publique, avis personnel).

Fonds : parquets, Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6439, BB²¹, BB²⁴).

REHABILITATION DE FAILLI

Code du commerce, art. 604 à 614; L. 30/12/1903.

Elle permet au failli d'effacer les déchéances civiques dont il est frappé (perte du droit de vote, exercice de fonctions publiques...) et suppose le paiement de toutes les dettes. La demande est formée devant la cour d'appel.

Dossier de réhabilitation de failli adressé au parquet de la Cour d'appel

Contenu : requête, exploit d'huissier constatant l'affichage de la requête à la mairie et au Tribunal de commerce, certificat de non opposition (de la part de créanciers éventuels) délivré par le greffier, numéro du journal contenant la publication de la requête, acte notarié constatant le dépôt des

¹ Le Code d'instruction criminelle prévoyait, à l'origine, la réhabilitation pour les seules peines criminelles. La loi du 03/07/1852 l'étend aux peines correctionnelles.

quittances finales, Bulletin n° 2 du casier judiciaire, rapport du président du Tribunal de commerce, rapport du procureur (résume les actes précédents, rappel des causes de la faillite, appréciation sur la conduite postérieure du failli, constat que les créanciers ont été payés, appréciation de l'attitude probable de l'opinion...).

Fonds : Cour d'appel, parquets.

REMEMBREMENT DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

L. 27/11/1918; D.-L. 30/10/1935.

Une commission présidée par le juge de paix est chargée d'arbitrer en dernier ressort les contestations s'élevant entre les membres de l'association réalisant le remembrement collectif.

Fonds : Justice de paix.

REPERTOIRE (DE TOUS LES ACTES ET JUGEMENTS)

L. 22 frimaire An VII, art. 49 à 51; L. 13 brumaire An VII, art. 12; O. 22/05/1816; C. 01/12/1819; L. 26/01/1892, art. 19.

Les répertoires sont exigés non seulement pour constater l'existence des actes dans les greffes (liée à l'obligation fiscale de l'enregistrement des actes judiciaires) mais également pour en faciliter la recherche. Depuis 1820 il est prescrit deux répertoires pour les tribunaux d'arrondissement : l'un en matière civile, l'autre en matière correctionnelle. Il y a parfois, à partir de 1892, un répertoire spécial pour les actes et procès-verbaux dispensés du droit de timbre et d'enregistrement (notamment en matière de faillites et liquidations judiciaires, accidents du travail, loyers, warrants, etc...).

Répertoire civil

Contenu : numéro d'ordre, date, nature des actes, noms, prénoms et domicile des parties, énonciation des biens (situation et prix) date et montant des droits d'enregistrement.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Cour d'appel, Prud'hommes, Cour de cassation, Tribunal de commerce.

REPRIMANDE

L. 22/07/1912, art. 14; D. 31/08/1913.

En cas de contravention de mineur de moins de 13 ans le juge de paix adresse une réprimande à l'intéressé ou aux parents et les avertit des conséquences de la récidive.

Registre des réprimandes aux contrevenants âgés de moins de 13 ans

Contenu : date, noms et qualités du juge et greffier, identités du mineur et de son père civilement responsable, contravention, texte de la loi concernée, réprimande et avertissement des conséquences de la récidive (traduction devant le Tribunal de première instance).

Fonds : Justice de paix.

Renvoi : [Mineurs](#)

REQUISITION MILITAIRE

L. 03/07/1877; D. 02/08/1877.

Prestations (logement, cantonnement, vivres, etc...) fournies à l'armée sur réquisition à la mairie et contre paiement d'indemnités. Les décisions de la Commission départementale chargée de fixer les indemnités pour les prestations ou pour les dégâts commis aux propriétés peuvent être contestées devant le juge de paix ou le Tribunal de première instance.

D'autre part l'autorité militaire procède périodiquement, dans chaque commune, au recensement et au classement des chevaux et mulets susceptibles d'être requis. Des procès-verbaux collectifs sont dressés contre les propriétaires ne déclarant pas leurs animaux ou refusant de les amener devant la commission de classement et transmis au parquet.

Fonds : parquets, Justice de paix, Tribunal de première instance, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6051).

RETRAITE DES MAGISTRATS

O. 23/09/1814; Instruction 24/08/1824; D. 01/03/1852; L. 09/06/1853; D. 09/11/1853; L. 14/04/1924; L. 20/09/1948.

Le droit à la pension pour les magistrats est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans accomplis de services. Des dispenses d'âge sont accordées en cas d'inaptitude. Une pension peut être accordée à la veuve du magistrat.

Dossier de retraite

Contenu : demande (avec indication complète des services civils et militaires), acte de naissance, déclaration d'élection de domicile, extrait des registres des tribunaux auxquels l'impétrant a appartenu (qualité, fonction, grade, motif et époque de cessation de fonctions) ou état récapitulatif des services, certificat éventuel du médecin, note sur la situation de famille (et actes de naissance des enfants...), inventaire, rapport.

Pour les veuves le dossier comprend : actes de naissance (époux et épouse, enfants), acte de mariage, acte de décès de l'époux, certificat de non divorce et non séparation de corps, certificats de vie des enfants.

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB² 10, BB²⁵ 1 à 20, 30 à 51, 54 à 770, compléments en BB³⁰).

Renvoi : [Magistrat \(dossier\)](#)

RETRAITE OUVRIERE ET PAYSANNE

L. 05/04/1910, art. 23; C. 24/08/1910; Arrêté 05/03/1921. Les lois sur les assurances sociales des 05/04/1928 et 30/04/1930 uniformisent le tout.

Chaque assuré reçoit des cartes annuelles destinées à l'apposition des timbres constatant les versements effectués pour son compte (par l'employeur) et par lui-même. L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit lors de la paie (en cas d'absence de carte par exemple) peut se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois au greffier de la justice de paix sous forme de timbres retraite ou en espèces. Ces versements sont accompagnés d'une déclaration de versement donnant l'identité de l'employeur, des salariés dépourvus de cartes, le montant des versements avec les périodes de travail concernées.

Registre à souche pour les versements des employeurs qui n'ont pu apposer les timbres retraites sur les carnets des assujettis

Contenu : montant des versements, date de délivrance du récépissé, récépissé à remettre à la partie versante (reçu : somme en timbres, identité de l'employeur).

Fonds : Justice de paix.

REVISION

Code d'instruction criminelle, art. 443 à 445; L. des 29/06/1867, 08/06/1895, 19/07/1917 et 09/03/1932.

La révision, destinée à établir l'innocence des individus condamnés, est une voie de recours extraordinaire ouverte contre les arrêts et jugements rendus en dernier ressort et devenus définitifs. Elle peut être demandée dans les cas suivants : existence reconnue de la personne prétendue homicide, inconciliabilité de deux jugements, condamnation pour faux témoignage d'un témoin entendu contre l'accusé et, depuis 1895, lorsqu'un fait nouveau ou des pièces inconnues lors des débats sont présentées de nature à établir l'innocence du condamné. La chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie par le ministère de la Justice, renvoie l'affaire s'il peut être procédé à de nouveaux débats contradictoires ou, dans la négative, statue au fond. Les arrêts de révision sont insérés au *Journal officiel* (partie annonces légales avant 1910, partie réservée aux communications de l'autorité publique ensuite).

Une législation particulière a été mise en place pour certaines affaires. La loi du 1er mai 1899 (abrogée en 1917), à l'occasion de l'affaire Dreyfus, dessaisit la chambre criminelle au profit des

chambres réunies de la Cour de cassation. Les condamnations militaires prononcées pendant la première guerre mondiale sont révisées selon les règles fixées par les lois des 29 avril 1921, 9 août 1924 et 9 mars 1932. Pour la révision des condamnations prononcées pour outrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre, le pourvoi, est réservé, depuis la loi du 25 septembre 1946, à la Société des gens de lettres qui peut introduire une demande 20 ans après la condamnation (procédure appliquée pour les auteurs célèbres tel Baudelaire...).

Fonds : ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6217 à 6438), Cour de Cassation (A. N., AM.).

ROLE DES CAUSES

Code de procédure civile, 658, 751; *L. 21 ventôse An VII*, art. 3; *D. 30/03/1808*, art. 19 et 55; *Instruction 20/11/1846*.

Les rôles sont destinés à régler l'ordre dans lequel les causes seront portées à l'audience, à faire connaître aux tribunaux leur situation à l'égard des justiciables.

Rôle des causes

Contenu : numéro d'ordre, date de la mise au rôle, noms des avoués des demandeurs et défendeurs, désignation des parties, objet de la demande, droits de mise au rôle, dates des jugements préparatoires, interlocutoires ou sur demandes incidentes, résultat des affaires (date du jugement définitif ou radiation de la cause, résultat de la demande : rejet ou adoption), résumé statistique des affaires terminées (types de jugements, affaires radiées), durée de l'instance, montant des frais et dépens taxés et liquidés.

Rôle général de la Cour d'appel

Contenu : numéro d'ordre, date de mise au rôle, désignation des appelants, défendeurs et intervenants, indication sommaire de l'objet, dates des arrêts préparatoires, interlocutoires, de l'arrêt définitif, montant des frais et dépens.

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel, Tribunal de commerce.

SAISIE IMMOBILIERE

Code de procédure civile, art. 673 à 748; *L. 02/06/1841*; *L. 21/05/1858*.

La vente sur saisie immobilière est faite aux enchères devant le Tribunal de première instance, à l'audience des saisies immobilières. Un mois après le commandement de payer, l'huissier peut dresser un procès-verbal de saisie (transcrit au bureau des Hypothèques). Un cahier des charges est déposé au greffe. La vente a lieu après publication (affiches, insertion dans les journaux) et communication de l'enchère au saisi, aux créanciers inscrits, à la femme du saisi, aux femmes des précédents propriétaires et au procureur (pour qu'il puisse faire purger les hypothèques légales), la saisie immobilière purgeant toutes les hypothèques.

Dossier de saisie immobilière

Contenu : commandement d'huissier, procès-verbal de saisie immobilière (identités du requérant et du saisi, désignation précise des immeubles saisis, copie de la matrice de la contribution foncière), cahier des charges, sommations de prendre communication du cahier des charges (à la partie saisie, aux créanciers inscrits...), placards annonçant la vente, jugement d'adjudication.

Registre de transcription des saisies immobilières

Prescrite par le Code de procédure civile, art. 680 à 682 et le décret du 2 février 1811, la transcription de la saisie immobilière au greffe du tribunal où doit se faire la vente (avec insertion d'un extrait à l'auditoire), est supprimée par la loi du 2 juin 1841.

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) des poursuivants et du saisi.

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Adjudication](#), [Cahier des charges](#), [Hypothèque légale](#)

Compléments : fonds de l'Enregistrement (série Q. des A. D.)

SAISIE MOBILIERE

La saisie est une voie d'exécution forcée par laquelle un créancier fait mettre sous main de justice les biens de son débiteur en vue de les faire vendre aux enchères publiques pour se payer sur le prix. Il existe différentes sortes de saisies mobilières. La *saisie-exécution* (Code de procédure civile, art. 583 à 625) est la saisie des meubles corporels du débiteur; la *saisie-brandon* (Code de procédure civile, art. 626 à 635) est celle des récoltes et fruits (six semaines avant leur maturité), la *saisie-gagerie* (Code de procédure civile, art. 819 à 825), pratiquée pour le paiement des loyers dûs, touche les meubles et objets mobiliers garnissant les lieux loués; la *saisie-revendication* (Code de procédure civile, art. 826 à 831) porte sur la propriété d'objets possédés par un tiers, en cas de vente non payée, de vol, de perte, de faillite. La *saisie-arrêt* est une mesure qui frappe d'indisponibilité des sommes d'argent dues au débiteur saisi par une tierce personne (Code de procédure civile, art. 557 à 582).

Le créancier saisissant avertit le débiteur par un commandement de payer dans les 24 heures. L'huissier procède ensuite à la saisie (procès-verbal désignant les objets saisis et annonçant la date de vente), puis à la vente après publicité par affiches et annonces dans un journal judiciaire. On ne vend que jusqu'à concurrence du désintéressement des créanciers et si le produit de la vente ne suffit pas il y a lieu d'en faire la distribution entre eux par contribution.

Documents : actes d'huissiers en majorité (procès-verbaux de saisie et de vente); il y a aussi des requêtes afin de saisir adressées au tribunal civil (identités des parties, motif de la demande), des déclarations affirmatives de tiers-saisi, des jugements de validité et des procès-verbaux de dépôt d'objets saisis (pour les contrefaçons).

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Déclaration affirmative](#)

SAISIE-ARRET SUR LES SALAIRES

Code du travail, Livre I, art. 72; L. des 12/01/1895, 27/07/1921 et 04/08/1930.

Afin de protéger les salaires, la loi de 1895 rend insaisissable la majeure partie des salaires et traitements. La portion saisissable et cessible est fixée au dixième du salaire annuel.

Dossier de saisie-arrêt sur les salaires

Contenu : déclarations de cession (identités des parties : ouvrier, patron, créancier; somme due), procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation (idem + échéancier des remboursements ou autorisation de la saisie-arrêt), bordereaux des retenues sur salaires et répartitions des sommes encaissées.

Registre d'inscription des saisies-arrêts

Contenu : identités des parties (créancier, débiteur, tiers saisi), montant de la créance, dates du visa du greffier (sur la reconnaissance de dette), de l'ordonnance du juge de paix, de l'avertissement, arrangements intervenus, interventions des autres créanciers, réquisition pour convocation, déclaration du tiers saisi, décisions du juge de paix, jugement par défaut, opposition, répartition établie entre les ayants droit.

Fonds : Justice de paix.

Renvoi : [Saisie mobilière](#)

SCELLES

Code de procédure civile, art. 907 à 940; Code pénal, art. 249 à 253; Code du commerce 455 à 461.

Apposition sur les serrures des portes, armoires, etc...d'une bande de papier fixée par ses deux extrémités avec le sceau de la Justice de paix afin d'empêcher tout détournement d'objet dépendant du patrimoine d'une personne. Elle s'accompagne généralement d'un inventaire, particulièrement pour les objets qui n'ont pu être mis sous scellés. L'apposition est prescrite en cas de décès d'une personne lorsque tous les héritiers ne sont pas présents ou lorsqu'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits (l'arrêté du 22 prairial An V prescrit aux maires de donner avis au juge de paix de tout décès de ces catégories), en cas de décès d'un dépositaire public (fonctionnaire, officier ministériel...ayant

en dépôt des titres et fonds appartenant aux particuliers), d'un étranger. Elle est possible en cas de séparation de biens, de corps ou de divorce, de faillite et d'absence. L'apposition n'a pas lieu s'il y a déjà un inventaire notarié des meubles du défunt. Quand les objets à mettre sous scellés sont de peu de valeur le juge se borne à dresser un procès verbal contenant la description sommaire du mobilier qui tient lieu de scellés (ou procès-verbal de carence en l'absence de biens). En principe les scellés ne peuvent être levés qu'avec inventaire dressé par le notaire (ou le syndic en cas de faillite). Un registre d'ordre des scellés est tenu dans les communes de plus de 20000 habitants (Code de procédure civile, art. 925).

Apposition de scellés (procès-verbal d')

Contenu : dates, heures (début et fin), motif de l'apposition, identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du requérant, comparution et dires des parties éventuellement, désignation des lieux des scellés (pièces du logement, meubles...) description sommaire des objets et effets non mis sous scellés, des valeurs mobilières (type, valeur, origine, numéro et date), établissement du gardien (identité), nombre des vacations du greffier, clôture du procès-verbal.

Levée de scellés (procès-verbal de)

Contenu : date des opérations, identité du requérant, énonciation de l'ordonnance délivrée pour la levée, des sommations, comparution et dires des parties, nomination du notaire qui doit faire l'inventaire, reconnaissance des scellés (sains et entiers, altérés...).

Registre d'ordre pour les scellés

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, domicile) du défunt, nom du juge, date.

Fonds : Justice de paix.

Complément : Table des appositions et levées de scellés de l'Enregistrement (An VII-1824).

Bibliographie

Felkay (Nicole). Notes sur le fonds des justices de paix aux Archives de Paris (1791-1830), *Gazette des Archives*, n° 69, 2° trimestre 1970, p. 85-92.

SENTENCE ARBITRALE

Code de procédure civile, art. 1003 à 1028; C. 28/10/1808; L. des 31/12/1936 et 04/03/1938 (conflits de travail).

L'arbitrage est une juridiction privée établie par les particuliers qui soumettent leur différend à des arbitres (dits amiables compositeurs quand il est renoncé à faire appel) dont la décision est un compromis. Le compromis ou jugement arbitral est rendu exécutoire par une ordonnance du président du Tribunal de première instance (dite ordonnance d'exequatur). Le rapport d'arbitre qui constitue l'essentiel de la sentence est l'équivalent du rapport d'expert quant à la richesse et à la précision des informations données sur le différend en question.

Les lois de 1936 et 1938 établissent une procédure obligatoire de conciliation et d'arbitrage en matière de conflit du travail devant une Commission régionale (avec une Cour suprême d'arbitrage) et dont les sentences et accords sont déposées au Conseil de prud'hommes.

Sentence arbitrale

Contenu : identité des arbitres, rapport détaillé de ces derniers (avec souvent des plans en cas de conflits de voisinage), décision ou compromis proposé. A la suite de la sentence arbitrale on trouve l'ordonnance d'exequatur du président du Tribunal de première instance qui, après constat que la sentence ne contient rien de contraire aux lois et à l'ordre public, ordonne l'exécution de celle-ci.

Fonds : Tribunal de première instance, Conseil de prud'hommes, Conseil d'Etat (pour les archives de la Cour supérieure d'arbitrage; registre de ses décisions 1938-1939 : A. N., 440 Mi.)

SEPARATION D'EPOUX

1) Séparation de biens

Code civil, art. 311, 1441, 1443 à 1452, 1536 à 1539; Code de procédure civile, art. 865 à 874, 1004; Code du commerce, art. 65 à 70.

La séparation de biens judiciaire est rendue sur la demande de la femme qui craint, en raison des dissipations ou de l'état de faillite de son mari, de ne pouvoir récupérer ses reprises. Elle est une conséquence nécessaire de la séparation de corps.

Toute demande en séparation de biens est inscrite au tableau de l'auditoire des tribunaux civil et de commerce par extrait (date, identité des époux et de l'avoué), extrait également publié dans un journal du ressort dans l'intérêt des créanciers. La publicité est la même pour le jugement de séparation.

2) Séparation de corps

Code civil, art. 306 à 311, 1441, 1449 à 1452; L. 27/07/1884; Code de procédure civile, art. 875 à 880; Code du commerce, art. 66.

A la différence du divorce qui dissout le mariage, elle dispense les époux de l'obligation de vivre en commun et entraîne la séparation de biens. Lorsque la séparation de corps a duré 3 ans elle peut être convertie en divorce sur la demande de l'un des époux. Il y a trois motifs de séparation de corps : l'adultère, les sévices, excès ou injures graves et la condamnation à une peine infamante. A la requête de l'un des époux, le président du tribunal civil tente une conciliation, et à défaut, un jugement prononce la séparation après enquête éventuelle. Le jugement est soumis à la même publicité que celui de séparation de biens.

3) Divorce

L. des 27/07/1884 et 18/04/1886.

Permis par le Code civil (titre VI du livre 1er), aboli par la loi du 8 mai 1816, le divorce a été rétabli en 1884 (sans rétablissement du consentement mutuel). Les motifs de la demande et les étapes de la procédure sont les mêmes que ceux de la séparation de corps : requête rédigée par un avoué (avec exposé des griefs), tentative de conciliation lors de la comparution des époux devant le président du tribunal, mesures provisoires éventuelles (garde des enfants, pension alimentaire...), enquête éventuelle, jugement définitif qui statue également sur la garde des enfants et la pension alimentaire que devra verser l'époux succombant. Le jugement, soumis à la même publicité que les précédents, doit en outre être transcrit sur les registres de l'état-civil, avec mention en marge de l'acte de mariage.

Documents : requêtes, enquêtes, jugements, extraits de jugements pour être publiés et affichés (affiches).

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Affiches \(à l'auditoire\)](#)

Bibliographie :

Schnapper (Bernard). La séparation de corps de 1837 à 1914. Essai de sociologie juridique, *Revue historique*, CCLIX, 2, avril-juin 1978, p. 453-466.

SEQUESTRE (GUERRES)

D. des 27/09/1914, 22/01/1916, 07/10/1919 et 01/09/1939; L. 13/08/1940; L. 11/03/1941; O. 05/10/1944.

Le décret de 1914 permet de saisir et mettre sous séquestre tous les biens dépendant des maisons allemandes et austro-hongroises. Le séquestre des biens ennemis est prononcé à la requête du procureur de la République par une ordonnance du président du Tribunal de première instance du lieu de situation des biens (ordonnance publiée au J. O.). La loi de 1916 impose aux détenteurs de biens appartenant à l'ennemi (ainsi qu'aux débiteurs envers l'ennemi) d'en faire la déclaration devant le procureur de l'arrondissement du lieu de situation de ces biens (ou domicile de résidence du débiteur). Les détenteurs français sont considérés comme séquestre de ces biens. La liquidation est autorisée par ordonnance du président du tribunal à compter de la mise en vigueur du traité de paix, à la requête du

ministère public, et après avis d'une commission consultative constituée au ministère de la Justice pour les biens les plus importants.

Une procédure identique est mise en place lors de la deuxième guerre pour laquelle il faut distinguer les mesures prises avant juin 1940 (biens allemands visés), pendant la période de Vichy (levée du séquestre des biens allemands, séquestre des biens des sociétés dissoutes) et à la Libération.

Dossier de séquestre

Contenu : inventaires des biens au début du séquestre, déclarations (identité du déclarant, désignation détaillée des biens), jugements (mise sous séquestre et nomination d'administrateurs), comptes sommaires de la situation active et passive de la personne ou de la société dont les biens ont été placés sous séquestre, comptes des dépenses et recettes des administrateurs, comptes des opérations effectuées à la Caisse des dépôts et consignations qui fait office de banquier vis-à-vis des séquestres, inventaire des biens à la liquidation (avec notice de l'administrateur sur la composition du patrimoine et avis sur les conditions de la réalisation), cahiers des charges et adjudications.

Envoi périodique :

- tableaux des ordonnances rendues adressés au ministère (C. 05/12/1914), envoi des résultats des déclarations (C. 18/03/1918).

Fonds : Tribunal de première instance, parquets.

SERMENT

D. 30/03/1808, art. 65; Code pénal, art. 196; D. 11/09/1870.

Le serment politique aboli en 1848, rétabli en 1852, est définitivement abandonné en 1870.

Le serment professionnel est prêté par un grand nombre de fonctionnaires, soit devant le juge de paix (débitants de tabac, gardes champêtres, greffiers...) soit devant le Tribunal de première instance (agents de change, avoués, commissaires de police, employés des contributions directes et des douanes, gendarmes, notaires, etc...).

Procès-verbal de prestation de serment

Contenu : tribunal, date, identité (nom, prénoms, fonction, domicile) du fonctionnaire, décret de nomination, formule du serment.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance, Tribunal de commerce, ministère de la Justice (A. N., BB¹ 14 à 38, serments et adhésions politiques An IV-1852; BB¹⁸ 6444, serments de fonctionnaires).

Renvoi : [Commission](#)

SIGNALEMENT

C. 22/06/1824; C.06/12/1840.

En cas de recherche vaine d'un individu le parquet envoie le signalement au ministère de l'Intérieur qui diffuse en retour, notamment auprès des tribunaux et des brigades de gendarmerie, une liste imprimée ou état signalétique des individus recherchés (évadés, interdits de séjour, recherchés dans l'intérêt des familles). Les parquets conservent parfois ces feuilles ou états signalétiques. Le *Bulletin hebdomadaire de police criminelle* qui rassemble ces signalements est remplacé par des fiches en 1943.

Signalements ou Feuilles signalétiques

Contenu : nom, prénoms, profession, âge, lieu de naissance, dernier domicile connu; nature de l'inculpation, mandat décerné; caractéristiques physiques (taille, cheveux, sourcils, etc...signes particuliers).

Fonds : parquets.

Renvoi : [Documents pénitentiaires \(Anthropométrie\)](#)

SIGNATURE (A LEGALISER)

Loi du 25 ventôse An XI, art. 49; L. 02/05/1861; C. 09/09/1861.

Avant leur entrée en fonction, notaires et officiers d'état-civil doivent déposer leurs signatures au greffe du Tribunal de première instance ou à la justice de paix (depuis 1861, mais hors du chef-lieu de l'arrondissement) et à la mairie de leur résidence.

Registre des actes de dépôt de signature

Contenu : nom, résidence, décret de nomination, date du serment, signature.

Fonds : Justice de paix, Tribunal de première instance.

SOUTIEN DE FAMILLE

L. des 21/03/1905 et 07/08/1913; D. 09/08/1913; L. 01/04/1923, art. 24.

Une allocation journalière est accordée aux familles, selon leurs ressources, pendant la présence de leurs enfants, soutiens de famille, sous les drapeaux.

Les demandes, accompagnées du relevé des contributions et d'un état indiquant le nombre et la position des membres de la famille, des revenus et ressources de chacun d'eux, adressées aux maires, sont transmises au Préfet qui provoque une enquête de gendarmerie sur la situation matérielle de la famille. Le dossier est ensuite porté devant un conseil cantonal composé du juge de paix, du contrôleur des contributions directes et du receveur de l'enregistrement qui statue sur la demande, appel pouvant être fait devant le Tribunal de première instance.

Dossier de soutien de famille

Contenu : demande (nombre, âge des enfants restant pour les travaux de la ferme, estimations de revenus, travail du mobilisé à la ferme avant son départ), relevé des contributions, avis du conseil municipal, rapport de gendarmerie (situation des père et mère : nom, prénoms, âge, profession, revenus, état de santé, conduite et moralité; situation de fortune et charges de famille; situation de chacun des enfants : prénoms, âges, profession, domicile, aide à la famille...).

Fonds : Justice de paix (dossiers et registre des décisions du conseil cantonal), Tribunal de première instance (jugements d'appel).

SPOLIATION

O. 21/04/1945.

Annulant les actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle l'ordonnance prévoit la restitution aux victimes de leurs biens, les acquéreurs étant dépossédés. La demande est portée, dans les 6 mois suivant la fin des hostilités, devant le président du Tribunal de première instance qui statue en référé. Un inventaire des biens restitués et des expertises permet de déterminer les droits des parties. Tout détenteur de biens spoliés doit en faire la déclaration (nature et situation des biens, noms des anciens propriétaires, conditions dans lesquelles l'acquisition est intervenue) au ministère des Finances afin de permettre au ministère public de provoquer la mise sous séquestre des biens non revendiqués.

Fonds : parquets, Tribunal de première instance, A. N., AJ³⁸ (restitution des biens spoliés).

STATISTIQUE

La confection de tableaux pour la statistique annuelle, criminelle et civile, publiée sous la forme de "Comptes généraux de l'administration de la justice..." constitue une part importante du travail des tribunaux, en particulier des parquets. Chaque année le *Bulletin officiel* du ministère de la Justice donne des directives pour réaliser ce travail en insistant sur les dispositions nouvelles ou les insuffisances du travail des années précédentes. Il existe plusieurs «comptes généraux», mais tous suivent, quant à la présentation, le modèle donné par le "Compte général de l'administration de la justice criminelle", à savoir une série de tableaux statistiques précédés d'une introduction plus ou moins longue réalisée par le ministre en charge du compte statistique, introduction qui commente d'un point de vue officiel les données chiffrées.

1) *Compte général de l'administration de la justice criminelle*

La circulaire du 3 pluviôse An IX prescrit aux commissaires du gouvernement près les tribunaux criminels d'adresser chaque mois des états sommaires des arrêts et des affaires restant à juger¹. Paru pour la première fois en 1827 (statistiques de l'année 1825), le *Compte criminel* a une périodicité annuelle (sauf les années de guerre) avec des volumes récapitulatifs en 1850, 1880 et 1900. Il est réalisé à l'aide de tableaux statistiques envoyés dans les tribunaux, l'essai de fiches individuelles par prévenu et accusé, tenté entre 1905 et 1913, n'ayant pas été renouvelé. Les données chiffrées, abondantes au XIX^e siècle, tendent à se restreindre à partir des années 1920-1930. Les tableaux les plus nombreux concernent les accusés, les données sur l'état-civil, la profession et le domicile des prévenus n'étant prises en compte qu'au début du XX^e siècle.

Chaque année la première partie du *Compte* donne une foule de renseignements sur les affaires criminelles : relevé général des accusations développées par nature de crimes, résultat des poursuites, département et nature des peines; répartition des accusés d'après le sexe, l'âge, l'état-civil, l'origine géographique, le degré d'instruction, la profession et le domicile rural ou citadin; causes apparentes de certains crimes (empoisonnement, incendie, meurtre et assassinat); contumaces et délits politiques et de presse jugés par les cours d'assises. La seconde partie est consacrée aux tribunaux correctionnels : nombre de délits poursuivis, modes et résultats des poursuites et nombre des infractions les plus graves ou les plus nombreuses par département; résultats des appels correctionnels. La troisième partie est destinée aux récidives criminelles et correctionnelles (croisement des données judiciaires entre antécédents, pénalités et nouvelles infractions, suivi des condamnés libérés des centrales et maisons d'éducation correctionnelle de jeunes détenus). Les tribunaux de simple police occupent la quatrième partie mais l'information est le plus souvent limitée au nombre des contraventions, d'inculpés, d'appels, donnés par département (parfois par arrondissement) avec un développement réduit sur la nature des infractions. Une autre partie est réservée aux données sur l'instruction criminelle : nombre d'agents de la police judiciaire, origine et direction donnée aux affaires par les parquets, liberté provisoire et détention préventive, non-lieu, durée des procédures, résultats des travaux des petits parquets (notamment celui de la Seine). Les pourvois en Cassation font également l'objet de plusieurs rubriques : nature des demandes, nombre des arrêts rendus. Enfin, parmi les renseignements divers figurent des statistiques sur les extraditions, les arrestations opérées dans le département de la Seine, les morts accidentelles et suicides, les grâces et commutations de peines, les réhabilitations et les frais de justice criminelle. La densité et le degré de précision des indications fournies, comme le niveau du cadre géographique choisi (département, arrondissement, canton) pour la présentation, varient selon les années.

2) *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale*

Le *Compte civil* - publié depuis 1831, les premières données concernant les années judiciaires 1820-1821 à 1829-1830 - fournit le plus souvent des indications sur la procédure et comporte relativement peu d'éléments se prêtant à une analyse de type sociologique.

Il commence par un état général des travaux de la Cour de cassation en matière civile et commerciale : nature, origine et mouvement des pourvois, nature des arrêts rendus. La deuxième partie porte sur les Cours d'appel : composition des chambres, nombre des affaires soumises, nature des arrêts rendus (données statistiques par tribunal civil ou de commerce), adoptions. En troisième lieu viennent les tribunaux civils de première instance : composition de chaque tribunal et relevé de ses travaux, durée des procès, état des jugements préparatoires ou interlocutoires et des jugements sur demandes incidentes classés suivant la nature des avant-faire droit ordonnés (permet de connaître le mouvement des différents actes d'instruction), états des ordonnances rendues par les présidents et objet de ces ordonnances (assignations à bref délai, demandes en divorce, ouverture de testaments, envois en possession, arrestations par mesure de correction paternelle, de saisies, etc...), renseignements plus détaillés sur les divorces et séparations de corps, les déchéances de puissance paternelle, les ventes judiciaires d'immeubles (nombre, importance des ventes et durée des

¹ Les résultats de ces premiers relevés statistiques sont publiés dans le *Compte général*...de 1850 (affaires et accusés jugés au criminel pour 1803-1807 et 1811-1825).

procédures), les procédures d'ordres et de contributions, accidents du travail (depuis le début du XX^e siècle). Les affaires commerciales font l'objet d'un chapitre distinct : composition des tribunaux spéciaux de commerce, nombre d'affaires introduites et résultats, renseignements particuliers sur les faillites et liquidations judiciaires et les actes de sociétés commerciales. Les tableaux sur les travaux des justices de paix permettent de suivre le rôle de conciliation exercé par ces magistrats (nombre d'affaires portées en conciliation à l'audience et hors de l'audience, résultats) mais sont très discrets sur la nature du contentieux hormis le relevé de quelques types de jugements : actions possessoires, demandes de pensions alimentaires, décisions en matière électorale. Pour les Conseils de prud'hommes, sont donnés par conseil les nombres des affaires introduites et terminées devant le Bureau particulier et le Bureau général, ainsi qu'une statistique de la nature des affaires portées en Bureau particulier. La dernière partie du *Compte civil* fournit des renseignements sur l'assistance judiciaire (nombre de demandes, nature des affaires et résultats) et les activités du service du Sceau (naturalisations, admissions à domicile, changements de noms, dispenses pour mariage...).

3) *Compte général de l'administration de la justice dans les colonies*

Réalisé par le département de la Marine et des Colonies, sa parution fournit des indications chiffrées sur la justice coloniale pour quelques années seulement : 1834-1839, 1850-1852, 1859-1867.

En matière civile il donne l'état des travaux des justices de paix (nombre d'affaires essentiellement), des tribunaux de première instance (nature et nombre des affaires, par tribunal) et des Cours d'appel. Pour la justice répressive sont relevés le nombre des plaintes et procès-verbaux par colonie, ceux des affaires déférées en chambre d'accusation, de la nature et du nombre des crimes jugés en assises (avec un descriptif sommaire de la composition des accusés). Pour les affaires correctionnelles les indications se limitent au nombre et à la nature des délits, au nombre des prévenus, et au résultat des poursuites. En matière de justice militaire sont donnés par colonie le nombre des prévenus, les peines prononcées, la durée de l'instruction, les frais de procédure avec la nature des délits commis (militaires ou de droit commun). A l'imitation du modèle offert par le *Compte général* du ministère de la Justice il y a également les chiffres des pourvois en Cassation, des grâces et commutations de peines et ceux des morts accidentelles et suicides.

4) *Compte général de l'administration de la justice militaire* devenant en 1888 *Tableau statistique général de l'administration de la justice militaire*

Publié par le ministère de la Guerre depuis 1832, il cesse de paraître au début du XX^e siècle (1907).

Une introduction fait la synthèse et le commentaire succinct des chiffres - relevés dans le cadre national - intéressant la discipline de l'armée et les opérations des conseils de guerre. Les données statistiques sont beaucoup moins nombreuses que celles fournies par les *Comptes* du ministère de la Justice.

Elles portent d'abord sur la spécification des délits classés en délits militaires (désertion, insoumission...) et délits de droit commun, avec pour chacun d'eux le nombre des militaires jugés, la répartition des condamnés par peine, par délais de jugement, coût des procès et nombre de témoins entendus. Les militaires jugés font ensuite l'objet de classements en fonction du titre sous lequel ils sont entrés au service (engagés, jeunes soldats, remplaçants, indigènes, etc...), de l'arme servie (intendance, gendarmerie, infanterie...), du grade, du temps de service, du degré d'instruction, les données étant à chaque fois croisées avec la nature des peines prononcées. Un dernier tableau est consacré aux militaires condamnés par les tribunaux ordinaires (nature de l'infraction croisée avec l'arme servie).

Fonds : parquets, archives imprimées.

Compléments : I. N. S. E. E., *Annuaire statistique de la France 1966*, résumé rétrospectif, 72^e volume, nouvelle série n° 14, 1966.

Bibliographie :

Aubusson de Cavarlay (Bruno), Huré (Marie-Sylvie), Pottier (Marie-Lys), *Les statistiques criminelles de 1831 à 1981. La base DAVIDO, séries générales*, C. E. S. D. I. P., Déviance et contrôle social, n° 51, 1989, 270 p.

Michard (Henri), Quelques éléments d'interprétation de la statistique judiciaire relative à la délinquance des jeunes, *Annales de Vaucresson*, 1972, n° 10, p. 11-53.

Perrot (Michelle), Premières mesures des faits sociaux : les débuts de la statistique criminelle en France (1780-1830), *Pour une histoire de la statistique*, Paris, I.N.S.E.E., 1976, tome I, p. 125-137.

Robert (Philippe), Les statistiques criminelles et la recherche, réflexions conceptuelles, *Deviance et Société*, 1977, tome I, 1, p. 3-28.

Robert (Philippe), *Les Comptes du crime*, Paris, Sycomore, 1985, 220 p.

SUCCESSION VACANTE ET EN DESHERENCE

Code civil, art. 811 à 812; *Code de procédure civile*, art. 998 (*successions vacantes*); *Code civil*, art. 724, 767 à 768, 770 (*successions en déshérence*); C. 08/07/1806; Arr. 24/07/1941, art. 10.

Une succession est vacante lorsqu'aucun héritier ne la réclame et que le tribunal, supposant que certains héritiers existent, nomme un curateur (sous contrôle des Domaines) qui doit faire dresser l'inventaire des biens meubles et immeubles.

Une succession est en déshérence lorsqu'il est constant que le défunt n'a laissé aucun héritier. L'Etat est tenu de se faire envoyer judiciairement en possession. L'administration des domaines doit obtenir un jugement provisoire, puis définitif d'envoi en possession.

Documents : nominations de curateur, inventaires de biens, jugements d'envoi en possession.

Fonds : Tribunal de première instance, ministère de la justice (A. N., BB¹³ 201 à 206 pour les successions 1898-1906).

SUICIDE

Les morts violentes par suicides font l'objet de rapports particuliers, réalisés par la gendarmerie ou les commissariats de police, avec certificats médicaux. Les dossiers sont parfois classés à part. Le registre du parquet relève pour les suicides les noms, prénoms, âge, état-civil, domicile, profession des victimes ainsi que la date, le genre de mort et les motifs présumés des suicides. Ces indications servent à la confection des tableaux du *Compte général de l'administration de la justice criminelle* concernant les suicides.

Fonds : parquet de Tribunal de première instance.

Renvoi : [Mort violente](#), [Parquet \(registre\)](#), [Statistique](#)

SUPPRESSION D'OFFICES MINISTERIELS

L. 28/04/1816; L. 17/04/1919, art. 15; C. 02/02/1922.

Le gouvernement a le droit exclusif de réduire le nombre des officiers ministériels. Ces suppressions sont effectuées au fur et à mesure des vacances d'offices en imposant aux titulaires maintenus l'obligation de fournir une indemnité au titulaire dépossédé ou à ses ayants-droit. La suppression d'offices ministériels donne lieu à la constitution de dossiers spéciaux rassemblant les avis des autorités locales et des chambres de discipline. Ils sont accompagnés d'un rapport détaillé du procureur.

1) Dossier du ministère

Dossier de suppression

Contenu : pièce initiale attestant l'événement qui rend la suppression possible (décès, destitution, démission), avis des maires des communes du canton (sauf pour les avoués), du juge de paix (idem), plan du canton (ou de l'arrondissement, de la ville) pour les notaires et huissiers, état des produits de l'office à supprimer, état sommaire des produits des autres offices, délibérations de la Chambre de discipline et du tribunal, engagement des notaires au sujet du paiement de l'indemnité ou traité de cession.

Rapport du procureur

Contenu : situation de l'office, état dans lequel il se trouve, motifs qui rendent sa suppression opportune (insuffisance des produits, difficulté de trouver un nouveau titulaire...), examen des avis recueillis auprès des autorités administratives et judiciaires, avis émis au point de vue de l'indemnité,

causes des divergences éventuelles entre les conclusions de la chambre de discipline, le tribunal et les intéressés sur la fixation de l'indemnité, avis motivé.

2) Dossiers des parquets

Dans les parquets de Cour d'appel et de Tribunal de première instance le dossier de suppression comprend l'état des produits, les délibérations de la chambre de discipline, du tribunal, le traité de cession ou l'engagement souscrit par les autres officiers ministériels et la copie du rapport du procureur.

Fonds : parquets de Tribunal de première instance et Cour d'appel, ministère de la Justice (A. N., BB⁹ I 1 à 38 pour 1823-1865).

Renvoi : [Officier ministériel](#)

SYNDICAT

L. 21/03/1884, art. 4.

La loi de 1884 prescrit de déposer les statuts des syndicats professionnels au parquet. Les procureurs surveillent leurs activités.

Documents : déclarations et statuts des syndicats, composition des conseils d'administration, casiers judiciaires des membres.

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB¹⁸ 6202 à 6215)

TESTAMENT

Code civil, art. 1007; Code de procédure civile, art. 916 à 920.

Le testament olographe (écrit de la main du testateur) doit être, avant exécution, présenté au président du Tribunal de première instance qui en fait l'ouverture, en constate l'état et en ordonne le dépôt dans les mains d'un notaire. Il en est de même pour le testament mystique (ou secret) remis clos et scellé au notaire en présence de témoins. Cette procédure a pour objet de prévenir les altérations.

Procès-verbal d'ouverture de testament

Contenu : date, nom du président du tribunal, du comparant, aspect extérieur du testament (enveloppe...), identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du testateur et date de décès, ouverture, date du texte, premier et dernier mot, nombre de lignes, présence de renvois et ratures, oblitération des blanc éventuels, étude du notaire où l'acte sera déposé.

Fonds : Tribunal de première instance.

Complément : fonds des études notariales (testaments)

TRANSLATION DE DETENUS

C. des 06/12/1840, 09/05/1856, 17/01/1860 (modèle) et 15/12/1874.

Les translations de détenus sont réalisés par la gendarmerie qui reçoit les bulletins de translation annexés aux réquisitoires. Les parquets font un rapport au parquet général sur les causes qui déterminent à demander l'extraction d'un condamné détenu dans une maison centrale et tiennent un registre de translation de prévenus et accusés. Les rapports sont transmis à la Chancellerie.

Bulletin de translation des prévenus et accusés

Contenu : nom du condamné, date du transport, lieux de départ et d'arrivée, mode de transport, étapes parcourues.

Fonds : parquets.

USAGES LOCAUX

L. 03/01/1924; C. 27/11/1933.

L'usage est une règle juridique introduite par les mœurs et la tradition mais non inscrite dans un texte officiel. Les usages locaux ont été mis par écrit et des efforts de mise à jour pour tenir compte de l'évolution des techniques agricoles (modifications de l'assolement, usage des engrais) ont été réalisés, en particulier à l'initiative du département d'Eure-et-Loir, pendant la monarchie de Juillet et à la fin du XIX^e siècle. Les commissions cantonales ou d'arrondissement créées à cet effet ont

généralement été présidées par les juges de paix. La loi de 1924 confie aux Chambres d'agriculture le soin de codifier les coutumes et usages locaux à caractère agricole qui servent de base aux décisions judiciaires. Les juges de paix sont invités en 1933 à collaborer à ce travail de codification en cours.

Fonds : Justice de paix, Préfecture.

Bibliographie : Assier-Andrieu (Louis), Une enquête sur la codification des usages locaux et la construction du droit. Chronique de recherche, *Histoire de la Justice*, Année 1988, n° 1, p.19-23.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Loi du 17/03/1909.

Registre d'inscription de privilèges de vendeur

Contenu : numéros d'ordre et d'entrée, identités (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du vendeur et de l'acheteur, résumé de l'acte contenant vente du fonds (détail des biens vendus : éléments incorporels, matériel, marchandises avec prix), échéancier et modalités du paiement, description du fonds mis en gage pour sûreté de la somme restant due (le privilège). Le bordereau d'inscription est copié littéralement (au centre du registre).

Fonds : Tribunal de commerce, Tribunal de première instance (jugant au commercial).

Renvoi : [Nantissement](#)

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLE

Code de procédure civile, art. 954 à 955, 987 à 988; C. 20/11/1846.

Les ventes volontaires en justice concernent les immeubles des mineurs, les licitations entre majeurs, les ventes par suite d'acceptation bénéficiaire de succession ou en cas de succession vacante, les ventes de biens dotaux, de biens d'interdits, d'absents et de condamnés, les ventes après dissolution de communauté ou après faillites, après surenchères.

Le tribunal ordonne la vente sur requête et peut la renvoyer devant notaire. L'adjudication est faite à l'audience des criées du tribunal, après élaboration du cahier des charges et accomplissement des formalités de publicité (insertion légale, affiches).

Tableaux des ventes judiciaires (un tableau par notaire et par année)

Contenu : nature des immeubles (ruraux...), noms et domiciles des parties, nature de la vente (licitation entre majeur et mineurs, vente de biens de mineurs), date des jugements, date du dépôt du cahier des charges, date des adjudications, nombre de lots, mises à prix, montant des adjudications, montant des frais taxés, mode de paiement de ces frais.

Etat des ventes judiciaires

Contenu : ce tableau récapitule toutes les ventes judiciaires ayant eu lieu dans le ressort du Tribunal de première instance qu'elles aient été suivies à la barre du tribunal ou renvoyées devant notaire. Il détaille la nature des ventes (sur saisies immobilières, par suite de surenchères, ventes de biens de mineurs ou d'interdits, sur licitations, de biens de successions vacantes, d'immeubles dotaux, biens de faillis...), classe par catégories de prix les ventes terminées, relève celles-ci nominativement (nature de la vente, dates du dépôt du cahier des charges, de l'adjudication, montants de la mise à prix, de l'adjudication, des frais taxés), recense les délais écoulés entre l'ouverture de la vente et l'adjudication (par classes) et les incidents éventuels (expertises, conversions de saisies immobilières, surenchère, folle enchère, etc...).

Fonds : Tribunal de première instance.

Renvoi : [Adjudications](#), [Saisies immobilières](#)

VENTE MOBILIERE

Arr. 12 fructidor An IV, art. 1.

Les greffiers de justices de paix sont en concurrence avec les autres officiers publics pour procéder aux prises comme aux ventes publiques d'objets mobiliers (y compris les ventes de récoltes, fruits, herbes), sauf dans le lieu de résidence d'un commissaire-priseur. A partir de 1876 un registre des ventes mobilières est destiné au contrôle de ces opérations.

Documents : procès-verbaux de description et estimation (prisées mobilières), procès-verbaux de vente (avec identité du requérant, motifs de la requête, énumération des objets vendus et de leur prix), procès-verbaux de décharge du prix de vente (souvent mis en marge des précédents)

Registre des ventes mobilières

D. 02/12/1876; *D.* 29/03/1879; *C.* 24/04/1879.

Contenu : numéro d'ordre, date et lieu de la vente, identité (nom, prénoms, profession, domicile) des vendeurs, nature des objets vendus, montant du prix de vente total, montant des frais, déboursés et honoraires, date de la décharge remise au greffier et du certificat de dépôt à la caisse des consignations.

Envoi périodique :

- relevé trimestriel des ventes mobilières transmis au parquet général par le procureur.

Fonds : Justice de paix, parquets.

VERIFICATION DES GREFFES

Code de procédure civile, art. 140; O. 05/11/1823; *C.* 23/12/1822; *C.* 11/03/1824; *C.* 25/02/1911.

Les procureurs doivent vérifier les minutes des greffes (de tribunaux de première instance et justices de paix) et adresser au parquet général un procès-verbal de vérification faisant connaître le nombre de jugements rendus (ainsi que le nombre d'enquêtes, procès-verbaux de conciliation, conseils de famille, actes de notoriété, d'adoption, d'émancipation, appositions et levées de scellés, prestations de serment pour les justices de paix) avec un rapport sommaire (rapport annuel du procureur général transmis à la Chancellerie jusqu'en 1911).

Fonds : parquets, ministère de la Justice (A. N., BB³ 204 à 205 pour 1823-1825)

VISA

Code de procédure civile, art. 967.

En matière de partage la poursuite appartient à l'avoué qui aura fait viser le premier l'original de son exploit par le greffier du tribunal.

Registre des visas délivrés par le greffe

Contenu : date et heure du visa avec une rapide description de son objet.

Fonds : Tribunal de première instance.

VISITE DE NAVIRE

Code du commerce, art. 225; O. 01/11/1826; *D.* 24/03/1852, *art. 83.*

Avant de prendre charge le capitaine doit faire procéder à la visite de son navire à l'effet de s'assurer de sa bonne navigabilité. Le procès-verbal de visite est déposé au greffe du Tribunal de commerce et à celui de la justice de paix. Cette visite qui se faisait en théorie à chaque voyage avant 1881, a lieu depuis deux fois par An. Elle se fait en deux temps : une première visite avant l'armement du navire (pour constater son état et déterminer les réparations), une seconde après l'armement pour vérifier la bonne exécution des travaux. Les rapports de visite des bâtiments pratiquant le seul cabotage sont parfois classés à part.

Fonds : Tribunal de commerce, justice de paix.

VOTE

C. des 29/12/1849, 21/07/1856 et 18/12/1874; *L.* 28/08/1946.

Le parquet doit transmettre au préfet des états annuels de jugements entraînant la privation du droit de vote. Ces états, qui donnent lieu parfois à la confection de registres, sont remplacés en 1875 par le casier administratif électoral tenu à la sous-préfecture du lieu de naissance de l'électeur, puis dans les directions régionales de l'I. N. S.E. E. depuis 1946.

Fonds : parquet (états, registre d'inscription).

VOYAGE (ACTE DE)

D. 16/02/1807, art. 146.

Pour percevoir des indemnités les parties ayant leur domicile éloigné du tribunal doivent affirmer au greffe que le voyage n'a été fait que dans l'intérêt du procès.

Registre des déclarations et affirmations de voyage

Contenu : identité (nom, prénoms, profession, âge, domicile) des comparants et avoués, motif de la procédure (requête...).

Fonds : Tribunal de première instance, Cour d'appel.

WARRANT AGRICOLE

L. 18/07/1898; L. 30/04/1906, art. 3; D.-L. 28/09/1935.

Cet instrument de crédit permet aux cultivateurs (puis aux coopératives en 1935) d'emprunter sur les produits agricoles ou industriels de l'exploitation, tout en conservant ces produits. Le gage donné au créancier est représenté par un titre délivré par le greffier de justice de paix et transmissible par endossement : le warrant.

Registre d'inscription des warrants (ou de transcription des déclarations)

Contenu : identité de l'emprunteur et du prêteur, montant de l'emprunt, nature du produit warranté (quantité, valeur, situation), police d'assurance (identité de la compagnie, montant), délais de l'emprunt.

Répertoire des emprunteurs

Contenu : numéro d'ordre, identité (nom, prénoms, profession, date de naissance, domicile) des emprunteurs, date des emprunts, nature et quotité des récoltes warrantées, date de l'échéance, montant de l'estimation d'après l'emprunteur, montant de l'emprunt, mode et dates des remboursements ou radiations.

Fonds : Justice de paix, parquets.

Envoi périodique :

- état des warrants agricoles adressés au procureur par le juge de paix (C. 06/06/1899, 05/01/1926, C. 19/01/1937; envoi à l'I. N. S. E. E. à partir de 1955). *Contenu* : nombre de warrants, valeur totale des produits warrantés, montant des sommes empruntées, proportion entre le montant des sommes empruntées et la valeur des produits warrantés, répartition de ces deux éléments par produit warranté (céréales, vins, alcools, bestiaux, matériel, divers). Etats fait par canton.

Bibliographie :

Masson (Claude), *Le Warrant agricole*, thèse de droit rural, Poitiers, 1982, dact.

WARRANT HOTELIER

L. 08/08/1913.

Mise en gage du mobilier et de l'outillage de l'hôtel. C'est le greffier du Tribunal de commerce qui dresse et délivre le warrant, le greffier de la justice de paix se bornant à recevoir et enregistrer la lettre d'avis que doit adresser l'exploitant non propriétaire au propriétaire de l'immeuble.

Registre des warrants hôteliers (à souche)

Contenu : identités (nom, prénoms, profession, âge, domicile) du prêteur et de l'emprunteur, somme empruntée, exigibilité, intérêts, objets warrantés (nature, évaluation, situation), déclaration concernant l'absence de privilège, nantissement, assurances mobilière et immobilière, date de la notification au propriétaire, bail de l'hôtel (nature, date, loyer, mode de paiement, durée), date de remise du warrant.

Fonds : Tribunal de commerce.

II. Documents pénitentiaires

ADJUDICATION

Les dossiers d'adjudications (ou marchés) de fournitures constitués par les préfets contiennent le cahier des charges, le procès-verbal d'adjudication, les soumissions déposées par tous les concurrents, un rapport du directeur de l'établissement, les pièces produites par l'adjudicataire et les extraits des mercuriales pour les denrées.

Fonds : Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

Renvoi : [Cahier des charges](#)

ALIENES

C. des 07/12/1864, 15/02/1868 et 25/01/1914.

Les détenus aliénés sont placés dans des hospices ou asiles spéciaux. Un quartier de la maison centrale de Gaillon sera affecté aux aliénés de 1876 à 1906. Les soins donnés dans les hospices et asiles étant à la charge de l'Etat, il est prescrit à ces établissements d'adresser des états pour obtenir le remboursement des frais. A partir de 1868 ces états, remplis par les hospices et les directeurs de prisons, doivent donner des renseignements sur le condamné.

Etat nominatif des détenus aliénés provenant des centrales, prisons départementales, maisons d'éducation correctionnelle et traités dans tel établissement...

Contenu : provenance pénitentiaire, établissement de soins, identité du condamné (nom, prénoms, date et lieu de naissance), profession et dernière résidence, situation légale (prévenu ou condamné), durée et motifs de la condamnation (tribunal, délit ou crime, antécédents), dates du jugement ou de l'incarcération, de l'arrêté préfectoral ordonnant le placement, de l'entrée et de la sortie dans l'établissement de soins et montant des dépenses (nombre de journées, prix de la journée, total). Les directeurs de prisons doivent préciser la situation de fortune et l'état-civil de l'intéressé, les relations qu'il entretient avec sa famille et l'influence de l'incarcération sur l'esprit de l'aliéné. Les médecins donnent des indications sur la marche de la maladie, les causes de l'aliénation et l'opportunité d'un séjour en prison.

Fonds : Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

ANTHROPOMETRIE

C. des 13/12/1885, 25/08/1893 (fonctionnement du service d'anthropométrie) et 30/04/1952

Cette méthode d'identification des malfaiteurs a été proposée par le docteur Bertillon en 1879. Elle repose sur les principes suivants touchant le signalement des individus : il n'existe pas deux hommes physiquement identiques et pour chaque adulte il y a des proportions et des particularités physiques qui restent constantes au cours de la vie. Le signalement comprend des mesures (taille, longueur des bras, longueur et largeur de la tête, longueur de l'oreille droite, etc...), un descriptif des particularités (couleur des yeux, des cheveux, signes particuliers, etc...) et une photographie (de face et de profil). Depuis la fin du XIX^e siècle les empreintes digitales sont également relevées; elles ont progressivement diminué l'importance des mesures anthropométriques proposées par Bertillon.

Les signalements, pris dans l'établissement pénitentiaire où le condamné est interné, sont consignés sur une fiche dressée en plusieurs exemplaires. L'un reste à la prison, les autres étant envoyés à la Préfecture de police à Paris où ils font l'objet d'un classement alphabétique (par noms) et d'un classement anthropométrique (d'après les caractères physiques des individus).

Fiche anthropométrique (ou fiche signalétique)

Contenu : lieu et date de l'établissement de la fiche, date et numéro d'écrou, renseignements d'identité (nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, filiation, antécédents), inculpation (date, nature, origine et motif de la décision), mensurations (taille, longueur et largeur de la tête, longueur du médus gauche), traits morphologiques, marques particulières et cicatrices, tatouages, empreintes digitales.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Interdiction de séjour](#), [Documents judiciaires \(signalements\)](#)

AUDIENCE

C. 19/11/1875; C. du ministère de la Justice 26/10/1875.

Les parquets doivent donner aux prisons les résultats des audiences des prévenus et accusés traduits devant le tribunal. Ces feuilles d'audiences, conservées au greffe de la prison, précèdent la production des pièces régulières : extrait de jugement, notice individuelle.

Carnet d'audiences

Contenu : numéro d'écrou, noms et prénoms, nature du crime ou délit, peine prononcée, date d'entrée.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Documents judiciaires \(jugements\)](#)

BIBLIOTHEQUE

C. 25/09/1872; Instruction du 20/03/1873.

Les bibliothèques des prisons sont composées d'ouvrages admis par l'administration pénitentiaire (exemple de la liste donnée par la circulaire du 22 août 1864, *Code pénitentiaire*, tome IV, p. 189-217). Chaque établissement a son catalogue et un registre de distribution des livres aux détenus, tenu par ouvrages à partir de 1872 : il y a autant de folios que d'ouvrages.

Catalogue général de la bibliothèque

Contenu : catégorie de l'ouvrage (nomenclature par lettres), numéro d'ordre, titres et auteurs, désignation de l'éditeur, nombre de volumes, format, prix, date d'inscription au catalogue, date et motifs de la radiation, observations.

Registre des distributions de livres

Contenu : numéro d'écrou, nom du détenu, atelier, date de sortie de la bibliothèque, date de rentrée, dégradations (avec référence aux pages, évaluation...).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

BIJOUX

Règlement 04/08/1864 (M. C.); C. 20/03/1874; D. 11/11/1885, art. 35 (P. D.)

Les bijoux, objets précieux, papiers et valeurs possédés par le détenu doivent être déposés au greffe de la prison lors de l'incarcération. Ils sont remis à la libération.

Registre d'inscription des bijoux et objets précieux appartenant aux détenus

Contenu : désignation, quantité, valeur.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Vêtement](#)

BULLETIN DE POPULATION

C. 20/12/1855 (J. D.); C. des 18/12/1858 et 05/01/1871 (P. D.); C. 03/01/1950; C. 14/04/1950.

Ces bulletins donnant le mouvement de population sont adressés périodiquement (par quinzaine, puis par mois) par chaque établissement pénitentiaire au ministère de l'Intérieur. La circulaire d'avril 1950 prescrit la confection de bulletins individuels de mouvement de détenus afin de constituer un fichier central de toutes les personnes incarcérées sur le territoire métropolitain. Les bulletins sont désormais centralisés dans les S. R. P. J.

Nous donnons ci-dessous, à titre d'exemple, les écritures des prisons départementales et des colonies de jeunes détenus en la matière. Ils donnent l'état et le mouvement des effectifs par catégories de détenus pour chaque type d'établissement.

1) Les prisons départementales (formules de 1871) :

- tableau n° 1. **Mouvement de population** : capacité de détention (hommes, femmes, total), nombre de détenus (hommes, femmes..) présents au début du relevé, mouvement de population pendant la quinzaine (entrées, sorties..).
- tableau n° 2. **Etat numérique de la population** par établissement : condamnés aux travaux forcés, à la réclusion, à plus d'un an autorisés à rester en prison départementale, en appel ou en pourvoi, à un an et moins, enfants de moins de 16 ans (correction paternelle, autres), libérés pour les dépôts de mendicité, expulsés, prévenus et accusés, dettiers, passagers, total (avec pour chaque catégorie distinction par sexe).
- tableau n° 3. **Etat nominatif des condamnés** énumérés précédemment (toujours classés par catégorie pénale).
- tableau n° 4. **Etat nominatif des condamnés à un an et plus** autorisés à subir leur peine dans les prisons du département : numéro d'ordre, prison, noms et prénoms, âge, profession, durée et nature de la peine, date et motifs de la condamnation, religion, observations.

2) Les établissements de jeunes détenus

Le bulletin doit donner le mouvement de la population pendant le mois (entrées, sorties classées par motifs, nombre des restants à la fin du mois classés par catégories pénales) et le mouvement de l'infirmerie (restants au début du mois, entrées, total, sorties : guéris, décédés, total; restants au dernier jour).

3) Depuis 1950

Bulletin individuel de mouvement de population incarcérée : identité, lieu et date de naissance, sexe, entrée (date, motif), transfert (date, provenance), sortie (date, motif, résidence).

Fonds : Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

Renvoi : [Statistique](#)

Compléments : *Statistique des prisons et des établissements pénitentiaires* (résumé statistique des données transmises par ces bulletins)

CAHIER DES CHARGES

La cahier des charges fixe les conditions du contrat avec un entrepreneur pour l'entretien complet des détenus et l'exploitation de leur travail (système de l'entreprise générale) ou seulement pour le travail (dans le cas de l'entreprise partielle ou de la régie d'Etat). Les principaux cahiers des charges publiés dans le *Code pénitentiaire* avant 1914 sont les suivants :

<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>Code pénitentiaire</i>
Entreprise générale du service des maisons centrales	août 1830	I, 115-123
Transport cellulaire des forçats	06/02/1839	I, 207-209
Adjudications dans les centrales en régie	31/07/1852	II, 248-253
Entreprise générale des fournitures (P. D.)	14/12/1855	II, 431-439
Exploitation de diverses industries en M. C. (régie)	17/03/1873	V, 363-377
Travaux des bâtiments des M. C.	29/10/1880	VIII, 131-143
Services économiques des prisons de la Seine	01/12/1887	XII, 87-160
Entreprise générale des services économiques et travaux industriels dans les M. C.	18/02/1890	XIV, 24-74
Entreprise générale des travaux industriels (M. C.)	nov. 1892	XV, 29-46
Entreprise générale des services économiques et des travaux industriels dans les P. D.	mars 1893	XV, 46-83
Etablissements pénitentiaires en régie	30/06/1913	XVIII, 241-253

Fonds : Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

Renvoi : [Adjudication](#)

CANTINE

C. 24/06/1839; Instruction sur la comptabilité du pécule; Règlement 04/08/1864 (M. C.), art. 62 à 70.

En dehors des rations ordinaires il peut être fourni aux détenus des vivres supplémentaires et autres objets dits de cantine dont la liste est déterminée par l'administration (exemples donnés dans les arrêtés des 10 mai 1839, 8 septembre 1847, etc...).

Feuille de distribution de vivres à la cantine

Contenu : numéro d'ordre, numéro du compte ouvert, noms et prénoms des condamnés, avoir au pécule, nature des rations distribuées chaque jour, total par semaine, prix des rations de la semaine, total de la dépense à porter au compte du pécule.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Comptabilité-matières](#)

Bibliographie : Seyler (Martine), *L'Illégitime. Histoire de la cantine pénitentiaire*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, Paris, Collection Archives pénitentiaires, 1983, 22-X p.

CENTRE D'INTERNEMENT

Les camps d'internement des deux guerres mondiales ont été organisés sur le modèle des établissements pénitentiaires. Ainsi la Circulaire du 22 septembre 1916 du ministère de l'Intérieur sur l'administration des dépôts d'internés civils prescrit la tenue de registres d'entrée (noms, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, date de départ et motif, destination), de punitions, des visites médicales, d'un livre des comptes ouverts à chaque détenu, d'un Grand Livre pour l'inscription des dépenses. Un dossier individuel est constitué pour chaque interné comprenant une notice individuelle et tous les renseignements le concernant. Il y a généralement des fichiers.

Il en est de même pour les camps de la seconde guerre mondiale, les documents les plus intéressants étant constitués par les listes nominatives, les dossiers individuels (état-civil, enquêtes de police, notice individuelle, requêtes, pièces relatives aux incidents, etc..) et les fichiers d'internés.

Fonds : Préfecture, Centre d'internement.

Bibliographie :

Laharie (Claude). L'exploitation systématique des dossiers individuels des internés au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques), *Gazette des Archives*, 1976, n° 95, p. 229-240.

CODE PENITENTIAIRE

Code des prisons ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, de 1670 à 1940, Paris, 1845-1940, 28 volumes.

Le *Code pénitentiaire* regroupe les circulaires, arrêtés, textes réglementaires intéressant les différents établissements pénitentiaires. Il publie également des rapports sur l'application des réformes et, pour le début du XX^e siècle, les rapports de l'inspection générale.

Rapports divers :

- Rapport sur la situation du service pénitentiaire (application du régime de l'emprisonnement individuel en France) de 1883 à 1893.
- Compte-rendu relatant les opérations d'application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Rapport annuel de la Commission de classement, de 1886 à 1893.
- Application de la loi du 14 août 1885. Note sur l'application du système de libération conditionnelle, de 1888 à 1893.

Etudes du directeur de l'administration pénitentiaire :

- Etude sur l'organisation des services et établissements pénitentiaires en France, par L. Herbette, 1885, tome X, p. 206-227.
- Note sur l'organisation du travail dans les établissements pénitentiaires en France, par L. Herbette, 1885, tome X, p. 227-238.
- Note... sur les questions intéressant les établissements pénitentiaires pour jeunes gens, 1888, Tome XII, p. 280-291.
- Documents publiés à l'occasion de l'Exposition spéciale pénitentiaire (Exposition de 1889), 1889, Tome XIII, p. 98-107.
- Exposé général du fonctionnement des établissements, services et œuvres pénitentiaires en 1889, par L. Herbette, 1889, Tome XIII, p. 247-464.

Compléments :

- Ministère de l'Intérieur. Services pénitentiaires. *Lois, décrets, règlements et circulaires*. Recueil publié par ordre de M. Barthou, ministre de l'Intérieur, et d'après les instructions de M. Duflos, directeur de l'administration pénitentiaire, 1896, Melun, Imprimerie administrative, 866 p. (suppléments 1898 et 1900).
- *Répertoire analytique et alphabétique des lois, décrets, règlements et décisions intéressant les services pénitentiaires qui relèvent du ministère de la Justice*. Recueil mis en ordre par M. Paguet, Melun, Imprimerie administrative, 1936, 257 p.

Fonds : Bibliothèque centrale du ministère de la Justice (collection complète).

Renvoi : [Inspection](#) (pour le relevé des rapports de l'inspection générale publiés dans le *Code pénitentiaire*)

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRISONS

O. 09/04/1819; O. 25/06/1823; O. 05/11/1847; D. 29/08/1849; D. 13/04/1861; D. 11/11/1885; C. 19/07/1907.

En principe une commission de surveillance, composée du Préfet (ou sous-préfet), du président du tribunal et du procureur, d'un juge, d'un membre du conseil général et de plusieurs particuliers choisis pour l'intérêt qu'ils portent aux prisons, existe auprès de chaque établissement pénitentiaire. Ses réunions portent sur l'ensemble de la vie dans la prison : salubrité, sécurité, régime alimentaire, travail, discipline, tenue des registres d'écrou, etc...Elle rend compte des visites d'inspection qu'elle fait dans la prison. Ses observations sont consignées dans un registre. Elle donne également son avis sur les demandes d'encellulements et sur les propositions de libération conditionnelle.

Fonds : Préfecture, Sous-Préfecture (série Z des A. D.), Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Inspection](#), [Règlement](#)

COMPTABILITE DENIERS (ET PECULE)

1) Prisons départementales

C. 16/04/1860; D. 11/11/1885; D. 29/06/1923

Dans les prisons départementales la comptabilité-deniers, qui concerne les fonds du Trésor, représente la perception des recettes de l'entreprise (dixièmes non concédés, amendes, produit du travail) et l'acquittement des dépenses d'entretien des détenus en régie, mais la plupart de ces dépenses sont acquittées par le greffier comptable de la circonscription pénitentiaire. L'essentiel de la comptabilité porte donc sur la gestion des fonds appartenant aux détenus et résultant de leur travail. Le surveillant chef de la prison tient des registres à souche de dépenses, de recettes, une feuille de décompte mensuelle du pécule et pour, chaque détenu, un livret de pécule :

Registre des recettes

Contenu : numéro d'ordre, détail des recettes, régie, fonds de dépôts, produit du travail.

Registre des dépenses

Contenu : numéro d'ordre, nature des dépenses, régie, somme-pécule (montant de la dépense, solde).

Feuille mensuelle de décompte du pécule

Elle reproduit les mouvements de fonds récapitulés par détenu et est divisée en pécule disponible et pécule de réserve.

Contenu :

- Pécule disponible : recettes (avoir au premier, sommes déposées ou saisies, sommes remises ou envoyées, recettes diverses, versements du pécule de réserve, produit du travail, total), dépenses (débet au premier, secours et restitutions, dépenses diverses, cantine, vêtements achetés, port et affranchissement de lettres et paquets, retenues au profit de particuliers ou du trésor, paiement aux libérés ou transférés, avoir des décédés, reste à la fin du mois).

- Pécule de réserve : recettes (avoir au premier, produit du travail, total), dépenses (virement au pécule disponible, paiement aux libérés, avoir des décédés, avoir au dernier jour)

Le livret de pécule, établi au nom de chaque détenu, récapitule recettes (sommes apportées, envoyées, gagnées), dépenses (cantine, correspondance) et solde.

2) Maisons centrales

L. 19/07/1845 (le pécule est versé au trésor). Règles de gestion du pécule : Arr. 04/08/1864.

La comptabilité du Trésor donne lieu à une récapitulation mensuelle des dépenses (notamment les traitements de personnel) sous forme de bordereau adressé au Préfet. De même, chaque mois, les recettes encaissées font l'objet d'un ordre de versement adressé au Trésor et au Préfet avec un résumé des titres de perception. Dans l'établissement il y a des registres à souche des dépenses et des recettes et un journal de caisse (inscription au jour le jour de chaque dépense ou recette). Le pécule est géré par le greffier comptable de la centrale qui établit les livrets de pécule pour chaque détenu, tient un registre des comptes individuels du pécule (qui totalise mensuellement les recettes et dépenses faites sur le pécule de chaque détenu) et rédige en fin d'année un état nominatif de l'avoir et du débet des détenus présents et un compte général de la gestion du pécule (récapitulation globale pour l'ensemble des détenus : résumé de toutes les opérations).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Pécule, Travail des détenus](#)

COMPTABILITE MATIERES

1) Maisons centrales

Instructions des 07/03/1854, 14/12/1854 (régie) et 26/12/1854; Règlements des 18/12/1878 et 07/12/1927.

La comptabilité matières, tenue par l'économe, concerne la gestion des valeurs mobilières permanentes (mobiliers des locaux, ustensiles, etc...), des matières de consommation (vivres, combustibles) et de transformation (changement de nature avant la consommation : exemple de la boulangerie). Les matières utilisées sont définies dans une nomenclature mise à jour périodiquement dans les règlements successifs (496 objets dans celui de 1878). Cette comptabilité implique la rédaction d'inventaires (de prise en charge), le contrôle des entrées et sorties de matières avec des récapitulations journalières (livre-journal avec relevé des opérations au jour le jour, grand livre tenu par matières, registres accessoires des fournisseurs, etc...) et annuelles : comptes généraux de gestion (valeur des objets entrants, sortants avec pièces justificatives) et comptes financiers (établis par services jusqu'à 1927) permettant de calculer le coût de fonctionnement de la centrale et le prix de revient d'un détenu.

2) Pour les prisons départementales

Règlements des 18/12/1878 et 07/12/1927.

a) Dans le cas du système de *l'entreprise* la comptabilité matières ne portait que sur le mobilier de l'Etat dont il était fait un inventaire annuel (tous les 5 ans depuis 1927) et sur la surveillance de l'exécution du cahier des charges.

b) Dans le système de *la régie* la comptabilité matières porte sur tout le matériel et les approvisionnements. Les écritures journalières enregistrent les entrées et sorties de matières et il est rendu compte par des envois périodiques à la direction de la circonscription régionale.

Ecritures journalières :

Livre-Journal

Contenu : relevé des toutes les opérations au jour le jour intéressant la gestion économique (mouvements des matières).

Grand Livre

Contenu : relevé des opérations journalières par matières (entrées, sorties, restant à la fin de chaque mois, montant en numéraire des entrées).

Main-courante

Contenu : numéro de la nomenclature, quantité des matières (achat, établissement, cession), dates, provenances et désignation, prix de l'unité, dépenses réelles donnant lieu à paiement (entrée de matières, mobilier), dépenses d'ordre (cession matières, mobilier), désignation des services qui ont occasionné la dépense).

Bulletin de distribution journalière

Contenu : bulletin de distribution journalière de chaque produit (pain de froment, pain de valide, pain de malade....) par type de consommation (vivres des valides, vivres supplémentaires, infirmerie, cantine, boulangerie, déchets...) avec le total des livraisons.

Carnet des déchets

Contenu : entrées des quantités brutes, sorties (quantités brutes, épluchées, déchets), restant au magasin.

Envois périodiques à la direction de la circonscription régionale:

- ***situation journalière des entrées et sorties*** (copie de la main-courante et du bulletin de distribution) : entrées des matières, denrées ou objets pendant la journée (numéro de nomenclature, désignation, unités, quantités...), sorties (même classement, les quantités étant réparties par utilisation : consommation - vivres, cantine, surveillance, chauffage, etc... -, ventes, remises au domaine, cessions, transformations, destruction...).

- ***récapitulatif mensuel des entrées, sorties et restes en magasin*** (établi par articles et numéro de nomenclature).

- ***état mensuel des dépenses*** : noms des fournisseurs, numéro de nomenclature, nature des fournitures, quantité, prix unitaire, montant, montant par facture.

- ***état mensuel des sommes dues au trésor*** (pour fourniture ou confection de produits industriels ou vente de produits agricoles ou résidus) : noms, qualités, domiciles des débiteurs, désignation des objets ou travaux, quantité, prix de l'unité, montant en numéraire, total par débiteur.

- ***extrait mensuel de l'état des produits de la main-d'œuvre des détenus employés au service général*** : nombre de journées de travail, montant de la main-d'œuvre, part de l'Etat et reste à répartir entre détenus.

- ***état mensuel récapitulatif des rations vendues en cantine***

- ***relevé mensuel des carnets de déchets*** : numéro de nomenclature, désignation des denrées, quantités brutes, déchets, pourcentage de déchets.

- ***situation trimestrielle de la lingerie et du vestiaire*** : numéro de nomenclature, désignation des effets, restant au début, entrées pendant le trimestre, totaux, sorties (expédiées, réformées, total), reste à la fin de la période.

- **inventaire des matières, objets ou denrées existant à la fin de l'année** : numéro de nomenclature, désignation, unité, classe des effets, quantités, prix de l'unité, valeurs.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Complément s: *Statistique des prisons et des établissements pénitentiaires*.

Renvoi : [Inventaire des valeurs mobilières](#)

CONDAMNES A PLUS D'UN AN

1) Condamnés présents en prison départementale

C. des 15/07/1839, 10/02/1841, 18/12/1858, 05/01/1871 et 08/11/1873.

Les condamnés aux bagnes et maisons centrales séjournant dans les prisons départementales avant leur transfèrement sont à la charge de l'Etat. Le versement d'indemnités aux départements pour leur entretien temporaire dans les prisons départementales donne lieu à l'envoi d'états numériques (1839) puis à des relevés nominatifs (depuis 1859), les établissements ayant parfois des registres d'inscription spécifiques pour ces détenus. Par faveur exceptionnelle les condamnés a plus d'un an peuvent purger leur peine en prison départementale (détenus sans antécédents condamnés à moins de 2 ans et femmes nourrices sont cités en 1873).

Registre d'inscription des condamnés destinés aux bagnes et maisons centrales

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms des condamnés, peine et durée, date de l'arrêt ou du jugement, jour où la peine est devenue irrévocable, jour de la remise de l'acte de condamnation.

Etat nominatif des condamnés à plus d'un an (par département)

Contenu : désignation des prisons, numéro d'ordre, noms et prénoms des condamnés, âge et profession, peine et durée, date de l'arrêt ou du jugement, jour où la peine est devenue irrévocable, jour de la remise de l'acte de condamnation, nombre de journées de présence donnant lieu à indemnité (par mois et total), désignation du jour de sortie, mode de transfèrement, destination du transféré.

Fonds : Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

Renvoi : [Encellulement](#)

2) Triage des condamnés à de longues peines

C. des 08/07/1950 et 27/09/1951.

La création d'un Centre de Triage (devenu Centre national d'observation) pour longues peines à la prison de Fresnes depuis août 1950 nécessite l'envoi au Bureau d'application des peines de l'administration pénitentiaire d'une notice pour chaque condamné par les directeurs des établissements pénitentiaires où ils séjournent au moment de leur condamnation.

Notice de situation des condamnés à de longues peines

Contenu : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, crime ou délit, condamnation (tribunal, date, peine), nombre de condamnations antérieures, poursuites antérieures devant un tribunal pour enfants, état de santé, degré d'instruction scolaire et professionnelle, appréciation détaillée sur la conduite en détention, différents domiciles du détenu pendant les 6 mois précédant son arrestation, nom et adresse du plus proche parent, dernier établissement scolaire fréquenté, dernier employeur, raisons justifiant le maintien éventuel dans la maison d'arrêt.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Dossier pénal](#)

CONTROLE NOMINATIF

Arr. 10/12/1875 (modèle n° 3) (P. D.).

Créé par la circulaire de 1875 le registre de contrôle nominatif permet de suivre le séjour de chaque condamné dans l'établissement. Il existe un registre spécifique pour les hommes, les femmes et un pour les militaires et marins.

Registre de contrôle nominatif

Contenu : numéro du registre d'écrou (distinction : passagers, simple police, arrêt, correction, justice...), nom et prénoms, âge, date d'entrée, position légale de l'incarcéré (condamné, prévenu), indication des mutations survenues dans la position légale du détenu pendant la détention (condamnations pour les prévenus), désignation du domicile des entrants (de liberté ou dernier établissement pénitentiaire), nature des crimes et délits, date résultant du jugement pour la mise en liberté, date et motif de sortie, destination donnée aux individus transférés, nombre de journées passées dans l'établissement (par mois, récapitulation par trimestre et année).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

CONTROLE NUMERIQUE

C. 10/12/1875 (P. D.).

Ces registres, tenus par mois, donnent pour chaque journée le mouvement des effectifs.

Registres numériques des mouvements journaliers

Contenu : population de la veille (hommes, femmes, militaires et marins), entrées du jour (venant de l'état de liberté, d'autres prisons, total), sorties (expiration de la peine, grâce, non-lieu; transférés vers les dépôts de forçats, centrales, prisons départementales et hôpitaux; évadés, décédés, exécutés), restants chaque jour à minuit, décomposition des journées de détention (à la prison, à l'infirmerie, à l'hôpital).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

CORRESPONDANCE DES DETENUS

Instruction du 20/05/1853.

Les lettres de condamnés adressées aux autorités et ayant pour objet des plaintes, demandes ou révélations sont enregistrées au greffe afin d'éviter les lettres anonymes d'injures.

Registre de correspondance des détenus avec les autorités administratives et judiciaires

Contenu : date de leur remise, indication du destinataire, nom du condamné, numéro d'ordre.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Vaguemestre](#)

DEPENSES (COMPTES OU BULLETINS DES)

C. des 02/12/1853 (M. C.); 02/02/1857 (P. D.); 26/03/1867 (M. C.); 10/12/1875 (P. D.); 10/06/1890 (P. D.).

Des bulletins de dépenses, le plus souvent mensuels, sont adressés par chaque établissement pénitentiaire à la direction de l'administration pénitentiaire. Si leur forme a varié, ils donnent généralement un relevé assez détaillé des dépenses de toute nature à la charge de l'Etat ventilées entre plusieurs rubriques : dépenses effectuées pendant le mois, prévisions du mois, prévisions pour le reste de l'année, dépenses présumées de l'année, sommes admises au budget.

A titre d'exemple, la loi du 5 mai 1855 qui a mis à la charge de l'Etat les dépenses ordinaires des prisons départementales a prescrit la production de comptes trimestriels des dépenses avec les pièces justificatives (mémoires, factures). Le compte trimestriel des dépenses donne par établissement les traitements du personnel, le nombre d'individus ayant séjourné en prison, le nombre de journées de détention, le développement détaillé des divers types de dépenses (indemnités au personnel, frais de nourriture des détenus, frais d'entretien des enfants en bas âge, rations supplémentaires de pain, uniforme des gardiens, etc..). Une récapitulation est faite pour le personnel, les services économiques, le mobilier. Des renseignements divers sont fournis sur l'entreprise : noms des entrepreneurs, date de commencement du marché, durée, prix de journée alloué, montant et nature du cautionnement, montant de la prise en charge.

Fonds : Préfecture, Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Comptabilité-deniers](#)

DEPORTES

Dossiers des déportés

Les dossiers les plus nombreux de déportés politiques sont ceux des Communards. Les dossiers à chemise blanche concernent les déportés simples, ceux à chemise bleue, les déportés en enceinte fortifiée.

Ils sont composés pour l'essentiel des documents de la justice militaire : jugement du Conseil de guerre (jugement exécutoire de condamnation qui donne les motifs et la peine prononcée, le signalement et les condamnations antérieures), avis de commutations de peine. S'y ajoutent les requêtes du condamné, des recommandations diverses, le courrier de membres de sa famille demandant des nouvelles, les bulletins d'hôpitaux et extraits d'actes d'état-civil en cas de décès.

Registres matricules des déportés

Contenu : identité (nom, prénoms, filiation), condamnation (conseil de guerre, motif, peine), signalement, mutations et mouvements (date d'arrivée, nom du bateau, date du débarquement, dates de remises de peine et départ pour la France), renseignements sur le compte du condamné (antécédents judiciaires, conduite, caractère, moyens d'existence, profession, instruction, récompenses et punitions).

La partie "mutation" retrace toute l'histoire du déporté au bagne, celle des "renseignements" apprécie sa conduite (fréquentations, activités, etc...).

Fonds : Archives nationales, C. A. O. M., série H.

Renvoi : [Politiques \(condamnés\)](#)

Bibliographie : *Lois, décrets et règlements relatifs à la transportation, à la déportation et à la relégation*, Melun, Imprimerie administrative, 1907, 419 p.

DOSSIER PENAL

1) Dossier pénal constitué à l'établissement pénitentiaire

Il est composé de plusieurs pièces dont les principales sont l'extrait de jugement et la notice individuelle. Le dossier individuel suit l'intéressé à ses destinations successives. Outre les pièces indiquées ci-dessous on trouve dans le dossier pénal les requêtes du condamné, les recommandations éventuelles et tous les rapports sur les incidents le concernant.

Extrait du jugement ou de l'arrêt

Instruction du 30/09/1826; C. des 06/12/1850, 10/06/1862 et 16/03/1927.

C'est le titre de détention du condamné. L'extrait judiciaire doit mentionner toutes les condamnations antérieures afin d'assurer l'application de l'ordonnance du 27 décembre 1843 sur la répartition du pécule.

Notice individuelle du condamné

C. 14/05/1873; C. 06/01/1874 (ministère de la Justice).

Cette notice créée en 1873, obligatoire pour tous les condamnés à plus de 4 ans d'emprisonnement, est rédigée par le parquet sur des imprimés fournis par l'administration pénitentiaire.

Contenu : identité et état-civil du condamné (enfant naturel, célibataire..., nom du conjoint, nombre d'enfants), profession (métier, statut social, oisiveté, aptitude au travail), domicile (population rurale ou urbaine), moyens d'existence (nature, entretien de sa famille), degré d'instruction et religion, conduite et moralité (comment est-il noté dans sa commune ?, ivrognerie ?, libertinage ?, concubinage ?), antécédents (condamnations antérieures : nombre, peine la plus grave); exposé sommaire des faits avec importance du délit et des circonstances aggravantes ou atténuantes, réparation du préjudice, aveux et regrets ou attitude d'un malfaiteur endurci (réponses mensongères ou violentes lors de l'instruction et des débats). Les parquets conservent les minutes de ces notices individuelles.

Autres documents :

- Copie de l'*acte d'accusation* (avec avis du président des assises sur la situation morale du condamné et ses possibilités d'amendement) ou du réquisitoire définitif.
- *Rapports d'expertise mentale (psychiatrique ou médico-psychologique)*

- *Enquêtes sociales* depuis le décret du 28 avril 1939 (C. 08/07/1950) pour certaines catégories de condamnés.

Pour les longues peines il y a en outre un *bulletin de statistique morale* sur la conduite en prison (avec possibilités d'amendement), une *fiche sanitaire* complète et les documents administratifs (*livret de pécule, inventaire des effets déposés, livret de travail, relevé des punitions et récompenses, liste des visiteurs...*).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, parquets (notices individuelles).

Renvoi : [Statistique morale, pécule, punition, documents judiciaires \(assises, enquête sociale, expertise, jugement\)](#)

2) Dossier pénal des longues peines à l'administration pénitentiaire

L'administration pénitentiaire conserve des dossiers "pénitentiaires" pour les condamnés libérés depuis les années 1960 environ. Ils reprennent certaines des pièces citées précédemment, mais leur contenu est étroitement fonction des demandes adressées à l'administration centrale par le détenu ou le directeur de la prison pour régler des affaires intéressant particulièrement le condamné. Le dossier témoigne donc surtout pour les incidents (grèves de la faim, demandes de transfèrements, révoltes, etc...).

Fonds : administration pénitentiaire (archives du service).

3) Dossiers du Centre national d'orientation de Fresnes

Faisant pour une part fonction de laboratoire d'anthropologie criminelle, ce centre d'orientation des détenus créé en 1950 conserve des dossiers de grand intérêt sur les détenus : outre les pièces concernant le crime et la notice de situation d'un condamné à une longue peine, il y a les analyses psychologiques et psychiatriques, la correspondance retenue, les résultats des tests, l'enquête sociale réalisée par l'assistante sociale, etc...

Fonds : administration pénitentiaire (archives du service).

Renvoi : [Condamné à plus d'un an](#)

ECROU (REGISTRES D')

Code d'instruction criminelle, art. 607 à 610; Arr. 25/12/1819; C. 20/01/1829; Instructions des 26/08/1831 et 24/09/1831.

L'écrou est le procès-verbal consigné sur registre constatant qu'un individu a été placé en détention dans un établissement pénitentiaire. Il y a, en principe, des registres d'écrou spécifiques à chaque type de détenu : arrêt (pour les prévenus), justice (accusés), correction (condamnés à une peine correctionnelle), dettiers (contrainte par corps), passagers (individus en cours de transfèrement ou d'extradition, expulsion, etc...), militaires, marins (dans les villes chef-lieu d'arrondissement maritime), détenus par mesure administrative. Les registres d'écrou diffèrent légèrement selon qu'ils concernent les prisons, les dépôts de mendicité ou les chambres de sûreté. Ils sont généralement accompagnés de répertoires alphabétiques, insérés à la fin de chaque registre ou formant des collections distinctes.

Registre d'écrou (prisons)

Le modèle en est défini par l'instruction aux prisons du 26 août 1831.

Contenu : numéro d'ordre, identité (avec filiation) et signalement du détenu, inventaire de ses effets d'habillement et des valeurs à son entrée et à sa sortie, écrou proprement dit (date et heure d'entrée, nom et qualité de l'exécuteur du mandat, du magistrat qui a ordonné l'arrestation, nom de la personne amenée à la prison ainsi que sa position légale), copie de l'acte (ou de son dispositif à partir de 1832) en vertu duquel le détenu est écroué, dispositions du jugement de condamnation (infraction commise, nature et durée de la peine), date de commencement de la peine, de l'expiration normale, de sortie et motifs de cette sortie (amnistie, grâce, transfèrement, évasion...).

Registre des mendiants des dépôts de mendicité (Règlement du 27 octobre 1808)

Contenu : noms, prénoms, âge, profession, demeure, lieu de naissance, signalement, jour de l'entrée, de sortie (ou décès), énumération des vêtements, de l'argent dont le mendiant est pourvu, extrait et date de l'ordre de translation.

Registre de dépôt des chambres de sûreté (C. 08/07/1870)

Contenu : numéro, noms et prénoms des prisonniers, profession, date et lieu de naissance, motif de l'emprisonnement, catégorie (prévenu, accusé, passager...), renseignements relatifs aux passagers (autorité qui ordonne le transfèrement, date de l'ordre, désignation du dernier lieu de séjour, du lieu sur lequel ils doivent être dirigés), renseignements relatifs aux autres prisonniers (nature de l'incarcération, motif de sortie), dates d'entrée et de sortie.

Chaque trimestre le commandant de la compagnie de gendarmerie doit adresser au préfet un état nominatif des individus ayant séjourné dans la chambre de sûreté (contenu identique au registre avec le total des journées de détention).

Répertoires

Combinant un classement alphabétique et chronologique ils donnent le renvoi au registre d'écrou correspondant au détenu recherché. Il existe soit des répertoires généraux à l'ensemble de l'établissement, soit des répertoires spécifiques à chaque catégorie de détenus et donc à chaque registre d'écrou. Dans les fonds des établissements importants on peut avoir les deux types de répertoires.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Matricule \(registre\) pour les maisons centrales et les forçats.](#)

ENCELLEMENT

L. 05/06/1875, art. 4; C. 20/10/1922; C. 02/06/1950.

Les condamnés à plus d'un an de prison peuvent demander à être soumis au régime de l'emprisonnement individuel. La demande transmise à l'administration pénitentiaire est examinée par le ministère qui prend la décision.

Demande d'encellulement (dossier)

Contenu : demande écrite, avis du médecin, de la commission de surveillance, du parquet, bulletin n° 2, copie de l'extrait judiciaire et de l'exposé des faits ayant entraîné la condamnation.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Condamné à plus d'un an](#)

ENTREES ET SORTIES DE DETENUS

C. 10/12/1875; C. 07/11/1950.

Un état nominatif des détenus entrés et sortis est envoyé périodiquement par le chef de l'établissement pénitentiaire au parquet pour aider à la tenue du registre d'exécution des peines. Le registre constitué à cet effet est élargi en 1950 à l'ensemble des entrées et sorties dans l'établissement (détenus comme visiteurs).

Registre des entrées et sorties (et état nominatif des...)

Contenu : numéro d'écrou, nom, prénom, âge et position pénale du détenu, nature de l'infraction, domicile ou établissement d'origine, motif de sortie et destination.

Les états nominatifs indiquant le mouvement de sortie des centrales, comprenant les libérés et graciés, classés par ordre alphabétique, sont transmis au ministère de la justice pour servir à l'étude de la récidive.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture (états nominatifs).

Renvoi : [Libérations](#)

Compléments : *Compte général de l'administration de la justice criminelle* (résultats de l'analyse de la récidive des criminels)

EVASION

Instruction 15/07/1872; C. 20/03/1873; C. 10/02/1949.

Toute évasion ou tentative d'évasion fait l'objet d'une enquête approfondie du chef d'établissement dont le rapport est adressé au directeur de la circonscription (puis à l'administration centrale), au parquet et au préfet. Le rapport détaillé (avec éventuellement un plan des locaux) relève les circonstances de nature à apprécier la part de responsabilité incombant aux agents.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

EXPULSION D'ETRANGERS

L. 03/12/1849; C. 17/12/1885; C. 20/07/1893; C. 08/12/1907.

Les étrangers détenus à la suite d'une condamnation pour crime ou délit peuvent être expulsés. La loi de 1849 rend possible également, dans les départements frontières, l'expulsion sur décision préfectorale des étrangers non résidents. La circulaire de 1885 prescrit aux préfets de ne plus se contenter de l'extrait d'écrou, appuyé par les observations des directeurs de prisons, mais de prendre l'avis des chefs des parquets et d'instruire les affaires d'expulsion. Pour assurer le contrôle du ministère de l'Intérieur, toute proposition (ou arrêté pris d'office) doit être accompagnée d'une notice individuelle. Le dossier est adressé au ministère de l'Intérieur par l'établissement pénitentiaire.

Dossier d'expulsion

Contenu :

- *chemise* indiquant l'état-civil du détenu et l'énoncé sommaire de la condamnation encourue, la date de libération et la situation du condamné au point de vue militaire dans son pays.
- *extrait du registre d'écrou* mentionnant la condamnation.
- *notice individuelle* : identité, nationalité, date et lieu de naissance, filiation, état-civil, nombre d'enfants, situation militaire (désertion éventuelle), localités où le détenu a demeuré en France, employeurs, conduite habituelle et moyens d'existence, motifs de la condamnation (circonstances motivées), tribunal, point de départ de la peine, date de la libération, antécédents judiciaires.
- *signalement* destiné à être reproduit sur l'état signalétique mensuel des étrangers expulsés du territoire.

Fonds : Préfecture, parquets.

FRAIS DE JUSTICE

Instruction du 22/10/1880 (M. C.); Instruction du 17/08/1929 sur le paiement des frais de justice par les détenus des centrales et prisons départementales.

Depuis le décret de 1880 le reliquat du pécule disponible (et non pas le pécule de réserve qui est insaisissable) sera utilisé au paiement des condamnations pécuniaires, sauf s'il n'atteint pas la somme de 100 francs. La loi du 19 mars 1928 permet d'affecter une partie du produit du travail des détenus au paiement des frais de justice. Des registres et des états de sommes retenues sont confectionnés à cet effet.

Registre annuel des frais de justice

Contenu : numéro d'écrou, nom et prénoms, date de libération, montant des frais de justice et amendes, report des sommes retenues les années précédentes, prélèvements par mois (12 colonnes), total du prélèvement, reste à payer.

Un état mensuel puis trimestriel des sommes retenues reprend les mêmes informations (identité, catégorie pénale, montant du produit du travail, date d'expiration de la peine, prélèvements pour le paiement des condamnations pécuniaires).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

HOPITAUX

C. 20/06/1874. (modèle)

L'administration pénitentiaire a toujours recommandé de transférer les détenus malades dans les hôpitaux civils dans les seuls cas d'absolue nécessité. Elle contrôle ces transferts par l'examen des états de frais de séjour des détenus malades dans les hôpitaux produits à l'appui des comptes de dépenses. Quand, à partir de 1874, les nouvelles dispositions des cahiers des charges imposent aux entrepreneurs des services cette charge, elle prescrit l'envoi périodique d'états de détenus malades placés dans les hôpitaux.

Etat nominatif des détenus malades traités à l'hôpital

Contenu : noms, prénoms, âge, profession, situation légale, dates de condamnation et libération, date et autorité ayant autorisé l'envoi à l'hôpital, date de sortie et nombre de jours de traitement, nature de la maladie, observations.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture

INFIRMERIE

C. 05/06/1860 (M. C.); D. 11/11/1885 (modèle n° 2) (P. D.); C. 19/01/1923 (P. D.); C. 06/03/1946; C. 20/05/1948; C. 15/04/1950.

Dans les centrales et les établissements de jeunes détenus une notice individuelle porte particulièrement sur l'état de santé du détenu. L'infirmerie a d'autre part un registre des admissions et rend compte de ses mouvements de population. Dans la plupart des prisons départementales les écritures se réduisent au registre des visites du médecin. La circulaire de 1948 généralise le système des fiches médicales individuelles pour tous les établissements pénitentiaires.

Notice individuelle, statistique et médicale

Contenu : la notice statistique reprend les données du registre d'écrou (nom, prénoms, lieu de naissance, âge, état-civil, profession, moyens d'existence, degré d'instruction, date d'entrée, condamnation avec peine, délit, époque de libération, antécédents judiciaires, profession en prison). La notice médicale donne des renseignements sur l'état de santé avant l'entrée (vaccinations, maladies, hérédité), au moment de l'entrée, pendant le séjour (relevé des entrées à l'infirmerie avec les motifs, prescriptions aux consultations).

Fiche médicale individuelle

Contenu : identité, situation pénale, résultats du premier examen médical, vaccinations, examens successifs, pesées mensuelles (avec fiche dentaire depuis 1950, cf. modèle *Code pénitentiaire*, 1950). Cette fiche est jointe au dossier pénal.

Registre nominatif des admissions

Contenu : numéro de lit, numéro d'ordre, numéro d'écrou, noms, lieu de naissance, âge, état-civil, profession (avant, en prison), nature de la maladie (forme aiguë ou chronique), dates (entrée, sortie, décès), nombre de journées d'infirmerie, catégorie pénale, état par rapport à la récidive, année de la captivité, état de santé à l'entrée en centrale.

Registre du mouvement de population

Contenu : date, nombre de présents la veille, mouvement du jour (nombre d'admissions, de sorties et de décès), résultat du jour.

Cahier des prescriptions médicales ou registre des visites médicales

Contenu : numéro d'écrou, numéro de lit, nom, âge, profession du malade, dates (entrées, sorties, décès), nature de la maladie, prescription des médicaments, prescription des vivres (régime gras ou maigre, pain, vin, bouillon...), observations.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Dossier pénal](#)

INSPECTION (RAPPORTS)

Arr. 25/11/1848; D. 15/01/1852 (inspection générale).

L'inspection générale des services administratifs qui dépend du ministère de l'Intérieur a une section chargée des prisons. Chaque année les inspecteurs généraux font la tournée des établissements conformément aux directives données par le ministère (celles-ci sont reproduites dans le *Code pénitentiaire*). Les rapports sur les services pénitentiaires sont publiés dans le *Code pénitentiaire* pour les premières décennies du XX^e siècle :

- Rapport sur les services pénitentiaires. *Prisons départementales, régime cellulaire*, 1904, Tome XVI, p. 246-262.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Prisons départementales*, 1909, Tome XVII, p. 263-327.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Colonies pénitentiaires*, 1910, Tome XVII, p. 378-405, *Patronage des libérés*, p. 405-475.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Organisation et fonctionnement des maisons centrales*, 1911, Tome XVIII, p. 23-123.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Fonctionnement des directions de circonscriptions pénitentiaires*, 1912, Tome XVIII, p. 171-184.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Les Prisons de la Seine*, 1913, Tome XVIII, p. 281-291.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Prisons départementales*, 1919, Tome XIX, p. 169-212.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Les colonies pénitentiaires publiques et l'enfance coupable*, 1921, Tome XX, p. 57-134.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Colonies privées*, 1922, Tome XX, p. 285-310.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Prisons départementales en régie*, 1923, Tome XXI, p. 227-236.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Maisons centrales*, 1924, Tome XXI, p. 390-470.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Le travail dans les maisons centrales*, 1925, Tome XXII, p. 80-102, et *Patronages pénitentiaires*, p. 103-114.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Hygiène générale et services médicaux dans les prisons*, 1925, Tome XXII, p. 283-299; *le travail dans les prisons départementales*, p. 299-316.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Prisons de la Seine*, 1926, Tome XXII, p. 617-688 et *les pupilles pénitentiaires*, p. 688-706.
- Rapport sur les services pénitentiaires. *Les maisons d'éducation surveillée, écoles de réforme et écoles de préservation, internat approprié*, 1930, Tome XXIII, p. 506-538.

En dehors de l'inspection générale les établissements sont l'objet de visites régulières d'inspection de la part du directeur de la circonscription pénitentiaire (en principe deux fois par an). Les commissions de surveillance, les préfets et les maires peuvent également inspecter les établissements. Les rapports qui en résultent concernent tous les aspects de la vie des prisons : personnel, population, régime alimentaire, entreprise, travaux, régime alimentaire, etc.... Ils sont souvent, après le milieu du XIX^e siècle, établis sur des cadres pré-imprimés et les réponses aux formulaires sont d'intérêt médiocre en dehors des cas d'incidents ou des périodes d'innovation dans les règlements.

Fonds : Préfecture, Prisons, Archives nationales (F¹⁶ 365 et 530 pour 1827-1829; BB¹⁸ 6003 pour les colonies pénitentiaires), Administration pénitentiaire (dossiers des établissements dans le fonds "directions régionales" pour la période récente).

Renvoi : [Code pénitentiaire](#), [Rapport des directeurs](#)

INSTRUCTION PRIMAIRE (JEUNES DETENUS)

C. des 23/03/1880, 09/03/1882 et 28/03/1882.

Les colonies pénitentiaires doivent adresser à l'administration pénitentiaire des états nominatifs et statistiques sur les résultats de l'instruction primaire dans leurs établissements.

Etat de l'instruction primaire

Contenu : noms, prénoms, dates d'entrée et de libération, instruction à l'arrivée, instruction reçue...

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

INTERDICTION DE SEJOUR

L. 27/05/1885; C. 01/07/1885; D.-L. 30/10/1935; D. 18/04/1936; L. 18/03/1955; C. 27/07/1955.

La loi de 1885 sur les récidivistes supprime la surveillance de la haute police et la remplace par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui est signifiée par le gouvernement. Les préfets doivent transmettre au ministère de l'Intérieur un dossier pour chaque détenu libérable soumis à l'interdiction de séjour, dossier composé d'une notice individuelle et du signalement. La notice signalétique permettra d'établir une feuille imprimée contenant les signalements des individus assujettis à l'interdiction de séjour, qui sera distribuée aux préfets et aux parquets des lieux d'interdiction. A partir de 1955 il existe une seule pièce : la *notice d'interdit*, remplie par le chef de l'établissement pénitentiaire et transmise à la Direction de la Sûreté nationale au ministère de l'Intérieur.

Notice signalétique

Contenu : nom, prénoms, surnom, lieu et date de naissance, profession, taille, caractères physiques (cheveux, sourcils, front, yeux, nez, bouche, menton, barbe, visage, teint) et signes particuliers, durée de l'interdiction (tribunal, date de la condamnation). Cette notice se confond avec la fiche anthropométrique.

Notice individuelle

Contenu : identité, signalement, relevé des condamnations (tribunal, motifs, dates des jugements et arrêts, peines, durée de l'interdiction de séjour), conduite avant et pendant la détention, décisions gracieuses intervenues, moyens d'existence connus, résidence et ressources de la famille.

Notice d'interdit (depuis 1955)

Contenu : identité, situation pénale, signalement (reproduction de la fiche anthropométrique), photographie, transcription intégrale de l'exposé des faits (copiée sur la notice individuelle du parquet), reproduction du relevé de condamnations (copié sur l'extrait de jugement), avis du magistrat de l'application des peines sur la nature et l'étendue des mesures à prendre à l'égard de l'interdit.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture, parquets.

Renvoi : [Anthropométrie](#), [Surveillance légale](#), [Documents judiciaires \(interdiction de séjour, signalements\)](#)

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

Instruction 09/12/1854 (M. C.); C. 05/04/1884 (P. D.).

Les inventaires de fin d'année des centrales doivent présenter la description, le dénombrement et l'évaluation des matières, denrées et objets de consommation, de transformation, de lingerie, literie, etc...appartenant à l'Etat. L'importance de l'inventaire varie beaucoup selon le système de gestion adopté (régie ou entreprise). Dans le cas de l'entreprise il concerne le mobilier des bureaux, l'armement, l'habillement des gardiens, le mobilier du culte, de la bibliothèque et des logements des employés...

Inventaire des valeurs mobilières permanentes

Contenu : numéro d'ordre, désignation des objets, quantités existant au début de la période, entrées (achats, cessions, établissement), total de l'existant, des entrées et sorties en fin de période, prix de l'unité, montant, plus-value, moins-value, références aux pièces justificatives, observations.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Comptabilité matières](#)

JEUNES DETENUS

La détention des mineurs donne lieu à un très grand nombre d'écritures. Incarcérés d'abord dans les prisons départementales avant le jugement, les mineurs sont ensuite transférés dans les maisons d'éducation correctionnelle où ils font l'objet d'un contrôle de l'administration pénitentiaire (puis de l'éducation surveillée).

1) Jeunes détenus dans les prisons départementales

C. 18/07/1852 (états); C. 20/12/1855 (bulletin nominatif); C. 15/11/1946.

Les préfets doivent envoyer un état numérique et des bulletins nominatifs d'enfants détenus dans les prisons départementales.

Etat numérique des jeunes détenus dans les prisons

Contenu : désignation de la prison, identité des jeunes détenus (accusés, jugés), relevés de ceux qui ont été ou doivent être transférés, dates des décisions et transfèvements (lieux de destination, motifs des retards).

Bulletin nominatif des jeunes détenus dans les prisons

Contenu : date de l'envoi, nom, prénoms, âge, date du jugement, nature du crime ou délit, durée de la correction, prison où se trouve l'enfant, observations.

Avant leur envoi en maison d'éducation correctionnelle, le médecin de la prison départementale doit rédiger un bulletin de statistique médicale destiné à constater l'état de santé de l'enfant au moment de son arrestation, les soins reçus à la prison et sa situation au départ (bulletin remis à la colonie).

2) Jeunes détenus en colonie pénitentiaire

Règlement de 1840; C. 28/01/1843; C. 10/04/1869; Règlement général pour les colonies et maisons pénitentiaires affectées à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus; C. 25/11/1880.

Dès le transfèrement dans une colonie pénitentiaire, le directeur des prisons du département doit transmettre au préfet un certain nombre de pièces qui formeront le dossier du jeune détenu constitué à la colonie pénitentiaire. Un exemplaire de la notice individuelle des jeunes détenus est adressé à l'administration pénitentiaire. Outre le dossier, l'établissement tient des registres sur le modèle des maisons centrales : le plus important est le registre des entrées et sorties.

Dossier du jeune détenu

Contenu : extrait de jugement ou arrêt, acte de naissance, notice individuelle ou feuille d'enquête, avis de la commission de surveillance et du médecin accompagné d'un bulletin de statistique médicale (ou notice individuelle, statistique et médicale), notes du parquet, de la police et des maires.

Notice individuelle ou feuille d'enquête

Contenu : nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, dispositif et date du jugement, désignation du tribunal, lieu de détention avec date d'entrée et durée de détention, nature du délit et exposé des faits qui ont motivé les poursuites, antécédents de l'enfant, fréquentation scolaire et degré d'instruction, religion, métier et apprentissage, conduite en prison, position sociale et moralité de la famille - état-civil, condamnations...-, causes du délit, complicités et rôle éventuel des parents ou des maîtres, utilité de le séparer de sa famille, métier à lui apprendre...

Notice individuelle, statistique et médicale

C. 24/08/1860; D. 10/04/1869; C. 22/07/1905; C. 27/09/1928.

Contenu : la partie statistique reprend les indications d'écrou et d'identité (lieu de naissance, âge, profession, dates d'entrée et du jugement, durée de détention, délit et date de libération); la notice médicale donne des renseignements sur l'état de santé avant l'entrée (vaccination, maladies antérieures...), l'état de santé constaté à l'entrée dans l'établissement (maladies ou infirmités, état général des forces et de la constitution, particularités physiques) et l'état sanitaire pendant le séjour (dates et motifs des entrées à l'infirmerie, prescriptions aux visites de consultation).

Cette notice devient très détaillée au XX^e siècle : identité, situation pénale, vaccinations, maladies antérieures personnelles, maladies des parents, état somatique, troubles de la sensibilité, état sanitaire pendant le séjour (maladies ou accidents) et elle s'accompagne d'une notice de renseignements sur l'examen neuro-psychiatrique.

Registre d'entrée et de libération

Contenu : numéro d'écrou, nom et prénoms, date et lieu de naissance, religion, faits qui ont motivé la poursuite, tribunal, article du Code appliqué (66 ou 67), durée de la correction ou de l'emprisonnement, dates du jugement, de l'entrée et de la sortie (avec motifs), résidence du jeune libéré, profession exercée au dehors, secours donnés à la sortie, bijoux et effets rendus, jugements

antérieurs ou postérieurs (motifs); signalement; liste des effets d'habillement, argent et bijoux appartenant au détenu; antécédents sous le rapport du caractère, des mœurs, renseignements sur la conduite de la famille; renseignements sur la conduite et le travail de l'enfant dans la maison : conduite religieuse et morale (première communion, sentiments religieux, caractère, mœurs, récompenses et punitions), niveau de l'instruction primaire, de l'instruction professionnelle (profession enseignée, capacité à gagner sa vie), relations avec la famille.

3) Contrôle de l'administration pénitentiaire sur les colonies de jeunes détenus

Elle se fait d'abord lors de la fondation de l'établissement, avec la constitution de dossiers de demandes instruites par le parquet et la préfecture (C. 15/02/1929), au moins au XX^e siècle. D'autre part les colonies doivent rendre compte périodiquement, comme les autres établissements pénitentiaires, du mouvement de leurs effectifs (états et mouvements), en particulier pour obtenir le paiement des journées de détention (C. 16/04/1841). La situation des détenus est contrôlée nominativement pendant le séjour (bulletins de renseignements, carnets individuels prescrits par la circulaire du 15 février 1929) et à la libération (C. des 17/02/1847 et 24/01/1882). Le directeur de la colonie doit adresser des rapports annuels à l'administration pénitentiaire.

Dossiers de demandes de désignation des personnes ou institutions accueillant les mineurs

Contenu : identité des membres du conseil d'administration, siège de l'œuvre, liste des établissements, ressources, description des locaux (dortoirs, réfectoires, cours, ateliers, infirmerie, quartier de punition), modalités de sélection des pupilles, personnel d'éducation (effectif, âge, recrutement), régime disciplinaire et enseignement primaire et professionnel, avec statuts et règlements.

Etats trimestriels des jeunes détenus

Contenu : numéro d'ordre, nom et prénoms du jeune détenu, lieu du jugement, date de l'arrêt, durée de la peine, âge, jour de l'expiration de la peine, jour d'entrée dans l'établissement, lieu où il était avant, métier enseigné, nombre de journées de présence pendant le trimestre, date de sortie, observations.

Bulletins de renseignements semestriels

Contenu : nom de l'œuvre, identité du jeune, rappel des décisions judiciaires (jugement, placement), éducation morale, conduite et moralité, progrès accomplis, rapports avec la famille, état de santé, instruction professionnelle, nature du métier enseigné, gains (brut, retenues, montant du livret d'épargne), degré d'instruction primaire. Ces bulletins sont également adressés au président du tribunal.

Carnet individuel

Remis à chaque institution, il doit être visé par les contrôleurs (magistrats, inspecteurs, médecins).

Contenu : identité du mineur, antécédents, caractère et milieu familial, milieu scolaire (fréquentation, conduite, degré d'instruction, aptitudes intellectuelles), milieu professionnel (profession, apprentissage, conduite à l'atelier ou en place...), état de santé, mutations des placements, état des fonds placés, visites (médecin, contrôleurs).

Bulletin de libération

Contenu : état de santé (à l'entrée et à la sortie), état moral et religieux, instruction primaire, professionnelle, relations avec sa famille, résidence du jeune libéré, avoir et dépenses faites à sa sortie (trousseau, pécule).

Rapport annuel

Règlement du 08/05/1928; Instruction 05/02/1935.

Il résume les moyens d'action et l'activité de chaque institution : mouvement de la population, éducation morale et enseignement primaire, enseignement professionnel, patronage, état sanitaire, emploi du temps, patronage, compte-rendu financier.

A partir de 1935 des compléments sont ajoutés au rapport annuel :

- état numérique général des pupilles (classés suivant l'âge, la nature des faits et selon la durée de leur envoi en maison d'éducation surveillée).
- état numérique spécial aux détenus entrés dans l'année.

- état numérique des pupilles ayant bénéficié de permissions libérables et de placement familial.

4) Education surveillée

O. 02/02/1945; C. 02/06/1950; C. 09/04/1952.

Le juge des enfants envoie à chaque placement dans une I. P. E. S. ou internat approprié une notice de placement à la Direction de l'Education surveillée qui fait le choix de l'établissement. Les chefs des centres d'accueil et d'observation de mineurs, créés au lendemain de la deuxième guerre mondiale, doivent adresser au juge des enfants, puis aux I. P. E. S., un certain nombre de pièces qui vont former ensuite les éléments de base du dossier individuel du mineur.

Notice de placement

Contenu : personnalité du mineur, orientation scolaire et professionnelle, situation judiciaire, renseignements sur la famille.

Dossier de mineur

Contenu : notice sur le comportement du mineur au Centre d'accueil, fiche sur le niveau mental et scolaire, fiche d'orientation professionnelle, fiche médicale, fiche judiciaire, enquête sociale. Toutes les mesures prises lors du séjour de l'enfant sont insérées dans le dossier de même que les rapports le concernant (situation, évolution, incidents, etc...).

Fonds : Etablissements de jeunes détenus, Préfecture, Administration centrale (pour l'époque récente, archives du service).

Renvoi : [Documents judiciaires \(mineurs\)](#)

LIBERATIONS (REGISTRES DES)

C. 27/08/1874.

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de haute police il est demandé au greffe des prisons de conserver les renseignements utiles sur la situation des libérés au moment de leur sortie. Le registre des libérations classe les détenus par mois selon l'époque prévue de leur libération. Les déclarations de résidence des condamnés libérés, prescrites auparavant, continuent d'être envoyées à l'administration centrale.

Registre des libérations par mois

Contenu : numéro d'écrou, nom, prénoms, catégorie pénale (selon les dixièmes perçus), date de libération, durée de la surveillance ou interdiction de séjour, date de la déclaration de résidence, localités où se sont retirés les condamnés, avoir au pécule, secours alloués, observations.

Pour les centrales les renseignements suivants sont ajoutés : mode de libération (grâce éventuelle), nature de la peine subie, temps passé à la centrale, conduite, âge et instruction à la sortie, situation pécuniaire.

Etats des libérés des maisons centrales

Des états nominatifs des libérés de centrales sont transmis au ministère de la Justice pour servir à l'étude de la récidive (C. 16/12/1872).

Contenu : identité, jugement (date, tribunal, nature du crime ou délit, nature et durée de la peine), durée du séjour dans l'établissement, profession avant la détention et profession apprise en centrale, degré d'instruction (avant, à la sortie), date de libération, montant du pécule remis, récidive ultérieure.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Entrées et sorties de détenus](#), [Documents judiciaires \(récidive\)](#)

LIBERATION CONDITIONNELLE

L. 14/08/1885; C. 27/05/1886; C. 28/06/1888 et 20/07/1888; C. 17/06/1907; C. 08/12/1950; C. 11/05/1951; C. 25/06/1953.

La loi de 1885 permet d'accorder la libération conditionnelle (relaxe avant la date normale d'expiration de la peine) au détenu qui a montré par son travail et sa conduite un désir d'amendement. Les condamnés ayant subi la moitié de leur peine (deux tiers en cas de récidive)

peuvent en bénéficier. Le détenu doit justifier qu'il a les ressources suffisantes pour lui permettre de subvenir à ses besoins (logement, travail). Le dossier est constitué par le chef de l'établissement pénitentiaire qui demande les avis de la commission de surveillance de la prison, du préfet et des chefs du parquet. Il est transmis à un Comité de libération conditionnelle (D. 16/02/1888), présidé par le directeur de l'administration pénitentiaire et comprenant des représentants des ministères de la Justice et de l'Intérieur. La décision est prise par arrêté du ministre de l'intérieur, puis, à partir de 1911, par le Garde des Sceaux. Le libéré reçoit un permis de mise en liberté conditionnelle contenant son signalement, des extraits de la loi de 1885, l'arrêté ministériel et le procès-verbal de libération conditionnelle. Le double en est conservé au greffe de la prison. Des feuilles de renseignements sur les libérés conditionnels sont envoyées dans les départements de leur résidence aux préfets et aux parquets.

En 1951 la libération conditionnelle peut être accordée aux condamnés aux travaux forcés par une Commission composée du magistrat président du Comité d'assistance aux libérés, des directeur, sous-directeur et surveillant chef de la centrale et de l'assistante sociale. Cette commission tient registre de ses délibérations.

Dossier de libération conditionnelle

Contenu : demande de l'intéressé ou de sa famille, certificats d'hébergement ou de travail obtenus par le futur libéré, copie de l'extrait de jugement, copie de sa notice individuelle (qui devient en 1953 le questionnaire de libération conditionnelle), avis de la commission de surveillance, du Préfet (validité des certificats présentés, inconvénients éventuels à l'installation dans le département), rapport du chef du parquet (conduite du condamné, application au travail pendant la détention, moyens d'existence à la sortie, danger éventuel de sa libération pour la sécurité publique).

Notice individuelle de libération conditionnelle

Contenu : indications générales (nom, prénoms, filiation, âge et lieu de naissance, domicile, état-civil, profession, situation militaire), situation pénale (contrainte par corps, interdiction de séjour, commutations ou réductions de peine, antécédents judiciaires), notes et renseignements pénitentiaires (santé, travail, caractère, moralité, conduite, degré d'instruction, relations avec la famille et les tiers, pécule, paiement des frais de justice, amende et dommages-intérêts), observations spéciales sur l'éventualité de la mise en liberté conditionnelle (conduite à prévoir dans la vie libre : rechute, amendement possible; moyens d'existence : travail, avoir personnel, ressources de la famille; résidence éventuelle : sentiments de la population des lieux du délit, possibilité d'un retour dans la famille, attestation et engagements de tiers...).

Feuille de renseignements

Contenu : noms, prénoms, âge et lieu de naissance, condamnation (tribunal, infraction, date, peine), commutations de peines, dernier établissement pénitentiaire, date et fin de la peine, date de l'arrêté de libération conditionnelle, lieu indiqué pour le domicile, délai fixé pour arriver à destination, lieux où il est interdit au condamné de résider, dispositions spéciales éventuelles.

Fonds : Etablissement pénitentiaire, Parquet, Préfecture (double de la requête et de la notice individuelle).

LIBERTE PROVISOIRE (JEUNES DETENUS)

L. 05/08/1850; art. 9, C. des 08/04/1884, 15/04/1887 et 24/04/1889.

La loi de 1850 permet la libération provisoire. Les directeurs des prisons établissent les propositions de mise en liberté, accompagnées de bulletins de renseignements sur la conduite des mineurs.

Propositions de liberté provisoire

Contenu : noms, prénoms, nature de l'infraction, tribunal ayant prononcé, durée de l'envoi en correction, dates de l'entrée, de libération définitive, observations.

Bulletins de renseignements individuels sur la conduite

Contenu : conduite (obéissance, attitude vis-à-vis des camarades, bons points et punitions), instruction primaire et professionnelle, état de santé, renseignements sur les parents (domicile, profession, moyens d'existence, réputation, condamnations...), avis du procureur et du préfet.

Fonds : Etablissements de jeunes, détenus, Préfecture.

Renvoi : [Jeunes détenus, Patronage des libérés](#)

MATRICULE (REGISTRE)

C. 20/01/1829 (Registres des centrales).

Les maisons centrales tiennent comme les autres établissements pénitentiaires des registres d'écrou. Il y a en outre des registres matricules propres à recevoir des détails statistiques sur le séjour du condamné dans l'établissement et rassemblant tous les éléments nécessaires aux propositions de grâces. Ils sont parfois augmentés de registres classant les détenus par département de condamnation. Les registres matricules des forçats comportent des renseignements complémentaires sur la conduite au bagne (relevé des punitions, etc...).

Registres matricules

Contenu : numéro du registre d'écrou, nom et prénoms du condamné, date et lieu de naissance, profession (avant l'arrestation, pendant la captivité), situation familiale (célibataire, marié, nombre d'enfants), degré d'instruction, crime ou délit ayant motivé la condamnation, tribunal ayant prononcé celle-ci, nature et durée des peines prononcées (travaux forcés, réclusion, emprisonnement), durée de la surveillance, dates de la condamnation, du commencement de la peine, de l'entrée en centrale, époque à laquelle le condamné doit être libéré, liste des condamnations antérieures (tribunal, date, motif, peine), catégorie pénale (selon le nombre de dixièmes accordés), observations (remise de peine, décès).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Ecrou, Déportés, Transportés](#)

MEDAILLE PENITENTIAIRE

D. 06/07/1896; Arr. 18/11/1896; C. 31/10/1921; D. 31/12/1927.

Le décret de 1896 crée la médaille pénitentiaire qui peut être remise à tout surveillant au bout de 25 ans de service (dont 20 à l'administration pénitentiaire) ou à titre exceptionnel. Les préfets recueillent les propositions des directeurs d'établissements pénitentiaires.

Dossier de propositions (collectives)

Contenu : bordereau récapitulatif (relevé des personnes ayant les conditions d'ancienneté requise), notices individuelles des agents proposés (motif de présentation, avis du préfet), notices individuelles des agents non proposés bien que remplissant les conditions (motifs de non présentation, avec extraits des notices annuelles et relevés des punitions).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Administration pénitentiaire (dossiers du personnel).

Renvoi : [Personnel](#)

MILITAIRE (DETENU)

D. 26/03/1852; C. 18/03/1864; C. 11/01/1927.

Des états de militaires, marins, prisonniers de guerre, marins et passagers de navires de commerce détenus dans les prisons départementales doivent être envoyés au ministère pour le règlement des dépenses relatives à ces détenus. Ils sont faits par établissement avec un bordereau récapitulatif par catégorie de détenus. A partir de la suppression des prisons militaires, des états mensuels de militaires prévenus, inculpés et condamnés, détenus dans les prisons civiles, doivent être adressés au Bureau de la Justice militaire du ministère de la Guerre. Cet envoi est supprimé en 1951 avec la constitution d'un fichier central de mouvement des détenus.

Etat de détenus militaires et marins

Contenu : désignation de la maison d'arrêt, nombre de journées de détention (classées selon leur coût) et montant des dépenses pour chaque catégorie de détenus (militaires, marins, prisonniers de guerre, marins et passagers des navires de commerce).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

NOTICE INDIVIDUELLE DE CONDAMNE

Renvoi : [dossier pénal](#)

ORDRE DE SERVICE

C. 20/03/1874.

Les établissements pénitentiaires doivent tenir des registres d'inscription des ordres de service et circulaires où sont également transcrites les observations et instructions du directeur de la circonscription pénitentiaire lors de ses visites d'inspection.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Code pénitentiaire](#), [Inspection](#)

PATRONAGE DES LIBERES

1) Libérés adultes

L. 14/08/1885, art. 6; C. 01/02/1946; D. 01/04/1952.

Les sociétés de patronage surveillent traditionnellement les jeunes délinquants. Depuis la création de la libération conditionnelle elles portent davantage intérêt au relèvement des condamnés adultes. Elles constituent depuis 1893 une fédération qui publie un *Bulletin officiel*. Ces sociétés font des visites dans les prisons et s'efforcent de procurer des moyens d'existence aux libérés (logement, emploi). La circulaire de 1946 crée un organisme unique dans chaque arrondissement, présidé par le président du tribunal de première instance. Les délégués des comités d'assistance aux libérés doivent faire des rapports trimestriels sur la résidence, la famille, le travail (profession, employeur, salaire, assiduité), la conduite et la moralité, l'état de santé et le contact avec les délégués. Des fichiers de libérés conditionnels et de libérés définitifs (identité, délit, condamnation, établissement pénitentiaire, date de libération, nom du délégué) sont constitués. Un rapport d'ensemble est fait à l'administration centrale par le président du Comité d'assistance : nombre de délégués, nombre de libérés assistés, incidents survenus, fonctionnement du service.

2) Patronage des jeunes détenus libérés

C. des 04/11/1865, 05/10/1867 et 18/03/1870; Règlement du 31/08/1913; D. 15/01/1929; C. 15/02/1929; Instruction 01/06/1933.

Limitée au XIX^e siècle à la surveillance du placement d'enfants libérés - définitivement ou à titre provisoire - des colonies pénitentiaires, elle s'élargit, après la loi de 1912 à la surveillance des œuvres qui accueillent les mineurs placés par les tribunaux hors des colonies. Les particuliers et les œuvres qui accueillent les enfants doivent rendre compte régulièrement de la situation de ces derniers au Préfet. Les parents et tuteurs des jeunes détenus mis en liberté à titre provisoire à titre de récompense adressent tous les 6 mois au Préfet (qui transmet au ministre de l'Intérieur) des renseignements sur les jeunes libérés (C. 25/03/1881).

Etat nominatif des jeunes détenus placés chez des particuliers ou engagés dans l'armée

Cet état annuel est dressé par les établissements d'éducation correctionnelle.

Contenu : nom et prénoms, âge, libération provisoire ou définitive, date de la libération, régiment, patron (qualité, profession et domicile), profession exercée par le jeune, état de santé, conduite, indications de la localité où il s'est retiré.

Bulletin semestriels de renseignements

Ils sont adressés par les œuvres au tribunal et à l'administration pénitentiaire.

Contenu : éducation morale, conduite et moralité, progrès accomplis, rapports avec sa famille, santé, instruction professionnelle, nature du métier enseigné, habileté au travail, gain et montant du livret, enseignement primaire, degré d'instruction.

Etats semestriels sur les enfants remis à leurs parents

Contenu : nom, colonie, décision de mise en liberté, état de santé, conduite (à l'égard des parents, mœurs), instruction primaire, travail (métier, statut, conduite, gains, aide aux parents), état-civil (mariage, enfants).

Fonds : Etablissements de jeunes détenus, Préfecture.

Renvoi : [Jeunes détenus](#), [Liberté provisoire](#)

PECULE

O. 02/04/1817 (*M. C.*); 27/12/1843 (*M. C.*); *C.* 28/03/1844 (*M.C.*); *Arr.* 25/03/1854; *D.* 23/11/1893; *D.* 05/03/1949.

L'ordonnance de 1817 laissait aux détenus les deux-tiers du produit de leur travail. Celle de 1843 institue le système des dixièmes dont le nombre varie en fonction de la nature et du nombre des peines qu'ils ont précédemment encourues (3 dixièmes aux travaux forcés, 4 aux réclusionnaires, 5 aux condamnés correctionnels). L'arrêté de 1854 permet d'attribuer un dixième supplémentaire (ou de pratiquer la retenue temporaire) sur le produit du travail des détenus en centrale. Le décret de 1949 simplifie le système des dixièmes et accorde 4 dixièmes aux condamnés criminels, 5 aux correctionnels et 7 aux relégués et non condamnés. La gestion du pécule donne lieu à un certain nombre d'écritures.

Registre (ou Livret) de pécule

Contenu : date, catégorie pénale, genre de travail, nombre de journées de travail, produit de l'ouvrage d'après les tarifs, primes obtenues, pécule (masse, disponible, gratifications), dépenses faites sur ce disponible, réserve, portion de l'Etat, total général.

Etats nominatifs pour gratifications et retenues sur pécule (modèle : *C.* 27/05/1870)

Contenu : numéro d'ordre, d'écrou, noms, catégorie pénale, durée de la peine, date de l'entrée en centrale, date de libération, gain moyen par jour, montant des gratifications (ou retenues), situation du pécule (réserve, disponible), renseignements sur la conduite, dixièmes supplémentaires proposés (ou retenues), décisions.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Comptabilité deniers](#), [Tarif de main-d'œuvre](#), [Travail](#)

PERSONNEL

Règlement 30/04/1822 (*M. C.*); *C.* 31/03/1866; *D.* 24/12/1869; *C.* 15/12/1872; *C.* 24/01/1882; *C.* 23/12/1919.

La documentation la plus importante est celle des dossiers individuels du personnel, doublés d'un fichier (depuis le début du XX^e siècle). Les dossiers de retraite seront intégrés à ces dossiers de personnel. Des états nominatifs collectifs de gardiens ont longtemps subsisté avant la généralisation du système des notes annuelles. Des états de traitements sont adressés à la Préfecture et les directions régionales de l'administration pénitentiaire ont des registres matricules des agents (*Règlements* : 04/06/1866, art. 10; 19/01/1923, art. 5) ainsi que des registres des récompenses et punitions.

Dossier de personnel

Contenu : dossier de recrutement et dossier de carrière à l'administration pénitentiaire.

- Lors des nominations les préfets doivent envoyer à l'Intérieur un certain nombre de pièces qui vont constituer le dossier de recrutement : demande du candidat, acte de naissance, bulletin du casier judiciaire, certificat de bonne vie et mœurs (par le maire de la résidence), certificat médical d'aptitude physique, état des services antérieurs civils et militaires, rapport du directeur et feuille d'examen (dictée, opérations), *notice individuelle* confidentielle établie par le préfet.

- Le dossier s'étoffe de toutes les pièces accumulées pendant la carrière de l'agent : *notes annuelles*, fiches de renseignements familiales, demandes et titres de congés, recommandations, certificats médicaux (devenant un dossier médical), rapports sur les punitions et enquêtes sur les incidents. Les dos-

siers des personnels en poste pendant l'occupation sont, le cas échéant, augmentés des pièces provenant des commissions d'épuration de la Libération.

Notices individuelles

A partir de 1872 on distingue les notices bleues pour le personnel administratif et les premiers gardiens et les fiches blanches pour les gardiens ordinaires.

Contenu : identité, date et lieu de naissance, situation familiale, date d'entrée à l'administration pénitentiaire, grades dans les facultés, décorations, services antérieurs admissibles pour la retraite (emploi, dates de nomination et cessation de service, durée des services, traitement annuel), services dans les prisons (emplois, dates de nominations, traitements), observations du directeur et du préfet.

Notes annuelles

Les notes annuelles concernent d'abord le personnel administratif (C. 26/10/1880), puis les gardiens chefs et premiers gardiens en 1881 (C. 01/05/1881). Les autres sont font l'objet d'un état nominatif collectif (cf. ci-dessous). Depuis 1910 le système des notes annuelles est étendu à tous les gardiens (C. 25/02/1910).

Contenu : noms et prénoms, emploi et classe, date de naissance, d'entrée dans l'administration pénitentiaire, date de la dernière augmentation, traitement actuel, mutations survenues pendant le semestre, état-civil, avertissements, punitions (date, durée, motifs), opinions et observations du directeur, du préfet). Après la première guerre mondiale (C. 30/12/1921) la notice annuelle comprend davantage de renseignements : situation de fortune, aptitude aux déplacements, décorations, santé, caractère, tenue, conduite privée, conduite publique, aptitude au travail, exactitude, intelligence, fermeté, instruction, titres universitaires, emplois successivement occupés dans l'administration pénitentiaire sont évoqués en sus des indications précédentes, avec les appréciations et propositions des supérieurs hiérarchiques. Le décompte des services admissibles pour la retraite est indiqué à partir de 1922.

Fichier du personnel

Contenu : nom, prénoms, date et lieu de naissance (avec département) de l'agent; dates, résidences et classes des emplois successivement occupés ainsi que les traitements correspondants.

Etats nominatifs des gardiens (trimestriels, puis semestriels en 1870)

Règlement 30/04/1822 (M. C.); C. 19/12/1835 (M. C.); C. 18/03/1870; C. 01/05/1881.

Ces états nominatifs sont remplacés en 1910 par les notes annuelles.

Contenu : noms, prénoms, emploi et classe, dates de naissance, d'entrée à l'administration pénitentiaire, de la dernière augmentation, traitement actuel, mutations pendant le semestre, situation familiale, avertissements et punitions (date, durée, motifs), opinion du directeur sur la conduite (aptitudes, négligences..), observations du préfet et du ministre.

Etats de traitements

Contenu : noms, emploi, classe, traitement annuel, temps dû, sommes payées, retenues pour pensions, total du traitement, dates de nomination ou promotion, observations.

Dossier de demande de retraite

Contenu : acte de naissance, déclaration du lieu de résidence, état de services (modèle C. 12/10/1880), certificat militaire.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Directions régionales, Administration centrale (dossiers du personnel et fichier, archives du ministère de la Justice, série E), Préfecture.

Bibliographie :

Carlier (Christian), *Le Personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, Paris, Collection Archives pénitentiaires, n° 8, 1987, 215 p.

Bibal (Dominique), Menard (Martine), *L'Uniforme du personnel des prisons de la Restauration à nos jours*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, Paris, Collection Archives pénitentiaires, n° 6, 1986, 88 p.

POLITIQUE (CONDAMNE)

C. 26/03/1833; C. 25/10/1855; C. 24/06/1880; C. 01/03/1945.

Plusieurs directives adressées aux directeurs des prisons ont demandé des relevés nominatifs ou numériques des détenus politiques.

La circulaire de 1833 demande aux préfets de fournir au ministère de l'Intérieur des renseignements sur les condamnés pour faits politiques dès la condamnation : âge, état-civil, profession et moyens d'existence, domicile, date de la condamnation, peine, antécédents (condamnations et motifs, conduite pendant la détention).

Celle de 1855 prescrit un relevé sur les registres d'écrou de chaque département de tous les condamnés politiques depuis le 1er janvier 1852, l'état devant comprendre les indications suivantes : nom, prénoms, profession, date du jugement ou de la décision, tribunal ou autorité, crime ou délit, peine et durée ou transportation, peine suivie de surveillance ou de transportation, destination pénale assignée aux détenus immédiatement après jugement et à l'expiration de leur peine, date du transfèrement à cette destination, lieu où ils sont actuellement détenus.

La circulaire de 1880 concerne les condamnés de la Commune. Elle demande à chaque établissement pénitentiaire d'envoyer un état nominatif des individus détenus en raison de condamnations prononcées à la suite de l'insurrection de 1871 (noms, prénoms, nature et durée de la peine, nature des faits, date du jugement, juridiction).

La circulaire de 1945 prescrit l'établissement d'une statistique générale des détenus politiques pendant le régime de Vichy. Les relevés numériques doivent être confectionnés en fonction des textes appliqués pour la condamnation (D.-L. 26/09/1939; L. 14/08/1941; L. 05/06/1943).

Fonds : Préfecture, ministère de l'Intérieur.

Renvoi : [déportés](#)

PUNITION

Arr. 25/12/1819, art. 10 (P. D.); Règlement général 30/10/1841, art. 38 (P. D.); C. 08/06/1842 (M. C.); C 04/02/1863 (M. C.); 12/08/1871 (M. C.); C. 27/05/1911 (J. D).

Le Prétoire de justice disciplinaire dans les maisons centrales statue sur les infractions commises par les détenus. Il est composé du directeur, du sous-directeur, de l'instituteur et éventuellement du curé et du médecin. Chaque établissement tient un registre des punitions et rend compte périodiquement des punitions infligées aux détenus.

Registre des punitions

Contenu : date, nom et prénoms du détenu, atelier ou service d'appartenance, noms des agents ou employés ayant provoqué les punitions, motifs, peine et correction subies (cachot : jour d'entrée, de sortie, nombre de journées), nombre de punitions précédentes, numéros des bulletins de la statistique morale.

Etats mensuels de situation des cachots (dans les centrales)

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms, ateliers, date de décision du prétoire, durée de la punition, motifs, temps déjà passé au cachot, en cellule, date de la fin de punition, aggravation de la punition, travail, observations de l'inspecteur (conduite...).

Etat mensuel des détenus consignés en cellule (C. 21/03/1876)

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms, âge, peine, date d'arrivée, date de consignation, motifs, lieux où se subit la consignation (cellule, cachot), travail pendant la punition, conduite, avis motivé du médecin, de l'aumônier, de l'inspecteur, du directeur.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Dossier pénal](#), [Statistique morale](#)

Bibliographie : Fize (Michel), *La répression disciplinaire dans les prisons françaises métropolitaines au XIX^e siècle*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, Paris, Collection Archives pénitentiaires, 1982, 57 p.

RAPPORT DES DIRECTEURS DE CENTRALES

Règlement du 30/04/1822; C. 19/12/1835; C. 22/04/1841; C. 14/12/1842.

Les directeurs des centrales font un certain nombre de rapports périodiques à l'administration centrale. Pour la première moitié du XIX^e siècle, les rapports les plus courants sont les suivants :

- Rapport sur les gardiens : noms, prénoms, âge au moment de l'entrée en fonction, époque de l'entrée, services militaires, services civils, observations sur l'accomplissement du service pendant le trimestre.
- Etat de la discipline : relevé des infractions (silence, voies de fait et insubordination, vols, atteintes aux mœurs, jeu et commerce, fraude de tabac, travail, autres) et des peines (cachot, privations diverses), observations sur le service des gardiens.
- Etat du produit de la main-d'œuvre : population moyenne, journées de détention, journées de travail, produit de la main-d'œuvre, moyenne du gain journalier.
- Etat moral des détenus : envoi des secours aux familles, paiement des réparations civiles.
- Etat sanitaire (infirmerie) : population moyenne de l'infirmerie, nombre de journées, décès.
- Service de l'entreprise : manière dont le cahier des charges est respecté.

La circulaire de 1842 prescrit la confection d'un résumé annuel des rapports trimestriels.

Le directeur de la circonscription pénitentiaire présente un rapport succinct au Conseil général sur le fonctionnement, les travaux et réparations concernant les prisons du département.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture, Archives nationales (F¹⁶).

Renvoi : [Inspection](#)

Compléments : Statistique des prisons (présentation des éléments statistiques), procès-verbaux des séances du Conseil général.

RAPPORT JOURNALIER

Règlement 05/10/1831 (M. C.); C. 18/02/1843 (M. C.); Arr. 20/05/1845; C. 28/07/1874; C. 10/12/1875 (P. D.).

Les rapports quotidiens du sous-directeur ou du gardien chef (ou de l'instituteur gérant dans les colonies de jeunes détenus) au directeur de l'établissement sont consignés sur un registre spécial. C'est un résumé de la vie de l'établissement où sont relevées toutes les observations sur la population (entrées, sortie, effectifs), le service des vivres, de l'infirmerie (entrées, sorties...), le service général de l'entreprise (respect du cahier des charges), des gardiens (punitions, gratifications), la police générale de la maison (troubles, désordres), la police des cachots, l'école (fréquentation), etc...

La circulaire de 1875 pour les prisons départementales donne un modèle de rapport journalier du gardien-chef. Il se présente sous forme de tableaux établis sur 6 pages devant indiquer de manière très détaillée le mouvement de la population (situation la veille, entrées, sorties, situation à minuit) et la décomposition de l'effectif par catégories de détenus, le décompte des journées de détention à payer à l'entrepreneur, celui des détenus à transférer (état nominatif), la situation de la discipline (punitions et motifs), des travaux industriels, du mouvement de la caisse, du service de l'école, du service de l'entreprise (nourriture des valides, régime des malades, lingerie,...), etc...avec des observations générales du gardien-chef, suivies des observations du directeur. Ces rapports journaliers, reliés en registres, sont conservés pour seulement quelques années dans les fonds des prisons départementales.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

RAPPORT MEDICAL

Règlement du 05/10/1831 (M. C.); C. 20/07/1840; C. 28/05/1842 (M. C.); D. 19/01/1923.

Les médecins des centrales doivent adresser au ministère des rapports annuels relatifs à l'état sanitaire des établissements. Pour les prisons départementales il y a un rapport annuel du médecin sur l'état sanitaire de la population ainsi que sur les causes et les caractères des maladies qui ont atteint les détenus. Il est transmis au ministère de l'Intérieur avec les observations du préfet (Règlement du 19/01/1923, art. 105).

Rapport médical (centrale)

Contenu : population moyenne de la centrale, nombre mensuel des entrées et des journées à l'infirmerie, nombre de décès, chiffre des décès adultes des communes, des troupes de garnison et des hôpitaux civils pour comparaison, nature des maladie, états des malades et décès classés en fonction de l'industrie des détenus et de leur âge, observations sur les facteurs influant sur l'état sanitaire, conséquences du régime pénitentiaire sur l'état moral et physique des détenus.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

RECLAMATION

Arr. 25/12/1819, art. 11 (P. D.).

Prévu en 1819 ce registre où les condamnés inscrivaient leurs réclamations pour mauvais traitements des employés n'est plus exigé par le règlement de 1841.

REGLEMENT

Les différents établissements pénitentiaires suivent les dispositions de règlements nationaux fixant le régime pénitentiaire, la discipline, les modalités de la comptabilité, etc...Il existe également des règlements spécifiques à certaines prisons. Nous donnons ci-dessous les références aux principaux règlements pénitentiaires publiés dans le *Code pénitentiaire* (date, tome, pages) :

<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>C. P.</i>
Maisons centrales		
Règlement des maisons centrales	30/04/1822	I, 87-97
Règlement des maisons centrales de détention	05/10/1831	I, 140-147
Régime disciplinaire des maisons centrales	10/05/1839	I, 242-252
Organisation des prétoires de justice disciplinaire	08/06/1842	I, 381-395
Service des régies économiques	27/01/1846	II, 69-76
Service de santé	05/06/1860	III, 132-143
Administration et comptabilité	04/08/1864	380 p.
Régime économique, moral...des maisons de détention	26/05/1872	V, 204-215
Règlement du quartier d'aliénés de Gaillon	19/02/1876	VII, 13-17
Comptabilité des matières des établissements en régie	18/12/1878	VII, 367-400
Réglementation du travail	15/04/1882	VIII, 245-292
Prisons départementales		
Police des prisons départementales	25/12/1819	I, 79-85
Règlement général des prisons départementales	30/10/1841	I, 339-359
Modèle de règlement particulier	28/06/1843	I, 417-422
Régime de l'emprisonnement cellulaire (loi)	05/06/1875	VI, 251-253
Comptabilité des matières des établissements en régie	18/12/1878	VII, 367-400
Régime de l'emprisonnement en commun	11/11/1885	X, 241-268
Régime intérieur et organisation du travail dans les prisons affectées à l'emprisonnement individuel	19/01/1923	XXI, 4-32
Règlement du service et du régime des prisons affectées à l'emprisonnement en commun	29/06/1923	XXI, 133-159
Règlement sur la comptabilité des régies pénitentiaires	07/12/1927	XXII, 446-581
Jeunes détenus		
Administration des maisons d'éducation correctionnelle	07/12/1840	I, 277-290
Administration et comptabilité des colonies agricoles	27/12/1847	II, 145-153
Administration et comptabilité des colonies agricoles	28/04/1858	III, 84-91
Règlement général définitif pour les colonies et maisons pénitentiaires affectées à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus	10/04/1869	IV, 467-504
Régime disciplinaire des établissements de jeunes garçons	15/07/1899	XV, 386-392
Règlement provisoire pour les maisons d'éducation surveillée, écoles de réforme et écoles de préservation	08/05/1928	XXIII, 56-79
Règlement de l'internat approprié de Chanteloup	14/02/1929	XXIII, 220-235
Règlement pour les maisons d'éducation surveillée, écoles de réforme et écoles de préservation	15/02/1930	XXIII, 387-412

Transfèvements

Transport cellulaire des condamnés des centrales	15/07/1839	I, 257-269
Matériel et comptabilité du service voitures cellulaires	20/02/1868	IV, 348-352
Organisation du service des transfèvements cellulaires par voiture automobile	05/12/1932	XXIV, 230-340

Divers

Organisation du service des chambres de sûreté	08/07/1870	V, 57-68
Régime disciplinaire, moral... pour les condamnés pour insurrection	14/01/1873	V, 318-324
Application de la loi de 1885 sur la relégation	26/11/1885	X, 280-288
Régime des détenus politiques	19/09/1889	XIII, 148-153
Régime des détenus politiques	04/01/1890	XIV, 17-22
Note sur le règlement établi par les Allemands et appliqué aux détenus condamnés par leurs tribunaux militaires	22/09/1941	1941

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Code pénitentiaire](#)

RELEGATION

L. 27/05/1885; D. 26/11/1885; D. 06/03/1886; C. 17/04/1886.

La loi de 1885 vise à éliminer du territoire français les grands criminels, les petits délinquants d'habitude et les vagabonds en les reléguant dans une colonie lointaine. La relégation est une peine complémentaire obligatoire dont l'application est définie précisément par la loi : il y a 5 cas de relégation en fonction du nombre et de la nature des condamnations précédemment subies. Une Commission de classement des récidivistes décide d'accorder ou non le bénéfice de la relégation individuelle. Siégeant à Paris, elle est composée de représentants des ministères de la Justice et de l'Intérieur (avant 1911), de la Marine et des Colonies. Les directeurs des établissements pénitentiaires doivent lui adresser des questionnaires détaillés qui servent à constituer les dossiers individuels des relégués.

Questionnaire des condamnés relégués (ou notice individuelle)

Contenu : indications générales et signalement, situation pénale (diverses condamnations encourues : relevé détaillé avec date, tribunal, nature du délit, nature et durée de la peine, décisions gracieuses, date de libération, désignation de l'établissement pénitentiaire), situation personnelle (ressources, relations avec la famille et les tiers), santé, force et aptitudes physiques, exercice de différents métiers, utilisation possible du travail, conduite, état moral et intellectuel. Ce questionnaire est complété par les avis du procureur (rappel de l'exposé des faits entraînant la condamnation), du directeur de la prison, du préfet et de la commission de classement.

Dossier individuel du relégué (au bagne)

Contenu : notice individuelle, extrait de jugement condamnant à la relégation, extraits de la matricule générale de la relégation (identité, signalement, antécédents judiciaires, relevé des punitions), demandes et requêtes du relégué, recommandations diverses, fiches de renseignements (pour être relevé de la relégation, pour l'admission à la relégation individuelle, en concession, à l'engagement militaire) donnant l'identité, les antécédents judiciaires, la situation à la colonie (arrivée, profession, pécule), les punitions disciplinaires, le résultat de la visite médicale et les avis du service employeur, du chef de dépôt et de la commission de classement. S'y ajoutent éventuellement des jugements d'admission à une demande de relèvement de relégation ou des bulletins de décès.

Registres matricules (au bagne)

Contenu : identité, signalement, condamnation et antécédents judiciaires, transfèrement et arrivée au bagne, mutations à la colonie, conduite et punitions.

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture, Archives nationales, C. A. O. M. (série H).

Bibliographie : *Lois, décrets et règlements relatifs à la transportation, à la déportation et à la relégation*, Melun, Imprimerie administrative, 1907, 419 p.

SECOURS DE ROUTE

C. 10/02/1853; C. 16/04/1860.

Des secours de route en argent et effets d'habillement peuvent être délivrés aux libérés des maisons centrales, le directeur de l'établissement envoyant un état au Préfet.

Etat des secours de route aux libérés

Contenu : numéro d'ordre, noms et prénoms, date de libération, résidence, distance à parcourir, avoir du libéré, frais de route alloués, valeur des vêtements fournis.

Fonds : Préfecture.

STATISTIQUE

Les effectifs, le mouvement de population (ensemble de l'établissement, infirmerie), le produit du travail, les dépenses et la comptabilité des établissements pénitentiaires font l'objet de nombreux tableaux statistiques dont les modèles sont définis dans les circulaires (exemple de celle du 15 septembre 1853 portant envoi de modèles de tableaux statistiques à adresser chaque année pour constater la population des établissements pénitentiaires). Avec le rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice en 1911, le nombre de tableaux diminue du fait des doubles emplois avec le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*.

Ces tableaux sont résumés dans la *Statistique générale des prisons* qui paraît de 1852 à 1946 (à l'exception des années de guerre), puis dans le *Rapport annuel sur l'exercice de...* [année], publié par le Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Bibliographie :

Barre (Marie-Danièle), 130 années de statistique pénitentiaire en France, *Déviance et société*, 1986, tome X, 2, p. 107-128.

Papail (Jean), *Contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIX^e siècle (1852-1910)*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Centre national d'Etudes et de Recherches pénitentiaires, Paris, 1981, 111 p. (relevé des dates d'apparition et de disparition des rubriques de la Statistique des prisons, p. 7-10).

STATISTIQUE MORALE

Instruction 08/06/1842 (M. C.); C. 24/05/1880 (M. C.); D. 10/04/1869 (J. D.).

Chaque détenu en centrale doit avoir un bulletin de statistique morale qui porte sur la conduite du détenu avant et pendant son incarcération. Dans les établissements de jeunes détenus sont également tenus des registres de statistique morale.

Bulletin de statistique morale (centrales)

Contenu : identité du détenu (avec âge, lieu et date de naissance, domicile), extrait de l'écrou (numéro, département de condamnation, motifs, peine, dates d'entrée, sortie, causes de sortie), renseignements sur la position du condamné avant son entrée en centrale (état-civil, niveau d'instruction, profession, moyens d'existence, état de santé, condamnations antérieures), renseignements sur la famille et les personnes avec lesquelles il est autorisé à correspondre, punitions en centrale (dates, fautes commises, punitions), récompenses, observations semestrielles sur la conduite (religieuse, mœurs, instruction primaire, assiduité au travail, caractère, habitudes), renseignements à la sortie (santé, instruction, moyens d'existence, surveillance, lieu de résidence et itinéraire, décompte du pécule).

Registre de statistique morale (Jeunes détenus)

Contenu : numéro d'ordre, noms, conduite religieuse et morale (religion, caractère, mœurs, rapports avec la famille), instruction professionnelle (travail agricole, travail industriel), résultats obtenus à l'école (lecture, écriture, calcul, arpentage), récompenses, punitions avec les motifs.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Dossier pénal, Jeunes détenus, Punition](#)

SURVEILLANCE LEGALE

Code pénal, art. 44, 45; L. 28/04/1832; C. 18/07/1833; C. 30/01/1854; L. 23/01/1874; C. 27/08/1874.

La surveillance de la haute police permet au gouvernement d'interdire certains lieux de résidence au condamné qui a purgé sa peine et l'assujettit à une résidence fixe, à défaut de payer une caution solvable de bonne conduite. Le condamné devait indiquer sa future résidence lors de sa libération. Une feuille de route fixant son itinéraire et la durée de séjour dans chaque lieu de passage, lui était remise. Tout déplacement du libéré nécessitait une déclaration au maire qui remettait une nouvelle feuille de route. La loi de 1832 accorde la liberté de résidence, sous réserve de l'interdiction de certains lieux (la Seine, les grandes villes et les ports ayant des bagnes). La surveillance de la haute police est remplacée en 1885 par l'interdiction de séjour.

Les établissements pénitentiaires ont parfois des registres de surveillance des détenus libérés pour faciliter le respect de la surveillance de haute police.

Registre des condamnés libérés soumis à la surveillance

Contenu : noms, prénoms, âge, état-civil, profession, lieu de naissance, résidence du libéré, condamnations (peines prononcées, motifs, dates et tribunaux les ayant prononcées), dates des certificats de libération, époque à laquelle la surveillance doit finir, numéro d'enregistrement au ministère, signalement du surveillé, observations (décès, disparition).

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Interdiction de séjour](#)

TARIF DE MAIN-D'ŒUVRE

Instructions des 19/07/1864 et 15/04/1882.

Dans le système de l'entreprise, l'entrepreneur doit payer la journée de travail des détenus selon un tarif fixé par le gouvernement. L'élaboration de ce tarif donne lieu à des propositions du capitaliste avec avis des autorités.

Tarif des salaires ou prix de la main-d'œuvre

Contenu : numéro d'ordre, désignation du travail, unité, proposition de l'entrepreneur, avis de la Chambre de commerce, de l'inspecteur et du directeur de l'établissement, du préfet, décision du ministre.

Fonds : Préfecture.

Renvoi : [Travail des détenus](#)

TRAITEMENT

Renvoi : [Personnel](#)

TRANSPORTES

L. 30/05/1854; D. 04/09/1891; D. 13/12/1894; D. 18/09/1925.

Les transportés dans les bagnes coloniaux font l'objet de dossiers individuels, sont inscrits sur des registres matricules et possèdent, à partir de 1894, des notices individuelles spécifiques ou livrets administratifs qui résument toute la vie du forçat.

Dossiers individuels des transportés

Ils sont composés, comme les dossiers pénaux des centrales, de deux documents permanents : l'extrait de jugement et la notice individuelle. Des documents supplémentaires s'y ajoutent fréquemment : extraits des registres matricules (identité, signalement, condamnation, mutations au bagne, relevé des condamnations dans la colonie, mesures gracieuses), jugements du conseil de guerre (devenu tribunal maritime spécial) en cas d'évasion, demandes de remise de résidence après la libération (même contenu que l'extrait de matricule avec des renseignements sur la conduite après la libération), avis de grâces, requêtes du condamné et recommandations en sa faveur.

Depuis 1925 le dossier des condamnés aux travaux forcés, soumis à la Commission de classement des condamnés existant au ministère des Colonies, est composé de 3 parties :

- une partie *judiciaire* : renseignements d'état-civil, de famille, profession, aptitudes au travail; extrait de l'arrêt; notice individuelle du parquet (situation pénale, antécédents judiciaires, analyse des faits ayant servi de base à la condamnation); avis motivés du président des assises, et du ministère public qui a requis, sur la situation morale du condamné, les espoirs d'amendement, la classe à laquelle le détenu peut être affecté.
- une partie *pénitentiaire* : renseignements sur le métier exercé dans l'établissement pénitentiaire, genre de travaux auquel il conviendrait de l'affecter suivant ses aptitudes, antécédents et force physique, conduite en prison.
- une partie *sanitaire* (avis d'une commission de 3 médecins) : santé, forces et infirmités; maladies; genre de vie, occupation ou métiers compatibles avec son état physique; avis motivé sur l'aptitude du condamné au départ pour les lieux de transportation.

Registres matricules

Contenu : identité, signalement, condamnations et antécédents judiciaires, transfèrement et arrivée au bagne, mutations à la colonie, conduite et punitions.

Livrets administratifs des transportés

Constitués au bagne ils donnent un résumé complet de la vie du bagnard : notice individuelle (état-civil, signalement, situation de famille, casier judiciaire), informations médicales, punitions et récompenses, travail effectué et conduite, pécule, mutations, concessions.

Fonds : Archives nationales, C. A. O. M. (série H).

Renvoi : [Dossier pénal](#)

Bibliographie : *Lois, décrets et règlements relatifs à la transportation, à la déportation et à la relégation*, Melun, Imprimerie administrative, 1907, 419 p.

TRAVAIL DES DETENUS

Arr. 20/04/1844 (M. C.); 01/03/1852 (M. C.); Règlements des 04/08/1864 et 15/04/1882 (M. C.); C. 14/12/1926 (P. D.).

L'organisation du travail dans les maisons centrales implique un certain nombre d'écritures. Il est constitué au nom de chaque détenu un livret de travail auquel correspond un livret de pécule. Une feuille de paie mensuelle récapitule les livrets et des tableaux de périodicité variée (mensuels, annuels) forment une statistique du produit du travail (ensemble, par journée).

Livret de travail (au nom de chaque détenu)

Contenu : numéro d'écrou, matières premières reçues, objets fabriqués, dégâts éventuels, salaires.

Feuille de paie mensuelle

Contenu : relevé des livrets de travail par catégories pénales (selon les dixièmes attribués).

Tableau récapitulatif annuel des produits du travail (en centrale)

Contenu : désignation des ateliers, nature de l'ouvrage, nombre moyen d'ouvriers, produit de la main-d'œuvre d'après les tarifs, retenues pour malfaçons, reste à répartir, répartition (entreprise, trésor, pécule), pécule (réserve, disponible, gratifications), prix de fournitures et outils payés à l'ouvrier, total pécule, retenues et recettes accidentelles au profit du trésor (réparation de dégâts, punitions, prix de nourriture des condamnés au cachot), total des recettes au profit du trésor, retenues au profit de l'entrepreneur (malfaçons à charge du pécule), mention de la moitié des retenues opérées sur le pécule pour insuffisance de travail.

Tableau récapitulatif annuel de la population moyenne des ateliers

Contenu : désignation des ateliers, subdivision par nature d'ouvrage, population moyenne pendant l'année (ouvriers, apprentis), total de la population moyenne par atelier, situation numérique à la fin de l'année des ouvriers classés par ateliers selon leur catégorie pénale (suivant la perception des dixièmes).

Ces 2 derniers tableaux n'en forment plus qu'un seul à partir de 1857 (*C. 17/12/1857*)

Fonds : Etablissements pénitentiaires, Préfecture.

Renvoi : [Comptabilité Deniers, Pécule, Tarif de main-d'œuvre](#)

TRIBUNAL MILITAIRE SPECIAL

Créé en 1889, ce tribunal prend la suite des conseils de guerre chargés de juger les infractions et évactions commises par les forçats (détenus et libérés). Les jugements rendus et les dossiers d'instruction constituent l'essentiel des archives laissées par ces tribunaux.

Jugements

Contenu : composition du tribunal, identité de l'accusé (avec signalement et filiation), nature de l'accusation, interrogatoire d'identité, liste des témoins, réquisitions du commissaire rapporteur, réponses aux questions posées par le tribunal, condamnation, antécédents judiciaires, exécutoire (frais de justice).

Dossier de procédure

La chemise du dossier relève l'identité du condamné, l'infraction, le dispositif du jugement, les diverses dates de la procédure et donne l'inventaire des pièces contenues dans le dossier.

Composition du dossier : ordre d'informer, plaintes, extrait du matricule, relevé des punitions au bagne, procès-verbal de constatation du crime ou délit (ou constat d'évasion), procès-verbaux de gendarmerie (arrestation, remise), procès-verbal de réintégration au bagne (avec en cas d'évasion un résumé des motifs, du parcours effectué, des conditions d'existence), rapport du commandant du pénitencier, mandat d'arrêt, procès-verbal d'interrogatoire par le commissaire rapporteur (circonstances et motifs de l'infraction ou de l'évasion), conclusions, procès-verbal de notification de l'ordre de mise en jugement.

Fonds : Archives nationales, C. A. O. M. (série H)

VAGUEMESTRE

Règlement 09/10/1855; C. 21/01/1856

Le vaguemestre tient registre des fonds envoyés par la poste aux détenus ou adressés par eux à des tiers.

Le registre est divisé en deux parties : la première recense les sommes, valeurs et lettres chargées à retirer des bureaux de poste, la seconde les sommes à déposer (dates de remise des mandats ou chargements avec identités de l'expéditeur et du destinataire).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

VETEMENT

Règlement 04/08/1864, art. 47.

Les détenus déposent au greffe leurs effets personnels lors de l'incarcération. Inscrits sur un registre des vêtements, ils leur sont rendus au moment de la libération.

Registre des vêtements

Contenu : date de dépôt des effets, numéro d'écrou, nom et prénoms des détenus, nature et désignation des objets (pas seulement les vêtements), évaluation en numéraire, signature du détenu ou des témoins au moment du dépôt, dates et motifs des retraits opérés pendant la détention (avec signature du détenu), date de la mise en liberté et restitution des effets (avec signature du détenu), observations (décès et emploi ultérieur des effets).

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

Renvoi : [Ecrou](#), [Bijoux](#)

VISITE

Règlement 05/10/1831 (M. C.); C. 14/06/1836 (M. C.); D. des 19/01/1923 et 29/06/1923 (P. D.); C. 17/12/1946.

Les visites faites aux détenus se font sur autorisation (permis de visite) et sont consignées sur un registre (parfois confondu avec le registre du parloir). Les prisonniers en régime cellulaire doivent être l'objet de visites régulières de la part des autorités (L. 05/06/1875, art. 8).

Registre des permissions de visites

Contenu : dates de visites, noms, profession, degré de parenté et domicile du visiteur, nom du détenu visité, émargement et observations du surveillant au parloir.

Registre des visites des détenus cellulaires

Contenu : relevé par jour des visites des directeur, inspecteur, gardiens, aumônier, membres du conseil de surveillance.

La circulaire de 1946 instaure un registre spécial pour les visites faites aux détenus par les membres des œuvres poursuivant un but social, et qui doit être transmis à l'administration centrale avec une fiche confidentielle du directeur sur chaque personne habilitée, la nature de son travail social et l'aide apportée par elle au service.

Fonds : Etablissements pénitentiaires.

VISITE MEDICALE

Renvoi : [Infirmerie](#)

Quatrième partie

FONDS NATIONAUX

Communicabilité des documents judiciaires et pénitentiaires

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont communicables à l'issue d'un délai de cent ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier. Les décisions rendues en audience publique, en principe communicables sans délai, suivent la règle précédente si elles sont réunies aux pièces de procédure. Les dossiers de personnel ne le sont qu'au bout de 120 ans - 150 ans si le dossier comporte des renseignements de caractère médical - à compter de la date de naissance. Des dérogations sont susceptibles d'être accordées pour les recherches à caractère scientifique (enquêtes statistiques notamment), sous réserve de l'engagement du chercheur d'utiliser ces documents de façon anonyme. Les dérogations, demandées au dépôt d'archives conservant les documents, sont accordées par la direction des Archives de France, après instruction et accord du service versant.

(Références : Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, Circulaire de la direction des Archives de France AD. 79-1 du 6 janvier 1979; Décret n° 79-1308 du 3 décembre 1979 sur la communicabilité des documents d'archives publiques, Circulaire AD. 79-5 du 28 décembre 1979; Note AD. 25053/10741 du 23 novembre 1982 sur la communicabilité des archives judiciaires).

I. Les archives du Ministère de la Justice

La très grande majorité des fonds peut être consultée aux Archives nationales à Paris (C. A. R. A. N.). Pour certains documents du XX^e siècle, en particulier les plus récents, une partie est déposée au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, une autre reste conservée au ministère de la Justice. Les archives de l'administration pénitentiaire, dépendante du Ministère de l'Intérieur jusqu'en 1911, sont conservées aux archives nationales pour la première moitié du XIX^e siècle, et n'ont pas été versées ensuite : les documents du XX^e siècle - de la seconde moitié du siècle essentiellement - sont conservés au ministère de la Justice.

1. La série BB des Archives nationales.

Le classement de la série BB (Ministère de la Justice), dont le cadre a été établi par les archivistes du XIX^e siècle, ne respecte pas la notion de fonds. Il est fait sur des critères soit chronologiques, soit thématiques (par matières) et il est parfois fonction des bureaux d'origine. Ainsi les premières sous-séries (1 à 5) portent surtout sur l'organisation judiciaire de la période Révolution et Empire; les sous-séries 6 à 10 rassemblent beaucoup d'archives de la Direction du personnel et du bureau du notariat et des officiers ministériels, les sous-séries 11 à 15 correspondant aux archives du Bureau du sceau et celles cotées 21 à 24 au Bureau des grâces. Pour les sous-séries 19 (Cour de Cassation), 20 (Cours d'assises) et 33 (Légion d'honneur) la notion de matière l'emporte. Quant à BB²⁷ (répertoires sur fiches) et BB²⁹ (enregistrement de la correspondance) c'est la nature des documents qui prédomine. Certaines sous-séries, à l'exemple de BB³⁰, sont de véritables "fourre-tout" où l'on trouve des documents provenant de divers bureaux et d'objets très variés.

Des destructions ont affecté une partie des documents concernant la comptabilité, les grâces, les absents civils et militaires et les affaires criminelles. Le dernier quart du XIX^e siècle est déficitaire pour les dossiers de remplacement des magistrats, ceux de présentation des juges de paix et les affaires criminelles (BB¹⁸). Pour ce qui est des dossiers de la Division criminelle et des grâces, les tris effectués ont, en règle générale, éliminé les documents concernant les condamnés de droit commun et conservé les affaires "ayant un caractère historique" (cf. la liste de ces affaires dans *l'Etat sommaire*, tome IV, p. 123-127.)

Une analyse sommaire de chacune des sous-séries, avec l'indication des instruments de recherche disponibles, permet de se familiariser avec le classement des archives du Ministère de la justice conservées aux Archives nationales.

Instruments de recherche généraux

Les Archives nationales. Etat des inventaires. Tome II (1789-1940), sous la direction de J. Favier, Paris, Archives nationales, 1991, 298 p. (Série BB. Ministère de la Justice, p. 220-255). Cet instrument de travail donne le relevé exact des répertoires des différentes sous-séries et signale les fichiers et registres, présents dans les fonds, et servant d'instruments de recherches pour l'accès à certains dossiers de caractère sériel.

Direction des Archives de France. *Etat sommaire des versements faits aux archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent (série BB Justice)*, Tome IV, introduction de G. Bourgin et table alphabétique de P. Cavailler, Paris, Imprimerie nationale, 3 fascicules, 1947-1956, LXXXIII-300 p.

Les Archives nationales. Etat général des fonds, publié sous la direction de J. Favier, Paris, Archives nationales, 5 tomes, 1978-1988.

- Tome II, 1789-1940, sous la direction de Rémi Mathieu. (Série BB. Ministère de la Justice, p. 588-634).

- Tome V, 1940-1958. *Fonds conservés à Paris*, sous la direction de Chantal de Tourtier-Bonazzi, (Archives judiciaires p. 165-181).

BB¹ Personnel (249 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 1-5.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 589-590.
- BB¹ 1 à 238. Personnel du Ministère de la Justice (1790-1852). Inventaire sommaire manuscrit, par G. Bourgin, 1929, 86 p. Index des noms géographiques, de personnes et de matières.
- BB¹ 62 à 96. Fichier des émigrés (1792-1807). Index manuscrit des noms de personnes par M. Robinet (commun à F⁷, O³, AA, FF, BB¹, BB¹¹, BB³⁰). Environ 100 000 fiches.

La majorité des documents porte, pour la période Révolution, Empire et Restauration, sur le personnel judiciaire (serments, adhésions politiques, légalisation de signatures, nominations à des fonctions diverses, tableaux d'avocats, médecins, chirurgiens..., écoles de droit et dispenses de diplômes), et l'organisation des tribunaux : juridictions douanières (1810-1814) et Conseil d'Etat (An VIII-1813). La sous-série comprend également les adresses au gouvernement (An IX-1846) et les radiations des listes d'émigration (1790-1807).

BB² Affaires civiles (104 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 7-9.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 590-591.
- BB² 1¹ à 99. Affaires civiles (1789-1850). Inventaire sommaire manuscrit par G. Bourgin, 1929, 56 p. Index des noms géographiques, de personnes et de matières.

Cette sous-série de caractère résiduel est composée de documents très hétérogènes : feuilles de travail du Ministère de la Justice avec l'Empereur et le Roi (An XI-1816), publication et envoi des lois (1789-1820), circulaires du ministère (1789-1834), tableaux des distances des communes aux chefs-lieux des départements (1811-1823), questions juridiques traitées par le bureau de législation (1821-1831), demandes de grâces pour 1850, statistique criminelle (1825-1828).

BB³ Affaires criminelles (198 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 11-17.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 591-592.
- BB³ 1 à 222. Affaires criminelles (1776-1840). Inventaire sommaire manuscrit par G. Bourgin, 1933, 314 p. Index manuscrit des noms géographiques, de personnes et de matières, par P. Caron, 1934, 1 vol. paginé 315-434.

D'origines diverses (Division criminelle, Haute cour, Conseil des prises, etc...), les documents de BB³ concernent surtout des affaires politiques et criminelles de la Révolution à la Monarchie de Juillet : jugements de tribunaux militaires de la Révolution et de l'Empire, affaires poursuivies à la Haute Cour nationale et impériale, crimes de port d'armes contre la France (1809-1812), répression de l'opposition au début de la Restauration, surveillance de haute police, rapports de police du Bureau central du canton de Paris et Préfecture de Police (Ans IV-XII), "affaires importantes" (politiques et criminelles), affaires prévôtales (avec états des procédures), délits politiques (An VIII-1816), délits particuliers (fausse monnaie, usure, délits forestiers et douaniers), rapports épars des procureurs, affaires de prises (1786-1815) et personnel subalterne de la Justice (exécuteurs).

BB⁴ Comptabilité (49 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 19-20.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 593.
- BB⁴ 1 à 53. Pièces comptables émanant du Ministère de la Justice (1773-1826). Inventaire sommaire manuscrit, par G. Bourgin, 1934, 19 p. Index des noms géographiques, de personnes et de matières.

Antérieurs à 1826, les documents, de nature principalement comptable, concernent le personnel (nominations et traitements), les locaux et les dépenses du Ministère et de l'Imprimerie nationale. Quelques pièces concernent les institutions judiciaires des départements et les salaires des exécuteurs des hautes œuvres.

BB⁵ Organisation judiciaire (545 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 21-25.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 593-594.
- BB⁵ 1 à 543. Magistrats et personnel judiciaire (1790-1912). Répertoire numérique dactylographié, par R. Anchel, 1922, 25 p.

Au sens du Ministère, la notion d'organisation judiciaire comprend à la fois l'organisation de la justice (notamment dans les pays réunis à la France jusqu'à la fin de l'Empire), le fonctionnement et la discipline des tribunaux pour le début du XIX^e siècle (ressorts, installations, règlements d'audiences, roulements, congés, comptes-rendus...) et le personnel judiciaire : demandes de places (1790-1839), personnel des tribunaux spéciaux de l'Empire, personnel judiciaire des colonies (An V-1920), collection des ordonnances, décrets et arrêtés de nomination (An IV-1912).

BB⁶ Cours et tribunaux (1926 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 27-31, 241.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 594-595.
- BB⁶ 1 à 563, BB⁶ II 1 à 611. Cours d'appel et tribunaux de première instance (An VIII-1927). Dossiers personnels de magistrats (1848 env.-1900 env.). Répertoire numérique dactylographié, par H. Patry, 1922, 53 p.
- BB⁶ 26 à 124. Dossiers de remplacements des magistrats et des greffiers des cours et des tribunaux de première instance (1812-1824). Renseignements sur les magistrats (1830-1833). Index manuscrit sur fiches des noms des magistrats, des greffiers, et des candidats à la magistrature et aux greffes, par H. Patry et J. Monicat, 1930, poursuivi par S. de Dainville-Barbiche, 1982, environ 18 000 fiches (Caran, microfiches 6570-6599). Fichier comprenant également le dépouillement des articles CC 50 à 58 et AF IV 1287 concernant l'épuration de 1807.
- BB⁶ II 1 à 434. Dossiers personnels des magistrats ayant cessé leurs fonctions entre 1848 environ et 1883 environ. Inventaire sommaire dactylographié, par S. de Dainville-Barbiche, M. Deshayes, M. Mayeur, 1979, 402 p. Relevé des noms et prénoms des magistrats.
- BB⁶ II 435 à 611. Dossiers personnels des magistrats ayant cessé leurs fonctions entre 1883 environ et 1900 environ. Inventaire sommaire dactylographié, par S. de Dainville-Barbiche et M. Mayeur, 1982, 172 p. Relevé des noms et prénoms et dernières fonctions des magistrats.
- BB⁶ II 612 à 1294. Dossiers personnels des magistrats ayant cessé leurs fonctions entre 1900 environ et 1942 environ. Bordereau de versement dactylographié, [1955], 198 p. Relevé des noms et prénoms et dernières fonctions des magistrats.
- BB⁶ II 612 à 1294. Dossiers personnels des magistrats ayant cessé leurs fonctions entre 1900 environ et 1942 environ. Inventaire sommaire en cours, par S. de Dainville-Barbiche et A. Poinot. Relevé des noms et prénoms et dernières fonctions des magistrats.

- BB⁶ II 612 à 1294. Dossiers personnels des magistrats d'Alsace-Lorraine (1919-1920). Inventaire sommaire dactylographié, par S. de Dainville-Barbiche, 1986, 3 p.

Cette sous-série contient les dossiers du personnel de la Cour de cassation, des cours d'appel et des tribunaux de première instance. Elle est constituée de deux parties, correspondant aux différences de nature dans les documents :

1) en BB⁶ on trouve les dossiers de mouvements, c'est-à-dire les *dossiers de remplacements*, établis au départ des magistrats et des greffiers, avec des renseignements sur les causes de départ et des appréciations sur les candidats proposés au remplacement. Ils sont classés par tranches chronologiques brèves, et, à l'intérieur, par cours et par départements. Pour l'Algérie ces dossiers qui concernent également les auxiliaires de justice (huissiers, interprètes), sont insérés à part dans chacune des tranches chronologiques. Ces documents, perdus pour la période 1879-1895, vont jusqu'à 1925, mais leur importance s'amenuise avec la constitution de dossiers personnels depuis 1848 et les remplacements de magistrats ne sont plus représentés après 1913. Sont également conservés des dossiers de renseignements sur les magistrats pour le début du XIX^e siècle (An VIII-1840), les dossiers de magistrats d'Alsace-Lorraine (1850-1870) et des registres du personnel (1815-1927). Les dossiers de remplacement des greffiers des cours et tribunaux de première instance, actuellement en BB⁸ pour la période 1926-1949 seront transférés en BB⁶.

2) en BB⁶ II on a les *dossiers de carrière* des magistrats ayant cessé leurs fonctions depuis 1848, classés par ordre alphabétique, au sein de vastes ensembles chronologiques (1848-1883, 1883-1900, 1900-1942). Pour l'Algérie et les colonies on a également les dossiers des juges de paix et auxiliaires de justice. Les dossiers de carrière des magistrats pour 1940-1960 sont conservés à Fontainebleau, ceux des fonctionnaires des juridictions par le ministère de la Justice, les deux séries étant inventoriées mais non cotées.

BB⁷ Tribunaux de commerce (180 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 33-35.

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 595-596.

- BB⁷ 1 à 170. Tribunaux de commerce (1791-1925). Dossiers des personnels des tribunaux de commerce (juges consulaires, huissiers, greffiers). Répertoire numérique dactylographié, par H. Patry, révisé par M. Ally sous la direction de N. Célestin et S. de Dainville-Barbiche en 1979, 12 p.

Cette sous-série comprend des documents sur l'organisation des tribunaux de commerce : créations et suppressions de 1807 à 1912, procès-verbaux d'élection des juges consulaires (1791-1870), dossiers de nominations des greffiers et huissiers de tribunaux de commerce (An IX-1887) et dossiers de remplacement entre 1895 et 1925, par années, pour les seuls greffiers. Les dossiers de ces derniers pour la période suivante (1926-1949), actuellement en BB⁸, seront insérés en BB⁷. Les documents nominatifs (élections et dossiers) sont classés par villes à l'intérieur de tranches chronologiques diverses.

BB⁸ Justices de paix (3051 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 37-42.

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 596-598.

- BB⁸ 1 à 2998. Juges de paix (1796-1958). Répertoire numérique dactylographié, par R. Anchel, 1922, révisé par M. Ally sous la direction de N. Célestin et S. de Dainville-Barbiche en 1980, 101 p.

Cette sous-série - l'une des plus homogènes de l'ensemble BB - est composée des dossiers de présentation des juges de paix, de leurs suppléants et greffiers, établis au moment de leur nomination, de 1815 à 1958 (déficit pour la période 1879-1894). Les dossiers sont classés généralement par années (subdivision par départements), ceux concernant l'Algérie et les colonies formant un groupe à part pour la période 1836-1878. Pour le début du XIX^e siècle (An X-1814), à

défaut des présentations, on a des listes de candidats et des nominations (avec renseignements et rapports), ainsi que quelques articles sur les circonscriptions des justices de paix.

BB⁹ Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs (2569 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 43-47.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 598-599.
- BB⁹ 1 à 2509 et BB⁹ I 1 à 38². Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs (1791-1925). Répertoire numérique dactylographié, par H. Patry, 1923, révisé par M. Ally et G. Panzou sous la direction de N. Célestin et S. de Dainville-Barbiche en 1982, 116 p.

A part quelques articles concernant la fixation du nombre des officiers ministériels de 1823 à 1865 (cotés en BB⁹ I 1 à 38; les dossiers antérieurs sont en BB⁹ 1 à 200), l'essentiel de cette sous-série est constitué par les dossiers de présentation des candidats établis au moment de leur nomination pour la période 1814-1925, classés généralement par années, avec subdivision par cours et départements. Les dossiers postérieurs, de 1926 à 1937, actuellement en BB¹⁰ 2950 à 3487 seront transférés en BB⁹. Avant 1814 on a des dossiers de nominations (demandes de place, présentations, nominations), pour chaque catégorie d'officiers ministériels. Les dossiers des avocats au Conseil et à la Cour de Cassation sont inclus dans cette sous-série.

BB¹⁰ Notaires (environ 3500 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 49-51.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 600.
- BB¹⁰ 1 à 2949. Notaires (1791-1925). Répertoire numérique dactylographié, par H. Patry, 1924, révisé sous la direction de N. Célestin et S. de Dainville-Barbiche en 1979-1987, 110 p.

La sous-série BB¹⁰ se compose des dossiers de nomination des notaires de l'An XI à 1937, classés par années depuis 1827 (avec subdivision par départements). Les dossiers de notaires pour 1949-1981 sont conservés au ministère de la Justice (cotés C 674 à 849). Les premiers articles BB¹⁰ 1 à 146 rassemblent de la correspondance, classée par département, et portant sur l'organisation du notariat et les requêtes des notaires (An II-1819).

BB¹¹ Naturalisations, changements de noms, dispenses pour mariages, autorisations d'entrer ou de rester au service de puissances étrangères (13396 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 53, 55-57.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 601-602.
- BB¹¹ 1 à 5904. Naturalisations, changements de noms, dispenses pour mariages, autorisations d'entrer ou de rester au service de puissances étrangères (1789-1914). Répertoire numérique dactylographié par Ch. Schmidt et J. Monicat, 1928-1950, 230 p.
- BB¹¹ 5905 à 6066. Naturalisations, changements de noms, dispenses pour mariage, autorisations de servir à l'étranger (1914). Répertoire numérique manuscrit, 7 p.
- BB¹¹ 13392 à 19063. Dossiers de naturalisations 1927-1962, Répertoire numérique dactylographié, 194 p.
- BB¹¹ 1 à 96². Naturalisations et admissions à domicile, autorisations à des Français de servir à l'étranger ou de s'y faire naturaliser, réintégrations dans la qualité de Français (1789-1821). Inventaire analytique manuscrit sur fiches dans l'ordre alphabétique des noms de personnes, par J. Monicat, A. Imbert, S. Olivier, 1934-1964 (7000 fiches, commun à F² I 436 à 441). Cf. Caran, microfiches 586-620.
- Dossiers de demandes d'admission à domicile, de naturalisations, d'autorisations de servir à l'étranger ou de s'y faire naturaliser, de réintégrations dans la qualité de Français, de changements de noms (1814-1832). Base de données informatique NAT (fichier relevant noms, prénoms, dates et

lieux de naissance, professions, domiciles et pays d'origine des demandeurs). En cours de réalisation, par S. de Dainville-Barbiche, M. Mayeur, M.-C. Moine et A. Poinot.

Cette sous-série comprend les dossiers de naturalisations depuis 1789, les dossiers d'autorisations d'entrer ou de rester au service de puissances étrangères (An XII-1821), ceux des fixations de domicile en France (An XI-1821), des changements de noms depuis 1821 et des dispenses pour mariage à partir de 1860. Les dossiers de naturalisations, changements de noms et dispenses pour mariages, formant une série unique (avec les demandes relatives aux titres nobiliaires, dotations, majorats, armoiries, fixation de domicile et autorisation de servir à l'étranger) depuis 1860 et jusqu'à 1930 sont classés par tranches annuelles depuis 1873 (et à l'intérieur par ordre d'enregistrement des demandes). Les dossiers de la période suivante : 1927-1962 pour les dossiers de naturalisations par déclarations ou par mariages, 1931-1954 pour les dossiers de naturalisations par décrets sont au Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau.

BB¹² Changements de noms, commission du sceau (22 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 53, 59-60.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 602
- BB¹², BB¹³, BB¹⁴. Changements de noms (An XI-1821), commission du sceau (1816-1830), absents civils (1831-1909), successions en déshérence (1898-1906), absents militaires (1816-1894), répertoire numérique dactylographié, par J. Monicat et S. Clémencet-Vitte, révisé par G. Panzou et S. de Dainville-Barbiche, 1928-1989, 19 p.
- BB¹² 1 à 11. Fichier des noms de personnes ayant fait des demandes de changements ou additions de noms (An XI-1821), par A. Gros, complété par S. de Dainville-Barbiche, 1952-1982, environ 1500 fiches (Caran, microfiches 649-653).

Cette petite sous-série comprend les dossiers de demandes de changements de noms par ordre chronologique de l'An XI à 1821 (voir ensuite BB¹¹) et des papiers de la Commission du sceau (1816-1830) dont la majeure partie des archives est en BB²⁹ et BB³⁰.

BB¹³ Absents civils, successions en déshérence (75 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 53, 61-62.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 602.
- BB¹², BB¹³, BB¹⁴. Changements de noms (An XI-1821), commission du sceau (1816-1830), absents civils (1831-1909), successions en déshérence (1898-1906), absents militaires (1816-1894), répertoire numérique dactylographié, par J. Monicat et S. Clémencet-Vitte, révisé par G. Panzou et S. de Dainville-Barbiche, 1928-1989, 19 p.

Les dossiers d'absents civils concernent la période 1831-1909 (ils ont été éliminés avant 1831) et ceux des successions en déshérence les années 1898-1906

BB¹⁴ Absents militaires (13 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 53, 63-64.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 603.
- BB¹², BB¹³, BB¹⁴. Changements de noms (An XI-1821), commission du sceau (1816-1830), absents civils (1831-1909), successions en déshérence (1898-1906), absents militaires (1816-1894), répertoire numérique dactylographié, par J. Monicat et S. Clémencet-Vitte, révisé par G. Panzou et S. de Dainville-Barbiche, 1928-1989, 19 p.

Sous-série très réduite par suite de l'élimination des dossiers d'absents militaires antérieurs à 1878. Il ne subsiste que des registres des requêtes (1816-1894), des états et dossiers relatifs aux

déclarations d'absence de militaires et de marins (1855-1893), la plupart des dossiers concernant les militaires disparus pendant la guerre de 1870.

BB¹⁵ Dispenses pour mariages (630 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 53, 65-66.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 603-604.
- BB¹⁵ 1 à 630. Dispenses pour mariages (1789-1862). Répertoire numérique manuscrit et dactylographié, par J. Monicat, 1928, révisé par G. Panzou, Ph. Morin et S. de Dainville-Barbiche, 1982-1991, 23 p.

Cette sous-série conserve les dossiers de dispenses de publications de bans et de dispenses de mariages de 1789 à 1860 (lacunes avant 1832, notamment 1821-1831; après 1860, dossiers en BB¹¹), classés par ordre alphabétique des demandeurs avant 1815, chronologiquement ensuite.

BB¹⁶ Correspondance générale de la division civile (2850 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 67-75.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 604.
- BB¹⁶ 1 à 2761. Correspondance générale de la Division Civile du Ministère de la Justice (1790-1932). Répertoire numérique manuscrit, par G. Bourgin et J. Mady, 1927-1945, 339 p. (table p. 310-339)
- G. Bourgin. Note sur la division civile du ministère de la Justice et les archives de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, *Annales historiques de la Révolution française*, tome VI, 1929, p. 256-269.

La sous-série BB¹⁶ comprend la majeure partie de la correspondance générale de la division civile du Ministère. Les dossiers du début du XIX^e siècle (1790-1820) sont classés par départements. La correspondance est ensuite classée par années, de 1821 à 1932. Le contenu de cette correspondance est très varié : plaintes sur la lenteur et le coût des procès, affaires de successions vacantes ou en déshérence, projets de modification de limites territoriales ou de chef-lieu de canton, envoi de commissions rogatoires, consultations diverses sur des points de législation ou de procédure, demandes de renseignements sur les disparus, demandes d'assistance judiciaire, projets de lois, etc...

BB¹⁷ Cabinet particulier du ministre (148 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 77-85.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 605-606.
- BB¹⁷ A 1 à 154, BB¹⁷ B 1 à 150. Cabinet particulier du ministre de la Justice (juillet 1815 à février 1848). Inventaire semi-analytique et répertoire numérique manuscrit par L. Lecestre, 1926, 101 p.
- BB¹⁷⁻¹⁸⁻³⁰. Cabinet, affaires criminelles, sceau (XVIII^e-1939). Fichier de 35 000 fiches regroupant les tables des noms de personnes, de lieux et de matières des inventaires d'une partie des sous-séries répertoriées (concerne BB^{17A} 1 à 154). Cf. Caran, microfiches 7295-7348. A B

Concernant la période 1815-1848, la correspondance courante du cabinet particulier du ministre a été répartie en deux parties lors de son classement : les pièces cotées A, supposées avoir un "intérêt historique", se rapportent à l'esprit public (rapports de procureurs, surveillance de l'opposition, élections...), au Conseil d'Etat (procès-verbaux des séances), aux travaux publics (notamment chemins de fer et canaux), aux voyages des princes et souverains, à la presse (statistiques d'abonnés, poursuites et saisies) et aux tribunaux (renseignements politiques sur les magistrats, audiences de rentrée, vote des jurés, justice dans les colonies). Les documents cotés B

(“travail courant”) ont un intérêt purement administratif (accusés de réception et lettres d'envois diverses, lettres de recommandation, pétitions, demandes de places, etc...).

BB¹⁸ Correspondance générale de la division criminelle (8430 articles environ)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 87-109.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 606-611.
- *Etat général des fonds*, tome V, p. 304-310.
- BB¹⁸ 1 à 1795². Classement départemental (An II-1816). Classement chronologique (1814-1868). Répertoire numérique et inventaire semi-analytique manuscrit, par L. Lecestre, G. Bourgin, P. Caron, 1908-1921, 4 volumes, environ 1200 p. Index des noms géographiques, de personnes et de matières pour les articles BB¹⁸ 943 à 1795².
- BB¹⁸ 86 à 459. Affaires criminelles, classement départemental : Ain à Loiret (An IV-1816). Inventaire semi-analytique manuscrit et dactylographié, par G. Bourgin, Ph. Du Verdier, P. Thilliez, 4 volumes, 1478 p. Le répertoire est complété à partir de la cote 239 par un index des noms géographiques, de personnes et de matières d'environ 38 000 fiches.
- BB¹⁸ 739 à 805. Correspondance générale de la Division criminelle. Affaires criminelles et correctionnelles (An IV-1816). Dossiers concernant le département de la Seine. Inventaire semi-analytique manuscrit, par G. Bourgin, 1942, environ 232 p.
- BB¹⁸ 1796¹ à 1810. Résidus de documents de la Division criminelle (1869-1889). Inventaire semi-analytique manuscrit, par H. Patry, 1938, 44 p.
- BB¹⁸ 1815 à 2176. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1890-1900, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, manuscrit, 1953, 371 p.*
- BB¹⁸ 2177 à 2264. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1901-1903, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, manuscrit, 1958, V-318 p.*
- BB¹⁸ 2265 à 2321⁶. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1904-1905, par J. Chaumié, Inventaire semi-analytique, dactylographié, 1960, VII-263 p.*
- BB¹⁸ 2309² à 2309⁹. Rapports des procureurs généraux sur les infractions commises dans leur ressort contre la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, dactylographié, III-63 p.*
- BB¹⁸ 2322¹ à 2366¹⁰. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1906-1907, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, dactylographié, VII-209 p.*
- BB¹⁸ 2367 à 2421⁹. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1908-1909, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, dactylographié, X-211 p.*
- BB¹⁸ 2422¹ à 2475⁸. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1910-1911, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, dactylographié, VIII-267 p.*
- BB¹⁸ 2476¹ à 2529⁹. Correspondance de la Division criminelle du Ministère de la Justice. Années 1912-1913, Inventaire semi-analytique, par J. Chaumié, dactylographié, 1967, IX-398 p.*
- BB¹⁸ 2530 à 2639². Correspondance générale de la division criminelle du Ministère de la Justice. Série A (1914-1920). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par G. Le Moël-Malavialle, 1984, I-VI, 316 p. (index, p. 200-316)
- BB¹⁸ 3171 à 3367. Dossiers de la division criminelle classés chronologiquement. Série A (1939-1941 en partie). Répertoire numérique détaillé dactylographié en cours, par G. Le Moël-Malavialle.
- BB¹⁸ 6001¹ à 6870. Dossiers de la division criminelle classés méthodiquement et dits “dossiers banaux”. Première série (1890-1939). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par G. Le Moël-Malavialle, 1984, XV-396 p. Complété par un index des noms géographiques, de personnes et matières de 12 000 fiches environ (à paraître).
- BB¹⁸ 7000 à 7242. Dossiers de la division criminelle classés méthodiquement et dits “dossiers banaux”. Deuxième série (1939-1955), Répertoire numérique détaillé dactylographié, par G. Le Moël-Malavialle, 1985, 18 p.

- BB¹⁸ 14001 à 14238. Extraditions demandées par la France (1875-1931) et demandées à la France (1899-1930). Répertoire numérique manuscrit, par Ph. Morin, 1991, 52 p. En cours de révision par G. Le Moël-Malavialle.
- BB¹⁷⁻¹⁸⁻³⁰. Cabinet, affaires criminelles, sceau (XVIIIème-1939). Fichier de 35 000 fiches regroupant les tables des noms de personnes, de lieux et de matières des inventaires d'une partie des sous-séries répertoriées (concerne BB¹⁸ 1 à 1795², BB¹⁸ 739 à 805 pour les cotes 739 à 752, BB¹⁸ 1796¹ à 1810).
- Du Verdier (Philippe). Note sur la sous-série BB¹⁸ des archives nationales, *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1967, p. 63-76 (concerne BB¹⁸ 1 à 940)
- Le Moël (Geneviève), La sous-série BB¹⁸ des archives nationales (BB¹⁸ 1815 et s., 1890-1955), *Histoire de la Justice*, n° 4, 1991, p. 149-166.
- * Les Inventaires de BB¹⁸ 1815 à 2529⁹ sont complétés par un index des noms géographiques, de personnes et matières de 65 000 fiches environ.

Correspondant à la majeure partie du fonds de la division criminelle du Ministère de la Justice cette sous-série est composée des dossiers d'action publique relatifs aux affaires ayant entraîné un appel au ministère ou une intervention de celui-ci. Comportant un très grand nombre d'articles, elle est une mine de renseignements pour l'historien pour toute la période de l'An II à 1955, à l'exception des années 1869-1889 pour lesquelles les documents ont été éliminés. Toutes les affaires importantes de la vie politique, économique et sociale du pays sont représentées dans cet ensemble qui trouve son complément - indispensable pour la période 1870-1890 - dans les rapports de police conservés en sous-série F⁷ des Archives nationales. Les annexes que nous ajoutons sur le classement des dossiers au ministère et les critères de tri aux Archives nationales donnent une idée de la richesse du contenu de BB¹⁸. Le triage a mis au pilon les affaires de droit commun et conservé toutes celles ayant un "caractère historique", intérêt compris au sens large du terme (événements importants, élections, surveillance de l'opposition, troubles et mouvements populaires, grèves, affaires financières ou judiciaires ayant eu un retentissement dans l'opinion, etc...). Trois parties, définies par le mode de classement, constituent ce vaste ensemble de rapports judiciaires :

- avant 1816 : classement départemental, avec série à part sur les délits relatifs à la conscription et au recrutement (principalement An XII-1813).
 - de 1814 à 1889 (en fait jusqu'à 1869; résidus ensuite) : classement chronologique, avec distinction affaires criminelles/affaires correctionnelles jusqu'à 1822.
 - à partir de 1890 les documents sont rassemblés en une série chronologique (1890-1955) et deux séries méthodiques dites de "dossiers banaux" (ou BL), une pour 1890-1940 (105 rubriques distinguées : cf. liste in *Etat général des fonds*, tome II, p. 608-611 et annexe) et l'autre pour 1939-1955 (11 rubriques). La première série méthodique a des dossiers importants sur les anarchistes et le communisme, sur les révisions des procès et les erreurs judiciaires, les scandales financiers de l'entre-deux-guerres, les congrégations religieuses avant 1914. La série chronologique elle-même est divisée en deux parties : des dossiers thématiques - dont certains sont progressivement intégrés dans les dossiers banaux - précédent, pour chaque année, l'ensemble des affaires n'ayant pas un caractère général. Les dossiers de la période 1939-1955 sont importants pour l'histoire de l'Occupation, de la Libération et de la décolonisation (luttres contre les guerres coloniales).
- Les extraditions sont également conservées en BB¹⁸ pour la période 1875-1931.

BB¹⁹ Cour de cassation (192 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 111-116. (voir aussi *Supplément*, p. 242-244 : articles 130 à 191 concernant tous l'affaire Dreyfus)
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 611-612.
- BB¹⁹ 1 à 67. Cour de Cassation (1791-1874). Répertoire numérique manuscrit, par H. Patry, 1934, 4 p.

- BB¹⁹ 68 à 129. Versements de la Cour de Cassation. Affaire Dreyfus (1875-1906). Inventaire sommaire manuscrit, par H. Patry, 1935, 82 p.

Cette sous-série comprend les expéditions au Ministre de la Justice d'arrêts rendus par la Cour de cassation (1851-1874) et les registres d'enregistrement des arrêts pour 1823-1853, les rapports des procureurs généraux sur les incendies (1846-1857) et sur les troubles causés par la disette des vivres de 1846-1847, les dossiers de l'affaire Dreyfus soumis à la Cour de cassation (dossiers des juridictions militaires, de la Cour de Cassation, papiers saisis au domicile de Dreyfus, clichés ayant servi à l'expertise Bertillon).

BB²⁰ Cours d'assises (301 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 117-119.

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 612-613.

- BB²⁰ 1¹ à 296. Cours d'assises (An VIII-1927). Répertoire numérique manuscrit, par G. Bourgin et G. Le Moël, 1927-1975, 20 p.

On trouve en BB²⁰ quelques documents sur l'organisation des assises (désignation des présidents de 1817 à 1927 principalement) et surtout une collection importante de comptes-rendus envoyés par les présidents des assises au Ministère, classés par années (subdivision par cours) de 1821 à 1865, avec des résidus seulement pour les périodes antérieure et postérieure.

BB²¹ Grâces accordées (620 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 121-127, 129-134.

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 613-614.

- BB²¹ 1 à 634. Grâces accordées (An XI-1858). Inventaire sommaire manuscrit, par E. Guillemot, 1929, 263 p.

- BB²¹ 651 à 1012. Répertoire numérique des dossiers de réhabilitations (1815-1885). Répertoire numérique manuscrit, par E. Guillemot et Ph. Du Verdier, 1934-1942, 13 p.

- BB²¹⁻²²⁻²³⁻²⁴. Dossiers de recours en grâce (An IX-1891). Fichier commun de 24 000 fiches regroupant les index des noms géographiques, de personnes et matières des inventaires des sous-séries répertoriées (Caran, microfiches 6171-6214).

Issue du bureau des grâces, cette sous-série comprend d'abord les papiers du Conseil privé chargé d'instruire les recours en grâces sous l'Empire : comptes-rendus des séances de l'An XI à 1813, dossiers de recours par ordre alphabétique des condamnés (1786-1825). Ces dossiers, qui comprennent également les rejets, sont conservés intégralement. On a ensuite les dossiers de grâces accordées de 1814 à 1858 (classement chronologique) et ceux des réhabilitations de 1815 à 1885. Pour ces deux catégories les dossiers de droit commun ont été en grande partie éliminés : seules les affaires ayant un "intérêt historique" ont été gardées (liste dans l'*Etat sommaire* p. 123-127). L'ensemble des grâces postérieures est classé en BB²⁴.

BB²² Grâces collectives, grâces politiques (95 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 121-127, 135-144.

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 614-615.

- BB²² 1 à 190. Grâces collectives, grâces politiques (1791-1856). Inventaire sommaire manuscrit, par E. Guillemot, 1930, 74 p.

- BB²¹⁻²²⁻²³⁻²⁴. Dossiers de recours en grâce (An IX-1891). Fichier commun de 24 000 fiches regroupant les index des noms géographiques, de personnes et matières des inventaires des sous-séries répertoriées.

Ces dossiers de grâces accordées ponctuellement - amnistie de 1810, grâces à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux (1821), de la fête du roi (1818 à 1829) - et annuellement, de 1830 à 1856 (ordre chronologique des grâces), ont été sérieusement triés, sauf ceux des condamnés des Commissions mixtes, grâciés de 1852 à 1856, conservés intégralement (BB²² 129 à 190). Les dossiers postérieurs sont en BB²⁴.

BB²³ Grâces militaires (46 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 121-127, 145-147.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 615.
- BB²³ 1 à 75. Grâces militaires (An IX-1873). Inventaire sommaire manuscrit, par E. Guillemot, 1932, 12 p.
- BB²¹⁻²²⁻²³⁻²⁴. Dossiers de recours en grâce (An IX-1891). Fichier commun de 24 000 fiches regroupant les index des noms géographiques, de personnes et matières des inventaires des sous-séries répertoriées.

Cette sous-série, composée de résidus (toutes les affaires de droit commun, sauf en cas de condamnation à mort, ont été éliminées), a des dossiers de grâces accordées à des militaires ou à des personnes condamnées par les conseils de guerre (condamnés arabes, insurgés de juin 1848 et décembre 1851) de 1826 à 1852. Les dossiers postérieurs sont en BB²⁴.

BB²⁴ Grâces demandées et accordées ou refusées (721 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 121-127, 149-161.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 616.
- *Etat général des fonds*, tome V, p. 310-311.
- BB²⁴ 1 à 890. Dossiers des grâces soumises au Ministère de la justice (An XII-1885). Inventaire sommaire manuscrit, par E. Guillemot, P. Gras, Ph. Du Verdier, 1934-1946, 464 p.
- BB²⁴ 891 à 927. Dossiers de recours en grâce de 1885 à 1899. Inventaire semi-analytique manuscrit, par P. Coutant et M. Sullé, 1953, 101 p.
- BB²⁴ 928 à 1123. Dossiers de recours en grâce de 1900 à 1916. Inventaire sommaire manuscrit, par M. Sullé, E. Chardon, 1957-1967, 285 p.
- BB²⁴ 891 à 928. Dossiers de recours en grâce de 1885 à 1900. Index manuscrit sur fiches des noms géographiques, de personnes et de matières, par M. Sullé, 1953, environ 2 500 fiches.
- BB²⁴ 928 à 1123. Dossiers de recours en grâce de 1900 à 1916. Index manuscrit sur fiches des noms de personnes, par E. Chardon, 1962-1967, environ 11 000 fiches.
- BB²⁴ 2001 à 2084. Dossiers de recours en grâce de condamnés à mort (1826-1899). Répertoire numérique manuscrit, par E. Guillemot, P. Gras, Ph. Du Verdier, P. Coutant, M. Sullé, 1942-1953, 6 p.
- BB²⁴ 2060 à 2072¹. Dossiers de recours en grâce de condamnés à mort (1885-1891). Inventaire analytique manuscrit sur fiches dans l'ordre alphabétique des noms de personnes, par E. Guillemot et P. Coutant, 1949, environ 24 000 fiches (Caran, microfiches 6171-6214).
- BB²⁴ 2085 à 2122. Dossiers de recours en grâce des condamnés à mort (1900-1916). Inventaire sommaire manuscrit, par E. Chardon, 1962-1967, 45 p.
- BB²⁴ 2251 à 2375. Décisions et décrets relatifs aux grâces (An XI-1937). Répertoire numérique manuscrit, par E. Guillemot et S. de Dainville-Barbiche, 1942-1976, 12 p.
- BB²⁴ 2380 à 2395. Décrets de grâces et d'amnisties (1940-1957). Répertoire numérique dactylographié, par J. Irigoien, 3 p.
- BB²¹⁻²²⁻²³⁻²⁴. Dossiers de recours en grâce An IX-1891. Fichier commun de 24 000 fiches regroupant les index des noms géographiques, de personnes et matières des inventaires des sous-séries répertoriées (en cours de continuation pour BB²⁴).

Initialement réservée aux demandes sans suite et aux rejets de grâces cette sous-série regroupe, à partir de 1856 environ, l'ensemble des documents du bureau des grâces, à l'exception des réhabilitations antérieures à 1885 classées en BB²¹. Des lacunes existent pour la fin du XIX^e siècle (années 1886-1900). Les dossiers de 1917 à 1947 ne sont pas classés. On relève trois grands ensembles :

- les dossiers de recours en grâce de 1826 à 1916 (BB²⁴ 34 à 1123). Les opérations de tri ont éliminé beaucoup d'affaires de droit commun. Les dossiers des insurgés de la Commune (BB²⁴ 729 à 869) ont été conservés intégralement.
- les dossiers de recours de condamnés à mort de 1826 à 1916 (BB²⁴ 2001 à 2122). On a également des recours de condamnés à mort dans la série générale précédente.
- la collection originale des décisions et décrets relatifs aux grâces (de l'An XI à 1947 pour les grâces; jusqu'à 1957 pour les amnisties) cotée BB²⁴ 2251 à 2395. Jusqu'à la fin du Second Empire, il s'agit le plus souvent de rapports qui résument parfois dans le détail chaque affaire. Après 1871 il s'agit des décrets : seuls ceux des Communards sont accompagnés d'une courte notice sur chaque insurgé grâcié (BB²⁴ 2324 à 2328). Toutes les décisions ont été conservées.

Compléments :

A. N. C 3103 à 3128. Papiers de la Commission des grâces (août 1871-mars 1875) créée le 10 juillet 1871 pour examiner les recours des Communards. Fonds intégralement conservé, avec en C 3124 à 3128 les avis donnés sur les recours.

BB²⁵, BB^{25bis}, BB^{25*}. Pensions et secours (927 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 163-164.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 616-617.
- BB²⁵ 1 à 770, BB^{25bis} 1 à 135, BB^{25*} 1 à 12. Pensions et secours du Ministère de la Justice (1790-XX^e siècle). Répertoire numérique manuscrit, par H. Patry, repris et poursuivi par J. Mady, G. Bénard, C. Lamoussière et S. de Dainville-Barbiche, 1924-1975, 28 p.
- BB²⁵ 30 à 51¹⁰, 54 à 87. Dossiers de pensions des magistrats, des employés du ministère de la Justice ou de leurs veuves (1814-1825). Index informatisé des noms des demandeurs, par A. Poinso, 1991, 157 p.

La sous-série BB²⁵ comprend les dossiers de demandes de *pensions* présentées par les magistrats et employés du ministère de la Justice ou leurs veuves (An VIII-1927), classés par ordre chronologique d'enregistrement, le fichier nominatif des demandes étant conservé en BB^{25*} 1 à 12. La sous-série BB^{25bis} regroupe les dossiers de demandes de *secours* présentées par les magistrats, employés du ministère, auxiliaires de la justice ou leurs veuves (1832-1929).

BB²⁶ Frais de justice (13 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 167-168.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 617-618.
- BB²⁶ 1 à 13. Frais de justice (1792-1874). Inventaire sommaire manuscrit, par S. Clemencet, 1948, 43 p.

Constituée de résidus, cette petite sous-série apporte quelques éléments sur les émoluments, tarifs et indemnités du personnel judiciaire (An IV-1874) ainsi que sur les frais relatifs au fonctionnement des tribunaux (1792-1826).

BB²⁷ Répertoires sur fiches (1403 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 169-172.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 618-620.
- Sous-série BB²⁷ 1 à 1403. Répertoires sur fiches du ministère de la Justice (1556-1786, An IV-1945). Répertoire numérique dactylographié, par G. Bourgin, H. Patry, E. Chardon, S. Clémencet, C. Lamoussière, A. Imbert, G. Le Moël et S. de Dainville-Barbiche, 1928-1986, 65 p.
- Supplément à BB²⁷ 107 à 109. Fichiers des recours en grâce des condamnés de la Commune de Paris (1871-1880). Environ 4 200 fiches rédigées aux Archives nationales (complément aux fichiers du ministère cotés BB²⁷ 107 à 109, 743)

Cette sous-série regroupe la plus grande partie, mais non la totalité, des fichiers élaborés au ministère de la Justice et concernant l'activité des différents bureaux - notamment les divisions civile et criminelle -, les grâces et les naturalisations, les affaires politiques (condamnés des Commissions mixtes, de la Commune)... Ces fichiers, non communicables au C. A. R. A. N. en raison de leur état matériel (blocs de fiches rangés en boîtes), constituent des instruments de recherche pour les autres sous-séries. La pauvreté du contenu des fiches, hormis les références aux dossiers, n'autorise guère une autre utilisation. La consultation du répertoire de BB²⁷ permet de préciser les demandes pour des recherches nominatives à faire dans les fonds du ministère de la Justice.

Nature du fichier	Conservation aux Archives nationales (cotés en BB ²⁷)	Conservation au Ministère de la Justice
Division civile	An V-1892	
Division criminelle	An V-1945	1943-1962
Condamnés :		
- des Commissions mixtes	1852-1853	
- de la Commune (grâces)	1872-1879	
Grâces. Courtes peines	1814-1937	1940-1958
Grâces. Longues peines	1814-1947	1943-1960
Révisions		1951-1959
Naturalisations	1814-1930 ¹	1900-1955
Dispenses pour mariage	An XI-1913	1900-1968
Changements de noms	An XI-1913	1848-1955
Table des absents militaires	1817-1879	
Table des absents civils	1818-1899	

Principaux fichiers du ministère de la Justice (périodes de conservation)

BB²⁸ Registres des grâces (290 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 173-176.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 620.
- BB²⁸ 1 à 354. Registres des grâces (An XI-1943). Répertoire numérique dactylographié par S. de Dainville-Barbiche, 1977, 23 p.

Cette sous-série comprend les registres d'enregistrement des dossiers de recours en grâce (tables alphabétiques annuelles jusqu'en 1825, registres chronologiques ensuite) de l'An XI à 1943 (déficit 1920-1939). Riches en informations pour la majeure partie du XIX^e siècle (identité du condamné, nature de l'affaire, date et lieu du jugement, peine, décision sur le recours) ils sont par la

¹ Il existe également un fichier des naturalisations 1900-1980 à la Sous-direction des naturalisations du ministère de l'Intérieur.

suite rédigés de façon plus sommaire. Les recours des Communards sont cotés en BB²⁸ 231 et 231^{bis}.

BB²⁹ Enregistrement général de la correspondance (807 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 177-182.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 621-624.
- BB²⁹ 1 à 591. Volumes d'enregistrement de la correspondance au Ministère de la Justice (1789-1909). Répertoire numérique manuscrit, par L. Lecestre, G. Bourgin et S. Clemencet, 1919-1959, 40 p.
- BB²⁹ 592 à 956. Registres divers et registres du sceau (1772-1958). Répertoire numérique dactylographié, par S. de Dainville-Barbiche et C. Lamoussière, 1975-1989, 27 p.

Cette sous-série comprend la majeure partie des registres d'enregistrement de la correspondance reçue ou expédiée dans les différents services du ministère, avec parfois des états statistiques ou des renseignements nominatifs quand il s'agit de l'enregistrement de demandes, notamment pour les affaires de personnel ou du sceau. Les registres des grâces, classés en BB²⁸, ne sont pas compris dans cet ensemble. La consultation des registres aide à connaître le contenu des fonds à caractère sériel. Les premiers concernent la correspondance avec les divers tribunaux et le personnel judiciaire du début du XIX^e siècle (BB²⁹ 4 à 59). Les registres suivants se répartissent ainsi :

- personnel : correspondance, nominations et décisions relatives aux notaires (An XI-1958) et aux officiers ministériels (avec matricules de 1772 à 1963).
- correspondance de la division civile (1791-1899).
- affaires traitées par la division criminelle (1791-1850, 1877-1892, 1906-1955).
- avis et procès-verbaux du conseil d'administration du ministère (1822-1889).
- registres de comptabilité : pensions (1810-1818), dépenses engagées au ministère (1912-1949).
- registres du bureau du sceau : enregistrement de la correspondance du Conseil et de la Commission du Sceau (1808-1832); enregistrement des demandes de naturalisations, de dispenses pour mariage, de changements de noms, de fixations de domicile en France, d'autorisations de servir à l'étranger, des demandes relatives aux titres nobiliaires, dotations, majorats et armoiries (1832-1930), l'enregistrement antérieur étant réalisé avec celui de la division civile (BB²⁹ 314 à 319, 330 à 345).
- registres des déclarations de nationalité insérées au *Bulletin officiel du ministère de la Justice* (1889-1903).

BB³⁰ Versements de 1904, 1905, 1908, 1929, 1933, 1936, 1941, 1943-1944, 1956, 1959, 1961

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 183-228.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 624-632.
- *Etat général des fonds*, tome V, p. 311-314.
- BB³⁰ 1 à 964. "Cabinet du Ministre de la Justice", administration centrale, service du sceau, mélanges (XVIII^e s.-1935). Inventaire sommaire manuscrit, par A. Tuetey et P. Caron, 1904-1908, 71 p.
- BB³⁰ 1 à 964. "Cabinet du Ministre de la Justice", administration centrale, service du sceau, mélanges (XVIII^e s.-1935). Inventaire sommaire manuscrit, par L. Lecestre, 1928, 2 vol., 222 et 171 p.
- BB³⁰ 725 à 742. Conseil d'Etat : organisation, fonctionnement, personnel (1806-1904). Inventaire semi-analytique dactylographié, par R. Chanaud, 1974, 52 p.
- BB³⁰ 965 à 1507³. Service du sceau, mélanges, projets de lois (1790-1923). Inventaire semi-analytique manuscrit, par S. Clemencet, 1942, 129 p.
- BB³⁰ 1508 à 1697. Organisation judiciaire, projets de lois, cabinet, service du sceau, mélanges (An XI-1935). Inventaire semi-analytique manuscrit, par S. Clémencet, 1950, 29 p., poursuivi pour BB³⁰ 1697, par S. de Dainville-Barbiche, 1987, dact., 5 p.

- BB³⁰ 1698¹ à 1698²⁴. Ministère de la Justice : personnel, budget, dossiers parlementaires (1823-1939). Inventaire sommaire dactylographié par S. de Dainville-Barbiche, 1988, 25 p.
- BB³⁰ 1614 à 1680. Liquidation des biens des congrégations religieuses : dossiers des établissements (classement par cour d'appel, 1901-1904). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par J. Charon-Bordas, 1989, 186 p.
- BB³⁰ 1701 à 1831. Secrétariat général du ministère de la Justice, commissariat à la Justice à Alger, cabinet du garde des Sceaux, service de recherches des crimes de guerre (1940-1954). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par P. Cézard, 1966, 145 p.
- BB³⁰ 1832 à 1841. Epuration de la magistrature et du Conseil d'Etat 1943-1965, 173 p.
- BB¹⁷⁻¹⁸⁻³⁰. Cabinet, affaires criminelles, sceau (XVIIIème-1939). Fichier de 35 000 fiches regroupant les tables des noms de personnes, de lieux et de matières des inventaires d'une partie des sous-séries répertoriées (concerne BB³⁰ 1 à 964, BB³⁰ 965 à 1697, BB³⁰ 1698¹ à 1698²⁴).
- P. Caron, Le récent versement du ministère de la Justice aux Archives nationales, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome VII, 1905-1906, p. 569-572 (analyse des dossiers BB³⁰ 157 à 479).

Cette sous-série est la plus hétérogène de toutes : constituée par des versements que l'on a renoncé à classer ailleurs, provenant assez souvent du cabinet du ministre, elle comporte de nombreux documents de caractère politique, mais presque toutes les autres sous-séries ont des compléments en BB³⁰. La présentation faite ici ne relève que les ensembles les plus importants.

La première partie de l'ensemble (BB³⁰ 1 à 495) regroupe les affaires générales ou de "mélanges" classés par régimes politiques. On y trouve de nombreux documents intéressant l'*histoire politique* : épuration des tribunaux et prisonniers d'Etat sous l'Empire, rapports des procureurs généraux sous la Restauration (BB³⁰ 193 à 249), la documentation la plus importante concernant la Seconde République et le Second Empire : rapports des procureurs généraux de 1849 à 1870 en BB³⁰ 367 à 390, "affaires politiques" de 1848 à 1860, dossiers des commissions mixtes de 1852 et demandes de grâces des condamnés (BB³⁰ 398 à 402, 462 à 483), etc... La Troisième République est représentée par quelques dossiers sur les débuts du régime : poursuites contre les insurgés de la Commune, élections de 1871 à 1879. Des versements postérieurs concernent des aspects limités de l'histoire de cette période : délits anarchistes de 1894 à 1895 (BB³⁰ 947 à 949), scandales financiers (affaires de Panama, Oustric, Stavisky : BB³⁰ 1585 à 1587, 1702 à 1703), liquidation des biens des congrégations de 1901 à 1913 (BB³⁰ 1614 à 1680). L'histoire de la seconde guerre mondiale bénéficie d'une documentation importante : papiers du régime de Vichy (notamment sur les juridictions spéciales) en BB³⁰ 1707 à 1723, du Commissariat à la Justice d'Alger de 1941 à 1944 (BB³⁰ 1724 à 1739), de l'Inspection générale des services judiciaires¹ sur l'épuration et la réorganisation judiciaire à la Libération (BB³⁰ 1740 à 1754), du Service de recherche des crimes de guerre (BB³⁰ 1785 à 1831), transcription du procès de Klaus Barbie (BB³⁰ 1891 à 1967).

Il y a également en BB³⁰ de nombreux dossiers portant sur l'*organisation et le personnel judiciaire* : mélanges (BB³⁰ 524 à 613², 1164 à 1175, 1508 à 1529, etc...), administration centrale de 1718 à 1910 (BB³⁰ 496 à 523), justice dans les colonies et en Algérie de 1822 à 1913 (BB³⁰ 614 à 624), Conseil d'Etat (BB³⁰ 725 à 742), Imprimerie nationale de 1787 à 1885 (BB³⁰ 759 à 762²), etc...

Le *service du Sceau* est représenté par des documents portant sur l'organisation du Conseil et de la Commission du Sceau, par les affaires traitées (titres nobiliaires, dotations, majorats, armoiries des villes, naturalisations, dispenses, etc...) en BB³⁰ 625 à 724, 1114 à 1120, 1589 à 1605, ainsi que par les dossiers personnels des titulaires de majorats 1808-1830 (BB³⁰ 965 à 1113).

La sous-série comprend, en outre, des registres divers (correspondance, personnel, sceau, grâces, pourvois en cassation : BB^{30*} 763 à 871), des imprimés (circulaires du ministère de la Justice de 1790 à 1910 : BB³⁰ 1155 à 1163; rapports, projets d'avis et de décrets du Conseil d'Etat de 1806

¹ Complément aux A. N. 490 AP. Papiers de M. Rolland, inspecteur général des services judiciaires.

à 1919 : BB³⁰ 1131 à 1153, 1681 à 1695) et les états des récidivistes pour la période 1828-1901 (BB³⁰ 1176 à 1456).

BB³¹ Options des Alsaciens-lorrains (533 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 229-230.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 632.
- Sous-série BB³¹ 1 à 533. Options des Alsaciens-lorrains (1871-1878). Répertoire numérique dactylographié par Mme Mayeur, 1982, 21 p.

Cette sous-série comprend les feuilles d'options (nationalité française en BB³¹ 1 à 507, 532; allemande en BB³¹ 508 à 510, 531) des Alsaciens-lorrains en 1871 (classement alphabétique) avec les états nominatifs des optants pour la nationalité française (BB³¹ 511 à 529), classés par départements et pays de résidence.

BB³² Médaille de la reconnaissance française (313 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 231-232.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 633.

La sous-série BB³² conserve les dossiers des propositions pour la médaille de la reconnaissance française récompensant les civils ayant accompli des actes de dévouement pendant la guerre de 1914-1918 (BB³² 1 à 288), ainsi que des documents de la commission de classement créée au ministère à cet effet : procès-verbaux des séances, enregistrement des candidatures, etc...

BB³³ Dossiers de Légion d'honneur (109 articles)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 233-235.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 633.
- BB³³ 4 à 13. Fichier des candidatures de magistrats à la Légion d'honneur (1815-1822), par A. Imbert, 1967, environ 1500 fiches.

Cette sous-série comprend les dossiers individuels de candidats et les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur du personnel judiciaire (ministère, magistrats, officiers ministériels) pour la période 1814-1936.

BB³⁴ Collection originale, puis authentique des décrets, arrêtés et ordonnances, collection des décrets, ordonnances et arrêtés du ministère de la Justice (1789-1939)

- *Etat sommaire des versements*, tome IV, p. 237-240.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 634.
- BB³⁴ 1¹ à 182, 2¹ et 2². Collection originale des décrets (1789-An IV). Répertoire numérique dactylographié, par M.-E. Antoine, 1975, 4 p.
- BB³⁴ 368 à 473, BB³⁰ 659, 670, 1118, 1165, 1592 à 1603, 1697. Décrets, ordonnances, décisions et arrêtés du Sceau (1808-1930), par S. de Dainville-Barbiche, 1982, 60 p.

La première partie de la sous-série (BB³⁴ 1 à 218) comprend la collection originale des décrets, arrêtés et ordonnances de l'ensemble du gouvernement de 1789 à 1830. La deuxième rassemble les décrets, ordonnances et arrêtés concernant le seul ministère de la Justice de 1830 à 1939 (avec des catégories particulières pour certaines périodes) et la troisième partie est formée par les décisions du Sceau (admissions à domicile, naturalisations, autorisations de servir à l'étranger, anoblissements, armoiries, dispenses pour mariages, changements de noms) de 1814 à 1930 environ.

2. Archives conservées au ministère de la Justice

Le ministère de la Justice conserve des archives de la période récente (en partie déposées au **Centre des archives contemporaines de Fontainebleau** : les dates des principaux documents sériels représentés dans ce dépôt sont indiquées ci-après en **caractères gras**), mais également quelques registres et fichiers qui remontent au début du XIX^e siècle.

Les principaux instruments de recherche sont les suivants :

- Andrée Chauleur, Documents de la période 1940-1958 conservés au Service des archives du ministère de la Justice, in *Les Archives nationales. Etat général des fonds*, Tome V, 1940-1958, Paris, Archives nationales, 1988, p. 403-406.

- Andrée Chauleur, *Lieux de conservation, séries et cotes des grandes catégories de documents sériels du ministère de la Justice*, Paris, Ministère de la Justice, Service des Archives, 1992, dactylographié, 36 p. Cette publication donne une synthèse claire des documents sériels du ministère et précise la localisation des fonds dans les divers dépôts d'archives (A. N., Fontainebleau, Yvetôt, Ministère).

La présentation suivante est faite en suivant le cadre de classement actuel des archives au ministère.

a) Bureau du cabinet (série A)

Procès-verbaux de l'Amicale des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère (1905-1979).

b) Direction des Services judiciaires (série B)

**organisation judiciaire de la France*

Dossiers nombreux portant sur la géographie judiciaire, la réforme et l'organisation des divers tribunaux : réforme de la carte judiciaire (1945-1975); plans des cours d'appel (1900-1979); circulaires (1943-1979); épuration administrative (1940-1961); organisation et fonctionnement de la Cour de cassation (1926-1954), des tribunaux de commerce (1894-1964), conseils de prud'hommes (1907-1982), cours d'appel (1947-1966), tribunaux militaires (1951-1965), Cours de justice (1944-1965), juridictions administratives (1953-1974); réformes judiciaires de 1945 et 1958; organisation judiciaire des D. O. M. -T. O. M.; statistiques des cours et tribunaux (1936-1957), etc...

**documents concernant le personnel judiciaire*

- Statut des fonctionnaires d'Alsace-Lorraine (1923-1958), intégration et statut des fonctionnaires de Tunisie (1952-1972), statut de la magistrature (1810-1976), traitements et indemnités des personnels judiciaires (1950-1960), statut des greffiers et secrétaires de parquet (1908-1947).

- Magistrats des Cours et des Tribunaux :

Recrutement et formation (1934-1961).

Décrets de nomination (**1938-1971**, 1972-1980).

Dossiers de carrière pour la métropole de **1940 à 1984** (série à part pour les magistrats d'Alsace-Lorraine) et depuis 1985; dossiers d'auditeurs de justice non retenus (**1945-1982**, 1919-1956, 1985-1990); dossiers de carrière des magistrats musulmans (1930-1962), des magistrats d'Algérie (1956-1961), des magistrats d'Outre-mer (1950-1960); dossiers de droits acquis en Algérie (1962-1965).

Fichier d'états de services (1850-1950, 1957-1987).

Registres de nominations de la Cour de cassation et des Cours d'appel de métropole (1857-1957), des tribunaux de première instance (1816-1957), des cours et tribunaux d'Afrique du Nord (1878-1957) et départements d'outre-mer (1947-1957), des magistrats suppléants des tribunaux de première instance (1901-1957); état nominatif (1900-1942); registres des détachés métropole-Outre-mer (1926-1953), tribunal de la Seine (1898-1957), Alsace-Lorraine (1909-1958); registres de recrutement d'attachés stagiaires (1923-1954).

- Juges de paix et suppléants de juges de paix :

Dossiers de suppléants non rétribués de justices de paix d'Algérie-Tunisie, avec magistrats et greffiers musulmans (1894-1962).

Fichier (1919-1954)

Registres des personnels de la métropole (1870-1954), d'Algérie-Tunisie (1863-1957), du Maroc (1913-1957); registres de vacances des justices de paix : juges de paix (1920-1958), suppléants (1922-1958); registre de la Commission de discipline (1906-1946); répertoire alphabétique de la métropole pour le XX^e siècle. Les registres des personnels concernent également les greffiers.

- Greffiers des Cours et des Tribunaux :

Décrets de nomination (1920-1962).

Dossiers de présentation (**1935-1978**); dossiers de présentation des magistrats de Tunisie (1901-1958), d'Algérie, justice musulmane (1945-1961) et d'Outre-mer (1950-1960).

Fichier du service (depuis 1800) et fiches géographiques de 1800 à 1979 (concerne aussi les greffiers des justices de paix).

Registres de nominations des Cours de la métropole (1843-1914), des tribunaux de première instance de la métropole (1820-1914); des Cours et tribunaux de la métropole (1870-1967), des cours et tribunaux d'Afrique du Nord (1880-1929), d'Alsace-Lorraine (1832-1870), des greffiers de simple police des tribunaux de Paris, Lyon et Marseille (1814-1965); registres des dommages de guerre de la première guerre mondiale.

- Fonctionnaires (y compris les greffiers depuis 1977) :

Décrets de nomination (**1953-1978**).

Dossiers de carrière (**1961-1984**, 1985-1990; dossiers de carrière France et Algérie (1940-1960), Tunisie (1901-1958); dossiers de droits acquis en Algérie (1962-1965); dossiers de non-intégrés d'Algérie (1966) ayant refusé l'intégration dans la fonction publique française.

Fichier des états de services (1959-1988).

Registre de nominations pour l'Alsace-Lorraine (1900-1958).

c) Direction des Affaires civiles et du Sceau (série C)

* *Dossiers des avocats et officiers ministériels*

- Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation : dossiers (**1920-1982**, fin XIX^e siècle)

- Avocats (concerne les plaintes essentiellement) : dossiers (**1940-1987**, 1943-1976); dossiers pour la Tunisie (1890-1956, avec avoués); registres de défenseurs d'Afrique du Nord (1843-1900).

- Avoués :

Dossiers de présentation (**1913-1986**), d'indemnisation (F.O.N.P.A., avec reconstitution des carrières) de **1972 à 1987** et de 1970 à 1981; dossiers de présentation de Tunisie (1890-1956). Un certain nombre de dossiers de présentation pour la période 1926-1943 ont été perdus (incendie du fort de Montlignon mis à la disposition de la Justice).

Fichier du service (depuis 1800) et fiches géographiques (**début XIX^e siècle-1979**).

Registres de nomination des avoués d'appel (1869-1978), d'Afrique du Nord (1882-1899), des justices de paix d'Algérie et Tunisie (fin XIX^e siècle); registres des dommages de guerre subis pendant la première guerre mondiale.

- Commissaires-priseurs :

Dossiers de présentation (**1920-1989**); dossiers spécifiques pour la Tunisie (1886-1957); dossiers de création d'offices (**1834-1972**). Un certain nombre de dossiers de présentation pour la période 1926-1943 ont été perdus (incendie du fort de Montlignon mis à la disposition de la Justice).

Fichier du service (depuis 1800).

Registres de nomination de l'An XII à 1978 (cf. A. N., 245 Mi* 1, pour An XII-1966), des justices de paix d'Algérie et Tunisie (1882-1929); registres des dommages de guerre subis pendant la première guerre mondiale.

- Greffiers des tribunaux de commerce :

Décrets de nomination (1920-1962).

Dossiers (**1950-1988**, 1987-1991)

Registres d'Algérie (1868-1896)

- Huissiers :

Dossiers de présentation (**1930-1986**, 1941-1991); dossiers spécifiques pour la Tunisie (1895-1957) et l'Alsace-Lorraine (1947-1950). Un certain nombre de dossiers de présentation pour la période 1926-1943 ont été perdus (incendie du fort de Montlignon mis à la disposition de la Justice).

Fichiers depuis 18900 (dans le service)

Registres de nomination des justices de paix d'Algérie et Tunisie (1849-1933); registres des dommages de guerre subis pendant la première guerre mondiale.

- Notaires :

Dossiers de nomination (1946-1949, **1950 à 1990**, 1938, 1944, 1986-1991); dossiers spécifiques de nomination Alsace-Lorraine (1934-1939, 1946, 1949)

Fichiers depuis 18900 (dans le service)

Registres de nomination pour les périodes An XI-1913 et 1859-1978 (cf. A. N., 244 Mi* 1 à 29), des justices de paix d'Algérie et Tunisie (1868-1901); registres des dommages de guerre subis pendant la première guerre mondiale.

Sont également conservés des dossiers de professions particulières : administrateurs-judiciaires (1954-1976), agréés (1945-1972), experts judiciaires (1945-1975; Tunisie : 1897-1955), interprètes judiciaires (Algérie : 1949-1953; Tunisie : 1885-1949) et syndics (1949-1983; Tunisie : 1833-1932).

* *Documents concernant la noblesse* :

- Registres de délibérations du Conseil du sceau des titres et enregistrement des lettres patentes concernant les collations, confirmations de titres...de 1808 à 1870 (67 registres). Cf. A. N. 149 Mi* 1 à 38, avec un fichier des titres nobiliaires (A. N. 327 Mi 1 à 4).

- Registres des armoiries concédées.

- Répertoires alphabétique des majorats de 1808 à 1814 (A. N. 405 Mi*).

- Décisions portant confirmation des dotations, décisions relatives au sceau depuis 1870 jusqu'à l'époque contemporaine.

** Documents concernant l'état des personnes :*

- Adoptions : dossiers (1946-1970, **1968-1977**); pour les fichiers et registres : cf. dispenses.
- Changements de noms : décrets de 1822 à 1965 (quelques lacunes), dossiers (1946-1966, **1931-1945, 1968-1981**, 1981-1986), fichiers (1848-1942, 1900-1956, 1957-1978), registres depuis 1967.
- Dispenses en vue mariage : décrets (1924-1970), dossiers (**1931-1945, 1960-1986**, 1946-1966, 1971-1975), fichiers (1900-1968), registres depuis 1967.
- Naturalisations et nationalité : décrets (**1942-1958**), dossiers (1946-1961, **1927-1985**), fichiers (1900-1955).

** Autres documents :*

- Bureau du droit public et de la procédure civil : réformes, etc. (1930-1970).
- Organisation judiciaire de l'Afrique du Nord et de l'Egypte (1845-1952).
- Circulaires de la Direction (1827-1976).

d) Direction des Affaires criminelles et des Grâces (série D)

- Circulaires de la Direction (1827-1975).
- Exécuteurs des hautes œuvres en France et en Algérie (1899-1982).
- Projets de lois et de codes examinés par le service législatif du ministère de la Justice (1940-1958).
- Dossiers d'action publique (série A) pour **1956-1975**, 1976-1980.
- Dossiers de révision (série REV), pour 1943-1955, **1956-1972**; fichiers pour la série A (1949-1962), et les séries particulières A (U.S.A.) de 1952 à 1967, A (Algériens) de 1950 à 1960 et A (Evadés) de 1954 à 1957, les deux derniers fichiers étant lacunaires.
- Dossiers d'extradition demandées par l'étranger (**1922-1986**), par la France (**1938-1971**, 1953-1985). Registres depuis 1946 pour les premières, à partir de 1935 pour les secondes. Fichiers dans le service (depuis 1929).
- Grâces : décrets (1944-1984), dossiers (**1917-1947**, 1948-1964, **1965-1986**, 1983-1984); dossiers spécifiques pour les Algériens condamnés à mort (1947-1961), les Fraudes économiques d'Algérie (1944-1960) et l'Afrique du Nord (1942-1944); fichiers (1943-1975), avec fichiers spécifiques pour les courtes peines (1943-1986), les longues peines (1948-1985), les amnisties de la Cour de Sûreté de l'Etat et les tribunaux militaires (1965-1968), l'Outre-mer (1950-1960), l'Algérie-Tunisie (1948-1961), les infractions économiques (1949-1957) et les condamnés à mort (depuis 1936).

e) Direction Générale et de l'Equipeement

- Dossiers de personnel : agents contractuels (**1975-1980**), agents vacataires (**1973-1981**), infirmiers et assistants sociaux (**1974-1987**), pensions (**1920-1958**). Fichiers de pensions depuis 1927 (dans le service).
- Préparation et exécution des budgets du ministère de la Justice (1926-1987). Construction des palais de justice et des prisons (1914-1987).

3. L'administration pénitentiaire

Les archives de l'administration pénitentiaire sont très lacunaires. Représentées pour la première moitié du XIX^e siècle aux archives nationales dans la sous-série F¹⁶, elles sont ensuite complètement déficitaires, les documents conservés au ministère de la Justice ne remontant pas avant le début du XX^e siècle.

a) La série F¹⁶ (Prisons) des Archives nationales

- *Etat sommaire des versements*, tome II, p. 304-305; *Supplément*, p. 367.
- *Etat général des fonds*, tome II, p. 304-308.
- Sous-série F¹⁶ 101¹ à 1157. Prisons, maisons centrales, chaînes et dépôts de mendicité (1789-1843). Inventaire sommaire manuscrit, par Jules Viard, 1916, 3 volumes, photocopiés en 5 fascicules, 934 p.
- Index manuscrit sur fiches des noms géographiques, de personnes et de matières, par Rémi Mathieu, Pauline Coutant, revu par Odile Krakovitch, classé, révisé et dactylographié par Annie Poinot, Paris, 1987, 190 p. (index des plans en annexe).

Outre quelques registres concernant surtout les dépôts de mendicité du premier Empire (actes de création, nomination des employés, comptabilité), l'essentiel des cartons d'archives de F¹⁶ porte sur la période révolutionnaire, impériale et la Restauration. Quelques cartons regroupent des notes, des rapports, de la correspondance et de la comptabilité intéressant l'ensemble des établissements pénitentiaires de 1790 à 1836 (F¹⁶103 à 108). On peut rassembler la majeure partie des articles par type d'établissement.

Maisons centrales :

- deux collections parallèles réunissent des “objets divers” (construction et réparation des bâtiments, ateliers, marchés et fournitures, procès-verbaux de visites, inspections, états de détenus) pour la période An IV-1829 (F¹⁶ 323 à 358) et de la correspondance avec des rapports sur l'entretien des centrales (règlements, rapports sur le personnel, rapports de directeurs au préfet, mouvements de population, cahiers des charges, pécule des détenus) pour la période An XIII-1838 (F¹⁶ 398 à 424).
- administration générale (1808-1836) : budgets, comptabilité, règlements, rapports sur le personnel...(F¹⁶ 359^A à 371).
- bulletins de population (ou état semestriels du mouvement des détenus) pour la période 1818-1842 (F¹⁶ 372 à 383³).
- pécule de réserve des détenus (situation de la caisse de réserve, états nominatifs des libérés) de 1819 à 1839 (F¹⁶ 384 à 397, 455 à 459).
- demandes en grâce et états de condamnés susceptibles d'être graciés en vertu de l'ordonnance de 1818 (listes départementales) pour 1817-1834 (F¹⁶ 461 à 465).
- établissement de déportés et bannis de Pierre Châtel de 1807 à 1820 (F¹⁶ 120, 832).

Chaînes des bagnes :

- objets généraux de l'An III à 1837 (F¹⁶ 466 à 467, 485).
- conduite des chaînes (1760-1836) : dépenses, marchés, chirurgiens (F¹⁶ 486 à 489).
- forçats étrangers (F¹⁶ 483), septuagénaires (F¹⁶ 484).
- organisation des chaînes (An III-1837) : ordres et circulaires, itinéraires, états de condamnés au départ et à l'arrivée, dépenses de voyage, rapports, réclamations des entrepreneurs... (F¹⁶ 468 à 482B, 490 à 507, classement par chaîne).

Prisons départementales :

- affaires diverses (An III-1839) : administration, dépenses, population, rapports d'inspections, règlements, etc... (F¹⁶ 521 à 536).
- prisons des départements détachés de la France de 1785 à 1826 (F¹⁶ 546 à 570, 115 à 117).
- prisons de Paris (1780-1832). La majorité des documents est antérieure à l'An VIII, hormis quelques états nominatifs de détenus de l'An IX à l'An XI, des états de décès (1808-1809) ou des documents sur les condamnés aux fers de 1816 à 1832...(F¹⁶ 111 à 112, 118 à 119, 583 à 611).
- prisons des autres départements de la Révolution à l'Empire : organisation, entretien, ateliers, dépenses, rapports... (F¹⁶ 109 à 110, 113, 116, 615 à 795, 799 à 830).
- mouvement et dépenses des prisons (1808 à 1817) avec traitements des employés, états des retenues sur les traitements du personnel pour la retraite, états des condamnés aux fers en attente d'être transférés, frais de transport de mendiants, réclamations des fournisseurs, etc... (F¹⁶ 121 à 176, 179 à 304, 321; 309 à 318 pour les départements détachés de la France en 1813).
- états de condamnés à plus d'un an de prison, résidant dans les prisons départementales de 1817 à 1843 (F¹⁶ 425 à 446) et transfèrements en maison centrale (F¹⁶ 447 à 454).

Dépôts de mendicité :

- dépôts des départements français et des départements détachés de la France : création et installation, états des dépenses mises à la charge des communes, états de personnel, recettes et dépenses, règlements et produits des ateliers, mouvements de population, états nominatifs de mendiants...pour l'Empire et la Restauration (F¹⁶ 982 à 1140, avec série complémentaire pour les pays détachés de la France en F¹⁶ 537 à 545^B).
- demandes d'emploi dans les dépôts de mendicité de 1811 à 1816 (F¹⁶ 1141 à 1154).

b) Les archives conservées au ministère de la Justice

Elles relèvent de la Direction de l'Administration pénitentiaire (série E). Parmi les plus importants on peut recenser les documents suivants qui, à l'exception des dossiers de personnel, commencent rarement avant le milieu du XX^e siècle.

- dossiers des personnels de surveillance, classés par catégories de personnel, de 1910 à 1982 (avec fichiers).
- dossiers des directions régionales et des établissements (seconde moitié du XX^e siècle) : classement par ordre alphabétique des prisons (rapports d'inspection, vie matérielle, population, articles de presse, personnel, etc...). Il existe également les dossiers des établissements de nord-africains en France (Baumettes, Fresnes, La Santé...) et ceux des établissements pénitentiaires d'Algérie et d'Outre-Mer.
- dossiers de "principe" (législation et organisation générale) regroupant circulaires, notes de service et textes divers concernant l'instruction et l'application des directives de l'administration pénitentiaire. Une série chronologique et une série méthodique. Dossiers postérieurs à 1945.
- dossiers de détenus pour lesquels il a été fait appel à l'administration centrale (requêtes, incidents...). Dossiers de libérés depuis 1960 environ. L'inexistence des dossiers d'exécution des peines pour la période antérieure (libérations de la première moitié du XX^e siècle, au moins depuis 1911) n'est pas certaine.
- dossiers individuels des anciens relégués.
- dossiers individuels des libérés conditionnels.
- dossiers individuels des activistes et membres de l'O. A. S. ainsi que des établissements où ils ont été internés.
- dossiers individuels des événements de 1968.
- des collections de dossiers d'évasions, de suicides et décès existent également pour la période récente (depuis la fin des années 1950).

Les archives de la Direction de l'Éducation Surveillée (série F) sont en cours de classement. Elles comportent notamment les dossiers de carrière du personnel (**1950-1988**, 1988-1990) avec des fichiers de personnels (depuis 1945); des dossiers de mineurs (**1948-1969**, 1956-1965) et de contentieux (1969-1979). Il existe également des registres de libérations par année de libération, puis par année de naissance (**1920-1948**, **1929-1964**) ainsi que des statistiques, rapports d'activité et d'inspection des établissements et dossiers d'établissements (1946-1987).

4. Archives imprimées

Les principales collections de documents imprimés ayant un caractère de source (instructions, circulaires, publications statistiques, émanant des ministères principalement) peuvent être consultées à la Bibliothèque centrale du ministère de la Justice (collections complètes), aux Archives nationales (Sous-série AD. XIXj Ministère de la Justice; sous-série AD. XIXi Ministère de l'Intérieur. Les collections sont incomplètes.) ou dans les principales bibliothèques parisiennes (Bibliothèque nationale, Bibliothèque administrative de la ville de Paris, etc...).

L'analyse du contenu des documents suivants est faite en *Troisième partie. Les documents* (rubriques : circulaires, audience, statistique, code pénitentiaire).

Recueil officiel des instructions et circulaires du ministère de la Justice, Paris, 1879-1883, in-8°, 3 vol (tomes I. 1790-1840, II. 1841-1862, III. 1863-1875), puis *Bulletin officiel* du ministère de la Justice.

Compte général de l'administration de la justice criminelle 1827-1978 à périodicité annuelle (sauf les années de guerre) avec des volumes récapitulatifs en 1850, 1880 et 1900.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale 1831-1978.

Compte général de l'administration de la justice dans les colonies 1834-1839, 1850-1852, 1859-1867.

Compte général de l'administration de la justice militaire devenant en 1888 *Tableau statistique général de l'administration de la justice militaire* 1832-1907.

Discours de rentrée des Cours d'appel : brochures imprimées par cours depuis le milieu du XIX^e siècle environ.

Code des prisons ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, de 1670 à 1952, Paris, 1845-1952.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires publiée de 1852 à 1946 (à l'exception des années de guerre), puis *Rapport annuel sur l'exercice de...*[année], publié par le Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

II. Archives des juridictions

1. Juridictions supérieures

a) La Cour des comptes (Archives nationales, série AK)

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 584.

- Crépey (André) et Elie (Jacques) (sous la direction de), *La Cour des Comptes*, collection "histoire de l'administration française, Paris, C. N. R. S., 1984, XVI-1192 p.

- AK 1 à 19. Inventaire semi-analytique manuscrit, par L. Le Grand, 1926, 14 p.

Cette série, très pauvre (19 articles), comprend les pièces justificatives des budgets des ministères pour les exercices 1902-1904 et ceux de la Ville de Paris pour 1895-1898 et 1901.

La Cour des Comptes ne conserve pas de fonds antérieurs à 1958, hormis les “rapports sur le contrôle des comptes du comptable” qui servent de base à l’établissement du rapport public. Réalisés par établissement, à caractère pluri-annuel, ils sont conservés depuis la fin du XIX^e siècle.

Les sources sont donc essentiellement imprimées (disponibles à la Cour) :

- Recueil des arrêts du Conseil d’Etat statuant au contentieux, du Tribunal des conflits et de la Cour des Comptes, Collection Lebon et Panhard, annuel depuis 1821 (tables 1849-1858, 1859-1874, 1875-1884, 1885-1894, 1895-1904, 1905-1924, 1925-1934, 1935-1954).
- Discours des séances de rentrée, depuis 1870.
- Déclarations générales de conformité, exercices 1829 à 1980 (annexées au Rapport public pour les années 1831-1925).
- Rapports publics : ils réunissent le rapport remis au chef de l’Etat, les déclarations générales destinées au ministère des Finances avec les observations comptables annexées, les “éclaircissements” des administrations en réponse aux observations du rapport public ou des déclarations générales (depuis 1862). Deux annexes chiffrées comparent par ligne des recettes et par chapitre de dépenses les chiffres résultant des arrêts de la Cour avec ceux du compte général des finances d’autre part, puis ceux des arrêts avec les comptes des ministres et les crédits ouverts. Depuis la deuxième guerre mondiale le rapport est établi tous les 2 ans en alternance avec le rapport d’ensemble de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.
 - Rapports au Roi et déclaration générale suivis des éclaircissements en réponse, années 1837 à 1845.
 - Rapports au Gouvernement de 1846 à 1850.
 - Rapports à l’Empereur de 1851 à 1870.
 - Rapports au Président de la République après 1871 (Cour des Comptes, série A 12).
- Collection des lois, décrets, arrêtés et autres documents concernant la Cour des Comptes, années 1807 à 1880 (avec les nomenclatures des pièces de dépenses à produire par les ordonnateurs des ministères), 34 vol.
- Notes de la Première Présidence aux rapporteurs, n°1 à 104 (années 1816 à 1933), avec tables.

b) Le Conseil d’Etat (Archives nationales, série AL)

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 585.
- Fougère (Louis) (dir.), *Le Conseil d’Etat, son histoire à travers les documents d’époque 1799-1974*, collection “histoire de l’administration française”, Paris, C.N.R.S., 1974, XVI-1012 p.

Les archives antérieures à 1870 ont péri lors de l’incendie de mai 1871. Le fonds de la section du contentieux versé aux archives nationales est actuellement conservé aux Centre des archives contemporaines (Fontainebleau). Répertoire sommairement sur bordereaux, il est composé des documents suivants :

- Registres des procès-verbaux du Conseil d’Etat (contentieux) de 1870 à 1935.
- Registres des décisions : série C (1933 -1958), série D (1912-1934).
- Dossiers des affaires jugées (1870-1897, 1899, 1926, 1928-1940, 1945-1977).
- Conseil des prises : dossiers portant principalement sur la première et deuxième guerre mondiale (organisation, procès-verbaux des séances et décisions, dossiers de capture...).
- Commission supérieure de cassation des dommages de guerre : décisions et procès-verbaux (1921-1944, 1949-1963), assemblées plénières (1948-1963), dossiers.
- Commission spéciale de cassation des pensions (1954-1973).

Archives imprimées (A. N., AD XIX^A. Conseil d’Etat)

- Recueil des arrêts du Conseil d’Etat statuant au contentieux, du Tribunal des conflits et de la Cour des Comptes, Collection Lebon et Panhard, annuel depuis 1821 (tables 1849-1858, 1859-1874, 1875-1884, 1885-1894, 1895-1904, 1905-1924, 1925-1934, 1935-1954).

- Compte général des travaux du Conseil d'Etat (1830-1844, 1852-1865, 1872-1877, 1883-1887).

c) La Cour de cassation (Archives nationales, série AM)

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 586-587.
- AM 1 à 3871. Chambre civile (1803-1899). Chambre des requêtes (1862-1934). Chambre criminelle (1847-1919). Chambre sociale (1850-1939). Répertoire numérique dactylographié, par J. Chaumié, 1952, 86 p.
- AM 3872 à 5375. Chambre civile (1900-1906). Chambre des requêtes (1935-1941). Chambre criminelle (1920-1939). Chambre sociale (1939-1949). Répertoire numérique dactylographié, par J. Chaumié, 1959, 47 p.
- AM 5376 à 7601*. Chambre civile (1907-1959). Chambre des requêtes (1942-1947). Chambre criminelle (1940-1959). Chambre commerciale (1947-1959). Chambre sociale (1938-1959). Réquisitoires (1824-1930). Désistements (1833-1836, 1935-1959). Chambre provisoire siégeant à Alger (1943-1944). Répertoire numérique dactylographié, par J. Chaumié, 1968, 86 p.
- AM 7602 à 9040*. Chambre criminelle (1959-1968). Chambre civile (1966-1968). Chambre commerciale (1966-1968). Chambre sociale (1866-1968). Désistements (1959-1970). Assistance judiciaire (1950-1966). Répertoire numérique dactylographié, par C. Lamoussière, 1974, 47 p.
- AM 10001 à 10006. Dossiers d'instruction (An XI-1811, 1834-1866). Inventaire semi-analytique dactylographié, par M.-C. Moine et A. Poinso, sous la direction de S. de Dainville-Barbiche, 1989, 16 p.

Le fonds comprend essentiellement les minutes des arrêts rendus par les différentes chambres de la Cour, avec quelques pièces annexes. Bien que la Chambre sociale ait été créée seulement en 1938 les affaires de son ressort traitées antérieurement (litiges concernant les élections, les prud'hommes, les assurances sociales et les loyers), dépendant auparavant d'une Chambre civile, y sont rattachées au plan archivistique. Les arrêts sont conservés par chambre avec numérotation annuelle, les répertoires des arrêts étant conservés par la Cour de cassation. A l'exception de quelques arrêts exceptionnels qui restent à la Cour (particulièrement ceux des séances plénières et chambres réunies), l'ensemble du fonds est conservé au Centre des archives contemporaines. Le fonds AM des Archives nationales ne comporte que six articles évoquant le rôle disciplinaire de la Cour (cas de forfaiture de magistrats) et l'attentat d'Orsini.

<i>Chambres</i>	<i>Périodes</i>	<i>Cotation AM</i>
Chambre des requêtes	1862-1947	99-775, 3879-3946, 7334-7361
Chambre civile	1803-1952	1-97, 3872-3878, 7168-7234
1 ^o Chambre civile	1952-1959	7235-7290
2 ^o Chambre civile	1952-1959	7291-7333
Chambre criminelle	1847-1959	776-2720, 3947-5198, 5376-6531
Chambre sociale :		
- Elections	1850...1950 ⁽¹⁾	2721-2945, 5368-5375, 7515
- Prud'hommes	1905-1950	2946-3007, 5311-5353, 7518-7521
- Assurances sociales	1931-1950	3008-3024, 5354-5367, 7516-7517
- Loyers	1918-1949	3025-3871, 5199-5310
- Chambre sociale	1938-1959	7451-7491
Chambre commerciale	1947-1959	7362-7442
Désistements	1833-1836, 1935-1959	7492-7514

(1) Lacunes avant 1877, entre 1916 et 1918 et pour 1943-1944

2. Juridictions politiques

a) La Haute Cour de Justice

A l'exception de la période de la Troisième République les fonds de cette juridiction ont été versés aux Archives nationales. La Cour a le plus souvent publié les comptes-rendus des procès (procédure générale, débats).

Pendant la monarchie censitaire

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 43-44.

- Archives nationales. *Cour des pairs. Procès politiques. Tome I. La Restauration, inventaire des articles CC 499 à 545, Tome II. La Monarchie de Juillet 1830-1835, inventaire des articles CC 546 à 670, Tome III. La Monarchie de Juillet 1835-1848, inventaire des articles CC 671 à 852*, par Jeannine Charon-Bordas, Paris, Archives nationales, 1982-1984, 109, 263 et 249 p.

Charon-Bordas (Jeannine). La série CC aux archives nationales. Cour des pairs, procès politiques, in *1848 Révolutions et mutations au XIX^e siècle, Bulletin de la société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 1985, p. 53-58.

La série CC des archives nationales (Sénat, chambre et cour des pairs) comprend les archives de la Chambre jugeant en cour de justice entre 1815 et 1847 (articles 499 à 852). On y trouve en particulier de nombreux dossiers sur les journées insurrectionnelles d'avril 1834 et celles des 12 et 13 mai 1839, avec non seulement la procédure mais également d'importantes pièces à conviction (il faut souligner l'intérêt des papiers saisis : archives des associations, correspondance, journaux).

Pendant la Seconde République

- *Etat général des fonds*, tome II, p. 447-448.

- inventaire sommaire de Mme Bertho.

Hautes-Cours de Bourges et de Versailles (1849). Archives nationales, Série W, cotes 568 à 588 (Juridictions extraordinaires).

Les deux juridictions ont jugé en 1849 les inculpés des journées des 15 mai 1848 et 13 juin 1849. Les documents comprennent des dossiers individuels d'inculpés, des pièces de procédure et des papiers saisis.

Pendant la Troisième République

Les archives pour cette période sont conservées au Sénat et peuvent être consultées par les chercheurs sous réserve de l'autorisation de M. le Bibliothécaire du Sénat.

Les documents concernent les affaires suivantes :

- Procès Boulanger (1889) : commission d'instruction du procès, documents divers (pétitions relatives au maintien du général Boulanger au ministère de la guerre, pièces décrivant les manifestations de la gare de Lyon).

- Procès Déroulède et autres (1899) : audiences du procès (septembre 1899 à février 1900).

- Procès Malvy (1918) : commission d'instruction, documents divers (dépositions, correspondance avec la justice militaire).

- Procès Caillaux (1920) : commission d'instruction, compte-rendu des audiences, documents divers (correspondances de la défense, brochures et articles de journaux).

- Procès Cachin (1923) : documents divers (pièces de greffe, organisation de la Cour de justice).

- Procès Péret (1931) : commission d'instruction, documents divers (dépositions de certains témoins, organisation de la Cour de justice, auditions du mois de juin 1931).

Cour suprême de Justice. Procès de Riom 1940-1942 (Archives nationales, 2 W)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 165-168.

- 2 W 1 à 89. Répertoire numérique détaillé manuscrit, par G. Beaujouan, P. Cézard, P. Durye et M. Gébelin, 1945-1950, 246 p. (avec une table alphabétique des témoins).

Le fonds de la Cour suprême comprend des documents officiels (documents parlementaires, presse syndicale, dossiers de réintégration d'ouvriers congédiés), les interrogatoires et mémoires des prévenus, les dépositions des témoins, la sténographie des débats, des dossiers de procédure contre X ou non versés à la procédure.

Compléments :

A. N. F⁷ 15288. Procès de Riom (sommaire des audiences, surveillance de la correspondance des internés, échos de presse).

A. N. 72 AJ 411 à 413. Papiers de Joseph Barthélémy, ministre de la Justice, dossiers sur le procès de Riom 1940-1943.

A. N. BB³⁰ 1718-1720. Juridictions spéciales.

Bibliographie :

Rimbaud (Christiane), Béteille (Pierre). *Le Procès de Riom*, Paris, 1973, 284 p.

Michel (Henri). *Le Procès de Riom*, Paris, A. Michel, 1979, 407 p.

Haute de Cour de Justice de la Libération (Archives nationales 3 W)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 168-171.

- 3 W 1 à 359. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par M.-T. Chabard, 11 vol., 2420 p.

Ce fonds est d'une grande richesse par le grand nombre de pièces dépouillées par la Cour et provenant des papiers du chef de l'Etat français, des ministères et de différents services français et allemands. Il comprend, outre des pièces générales (3 W 1 à 30 : organisation de la Cour, personnel, budgets, inventaires, fichiers des inculpés et témoins, réquisitoires et arrêts), les comptes-rendus sténographiques des audiences (3 W 31 à 43), les dossiers de procédure pour 107 inculpés (pièces de forme, papiers de la commission d'instruction, etc...en 3 W 44 à 346) et les archives dites "de Berlin" (copies de documents en provenance de l'Allemagne en 3 W 347 à 357).

Compléments :

- Haute-Cour de Justice. Compte-rendu in extenso des audiences transmis par le Secrétariat général de la Haute Cour de Justice. Procès du maréchal Pétain, Paris, 1945, 386 p. (Journal Officiel)

- A. N. 334 AP 31 à 48. Fonds du Cabinet Bluet : comptes-rendus sténographiques des audiences, sauf pour les procès terminés par non-lieu.

b) Les juridictions extraordinaires

Tribunal d'Etat. Section de Paris (Archives nationales 4 W)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 171-172.

- 4 W 1 à 26. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par B. Blanc, 1987 et Fichier alphabétique des inculpés par F. Adnès.

L'essentiel du fonds est constitué par les papiers des audiences tenues du 20 septembre 1941 au 26 septembre 1944. Un article porte sur l'organisation du tribunal et un autre rassemble les affaires non jugées ainsi que les révisions par le Cour d'appel de Paris (janvier 1945-septembre 1946).

Compléments :

A. N. 510 Mi 1. Microfilm du registre des arrêts du Tribunal d'Etat.

A. N. BB³⁰ 1720. Dossier relatif au personnel du tribunal.

A. N. BB¹⁸ 3294⁴. Tribunal d'Etat.

Pour la section de Lyon, voir A. D. du Rhône (1035 et 1632 W).

Section spéciale de la Cour d'appel de Paris (Archives nationales Z⁴)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 173-174.

- Z⁴ 1 à 164. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par A.-M. Bourgoïn, 222 p. (avec un fichier alphabétique des inculpés).

Les archives conservées sur les affaires jugées entre le 27 août 1941 et le 25 septembre 1944 donnent une documentation importante sur l'activité de la Résistance (communiste principalement) et sur sa répression par les autorités de Vichy.

Le fonds est divisé en deux parties principales : les dossiers des affaires jugées en Z⁴ 1 à 105 (avec rapports de police, interrogatoires, dépositions, procédure; les affaires relatives à des Espagnols étant classées à part) et les scellés en rapport avec les affaires précédentes classés en Z⁴ 106-164 (tractes, brochures, journaux, affiches, etc...). Le fichier des inculpés permet de reconstituer les dossiers ainsi disjointes.

Compléments :

- A. N. BB¹⁸ 3225 et suiv. Poursuites contre les communistes depuis 1939.

- A. N. BB¹⁸ 7051 à 7059. Sections spéciales.

- A. N. BB³⁰ 1709, 1720, 1887.

- A. N. 94 Mi* 1. Affaire jugée par la section spéciale de la Cour d'appel de Paris (1943).

Cour de justice du département de la Seine (Archives nationales Z⁶)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 176-180.

- Z⁶ 1 à 528. Répertoire numérique détaillé dactylographié, 264 p.

- Z⁶ 529 à 1375. Répertoire numérique détaillé manuscrit.

- Z⁶ 1704 à 1728. Répertoire numérique détaillé dactylographié, 9 p.

Ce fonds important - 3401 articles - rassemble près de 6000 dossiers d'inculpés. 620 dossiers d'affaires jugées par la Cour ne sont pas conservés dans ce fonds : certains ont été perdus, d'autres détruits par suite d'amnistie, ou transmis à d'autres juridictions (tribunal militaire, Cour de sûreté de l'Etat ou Chambre civique). D'autre part, de nombreuses affaires de province ont été traitées par la Cour de la Seine qui a fonctionné jusqu'en 1951, les dossiers instruits par les Cours de justice de province lui ayant été transmis après leur suppression.

Chaque dossier - comprenant les pièces de procédure - concerne un ou plusieurs inculpés, le nombre augmentant quand il s'agit d'affaires importantes comme celles des journaux de la collaboration. Les dossiers des affaires jugées sont cotés en Z⁶ 1 à 894, les scellés et pièces annexes s'y rapportant étant disjointes et cotés en Z⁶ 898 à 2000. Le reste du fonds n'est pas coté. Il comprend les dossiers de non-lieu (environ 1100 cartons), de recours en grâce de 1945 à 1975 (312 cartons), de pourvois en cassation (32 liasses), des demandes de révision (1945-1962), des demandes d'amnistie (1951-1954), de restitution de scellés (1948-1963) et de la correspondance administrative.

Deux registres d'enregistrement¹ chronologique des dossiers de 1944 à 1950 ("procès-verbaux" et "instructions" indiquant les noms des plaignants, des inculpés, les inculpations, les solutions et jugements intervenus) et les fichiers des dossiers de la Cour de justice de la Seine, des dossiers de grâces de la Cour de la Seine et des cours du ressort de Paris, de la correspondance administrative, servent d'instruments de recherche.

¹ Ces registres concernent également les cours de justice du ressort de la Cour d'appel de Paris : Auxerre, Châlons-sur-Marne, Chartres, Melun, Reims, Troyes et Versailles.

Ces archives donnent un éclairage particulièrement riche sur les services de la Gestapo et les organismes de la collaboration dans leur activité de lutte contre la Résistance. Ces services, qui rayonnent sur l'ensemble du territoire, donnent un intérêt national à ce fonds de la Cour de justice de la Seine, d'autant plus que cette dernière a pris en charge nombre d'affaires de province après la suppression des autres Cours de justice.

Compléments :

A. N. BB¹⁸ 7108 à 7221 (8 BL 1 à 5923). Collaboration.

Chambres civiques de la Cour de justice de la Seine (Archives nationales Z⁵)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 174-176.

- Z⁵ 1 à 333. Répertoire numérique détaillé manuscrit, 95 p. (avec fichier alphabétique des inculpés par A.-M. Bourgoin)

Le fonds qui comprend essentiellement les dossiers des affaires jugées (numérotés de 1 à 8873; quelques lacunes) cotés Z⁵ 1 à 311 et le fichier correspondant (Z⁵ 313 à 333), apporte des renseignements sur les adhérents des partis de la collaboration (inculpés) et indirectement sur l'activité de la Résistance et son audience dans la population (témoignages).

Cour de justice de l'Indochine (Archives nationales Z⁷)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 180-181.

- Z⁷ 1 à 51. Répertoire numérique détaillé dactylographié, 13 p.

La sous-série Z⁷ comprend les dossiers a Cour de justice de l'Indochine : affaires jugées, classés sans suite ou ayant fait l'objet de non-lieu. Les scellés et pièces annexes sont classés à part (Z⁷ 24 à 51).

3. Juridictions particulières

Les fonds des tribunaux consulaires et ceux des tribunaux de l'occupation française en Allemagne et en Autriche relèvent du service des archives du ministère des Relations Extérieures.

Instrument de recherche général :

- *Etat général des inventaires des archives diplomatiques*. Avant-propos par Jean Batbedat, Paris, Imprimerie nationale, 1987, 249 p.

- Ministère des Relations Extérieures. *Les Archives du Ministère des Relations Extérieures depuis les origines. Histoire et Guide*, tomes I et II, Paris, Imprimerie nationale, 1985, 480 et 523 p.

a) Tribunaux consulaires

Les fonds sont conservés dans les archives rapatriées des ambassades et des consulats, consultables au Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Ils sont actuellement en cours de classement.

b) Tribunaux de l'occupation française en Allemagne

Les fonds sont conservés au dépôt annexe de Colmar. Pour chacun des tribunaux - tribunal général (tribunal supérieur), tribunaux intermédiaires (tribunaux de première instance), tribunaux sommaires (juges résidents) - il existe un répertoire et une liste des affaires jugées par tribunal et par localité. Un répertoire des répertoires facilite les recherches au dépôt de Colmar.

Ces archives ne sont pas communicables avant le délai de 100 ans : aucune dérogation n'est accordée, même pour les recherches de caractère scientifique.

4. Juridictions internationales

Tribunaux militaires internationaux (Archives nationales BB³⁵) (907 articles)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 314-317.

- BB³⁵ 1 à 907. Répertoire numérique dactylographié, par C. Bertho, 257 + 26 p.

- Adler-Bresse (M.). Les sources allemandes de la Deuxième guerre mondiale, *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 41, janvier 1961, p. 59-60.

Cette sous-série regroupe les fonds des procès des grands criminels de guerre jugés aux Tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo, ceux de l'Office of Chief of Counsel for War Crimes (tribunal militaire américain à Nuremberg) et des documents préparatoires à un procès des dirigeants de l'économie allemande. Pour l'essentiel il s'agit de copies multigraphiées¹.

Compléments :

Tribunal militaire international. Procès des grands criminels de guerre. Documents officiels. Texte officiel en langue française, Ed. Lawrence Deems Egbert, Nuremberg, 1947-1949, 42 tomes. (publication officielle des actes du procès de Nuremberg)

A. N., 558 Mi 1 à 49. Microfilm des procès-verbaux du Procès de Tokyo.

Procès Röchling devant le tribunal général du gouvernement militaire de Rastatt (Archives nationales BB³⁶) (159 articles)

- *Etat général des fonds*, tome V, p. 317-319.

- BB³⁶ 1 à 160 Répertoire numérique détaillé dactylographié, par E. Dunan, 58 p.

La sous-série comprend les documents du procès de Hermann Röchling, dirigeant de firmes importantes de la Sarre et chef de l'économie de guerre du Reich à partir de 1942, accusé de crimes contre la paix, crime de guerre et crime contre l'humanité. Le procès eut lieu en 1948 devant la chambre économique du tribunal général du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne, à Rastatt. Les archives de ce tribunal sont conservées à Colmar (service d'archives du ministère des Relations Extérieures).

III Archives militaires

1. Fonds de l'armée de Terre

Les fonds de la justice militaire relevant de l'armée de terre² sont conservés, selon les périodes concernées, soit au Service Historique de l'Armée de Terre (Château de Vincennes), soit au Dépôt Central d'Archives de la Justice Militaire du Blanc (département de l'Indre), soit dans les dépôts des Archives départementales.

Les deux premiers dépôts, relevant de l'autorité militaire (Ministère de la Défense, Etat-Major de l'Armée de Terre, Service Historique), conservent essentiellement les documents judiciaires portant sur les juridictions militaires ayant exercé en temps de guerre, celles ayant existé dans l'Empire colonial (depuis 1871) et les juridictions militaires en temps de paix pour la période postérieure à la première guerre mondiale. Les archives actuellement conservées au dépôt du Blanc seront progressivement transférées, au fur et à mesure des possibilités ouvertes à la communication des documents (délai de cent ans), au S. H. A. T. (Château de Vincennes).

¹ Les originaux sont à la Cour internationale de La Haye pour le Tribunal militaire international et aux U. S. A. pour l'O. C. C. W. C.

² Nous remercions vivement le Général Bassac, Chef du Service Historique de l'Armée de Terre, pour les informations qu'il a bien voulu nous communiquer sur l'état actuel des fonds de son service.

Une présentation des dossiers conservés est actuellement difficile dans la mesure où les opérations de classement n'ont concerné qu'une petite partie des fonds. En règle générale, le S. H. A. T. ne détient avant 1870 que les minutes des jugements, les procédures étant régulièrement conservées après cette date. Le seul inventaire publié (Ministère de la Guerre, *Inventaire des archives conservées au service historique de l'Etat-major de l'armée, Château de Vincennes, Archives modernes*, 2^e édition, Paris, 1954) porte uniquement, en ce domaine, sur la période antérieure à 1872 :

- sous-série C¹⁸ (86 articles). Premier Empire. Justice militaire (inventaire dressé par MM. Marc André Fabre et Louis Garros). Cette sous-série, intéressante pour l'histoire politique de la première moitié du XIX^{ème} siècle, comprend des documents provenant du Bureau de la Justice militaire, classés par nature d'affaires : bandes de Chauffeurs de l'an V, jugements des émigrés réfractaires, escroqueries en matière de conscription, menées royalistes sous l'Empire, menées bonapartistes sous la Restauration, tentatives insurrectionnelles de Louis Napoléon Bonaparte, prisonniers de guerre, dossiers du Conseil de guerre de Strasbourg et du Conseil de guerre de la première division (Empire), etc...Plusieurs cotes concernent le fort de Ham : registre d'écrou, renseignements sur les détenus, registres de correspondance (1809-1855), captivités des ministres de Charles X, de Louis Napoléon Bonaparte...

- sous-série Lt. Guerre de 1870-1871. Justice militaire (29 articles). Les documents les plus nombreux se rapportent au procès de Bazaine. Il y a également quelques articles sur les prisonniers de guerre (dont ceux de la Commune, détenus à Cherbourg et Belle Ile).

- sous-série Ly. Commune de Paris (1871). Les dossiers des conseils de guerre ayant jugé les Communards bénéficient d'un fichier nominatif.

Les archives postérieures, conservées à Vincennes, concernent plus particulièrement les affaires d'intelligence avec des puissances étrangères mettant en cause certains parlementaires ou hommes politiques. Le fonds de la première guerre mondiale est l'un des plus complets avec minutes, procédures, registres de jugements et de non-lieu pour les Conseils de guerre permanents des régions de corps d'armée, les Conseils de guerre ayant siégé en France et hors de France sur divers théâtres d'opérations extérieurs. Il faut y ajouter les dossiers de la Cour spéciale de justice militaire qui a fonctionné de mai 1933 à janvier 1935 pour la révision des jugements prononcés pendant la première guerre. Sont également présents à Vincennes les jugements et procédures des conseils de guerre ayant exercé dans l'Empire colonial français.

Au delà de la première guerre mondiale, les dossiers de la justice militaire sont actuellement conservés au Dépôt du Blanc où les procédures sont répertoriées. Hormis les affaires relevant de la juridiction ordinaire en temps de paix on trouvera dans ces fonds des éléments importants pour l'histoire de la seconde guerre mondiale et des guerres coloniales.

Pour la période 1939-1945 existent ainsi des dossiers d'affaires d'intelligence avec des puissances étrangères (Allemagne, Italie, U. R. S. S. et Japon) pour l'avant-guerre, d'affaires de démoralisation et de sabotages pendant la drôle de guerre. Il y a également tous les dossiers concernant la répression des sociétés secrètes et organisations dissoutes (parti communiste, syndicats, Forces Françaises Libres, 5^e Colonne...). Après guerre, les tribunaux militaires ont participé à la répression de la collaboration, soit avant l'installation des Cours de Justice, soit après leur suppression, pour ce qui est des affaires restant à juger. Le dépôt du Blanc conserve aussi les dossiers des crimes de guerre commis sur le territoire national (ainsi que ceux des membres de la Gestapo jugés après guerre par les tribunaux français).

Pendant la guerre d'Indochine la répression vise les activités du Vietminh, l'opposition à la guerre conduite par le P.C.F., les affaires financières. Des dossiers sur l'opposition à la guerre de Corée existent également, et pour la guerre d'Algérie, l'activité des tribunaux militaires concerne principalement les activités du F. L. N. et de ses sympathisants.

En dehors des dépôts cités (S. H. A.T. et Le Blanc), les dossiers et jugements des conseils de guerre en temps de paix sont pour la plupart conservés dans la série R de certaines Archives départementales pour la période allant du début du XIX^{ème} siècle à la veille de la première guerre

mondiale. On se reportera aux différentes notices départementales présentées en *Cinquième partie* pour l'analyse des fonds et les références aux instruments de recherche disponibles. Nous donnons en annexe un tableau récapitulatif, par conseil de guerre, des fonds repérés et de leur localisation.

Pour ce qui est des archives pénitentiaires, les dépôts militaires possèdent les registres d'écrou - postérieurs au Second Empire - de certaines prisons militaires. Le dépôt du Blanc a en particulier les dossiers de détention des militaires depuis 1919 et quelques documents sur certains camps d'internement de la seconde guerre mondiale.

2. Fonds de la Marine

En principe, les documents antérieurs à 1870 sont conservés aux Archives nationales, les documents postérieurs l'étant au Service historique de la marine. Il y a des exceptions dans les deux sens. Ces fonds sont ceux des archives centrales dont les plus importantes sont constituées par le fonds du Bureau de la justice maritime (classé en CC³) qui a une importante série de copies de jugements de toutes les juridictions siégeant à terre, à bord ou dans les colonies, celui de la Justice maritime commerciale (en CC⁴) et le fonds des bagnes (en DD⁵). En outre il y a des archives dans chaque port siège d'un arrondissement maritime (Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Toulon).

a) Archives centrales (archives nationales, SHM)

Etat général des fonds, tome III, p. 89-255

1) Le fonds du Bureau de la Justice maritime

L'important fonds du Bureau de la justice maritime, partiellement versé aux archives nationales est inclus dans la sous-série CC³ «Troupes et équipages» (CC³ 1430 à 2388, 2587 à 2631).

Bourgin (G.). Sous-séries CC¹⁻³. Répertoire numérique dactylographié.

Service historique de la marine. CC³ 2180 à 2743. Répertoire numérique dactylographié.

<i>Documents</i>	<i>Période</i>	<i>Cotes CC³</i>
Grâces : rapports au chef de l'Etat, décisions	1851-1905	1430-1460, 2179
Conseils et tribunaux de révision : décisions	1869-1906	1462-1466
Décisions en matière de simple police	1881-1908	1467-1470
Organisation de la justice maritime (rapports, réformes et projets) :		
- Tribunaux, code pénal maritime	1792-1912	1471-1476
- Etablissements pénitentiaires	1851-1907	1477-1478, 1482-1487
- Rapports sur la police et la justice maritime	1874-1895	1488-1490
Correspondance :		
- minutes de la correspondance départ	1848-1895	1491-1524
- enregistrement de la correspondance départ	1851-1900	1599-1649*
- correspondance à l'arrivée	An IV-1907	1650-1663
Dossiers personnels des commissaires du gouvernement, greffiers, surveillants des prisons	1870-1910	1667-1670
Comptabilité : marchés, emploi de fonds et budgets	1857-1909	1664-66, 1671-72
Prisons maritimes : états de condamnés	1862-1905	1673-1686
Dossiers de déserteurs et insoumis	1881-1904	1687-1700
Compagnies disciplinaires et mesures disciplinaires	1832-1910	1701-1725
Jugements des conseils de guerre et de révision ¹	1790-1914	1726-2169*

¹ Importante série qui comprend depuis 1848 les jugements des conseils de guerre permanents des ports, des colonies et des corps expéditionnaires, les conseils de guerre à bord, les conseils de justice.

Tables des jugements	1806-1893	2170-2177*
Dossiers sur les déportés de la Commune	1873-1881	2180*
Contrôle nominatif des individus ayant pris part à la Commune, individus détenus dans les ports de Lorient et Rochefort à la suite de la Commune. Marins de la Commune.		2294-2295*
Marins ayant participé à la Commune de Paris	1867-1873	1479-1480

* Certains dossiers restent conservés au S. H. M., notamment les jugements des années 1865-1914 (cotes 1838 à 1855, 1857 à 1860, 1863 à 1874, 1876 à 1877, 1879 à 1913, 1915 à 2169, 2298 à 2238, 2345 à 2384), à l'exception des décisions concernant l'état de siège à la Réunion (1868-1869), l'insurrection à la Martinique (1871-1885) et de quelques jugements des années 1869-1876. Il en est de même pour les Tables (2175 à 2177 pour 1869-1893 et 2296 à 2297 pour 1869-1900)

CC³ 2587 à 2631. Justice maritime versement de 1949. Il semble y avoir des dossiers d'organisation générale, les minutes de 1933 à 1944 (CC³ 2587 à 2591) et les dossiers (1939-1946), avec un carton sur les mutins de la mer Noire (1919-1920).

2) Dossiers de la justice maritime commerciale

La sous-série CC⁴ «Navigation commerciale» comprend les dossiers de la justice maritime commerciale entre 1852 et 1910. En 1913 le ministère de la marine perd toute autorité sur la marine marchande. Le fonds est entièrement versé aux Archives nationales.

Sous-série CC⁴. Classes, inscription maritime, navigation commerciale. Répertoire numérique dactylographié.

<i>Documents</i>	<i>Périodes</i>	<i>Cotes CC⁴</i>
Code pénal et disciplinaire de la marine marchande	1830-1882	1178-1181
Dossiers d'affaires litigieuses	1849-1893	1259-1263
Justice maritime commerciale	1852-1910	1452-1628
jugements et dossiers des prévenus ¹	1852-1894	1454-1591
jugements	1891-1910	1593-94, 1596-1625
jugements des accidents et collisions ²	1891-1898	1592, 1595
grâces	1852-1910	1452-53, 1626-27
répertoire	1852-1854	1628

3) Fonds des bagnes DD⁵ Chiourmes (Service historique de la marine)

Sous-série DD⁵. Chiourmes, XVIIIe-XXe siècles. Répertoire numérique dactylographié.

<i>Documents</i>	<i>Périodes</i>	<i>Cotes DD⁵</i>
Registres des minutes de la correspondance	1792-1872	10-162
Revue des forçats des chiourmes de :		
Brest	1819-1820	168-169
Toulon	1859-1872	170-182
Registres des signalements des forçats des bagnes de :		
Anvers, Civita-Vecchia, Gênes, La Spezzia et Nice	An XII-1814	185, 188-190, 192-193
Cherbourg (et le Havre)	An VII-1815	194-195
Brest	1760-1858	196-222
Lorient	1780-1830	223-229
Rochefort	1789-1852	230-242
Toulon	1776-1872	243-279
Répertoires alphabétiques des condamnés	1850	184, 191

¹ Classement par ordre alphabétique des prévenus pour la période 1852-1872

² application de la loi du 10 mars 1891

Registres matricules des compagnies de gardes chiourmes	1847-1858	281-284
Matricule des agents de surveillance	1760-1840	285

4) Autres fonds

Plusieurs autres sous-séries des archives de la Marine apportent des compléments.

Sous-série BB⁴ Campagnes

Des procès-verbaux de conseils de guerre sont conservés pour la période révolutionnaire et impériale ainsi que des documents sur les déportés de juin 1848 et de 1851 (BB⁴ 1039) et sur la transformation des pontons en bâtiments pénitentiaires (BB⁴ 1045 à 1046).

Sous-série BB⁸ Archives, cabinet, secrétariat général et conseil d'amirauté

Enregistrement de la correspondance départ du Bureau de la justice maritime en 1855 (BB⁸ 1397), projets et rapports sur le code maritime en 1829 (BB⁸ 1398).

Sous-série CC⁵ Pêches

Quelques articles concernent des rapports et projets de lois sur la police des pêches maritimes et côtières.

Sous-série FF³ Jugements de prises

Marine FF³ 1 à 43. Conseil des prises XIX^e siècle, répertoire numérique manuscrit, 6 p.

- Décisions du Conseil des prises	An X-1816	1-15
- Liquidations des prises par les tribunaux de commerce	An XI-1828	17-31

Sous-série GG¹ Documents divers

- GG¹ 2. Correspondance relative aux déportés après 1851 (1881-1882)

Série II Contrôle

- II. 63 à 65. Dossiers d'affaires administratives, judiciaires et contentieuses (1841-1867).

b) Archives des ports

1) Brest

Henwood (Philippe). Notice sur les archives de l'arrondissement maritime de Brest, *Chronique d'histoire maritime*, n° 5, 1er trimestre 1982, p. 13-41.

Henwood (Philippe). Répertoire numérique de la sous-série 1 O, multigraphié, 1979, 1 p.

Henwood (Philippe). Répertoire numérique de la sous-série 2 O, multigraphié, 1979, 17 p.

Sous-série 1 O. Justice maritime An XII-1872

- 1 à 3. Enregistrement des procédures instruites et des jugements rendus contre les ouvriers conscrits déserteurs par le conseil de guerre spécial du port de Brest (An XII-mars 1809).

- 5 à 7. Registre de moralité des détenus du pénitencier maritime (1860-1872).

Sous-série 2 O. Bagne de Brest (1749-1858)	<i>Périodes</i>	<i>Cotation</i>
Correspondance (enregistrement, dépêches ministérielles, ordres de service)	1818-1857	1-6
Matricules des forçats des bagnes de :		
Brest	1749-1858	7-43
Anvers	An XII-1814	44
Cherbourg	1809-1815	45

Tables alphabétiques des forçats	1749-1800	46-68
Dossiers des forçats	1820-1858	69-77
Propositions de grâces	1848-1858	78-93
Documents de comptabilité	1830-1858	94-145

Sous-série 3 O. Prison maritime de Brest

- Correspondance, instructions (1945-1953).
 - Décisions du Tribunal maritime (1946-1948).
 - Registres d'écrou justice, correction et discipline (1945-1953).
 - Registre des officiers de visite (1946-1954), cahiers de visite (1946-1953), registres de moralité (1945-1952), contrôle nominatif (1945-1952).
- Les archives antérieures ont été perdues pendant la guerre de 1939-1945.

Compléments

- Sous-série 5 O. Gendarmerie maritime : procès-verbaux (1955-1960).
- Sous-série 6 O. Gendarmerie maritime d'Afrique occidentale : registres des procès-verbaux des brigades de Bel-Air, Ouakam, arsenal de Dakar (1953-1964).

2) Cherbourg

Archives de la première région militaire à Cherbourg. Répertoire des bibliothèques et archives de la Manche, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, extrait de *La Revue du département de la Manche*, tome 4, fasc. 16, oct. 1962, p. 12-19.

F. Marot, Répertoire numérique dactylographié de la série O. Fonds de la justice maritime, 1954, 14 p.

Sous-série 1 O. Dépêches ministérielles (1794-1819, 1856-1927); dont enregistrement des dépêches et arrêtés concernant la justice maritime de 1673 à 1935.

Sous-série 2 O. Premier Conseil de guerre permanent. Jugements et dossiers de procédure (1830-1832, 1847, 1855, 1861-1913, 1923; lacunes nombreuses avant 1861). Enregistrement des jugements (1809-1858) en 6 O₂₄ et 6 O₃₄ à 37.

Sous-série 3 O. Deuxième Conseil de guerre permanent. Dossiers de jugements (1843-1844, 1857-1858, 1863, 1866-1879, 1881-1901, 1907-1909). Enregistrement des jugements (1817-1865) en 6 O₂₅ et 6 O₃₈ à 44.

Sous-série 4 O. Tribunal maritime permanent. Dossiers de jugements (1816-1859; lacune 1847-1852). Minutes des jugements (1812-1849, 1853-1858) en 6 O₁₉ à 23 et 6 O₂₆.

Sous-série 5 O. Premier Tribunal maritime permanent. Dossiers de jugements (1860-1912).

Sous-série 6 O. Divers :

- Correspondance (1814-1921).
- Ordres (1858-1924).
- Dossiers de pertes de navires (1810-1811, 1858-1877).
- Projets de lois sur la justice maritime, règlements et organisation de la prison (1848-1868), statistique des jugements rendus (1835-1935).
- Tribunal maritime spécial : dossiers des forçats (1810-1811).
- Conseils de guerre spécial, ouvriers militaires (1807-1808); enregistrement (1812-1814) en 6 O₄₇ à 50.
- P.-V. de constatations de morts accidentelles et de levées de cadavres (1833, 1857-1867).

- Tribunal commercial maritime : enregistrement des jugements 1855-1857, 1864-1926.
- Cour martiale : enregistrement des jugements (1806).
- Conseils de guerre à bord : enregistrement des jugements (1879-1885).
- Enregistrement sommaire des divers jugements (1858-1934), des condamnations et acquittements (1899-1913), des jugements, libérations conditionnelles et réhabilitations (1861-1934), répertoires des jugements (1864-1930).

Compléments dans les Fonds d'Inscription maritime :

Sous-série 4 P. Quartier de Cherbourg : enregistrement des jugements rendus par le Tribunal maritime commercial de 1864 à 1926 et dossiers de procédures de 1898 à 1900 (4 P5/29 à 33).

Sous-série 5 P. Quartier de la Hougue : jugements du Tribunal maritime et commercial de 1855 à 1877 (5 P10/1).

Sous-série 9 P. Quartier de Dieppe : jugements du Tribunal maritime et commercial de 1860 à 1926 (9 P10/12 à 16).

3) Lorient

Les archives ont été perdues lors de la dernière guerre.

Marec (F.). *Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Lorient. série O. Institutions de répression du port de Lorient*, Paris, 1925, 7 p.

4) Rochefort

Fardet (Marc). Guide des archives du port de Rochefort, *Enquêtes et documents*, tome II, 1973.

Fardet (Marc). Les archives de l'arrondissement maritime de Rochefort, p. 15-32 (mise à jour d'une étude parue dans le *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, nouvelle série n° 2, 1985, p. 181-203).

Lemoine (Dick). *Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Rochefort. Série O. Institutions de répression*, Paris, 1925, 13 p.

Lemoine (Dick). *Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Rochefort. Sous-série 3 O. Institutions de répression*, Paris, 1929, 40 p.

Sous-série 1 O. <i>Chiourmes (Bagne 1766-1852)</i>	Périodes	Cotation
Dépêches ministérielles	1811-1852	1-15
Correspondance du chef de service des chiourmes	1812-1853	17-23
Matricules des forçats	1766-1850	24-44
Contrôle des condamnés aux travaux forcés	1840-1846	45-50
Matricules des punitions et récompenses	1821-1852	51-54
Evasions	1841-1852	56-57
Libérations	1824-1852	59-65
Matricules des gardes chiourmes	1811-1852	68-70
Comptabilité	1828-1852	71-76

Sous-série 2 O. *Maison d'arrêt, de justice et de correction*

Contrôle nominatif des détenus	1877-1903	3-93
Registres de moralité	1874-1888	94-95
Registres des punitions	1875-1902	96-99
Dépôts faits par les détenus à leur entrée	1876-1903	100-108
Contrôle nominatif des surveillants	1873-1903	116-117
Registres d'écrou des Communards (pontons)	1871-1872	118-123

Sous-série 3 O. *Justice maritime*

Textes législatifs, correspondance, règlements	1613-1926	1-52

Pertes de bâtiments (accidents, prises)	1793-1857	53-69
Juridictions maritimes antérieures au Code de Justice militaire pour l'Armée de Mer		
Cour martiale maritime (jugements)	1793-1806	70-122
Conseil martial maritime (jugements, procédure)	An III-1806	123-128
Conseil de guerre maritime (idem)	1807-1857	129-144
Conseils de guerre maritimes spéciaux (à bord)	An XII-1810	145-146
Troupes et marins à terre :		
- Conseil de guerre permanent de la 5° demi-brigade d'artillerie	An V-1809	148-159
- 1° Conseil de guerre permanent (jug., procédures)	1812-1858	160-237
- 2° Conseil de guerre permanent (idem)	1816-1858	238-290
- Conseil de guerre maritime spécial (jugements)	An XIII-1816	291-426
- Conseil permanent de révision (jug., procédures)	1816-1858	427-433
Tribunaux correctionnels maritimes (idem)	An III-1806	434-440
Ordonnances de simple police (avec informations)	1813-1858	442-464
Juridictions militaires de la Marine postérieures au Code de Justice militaire pour l'Armée de Mer		
1° Conseil de guerre maritime permanent (jugements et procédures)	1858-1926	465-537
2° Conseil de guerre maritime permanent (idem)	1858-1897	538-551
Tribunaux maritimes		
Tribunal maritime (jugements et procédures)	1807-1857	552-587
Tribunal maritime spécial (forçats, idem)	1807-1858	588-627
1° Tribunal maritime Permanent (jugements)	1859-1925	628-644
Tribunaux commerciaux		
Conseil supérieur jugeant les déserteurs des bâtiments de commerce (jugements, procédure)	1822-1857	645-657
1° Conseil de guerre permanent de Fort-Royal (Martinique)	1817-1825	676
Procès-verbaux de morts accidentelles (arsenal)	An III...1919	661-669

5) Toulon

Durand (Bruno), *Répertoire numérique des archives du 5° arrondissement maritime. Série O. Bagnes de Toulon, Marseille, Prison Gervais*, Paris, 1925, 29 p.

Durand (Bruno), *Répertoire numérique des archives de la 3° région maritime. Série O. Institutions de répression. Sous-séries 3 O à 7 O. Juridictions diverses. Intendant des galères*, Paris, 1932, 15 p.

Répertoire numérique des archives de la 3° région maritime (Toulon). Sous-série 6 O2. Jugements des conseils de guerre, conseils de justice et décisions des conseils de révision assemblés à bord des bâtiments (1856-1938), dactylographié, 6 p.

Forget (Mireille), *Répertoire numérique des archives de la III° région maritime (Toulon). Sous-série 8 O. Juridictions coloniales. Troupes de la Marine*, dactylographié, 1966-1970, 95 p.

Forget (Mireille), *Répertoire numérique des archives de la III° région maritime (Toulon). Série O. Institutions de répression. Sous-série 9 O. Prison maritime (1873-1952)*, dactylographié, 1953, 7 p.

Forget (Mireille), *Marine marchande. Répertoire numérique des archives déposées aux archives de la 3° région maritime. Sous-série 13 P. Quartier de Marseille*, 1940-1976.

Sous-série 1 O. <i>Bagnes de Toulon. Marseille</i>	Périodes	Cotation
Ordonnances et règlements	1807-1872	1-7
Registres des dépêches ministérielles	1812-1874	8-71
Ordres et instructions	1833-1872	72-74
Jugements et extraits de jugements des condamnés	1659-An X	76-96
Matricules des forçats	An VIII-1849	145-165
Répertoires alphabétiques des forçats	An IV-XIX ^o	144, 166-167, 229-231
Registres matricules	1819-1873	168-200, 206, 208-209, 212-225
Rôles des chaînes, signalements, statistiques	1828-1872	201-205, 207, 210-211, 226
Répartition des forçats	1868-1873	226-228
Mouvements des forçats	An II-1812	283-291
Libérations (avec déclarations de résidence depuis 1841)	An VIII-1874	243-282
Conduite des forçats	1828-1853	309-315
Evasions	1840-1873	300-308
Grâces		1848-1873 297-299
Correspondance du commissaire des chiourmes	1819-1874	316-331
Correspondance des forçats, livrets du vaguemestre	1861-1873	332-333
Matricules et rôles des agents de surveillance	1797-1873	344-375 bis
Comptabilité (caisses des chiourmes, des forçats, adjudications, matériel, ateliers et travaux des forçats, inventaires du mobilier)	1777-1873	376-565
Sous-série 2 O. <i>Prison de l'Arsenal dite Prison Gervais</i>		
Noms, enregistrement et mouvements des détenus	1812-1836	1-10
Registre d'écrou	1828-1836	11
Enregistrement des rations de vivres	1829-1834	12-13
Sous-série 4 O. <i>Cour martiale maritime</i>		
Jugements et procédures	1792-An XIV	1-13
Procès-verbaux d'évasions et reprises de forçats	1793- An XIV	14-16
Soumissions de forçats libérés	An X-An XIV	17
Sous-série 5 O. <i>Conseils de guerre</i>		
1 ^o Conseil de guerre permanent(jugements, procédures)	An V-1925	5 O1
2 ^o Conseil de guerre permanent	1816-1919	5 O2
Autres conseils et pièces annexes		5 O3
Conseil de guerre spécial du 2 ^o régiment d'artillerie de marine	1807-1814	5 O3 1-4
Conseil de guerre maritime	1821-1837	5 O3 5-34
Conseils de guerre de l'expédition de Grèce	1855-1856	5 O3 41
Conseil supérieur jugeant les marins déserteurs des bâtiments de commerce	1840-1852	5 O3 41
Répertoires des jugements (1 ^o , 2 ^o Conseils)	< 1858	5 O3 35-40
Sous-série 6 O. <i>Conseils tenus à bord des bâtiments</i>		
Conseils de guerre maritimes spéciaux (jug., procédures)	An XII-1814	1-23
Conseils de justice	1839-1870	24-46
Conseils de guerre maritimes	1840-1870	47-57

Conseils de guerre maritimes et conseils de justice et de révision	1856-1938	6 O ² 1-257

Sous-série 7 O. <i>Tribunaux maritimes</i>	<i>Périodes</i>	<i>Cotation</i>
Tribunal maritime ordinaire : jugements	1806-1858	1-5
Tribunal maritime spécial : jugements	1814-1857	6-9
Procédures et jugements des deux tribunaux	1830-1858	10-37
Tribunal maritime ordinaire : procédures	1830-1869	38-47
1 ^o tribunal maritime permanent jugeant les forçats : procédures	1858-1870	48-51
1 ^o tribunal maritime permanent	1814-1953	non coté
Commissaire du gouvernement	1841-1954	7 O ¹ 1-19

Sous-série 8 O. *Juridictions coloniales. Troupes de la Marine*

1 ^o Conseil de guerre de Saïgon : procédures	1868-1901	1-34
2 ^o Conseil de guerre de Saïgon	1868-1892	35-53
1 ^o Tribunal maritime permanent de Saïgon	1868-1906	54-55
1 ^o Conseil de guerre d'Hanoï : dossiers	1883-1901	56-110
2 ^o Conseil de guerre d'Hanoï : dossiers	1883-1901	111-135
Conseil de guerre de l'expédition de Tien-Tsin	1900-1902	136-140
Conseil de guerre de Ke Lung (corps de Formose)	1884-1885	141
1 ^o Conseil de guerre de Saint-Denis de la Réunion	1834-1900	142-151
2 ^o Conseil de guerre de Saint-Denis de la Réunion	1839-1890	152-157
Conseils de guerre de Madagascar	1883-1906	158-175
Recueil des jugements des conseils de guerre coloniaux :		8 O ¹ 1-53
- Cochinchine (1 ^o conseil)	1868-1900	8 O ¹ 1, 32
- Tonkin (1 ^o et 2 ^o conseils)	1883-1901	8 O ¹ 2-30
- Annam (Conseil de guerre de Hué)	1885-1891	8 O ¹ 33-36
- Chine		8 O ¹ 37
- Saint-Denis de la Réunion (1 ^o et 2 ^o conseils)	1832-1892	8 O ¹ 38-45
- Réunion : conseil de révision	1872-1900	8 O ¹ 46
- Diégo-Suarez	1887-1896	8 O ¹ 48-49
- Madagascar	1897-1900	8 O ¹ 50-52

Sous-série 9 O. *Prison maritime*

Lacune 1912-1939 (pertes de guerre), les écrous 1949-1952 seraient à la prison départementale.

Dépêches ministérielles	1873-1911	1-29
Ordres du Préfet Maritime	1873-1909	30-39
Entrées et sorties	1896-1911	40-46
Contrôles	1891...1952	47-155
Registres d'écrou		156-224
- Arrêt, discipline	1875...1952	175-224
- Correction	1873...1942	167-174
- Justice	1899...1948	156-166
Etat des condamnés de Rochefort	1874-1903	225-227
Registre des punitions	1875...1910	228-233
Disciplinaires écroués et élargis	1945-1951	237-242
Centre disciplinaire (correspondance, dossiers)	1952-1969	non coté

Sous-série 13 P. Quartier de Marseille (marine marchande)

Jugements du tribunal maritime de commerce : 1855-1856, 1858-1861, 1863-1866, 1868-1893, 1896-1898, 1900-1926 (13 P⁴. 1 à 60)

Compléments : rapports de la Gendarmerie maritime, bureau de Justice, discipline de la Préfecture maritime de 1951 à 1956 (6 A4); enquêtes de police judiciaire de la Gendarmerie maritime de Toulon de 1942 à 1958 (11 O), des brigades de la Base aéronautique navale de l'Inscription maritime de 1940 à 1969 (12 O), de la Gendarmerie maritime en Afrique du Nord de 1929 à 1967 (13 O).

IV. Archives des colonies

Les archives concernant l'Outre-Mer sont conservées, sauf pour les fonds ministériels anciens (antérieurs à 1815 en général), à la Section Outre-mer des Archives nationales à Aix-en-Provence (Centre des archives de l'Outre-Mer : C. A. O. M.). Parmi les fonds intéressant les questions judiciaires et pénitentiaires des actuels départements et territoires d'outre-mer deux sont essentiels : le dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) qui donne une copie des jugements prononcés par les tribunaux coloniaux jusqu'en 1912 et le fonds de l'administration pénitentiaire coloniale qui conserve l'essentiel des archives des bagnes coloniaux (série H). Plusieurs autres séries du C. A. O. M. apportent des compléments utiles.

Une présentation du mode de classement de ces archives est faite dans les ouvrages suivants qui servent également d'instruments de recherche :

Les Archives nationales. *Etat général des fonds. Tome III. Marine et Outre-mer*, sous la direction de Pierre Boyer, Marie-Antoinette Menier et Etienne Taillemite, Paris, Archives nationales, 1980, 714 p.

Conseil International des Archives. Commission française du Guide des Sources de l'Histoire des Nations, *Sources de l'Histoire de l'Afrique au Sud du Sahara dans les Archives et les Bibliothèques françaises*, I.- Archives, Zug., 1971, XIX-959 p.

Conseil International des Archives. Commission française du Guide des Sources de l'Histoire des Nations, *Sources de l'Histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les Archives et Bibliothèques françaises*, I.- Archives, K. G. Saur, München-New-York-London-Paris, 1981, XXIII-593 p.

Archives nationales. *Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises*, Paris, Archives nationales, 1984, 711 p.

1. Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC)

Ce dépôt conserve, en vertu de l'édit de juin 1776, le double des jugements définitifs des tribunaux coloniaux jusqu'à 1912. Selon les années, pour chaque tribunal, il y a des séries réunissant toutes les catégories de jugements (c'est le cas le plus fréquent) ou bien des séries spécifiques (à partir de la fin du XIX^e siècle fréquemment). Les justices de paix à compétence étendue devenant tribunaux de première instance (ou inversement) ont des fonds continus.

a) Les instruments de recherche

Etat général des fonds..., tome III, p. 376-402, tome IV, p. 423-424

P. Roussier. Le Dépôt des papiers publics des colonies, *Revue d'histoire moderne*, tome IV, 1929, p. 241-262.

Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara..., p. 546-579

Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie..., p. 215-225

Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine..., p. 282-300

DPPC. Répertoire numérique du fonds des greffes, par Dominique Taffin, C. A. O. M., à paraître.

DPPC. Guadeloupe. Conseil supérieur et sénéchaussées (1682-1791). Cour d'appel, cours d'assises, Tribunaux de première instance et justices de paix (1814-1912). Répertoire numérique dactylographié, par A. Fortunato, 1979, 26 p. (avec supplément)

DPPC. Martinique. Conseil supérieur et sénéchaussées (1785-1803). Cour d'appel, cours d'assises, Tribunaux de première instance et justices de paix (1795-1912). Pièces provenant de divers greffes (1734-An XI). Répertoire numérique dactylographié, par A. Fortunato, 1979, 23 p. (avec supplément)

DPPC. Guyane. Conseil supérieur (1703-1778). Justice royale (1788). Tribunal (1791-An III). Cour d'appel de Cayenne (1817-1912). Cour d'assises de Cayenne (1829-1909). Tribunal de première instance (An III-1912). Justice de paix de Saint-Laurent-du-Maroni (1878-1912). Conseil supérieur (1764-1765). Répertoire numérique dactylographié, par A. Fortunato, 1979, 10 p. (avec supplément)

DPPC. Saint-Pierre-et-Miquelon. Conseil temporaire de justice (1826-1832). Conseil d'appel (1833-1912). Tribunal de première instance (1833-1912). Justices de paix (1873-1876). Répertoire numérique dactylographié, par A. Fortunato, 1979, 3 p.

DPPC. Ile de la Réunion. Conseil supérieur (1674-1793). Tribunal terrier (1778-1826). Actes reçus par le secrétaire de la compagnie des Indes orientales et arrêts rendus par le Gouvernement (1704-1714). Tribunal spécial (1804-1817). Conseil spécial (1823-1826). Cour d'appel, cour d'assises, Tribunaux de première instance et justices de paix (1793-1911). Etat sommaire dactylographié, 3 p.

DPPC. Tahiti, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie. Cours d'appel, Tribunaux de première instance et justices de paix, Tribunal de commerce de Nouméa (1843-1912). Etat sommaire dactylographié, 3 p.

b) Arrêts et jugements conservés par pays

L'astérisque (*) renvoie à une Justice de paix étendue (J. P. E.) ou à un Tribunal de première instance (T.P.I.) pour les périodes antérieure ou postérieure.

GUADELOUPE

<i>Cour d'appel</i>	1815-1912	<i>Justices de paix</i>	
Cours d'assises		Basse-Terre	1881-1912
- Basse-Terre	1829-1880	Capesterre	1881-1912
- Pointe-à-Pitre	1829-1911	Saint-Martin (île)	1885-1912*
<i>Tribunaux de première instance</i>		Lamentin	1881-1912
- Basse-Terre	1814-1912	Marie-Galante	1881-1912
- Pointe-à-Pitre	1814-1912	Moule	1881-1912
- Saint-Martin (île)	1815...1884*	Pointe-à-Pitre	1881-1911
- Marie-Galante	1818-1890*	Pointe-Noire	1881-1912
		Port-Louis	1881-1912
		Saint-Barthélémy	1879-1912
		Saint-François, la Désirade	1881-1912

MARTINIQUE

<i>Cour d'appel</i>	1804-1912	<i>Justices de paix</i>	
<i>Cour d'assises</i>		Basse-Pointe	1884-1912
- Fort-de-France	1830-1880	Carbet	1910-1912
- Saint-Pierre	1830-1907	Diamant	1884-1912
<i>Tribunaux de première instance</i>		Fort-de-France	1884-1912
- Fort-de-France	1800-1911	Lamentin	1884-1912
- Saint-Pierre	1795-1902, 1910	Marin	1884-1912

Mouillage Saint-Pierre	1884-1902
Saint-Esprit	1884-1912
Saint-Pierre	1884-1902
Trinité	1884-1912

REUNION

<i>Cour d'appel</i>	1798-1911	<i>Tribunaux de première instance</i>	
<i>Cour d'assises</i>		île Bourbon	1793-1932
- Saint-Paul, Saint-Denis	1823-1848	Saint-Denis	1833-1911
- Saint-Denis	1849-1911	Saint-Paul	1833-1859
- Saint-Paul	1849-1911	Saint-Pierre	1860-1911
- Saint-Pierre	1862-1911	<i>Tribunaux de paix</i>	
<i>Tribunal terrier</i>	1778-1826	Saint-Benoît	1815-1817
		Saint-Denis	1815-1818

GUYANE

<i>Cour d'appel</i> (1)	1817-1912	<i>Justice de paix à compétence étendue</i>	
<i>Cour d'assises</i>		Saint-Laurent de Maroni	1878-1912
- Cayenne	1829-1909		
<i>Tribunal de première instance</i>			
- Cayenne	An III-1912		

(1) voir également le fonds déposé aux A. N. contenant des registres non soumis à l'obligation du DPPC : rôles de causes (1822-1856), serments (1822-1847), comptes de curatelle (1828-1841), registres de condamnés à la prison (1822...1852).

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

<i>Conseil d'appel</i>	1826-1912	<i>Justices de paix</i>	
<i>Tribunal de première instance</i>		Saint-Pierre	1873-1876
- Saint-Pierre	1833-1912	Miquelon	1873-1876

NOUVELLE-CALEDONIE

<i>Service judiciaire</i>	1859...1871	<i>Justices de paix</i>	
<i>Tribunal puis Cour d'appel</i>	1872-1912	Bourail	1890-1912*
<i>Cour criminelle</i>	1869-1911	Canala	1890-1912
<i>Tribunal commercial</i>	1872-1912	Ouegaa	1886-1893
<i>Tribunal de première instance</i>	1872-1912		

TAHITI

<i>Service judiciaire</i>	1843...1866	<i>Justices de paix</i>	
<i>Tribunal supérieur de Papeete</i>	1870-1910	Papeete	1885-1908
<i>Tribunal de première instance</i>		Dépendances	1889-1890
- Papeete	1870-1910		

2. Administration pénitentiaire coloniale (Série H)

Cette série conserve les dossiers de l'administration, du personnel et des détenus des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie¹ ainsi que les dossiers des tribunaux militaires jugeant les délits et crimes commis par les bagnards de Guyane.

Les dossiers du personnel pénitentiaire (essentiellement des surveillants militaires) conservés en série H (il en existe également dans la série EE II) bénéficient d'un fichier alphabétique pour la Guyane. Pour la Nouvelle-Calédonie il n'y a que les registres matricules et les livrets militaires des surveillants.

Les dossiers des bagnards sont classés selon le type de condamnation (déportés, transportés, relégués) et le mode de sortie du bagne (libérés astreints à résidence ou non, évadés, décédés) et regroupés par ordre alphabétique ou ordre numérique de matricule au sein de vastes tranches chronologiques. Il existe un fichier alphabétique manuscrit commun aux deux bagnes (non communicable) qui donne pour l'ensemble des détenus le nom, la date de condamnation, la peine, le lieu de détention (Guyane ou Nouvelle-Calédonie) avec le numéro matricule. Ce dernier permet de se reporter aux registres matricules qui sont parfois plusieurs séries parallèles : à l'arrivée et à la libération des détenus. Ces registres facilitent l'accès aux dossiers individuels qui sont communs aux deux bagnes pour le XIX^e siècle.

Les dossiers administratifs, qui apportent des éléments sur le personnel et les détenus, bien représentés pour la Guyane, ayant fait l'objet de versements successifs peu homogènes, sont difficiles à résumer. Pour en découvrir toute la richesse il faut se reporter aux instruments de recherche.

Instruments de recherche

- *Etat général des fonds*, tome III, p. 363-367

- Clair (Sylvie), Krakovitch (Odile), Preteux (Jean). *Série Colonies H. Etablissements pénitentiaires coloniaux (1792-1952). Répertoire numérique imprimé*, Paris, Archives nationales, 1990, 112 p.

- Krakovitch (Odile). Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série Colonies H aux Archives nationales, *Bulletin de la société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 1985, p. 45-51.

a) Dossiers d'administration (relevé non exhaustif)	Périodes	Cotation
- études et projets, législation, organisation des pénitenciers, convois de transportés, grâces, etc...	1792-1909	1-68
- Services pénitentiaires. Administrations locales		
- correspondance, affaires diverses	1851-1932	1833-1868
- Guyane : inspections, budgets, équipement, rapports statistiques, personnel, etc...	1881-1949	1869-2033, 2039-2081
- Nouvelle-Calédonie : inspections, états et statistiques	1892-1938	2033-2038, 2082-2086
- Inini (Guyane) : organisation, rapports et statistiques	1931-1941	2090-2096
- Registres divers : états des effectifs, mutations, décès, évasions, punitions, de concessionnaires, du personnel, etc...		
- dont Guyane	1852-1950	765-780, 2386-2442, 4670-4681
- dont Nouvelle-Calédonie	1864-1935	781-840, 2361-2661, 3409-3425
- Comptabilité du bagne de Guyane : Grand Livre et Livre journal du matériel, des vivres, de l'habillement	1926-1952	3440-3551
- Administrations en rapport avec le bagne		
- Conseils privés de Guyane et de Nouvelle-Calédonie	1890-1922	4826-4829
- Bureaux des gouverneurs : registres de correspondance, rapports et décisions	1893-1946	4830-4834
- Correspondance en provenance des bagnes	1887-1940	4835-4847

¹ Les dossiers des condamnés des pénitenciers d'Obock en Côte des Somalis (1884-1889) et du Gabon (1886-1894) sont conservés en H 2662 à 2663.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

- Dépêches ministérielles	1885-1938	4848-4864
- Correspondance et décisions des directeurs :		
du bagne de Nouvelle-Calédonie	1910-1928	4865
du bagne de Guyane	1937-1946	4866-4878
- Divers : registres anthropométriques (répertoires), rapports hôpitaux, etc...	XX ^e siècle	5094-5125

b) Dossiers du personnel

- Dossiers administratifs du service du personnel : rapports, états nominatifs et numériques, solde, pensions, candidatures et nominations, etc... ¹	1852-1935	1212-1259
- Dossiers individuels du personnel de Guyane	XIX ^e -XX ^e siècles	4489-4530
- Registres de contrôle de solde de Guyane	1901-1954	4539-4669
- Registres matricules du bagne de Nouvelle-Calédonie	1854-fin XIX ^e s.	4682-4692
- Livrets matricules des surveillants militaires	XIX ^e -XX ^e s.	4693-4712

c) Dossiers et registres de détenus

1) Dossiers individuels des

* déportés (condamnés politiques)		
- de la Commune (Nouvelle-Calédonie)	1871-1880 ²	69-104
- en Guyane ³	XIX ^e -XX ^e s.	3284-3289
* transportés (condamnés aux travaux forcés)		
- transportés libérés	1850-XX ^e s.	105-247, 580-652, 1462-1566
- transportés décédés	1852-XX ^e s.	266-566, 653-759, 1333-1461
- transportés évadés et disparus	1853-XX ^e s.	567-579, 1260-1332
- transportés en Guyane	XX ^e siècle	1632-1685, 3861-4481
- transportés en Nouvelle-Calédonie	XX ^e siècle	1686-1690
* relégués		
- hommes	1885-XX ^e s.	879-1211
- femmes	1885-XX ^e s.	844-878
- Guyane		1567-1629, 3554-3860
- Nouvelle-Calédonie		1630-1631
- Décédés		1691-1769
- Prescrits et amnistiés		1770-1818
* étrangers au bagne ⁴	1850-1884	248-265
* Livrets administratifs des bagnards		4713-4825

2) Registres matricules des transportés

* déportés (condamnés politiques)		
- condamnés de décembre 1851 (Guyane)	1852-1859	2373-2374
- Communards (Nouvelle-Calédonie)		
+ déportés simples	1870-1877	813-823, 3359-3376
+ déportés en enceinte fortifiée ⁵	1870-1878	810-812, 3379-3439, 3437-3439
* transportés (condamnés aux travaux forcés)		
- Guyane		
+ hommes	1852-1947	2097-2313, 2368-2372, 2375-2379, 2908-3283
+ femmes	1858-1913	2380-2382, 3436
- Nouvelle-Calédonie		
+ hommes	1864-1921	2443-2606, 2664-2806, 2846-2907
+ femmes	1887-fin XIX ^e s.	2626-2627, 3431-3434
* relégués		
- Guyane		

¹ On trouve également des états de personnel dans les dossiers administratifs évoqués ci-dessus (notamment en H 779 à 780, 782, 804 à 805, 1956 à 1964...)

² Des listes de convois, états de personnel et mutations se trouvent aussi en H 789 à 791.

³ Liste nominative donnée en annexe au répertoire de la série H.

⁴ Il s'agit de condamnés décédés au dépôt de relégués ou lors du transport vers le bagne, de demandes de détenus en centrale souhaitant être transférés au bagne, de demandes d'épouses de bagnards voulant rejoindre la colonie, etc...

⁵ Table alphabétique en H 3377 à 3378.

+ hommes	1887-1949	2314-2367, 3290-3358
+ femmes	1887-1908	2383-2385
- Nouvelle-Calédonie		
+ hommes	1887-XX ^e s.	2607-2625, 2807-2844
+ femmes	1884- fin XIX ^e s.	2628-2630, 3426-3430

d) Conseil de guerre puis Tribunal maritime spécial¹

Dossiers des jugements	1866-1946	1819-1832, 4879-5093

3. Les autres fonds

Rattachée au ministère de la Marine, la Division des Colonies a été érigée en Ministère des Colonies en 1894, devenu ministère de la France d'Outre-Mer en 1946. Ce ministère a été supprimé en 1958.

Le classement des archives reflète en partie l'évolution de la structure de cette administration centrale : division géographique au XIX^e siècle, division méthodique ensuite. Avant 1920 les documents, classés par la mission Schefer, sont répartis en "fonds" par colonies ("Séries géographiques"), avec un "fonds" de "Généralités". Après 1920 la notion de fonds est généralement respectée, chacun bénéficiant de répertoires numériques sommaires (ou de bordereaux de versements) avec des fichiers méthodiques qui constituent les principaux instruments de recherche. On trouve des documents sur la justice et les prisons principalement dans les "fonds" "Généralités", "Séries géographiques" (séries artificielles Schefer) et "Direction des affaires politiques".

a) Généralités

Etat général des fonds, tome III, p. 412-416

Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara..., p. 193-197.

Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie..., p.175-177.

Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine..., p. 256-259.

Inventaire méthodique dactylographié sur fiches (environ 2000 fiches), divisé en 20 chapitres ou rubriques.

Rubrique *Justice* :

- organisation judiciaire : rapports, promulgation des lois, application des Codes, composition du jury.
- magistrature coloniale : mouvement du personnel principalement.
- administration pénitentiaire : demandes d'emploi (1890-1892), commission d'enquête (1879-1881).
- pourvois en cassation (1820-1885), recours en grâce (1806-1899), réhabilitations (1850-1869), extraditions (1862-1864).
- demandes de naturalisation (1818-1836).
- successions vacantes (1819-1889).

Les rubriques *Esclavage* (régime disciplinaire et Code pénal), *Traite des noirs* (législation, répression, dossiers de sévices exercés à l'encontre des esclaves) et *Administration* (contentieux administratif) sont à consulter.

b) Séries géographiques

Dans ces dossiers réunis par Schefer pour chaque colonie et couvrant en général la période 1815-1920 il y a une rubrique "Justice" qui porte essentiellement sur l'organisation des tribunaux (dont les tribunaux indigènes), leur fonctionnement, la législation, avec parfois des statistiques et des comptes-rendus d'assises pour des périodes souvent restreintes (années 1860 à 1880). On trouvera

¹ Tribunal maritime spécial à partir de 1890.

des compléments concernant les prisons dans la rubrique "Police, hygiène, assistance". Nous signalons, par l'italique, les titres de rubriques.

Guadeloupe

Etat général des fonds, tome III, p. 440-444.

Série Guadeloupe : cartons (1800-1945). Inventaire semi-analytique dactylographié sur fiches classées dans un ordre méthodique, environ 2300 fiches.

Série Guadeloupe : registres (1802-1904). Répertoire numérique dactylographié, 10 p.

Conseil privé. Contentieux : dossiers des affaires, pourvois en Conseil d'Etat (1815-1948).

Personnel. Personnel judiciaire : matricules, notes confidentielles, rapports, traitements (1814-1904).

Justice : organisation judiciaire (1815-1907), comptes-rendus des assises (1867-1887), affaires diverses (1814-1947), pourvois en cassation, recours en grâce (1816-1899).

Martinique

Etat général des fonds, tome III, p. 444-447.

Série Martinique : cartons (1793-1931). Inventaire semi-analytique dactylographié sur fiches classées dans un ordre méthodique, par M. Pouliquen, environ 1700 fiches, 1965.

Série Guadeloupe : registres (1814-1897). Répertoire numérique dactylographié, 8 p.

Conseil du contentieux : recours en Conseil d'Etat (1827-1892).

Esclaves et gens de couleur : dossiers de sévices commis contre les esclaves, affaires de traite (1815-1848).

Justice : organisation judiciaire (An XIII-1880), collèges d'assesseurs (1827-1880), rapports du procureur général (1827-1875), procès-verbaux du Conseil privé constitué en Commission d'appel (1855-1871), rapports d'assises (1841-1889), statistiques judiciaires (1872-1888), dossiers d'affaires (1817-1889), recours en grâce (1832-1882), pourvois en Conseil d'Etat (1828-1858), pourvois en Cour de cassation (1844-1898), personnel judiciaire (1821-1882).

Guyane

Etat général des fonds, tome III, p. 447-451.

Série Guyane : cartons (1804-1945). Inventaire semi-analytique manuscrit sur fiches classées dans un ordre méthodique, par M. Limouzeau et M. Pouliquen, environ 2000 fiches.

Série Guyane : supplément (1819-1942). Répertoire numérique dactylographié par J. Dion, 1978, 10 p.

Série Guyane : registres (1814-1906). Répertoire numérique dactylographié, 5 p.

Contentieux administratif : dossiers de pourvois (1821-1937).

Justice : organisation et législation (1817-1901), personnel judiciaire (1818-1945), officiers ministériels (1822-1907), comptes-rendus d'assises (1847-1883), statistiques judiciaires, pourvois en cassation (1817-1900), grâces (1822-1898), affaires particulières (1818-1937), procédures contre les auteurs de sévices envers des esclaves (1822-1848), arrêtés conférant des noms patronymiques aux affranchis (1852-1869).

Transportation : administration pénitentiaire de 1828 à 1942 (transportés, travail, comptabilité), mission des jésuites (1852-1868), camp d'Inini pour les transportés asiatiques (1930-1945).

Saint-Pierre et Miquelon

Etat général des fonds, tome III, p. 451-452

Série Saint-Pierre et Miquelon : cartons et registres (1790-1911). Inventaire semi-analytique manuscrit sur fiches classées dans un ordre méthodique, par L. Bath, environ 3000 fiches. Cet

instrument de recherche analyse également les dossiers du fonds de la Direction des Affaires politiques intéressant Saint-Pierre-et-Miquelon antérieurement et postérieurement à 1920.

Série Saint-Pierre-et-Miquelon : registres (1816-1896). Répertoire numérique dactylographié, 2 p.

Contentieux administratif : réglementation, dossiers particuliers du conseil (1848-1931), dossiers de recours en Conseil d'Etat (1822-1948) et en Cour de cassation (1858-1944).

Justice : organisation (1827-1946), réglementation (1697-1939), correspondance (1851-1936), personnel de la justice (1833-1941), rapports sur le fonctionnement des tribunaux et statistiques (1847-1945), officiers ministériels (1847-1908), affaires judiciaires particulières (1859-1939), recours en grâce (1837-1881) et réductions de peines.

La Réunion

Etat général des fonds, tome III, p. 457-459

Série Réunion : cartons (1803-1928). Inventaire semi-analytique dactylographié sur fiches classées dans un ordre méthodique, par G. Gille, 1973, environ 6700 fiches. (avec tableau méthodique des matières au fichier par L. Bath, 1986, 20 p.)

Série Réunion : registres (1814-1880). Répertoire numérique dactylographié, 6 p.

Contentieux administratif : organisation et législation (1818-1870), statistiques (1827-1864), dossiers particuliers (1828-1918), dossiers de recours en Conseil d'Etat (1813-1918), de pourvois en Cassation (1862-1915).

Justice : organisation et législation (An XI-1916), rapports sur le fonctionnement de la justice (dont rapports d'assises de 1849 à 1883, statistiques de 1830 à 1889), dossiers d'officiers ministériels, affaires judiciaires (1832-1913), prisons et pénitencier (1814-1902), recours en grâces (1821-1898), personnel judiciaire (mouvement de 1818 à 1919, notes de 1830 à 1868, soldes, dossiers nominatifs de 1817 à 1880).

Nouvelle-Calédonie

Etat général des fonds, tome III, p. 472-474.

Série Nouvelle-Calédonie (1822-1944). Répertoire méthodique imprimé, par E. Scaar. French Government Archives, in *Journal of Pacific History*, tome V, 1970, p. 176-194 (avec rectificatif de C. Laroche, ibidem, tome VI, 1971, p. 170-179)

Série Nouvelle-Calédonie (1822-1944). Inventaire semi-analytique dactylographié sur fiches classées dans un ordre méthodique.

Justice : organisation judiciaire (1860-1930), naturalisations (1863-1866), situation des pénitenciers et régime des transportés (1874-1929), dossiers suite à l'évasion de Rochefort (1875-1910), prison de Nouméa (1907-1910), inspection des surveillants du pénitencier (1862-1897).

Etablissements français de l'Océanie

Etat général des fonds, tome III, p. 475.

Etablissements français de l'Océanie. Répertoire numérique détaillé méthodique imprimé, par E. Taillemite, *Journal de la Société des Océanistes*, tome XV, 1959, p. 267-320.

Etablissements français de l'Océanie (1915-1954). Répertoire dactylographié et manuscrit, par E. Taillemite, 19 p.

Wallis et Futuna. Série W et F. (1894-1943). Inventaire semi-analytique dactylographié sur fiches par G. Cot, 70 fiches.

Justice, police : Code tahitien (1845), organisation judiciaire, statistiques, recours en Conseil d'Etat, affaires particulières.

c) Direction des Affaires politiques

Beaucoup d'éléments de ce fonds ont été dispersés par Schefer dans les séries géographiques pour la période antérieure à 1920 (voir chapitre *Justice* de chaque série). Après cette date les papiers du bureau des affaires judiciaires et de l'administration pénitentiaire sont les plus utiles.

Etat général des fonds, tome III, 479-487.

Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara..., p. 531-533.

Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie..., p. 112-119, 197-202.

Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine..., p. 265-267.

Direction des Affaires politiques : série générale (XIX^e-1959). Répertoire numérique dactylographié et manuscrit, 1507 p. (avec un fichier de 1400 fiches pour les affaires politiques antérieures à 1920, un autre de 4500 fiches pour les affaires postérieures à 1920).

Affaires judiciaires. Répertoire méthodique manuscrit sur fiches, par A.-M. Bellair, environ 1900 fiches. (analyse des dossiers 1494 à 1964 de la Direction des affaires politiques)

Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, dossiers conservés dans la série générale du fonds de la Direction des affaires politiques. Liste dactylographiée des articles, par F. Giaroli, 10 p.

Asie et Océanie, dossiers conservés dans la série générale du fonds de la Direction des affaires politiques. Liste dactylographiée des articles, 2 p.

Nouvelle-Calédonie, dossiers conservés dans la série générale du fonds de la Direction des affaires politiques. Liste dactylographiée des articles, par M.-A. Menier, 2 p.

Saint-Pierre-et-Miquelon, dossiers conservés dans la série générale du fonds de la Direction des affaires politiques. Liste dactylographiée des articles, 10 p.

Avant 1920 (fragments épars)

- papiers de l'administration pénitentiaire : correspondance personnelle et administrative concernant la détention de Dreyfus aux îles du Salut (cartons 3350 à 3359).

Après 1920

- 1^o Bureau. Constitution générale du domaine colonial : procès-verbaux du comité consultatif du contentieux des colonies.

- 2^o et 3^o Bureaux. Affaires politiques et administration générale : les rapports politiques annuels (1920-1940, lacunes) abordent les questions judiciaires.

- 4^o Bureau. Affaires judiciaires et administration pénitentiaire.

Commissions de réforme de l'organisation judiciaire des colonies (1925-1937); législation civile et pénale (1831-1946); pourvois en cassation et recours en Conseil d'Etat; statistiques judiciaires des tribunaux coloniaux (1936-1950); recours en grâce (dossiers par colonies) de 1910 à 1954, naturalisations de 1886 à 1951 (dossiers par colonies), successions vacantes (1909-1947). Transport des condamnés (convois, conventions avec les compagnies maritimes), personnel pénitentiaire (dossiers nominatifs de 1930 à 1938), rapports d'inspection en Guyane (1929, 1937-1938), projet de loi de suppression du bagne (1936).

d) Fonds divers

Série EE Direction du personnel et de la comptabilité

Etat général des fonds, tome III, p. 346, 499

Série EE 1 à 1784. Dossiers individuels du personnel des colonies (fin XVIII^e-1870). Index manuscrit sur fiches des noms de personnes par M.-L. Boulard et J. Giroux, environ 25000 fiches, 1784 articles.

Série EE II. Dossiers individuels du personnel colonial contemporain (1870-XX^e siècle). Index manuscrit sur fiches des noms de personnes par M.-L. Boulard, Th. Tour et J. Giroux, environ 40000 fiches, plus de 8000 articles.

Dossiers de pensions (330 cartons, 8246 dossiers). Répertoire numérique par A. Fortunato, 1986, 10 p.

Ces dossiers de personnel colonial incluent le personnel judiciaire et pénitentiaire.

Papiers Paul Dislère

Papiers Paul Dislère (1876-1948). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par A. Fortunato, 1978-1987, I-35 p.

- Commission du régime pénitentiaire aux colonies : 1883-1889 (cart. 9 et 11).
- Commission de révision du Code pénal : 1892 (cart. 11).

Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer (Commission Guernut)

Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-mer dite Commission Guernut : dossiers et rapports (1927-1938). Répertoire numérique détaillé dactylographié sur fiches, environ 550 fiches.

Le fonds contient des rapports annuels de l'administration pénitentiaire pour la Guyane (1928-1936).

Agence économique de la F. O. M.

Etat général des fonds, tome III, p. 511-512

Agence économique de la France d'outre-mer. Dossiers documentaires (fin XIX^e-1953). Inventaire méthodique sur fiches, environ 5000 fiches.

Ce fonds regroupe des dossiers documentaires dont certains concernent l'organisation judiciaire (avec parfois des statistiques) des D. O. M.-T. O. M. pour le XX^e siècle essentiellement. Pour la Guyane, il y a également deux dossiers sur le pénitencier d'Inini (1940-1944) et le bagne (1934-1946).

Conseil supérieur des colonies

Etat général des fonds, tome III, p. 510

Conseil supérieur des colonies (1883-1939). Répertoire méthodique dactylographié sur fiches, par E. Taillemite, 130 fiches.

Le Conseil supérieur des colonies, créé en 1883, donne son avis sur les projets de lois et décrets concernant les questions coloniales. Consulter la rubrique "questions juridiques et politiques" et après 1920 les documents du Conseil de législation de 1923 à 1939 (procès-verbaux des séances, rapports).

V. Fonds complémentaires (aux Archives nationales)

Il y a dans les fonds des administrations centrales conservés Archives nationales beaucoup de documents qui peuvent apporter des renseignements complémentaires à une étude des tribunaux et des établissements pénitentiaires comme à celle de leur activité. Le relevé ci-dessous est fait dans l'ordre des séries et sous-séries présenté dans l'*Etat général des fonds* (consulter principalement le Tome II et le Tome V et les répertoires correspondants des séries au C. A. R. A. N.).

Série C (Assemblée nationale)

C. 2786 à 2898. Enquête sur l'insurrection du 18 mars 1871.

C. 3103 à 3128. Commission des grâces, août 1871-mars 1875. Il s'agit du fonds de la Commission des grâces instituée le 10 juillet 1871 pour examiner les recours en grâce formés par les insurgés de la Commune. Il est constitué de 6530 rapports adressés au Garde des Sceaux avec avis de l'autorité militaire et des registres de décisions de la commission. Ce fonds complète celui des dossiers de grâces conservés en BB²⁴.

Série F (Enregistrement de la correspondance)

F 3409 à 3416. Enregistrement de la correspondance du ministère de l'Intérieur. Prisons. An IV-1814.

F 4396 à 4399. Feuilles de travail. Prisons (1811-1816).

F 5657 à 5670, 5794 à 5821, 6229 à 6251, 6338 à 6348. Enregistrement de la correspondance et feuilles de travail du ministère de l'Intérieur. Prisons (1841-1848, 1864-1879).

Série F¹ (Ministère de l'Intérieur, administration générale)

Sous-série F1^a. Objets généraux.

F1^a. 293 à 300. Relations du ministère avec le ministère de la Justice (1789-1824). Organisation judiciaire et notariale.

F1^a. 302¹ à 302⁵. Application et interprétation des lois et décrets (1792-An V). Personnel et organisation judiciaire (1848-1854).

F1^a. 542 à 547. Affaires administratives diverses, notamment financières et judiciaires (1790-1838).

F1^a. 549. Tribunaux d'exception et spéciaux (1793-An IX).

F1^a. 558. Départements italiens : brigandage, commissions militaires (1806-1809).

Cabinet du ministre de l'Intérieur (1944-1947)

F1^a. 3307 à 3338. Répression de la collaboration avec l'ennemi et des activités antinationales.

F1^a. 3339 à 3344. Epuration administrative.

Délégation du ministre de l'Intérieur en zone occupée (1940-1944)

F1^a. 3656. Justice. Alsaciens-Lorrains.

F1^a. 3667. Rapports franco-allemands. Arrestations et condamnations.

F1^a. 3670. Rapports franco-allemands. Rapports juridiques.

Commissariat à l'Intérieur de Londres et Délégation à Londres du commissariat à l'Intérieur d'Alger (1941-1944)

F1^a. 3722. Service juridique.

F1^a. 3782. Gestapo. Arrestations, camps et prisons.

Commissariat à l'Intérieur d'Alger (1943-1944)

F1^a. 3805. Internés.

F1^a. 3809. Commissariat à la Justice. Epuration. Dossiers personnels.

F1^a. 3810 à 3811. Epuration (suite). Dossiers personnels.

Inspection générale des services administratifs

F1^a. 4514 à 4598. Rapports, classés par département (abordant, entre autres, les établissements pénitentiaires). 1916-1944.

F1^a. 4602 à 4613. Idem (avec dossiers sur les conseils de préfecture interdépartementaux). 1945-1960.

F1^a. 4614. Régime des internés civils, correspondance et circulaires (1915-1918).

Sous-série F1^b I. Personnel administratif. Objets généraux.

F1^b I. 930 à 937. Epuration (1944-1946).

F1^b I. 1007 à 1013. Dossiers personnels de conseillers du tribunal administratif ayant cessé leurs fonctions de 1962 à 1972.

Sous-série F1^c. Esprit public, élections, conseils généraux, conseils d'arrondissement.

F^{1c} I. 131 à 133. Occupation allemande. Commune de Paris (1870-1873).

F^{1c} II. 47 à 58. Elections. Formation du jury criminel (1814-1853).

F^{1c} II. 59 à 96. Idem. (1859-1880).

F^{1c} II. 484 à 508. Elections professionnelles, dont celles des tribunaux de commerce et prud'hommes (1952-1956).

Série F². (Ministère de l'Intérieur. Administration départementale)

F². I. 106⁴ à 106¹⁰. Conseils de préfecture (série départementale). 1790-1830.

F². I. 504 à 530. Limites et chefs-lieux d'arrondissements, demandes de tribunaux de première instance (série départementale). An VIII-1840.

F². I. 531 à 834. Limites et chefs-lieux des cantons, demandes de justices de paix (série départementale). 1792-1840.

Série F⁴. (Ministère de l'Intérieur. Comptabilité générale)

F⁴. 2530 à 2535. Comptes, correspondance et pièces diverses concernant les dépôts de mendicité (1806-1818).

Série F⁵. (Ministère de l'Intérieur. Comptabilité départementale)

F⁵. I. 402 à 440. Dépenses pour le transport de condamnés, aliénés et indigents (1855-1897).

Série F⁷. Police générale.

Registres et fichiers

F^{7*}. 801 à 811. Répertoires de détenus, signalements, papiers provenant de navires entrés dans les ports, etc... (An IX-1814).

F^{7*}. 2261 à 2285. Répertoires des crimes, délits, incendies, etc... (An XIII-1814).

F^{7*}. 2286 à 2292. Forçats en surveillance (1818). Condamnés libérés (1820-1830).

F^{7*}. 2585 à 2595. Insurrection de 1848 et événements de 1851.

Cartons.

F⁷. 3272 à 3308. Détenus par mesure de haute police. Prisons d'Etat. (F⁷. 3272 à 3276. Objets généraux, listes de détenus de l'An II à 1817; F⁷. 3277 à 3308. Série départementale de l'An II à 1818. Pour la Seine, dossiers par ordre alphabétique de détenus et dossiers par ordre alphabétique des prisons).

F⁷. 3581 à 3615. Conscription (An XII-1815). Objets généraux (F⁷. 3581 à 3583) et série départementale (F⁷. 3584 à 3615).

F⁷. 3894 à 3899. Etats journaliers des arrestations à Paris (1830-1853).

F⁷. 3900 à 4215²². Gendarmerie. Bulletins (mai-juillet 1815). Rapports groupés en deux séries départementales, l'une de l'an V à l'an X, l'autre de 1817 à 1859.

F⁷. 6126. Amnistie aux conscrits et militaires déserteurs à l'occasion du mariage de l'Empereur, 1810.

F⁷. 6678 à 6683. Exilés et condamnés en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815 (1794-1838).

F⁷. 6773 à 6775. Condamnés amnistiés (classement alphabétique). 1815-1831.

F⁷. 6998 à 7009. Prisons d'Etat. Objets généraux et dossiers classés alphabétiquement (Bellegarde à Saumur). An XII-1814.

F⁷. 7010 à 7013. Détenus par mesure de haute police. Dossiers individuels et répertoire alphabétique (An XII-1813).

F⁷. 8008 à 8396. Premier arrondissement de police (An XII-1814). Avec des documents sur les prisons et dépôts de mendicité.

F⁷. 8397 à 8790. Deuxième arrondissement de police. Idem (An XII-1814).

F⁷. 8791 à 8969. Troisième arrondissement de police. Idem (An XII-1814).

F7. 8970 à 9823. Affaires administratives.

F7. 8970 à 9261. Dossiers classés dans l'ordre des départements (1814-1819).

F7. 9302 à 9339. Objets généraux (dont maisons centrales de détention, naturalisations, grâces, délits forestiers...). An IX-1846.

F7. 9713 à 9730. Suicides et morts accidentelles (1815-1838).

F7. 9875 à 9925. Dossiers complétant les objets généraux des affaires administratives, dont individus surveillés en exécution de la loi du 29 octobre 1815, individus placés sous la surveillance de la haute police (1817), mouvement des prisons (1814-1818).

F7. 9926 à 10370. Détenus des maisons centrales (1840-1847). Individus en surveillance (1819-1832). Individus condamnés (1807-1858). Condamnés décédés (1822-1856). Condamnés libérés en surveillance dans les départements (1827-1846). Etats de libération des bagnes et maisons centrales (1810-1855). Forçats (An XI-1845). Jugements militaires (1842-1859). Déserteurs de la légion étrangère (1831-1833). Lettres de grâce et de commutation de peines (1814-1842).

F7. 12178^{a-c}. Surveillance légale (1848-1852).

F7. 12239 à 12240. Individus en surveillance (1830-1850).

F7. 12244 à 12245. Jugements militaires et civils (1845).

F7. 12428 à 12521. Surveillance des différents partis et mouvements, dont procès de Déroulède devant la Haute-Cour (1899), affaire Dreyfus et procès Zola.

F7. 12602 à 12625. Naturalisations, réintégrations, admissions à domicile (1900-1906).

F7. 12689 à 12695. Réfugiés carlistes (1869-1888). Déportés et transportés (1871-1884).

F7. 12696 à 12698. Déportés et transportés (1871-1884).

F7. 12700 à 12703. Surveillance légale (1870-1885).

F7. 12704 à 12705. Loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes, préparation et application (1885-1889).

F7. 12706. Loi Bérenger du 14 août 1885.

F7. 12707. Enquête sur les Allemands dans les prisons (1891).

F7. 12710 à 12713. Evénements de 1848 et 1851.

F7. 12713^{bis}. Insurgés de la Commune de 1871, dossiers d'amnisties (G.-V.)

F7. 12849 à 12851. Corse : banditisme (1872-1917); séparatisme (1922-1924).

F7. 12903. Procédure à suivre devant le Sénat constitué en Cour de Justice (1889-1904).

F7. 13988 à 14591. Expulsés. Interdits de séjour. Dossiers individuels. Classement alphabétique (1889-1906).

Service central d'identification.

F7. 14616 à 14643. Bulletin hebdomadaire de Police criminelle (1907-1942).

F7. 14644 à 14650. Bulletin de recherches des déserteurs et insoumis (1911-1943).

F7. 14651 à 14653. Etats signalétiques des condamnés atteints par la loi sur les récidivistes (1907-1943).

F7. 14654 à 14659. Etats signalétiques des étrangers expulsés de France (1902, 1913-1943).

F7. 14660. Signalement des recherchés (1897-1941).

Sûreté nationale : F7. 14664 à 14885. Classement méthodique (1885-1944).

Cabinet du Secrétariat général à la Police (1941-1944)

F7. 14886 à 14898. Affaires allemandes (F7. 14887 à 14889 : internés et détenus; F7. 14891 : camps d'internement).

F7. 14902. Administration des camps d'internement.

F7. 14968 à 14973. Sûreté nationale. Inspection générale des camps d'internement (1944-1946).

F7. 15086 à 15111. Camps d'internement administratif (1940-1947) : affaires générales, organisation, personnel, comptabilité, fonctionnement, liquidation (F7. 15086 à 15092) et dossiers des camps par département (F7. 15093 à 15111).

F7. 156458 à 15670. Camps d'internement (1944-1949).

Série F⁹. (Affaires militaires)

F⁹. 55. Justice militaire. Plaintes et poursuites contre des militaires (1790-1850).

F⁹. 297 à 319. Désertion : dossiers complémentaires de la correspondance générale (1791-1833).

F⁹. 5565 à 5599. Documentation et témoignages réunis par le Ministère des Anciens Combattants sur les camps de déportés en Allemagne, les prisons allemandes, la répression allemande en France, les criminels de guerre, les prisons et les camps d'internés civils en France, le rapatriement des détenus et déportés (dont F⁹. 5578. Fort de Romainville).

Série F¹². (Commerce et industrie)

F¹². 543 à 546. Code de commerce : mémoires et projets (An X-1808).

F¹². 792 à 794. Juridictions consulaires (1563-1790).

F¹². 864 à 866. Banqueroutes et faillites (1715-1811).

F¹². 867^A à 874. Faillites : statistiques (1810-1823).

F¹². 932 à 935. Conseils de prud'hommes (1808-1827).

F¹². 936^A. Tribunaux de commerce (1790-1825).

F¹². 1866 à 2025. Douanes : généralités, dossiers sur les divers produits, établissements de tarifs, jugements, saisies...(1664-1837).

F¹². 4647 à 4650. Conseils de prud'hommes, livrets ouvriers, dessins et modèles de fabrique (An X-1882).

F¹². 6354. Rapports sur le travail des adultes, les contrats d'apprentissage, les conseils de prud'hommes (1878-1879).

F¹². 6413. Marques de fabrique (1865-1873).

F¹². 7837 à 7845. Séquestre des biens ennemis situés en France (1915-1919). Législation, rapports et situation des biens séquestrés en 1916 (classement par cour d'appel).

F¹². 8187 à 8188. Législation des loyers et baux commerciaux (1914-1915).

Série F¹³. (Bâtiments civils).

F¹³. 851 à 865. Tribunaux des départements : classement départemental (An XI-1816).

F¹³. 1516 à 1520. Bâtiments, prisons, hospices et tribunaux dans les départements : extraits des délibérations des conseils généraux et des budgets départementaux (1814-1833).

F¹³. 1529^A à 1934. Travaux des départements (1791-1838), dont F¹³. 1543 à 1547 sur les prisons, hospices et ateliers de charité (An II-1838).

Série F¹⁵. (Hospices et secours)

F¹⁵. 54. Indemnités aux victimes du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale de 1858 : procès-verbaux de la Commission départementale de la Seine (1881-1882).

F¹⁵. 3881 à 3883. Secours aux condamnés politiques de la Restauration et aux réfugiés polonais (1831-1841).

F¹⁵. 3884 à 3885. Indemnités ou pensions aux condamnés politiques du règne de Louis-Philippe et aux victimes des événements d'avril 1834 (1834-1837).

F¹⁵. 3887 à 3890. Indemnités aux victimes des événements de l'Ouest et de février-juin 1848 (1832-1860).

F¹⁵. 3964 à 4223. Victimes du 2 décembre 1851 (1881-1907). (cf. F¹⁵. 3964 à 4223. La Troisième République et la mémoire du coup d'Etat de Louis-Napoléon. La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et la loi de sûreté générale du 27 février 1858, par D. Duvos, à paraître.)

F¹⁵. 4309¹⁻². Fichier des secours aux victimes du 2 décembre 1851 (demandes tardives seulement).

Série F¹⁹. (Cultes)

F¹⁹. 6088 à 6166. Appels comme d'abus et suppressions de traitements (1772-1911).

F¹⁹. 6776 à 6796². Table chronologique des avis du Conseil d'Etat (1803-1878); transcription sur fiches des notes et avis du Conseil d'Etat (1890-1907); arrêts du Conseil d'Etat statuant au contentieux (1817-1880); délibérations du comité des cultes du Conseil d'Etat (1825-1829).

F¹⁹. 7927 à 8010. Dossiers relatifs aux congrégations religieuses et établissements congréganistes précédemment autorisés, supprimés en application des lois des 1^{er} juillet 1901 et 7 juillet 1904 (classement départemental). XIX-XX^e s.

Série F²⁰. (Statistique)

F²⁰. 704 à 709. Maisons centrales de détention, prisons départementales, établissements d'éducation correctionnelle : tableaux et correspondance (1841-1858).

F²⁰. 722 à 723. Faillites : tableaux (1820-1852).

Série F²¹. (Beaux-Arts)

Cf. en particulier les dossiers des Bâtiments civils pour l'étude des bâtiments des prisons et des tribunaux (plans et affaires soumises au Conseil général des Bâtiments civils).

Série F²². (Travail et Sécurité sociale)

F²². 473 à 502. Mélanges : législation, application de la loi du 9 avril 1898 et de divers décrets, statistique des accidents de travail (1880-1937).

F²². 1359 à 1480. Arbitrage des conflits collectifs (1920-1939) : législation de 1920 à 1939 (F²². 1359 à 1360), sentences arbitrales et surarbitrales, classées par département, de 1937 à 1939 (F²². 1361 à 1458), décisions rendues par la Cour supérieure d'arbitrage en 1938 et 1939 (F²². 1459 à 1479) et rapports des préfets sur les procédures d'arbitrage et de conciliation en 1939 (F²². 1480).

Série F²³. (Services extraordinaires des temps de guerre)

F²³. 1 à 22. Service des Réfugiés (guerre de 1914-1918). Quelques documents sur les internés civils.

Série F³³. (Ministère des Finances, Administrations de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre).

F³³. 1 à 17. Majorats nobiliaires : comptes du fonds d'accroissement, comptes du domaine extraordinaire. Dossiers des transmissions et retour à l'Etat (1870-1906).

F³³. 194 à 240. Législation concernant les congrégations, communautés et associations religieuses (avec rapports au Président de la République sur la liquidation des biens des congrégations supprimées de 1906 à 1915).

F³³. 242 à 258. Séparation des Eglises et de l'Etat, avec listes des établissements ecclésiastiques dont les biens ont été placés sous séquestre, jugements et procédure (1907-1926).

F³³. 512 à 612. Liquidation des congrégations (classement départemental).

F³³. 858 à 1084. Instances de l'administration de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre devant la Cour de Cassation de 1871 à 1933 (avec répertoires).

F³³. 1087 à 1264. Liquidation des congrégations et séquestre des établissements (compléments en F³³. 1427 à 1543).

F³³. 1265 à 1295. Séquestre des biens des contumax (dossiers personnels, classement alphabétique, 1870-1941).

Série F⁶⁰. (Secrétariat général du gouvernement et service du premier ministre)

Dossiers documentaires (textes législatifs, rapports, correspondance).

F⁶⁰. 515 à 523. Justice (organisation, établissements pénitentiaires, tribunaux).

Etat français (Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés

F⁶⁰. 1570 à 1624. Délégation spéciale pour l'administration pénitentiaire et recours).

(dont F⁶⁰. 1582 à 1624. Fiches de personnes arrêtées par les Allemands par année et par département).

Série F⁷⁰. (Ministère d'Etat, Second Empire)

F⁷⁰. 495. Application du code de justice militaire aux colonies et à l'armée de mer (1858).

Série AJ⁴. (Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens)

AJ⁴. 1 à 2. Dossiers constitués pour la visite par la commission des communes libérées par la retraite allemande de 1914.

AJ⁴. 3 à 31. Témoignages reçus par l'administration judiciaire et diverses autres administrations (classement par Cours d'appel pour la première).

AJ⁴. 32 à 41. Originaux des témoignages imprimés.

AJ⁴. 42. Minutes des rapports.

AJ⁴. 43. Photographies de villes et villages endommagés pour faits de guerre.

AJ⁴. 44 à 48. Dossiers de travail non utilisés.

AJ⁴. 49 à 52. Mélanges.

Série AJ²⁸. (Dommages de guerre 1914-1918)

Des documents du Tribunal interdépartemental des dommages de guerre de Paris sont conservés dans cette série non classée.

Série AJ³⁸. (Commissariat général aux questions juives et service de restitution des biens spoliés).

Le fonds du Service de restitution des biens spoliés n'est pas coté (Complément : A. N., 42 Mi).

Série AJ⁴⁰. (Archives allemandes de la seconde guerre mondiale)

Cette série conserve des archives de services allemands ayant travaillé pendant la période de la guerre en France : archives saisies en Allemagne et rapportées en France¹.

AJ⁴⁰. 1 à 1685. Répertoire numérique dactylographié, par G. Beaujouan, A.-M. Bourgoïn, P. Cézard, M.-Th. Chabord, E. Dunan, J.-D. Pariset, C. Wilsdorf.

1. Commandement militaire allemand en Belgique et dans le Nord de la France.

AJ⁴⁰. 53. Groupe 8. Justice.

2. Commandement militaire allemand en France (M. B. F.)

- Commandement du Grand Paris

AJ⁴⁰. 879 à 896. Etat-major administratif. (dont AJ⁴⁰. 882 à 884. Répression du communisme et du gaullisme et AJ⁴⁰. 886 à 889. Arrestations, recherches, incidents et manifestations)

- Commandants militaires régionaux en zone occupée : AJ⁴⁰. 898 à 964 (Feldkommandantur des régions A. Saint-Germain-en-Laye, B. Angers et C. Dijon)

3. Délégation allemande près la Commission d'armistice.

AJ⁴⁰. 1354 à 1367. Section Wehrmacht R. (AJ⁴⁰. 1356 à 1358 : arrestations de civils par les autorités allemandes, demandes de grâce, prisonniers de guerre français, troubles militaires...)

4. Dossiers de justice et déclarations de séjour de français en Allemagne.

AJ⁴⁰. 1500 à 1523. Tribunal du peuple (Volksgerichtshof)

AJ⁴⁰. 1500. Liste des dossiers et actes d'accusation.

¹ Les fonds des tribunaux militaires allemands ayant exercé leur activité en France pendant la période de l'Occupation sont conservés en République Fédérale Allemande (Bundesarchiv-Abteilung IV, Militärarchiv, Wiesentalstrass 1, 78 00 Freiburg in Breisgau). Cf. Adler-Bresse (Marcelle), Les sources allemandes de la deuxième guerre mondiale, *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, janvier 1961, p. 41-62.

AJ⁴⁰. 1500 à 1504. Affaire “Porto”.

AJ⁴⁰. 1505 à 1512. Dossiers autres que l’affaire Porto.

AJ⁴⁰. 1513 à 1522. Dossiers de moindre importance.

AJ⁴⁰. 1522. Liste alphabétique des dossiers du Volksgerichtshof.

AJ⁴⁰. 1523. 9 livres sur les pages desquels sont inscrites les dernières pensées de condamnés à mort français de la prison de Plötzensee.

AJ⁴⁰. 1524 à 1537. Tribunal militaire (Kriegsgerichtshof) : dossiers de jugements classés alphabétiquement par nationalités.

AJ⁴⁰. 1538 à 1540. Maison de force de Dietz-Reichenbach : dossiers des internés, listes et fiches des détenus.

AJ⁴⁰. 1542 à 1559. Dossiers de justice ou d’internement de Français en Allemagne.

AJ⁴⁰. 1562 à 1569. Dossiers d’internement de Français dans diverses prisons.

AJ⁴⁰. 1570. Transfert de prisonniers à la prison de Trèves.

AJ⁴⁰. 1571. Dossiers de personnes ayant comparu devant divers tribunaux (Francfort, Rostock, Sarrebruck, Tuttlingen, maison d’internement de Coswig-Anhalt).

AJ⁴⁰. 1641B à 1670. Dossiers de prisonniers détenus à la prison de Bruchsal.

Série AJ⁴¹. Organismes issus de l’armistice de 1940.

Direction des Services de l’armistice.

AJ⁴¹. 985 à 1090. Section “Contentieux”

AJ⁴¹. 985 à 999. Fichier des attentats zone Nord.

AJ⁴¹. 1000 à 1015. Fichier des attentats zone Sud.

AJ⁴¹. 1016 à 1048. Fichier des abus commis par les Allemands en zone nord (arrestations, condamnations, déportations).

AJ⁴¹. 1049 à 1067. Idem, zone Sud.

AJ⁴¹. 1073 à 1075. Fichier des fusillés et tués, zones Nord et Sud.

Série 72 AJ. (Seconde guerre mondiale).

Fonds du Comité d’histoire de la Deuxième Guerre mondiale (1951-1980).

72 AJ. 278 à 289. L’internement.

72 AJ. 310 à 382. La déportation.

72 AJ. 408 à 631. Fonds privés recueillis par le Comité.

72 AJ. 411 à 413. Joseph Barthélémy, ministre de la Justice : dossiers sur le procès de Riom et travaux divers (1940).

72 AJ. 534. Latrille, inspecteur général des services judiciaires : Résistance judiciaire, inspection des cours d’appel à la Libération (1940-1947).

Série Mi. Microfilms de compléments.

Direction des Archives de France. *Etat des microfilms conservés aux Archives nationales*, par Ch. Gut et Férreol de Ferry, avec la collaboration de S. Czarnecki, Paris, 1968.

24 Mi. 1 à 169. Procès de Nuremberg et documents militaires allemands concernant la France (1920-1948).

42 Mi*. 1 à 111. Ministère des Finances, Service d’épuration et de liquidation des dommages de guerre : fichier des biens juifs et de leurs administrateurs provisoires. Paris et province (1940-1944). Les originaux sont en AJ³⁸.

45 Mi*. 1. Dossiers d’affaires jugées par le tribunal de la Feldkommandantur de Paris : docteur Jouannot et Georges Amodru (1941).

74 Mi.1. Interrogatoires d’insurgés de la Commune: 88 dossiers d’interrogatoires devant le Conseil de guerre de Versailles (1871).

94 Mi*. 1. Affaire jugée par la section spéciale de la Cour d’appel de Paris (1943).

- 104 Mi*. "Cent cinquantième de la Cour des Comptes". Choix de documents réunis à cette occasion en 1957 à l'Hôtel de Rohan (1184-1957).
- 149 Mi*. 1 à 38. Archives du ministère de la Justice. Registres de la Direction des Affaires civiles et du Sceau relatifs aux titres nobiliaires (collations, confirmations, transmissions, etc...). 1808-1870.
- 244 Mi*. 1 à 29. Archives du ministère de la Justice. Registres d'enregistrement des nominations aux charges de notaire, consécutivement à la loi du 25 ventôse An XI. Classement des registres par ordre alphabétique des départements, nominations classées chronologiquement par cantons. Deux séries de registres : An XI-1912 et 1912-1966. (Répertoire par F. de Ferry et N. Celestin).
- 245 Mi*. 1. Archives du ministère de la Justice : commissaires-priseurs. Registres d'enregistrement des nominations aux fonctions de commissaire-priseur (An XII-1966).
- 327 Mi. 1 à 4. Archives du ministère de la Justice. Direction des Affaires civiles et du Sceau. Fichier des titres nobiliaires (cf. 149 Mi) : fichier général et fichiers spécifiques au Premier Empire et au Second Empire.
- 328 Mi. 1 à 2. Archives du ministère de la Justice. Direction des Affaires civiles et du Sceau. Fichier des changements de noms (1848-1863, 1864-1912, 1913-1930, 1931-1942).
- 393 Mi. 1 à 3. Archives des services de la police allemande en France pendant l'Occupation (Polizeidienststellen in Frankreich) (complément en 408 Mi. 1 à 4.). Ces microfilms reprennent la totalité du fonds R 70. Frankreich conservé aux Archives fédérales allemandes à Coblenz : archives des services centraux de la police allemande en France de 1940 à 1944 (Commandement supérieur, kommandantur...).
- 405 Mi. Répertoire des titulaires de dotations impériales (1808-1814).
- 417 Mi. Documents divers des archives fédérales allemandes concernant l'Occupation (séries R 20, ministère de l'Ordre; R 41, ministère du Travail; R 58, Sûreté et renseignements; R 70, Police allemande dans le Nord de la France).
- 440 Mi*. Registres des décisions de la Cour supérieure d'arbitrage (1938-1939) chargée de décider en dernier ressort sur les sentences surarbitrales prononcées dans les conflits du travail. (cf. série AL, Conseil d'Etat).
- 510 Mi. Documents concernant le régime de Vichy dont le registre original du greffe du Tribunal d'Etat (20 septembre 1941-26 juillet 1944), avec mention des décisions ultérieures intervenues à la Libération et informations jusqu'en 1957.
- 514 Mi*. Documents provenant de Joseph Simon, directeur du fort de l'île d'Yeu.
- 558 Mi. 1 à 49. Procès de Tokyo. Microfilm des pages des procès-verbaux du Tribunal militaire International pour l'Extrême-Orient (double sur papier en BB³⁵. 759 à 904)
- 629 Mi*. 1 à 32. Camps de concentration, prisons allemandes, camps, maisons d'arrêt et prisons en France, registres conservés au secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

Série AD. Archives imprimées.

Pierre Géraudel, *Inventaire des archives imprimées (partie antérieure à 1945 : série AD)*, tome I, Paris, 1958, 215 p., tome II, Paris, 1954, 179 p.

AD II. 30 à 59. Législation civile de 1789 à 1815 (notamment projets et travaux préparatoires à la rédaction des Codes civil et de procédure civile).

AD III. 42 à 56. Législation criminelle de 1789 à 1815 (dont préparation du Code pénal et du Code d'instruction criminelle).

AD XVIII^C. 71 à 1726. Impressions des assemblées.

AD XVIII^C. 793 à 830. Affaires judiciaires portées devant la Cour des pairs (1815-1847).

AD XVIII^C. 902 à 904. Enquête sur l'insurrection du 18 mars 1871.

AD XVIII^C. 931 à 937. Enquête sur les établissements pénitentiaires (1873-1875).

AD XIX. Documents administratifs.

AD XIX^A. Conseil d'Etat. Bulletins des arrêts (1840-1849, 1871-1897), comptes généraux des travaux (1830-1887), rapports et observations.

AD XIX^G. Ministère de la Guerre. Justice militaire (compte général de l'administration de la justice militaire (1833...1887) et tableau statistique général de l'administration de la justice militaire (1888-1907).

AD XIX^I. Ministère de l'Intérieur. La collection comprend des statistiques (médicales, statistique des prisons et des établissements pénitentiaires de 1852 à 1945), le Code pénitentiaire (tomes VI à XIII), des rapports divers sur l'organisation pénitentiaire, la mise en application de lois nouvelles (relégation, libération conditionnelle), des notices sur la transportation.

AD XIX^J. Ministère de la Justice.

AD XIX^J. 2. Bulletin officiel du ministère de la Justice (1890-1912).

AD XIX^J. 3. Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France (1820-1932).

AD XIX^J. 4. Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale, criminelle et correctionnelle et de police dans les colonies françaises (1853-1867).

AD XIX^J. 7. Compte général de l'administration de la justice criminelle en France (1825-1932). Compte de 1880 avec rapport rétrospectif de 1826 à 1880 en AD XIX^J. 8.

AD XIX^J. 9. Décisions rendues par le Tribunal des conflits (1872-1884).

AD XIX^J. 67. Audiences de rentrée des Cours de Cassation et des cours d'appel (1863-1908). Les autres documents imprimés concernent les frais de justice (instructions, règlements et tarifs de 1811 à 1886), la Légion d'honneur (instructions, budgets, Annuaire de 1820 à 1899), les Codes et projets de réforme (An X-1939), les notaires (nominations, listes, règlements et tarifs), les juges de paix (Guides, Annuaire).

AD XIX^L. Ministère de la Marine et des Colonies.

AD XIX^L. 123. Compte général de la justice maritime (1859-1861, 1871-1882).

AD XIX^L. 121. Code de justice maritime.

AD XIX^L. 245. Comptes de l'administration de la justice aux colonies (1837-1839, 1862-1867).

AD XIX^P. Cour de Cassation.

AD XIX^P. 1. Bulletin des arrêts en matière civile (An II-1942).

AD XIX^P. 2. Bulletin des arrêts en matière criminelle de l'An II à 1944 (avec tables).

AD XIX^P. 5. Audiences de rentrée et discours (1869-1914).

AD XIX^P. 14 à 17. Affaire Dreyfus (enquête de la chambre criminelle) de 1899 à 1905.

AD XIX^P. 18. Journal des audiences (1811-1914).

AD XIX^Q. Cour des Comptes.

AD XIX^Q. 1 à 2. Notes pour les référendaires et les auditeurs (1816-1914).

AD XIX^Q. 3. Jurisprudence en matière de comptabilité publique (1869-1894).

AD XIX^Q. 4 à 5. Discours, réceptions et installations du premier président (1871-1878).

AD XIX^Q. 6. Listes du personnel (1872-1919).

AD XIX^Q. 7 à 9. Rapports et déclarations sur les comptes; note coloniale (1860-1911).

AD XIX^Q. 10. Jurisprudence (1895-1911).

AD XIX^X. Statistiques intérieures.

AD XIX^X. 23. Statistiques des naturalisations (1870-1940).

Cinquième partie

LES FONDS DEPARTEMENTAUX

Ain	299	Maine-et-Loire	581
Aisne	304	Manche	588
Allier	309	Marne	593
Alpes de Haute-Provence	314	Marne (Haute-)	600
Alpes (Hautes)	320	Mayenne	605
Alpes-Maritimes	325	Meurthe-et-Moselle	610
Ardèche	332	Meuse	617
Ardenne	337	Morbihan	622
Ariège	342	Moselle	628
Aube	348	Nièvre	634
Aude	353	Nord	639
Aveyron	358	Oise	649
Bouches-du-Rhône	364	Orne	655
Calvados	373	Pas-de-Calais	661
Cantal	380	Puy-de-Dôme	667
Charente	385	Pyrénées-Atlantiques	674
Charente-Maritime	390	Pyrénées (Hautes-)	680
Cher	396	Pyrénées-Orientales	685
Corrèze	403	Rhin (Bas-)	690
Corse-du-Sud	408	Rhin (Haut-)	697
Corse (Haute-)	413	Rhône	703
Côte-d'Or	418	Saône (Haute-)	710
Côtes-d'Armor	424	Saône-et-Loire	715
Creuse	430	Sarthe	721
Dordogne	435	Savoie	727
Doubs	441	Savoie (Haute-)	734
Drôme	448	Seine	739
Eure	454	Seine-Maritime	748
Eure-et-Loir	460	Seine-et-Marne	756
Finistère	465	Yvelines (Seine-et-Oise)	762
Gard	472	Sèvres (Deux-)	768
Haute-Garonne	478	Somme	773
Gers	484	Tarn	780
Gironde	489	Tarn-et-Garonne	786
Hérault	495	Var	790
Ille-et-Vilaine	502	Vaucluse	795
Indre	510	Vendée	801
Indre-et-Loire	515	Vienne	806
Isère	521	Vienne (Haute-)	813
Jura	528	Vosges	820
Landes	533	Yonne	825
Loir-et-Cher	538	Territoire de Belfort	831
Loire	543	Essonne	835
Loire (Haute-)	548	Hauts-de-Seine	839
Loire-Atlantique	553	Seine-Saint-Denis	841
Loiret	559	Val-de-Marne	843
Lot	565	Val-d'Oise	844
Lot-et-Garonne	570	Guadeloupe	847
Lozère	576	Martinique	849

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Guyane	853	Mayotte	861
Réunion (La)	857	Nouvelle-Calédonie	862
Saint-Pierre-et-Miquelon	859	Polynésie française	865

Présentation

La très grande majorité des fonds judiciaires et pénitentiaires est conservée dans les dépôts des archives départementales. Mais, comme pour les fonds à caractère national, tous les documents provenant des institutions ne sont évidemment pas conservés. Entre les archives *courantes* - les dossiers utilisés pour les besoins du service dans les tribunaux - et les archives *définitives*, celles que l'historien pourra utiliser, il y a toute une politique d'élimination dont il importe de connaître les critères afin de déterminer la représentativité des documents conservés définitivement. D'autre part l'accès à ces derniers dépend de leur classement et des instruments de recherche mis à la disposition des chercheurs.

Les notices départementales qui suivent donnent un aperçu des fonds conservés, de leur classement et des instruments de recherche disponibles. Leur rédaction a obéi à un certain nombre de choix qu'il importe de préciser afin de bien prendre conscience des limites de leur contenu.

1. Des documents aux archives définitives.¹

a) Eliminations et tris.

Principales circulaires concernant la conservation, l'élimination et le triage d'archives judiciaires et pénitentiaires aux Archives départementales.

31/01/1925. Circulaire du ministère de l'Instruction publique aux préfets sur le versement aux archives départementales des anciens registres d'écrou et autres documents historiques des établissements pénitentiaires.

09/10/1926. Instruction du Garde des Sceaux aux chefs de Cours sur les versements, partie obligatoires, partie facultatifs, aux Archives départementales des papiers des greffes.

14/10/1926. Circulaire du ministère de l'Instruction publique aux préfets réglant la tâche des archivistes départementaux dans l'application de l'instruction du Garde des Sceaux du 09/10/1926.

25/05/1927. Instruction du Garde des Sceaux aux chefs de Cours, complémentaire de celle du 09/10/1926.

25/06/1927. Circulaire du ministère de l'Instruction publique aux préfets, fixant la part de la collaboration des archivistes départementaux dans l'Instruction du Garde des Sceaux du 25/05/1927.

¹ Dans ce rapide historique de la politique de conservation et de classement des archives judiciaires, les passages consacrés à la réglementation actuellement en vigueur sont soulignés en caractères gras.

15/04/1929. Note des Archives de France pour l'archiviste départemental.
 25/03/1953. Circulaire AD. 53-7. Versement et triage des documents judiciaires.
 04/11/1953. Circulaire AD 53-20. Versement des papiers judiciaires.[notification de la circulaire de la Chancellerie aux cours et juridictions]. Modification du tableau annexé à la circulaire précédente.
 21/01/1959. Circulaire AD 59-2. Réforme judiciaire : papiers des greffes des juridictions supprimées ou modifiées.
 04/04/1959. Circulaire AD 59-13. Versement aux archives départementales et délais de conservation des différentes catégories de documents judiciaires.
 29/08/1962. Circulaire AD 62-25. Versement aux archives départementales des dossiers de procédure suivies devant les Chambres civiques ayant fonctionné à la Libération.
 17/11/1969. Note AD. 20 914/11617 (et note 20914bis/11617). Dossiers des Cours de justice ayant fonctionné après la Libération. Dossiers classés «sans suite» et non-lieu, versement aux archives départementales.
 23/11/1972. AD. 72-4. Archives des greffes des tribunaux de commerce : instruction relative au versement, au tri et à la conservation. Diffusion de la circulaire du ministère de la Justice en date du 7/07/1972.
 09/05/1975. Versement aux Archives départementales des archives des établissements pénitentiaires [Diffusion de la circulaire H 318 du ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire en date du 25/04/1975].
 19/04/1985. Circulaire AD. 85-1. Règlement des archives des cours d'assises, cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance et conseils de prud'hommes du 25/01/1985.
 04/07/1985. Circulaire AD. 85-2. Instruction sur le versement, le tri et la conservation des archives des établissements pénitentiaires.
 19/11/1987. Circulaire AD 87-7. Règlement des archives des services extérieurs de l'éducation surveillée et du secteur associatif concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.
 27/07/1988. Circulaire AD. 88-7. Règlement des archives des tribunaux de commerce et des tribunaux de l'ordre judiciaire à compétence commerciale.
 10/10/1989. Circulaire AD. 89-4. Archives des juridictions (Cours d'appel, cours d'assises, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance et de police, conseils de prud'hommes). Triage et versement aux Archives départementales. Refonte du règlement diffusé par la circulaire du 25/01/1985.

L'élimination peut être accidentelle, faite en dehors de toute réglementation, entraînant la perte de fonds entiers. Les tribunaux et prisons, comme les autres administrations, ont été les victimes de sinistres. Les deux guerres mondiales ont causé beaucoup de dégâts aux archives judiciaires comme aux autres (destruction par incendies dûs aux bombardements, mobilisation des vieux papiers pour pallier les pénuries, etc...). Les révoltes dans les prisons, les destructions opérées par les Allemands parmi les documents concernant les incarcérations réalisées pendant l'Occupation (quartiers allemands des prisons françaises, camps de concentration) sont aussi cause de pertes dans les fonds pénitentiaires. La suppression d'un grand nombre de tribunaux en 1926 a également été très néfaste pour les archives judiciaires qui ont souffert des mauvaises conditions de déménagement à cette occasion.

C'est d'ailleurs seulement à partir de cette époque que se met en place une politique de conservation des fonds judiciaires, les tribunaux ayant jusque là peu versé leurs fonds aux archives départementales. Ainsi le *Règlement général des archives départementales* de 1921 précise, à propos de la série U, que cette série «ne comprend en principe que des documents administratifs concernant les services judiciaires et provenant des bureaux de la Préfecture». Quand les fonds sont versés à cette date, ce sont en général ceux de la période révolutionnaire et impériale. Avec la réforme administrative de Poincaré, une circulaire du Garde des Sceaux du 9/10/1926 impose, suite à la suppression de nombreux tribunaux de première instance, le versement obligatoire aux archives départementales des archives de plus de cent ans de date, aussi bien pour les tribunaux supprimés que pour les autres. Les délais de versement peuvent même être réduits de moitié, voire à 30 ans

(pour les dossiers criminels et correctionnels, les papiers des parquets) afin de «*procurer toute la place à la réunion des archives des greffes supprimés avec celles des greffes maintenus*». L'ampleur des transferts à réaliser pose la question de l'élimination. La même circulaire dispose qu'en cas de nécessité certaines pièces pourront être détruites : «*placets, enchères non suivies, dossiers d'assistance judiciaire après 10 ans d'ancienneté; dossiers de non-lieu après 30 ans; correspondance du parquet et dossiers correctionnels après 50 ans; registres et liasses provenant de faillites après 60 ans; dossiers criminels après 100 ans*». Il est toutefois ajouté qu'avant toute destruction «*l'archiviste départemental effectuera le triage de ces documents et retiendra tous ceux qui présenteront un intérêt historique*».

Les critères de tri sont évidemment essentiels à connaître pour l'historien car ils déterminent la représentativité des documents subsistant aujourd'hui dans les Archives départementales. Ils sont définis longuement dans les instructions de la Direction des Archives de France communiquées aux archivistes le 25/06/1927. Le tri s'applique aux dossiers de non-lieu (après un délai de 30 ans), aux dossiers correctionnels et à la correspondance du parquet (50 ans, délai réduit à 30 ans en 1929), aux dossiers criminels (100 ans) et aux registres et liasses provenant des faillites (60 ans) :

«*Le principe à adopter pour le triage est de conserver tout ce qui est susceptible de présenter quelque intérêt pour l'histoire politique, administrative, sociale, économique...parmi les dossiers de non-lieu, les dossiers correctionnels et les dossiers criminels (étant bien entendu qu'aucune suppression ne doit être faite dans ceux de ces dossiers qui sont antérieurs à 1811), on réservera, entre autres genres d'affaires, celles qui concernent les manifestations politiques et religieuses, les cris et emblèmes séditieux, la police des cultes, les dénonciations contre fonctionnaires ou élus à l'occasion de leur fonction ou de leur mandat; injures à l'autorité publique (choix); la corruption électorale; les grèves et coalitions, le colportage d'écrits subversifs ou licencieux, les délits de presse, les délits en matière de police de la librairie, les dépôts d'armes, les délits d'enseignement (écoles non autorisées, maîtres non qualifiés), les délits militaires (fraudes en matière de recrutement, réfractaires, recel et débauchage de conscrits, injures à l'armée, etc...), les accaparements de denrées et les contraventions à la taxation; l'exercice illégal de la médecine et la pharmacie (sorcellerie, rebouteux, remèdes secrets, responsabilité des médecins, pharmaciens et sages-femmes); les duels; les faux assignats et la fausse-monnaie, les banqueroutes (choix), les faux en écriture publique ou privée (choix); les jeux et casinos (choix); les fraudes en matière de douane (choix); les lettres anonymes et correspondances secrètes (choix); les suppressions d'enfants; les avortements par avorteuses spécialisées; les attentats à la pudeur (choix); l'excitation de mineurs à la débauche (maisons publiques); les fraudes en matière de taxes postales (timbres faux, emploi de vignettes oblitérées); les poursuites pour suicides; les vols et attentats intéressant les caisses publiques; les attentats contre les diligences et autres moyens de transport public; la responsabilité en matière d'accidents de transport public (choix); les attentats contre les monuments publics. Cette énumération n'est, bien entendu, pas limitative et il va de soi que toutes les affaires sensationnelles, quel qu'en soit l'objet, doivent être conservées, le volume même des dossiers appelle sur eux l'attention. En matière forestière, la suppression des dossiers de plus de 50 ans pourra être générale, sauf examen de ceux dont l'ampleur insolite serait l'indice de l'importance de l'affaire. En ce qui concerne les papiers provenant de commerçants, si les registres et pièces de pure comptabilité peuvent être supprimés, on gardera avec soin les registres de correspondance et copies de lettres, ainsi que les lettres reçues, les bilans et récapitulatifs susceptibles de renseigner sur le prix des marchandises, sur le mouvement des affaires d'une région à l'autre, sur la technique de la main-d'œuvre, sur les salaires, etc...».*

Ces critères de tri seront de fait conservés dans la circulaire AD 53-7 du 25 mars 1953 sur le versement et triage des documents judiciaires. Une fois rappelé que le tri se fait par dossiers entiers et non par pièces isolées, il est ajouté qu'il faut conserver «*les dossiers concernant les personnes qui ont joué un rôle notable dans la vie politique, intellectuelle, sociale et économique*» avec en outre «*un choix au moins des dossiers qui peuvent apporter des informations sur les événements politiques et sociaux, les mœurs, l'évolution économique, sur le plan national et local*». La circulaire de 1953

s'accompagne pour la première fois d'une nomenclature de documents judiciaires pour lesquels sont donnés le délai de versement aux archives départementales après la clôture du dossier et le délai total de conservation. Les dossiers de procédure pénale (à la chambre d'appel, aux assises comme au tribunal correctionnel), la correspondance du parquet, pour ne relever que les masses documentaires les plus importantes, sont à éliminer, au terme d'un délai variant de 20 (correctionnel) à 60 ans (assises), sous réserve de triage mais les critères de cette dernière opération ne sont pas précisés aussi dans le détail que le faisait la circulaire de 1927. Il en est de même pour la circulaire suivante du 4 avril 1959 (AD 59-13), établie à la suite de la réforme judiciaire de 1958 qui entraîne la disparition des tribunaux de première instance. Les différences avec la précédente tiennent à l'élaboration d'une nomenclature plus détaillée et à la réduction des délais de conservation des documents dans les tribunaux. Pour le reste, il y a toujours la répartition entre catégories des documents élaborés par les tribunaux : une partie est éliminée, une autre est conservée définitivement, le reste étant éliminé, après triage, dès le versement aux archives départementales ou après un délai de conservation par celles-ci. Là encore les critères de tri sont en grande partie laissés à l'appréciation des greffiers ou des services départementaux d'archives².

La création d'une Commission permanente des archives et de l'histoire de la justice (arrêté du 17/04/1984) et le travail qu'elle a conduit en commun avec la direction des Archives de France ont permis l'élaboration de textes récents - en 1985 (Règlement du 25/01/1985, C. AD 85-1) et en 1989 (C. 10/10/1989, AD 89-4) - qui définissent une politique de conservation des documents judiciaires donnant davantage satisfaction aux historiens, notamment sur le plan de la représentativité des documents conservés. Les délais de conservation des documents dans les tribunaux avant versement aux archives départementales sont réduits (en règle générale à 30 ans, mais avec beaucoup de délais inférieurs). Les nomenclatures des documents se veulent exhaustives pour ceux existants à la date des circulaires, les documents dont la tenue est abandonnée étant également pris en compte. Le progrès est surtout notable au niveau des critères d'élimination et de conservation des archives. Pour les documents éliminables intégralement des dossiers spécimens sont conservés. Toutes les décisions judiciaires relèvent des documents à conserver indéfiniment. Les autres documents font l'objet d'un tri selon plusieurs modalités qui permettent d'espérer une meilleure représentativité dans ce qui va former les archives définitives. Le tri peut être automatique (TA) : chronologique (principe des années-témoins : on garde une année par décennie, soit les années se terminant par 3 pour les cours d'assises et les cours d'appel, par 6 pour les tribunaux de grande instance³, par 9 pour les tribunaux d'instance et les conseils de prud'hommes), alphabétique (sont gardés tous les dossiers dont les noms des intéressés commencent par une même initiale⁴) ou mécanique (un dossier sur 10, 20, etc... selon un pourcentage prédéterminé). Un tri sélectif (TS) peut remplacer ou être combiné avec le tri automatique. La sélection est fondée sur l'intérêt de l'affaire, apprécié en partie en fonction de son retentissement ou de son importance au regard du droit, de l'histoire ou des personnes en cause, la conservation de la totalité des dossiers des périodes de guerre ou de troubles ou de celles témoignant d'une réforme administrative ou judiciaire importante étant par ailleurs préconisée. Ces directives concernent principalement les dossiers de procédure, mais elles s'appliquent également à d'autres documents. Ajoutons que les mêmes principes quant à la durée de conservation et au tri des documents éliminables sont appliqués pour les archives des tribunaux de commerce (C. AD 88-7 du 27 juillet 1988) et celles des établissements pénitentiaires (C. AD. 85-2. du 4 juillet 1985).

² Il y a une exception particulière qui concerne les affaires de condamnations pour outrages aux bonnes mœurs par la voie du livre qui sont à garder indéfiniment par application de la loi du 25 septembre 1946 qui prévoit un recours en révision contre les décisions rendues en la matière.

³ Et les tribunaux de commerce (dossiers de redressement et de liquidation judiciaire). Cf. C. AD 88-7 du 27/07/1988.

⁴ Méthode préconisée également pour les dossiers pénitentiaires (lettre B) : C. AP 85-20, 26/06/1985.

Par comparaison avec les circulaires précédentes le progrès est appréciable pour l'historien, même s'il peut toujours émettre des réserves sur les critères du tri sélectif qui incitent à valoriser peut-être excessivement le spectaculaire et l'exceptionnel : il serait dommage de ne retenir que les seules affaires traitées par les média dont la prétention à dire l'histoire immédiate sera critiquée par les historiens futurs. Il est vrai que cet inconvénient est corrigé heureusement par l'application des tris automatiques. Rassuré pour les archives de l'avenir le chercheur doit trop souvent déplorer les méfaits des tris sans principe et parfois des éliminations complètes⁵ pour les périodes antérieures à 1940.

b) Le classement

Circulaires de la direction des Archives de France concernant le classement des archives

Instruction du 24/04/1841 pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales.

Arrêté du 1er juillet 1921 portant règlement général des Archives départementales.

25/06/1929. Instruction du Directeur des Archives aux archivistes départementaux pour le classement des documents judiciaires.

16/12/1965. Circulaire AD. 65-29. Instruction sur la cotation, le classement et le répertoire des séries modernes des Archives départementales (1800-1940).

21/12/1979. Circulaire AD. 79-6. Instruction sur le traitement des documents des archives départementales postérieurs au 10 juillet 1940.

Pour la période antérieure au 1er juillet 1940 les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées aux Archives départementales dans les séries alphabétiques prévues par l'instruction d'avril 1841 : série U pour les premières, série Y pour les secondes.

Au début du XX^e siècle, avec l'apparition des répertoires numériques, le classement, tout en gardant le principe du respect des fonds, tend à multiplier les sous-séries pour prendre en compte la diversité des institutions, notamment pour la justice. L'instruction de 1929 préconise ainsi de distinguer au sein de la sous-série II U réservée aux versements judiciaires (la sous-série I U étant celle des versements des bureaux de la préfecture concernant les tribunaux) les rubriques suivantes :

- Tribunal d'appel, puis Cour d'appel An VIII-1811.
- Tribunal criminel, puis Cour de justice criminelle An VIII-1811. Tribunal criminel spécial Ans X-XII, Cour de justice criminelle spéciale An XII-1811.
- Cour d'appel depuis 1811.
- Cour d'assises depuis 1811.
- Cour prévôtale.
- Tribunaux de première instance.
- Justices de paix (à partir de l'an X).
- Tribunaux de commerce (à partir de 1809).
- Juridictions d'exception (Hautes Cours, Commissions militaires instituées après l'an VIII, Tribunal ou Cour prévôtale des douanes, etc...).
- Sentences arbitrales après l'an VIII.
- Registres d'insinuations de donations entre vifs (Ans IX-XI).
- Répertoires des notaires.

⁵ Les éliminations d'archives judiciaires ont été particulièrement importantes en Alsace-Lorraine du fait de l'application de l'ordonnance locale du 20 novembre 1911 qui prescrivait la destruction de la plupart des dossiers, et même des jugements. Ainsi en matière pénale les dossiers relatifs aux crimes, à l'insoumission devaient être détruits 30 ans après la condamnation, ceux relatifs aux délits 10 ans après (5 ans pour les affaires forestières). Les jugements devaient également être détruits, ne bénéficiant que d'un délai de grâce de 20 ans supplémentaires. Il reste très peu d'archives judiciaires pour la période allemande dans les départements concernés. Toutefois, après le retour à la France, les circulaires de 1926, 1927 et 1959 seront appliquées, sauf pour les procédures locales maintenues en matière de justice civile et gracieuse. L'ordonnance de 1911 a été supprimée à compter du 1er janvier 1977.

Un nouveau cadre de classement plus simplifié est proposé par l'instruction de 1965 pour les séries modernes couvrant la période 1800-1940. Pour les fonds des établissements pénitentiaires la séparation se fait entre fonds d'origine préfectorale (1 Y) et fonds provenant des prisons et établissements assimilés (sous-série 2 Y). Pour les fonds judiciaires, l'importance des archives a conduit à distinguer 9 sous-séries :

- 1 U. Fonds de la Préfecture.
- 2 U. Cour d'appel. Cour d'assises.
- 3 U. Tribunaux de première instance.
- 4 U. Justices de paix et tribunaux de simple police.
- 5 U. Juridictions prud'homales.
- 6 U. Tribunaux de commerce.
- 7 U. Juridictions d'exception (ayant eu une existence temporaire : Commissions militaires de l'an VIII, tribunaux criminels spéciaux institués en l'an X, Cours de justice criminelle spéciales en l'an XII, cours prévôtales de la Restauration).
- 8 U. Officiers publics et ministériels.
- 9 U. Conseil de Préfecture⁶, puis Tribunal administratif.

Ce cadre de classement est le plus fréquemment utilisé. On rencontre toutefois des situations très diverses qui s'expliquent par les dates de classement des fonds judiciaires : un cadre ancien, même s'il multiplie exagérément les subdivisions, a de fortes chances d'être maintenu, sauf à reprendre le classement et la cotation de l'ensemble du fonds ce qui implique la confection de tableaux de correspondance de cotes pour la lisibilité des travaux anciens des chercheurs.

Cependant la masse des documents judiciaires, comme la croissance du volume d'archives conservé dans des locaux devenus trop étroits, a amené parfois l'abandon d'un classement par sous-séries, lequel implique des vides sur les rayonnages en prévision des versements à venir. Afin d'utiliser toute la place disponible on a adopté dans certains départements le principe de la numérotation continue au sein d'une même série, ou, plus rarement, pour l'ensemble des archives modernes conservées dans un dépôt. Les cotes des articles correspondent à leur rangement matériel, mais non à un cadre conceptuel respectant logique et chronologie. C'est pourquoi la circulaire de 1965 qui fait rentrer cette numérotation continue dans le cadre réglementaire prend bien soin de préciser que dans le cas où cette solution de classement est suivie *«il est obligatoire de tenir à jour avec grand soin un fichier méthodique où, à chaque article, correspond une fiche, et où les fiches sont rangées dans l'ordre logique du classement. Un fichier par mots typiques est également souhaitable pour la commodité des recherches.»* Malheureusement pour le chercheur, ces prescriptions sont très rarement appliquées. A l'exception remarquable de quelques départements, il est nécessaire de reconstituer, avec plus ou moins de difficulté, le contenu des fonds sur lesquels on veut travailler en parcourant la totalité des cotes de la série dans les instruments de recherche disponibles. A défaut de ce travail préalable le chercheur aura les plus grandes difficultés à repérer les lacunes dans les documents sériels et courra le risque de laisser passer certains articles.

Le principe de la numérotation continue est généralisé, depuis la circulaire du 31 décembre 1979, à l'ensemble des documents d'archives postérieurs au 10 juillet 1940. Les documents contemporains sont tous réunis dans une série unique : la série W. Traités et cotés au fur et à mesure de leur arrivée dans le service d'archives ils sont l'objet de bordereaux de versement précis et complets qui constituent désormais les instruments de re-

⁶ Le fonds du Conseil de Préfecture, tribunal administratif sous la dépendance du Préfet, est fréquemment classé en série K (sous-série 5 K).

cherche⁷. La cotation est composée de trois éléments : la lettre W pour signaler la série unique des archives postérieures à 1940, précédée d'un chiffre indiquant le numéro chronologique du versement et suivie du numéro de l'article au sein de ce versement. Ainsi la cote 12 W 53 représente le 53^e article du 12^e versement des documents contemporains (postérieurs à 1940). Parallèlement, un fichier méthodique des documents conservés définitivement doit être élaboré à l'aide d'une indexation définie au plan national. Un fichier similaire est constitué pour les articles éliminables à terme. Le chercheur devrait donc pouvoir disposer, comme instruments de recherche, de ces index (par matières mais aussi par noms et lieux) et des bordereaux de versement, classés le plus souvent en deux séries : une chronologique (par dates des versements), une par services versants. En pratique, si les bordereaux W des versements sont toujours consultables (quand ils ont été réalisés), les fichiers tardent à être constitués. En outre il convient de signaler les fréquentes difficultés rencontrées dans la mise en place de la nouvelle méthode de classement. Une ambiguïté subsiste, dans la pratique, quant à la coupure de 1940. Tantôt la série W ne comprend que les documents postérieurs à cette date, tantôt elle inclut, provisoirement, des documents antérieurs à cette date et devant être ultérieurement reclassés en séries U ou Y, ce qui se comprend quand le versement d'un tribunal comporte des articles recouvrant la coupure de 1940. D'autre part il arrive que les documents postérieurs à cette date, mais versés antérieurement à la circulaire de 1979, aient été classés dans les séries modernes traditionnelles. Dans cette période transitoire il est donc fortement conseillé, pour les archives antérieures à 1940 comme pour celles qui sont postérieures (et même parfois pour les versements tardifs de documents du XIX^e siècle...) de consulter à la fois les inventaires des séries modernes (U et Y) et les bordereaux de versements des tribunaux et prisons.

C'est naturellement en fonction des classements existants que nous avons pu réaliser la présentation des fonds judiciaires et pénitentiaires pour chaque département.

2. Contenu et limites des notices départementales.

L'enquête prend en compte l'ensemble des départements français et territoires d'outre-mer⁸ qui sont présentés selon l'ordre minéralogique. Après l'adresse des Archives départementales et la date de mise à jour des renseignements recueillis, nous donnons d'abord des renseignements généraux : géographie historique, instruments de recherche et bibliographie. La description sommaire des fonds conservés est ensuite faite en distinguant fonds de la Préfecture, fonds des tribunaux et fonds pénitentiaires. Nous terminons chaque notice par un relevé des fonds complémentaires

Géographie historique

Chaque notice départementale commence par un bref tableau géographique rappelant les différentes institutions ayant existé ou concerné le département de 1800 à 1958. Le siège de la Cour d'appel est relevé avec l'étendue de son ressort quand cette cour a son siège dans le département. La Cour d'assises n'est indiquée que dans les seuls cas où le siège n'est pas le chef-lieu de département. Les autres tribunaux sont classés par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque type de juridiction. On a indiqué, entre parenthèses, les dates de création - quand celle-ci est postérieure à l'an VIII- ainsi

⁷ L'expression bordereau de versement laisse bien entendre que le service versant les archives joue un rôle déterminant dans la confection de cet instrument de recherche. Le bordereau est cependant élaboré avec l'aide des archives départementales. En réalité, et cela est vrai notamment pour les archives judiciaires, les bordereaux, de mauvaise qualité, doivent généralement être repris par l'archiviste qui n'échappe pas au travail de classement.

⁸ Pour un certain nombre de départements et territoires d'outre-mer, l'absence de réponse à notre enquête n'a pas permis de faire le point sur les fonds conservés : l'information, quand elle existe, a été alors reprise des instruments de recherche des Archives des collectivités territoriales rassemblés au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (C. A. R. A. N.).

que les dates de suppression éventuelle si celle-ci intervient avant 1958, sauf, bien évidemment pour l'ensemble des tribunaux de première instance qui tous disparaissent en tant que tels lors de la réforme de 1958. Les tribunaux de commerce dont la création n'est pas datée sont ceux donnés comme existants en 1809. Le grand nombre de justices de paix a conduit à faire référence à la page donnant la description de leurs fonds pour alléger le tableau de présentation géographique. Les cantons retenus sont ceux constitués lors de la réforme de l'an X : la prise en compte de ceux ayant existé pendant la Révolution et supprimés en l'an X aurait inutilement surchargé la notice.

Pour la juridiction administrative le rattachement au *Conseil de Préfecture interdépartemental* en 1926 est signalé de même que la composition du ressort de ce dernier quand son siège est dans le département concerné. Ce Conseil interdépartemental prenant partout l'appellation de *Tribunal administratif* en 1953 nous n'avons pas jugé utile d'indiquer cette modification de vocabulaire à chaque notice départementale.

La présentation des établissements pénitentiaires commence par l'indication de la circonscription pénitentiaire dont dépendaient les prisons du département depuis 1871 (avant cette date, il y a une circonscription par département). Les dates entre parenthèses sont celles des changements de circonscriptions. Sont relevées ensuite les prisons à caractère «national» (prisons d'Etat, bagnes, centrales, centres pénitentiaires), les prisons départementales, les dépôts de mendicité, les colonies de jeunes détenus, les centres d'internement de la première guerre mondiale puis ceux de la deuxième guerre mondiale. Autant que possible nous avons indiqué les dates de création et de fermeture des établissements mais il convient de préciser que souvent la datation est incertaine ou inconnue : le dépouillement de la *Statistique des prisons*, du *Code pénitentiaire* comme des ouvrages consacrés aux colonies de jeunes détenus⁹, ne permet pas de dater avec certitude l'existence de quelques établissements pour lesquels nous avons été contraints de recourir aux points d'interrogation ou à des plages approximatives déduites des dates de conservation des documents. Il convenait cependant de signaler leur existence. De même les centres d'internement de la deuxième guerre mondiale - il s'agit souvent de camps, mais il y a également nombre d'hôtels, ce qui explique le choix d'un terme plus large - auraient gagné à être datés et précisés quant à leur destination. Cela a été possible dans certaines notices pour les départements où les répertoires de ces fonds sont détaillés ou lorsque des études ont été réalisées. Mais pour beaucoup de départements on a dû se contenter d'un simple relevé des centres d'internement sans même pouvoir faire la distinction entre Occupation et Libération¹⁰. Enfin les dates de fermeture des prisons départementales, quand elles ont eu lieu avant 1958, ne sont pas relevées ici. La situation très complexe de la période 1926-1945 pendant laquelle alternent suppressions et réouvertures de maisons d'arrêt, a été résumée en annexe de la présentation des institutions (deuxième partie) par un relevé des principaux décrets concernés.

Ne sont pas indiqués dans cette géographie les tribunaux d'exception et les tribunaux militaires. Pour les premiers - au caractère temporaire contrairement à la «longue durée» de ceux mentionnés dans le tableau - la liste en est donnée dans la description des fonds. Pour les seconds le siège du tribunal n'a pas grande signification quant à la population du département car il juge des militaires dont l'origine géographique est sans grand rapport avec le département où siège le conseil de guerre (on trouvera une liste des tribunaux militaires en temps de paix dans le chapitre Justice militaire des Fonds nationaux).

Instruments de recherche

La liste des instruments de recherche place en tête le *Guide des archives* du département, quand il existe, puis énumère dans l'ordre des séries modernes (K, U, Y) les répertoires disponibles pour les fonds judiciaires et pénitentiaires. Les répertoires des séries des fonds complémentaires

⁹ En particulier H. Gaillac, *Les Maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971.

¹⁰ Certains camps de concentration utilisés pendant l'Occupation le sont également à la Libération.

(séries J, M, N, P, Q, R, Z) n'ont pas été repris¹¹ : nous renvoyons à *l'Etat des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières* publié en 1984 par la direction des Archives de France¹². Les bordereaux de versement W pour les documents postérieurs à 1940 ont été également laissés de côté, sauf exception, quand la période 1940-1958 est couverte par un seul versement W pour tel ou tel fonds de tribunal. Les «fichiers», «index» ou «répertoires» de type nominatif, identifiant précisément une partie d'un fonds (par exemple les dossiers d'assises, de correctionnelle, les actes de sociétés, expropriations...) sont signalés lors de la description du fonds. Celle-ci a été naturellement réalisée à l'aide des divers répertoires cités.¹³

La liste des instruments de recherche est complétée par un encadré qui relève les fonds perdus quand ils sont importants (pertes dues aux guerres, incendies, etc...), donne l'état du versement des archives par les tribunaux au regard de la période considérée et précise l'état et le mode de classement des fonds aux archives départementales. Quand l'absence de classement rend les informations recueillies incertaines et provisoires nous le signalons afin rappeler les limites de notre description. D'une manière générale il faut toujours insister sur le fait que seuls les répertoires des archives départementales, quand ils sont complets et définitifs, donnent la situation exacte des fonds judiciaires et pénitentiaires.

Bibliographie

La bibliographie qui termine le chapitre des renseignements généraux est loin de prétendre à l'exhaustivité¹⁴. Elle relève les études portant sur l'histoire des tribunaux et des établissements pénitentiaires ou utilisant les archives de ces institutions pour l'histoire de la délinquance. On s'est efforcé de recenser le maximum de travaux de caractère universitaire : thèses, mémoires de maîtrise. Toutefois ces derniers, repérés dans les bibliothèques des archives comme dans les listes de mémoires publiées par les centres de recherche des Universités, n'ont pu être relevés de manière systématique¹⁵. Les travaux d'érudits sont également pris en compte quand leur objet est susceptible d'apporter des éléments intéressants. On a par contre laissé de côté les publications des arrêts ou les recueils de jurisprudence des cours d'appel. Telle qu'elle est cette bibliographie, forcément succincte, repère seulement les principales études réalisées, et, par sa minceur, souligne le vaste champ de recherche qui s'offre en matière d'utilisation des archives judiciaires et pénitentiaires.

L'essentiel de chaque notice porte sur la description des sources judiciaires et comprend une analyse des différents fonds avec l'indication de leur cotation (sous-série, numéros de versements

¹¹ A l'exception du répertoire de la série R quand cette série conserve des fonds de conseils de guerre classés et répertoriés.

¹² Les instruments de recherche publiés par les services d'archives des collectivités territoriales sont rassemblés au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (C. A. R. A. N.). Ils sont énumérés dans le Rapport d'activité, publié tous les ans par la direction des Archives de France sous le titre : *L'Activité de la direction des Archives de France et des services d'archives publics*.

¹³ En l'absence de répertoires nous avons utilisé les *récolements* ou *bordereaux de versement* anciens des tribunaux, les *procès-verbaux de récolement de prise en charge* des archives départementales (confectionnés lors des mutations de directeurs ou à l'occasion des changements de locaux d'archives), les *rapports du directeur des archives départementales* au Conseil général (ces rapports relèvent les acquisitions, les travaux de classement, les recherches effectuées), les *dossiers administratifs du service des archives* concernant les relations avec les tribunaux et prisons classés en série T (courrier sur les versements, circulaires, etc...).

¹⁴ Le Conseil de la recherche du ministère de la Justice a commandé au Centre d'Histoire de la France contemporaine de Paris-X Nanterre la réalisation d'une bibliographique de l'histoire de la Justice. On se reportera, à partir de 1993, au rapport de recherche faisant le bilan de ce travail : Jean-Claude Farcy, *Deux siècles d'histoire de la Justice française (1789-1989). Eléments de bibliographie*.

¹⁵ Il est possible de connaître auprès des services d'archives les recherches entreprises dans le cadre du département. Elles sont signalées chaque année dans le rapport du directeur des archives fait au Conseil général. Mais l'aboutissement de ces recherches demande à être vérifié auprès de chaque Université ou centre de recherche.

W). Cette analyse porte sur les seuls fonds conservés aux Archives départementales. En principe les documents restant dans les institutions sont théoriquement complets, mais non triés (ils sont en majorité postérieurs à 1940) et non classés, il faut attendre leur versement et leur classement dans les services d'archives pour avoir la possibilité de les identifier par nature de documents.

Fonds de la Préfecture

La description des fonds commence par les documents d'origine préfectorale concernant directement la justice et les prisons. Il s'agit d'abord de papiers des bureaux de la Préfecture qui touchent à l'administration des tribunaux, et qui sont classés en sous-série 1 U dans les archives départementales : création, suppression et organisation des divers tribunaux (notamment élection des juges de paix au début du XIX^e siècle), formation et listes du jury criminel et du jury d'expropriation, dossiers de personnel judiciaire (affaires concernant les officiers ministériels, états de traitement de magistrats...), listes électorales et élections des tribunaux de commerce, de conseils de prud'hommes¹⁶ et tribunaux paritaires ruraux.

Des documents sont également élaborés à la Préfecture pour l'administration des établissements pénitentiaires, d'autant plus que les prisons dépendaient directement jusqu'à 1911 du ministère de l'Intérieur. Jusqu'à cette date et même au-delà toutes les affaires instruites, toutes les décisions concernant les établissements pénitentiaires et leur population passent par la Préfecture. Il est donc indispensable d'effectuer des recherches dans ce fonds pour toute étude sur la vie pénitentiaire. Ces documents sont classés, en principe, dans la sous-série 1 Y des archives départementales. Ils portent sur la création, la construction, l'aménagement et la suppression des divers établissements, leur fonctionnement (règlements, discipline), la surveillance (inspections, rapports de directeurs, commissions de surveillance), la vie matérielle (marchés, entreprise et fournisseurs, budgets et comptabilité matières, état sanitaire, cantine, bibliothèque, etc...), le personnel (dossiers de nominations, discipline, notes, traitements, retraites) et les détenus : mouvement et statistiques des effectifs, notices individuelles (ou dossiers individuels), réclamations (encellulements), organisation du travail, paiement de celui-ci (pécule, retenues), incidents (évasions, décès, suicides), libérations conditionnelles et définitives, grâces, transfèrements. Nous avons fait l'analyse de ce fonds en distinguant chaque catégorie d'établissement et en suivant l'ordre de présentation donné dans le tableau géographique. Les documents concernant les centres d'internement sont présentés dans la rubrique «fonds pénitentiaires», leur origine (préfecture, établissement) étant souvent difficile à déterminer.

Le fonds du Conseil de la Préfecture (classé en 5 K ou en 9 U aux archives départementales) a été placé dans cette rubrique car ce tribunal administratif est étroitement lié à la Préfecture jusqu'aux réformes de 1926 et 1953. Dans l'hypothèse d'une suppression en 1926 et d'un rattachement à un tribunal interdépartemental, il peut parfois exister un bureau annexe dont les fonds sont conservés. Mais les arrêtés et les dossiers d'affaires instruites - les deux éléments principaux de ce fonds - sont conservés dans les archives du département siège du Tribunal administratif. Le renvoi est alors fait à ce dépôt avec indication de la cotation. Les dossiers d'affaires instruites sont datés avec indication éventuelle du mode de classement (chronologique, thématique), du relevé des séries importantes ou originales de documents, de la présence d'index ou d'analyse détaillée dans les répertoires.

Fonds des tribunaux

Ils sont décrits sommairement dans l'ordre suivant : Cour d'appel, Cour d'assises, tribunaux de première instance, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes, justices de paix, juridictions temporaires (ou tribunaux d'exception).

¹⁶ Le *Règlement général des archives départementales* de 1921 prescrivait la suppression des listes du jury d'expropriation, du jury criminel, ainsi que des listes électorales des tribunaux de commerce (seuls les résultats des élections devant être conservés).

Ne sont relevés que les documents jugés essentiels, en particulier les décisions (arrêts, jugements) et les documents d'instruction des affaires, les tribunaux de première instance et les tribunaux de commerce, étant donné la grande diversité de leurs fonds, bénéficiant d'une description plus détaillée.

Pour chaque catégorie de documents les dates extrêmes de conservation aux archives départementales sont indiquées. La dernière date¹⁷, valable au moment de la réalisation de l'enquête, peut concerner des documents éliminables quand il s'agit encore d'archives «intermédiaires» devant être conservées pendant un certain délai avant d'être triées.

Les lacunes importantes pour les jugements et dossiers de procédure sont signalées dans la présentation de chaque fonds. Pour les autres documents on s'est contenté de mettre des points de suspension entre les dates extrêmes (par exemple 1870...1940), le tiret entre deux dates signifiant que la collection est en principe complète. Toutefois, les lacunes dues aux suppressions temporaires de Tribunaux de première instance entre 1926 et 1930, de prisons entre 1926 et 1943 sont supposées implicites : elles ne sont pas mentionnées. Il en est de même pour celles dues aux critères de tri utilisés pour les documents conservés en suivant les prescriptions des circulaires de 1985 et 1989 (années témoins en -6, -9, etc...). Cela est valable pour les documents récents surtout, mais il y a parfois une utilisation rétrospective de ces critères de sélection.

La cotation indiquée entre parenthèses recense seulement les numéros des sous-séries des archives départementales (1 U, 10 U, 3 Y...). Pour les cotations en W, les numéros de versement sont relevés en présentation générale des fonds car ils sont fréquemment très nombreux. Pour les fonds complémentaires, nous donnons, quand cela est possible, une cotation précise, dans la mesure où les documents apportant des renseignements sur la justice ou les prisons forment rarement des ensembles importants, et encore moins des fonds distincts.

La description des fonds de Cours d'appel place en tête les documents élaborés par le parquet général : dossiers sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux du ressort, dossiers du personnel judiciaire (magistrats et officiers ministériels), correspondance à caractère politique, économique et social (rapports sur les événements politiques, les grèves, les congrégations, contrôle de la presse, etc...), correspondance portant plus particulièrement sur la criminalité et la délinquance (comptes rendus d'assises, notices hebdomadaires, registres des crimes et délits, plaintes, procès-verbaux de police et de gendarmerie, etc...), statistiques diverses ayant servi en partie à la confection des *Comptes généraux de l'administration de la justice*. Les fonds sont ensuite présentés par nature des formations de la Cour : chambres civiles, chambre des mises en accusation, chambre correctionnelle. Pour les arrêts civils il est fait un relevé unique, même s'il y a des séries distinctes par chambre (il faut prendre en compte également les arrêts de la chambre correctionnelle jugeant au civil...). La présence de décisions spécifiques en matière de pensions militaires (Cour régionale des pensions), de contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole est signalée. Les dossiers de procédure - principalement en matière correctionnelle, avec en outre les réhabilitations et extraditions - sont précisés quant à leur mode de classement, dans la mesure où cela est possible.

En matière criminelle, le fonds du Tribunal criminel est en partie classé dans la série L des archives départementales puisque ses dossiers remontent aux débuts de la Révolution. Nous relevons les dates de conservation des arrêts et dossiers de procédure à partir de l'an VIII. La transformation du Tribunal en Cour de justice criminelle n'affecte pas la nature de l'institution : nous suivons la présentation des archives départementales qui, parfois, distingue deux fonds avec des cotations en sous-séries différentes. La description des fonds des cours d'assises est faite de manière identique, les procès-verbaux des séances (sauf s'ils regroupent les arrêts) et les listes de jurés (sauf s'ils forment une série importante) n'étant pas relevés. Par contre les dossiers de procédure font l'objet de précisions quant à leur conservation (lacunes éventuelles), leur mode de classement (parfois par tribunal d'instruction ou par nature des infractions). Les instruments de recherche spécifiques (index ou relevés des dossiers par nature de crimes, noms de personnes...) sont relevés à cet endroit.

¹⁷ Elle dépasse fréquemment 1958 : dans cette hypothèse, il s'agit évidemment de dossiers des Tribunaux de grande instance qui ont pris la suite des tribunaux de première instance, pour cette catégorie de tribunaux.

L'importance de la masse documentaire fournie par les tribunaux de première instance et la difficulté de leur analyse justifient, au préalable, une présentation générale de leurs fonds. Celle-ci rappelle en premier lieu les pertes importantes (dates, origine), signale les fonds restant dans les tribunaux et donne la liste des versements W pour les documents récents. Elle caractérise ensuite le contenu des fonds du parquet : importance, nature des documents conservés, précisions sur des documents n'étant pas signalés dans le tableau de synthèse. Au civil, nous relevons les principales lacunes des jugements (causes ordinaires et jugements sur requêtes). La localisation éventuelle des jugements sur requêtes, référés et actes civils divers dans des collections uniques de «petites minutes» (ou minutes volantes, actes du greffe, actes d'hôtel, etc...) est signalée. De même au niveau des attributions commerciales, il est indiqué si les jugements en la matière sont réunis à ceux du civil. Une appréciation est portée sur la conservation des dossiers de faillites (importance, lacunes, mode de classement, informations nominatives données dans les répertoires). Au correctionnel les lacunes des jugements sont recensées de même que pour les dossiers de procédure dont les modalités de tri et de classement sont évoquées dans la mesure du possible. On a ajouté la présence ou non de séries distinctes de jugements en matière forestière et celle de jugements relatifs à la conscription pour la période consulaire et impériale¹⁸.

La diversité des fonds des tribunaux de première instance a rendu souhaitable la confection de tableaux donnant plus de détails sur leur contenu. On a donc relevé sous cette forme les dates de conservation des documents les plus fréquemment rencontrés dans les fonds de ces tribunaux, tels qu'ils sont classés aux archives départementales. La nomenclature utilisée ne donne qu'une partie des documents judiciaires : pour le contenu des dossiers ou documents concernés on se reportera à la troisième partie de l'ouvrage qui est consacrée à l'analyse des documents. Ce procédé, nécessaire pour réaliser une synthèse de l'information, a ses contraintes : s'il permet l'harmonisation des notices départementales, il repose sur le principe du relevé des documents par séries distinctes. Or selon les tribunaux, c'est-à-dire en fait selon les habitudes des greffiers, chaque catégorie de documents n'est pas toujours distincte. Les jugements de divorce peuvent être réunis aux causes ordinaires, les jugements sur requêtes réunis avec des actes civils, etc... Aussi faut-il mettre en garde contre l'absence de dates de conservation dans les tableaux réalisés : il n'y a pas de dates quand il n'y a pas de séries particulières de jugements de divorce, de décès de militaires, de loyers, interdictions, de parties civiles en correctionnelle... mais cela ne signifie obligatoirement pas que ces documents n'existent pas, car ils peuvent être réunis - pour une période plus ou moins longue - aux séries de jugements ordinaires ou sur requêtes, aux jugements correctionnels. Malheureusement le degré de précision des répertoires est trop souvent insuffisant pour permettre de faire les renvois nécessaires avec un minimum de certitude. Pour pallier cet inconvénient inhérent au procédé du tableau de synthèse, la présentation générale aux fonds des tribunaux de première instance prend soin de signaler que telle série de «petites minutes» réunit pour telle période l'ensemble des jugements sur requête et actes civils, que les jugements commerciaux sont réunis à ceux du civil, etc...

De même pour les tribunaux de commerce - étant entendu que les documents commerciaux relevant de la compétence des tribunaux civils sont présentés avec ceux-ci - une présentation générale donne une analyse rapide des fonds avec un relevé des lacunes éventuelles des jugements et dossiers de faillites et signale les documents originaux non recensés dans la nomenclature qui se limite aux jugements, privilèges (de vente et nantissement), dépôt d'actes de sociétés, registres du commerce et des métiers, dossiers de faillites et liquidations judiciaires, marques de fabriques, dessins et modèles.

Pour les fonds des conseils de prud'hommes, malheureusement peu versés aux archives départementales, notamment pour les périodes anciennes, les documents sont peu nombreux : conciliations et jugements, délibérations des assemblées générales, dépôt des conventions collectives, règlements d'atelier, contrats d'apprentissage, et dessins et modèles.

¹⁸ Il s'agit le plus souvent de copies des jugements de conseils de guerre.

A l'opposé, les justices de paix ont une grande variété de documents et registres, résultant des multiples attributions de ces magistrats. Etant donné de plus le grand nombre de cantons existants dans chaque département, nous avons renoncé à donner une analyse de détail des fonds concernés. Au demeurant ils sont le plus souvent classés chronologiquement, avec parfois une distinction simplifiée entre jugements civils, actes civils, jugements de police. Pour chaque justice de paix - présentation dans l'ordre alphabétique des cantons - on a donc donné les dates extrêmes de conservation de ces documents «fondamentaux» (avec relevé des lacunes importantes), en laissant de côté ceux qui relèvent des attributions administratives du juge de paix (notamment les nombreux registres des commissions d'assistance). La présentation fait le bilan du versement des fonds aux archives départementales, signale les pertes éventuelles, évoque le mode de classement des archives (regroupement en «minutes» ou distinction par nature des documents), cite les éventuelles collections originales et donne, quand la cotation le permet, la liste des fonds les plus importants.

Les juridictions temporaires sont énumérées dans l'ordre chronologique de leur existence avec pour chacune d'entre elles l'indication des dates de conservation des arrêts et des dossiers de procédure. Il s'agit des commissions militaires instituées en l'an VIII (peu nombreuses), des tribunaux et cours criminelles spéciales du Consulat et de l'Empire¹⁹, des tribunaux douaniers et cours prévôtales des douanes de la fin de l'Empire, des cours prévôtales du début de la Restauration, des commissions mixtes de 1852 (rarement conservées en série U, mais plutôt en M), des tribunaux spéciaux et sections spéciales de l'occupation et des cours martiales, cours de justice et chambres civiques de la Libération. Pour ces derniers tribunaux dont l'existence est liée à la seconde guerre mondiale, les fonds sont en principe centralisés aux Archives des départements du siège de la Cour d'appel²⁰, mais en réalité il y a souvent dispersion des documents, les archives du département d'une section de la cour de justice gardant la totalité ou une partie des dossiers de procédure. Le renvoi a donc été fait aux fonds conservés ailleurs.

Fonds pénitentiaires

Le cadre de classement adopté respecte la géographie pénitentiaire du département : maisons centrales, prisons départementales, établissements de jeunes détenus, centres d'internement.

Les fonds des maisons centrales conservent parfois des documents des circonscriptions régionales (exemple de Fontevault). Mais bien trop souvent il ne subsiste guère que les écrous et les dossiers pénaux.

Pour les prisons départementales la documentation se réduit généralement aux registres d'écrou. Les différents types d'écrou conservés (arrêt, correction, justice, simple police, dettiers, passagers, militaires et marins) sont résumés en forme de tableau donnant les dates de conservation extrêmes aux archives départementales. Quand cette distinction par nature d'écrou n'existe pas, ce qui est fréquent pour les premières décennies du XIX^e siècle (avant l'instruction du 26 août 1831), nous donnons les dates entre crochets au niveau de la rubrique titre «registres d'écrou». Hormis les écrous, les fonds pénitentiaires sont rarement importants, toute la documentation comptable pouvant être éliminée selon les circulaires concernant les archives pénitentiaires. Parmi les documents les plus fréquemment relevés nous avons retenus les registres de contrôle nominatifs, les ordres de services et les dossiers pénaux. Nous signalons la présence éventuelle d'une documentation plus fournie dans une présentation générale aux prisons départementales, laquelle indique également la localisation des archives postérieures, conservées dans les établissements, en suivant les indications données par l'enquête effectuée en 1983 par l'administration pénitentiaire.

Les dépôts de mendicité sont très rarement cités dans cette partie des notices car les registres d'entrée et de sortie des mendiants, leurs dossiers, pour une période qui date le plus souvent du

¹⁹ Les fonds de ces tribunaux d'exception sont parfois confondus avec ceux des tribunaux ordinaires : tribunal criminel et cour de justice criminelle. Selon l'état du classement, ce cas est signalé ou suggéré de manière interrogative.

²⁰ Cf. Circulaires de la direction des Archives de France des 24 et 29 août 1962 et du 30 mars 1962.

début du XIX^e siècle, ne sont conservés que par exception. La documentation sur ces institutions doit donc être recherchée d'abord dans les fonds d'origine préfectorale (1 Y).

De même les colonies de jeunes détenus ont rarement laissé des fonds (registres d'écrou, dossiers de jeunes délinquants), surtout quand ces établissements sont privés. Là encore le recours aux fonds d'origine préfectorale s'impose.

Pour les centres d'internement la documentation conservée est plus importante. Les fonds, en grande partie d'origine préfectorale²¹ comportent des papiers d'organisation des camps, de gestion et comptabilité, des dossiers de gardiens, ainsi que les dossiers individuels et fichiers des internés, classés parfois en fonction des catégories dont ils relèvent (notamment sous l'occupation : politiques, marché noir, indésirables...). Les fonds des camps de concentration²² de la première guerre mondiale ne sont pas classés de manière uniforme dans les archives départementales : on les trouve en série R, comme dans les séries M ou Y. Ceux de la seconde guerre mondiale sont toujours répertoriés en série W, en principe.

Fonds complémentaires

Le choix a été fait de se limiter aux seuls fonds du même département, conservés aux archives départementales. Il faut cependant savoir que la série I des archives communales (Police, justice, santé publique)²³ est susceptible d'avoir des documents concernant la justice et les prisons. Par ailleurs toute étude départementale ne peut que gagner à dépouiller les fonds complémentaires des Archives nationales (cf. les références données dans l'analyse du contenu des documents. Troisième partie.).

Dans le cadre du seul département se trouvent d'ailleurs les documents complémentaires les plus abondants : ils sont représentés dans la plupart des séries modernes. La série M (Administration générale et économie du département) est probablement la plus intéressante avec toute une documentation située en amont de la justice (rapports de police et de gendarmerie, états des arrestations, crimes et délits, fonds des commissariats et des divers services de police) comme en aval des décisions des tribunaux (surveillance de haute police et surveillance légale des condamnés, instruction des libérations conditionnelles, grâces, etc...). La série N (Administration et comptabilité départementale) est riche quant aux bâtiments et mobilier des tribunaux et prisons (plans, construction et aménagement des bâtiments.. sont en principe conservés en sous-série 4 N). On peut rencontrer, en série O (Administration et comptabilité communales), quelques pièces sur les prisons, dans les dossiers des communes concernées. La série Q (Domaines, Enregistrement, Hypothèques) garde, dans la partie Enregistrement (sous-série 3 Q), des registres d'enregistrement des actes judiciaires des différents tribunaux (avec parfois des séries distinctes) et des huissiers. En série R (Affaires militaires et organismes de temps de guerre), il y a d'une part la documentation sur les désertions et les conseils de guerre de l'Empire (notification des jugements aux familles, amendes, amnisties) et d'autre part les fonds de la Justice militaire versés en 1946-1947 aux archives départementales : jugements et dossiers de procédure des conseils de guerre jusqu'au début du XX^e siècle. On peut éventuellement trouver en série V (Cultes) des documents sur les œuvres religieuses ayant agi en direction des prisonniers ou des jeunes délinquants. Dans les fonds des sous-préfectures (série Z) existent également quelques dossiers sur les tribunaux (élections consulaires et prud'homales, créations et suppressions) et les prisons (les registres des commissions de

²¹ Leur contenu - registres d'écrou, dossiers des internés notamment - justifient à notre sens leur relevé dans la partie "fonds pénitentiaires" et non dans celle consacrée aux fonds de la Préfecture.

²² C'est le terme en usage à l'époque (cf. également la Circulaire des Archives de France du 18/07/1941 sur la conservation des papiers issus des services de la guerre de 1914-1918), en 1914-1918 comme pendant l'Occupation pour ceux de la deuxième guerre mondiale.

²³ On peut consulter également les séries F (Population), pour les recensements de population (relevé nominatif possible des prisonniers de la maison d'arrêt), H (Affaires militaires) pour les centres d'internement, K (Elections, personnel) pour les listes électorales consulaires ou prud'homales, M (Bâtiments) et Q (Assistance et prévoyance) pour le dépôt de mendicité.

surveillance sont fréquemment conservés dans cette série). Naturellement les compléments postérieurs à 1940, de même nature que ceux qui viennent d'être énumérés, doivent être recherchés dans les bordereaux de versement de la série W. Il faut mettre à part la série J qui conserve les documents entrés par voie extraordinaire. Parmi les fonds d'origine privée classés en J on citera ceux provenant d'études d'avoués ou de cabinets de syndics.

Nous proposons un relevé des documents qui nous ont paru les plus importants en donnant à chaque fois les dates de conservation et les cotes quand le classement des séries concernées le permet. Pour plus de précision on se reportera aux inventaires des séries concernées.

AVERTISSEMENTS

Validité des informations données dans les notices

Les notices suivantes présentent l'état des fonds conservés à la date de l'enquête réalisée dans chaque département (cf. tableau de la page suivante). Elles n'engagent pas les services d'archives : seuls les répertoires existants (ou devant être réalisés dans les années à venir) donnent l'état complet des fonds et les cotations exactes et définitives des documents.

Datation des institutions

(1810-1872) : établissement créé en 1810, supprimé en 1872.

(-> 1872) : établissement existant en l'an VIII (ou en 1809 pour les tribunaux de commerce) et supprimé en 1872.

(1810 ->) : établissement créé en 1810, existant en 1958 ou au-delà de 1958.

(? - 1872) : établissement supprimé en 1872 mais dont la date de création est indéterminée.

(1872- ?) : établissement créé en 1872 mais dont la date de suppression est indéterminée.

(? 1872-1912) : la date de création est incertaine.

(1872-1912 ?) : la date de suppression est incertaine.

Circonscription pénitentiaire : Versailles (1871), Poissy (1888), Paris (1948). Signification : les prisons de ce département ont relevé successivement de la circonscription de Melun à partir de 1871, puis de celle de Poissy à partir de 1888 et enfin de celle de Paris depuis 1948.

Dates de conservation des documents

1810-1945 : collection complète entre 1810 et 1945.

1810...1945 : collection allant de 1810 à 1945 mais avec des lacunes entre ces dates.

(lac. 1850-1853) : les documents manquent pour la période 1850-1853.

s. d. : les documents existent mais, non classés, ne peuvent être datés.

Lecture des Tableaux des tribunaux de première instance

Seules les collections distinctes de documents ont leurs dates de conservation relevées. Selon le classement réalisé dans les greffes comme aux archives départementales, tous les documents recensés dans la grille de lecture ne forment pas obligatoirement des séries distinctes : dans ce cas leurs dates de conservation n'apparaissent pas dans le tableau. Ils sont parfois réunis à d'autres documents. Ces situations sont indiquées dans la présentation générale des fonds de ces tribunaux qu'il est indispensable de lire au préalable.

Communicabilité des documents judiciaires et pénitentiaires

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont communicables à l'issue d'un délai de cent ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier. Les décisions rendues en audience publique, en principe communicables sans délai, suivent la règle précédente si elles sont réunies aux pièces de procédure. Les dossiers de personnel ne le sont qu'au bout de 120 ans - 150 ans si le dossier comporte des renseignements de caractère médical - à compter de la date de naissance. Des dérogations sont susceptibles d'être accordées pour les recherches à caractère scientifique (enquêtes statistiques notamment), sous réserve de l'engagement du chercheur d'utiliser ces documents de façon anonyme. Les dérogations, demandées au dépôt d'archives conservant les documents, sont accordées par la direction des Archives de France, après instruction et accord du service versant.

(Références : Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, Circulaire de la direction des Archives de France AD. 79-1 du 6 janvier 1979; Décret n° 79-1308 du 3 décembre 1979 sur la communicabilité des documents d'archives publics, Circulaire AD. 79-5 du 28 décembre 1979; Note AD. 25053/10741 du 23 novembre 1982 sur la communicabilité des archives judiciaires).

Ain

Archives départementales : 1, boulevard Paul Valéry, 01 000 Bourg-en-Bresse
Renseignements mis à jour le 9 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Lyon

Première instance

Belley

Bourg-en-Bresse

Gex (-> 1946)

Nantua

Trévoux

Justices de paix

Liste p. 302

Tribunaux de commerce

Bourg (1884)

Prud'hommes

Bourg (1910)

Oyonnax (1903)

Villebois (1891)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lyon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire de Mâcon (1871) et de Lyon depuis 1888
- Prison d'Etat de Pierre-Châtel pour déportés (1807-1817)
- Prisons départementales : Belley, Bourg-en-Bresse, Gex, Nantua et Trévoux
- Dépôt de mendicité de Bourg-en-Bresse (début du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : colonie agricole de Villette (1852 ?-1866)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Bécassinière à Peronnas

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Ain, par P. Cattin, 1979, 222 p., in-8°.

Série Y. Etat sommaire dactylographié, par L. et R. Dusonchet, 1958-1959, 11 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

C. Bibliographie

Delisle (Philippe), *Crimes contre les personnes et violence homicide dans l'Ain de 1848 à 1918*, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon, 1985.

Juilleron (M.), Pierre-Châtel, prison sous le Premier Empire, *Bugey*, 1957, n° 44, p. 31-74; 1958, n° 45, p. 67-102; 1959, n° 46, p. 20-64; 1960, n° 47, p. 72-93; 1961, n° 48, p. 58-85; 1966, n° 53, p. 147-183; 1970, n° 57, p. 64-85; 1971, n° 58, p. 108-145.

May (J.), L'ordre des avocats de Belley de 1789 à 1972, *Bugey*, 1972, n° 59, p. 355-362.

II. SOURCES

A l'exception de faibles parties non classées (quelques justices de paix versées récemment, partie du tribunal de Trévoux), les fonds judiciaires, rangés matériellement par types d'actes, sont d'accès facile malgré l'absence de répertoire.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 46 art.)
 - traitements de l'ordre judiciaire (1840-1936).
 - listes du jury (1790-1871).
 - dossiers de personnel (1911-1937). 2 articles seulement.
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K et N, séries non classées)

Les arrêtés paraissent conservés, par types d'affaires, de 1855 à 1920 avec probablement des dossiers d'affaires instruites. Pour la période postérieure à 1926 cf. A.D. du Rhône (11 U).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, série continue)
 - a) prisons départementales (XIX^e siècle-1936)
 - dossiers, peu nombreux, de personnel (1838-1934).
 - comptabilité : états des dépenses et budgets, fournitures et adjudications.
 - détenus : états nominatifs, transferts, évasions et punitions, pécule, libérations conditionnelles, réhabilitations et recours en grâce, relégations et interdits de séjour.
 - b) dépôt de mendicité de Bourg (1794 ?-1825) : comptabilité et admissions.
 - c) jeunes détenus : états de situation et notices de la colonie de Villette (1852-1869); dossiers individuels de jeunes détenus.

B. Fonds des tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (3 et 4 U)

- 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (3 U)
 - arrêts et dossiers de procédure (An VIII-1811).
- 2) Cour d'assises (4 U et 62 W)
 - arrêts (1811-1945).
 - dossiers de procédure (1811-1951). Relevé manuscrit des affaires dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance (6 à 10 U)

En majorité classés (sauf une partie du tribunal de Trévoux), les documents postérieurs à 1940 sont classés en W : 62 à 64, 69, 73 à 74, 78 à 81, 103, 107 à 108, 148 à 149, 167 à 170, 174, 187 à 188, et 199 W.

Les fonds des parquets n'existent qu'à Nantua, Trévoux et Bourg et concernent pour l'essentiel le XX^e siècle, le tribunal de Bourg ayant la documentation la plus importante et la plus diversifiée.

Au civil, les jugements ordinaires paraissent complets (avec deux séries à Nantua de «jugements et qualités» et de «feuilles d'audience»). Les jugements sur requêtes forment des séries spécifiques à Belley et Trévoux. A Bourg ils sont rassemblés avec les actes civils dans une série de «petites minutes» pour les périodes An IX-1808 et 1873-1952, et dispersés par types d'actes de 1809 à 1872, comme à Nantua jusqu'en 1928 (minutes après). A Gex, l'ensemble des actes civils et jugements sur requêtes forme une série unique de minutes. A Trévoux les actes civils sont regroupés en deux séries : «ventes et ordres» et «procès-verbaux, rapports et enquêtes». La documentation civile est toujours importante et sans grande lacune.

En matière commerciale les jugements sont le plus souvent réunis à ceux du civil. A Bourg, une série «Commerce» (1809-1872) réunit surtout des dossiers de faillites qui forment l'essentiel de ce fonds.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au correctionnel, les jugements présentent des lacunes de 1875 à 1924 à Belley, de 1823 à 1900 à Nantua et sont déficitaires de 1852 à 1886 à Trévoux (sauf en 1881). Des jugements forestiers forment une série à part à Gex (1815-1911). Les dossiers de procédure sont surtout représentés pour le XX^e siècle, à l'exception de Bourg (avec toutefois des lacunes importantes dans la 2^e moitié du XIX^e siècle pour ce tribunal).

<i>Tribunal</i>	<i>Belley</i>	<i>Bourg</i>	<i>Gex</i>	<i>Nantua</i>	<i>Trévoux</i>
Cotation	6 U	7 U	8 U	9 U	10 U
a) parquet					
- correspondance, rapports		1917-1962		1946-1959	
- dossiers de personnel				XIX ^e -XX ^e	XIX ^e -XX ^e
° magistrats		s. d.			
° officiers ministériels		s. d.			
- formation, listes du jury		1891-1916			
- statistiques		1893-1934			1932-1936
- relevé des crimes, délits		1884...1962		1948-1959	1931-1959
- registres des condamnés		s. d.			
- procès-verbaux		1928-1959		1950-1959	1919-1959
b) civil					
Délibérations du tribunal	1845-1934			An VIII-1861	
- répertoires	An VIII-1940	1808...1958	1814-1946	1833-1952	An VIII-1941
- rôles	1818-1911	1846...1957		1825-1867	
- causes ordinaires	An VIII-1937	An VIII-1957	1815-1946	An VIII-1940	An IX-1959
- jugements sur requêtes	1826-1943	An IX...1952	1804-1946	1929-1940	An IX-1940
- référés		1810-1872		1818-1928	
- divorces	1928-1967	1809-1872		An XI...1928	
- décès de militaires		1916-1931	1917-1923		
- pupilles de la Nation		1918-1967	1918-1925	1918-1948	
- loyers	1930-1945	1926-1944			
- pensions		1920-1946			
- déchéance paternelle	1931-1941			1892-1928	
- interdictions		1809-1872		1826-1928	
- adjudications	1808-1938	1809-1940		1807-1958	1808-1940
- expropriations	XIX ^e -XX ^e	1837-1876	1855-1924	1855-1945	s. d.
- accidents du travail	XX ^e	1939-1944	1907-1946	1905-1940	1922-1953
- ordres et contributions	1850-1926	1809-1948		An IX-1956	1808-1910
- successions (renonc.)	An XI-1908	An XI...1945	An IX-1946	An IX-1938	An XI-1954
- rapports d'experts	1825-1940	1809-1872		An VIII-1928	An VIII-1940
- enquêtes	1826-1940	1809-1872		An VIII-1928	An VIII-1940
- testaments	1826-1937	1809...1927		An X-1928	An VIII-1940
- dépôts	1811-1937		1815-1933	1885-1952	1808-1940
- assistance judiciaire	1851-1972	1917-1951			
c) commercial					
- jugements					1937-1959
- inscription de privilèges	1898-1927				1922-1947
- dépôt d'actes de sociétés				1826-1928	An VIII-1940
- registre du commerce	1920...1945				> 1920
- registre des métiers	1936-1943				1938-1948
- faillites et liquidations	1858-1928	1809-1872	1931-1943	1822-1955	s. d.
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1822...1945	An VIII-1969	1814-1946	An IX...1940	1830...1946
- parties civiles			1825-1915		
- répertoires	1818...1919	> 1820	1820-1920	1887-1921	1811-1890
* dossiers de procédure	1893-1969	An VIII...1968	1909-1946	1907-1940	1930-1948
* mineurs		1914-1943			

III. Tribunal de commerce de Bourg : non versé

IV. Conseils de prud'hommes : non versés

V. Justices de paix (11 U)

Les actes et jugements sont classés chronologiquement, avec des séries par thèmes (accidents du travail, saisies-arêts...) pour les fonds importants.

Ambérieu-en-Bugey	1806-1946	Meximieux	Répertoires An VI-1896
Bagé-le-Châtel	An VIII-1913 (1)	Montluel	An IX-1936
Bourg-en-Bresse	An X-1960	Montrevel	1817-1961 (1)
Bellegarde	1914-1968 (2)	Nantua	An X-1956
Belley	1806-1950	Oyonnax	An IX-1954
Brénod	An X-1966	Poncin	An XIII-1935 (lac.) (1)
Ceyzériat	An VIII-1964	Pont-d'Ain	1822-1964
Chalamont	1910-1946	Pont-de-Vaux	An IX-1937
Champagne-en-Valromey	1879-1951 (lac.)	Pont-de-Veyle	non classé
Châtillon-de-Michaille	1806-1913 (2)	Saint-Rambert-en-Bugey	An X-1952
Châtillon-sur-Chalaronne	non classé	Saint-Trivier-de-Courtes	non classé
Coligny	1817-1961 (1)	Saint-Trivier-sur-Moignans	An VIII-1936
Collonges	non classé	Syssel	An VIII-1958
Ferney-Voltaire	An VIII-1960	Thoissey	1933-1956
Gex	1806-1967 (lac.)	Treffort	An XI-1962
Hauteville	1935-1950	Trévoux	1808-1931 (1)
Izernore	non classé	Virieu-le-Grand	An VIII-1951
Lagnieu	1931-1946 (lac.)	Villars (créé en 1866)	fonds en déficit
Lhuis	An VIII-1967		

(1) Une partie du fonds n'est pas classée.

(2) Le canton de Châtillon-de-Michaille a pour chef-lieu Bellegarde après 1913.

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (5 U) : arrêts (An X-1811); dossiers de procédure (An VIII-1812).

2) Cour prévôtale (5 U 18) : procédures (1816-1818).

3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Rhône (271, 394, 1035, 1632 W).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou ont été versés aux A.D. jusqu'aux années 1930. Un versement de janvier 1989, non classé, n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessous. Les maisons d'arrêt de Bourg, Lyon et Chambéry conservent des registres d'écrou des établissements de l'Ain.

Prison	Belley	Bourg	Gex	Nantua	Trévoux
Cotation					
Registres d'écrou :					
- arrêt	1832-1867	An VI-1903	1832-1900	An VIII-1899	
- correction	1835-1853	1815-1901	1832-1883	1832-1902	
- justice		1811-1879			
- simple police					
- dettiers		1836-1901	1847-1882	1817-1885	
- passagers civils		1870-1894	1838-1900	1814-1870	
- passagers militaires		1818-1875	1840-1860	An XII-1873	
- répertoires		1824-1861			

2) Centre d'internement de La Bécassinière (10 M 2513 à 2516)

Etrangers et individus internés (dossiers individuels) 1944-1945.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue)

- 8 M. Police : rapports de police (1^e moitié du XIX^e siècle); surveillance des condamnés; libérations conditionnelles (1870-1916); dossiers individuels d'anarchistes et suspects (documentation réduite).

- 50 M. Elections au tribunal de commerce (1893-1955).

- 51 M. Conseils de prud'hommes : *idem* (1894-1958).

Série N (non classée) : articles dispersés concernant bâtiments des tribunaux et prisons.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Belley (1791-1879); Bourg-en-Bresse (1791...1957); Gex (1790-1866), Nantua (1792-1886); Trévoux (1789-1879).

Aisne

Archives départementales : Rue Fernand-Christ, 02 000 Laon
Renseignements mis à jour le 16 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d' Amiens

Première instance

Château-Thierry

Laon

Saint-Quentin

Soissons

Vervins

Justices de paix

Liste p. 307

Tribunaux de commerce

Chauny (1849)

Saint-Quentin

Soissons

Vervins

Prud'hommes

Bohain (1872)

Chauny (1926)

Guise (1864)

Hirson (1926)

Laon (1931)

Saint-Quentin (1808)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Châlons-sur-Marne

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire de Laon (1871), Clermont (1888), Loos (1909) et Lille depuis 1948
- Centre d'observation spécialisé de Château-Thierry (1950 ->)
- Prisons départementales : Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins
- Dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (1810-1882, devenu ensuite Hospice départemental
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Laon (citadelle)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Aisne, par G. Dumas, 1971, XXXIX-286 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, sous la direction de G. Dumas, 1972, 360 p. Mis à jour, notamment pour les justices de paix, sous la direction de C. Souchon.

Sous-séries 25 U, 50 U et 130 U (Jugements correctionnels des tribunaux de Château-Thierry, Laon et Soissons) : inventaire sommaire méthodique dactylographié des principaux jugements, par Y. Lobgeois, 1968, 115 p. et 18 tableaux statistiques.

C. Bibliographie

Foucart (Jacques), «*Le bon juge*» ou «*l'envers du décor*». *Paul Magnaud, président du tribunal civil de Château-Thierry de 1887 à 1906*, dactylographié, 131 p. + annexes (interviews).

Foucart (Jacques), *Le bon juge de Château-Thierry, Pouvoir judiciaire*, n° 300, avril-mai 1984.

Leroy (M.), Contribution à l'histoire de la justice de Villers-Cotterets, *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome 21, 1975-1976, p. 149-156.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ont beaucoup souffert des destructions des deux dernières guerres, en particulier pour la documentation concernant le XIX^e siècle. Elles sont classées et répertoriées en sous-séries multiples, mais accessibles aisément. Les jugements correctionnels - et pour partie civils - bénéficient d'analyses détaillées.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, série continue)
 - organisation judiciaire (1918-1946).
 - dossiers de personnel judiciaire (1919-1952).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1945-1962).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1922-1977).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (3 K)
 - arrêtés (1809-1810).
 - dossiers (5 art.) des affaires instruites (1923-1952).
 - période > 1926 : Cf. A.D. de la Marne (2 U, 9 W).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, série continue)

Documents peu nombreux et identifiés de manière imprécise :

 - commissions de surveillance (1941-1968).
 - dossiers de personnel pénitentiaire (1926-1955).
 - libérations conditionnelles (1945-1949, 1967-1969).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)

- 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle : fonds en déficit
- 2) Cour d'assises (200 à 201 U)
 - répertoires des jugements (1883-1944). Déficit des arrêts.
 - dossiers de procédure (1920-1944). Affaires de 1920 à 1927 analysées dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance (1 à 172, 256 à 277 et 280 U)

Les fonds des parquets ne sont présents qu'à Château-Thierry et Saint-Quentin avec des registres de correspondance et dossiers administratifs (XX^e siècle), quelques dossiers de personnel, des registres de procès-verbaux et de condamnés, avec en plus les fiches du casier judiciaire pour Saint-Quentin de 1850 à 1922.

Au civil les jugements ordinaires sont complets à Château-Thierry (après 1926 il n'y a que les placets jusqu'aux années 1960) et Saint-Quentin (jugements avec assistance judiciaire jusqu'à 1961). Ils manquent pour 1915-1918 à Soissons et sont très lacunaires à Laon avant 1882, et pour tout le XIX^e siècle à Vervins où ils ne subsistent qu'à l'état d'épaves. A Château-Thierry et Laon le répertoire analyse les affaires intéressantes pour la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Les jugements sur requêtes, réunis aux jugements ordinaires à Soissons et Vervins, sont très lacunaires au XIX^e siècle à Laon et Saint-Quentin, un peu moins à Château-Thierry. Les actes civils sont rares, représentés surtout à Saint-Quentin (adjudications, accidents du travail) avec en outre des rapports d'experts à Soissons. Des jugements de cessions de dommages de guerre existent à Laon (1919-1938) et Saint-Quentin (1920-1931). Des fonds d'avoués sont classés pour Château-Thierry (1907-1920) en 16 U et pour Laon (1904-1936) en 45 U. Des fonds d'huissiers (en 280 U) sont également conservés : Charly-sur-Marne (1930-1959), Condé-sur-Brie (1943-1955).

Au commercial, il y a quelques dossiers de faillites (analysés dans le répertoire) à Laon et la comptabilité saisie de la banque Carrier à Château-Thierry.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au correctionnel, les jugements ont quelques lacunes à Soissons (1893-94, 1910-13, 1915-16), à Château-Thierry (1863, 1910-1915, 1919-1922, 1936, 1940) et Laon (1885, 1915-1918); ils sont en déficit pour la période antérieure à 1919 à Vervins (sauf 1873 et 1877) et à Saint-Quentin. Les jugements les plus intéressants sont analysés avec précision dans les répertoires, avec en outre des «statistiques» par types de délits (délits d'opinion, affaires sociales, délits de guerre, etc...). Les dossiers de procédure sont rares (2 art. à Vervins, un seul à Soissons) et limités au XX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Château-Thierry</i>	<i>Laon</i>	<i>St-Quentin</i>	<i>Soissons</i>	<i>Vervins</i>
Cotation	1-33, 280 U	40-71 U	80-111 U	120-132 U	160-172
a) parquet					
- correspondance, rapports	1901...1949	s.d.	1922-1947		
- dossiers de personnel					
° magistrats	1868-1951		1932-1955		
° officiers ministériels	1843-1952		1887-1960		1901-1954
- formation, listes du jury	1925-1957				
- statistiques	1935...1962		1911...1954		
- relevé des crimes, délits	1857...1939		1927...1972		
- registres des condamnés	1813...1931		1927-1951		
- procès-verbaux			1932...1966		
b) civil					
Délibérations du tribunal	1817...1956	1835-1920			
- répertoires	1857...1949	1878...1923	1830...1969		
- rôles	1837...1953	1893...1944			
- causes ordinaires	1827-1926	1813...1922	1874...1955	1814...1923	1856...1922
- jugements sur requêtes	1827...1899	1852...1932	1875...1957		
- référés		1903...1932	1899...1952		
- divorces					
- décès de militaires					
- pupilles de la Nation		1919-1926	1919...1956		
- loyers	1918-1922		1921...1939		
- pensions					
- déchéance paternelle	1926-1942				
- interdictions					
- adjudications	1846,1869	1811...1924	1872...1949	1907...1927	1875-1927
- expropriations		1849...1913	1923...1953		
- accidents du travail	1932...1945		1910...1957		
- ordres et contributions		1831...1913	1879...1947	1899-1913	1882-1888
- successions (renonc...)	1825...1906				
- rapports d'experts		1907-1937	1913...1976	1841...1930	
- enquêtes			1966, 1976		
- testaments	1825-1954		1910...1951		
- dépôts	1808...1939	1855-1870			
- assistance judiciaire	1851...1954	1851...1951	1902-1949		
c) commercial					
- jugements					
- inscription de privilèges	1909-1930				
- dépôt d'actes de sociétés		1892...1914			
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations	1924...1946	1884...1931	1901...1923		
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1836...1955	1865...1950	1919-1958	1890...1942	1873...1950
- parties civiles	1816-1911				
- répertoires	1820...1926	1883...1942	1927...1952	1899-1936	
* dossiers de procédure	1930...1942	1919-1950	1927-1951	1920...1926	1921...1953
* mineurs					

III. Tribunaux de commerce

Le fonds du tribunal de Saint-Quentin a été versé aux A.D. en 1989 (U et 1197 W).

Tribunal de commerce de Saint-Quentin :

- jugements 1893-1914, 1940-1953 (plus feuillets d'audiences pour 1864-1938)
- inscription de privilèges
- dépôt d'actes de sociétés 1871-1939, 1947-1949
- registre du commerce 1928-1953
- registre des métiers 1936-1961
- faillites et liquidations 1873-1959
- marques de fabriques 1903-1929

IV. Conseils de prud'hommes (1164 W)

<i>Tribunal</i>	<i>Bohain</i>	<i>Guisse</i>	<i>Saint-Quentin</i>
Jugements	1921...1979	1951-1979	1910...1948
Répertoires	1934...1979	1960-1979	1893-1927
Dossiers de procédure		1978-1979	1937-1984
Contrats d'apprentissage			1939...1969

V. Justices de paix (205, 254 à 55, 269, 278, 280 à 288 U)

Les fonds, classés par catégories d'actes (jugements civils, minutes diverses, actes de sociétés, jugements de police...) ont beaucoup de lacunes.

Anizy-le-Château		Moy-de-l'Aisne	1920-1964 (lac.)
Aubenton		Neufchâtel	
Bohain	1914-1958	Neuilly-Saint-Front	1892-1960 (lac.)
Braisne		Nouvion (Le)	
Capelle (La)		Oulchy-le-Château	
Catelet (Le)	1903...1957	Ribemont	1865-1959 (lac.)
Charly	1828-1959	Rozoy-sur-Serre	
Château-Thierry	1827-1959 (lac.)	Sains-Richaumont	An VI-1959
Chauny		Saint-Quentin	1880-1962 (lac.)
Condé-en-Brie	1863-1959 (lac.)	Saint-Simon	1943-1963 (lac.)
Coucy-le-Château		Sissonne	An VI-1937 (lac.)
Craonne		Soissons	
Crécy-sur-Serre		Vailly	
Fère (La)		Vermand	1923-1958 (lac.)
Fère-en-Tardenois	1828-1959	Vervins	1828-1937 (lac.)
Guisse	1828-1948 (lac. 1884-1910)	Vic-sur-Aisne	
Hirson	1838-1911 (lac.)	Villers-Cotterets	1825-1954
Laon		Wassigny	1828-1959
Marle			

VI. Juridictions spéciales

Cour de justice et chambres civiques (250 à 253 U)

- dossiers des affaires jugées, sans suite, non-lieu (analysées dans le répertoire) avec les dossiers des deux juridictions d'Amiens concernant l'Aisne.
- Cf. A.D. de la Somme (non classé).

C. Fonds pénitentiaires

Un fonds d'archives émanant de l'Hospice départemental et dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon, déposé aux A.D., concerne la période 1819-1955 (documents postérieurs à 1919 pour l'essentiel)

1) Prisons départementales (1100 W)

Les registres d'écrou versés par la maison d'arrêt de Laon portent sur le seul XX^e siècle. Le fonds de Laon a - outre les écrous de 1956 à 1973 - une importante documentation administrative : registres d'entrées et de sorties, mouvements journaliers, libérations, punitions, vestiaires, bijoux; comptabilité des détenus et de la prison, états du personnel, etc... des

années 1930 au début des années 1970. Des registres d'écrou restent conservés au Centre d'Observation de Château-Thierry (depuis 1823 ?) et à la maison d'arrêt de Soissons (depuis 1932 ?).

<i>Prison</i>	<i>Château-Thierry</i>	<i>Laon</i>	<i>St-Quentin</i>	<i>Soissons</i>	<i>Vervins</i>
Cotation					
* registres d'écrou :					
- arrêt		1912-1955	1902-1960		1922-1946
- correction		1912-1950	1901-1955		1912-1955
- justice		1911-1955			
- simple police		1921-1955	1911-1955		1908...1945
- dettiers		1892...1955	1906...1955		1878-1940
- passagers civils		1920-1955	1905-1955		1917-1945
- passagers militaires			1939-1945		
- répertoires		1919-1973	1902-1960		1906-1946
* autres documents					
- contrôle nominatif		1920...1973			
- dossiers pénaux			1955-1960		
- ordres de services		1928-1956			

2) Centres d'internement de la citadelle de Laon (Y, série continue)

- organisation du camp, matériel, personnel.
- registres d'écrou (1940-1945 : passagers; 1944-1945); arrêtés d'internements et fiches signalétiques (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue)

- rapports de police et de gendarmerie (1936-1977).
- interdictions de séjour (1944-1975).

Sous-série N (série continue)

- bâtiments des tribunaux (1917-1970) et des prisons (1916-1945).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Château-Thierry (1791...1912; 1947-1964); Laon (1791-1807, 1919-1935); Saint-Quentin (An III-1837, 1920-1939); Soissons (1791-1806, 1889-1944); Vervins (1791-1807, 1817-1937).

De nombreux autres bureaux ont des actes judiciaires mais pour des périodes limitées.

Sous-série 4 Z. Sous-Préfecture de Vervins : personnel judiciaire (1935-1940 en 4 Z 81) et dossier sur la prison (1935-1939 en 4 Z 85).

Allier

Archives départementales : Bellevue, 03 400 Yzeure
Renseignements mis à jour le 19 septembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Riom

Première instance *Justices de paix*

Cusset (1) Liste p. 311

Gannat

Montluçon

Moulins

(1) Lapalisse jusqu'en 1810, Cusset ensuite.

Tribunaux de commerce

Cusset (1891)

Montluçon (1880)

Moulins

Prud'hommes

Montluçon (1872)

Moulins (1900)

Vichy (1899)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nevers (1871), Riom (1888) et Lyon depuis 1948
- Maison centrale de Gannat (1950 ->)
- Prisons départementales : Cusset, Gannat, Montluçon, Moulins
- Dépôts de mendicité : Yzeure, Moulins (La Madeleine)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : L'Ardoisière, Bellerive, Vichy (Concours hippique, Portugal)

B. Instruments de recherche

Maréchal (Michel), *Guide des archives de l'Allier*, Yzeure, 1991, 510 p.

K. Répertoire numérique imprimé complet, par M. Fazy, 1920, 6 p., in-4°.

C. Bibliographie

Rougeron (Georges), *L'Épuration en Allier 1943-1945*, Montluçon, Typocentre, 1982, 65 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont ni inventoriées ni classées. La présentation des fonds faite ci-dessous est très partielle, provisoire et incertaine. L'accès aux fonds, en particulier pour le XIX^e siècle, demeurera difficile en l'absence de tout récolement.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation des jury criminel et d'expropriation (XIX^e-XX^e siècles).
- conseils de prud'hommes : correspondance et élections (milieu du XIX^e siècle-XX^e siècle).
- tribunaux de commerce : correspondance et élections (1807-1951).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

Le répertoire paru en 1920 signale l'existence d'arrêtés pour la seule période An VIII-1882. Pour la période 1940-1959, les dossiers d'instance du greffe annexe sont classés en 733 W. Cf. également A.D. du Puy-de-Dôme (U, s. c.).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Parmi les documents susceptibles de figurer dans cette rubrique, existent en série Y :

- une trentaine de dossiers intitulés «Prisons divers» (1807-1939), classés chronologiquement; le seul article identifié (Y 243) est le registre de délibérations de la commission de surveillance de Moulins (1879-1918).

- documents sur les dépôts de mendicité de Moulins et Yzeure (début du XIX^e siècle).
- dossiers de surveillance des forçats libérés (1806-1848).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle

- jugements et dossiers de procédure (An VII-1811).

2) Cour d'assises (U, 1153 et 1347 W)

- arrêts (1811-1956); registres des condamnés (1911-1949).
- dossiers de procédure (1811-1957). Relevé manuscrit des dossiers avec noms des accusés et nature du crime pour la période 1811-1893.

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les bordereaux de versement W (749 à 754, 759 à 767, 1153, 1169 et 1347 W) donnent une idée du contenu des fonds récents (depuis les années 1930 environ).

Les fonds des parquets, présents à Cusset et Moulins, sont peu importants et concernent uniquement le XX^e siècle : registres des notices des années 1930-1940, listes du jury, procès-verbaux sans suite.

Au civil, les jugements ordinaires - avec une belle série de qualités pour le XIX^e siècle à Moulins - semblent complets sauf à Gannat (lacune 1837-1864 ?). Les jugements sur requêtes sont presque toujours réunis avec les actes civils dans des séries importantes d'actes du greffe (celle de Gannat ne commençant qu'au milieu du XIX^e siècle). Selon les tribunaux et les époques, il y a des séries à part d'adjudications, de rapports d'experts et d'accidents du travail.

Les jugements de commerce sont réunis aux jugements civils pour les tribunaux concernés.

Au correctionnel, les jugements semblent lacunaires à Moulins pour les années 1841-1874. Il y a de nombreux jugements et procédures forestières jusqu'au Second Empire. Les dossiers de procédure correctionnelle sont bien représentés pour les premières décennies du XIX^e siècle et à partir des années 1920-1930 (Cusset : An XII-1836, 1895-1956); ils sont généralement déficients pour la deuxième moitié du XIX^e siècle (quelques dossiers à Montluçon) et le début du XX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Cusset</i>	<i>Gannat</i>	<i>Montluçon</i>	<i>Moulins</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	XX ^e			
- dossiers de personnel				
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury				An X-1940
- statistiques				
- relevé des crimes, délits	XX ^e			1933-1960
- registres des condamnés				1930-1959
- procès-verbaux	1947-1962			
b) civil				
Délibérations du tribunal	XIX ^e -XX ^e	1893-1920		1870-1909
- répertoires	1800-1941	1813-1952	1837-1954	An VIII..1948

<i>Tribunal</i>	<i>Cusset</i>	<i>Gannat</i>	<i>Montluçon</i>	<i>Moulins</i>
- rôles		XX°		1949-1952
- causes ordinaires	An VIII-1956	An VIII..1958	An VIII-1957	An VIII-1957
- jugements sur requêtes	An VIII..1957	An VIII..1959	An VIII..1957	An IX-1958
- référés				
- divorces				
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation	1918-1943	XX°		
- loyers	1922-1926	XX°		XX°
- pensions				1921..1957
- déchéance paternelle	1941-1954		1949-1957	
- interdictions				
- adjudications	An XI-1952	1827..1959	1837-1957	1847-1952
- expropriations	XIX°-XX°		XIX°-XX°	
- accidents du travail	1899-1954	1900-1958	1901-1957	1917-1957
- ordres et contributions			1901..1932	XX°
- successions (renonc...)			1804-1938	
- rapports d'experts	An VIII..1951		1934-1939	
- enquêtes	1901-1957			
- testaments	1855-1926			
- dépôts	1808--1898	XIX°-XX°	XIX°-XX°	
- assistance judiciaire	1930..1963	1915-1948	1855-1949	1941-1978
c) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1956	An VIII-1956	An VIII..1948	An IX...1957
- parties civiles	1811-1920	1878-1897	1842-1844	An XII-1922
- répertoires	1800-1926	1836-1926	1837-1941	
* dossiers de procédure	An XII..1956	An VIII..1949	An VIII..1951	An VIII...1957
* mineurs	1947-1950	1914-1939	1914-1942	1945-1952

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Le seul fonds représenté est celui de Moulins avec des jugements de l'an VIII à 1810.

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représentés

V. Justices de paix (4 U)

Relevé des fonds qui paraissent représentés aux A.D (dates extrêmes). Les documents postérieurs à 1940 sont classés en 761 et 1047 W.

Bourbon-l'Archambault	An IX-1933	Lurcy-Lévy	
Cérilly	1940-1949	Marcillat	1791-1955
Chantelle	1807-1947	Mayet-de-Montagne (Le)	An IX-1944
Chevagnes	An IX-1836	Montet (Le)	An X-1836
Commentry (créé en 1859)	1859-1955	Montluçon	An VIII-1858
Cusset	An IX-1950	Montluçon (est)	1858-1955
Dompierre	An IX-1836	Montluçon (ouest)	1858-1955
Donjon (Le)	An IX-1949	Montmarault	An IX-1955
Ebreuil	An X-1838, 1930-1947	Moulins (est)	An VIII-1898
Escurolles	An X-1947 (lac.1894-1910)	Moulins (ouest)	An VIII-1899
Gannat	An VIII-1955	Neuilly-le-Réal	An IX-1835
Hérisson	1926-1949 (lac.)	Saint-Pourçain-sur-Sioule	An IX-1947
Huriel	1791-1955	Souvigny	An IX-1852
Jaligny	1833-1949	Varennes-sur-Allier	XIX°-XX°
Lapalisce	An IX-1948	Vichy (créé en 1892)	1893-1949

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Cour criminelle spéciale : arrêts (An XIII-1811).
- 2) Cour prévôtale : dossiers (1817).
- 3) Cour martiale, cour de justice et chambre civique (1944-1946) : Cf. A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Un répertoire manuscrit provisoire et les bordereaux 1183 et 1185 W indiquent des déficits importants parmi les registres d'écrou : pour les périodes 1860-1930 à Cusset, 1860-1880 à Gannat; il n'y a pas de registres à Montluçon après 1861. Seule la Maison d'arrêt de Moulins a un fonds à peu près complet (mais les écrous semblent en partie «généraux» de 1806 à 1852) avec en outre des écrous de détenus politiques pour 1851-1852, des registres de main-courante, de libérations, de mouvements journaliers pour le XX^e siècle, la même documentation administrative existant à Gannat pour la 2^e moitié du XX^e siècle. Les documents postérieurs sont dans les maisons d'arrêt, en particulier à Montluçon (lacune probable pour la seconde moitié du XIX^e siècle).

<i>Prison</i>	<i>Cusset</i>	<i>Gannat</i>	<i>Montluçon</i>	<i>Moulins</i>
* registres d'écrou :				[1806-1852]
- arrêt	1831...1957	1831...1926	1831-1861	1835-1941
- correction	1831...1955	1830-1945	1852-1861	1831-1941
- justice				1831-1938
- simple police	1931-1955			1842-1939
- dettiers	1938-1955	1942-1946		1842-1941
- passagers civils	1930-1955	1838...1957		1819-1940
- passagers militaires		1875-1921		1845-1917
- répertoires	1937-1957			1866-1931
* autres documents				
- contrôle nominatif		1941-1946		1875-1947
- dossiers pénaux		XX ^e siècle		
- ordres de services		1940-1953		

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

Quelques dossiers sur les centres d'internement de Vichy en 778 W 99 à 104.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (cotation en continu)

- dossiers des condamnés après le Coup d'Etat de 1851 (condamnations, libérations, indemnisations).
- rapports de police et de gendarmerie (principalement Second Empire).
- dossiers de surveillance légale.

Sous-série 4 N

- 32 à 44. Bâtiments des tribunaux (1807-1943). Mobilier en 4 N 143 à 147.
- 45 à 54. Bâtiments des prisons (An XII-1947). Mobilier en 4 N 148.
- 125 à 126. Bâtiments des dépôts de mendicité (1808-1886).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Cusset (1791-1900; voir La Palisse pour An VI-1807); Gannat (1792-1900); Montluçon (1792-1899; lac.); Moulins (1793-1898).

Série R (cotation en continu)

Il semble y avoir peu de dossiers sur la désertion pendant le premier Empire.

- 816, 818. Sous-préfecture de Montluçon. Internements administratifs (1941-1944).
- 56. Cour de justice et chambre civique : correspondance.

Alpes de Haute-Provence

Archives départementales : 2, rue des Archives, 04 000 Digne
Renseignements mis à jour le 25 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Aix-en-Provence

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>

Barcelonnette (1)	Liste p. 317	Manosque	

Castellane (1)

Digne

Forcalquier

Sisteron (1)

(1) Les tribunaux de Castellane et Sisteron sont supprimés en 1926, celui de Barcelonnette en 1932.

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Marseille

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Draguignan (1871), Embrun (1888), Marseille depuis 1897
- Prisons départementales : Barcelonnette, Castellane, Digne, Forcalquier, Sisteron
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Annot (ancien collège)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale. Occupation : La Bégude, Oraison, Le Chaffaut, Reillanne, Sisteron (1940-1944); Libération : Saint-Vincent les Forts (1944-1945)

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique dactylographié complet, par J.-B. Lacroix, Digne, 1984, 48 p.

Sous-séries 2 U et 3 U. Juridictions spéciales et tribunaux de première instance. Répertoire numérique dactylographié complet, par J.-B. Lacroix, Digne, 1986, 101 p.

Série Y. Prisons. Répertoire numérique dactylographié, par J.-B. Lacroix, Digne, 1986, 5 p.

C. Bibliographie

Gontard (Maurice), Justice et politique : les magistrats des Basses-Alpes sous la Seconde République, *Provence historique*, 1980, tome 30, fasc. 119, p. 53-81.

Maurel (Joseph-Marie, abbé), *Le Brigandage dans les Basses-Alpes, particulièrement depuis l'an VI jusqu'à l'an X, étude d'histoire contemporaine précédée d'une introduction sur l'état des esprits dans le département des Basses-Alpes depuis 1789 jusqu'à l'an VI*, Marseille, P. Ruat, 1899, 376 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées et répertoriées, avec des instruments de recherche qui donnent toute facilité d'accès aux documents.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux : fonds non représenté
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)
 - arrêtés (An VIII-1926); séries distinctes pour les élections.
 - dossiers des affaires jugées (1875-1926; analysées dans le répertoire), des désistements (1874-1919) et des contestations électorales (1878-1937).
 - période > 1926 : Cf. A.D. des Bouches-du-Rhône (3 K, 10 O).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y 1 à 24)
 - organisation : instructions (1808-1940); règlements (1838-1843).
 - correspondance (1849-1925); rapports (1833-1929); commissions de surveillance (1827-1940).
 - comptabilité : comptes et budgets (1856-1927).
 - dossiers de personnel (1808-1935).
 - détenus : statistiques (1852-1865); transfèrements (1830-1903); libérations (1832-1940); grâces (1832-1918); évasions (1867-1926).
 - jeunes détenus : notices, renseignements, états (1842-1929).

B. Fonds des Tribunaux

- I) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)
 - 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U 1 à 22)
 - arrêts (An VIII-1811).
 - dossiers de procédure (An VIII-1811); correspondance du commissaire du gouvernement (An VIII-1811).
 - 2) Cour d'assises (2 U 41 à 90, 8 W)
 - arrêts (1811-1940).
 - dossiers de procédure (1904, 1908-1914, 1917-1919, 1921-1967).

II. Tribunaux de première instance (3 U, 51 W)

Les fonds des parquets sont peu importants : quelques dossiers de correspondance pour la première moitié du XIX^e siècle (avec des rapports sur la période 1848-1851 à Barcelonnette et Castellane). Les dossiers de personnel portent surtout sur les officiers ministériels. Sur la délinquance, les procès-verbaux sont rares, sauf à Digne (délits analysés pour 1940-1944) et les registres de condamnations sont conservés pour Forcalquier (1811-1899).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets (avec les qualités de 1807 à 1936 pour Forcalquier). Les jugements sur requêtes sont rassemblés avec référés et actes civils (expertises, enquêtes, testaments...) à Barcelonnette de 1807 à 1926 dans une série d'«actes et qualités des jugements». Ailleurs ils sont complets (regroupés avec les jugements ordinaires à Castellane avant 1879) sauf à Forcalquier (lacune 1907-1909) et Sisteron (lacune 1890-1900). Parmi les actes civils, les séries les plus importantes sont celles des adjudications et rapports d'experts (rapports réunis avec les enquêtes à Digne). Les ordres sont importants à Forcalquier et les accidents du travail à Digne.

En matière commerciale, les jugements sont réunis à ceux du civil sauf pour quelques périodes à Digne et Sisteron. Les dossiers de faillites ne sont nombreux qu'à Digne (pour le seul XX^e siècle) et Sisteron (analysés depuis 1846).

Au correctionnel les jugements sont complets sauf à Castellane (lacune 1817-1819) et Sisteron (lacune 1848-1854). Les jugements forestiers forment une série distincte à Digne de 1817 à 1860. Il y a des jugements sur appels correctionnels au tribunal de Digne (An VIII-1856) et des extraits de jugements de conseils de guerre pour le premier Empire à Forcalquier, Castellane et Sisteron. Les procédures sont conservées inégalement : en presque totalité à Castellane (lacunes des années 1910), seulement pour les premières décennies du XIX^e siècle à Barcelonnette (An IX-1857, épaves ensuite) et Sisteron (An VIII-1831, épaves ensuite). A Digne s'ajoutent aux dossiers de l'An IX-1828 ceux de la période 1939-1955 (non-lieu à partir de 1912) et à Forcalquier les dossiers conservés portent sur les périodes An VIII-1826 et 1878-1940.

<i>Tribunal</i>	<i>Barcelonnette</i>	<i>Castellane</i>	<i>Digne</i>	<i>Forcalquier</i>	<i>Sisteron</i>

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Cotation	3 U 4	3 U 5	3 U 1, 51 W	3 U 2	3 U 3
a) parquet					
- correspondance, rapports	An IX-1870	An IX-1908	1940-1946	An IX-1940	An VIII-1851
- dossiers de personnel					
° magistrats	1851-1932	1791-1922	1851-1950	An VIII-1958	1851-1921
° officiers ministériels	1817-1934	An IX-1955	XIX°-XX°	XIX°-XX°	XIX°-XX°
- formation, listes du jury	An V-1810		An VIII-1811		
- statistiques		1833-1924		1824-1865	
- relevé des crimes, délits...					
- registres des condamnés		1811-1824		1811-1899	
- procès-verbaux		1903...1926	1880-1945	1890...1925	1867...1926
b) civil					
Délibérations du tribunal	An VIII-1919	An VIII-1926	1811...1944	An VIII-1914	An VIII-1869
- répertoires					1808...1926
- rôles					
- causes ordinaires	An VIII-1911	An VIII-1926	An VIII-1954	An VIII-1941	An VIII-1923
- jugements sur requêtes	1807-1926	1879-1904	1808-1953	An VIII...1926	An VIII...1926
- référés			1882...1949	1808-1940	1905-1926
- divorces			1885-1951	1884-1926	
- décès de militaires		1917-1926	1917...1946	1916-1931	
- pupilles de la Nation		1918-1922	1920-1925	1918-1940	1918-1926
- loyers	1918		1918-1949	1919-1940	1918-1921
- pensions			1931...1958		
- déchéance paternelle			1948-1962		
- interdictions	1808-1835		1807-1881	An XI-1940	
- adjudications	1852-1925	1818-1926	1807-1945	An VIII-1936	An VIII...1923
- expropriations	1847-1912	1839-1914	1839-1959	1833-1936	
- accidents du travail	1910-1931	1901-1927	1900-1954		1900-1920
- ordres et contributions	1808-1865		An IX-1825	An VIII-1940	An X-1827
- successions(renonc...)	1803-1901	An XI-1926	An XI...1954	1872-1925	1817-1819
- rapports d'experts	Cf. «actes»	1791-1926	An IX-1954	An IX-1920	An X...1926
- enquêtes	Cf. «actes»		An IX-1954	An VIII-1934	An X...1924
- testaments	Cf. «actes»	1879-1926	1948-1951	An IX...1940	
- dépôts	An VIII...1923	1808-1923	1808-1828	An VIII-1831	
- assistance judiciaire	1851-1923			1851-1910	
c) commercial					
- jugements			1854...1952		1815...1926
- inscription de privilèges		1908	1940-1954		
- dépôt d'actes de sociétés		1838...1926	1925-1953		
- registre du commerce	1930...1953	1920-1949	1920-1954		1920-1953
- registre des métiers			1936-1954		
- faillites et liquidations	1868-1888	1834-1922	1852...1953		1819-1926
- marques de fabriques		1857-1920	1932...1965		
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII-1926	An IX...1925	An IX-1954	An VIII-1940	An IV...1926
- parties civiles		1851-1923		1816-1949	1816-1846
- répertoires					
* dossiers de procédure	An IX...1924	An IX...1926	An IX...1955	An VIII...1940	An VIII...1894
* mineurs		1914-1926		1914-1940	

III. Tribunal de commerce de Manosque : fonds non versé

IV. Conseils de prud'hommes : pas de juridiction avant 1958

V. Justices de paix (4 U, 71 et 73 W)

Les fonds sont le plus souvent regroupés en série unique de «jugements et actes». Ils sont généralement peu importants.

Allos	1914-1961	Motte (La)	An X-1836 (lac)
Annot	An IX-1962 (lac)	Moustiers-Sainte-Marie	1914-1950
Banon	An IX-1963	Noyers-sur-Jabron	
Barcelonnette	An VIII-1957 (lac. 1806-1815)	Peyruis	
Barrême	1806-1959	Reillanne	An IX-1959
Castellane	An X-1959	Riez	An X-1831, 1938-1952
Colmars	An VIII-1959	Saint-André-de-Méouilles	An X-1965
Digne	An IV-1963	Saint-Etienne	An IX-1830
Entrevaux	An X-1835, 1936-1947	Saint-Paul	An IX-1958 (lac)
Forcalquier	An X-1956 (lac. 1928-1945)	Senez	An IX-1959 (lac)
Javie (La)	An X-1831	Seyne	An IX-1959 (lac 1835-1905)
Lauzet (Le)	An V-1838, 1921-1959	Sisteron	An IX-1831
Manosque	An IX-1898 (lac)	Turriers	An IX-1831
Mées (Les)	1952-1953	Valensole	An IX-1957 (lac)
Mézel	An IX-1830, 1956-1958	Volonne	1860-1958 (lac)

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (2 U 23 à 38) : arrêts (An IX-1810); dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Commission militaire du général Ferino (siégeant à Avignon) (2 U 39) : dossiers de procédure des prévenus des Basses-Alpes (An VIII-IX).

3) Cour prévôtale (2 U 40) : arrêts (1816-1818).

4) Commission mixte de 1852 (2 U 91) : registre des décisions de la commission des Basses-Alpes.

5) Conseil de guerre de Grenoble (2 U 92) : ordonnances de renvois devant les juridictions des Basses-Alpes (1919-1920).

6) Cours de justice et chambres civiques (9 W)

- états des condamnations, P.-V. sans suite et dossiers de non-lieu (1944-1945).
- cf. A.D. des Bouches-du-Rhône (501 U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y 27 à 95)

Les registres d'écrou sont lacunaires pour Barcelonnette (XIX^e seulement), Digne (déficits 1876-1884 en arrêt, 1866-1886 en correction), Forcalquier (déficits arrêt 1865-1873, 1886-1917; correction 1868-1901) et Sisteron (déficit arrêt 1862-1877, pas de correction après 1859). A Digne, après 1916, prévenus et condamnés sont réunis dans un même registre. Il y a également des registres journaliers du gardien-chef pour la période 1876-1882 à Castellane, Forcalquier et Sisteron. La maison d'arrêt de Digne garde les documents postérieurs.

<i>Prison</i>	<i>Barcelonnette</i>	<i>Castellane</i>	<i>Digne</i>	<i>Forcalquier</i>	<i>Sisteron</i>
Cotation	Y 61 à 63	Y 64 à 73	Y 74 à 95	Y 41 à 60	Y 27 à 40
* registres d'écrou :					
- arrêt	1840-1857	An XIV-1926	An X...1903	1811...1926	1825...1910
- correction	1832...1885	1832-1904	1820...1916	1832...1926	1843-1858
- justice			1832-1849		
- simple police					
- dettiers			1842-1856	1818-1827	1887-1926
- passagers civils			1844-1856	1842-1860	
- passagers militaires				1842-1866	

2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (5 R 26 à 30)

- dépôt d'Annot : fonctionnement, correspondance, états et dossiers individuels des internés (1914-1919).

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (41 W)

- 1 à 2. Correspondance, camps de la Bégude, Le Chaffaut et Reillanne (1940-1944).
 - 3 à 39. Camp de Sisteron : organisation, dossiers du personnel, listes des internés (1940-1944); dossiers individuels des internés politiques et de marché noir.
 - 40 à 49. Camp de Saint-Vincent-les-Forts : rapports, personnel, registre nominatif, dossiers et fichiers des internés (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 6 J. Archives de l'Union générale des israélites de France. Commission des camps, avec des dossiers sur les camps du sud de la France (1941-1943).

Sous-série 3 M 93 à 96. Listes électorales et du jury (1827-1848).

Sous-série 4 M :

- 15. Bulletins de police générale : événements et délits (An X-1811).
- 16 à 18. Rapports mensuels et trimestriels des commissaires (1853-1911).
- 21 à 23. Rapports des commissariats spéciaux de La Condamine, Barcelonnette, Castellane, et Digne (1894-1938).
- 31. Extraits des jugements rendus par la commission militaire extraordinaire siégeant à Digne (An IX).
- 33 à 41. Insurrection de décembre 1851 : enquêtes, états des surveillés (1851-1857); grâces, dossiers d'indemnisation et de pensions (1883-1932).
- 42 à 46. Etats des condamnés libérés soumis à la surveillance (1848-1864).
- 47. Surveillance, relégations, libérations conditionnelles (1875-1904).
- 85. Etats des condamnés pour délits de chasse (1844-1880, 1903-1938).

Sous-série 8 M 38 à 41. Elections consulaires de Manosque (1830-1938). Cf. 36 W pour la période 1945-1962.

Sous-série 4 N. Bâtiments et mobilier des tribunaux et prisons (An IX-1940). Cf. 26 W pour la période 1940-1959.

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Barcelonnette (1822-1849); Castellane (1821-1851); Digne (1809-1865); Forcalquier (1812-1850; lac.); Sisteron (1825-1840).

Sous-série 2 R 59 à 63. Etats signalétiques des insoumis et déserteurs (1860-1940).

Sous-série 1 Z. Sous-Préfecture de Barcelonnette (1 Z 71) : maison d'arrêt (1841-1908).

37 W 59 : listes des jurés (1947-1962).

38 W 96 à 98 : P.-V. de gendarmerie (1940-1967).

42 W : internements pour marché noir (états des arrivées au camp de Sisteron 1940-1944 : 42 W 51); dossiers d'épuration (1944-1946 : 42 W 106 à 108).

43 W 193 à 223 : dossiers individuels établis entre 1941 et 1954 sur les personnes surveillées par Vichy, les condamnés pour collaboration et marché noir.

65 W (sous-préfecture de Forcalquier) : élections consulaires (de 1951 à 1960 en 65 W 119 à 121); internés administratifs (à Sisteron de 1940 à 1943 en 65 W 122); rapports du commissaire de police de Manosque (de 1946 à 1950 en 65 W 125).

Alpes-(Hautes)

Archives départementales : Route de Rambaud, 05 000 Gap
Renseignements mis à jour le 7 février 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Grenoble

Première instance *Justices de paix*

Briançon

Liste p. 323

Embrun (-> 1926)

Gap

Tribunaux de commerce

Gap (1887)

Prud'hommes

Briançon (1954)

Gap (1938)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Grenoble

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Grenoble (1871), Embrun (1888), Valence (1897), Grenoble (1909), Nîmes (1926), Marseille depuis 1948

- Maison centrale d'Embrun (1803-1866, 1872-1893)

- Prisons départementales : Briançon, Embrun, Gap

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Embrun (1943-1944), caserne Reynier à Gap (1940-1945)

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique imprimé, par B. Faucher, 1915, 11 p., in-4°, mis à jour.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, sous la direction de P.-Y. Playoust, vers 1978, 231 p. [Répertoire et cotation provisoires], mis à jour.

Série Y. Récolement détaillé dactylographié complet, sous la direction de P.-Y. Playoust, 1975-1976, 12 p. [Répertoire et cotation provisoires], mis à jour.

C. Bibliographie

Néant.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires, rangées et répertoriées dans l'ordre de versement des tribunaux et prisons (sous-séries par tribunal, série U continue et W), sont en cours de reclassement. Le relevé ci-dessous est provisoire dans l'attente d'instruments de recherche définitifs.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

Il n'y a pas de sous-série attribuée à ce fonds, mais il semble qu'une partie des documents actuellement rangés en 8 U («Tribunal administratif») soient d'origine préfectorale (dossiers de personnel notamment). Parmi les dossiers de personnel des tribunaux ou d'élections au tribunal de commerce il y a également des documents provenant des bureaux de la Préfecture.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (21 K)

- arrêtés et dossiers des affaires instruites (An VIII-1929).
- période > 1926 : A.D. de l'Isère (8 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires(Y, série continue)

a) Maison centrale d' Embrun

- organisation : bâtiments; travaux (An XI-1843); règlements (An XIII-1810).
- correspondance (An IX-1887); rapports du préfet et du directeur (1809-1863).
- dossiers de personnel (1816-1894).
- comptabilité : dépenses (An XIV-1843); budgets (1819-1894).
- détenus : états numériques et nominatifs (An XIII-1867); mouvements, bulletins détaillés de population (1829-1866); bulletins d'arrivées (1819-1834); états de situation (An XIII-1814), de mutations (1817-1828), de décédés (1809-1817), de détenus protestants (1834-1855), militaires (1841-1864); produit du travail des condamnés (1807-1892) et retenues sur pécule (1844-1893); transferts (1817-1864), grâces (1817-1910), libérations (1810-1892) et surveillance légale (1821-1900).

b) Prisons départementales

- instructions, règlements; correspondance (An VIII-1914); commissions de surveillance (1872-1940)
- comptabilité : dépenses et budgets (An XIV-1927); adjudications (1912-1926); tarifs des vivres (1840-1929).
- dossiers de personnel (An XI-1914).
- détenus : états de situation (An IX-1852, 1874-1905); états numériques (1838-1895); travail (1902-1940); dossiers de détenus (1882-1909); transferts (1833-1900); libérations (1813-1939); extraditions (1911-1930); jeunes détenus (1836-1877).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel (2 L 93 à 95)) et cour de justice criminelle (6 U)

- arrêts (1792-1809).
- dossiers de procédure (An IX-1810).

2) Cour d'assises (1 U)

- arrêts (1811-1950). Cf. «audience publiques» de 1843 à 1866.
- dossiers de procédure (1817-1818, 1850, 1900-1950).

II. Tribunaux de première instance (2 à 4 U, U continu et W)

Le fonds du parquet est inexistant à Embrun (sauf quelques rapports politiques pour 1815-1877 et rapports de juges de paix pour 1853-1870) mais il semble qu'une partie de ce fonds soit réunie à celui de Gap. A Briançon et Gap les parquets ont beaucoup de registres et dossiers de correspondance, surtout pour le XX^e siècle (quelques rapports politiques à Briançon pour 1812-1876). Outre des dossiers de personnel (nominations, serments, surtout pour les officiers ministériels), la documentation est notable concernant la délinquance : registres des affaires entrées au parquet, des affaires jugées (à Briançon pour 1866-1958), des condamnés et d'exécution des peines. Les procès-verbaux, triés, sont conservés surtout pour la période 1939-1945.

Au civil, les jugements ordinaires semblent complets, mais les jugements sur requêtes ne commencent qu'en 1884 à Briançon et semblent inexistant (ou réunis aux jugements ordinaires) à Embrun. Parmi les actes civils, les séries les plus importantes sont celles des adjudications, expertises, enquêtes, accidents du travail, mais avec des déficits avant 1870 à Embrun. A Gap, adjudications et procédures d'ordres sont classées par ordre alphabétique des débiteurs et personnes saisies.

En matière commerciale, les jugements sont réunis au civil et il n'y a des dossiers de faillites qu'à Briançon, avec la comptabilité saisie de l'Union des Coopérateurs Alpains et de la Banque Rougon (de Guillestre) pour les années 1920-1930.

Au correctionnel, les jugements sont complets à Gap, lacunaires avant 1868 à Embrun (déficits 1828-1836, 1861-1867 ?) et à Briançon (déficit avant 1862 ?). Il y a d'importantes séries de jugements forestiers à Briançon (An X-1939), à Embrun (1818-1926) et à Gap (An IX-1937), avec pour ce dernier tribunal des jugements de conseils de guerre (An XII-1813).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Les dossiers de procédure sont limités au XX^e siècle à Embrun (depuis 1912) et Gap (depuis 1915; non-lieu depuis 1907) et commencent au milieu du XIX^e siècle à Briançon mais ne sont importants qu'à partir des années 1880.

<i>Tribunal</i>	<i>Briançon</i>	<i>Embrun</i>	<i>Gap</i>
Cotation	3 U	4 U	2 U
a) parquet			
- correspondance, rapports	An V-1934	1815-1877	An XII-1963
- dossiers de personnel			
° magistrats	1810-1958		1811-1959
° officiers ministériels	An X-1958	1929-1969	1807-1971
- formation, listes du jury	1938-1959	An VIII-1811	1803...1958
- statistiques	1858...1958		1846...1942
- relevé des crimes, délits...	1845...1921		1851...1961
- registres des condamnés	1811-1958		1840...1950
- procès-verbaux	1825...1955		An X...1960
b) civil			
Délibérations du tribunal	An VIII-1958	1905-1926	1878-1950
- répertoires	1870-1959	1806...1921	An XII...1955
- rôles	1822...1938	1925-1929	1922-1944
- causes ordinaires	An XI-1946	An VIII-1923	An VIII-1943
- jugements sur requêtes	1884...1948		1807-1944
- référés	1828...1949	1926-1927	1834-1948
- divorces	1813...1946		1938-1959
- décès de militaires	1920		1914-1918
- pupilles de la Nation	1918-1948	1917-1919	1918-1943
- loyers	1931-1946		1918...1955
- pensions			1920-1951
- déchéance paternelle	1937-1940		1939-1959
- interdictions			1893-1923
- adjudications	1810-1948	1843...1925	1807-1939
- expropriations	1856-1948		An VIII...1937
- accidents du travail	1899...1959	1900-1918	1899-1970
- ordres et contributions	1813...1956	1800...1914	An IX-1945
- successions (renonciations...)	An VIII-1958	1818-1924	1807...1952
- rapports d'experts	An XI-1958	1872-1926	An VII-1948
- enquêtes	An IX...1958	1871-1923	An XI-1948
- testaments	1825-1952		1804-1943
- dépôts	1808...1932	1818-1926	An VIII-1847
- assistance judiciaire	1851...1958	1923-1924	1851-1960
c) commercial			
- jugements	1901-1932		cf. civil<1887
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés	1829...1926		
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1820...1963		
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII...1959	An IX...1921	An IX-1951
- parties civiles	1820...1959		1837-1959
- répertoires	1870-1959	1818-1847	1820-1921
* dossiers de procédure	1855...1943	1912-1926	1915-1956
* mineurs	1915...1961		1945-1951

III. Tribunal de commerce de Gap (5 U)

Le fonds des faillites est important pour les années 1930. Les listes électorales et les dossiers d'élections (1887-1939) sont peut-être d'origine préfectorale.

- jugements 1888-1901, 1905-1952
- inscription de privilèges 1898-1909, 1937-1963
- dépôt d'actes de sociétés
- registre du commerce
- registre des métiers 1936-1941
- faillites et liquidations 1897-1951
- marques de fabriques

IV. Conseil de prud'hommes de Gap (U)

Dans le fonds de la justice de paix de Gap (4 U 1362 à 1369) : règlement intérieur, correspondance (1941-1951) et contrats d'apprentissage (1928-1959) proviennent peut-être du conseil de prud'hommes.

V. Justices de paix (4 U)

Les documents sont classés en distinguant «minutes d'actes et jugements» (avec série unique ou séries diverses de jugements civils, de simple police et actes extra-judiciaires) et «répertoires et registres d'enregistrement». Il y a beaucoup de lacunes, les fonds les plus complets et les plus importants étant ceux de Briançon et de Serre.

Aiguilles	An VIII-1959 (lac)	Monétier-les-Bains (Le)	1825...1958 (3 art.)
Argentière (L')	1910-1959 (épaves avant)	Orcières	An X-1958
Aspres-les-Veynes	An IX-1962	Orpierre	1790-1954 (lac. XIX ^e)
Barillonnette	1821-1824 (2 art.)	Ribiers	An X-1959
Bâtie-Neuve (La)	1797-1960 (lac< 1848)	Rosans	1815-1959 (lac)
Briançon	1791-1956	Saint-Bonnet	An X-1862, 1895-1959
Chorges	An X-1958	Saint-Etienne-en-Dévoluy	An V-1959 (lac)
Embrun	1906-1959 (épaves avant)	Saint-Firmin	1819-1959
Gap	1792-1953 (lac)	Savines	1844-1961
Grave (La)	1791-1958 (lac)	Serres	An III-1961
Guillestre	1900-1959	Tallard	An X-1959
Laragne	An X-1959	Veynes	1850-1962

VI. Juridictions temporaires

1) Cour de justice criminelle spéciale (6U 31 à 32) : jugements (An IX-1811).

2) Cours de justice et chambres civiques (W)

- registres d'audiences, avec des dossiers sur la Milice (1945).
- cf. A.D. de l'Isère (20-21 U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale d'Embrun : pas de registres d'écrou.

2) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou semblent avoir quelques lacunes à Briançon (arrêt : 1870-1906, correction après 1906) et à Gap (déficits arrêt 1882-1900 et correction 1902-1920). On trouve de nombreux registres d'administration pour Briançon et Gap : libérations, rapports journaliers au directeur (années 1877-1883), registres numériques des mouvements journaliers (1903-1926), registres médicaux, des punitions, vêtements et bijoux. Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Gap.

<i>Prison</i>	<i>Briançon</i>	<i>Embrun</i>	<i>Gap</i>
Cotation	Y	Y	Y
* registres d'écrou :	[1816-1822]		
- arrêt	1836...1926	1832-1926	1840...1935
- correction	1832-1906	1832-1926	1836...1935
- justice			1832-1937
- simple police			1842-1881
- dettiers	1887-1925	1860...1922	1840-1933
- passagers civils	1842...1925	1834-1925	1838-1898
- passagers militaires		1857-1881	
- répertoires	1880-1926	1882-1926	1880-1945
* autres documents			
- contrôle nominatif	1875-1926	1902-1926	1883-1940
- dossiers pénaux			
- ordres de services	1905-1920		1901-1925

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (239, 263, 342 W)

- caserne Reynier : organisation et correspondance, listes et dossiers des internés (1939-1951); registre d'écrou (1944-1945).
- camp d'Embrun (1943-1944).
- prison de Gap (U, continu) : registre des entrées et sorties (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 19 à 21. Rapports de police (1811-1860, 1906-1918).
- 131 à 140. Arrestations, crimes et délits : rapports (An IX-1938), répertoires (1844-1863).
- 144. Dossiers de réhabilitations (1857-1914).
- 145 à 152. Surveillance légale : déclarations, états numériques et nominatifs (An IX-1889).
- 162 à 165. Condamnés politiques à la suite du coup d'Etat de 1851 : listes, fiches signalétiques, enquêtes, surveillance (1851-1858).
- 300 à 302. Dossiers individuels des interdits de séjour (1885-1940).

Sous-série 6 M 911 à 912. Statistiques sur les prisons (An VIII-IX, 1836-1854).

Sous-série 4 N (continue). Bâtiments et mobilier des tribunaux et des prisons (An VIII-1964).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Briançon (1791-1899); Embrun (1791-1898); Gap (1791-1899).

La plupart des autres bureaux ont des actes judiciaires (et d'exploits d'huissiers) pour la période An VII-années 1810.

Sous-série 2 R :

- justice militaire : circulaires, décisions judiciaires (1832-1883).
- déserteurs : correspondance, poursuites, contrôle (An VIII-1940; début XIX^e siècle surtout) avec feuilles de signalements, états d'amnistiés, liste des insoumis de 1914.

Sous-série 3 Z 404 à 411. Sous-préfecture d'Embrun : dossiers sur la centrale d'Embrun (correspondance, travaux, personnel, détenus de 1830 à 1895).

Fonds d'avoués XIX^e-XX^e siècles (non cotés). Avec fichier des dossiers (noms des parties, nature de l'affaire).

Alpes-Maritimes

Archives départementales : Centre administratif départemental, 06 036 Nice Cedex
Renseignements mis à jour le 12 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel : Nice (1814-1860), Aix-en-Provence depuis 1860

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i> (1)
Grasse (depuis 1860)	Liste p. 329	Antibes (depuis 1860)	Cannes (1885)
Nice		Cannes (1885)	Menton (1899)
Puget-Theniers(->1814)		Grasse (depuis 1860)	Nice (1874)
		Menton (1885)	
		Nice (1860)	

(1) Prud'homies de pêcheurs : Antibes, Cagnes-sur-Mer, Menton

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de 1926 à 1964 (ressort : Alpes-Maritimes, Corse, Var)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Draguignan (1871), Marseille depuis 1888
- Bagne de Nice (1792-1811)
- Maison de détention : île Sainte-Marguerite
- Prisons départementales : Grasse, Nice
- Dépôts de mendicité : Palais de Monaco (1811-1814), Nice (début du XX^e siècle)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : île Sainte-Marguerite
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Cannes (hôtel Montfleury), Cannet (hôtel Grande-Bretagne), Golfe Juan (hôtel Palm-Beach), Nice (hôtel Suisse, asile Sainte-Marie), Vence (institution Montaigne)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives des Alpes-Maritimes, par E. Hildesheimer, 1974, 168 p., in-8° + 14 p. hors-texte.

Les fonds judiciaires de l'arrondissement de Nice pour la période 1792 à 1814 sont classés dans le fonds Consulat et Empire : Répertoire numérique imprimé, par L. Imbert, 1935, XXXIV-68 p., in-4°.

Série K. Répertoire numérique dactylographié sur fiches, par S. de Poorter, sous la direction de R. Cleyet-Michaud.

La série U regroupe les fonds judiciaires de l'arrondissement de Grasse depuis 1800 et de celui de Nice depuis 1860 : Répertoire numérique dactylographié sur fiches, par S. de Poorter, sous la direction de R. Cleyet-Michaud.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié sur fiches, par S. de Poorter, sous la direction de R. Cleyet-Michaud, 1987-1986.

C. Bibliographie

Bacquer (Jean-Michel), Le brigandage dans les Alpes-Maritimes en l'an IX et en l'an X (d'après les procédures du Tribunal criminel spécial), 103^e Congrès National des Sociétés Savantes, Nancy-Metz, 1978, Section Histoire moderne, Paris, 1979, tome 2, p. 313-330.

- Bouloiseau (Marc), *Délinquance et répression. Le tribunal correctionnel de Nice (1800-1814)*. Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, tome XXXVIII, Paris, 1979, 313 p.
- Bregi (Jean-François), Les juridictions niçoises devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (1860-1862), *Les Alpes-Maritimes (1860-1914), Actes du Colloque de Nice*, 1988, p. 139-154.
- Coppolani (Jean-Yves), Les juridictions administratives à Nice de 1814 à 1860, *Nice au XIX^e siècle, Colloque*, Nice, 1985, p. 301-335.
- Hildesheimer (Ernest), La justice dans le Comté de Nice sous le régime sarde et le passage à l'organisation judiciaire française 1814-1860, *Nice au XIX^e siècle, Colloque*, Nice, 1985, p. 337-353.
- Hildesheimer (Ernest), La question de la Cour d'Appel et l'organisation judiciaire à Nice en 1860, *Actes du 85^e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1961, p. 583-601.
- Panicacci (Jean-Louis), *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, mémoire de synthèse des recherches et travaux pris en compte pour l'attribution du doctorat ès lettres, Nice, 1986, 112 p.
- Pene-Vidari (Gian-Savino), La juridiction commerciale à Nice au XIX^e siècle, *Nice au XIX^e siècle, Colloque*, Nice, 1985, p. 355-366.

II. SOURCES

Rattaché au royaume sarde de 1814 à 1860, le département des Alpes-Maritimes, en redevenant français, s'accroît en 1860 de l'arrondissement de Grasse distrait du département du Var. Les archives judiciaires et pénitentiaires, versées jusqu'à une date très récente, sont classées et répertoriées (sauf pour la période sarde) avec précision (série continue avant 1940, W ensuite). Elles sont d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux

- a) avant 1814, fonds «Consulat et Empire» (U 1 à 29) : organisation des divers tribunaux et personnel judiciaire.
- b) de 1814 à 1860, fonds de l'Intendance générale (1 FS 459 à 460 et série continue 27076 à 27079) : justice (1851-1858); juges de paix (1807-1866).
- c) depuis 1860 (série continue et 62, 89, 185 W)
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1860-1979).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1883-1979).
 - élections aux tribunaux paritaires ruraux depuis 1946.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture

- a) avant 1814, fonds «Consulat et Empire» (K 20 à 25) : correspondance et contentieux.
- b) période sarde, fonds du Conseil d'Intendance de 1843 à 1859 (1 FS 85 à 94).
- c) depuis 1860 (série continue et W : 172, 239, 295, 319, 368, 464 W)
 - arrêtés (1863-1876, 1882-1895, 1928-1970); les arrêtés sont avec les dossiers entre 1896 et 1928.
 - dossiers des affaires instruites (1860-1981).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires

- a) avant 1814 : fonds «Consulat et Empire» (Y)
 - 1 à 10. Prisons départementales : comptabilité, travail des détenus (An VIII-1814).
 - 11 à 29. Dépôt de mendicité de Monaco : établissement, organisation, travaux, personnel, états et mouvements de population (An XI-1814).
- b) de 1814 à 1860, fonds de l'Intendance générale (1 FS 532 à 539) : statistiques, visites des prisons, personnel, locaux, soins sanitaires.
- c) depuis 1860 (série continue, fonds peu important)
 - instructions, créations, règlements (1856-1907).

- correspondance, rapports (1860-1907).
- détenus : encellulements (1849-1908); grâces (1880-1908); libérés conditionnels (1885-1908).
- dossiers de jeunes détenus (1883-1908).
- maison d'arrêt de Grasse : statistiques, rapports, règlements, bâtiments (1806-1907).
- maison d'arrêt de Nice : bâtiments (1860-1911); statistiques (1860-1892); règlements, personnel (1860-1904); transferts et notices des détenus (1883-1897).
- maison de détention de l'île Sainte-Marguerite : état de situation (1806-1809); correspondance; personnel; internement de Bazaine (1873-1874); internés arabes (1882-1885).
- maisons de dépôt (1808-1906).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

- 1) Sénat, puis Cour d'appel de Nice 1814-1860 (2 FS)
 - sentences civiles, avec conclusions et recours (1814-1860).
 - recours et sentences criminelles (1814-1857).
 - testaments (1830-1851); affaires en matière ecclésiastique (1815-1848); admissions de juges (1814-1854); adjudications, sommaires... (1823-1852).
- 2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (Consulat et Empire, 2 U 1 à 12)
 - arrêts (An VIII-1811).
 - procédures : cf. Tribunal de l'arrondissement de Nice (U 316 à 327).
- 3) Cour d'assises (Consulat et Empire 2 U 25 à 30; s.c.; W : 296, 331)
 - arrêts (1812-1813, 1860-1952).
 - dossiers de procédure (1860-1980). Lacunes dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle.

II. Tribunaux de première instance

1) Avant 1814

- Nice (2 U 31 à 350) : séries des jugements civils et correctionnels (An VIII-1814) avec l'ensemble des actes civils pour la période. Jugements de conscrits réfractaires (An XIV-1810) et procédures correctionnelles et criminelles (An IX-1814).
- Puget-Theniers (2 U 351 à 439) : jugements civils, avec qualités (An VIII-1813); actes civils (An IX-1814); jugements de conscrits réfractaires (1806-1813).
- Grasse : cf. tableau ci-dessous.

2) Période sarde : tribunal de préfecture de Nice (3 FS, non classé).

- sentences civiles (1823-1860).
- sentences correctionnelles et criminelles (1823-1857).

3) Depuis 1860 : tribunaux de première instance de Grasse et Nice

L'arrondissement de Puget-Theniers n'a pas de tribunal de première instance.

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W : 52, 159, 224 à 225, 227 à 229, 292, 300, 304, 306 à 308, 311, 313, 316, 321, 323 à 324, 329 à 332, 338, 350, 352, 385 à 387, 414, 418 à 419, 422, 426, 430 à 431 W.

Les fonds du parquet sont importants mais concernent surtout le XX^e siècle : correspondance administrative (rapports sur la période 1939-1945 à Nice), dossiers de personnel nommé au XX^e siècle à Nice (nominations à Grasse), registres des P.-V. et des plaintes à Grasse, des condamnés à Nice, séries importantes de P.-V. pour les deux tribunaux.

Au civil, les jugements ordinaires (3 chambres à Nice) sont complets (avec rôles d'audiences et plunitifs pour le XX^e à Nice). Les jugements sur requêtes sont en partie réunis aux «petites minutes» à Grasse au XIX^e siècle. Ils sont complets à Nice. A Grasse les «petites minutes» de 1812 à 1974 réunissent référés, envois en possession, conciliations, enquêtes, testaments et serments. Dans les deux tribunaux il y a d'importantes séries d'adjudications, expropriations (analysées) et rapports d'experts, seuls les dossiers d'accidents du travail étant peu nombreux avant 1940. Il y a également les minutes de la commission départementale des dommages de guerre pour 1947-1965.

Au correctionnel les jugements sont complets (exception de l'année 1808 à Grasse). A Grasse la procédure correctionnelle est réunie aux jugements jusqu'en 1849 et elle est ensuite en déficit pour la période 1855-1908, les non-lieu

étant gardés de 1910 à 1973. A Nice, il y a des lacunes nombreuses dans le dernier quart du XIX^e siècle et les non-lieu sont conservés surtout après 1940. Les dossiers de mineurs en liberté surveillée sont conservés pour la période 1944-1970 à Nice.

<i>Tribunal</i>	<i>Grasse</i>	<i>Nice</i>
Cotation		
a) parquet		
- correspondance, rapports	1843...1979	1909...1958
- dossiers de personnel		1880-1958
° magistrats	1818...1943	
° officiers ministériels	1818...1939	
- formation, listes du jury		
- statistiques	1807...1945	1872...1962
- relevé des crimes, délits...	1845...1962	
- registres des condamnés	1930-1957	1860...1960
- procès-verbaux	1948-1984	1926-1982
b) civil		
Délibérations du tribunal		
- répertoires	1846...1918	1860-1952
- rôles	1809...1864	1860-1972
- causes ordinaires	An VIII-1955	1860-1952
- jugements sur requêtes	1812-1955	1861-1952
- référés		1860-1952
- divorces		1976-1980
- décès de militaires	1912-1926	
- pupilles de la Nation	1918-1968	1918-1963
- loyers	1922-1974	1918-1980
- pensions		1920-1976
- déchéance paternelle		
- interdictions	1813...1835	
- adjudications	1793...1972	1860-1952
- expropriations	1813-1960	1861-1979
- accidents du travail	1933-1980	1899...1973
- ordres et contributions	1846...1951	1860...1980
- successions (renonciations...)	An XI-1975	1860...1974
- rapports d'experts	1791...1975	1860...1980
- enquêtes		1860...1980
- testaments		1860...1980
- dépôts	An VIII-1967	
- assistance judiciaire		
c) correctionnel		
* jugements		
- ministère public	An VIII-1955	1861-1952
- parties civiles		
- répertoires		1914-1968
* dossiers de procédure	An VIII...1973	1860...1979
* mineurs	1938-1960	1914-1961

III. Tribunaux de commerce (s.c. et W : 223, 497, 507)

Pour la période 1800-1814 sont conservés les jugements et ordonnances du tribunal de commerce du département (fonds Consulat Empire 2 U 440 à 469). Pour la période sarde le fonds du Consulat (non classé) couvre les années 1814-1860 (6 FS). Les fonds des tribunaux d'Antibes et de Grasse sont en cours de versement aux A. D. Ceux de Nice, Cannes et Menton sont très complets et importants, notamment pour les actes de sociétés, les inscriptions de privilèges (absentes à Nice), les registres du commerce et des métiers (avec fichiers) et les dossiers de faillites (analysées dans les répertoires), avec la comptabilité saisie de nombreux hôtels de Cannes dans les années 1920-1930. Il y a des rapports d'experts et des rapports de mer pour Cannes (1885-1957) et Nice (1862-1939).

<i>Tribunal</i>	<i>Cannes</i>	<i>Menton</i>	<i>Nice</i>
Cotation s. c. et W :	497	507	223
- jugements	1885-1958	1885-1959	1861-1949
- inscription de privilèges	1909-1979	1939-1955	
- dépôt d'actes de sociétés	1885-1930	1885-1975	1861-1955
- registre du commerce	1920-1954	1920-1954	1919-1954
- registre des métiers	1936-1962	1936-1962	1936-1962
- faillites et liquidations	1885-1967	1924-1965	1856-1949
- marques de fabriques	1886-1965	1903-1964	

IV. Conseils de prud'hommes (s.c., 413 et 483 W)

Le fonds du Conseil de Cannes est en cours de versement aux A.D.

<i>Tribunal</i>	<i>Menton</i>	<i>Nice</i>
Cotation	483 W	413 W
Jugements	1937...1975	1934-1954
Conciliations	1950-1975	1933-1955
Procédure	1950-1975	1940-1969
Expertises, enquêtes	1954-1979	1931-1977
Contrats d'apprentissage	1953-1972	1931-1973
Dessins et modèles	1910-1979	

V. Justices de paix (s.c.)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W : 337, 356, 388 à 389, 391 à 392, 397, 400 à 406, 409, 412, 415, 421, 428, 432, 440, 443, 458 à 460, 465 à 466, 468 à 471, 486 W. Les fonds sont décrits avec précision, notamment pour la période postérieure à 1940. Ils sont en majeure partie complets, mais les documents de la période sarde (mandements) ne sont qu'en partie répertoriés.

Antibes	1791-1958 (lac.1846-1861)	Puget-Théniers	1860-1974
Bar-sur-Loup (Le)	1791-1962	Roquebillière	1953-1959
Breil-sur-Roya	1941-1958	Roquesteron	1860-1962
Cagnes-sur-Mer (créé en 1881)	1881-1959	Saint-Auban	1831-1960
Cannes	1821-1959	Saint-Etienne-de-Tinée	1862-1972
Contes	1861-1960	Saint-Martin-Lantosque	1927...1971
Coursegoules	1791-1930	Saint-Sauveur-sur-Tinée	1861-1959
Escarène (L')	1860-1962	Saint-Vallier-de-Thiery	1882-1958 (lac<1920)
Grasse	1791-1962	Sospel	1860-1958
Guillaumes	1861-1960	Utelle	An X-1953 (lac<1861)
Levens	fonds en déficit	Tende	1954-1958
Menton	1860-1971	Vence	1791-1967
Nice (est)	1860-1971	Villars-sur-Var	1868-1955
Nice (ouest)	1860-1971	Villefranche-sur-Mer	1860-1969

VI. Juridictions spéciales

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (Consulat Empire 2U 13 à 22)

- jugements de compétence et jugements définitifs (An IX-1811).
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cours de justice et chambres civiques (W : 318, 422, 504)

- généralités : organisation, correspondance, états et listes d'arrêtés, internés et condamnés.
- minutes des arrêts pour les deux sections de Nice et Grasse (1944-194).
- dossiers de procédure (affaires jugées, sans suite, non-lieu) pour la Cour de Justice; dossiers lacunaires pour la Chambre civique.
- fichiers des affaires jugées et répertoires.

C. Fonds pénitentiaires

Des documents sur le bagne de Nice sont conservés au Service historique de la Marine (sous-série DD⁵)

1) Prisons départementales

Les registres d'écrou de la prison de Nice pour 1858-1859 sont répertoriés en 1 FS 539. Outre les écrous - lacunaires, pour l'arrêt et la correction, avant les années 1880 à Grasse et avant 1890 à Nice - les deux prisons ont une importante documentation administrative (circulaires, correspondance, comptabilité, dossiers de personnel) pour la période postérieure à 1940 ainsi que des documents de contrôle des détenus : registres des mouvements journaliers, fiches d'écrou et fiches signalétiques pour Grasse, rapports journaliers, cahiers d'observations, registres d'appels, etc... pour Nice.

<i>Prison</i>	<i>Grasse</i>	<i>Nice</i>
Cotation	461 W	433 W
* registres d'écrou :		
- arrêt	1876..1951	1860..1956
- correction	1852..1944	1862..1949
- justice		1885..1956
<i>Prison</i>	<i>Grasse</i>	<i>Nice</i>
- simple police	1903-1952	1893-1951
- dettiers	1893-1953	1893-1956
- passagers civils	1882..1955	1891-1955
- passagers militaires	1939	1940-1955
- répertoires	1922-1941	1924..1966
* autres documents		
- contrôle nominatif	1939..1977	1890..1953
- dossiers pénaux	1960-1977	1961-1978
- ordres de services	1946-1984	1971-1982

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : pas de fonds hormis les fonds complémentaires.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Fonds Consulat Empire :

- M 150 à 175. Police et sûreté générale, bulletins de police (An XI-1814).
- N 34 à 39. Bâtiments des tribunaux.
- R 33 à 34. Justice militaire (jugements du tribunal spécial).

Fonds de l'Intendance générale de Nice 1814-1860 (1 FS)

Série continue (cadre de classement des séries) :

Série M :

- rapports de police et gendarmerie (An VIII-1919).
- sûreté générale : registres et états de surveillance légale (1861-1885); dossiers individuels des libérés conditionnels (1892-1907), des interdits de séjour (1888-1939), des étrangers condamnés et expulsés, des réhabilitations (1861-1941) et des extraditions (1892-1916).
- Forêts. Délits forestiers : P.-V., états des individus admis à transaction (1819-1875).
- Fonds de l'O.N.F. Délits forestiers : sommiers des P.-V. et transactions (1868-1958).

Série N Bâtiments des tribunaux (1835-1973), des prisons (1860-1947; voir également 99, 214, 219 W) et du dépôt de mendicité (1905-1940).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Grasse (1789-1945) et Nice (An VII-1814, 1823-1855 et 1860-1945).

W. Période de guerre 1939-1945 :

- 131W : fichier des internés politiques, listes et rapports sur les internements dans les camps (1941-1944).
- 162 W Fonds du C.D.L. : documents sur les camps de la Libération (Montfleury à Cannes), sur la Cour de justice, la chambre civique et sur l'épuration.

- 170 à 171 W Fonds du Secrétariat général de la Police : dossiers individuels des internés (1941-1944); cours de justice et internements de la Libération (asile Sainte-Marie à Nice, Montfleury...) et dossiers individuels de l'épuration.

Ardèche

Archives départementales : Place André Malraux, 07 000 Privas
Renseignements mis à jour le 11 septembre 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nîmes

Première instance *Justices de paix*

Privas

Liste p. 335

Largentière

Tournon

Tribunaux de commerce

Annonay

Aubenas

Prud'hommes

Annonay (1858-1901)

Privas (1839-1900)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lyon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Avignon (1871), Nîmes (1897), Lyon (1948)
- Prisons départementales : Largentière, Privas, Tournon
- Dépôt de mendicité de Privas (début du XIX^e siècle)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Annonay et Viviers
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Chabanet (politiques : 1940-1941, 1944-1945), Chomérac (1944-1945), Vals-les-Bains (personnalités : 1940-1942)

B. Instruments de recherche

Série K. Fonds du greffe du conseil de préfecture. Récolement manuscrit par P. Vincent, vers 1966, 15 p. (9-23).

Série U. Affaires judiciaires (fonds de la Préfecture). Récolement par M. Vincent, vers 1966, dactylographié en 1987, 6 p. [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 1 U (Tribunal de grande instance de Privas et cour d'assises de l'Ardèche) : Répertoire numérique dactylographié, par F. et L. Vernet, 1978, non paginé [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 2 U (Tribunal de Largentière) : Répertoire numérique dactylographié, par L. Vernet, 1930, 41 p. et pages complémentaires non paginées [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 3 U (Tribunal de Tournon) : Répertoire numérique dactylographié, par J. de Font-Réaulx, 1951, 21 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Supplément U 673-939, par F. Vernet et M.-P. Testor, 1988.

Sous-série 4 U (Justices de paix) : Répertoire numérique dactylographié, par F. Vernet, vers 1970, mis à jour par N. Boyadjian, M. Cabrera, M.-F. Cavois, F. Louquaïs, B. Naud, E. Penot, 1988-1989.

Sous-série 6 U (Tribunaux de commerce 1800-1940) : Répertoire numérique dactylographié, par B. Naud et S. Sauvadon, Privas, 1990, dact., 83 p.

Série Y. Série. Récolement manuscrit, par P. Vincent, 1966, dactylographié 1987, 10 p. [Répertoire et cotation provisoires].

C. Bibliographie

Dartiguenave (Paul), *Les Enfants de la misère aux XIX^e et XX^e siècles. Essai de comparaison : le Calvados et l'Ardèche*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Caen, dactylographié, 1984, 715 f°.

Lexpert (Albert), *L'Organisation judiciaire de l'ancien Vivarais*, Aubenas, Impr. de C. Habauzit, 1921, 82 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires ne sont qu'en partie classées. Les répertoires provisoires (fonds des tribunaux) et les récolements (fonds d'origine préfectorale et pénitentiaire) permettent l'accès aux fonds en majorité répertoriés.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, non classé, fonds du Cabinet Z)
 - formation et listes du jury (1811-1942).
 - comptabilité et frais de justice (1811-1922).
 - élections aux tribunaux de commerce XX^e siècle (avec Z 183 à 194 pour 1936-1937).
 - dossiers de personnel peu nombreux (juges de paix de 1900 à 1919 en Z 247, 378).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (7 K)
 - minutes et transcription des arrêtés (An VIII-1926) classées par objet.
 - dossiers des affaires instruites (élections, «affaires litigieuses», «affaires contentieuses jugées»...) des années 1860 au début du XX^e siècle.
 - période > 1926 : cf. A.D. du Rhône (11 U).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, non classé)
 - correspondance, règlements, commissions de surveillance (début du XIX^e siècle).
 - comptabilité (1805-1923); fournitures et adjudications (1828-1922).
 - dossiers de personnel (1832-1915).
 - détenus : états divers; mouvement de population; transferts (1817-1858); grâces; libérés conditionnels (1883-1930), etc...
 - dépôt de mendicité de 1812 à 1820 (personnel, comptabilité).
 - jeunes détenus (1840-1873).

B. Fonds des Tribunaux

- I) Tribunal criminel et cour d'assises (1 U, 1102 W)
 - 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (1 U)
 - arrêts (An IX-1811). Les dossiers de procédure sont en partie réunis avec des procédures correctionnelles, notamment au tribunal de Tournon.
 - 2) Cour d'assises (1 U, 1102 W)
 - arrêts (1811-1907).
 - dossiers de procédure (1824, 1828-1831, 1834, 1843, 1846-1953).

II. Tribunaux de première instance (1 à 3 U; U en continu; W : 1100, 1102 et 1220)

Le tribunal de grande instance de Privas conserve encore beaucoup de dossiers (pensions, loyers, accidents du travail...).

Les fonds des parquets sont à peine représentés : quelques registres de condamnés et procès-verbaux en forment l'essentiel, avec un répertoire du casier judiciaire pour Largentière (1831-1879).

Au civil, les jugements sont complets, mais versés seulement jusqu'aux années 1930 (avec série de qualités de 1807 à 1878 pour Tournon). Les jugements sur requêtes - avec des ordonnances à Privas (An VI-1939) et à Tournon (1869-1939) - ne commencent qu'en 1885 à Tournon, prenant la suite d'une série de jugements d'homologation (An IX-1876). Outre les

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

sentences arbitrales représentées pour chaque tribunal, les séries d'actes civils les plus importantes sont celles des adjudications, ordres (sauf à Privas), rapports d'experts, généralement bien conservés pour le XIX^e siècle (mais jusqu'à 1876 seulement pour Tournon). Les dossiers d'accidents du travail sont importants surtout à Tournon.

En matière commerciale le Tribunal de Largentière a quelques dossiers de faillites.

Au correctionnel, les jugements sont complets : ils sont classés par types de délits à Largentière pour la période 1866-1896. Des jugements forestiers sont distincts à Largentière pour la première moitié du XIX^e siècle. Il y a des jugements de conseils de guerre à Tournon (1806-1809). Les dossiers de procédure sont conservés pour le dernier quart du XIX^e siècle à Largentière, à partir de 1867 à Privas (un seul article pour 1853 avant) et ont de grosses lacunes à Tournon où ne sont représentées que les périodes An V-1815, 1874-1898 et 1943-1948.

<i>Tribunal</i>	<i>Largentière</i>	<i>Privas</i>	<i>Tournon</i>
Cotation	2 U	1 U	3 U
a) parquet			
- correspondance, rapports			
- dossiers de personnel			
° magistrats			1874-1922
° officiers ministériels	1822-1910		An IX-1872
- formation, listes du jury			
- statistiques			An VIII...1875
- relevé des crimes, délits...			
- registres des condamnés	1811-1897	1874-1915	
- procès-verbaux		1940...1963	1921...1959
b) civil			
Délibérations du tribunal			An VIII...1958
- répertoires	1823-1933	An VIII...1927	An VIII-1955
- rôles	An IX-1951	1851...1947	1811...1953
- causes ordinaires	An IX-1936	An VIII-1935	An VIII-1931
- jugements sur requêtes	1807-1908	An V-1939	1885...1935
- référés			
- divorces			
- décès de militaires		1916-1921	1916-1929
- pupilles de la Nation	1919		
- loyers			
- pensions			
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	1808-1923	An IX-1925	An IX-1876
- expropriations	1840-1876	1831-1886	1865-1934
- accidents du travail	1907-1937		1899-1950
- ordres et contributions	1807-1905	An XIII...1925	1808-1876
- successions (renonciations...)	An XI-1925	1791...1939	1807...1938
- rapports d'experts	An VI-1904	An IX-1901	An VIII-1879
- enquêtes	1791...1902		An VII-1876
- testaments	1865-1934		1812...1904
- dépôts	An VIII-1926	1808-1870	1941-1952
- assistance judiciaire	1916-1942	1851-1911	
c) commercial			
- jugements	An IX-1873		
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés	1865...1923		
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1872-1922		
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1821-1940	An XI-1953	An IV-1940
- parties civiles	1821-1893	1816-1947	1816-1856

<i>Tribunal</i>	<i>Largentière</i>	<i>Privas</i>	<i>Tournon</i>
- répertoires	1820-1900	1880...1940	
* dossiers de procédure	1876-1896	1853...1953	An V...1948
* mineurs		1914-1927	

III. Tribunaux de commerce (U, en cours de classement)

<i>Tribunal</i>	<i>Annonay</i>	<i>Aubenas</i>
Cotation	U	(en cours de classement)
- jugements	An XII-1943 (avec rôles)	
- inscription de privilèges	1923-1955	
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1811-1948	
- marques de fabriques	1861-1949	

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représentés

V. Justices de paix (4 U)

Les fonds sont entièrement versés aux A.D. Une partie des documents, versée en vrac, est en cours de classement. Les justices répertoriées présentent parfois des lacunes, notamment pour les premières décennies du XIX^e siècle.

Annonay	1926-1946 (plus vrac)	Saint-Félicien	An III-1949 (avec vrac)
Antraigues	An VIII-1960	Saint-Martin-de-Valamas	en cours de classement
Aubenas	1824-1949	Saint-Péray	An XI-1957 (avec vrac)
Bourg-Saint-Andéol	1790-1949 (lac. XX ^e)	Saint-Pierreville	An VIII-1959 (lac. XX ^e)
Burzet	1811-1929	Satillieu	An VI-1929
Cheyhard (Le)	fonds détruit (guerre)	Serrières	en cours de classement
Chomérac	1806-1959 (lac. XIX ^e)	Thuyets	1798-1928
Coucouron	1791-1951	Tournon	fonds détruit en 1944
Joyeuse	1792-1930 (lac. XIX ^e)	Valgorge	1801-1958
Lamastre	An VIII-1959	Vallon	An IX-1900
Largentière	An VII-1904 (plus vrac)	Vans (Les)	en vrac
Montpezat	1812-1942	Vernoux	1808-1952 (avec vrac)
Privas	1790-1947	Villeneuve-de-Berg	1791-1904 (lac.)
Rochemaure	XIX ^e -1962 (plus vrac)	Viviers	An VIII-1959
Saint-Agrève	An XI-1968 (très lac.)	Voulte-sur-Rhône (La)	1793-1958
Saint-Etienne-de-Lugdarès	1814-1960 (lac. XIX ^e)		

VI. Juridictions temporaires (U)

- 1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (U 351) : audiences (An IX-1811).
- 2) Cour prévôtale : fonds non représenté
- 3) Cours de justice et chambres civiques : cf. A.D. du Gard (3 U 7).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y et 1148 à 1150 W)

Les registres de la première moitié du XIX^e siècle ne sont pas classés. Le versement récent portant sur la deuxième moitié du siècle est relativement complet en ce qui concerne arrêt et correction. Les documents postérieurs sont conservés à la maison d'arrêt de Privas.

<i>Prison</i>	<i>Largentière</i>	<i>Privas</i>	<i>Tournon</i>
Cotation	Y, 1148 W	Y, 1149 W	Y, 1150 W
* registres d'écrou :	[1832-1864]	[1832-1862]	[1831-1861]
- arrêt	1864...1903	1862-1900	1860-1903
- correction	1863-1905	1862-1903	1865-1903
- justice		1861-1899	
- simple police	1874-1885	1864-1885	1866-1885
- dettiers	1873-1903	1873-1900	1873-1900
- passagers civils		1851-1901	1851-1897
- passagers militaires		1829-1884	1865-1892
- répertoires			

2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (6 M 96 à 119, 134 à 138) : organisation des dépôts d'Annonay et Viviers, listes nominatives et dossiers d'internés, rapatriements (1914-1920).

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (Fonds du Cabinet, liasses 76 à 80, 83 à 85, cotation provisoire)

- correspondance et rapports (centres de Chabanet, Vals-les-Bains).
- registre d'écrou et registre des internés de Chomérac (1944); dossiers individuels des internés et fichiers (pour la Libération principalement).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 5 M Police politique :

- 11, 13. Troubles, sociétés secrètes (1849-1852).
- 14 à 18. Insurrection des 4 et 6 décembre 1851 : informations, procès-verbaux, interrogatoires (1851-1852).
- 19 à 31. Répression de l'insurrection de décembre 1851 : procès-verbaux d'arrestations et relevé de condamnés des commissions mixtes (1851-1852); listes et dossiers individuels des condamnés politiques (1852); avis motivés de la Commission militaire de l'Ardèche, avec registres de décisions, de détenus et dossiers (1852); rapports sur les condamnés soumis à la surveillance (1852-1860).
- 52 à 57. Secours et pensions aux anciens condamnés politiques (1839-1903).

Sous-série 6 M Sûreté générale :

- 20 à 68. Rapports, procès-verbaux et correspondance de police (An VIII-1923).
- 69 à 80. Rapports et procès-verbaux de gendarmerie (1852-1920). Cf. Z 160 à 162 et 226 à 227 pour la période 1940-1944.
- 147. Condamnés libérés soumis à la surveillance légale (1855-1872).

Sous-série 4 N 14 à 23. Bâtiments des tribunaux et prisons (1804-1938).

Série P Eaux et-forêts (rubrique n° 10). Délits forestiers : correspondance, procès-verbaux (1792-1865).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Largentière (An III-1899); Privas (An IV-1900); Tournon (An V-1849).

Série R :

- 493 à 516, 748 à 750. Déserteurs et insoumis : poursuites, amendes, contrôles (An VIII-1916).
- 591 à 594. Délits en matière de recrutement (1807-1835).
- 634. Délits de mutilés volontaires (1840-1846).
- 633. Jugements en conseils de guerre (1832-1840).

Ardennes

Archives départementales : 10, rue de la Porte-de-Bourgogne, 08 000 Charleville-Mézières
Renseignements mis à jour le 22 septembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Metz (avant 1870) Nancy (depuis 1870)

Cour d'assises de Charleville

Première instance *Justices de paix*

Charleville (Mézières) *Liste p. 340*

Rethel

Rocroi

Sedan

Vouziers

Tribunaux de commerce

Charleville

Sedan

Prud'hommes

Charleville (1888)

Fumay (1907)

Rethel (1825)

Sedan

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Châlons-sur-Marne

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Laon (1871), Nancy (1888), Melun (1926), Lille (1948)

- Prisons départementales : Charleville, Rethel, Rocroi, Sedan, Vouziers

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Pauvres

B. Instruments de recherche

Guide des Archives des Ardennes, par H. Collin, 1974, 482 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Lefèvre, sous la direction de R. Robinet, 1965, 61 p. Mis à jour 1985 [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 3 U (Cour d'assises) : inventaire sommaire dactylographié complet, 1965, 311 p.

C. Bibliographie

Colinet (René), Au coeur de l'industrialisation de l'Ardenne du Nord, ou l'étude des archives du Tribunal de commerce de Charleville de 1860 à 1914, *Revue historique ardennaise*, tome XXII, 1987, p. 59-122.

Denis (Alain), *Les Classes dangereuses dans les Ardennes (1850-1860)*, mémoire de maîtrise, Reims, 1970, 152 p.

Tribunal de commerce de Sedan, *La Juridiction consulaire à Sedan*, Sedan, 1924, 48 p.

Vuarnet (Jean), *Le Mouvement anarchiste dans les Ardennes, 1890-1894*, mémoire annexe de diplôme d'études supérieures, Lille, 1959.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires ont subi de lourdes pertes lors des guerres : destructions des tribunaux de première instance de Rethel et Vouziers en 1914-1918, destruction des fonds judiciaires et pénitentiaires aux A.D. en mai 1940 (avec la série M, entre autres). Sauf les versements récents «en vrac» des anciens tribunaux de Rocroi et Vouziers, les fonds sont répertoriés en totalité et faciles d'accès.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation des tribunaux, instructions, correspondance (1919-1952).
- formation et listes du jury (1829-1848, 1929-1949).
- dossiers de personnel judiciaire (1919-1945).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1919-1958).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1912-1960).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1948-1959).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture : fonds détruit

- Il n'y a que quelques dossiers de correspondance avec le Conseil interdépartemental depuis 1920 (en sous-série 1 M. J.).
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Marne (2 U, 9 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y) : 3 art.

- instructions du Garde des Sceaux aux préfets (1919-1935).
- situation des prisons : rapports, évactions, libérations (1927-1946).
- personnel : candidatures, notes (1919-1943).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle : fonds détruit

2) Cour d'assises (2 et 3 U)

- comptes-rendus sommaires des affaires jugées (1811-1825).
- jury et procès-verbaux des séances (1833-1914).
- registres des arrêts (1855-1926).
- dossiers de procédures criminelles (1828-1914, 1920-1940). Répertoire avec tables des noms de lieux, de personnes et des motifs d'accusation.

II. Tribunaux de première instance (4-8 U; W : 1050 à 1051, 1095)

Les versements récents «en vrac» concernant les anciens tribunaux de Rocroi et Vouziers ne sont pas pris en compte ici.

Les fonds des parquets sont peu consistants (quelques registres d'instruction, de correspondance), sauf à Rethel (dossiers de personnel, procès-verbaux pour 1931-1944) et à Sedan (procès-verbaux pour 1914-1923, 1931-1952).

Au civil les jugements ordinaires présentent tous des déficits : lacunes rares à Charleville (1807, 1843, 1847), importantes à Rocroi (1808-1810, 1835-1850, 1870-1876) et Sedan (1829-1841, 1889-1924, 1927-1934) et considérables à Rethel (6 années présentes seulement pour le XIX^e siècle; qualités au XX^e siècle...). Les jugements sur requêtes, à l'état d'épaves pour Rethel, sont conservés à Sedan sous le titre de «minutes des jugements». Les actes civils sont peu importants, limités à quelques cahiers des charges, réquisitions d'ordres, conciliations d'accidents du travail. Il existe des jugements de dommages de guerre pour Rethel (1919-1951) et Sedan (1919-1930).

En matière commerciale, le fonds de Rethel est le seul représenté, mais sous forme d'épaves (pas de dossiers de faillites, jugements déficitaires pour 1853-1920).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au correctionnel les jugements ont de nombreux déficits pour les périodes 1915-1918 à Charleville, 1914-1922 et 1925-1937 à Rethel, 1864-1870 et 1875-1876 à Rocroi. A Sedan ils n'existent que pour l'An IX, 1854 et ne sont conservés de manière continue que depuis 1875 (lacunes 1913, 1915-1918). Il y a des jugements forestiers distincts pour Rocroi de 1837 à 1912. Les dossiers de procédure n'existent que pour le XX^e siècle, à l'exception de quelques années à Rethel pour le siècle précédent : 1842, 1861. Il sont classés par types de délits jusqu'à 1940 (pour Vouziers), chronologiquement ensuite, avec analyse de la nature des délits (déficit 1921-1940 à Sedan).

<i>Tribunal</i>	<i>Charleville</i>	<i>Rethel</i>	<i>Rocroi</i>	<i>Sedan</i>	<i>Vouziers</i>
Cotation	4 U	5 U	6 U	7 U	8 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	1920-1924	1931-1944	1855-1889	1930-1939	
- dossiers de personnel					
° magistrats		1920-1931		1806-1926	1919-1947
° officiers ministériels		1918-1947			
- formation, listes du jury		1926-1950			
- statistiques	1919-1926	1931-1944			
- relevé des crimes, délits	1883-1927		1904-1907	1885-1921	1918-1926
- registres des condamnés		1826-1897			
- procès-verbaux		1931-1944		1914...1952	
b) civil					
Délibérations du tribunal			1840-1866	1856-1943	1919-1946
- répertoires	1847-1926	1903-1922	An VIII...1937	1900-1930	
- rôles	1884-1905	An VIII...1940	1871-1926	1867...1946	
- causes ordinaires	1806...1919	1837...1852	1807...1900	1828...1952	
- jugements sur requêtes		An XIII...1947		1919-1956	
- référés		1931-1934		1927...1947	
- divorces		1920-1944			
- décès de militaires		1921		1919-1922	
- pupilles de la Nation				1919-1921	
- loyers	1921-1922				
- pensions					
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	1827...1841	1809...1939		1882...1926	
- expropriations	1839-1913	1924-1937		1955-1956	
- accidents du travail		1907...1932	1899-1925	1927...1942	
- ordres et contributions	1807-1886	1809...1936	1807...1897	1893...1930	
- successions	An XI-1927	1846-1936	1819...1923		
- rapports d'experts		1808...1841		1927-1930	
- enquêtes		1810...1841		1927-1930	
- testaments		1919-1935	1931-1932	1914-1930	
- dépôts	1808-1911	An III...1937	1819...1936	1941...1952	
- assistance judiciaire	1851-1906	1944-1946	1888-1934	1927...1934	
c) commercial					
- jugements	An VIII-1806	1830...1938			
- inscription de privilèges		1919-1939			
- dépôt d'actes de sociétés		1919-1939			
- registre du commerce					
- registre des métiers		1936-1937			
- faillites et liquidations					
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1850...1940	1909...1943	1861...1926	An IX...1938	1919-1938
- parties civiles			1816...1926		
- répertoires	1820-1921		1820-1912	1820...1944	
* dossiers de procédure	1906-1954	1842...1950	1911-1930	1914...1957	
<i>Tribunal</i>	<i>Charleville</i>	<i>Rethel</i>	<i>Rocroi</i>	<i>Sedan</i>	<i>Vouziers</i>
* mineurs				1947	

III. Tribunaux de commerce : pas de fonds aux A.D.

IV. Conseils de prud'hommes

Conseil de Fumay (classé en 1 U 6) :

- minutes des jugements (1933-1935) et contrats d'apprentissage (1952-1955).

V. Justices de paix (7, 9 U; W : 1026, 1050-51, 1095 W)

Les fonds sont très lacunaires.

Asfeld		Monthois	1921-1958 (vrac)
Attigny		Mouzon	1945-1959
Buzancy		Novion-Porcien	
Carignan	1827...1958 (lac. < 1939)	Omont	1922-1948
Charleville	1935...1963	Raucourt	1942-1959
Château-Porcien		Renwez	1906...1932
Chaumont-Porcien	1863...1913 (très lac.)	Rethel	1896-1954
Chesne (Le)		Rocroi	
Flize	An XI...1938 (très lac.)	Rumigny	
Fumay	1826-1938	Sedan (nord)	1914-1958
Givet	1896-1914 (lac.)	Sedan (sud)	1900-1958
Grandpré	1930-1939 (vrac)	Signy-l'Abbaye	1896-1950
Juniville		Signy-le-Petit	
Machault		Tourteron	
Mézières	1825-1958	Vouziers	1919-1944 (vrac)
Monthermé			

VI. Juridictions temporaires

Cour de justice et chambre civique : Cf.A.D. de Meurthe-et-Moselle (7 U3)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y : fonds détruit)

Les registres d'écrou sont présents aux A.D. pour les périodes suivantes :

Charleville 1897-1939
 Rethel 1919-1934
 Rocroi 1919-1934
 Sedan 1875-1934
 Vouziers 1911-1936

Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Charleville-Mézières.

2) Centre d'internement des Pauvres (1 M 21 i 99) : état des internés, correspondance, surveillance (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 17. Internements administratifs pendant l'Occupation. Camps de séjour surveillés (1940-1944).
- 21 (i). 100 à 101, 107. Répression de la collaboration (1944-1946).
- 1 M. (J). 91 à 96. Tribunaux : affaires diverses, personnel (1918-1960).
- 1 M. (K.). 97 à 98. Administration pénitentiaire : personnel (1943-1945); jeunes détenus (1851-1943)

Sous-série 6 N. 2/8 à 11. Bâtiments des prisons (1854-1931).

Série Q. Actes judiciaires de Charleville (1865-1944) et Rocroi (1868-1938).

Série R :

- 4 R. Déserteurs, insoumis (1874-1940).

- 10 R II. Tribunaux des dommages de guerre :
 - +176 à 183. Tribunaux d'arrondissement. Répertoires des affaires (1919-1925).
 - + 184 à 191. Tribunal départemental : personnel, statistique, minutes des jugements (1922-1928); dossiers spécimens.
 - + 192 à 194. Tribunal interdépartemental de Nancy : répertoire des dossiers, comptes rendus d'audiences (1928-1931).
 - + 219 à 221. Cessions traitées au tribunal départemental (1920-1930).

Ariège

Archives départementales : 59, chemin de la Montagne, 09 000 Foix
Renseignements mis à jour le 15 juin 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Toulouse

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Foix

Liste p. 346

Pamiers

Saint-Girons

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Préfecture de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Toulouse
- Prisons départementales : Foix, Pamiers, Saint-Girons
- Dépôts de mendicité : Foix et Mirepoix (années 1860-1870)
- Colonie de jeunes détenus : Tour-Sainte-Foi (1878-1886)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Aulus (israélites), Vernet (espagnols en 1939, puis étrangers), Villeneuve-du-Paréage («indésirables»)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Ariège, par C. Pailhès, 1989, 595 p. + illustrations.

Série K. Répertoire numérique dactylographié complet, par E. Péliissier, A. Mage et M. Rivière, 1914-1974, 44 p. [Répertoire et cotation provisoires].

Série U. Répertoire numérique imprimé complet, par M. Rivière et R. Jolibert, sous la direction de J.-F. Le Nail et C. Pailhès, 1980, XX-160 p., in-4°.

Série Y. Établissements pénitentiaires (1800-1940). Répertoire numérique complet, par M. Portet-Bincoletto, sous la direction de C. Pailhès, 1991, 39 p.

C. Bibliographie

Badia (Gilbert), Le Vernet, camp de concentration, in Gilbert Badia. *Les Barbelés de l'exil. Etudes sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, P. U. G., 1979, p. 310-332.

Baby (E.), La répression politique en Ariège de 1815 à 1818 : tribunaux ordinaires et cours prévôtales, *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et arts*, 1931-1938, p. 169-193.

Baby (François), *La Guerre des Demoiselles en Ariège (1829-1872)*, Saverdun, 1972, 226 p.

Baby (François), L'invective et la satire en languedocien ariégeois : chansons, libelles et placards (1783-1910), *Via Domitia*, 1981, 1, p. 29-50.

Berges (Louis), *La Résistance à la conscription dans les départements aquitains (1798-1814)*, Positions de thèse, Ecole Nationale des Chartes, Paris, 1980, p. 9-16.

Boj (Marie-Claude), *Les Camps de concentration français en 1939; étude sur les réfugiés espagnols en 1939*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1979, 232 p.

Bourliaguet (Louis), *La Guerre des Demoiselles*, Paris, Les Œuvres françaises, 1947, 196 p.

- Clarenc (Louis), Le Code forestier de 1827 et les troubles forestiers dans les Pyrénées centrales au milieu du XIX^e siècle, *Annales du Midi*, tome LXXVII, 1965, p. 293-317.
- Dessat (E.) et L'Estoile (J. de), Conscription de 1805 à 1815 dans l'Ariège, *La Nouvelle Revue*, s.d., p. 367-383.
- Dubédat (Jean-Baptiste), Le procès des Demoiselles, *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, tome 38, 1889-1890, p. 158-179.
- Dupont (René), Les forêts du Saint-Gironnais avant la guerre des Demoiselles (1829-1831), *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome III, 1932, p. 355-367.
- Dupont (René), *La Guerre des Demoiselles dans les forêts de l'Ariège, 1829-1831*, Toulouse, 82 p. (Extrait des travaux du laboratoire forestier de Toulouse, tome I).
- Fabrequet (Michel), Un groupe de réfugiés politiques : les républicains espagnols des camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes, *Revue d'histoire de la 2^e guerre mondiale*, n° 144, octobre 1986, p. 19-38.
- Grando (René), Queralt (Jacques), Febres (Xavier). *Vous avez la mémoire courte : 1939, 500 000 républicains venus du Sud, indésirables en Roussillon*, Marcevol, Editions du Chiendent, 1981, 259 p.
- Guenot (S.), La destruction des forêts pyrénéennes, *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, 1899, p. 160-175, 327-361 et 1900, p. 62-81.
- Jasses (Régine), *Les Réfugiés espagnols dans le département de l'Ariège (1800-1908)*, Mémoire d'étude et de recherche, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Toulouse, 1972, 180 p.
- Merriman (John), *The Demoiselles of the Ariège, 1829-1831, in 1830 in France*, New-York, 1975, p. 87-118.
- Sahlins (Peter Daniel), *Rites of Revolt. The war of the Demoiselles in Ariège, France (1829-1867)*, mémoire d'étude et de recherche, Harvard college, 1980, 337 p.
- Stahl (Pierre), *Le Tribunal de commerce de l'Ariège, Foix*, 1930, 8 p. (Extrait du compte-rendu résumé des travaux de la Chambre de commerce de l'Ariège, 1930)
- Vassal (Guy), *La Guerre des Demoiselles : théâtre [Festivals de Carcassonne, Albi et Aigues-Mortes]*, Paris, P.-J. Oswald, 1975, 73 p.

II. SOURCES

Les répertoires des séries U et Y, complétés par les bordereaux de versement W, donnent un accès aisé à l'ensemble des fonds judiciaires (versées en général pour toute la période) et pénitentiaires.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U et 23 W)
 - formation du jury criminel (1848...1940).
 - dossiers de personnel : magistrats (1879-1954); juges de paix (1847-1954); greffiers, avoués, huissiers, notaires (fin XIX^e-1953).
 - projets de création de conseils de prud'hommes (1872-1881).
 - tribunaux paritaires : organisation et élections (1923-1957).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)
 - arrêtés (An XII-1925); registres d'ordre (1887-1944).
 - dossiers des affaires soumises au Conseil (classement communal avec regroupement par cantons); importante série pour la période An IV-1927 et qui concerne notamment les droits d'usage, affaires de dépaissance, de partage des montagnes, usurpations de terrains. Analyse des affaires dans le répertoire en cours de rédaction.
 - période > 1926 : cf. A.D. de Haute-Garonne (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y 1 à 69, 425 à 427)

a) Prisons départementales (Y 1 à 69)

- organisation : instructions et circulaires (An XIII-1931); bâtiment et mobilier (1855...1931).
- rapports d'inspection et règlements (An XII-1924).
- comptabilité (1856-1946).
- dossiers de personnel (1842-1928).
- détenus : états numériques et listes (1817-1926); fiches individuelles signalétiques (1865-1940; 25 art.); rapports sur l'état sanitaire, les cultes et l'enseignement, les transfèrements et recours en grâce, réhabilitations, libérations conditionnelles (de 1890 à 1932 pour ces dernières).

b) Dépôts de mendicité de Foix et Mirepoix (Y 425 à 427)

- organisation, écrous, comptabilité (1863-1875).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U; An VIII en série L)

- arrêts (An IX-1811); jugements sur appel correctionnel An VIII-1808).
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

2) Cour d'assises (3 U et 23 W, plus pré-archivage)

- arrêts et ordonnances (1811-1836, 1861-1945).
- dossiers de procédure (1812-1970). Lacunes nombreuses (1856-1877, 1880-1899) et éliminations dans les années conservées (affaires identifiées dans le répertoire).

II. Tribunaux de première instance (6 à 8 U, 23 W)

Les documents postérieurs à 1940 sont inventoriés en 23 W.

Les fonds du parquet comprennent les dossiers de personnel, des éléments de statistiques, des registres de condamnés. Le plus fourni est celui de Pamiers qui possède un répertoire du casier judiciaire (1830-1872), quelques rapports sur des affaires classées par thèmes (élections, grèves..) ainsi que des procès-verbaux, avec en particulier la saisie du matériel de propagande du parti communiste en septembre 1939 (41 art.).

Au civil les jugements ordinaires sont complets jusqu'à 1957, mais les jugements sur requêtes ne sont disponibles qu'après 1930. Il y a toutefois des séries distinctes disponibles pour le début du XIX^e, en particulier pour les jugements d'état-civil et les notoriétés, les «actes divers sur minutes» de Pamiers. Les actes civils sont très lacunaires à Foix pour le XIX^e siècle. Les ordres et distributions sont conservés à titre de spécimen.

Au commercial les fonds sont relativement complets, les jugements étant en partie réunis à ceux du civil (en totalité à Saint-Girons; avant 1858 à Pamiers; avant 1884 à Foix). Les dossiers de faillites (analysés dans le répertoire) sont surtout nombreux pour le XX^e siècle. Ils sont absents à Saint-Girons. A noter pour Pamiers une belle série d'archives d'entreprises saisies de 1837 à 1940 (notamment une fabrique de peignes à La Bastide l'Hers et une manufacture de draperies à Laroque d'Olmes) et des fonds d'avoués pour la période 1924-1950 (dossiers de clients).

Au correctionnel les jugements sont conservés jusqu'à 1959, sans lacune (seul déficit : 1879-1883 à Foix). Des jugements de conseils de guerre (An XI-1813) existent à Pamiers, ainsi qu'une série distincte de jugements forestiers à Saint-Girons (1886-1926). Par contre les dossiers de procédure sont lacunaires, en particulier à Pamiers et Saint-Girons : non-lieu non représentés pour la première moitié du XIX^e siècle, lacunes pour les affaires jugées, surtout à Saint-Girons (avant les années 1880).

<i>Tribunal</i>	<i>Foix</i>	<i>Pamiers</i>	<i>Saint-Girons</i>
Cotation	6 U	7 U	8 U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1826...1937	
- dossiers de personnel			
° magistrats	An IX-1959	An VIII-1933	An X-1951
° officiers ministériels	An VIII-1959	An VII-1939	An IX-1939
- formation, listes du jury			
- statistiques		1840-1919	1839-1925
- relevé des crimes, délits...		1853-1873	
- registres des condamnés	1811-1867	An XIV-1937	1811-1942
- procès-verbaux	1859...1940	1856-1940	
b) civil			
Délibérations du tribunal	An VIII-1949	An VIII-1914	An VIII-1912
- répertoires	An VIII-1947	1827-1931	1817-1959
- rôles	1822...1962		1812...1953
- causes ordinaires	An VIII-1956	An VIII-1956	An VIII-1957
- jugements sur requêtes		1946-1955	1930-1958
- référés	1926-1956	1930-1956	1830-1959
- divorces			
- décès de militaires		1918-1923	
- pupilles de la Nation		1918...1958	1930-1940
- loyers		1946-1953	1933-1959
- pensions	1920-1941		
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	1815...1959	1830-1943	1809-1958
- expropriations		XIX ^e -XX ^e siècle	XIX ^e -XX ^e siècle
- accidents du travail	1900-1954	1928-1959	1930-1956
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	spécimens
- successions (renonciations...)		1896-1945	1803-1959
- rapports d'experts	1813...1976	1808-1958	1807-1959
- enquêtes	1921-1945	1863-1943	
- testaments	1911-1959	1855-1922	
- dépôts	1808...1944		
- assistance judiciaire	1950-1962	1891...1923	
c) commercial			
- jugements	1884-1956	1858-1958	cf. civil
- inscription de privilèges	1909-1956	1900-1943	1909-1943
- dépôt d'actes de sociétés	1808-1965	1866-1922	1882-1947
- registre du commerce	1920-1955	1920-1956	1920-1953
- registre des métiers	1936...1952	1936-1956	1936-1958
- faillites et liquidations	An XIII..1957	1828-1960	1953-1957
- marques de fabriques		1912-1951	
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII...1959	An VIII-1959	An VIII-1959
- parties civiles			1816-1910
- répertoires	An VIII...1937		1820-1891
* dossiers de procédure	An VIII...1976	An VIII...1959	1833...1958
* mineurs		1932-1949	

III. Tribunaux de commerce : fonds non représenté

IV. Justices de paix (9 U et 23 W et pré-archivage)

Le cadre de classement distingue le plus souvent jugements du tribunal de paix, actes civils, procès-verbaux de conciliation et non-conciliation, jugements de simple police, actes de sociétés et répertoires. Certaines séries sont selon les bureaux et les époques réunies ensemble. Les fonds sont relativement complets (sauf en simple police).

Ax-les-Thermes	An VIII-1958	Oust	An VIII-1959
Bastide-de-Sérou (La)	An VIII-1959	Pamiers	An VIII-1943 (lac.)
Cabannes (Les)	An VIII-1959	Quérigut	1853-1959
Castillon	An VIII-1959 (lac.)	Saint-Girons	An VIII-1958
Foix	An VIII-1959	Saint-Lizier	An VIII-1958
Fossat (Le)	An VIII-1940	Sainte-Croix	An VIII-1950
Lavelanet	An VIII-1959	Saverdun	1839-1947
Mas-d'Azil (Le)	An IX-1831, 1851-1940	Tarascon	An VIII-1962
Massat	1815-1954	Varilhès	An VIII-1943
Mirepoix	An VIII-1939 (lac.)	Vicdessos	An VIII-1962

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial (4 U)

- arrêts et ordonnances du président (An XI-XII).
- dossiers de procédure (An XI-1811). Les affaires sont analysées dans le répertoire.

2) Cour prévôtale (5 U)

- arrêts et jugements de compétence (1817-1818).
- dossiers de procédure (1817).

3) Cour martiale (septembre 1944) : cf. A.D. de Haute-Garonne (série continue)

4) Cour de justice et chambre civique : cf. A.D. de Haute-Garonne (série continue)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y 70 à 424 et 66 W)

Outre les registres d'écrou, les prisons de Foix et Pamiers possèdent des rapports journaliers du gardien-chef (1877-1883) et les trois établissements ont des dossiers de personnel (1809-1933), des registres numériques des mouvements journaliers (1886-1951), des registres de libérations par mois (1875-1952). Le fonds de la maison d'arrêt de Foix est très diversifié et versé jusqu'au début des années 1950 (66 W) avec circulaires, dossiers de personnel (1941-1944), comptabilité matières et détenus, fiches signalétiques des détenus (1941-1949), police intérieure (visites, livrets de pécule, etc...).

Prison	Foix	Pamiers	Saint-Girons
Cotation	Y 70 à 256	Y 257 à 332	Y 333 à 424
* registres d'écrou :			
- arrêt	1816-1952	1832...1933	1819...1933
- correction	1832-1936	1832-1933	1832-1943
- justice	1835-1897	1840-1843	1832-1841
- simple police	1873-1955	1842...1923	1844-1925
- dettiers	1842...1945	1841...1933	1843-1933
- passagers civils	1842...1921	1836-1931	1843-1925
- passagers militaires	1831...1901		1840-1887
- répertoires	1887...1956	1884-1931	1880-1933
* autres documents			
- contrôle nominatif	1875-1956	1891-1938	1875-1926
- dossiers pénaux			
- ordres de services	1891-1942	1897-1924	1900-1920

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (5 W)

Fonds très important (plus de 400 art.) concernant l'aménagement, l'organisation et le fonctionnement du camp de Vernet (5 W 121 à 437). Au sein d'une documentation très diversifiée (détaillée dans le répertoire), les séries les plus importantes sont celles des dossiers du personnel, les fichiers et dossiers individuels (7097 conservés) des internés.

Deux articles (5 W 117 à 118) sur le camp d'Aulus : assignations à résidence pour 1942-1944.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J

- 1 J 453 : Jugements correctionnels entre parties civiles de Saint-Girons (1911-1926).

- 17 et 18 J : fonds d'avoués de Saint-Girons (dossiers de clients pour 1873-1936).

Sous-série 5 M. Police politique : dossiers de surveillance des individus suspects (1815-1844), des déserteurs (1815-1818, 1831); états nominatifs de condamnés pour délits politiques (1816-1817); tableaux des arrestations, crimes et délits de la gendarmerie (1916-1944). Cf. également 5 W.

Sous-série 6 M. Sûreté générale : surveillance légale (6 M 64 à 73), avec registres des condamnés surveillés, dossiers des libérés conditionnels (1889-1906), des relégués (1906-1913) et interdits de séjour (1885-1937).

Sous-série 4 N : bâtiments des tribunaux (1810-1934) et des prisons (1816-1939).

Sous-série 7 P 9 à 13 : dévastations dans les bois et forêts, rébellions contre les gardes et gendarmes, en particulier pendant la guerre des demoiselles (1809-1917).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux de Foix (1791-1909); Pamiers (1791-1899); Saint-Girons (An XI-1885).

Sous-série 2 R : «Justice militaire, réfractaires, déserteurs, insoumis, mesures de haute police 1801-1928» (2 R 88 à 112). Conscrits réfractaires et déserteurs de l'Empire, dossiers des maires complices pour falsification d'état-civil, en particulier.

Série Z

- 1 Z (Co-principauté d'Andorre) : exercice de la justice en Andorre, prisonniers andorrans à Foix (1831-1881).

- 2 Z (Pamiers) : création du conseil de prud'hommes (1878-1879).

Aube

Archives départementales : 131, rue Etienne-Pédrion, 10 000 Troyes
Renseignements mis à jour le 8 janvier 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

Première instance

Arcis-sur-Aube (1)

Bar-sur-Aube

Bar-sur-Seine

Nogent-sur-Seine

Troyes

(1) Tribunal supprimé en 1926

Justices de paix

Liste p. 351

Tribunaux de commerce

Troyes

Prud'hommes

Romilly-sur-Seine (1864)

Troyes (1808)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Châlons-sur-Marne

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Clairvaux (1871), Dijon (depuis 1948)

- Maison centrale de Clairvaux (1808 ->)

- Centre pénitentiaire des Hauts-Clos à Troyes (1940-1949)

- Prisons départementales : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes

- Dépôt de mendicité de Clairvaux (1808-1818)

- Jeunes détenus : colonies pénitentiaires de Clairvaux (1842-1861) de la Bretonnière (Arconville) (1847-1861), Eclances (1857-1858), Bar-sur-Aube (1860-1925 ?), Bayel (1863-1881), La Borde (1874-1884), Arrentières (1876-1884), Fontaine (1880-1887).

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Troyes (école J. Ferry), Bar-sur-Aube (prison)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Aube, par G. Bernard, 1967, 228 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique imprimé, par G. Bernard, 1961, 31 p., in-4°. Incomplet.

Supplément. Répertoire numérique dactylographié, par J.-M. Roger, 1975, 4 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Ce supplément s'arrête à 1851.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par G. Duhem et P. Dupieux, 1936, 12 p., in-4° [Répertoire et cotation provisoires]. Incomplet, même pour le XIX^e siècle.

Supplément : relevé manuscrit, par G. Gateau, 1971, 4 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Relevé provisoire et incomplet du supplément jusqu'en 1926.

C. Bibliographie

Cabin (M.) et Courtine (M.), *Naissance d'une grande centrale, Clairvaux*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975, 177 f°.

Douailler (Stéphane), Vermeren (Patrice), *Mutineries à Clairvaux [1909], Les Révoltes logiques*, 1977, n° 6, p. 77-95.

- Nivelle (René), *Les Faillites déclarées au tribunal de commerce de Troyes (1830-1848) dans le secteur de la bonneterie*, mémoire de maîtrise, Dijon, 1975.
- Rude (Fernand), *Les insurgés d'avril 1834 à Clairvaux et Doullens, Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 205-221.
- Seurat (Gérard), *Les Victimes du 2 décembre 1851, d'après les dossiers de pensions de la III^e République (Aube et Marne)*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1977.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, qui ne semblent pas avoir été versées aux A.D. pour la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle en ce qui concerne le civil pour les tribunaux de première instance, ne sont classées et répertoriées que pour le XIX^e siècle et parfois son début seulement (justices de paix).

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, série continue : s. c.)
 - dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1940). Officiers ministériels en 38 U.
 - listes du jury (1921-1955).
 - élections aux tribunaux de commerce (1919-1950).
 - élections aux conseils de prud'hommes (1903-1954).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K, s. c.)
 - arrêtés (1814-1926).
 - dossiers, eu nombreux, d'affaires instruites (fin XIX^e- début du XX^e ?)
 - période > 1926 : Cf. A.D. de la Marne (2 U, 9 W)
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, s. c.)

Fonds en partie inventoriés (notamment pour la maison centrale).

 - a) Maison centrale de Clairvaux
 - création et bâtiments (1809-1928); règlements (1790-1872).
 - correspondance, rapports (1810-1909).
 - dossiers de personnel (XIX^e-1949).
 - comptabilité : traitements (1808-1944); budgets (1841-1939); comptes de gestion (1882-1926); fournitures (1813-1947); entreprise générale (1824-1900); ateliers et travaux (1812-1917).
 - détenus : quelques états nominatifs (Communards 1871-1876); détenus politiques (Blanqui, Faure : 1811-1885); évasions, décès (1918-1952).
 - b) Prisons départementales
 - pour chaque établissement : correspondance, inspections et surveillance, dossiers de personnel, bâtiments et mobilier, approvisionnement, comptabilité, détenus (évasions, catégories particulières) pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Pour Troyes et Nogent, dossiers jusqu'aux années 1950 en série continue.
 - dossiers des libérés conditionnels (1902-1951) et interdits de séjour (1907-1951).
 - c) Dépôt de mendicité de Clairvaux : création, suppression, personnel, correspondance, matériel, fournitures, listes de mendiants (1808-1818).
 - d) Jeunes détenus
 - notices individuelles, libérations (1890-1909).
 - dossiers des différentes colonies pénitentiaires de l'Aube (1842-1925) et des établissements en relation avec Clairvaux.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (U sans sous-série)

- arrêts criminels (An VIII-1810); arrêts sur appels correctionnels (1808-1810).
- listes des jurés (An VIII-1808).

2) Cour d'assises (4 U)

- arrêts (1811-1933).
- dossiers de procédure de 1821 à 1910 (lac. 1894, 1896-1900, 1902-1906, 1909). Tables des crimes et des accusés en annexe du répertoire.

II. Tribunaux de première instance (5-9 U, W : 1004, 1008, 1068 W)

Les fonds des parquets sont peu importants : quelques rapports politiques à Bar-sur-Aube et Nogent-sur-Seine, statistiques et registres des condamnés ailleurs. Seul Troyes a des documents plus nombreux : enregistrement du courrier pour le XX^e siècle, registres des procès-verbaux (1923-1931), procès-verbaux à partir de 1925 surtout.

Au civil, les jugements comme les actes civils - limités aux adjudications et rapports d'experts pour l'essentiel - ne dépassent pas la fin des années 1870, à l'exception de Bar-sur-Aube où des minutes de jugements civils paraissent exister pour 1931-1958 et où les jugements sur requêtes se prolongent jusqu'à 1958 mais avec de nombreuses lacunes entre 1880 et 1913. Ces jugements sont réunis aux jugements civils ordinaires dans les autres tribunaux.

En matière commerciale, seul le fonds de Bar-sur-Aube est bien représenté avec des actes de sociétés (lac. 1876-1925 ?) et des dossiers de faillites (lacunes entre les deux guerres).

Au correctionnel les jugements sont complets jusqu'à 1959 sauf à Nogent-sur-Seine (lac. 1807, 1813, 1823, 1899-1940). A Troyes jugements de parties civiles, de mineurs et de la Chambre économique sont réunis ensemble. Les dossiers de procédure sont classés par délits pour le XIX^e siècle et conservés généralement jusqu'aux années 1920 (et jusqu'à 1941 pour Troyes).

<i>Tribunal</i>	<i>Arcis/Aube</i>	<i>Bar/Aube</i>	<i>Bar/Seine</i>	<i>Nogent/Seine</i>	<i>Troyes</i>
Cotation	6 U	7 U	8 U	9 U	5 U
a) parquet					
- correspondance, rapports		1838-1905		1865-1870	1901-1959
- dossiers de personnel					
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury					
- statistiques			1855-1894	1881-1903	1855-1859
- relevé des crimes, délits...					1923-1931
- registres des condamnés			1827-1833		1833-1853
- procès-verbaux					1903..1956
b) civil					
Délibérations du tribunal			An VIII...1897		
* Jugements :					
- répertoires			An VIII-1819		
- rôles					
- causes ordinaires	An VIII..1875	An VIII..1958	An VIII-1878	An VIII-1878	An IX-1878
- jugements sur requêtes		1855...1958			
- référés	1866-1885	1809-1854	1807-1875	1827-1865	1817-1875
- divorces		1938...1958			
- décès de militaires					
- pupilles de la Nation					
- loyers					
- pensions					
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	1813..1896	1854..1925	1809..1899	1807-1875	An IX-1895
- expropriations					1817-1922 ?
- accidents du travail					

<i>Tribunal</i>	<i>Arcis/Aube</i>	<i>Bar/Aube</i>	<i>Bar/Seine</i>	<i>Nogent/Seine</i>	<i>Troyes</i>
- ordres et contributions		1888-1894			1812-1847
- successions (renonc...)		1909-1915			1811-1895
- rapports d'experts	1804-1847	An VIII-1873	1811-1876	An IX-1872	An VIII-1888
- enquêtes, contre-enquêtes		1932-1948			
- testaments					
- dépôts (inscription et actes)		1811-1858	1808-1837		1809-1910
- assistance judiciaire					
c) commercial					
- jugements		An VIII-1807			
- inscription de privilèges		1901-1940			
- dépôt d'actes de sociétés		An VIII...1935	1836-1897	1867-1874 ?	
- registre du commerce		1953-1955			
- registre des métiers					
- faillites et liquidations		1868...1960			
- marques de fabriques		1861-1939			
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An IX-1912	An VIII-1959	An VIII-1959	An X...1959	1805-1955
- parties civiles	1820-1845		1816-1843		1924-1955
- répertoires	1811-1850	1848-1866	1820-1909		1811-1882
* dossiers de procédure	1811-1926	1801...1926	1800-1896	1800-1896	1815-1941
* mineurs					avec Parties civiles

III. Tribunal de commerce de Troyes (34 U)

- jugements (1810-1920).
- dossiers de faillites (1826-1934; quelques lacunes).

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représenté

V. Justices de paix (10 à 33 U)

Les fonds sont en majorité non classés (parfois en vrac) pour la période postérieure à 1830.

Aix-en-Othe	An X-1958...	Méry-sur-Seine	An X-1958...
Arcis-sur-Aube	An X-1958...	Mussy-sur-Seine	1818, 1823-9, plus vrac
Bar-sur-Aube	1807-1830	Nogent-sur-Seine	An X-1830
Bar-sur-Seine	An X-1830	Piney	An X-1830, 1915-1938
Bouilly	An X-1958...	Ramerupt	An X-1830, 1933-1958
Brienne-le-Château	An X-1958...	Riceys (Les)	An X-1830
Chaource	An XIII-1830	Romilly-sur-Seine	An X-1830
Chavanges	An X-1830	Soulaines	An X-1830
Ervy-le-Châtel	An X-1830	Troyes 1er canton	An X-1830
Essoyes	An X-1958...	Troyes 2è canton	An X-1958
Estissac	An XI-1958...	Troyes 3è canton	An X-1829
Lusigny	An X-1830, plus vrac	Vendeuvre-sur-Barse	An X-1938
Marcilly-le-Hayer	An XI-1830	Villenauxe-la-Grande	An X-1830

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial : fonds non repéré.

2) Cour prévôtale (35 U) : les arrêts sont réunis à ceux des assises.

3) Cour de justice et chambre civique :

- arrêts de la Cour de justice (nov. 1944-déc. 1945) et de la Chambre civique (fév.-déc. 1945) en 1008 W 100 à 101.
- dossiers de procédure (SC 17555 à 17675).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Clairvaux (Y)

Fonds en partie non répertorié, notamment pour la période 1905-1920. Les documents postérieurs sont conservés au Centre pénitentiaire.

- registres d'écrou hommes (1814-1855; lac. 1844-45, 1849-53), femmes (1817-1858) et enfants (1850-1863).

2) Centre pénitentiaire des Hauts-Clos à Troyes (1039 W)

- femmes : écrous (1940-1946) et contrôle nominatif (1944-1948).
- hommes : écrous (1941-1949; plus dettiers pour 1944-1949), contrôle nominatif (1944-1948), registre des libérations (1944-1947), répertoire (1941-1947).

3) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou n'ont été versés aux A.D. que pour la première moitié du XIX^e siècle. Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Troyes.

<i>Prison</i>	<i>Arcis/Aube</i>	<i>Bar/Aube</i>	<i>Bar/Seine</i>	<i>Nogent/Seine</i>	<i>Troyes</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1850-1857	1832-1859	1832-1863	1832-1870	1800-1852
- correction	1841-1853	1832-1859	1834-1858	1832-1856	1800-1852
- justice					An X...1876
- simple police				1842-1860	
- dettiers		1842-1854	1842-1850		
- passagers civils		1842-1854		1842-1850	1816-1837
- passagers militaires				1815-1905	

4) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : fonds non retrouvés

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (cotation continue)

- M 1005 à 1134. Surveillance des condamnés libérés : listes, états signalétiques, dossiers individuels, ruptures de ban (1821-1900).
- M 1135 à 1161. Interdits de séjour et libérés conditionnels (1885-1906).
- M 1164 à 1238. Rapports de police et de gendarmerie (1821-1901).
- M 2220 à 2246. Elections au tribunal de commerce (An IX-1910).
- M 2255 à 2266. Organisation et élections des conseils de prud'hommes (1820-1905).

Sous-série 4 N. Bâtiments départementaux : fonds non classé

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires :

Arcis-sur-Aube	1790-1899	3 Q. 804 à 912
Bar-sur-Aube	1791-1899	3 Q. 1511 à 1671
Bar-sur-Seine	1791-1899	3 Q. 2214 à 2395
Nogent-sur-Seine	1791-1899	3 Q. 6340 à 6455
Troyes	An VIII-1899	3 Q. 9569 à 9964

Sous-série 8 R. Police et justice militaire

- dossiers des conscrits ayant déserté et amnistiés en l'An X.
- jugements militaires des déserteurs (An VIII-1845).

Aude

Archives départementales : 48, rue Jean-Bringer, 11 000 Carcassonne
Renseignements mis à jour le 20 septembre 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Montpellier

Première instance *Justices de paix*

Carcassonne

Liste p. 356

Castelnaudary

Limoux

Narbonne

Tribunaux de commerce

Carcassonne

Castelnaudary

Limoux

Narbonne

Prud'hommes

Carcassonne (1808)

Castelnaudary (1931)

Limoux (1809-1901)

Narbonne (1887)

Gruissan (pêcheurs)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil inter départemental de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Carcassonne (1871), Montpellier (1888), Toulouse (depuis 1934)
- Prisons départementales : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Bram (1939-1941), Rivel, Castelnaudary (caserne Saint-François)

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Bourgès et C. Tarrisse, 1956, 39 p.

Série Y. Etablissements pénitentiaires (1800-1940). Répertoire numérique, par Jean Blanc, Carcassonne, 1992, 16 p.

C. Bibliographie

Blaquière (Henri), Le palais de justice de Carcassonne, *Revue du Midi*, n° 1, 1946, p. 52-57.

Blanc (Dominique), Fabre (Daniel), *Le Brigand de Cavanac [Pierre Sourgnès, 1807-1841], le fait divers, le roman, l'histoire*, Lagrasse, Ed. Verdier, 1982, 198 p.

Lagarde (Eric), *L'Organisation de l'accueil des réfugiés républicains espagnols dans le département de l'Aude*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1984.

Peguet (Jacques), *L'Accueil des réfugiés républicains espagnols dans les camps de «concentration» de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1939*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1985.

Peyrard (M.), *Les Conflits forestiers dans les Pyrénées Audoises au début du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Toulouse Le Mirail, 1975.

Thibon (Christian), L'ordre public villageois : le cas du Pays de Sault (1848-1914), in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 309-325.

Thibon (Christian), Les victimes républicaines du Second Empire dans un arrondissement rural, *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 145-157.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont en cours de reclassement. Des répertoires manuscrits partiels (complets pour les justices de paix et les tribunaux civils de Carcassonne, Limoux et Narbonne) pallient l'absence de bordereaux de versement des tribunaux. Le relevé ci-dessous doit être considéré comme provisoire.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (actuellement en série continue WU)
 - organisation des justices de paix (1800-1805).
 - dossiers de personnel (1800-1940).
 - élections aux tribunaux de commerce (1814-1975).
 - conseils des prud'hommes : organisation et élections (1807-1969).
 - élections aux tribunaux paritaires (1944 -1970).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (43 à 52 K)
 - décisions et arrêtés (An VIII-1926); répertoires (1893-1928).
 - dossiers des affaires portées devant le conseil (An XI-1929 : importante série, classée par ordre alphabétique des communes (et, à l'intérieur, par thèmes).
 - période > 1926 : quelques dossiers (1926-1947) en 48 à 52 K. Cf. A.D. de Haute-Garonne (5 K).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (100 à 104 Y)
 - organisation des prisons : règlements et circulaires (1853-1946).
 - commissions de surveillance (1890-1956); rapports d'inspection (1806-1923).
 - budgets et dépenses des prisons (An IX-1914).
 - dossiers du personnel, avec notes annuelles (1882-1959).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (actuellement WU)

- 1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (WU)
 - arrêts (1800-1811); jugements d'appels correctionnels (Ans XI-XIII).
 - dossiers de procédure (1800-1811).
- 2) Cour d'assises (WU)
 - arrêts (1811-1940).
 - dossiers de procédure (1811-1940). Probablement triés, affaires importantes analysées.

II. Tribunaux de première instance (3 U et WU)

Les fonds du parquet sont quasi inexistants à l'exception de quelques dossiers pour la première moitié du XIX^e siècle à Limoux, de listes de jurés et de deux articles sur la crise viticole de 1907 à Narbonne.

Au civil les jugements ordinaires sont bien conservés de l'An VIII à 1959, les jugements sur requêtes étant réunis aux premiers pour la première moitié du XIX^e siècle et parfois au-delà. Toutefois les principales séries d'actes civils seraient représentées pour chaque tribunal : elles ont probablement fait l'objet d'éliminations à l'instar des adjudications conservées pour celles contenant des recherches en origine de propriété ou relatives à des «affaires de conséquence».

Au correctionnel, séries complètes pour les jugements jusqu'à 1958, mais déficit pour le début du XIX^e siècle à Carcassonne et Castelnaudary. Les dossiers de procédure ont été en grande partie éliminés, seuls quelques articles subsistant pour chaque tribunal (déficit total à Narbonne) et pour des périodes limitées et encore mal définies.

<i>Tribunal</i>	<i>Carcassonne</i>	<i>Castelnaudary</i>	<i>Limoux</i>	<i>Narbonne</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4
Catégories de documents				
a) parquet				
- correspondance, rapports			1816-1910	1907
- dossiers de personnel				
° magistrats			1816-1845	
° officiers ministériels			1817-1884	
- formation, listes du jury			An X-1939	1900-1955
- statistiques		1921-1940	1825-1833	
- relevé des crimes, délits...				
- registres des condamnés				
- procès-verbaux				
b) civil				
Délibérations du tribunal	1881-1937		1888-1946	An VIII-1853
- répertoires		An VIII...1939	An VIII-1949	1916-1951
- rôles	1831-1905	An VIII...1895	1803-1811	
- causes ordinaires	An VIII-1958	An VIII-1956	An VIII-1959	An VIII-1957
- jugements sur requêtes	1863-1939	1824...1957	An IX-1959	1869-1956
- référés	1863-1939	1883-1957	1932-1959	1908-1952
- divorces	1884-1902	1910-1926		
- décès de militaires	1920-1924			
- pupilles de la Nation	1918-1931	s. d.	1918-1926	1918-1937
- loyers	1919-1931	1918-1919	1918-1920	1918-1939
- pensions	1921-1958			
- déchéance paternelle				
- interdictions				
- adjudications	1825-1926	1807-1956	An XIV-1925	1821...1956
- expropriations			1870-1938	1852-1914
- accidents du travail	1899-1938		1899-1940	1899-1956
- ordres et contributions		1882-1923		
- successions (renonc...)	1807-1940	1879-1926	An XI-1944	An XII-1926
- rapports d'experts	1866-1939	1808-1956	An IX-1939	1835...1939
- enquêtes	1866-1939	1883-1924	An VIII-1938	
- testaments	1876-1946	1876-1926		1871...1926
- dépôts	1818-1939	1808...1905	1884-1935	
- assistance judiciaire	1862-1942	1883-1889	1851-1958	
c) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1820-1958	1844-1959	An IX-1955	An XIII-1957
- parties civiles	1822-1939			
- répertoires	1820-1824	1820...1910	1820-1949	
* dossiers de procédure	1908...1958	1874...1931	1810...1890	> 1940 (N.L.)
* mineurs	1914-1937			1914-1941

III. Tribunaux de commerce (6 U)

- Castelnaudary (6 U 2) : en partie classé, le fonds comprend les jugements complets de 1798 à 1935, les rôles des causes (1841-1902), les registres d'inscription des privilèges (1908-1958); les actes de sociétés et dossiers de faillites ne sont représentés que pour le XX^e siècle (surtout après 1940).

- Carcassonne et Limoux : fonds versés aux A.D., mais non classés. Ils seraient relativement complets jusqu'à 1958 avec jugements, actes de sociétés, dossiers de faillites, registres du commerce et des métiers.

- Le Tribunal de Narbonne conserve ses archives.

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non versés

Le fonds de la prud'homie de pêcheurs de Gruissan est conservé au siège de ce tribunal. Il comprend notamment les jugements et délibérations (1830-1943), des livres de caisse (1791-1919), des livres de comptabilité des produits de la pêche (1791-1881), des livres de recettes et dépenses (1818-1922) et de la correspondance active (1791-1891) et passive (1800-1930).

V. Justices de paix (4 U, W)

Les fonds sont répertoriés dans le détail avec pour cadre de classement : généralités (personnel, serments), tribunal de paix, tribunal de simple police. Les différents actes civils et divers forment très souvent autant de séries distinctes : procès-verbaux de conciliation, apposition et levées de scellés, conseils de famille, actes de notoriété, émancipations, déclarations d'incendie, saisies-arrêts, etc...

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en 1040, 1082, 1086, 1105 à 1106, 1108, 1111 à 1112, 1122, 1126, 1129 à 1130, 1150, 1157, 1160, 1213 à 1215, 1328, 1331, 1374 W.

Alaigne	1806-1962	Lagrasse	An X-1945
Alzonne	épaves en mairie	Lézignan-Corbières	1807-1959
Axat	fonds non retrouvé	Limoux	An VIII-1953
Belcaire	An XI-1935	Mas-Cabardès (Le)	fonds non retrouvé
Belpèch	An X-1959	Montréal	1806-1960
Capendu	1806-1963	Mouthoumet	An XI-1903
Carcassonne (est)	1902-1959	Narbonne	An IX-1958
Carcassonne (ouest)	1852-1962 (lac.1950-58)	Peyriac-Minervois	An XIV-1962
Castelnaudary (nord)	An XII-1974 (très lac.<1940)	Quillan	1884-1959 (1)
Castelnaudary (sud)	réuni au précédent aux A.D.	Saint-Hilaire	1806-1959
Chalabre	An X-1964	Saïssac	An XIV-1962
Conques-sur-Orbeil	An X-1962 (lac.<1854)	Salles-sur-l'Hers	An IX-1934 (très lac.)
Couiza	An XII-1952	Sigean	1815-1959 (lac. au XIX°)
Coursan	1807-1959	Tuchan	An VIII-1958
Durban	An VIII-1959	(1) une partie des documents resterait en mairie.	
Fanjeaux	1806-1952		
Ginestas	1877-1962 (lac.)		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal spécial et cour de justice criminelle spéciale ((7 U1) : arrêts (An XI-1815).
- 2) Cour prévôtale (7 U2) : arrêts (1816-1818).
- 3) Cours martiales de Carcassonne et Narbonne 1944 (wU 344) : listes des personnes condamnées (cf. également A.D. Hérault 2 U 53).
- 4) Cour de justice et Chambre civile (wU 338 à 343 et W non coté).
 - arrêts et dossiers de procédure (1945-1958). Cf. également A.D. Hérault 2 U 53.
 - enquêtes relatives à l'indignité nationale (1945).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

En sus des écrous cités au tableau (lacunes fréquentes pour la période 1850-1870 en arrêt et correction) sont conservés des écrous de détenus par mesures administratives pour la période 1876-1918 (sauf à Narbonne), des registres de libérations par mois (fin du XIX^e siècle) et des registres et statistiques des mouvements journaliers pour 1885-1943. Le fonds de Carcassonne a en outre quelques dossiers de comptabilité (1907-1943). Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Carcassonne.

<i>Prison</i>	<i>Carcassonne</i>	<i>Castelnaudary</i>	<i>Limoux</i>	<i>Narbonne</i>
Cotation 2 Y	21-106, 300-336 et 391-394	221-261, 365-373 et 401-402	262-299, 374-390 et 403	107-220, 337-364 et 395-400
* registres d'écrou :				
- arrêt	1815...1932	1839...1926	An X...1926	1823...1926
- correction	1832...1930	1837...1926	An XI...1926	1827...1926
- justice	1814...1912			
- simple police	1824-1876	1865-1921	1869-1924	1843-1926
- dettiers	1889-1933	1877-1924	1896-1926	1885-1926
- passagers civils	1816-1926	1862-1926	1866-1926	1829...1926
- passagers militaires	1876-1921	1856-1881		1829-1901
- répertoires	1879-1921	1880-1926		1880-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1876-1932	1875-1926	1876-1926	1879-1934
- dossiers pénaux				
- ordres de services	1874-1940	1901-1926	1916-1926	1919-1934

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (6 M 10 à 142 en WM)

Près d'une centaine d'articles concernent le camp de Bram (1939-1941) avec des dossiers sur l'organisation matérielle et le fonctionnement du camp, des rapports et statistiques, des listes et dossiers d'internés, les transfèrements vers d'autres camps.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 5 M

- 37 à 42. Dossiers des condamnés politiques (1851-1881).
- 83 à 87. Rapports des commissaires de police (1851-1867, 1898-1932).

Sous-série 6 M

- 411 à 442. Police pénitentiaire et judiciaire : propositions (grâces) sur les condamnés (1885-1923); dossiers de relégués (1904-1922) et d'interdits de séjour (1901-1939), de détenus administratifs (1901-1939); dossiers de surveillance légale (1815-1883).

Sous-série 4 N :

- 23 à 30. Bâtiments des tribunaux (1799-1939).
- 31 à 46. Bâtiments des prisons (1801-1939).
- 131. Inventaires du mobilier des tribunaux (1807-1872).

Série Q. Actes judiciaires de Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Pamiers pour la période 1790-1899 (complet).

Aveyron

Archives départementales : 25, avenue Victor-Hugo, 12 000 Rodez
Renseignements mis à jour le 27 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Montpellier

Première instance *Justices de paix*

Espalion *Liste p. 361*

Millau

Rodez

Saint-Affrique

Villefranche-de-Rouergue

Tribunaux de commerce

Millau

Rodez

Saint-Affrique

Saint-Geniès (Espalion)

Prud'hommes

Decazeville (1909)

Millau (1870)

Rodez (1912)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Montpellier (1871), Rodez (1888), Montpellier (1897), Toulouse (1934)

- Prisons départementales : Espalion, Millau, Rodez, Saint-Affrique, Villefranche-de-Rouergue

- Dépôt de mendicité : Rodez (1861-1876 ?)

- Jeunes détenus : colonies agricoles de Sainte-Radegonde (1862-1864) et du Pezet (1854-1874)

- Centres d'internement de la première guerre mondiale : Espalion, Millau, Saint-Affrique, Villeneuve-de-Rouergue (domaine de Graves et usine Malgouyre)

- Centre d'internement de la deuxième guerre mondiale : Gages, Villefranche-de-Rouergue

B. Instruments de recherche

Sous-série 5 U (Tribunal de première instance d'Espalion) : Répertoire numérique dactylographié, par M.-L. Garaud et J. Joly, 1982, 16 p. Incomplet.

Sous-série 6 U (Tribunal de première instance de Millau) : Répertoire numérique dactylographié, par Th. Pelat, 1979, 12 p. Incomplet.

Sous-série 7 U (Tribunal de première instance de Rodez) : Répertoire numérique dactylographié, par M.-L. Garaud et J. Joly, 1982, 50 p. environ. Incomplet.

Sous-série 8 U (Tribunal de première instance de Saint-Affrique) : Répertoire numérique dactylographié, par Th. Pelat, 1980, 11 p. Incomplet.

Sous-série 9 U (Tribunal de première instance de Villefranche-de-Rouergue) : Répertoire numérique dactylographié, par R. Noël, 1975, 93 p.

Sous-série 10 U (Justices de paix) : Répertoire numérique dactylographié, par J. Delmas et collab. depuis 1969, non paginé. Répertoire particulier pour chaque justice. Incomplet.

Série Y. Etablissements de répression. Répertoire numérique dactylographié partiel, revu par P. Tanésie, 1988, 17 p.

C. Bibliographie

Affaire Fualdès (pour mémoire), Bibliographie abondante. Parmi les ouvrages les plus récents : Darmon (Pierre), *La Rumeur de Rodez. Histoire d'un procès truqué*, Paris, A. Michel, 1991, 242 p.
 Audouard, *Relevé par ordre alphabétique des séparations de biens et des séparations de corps prononcées par le tribunal de 1ère instance de Rodez du 1er janvier 1841 au 1er février 1889*, Rodez, H. de Broca, 1889, 224 p.
 Lançon (René), Histoire de la justice et de la pénalité dans le Rouergue, *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 1982 (1980), tome 43, fasc. 2, p. 40-47.
 Magne (Philippe), *Evolution de la criminalité en Rouergue au XIX^e siècle*, D.E.S., Montpellier.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, versées dans des conditions difficiles aux A.D., sont classées et répertoriées en majorité. Leur accès reste peu commode avant le classement complet et définitif des fonds. Les informations données ci-dessous sont provisoires et partielles.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (12 à 17 U, cotation provisoire)
 - personnel judiciaire (1815-1847) et frais de justice (An VIII-1919).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1870-1953).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1849-1955; XX^e siècle surtout).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (18 U, cotation provisoire)
 - arrêtés (An VIII-1926).
 - dossiers de contentieux (1790-1926); série distincte pour les affaires politiques (1847-1936).
 - période > 1926 : A.D. de Haute-Garonne (5 K).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - a) Prisons départementales
 - circulaires et règlements (An III-1934).
 - rapports d'inspection (1839-1935) et délibérations des commissions de surveillance (1832-1860).
 - dossiers du personnel, avec demandes d'emploi et notes annuelles (1843-1952).
 - comptabilité (1790-1939) : registres des dépenses; budgets (1854-1927); adjudications des fournitures et entreprise générale, pécule des détenus, etc.
 - détenus : états de situation (An XIII-1912); fiches anthropométriques (1894-1926); décès, suicides, malades (milieu XIX^e siècle-1939); réclamations (1843-1937); travail (1848-1923); transferts; libérations conditionnelles (1864-1939); grâces 1841-1930.
 - b) Dépôt de mendicité de Rodez (1 art.) : rapports, états nominatifs, registre d'admission (1861-1876).
 - c) Jeunes détenus
 - colonie de Sainte-Radegonde (1 art.) : création, renseignements, plaintes..(1862-1864).
 - colonie du Pezet (10 art.) : création et suppression, registre nominatif des détenus, renseignements sur les détenus, transferts, demandes de subventions (1854-1877).
 - envoi de jeunes détenus dans d'autres colonies hors du département (1848-1933; 5 art.).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (non classé)

1) Tribunal criminel An VIII-1811 (fonds extrait de la série L)

- arrêts et dossiers (An IX-1811).

2) Cour d'assises (non classé et 7 U)

- arrêts (1811-1898).
- dossiers de procédure, en partie réunis avec les dossiers correctionnels de Rodez (1818-1948).

II. Tribunaux de première instance (5 à 9 U; 251, 266, 285, 290, 291 W)

A l'exception de Villefranche-de-Rouergue, les fonds sont répertoriés pour une partie du XIX^e siècle seulement. Les versements récents des tribunaux - avec bordereau pour Millau et pour Rodez - sont en cours de classement. Probablement «complets» jusqu'aux années 1950 pour le XX^e siècle, les fonds ne sont décrits ci-dessous que pour leur partie accessible au chercheur (partie inventoriée).

Le fonds du parquet de Villefranche est relativement complet et important, contenant, outre la documentation habituelle, des registres de plaintes (1842-1942), les main-courantes correctionnelles (1857-1945), des bulletins du casier judiciaire (1831-1878) et des dossiers d'aliénés (1930-1942).

Au civil les jugements répertoriés paraissent complets si l'on considère que pour Espalion et Millau le répertoire s'en tient aux 3 premières décennies du XIX^e siècle. Il existe des séries importantes de qualités et de jugements arbitraux. Les séries civiles les mieux représentées sont les P.-V. d'ordres, les rapports d'experts et enquêtes, les adjudications.

Au commercial le fonds du tribunal de Villefranche est assez complet, avec de nombreux dossiers de faillites.

Au correctionnel, les jugements ne sont inventoriés que pour une partie seulement du XIX^e siècle. Il s'y ajoutent des séries distinctes pour les jugements forestiers et ceux des conseils de guerre du premier Empire. Les dossiers de procédure sont très peu nombreux à Espalion, absents à Millau (?), conservés à Saint-Affrique pour le début du XIX^e siècle (An VIII-1822) et la période 1926-1942. Ils sont nombreux à Rodez (mêlés avec des dossiers d'assises) et à Villefranche (à partir de 1860 surtout).

<i>Tribunal</i>	<i>Espalion</i>	<i>Millau</i>	<i>Rodez</i>	<i>Saint-Affrique</i>	<i>Villefranche-de-R.</i>
Cotation	5 U	6 U	7 U	8 U	9 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	1807-1902				1820-1957
- dossiers de personnel					
° magistrats	1822-1939		An VIII-1917		1841-1940
° officiers ministériels	An VIII-1958	1808-1812	XIX ^e -XX ^e s.		1816-1948
- formation, listes du jury	1836...1956		1806...1950		1886-1958
- statistiques	1837-1899		1826...1926	1857-1893	1849...1948
- relevé des crimes, délits...				1881-1908	
- registres des condamnés	1831...1888		1859-1931	1809-1918	1811-1917
- procès-verbaux	1830-1849				1878-1959
b) civil					
Délibérations du tribunal	1815-1842		1851-1892		An VIII-1882
- répertoires	1811-1828		An VII-1890		1807-1906
- rôles	An XI-1841		XIX ^e s.		1819...1949
- causes ordinaires	An VIII...1938	An VIII-1835	1810-1939	An VIII-1931	An VIII-1938
- jugements sur requêtes	1800-1939	1840-1879	An IX-1939	An XIII...1896	1822-1938
- référés					
- divorces					
- décès de militaires			s. d.		
- pupilles de la Nation			s. d.		1919-1956
- loyers				1918-1921	1920-1921
- pensions					1918-1942
- déchéance paternelle					
- interdictions			1802-1831		
- adjudications	1808-1939	1810-1877	1807-1883	1808...1898	1810-1941

<i>Tribunal</i>	<i>Espalion</i>	<i>Millau</i>	<i>Rodez</i>	<i>Saint-Affrique</i>	<i>Villefranche-de-R</i>
- expropriations	1935-1942	1869-1881	1839-1909		1853-1954
- accidents du travail		1939-1958	XX° s.	1940-1958	1899...1944
- ordres et contributions	1808...1901	1809-1877	1810-1899	1808-1874	1821-1924
- successions	1802-1889	An XI-1827	An XI-1888	1833-1863	An XI-1901
- rapports d'experts	An VIII-1852	An VIII-1876	1807-1899	An V-1877	An XIII...1952
- enquêtes	1808-1939	An IX-1835	An IX-1897	An V-1877	1848-1939
- testaments	An XII-1876				1899-1909
- dépôts	1808-1889	1808-1873	An VII-1900	An VIII...1923	An VIII-1903
- assistance judiciaire		1939-1982			1859...1955
c) commercial					
- jugements			An IX-1809		1823...1905
- inscription de privilèges					1906-1942
- dépôt d'actes de sociétés					1808-1875
- registre du commerce					1920-1939
- registre des métiers					1937-1939
- faillites et liquidations					1838...1941
- marques de fabriques					1867-1936
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII-1959	An VIII...1896	An VIII-1949	An VIII-1942	An VIII-1959
- parties civiles		1816-1870		1816-1829	1867-1937
- répertoires	An VIII-1888	1811-1829	1818-1872		1808...1926
* dossiers de procédure	1806...1959	1940-1957	An IX...1956	An VIII...1942	An VIII...1958
* mineurs			1945-1956		1947-1951

III. Tribunaux de commerce (non coté)

1) Tribunal de commerce de Rodez

- jugements de 1810 à 1882 (lac.).
- dossiers de faillites de 1811 à 1936 (environ 300 art.).

2) Tribunal de Saint-Affrique : une vingtaine de liasses (non classé).

Des dossiers de faillites provenant des Tribunaux de commerce sont regroupés provisoirement en sous-série 83 J.

IV. Conseils de prud'hommes : pas de fonds aux A.D.

V. Justices de paix (10 U)

Sous-série répertoriée en totalité. Les jugements de police, souvent classés en série distincte, sont parfois lacunaires, notamment pour la première moitié du XIX^e siècle. Dans l'ensemble les fonds paraissent relativement complets.

Asprières	1893-1899 (1 art.)	Mur-de-Barrez	An XII-1966
Aubin	1807-1948 (lac.)	Najac	An IX-1940
Belmont	An IX-1959	Nant	An IX-1944
Bozouls		Naucelle	1807-1952
Camarès		Peyreleau	An IX-1944
Campagnac	1816-1944 (lac. < 1846)	Pont-de-Salars	An IX-1950
Cassagnes-Bégonhès	An X-1950	Réquista	1860-1950
Conques	An IX-1950	Rieupeyroux	An IX-1952
Cornus	An VI-1908 (lac. nb.)	Rignac	An X-1950 (lac.)
Decazeville (créé en 1881)	1881-1944	Rodez	1806-1950
Entraygues	An XII-1962	Saint-Affrique	An IX-1956 (lac.)
Espalion	An IX-1958	Saint-Amans-des-Côtes	An X-1963
Estaing	An IX-1968	Saint-Beauzély	1806-1944
Laguiole	An IX-1963	Saint-Chély-d'Aubrac	An X-1958
Laissac	1820-1952 (lac. 1827-1843)	Saint-Geniez	An X-1968
Marcillac	An X-1956	Saint-Rome-de-Tarn	An X-1947
Millau	An X-1944	Saint-Sernin	An IX-1958
Montbazens	An X-1942	Sainte-Geneviève	An IX-1958

Salles-Curan	1922-1944 (1 art.)	Vezins	1860-1944
Salvetat-de-Peyralès(La)	An X-1950 (lac.1869-1922)	Villefranche	An X-1955
Sauveterre	1849-1953	Villeneuve	An IX-1959
Sévérac-le-Château	An IX-1944		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale : arrêts et procédures (An X-1811).
- 2) Cour prévôtale (1816-1818) : 2 art. en 7 U (fonds du T.P.I. de Rodez).
- 3) Cour de justice et chambre civique (non coté)
 - Dossiers d'instruction pour chaque juridiction (9 art., non classé).
 - Cf. A.D. de l'Hérault (2 U 53).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 266 W)

Les registres d'écrou, versés jusqu'en 1959, répertoriés pour la première moitié du XIX^e siècle (tableau ci-dessous), sont en partie classés en 266 W aux A.D. Le fonds de la prison de Rodez a en outre des registres de condamnés aux travaux forcés et à la peine capitale (1832-1846), de punitions (1864-1895), de correspondance (1866-1922) et de comptabilité (1875-1893).

Prison	Espalion	Millau	Rodez	Saint-Affrique	Villefranche-de-
<i>Rouergue</i>					
* registres d'écrou :					
- arrêt	1832-1864	1823-1862	1792-1864	1828-1864	1832-1861
- correction	1853-1869	1832-1862	1818-1862	1836-1854	1832-1861
- justice			An V-1856		
- simple police	1856-1858	1846-1859	1846-1859		1852-1855
- dettiers			1816-1867		
- passagers civils		1846-1862	1819-1846		1846-1856
- passagers militaires		1846-1855	1839-1844		
- répertoires					
* autres documents					
- contrôle nominatif					
- dossiers pénaux					
- ordres de services			1875-1903		

2) Centres d'internement

a) Première guerre mondiale (28 R 8 à 21)

Instructions, états des internés d'Espalion (1916-1919), et fiches signalétiques pour l'ensemble des dépôts d'internés.

b) Deuxième guerre mondiale : Camp de Villefranche-de-Rouergue : fonds non représenté.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M : en cours de classement

Série N (cotation provisoire, répertoire en cours de refonte; plus série W)

- 56 N. Bâtiments des tribunaux (1792-1954).
- 57 N. Bâtiments de prisons (1790-1954).

Série Q (actes judiciaires) : 53 Q. Espalion (An III-1849); 57 Q. Millau (1790-1904); 65 Q. Rodez (1791-1900); 66 Q. Saint-Affrique (1791-1900); 73 Q. Villefranche-de-Rouergue (1791-1900).

Les bureaux de Camares, Cassagnes-Begonhes, Nant et Severac ont également des actes judiciaires (justices de paix) pour le début du XX^e siècle.

Sous-série 7 R. Déserteurs et insoumis : états, signalements, recouvrement des amendes et des frais, principalement pour le premier Empire.

Bouches-du-Rhône

Archives départementales : 66 B, rue Saint-Sébastien, 13 259 Marseille Cedex 6
(Dépôt annexe : 23, rue Gaston-de-Saporta, 13 100 Aix-en-Provence)
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Aix-en-Provence (ressort : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var)

Cour d'assises d'Aix-en-Provence

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes (1)</i>
Aix-en-Provence	Liste p. 370	Aix-en-Provence	Aix (1886)
Marseille		Arles	Arles (1954)
Tarascon (Arles<1816)		Ciotat (La) (1791-1857)	Marseille (1810)
		Marseille	
		Martigues (1790-1829)	
		Salon (1911)	
		Tarascon	

(1) Prud'hommes-pêcheurs : Cassis, La Ciotat, Marseille, Martigues

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Marseille (ressort : Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Marseille
- Prisons d'Etat : Château d'If (-> 1826), Tarascon (militaires); forts St-Jean, St-Nicolas et If en 1848
- Prisons départementales : Aix-en-Provence, Marseille (*arrêt* : Palais -> 1823, Présentines 1823-1864, St-Pierre 1864-1873, Chave 1873-1936; *correction* : Présentines 1823-1854, Chave 1854-1873, St-Pierre 1873-1936; *femmes* : maison pénitentiaire Ste-Madeleine 1840-1864, maison d'arrêt et de correction aux Présentines 1864-1936; après 1936 : prison des Baumettes), Tarascon
- Dépôt de mendicité : Aix-en-Provence (1810-1819), Marseille (1850-1903)
- Jeunes détenus : maison centrale d'éducation correctionnelle St-Pierre et Sainte-Madeleine (1840-1881), colonie agricole de Beaurecueil (1852-1880)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Frigolet (près de Tarascon : austro-allemands), Saint-Rémy (alsaciens-lorrains)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Aix-en-Provence (Les Milles 1941-1943, Saint-Mitre 1944-1945), Arles (caserne Calvin 1944-1945), Saliers (1942-1944), Marseille (Bréban 1941-1945) et Saint-Pierre 1944-1946)

B. Instruments de recherche

Notices sommaires des séries modernes (1800-1940) et contemporaines (depuis 1940) des A.D. des Bouches-du-Rhône, par G. Giordanengo et Ch. Oppetit, F. Laffé, A. Preclaïre, Marseille, in-4°, 1987, 83+22 p.

- Sous-série 1 U à 142 U Fonds de la Préfecture et Parquet général d'Aix. Répertoire numérique imprimé complet, par R. Busquet, 1910, 17 p., in-4° (avec 2 suppléments dactylographiés, s.d., 5 p. et 1978, 29 p.)
- Sous-série 151 U à 210 U (Cour d'appel, tribunaux de grande et de première instance, justice de paix du ressort d'Aix) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1978, 77 p.
- Sous-série 300 U à 329 U (Tribunal de Tarascon, justices de paix du ressort) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1979, 68 p.
- Sous-série 400 U à 443 U (Tribunal civil de Marseille, An V-1940) : Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Villard, E. Baratier et J. Mourgues, 1948-1978, 214 p.
- Sous-série 450 U à 457 U (Justices de paix de l'arrondissement de Marseille) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1948-1978, 45 p.
- Sous-série 458 U à 459 U (Justices de paix, 2^e et 8^e sections de Marseille) : Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Galandrin et F. Laffé, 1979, 17 p.
- Sous-série 13 B, 530 U à 533 U et 545 U à 547 U (Tribunal de commerce de Marseille) : Répertoire numérique dactylographié, par A. Galandrin, M. Bianchina, D. Hamo, sous la direction de J. Mourgues, 1977-1985, 168 p.
- Sous-séries 63 à 71 W. Répertoires numériques des fonds de justice postérieurs à 1940, par F. Laffé et F. Roman, 1988.
- Sous-série 14 B. Tribunal de commerce de La Ciotat (1790-1858). Répertoire numérique dactylographié, 3 p.
- Sous-série 15 B. Tribunal de commerce d'Arles (1810-1932). Répertoire numérique dactylographié, 3 p.
- Sous-série 576 U. Tribunal de commerce d'Arles. Répertoire numérique détaillé, par F. Laffé et E. Sahaguian, 1983, 4 p.
- Sous-séries 570 à 575 U. Tribunal de commerce de Tarascon. Répertoire numérique par F. Laffé, 1979, 10 p.
- Sous-série 251 E 1 à 42. Prud'hommes-pêcheurs de Cassis (1779-1948). Répertoire numérique par A. Villard, 2 p.
- Sous-série 46 J. Prud'hommes-pêcheurs de La Ciotat. Répertoire numérique dactylographié par A. Galandrin et G. Robin, 1982.
- Série Y. Etablissements de répression (1800-1940). Répertoire numérique imprimé, par Gabrielle Robin, sous la direction de Pierre Santoni et Madeleine Chabrolin, Marseille, 1990, 98 p.
- Série R. Répertoire numérique dactylographié complet, par D. Hamo, 1984, XVI-170 p., in-4°.

C. Bibliographie

- Bagarry (Paul), *Notice historique sur l'Œuvre des prisons d'Aix-en-Provence*, Aix, V. Payras, 1908, 144 p.
- Bazal (Jean), *Le Clan des Marseillais : des nervis aux caïds 1900-1974*, Paris, France-Loisirs, 1974, 346 p.
- Bellet (Corinne), *Les Infanticides dans le département des Bouches-du-Rhône*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1977.
- Bernard (François), *Historique du camp d'internement de nomades de Saliers, juin 1942-octobre 1944*, mémoire de maîtrise d'allemand, Aix-en-Provence, 1982.
- Bles (Adrien), Marseille et son conseil de prud'hommes, *Marseille*, 1980, n° 121, p. 28-33.
- Bocquet (Michèle), *Les Proscrits de l'insurrection du 2 décembre 1851 dans le département des Bouches-du-Rhône*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1977.
- Bonnafous (Jean), L'application de la loi sur le sacrilège par la Cour d'assises d'Aix-en-Provence [1825], *Marseille*, 1977, n° 107, p. 50-54.
- Les Camps en Provence, exil, internement, déportation 1933-1944*, Aix, Ed. Alinéa et L. L. C. G., 1984, 234 p.

- Charrier (Dr.), *Observations sur l'établissement du dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône*, Aix, Tavernier, 1818, 13 p.
- Donovan (James M.), The uprooting theory of crime and the Corsicans of Marseille, 1825-1880, *French historical Studies*, 1984, vol. 13, n° 4, p. 500-528.
- Eon (Michel), Essai d'analyse des jugements rendus par le conseil de guerre de Marseille (1875-1878), *Provence historique*, tome XXXI, fasc. 123, janv-mars 1981, p. 29-48.
- Estrangin (Alexis), *Les Procureurs et les avoués à Marseille. Extraits de leurs archives (1588-1900)*, Marseille, H. Aubertin et Rolle, 1900, 278 p.
- Fissiaux (Abbé), *Le Pénitencier agricole et industriel de Marseille*, Paris, V.A. Waille, 1843, 23 p.
- Gaillard (L.), Misère et assistance à Marseille sous le Second Empire et le début de la III^e République, *Provence historique*, tome XVII, fasc. 10, oct-décembre 1977.
- Grandjonn (Jacques), La situation de la recherche sur l'émigration allemande (1933-1945) et les camps d'internement (1939-1944) dans le Sud-Est de la France, *Bulletin du Centre d'Histoire régionale de l'Université de Saint-Etienne*, 1982, p. 93-111.
- Guillaume (Marie-Chantal), *Les Grands procès de la collaboration à travers la presse marseillaise*, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1972.
- Laforest (Jacques), *De l'influence du dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône sur les mœurs populaires sur la diminution des crimes et sur celle des criminels dans ce département*, Aix, Mouret, 1819, 41 p.
- Lardier (Alexandre), *Prisons d'Etat du Midi (Château d'If, fort Saint-Jean, fort Saint-Nicolas, fort N-D. de la Garde, château de Tarascon, île Sainte-Marguerite...)*, Marseille, Séverin, 1845, 608 p.
- Malavialle (Joseph), *Les Prud'hommes-pêcheurs de Marseille*, thèse de droit, Aix-en-Provence, Paris, A. Rousseau, 1903, 300 p.
- Ménard (Léopold), *Coup d'œil sur les prisons départementales des Bouches-du-Rhône en 1855*, mémoire lu à La Société de statistique de Marseille dans sa séance du 2 octobre 1856, Marseille, Impr. de Roux, 1857, 29 p.
- Menard (Léopold), *Etude statistique sur les prisons des Bouches-du-Rhône*, lecture faite à la société de statistique de Marseille, le 8 novembre 1866, Marseille, Impr. de Roux, 1866, 56 p.
- Menard (Léopold), *Etude statistique sur la mendicité dans les Bouches-du-Rhône*, lecture faite à la société de statistique de Marseille. Extrait du *Bulletin des Travaux de la Société de statistique de Marseille*, 15^e année, 1861, Marseille, 1861, 32 p.
- Payan d'Augery (Charles), *Les Prud'hommes-pêcheurs de Marseille et leurs archives*, Aix, Impr. de J. Nicot, 1873, 72 p.
- Poindron (Pierre-Yves), *Histoires criminelles de Provence*, Paris, 1980, 395 p.
- Ribbe (Charles de), *Les Prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée*, Montpellier, 1869, 23 p.
- Rauzy (C.), *La Criminalité à Aix-en-Provence*, mémoire de maîtrise, U.E.R. des sciences pénales et criminologie, 1974.
- Statistique de l'Œuvre et de la Commission de surveillance des prisons d'Aix depuis leur création jusqu'en 1843*, Aix, Boyer, 1843, 152 p.
- Vidalenc (Jean), La cour prévôtale des Bouches-du-Rhône 1815-1817, *Actes du 75^e C.N.S.S.*, Toulouse, 1953, Paris, 1954, p. 285-294.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont entièrement classées (en sous-séries multiples) et répertoriées. Les procédures criminelles, correctionnelles et d'appels correctionnels d'Aix-en-Provence forment un ensemble unique pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Les fonds des tribunaux de l'arrondissement d'Aix (de la Cour d'appel aux justices de paix) sont consultables au dépôt annexe des archives départementales à Aix-en-Provence.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 à 11U, 42 W)

- organisation judiciaire (An IX-1918).
- formation et listes du jury (1812-1942) et ouverture des assises (1873-1907).
- dossiers de personnel judiciaire : magistrats (1809-1955), juges de paix (1809-1914), officiers ministériels (An VIII-1948).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An XII-1974).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1810-1975).
- commissions arbitrales des loyers et expulsion des locataires (1918-1926).
- correspondance sur les mineurs délinquants (1914-1941).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (3 K et 10 O)

- arrêtés (An VIII-1918); décisions et jugements (1955-1968; avec les dossiers de 1918 à 1955).
- dossiers des affaires instruites (An IX-1973). Fonds non classé, mais rangé dans l'ordre des versements avec distinction des dossiers par types d'affaires pour chaque versement.

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) Prisons départementales (1 Y 1 à 84)

- organisation : instructions, règlements (1814-1907).
- rapports d'inspection (1836-1934) et commissions de surveillance (1824-1945).
- comptabilité : budgets, fournitures (1837-1939; surtout pour le XX^e siècle).
- dossiers de personnel, classés par professions (1831-1939).
- détenus : catégories particulières dont militaires, alsaciens-lorrains et politiques (1848-1851 principalement - dont les condamnés de l'Hérault - et 1871); discipline et surveillance; travail (1839-1938); transfèrements (1871-1939); grâces (1843-1933); libérés conditionnels (1912-1940); réhabilitations (1915-1940); patronage des libérés (An XI-1839).

b) Dépôts de mendicité (1 Y 125 à 157)

- Aix-en-Provence (1809-1819) : organisation, mouvement de population (1812), répertoire des mendiants (1811-1818).
- Marseille (1847-1903) : organisation, bâtiments, rapports d'inspection (1850-1865); personnel; budgets et cahiers des charges (1869-1893); statistiques et états divers (1854-1879).

c) Jeunes détenus (1 Y 85 à 124)

- organisation des établissements de Saint-Pierre et Beaurecueil : rapports (1838-1880), personnel.
- dossiers de jeunes détenus (1888-1940; importants depuis 1893).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel d' Aix-en-Provence (12 à 150, 153 à 155, 159 à 162, 164 à 165, 168, 170 à 171, 173 à 180, 193, 202 à 203, 205, 208 à 210 U et W : 4, 1074, 1229, 1428 à 1429 W)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (1811-1863); P.-V. de rentrée (1855-1889).
- organisation des divers tribunaux du ressort (1821-1906).
- dossiers de personnel : magistrats (An VIII-1900), officiers ministériels (An III-1904).
- correspondance à caractère politique : registres de correspondance (An VIII-1889), rapports du procureur général et des parquets du ressort (1848-1870; plus 2 art. pour 1815-1830 et 1873-1889), dossiers politiques divers - analysés dans le répertoire - (1812-1897), élections (1830-1889), presse (1820-1894), calamités et épidémies (1835-1886), police administrative, etc...

- dossiers et rapports sur la criminalité : rapports de gendarmerie (1828-1884), plaintes et affaires criminelles et correctionnelles (An XII-1889; affaires identifiées dans le répertoire), affaires diverses (dont grèves), états trimestriels et correspondance sur les assises (1823-1864), comptes-rendus moraux des assises (1828-1899), grâces (1824-1877) et réhabilitations (1851-1875).

- mercuriales (1823-1884) et statistiques (1821-1900).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1927); arrêts des pensions (1921-1947).

- dossiers de procédure : qualités (1807-1840), (enquêtes 1867-1925), requêtes (1806-1912), adoptions (1807-1925).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1958).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1958).

- dossiers de procédure correctionnelle (An VIII-1954). Répertoire par nature des délits avant 1940.

2) Tribunal criminel et cour d'assises

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (151 U)

- arrêts (dont les arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1811.

b) Cour d'assises (163, 208 U; 1074 et 1429 W)

- arrêts (1811-1920).

- dossiers de procédure (An VIII-1957). Ils sont classés par nature de crimes avant 1940.

II. Tribunaux de première instance (U)

Le fonds du tribunal d'Aix est répertorié en 156 à 158, 166 à 167, 181 à 182, 194 à 201, 204 à 208 U et 2 W; celui de Marseille en 400 à 443 U, et 63, 1054, 1148, 1158, 1228 et 1237 W; celui de Tarascon en 300 à 319 U et 71, 1039, 1307 et 1327 W.

Les fonds du parquet sont peu importants, même pour Marseille où ne sont conservés, outre des circulaires (An V-1859), que des statistiques, des registres de condamnés et P.-V. et plaintes pour 1939-1948 (avec les rapports et enquêtes de la Sûreté pour 1944-1962).

Au civil les jugements ordinaires sont complets, mais ne commencent qu'en 1811 à Marseille (pour les jugements sur requêtes voir les précédents et également la série des «feuilles d'audiences» 1811-1869 avant 1863). Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements civils à Tarascon et ont quelques lacunes à Aix (1809-1810, 1813-1814, 1883). Si l'on excepte Aix où la documentation concerne surtout la première moitié du XIX^e siècle, les séries civiles sont très importantes et conservées pratiquement sans lacune, particulièrement à Marseille : adjudications (avec série distincte des cahiers des charges pour 1862-1956), ordres, rapports d'experts, enquêtes et testaments exécutoires sont en grand nombre, avec en outre des jugements arbitraux (An VIII-1922), qualités (1908-1930), envois en possession (1862-1944), mariages et séparations (1860-1948), engagements de militaires (1818-1928), etc...Seuls les dossiers d'expropriation paraissent déficitaires.

Au correctionnel les jugements sont complets sauf à Marseille, mais les lacunes (particulièrement 1857-1860) peuvent être comblées en partie par la série des «feuilles d'audiences» déjà citée. Les dossiers de procédure, rassemblés avec les dossiers d'assises et d'appels correctionnels à Aix, sont très nombreux à Marseille depuis 1851 (un seul article avant pour l'An X), avec des lacunes de 1890 à 1918. A Tarascon, conservés pour le XIX^e siècle (An VIII-1896) ils le sont très peu pour le siècle suivant, seules les années 1926 et 1949-1950 étant représentées.

<i>Tribunal</i>	<i>Aix-en-Provence</i>	<i>Marseille</i>	<i>Tarascon</i>
Cotation	U	U	U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1881-1948	An VIII...1868
- dossiers de personnel	An X-1900		
° magistrats			1860-1900
° officiers ministériels			1840-1938
- formation, listes du jury		An VIII...1851	
- statistiques	1813-1816	1840...1939	
- relevé des crimes, délits...			1918...1971
- registres des condamnés		1849-1894	
- procès-verbaux		1939-1948	1955-1971

<i>Tribunal</i>	<i>Aix-en-Provence</i>	<i>Marseille</i>	<i>Tarascon</i>
b) civil			
Délibérations du tribunal		An IX-1833	
- répertoires		1900-1919	1864-1938
- rôles		1889...1942	
- causes ordinaires	An IX-1942	1811-1956	An VIII-1950
- jugements sur requêtes	1807..1942	1863-1956	
- référés		1864-1956	1807-1950
- divorces	An XIII-1814	1914-1956	1936-1949
- décès de militaires		1920-1923	
- pupilles de la Nation		1918-1957	1918-1950
- loyers		1922-1948	
- pensions		1920-1956	
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	An XI-1840	An IX-1956	An IX-1950
- expropriations	1840-1862	1896...1946	
- accidents du travail		1900-1957	1921-1950
- ordres et contributions		1861-1930	1841...1937
- successions (renonciations...)		1850...1948	An VI-1946
- rapports d'experts	An VIII-1914	An IX-1956	An VIII-1950
- enquêtes	An VIII-1840	1862-1956	An VIII-1950
- testaments	An IX-1840	1862-1956	1808-1947
- dépôts	1826-1830	An IX...1912	1808-1947
- assistance judiciaire			1952-1962
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An XI-1947	An IX...1956	An IX-1950
- parties civiles			
- répertoires	1818...1877		1878-1935
* dossiers de procédure	An VIII..1948	An X...1956	An VIII...1950
* mineurs		1949-1958	

III. Tribunaux de commerce (U)

Les fonds des tribunaux d'Aix, Martigues et Salon ne sont pas représentés aux A. D. Celui d'Arles n'est représenté que pour le tout début du XIX^e siècle, hormis quelques documents provenant d'entreprises saisies entre 1880 et 1956. Le fonds de La Ciotat comporte essentiellement des plumitifs de jugements et quelques dossiers de faillites. A Tarascon (U et 70 W), aux jugements et faillites (numérotées) s'ajoutent des rapports d'experts. Seul le fonds de Marseille (U et W : 69, 1047) est important (mais lacunes 1815-1837 pour les jugements) avec de belles séries de rapports d'experts et rapports de mer, les dossiers de faillites étant classés, par ordre alphabétique des faillis, en trois séries distinctes par les dates.

<i>Tribunal</i>	<i>Arles</i>	<i>La Ciotat</i>	<i>Marseille</i>	<i>Tarascon</i>
Cotation	15 B, 576 U	14 B	13 B, 530-533, 545-548 U	570-575 U
- jugements	1722-1815	An VII-1858	An VIII..1949	An IV-1948
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés			1808-1937	
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations		An XI...1858	1793-1940	s.d.
- marques de fabriques				
- rapports d'experts	1801-1813		1876-1947	1887-1947
- rapports de mer	1792-1819	1808-1812	1808-1964	

IV. Conseils de prud'hommes

Les conseils de prud'hommes n'ont pas versé leurs archives, si ce n'est des enquêtes imprimées et des règlements intérieurs pour celui d'Aix (211 U).

Il existe par contre plusieurs fonds de prud'hommes pêcheurs :

- Cassis (251 E) : délibérations (1790...1905), «lettres, pièces de dépenses, procès» (1779-1948).

- La Ciotat (46 J) : règlements (1510-1956), délibérations (1792-1960), abonnements (1878-1967), demi-part (1824-1891), teinture des filets (1850-1936), comptabilité (1806-1976) et jugements du tribunal de pêche (1893-1941).
- Marseille (250 E, en cours de classement) : délibérations (jusqu'en 1822), correspondance (jusqu'en 1827), comptabilité, abonnement et teinture des filets (XIX^e siècle), etc...

V. Justices de paix (U)

Les fonds - représentés parfois pour les trois premières décennies du XIX^e siècle seulement - sont le plus souvent regroupés en séries uniques de «minutes» ou «jugements», incluant également les actes extra-judiciaires. Les justices de l'arrondissement d'Aix sont cotées en 183 à 192 U, celles de l'arrondissement de Tarascon en 320 à 328 U et celles de l'arrondissement de Marseille en 450 à 459 U. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (65, 68, 1067, 1174 et 1198 W).

Aix (nord)	An IX-1826	Marseille 3 ^o canton	1930-1953
Aix (sud)	An IX-1827	Marseille 4 ^o canton	1890-1953
Arles (est)	1850-1953 (lac.<1905)	Marseille 5 ^o canton	1938-1954
Arles (ouest)	An VII-1953 (lac.<1940)	Marseille 6 ^o canton	1941-1953
Arles (simple police)	1901-1940	Marseille 7 ^o canton	1887-1953
Aubagne	1803-1951	Marseille 8 ^o canton	1837-1953
Berre	1806-1829	Martigues	1802-1829
Châteaurenard	An XI-1829	Orgon	An XI-1826
Ciotat (La)	An XI-1830	Peyrolles	An XI-1934
Eyguières	An XI-1945 (lac. nb.)	Roquevaire	An XI-1952
Gardanne	An XI-1938	Saint-Rémy	An XI-1945
Istres	An IX-1829 (lac.)	Saintes-Maries	An XI-1940 (lac.)
Lambesc	An XI-1929	Salon	An XI-1829
Marseille 1 ^o canton	fonds en déficit	Tarascon	1830-1945
Marseille 2 ^o canton	1905-1953	Trets	1802-1938 (lac.)

VI. Juridictions spéciales (U)

- 1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (152 U) : arrêts et jugements de compétence (An IX-1811).
- 2) Cour prévôtale (130 U)
 - arrêts avec procès-verbaux d'exécution (1816-1818).
 - procès-verbaux et procédures (1816-1818).
- 3) Cour prévôtale des douanes d'Aix (134 U)
 - arrêts de la Cour et des tribunaux ordinaires des douanes (dont Cette et Perpignan) de 1811 à 1814.
 - procès-verbaux d'audiences, listes et registres des condamnés.
- 4) Cours de justice et chambres civiques (500 à 503 U)
 - dossiers des affaires jugées et non-lieu pour Marseille et Arles (1944-1946).
 - dossiers de la section de Grasse (Alpes-Maritimes) de 1945 à 1946.
 - dossiers des juridictions des Basses-Alpes de 1944 à 1945 (501 U).
 - dossiers des juridictions du Var de 1944 à 1945 (502 U).

C. Fonds pénitentiaires

- 1) Prisons d'Etat (2 Y 787 à 789)
 - registres d'écrou des prisons politiques de 1848 (Forts Saint-Jean, Saint-Nicolas, château d'If) et 1852 (Lazaret, à Marseille).
- 2) Prisons départementales (2 Y, 1275 et 1348 W)

A l'exception de Tarascon (pas d'érou après les années 1860), les séries de registres d'érou sont relativement complètes (mais lacunes à Marseille pour l'arrêt 1865-1899 et en correction pour 1874-1883). Pour Marseille les registres sont classés par établissements (maison d'arrêt : Palais, Présentines, Chave; maison de dépôt (1823-1864); maison de correction : Chave, Saint-Pierre; maison des femmes : Sainte-Madeleine, Présentines...). L'érou 1855-1857 du pénitencier agricole de Chiavari (Corse) est classé en 2 Y 790.

Il y a pour Aix des érous du tribunal spécial et de la Cour prévôtale des douanes. La maison d'arrêt des Baumettes a versé les dossiers pénaux de 1960 à 1970 (1275 W) et celle d'Aix des cahiers d'audiences pour les divers tribunaux (1928-1976) ainsi que les «extraits de minutes du greffe du T.G.I.» de 1954 à 1970 (1348 W). Les érous postérieurs sont aux prisons de Marseille et d'Aix.

<i>Prison</i>	<i>Aix-en-Provence</i>	<i>Marseille</i> (hommes)	<i>Marseille</i> (femmes)	<i>Tarascon</i>
Cotation	2 Y 1 à 260	2 Y 261 à 786	2 Y 825 à 991	2 Y 992 à 1041
* registres d'érou :		[an II-1824]		
- arrêt	1791-1936	An IX...1936	1841-1937	An XIII...1862
- correction	1834-1927	1823...1935	1840-1931	1839-1865
- justice	An IV-1933			
- simple police	1817-1901	1843...1940	1862-1928	
- dettiers	1813...1939	1818...1934	1879-1934	
- passagers civils	An IV...1935	1812...1935	1910-1920	1812-1869
- passagers militaires	1822...1919	1848		1806-1855
- répertoires	An VII...1940	1889-1935	1879-1918	1917-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1825...1976			
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

3) Dépôts de mendicité (2 Y 1042 à 1102)

- correspondance (1850-1900), statistiques (1859-1870), punitions (1850-1897).
- interrogatoires (1853-1902); registres matricules des reclus de 1850 à 1902 (avec répertoires); registre d'érou de la prison annexe du dépôt (1852).

4) Jeunes détenus (2 Y 791 à 824 et 2 Y 844)

- maison pénitentiaire Saint-Pierre : état général des détenus (1839-1867), érou des prévenus (1848-1871) et des condamnés (1839-1870).
- maison d'éducation correctionnelle Ste-Madeleine (filles) : érou de 1844 à 1852 (2 Y 844).
- colonie agricole de Beaurecueil : érou (1864-1880).
- colonie pénitentiaire Saint-Antoine (Corse) : érou (1860-1864).

5) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (1 Y 158 à 275)

- organisation des camps, personnel et comptabilité.
- listes, registres d'entrées et sorties, registres matricules et dossiers des internés (1914-1919).

6) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (4 Y)

- fonds de la direction régionale des centres de séjour surveillés : correspondance, personnel, comptabilité et listes d'internés (1940-1946).
- fonds des camps : organisation administrative pour tous et registres d'érou (Saint-Mitre 1945, Saint-Pierre 1944-1945), dossiers individuels d'internés (Milles 1940-1942, Saint-Mitre 1944-1945, Saliers 1941-1944 avec les carnets anthropométriques). Il y a également quelques dossiers administratifs avec parfois des listes d'internés pour des camps extérieurs au département : Bandol, Cannes (Montfleury), Gap, Nice (hôtel Suisse, asile Sainte-Marie).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 3 J. Fonds Astier, faillites (1929-1966).

Sous-série 1 M (en cours de reclassement) : contient les dossiers des condamnés à la suite du Coup d'Etat de 1851 (avec interrogatoires, témoignages, procès-verbaux; classement communal).

Sous-série 4 M (Police)

- 133 à 587. Rapports de police (1817-1940; surtout depuis le dernier quart du XIX^e).

- 2005 à 2138. Surveillance légale avec dossiers des interdits de séjour (1870-1940). Cf. 4 W de 1940 à 1968.

- fonds du S.R.P.J. de Marseille (W : 1169, 1269, 1289) : dossiers d'enquêtes (1941-1966), délits politiques (1940-1951), dossiers individuels de police judiciaire (1941-1952) et dossiers des affaires criminelles (1945-1966).

Sous-série 4 N. Bâtiments des tribunaux de 1813 à 1940 (3 W : 1940-1967) et des prisons de 1816 à 1942 (3 W : 1940-1957).

Sous-série 12 Q : actes judiciaires des bureaux d'Aix (1791-1899), Marseille (1791-1872) et Tarascon (1792-1899).

Sous-série R :

- 2 R 97 à 138. Justice militaire : déserteurs et insoumis (An XI-1921), amnistie de 1810, avis de recherches et signalements (1872-1939), arrestations (1909-1922), condamnés à l'incorporation dans les Bataillons d'Afrique (1906-1924).

- 2 R 139 à 724. Fonds des tribunaux militaires :

- * dossiers de procédure (An XII-XIV, 1808-1914). Intérêt des affaires politiques pour la période 1871-1874.

- * jugements des conseils de guerre séant à Marseille, (An V-1914); Nice (Ans VII-XIII); Toulon (1806-1880); Bastia (conseil permanent de révision 1816-1851); Ajaccio (1818-1851). Répertoires des plaintes, des jugements et jugements du conseil de révision de Marseille.

- * extraits des jugements des cours militaires des armées de France, d'Italie, d'Espagne, de la grande Armée (An IX-1815), de l'armée d'Orient (1854-1856), du conseil de guerre maritime (1811-1812).

Sous-série 1 Z (sous-préfecture d' Aix) : rapports de police et gendarmerie (1873-1950), Cour de justice et épuration, condamnations (1944-1946), internés de Saint-Mitre (1945), personnel des prisons (1921-1955), rapports des renseignements généraux (1950-1966).

Sous-série 2 Z (sous-préfecture d'Arles) : camp de Frigolet de 1915 à 1917 (2 Z 27) et camp de Saliers de 1942 à 1949 (2 Z 29)

Sous-série 5 W :

- 128 à 251. Internements et résidences forcées (1940-1948). Dossiers individuels.

- 292 à 315. Rapports de police (1940-1948).

- 330 à 346. Répression politique et administrative : enquêtes (1940-1946).

Sous-série 9 W. Fonds du C.D.L. des Bouches-du-Rhône : dossiers des personnes poursuivies, arrêtées et condamnées; arrêtés d'internements, dossiers saisis chez les particuliers (1944-1946), registres et fiches d'inculpés.

Calvados

Archives départementales : 61, rue de Lion-sur-Mer, 14 000 Caen
Renseignements mis à jour le 18 mars 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Caen (ressort : Calvados, Manche et Orne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bayeux	Liste p. 377	Bayeux	Caen (1822)
Caen		Caen	Condé-sur-Noireau (1832)
Falaise		Condé-sur-Noireau	Falaise (1883)
Lisieux		Falaise	Lisieux (1858)
Pont-l'Evêque		Honfleur	Vire (1814)
Vire		Isigny	
		Lisieux	
		Orbec	
		Vire	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Caen (ressort : Calvados, Manche, Orne et Sarthe)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Beaulieu (1871), Caen (1926), Rennes (1948)
- Maison centrale de Beaulieu (Caen) depuis 1811
- Prisons départementales : Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Vire
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Bonneville-sur-Touques, Vaucelles et Sully (ferme de la Madeleine)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Calvados, par G. Bernard, 1979, 411 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet par F. Porchet, fascicules non paginés [Répertoire et cotation provisoires], index manuscrit. Répertoire en cours de réfection pour la Cour d'appel et les assises, par F. Porchet.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, 1970, 21 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Etat sommaire en préparation.

C. Bibliographie

Barbé-Marbois (François, marquis de), *Visite des prisons des départements du Calvados et de la Manche par un membre de la Société Royale pour l'amélioration des prisons en août et septembre 1821*, Paris, 1821, 40 p.

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), *Rapport sur le questionnaire de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relatif au régime des établissements pénitentiaires. Cour d'appel de Caen*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1873, 49 p.

Bertaux (J.-J.), Ceux que l'on enfermait, *Annales de Normandie*, n° 1, mars 1983, p. 78-81.

- Bozec (Véronique), *La Délinquance féminine à Caen de 1845 à 1870*, mémoire de maîtrise, Caen, 1982, 2 volumes.
- Clemence (Marie-Françoise), *La Criminalité dans le Calvados de 1845 à 1875, d'après les minutes de la Cour d'assises de Caen*, mémoire de maîtrise, Caen, 1976, 199 p.
- Dartiguenave (Paul), *Les Enfants de la misère aux XIX^e et XX^e siècles. Essai de comparaison : le Calvados et l'Ardèche*, thèse de 3^e cycle, Caen, 1987, 715 p.
- Désert (Gabriel), Aspects de la criminalité en France et en Normandie, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 13, 1981, p. 221-311.
- Gervais (Monique), *La Criminalité dans le Calvados d'après les archives de la Cour d'assises (1815-1844)*, mémoire de maîtrise, Caen, 1974, 64 p.
- Héraud (Jean), *La Cour impériale de Caen sous le règne de Napoléon III*, discours de rentrée à l'audience solennelle de la Cour d'appel de Caen, 16 septembre 1969, Caen, 1969, 40 p.
- Hommeril (Philippe), *La Criminalité dans le Calvados de 1792 à 1799*, mémoire de maîtrise, Caen, 1973, 145 p.
- Lefloch (Anne-Marie), *La Délinquance féminine dans la circonscription judiciaire de Caen (1870-1871, 1900-1901, 1970-1971)*, mémoire de maîtrise, Caen, 1975, 80 p.
- Lecornu (Marie-Françoise), *La Criminalité dans le Calvados*, mémoire de maîtrise, Caen, 1976, 203 p.
- Marsault (Sylvaine), *La Délinquance féminine vue à travers les minutes du tribunal correctionnel de Caen 1880-1913*, mémoire de maîtrise, Caen, 1981, 2 volumes.
- Muse (Françoise), *L'Homicide dans le Calvados de 1811 à 1914 et la question de l'expertise psychiatrique*, mémoire du certificat d'études spéciales de psychiatrie, Caen, 1980, 619 p.
- Osmont (Alain), *La Prostitution et le monde des prostituées à Caen dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Caen, 1977.
- Pinson (G.), *Etude sociologique des prévenus de vagabondage et de mendicité, tribunal correctionnel de Lisieux, 1836-1850*, dossier d'archivistique pour l'obtention de la licence d'histoire, Caen, 1977.
- Quetel (Claude), Le dépôt de Beaulieu à Caen (1765-1819) et la question du «grand renfermement», *Actes du 105^e C.N.S.S.*, Caen, 1980, Histoire moderne et contemporaine, Paris, CHTS, 1984, tome II, p. 217-226.
- Quetel (Claude), Un archétype de l'horreur carcérale : la tour Chatimoine in Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Bouärd, *Annales de Normandie*, 1982, volume II, p. 509-532.
- Vibert (Anne-Marie), Délinquance et délinquantes dans la région de Caen XIX^e-XX^e siècles, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 13, 1981, p. 193-220.
- Vidalenc (Jean), La désertion dans le département du Calvados sous le Premier Empire, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1959, p. 60-72.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires ont subi des pertes lors de la deuxième guerre mondiale (tribunal de première instance de Falaise, tribunaux de commerce de Caen, Condé-sur-Noireau, Honfleur). Ils sont répertoriés pour partie en «série continue», avec imprécision parfois. Les renseignements donnés ci-dessous sont provisoires et incertains.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux : fonds non classé
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture : fonds non classé ?

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) Maison centrale de Beaulieu

L'origine préfectorale des documents suivants est probable mais non certaine.

Outre la correspondance (1898-1921); dossiers de travaux et plans (1821-1880 environ); dossiers de personnel (1811-1900 environ); «affaires diverses» (1804-1902); documents sur les détenus : libérés conditionnels (1885-1908), relégués (1886-1902), interdictions de séjour (1899-1901), encellulement (1883-1902), grâces (1872-1908).

b) Prisons départementales

- correspondance, états de situation (1836-1859), règlements, rapports.
- dossiers de personnel (1820-1907).
- détenus : encellulements (1903-1921); libérations conditionnelles (1885-1892); relégations (1897-1918); interdictions de séjour (1903-1906); recours en grâce (1908-1913); dossiers sur les jeunes détenus (1864-1931).

c) Dépôt de mendicité

Dépôt de mendicité de 1809-1819 (avec rapport moral); renouvellement du traité avec le département de la Sarthe, traités avec les départements étrangers.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel de Caen et cour d'assises (U)

Répertoire en cours de réfection. Disponible en 1989, sous forme manuscrite, il constituera un remarquable instrument de travail pour les fonds de la Cour d'appel et de la cour d'assises : outre les états numériques, tous les dossiers de la chambre d'accusation, de la chambre correctionnelle et des assises ont été mis sur fiches (nature de l'affaire, état-civil de l'inculpé, date du jugement et condamnation). La consultation des fiches pourra se faire par les entrées suivantes : profession du prévenu, nature du délit. De même le fichier du personnel judiciaire intègre les références de la résidence, de l'état-civil et de la fonction.

1) Cour d'appel (U)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (1841-1914).
- organisation et fonctionnement des divers tribunaux (1807-1953).
- fonds important pour le personnel judiciaire et les officiers ministériels : dossiers individuels, classés par professions, département et tribunal (XIX^e-XX^e siècles).
- correspondance importante, représentée dès le milieu du XIX^e siècle et massivement à partir du début du XX^e siècle : avec les parquets de chaque tribunal, les préfetures et les administrations, la chancellerie (classement par origine).

- * rapports politiques et administratifs : dissolutions des congrégations religieuses (début du XX^e siècle); affaires politiques et syndicales (nombreuses enquêtes pour l'entre-deux-guerres); dossiers des soldats morts pour la France (1918-1920); dossiers des pupilles de la nation (1918-1938); séquestre des biens ennemis pendant les deux guerres (mines pour la première), etc...

- * rapports concernant les condamnés : dossiers de condamnés à mort, exécutions (1826-1918); recours en grâce, révisions, amnisties (1907-1958); surveillance des prisons; notices hebdomadaires très complètes pour la période de la deuxième guerre (par tribunaux).

- statistiques variées (1907-1943).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1956).
- cour régionale des pensions : arrêts (1922-1937) et dossiers pour (1949-1958).
- dossiers de procédure civile et commerciale (1806 à 1958). Classés par départements, l'inventaire donnant le type de litige, ses date et lieu, les noms des parties.

d) Chambre des mises en accusation

- arrêts de 1811 à 1942 (série pour chaque département après 1817).
- dossiers de l'An IX à 1937 (avec demandes en réhabilitations à partir des années 1880).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1956); répertoires (1938-1956); registre des condamnés 1945-1956.
- dossiers de procédure pénale de 1813 à 1956 (classement départemental).

2) Tribunal criminel (L) et cour de justice criminelle (U)

- registres des arrêts (L) et dossiers de procédure (An VIII-1811).

Index des dossiers sur fiches (type d'affaire, état-civil des inculpés, profession, âge, date du jugement) par ordre chronologique des affaires, avec une table alphabétique des noms des personnes citées (incluant les tribunaux spéciaux) pour 1792-1811. Même indexation pour la série des appels correctionnels jugés par le Tribunal criminel.

3) Cour d'assises (U)

- arrêts (1811-1949).
- dossiers de procédure de 1811 à 1956 (probablement complets), en cours d'inventaire (identification précise de chaque affaire et des accusés).

II. Tribunaux de première instance (U)

Le repérage des séries d'actes est souvent difficile du fait d'un classement sans ordre jusqu'aux années 1960. Il y a ensuite des cotations en série continue, puis en W (1217, 1239, 1252, 1326) pour les versements les plus récents. Le tribunal de Falaise, sinistré en 1944, est représenté le plus souvent par des documents du début du XIX^e siècle (An VIII-1825 environ).

Les fonds des parquets sont diversifiés et importants à Bayeux, Lisieux et Pont-L'Evêque. La documentation sur les délinquants est fournie : notices, enregistrement des procès-verbaux, affaires à l'instruction, enquêtes...Importante série de P.-V. de police et gendarmerie à Caen pour la période 1853-1916.

Au civil, les jugements ordinaires semblent complets, compte-tenu de l'identification imprécise pour le début du XIX^e siècle (plumitifs, feuilles d'audiences, placets...). Les jugements sur requêtes sont en partie lacunaires à Bayeux et Vire; ils sont probablement regroupés avec les actes civils dans une série d'«actes divers» (An VIII-1925) à Pont-L'Evêque. Parmi les actes civils, ordres et enquêtes sont gardés à titre de spécimens. Adjudications et rapports d'experts, copies collationnées forment au contraire des séries importantes. Pour Caen les actes civils sont très lacunaires entre 1825 et 1900.

Au correctionnel les jugements sont conservés seulement depuis 1821 à Lisieux, et ils paraissent déficitaires à Pont-L'Evêque entre 1817 et 1852 et à Vire entre 1813 et 1930. Des jugements forestiers sont présents à Bayeux (1833-1868), et des jugements de conscrits réfractaires à Pont-l'Evêque (An XI-1813) et Vire (An X-1837). Les dossiers de procédure sont importants, mais non classés en partie pour le XIX^e siècle. A Falaise, ne sont conservés que les non-lieu après 1825, et la procédure correctionnelle est lacunaire à Pont-l'Evêque (dossiers nombreux seulement à partir de 1925) et Vire (première moitié du XIX^e siècle surtout).

<i>Tribunal</i>	<i>Bayeux</i>	<i>Caen</i>	<i>Falaise</i>	<i>Lisieux</i>	<i>Pont-L'EV.</i>	<i>Vire</i>
Cotation						
a) parquet						
- correspondance, rapports	1806...1957	An X...1918		1808...1961	An VIII...1958	An VIII-1925
- dossiers de personnel	XIX ^e -XX ^e			An VIII-1958	An VIII-1930	
° magistrats			An XI-1901			1823-1926
° officiers ministériels		1806-1925	1813-1899			An VIII-1939
- formation, listes du jury			1863-1907			1896-1926
- statistiques	1826...1940	1822-1905		1933-1958	1914-1939	1831-1909
- relevé des crimes, délits	1868...1945	1939-1958		1821...1961	1921-1959	
- registres des condamnés	1867-1920			1811...1926	1874...1942	1832-1904
- procès-verbaux	1840...1945	1853...1956	1919...1956	1943-1960	1890...1958	1875...1925
b) civil						
Délibérations du tribunal	An VIII-1923			An VIII...1944	1869-1944	An VIII-1848
- répertoires	1822...1912		An VIII-1825	An VIII-1941	An VIII...1942	An XI-1893
- rôles	1841-1926	An VIII...1848	An VIII...1909	An VIII...1941	1891...1943	1914-1941
- causes ordinaires	An VIII-1946	An VIII-1946	An VIII-1825	An VIII-1939	An VIII-1955	An IX-1946
- jugements sur requêtes	1843...1946	An VIII-1946	An VIII...1946	An IX-1939	An VIII-1955	1811...1946
- référés	1821...1939	1939-1958	1945-1949		1807...1939	
- divorces		1929-1957		1940-1946		
- décès de militaires				1920-1930		1913-1926
- pupilles de la Nation	1918-1946	1918-1946			1918-1951	1942-1946
- loyers	1918-1935	1918-1946	1940-1946	1919-1935	1920-1953	1919-1938
- pensions		1928-1939				
- déchéance paternelle						

<i>Tribunal</i>	<i>Bayeux</i>	<i>Caen</i>	<i>Falaise</i>	<i>Lisieux</i>	<i>Pont-L'Év.</i>	<i>Vire</i>
- interdictions						1834-1838
- adjudications	An VIII-1946		An VIII...1838	An IX-1940	1850-1926	1817...1943
- expropriations	XIX ^e -XX ^e		1857...1922	1857-1939	1825-1939	1813-1920
- accidents du travail	1900-1946	1912-1946	1936-1959	1899-1954	1908-1945	1900-1946
- ordres et contributions	An VIII...1935	An VIII...1939	An IX-1826	1809...1939	1845...1941	An XI...1855
- successions	An XI-1939		An VIII-1825	An XI...1954	An IX-1940	1857-1946
- rapports d'experts	An VIII-1946	An IX...1946	1944-1946	An VIII-1966	An VIII...1939	An VIII-1939
- enquêtes	An VIII...1946	An VIII...1946	1944-1946	An IX...1939	1925...1939	1923-1946
- testaments	1826-1946	1824-1946		1812-1955	1930-1939	1940-1946
- dépôts	An VIII...1900	An XIII-1839	An IX-1827		An VIII-1925	
- assistance judiciaire	1903-1958	1884...1958	1945-1958	1939-1954		1851...1958
c) correctionnel						
* jugements						
- ministère public	An IX-1939	An VIII-1940	An VIII-1829	1821-1955	An VIII...1955	An VIII...1939
- parties civiles	1875-1936	1830-1930				
- répertoires	1816-1941			1905-1921	1905-1951	
* dossiers de procédure	An IX...1939	An IX-1938	An VIII...1910	An VIII...1946	1884...1946	An VIII...1890
* mineurs	1931-1951	1914-1940		1914-1951	1930-1951	

III. Tribunaux de commerce (U)

Le tribunal de Condé-sur-Noireau a été totalement sinistré en juin 1944; ceux de Caen et Honfleur, partiellement. Les archives restent sur place à Bayeux et Lisieux. Pour ce dernier, outre les jugements bien conservés jusqu'au début du XX^e siècle, les autres documents concernent surtout le XX^e siècle, notamment les étiquettes de fromages pour les marques de fabrique. Les fonds représentés aux A. D. (Caen et Honfleur) sont peu importants.

1) Tribunal de Caen (1035 W et 1098 W)

- placets (1944-1958); référés (1945-1953).
- registre du commerce (chronologique) de 1945 à 1949.
- registre des métiers (1944-1962).

2) Tribunal de Honfleur

Versement de 1975 aux A. D. en série continue (8 articles) : documents du début du XIX^e siècle seulement (visites de navires : réglementation, certificats de visites de l'an An X à 1818, rapports de mer de 1808 à 1814...)

IV. Conseils de prud'hommes

Fonds souvent détruits en 1944 (Caen, Falaise).

Seul est présent aux A. D. le fonds de celui de Lisieux (U, série continue 10564 à 10677) :

- minutes des jugements (1866-1946) et registres des décisions (1860-1938).
- registres des dépôts de marque (1860-1890).
- contrats d'apprentissage et contrats collectifs (1907-1943).

V. Justices de paix

Peu de fonds sont complets (Orbec, Saint-Sever, Vire) et beaucoup de justices ne possèdent plus de documents pour le XIX^e siècle. Une partie de ces documents est classée en série continue et en W (versement des tribunaux d'instance de Pont-l'Évêque en 1345 W, de Bagnères en 1217 W, de Caen en 1062 W)

Aunay	fonds en déficit ?	Douvres	An X-1939
Balleroy		Dozulé (Dives < 1833)	An X-1955 (lac.)
Bayeux	An VIII-1939	Evrecy	1817-1953 (lac. 1862-1915)
Bény-Bocage	1890-1961 (lac.)	Falaise (nord)	
Blangy-le-Château	1932-1955 (épaves avant)	Falaise (sud)	
Bourguébus	1814 -1940 (lac. < 1900)	Honfleur	An III-1955
Bretteville-sur-Laize	fonds en déficit ?	Isigny	
Caen (est)	1945-1953	Lisieux 1 ^o section	An IX-1928; 1945-1960
Caen (ouest)	1945-1953	Lisieux 2 ^o section	An X-1960 (lac.)
Cambremer	An X-1955	Livarot	An XII-1960 (lac.)
Caumont-l'Éventé	1923-1939 (lac.)	Mézidon	1916-1960 (lac.)
Condé-sur-Noireau		Morteaux-Coulibœuf	
Creully	An VIII-1942	Orbec	An X-1962

Pont-l'Evêque	1927-1955 (lac.)	Trévières	1809-1810
Ryes	An X-1962	Troarn	1800-1953
Saint-Pierre-sur-Dives	1919-1960 (lac.)	Trouville (créée en 1872)	1872-1955 (lac.)
Saint-Sever	An X-1938	Vassy	
Thury-Harcourt		Villers-Bocage	
Tilly-sur-Seulles		Vire	1791-1940

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (An IX-1811) : procédures (inventaire détaillé des affaires).

2) Cour prévôtale des trois départements

- registre des arrêts rendus (1816-1818) et procédures pour le Calvados.
- pour chaque cour (Coutances, Alençon, Caen) dossier d'organisation.

3) Tribunal spécial 1942-1944 (U, série continue 42166 à 42177) : jugements et procédure (12 art.).

4) Cour de justice et chambre civique

- arrêts de la Cour de justice (septembre 1945-septembre 1948) et de la Chambre civique (octobre 1944-mars 1948); avec registres d'audiences.
- dossiers d'instruction et procédure de 1944 à 1956 pour le Calvados, de 1944 à 1951 pour l'Orne et de 1943 à 1946 pour la Manche.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale (Y)

Le centre pénitentiaire conserve des registres d'écrou depuis 1943 seulement.

- documents divers : bâtiments, service intérieur, travail et lettres de détenus pour le tout début du XIX^e siècle.
- registres d'écrou : hommes et femmes (An XII-1819), hommes (1819-1861), femmes (1819-1850), jeunes filles (1847-1849), dettiers (An IX-1829).
- registres matricules de 1809 à 1929 (hommes et femmes) et tables alphabétiques.

2) Prisons départementales (Y)

Les documents postérieurs sont dans les maisons d'arrêt de Caen et Lisieux.

<i>Prison</i>	<i>Bayeux</i>	<i>Caen</i>	<i>Falaise</i>	<i>Lisieux</i>	<i>Pont-L'Evêque</i>	<i>Vire</i>
* registres d'écrou :						
- arrêt	1810-1864	An X-1864	An IX-1859	1824-1866	1836-1864	An VIII-1860
- correction	1808-1864	An IX-1864	1836-1860	1836-1866	1838-1859	An XI-1860
- justice		An VIII-1858				
- simple police	1842-1859	1842-1865	1842-1862	1842-1862		1842-1862
- dettiers		1826-1840	An XII-1847	1842-1880		1808-1857
- passagers civils		1835-1863	1841-1853	1842-1880		1841-1853
- passagers militaires	1824-1831		1813-1855			An XI-1831
- répertoires		1822-1829				

3) Centres d'internement

a) Camp de la 1^e guerre mondiale : Vire (fonds de la sous-préfecture de Vire Z 2674 à 2688)

- organisation, dossiers des internés.

b) Camp de la 2^e guerre mondiale : Bonneville-sur-Touques (M 15039 à 15041)

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Les séries modernes étant dépourvues pour la plupart de répertoires il convient de se reporter au fichier de ces séries M-Z aux rubriques topographiques et thématiques souhaitées pour avoir les cotes de documents concernant les tribunaux et prisons (notamment pour le fonds du cabinet, les séries M, N, etc...).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Bayeux (1791-1900); Caen (1791-1884); Falaise (An VII-1852); Honfleur (1884-1898); Lisieux (1791-1829); Mézidon (1864-1902); Pont-l'Evêque (An VII-1826); Vire (1791-1829).

Série Z pour les fonds des sous-préfectures :

Presque tous les fonds ont des documents portant sur les élections consulaires et prud'homales ainsi que sur les prisons (avec registres de délibérations des commissions de surveillance: Bayeux; Falaise; Vire de 1820 à 1926).

Cantal

Archives départementales : rue du 139^e Régiment-d'Infanterie, 15 012 Aurillac Cedex
Renseignements mis à jour le 23 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Riom

Cour d'assises de Saint-Flour (Aurillac depuis 1958)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Aurillac	Liste p. 383	Aurillac	Aurillac (1906)
Mauriac		Mauriac (1809-1822)	
Murat		Saint-Flour	
Saint-Flour			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Aurillac (1871), Rodez (1888), Saint-Etienne (1897), Riom (1909), Toulouse (1926)
- Prisons départementales : Aurillac, Mauriac, Murat, Saint-Flour
- Jeunes détenus : colonie pénitentiaire de Boussaroque (Sansac-Veinazès); colonie de La Forêt ?
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Saint-Angeau (Riom-ès-Montagnes), Aurillac (salle Jeanne-d'Arc)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Cantal, par L. Bouyssou, 1975, 248 p., in-8°, 5 cartes.

Sous-série 4 K et 5 K (Arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture) : état sommaire manuscrit complet, par J. Borrel, environ 40 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série I U (Fonds de la préfecture) : état sommaire complet, environ 100 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série II U à III U (Fonds des tribunaux criminels et de première instance et des justices de paix) : Répertoire numérique manuscrit complet, par M.-A. Gaule, 1957-1973, environ 1000 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 6 U (Tribunal de commerce) : Répertoire numérique manuscrit complet, par J. Borrel, 1978, 16 p [Répertoire et cotation provisoires].

Série Y. Répertoire numérique manuscrit complet, 1949 et 1957, 5 p. et environ 50 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

C. Bibliographie

Garnier (Henri), *La Justice de paix du canton nord d'Aurillac pendant un siècle*, Compiègne, Impr. de A. Mennecier, 1891, 16 p.

Martres (Eugène), Statistique de la répression à la Libération dans le département du Cantal, *Bulletin du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 204, mars-avril 1973, p. 26-29.

- Tourrilhes (Joseph), *Quelques notes sur le Tribunal d'Aurillac*, Aurillac, Impr. de C. Mitterrand, 1908, 83 p.
- Zelem (Marie-Christine), La force et l'usage non écrit : Cantal, 1790-1958, in *Une France coutumière, Enquête sur les "usages locaux" et leur codification (XIXe-XXe siècles)*, sous la direction de Louis Assier-Andrieu, Paris, C. N. R. S., 1990, p. 81-94.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires, complètement inventoriés, sont représentés aux archives départementales jusqu'aux années 1920 seulement (1940 pour les justices de paix). La conservation dans les tribunaux des documents postérieurs paraît en partie défectueuse (pertes probables pour le 2^e quart du XX^e siècle à Aurillac).

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (I U)

- dépenses judiciaires et états de traitements (1870-1911).
- formation et listes des jurys (1799-1956).
- dossiers de personnel (An VIII-1959).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1958).
- conseil de prud'hommes : organisation et élections (1841-1959).
- élections au tribunal paritaire des baux ruraux (1946-1959).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)

- arrêtés (An VIII-1848, 1861-1926).
- dossiers de procédure (1856-1926). Un répertoire chronologique détaillé manuscrit, s.d., 1 volume et 1 cahier. I : dossiers 1 à 3224, 557 p. II : dossiers 3225 à 3487, 82 p. identifie les parties, le lieu, la nature et la date des affaires traitées : classement chronologique).
- période > 1926 : A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales

- correspondance, règlements (1835-1890), rapports d'inspection (1865-1959).
- comptabilité : budgets (1806-1914) et adjudications de fournitures (1810-1926).
- dossiers de personnel (1832-1948).
- détenus : transferts (1845-1885), libérations conditionnelles (1886-1960), pécule (1859-1886), évasions (1899-1959), états et renseignements.

b) jeunes détenus

- colonie de Boussaroque : rapports (1848-1857), listes nominatives (1854-1856).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (35 à 42 et 157 à 158 U)

- registres des arrêts de 1792 à 1909 (35 U).
- dossiers de procédure de 1790 à 1929 (38 U). Un répertoire numérique détaillé manuscrit, par M.-A. Gaule, 1970, (3 cahiers) identifie les dossiers (nature du crime, lieu et date).

II. Tribunaux de première instance

Parmi les quelques articles qui composent les fonds des parquets, il est à signaler la présence de deux répertoires du casier judiciaire : Aurillac (1897-1917) et Saint-Flour (1894-1926).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets de l'An VIII à 1926. Les jugements sur requêtes (séries de minutes) sont lacunaires à Murat (déficit 1876-1879) et Saint-Flour (déficit 1883-1895). Il existe de belles séries de ventes judiciaires et de rapports d'experts, ces derniers étant analysés pour la première moitié du XIX^e siècle dans un index partiel manuscrit -

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

environ 8000 fiches - des noms de personnes et de lieux des tribunaux d'Aurillac (An V-1852) de Mauriac et de Saint-Flour (An V-1832). Les dossiers d'ordres sont conservés à titre de spécimens (exceptés les registres d'inscription qui sont gardés).

Les fonds commerciaux (Murat et Mauriac, après 1822) sont représentés surtout par les jugements (réunis aux jugements civils pour Murat).

Au correctionnel, les jugements présentent quelques lacunes dans les premières décennies du XIX^e siècle (déficits 1815-1827, 1829-1831 à Aurillac; 1813-1820, 1831-1836 à Mauriac; 1860-1862 à Murat). Des séries de jugements forestiers existent à Mauriac (1815-1926) et à Murat (1852-1903). Les dossiers de procédure, conservés comme «spécimens», sont très peu nombreux.

<i>Tribunal</i>	<i>Aurillac</i>	<i>Mauriac</i>	<i>Murat</i>	<i>Saint-Flour</i>
Cotation	48-58, 156 U	61-80, 154 U	83-99, 155 U	101-126, 157 U
a) parquet				
- correspondance, rapports		An IX-1821	1811-1841	
- dossiers de personnel		1807-1809	1800-1879	1873-1899
° magistrats				
° officiers ministériels			1838-1920	1870-1892
- formation, listes du jury				
- statistiques		1861-1875		
- relevé des crimes, délits..				
- registres des condamnés		1882-1958		
- procès-verbaux				1869-1889
b) civil				
Délibérations du tribunal	1816-1958	1811...1918	1817-1837	1899-1958
- répertoires	An IX-1926	An VIII-1931	An XIII...1959	An VII-1945
- rôles		1857-1918		
- causes ordinaires	An VIII-1926	An VIII-1926	An VIII-1925	1791-1925
- jugements sur requêtes	An VIII-1926	An VIII-1926	An VIII...1926	An V...1926
- référés		1818-1823		1807-1869
- divorces				
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation				
- loyers				
- pensions				
- déchéance paternelle				
- interdictions		1859-1893		
- adjudications	1821...1926	An IX...1926	1816-1926	An X-1927
- expropriations		1878-1903	1866-1910	1881-1883
- accidents du travail				
- ordres et contributions	1897...1930	1807...1903		1844-1950
- successions	An XI-1927	1823-1894	1820...1954	An XII-1897
- rapports d'experts	An V-1926	An VII-1920	An VIII-1853	An V-1926
- enquêtes				An IV-1831
- testaments	1926-1929			1902-1926
- dépôts	1808-1928	1809-1925	1877...1949	1879-1921
- assistance judiciaire		1932-1958		
c) commercial				
- jugements		An VII...1919	Cf. civil	
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés		1906-1925		
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations			1880-1884	
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An XII...1926	1800...1927	1837...1901	An VIII-1926
- parties civiles			1872-1914	1816-1890
- répertoires	1823-1935	1881-1959	1881-1898	1837...1958
* dossiers de procédure	An VIII...1870	An IX...1923	1865...1937	An II...1934
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce

Seul le fonds d'Aurillac a une importance relative (209 art.)

<i>Tribunal</i>	<i>Aurillac</i>	<i>Mauriac</i>
Cotation	162 U	163 U
Jugements	1791-1945	
Inscription de privilèges	1926-1937	
Registre du commerce	1920...1954	1925-1959
Dossiers de faillites	1944-1960	1941-1961

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représenté

V. Justices de paix (131 à 153 U)

Les documents (jugements civils, de simple police et actes civils) sont réunis dans des séries de «jugements et divers» classées chronologiquement.

Allanche	1791-1945	Pierrefort	1793-1945
Aurillac (nord)	1791-1929	Pleaux	An III-1859
Aurillac (sud)	1855-1943 (lac.)	Riom-ès-Montagnes	1791-1900
Champs	An VII-1900	Ruines	1798-1956
Chaudesaigues	1790-1940	Saignes	1792-1899
Laroquebrou	1791-1849, 1862-1936	Saint-Cernin	1792-1933
Marcenat(Condat <1880)	1791-1880	Saint-Flour (nord)	1791-1945
Massiac	1791-1940	Saint-Flour (sud)	An XII-1945
Mauriac	An XI-1900 (lac. >1861)	Saint-Mamet	An X-1865
Maurs	1791-1857	Salers	1791-1900
Montsalvy	1791-1900	Vic-sur-Cère	1791-1936
Murat	1791-1900		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (37 U)

- arrêts (An X-1811).
- les dossiers de procédure sont réunis aux dossiers criminels de la sous-série 38 U.

2) Cour prévôtale : fonds non représenté

3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y et 1245 W)

Les registres d'écrou, généraux pour la première moitié du XIX^e siècle, sont souvent déficitaires dans les années 1860-1870 (lacune 1887-1926 pour la maison de justice). Les fiches anthropométriques sont conservées pour la période 1902-1959. Les documents postérieurs sont à la prison d'Aurillac.

<i>Prison</i>	<i>Aurillac</i>	<i>Mauriac</i>	<i>Murat</i>	<i>Saint-Flour</i>
Catégorie de documents				
* registres d'écrou :				
- arrêt	1832...1928	1832...1926	1832...1926	1822...1957
- correction	1832...1920	1832...1926	1832...1925	1822...1916
- justice	1927-1930			An XI-1886
- simple police		1895-1926	1890-1924	
- dettiers	1875-1934	1811...1924	1898-1925	1831...1904
- passagers civils		1818...1926	1871...1925	1847-1885
- passagers militaires		1841-1861		

<i>Prison</i>	<i>Aurillac</i>	<i>Mauriac</i>	<i>Murat</i>	<i>Saint-Flour</i>
- répertoires	1879-1914	1880-1926		
* autres documents				
- contrôle nominatif				
- dossiers pénaux				1937-1957
- ordres de services				

2) Centres d'internement

- Saint-Angeau : organisation, personnel de 1940 à 1947 (1 W 63, 78, 148 à 149).
- Dossiers des internés et assignés à résidence de 1944 à 1945 (IV M, 962 à 965).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série F. 229. Jugements de conscrits réfractaires du canton de Chaudesaigues (An XIII-1814).

Série M

- 42 M. Rapports de police et de gendarmerie (crimes et délits...) de 1812 à 1931.
- 52 M. Surveillance légale : dossiers individuels des libérés de 1819 à 1901 (complément en V M pour 1944-1952).
- 53 M. Interdits de séjour : dossiers individuels de 1858 à 1939 (compléments en V M pour 1939-1957).
- 54 M. Dossiers des grâces et réhabilitations (1861-1937).

Sous-série 21 N (et série continue)

- 40 à 57. Bâtiments des tribunaux (An V-1954).
- 58 à 66bis. Bâtiments des prisons (1792-1957).

Série Q. Actes judiciaires : Aurillac (1792-1899); Mauriac (1793-1954); Murat (An VI-1899); Saint-Flour (An VII-1899; lac. nombreuses). Les actes de justices de paix sont enregistrés dans beaucoup de bureaux pour des périodes diverses (XX^e siècle surtout).

Sous-série 2 R 408 à 491. Justice militaire :

- 408 à 438. Consulat et Empire : états de réfractaires condamnés (An XI-1809), jugements et dossiers de déserteurs (An IX-1813), contrôles généraux servant pour les poursuites (1806-1815).
- 439 à 491. De la Restauration à la Troisième république (dont jugements de déserteurs pour 1821-1833 et 1870-1871).

Série Z Sous-préfectures :

- 1 Z Mauriac. 96 à 97 : liste de délinquants (1845-1855), registres d'écrou des condamnés soumis à la surveillance (1840-1851).
- 3 Z. Saint-Flour : dossiers de réfractaires et déserteurs (An VI-1815), dossiers sur la maison d'arrêt (1940-1957).

Charente

Archives départementales : 24, avenue Gambetta, 16 000 Angoulême
Renseignements mis à jour le 4 mai 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel : Bordeaux

Première instance *Justices de paix*

Angoulême

Liste p. 387

Barbezieux

Cognac

Confolens

Ruffec

Tribunaux de commerce

Angoulême

Cognac

Prud'hommes

Angoulême (1847)

Cognac (1880)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Poitiers en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Angoulême (1871), Bordeaux (depuis 1926)

- Prisons départementales : Angoulême, Barbezieux, Confolens, Cognac, Ruffec

- Jeunes détenus : Colonie de La Couronne (1897-1911)

- Centre d'internement de la deuxième guerre mondiale : Les Alliers (Angoulême) pour nomades et juifs pendant l'Occupation

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Charente, par F. Ducluzeau, 1983, 188 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique dactylographié, par L. Burias, 1926, 68 p. Pour la première moitié du XIX^{ème} siècle.

C. Bibliographie

Néant

II. SOURCES

Les fonds judiciaires et pénitentiaires ne sont pas classés. Les informations suivantes résultent d'un simple repérage à partir de l'analyse de bordereaux de versement souvent imprécis. La présence de documents «en vrac» ou «divers» (surtout pour le tribunal de Cognac) souligne encore plus leur caractère provisoire et très incomplet.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (non coté)

Fonds semble-t-il peu important, à compléter par les documents (postérieurs à 1940) conservés en série W.

- formation du jury (XIX^e siècle-1947).

- élections consulaires (1911-1923).

- listes électorales et élections des conseils de prud'hommes (1923-1945).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1950).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K 62 à 65)

- arrêtés et décisions (1811-1903).
- dossiers des affaires soumises (1839-1893).
- période > 1926 : cf. A.D. de la Vienne (sous-série 4 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (non coté)

Le fonds Y comporte de la correspondance, des dossiers de personnel, de la comptabilité et probablement une documentation importante sur les détenus (statistiques, libérations conditionnelles, jeunes détenus). Deux articles concernent la colonie de La Couronne.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (non coté)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle

- arrêts et dossiers de procédure (An IX-1810).

b) Cour d'assises

- arrêts (1811-1960).
- dossiers de procédure (1811-1830, 1893-1968).

II. Tribunaux de première instance (non coté)

Les fonds ont généralement été versés aux A. D. jusqu'à 1958 et au-delà. A partir de 1940 ils sont classés en W (1023, 1024, 1086 et 1158 W).

Le fonds du parquet n'est important que pour Angoulême (XX^e siècle surtout).

Au civil, si les séries de jugements ordinaires paraissent relativement complètes (sauf à Ruffec : déficit 1831-1845), les jugements sur requêtes sont lacunaires, en particulier pour le XIX^e siècle. Il en est de même pour les actes civils qui sont toutefois mieux représentés pour cette période, du moins à Angoulême, Barbezieux et Cognac.

Au commercial, les fonds sont pauvres qu'il s'agisse de Barbezieux ou de Ruffec. Les jugements sont réunis à ceux du civil.

En matière correctionnelle, les jugements sont complets, sauf pour Barbezieux (déficit de la période 1899-1910) et Cognac (très lacunaire pour le XIX^e siècle). On doit déplorer la perte des dossiers correctionnels antérieurs à 1910 : ils ont servi en 1945 à la fabrication de tickets d'alimentation dans le cadre de la «mobilisation des vieux papiers». Les dossiers de procédure ne sont conservés qu'à partir des années 1920 et jusqu'à la fin des années 1950 en général.

Etant donné l'absence de classement le relevé ci-dessous est forcément incomplet.

<i>Tribunal</i>	<i>Angoulême</i>	<i>Barbezieux</i>	<i>Cognac</i>	<i>Confolens</i>	<i>Ruffec</i>
a) parquet					
- correspondance, rapports	1920-1950		XIX ^e -XX ^e s.		XIX ^e -XX ^e siècles
- dossiers de personnel	XX ^e siècle		XIX ^e siècle		
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury					
- statistiques					1837-1922
- relevé des crimes, délits..	1935-1959				
- registres des condamnés	1930-1957	1890-1930	1938-1959		s. d.
- procès-verbaux	1938-1959				
b) civil					
Délibérations du tribunal					>1920
- répertoires	1925-1955		1808-1898	1800-1897	
- rôles					
- causes ordinaires	An IX-1960	1814-1959	An VIII-1959	1807-1954	An XI...1959
- jugements sur requêtes	1882-1970	1912-1957	An X...1949	An VIII..1940	1930-1949
- référés	1875-1960	1911-1945	1880-1948		1919...1937

<i>Tribunal</i>	<i>Angoulême</i>	<i>Barbezieux</i>	<i>Cognac</i>	<i>Confolens</i>	<i>Ruffec</i>
- divorces	1913-1932				s. d.
- décès de militaires	1920-1928	s. d.	s. d.		1919-1921
- pupilles de la Nation	1918-1959	1927-1947	1918-1949	1918-1925	1918-1929
- loyers	1922-1940		s. d.		1926-1927
- pensions	1921-1970				
- déchéance paternelle	1945-1965				
- interdictions					
- adjudications	1874...1960	1926-1951	1876...1949		1818-1950
- expropriations	s. d.	1935-1955			s. d.
- accidents du travail	1900-1963	1920-1958	1898-1949	..1929-1950	1927-1949
- ordres et contributions		spécimens			spécimens
- successions	1837-1959	1844-1926	1855...1929	1865-1905	1904-1925
- rapports d'experts	1880-1960	1912-1941	1811-1949		
- enquêtes	1879-1960	1926-1941	1811-1949		1919-1939
- testaments	1832-1960		1909-1949		
- dépôts	1837-1959	1855-1926	1868-1949	1824-1950	1811...1887
- assistance judiciaire	1933-1957				> 1905
c) commercial					
- jugements		Cf. civil			Cf. civil
- inscription de privilèges		1926-1940			1942-1947
- dépôt d'actes de sociétés		s. d.			1911-1942
- registre du commerce		1921-1930			1920...1959
- registre des métiers		1936-1937			1936-1959
- faillites et liquidations					1837...1958
- marques de fabrique					1856-1928
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An X-1952	1812...1959	An XII...1959	An XI-1959	An IX...1959
- parties civiles	1843...1884	1830...1932	1849-1926	1857-1926	1822-1938
- répertoires		1871...1947	1930-1959		
* dossiers de procédure	> 1920	> 1920	> 1920	> 1920	> 1920
* mineurs	1942-1958		1945-1951		s. d.

III. Tribunaux de commerce.

Aucun versement n'a été effectué aux A.D.

IV. Conseils de prud'hommes.

Aucun versement n'a été effectué aux A.D.

V. Justices de paix (non coté).

Le plus souvent les différents actes - jugements, actes civils - sont réunis ensemble et «classés» chronologiquement. Toutes les justices de paix sont représentées aux Archives départementales, mais pour la plupart, pour la première moitié du XIX^e siècle seulement. Les lacunes paraissent peu nombreuses. Les dates extrêmes sont approximativement les suivantes. Les fonds des deux cantons d'Angoulême et de Confolens sont réunis pour la première moitié du XIX^e siècle.

Aigre	An XI-1947	Cognac	1806-1941
Angoulême (1 ^o canton)	An VIII-1959	Confolens (nord)	An XI-1857
Angoulême (2 ^o canton)	An VIII-1959	Confolens (sud)	An XI-1857
Aubeterre	An VIII-1860	Hiersac	An IX-1958
Baignes-Sainte-Radegonde	An XI-1860	Jarnac	An VI-1940
Barbezieux	An II-1862	Mansle	An II-1947
Blanzac	An XI-1959	Montbron	1791-1959
Brossac	An VI-1860	Montembœuf	An XI-1855
Chabanais	1806-1855	Montmoreau	An XIII-1855
Chalais	1806-1859	Rochefoucauld (La)	An XII-1959
Champagne-Mouton	An X-1870	Rouillac	An II-1949
Châteauneuf	An XI-1941	Ruffec	XX ^e siècle(1)

Saint-Amand-de-Boixe	1803-1956	Villebois-la-Valette	An II-1955
Saint-Claud	An XI-1855	Villefagnan	An VI-1947 (lac. 1831-1896 ?)
Segonzac	An II-1942		

(1) sinistré en 1922

VI. Juridictions temporaires

- 1) Cour martiale d' Angoulême (septembre 1944) : cf. A.D. de la Gironde (1025 W)
- 2) Cour de justice et chambre civique (nov. 1944-juillet 1945) (1086 W)
 - minutes (avec rôles, répertoires, listes des condamnés, amnistiés et des affaires classées).
 - dossiers de procédure.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (1164 W)

A noter, en sus des registres cités ci-dessous, un registre d'écrou allemand (1940-1944) pour Angoulême, des écrous de condamnés au bagne (1840-1857) à Confolens et Barbezieux, le registre d'écrou de l'Ecole de Réforme Saint-Eloi (1876-1894) et les dossiers pénaux (1945-1976) de la maison d'arrêt d'Angoulême. Les documents postérieurs sont à la prison d'Angoulême.

<i>Prison</i>	<i>Angoulême</i>	<i>Barbezieux</i>	<i>Cognac</i>	<i>Confolens</i>	<i>Ruffec</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1831-1932	An X-1926	1842-1959	1830-1926	1831-1928
- correction	1831-1934	1841-1926	1831-1959	1836-1926	1836-1928
- justice	1832-1911				
- simple police	1870-1955	1837-1925	1862-1926	1870-1924	
- dettiers	1876-1934	1885-1923	1885-1955	1886-1921	1885-1922
- passagers civils	1840-1937	1873-1925	1846-1955	1895-1926	1840-1926
- passagers militaires	1893-1919	1851-1906	1859-1925		
- répertoires	1879-1940		1894-1959	1899-1926	1869-1926

2) Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale

Le fond du camp des Alliers n'a pu être repéré. Quelques articles de la série W l'évoquent probablement (notamment pour ce qui est des internements administratifs) ainsi qu'un registre des internés administratifs de la prison d'Angoulême pour la période 1941-1945 (1167 W).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J : Fonds Bizardel (775 à 815). Documents des tribunaux pour le début du XIX^e siècle (extraits de minutes).

Sous-série 1 M :

- 45 à 53. Rapports de police et de gendarmerie (1894-1939).
- 65. Commission mixte départementale : listes de condamnés et suspects (1852).

Sous-série 4 M :

- 25 à 39. Rapports périodiques de police et de gendarmerie de 1814 à 1914 (avec tableaux des arrestations, crimes et délits...).
- 215 à 238. Surveillance légale et interdits de séjour (1827-1893).

Sous-série 6 M :

- 699. Statistiques des faillites (1839-1851).
- 727 à 731. Statistiques des prisons (1810-1859).

Sous-série 7 M : 128 (Inspection des Eaux et Forêts). Délits forestiers (1837, 1866).

Série N (non classée) : bâtiments des prisons et tribunaux (An VIII-1945).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux d'Angoulême (1791-1865); Barbezieux (An VI-1854); Cognac (1791-1956); Confolens (1791-1853); Ruffec (1791-1854); Segonzac (1866-1870, 1901-1944).

Charente-Maritime

Archives départementales : 136-144, rue de Coureilles, 17 000 La Rochelle
Renseignements mis à jour le 13 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Poitiers

Cour d'assises de Saintes

Première instance *Justices de paix*

Jonzac *Liste p. 393*

Marennes

La Rochelle

Rochefort

Saintes

Saint-Jean-d'Angély

Tribunaux de commerce

Jonzac (1885)

La Rochelle

Marennes

Rochefort

Saintes

Saint-Jean-d'Angély

Saint-Martin-de-Ré

Saint-Pierre-d'Oléron

Prud'hommes

La Rochelle (1894)

Rochefort (1893)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Bordeaux

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Angoulême (1871), Bordeaux (1888), Angoulême (1909), Bordeaux (1926)
- Bagne de Rochefort (1767-1852)
- Dépôts spéciaux pour les Communards (1871-1872) : Le Château, Fort-Boyard et les Saumonards dans l'île d'Oléron, citadelle de Saint-Martin-de-Ré
- Dépôt d'étape pour les condamnés aux travaux forcés et les relégués à Saint-Martin-de-Ré (depuis 1873), devenu centre pour relégués en 1946 et maison centrale en 1970
- Prisons départementales : Jonzac, Marennes, Rochefort, La Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély
- Centres d'internement de la première guerre mondiale : Rochefort (caserne Martrou), Saintes
- Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale : Montendre, Lafond.

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Charente-Maritime, par M. Delafosse, 1958, 55 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique dactylographié (An VIII-1935), par Ph. Pilet, vers 1950, 12 p. [Répertoire et cotation provisoires].

C. Bibliographie

Gauthier (M.-A.), *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, G. Mareschal, La Rochelle, 1839, 1^{re} partie, p. 425 et s. (statistique sur délits, crimes et contraventions de 1828 à 1837).

Gayot (Henri), *Statistique de la répression à la Libération dans le département de la Charente-Maritime*, *Bulletin du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 199, mai-juin 1972, p. 26-29.

- Guérin (Edmond-Jean), *Les Justices de paix de Saintes depuis 1790 jusqu'à nos jours*, La Rochelle, Texier, 1915, 236 p.
- Guillonnet (Bernard), De Saint-Martin-de-Ré à Cayenne : déportation et transportation à l'île de Ré, *Bulletin de l'Association des amis de l'île de Ré*, 1964, n° 20, p. 8-28.
- London (Géo), *Aux portes du bagne (Saint-Martin-de-Ré le G. Q. G. de l'armée du crime)*, Paris, Editions des Portiques, 1930, 224 p.
- Marteau (Charles), *Le Bagne et ses forçats*, Rochefort, l'auteur, 1962, 80 p..
- Pean (Jean-Michel), *L'Histoire du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré*, mémoire, Ecole nationale d'administration pénitentiaire, 1981, 86 p.
- Piet-Lataudrie (Duplessis), *Le Tribunal de Saintes depuis 1790 jusqu'à nos jours*, Saintes, Lechevalier, 1883, 176 p.
- Rideau (Jacques), *Les Tribunaux de famille dans le district de La Rochelle*, D.E.A., Faculté de droit et sciences sociales, Poitiers, 1980, 42 p.
- Stourm-Torrent (Marie-José), *Le Bagne de Rochefort*, D.E.S., Poitiers, 1972.
- Taire (A.), *Divers documents relatifs au bagne de Rochefort, 1766-1852*, Rochefort, 1962.
- Valette (Jacques), Le bagne de Rochefort, in *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle* réunies par Michelle Perrot, Paris, Le Seuil, 1980, p. 206-235.
- Valette (Jacques), Profil d'un bagnard de Rochefort ou la légende noire du Bagne, in *La Prison, le bagne et l'histoire*, sous la direction de J.-G. Petit, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, Genève, 1984, p. 77-87.

II. SOURCES

La série U n'est ni classée ni inventoriée. Des fichiers manuscrits ou dactylographiés (fiches, listes de repérage de documents, bordereaux pour les documents versés récemment) servent d'instruments de recherche : la cotation continue reflète l'ordre de versement et de repérage des liasses ou registres et non leur contenu et chronologie. Le relevé ci-dessous doit donc être considéré comme très provisoire.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

Fonds non classé, constitué principalement par les listes électorales et procès-verbaux d'élections des tribunaux de commerce, les listes du jury (XIX^e-XX^e siècles) et quelques dossiers de traitements du personnel judiciaire.

2) Fonds relatifs au Conseil de préfecture (K)

La partie inventoriée de ce fonds concerne uniquement des registres :

- arrêtés du conseil (An VIII-1867).
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Gironde (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Fonds ni classé ni inventorié, mais relativement important (30 à 40 ml.).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (U)

- dossiers d'instruction («conclusions du magistrat de sûreté...») de l'An VIII à 1811.
- «procédures» de l'An VIII à 1811 (classées chronologiquement, avec les arrêts).

2) Cour d'assises de Saintes (U, 1033 W)

- les arrêts sont en partie classés à part (avec les procès-verbaux à partir de 1864) pour les années 1814, 1858-1906, 1911-1935 et 1945-1950. On les trouve également dans les dossiers de procédure. Il semble y avoir une lacune pour les années 1833-1853, 1860-1861 et 1863-1865.

- dossiers de procédure de 1811 à 1943 (lacunes : 1833-1853, 1860-1861 et 1863-1865).

II. Tribunaux de première instance (U, 1083 et 1105 W)

Les fonds des parquets sont peu représentés : dossiers de personnel à Marennes, correspondance à La Rochelle (XX^e siècle), procès-verbaux à Saint-Jean-d'Angély en forment l'essentiel.

Au civil les jugements ordinaires (parfois dispersés en séries «parallèles») semblent lacunaires avant 1846 à Marennes, avant 1830 à Rochefort, avant 1870 à Saint-Jean-d'Angély et pour la période 1825-1850 à Saintes. Des séries comme les ordres et distributions, les dossiers d'accidents de travail paraissent très déficitaires, alors que les «jugements d'adjudication» (et cahiers des charges) sont très volumineux.

Au correctionnel les jugements sont déficitaires à Jonzac de 1815 à 1880, lacunaires avant 1857 à Marennes, avant 1870 à Saint-Jean-d'Angély. De nombreuses années paraissent également absentes à La Rochelle, en particulier pour 1895-1918. Les dossiers de procédure sont quasiment absents à La Rochelle (quelques articles seulement) et à Saint-Jean-d'Angély. Ils sont bien représentés à Jonzac, mais seulement à partir de 1875. A Rochefort et à Marennes ces dossiers n'existent que pour le début du XIX^e siècle (An IX-1818 pour le premier, An IX-1844 pour le second). A Saintes la procédure correctionnelle ne commence qu'en 1911.

<i>Tribunal</i>	<i>Jonzac</i>	<i>Marennes</i>	<i>La Rochelle</i>	<i>Rochefort</i>	<i>St-Jean-d'A.</i>	<i>Saintes</i>
Cotation						
a) parquet						
- correspondance	1840...1923	An IX...1950	1854...1939		XIX ^e -1922	
- dossiers de personnel		XIX ^e -XX ^e				
° magistrats						
° officiers ministériels					1850-1930	
- formation, listes du jury		1872...1953				
- statistiques	1902-1925	1840-1924	1914-1924	1815-1838		
- relevé des crimes, délits						
- registres des condamnés			1886-1898			
- procès-verbaux		1821...1952	1937-1973		XIX ^e -1926	
b) civil						
Délibérations du tribunal		An VIII-1853			1904-1941	
- répertoires		1809...1948	1807-1964	An XIII...1948	1807-1902	1848-1862
- rôles		An IX...1937	1820...1877	1810...1941	1827-1884	
- causes ordinaires	An IX...1949	An IX...1951	An IX...1950	An VIII...1952	An X...1952	An IX...1949
- jugements sur requêtes	1837...1939	An VIII...1951	An XIII...1949	An IX...1946	An IX...1946	1813...1949
- référés	1859-1949					1882...1947
- divorces						1905-1949
- décès de militaires						
- pupilles de la Nation		1918-1946			1918-1919	
- loyers		XX ^e siècle				1933-1949
- pensions						
- déchéance paternelle						
- interdictions		1836-1838				
- adjudications	1827...1937	XIX ^e -XX ^e	An XI...1948	1828...1962	1873...1925	1807...1928
- expropriations		1930-1958			1882-1906	
- accidents du travail	1902...1933			1918-1919		
- ordres, contributions	1835-1904					
- successions	1888...1943	1840...1926	1921-1948	1911-1942	1912-1922	1814...1943
- rapports d'experts	An VIII...1903	An X...1928				1877...1948
- enquêtes	1826...1937	XIX ^e siècle		1936-1940		1824...1944
- testaments				1914-1941		1882...1949
- dépôts	1948-1954	1869...1952	1921-1949	1829-1941	1829...1883	1904-1913
- assistance judiciaire				1946-1956		
c) correctionnel						
* jugements						
- ministère public	1814...1956	An VIII...1959	1822...1930	1807...1939	An X...1949	An XIII...1949

<i>Tribunal</i>	<i>Jonzac</i>	<i>Marennes</i>	<i>La Rochelle</i>	<i>Rochefort</i>	<i>St-Jean-d'A.</i>	<i>Saintes</i>
- parties civiles		1824...1899	s. d.	1820-1925		
- répertoires	1825...1920	1820...1867	1820-1885		1820...1918	
* dossiers de procédure	1807...1948	An IX...1956	An XI...1959	An IX...1818	1916-1949	1905...1949
* mineurs						

III. Tribunaux de commerce (U)

Seuls les fonds des tribunaux de Marennes et de Saintes sont en partie représentés aux A.D. Quelques documents épars pour les autres. Dossiers de navires à La Rochelle (1811-1845) et rapports de mer pour l'île d'Oléron au tribunal de Marennes (1868-1963).

<i>Tribunal</i>	<i>Marennes</i>	<i>Oléron</i>	<i>La Rochelle</i>	<i>Saintes</i>	<i>St-Jean-d'Angély</i>
- jugements		1925-1931		1812-1910	
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés			1923...1930	1811...1924	
- registre du commerce				1921-1923	
- registre des métiers					
- faillites et liquidations	1849-1942	1953-1958		1882-1941	1900-1912
- marques de fabriques				1876	

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représentés

V. Justices de paix (U, 1033 W)

Souvent importants les fonds des justices de paix ne sont pas inventoriés. Ils sont classés matériellement par ordre chronologique de versement. Selon les habitudes des greffiers tous les actes peuvent être regroupés dans une série dite de «procès-verbaux, actes et jugements», ou, pour certaines périodes, les jugements civils, de simple police sont classés à part. Saintes est le fonds le plus important, mais la séparation des deux fonds «nord» et «sud» n'est faite qu'en partie seulement.

Aigrefeuille	An XI-1827 (lac.)	Rochefort (nord)	
Archiac	An XI-1959	Rochefort (sud)	
Ars-en-Ré	An XI-1958	Rochelle (La) (est)	An XI-1945
Aulnay	An VIII-1940	Rochelle (La)(ouest)	An XII-1945
Burie	1827-1954	Royan	
Château (Le)	An XI-1938	Saint-Agnant	1855-1958 (lac<1880)
Courçon		Saint-Genis	An XII-1948
Cozes	An XI-1953	Saint-Hilaire de Villefranche	An XI-1940 (lac.)
Gémozac	An XI-1953	Saint-Jean-d'Angely	An XI-1940 (lac.)
Jarrie (La)	An XI-1821 (lac.)	Saint-Martin-de-Ré	An XI-1824
Jonzac	An XI-1954 (lac.)	Saint-Pierre	An XI-1952
Loulay	An XI-1940	Saint-Porchaire	An XII-1953
Marans	An XII-1941 (lac. nb.)	Saint-Savinien	1806-1943
Marennes	An XI-1959	Saintes (nord)	An XI-1953
Matha	An XI-1940	Saintes (sud)	An XI-1953
Mirambeau	An XI-1939	Saujon	An XI-1953
Montendre	1829-1965 (lac.)	Surgères	
Montguyon	An XI-1908	Tonnay-Boutonne	An XI-1939
Montlieu		Tonnay-Charente	
Pons	An XI-1835, 1950-1953	Tremblade (La)	An IX-1958

VI Juridictions temporaires (U)

1) Cour prévôtale de 1817 à 1818 (U 6122) : 1 art.

2) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de la Vienne (11 W).

C. Fonds pénitentiaires (Y)

Les archives du bagne de Rochefort doivent être recherchées au fonds central des bagnes DD⁵ des Archives de la Marine, aux archives du port de Rochefort (sous-série 1 O) et à la Bibliothèque municipale de Rochefort (archives municipales, registres 1 à 7).

Le Centre pénitencier de Saint-Martin-de-Ré a gardé ses propres archives.

1) Prisons départementales

Les registres d'écrou de la première moitié du XIX^e siècle (jusqu'aux années 1860) ne sont pas inventoriés : un relevé manuscrit donne seulement les dates extrêmes de chaque registre sans préciser son contenu (dates de début des séries mises entre crochets dans le tableau). Les bordereaux réalisés lors du versement de la maison d'arrêt de Saintes en 1988, et celui des archives de la maison d'arrêt de La Rochelle déposées au Centre pénitencier de Saint-Martin-de-Ré permettent ensuite de faire l'inventaire des différents registres. Quelques documents postérieurs sont conservés à la prison de Saintes.

<i>Prison</i>	<i>Jonzac</i>	<i>Marennes</i>	<i>La Rochelle</i>	<i>Rochefort</i>	<i>St-Jean-d'A.</i>	<i>Saintes</i>
* registres d'écrou :	[1832...]	[1823...]	[1832-1871]	[1811...]	[1812-1860]	[1832...]
- arrêt	1864-1926	1869-1934	1898-1937	1865-1935	1860...1926	1863-1933
- correction	1864...1926	1862-1934	1898-1936	1867-1935	1861-1926	1867-1933
- justice						1862...1920
- simple police	1869-1926	1877-1926	1910-1932	1876-1926	1875-1925	1870-1891
- dettiers	1885...1934	1885-1912	1886-1935	1895-1926	1885-1919	1885-1937
- passagers civils	1865...1934	1865-1926	1892-1932	1890-1926	1854-1926	1864-1917
- passagers militaires			1917-1942	1871-1926		1896-1917
- répertoires	1901-1923		1911-1945	1923		1922-1944
* autres documents						
- contrôle nominatif	1921-1926		1918-1957			1915-1969
- dossiers pénaux						
- ordres de services			1901...1957			

2) Dépôts de Communards

Registres d'écrou : île d'Aix (1871), Le Château à Oléron (1872-1873), Fort-Boyard à Oléron (1871-1872), Les Saumonards à Oléron (1871-1872), Saint-Martin-de-Ré (1871-1873).

3) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (R)

Comptabilité et dossiers des internés des dépôts de Rochefort et Saintes de 1914 à 1919 (R 148, 365, 416 et 531).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J

- 15 J fonds concernant la 2^e guerre mondiale : quelques dossiers sur les prisons et camps d'internement (notamment les camps du département : 15 J 5); listes d'internés (15 J 13 à 14); statistiques des tribunaux de la Libération (15 J 63).

Sous-série 4 M Police :

- 4 M 5. Rapports de police et de gendarmerie de 1850 à 1939 (82 art.)

- 4 M 6. Surveillance politique : déportation dans les île de Ré et d'Oléron (An VIII-1810); internés politiques (1852-1858); rebelles de la Commune, prisonniers de l'île d'Aix; libération des rebelles de la Commune internés dans les îles et sur les pontons.

Sous-série 5 M 8. Surveillance légale (54 art.) : forçats napolitains (1806-1810); enregistrement des condamnés à la surveillance (1821-1857); dossiers individuels de surveillés (1829-1885), d'interdits de séjour (1895-1910, 1937-1939), de libérés conditionnels, avec états numériques et statistiques.

Sous-série 4 N :

- bâtiments des tribunaux (4 N 582 à 83, 586, 632 à 642, 760 à 761).

- bâtiments des prisons (4 N 584, 586, 643 à 650).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Jonzac (An VII-1807), Marennes (1792-1899; lac. avant 1858), Rochefort (1791-1807), La Rochelle (1792-1889), Saint-Jean d'Angély (1793-1807), Saintes (1791-1833).

Série R :

- poursuites contre les réfractaires et déserteurs, arrêts de conseils de guerre (An XI-1809); extraits de jugements du conseil de guerre spécial (An XII-1807); sommiers de déserteurs condamnés (1810-1813); registre des militaires détenus à La Rochelle (1819-1833).

Cher

Archives départementales : Les Grandes Mazières, 18 022 Bourges Cedex
Renseignements mis à jour le 6 juillet 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Bourges (ressort : Cher, Indre, Nièvre)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bourges	Liste p. 400	Bourges	Bourges (1881)
Saint-Amand			Mehun-sur-Yèvre (1913)
Sancerre			Vierzon (1891)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental d' Orléans

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Châteauroux (1871), Tours (1888), Melun (1909), Riom (1926), Dijon (1948)
- Prisons départementales : Bourges, Saint-Amand, Sancerre
- Dépôt de mendicité Saint-Fulgent de Bourges (XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : Colonies agricoles du Val-d'Yèvre (1847-1925), de La Loge (? 1852-1903), de Fontillet (? 1864-1880), maison du Bon Pasteur à Bourges (? 1852-1883)

B. Instruments de recherche

Sous-série K 1-394 (Arrêtés préfectoraux et du Conseil de préfecture, XIX^e-XX^e siècle) : état sommaire manuscrit, par J. Soyer et successeur, 21 p. en 1955 [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 3 R (Conseil de guerre de la 8^e région militaire) : Répertoire numérique détaillé manuscrit complet, par E. Perrot, 95 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série U, cotation provisoire. Etat sommaire manuscrit, 1947-1973, 40 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Constitué par les registres d'entrée des fonds.

Sous-série 2 U (Tribunal d'appel, tribunal criminel, cour d'appel de Bourges et cour d'assises du Cher, An VIII-1940) : Répertoire numérique imprimé complet, par Fr. Jenn, 1983, 96 p., in-4°.

C. Bibliographie

Arondeau, De la justice criminelle, civile et commerciale dans les départements de l'Indre et du Cher, in *Compte-rendu des travaux de la Société du Berry (1856-1857)*, p. 131-146.

Borderieux (Serge), *Prison verte dans les marais de l'Yèvre, vie et œuvre de Charles Lucas*, Bourges, Cercle généalogique du Haut-Berry, 1988, 208 p.

Bourassin (Pascal), *Les Sociétés secrètes dans le Cher pendant la Deuxième République*, mémoire de maîtrise, Tours, 1988.

Coulon (Gérard), Complaintes composées à l'occasion d'un crime : contribution à la collecte des chansons populaires en Berry, *Revue de l'Académie du Centre*, 1981, p. 43-49.

Coup d'œil rétrospectif sur l'organisation judiciaire et sur le personnel des tribunaux dans les trois départements du ressort de la Cour de Bourges depuis 1790 jusqu'à aujourd'hui, in *Annuaire du Berry*, 1941, p. 114-123.

- Dupuy (Raymond), *La Colonie agricole pénitentiaire du Val-d'Yèvre*, mémoire E.N., manuscrit, 1963, 106 f°.
- Girard (Rose-Marie), *Les Relations sociales dans l'arrondissement de Bourges de 1856 à 1862 d'après les témoignages judiciaires*, mémoire de maîtrise, Tours, 1976.
- Lucas (Charles), *Un mot sur la fondation de la colonie agricole pénitentiaire du Val-d'Yèvre, considérée au point de vue du programme impérial du 5 janvier 1860 sur le défrichement des marais...* avec quelques notes et renseignements de M. de Lézardière, Bourges, A. Jollet, 1861, 27 p.
- Lucas (Charles), *Coup d'œil historique sur la fondation de la colonie privée du Val-d'Yèvre et sa transformation en colonie publique, précédé d'une lettre à M. A. Cochery...à l'occasion de son rapport sur le budget des dépenses du ministère de l'Intérieur (14 juillet 1875)*, Paris, Rivière, 1875, 40 p.
- Lucas (Charles), *Transformation de la colonie privée du Val-d'Yèvre en colonie publique et son existence comme colonie publique*, Paris, Rivière, 1876, 60 p.
- Pauquet (A.), *Recherches sur la société et les relations humaines à Vierzon aux XVIII^e et XIX^e siècles (1770-1870)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1974.
- Peloille (F.), *Le procès des Mariannes du département du Cher (1851-1852)*, *Mémoires de l'Union des sociétés savantes de Bourges*, tome VIII, 1959-1960, Bourges, 1960, p. 123-158.
- Perez (J.-C.), *Les Relations sociales dans l'arrondissement de Bourges de 1863 à 1870 d'après les témoignages judiciaires (Tribunal de première instance)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1976.
- Reben (Claude), *Les Relations sociales dans l'arrondissement de Bourges de 1849 à 1863 d'après les témoignages judiciaires (Tribunal de première instance)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1976.
- Sebban (Jean-Claude), *La sorcellerie en Berry au XIX^e siècle*, *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la Presse et de l'Opinion*, 1974, n° 2, p. 137-159.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires analysées - par institution - dans l'ordre de versement des fonds, ne sont pas classées à l'exception de la Cour d'appel et de quelques justices de paix. Les récolements manuscrits permettent un accès facile aux fonds.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, et U 1 à 82, 266 à 67, 334 à 344, 360 à 481)
 - organisation judiciaire (An VIII-1959).
 - formation et listes du jury (An VIII-1951).
 - dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1959; XX^e siècle principalement).
 - tribunal de commerce : organisation et élections (1872-1954).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1881-1951).
 - élections aux tribunaux paritaires ruraux (1946-1957).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, U 268 à 359)
 - arrêtés (An VIII-1926); décisions (1922-1939).
 - dossiers des affaires instruites (fin XIX^e-début du XX^e siècle).
 - période > 1926 : Cf. A.D. du Loiret (série continue).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, non classé)

a) Prisons départementales

Documentation importante, mais non identifiée dans le détail (beaucoup de dossiers de «correspondance générale» et «affaires diverses»), portant sur l'administration, la comptabilité, le personnel et les détenus pour la période du milieu du XIX^e siècle aux années 1950.

b) Dépôt de mendicité de Bourges

- comptes de gestion (1871-1873), service intérieur (1859-1880), personnel (1855-1878).

c) Jeunes détenus

Nombreux dossiers de «correspondance générale», comptabilité, personnel, travaux et adjudications, documents sur les détenus (entrées, sorties, libérations, placements et engagements militaires, transferts, punitions...), principalement pour la colonie du Val d'Yèvre (1848-années 1920), secondairement pour celles de la Loge (1852-1902), Fontillet (1864-1879) et le quartier correctionnel du Bon Pasteur de Bourges (1852-1883).

B. Fonds des Tribunaux

Les dossiers de procédure pénale (criminelle et correctionnelle) sont analysés dans les répertoires et récolements (nom, nature du délit).

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 U)

1) Cour d'appel de Bourges (2 U)

Les documents récents sont classés en W (1006, 1009, 1023, 1034 à 1035, 1045 à 1046, 1073, 1103 W)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (An VIII-1932) et ordonnances du président (1811-1947).
 - organisation des divers tribunaux du ressort (1817-1947); listes du jury jusqu'en 1956.
 - dossiers de personnel, par professions (An IX-1949).
 - correspondance enregistrée (1815-1834), reçue de la Chancellerie (1811-1845, 1929-1940); correspondance des assises et tribunaux de première instance (première moitié du XIX^e siècle et 1929-1958, avec rapports politiques pour la période 1850-1870), notices des parquets et des juges d'instruction (1940-1959); recours en grâce (1814-1832, 1929-1952).
 - statistiques de 1811 à 1952 (lacunes entre 1846 et 1920).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1945); répertoire (An XIII-1902).
 - arrêts de pensions (1921-1959); dossiers des pensions (1907-1968); arrêts de mutualité sociale agricole (1952-1958) et de sécurité sociale (1952-1971).
 - dossiers de procédure (1788-1810), d'expropriations (1874-1968), de pupilles de la nation (1918-1962), enquêtes et expertises (1819-1896).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1953).
 - dossiers de procédure : non-lieu (1811-1953), réhabilitations (1883-1938).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1953); répertoire, commun avec assises (1820-1925).
 - dossiers de procédure correctionnelle de 1811 à 1953 (classement par tribunaux de première instance de 1830 à 1880); registres des condamnés (1811-1914).

2) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An IX à 1811.
 - dossiers de procédure (criminelle et appels correctionnels) de l'An IX à 1811.

b) Cour d'assises (2 U; 1024, 1045, 1073, 1103 W)

- organisation des cours du Cher, de l'Indre et de la Nièvre (formation des jurys).
- arrêts (1811-1953).
- dossiers de procédure de 1811 à 1953 (classement par tribunaux de première instance avant 1880).

II. Tribunaux de première instance (30-32 U)

Les fonds des parquets sont peu importants, limités surtout au XIX^e siècle à Saint-Amand et Sancerre (enregistrement de la correspondance, registres des plaintes et des affaires de police correctionnelle, quelques statistiques); ils sont plus importants, mais pour le XX^e siècle surtout, à Bourges (correspondance importante et procès-verbaux de 1945 à 1956).

Au civil, les jugements ordinaires, complets à Bourges et Saint-Amand, sont déficitaires entre 1876 et 1908 à Sancerre. Les jugements sur requêtes ne forment une série distincte qu'à Bourges, à partir de 1826. Ailleurs, ils sont lacunaires (déficits 1876-1902 à Saint-Amand et 1875-1930 à Sancerre) et regroupés, avec une partie des actes civils, sous le vocable «minutes» ou «petites minutes» ou «actes d'hôtel». Les actes civils ont été triés - et parfois éliminés pour le XIX^e siècle - notamment pour les rapports d'experts (rangés dans les «dépôts de pièces» à Saint-Amand de 1826 à 1876), les enquêtes et les adjudications.

En matière commerciale les jugements sont en partie réunis à ceux du civil pour Sancerre. Les dossiers de faillites sont rares.

Au correctionnel, les jugements ont quelques lacunes dans le premier quart du XIX^e siècle à Bourges et sont déficitaires à Saint-Amand de 1876 à 1884 et à Sancerre de 1876 à 1930. Des copies de jugements de réfractaires sous le premier Empire existent pour ces deux tribunaux. Les dossiers de procédure, triés, sont très peu nombreux à Bourges au XIX^e siècle (déficit 1873-1893) et à Sancerre (déficit 1876-1925). Mieux représentés à Saint-Amand pour ce siècle, ils sont partout divisés en séries parallèles d'informations, citations directes et flagrants délits pour le XX^e siècle, le répertoire analysant les affaires jusqu'aux années 1930.

<i>Tribunal</i>	<i>Bourges</i>	<i>Saint-Amand</i>	<i>Sancerre</i>
Cotation	32 U	31 U	30 U
a) parquet			
- correspondance, rapports	1916...1958	XIX ^e -1919	1826-XIX ^e
- dossiers de personnel		XIX ^e -XX ^e	
° magistrats	1876-1950		
° officiers ministériels	1859-1931		
- formation, listes du jury	1872-1951		An IX-1810
- statistiques	1834...1947	1848...1945	1840...1932
- relevé des crimes, délits...		1842-1874	1826-1849
- registres des condamnés	1931-1945		1811-1875
- procès-verbaux	1945-1956		
b) civil			
Délibérations du tribunal	An IV...1941	1882-1905	An VIII-1862
- répertoires	1807-1941	An VIII...1841	
- rôles	1932-1939		An VIII-1853
- causes ordinaires	An IX...1943	An IX-1942	An IX...1947
- jugements sur requêtes	1826...1949	An VIII...1926	An VIII...1956
- référés	1807...1941		An IX...1956
- divorces			
- décès de militaires			
- pupilles de la Nation	1919...1946	1917...1958	
- loyers	1949-1953	1919-1922	s. d.
- pensions	1919...1956		
- déchéance paternelle	1910...1954	1891-1926	
- interdictions		1879-1926	
- adjudications	1808-1952	1837-1939	1807...1942
- expropriations	1846-1940	1843...1926	1845-1872
- accidents du travail	1925...1958	1901...1945	1930...1958
- ordres et contributions	An IX...1937	1808...1942	An IX-1876
- successions (renon...)	1878-1929	1930-1943	
- rapports d'experts	An XII...1950	An VIII-1938	An VII-1874
- enquêtes	1909...1950	1927-1936	
- testaments	1860...1958	1926-1930	An IX...1959
- dépôts	1826-1879	1809-1860	

<i>Tribunal</i>	<i>Bourges</i>	<i>Saint-Amand</i>	<i>Sancerre</i>
- assistance judiciaire	1897-1939		
c) commercial			
- jugements		1808-1926	1826...1877
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés		1872-1926	
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations		1808...1872	1844-1858
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1806...1941	An VIII...1959	An VIII...1951
- parties civiles		1884-1894	1831-1867
- répertoires	1834-1942	An VIII...1907	
* dossiers de procédure	An XIII...1960	An IX-1959	1811...1958
* mineurs			

III. Tribunal de commerce de Bourges (34 U)

- jugements 1810-1874
- faillites et liquidations 1765-1931 (identifiés, triés)

IV. Conseils de prud'hommes

Fonds du Conseil de Bourges (39 U, 1143 W)

- élections prud'hommales 1904-1978
- minutes des jugements 1883-1957 (plumitif 1933-1957; répertoire 1938-1951)
- dossiers de procédure 1949, 1959, 1969, 1979
- registres des assemblées générales 1883-1909
- contrats d'apprentissage 1939-1972

V. Justices de paix (1 à 29 U, 1014 W)

Les documents, regroupés en séries de «jugements, actes divers, répertoires» ne dépassent les années 1830, en formant des séries continues, que pour quelques justices seulement : Aix-d'Angillon, Baugy, Bourges, Charost, Saint-Amand et Saint-Martin-d'Auxigny.

Aix-d'Angillon (Les)	An X-1960	Léré	An XI-1830 (lac.)
Argent	An X-1830	Levet	An X-1830, 1921-1957
Aubigny-sur-Nère	An X-1830	Lignières	An X-1830
Baugy	An X-1967	Lury-sur-Arnon	An X-1830
Bourges	An X-1959	Mehun-sur-Yèvre	An X-1830, 1930-1959
Chapelle-d'Angillon (La)	An X-1830	Nérondes	An X-1830
Charenton-sur Cher	An X-1830, 1952-1958	Saint-Amand-Mont-Rond	An XIV-1968
Charost	An X-1962	Saint-Martin-d'Auxigny	An X-1959
Châteaumeillant	An X-1836	Sancergues	An X-1830
Châteauneuf-sur-Cher	1808-1830	Sancerre	An X-1830
Châtelet (Le)	An X-1836	Sancoins	An X-1830
Dun-le-Roi	An X-1830, 1940-1959	Saulzais-le-Potier	An X-1830
Graçay	An X-1830	Vailly-sur-Saône	An X-1830
Guerche-sur-Aubois (La)	fonds en déficit	Vierzon	An X-1830
Henrichemont	An X-1830		

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (2 U, 32 U) : arrêts (réunis avec les assises après 1811) et dossiers de procédure (An X-1811).

2) Tribunal spécial et Section spéciale (939 W)

- Section spéciale : minutes, registres d'audiences (1941-1944) et dossiers de procédure (1941-1943).
- Tribunal spécial : arrêts et dossiers de procédure (mars-juillet 1944).
- Chambre de révision : arrêts (1944-1946); table.

3) Cours de justice et chambres civiques (755, 939 et 1034 W)

- arrêts : Cher (1944-1948), Indre et Nièvre (1944-1945); registres d'audiences et répertoires.
- dossiers de procédure (affaires jugées et sans suite, pour chaque département; non-lieu pour le Cher seulement) avec affaire du 1er régiment de France (1943-1948).
- registre des recours en grâces (1946-1955).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1142 W)

Seuls les registres d'écrou de Sancerre ont quelques lacunes. Une série de fiches anthropométriques existe pour la période 1889-1940. Les documents postérieurs, pour Bourges, sont à la maison d'arrêt de Bourges.

<i>Prison</i>	<i>Bourges</i>	<i>Saint-Amand</i>	<i>Sancerre</i>
Cotation			
* registres d'écrou :			
- arrêt	An X-1935	1840-1934	1835-1908
- correction	1835-1928	1858-1926	1855...1902
- justice	1808-1946		
- simple police	1854...1955	1907-1925	
- dettiers	1835...1935	1856-1926	1835...1926
- passagers civils	1835...1939		
- passagers militaires	1803...1872		
- répertoires	1885-1929		
* autres documents			
- contrôle nominatif	1887-1910		
- dossiers pénaux	1953-1976		
- ordres de services	1941-1966		

2) Dépôt de mendicité de Bourges (Y et X)

- registre d'écrou (An X-1828), registres des prisonniers de guerre (An XIV-1812) et de contrôle des prisonniers militaires de l'An VIII à 1822 (série Y).
- Grand Livre de comptabilité de 1892 à 1919 (série X).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 25 M :

- 45 à 67. Rapports de police (commissariat spécial de 1881 à 1941, commissariat central de Bourges de 1903 à 1937, commissaires de cantons de 1852 à 1936). Voir en 1068 W le fonds du commissariat de police de Vierzon (1938-1971).
- 70 à 73. Rapports de gendarmerie (An XII...1942).
- 109. Insurrection de 1851-52 : correspondance, décisions de la commission mixte.
- 113. Surveillance légale (1817-1877).
- 116. Etats signalétiques des récidivistes (1924-1927).
- 118. Interdits de séjour (1887-1909).

M 9132 à 9169. Dossiers individuels d'épuration (avec fichier M 9389 à 9391).

Sous-série 7 M. Eaux et forêts 989 à 994 : délits forestiers (sommiers des P.-V., jugements) de 1883 à 1949.

Série N (non classée) :

- bâtiments et mobilier des tribunaux (1806-1945).
- bâtiments et mobilier des prisons (1874-1922).

Sous-série 1 Q : actes judiciaires des bureaux de Bourges (1793-1865), Saint-Amand (1792-1854) et Sancerre (1793-1941).

Série R :

- documents sur les réfractaires et déserteurs de l'An X à 1812 (R 877, 919, 947).
- sous-série 3 R Conseil de guerre de la 8^e région militaire :
 - * jugements de 1848 à 1914 (avec répertoires).
 - * dossiers de procédure (1848-1910, 1917-1918). Les affaires sont analysées dans le répertoire :

nom, motifs d'accusation).

Série Z (non classé) : rapports de police, documents sur la surveillance légale et les prisons (avec délibérations des commissions de surveillance) pour les deux arrondissements de Saint-Amand et Sancerre (XIX^e-1956).

Corrèze

Archives départementales : Le Touron, 19 000 Tulle
Renseignements mis à jour le 20 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Limoges

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Brive	Liste p. 406	Brive	Brive (1901)
Tulle		Tulle	Tulle (1923)
Ussel			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Limoges

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Périgueux (1871), Angoulême (1888), Riom (1909), Toulouse (1926)
- Prisons départementales : Brive, Tulle et Ussel
- Dépôt de mendicité de Rabès (Cornil) (1853-1906)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Château du Doux, Cornil (asile de Rabès), Brive (Les Chapelies), Soudeilles.

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique imprimé suivi de L 1 à 1014, par G. Mathieu, 28 p. in-4°.

Sous-série 1 U à 7 U : Répertoire numérique imprimé, par G. et F. Souchal, 1955, 21 p. in-4°. Etat de la série en 1955.

Sous-série 4 U. Tribunal de première instance d' Ussel. Répertoire numérique manuscrit sur fiches (partiel et provisoire), 1968, environ 500 fiches.

C. Bibliographie

Meynier (Jean), *La Justice en Limousin au temps de la Libération : les tribunaux d'exception 1944-1948*, Limoges, René Dessagne, 1975, 64 p.

II. SOURCES

Les fonds des tribunaux criminels sont déficitaires pour le premier quart du XIX^e siècle. Bien rangées matériellement les archives judiciaires sont d'accès facile malgré le caractère très partiel des répertoires.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, en partie non répertorié)

Fonds très peu important pour la partie répertoriée :

- tribunaux de commerce : élections et listes électorales (1807-1907).

- tableaux et notices individuelles de notaires (An IX-1853).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (34 à 36 K)

- arrêtés (An VIII-1907).
- les dossiers de procédure de 1864 à 1926 existent mais ne sont pas répertoriés.
- période > 1926 : A.D. de Haute-Vienne (2 U).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales (partie non répertoriée, environ 40 art.) :

- documentation habituelle sur les prisons départementales et les jeunes détenus.

b) dépôt de mendicité de Rabès (31 art.)

- comptabilité (budgets de 1866 à 1896) et détenus (dossiers d'admission de 1881 à 1900, mouvements de population de 1853 à 1876, commissions de surveillance...).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel : fonds non représenté

2) Cour d'assises (2 U)

- arrêts (1820-1940).
- dossiers de procédure (1890-1912, 1921, 1924-1925, 1931-1940).

Ces dossiers sont à compléter par un fonds pénal spécial d'origines diverses mélangeant dossiers criminels et correctionnels, suivant un classement par type de délits, pour la période An IV-1897 (sous-série 5 U, 86 art.)

II. Tribunaux de première instance

Sauf pour le tribunal de Brive dont les versements sont incomplets et ont été faits en vrac, les bordereaux de versement (1004, 1163 et 1164), avec le répertoire manuscrit provisoire d'Ussel, donnent un aperçu exact des fonds.

Ceux du parquet, peu importants, concernent surtout le XX^e siècle, si l'on excepte les séries incomplètes de statistiques et de registres de condamnés.

Au civil, les jugements ordinaires sont complets de l'An VIII à 1950. Les jugements sur requêtes sont réunis avec l'ensemble des actes civils dans une grande série de «dossiers» ou «petites minutes» à Brive, Tulle et Ussel (à partir de 1869 pour ce dernier, avec lacune de 1890 à 1909 pour les requêtes).

En matière commerciale, le tribunal d'Ussel n'a que des jugements et des registres de comptabilité des faillites (1872-1898).

Au correctionnel les jugements sont déficitaires à Brive avant 1930 (il n'existe que des répertoires pour le XIX^e siècle et un relevé des condamnations pour 1907-1926), complets à Tulle depuis 1819 et à Ussel depuis l'An X. Des jugements de Conseils de guerre sont présents à Ussel (1804-1813). Les dossiers de procédure n'existent que pour le XX^e siècle à Brive et Tulle (lacune du XIX^e siècle partiellement comblée par la sous-série 5 U) et à partir de 1870 pour Ussel.

<i>Tribunal</i>	<i>Brive</i>	<i>Tulle</i>	<i>Ussel</i>
Cotation	3 U	2 U	4 U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1904-1906	1934-1940
- dossiers de personnel			
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury		1918-1950	An XIII...1950
- statistiques	1842-1925	1908-1938	1852
- relevé des crimes, délits			1935-1938
- registres des condamnés	1855-1940	1912...1950	1811...1943
- procès-verbaux	1935-1958		1931-1940
b) civil			
Délibérations du tribunal	1858-1882	1850-1951	1909-1959
- répertoires	An VIII-1939	An VII-1939	

<i>Tribunal</i>	<i>Brive</i>	<i>Tulle</i>	<i>Ussel</i>
- rôles	1850...1936	1883...1950	1848...1936
- causes ordinaires	An IX-1940	An IX-1950	An VIII-1950
- jugements sur requêtes	An VIII-1940	An IX-1950	1869...1950
- référés	1816-1925		1925...1954
- divorces			
- décès de militaires		1914-1927	1914-1924
- pupilles de la Nation	1918-1926	1918...1950	1918...1950
- loyers		1918-1950	1918...1952
- pensions		1920-1950	
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	Cf. minutes	Cf. minutes	1804-1929
- expropriations	1857-1913	1868-1950	1874-1950
- accidents du travail	1925-1940	1911...1950	1913-1950
- ordres et contributions	Cf. minutes	1930-1950	1806...1939
- successions (renonciations...)	An XI-1937	1806-1951	An IX-1952
- rapports d'experts	Cf. minutes	Cf. minutes	1870-1912
- enquêtes	Cf. minutes	Cf. minutes	1869-1889
- testaments	Cf. minutes	Cf. minutes	1920-1952
- dépôts	1808-1940	1855-1952	1804-1950
- assistance judiciaire		1910-1950	1890-1950
c) commercial			
- jugements			Cf. civil
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés			1813-1925
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations			
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1931-1940	1819-1950	An X-1950
- parties civiles			1800-1884
- répertoires	1820-1940	1879-1951	1844...1943
* dossiers de procédure	1931-1940	1910-1950	1870...1950
* mineurs		1939-1951	1914-1942

III. Tribunaux de commerce (6 U)

<i>Tribunal</i>	<i>Brive</i>	<i>Tulle</i>
Cotation	6 Ub et 1056 W	6 Ua
Jugements		1809-1820
Inscription de privilèges	1939-1971	
Dépôts d'actes de sociétés	1880-1949	
Registre du commerce	1920-1954	
Dossiers de faillites	1846, 1927-1965	

IV. Conseil de prud'hommes de Brive (1179 W)

- minutes de conciliations et jugements (1953-1970).
- dossiers de procédure (1953-1979).

V. Justices de paix (7 U)

Les documents sont regroupés, suivant l'ordre chronologique, sous le titre «jugements et actes» (avec séparation entre jugements civils, de simple police, actes civils à l'intérieur de chaque liasse). Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (330, 314, 1024 W).

Argentat	An XI-1940	Meymac	1803-1940 (lac.)
Ayen	1870-1932 (lac.)	Meyssac	An XI-1940
Beaulieu	An XI-1940	Neuvic	An XI-1940
Beynat	1803-1820, 1831-1940	Roche-la-Canillac	An XI-1940
Bort-les-Orgues	An XII-1940	Saint-Privat	1864-1940
Brive	1803-1945	Seilhac	An XI-1940
Bugeat	1880-1940	Servières	1808-1863
Corrèze	An XI-1940	Sornac	An XI-1820 (1 art. pour 1821-1940)
Donzenac	An XI-1949	Treignac	An XI-1826, 1864-1940
Egletons	1803-1824	Tulle (nord)	An XII-1833, 1851-1940
Eygurande	An XI-1940	Tulle (sud)	An XI-1940
Juillac	An XI-1963	Ussel	An XI-1940
Lapleau	An XI-1940	Uzerche	An XI-1831, 1910-1940 (1869-1906:1 art.)
Larche	An XI-1938	Vigeois	An XI-1809, 1830-1948
Lubersac	1809-1959		
Mercœur	An XI-1940		

VI. Juridictions temporaires

Fonds non représenté, à l'exception de 3 art. concernant le Cour de Justice à la Libération (1004 W). Cf. A.D. de Haute-Vienne (184 W) : Cour martiale de Brive (sept-oct. 1944), Cour de justice et chambre civique de 1944 à 1945 (arrêts et dossiers).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y, 1129 et 1153 W)

Les registres d'écrou du début du XIX^e siècle ne sont pas inventoriés. Ils sont complétés, probablement avec des lacunes importantes pour Brive, par les versements récents des maisons d'arrêt (tableau ci-dessous). Aux registres d'écrou s'ajoute une documentation très diversifiée, de comptabilité, d'administration et de contrôle des détenus pour le XX^e siècle, en particulier pour la prison de Tulle. Les documents postérieurs sont conservés dans les prisons de Brive et Tulle.

<i>Prison</i>	<i>Brive</i>	<i>Tulle</i>	<i>Ussel</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1898-1955	1874-1941	1853-1934
- correction	1898-1955	1877-1935	1862-1934
- justice		1868-1879	
- simple police	1950-1955	1873-1942	
<i>Prison</i>	<i>Brive</i>	<i>Tulle</i>	<i>Ussel</i>
- dettiers	1913-1955	1885-1929	
- passagers civils	1930-1955	1883-1955	1887-1934
- passagers militaires		1848-1868	1868-1899
- répertoires		1901-1930	1893-1926
* autres documents			
- contrôle nominatif	1945-1966	1907-1945	1880-1934
- dossiers pénaux			
- ordres de services		1873-1947	

2) Centres d'internement : quelques éléments en 58 W 2140 (Les Chapélies de 1944 à 1945), 233 W 8809 (Tulle de 1942 à 1945) et 259 W 69 à 70 (Château de Doux de 1942 à 1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 16 à 37. Rapports périodiques de police et de gendarmerie (1800-1940).
- 288 à 303. Surveillance légale et interdits de séjour de l'An XI à 1940 (avec dossiers individuels des surveillés de 1814 à 1871, des interdits de séjour de 1893 à 1937, demandes de réhabilitations de 1882 à 1940, listes de forçats de l'An XI à 1834).

Sous-série 7 M. 277 Délits forestiers. Etats des délinquants insolubles (1839-1942), transactions (1860-1872).

Série N :

- bâtiments des tribunaux de 1854 à 1935 (W 7960-7964, provisoire).
- bâtiments des prisons de 1856 à 1945 (W 7965 à 7969, provisoire).

Série Q. Actes judiciaires : 14 Q. Brive (1791-1891 (lac.)); 30 Q. Tulle (1791-1940); 30 Q. Ussel (1791-1941). La plupart des bureaux ont des séries d'actes judiciaires des justices de paix pour la première moitié du XX^e siècle.

Série R. (Justice militaire, 1840-1929, chapitre Q.) :

- jugements et registres d'amnistiés (1843-1863).
- registres d'écrou de militaires et marins (1851-1878).
- militaires condamnés et envoyés aux bataillons d'Afrique (1912-1929).

Série Z. Sous-préfecture de Brive :

- 61 à 64. Organisation des tribunaux (An VIII-1864).
- 73 à 74. Prisons de Brive (An VIII-1865).

Corse-du-Sud

Archives départementales : Rue François-Piétri, Les Salines, 20 000 Ajaccio
Renseignements mis à jour le 7 août 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Bastia

Cour d'assises de Bastia

Première instance *Justices de paix*

Ajaccio *Liste p. 411*

Sartène (-> 1932)

Tribunaux de commerce

Ajaccio

Sartène

Prud'hommes

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nice

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Chiavari (1871), Marseille (1909)
- Prisons départementales : Ajaccio, Sartène

B. Instruments de recherche

Sous-série 5 K (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique dactylographié, 15 p.

Série U. Justice. Répertoire numérique dactylographié, 38 p.

Série Y. Administration pénitentiaire. Répertoire numérique dactylographié, 15 p.

C. Bibliographie

Versini (Xavier), *Un siècle de banditisme en Corse, 1814-1914*, Paris, Editions de Paris, 1964, 221 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires - peu importantes hormis les jugements - sont classées et répertoriées. Les archives pénitentiaires et celles d'origine préfectorale intéressent également le département de la Haute-Corse.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation et listes du jury (1830-1915), nominations des présidents d'assises (1830-1915).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1856), traitements (1866-1926).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1810-1930).
- états de jugements (An XII-1911), de condamnés (An XIII-1888).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés de l'an An VIII à 1888 (série distincte pour les élections).
- dossiers des affaires instruites, par type d'affaires (élections et travaux publics surtout) de 1830 à 1926.

- période > 1926 : Cf. A.D. des Alpes-Maritimes (série continue et W : 172, 239, 295, 319, 368, 464 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) Pénitenciers agricoles

- affaires générales : personnel (1855-1909), rapports (1856-1877), budgets (1857-1865), adjudications (1855-1863), condamnés (grâces, transferts, libérations conditionnelles, décès, etc...).

- Dossiers par pénitencier : établissement, rapports, personnel, budgets et nombreux articles sur les condamnés avec fiches et états nominatifs et signalétiques, grâces, libérations... (Casabianda : 1860-1922; Castelluccio-Saint-Antoine : 1854-1907; Chiavari : 1825-1906).

b) Prisons départementales

- affaires générales : correspondance (An VI-1940), dossiers de personnel (1825-1940), comptabilité (An VI-1864), marchés et adjudications (1824-1923), détenus (statistiques de 1835 à 1860, grâces de 1846 à 1859, libérations conditionnelles de 1918 à 1939).

- la même documentation (avec de nombreux états nominatifs et numériques de détenus) est présente pour chaque prison : Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartène.

c) Jeunes détenus

Documentation mélangée à celle du pénitencier agricole de Castelluccio : renseignements, rapports sur les jeunes détenus, mises en liberté (1856-1867).

B. Fonds des Tribunaux

Les A.D. de Corse-du-Sud conservent quelques fonds de tribunaux dont le ressort territorial dépend du département de Haute-Corse (analyse faite à la notice de ce département):

Cour d'appel de l'an An VIII à 1867 (2 U 2 1 à 109). Début du XIX^e siècle principalement.

Tribunal criminel et Cour de justice criminelle du Golo de l'An V à 1811 (2 U 4).

«Cour de justice criminelle» et assises de 1816 à 1851 (2 U 4).

Commissions militaires extraordinaires du Golo (Ans X-XI) en 7 U 2.

Cour prévôtale de Corse de 1816 à 1818 (7 U3).

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle du Liamone (2 U3)

- correspondance du commissaire du gouvernement (An VIII-An XI).

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1811.

- procédures criminelles et d'appels correctionnels (An VIII-1811).

b) Cour spéciale ordinaire et extraordinaire d'Ajaccio (2 U 4 1 à 25)

- dossiers criminels (1811-1815).

c) Cour d'assises : cf. notice de Haute-Corse

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les fonds du parquet sont inexistant à l'exception de quelques dossiers de correspondance pour Sartène (An X-1830).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets à Ajaccio et ont quelques lacunes à Sartène (1901-1906). Les jugements sur requêtes paraissent absents à l'exception de jugements rectificatifs d'état-civil : Ajaccio (1825-1918), Sartène (1827-1932). Il y a également pour Sartène des jugements d'homologation d'actes de notoriété. Les actes civils ne sont pratiquement pas représentés.

Au correctionnel, les jugements complets à Ajaccio (lacune 1891) et manquent pour la période 1900-1922 à Sartène.

Il y a pour les deux tribunaux des séries distinctes de jugements forestiers du milieu du XIX^e siècle aux années 1920. La procédure est peu conservée : début du XIX^e siècle à Sartène, années 1930 à Ajaccio.

<i>Tribunal</i>	<i>Ajaccio</i>	<i>Sartène</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2
a) parquet		
- correspondance, rapports		An X-1830
- dossiers de personnel		
° magistrats		
° officiers ministériels		
- formation, listes du jury		
- statistiques		An XI-1842
- relevé des crimes, délits...		
- registres des condamnés		
- procès-verbaux		An VIII-1818
b) civil		
Délibérations du tribunal		
- répertoires	1808-1925	
- rôles		An XI-1851
- causes ordinaires	An IX-1941	An IX...1931
- jugements sur requêtes		
- référés	1937-1940	
- divorces		
- décès de militaires		
- pupilles de la Nation	1919-1944	1919...1932
- loyers	1922-1928	
- pensions		
- déchéance paternelle		
- interdictions		
- adjudications	1887...1904	
- expropriations		
- accidents du travail	1923...1939	
- ordres et contributions		
- successions (renonciations...)	An XII-1923	1876-1932
- rapports d'experts		
- enquêtes		1822-1842
- testaments	1825-1917	
- dépôts	1825-1948	
- assistance judiciaire		
c) commercial		
- jugements		1833...1900
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations		
- marques de fabriques		
d) correctionnel		
* jugements		
- ministère public	1825-1939	1820...1932
- parties civiles		
- répertoires	1820-1935	
* dossiers de procédure	1933-1939	An VIII-1830
* mineurs		

III. Tribunaux de commerce (U)

Les fonds sont peu importants : jugements lacunaires à Ajaccio (pour Sartène voir le fonds du T.P.I.), rares dossiers de faillites à Sartène.

<i>Tribunal</i>	<i>Ajaccio</i>	<i>Sartène</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2
- jugements	An X...1900	
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1828-1934	1885...1928
- marques de fabriques	1884-1914	

IV. Conseils de prud'hommes : pas de tribunal

V. Justices de paix (4 U, 1140 W)

Les fonds sont généralement peu importants à l'exception des justices de Bastelica, Sainte-Marie-Siché, Sartène et Zicavo. Ils sont généralement lacunaires.

Ajaccio	1901-1968 (lac.)	Salice	1900-1958
Bastelica	1824-1945 (lac.)	Santa-Lucia-di-Tallano	
Bocognano	1951-1959	Santa-Maria-Siché	An XII-1959
Bonifacio		Sari-d'Orcino	
Evisa	1848-1850	Sarrola-Carcopino	1880-1958
Levie	1929-1930 (1 art.)	Sartène	An V-1930
Olmeto		Sarra-di-Scopamene	
Petretto-Bicchisano		Soccia	1950-1955
Piana		Vico	
Porto-Vecchio		Zicavo	1850-1957

VI. Juridictions spéciales (U)

1) Tribunal criminel extraordinaire du Golo et du Liamone (7 U 1) : arrêts et dossiers de procédure (Ans IX-XI), avec appels correctionnels.

2) Cours spéciale ordinaire et extraordinaire d'Ajaccio (2 U 4 1 à 25) : dossiers criminels (1811-1815).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les écrous sont communs au début du XIX^e siècle à Ajaccio : écrous (1812-1835), levées d'écrou distincts pour 1814-1855. Ils sont en déficit pour le XIX^e siècle à Sartène. Les documents postérieurs pour Ajaccio sont à la maison d'arrêt.

<i>Prison</i>	<i>Ajaccio</i>	<i>Sartène</i>
Cotation	Y	Y
* registres d'écrou :	[1812-1855]	
- arrêt	1860-1898	1896-1926
- correction	1843-1902	1890-1926
- justice		
- simple police	1843-1902	1899-1926
- dettiers	1827...1900	1898-1926
- passagers civils	1843-1899	
- passagers militaires	1838-1843	
- répertoires		

2) Centres d'internement : les A.D. de Corse-du-Sud conservent les fonds d'établissements relevant de la Haute-Corse (9 R 7 à 11 pour les centres de la 1^e guerre mondiale)

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 180 à 182. Internés politiques en Corse : Grecs déportés à Ajaccio (1917-1919), déportés de Saint-Domingue et de la Guadeloupe (An X-1814).

- 233 à 238. Dossiers de haute-police de l'An X à 1811 (rapports, expéditions de jugements rendus par les tribunaux d'exception, tableaux de détenus).

- 258 à 277. Banditisme de l'An IX à 1924 : états de contumax, rapports, dépenses des fonds de police secrète.

Sous-série 4 M :

- 70 à 191. Crimes, délits, événements : correspondance, rapports, statistiques de l'An VIII à 1940. Nombreux rapports de gendarmerie (An XI-1836, 1906-1940) et rapports des commissaires de police cantonaux (1853-1871).

- 413 à 467. Surveillance légale : assignés à résidence (1852-1863), états nominatifs et correspondance (1817-1881), interdits de séjour (1885-1940), transfèrements de condamnés (1818-1850).

Sous-série 7 M 425 à 426. Répression des délits forestiers (An IX-1871).

Sous-série 4 N 13 à 23. Bâtiments et mobilier (4 N 66) des tribunaux (An IX-1933).

Sous-série 2 R 161 à 162. Police et justice militaire : rapports, correspondance (An VIII-1836).

Corse (Haute-)

Archives départementales : Chemin de l'Annonciade, 20 200 Bastia
Renseignements mis à jour le 7 août 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Bastia

Première instance

Bastia

Calvi

Corte

Justices de paix

Liste p. 416

Tribunaux de commerce

Bastia

Bonifacio (-> 1822)

Ile-Rousse

Prud'hommes

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nice

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Chiavari (1871), Marseille (1909)
- Maison de détention de Corte 1857-1859
- Pénitenciers agricoles : Casabianda (1862-1907), Castelluccio (1866-1907), Chiavari (1855-1907); Casabianda depuis 1948
- Déportation en enceinte fortifiée : Fort Charlet à Calvi (procès de Madagascar; fermé en 1956)
- Prisons départementales : Bastia, Calvi, Corte
- Jeunes détenus : Colonie horticole de Castelluccio-Saint-Antoine (1856-1866)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Cervione, Corbara, Luri, Morsiglia, Oletta
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Calvi

B. Instruments de recherche

Présentation des collections. Situation Haute-Corse au 1er juillet 1981, extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse*, fascicule 639-640, 2^e, 3^e trimestre 1981, p. 15-37

Répertoire numérique dactylographié de la série U, par M.-C. Bartoli et C. Rongiconi, Bastia, 1978, iii + 32 p.

Sous-série 3 U (Tribunaux de Bastia, Calvi, Corte) : répertoire numérique multigraphié, 1980, 43 p.

Sous-série 2 Y (Prisons de Bastia, Corte et Calvi) : répertoire numérique multigraphié, 1982, 29 p.

C. Bibliographie

Versini (Xavier), *Un siècle de banditisme en Corse, 1814-1914*, Paris, Editions de Paris, 1964, 221 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires, classées et répertoriées, sont d'accès facile. Les documents d'origine préfectorale sont à consulter aux A.D. de Corse-du-Sud (cf. La notice de ce département).

A. Fonds de la Préfecture

Cf. A.D. de la Corse-du-Sud.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel de Bastia (2 U)

Une partie des archives, celle portant sur le début du XIX^e siècle est actuellement conservée aux A.D. de Corse-du-Sud (2 U 1 à 74). Hormis les arrêts, complets, il y a très peu de dossiers de procédure conservés et pratiquement pas de fonds du parquet.

a) Parquet général

- correspondance, règlements, fonctionnement de la Cour (An VIII-1812).
- registre des membres de la Cour (1855...1895).

b) Civil

- arrêts (An IX-1948); répertoire (1806-1944).
- dossiers de procédure : qualités (1808-1812), appels (An IX-1809), conclusions (An IX-1814), actes reçus au greffe (An IX-1812).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1816, 1820-1823, 1829-1830, 1944-1948).
- réhabilitations (1913-1966).

d) Correctionnel

- arrêts de 1811 à 1956 (avec Eaux et forêts pour 1825-1879, 1906-1957).
- registres des condamnés (1927-1959).
- dossiers de procédure (1811-1816). Quelques pièces éparses de 1857 à 1867.

2) Tribunal criminel du département du Golo (A.D. Corse-du-Sud 2 U 2)

- correspondance (An VIII-1811).
- arrêts et procédures (criminels et appels correctionnels) de l'An VIII à 1811.

3) Cour d'assises (A.D. Corse-du-Sud 2 U 4 27 à 187 et A.D. Haute-Corse 2 U)

- arrêts de 1881 à 1948 (A.D. Haute-Corse).
- dossiers de procédure (1815-1830). Un article pour 1833-1851 (A.D. Corse-du-Sud).
- compléments en 6 J 4/2 à 9. Dossiers de la famille Bronzini de Caraffa : dossiers de procédures d'assises pour 1854-1855, 1876-1893.

II. Tribunaux de première instance (3 U et 1023 à 1025 W)

Le fonds du parquet n'est guère représenté que pour Calvi avec des registres de correspondance, rapports (1908-1918), commissions (1826-1919), registres des plaintes et des condamnés.

Au civil, les jugements ordinaires ont quelques lacunes à Corte (1939-1940) et Calvi (lacunes 1823, 1827, 1930-1939) et sont très déficitaires à Bastia (rien avant 1830; nombreuses lacunes avant le milieu du XIX^e siècle et pour 1876-1880, 1882-1883, 1912). Il y a des qualités pour Calvi (1827-1908, 1941-1959). Les jugements sur requêtes ne forment une série distincte qu'à Corte. Ils sont probablement inclus dans une collection d'«actes civils» à Calvi (1816-1955). Hormis cette série, il y a peu d'actes civils de conservés si l'on excepte les rapports d'experts et enquêtes de Corte.

Au correctionnel, les jugements ont quelques lacunes à Calvi (1811-1815) et Corte (1843-1845, 1854-1856, 1920-1923) et sont très déficitaires à Bastia (les années 1832-1879, 1896-1897, 1902-1903, 1908-1909, 1913, 1924 et 1926 manquent). Il y a des jugements forestiers à Calvi (1872-1920) et Corte (1882-1926). Les dossiers de procédure sont peu importants : quelques rares articles à Bastia, périodes limitées du XX^e siècle ailleurs.

<i>Tribunal</i>	<i>Bastia</i>	<i>Calvi</i>	<i>Corte</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3
a) parquet			
- correspondance, rapports		1853...1921	
- dossiers de personnel	An VIII-1816	1826...1919	
° magistrats			
° officiers ministériels		1806...1954	
- formation, listes du jury			
- statistiques	1826-1827		
- relevé des crimes, délits...		1853-1921	
- registres des condamnés	1811-1826	1815-1912	
- procès-verbaux			
b) civil			
Délibérations du tribunal	An VIII...1940	An XIII-1958	1816...1959
- répertoires		An XIV...1959	An XI...1956
- rôles		1897-1955	1958-1959
- causes ordinaires	1830...1955	An X...1959	An IX...1955
- jugements sur requêtes	1883...1954	1816-1955 ?	1830-1947
- référés	1921-1956		1830-1954
- divorces	1914-1955		1888...1959
- décès de militaires	1920-1921		
- pupilles de la Nation	1918-1933		1918...1955
- loyers	1922-1952	1918-1921	1925...1957
- pensions			
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- actes civils		1816-1955	
- adjudications	1864-1954	1846-1911	1847-1926
- expropriations			1936-1937
- accidents du travail	1915...1939		1920...1959
- ordres et contributions	1876-1938		1875-1925
- successions (renonciations...)	An XII...1938	An XII-1937	An XII-1918
- rapports d'experts	1941...1963	An XII...1899	1830-1947
- enquêtes	1918...1955	1806-1814	1830-1959
- testaments	1899-1939	1887-1939	1830-1939
- dépôts	1915...1939	1808...1955	1830-1947
- assistance judiciaire		1851-1924	
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An IX...1955	An IX...1955	An V...1955
- parties civiles	1816...1952	1816...1956	1829...1946
- répertoires		1820-1929	1820-1924
* dossiers de procédure	An VIII...1854	1930-1939	1920-1924
* mineurs		1916-1945	

III. Tribunaux de commerce :

Les fonds de Bastia (An XIII-1888) et Corte (1885-1966) seraient conservés provisoirement aux A.D. de Corse-du-Sud (6 U2 et 6 U3).

IV. Conseils de prud'hommes : pas de tribunal.

V. Justices de paix (4 U)

Les fonds sont parfois très lacunaires, parfois représentés par quelques articles seulement. Les plus riches sont ceux de Calenzana, Calvi, Nonza et Prunelli-di-Fiumorbo. Leur classement est fait de manière détaillée.

Bastia (Terranova)	An V-1956	Nonza	An X-1961 (lac.)
Bastia (Terravecchia)	1790-1956	Oletta	1843-1958
Belgodere	1838-1955 (lac.)	Olmi-Cappella	1827-1939
Borgo	1846-1958	Omessa	
Brando	1806-1958	Pero-Casevecchie	1823-1958
Calacuccia	1895 (1 art.)	Piedicorte-di-Gaggio	
Calenzana	1807-1959	Piedicroce	
Calvi	An VII-1949	Pietra	1812-1958
Campile	1862-1895 (1 art.)	Porta	
Campitello	1880-1958	Prunelli-di-Fiumorbo	1811-1961 (lac.)
Castifao		Rogliano	1896-1954 (actes)
Casinca (Vensolasca)	An XIII-1815	Saint-Florent	1822-1958
Cervione	1792-1959 (lac.)	San-Lorenzo	1878-1913 (lac.)
Corte		San-Martino-di-Lota	1916-1958
Ghisoni		San-Nicolao-Moriani	1868-1922 (1 art.)
Ile-Rousse	1841-1940	Santo-Pietro-di-Tenda	11881-1952
Lama		Sermano	
Luri	1860-1958	Serraggio	1863 (1 art.)
Moita	1850-1958	Valle-d'Alesani	1916-1959 (2 art.)
Morosaglia	1869-1901 (lac.)	Vescovato	1889-1959
Murato	1880-1951	Vezzani	1827-1925 (lac. XX°)
Muro	1828-1940 (lac.)		

VI. Juridictions temporaires

Cf. Le fonds du Tribunal criminel extraordinaire du Golo et du Liamone (A.D. Corse-du-Sud 7 U 1)

1) Commissions militaires extraordinaires du Golo (A. D. Corse-du-Sud 7 U 2) : jugements et procédures criminels des commissions de Bastia, Calvi et Corte (Ans X-XI).

2) Cour prévôtale (A.D. Corse-du-Sud 7 U 3) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).

3) Cours de justice et chambres civiques (2 U 253 à 257)

- arrêts (1945-1946).
- affaires jugées et réhabilitations (1945-1948).

C. Fonds pénitentiaires

Le Centre pénitentiaire de Casabianda a des registres d'écrou depuis 1948. Les A. D. des Bouches-du-Rhône ont un registre d'écrou du pénitencier de Chiavari (1855-1857) classé en 2 Y 790.

1) Prisons départementales (2 Y)

Les registres d'écrou sont relativement complets jusqu'au début du XX^e siècle (lacune 1833-1842 en correction à Bastia, 1852-1860 en arrêt à Corte). Sont également conservés pour chaque prison des rapports journaliers du gardien chef (1876-1883), des registres de mouvements journaliers (1882-1934) ainsi que des documents administratifs tels que registres de correspondance, inventaires, dossiers de comptabilité détenus, registres d'appointements du personnel. Les écrous postérieurs pour Bastia sont à la maison d'arrêt.

<i>Prison</i>	<i>Bastia</i>	<i>Calvi</i>	<i>Corte</i>
Cotation	2 Y 1	2 Y 3	2 Y 2
* registres d'écrou :	[1834...1903]		[1834-1843]
- arrêt	1821-1906	1843-1919	1843...1912
- correction	1821...1906	1850-1904	1850-1903
- justice	1821-1906		
- simple police	1867-1902	1851...1909	1867-1901
- dettiers	1834-1903	1885-1909	1878-1909
- passagers civils	1864-1903	1875-1926	1875-1926
- passagers militaires	1872-1919		1875-1926
- répertoires	1883-1912	1879-1908	1897-1925
* autres documents			
- contrôle nominatif	1877-1907	1875-1926	1888-1900
- dossiers pénaux			
- ordres de services	1906-1939		

2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (Corse-du-Sud 9 R 7 à 11)

- rapports, états nominatifs des internés, concernant principalement sur le camp de Corbara (1914-1919).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

- Cf. A. D. Corse-du-Sud.

- 1015 W. Archives du commissariat de police de Bastia de 1940 à 1972 (main-courante pour 1940-1941, 1945-1972; registres des P.-V. pour 1949-1965).

Côte-d'Or

Archives départementales : 8 rue Jeannin, 21 000 Dijon
Renseignements mis à jour le 28 septembre 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Dijon (ressort : Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Beaune	Liste p. 422	Auxonne	Dijon (1864)
Châtillon-sur-Seine (1)		Beaune	
Dijon		Châtillon-sur-Seine	
Semur		Dijon	
		Nuits-Saint-Georges	
		Saulieu-> Semur en 1856	
		Saint-Jean-de-Losne (1812-1972)	

(1) supprimé en 1955

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental en 1926 (ressort : Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre et Yonne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Dijon (1871), Lyon (1926), Dijon (1948)
- Prisons départementales : Beaune, Châtillon-sur-Seine, Dijon et Semur
- Dépôt de mendicité de Semur-en-Auxois (1809-1823)
- Jeunes détenus : quartier correctionnel de la prison de Dijon (1868-1895), colonie agricole de Cîteaux (1849-1895)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Clos-Sainte-Marie

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Côte-d'Or, par J. Rigault, 1984, 416 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique dactylographié, par E. Nolin, 1934, 26 p + 2 supplémentaires.

Série U. Répertoire numérique manuscrit complet, par B. Thro, A. Lagrange, M. Maréchal et autres, tenu à jour depuis 1952, environ 200 p en 1983 [Répertoire et cotation provisoires].

Série Y. Fonds de la préfecture. Répertoire numérique manuscrit, par R. Thomas, 1937, 14 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Etat de la série en 1921. Supplément (versements de 1922 à 1958) : Répertoire numérique manuscrit, par E. Soleillant, 1934-1958, 6 fiches.

Série Y. Registres d'écrou : Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Thomas et G. Ruellet, 1937 et 1959, 5 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Claudon (F.), *La Cour prévôtale de la Côte-d'Or (1816-1818)*, Comité des travaux historiques. Section histoire moderne. Notices, inventaires et documents, X, Etudes et Documents divers, 1924, p. 97-132.

Copie (Chantal), *Les Faillites à Dijon sous la Restauration*, mémoire de maîtrise, Dijon, 1970.

Dauvergne (Chantal), *La Cour d'appel de Dijon (An VIII-1852)*, thèse de droit, Dijon, 1990.

- Guillermin (Joseph-Abel, abbé), *Le R. Père J. Rey, fondateur de la société de Saint-Joseph*, Cîteaux, Imprimerie-Librairie, 1885, 76 p.
- Maréchal (Evelyne), *Les Faillites bancaires à Dijon au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Dijon, 1975.
- Marrié (Marie-Christine), *Un Procès d'épuration*, mémoire de maîtrise, Dijon, 1972.
- Michel (L.-C.), *Colonie de Cîteaux, sa fondation, son développement et ses progrès, son état actuel, suivi d'une Notice sur le système pénitentiaire appliqué aux jeunes détenus et sur les établissements destinés en France à les recevoir*, Dijon, Impr. Durantière, 1873, 320 p.
- Richard (Jean), *Eleveurs du Morvan et bouchers de Troyes devant la justice consulaire d'Auxonne, Actes du 92^e Congrès national des sociétés savantes*, Strasbourg-Colmar, 1967, Bulletin philologique 1969 (1967), vol. 1, p. 137-149.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, versées jusqu'aux années 1950, sont classées, répertoriées et d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U 24)
 - organisation des tribunaux : première instance, justices de paix (An VIII-1932).
 - formation et listes du jury (An VIII-1940).
 - dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1935).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (An XI-1958).
 - conseil de prud'hommes : organisation et élections (1853-1938).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K 16 à 18, K supplément et W)
 - arrêtés du Conseil de Préfecture de l'An VIII à 1926 (lacunes au début du XIX^e siècle).
 - arrêtés et dossiers du Conseil interdépartemental (1926-1958).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - a) Prisons départementales
 - organisation : instructions (1819-1908), rapports (An IX-1883), règlements, inspections, commissions de surveillance (1811-1872).
 - comptabilité : budgets et dépenses (1809-1911), adjudications et marchés (An IX-1851), entreprise des fournitures (1857-1889).
 - dossiers de personnel (par catégories; XIX^e siècle surtout).
 - détenus : états numériques (An X-1859), transferts (1811-1873), travail (An IX-1913), évasions (An IX-1898), patronage des libérés (1852-1913).
 - dépôts de sûreté : personnel, dossiers par établissements (An XII-1883).
 - b) Dépôt de mendicité de Semur : personnel, correspondance, comptabilité (1809-1823).
 - c) Jeunes détenus :
 - quartier correctionnel de Dijon : organisation, dossiers d'internés (1867-1895).
 - colonie de Cîteaux (fonds important) : création, organisation, personnel, commissions de surveillance, rapports et nombreux dossiers individuels de détenus (1847-1886).
 - dossiers de jeunes envoyés dans des établissements hors du département.

B. Fonds des Tribunaux

Les dossiers de procédure correctionnelle et criminelle sont identifiés dans les répertoires (types de crimes et délits au minimum).

I. Cour d'appel et cour d'assises (U 1 à 5)

1) Cour d'appel de Dijon (U 1 à 4)

a) Parquet général (U 4)

- délibérations de la Cour (An VIII-1951) et audiences solennelles (1849-1936).
- organisation des tribunaux (An XIII-1939).
- dossiers du personnel judiciaire (An VIII-1935).
- rapports sur des affaires particulières : politiques (1820-1919), de presse (1843-1926), militaires (1845-1919), religieuses (1820-1912), grèves (1839-1899).
- correspondance avec les parquets (1829-1939; début du XIX^e siècle surtout); notices des parquets et juges d'instruction (1926-1928, 1934-1939); recours en grâce (An XIII-1959).
- statistiques (1916-1956).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1947).
- procès-verbaux (An IX-1906), conclusions et motifs des arrêts (1808-1904).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts de 1811 à 1947 (avec tables et registres d'ordre).
- dossiers des non-lieu (1811-1952) et réhabilitations (arrêts) de 1849 à 1914.

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1856, 1901-1937); répertoires (1811-1898).
- dossiers de procédures (1811-1827, 1873, 1924, 1932-1951).

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U 2)

- arrêts criminels (An IX-1811) et arrêts sur appels correctionnels (An VIII-1811).
- dossiers des affaires criminelles et en appel (An VIII-1811).

3) Cour d'assises (U 5)

- arrêts (1811-1946).
- dossiers de procédure (1811-1950).

II. Tribunaux de première instance (U 7 à 10)

Une partie des documents postérieurs à 1940 est classée en W (1060 à 1061, 1071, 1091, 1131 et 1139 W).

Les fonds des parquets sont relativement importants, notamment pour Beaune et Dijon, avec partout des dossiers de correspondance (dont quelques articles sur les affaires politiques et économiques). La documentation sur les délinquants est notable : registres des plaintes et procès-verbaux (Beaune, Dijon, Semur), sommiers des juges d'instruction et répertoires du casier judiciaire à Dijon (1839-1953), registres des condamnés. Les procès-verbaux conservés ne sont importants qu'à Dijon.

Au civil les jugements ordinaires sont complets (parfois en «minutes» avant 1807), sauf de rares lacunes : 1916-1919 à Beaune, 1870 à Châtillon. Les jugements sur requêtes, complets à Dijon, manquant seulement pour 3 années à Semur (1855, 1865 et 1871), sont intégrés dans des séries de «minutes» dans les autres tribunaux, avec de nombreuses lacunes avant 1930 pour Beaune (déficit total pour 1832-1873). Les actes civils forment des séries distinctes importantes à Dijon et Semur; ils sont en partie, pour certaines périodes, intégrés aux «minutes» ou «procès-verbaux» ailleurs. Les rapports d'experts sont classés avec les sentences arbitrales en U 23 pour le début du XIX^e siècle. Les ordres ont été gardés à titre de spécimens seulement (un an sur dix).

Au correctionnel, les jugements sont complets, sauf une lacune de 1923 à 1926 pour Semur. Des séries distinctes importantes de jugements forestiers existent à Beaune (An VIII-1874), Châtillon (avant 1853), Dijon (An IX-1865) et Semur (1811-1912). Il y a également des jugements de réfractaires à Dijon et Semur (An VIII-1813). Les dossiers de procédure sont peu importants à Beaune et Semur pour le XIX^e siècle. Le fonds le plus important est celui de Dijon, avec non-lieu depuis la

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

fin du XIX^e siècle, série à part des affaires d'accidents (1925-1935) et de l'affaire Prince (1934-1937). Pour Dijon également, parmi les «pièces à conviction», il y a la comptabilité saisie à l'occasion du séquestre des Ets Terrot (1912-1921).

<i>Tribunal</i>	<i>Beaune</i>	<i>Châtillon</i>	<i>Dijon</i>	<i>Semur</i>
Cotation	U 7	U 8	U 9	U 10
a) parquet				
- correspondance, rapports	An VIII...1958	An VIII...1919	An IV...1949	An IV-1920
- dossiers de personnel			An IX-1955	
° magistrats	XIX ^e -1910	1826-1936		An IX-1926
° officiers ministériels	XIX ^e -1958	1822-1934		An VIII-1925
- formation, listes du jury	1932-1959		1873-1892	
- statistiques	1839...1958	1870-1940	1860-1932	1851-1905
- relevé des crimes, délits...	1882-1913	1914-1923	1837-1911	1823-1919
- registres des condamnés		1811-1907	1811...1920	1868-1910
- procès-verbaux	1893...1950		1900...1961	
b) civil				
Délibérations du tribunal	1816...1949	An VIII...1945	An VIII-1908	
- répertoires	An VIII...1952	An VIII-1944	An IX-1905	An XIII-1881
- rôles		1916-1954		
- causes ordinaires	An VIII...1956	1808-1953	An VIII-1955	An VIII-1953
- jugements sur requêtes	An VIII...1950	An VIII-1953	An VIII-1956	An VIII-1958
- référés	1930-1953	1927-1955	1940-1953	1809-1926
- divorces		1930-1944	1949-1953	
- décès de militaires	1920		1917-1921	1919-1920
- pupilles de la Nation	1918-1926		1918...1950	1918-1946
- loyers	1918...1953	1919-1921	1918...1943	1928-1953
- pensions			1920-1956	
- déchéance paternelle	1944...1958	1934-1955	1941-1961	1952-1954
- interdictions	1893-1925			
- adjudications	An IX...1958	An IX...1926	1806-1937	An VIII-1947
- expropriations	1833-1942	1880-1942	1847-1923	1847-1949
- accidents du travail	1900-1959	1940-1955	1901-1953	1940-1951
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens
- successions (renonciations...)		1897-1955	1929-1944	1923-1946
- rapports d'experts	1875...1955	An VIII...1955	An VIII...1956	An VIII-1945
- enquêtes, contre-enquêtes	1930-1955		An VIII-1951	1903-1945
- testaments		1876-1926		
- dépôts	An XIII-1926 ?	1808...1955		1813-1926
- assistance judiciaire			1890-1931	
c) commercial				
- jugements				
- inscription de privilèges				1902-1925
- dépôt d'actes de sociétés				1903-1939
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations				
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1956	An VIII-1953	An IX-1952	An IX...1952
- parties civiles	1827...1939			1816-1948
- répertoires	1820...1945	1816-1944	An XI-1948	1816-1929
* dossiers de procédure	1903...1955	1832-1951	An VIII-1956	An XI...1952
* mineurs			1949-1958	

III. Tribunaux de commerce (U 15 à U 21)

Les fonds déposés aux A.D. se limitent surtout aux jugements (XIX^e siècle en majorité, pour le début du siècle voir la série B) et aux dossiers de faillites, importants à Beaune, Dijon et Semur. Pour Beaune, Auxonne et Dijon les séries distinctes de «minutes et pièces diverses» et «jugements, procès-verbaux, pièces déposées» sont à consulter notamment pour retrouver les actes de sociétés.

<i>Tribunal</i>	<i>Auxonne</i>	<i>Beaune</i>	<i>Châtillon</i>	<i>Dijon</i>
Cotation	U 15	U 16	U 17	U 18
- jugements	1808-1867	1810-1859	An VII-1851	1808-1919
- inscription de privilèges				1898-1935
- dépôt d'actes de sociétés				1808-1960
- faillites et liquidations		1805-1946		1808-1914
- marques de fabriques				1858-1915
<i>Tribunal</i>	<i>Nuits-St-Georges</i>	<i>St-Jean-de-Losne</i>	<i>Saulieu/Semur</i>	
Cotation	U 19	U 20	U 21	
- jugements	1812-1875	1813-1880	1808-1936	
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés	1814-1918			
- faillites et liquidations	1825-1912	XIX°-XX°	1808-1914	
- marques de fabriques				

IV. Conseil de prud'hommes de Dijon (5 U 2, 1128 et 1134 W)

- minutes des jugements (industrie, commerce) de 1895-1896, 1904-1909 et 1919-1954.
- minutes des conciliations : industrie (1927-1954) et commerce (1920-1953).
- règlements intérieurs (1865-1955), rapports d'activité (1909-1949).
- contrats d'apprentissage.

V. Justices de paix (U 11 à U 14 : sous-séries par arrondissement)

Les fonds, assez complets, sont souvent regroupés dans une ensemble unique de «minutes» (ou «actes, procès-verbaux et jugements»), avec, selon les époques, des séries distinctes de jugements civils et de jugements de simple police.

Aignay-le-Duc	An X-1950 (lac.1880-1926)	Laignes	An X-1946
Arnay-le-Duc	An X-1942	Liernais	An X-1954
Auxonne	An XI-1951	Mirebeau	An X-1903
Baigneux-les-Juifs	An X.. 1959 (lac.)	Montbard	An X-1958
Beaune (nord)	An X-1854	Montigny-sur-Aube	An X-1947
Beaune (sud)	An X-1826	Nolay	An X-1961
Beaune simple police	1810-1959	Nuits-Saint-Georges	An XI-1954
Bligny-sur-Ouche	An X-1943	Pontailier-sur-Saône	An X-1941
Châtillon-sur-Seine	An X-1946	Pouilly-en-Auxois	An X-1910
Dijon (est)	An X-1944	Précis-sous-Thil	An X-1854
Dijon (nord)	An X-1941	Recey-sur-Ource	An X-1945
Dijon (ouest)	An X-1940	Saint-Jean-de-Losne	An X-1950
Dijon (sud) créé en 1907	1907-1945	Saint-Seine-l'Abbaye	An X-1899
Flavigny (-> Vernarey en 1910)	1865-1938 (lac.)	Saulieu	An X-1899
Fontaine-Française	An X-1962	Selongey	An X-1936
Genlis	An X-1953	Semur	An X-1903
Gevrey-Chambertin	An XI-1958	Seurre	An XI-1939
Grancey-le-Château	An X-1958	Sombernon	An X-1940
Is-sur-Tille	An X-1935	Vitteaux	An X-1890

VI. Juridictions temporaires

1) Cour prévôtale (U 6) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).

2) Section spéciale et tribunal spécial (U 32)

- Section spéciale : arrêts et dossiers de procédure (sept. 1941-août 1944).
- Tribunal spécial : *idem* (mars 1943-août 1944).
- Chambre de révision (U 33) : arrêts et notification des décisions (1944-1946).

3) Cours de justice (U 29 à 31) et Chambres civiques (U 26 à 28)

Dossiers des affaires jugées pour chaque section départementale (Côte-d'Or, Haute-Marne et Saône-et-Loire), des affaires sans suite pour Chalon, registre des arrêts (1944-1947) pour la Cour de justice de Dijon.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (YY)

Les registres d'écrou, rassemblant prévenus et condamnés pour le début du XIX^e siècle, sont généralement déficitaires pour la période 1865-1905 environ. Pour les jeunes détenus : écrous de la colonie de Cîteaux (1819-1829, 1849-1864) et du quartier correctionnel de Dijon (1891-1895). Les écrous postérieurs (avec ceux des autorités allemandes, du tribunal militaire pendant la 2^e guerre mondiale et de la Cour de justice) sont à la prison de Dijon.

<i>Prison</i>	<i>Beaune</i>	<i>Châtillon</i>	<i>Dijon</i>	<i>Semur</i>
* registres d'écrou :	[1792-1827]	[An VII-1837]	[1811-1816]	[An II-1831]
- arrêt	1832-1863	1837...1926	An VIII...1935	1832...1926
- correction	1811-1863	1832...1926	1832...1937	1832-1864
- justice			1811...1932	
- simple police	1852...1934	An XIII-1831	1845...1934	1847-1924
- dettiers	1845...1934		1905-1936	1887-1926
- passagers civils	1919-1934	An V...1860	1833...1932	1899-1926
- passagers militaires	1815-1857	An XIII-1846	1822...1927	
- répertoires				
* autres documents				
- contrôle nominatif		1888-1926		1905-1926
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Camp de la 2^e guerre mondiale de Clos-Sainte-Marie : fonds non représenté ?

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M

- 8 M. Rapports de police et de gendarmerie (An IX-1918; Second Empire surtout).
- 20 M. Surveillance des condamnés libérés (1831-XX^e siècle).
- 41 M. Fonds du Commissariat central de police de Dijon de la fin XIX^e à 1960 (avec main-courante et enregistrement des procès-verbaux).
- 45 M. Commissariats de police cantonaux (1853-1869).
- Fonds de l'Intendance régionale et du Secrétariat général de la police (pour la répression de la Résistance et de la collaboration).
- Fonds du S.R.P.J. de 1920 à 1972 (1072 W).

Sous-série IV N 3 : bâtiments et mobilier des tribunaux de 1830 à 1918 (11 à 12) et des prisons de l'An VIII à 1901 (13 à 14).

Série Q. Actes judiciaires pour les bureaux suivants : Beaune (1791-1865), Châtillon-sur-Seine (1792-1899), Dijon (1791-1899), Semur (1791-1834).

Sous-série 2 R :

- jugements de déserteurs par les conseils de guerre de la 18^e division militaire (1808-1813).
- signalements des insoumis (An VIII-1927).

Série Z. Fonds des sous-préfectures : quelques articles sur la justice et les prisons, surtout pour Châtillon (1816-1926) et Semur (1882-1926).

Côtes-d'Armor

Archives départementales : 7, rue François Merlet, 22 000 Saint-Brieuc
Renseignements mis à jour le 2 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rennes

Première instance

Dinan

Guingamp

Lannion

Loudéac

Saint-Brieuc

Justices de paix

Liste p. 427-428

Tribunaux de commerce

Paimpol

Quintin (1809-1879)

Saint-Brieuc

Prud'hommes

Saint-Brieuc (1903)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rennes

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Rennes (1871), Landerneau (1888), Rennes (1899)
- Prisons départementales : Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc (aussi dépôt de déportés de la Commune de 1872 à 1879)
- Jeunes détenus : colonie agricole de Saint-Ilan à Langueux (1843-1903) et annexes de Carlan (Meslin) et Bellejoie (Loudéac)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Plérin (ancienne usine du Jouguet) et Langueux
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Langueux

B. Instruments de recherche

Sous-série 4 K. Arrêtés du préfet et du conseil de préfecture. Répertoire numérique manuscrit complet, par R. de Saint-Jouan, 1975, 43 p.

Sous-série 2 U. Tribunaux criminels. Répertoire numérique dactylographié, établi par E. Petterson-Droguet, sous la direction d'A. Droguet, 1986, 16 p.

Sous-série 3 U 1. Tribunal de première instance de Dinan. Répertoire numérique manuscrit, établi par E. Petterson-Droguet et U. Godderidge, sous la direction d'A. Droguet, 1986.

Sous-série 3 U 2. Tribunal de première instance de Guingamp. Répertoire numérique manuscrit, établi par M.-A. Le Gac et U. Godderidge, sous la direction d'A. Droguet, 1988, 13 p.

Sous-série 3 U 3. Tribunal de première instance de Lannion. Répertoire numérique dactylographié, établi par M.-A. Le Gac et U. Godderidge, sous la direction d'A. Droguet, 1988, 24 p.

Sous-série 3 U 4. Tribunal de première instance de Loudéac. Répertoire numérique dactylographié, établi par U. Godderidge, sous la direction d'A. Droguet, 1988, 3 p.

Sous-série 4 U. Justices de paix. Répertoire numérique manuscrit, établi par M.-T. de Pascau, E. Petterson-Droguet et B. Tocque, sous la direction d'A. Droguet, 1982-1989.

Sous-série 3 U 5. Tribunal de première instance de Saint-Brieuc. Répertoire numérique dactylographié, établi par D. Griveaux, sous la direction d'A. Droguet, 1986, 13 p.

1053 W. Tribunal de première instance de Guingamp. Bordereau dactylographié, rédigé par U. Godderidge, 1988, 9 p.

- 1053 W. Tribunal de première instance de Lannion. Bordereau dactylographié, rédigé par U. Godderidge, 1988, 9 p.
- Série Y. Etablissements pénitentiaires (1800-1940). Répertoire numérique dactylographié, dressé par B. Salou, sous la direction d'A. Droguet, 1987, 14 p.

C. Bibliographie

- Aubry (Dr Paul), *La Contagion du meurtre : étude d'anthropologie criminelle*, thèse de médecine, Paris, F. Alcan, 1887, 184 p. (réed. Paris, F. Alcan, 1894, XXIV-308 p)
- Bougeard (Christian), *Le Choc de la guerre dans un département breton : les Côtes-du-Nord des années 1920 aux années 1950*, thèse de doctorat d'Etat, Rennes II, 1986.
- Corbes (Hippolyte), *La Cour d'assises des Côtes-du-Nord de 1811 à 1832*, Annales de Bretagne et des pays de l'ouest, tome 56, n° 3, 1959, p. 305-327.
- Gaudu (Georges), *Le Tribunal de commerce de Saint-Brieuc au début du XX^e siècle*, Saint-Brieuc, 1939-1945, 134 p.
- Joubrel (Henri), *La Délinquance juvénile en Bretagne*, Rennes, Centre régional d'éducation sanitaire, 1943, 115 p.
- Latimer du Clésieux (Achille), *Œuvres charitables et sociales*, Paris, Dentu, 1879 (sur la colonie de Saint-Ilan dont l'auteur est le fondateur, p. 1-130).
- Le Trocquer (Olivier), *Vie populaire et mouvements populaires dans la ville de Saint-Brieuc à l'époque de la seconde république*, mémoire de maîtrise, Paris-Sorbonne, 1984.
- Raison du Cleusiou (chanoine Jacques), *La Prison de Loudéac en 1803*, Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome 108, 1979, p. 167-168.

II. SOURCES

Bien répertoriés, mais partiellement versés pour le XX^e siècle, les fonds des tribunaux ont très peu de dossiers de procédure, notamment en matière criminelle et correctionnelle.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation et réformes des tribunaux (An VIII-1939).
- formation et listes du jury (An VIII-1940).
- dossiers de personnel et traitements (An VIII-1941).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An IX-1938).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1904-1938).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (4 K, 9 U)

La sous-série 9 U (Conseil de préfecture) ne renferme que des généralités : instructions, statistiques, enregistrement des affaires.

- arrêtés (An VIII-1926); table (An VIII-1830); répertoires (1869-1914).
- les dossiers des affaires jugées sont classés dans les diverses séries modernes auxquelles elles correspondent selon la matière traitée.
- période > 1926 : A.D. Ille-et-Vilaine (K, 9 U et W : 28, 200, 279, 1012, 1090 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) dossiers communs

- personnel : candidatures (1879-1882), notices annuelles (1879-1940).
- comptabilité et administration : budgets (An VIII-1932); entreprise générale et adjudications (1812-1940); rapports annuels des commissions de surveillance (An X-1940).

- détenus : états et statistiques (1816-1938); évasions et transfère-
ments; libérés conditionnels (1885-1936); correspondance avec les maisons centrales.

b) dossiers par établissement

- prisons départementales : personnel (dossiers individuels) et administration (correspondance, incidents, fournitures, inspections, commission de surveillance, états de détenus) de l'An VIII à 1939.

- dépôt des déportés de la Commune : états nominatifs de détenus (1874-1879), grâces et commutations de peine (1872-1879).

- jeunes détenus : transfère-
ments (1908-1924); colonie de Saint-Ilan : rapports, commission de surveillance, états de détenus (1884-1902), correspondance (1844-1902).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U)

- jugements (avec arrêts sur appel correctionnel) de l'An VIII à 1811.
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

2) Cour d'assises (2 U)

- arrêts de 1811 à 1900 (avec états des arrêts et tables des condamnés).
- dossiers de procédure (1811-1900).

Les documents postérieurs sont conservés au T.G.I. de Saint-Brieuc, les dossiers de procédure étant éliminés sauf pour les années en - 3 (1903, 1913...) pour la période 1901-1932.

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les archives du tribunal de Loudéac ont été sinistrées en 1975 et il ne subsiste des documents que pour les premières décennies du XIX^e siècle. Le fonds de Dinan est en partie non répertorié.

Les fonds des parquets ne sont importants qu'à Guingamp et Lannion : ils concernent principalement le XX^e siècle.

Au civil les séries de jugements ordinaires sont complètes, sauf à Guingamp (déficit 1850-1860). Les jugements sur requêtes, lacunaires à Guingamp dans la première moitié du XIX^e siècle, dispersés en séries distinctes à Saint-Brieuc (conseils de famille, état-civil...) sont réunis en partie aux actes civils pour les autres tribunaux (et aux actes commerciaux pour Dinan). Présence d'actes d'engagements volontaires à Saint-Brieuc (1816-1830) et d'une série importante de conseils de famille (An XII-1937) à Dinan.

En matière commerciale des séries de visites de navires sont à relever pour Dinan (1840-1899) et Lannion (1829-1926). Les dossiers de faillites sont peu nombreux.

Au correctionnel, si les jugements sont en série complète (avec jugements de réfractaires de l'An VIII à 1813 pour Saint-Brieuc), mais avec des déficits pour le début du XIX^e siècle à Dinan et Guingamp, les dossiers de procédure sont très peu nombreux, ayant été éliminés pour tout le XIX^e siècle, sauf à Saint-Brieuc.

<i>Tribunal</i>	<i>Dinan</i>	<i>Guingamp</i>	<i>Lannion</i>	<i>Loudéac</i>	<i>St-Brieuc</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports		An VIII...1961	1896-1959		An VIII-1824
- dossiers de personnel					
° magistrats		An VIII-1969	1882-1955		
° officiers ministériels		An VIII-1968	1909-1967		
- formation, listes du jury			1872-1949		
- statistiques		An X...1960	1923-1957		
- relevé des crimes, délits		1909-1959	1940-1958		
- registres des condamnés	An VIII-1834		1883-1959		
- procès-verbaux		1926...1958	1921-1959		
b) civil					
Délibérations du tribunal	1818-1842	An VIII-1931		An VIII-1856	
- répertoires	An VIII-1900	An IX-1917	1834-1956		An VII-1902
- rôles			1906-1949		
- causes ordinaires	An VIII-1926	1807...1936	An VIII-1959	An VIII-1827	An VIII-1938

<i>Tribunal</i>	<i>Dinan</i>	<i>Guingamp</i>	<i>Lannion</i>	<i>Loudéac</i>	<i>St-Brieuc</i>
- jugements sur requêtes	An VIII-1937	An XII...1953	An VIII-1950	An X...1832	1800-1870
- référés	1814-1932	1927-1946	1930-1953		
- divorces					
- décès de militaires	1920				
- pupilles de la Nation	1918-1923		1918...1951		
- loyers		1922-1951	1931-1955		
- pensions					
- déchéance de paternelle			1948...1954		
- interdictions	1811-1826				An XII-1838
- adjudications	An XII-1935	An IX-1880		An X-1828	An VIII...1865
- expropriations	s. d.	1860-1948	1880-1913		
- accidents du travail		1924...1965	1910...1957		
- ordres et contributions					
- successions	An XI-1900	An VIII-1948	1862-1927	An VIII-1830	1806-1874
- rapports d'experts	An XII-1937	An VIII-1897		An X-1828	An VIII-1899
- enquêtes	An VIII-1937	1806-1880		An X-1828	An IX-1892
- testaments	An XII-1908	1811-1968	1930-1954	An XII-1826	1823-1855
- dépôts	An VIII-1899	An XI...1941	An VIII-1959	An XI-1830	An VIII-1866
- assistance judiciaire		1949-1957			
c) commercial					
- jugements	An VIII-1899	1854-1950	An VIII-1959	1810-1826	
- inscription de privilèges			1900-1959		
- dépôt d'actes de sociétés	s. d.		1859...1949		
- registre du commerce		1920...1952	1920-1925		
- registre des métiers		1936-1954			
- faillites et liquidations		1926...1954	1918...1955		
- marques de fabriques	1861-1874				
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1852...1902	1820-1954	An VIII-1950	An X...1835	An VIII-1900
- parties civiles					1816-1883
- répertoires	1820-1900	1820...1949	1820...1955		1820-1900
* dossiers de procédure		1939-1946	1906...1956		An VIII...1900
* mineurs		1947-1959	1911-1958		

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Fonds aux A.D. très déficients, présents pour le début du XIX^e siècle seulement.

- Saint-Brieuc : rapports de mer (1809-1812) et dossiers de liquidation des prises de corsaires (1806-1812).
- Paimpol : arrêtés concernant les courses et les prises sur l'ennemi (An VIII-1807).
- Quintin : délibérations, jugements préparatoires, actes de l'An X à 1875 (très lacunaire).

IV. Conseil de prud'hommes : non représenté

V. Justices de paix (4 U)

Les A.D. ont en général les documents des seules premières décennies du XIX^e siècle. L'inventaire distingue les répertoires, les minutes (jugements et actes civils) et les «actes déposés». Les documents postérieurs à 1940 sont conservés en 1036 W (Lannion, Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, La Roche-Derrien, Tréguier) et 1051 W (Ploubalay).

Bégard	An X-1830 (lac.)	Dinan (est)	An X-1830
Belle-Isle-en-Terre	An X-1830	Dinan (ouest)	1816-1830
Bothoa (St-Nicolas du Pelem en 1836)	An X-1830	Etables	An IX, 1825-1830
Bourbriac	An X-1830	Evran	An X-1830
Broons	An X-1830	Gouarec	An X-1880
Callac	An X-1830	Guingamp	An X-1830
Châtaudren	An X...1956	Jugon	An X-1921 (1)
Chêze (La)	An X-1885	Lamballe	1811-1830
Collinée	An X-1880	Lannion	An X-1946, 1959 (1)
Corlay	An X-1878	Lanvollon	An XI, 1807-1830

Lézardrieux	An X-1920	Plouaret	An X-1830
Loudéac	An X-1830	Ploubalay	An X-1939 (1)
Maël-Carhaix	1826-1830	Plouguenast	1807-1830
Matignon	An X-1830	Plouha	An X-1910
Merdignac	An XIII-1880	Pontrieux	An X-1829
Moncontour	An X-1830	Quintin	An X-1830
Mur	An XII-1830	Roche-Derrien (La)	An XI-1946 (1)
Paimpol	An X-1830	Rostrenen	An X-1830
Perros-Guirec	An X-1958	Saint-Brieuc (nord)	An XII-1810 (simple police)
Plancoët	An X-1830	Saint-Brieuc (sud)	An X-1830
Plélan-le-Petit	1823-1830	Saint-Jouan-de-l'Isle (Caulnes en 1882)	An XI-1940
Pléneuf	An XIII-1830	Saint-Nicolas-du-Pelem (= Bothoa)	
Plestin-les-Grèves	An X-1935; 1941...1947	Tréguier	1840-1959 (lac.)
Ploeuc	An XI-1830	Uzel	An X-1877 (lac.)
Plouagat	An X-1830		

(1) fonds important et diversifié

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Tribunal spécial (loi du 18 pluviôse An IX) : jugements et dossiers de procédure (An IX-1811).
- 2) Tribunal spécial (loi du 23 floréal An X) : jugements et dossiers de procédure (An XI-1809).
- 3) Cour spéciale (décret du 15 décembre 1808) : dossiers de procédure (1812-1815).
- 4) Cour prévôtale : dossiers de procédure (1816-1818).
- 5) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. Ille-et-Vilaine (214 W)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Les registres d'écrou postérieurs aux années 1930 sont à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (sauf pour Dinan dont le fonds intégralement versé est en cours de classement aux A.D.). Registres généraux pour le début du XIX^e siècle. Lacunes nombreuses pour la prison de Lannion pour la 2^e moitié du XIX^e siècle.

<i>Prison</i>	<i>Dinan</i>	<i>Guingamp</i>	<i>Lannion</i>	<i>Loudéac</i>	<i>Saint-Brieuc</i>
* registres d'écrou :	[An IX-1831]	[An IX-1856]	[An VIII-1831]	[1832-1865]	
- arrêt	An IX-1900	An IX-1934	An VIII...1919	1832-1926	1818-1935
- correction	An IX-1899	An IX-1934	An VIII...1935	1832-1926	1822-1934
- justice			1856-1858		1813-1922
- simple police	1859-1894	1852-1934			1842-1917
- dettiers		1854-1934	1897-1926	1880-1926	1854-1935
- passagers civils	1836...1896	1854-1934		1854-1926	1865-1910
- passagers militaires		1857-1934		1823-1921	
- répertoires	1849...1896				1880-1936
* autres documents					
- contrôle nominatif					1876-1888
- dossiers pénaux					
- ordres de services					

2) Centres d'internement de 1914-1918 (9 R)

- aménagement des camps, personnel, rapports, comptabilité, correspondance et dossiers individuels des internés.

3) Camp de Languieux à la Libération 1944-1946 (2 W)

Outre l'aménagement du camp, la correspondance, la comptabilité, les dossiers du personnel etc...l'essentiel du fonds est constitué par des documents sur les internés : registres d'écrou, mouvements journaliers, listes nominatives, dossiers individuels.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J :

- 101 J. Notes manuscrites de L.-F.-M. Ollivier (député du département de 1902 à 1910) intitulées Vingt-cinq années de barreau 1880-1906).

Sous-série 1 M :

- rapports journaliers du commissaire de police de Saint-Brieuc de 1914 à 1940 (très lacunaire) et du commissaire spécial de Saint-Brieuc (1895-1901).

- tableaux des arrestations, crimes et délits (1824-1870, 1920-1940).

- correspondance relative aux prisons (An VIII-1835).

Sous-série 4 M :

- sûreté générale : surveillance des forçats, libérés, suspects et interdits de séjour depuis l'An VIII; réhabilitations (1904-1939). Après 1940 (1043 W) : dossiers des interdits de séjour et grâces (1944-1960) et quelques documents sur la Cour de justice et les internés de la Libération.

Sous-série 7 M. Dossier sur la colonie de Saint-Ilan de 1848 à 1862 (7 M 74).

Sous-série 4 N :

- 34 à 42. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1940).

- 95 à 104. Bâtiments des prisons (An VIII-1940).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires pour les bureaux suivants : Dinan (An III-1864); Guingamp (1791-1864); Lannion (1791-1864); Loudéac (1792-1864); Paimpol (1792-1807); Saint-Brieuc (1792-1854).

Sous-série 2 R :

- Instructions, correspondance, listes nominatives, fiches de signalement des déserteurs, réfractaires et insoumis (1808-1926); extraits de jugements (An VIII-1873).

Creuse

Archives départementales : 4, rue de l'Ancienne-Mairie, 23 004 Guéret
Renseignements mis à jour le 23 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Limoges

Première instance

Aubusson

Bourganeuf

Chambon (1)

Guéret

(1) arrondissement de Boussac. Tribunal supprimé en 1926

Justices de paix

Liste p. 433

Prud'hommes

Aubusson (1834)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Limoges

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Châteauroux (1871), Riom (1888), Angoulême (1909), Riom (1926), Bordeaux (1948)

- Prisons départementales : Aubusson, Bourganeuf, Chambon et Guéret

- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Ajain

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Evaux-les-Bains, Croze et Guéret (La Pigne)

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique dactylographié, par F. Ducloux, 1976, 125 p.

Guide des Archives de la Creuse, par H. Hemmer, 1972, 164 p., in-8°.

Série Y. Répertoire numérique imprimé complet, par J. Levran, J. Gauthier, et F. Blanchet, 1934, 6 p., in-4°.

C. Bibliographie

Carmouze (Patrice), *Recherches sur les conduites déviantes en Limousin 1842-1971*, mémoire de droit, Limoges, 1975.

Colomb (Félix), Etude sur la criminalité dans la Creuse, *Mémoires des Sociétés Savantes de la Creuse*, tome VI, 1887-1890, p. 332-348.

Meynier (Jean), *La Justice en Limousin au temps de la Libération : les tribunaux d'exception 1944-1948*, Limoges, René Dessagne, 1975, 64 p.

Pageot (Pierre), Aperçus sur les prisons de la Creuse durant la période napoléonienne, *Etudes creusoises*, VIII, 1987, p. 77-80.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont pas classées. Les fichiers disponibles, défectueux et partiels, rendent très difficile l'accès à des fonds «répertoriés» en «série continue» (U). Les informations données ci-dessous sont donc provisoires, partielles et incertaines.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux

Fonds non représenté, mais susceptible d'être reconstitué. Cf. les versements de la Préfecture pour les documents postérieurs à 1940 (élections aux tribunaux paritaires de 1946 en 976 W).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (7 K)

- arrêtés (An VIII-1927). Minutes lacunaires de 1848 à 1908.
- dossiers des affaires traitées de 1824 à 1933 (classement chronologique avec analyse des affaires : 348 art.).
- période > 1926 : Cf. A. D. de Haute-Vienne (2 U).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 5 Y)

- organisation : instructions, bâtiment, règlements (XIX^e siècle).
- rapports d'inspections, délibérations de commissions de surveillance depuis 1819.
- comptabilité : comptes de dépenses, tarifs divers (1871-1900).
- dossiers de personnel depuis 1833.
- détenus : travail, discipline (évasions, suicides, mutineries); transfèrements dans les bagnes et centrales; placements des jeunes détenus (depuis le début du XIX^e siècle).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle

- arrêts (An XI-1811). Les arrêts antérieurs sont en 2 L.
- dossiers de procédure (An XI-1811).

2) Cour d'assises (U et 1069 W)

- arrêts et ordonnances de 1811 à 1930 (lacunes probables).
- dossiers de procédure de 1811 à 1952 (affaires analysées dans le fichier jusqu'au début du XX^e siècle).

II. Tribunaux de première instance (U)

Le fichier provisoire, très confus, ne permet pas de décrire avec exactitude les fonds conservés : ils sont probablement plus importants que ne l'indique le relevé ci-dessous, en particulier pour le tribunal de Chambon qui paraît très incomplet selon le fichier. Les fonds de Bourgueuf et de Chambon sont en cours de classement. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1065 à 1066, 1069, 1099 W).

Les fonds du parquet sont peu consistants : quelques statistiques, registres de condamnations, très peu de dossiers de personnel.

Au civil, les jugements ordinaires paraissent lacunaires dans la première moitié du XIX^e siècle. Les jugements sur requêtes, les référés sont réunis avec les procès-verbaux, prestations de serment, homologations et actes civils (et parfois commerciaux) dans des séries de «minutes», «minutes volantes», encore appelées «actes d'hôtel» au XX^e siècle. Ces séries, probablement lacunaires, ont été éliminées avant 1920 pour le tribunal de Guéret.

Au commercial les jugements et documents sur les faillites doivent être en partie recherchés dans les séries de jugements et «minutes» civils.

Au correctionnel, les jugements semblent déficitaires dans la 2^e moitié du XIX^e siècle à Aubusson et pour la fin du siècle à Bourgueuf. Les dossiers de procédure paraissent surtout représentés pour le début du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

<i>Tribunal</i>	<i>Aubusson</i>	<i>Bourganeuf</i>	<i>Chambon</i>	<i>Guéret</i>
Cotation	U	U	U	U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1852-1867	1829-1834	An VIII-1835	1932
- dossiers de personnel		An VIII...1927	An X...1884	
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury		1913-1933		1832...1939
- statistiques	1873-1925	1921...1940		1870...1925
- relevé des crimes, délits...				
- registres des condamnés	1890-1926	1835-1897		1852...1929
- procès-verbaux	1949-1958			1935-1960
b) civil				
Délibérations du tribunal		1811-1930	An VIII-1824	An VIII...1884
- répertoires	1871...1919	1831...1926		1807...1928
- rôles		1911-1937		1831-1859
- causes ordinaires	An VIII...1931	An IX...1926	1809-1926	An VIII-1930
- jugements sur requêtes	An VIII...1952	An VIII...1952	An VIII...1827	1921-1952
- référés				
- divorces				
- décès de militaires	1914-1919	1914-1920	1922	1917-1923
- pupilles de la Nation	1918-1926			1918...1960
- loyers			1918-1919	
- pensions				1920-1949
- déchéance de paternelle				
- interdictions		1893-1924		1893-1926
- adjudications	1809-1952	1814...1959		1832-1951
- expropriations	1899-1906	Sans date		An XI-1863
- accidents du travail	1899-1956	1901-1924		1938-1952
- ordres et contributions	spécimens	1803...1906		
- successions (renonciations...)		An XII-1886		1828-1905
- rapports d'experts	An VIII...1925	1810...1914	1807-1824	
- enquêtes		1808...1926		
- testaments				
- dépôts	1829-1857	1827...1919	1913-1922	1813...1924
- assistance judiciaire				1851-1910
c) commercial				
- jugements	1907...1926	1844-1926		
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés	1931-1936			
- registre du commerce	1920-1954	1920-1954	1920-1931	1920-1956
- registre des métiers	1936-1959	1936-1959		1936-1962
- faillites et liquidations	Cf. minutes	1838-1925		1850...1936
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII...1952	1821...1937		An VIII...1939
- parties civiles				
- répertoires		1825...1926		s. d.
* dossiers de procédure	An VIII...1940	XIX ^e -1940		An VIII...1951
* mineurs				1914-1931

III. Tribunal de commerce : pas de tribunal

IV. Conseil de prud'hommes : pas de versement de documents antérieurs à 1959.

V. Justices de paix (U, 1054 W)

Non classés, beaucoup de fonds se limitent aux premières décennies du XIX^e siècle.

Ahun	1792-1945	Dun-le-Palestel	An X-1960
Aubusson	An VIII-1827	Evaux-les-Bains	An X-1828
Auzances	An XI-1828, 1861-1884	Felletin	An X-1830
Bellegarde		Gentioux	An X-1822
Bénévent-l'Abbaye	An X-1828	Grand-Bourg (Le)	An V-1965
Bonnat	1807-1945	Guéret	An IX-1937
Bourganeuf	An X-1826	Jarnages	An X-1930
Boussac	An XI-1945 (lac.)	Pontarion	An X-1827
Chambon	An X-1956	Royère	
Châtelus-Malvaleix	1791-1945 (lac.)	Saint-Sulpice-des-Champs	
Chénérailles	An X-1849 (très lac.)	Saint-Vaury	1804-1945 (lac.)
Courtine (La)	1807-1827	Souterraine (La)	1791-1966
Crocq	An XIII-1829		

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Juridictions du début du XIX^e siècle

- les arrêts de la Cour criminelle spéciale et de la Cour prévôtale sont réunis à ceux du tribunal criminel et de la cour d'assises. Des dossiers de procédure existent pour chacune de ces juridictions.

2) Juridictions de la Libération (A.D. Haute-Vienne 184 W)

- Tribunal militaire d'exception et Cour martiale de Guéret (sept-oct 1944).
- Cour de justice et chambre civile de la Creuse.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (6 Y et 1127 W)

Le versement de la maison d'arrêt de Guéret en 1987 concerne l'ensemble des registres d'écrou (sans distinction de nature, non répertoriés) de la prison d'Aubusson pour 1931-1934 et de celle de Guéret (période 1845-1937), avec pour celle-ci des registres numériques et de mouvements journaliers (1938-1959), de vêtements, bijoux et registres de punitions.

Prison	Aubusson	Bourganeuf	Chambon	Guéret
* registres d'écrou :				
- arrêt	1832-1861	1831-1858	An VIII-1850	An X-1860
- correction	1832-1860	1828-1854	1830-1853	1811-1862
- justice				1811-1860
- simple police				
- dettiers				An V-1860
- passagers civils	1832-1856	1849-1856	1837-1865	
- passagers militaires		1847-1853		
- répertoires	1936-1946			
* autres documents				
- contrôle nominatif				1939-1962
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Centres d'internement

a) première guerre mondiale : Ajain (R 168 à 184 et 4 M 130 à 135)

- administration, statistiques, listes et dossiers individuels des internés.

b) deuxième guerre mondiale (36 W, R 887 à 898)

- concerne le seul centre d'Evaux-les-Bains (personnalités politiques : Herriot, Blumel) avec comptabilité, personnel, notices et correspondance des internés (1942-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 81 à 90. Surveillance légale des condamnés (1819-1928).
- 106 à 112. Condamnés politiques (1852-1874).

Sous-série 7 M : 250. Délits forestiers dans les bois communaux (1862-1875).

Sous-série 4 N :

- 46 à 64. Bâtiments des tribunaux (1807-1905).
- 65 à 97. Bâtiments des prisons et chambres de sûreté (An VIII-1906).

Série Q (Enregistrement) : actes judiciaires des bureaux d'Aubusson (1793-1864), Bourganeuf (1791-1893), Chambon (1792-1927) et Guéret (An VII-1899).

Série R : jugements de déserteurs (An X-1809), sommier des amendes prononcées contre les réfractaires de l'An IX à 1807 (R 121, 264 à 266, 287 à 292).

Dordogne

Archives départementales : 9, rue Littré, 24 000 Périgueux
Renseignements mis à jour le 24 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Bordeaux

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bergerac	Liste p. 438	Belvès	Périgueux (1881)
Nontron		Bergerac	
Périgueux		Périgueux	
Ribérac		Sarlat	
Sarlat			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Bordeaux

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Périgueux (1871), Bordeaux (1948)
- Prisons départementales : Bergerac, Nontron, Périgueux, Ribérac, Sarlat
- Centre pénitencier de Mauzac (depuis 1940 ->)
- Dépôt de mendicité de Brantôme (début du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : colonie agricole de Jommelières (Javerlhac) (1876-1900), colonie agricole et industrielle protestante de Sainte-Foy-la-Grande (1843-1923 ?)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Bergerac (1914-1916)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Sablou (Fanlac) (1940-1941)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Dordogne, par N. Becquart, 1970, 119 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique imprimé complet, par N. Becquart, 1975, 46 p., in-4°.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par N. Becquart, 1976-1980, 11 sous-séries : 1 U (Fonds de la préfecture), 2U (Tribunal criminel et cour d'assises), 3 U à 7 U (Tribunaux de première instance), 8 U (Justices de paix), 10 U (Conseils de prud'hommes), 11 U (Juridictions d'exception) et 12 U (Tribunal des pensions).

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par M.-L. Fangon, 1972, 17 p.

C. Bibliographie

C. G. T. Dordogne, *Esquisse de l'histoire des Prud'hommes*, Périgueux, 1987, 1 vol.

Favard (Jean-Louis), *Exemptions médicales, fraudes et mutilations chez les conscrits périgourdens au temps de Louis-Philippe*, thèse de droit, 1984, dact.

Leydier (Jean), *Historique du tribunal de commerce de Bergerac. Précédé d'une Etude sommaire sur la juridiction consulaire en France*, Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest, 1966, 24 p.

Monod (Henri-Charles), *La colonie agricole de Sainte-Foy*, discours prononcé à l'occasion du jubilé de la colonie, Dôle, Blind-Franck, 1894, 19 p.

Plazer (Odette), Jommelières et sa colonie pénitentiaire agricole, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1984, tome 111, livraison 2, p. 162-181.

II. SOURCES

Les instruments de recherche donnent toute facilité d'accès aux fonds judiciaires et pénitentiaires conservés aux A.D.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 2 W)

- formation et listes du jury d'assises (An VIII-1959).
- dossiers de personnel judiciaire de l'An XI à 1959 (juges de paix surtout).
- procès-verbaux d'élections aux tribunaux de commerce (1849-1971).
- conseil de prud'hommes : organisation et élections (1865-1970).
- procès-verbaux d'élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1963).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés de l'An IX à 1926 (nombreuses séries distinctes).
- dossiers de procédure classés par thèmes, les plus importants concernant les élections municipales (An XII-1926), les affaires communales (usurpation de communaux) et les chemins de fer.
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Gironde (sous-série 5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y, 6 W)

a) Prisons départementales (1 Y 1 à 19)

- dossiers généraux : inspections et rapports (1820-1927), personnel (1842-1937), budgets (1879-1895), cahiers des charges (1868-1932), détenus de 1865 à 1940 (évasions, libérations, grâces...).
- dossiers spécifiques à chaque prison (avec les mêmes catégories de documents)

b) Dépôts et chambres de sûreté (1 Y 20 à 53) : états nominatifs de détenus (1831-1858).

c) Jeunes détenus (1 Y 54 à 63) :

- colonie agricole de Jommelières : création, rapports et inspections; délits, punitions et placements des détenus (1876-1902).

- colonie agricole et industrielle de Sainte-Foy : délibérations de la commission de surveillance (1905-1924); inspections et rapports (1863-1926); personnel (1876-1917); détenus : punitions, placements, patronage des libérés...(1866-1925).

d) Centre de Mauzac (6 W) : personnel, rapports, libérations (1941-1957).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts (An VIII-1811).
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cour d'assises (2 U et W : 1009, 1035, 1073, 1110, 1135, 1171W)

- arrêts de 1811 à 1953 (voir 5 U 1060 pour les arrêts de 1938 à 1952).
- dossiers de procédure (1811-1854, 1910-1958). Lacunes : 1855-1869, 1907-1909, 1916, 1927 et 1929). Le répertoire relève les motifs d'accusation et les lieux jusqu'en 1854.

II. Tribunaux de première instance (3 à 7 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (2, 1035, 1043, 1073 à 1074, 1076, 1103, 1108, 1110, 1116, 1131, 1135, 1143, 1166 à 1168 W).

Les fonds du parquet sont très réduits pour Bergerac et Sarlat : ils se limitent à quelques articles de correspondance et de personnel (serments, installations, cessations de fonctions...).

Au civil, les jugements ordinaires sont lacunaires à Bergerac (déficit 1810-1869) et Nontron (déficit 1863-1864 et 1877-1879). Les jugements sur requêtes sont réunis aux homologations, référés, procès-verbaux, etc... dans des séries de «petites minutes civiles». Celles-ci sont réunies avec les jugements civils à Nontron jusqu'en 1849. Les séries distinctes d'actes civils sont représentées surtout par les adjudications et les rapports d'experts; les ordres sont conservés comme spécimens; les dossiers d'expropriation sont peu nombreux et ceux des accidents du travail ne sont conservés qu'après 1940.

Au commercial les tribunaux de Nontron et Ribérac n'ont guère que des jugements, en partie réunis à ceux du civil.

Au correctionnel les jugements sont lacunaires pour Bergerac (lac. 1824-1859), Nontron (lac. 1851-1919) et Sarlat (lac. 1826-1842). Chaque tribunal a des copies de jugements de conseils de guerre de l'Empire, sauf Périgueux. Les dossiers de procédure sont très peu nombreux et absents de 1850 à 1923 à Bergerac, de 1870 à 1930 à Nontron, au XIX^e siècle à Sarlat. A Ribérac et Périgueux ils forment de 20 à 30 articles seulement.

<i>Tribunal</i>	<i>Bergerac</i>	<i>Nontron</i>	<i>Périgueux</i>	<i>Ribérac</i>	<i>Sarlat</i>
Cotation	3 U	4 U	5 U	6 U	7 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	An IX-1878	An VIII-1852	An IX-1882	An VIII-1843	An IX-1833
- dossiers de personnel	An VIII-1925	An VIII-1935	XIX ^e -XX ^e	An VIII-1926	An VIII-1944
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury					
- statistiques		1931-1942			1941-1946
- relevé des crimes, délits..	1811...1959	An XIII-1823			
- registres des condamnés	1811...1841			1811-1881	
- procès-verbaux		1940-1959	1940..1965	1945-1959	1941-1959
b) civil					
Délibérations du tribunal	An VIII-1848	An VIII...1959	1841-1915	An VIII...1958	
- répertoires	An VIII-1949	1849...1959	1811...1953	An VIII-1948	1813...1958
- rôles		1939-1959			
- causes ordinaires	An VIII..1953	An VIII...1959	An VIII-1958	An VIII..1959	An XIII-1952
- jugements sur requêtes	An VIII-1952	1849-1959	An XIII-1958	An VIII...1959	An VIII-1949
- référés	An VIII-1952	1849-1953	An XIII-1949	An VIII..1959	An VIII-1949
- divorces	cf. causes ordinaires				
- décès de militaires		1944...1953			1920-1921
- pupilles de la Nation	1941-1949	1930-1959	1941-1952	1919-1959	1919-1949
- loyers	1946-1949	1947-1959	1945-1959	1949-1959	1926-1936
- pensions			1921-1958		
- déchéance paternelle		1898-1923	1950-1956		
- interdictions			1825-1926	1893-1957	
- adjudications	An IX-1951	An IX...1958	1806-1960	An XII-1958	1808-1952
- expropriations			1913-1953		1899..1952
- accidents du travail		1898-1959	1952-1959	1954-1958	1960-1972
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens
- successions (renonc...)	1862...1933	1829-1955	1914-1957	1908-1959	1809-1954
- rapports d'experts	An VIII-1952	An IX-1955	An VIII..1976	An VIII-1949	An VIII-1954
- enquêtes	1941-1952	1943-1959	1942-1976		1941-1952
- testaments	1940-1948	1941-1953			
- dépôts		1956-1959	1940-1947	1941-1959	
- assistance judiciaire		1886-1897	1940-1979	1934-1959	
c) commercial					
- jugements		An VIII-1938	An VIII-1808	An VIII-1940	An VIII-1811
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés		1881-1959		1920-1952	1919-1931
- registre du commerce		1958-1959		1921..1954	
- registre des métiers				1936..1959	
- faillites et liquidations		1808-1810			

<i>Tribunal</i>	<i>Bergerac</i>	<i>Nontron</i>	<i>Périgueux</i>	<i>Ribérac</i>	<i>Sarlat</i>
- marques de fabriques		1863-1947		1920-1922	
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII...1952	An VIII...1959	An VIII-1958	An VIII-1959	An XI...1952
- parties civiles	1872-1944				1849-1926
- répertoires	1814...1949	1867...1959	1820...1953	1821-1947	1820-1953
* dossiers de procédure	An IX...1953	An IX...1959	An IX...1958	An VIII...1958	An IX...1958
* mineurs			1924-1958		1914-1918

III. Tribunaux de commerce (9 U, 2 et 1047, 1169 W)

Les dossiers de faillites et liquidations de Bergerac et Périgueux sont importants.

<i>Tribunal</i>	<i>Bergerac</i>	<i>Périgueux</i>	<i>Sarlat</i>
- jugements	1810-1923	1809-1942	1811-1897
- inscription de privilèges		1898-1954	
- dépôt d'actes de sociétés	1814-1967	1929-1939	
- registre du commerce		1920-1960	
- registre des métiers		1937-1962	
- faillites et liquidations	1810-1950	1850-1956	
- marques de fabriques	1873-1948	1859-1933	

IV. Conseil de prud'hommes de Périgueux (10 U, 2 W)

- jugements (1883-1899, 1917-1947); répertoires (1883-1951).
- conventions collectives, règlements de travail et d'atelier (1909-1962).

V. Justices de paix (8 U, 2 et 1152 W)

Dans leur quasi totalité le classement des fonds est le suivant : répertoires, jugements, conciliations et procès-verbaux. Les jugements de simple police forment parfois, pour quelques décennies, des séries distinctes. Les fonds paraissent assez complets. Les documents antérieurs à l'An XI sont en 30 L.

Beaumont	An XI-1931	Neuvic	An XI-1955
Belvès	An XI-1940 (lac.1901-1932)	Nontron	An XI-1959
Bergerac	An XI-1950	Périgueux	An XI-1956
Brantôme	An XI-1947	Ribérac	An XI-1955
Bugue (Le)	An XI-1940	Saint-Alvère	An XI-1939
Bussière-Badil	1808-1943 (lac.)	Saint-Astier (Grignols<1829)	1935-1947
Cadouin	1826-1952	Saint-Aulaye	An XIV-1954 (lac.1900..1919)
Carlux	An XI-1940	Saint-Cyprien	1806-1944 (lac. 1819)
Champagnac-de-Bélair	An XI-1951	Saint-Pardoux-la-Rivière	1853-1954
Domme	An XI-1940	Saint-Pierre-de-Chignac	An XI-1947
Excideuil	An XI-1949	Salignac	An XIV-1940
Eymet	1817-1954	Sarlat	An XI-1940
La Force	An XI-1950	Savignac-les-Eglises	An XI-1947
Hautefort	An XI-1951	Sigoulès (Cunèges<1871)	An XI-1949
Issigeac	An XI-1950 (lac.1850-1918)	Terrasson	fonds détruit en 1944
Jumilhac-le-Grand	1809-1944	Thenon	An XI-1947
Lalinde	An XI-1900	Thiviers	An XI-1958
Lanouaille	An XI-1942	Vélines	1812-1950
Mareuil	An XII-1944	Vergt	An XI-1950
Monpazier	An XI-1909	Verteillac	An XI-1959
Montagrier	An XI-1955 (lac. 1927-1948)	Villamblard	An XI-1939
Montignac	An XI-1887	Villefranche-de-Belvès	An XI-1938
Montpon	An XI-1952 (lac. < 1820)	Villefranche-de-Longchapt	1853-1961 (lac. 1880-1890, 1899-1904)
Mussidan	1806-1955		

VI. Juridictions temporaires (11 U)

- 1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale
 - arrêts (An X-1811).
 - dossiers de procédure de l'An X à 1813 (affaires de faux principalement).
- 2) Cour prévôtale : procédures (1816-1817).
- 3) Cour martiale de Périgueux (sept-oct. 1944) : Cf. A.D. de Gironde (1025 W).
- 4) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de Gironde (1034 W).

C. Fonds pénitentiaires

Le Centre de Mauzac conserve ses registres d'écrou depuis 1945.

1) Prisons départementales (2 Y, 6 W)

Au début du XIX^e les registres d'écrou regroupent toutes les catégories de détenus. Les registres, notamment arrêt et correction, sont en déficit pour la période allant de la fin des années 1860 à la fin du XIX^e siècle (sauf à Périgueux). Les documents postérieurs sont à la prison de Périgueux.

<i>Prison</i>	<i>Bergerac</i>	<i>Nontron</i>	<i>Périgueux</i>	<i>Ribérac</i>	<i>Sarlat</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1800...1934	1813...1900	1801-1936	1832...1926	1833...1926
- correction	1800...1934	1813-1856	1801-1931	1833...1934	1833...1926
- justice			1804-1942		
- simple police		1831-1923	1823-1939	1850-1926	1844-1912
- dettiers	1802...1933	1885-1910	1823-1933	1832-1862	1885-1924
- passagers civils	1900-1934		1839-1930	1840-1844	1844-1925
- passagers militaires	1801...1934		1805...1941		1844-1925
- répertoires			1886-1899		

- 2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (4 M 157 à 159) : camp de Bergerac (1914-1916), camp de travail à Périgueux (1914-1920).
- 3) Centre d'internement de Sablou (1 W 1837)

Un article sur les détenus (communistes, alsaciens-lorrains) : listes, évasions, arrêtés d'internement, demandes de libération (janvier 1940- janvier 1941).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M

- 37 à 49. Rapports périodiques de police et de gendarmerie de l'An X à 1940 (surtout à partir du milieu du XIX^e siècle) avec tableaux des arrestations, crimes et délits... pour 1858-1865 et 1919-1939.
- 212 à 222. Condamnés surveillés et interdits de séjour : tables de forçats libérés (1806-1871), dossiers individuels de condamnés surveillés pour motifs politiques (1876-1882) et interdits de séjour (1909-1939).

Sous-série 4 N

- 23 à 28. Bâtiments des tribunaux (1810-1939).
- 29 à 40. Bâtiments des prisons (An IX-1939).
- 173 à 144. Mobilier des tribunaux et prisons (1810-1948).

Série Q. Actes judiciaires : Bergerac de l'An XII à 1924 (78 Q); Nontron de l'An VIII à 1946 (254 Q); Périgueux de l'An VII à 1899 (267 Q); Ribérac de l'An VII à 1899 (279 Q); Sarlat de l'An IV à 1865 (328 Q).

Série Z (Sous-préfectures).

Délibérations des commissions de surveillance des prisons : Bergerac de 1816 à 1847 (1 Z 166); Nontron de 1838 à 1922 (2 Z 400); Ribérac de 1883 à 1923 (4 Z 233) et Sarlat de 1866 à 1926 (5 Z 234 à 235). Tableaux des arrestations, crimes et délits à Nontron (An VIII-1826) et Sarlat (1902...1939). En outre :

- 2 Z (Nontron) : rapports des commissaires cantonaux (1855-1869), organisation judiciaire (An XI-1939).

- 5 Z (Sarlat) : rapports de police et gendarmerie (1886-1940), élections au tribunal de commerce (1894-1936).

Doubs

Archives départementales : Rue Marc Bloch, Planoise, 25 050 Besançon
Renseignements mis à jour le 6 octobre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Besançon (ressort : Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort depuis 1871)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Baume-les-Dames Besançon Pontarlier Saint-Hippolyte (->Montbéliard en 1816)	Liste p. 445	Besançon	Besançon (1859) Montbéliard (1885)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental en 1926 (ressort : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Besançon (1871), Dijon (1909), Lyon (1926), Dijon (1948)
- Prisons d'Etat : Fort de Joux, Citadelle de Besançon (début du XIX^e siècle)
- Prisons départementales : Baume-les-Dames, Besançon, Montbéliard, Pontarlier
- Dépôt de mendicité de Bellevaux (Besançon, début du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : maison de Béthanie pour jeunes filles (Montferrand), maison de correction de Bellevaux (Besançon)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : dépôt de triage de Besançon (asile de Bellevaux) et centre d'Ornans (Alsaciens-Lorrains)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Arc-et-Senans 1940-1944 (nomades) et Gouille-sur-Beure (Libération)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Doubs, par J. Courtieu, 2 volumes, in-8°. Fasc. I, 1967, 188 p.

Série K. Répertoire numérique manuscrit, par J. Gauthier, fin XIX^e, partiellement tenu à jour jusque vers 1950, environ 700 fiches [Répertoire et cotation provisoires].

Série U. Répertoire numérique dactylographié (fichier), en cours depuis 1963, [Répertoire et cotation provisoires].

Répertoire numérique dactylographié d'un fonds de la Cour d'appel de Besançon versé le 5 mai 1983 (U 4871 à U 5286), par O. Jurbert, 1989, 24 p.

Répertoire numérique dactylographié du tribunal de première instance de Baume (U 5558 à U 5807), par O. Jurbert et divers collaborateurs, 1988, 22 p.

Répertoire numérique dactylographié du tribunal de première instance de Baume (1157 W 1 à 122), par O. Jurbert, 1988, 8 p.

Répertoire numérique dactylographié du tribunal de première instance de Pontarlier (U 6180 à U 6775), par O. Jurbert, 1988, 41 p.

Répertoire numérique dactylographié du tribunal de première instance de Baume (1188 W 1 à 44), par O. Jurbert, 1988, 4 p.

- Répertoire numérique dactylographié des justices de paix de l'arrondissement de Baume (U 5808 à U 6049), par O. Jurbert, 1988, 21 p.
- Répertoire numérique dactylographié des justices de paix de l'arrondissement de Pontarlier (U 6050 à U 6179), par O. Jurbert, 1988, 41 p.
- Répertoire numérique dactylographié des justices de paix de l'ancien arrondissement de Pontarlier (1158 W 1 à 107), par O. Jurbert, 1988, 7 p.
- Répertoire numérique dactylographié des justices de paix Levier (U 5469 à 5508), Marchaux (U 5509 à 5557), par O. Jurbert, 1987, 10 et 13 p.
- Répertoire numérique dactylographié de la justice de paix d'Audincourt (U 6810 à U 6967), par O. Jurbert et V. Meunier, 1989, 12 p.
- Série Y. Répertoire numérique imprimé, par M. Pigallet, 1911, 11 p., in-4°.

C. Bibliographie

- Les prisonniers du fort de Joux, *Annales franc-comtoises*, tome II, 1864, p. 397-400.
- Bandelier (André), La bourgeoisie montbéliardaise face aux défis économiques et politiques. Audincourt et Montbéliard, sièges de justices de paix haut-rhinoises (1800-1814), *Bulletin des Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, LXXV, vol. 75, fasc. 102, 1979, p. 91-117.
- Grazier (M.), Le Palais de Justice de Besançon, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1937, p. 92-106.
- Jessel (Françoise), *La Magistrature dans le Doubs de 1815 à 1848*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1969, 150 p.
- Marlin (Roger), *La Crise des subsistances de 1816-1817 dans le Doubs, avec une étude annexe sur la Cour prévôtale du Doubs*, Besançon, Impr. Jacques et Demontrond, 1960, 64 p. (annexe III, p. 55-63)
- Mayaud (Jean-Luc), *Les Secondes Républiques du Doubs*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles-Lettres, 1986, 475 p. (sur la délinquance forestière de 1845 à 1854, p. 186-191 et 458-463).
- Olivier (Jean-Marc), *Les Sociétés commerciales dans l'arrondissement de Besançon (1827-1857)*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1985.
- Sahler (Léon), La justice de paix du canton de Désandans, *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, volume 42, 1912, p. 287-300.
- Thiébaud (Jean), *Le Centre départemental de Bellevaux à Besançon. Huit siècles d'histoire*, Besançon, 1980.
- Thiébaud (Jean), 1885-1985, autour d'un centenaire : la prison cellulaire de la Butte [à Besançon], *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1985, n° 27, p. 111-130.
- Videau (Pierre), *Trois maisons de relèvement du ressort de la Cour d'appel de Besançon et de quelques suggestions nouvelles en matière de rééducation des mineurs délinquants*, thèse de droit, Lyon; Gap, Impr. de Louis-Jean, 1938, 250 p.
- Zunino (Florence), *Les Sociétés horlogères de l'arrondissement de Besançon (1883-1914)*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1989.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont versées qu'en partie aux A.D., notamment pour les tribunaux de première instance et les justices de paix. Elles sont cotées en «série continue» mais le répertoire, sous forme de fichier, donne une présentation par fonds et types de documents.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, fonds dispersé)

- organisation des tribunaux (An XI-1870, 1941-1951).
- listes de jurés (1800-1955).
- dossiers de personnel de l'An XI à 1951 (magistrats, juges de paix).
- états de traitements et comptabilité (1802-1913).
- tribunal de commerce : élections et listes électorales (1884-1964).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1868-1965).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture et Conseil interdépartemental de Préfecture (K)

- arrêtés de 1800 à 1938 (par thèmes, dont les réclamations d'affouage de 1904 à 1940).
- après 1938 les arrêts sont réunis aux dossiers classés par département et type d'affaires.

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales

- bâtiments : entretien, construction (1801-1880).
- correspondance, rapports, commissions de surveillance, statistiques (1802-1903).
- dossiers du personnel (1806...1951).
- comptabilité : états de dépenses (1800-1904), adjudications (1800-1894).
- détenus : états (1807-1910), pécule et retenues (1894-1910), grâces (1858-1904), libérations et surveillance (1844-1884), libération conditionnelles (1886-1908), évasions (1810-1898).

b) dépôt de mendicité de Bellevaux : rapports et correspondance, personnel, admissions et sorties, états des renfermés, comptabilité (1800-1839).

c) jeunes détenus :

- maison de correction de Bellevaux : correspondance (1816-1908).
- maison de Béthanie : création, bulletins mensuels de dépenses (1877-1881).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (U)

1) Cour d'appel de Besançon (U, 1054 et 1140 à 1144 W)

a) Parquet général

- dossiers de correspondance (avec rapports politiques) de 1796 à 1881.
- dossiers du personnel de 1800 à 1975 (surtout XX^e siècle).

b) Greffe civil

- délibérations de la Cour («actes importants») de 1792 à 1967.
- arrêts civils (An X-1956ç).
- arrêts de la Cour des Pensions (1920-1949) et de la Chambre sociale (1948-1959).
- échantillons de rapports d'expertises (1812...1953) et dossiers civils (1946-1960).

c) Chambre d'accusation

- arrêts (1811-1952).

d) Chambre correctionnelle

- arrêts (1815-1954).
- dossiers de procédure (1811-1830 et 1899-1943, 1953).

2) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (U)

Dossiers des «procès» de l'An VIII à 1811 (classés en partie par nature de crimes). Les arrêts ne semblent pas former de série particulière.

3) Cour d'assises (U, 532 W)

- arrêts de 1811 à 1949 (lac. 1940).
- dossiers de procédure criminelle (An IX-1942, 1953).

II. Tribunaux de première instance (U et 1047, 1157, 1188, 1202 W)

Les fonds, versés récemment aux A.D. par les tribunaux de Baume et Pontarlier, ont été classés et répertoriés. Il reste des archives dans les tribunaux pour les autres arrondissements, en instance de versement, et dont le récolement modifiera la présentation suivante. Le fonds du tribunal de Saint-Hippolyte est présenté avec celui de Montbéliard qui en a pris la succession.

Les fonds du parquet sont peu consistants sauf pour le tribunal de Pontarlier (registres d'ordre, des condamnés, dossiers de personnel et statistiques y sont relativement bien conservés)

Au civil, les jugements sont lacunaires à Baume avant 1820; ils ne dépassent pas l'année 1840 à Besançon, vont jusqu'à 1911 à Pontarlier et sont relativement complets à Montbéliard. Il en va de même pour les jugements sur requêtes (avec en outre un déficit de 1835 à 1930 pour Montbéliard). Quand elles existent les séries d'actes civils sont importantes et peu lacunaires (adjudications à Besançon, expertises à Pontarlier).

En matière commerciale seul le tribunal de Pontarlier a des dossiers de faillites (XX^e siècle surtout).

Au correctionnel, les jugements sont lacunaires à Montbéliard après 1840 et à Baume avant 1879. Il existe des séries, à part, de jugements forestiers à Pontarlier (An VIII-1908), de jugements de douanes à Besançon (An IX-1842), Montbéliard (An X-1862) et Pontarlier (1823-1905). Les dossiers de procédure ne paraissent conservés que pour les premières décennies du XIX^e siècle et à partir des années 1930 ensuite, sauf pour Pontarlier (série importante de dossiers pour la période 1870-1940).

<i>Tribunal</i>	<i>Baume-les-Dames</i>	<i>Besançon</i>	<i>Montbéliard</i>	<i>Pontarlier</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	1888..1925	An IX-1872	1955-1958	1817-1956
- dossiers de personnel				
° magistrats		1814...1839		1877-1950
° officiers ministériels		An VIII-1863	1851-1958	1858-1956
- formation, listes du jury	1808-1824			
- statistiques		1836-1841		1821-1934
- relevé des crimes, délits				1811-1953
- registres des condamnés	1815-1870	1813..1831		1815-1916
- procès-verbaux		1955-1958	1939-1958	1889-1958
b) civil				
Délibérations du tribunal	1846-1871	An VIII-1840		
- répertoires	An VIII-1860	An VII-1838	1827-1856	An VIII-1936
- rôles	1921-1950	An VIII-1851	1835-1878	1912...1930
- causes ordinaires	1800...1904	An VIII-1838	An VIII-1941	An VIII-1911
- jugements sur requêtes	1814...1926	An VIII-1840	An VIII...1942	An VIII...1937
- référés	1926		1930-1940	
- divorces				
- décès de militaires				1917-1923
- pupilles de la Nation	1917-1918			1918-1949
- loyers				
- pensions				
- déchéance paternelle				
- interdictions	1817-1917	An VIII-1956		1807-1935
- adjudications	An X...1923	An VIII-1899		1800...1922
- expropriations	1879-1926	An XI-An XIII		1846...1952
- accidents du travail	1904			1912...1948
- ordres et contributions	1812...1902	An VIII-1862	An VIII-1886	An X-1921
- successions (renonc...)	1842-1867	An XI-1854	1848-1865	1900-1923
- rapports d'experts	An IX...1926		An XI...1939	1801-1947
- enquêtes	1817...1924	1820-1823	1930...1945	An XI-1938
- testaments	An IX...1910	An VIII-1837		An XI-1832
- dépôts	1883-1933		1808-1850	1923-1943
- assistance judiciaire	1909-1933		1900-1938	1851-1954
c) commercial				
- jugements	Cf. civil			Cf. civil

<i>Tribunal</i>	<i>Baume-les-Dames</i>	<i>Besançon</i>	<i>Montbéliard</i>	<i>Pontarlier</i>
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés	1867-1930			1870..1900
- registre du commerce				1920-1940
- registre des métiers				
- faillites et liquidations				1806...1951
- marques de fabriques				1862-1871
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1840..1925	An IX-1922	An VIII...1859	An VIII...1949
- parties civiles			An IX-1806	
- répertoires	1887-1918	An X...1862	1829...1866	1816-1920
* dossiers de procédure	An IX...1953	An VIII...1873	1935..1943	An VIII...1957
* mineurs				1943-1949

III. Tribunal de commerce de Besançon (U)

- jugements de l'An IX à 1902 (avec rôles et répertoires).
- actes de sociétés (1827-1857).
- listes électorales et élections (1841-1923).

IV. Conseils de prud'hommes : pas de versement de doc < 1958

V. Justices de paix (U, et 1157 à 1158 W)

Les fonds versés par les tribunaux d'instance de Baume et Pontarlier sont répertoriés. Il reste à verser ceux détenus par le tribunal de Montbéliard. Beaucoup de fonds paraissent lacunaires.

Amancey	An IX-1960 (lac.)	Montbenoit	1922-1958 (lac.)
Audeux	1937-1958	Morteau	An X-1958
Audincourt	An X-1948	Mouthe	1918...1958 (1 art.)
Baume-les-Dames	1885-1960 (lac.)	Ormans	An IX-1809, 1923-1953
Besançon (nord)	An X-1955	Pierrefontaine	1828-1959
Besançon (sud)	An XIII-1826, 1927-1958	Pont-de-Roide	
Blamont		Pontarlier	1852-1958 (lac.)
Boussières	1925-1964	Quingey	An IX-1959
Clerval	1906-1964 (lac.)	Rougemont	An IX-1964
Isle-sur-le-Doubs (L')	An IX-1959	Roulans	1938-1959
Lever	1808-1958 (lac.)	Russey (Le)	
Maiche		Saint-Hippolyte	
Marchaux	An X-1960	Vercel	1879-1962 (lac.)
Montbéliard	1853-1947		

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale : fonds probablement confondu avec celui du Tribunal ordinaire (registre de remise de procédures en U 5448)

2) Tribunal ordinaire des douanes de Besançon 1811-1814

- minutes des jugements (1811-1813); registre des condamnations (1811-1814).
- correspondance (1812-1813).

3) Cour prévôtale : arrêts et procédures (1816-1818).

4) Cour de justice (532, 550 et 1054 W)

- arrêts de 1944 à 1948 (Doubs).
- dossiers des différentes sections départementales.

5) Chambres civiques (U et 1054 W)

- arrêts de 1944 à 1947 (avec fichier des prévenus).
- dossiers pour Belfort, Vesoul et Besançon.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1 Y, 1081 et 1133 W)

A l'exception de Montbéliard dont les registres sont versés jusqu'au début des années 1930 (avec contrôle nominatif depuis 1900 et dossiers pénaux du XX^e siècle), les autres prisons sont représentées par des écrous - non répertoriés par nature - ne dépassant guère le début des années 1860 :

<i>Prison</i>	<i>Baume</i>	<i>Besançon</i>	<i>Montbéliard</i>	<i>Pontarlier</i>
* registres d'écrou :	[1792..1849]	[An VII..1859]	[An VIII..1934]	[An VIII..1866]
- arrêt		1840-1862		
- correction		1825-1851	1930-1934	
- justice		1843-1850		
- simple police		1845-1856	1843-1875	
- dettiers		1791-1826	1863..1923	
- passagers civils		1843-1864	1843-1890	
- passagers militaires		1806-1845		

2) Prisons d'Etat (M 693 à 696)

Fort de Joux : listes et dossiers des prisonniers (1801-1818); fort Griffon : prisonniers politiques (1811-1812); citadelle de Besançon : anciens chefs chouans (1801-1806).

3) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (M 874 à 919)

- dépôts de Bellevaux (1914-1919) et d'Ornans (1915-1919) : organisation, personnel, comptabilité, états numériques et listes nominatives d'internés.
- dossiers individuels des Alsaciens-Lorrains et des indésirables.

4) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (48, 94 W)

- Arc-et-Senans (48 W 1 à 4) : comptabilité, personnel, admissions, listes et effectifs de nomades (1941-1944).
- Gouille-sur-Beure (94 W 43) : correspondance, personnel.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue)

- dossiers individuels des condamnés et suspects par régime politique (de l'Empire à la troisième république. Police politique).
- rapports de police (1854-1952) et de gendarmerie (1809-1944).
- dossiers individuels de surveillance légale (1801-1889), libérations conditionnelles (1883-1929), relégations (1886-1919), interdictions de séjour (1900-1932), réhabilitations (1863-1940).

Série N (série continue) : Bâtiments des cours et tribunaux (1812-1949).

Série Q. Actes judiciaires : 3 Q. Baume (1790-1933; lac.); 5 Q. Besançon (1791-1892); 14 Q. Montbéliard (An III-An XI, 1816-1899); 20 Q. Pontarlier (1793-1856); 27 Q. Saint-Hippolyte (1793-1816).

Série R (série continue) :

- signalements et états des déserteurs et insoumis (1800-1921).
- Premier Conseil de guerre (1840-1847). Procédures (R 2272 à 2279).
- Deuxième Conseil de guerre idem (R 2280 à 2287)

Série W :

- 69 W : dossiers des sanctions économiques (1940-1948).

- 94 W : «dossiers Epuration».

Série Z :

- 1 Z Fonds de la sous-préfecture de Montbéliard : rapports de police et de gendarmerie de 1855 à 1947 (nomades, anarchistes, S.T.O., dossiers d'épuration).
- 2 Z Fonds de la sous-préfecture : surveillance des libérés conditionnels (1940-1956).

Drôme

Archives départementales : 14, rue de la Manutention, 26 000 Valence
Renseignements mis à jour le 22 août 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Grenoble

Première instance

Die (-> 1951)

Montélimar

Nyons

Valence

Justices de paix

Liste p. 451

Tribunaux de commerce

Die (1952)

Romans

Prud'hommes

Die (1952)

Romans (1887)

Valence (1902)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Grenoble

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Avignon (1871), Valence (1897), Lyon (1909), Nîmes (1926), Lyon (1948)
- Maison de détention : Tour de Crest -> prison militaire 1832-1873 (détenus politiques de 1849 et 1851-1852)
- Prisons départementales : Die, Montélimar, Nyons, Valence
- Dépôt de mendicité de Valence (début du XIX^e siècle)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Crest (alsaciens-lorrains, romanichels)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Die, Loriol, Montélimar

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique manuscrit complet, tenu à jour depuis 1940 environ, 117 p en 1983 [Répertoire et cotation provisoires].

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet [Répertoire et cotation provisoires], par L. Archinard et F. Burckard, 1958, 150 p. Supplément, par M. Oddon et M. Guérin, tenu à jour depuis 1972.

Série Y. Répertoire numérique manuscrit, par F. Elzière, 1946, 16 p., in-folio. [Répertoire et cotation provisoires]. Etat de la série en 1946.

C. Bibliographie

Andolfato (Dominique), Le Conseil de prud'hommes de Romans a cent ans : histoire de son institution, *Revue drômoise*, 1987, tome 85, n° 445, p. 434-446

Gaudin (Pierre), Reverchon (Claire), Les insurgés drômois de 1851, images héritées, images transmises, *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990, p. 159-169.

Maltby (Hugh Richard Owen), *Crime and the local community in France : The department of the Drôme 1770-1820*, thèse, Magdalen College, 1980, 394 p.

Pierre (Roger), La Tour, gehenne des insurgés de décembre 1851, *La Revue Drômoise*, n° 436, juin 1985, p. 356-362. (n° spécial La Tour de Crest)

Reverchon (Claire), Gaudin (Pierre), Une prison de longue durée : la tour de Crest, symbole de la répression anti-huguenote et anti-républicaine dans le légendaire historique drômois, in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 213-232.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, versées jusqu'aux années 1950 aux A.D., sont répertoriées en U, U provisoire (Up) et W, au fur et à mesure des versements, ce qui nécessite de consulter l'ensemble des répertoires pour reconstituer chaque fonds.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 500 W)

- organisation des tribunaux (An VIII-1931).
- formation et listes du jury (1872-1901).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1959).
- tribunal de commerce de Romans : organisation et élections (1807-1937).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1923-1933).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (152 à 182 K)

- arrêtés (minutes et transcription) de l'An IX à 1926.
- dossiers des affaires instruites des années 1860 au début du XX^e siècle (élections, communes, routes, rivières et canaux, chemin de fer; avant 1860 : cf. les séries modernes).
- période > 1926 : cf. A.D. de l'Isère (8 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 17 Y, 242, 500 W)

a) Prisons départementales

- instructions, correspondance (An X-1904), rapports et inspections (XIX^e siècle), commission de surveillance de Valence (1949-1954).
- comptabilité : budgets (1793-1903), entreprise et adjudications (An VIII-1909).
- pour chaque prison (Crest, Prisons départementales et la maison de dépôt de Romans) : correspondance, rapports, règlements, personnel (XIX^e siècle) et états nominatifs de détenus (Crest de 1826 à 1859; Die de 1826 à 1837; Montélimar de 1813 à 1833; Nyons de l'An IX à 1822).

b) Dépôt de mendicité (17 Y) : création, organisation (1800-1809), comptabilité, rapports (1810-1817); recensements de mendiants (1827-1887).

c) Jeunes détenus (15 Y) : rapports et correspondance (1839-1896), dossiers individuels.

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (L)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1811 (L 1774 à 1791).
- dossiers de procédure (L 1877 à 1953).

2) Cour d'assises (3 et 4 U, 1385 W)

- correspondance et listes de jurés (1811-1822, 1935-1968).
- arrêts de 1811 à 1931 (lac. 1831-1832); registres de condamnés (1811-1930).
- dossiers de procédure (1812-1923, 1937-1963).

II. Tribunaux de première instance (6 à 21 U, Up, W)

Les documents récents sont classés en W (4, 7, 292, 1006 et 1385 W). Le tribunal de Die, sinistré en 1944, a perdu une partie de ses archives pour la période 1830-1930.

Les fonds du parquet sont importants seulement à Valence où existe une correspondance notable du procureur (congrégations, organisation des tribunaux, expulsions 1931-1940, chantiers de Jeunesse, comptabilité, etc...), des registres d'ordre des affaires correctionnelles (An XII-1922) et des registres d'instruction (1826-1966), de condamnés et d'exécution des peines (1845-1914), ainsi qu'un répertoire du casier judiciaire (1896-1926). Les procès verbaux sont nombreux pour le seul XX^e siècle. Pour les autres tribunaux, la correspondance est peu importante, les dossiers de personnel sont constitués de nominations, commissions et prestations de serments (dossiers des officiers ministériels pour le XX^e siècle), les registres d'instruction ou d'ordre des affaires correctionnelles (des plaintes et P.-V. à Nyons) relevant les délits, les registres 600 et d'exécution des peines les condamnés.

Au civil les jugements ordinaires sont complets sauf à Die (lac. 1816-1868, 1872-1876 en particulier; qualités conservées pour 1927-1950). Les jugements sur requêtes sont réunis avec les précédents à Valence, Nyons et Die; ils ne forment une série distincte qu'à Montélimar. Hormis Die où il y a d'importantes lacunes, les séries d'actes civils sont généralement importantes, notamment pour les accidents du travail (seulement depuis 1940 à Nyons), adjudications, procès-verbaux d'ordres; les enquêtes et rapports d'experts étant plus lacunaires (XX^e siècle seulement à Montélimar, depuis 1880 à Valence). Des jugements d'assurances sociales (1941-1974), des dossiers de séquestre (1914-1950) et de dommages de guerre (1947-1953) existent pour Valence.

En matière commerciale, les jugements sont toujours réunis à ceux du civil et les dossiers de faillites, nombreux à Montélimar (analysés dans le répertoire : nom, profession, lieu et date), ne concernent que le XX^e siècle à Die et sont quasi-inexistants à Nyons.

Au correctionnel, les jugements complets à Montélimar et Valence ont quelques lacunes à Nyons (déficit 1887-1900) et surtout à Die (déficits 1839-1842, 1847-1848, 1854-1858, 1862-1868, 1889). Les jugements forestiers forment des séries distinctes jusqu'aux années 1860. Il y a des jugements de conseils de guerre à Die de 1806 à 1813 (expéditions) et Valence (An XIII-1826). Les dossiers de procédure correctionnelle sont nombreux à Nyons, Montélimar et Valence, mais sont en déficit pour les périodes 1816-1850 et 1884-1916 à Die. Il y a pour le tribunal de Valence des dossiers de liberté surveillée et de placement des enfants.

<i>Tribunal</i>	<i>Die</i>	<i>Montélimar</i>	<i>Nyons</i>	<i>Valence</i>
Cotation	6 à 8 U	9 à 12 U	13 à 16 U	17 à 21 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	An IX-1903	An VI-1937	1806-1901	An VIII-1965
- dossiers de personnel	An X-1951	An VIII-1959		
° magistrats		An X-1926		An VIII-1943
° officiers ministériels	XIX°-XX°	XIX°-XX°	An IX-1808	An XI-1957
- formation, listes du jury				
- statistiques	1820-1866	1903...1941	1833...1938	1825...1940
- relevé des crimes, délits...	1837...1926	1855-1926	1824-1889	An XII...1966
- registres des condamnés	1811...1951	1851-1885		1811-1853
- procès-verbaux	1923	1930-1943	1924	1926-1943
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII-1951	1849-1959	1807...1948	An VII...1945
- répertoires	1950-1951	An VIII-1959	An VIII-1959	An VIII...1948
- rôles	1938-1951	1849...1968	An VIII...1959	1816...1965
- causes ordinaires	An VIII...1951	An VIII-1959	An VIII-1959	An VIII-1952
- jugements sur requêtes	1819...1951	1807-1959		
- référés	1925...1951	1819...1959		1905-1951
- divorces	1940-1951	1885...1959		1898...1952
- décès de militaires	1917-1921	1917...1926	1920	1916-1921
- pupilles de la Nation	1919-1941	1918-1958	1918-1935	1918-1973
- loyers	1918-1939	1923-1959	1918-1921	1931-1972
- pensions				1921-1959
- déchéance paternelle				
- interdictions	1895-1950			
- adjudications	1807...1950	An VIII-1958	An IX-1926	An VIII-1952
- expropriations	1839...1932	1847...1959	1857...1905	1831-1949
- accidents du travail	1899...1951	1906-1957	1904-1959	1899-1972
- ordres et contributions	An IX...1939	An X...1959	An XII...1943	An VII...1953
- successions (renonc...)	1882-1951	An XIII...1959	1892...1959	1913-1947
- rapports d'experts	An X...1951	An VII...1959	An IX...1958	An VIII...1958
- enquêtes	1844...1951	1870...1957	An IX-1910	An VIII...1963

<i>Tribunal</i>	<i>Die</i>	<i>Montélimar</i>	<i>Nyons</i>	<i>Valence</i>
- testaments	1925...1951	1819-1959		1913-1952
- dépôts	An XIII...1951	1817...1959	1808...1959	An VIII-1836
- assistance judiciaire	1922-1951		1851...1959	1891-1926
c) commercial				
- jugements	cf. Civil	cf. Civil	cf. Civil	
- inscription de privilèges			1909-1947	
- dépôt d'actes de sociétés	1880-1899			1924...1973
- registre du commerce			1942-1956	
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	1853...1950	1810...1926	1814-1906	1830...1851
- marques de fabriques			1807-1926	
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An IX...1951	An VI-1959	An VIII...1957	An VIII-1937
- parties civiles	1888...1931	1841-1911	1808-1826	1816...1920
- répertoires	1945-1951	1820...1959	1807-1941	1829-1919
* dossiers de procédure	An VIII...1950	An VIII-1959	An IX-1959	An VIII-1963
* mineurs		1930-1952		1940-1969

III. Tribunal de commerce de Romans (22 U, Up, 1451 W)

De 1842 à 1905, jugements de faillites, actes du greffe, enquêtes, dépôts de bilan et nantissements sont réunis avec les jugements.

- jugements	1808-1940, 1956-1958 (avant en L 1674 à 1683)
- inscription de privilèges	depuis 1903
- dépôt d'actes de sociétés	1897-1953
- registre du commerce	1920-1954
- registre des métiers	1936-1962
- faillites et liquidations	1849-1974 (dossiers analysés)
- marques de fabriques	1905-1941

IV. Conseils de prud'hommes de Romans (1241 W) : dossiers de procédure (1959, 1969, 1979).

V. Justices de paix (23 à 50 U, et W : 4, 7, 1248)

Les fonds sont classés en fonction des habitudes des greffiers : ensemble des actes et jugements au début du XIX^e siècle; séries distinctes de jugements selon les périodes et les justices de paix.

Bourdeaux	1831-1968 (lac. XIX ^e)	Marsanne	An X-1957
Bourg-de-Péage	An X-1959 (lac. XIX ^e)	Montélimar	An X-1949
Buis-les-Baronnies (Le)	An X-1959	Motte-Chalançon (La)	An X-1968
Chabeuil	An X-1959	Nyons	An VIII-1959
Chapelle-en-Vercors (La)	sinistré en 1944	Pierrelatte	An X-1964
Châtillon-en-Diois	An X-1959	Remuzat	An X-1959
Crest (nord)	An X-1958	Romans	An X-1959 (lac. XIX ^e)
Crest (sud)	An X-1959	Saillans	An X-1960 (lac.)
Crest (simple police)	1848-1957	Saint-Donat	1808-1910
Die	An X-1980 (lac. XX ^e)	Saint-Jean-en-Royans	An X-1959
Dieulefit	An XI-1959	Saint-Paul-Trois-Châteaux	1827-1964
Grand-Serre (Le)	An X-1965 (lac.)	Saint-Vallier	An X-1961
Grignan	An X-1905	Séderon	An X-1955 (lac. XX ^e)
Loriol	An X-1959	Tain-l'Hermitage	An X-1963
Luc-en-Diois	An X-1959	Valence	1807-1946

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale : fonds non retrouvé.

2) Cour prévôtale (5 U) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).

3) Cours de justice et chambres civiques (U) : cf. A. D. de l'Isère (20-21 U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (24 à 38 Y, 1222 W)

Les registres d'écrou sont généralement lacunaires - pour l'arrêt et la correction - dans le dernier quart du XIX^e siècle. Il y a, en outre, à Valence, un écrou d'arrêt des politiques de décembre 1851 à mai 1852 et des écrous de dépôt de 1860 à 1874 (idem à Montélimar pour 1860-1872). Les écrous postérieurs pour Valence sont à la maison d'arrêt.

<i>Prison</i>	<i>Die</i>	<i>Montélimar</i>	<i>Nyons</i>	<i>Valence</i>
Cotation	24 à 25 Y	26 à 29 Y	30 à 34 Y	20 à 23, 35 à 38 Y
* registres d'écrou :				
- arrêt	1837...1926	An XI...1934	1813...1926	1807...1904
- correction	1831...1926	1832...1934	1833...1926	1833...1903
- justice				An X-1867
- simple police	1858-1926	1885-1934	1858...1918	1843...1900
- dettiers	1860-1925	1912-1934	1858...1929	1839...1903
- passagers civils		1835...1945	1832...1902	An XIII...1900
- passagers militaires		1806...1926	1874-1921	
- répertoires	1892-1926	1880-1909		1898-1903
* autres documents				
- contrôle nominatif		1930-1934	1889-1926	1883-1903
- dossiers pénaux				1916-1964
- ordres de services				

2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : dépôt de Crest (200 M 43 à 47).

- organisation du dépôt et dossiers des internés.

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : fonds non représenté.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 13 J. Fonds des établissements Ramade et fils, dépôt de M^o Madonna, syndic de faillite (XX^e siècle).

Sous-série 14 J. Fonds de la S.A. «Entreprise Henri Cheval», travaux publics, Montélimar, dépôt de M^o Madonna, syndic de faillite (XX^e siècle).

Sous-série 21 J. Archives de M^o Madonna, syndic de faillite (XX^e siècle).

Sous-série 28 J. Entreprise de plomberie Giol à Châtillon Saint-Jean, dépôt de M^o Champion, syndic à Romans (XX^e siècle).

Sous-série 6 M 22 à 39. Listes électorales et du jury (1820-1849).

Sous-série 73 M 1 à 2. Conseils de prud'hommes : organisation et élections (1885-1933).

Série M (cotation continue)

- M 1351 à 1371. Insurrection de 1851 : dossiers individuels des insurgés et registre des pensions (1881-1907).

- M 1388 à 1399. Feuilles de signalements et recherches (1800-1909).

- nombreuses séries de rapports de police et gendarmerie pour le XIX^e siècle (classement en partie communal), dossiers de police individuelle, «événements politiques» (dont dossier sur l'insurrection de Crest pour 1848-1852).

Série 4 N :

- 25 à 30. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An VIII-1902).

- 31 à 34. Bâtiments et mobilier des prisons (An VIII-1902).

Sous-séries 4 P (18) et 17 P (17) : dévastation des forêts et délits forestiers : correspondance et jugements (An IX-1895).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Die de l'An II à 1946 (plus actes des justices de paix pour 1915-1953, des huissiers pour 1920-1956); Montélimar (1791-1849, 1859-1879); Nyons de l'An VIII à 1829 et de 1850 à 1955 (justices de paix 1864-1870, huissiers 1930-1949); Valence de 1873 à 1940, 1946 à 1949 (justices de paix pour 1884-1906 et 1928-1940; actes extra-judiciaires pour 1929-1941).

Sous-série 6 R. Justice militaire et insoumission : contrôle des déserteurs (An IX-1815), Cour martiale de Valence pendant la guerre de 1870.

348 W : rapports du commissariat de police de Valence (1942-1958).

387 W : Interdits de séjour de 1948 à 1954 (Carnets anthropométriques pour 1947-1952).

453 W : dossiers de demandes de libération conditionnelle (1951-1962).

Eure

Archives départementales : 2, rue de Verdun, 27 025 Evreux Cedex
Renseignements mis à jour le 23 mars 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rouen

Première instance Justices de paix Tribunaux de commerce Prud'hommes

Bernay *Liste p. 457*

Evreux

Les Andelys

Louviers

Pont-Audemer

Bernay

Evreux (1827)

Louviers

Pont-Audemer

Bernay (1845)

Brionne (1851-1911)

Evreux (1836)

Louviers (1810)

Pont-Audemer (1864)

Pont-de-l'Arche (1933-1952)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rouen

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Gaillon (1871), Rouen (1909), Caen (1926), Paris (1948)

- Maison centrale de Gaillon (1812-1901; quartier spécial des condamnés aliénés de 1876 à 1906)

- Prisons départementales : Les Andelys, Bernay, Evreux, Louviers, Pont-Audemer

- Colonies de jeunes détenus : les Douaires (1842-1927), Orgeville (1877-?), Saint-Aquilin de Pacy

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Gaillon (Occupation), Gaillon et Neubourg (Libération)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Eure, par C. Lanette, 1982, 556 p.

Sous-séries 1 U, 2 U (Fonds de la préfecture et cour d'assises). Répertoire numérique manuscrit par P. Rodriguez, 1988.

Sous-série 3 U 3. Tribunal correctionnel d'Evreux. Répertoire numérique manuscrit par P. Rodriguez, 1988.

Sous-série 3 U 4. Tribunal civil de Louviers. Répertoire numérique dactylographié de Mme Cossé, 1987

Sous-série 6 U 3. Tribunal de commerce de Bernay. Répertoire numérique dactylographié complet par P. Rodriguez, 1988.

Sous-série 13 U (Justices de paix) : justices de paix d' Amfreville, Broglie, Damville, Ecos, Fleury-sur-Andelle, Louviers, Lyons-la-Forêt, Neubourg, Quillebeuf, Routot, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Georges-du-Vieuvre, Verneuil: répertoire numérique détaillé, par C. Lanette, C. Bachala, C. Berra, P. Rodriguez, 1975-1981.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié par C. Berra et E. Wallez, 1989.

C. Bibliographie

Barbé-Marbois (François, marquis de), *Visite des prisons des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure par un membre de la société royale pour l'amélioration des prisons*, Paris, 1819, 44 p.

- Brun (E.), *Du patronage des enfants délinquants arriérés, colonie agricole des Douaires*, Marseille, 1903
- Desmares (E.), Notes sur la statistique judiciaire et criminelle, *Annuaire des Cinq départements de la Normandie*, 1864, p. 372-393.
- Dorival (J.), La police de l'Eure sous le Second Empire, *Sûreté nationale*, n° 44, 1962, p. 37-41.
- Doublet de Boisthibault (François-Jules), *Notice sur la maison centrale de Gaillon*, Paris, Impr. de Cosson, 1837, 23 p.
- Hurel (Alexandre, dr.), *Le quartier des condamnés aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon*, Paris, Impr. de E. Donnaud, 1877, 24 p. (Annales médico-psychologiques, 5° série, tome 17, mars 1877)
- La Conte (Marie-Christiane de), Quand Gaillon devint prison, *Connaissance de l'Eure*, n° 58, 1985, p. 1-10.
- Lenotre (Théodore-Gosselin, dit G.), *La Chouannerie normande au temps de l'Empire : Tournebut (1804-1809), d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1901, XXXVI-378 p.
- Ministère de la Justice. Etablissements pour mineurs soumis à l'éducation correctionnelle. *Monographie des Douaires et de la Colonie correctionnelle de Gaillon (1907-1911)*, Melun, Imprimerie administrative, 1913, 79 p.
- Sehet (Georges), *La Chouannerie dans l'Eure, la bande des frères Le Pelletier*, 1952, 32 p.

II. SOURCES

Une grande partie des archives judiciaires n'est pas classée et reste peu accessible au chercheur. Le fonds du tribunal criminel et de la cour d'assises a été en grande partie perdu lors d'un incendie en 1911.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, en cours de reclassement)
 - organisation des tribunaux (An VIII-1943).
 - formation des jurys d'assises (1811-1948) et d'expropriation (1833-1944).
 - comptabilité : dépenses et frais de justice (début du XIX^e siècle).
 - personnel de l'An VIII à 1939 (peu de dossiers individuels).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections de l'An IX à 1975 (Cf. 24 W).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1810-1974).
 - statistiques : état nominatif des jugements rendus par la cour de justice criminelle et les tribunaux correctionnels (An XII-1810).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, non classé)
 - arrêtés (An VIII-1926).
 - les dossiers d'affaires semblent représentés depuis le milieu du XIX^e siècle.
 - dossiers du greffe annexe d'Evreux (1926-1958). Cf. également A.D. de Seine-Maritime (5 K, 1623 W).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

Outre des documents généraux sur les prisons (circulaires, correspondance, personnel, demandes de grâce, interdictions de séjour, etc...), les dossiers concernant chaque type d'établissement distinguent les instructions, la correspondance (rapports et commissions de surveillance), le personnel (dossiers individuels), les détenus (idem), les bâtiments et le mobilier, le régime intérieur (adjudications et fournitures, entreprise des services, travail et pécule des détenus).

 - maison centrale de Gaillon (XIX^e siècle).
 - quartier puis asile spécial des condamnés aliénés de Gaillon (1876-1906).
 - prisons départementales (An X-1969).
 - dépôt de mendicité de l'Eure (1811-1817) et traités avec le dépôt de Beaugency (fin XIX^e siècle).
 - colonies agricoles, principalement celle des Douaires (1862-1920).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel

L'incendie du Palais de justice d'Evreux en 1911 a détruit la totalité de ce fonds et une partie de celui des assises.

2) Cour d'assises (2 U, 1134 W)

- arrêts (1865-1940); table des arrêts (1820-1853).
- dossiers d'instruction de 1910 à 1953 (épaves avant 1910 : 4 art.). Le répertoire relève la nature des crimes, leur date et donne l'état-civil des victimes.

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les fonds des tribunaux des Andelys, de Bernay et de Pont-Audemer ne sont pas classés. Les documents versés récemment sont classés en 1134 W.

Les fonds du parquet sont relativement importants avec de nombreux dossiers de personnel (Evreux, Louviers), des rapports de police et de gendarmerie (classés par types de délits à Pont-Audemer), des dossiers d'affaires administratives surtout pour le XX^e siècle. Registre des plaintes et procès-verbaux pour Louviers.

Au civil, les jugements, complets à Louviers paraissent plus lacunaires ailleurs, notamment à Evreux avant 1877. Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements ordinaires à Bernay et Pont-Audemer. Il y a de belles séries d'actes civils, notamment à Louviers : adjudications, ordres et contributions, copies collationnées (An XII-1958), accidents du travail, etc... Série originale d'homologation des minutes de justices de paix (conseils de famille) de 1806 à 1919 à Bernay.

Au correctionnel les jugements reliés, complets jusqu'au début du XX^e siècle à Bernay et Pont-Audemer, réunis ensuite en classeurs ou mêlés aux dossiers d'information, ne sont conservés qu'à partir de 1900 pour Evreux. A Louviers ils sont reliés avec les jugements civils de 1812 à 1834 et semblent ensuite dispersés dans les dossiers de procédure. Ces derniers, peu nombreux pour ce tribunal, conservés depuis 1820 à Bernay - mais nombreux seulement à partir des années 1920 - ne sont importants que pour Evreux où ils sont conservés pour le seul XX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Andelys (Les)</i>	<i>Bernay</i>	<i>Evreux</i>	<i>Louviers</i>	<i>Pont-Audemer</i>
Cotation	non classé	non classé	3 U 3	3 U 4	non classé
a) parquet					
- correspondance, rapports		s. d.	XIX ^e -XX ^e s.	An VIII-1957	
- dossiers de personnel					s. d.
° magistrats			XIX ^e -XX ^e s.	An VIII-1959	
° officiers ministériels			XIX ^e -XX ^e s.	XIX ^e -XX ^e s.	
- formation, listes du jury				An VII..1941	
- statistiques				1874-1958	s. d.
- relevé des crimes, délits				1877-1945	
- registres des condamnés			1824..1885	1892-1911...	
- procès-verbaux		s. d.	1940..1955	1940-1950	1896-1930
b) civil					
Délibérations du tribunal			An II-1888	An VIII...1892	
- répertoires		s. d.	1864-1953	An VIII...1958	
- rôles				An VIII...1958	s. d.
- causes ordinaires		An VIII-1912	1808..1953	An VIII-1956	1807-1906
- jugements sur requêtes		An VIII-1912	1882-1952	An VIII-1953	
- référés		An VIII..1926	1854-1954	An XII...1952	
- divorces					
- décès de militaires		1918-1933		1915-1924	
- pupilles de la Nation		s. d.		1918..1959	
- loyers				s. d.	
- pensions			s. d.		
- déchéance paternelle				1902-1926	
- interdictions					
- adjudications		XIX ^e -XX ^e s.	1880-1937	An VIII-1925	
- expropriations		s. d.		1836-1897	
- accidents du travail		1931-1954	1899-1953	1900-1959	s. d.

<i>Tribunal</i>	<i>Andelys (Les)</i>	<i>Bernay</i>	<i>Evreux</i>	<i>Louviers</i>	<i>Pont-Audemer</i>
- ordres et contributions		1841..XX ^e s.	1837..1949	An IX-1910	
- successions (renonc...)		1890-1912	1866-1955	An IX-1958	s. d.
- rapports d'experts		1872-1936	1879-1951	An VIII..1958	
- enquêtes		1883..1932	1884-1951	An VIII-1958	
- testaments		1905..1926	1868-1954		
- dépôts		1892-1947	1864-1956	An VIII..1955	s. d.
- assistance judiciaire		1925-1959	1851-1919	1890..1958	
c) commercial					
- jugements					
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés					
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations					
- marques de fabriques					
d) correctionnel				non classé	
* jugements					
- ministère public		An VIII-1905	1900-1953	1812..1953	An VIII-1914
- parties civiles		1821-1873			
- répertoires			1866-1921		
* dossiers de procédure		1822..1960	1907-1953	An VIII..1950	s. d.
* mineurs		1946-1950	1945-1953		

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Le fonds du tribunal d'Evreux a été détruit lors du sinistre de la Chambre de commerce en 1940. Parmi les trois autres ayant existé seul celui de Bernay est représenté aux A.D. et pourvu d'un répertoire numérique complet.

Tribunal de commerce de Bernay (6 U3, 1248 W)

- jugements (An VII-1949); table (An VII...1846-1939).
- inscription de privilèges (1898-1960).
- actes de sociétés de 1919 à 1963 (analysés dans le répertoire).
- registre du commerce (chronologique) de 1920 à 1943.
- dossiers de faillites de 1921 à 1957 (analysés dans le répertoire).
- marques de fabrique (1858-1965).

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non versés.

V. Justices de paix (13 U).

Parmi les fonds représentés aux A.D. les plus importants sont ceux d'Amfreville, Broglie, Conches, Damville, Evreux, Louviers, Pacy, Pont-de-l'Arche, Quilleboeuf (fonds classé le plus important avec 576 articles), Saint-Georges-du-Vieuvre, Verneuil. Pour les fonds classés, le répertoire donne avec précision les séries d'actes conservés : à noter l'importance des ventes publiques faites par les juges de paix dans ce département.

Amfreville-la-Campagne (Tourville< 1821) An IX-1935	Evreux (sud) An VIII-1943
Andelys (Les)	Evreux (simple police) 1866-1934
Beaumesnil An IX-1829	Fleury-sur-Andelle (Ecouis <1834) An X-1929 (lac.)
Beaumont-le-Roger	Gaillon An IX
Bernay	Gisors An IX
Beuzeville	Louviers An IX-1943
Bourgtheroulde	Lyons-la-Forêt 1806, 1838-1938
Breteuil An IX-1861	Montfort-sur-Risle An IX-XII
Brionne An IX...1846	Neubourg (Le) An IX-1929
Broglie An IX-1959	Pacy-sur-Eure fonds non classé
Conches An IX-1942 (lac.)	Pont-Audemer An IX-1872
Cormeilles	Quilleboeuf An IX-1959 (1)
Damville An VIII-1940	Routot An IX-1959 (lac)
Ecos An X-1939	Rugles fonds non classé
Etrepagny An VIII-X	Saint-André 1922-1949
Evreux (nord) An X-1956	Saint-Georges-du-Vieuvre An IX-1919

Thiberville	Vernon	An X-1839
Verneuil	An IX-1861	

(1) Fonds complet et très diversifié (conciliations, saisies-arêts, P.-V. de découvertes de cadavres, P.-V. de gendarmerie, P.-V. de ventes, notamment d'herbes, alluvions...)

VI. Juridictions temporaires

1) Les tribunaux spéciaux de l'Empire et la cour prévôtale ont vu leurs fonds détruits lors de l'incendie du palais de justice d'Evreux en 1911. Il ne reste que trois dossiers de procédure de la cour de justice criminelle spéciale de l'Eure concernant en particulier la chouannerie (affaire Lepelletier).

2) Des dossiers d'instruction de la Cour de justice et de la Chambre civique sont conservés aux A.D. en particulier dans le fonds de la sous-préfecture des Andelys (listes de condamnés et dossiers individuels). Cf. également les A.D. de Seine-Maritime (non coté).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Gaillon (2 Y)

- registres d'écrou communs aux hommes et aux femmes de 1816 à 1829, puis séparés ensuite, conservés sans lacune jusqu'à 1899 pour les hommes, 1839 pour les femmes et 1847-1868 pour les enfants.
- registres matricules communs (1816-1837); hommes (1837-1867); femmes (1829-1839); enfants (1847-1864); répertoire général (1855-1872).
- registres divers : des punitions (1820-1840), des libérés (1855-1864, 1889-1902), contrôle du courrier de 1883 à 1890 (lettres en partie recopiées)

2) Prisons départementales (2 Y)

Les documents sont versés intégralement aux A.D. pour les prisons fermées. Pour celle d'Evreux, les registres d'écrou postérieurs à 1936 restent à l'établissement.

Les registres d'écrou (avec des séries pour délits forestiers à Louviers et aux Andelys pour la première moitié du XIX^e siècle) sont complets à Pont-Audemer, ont quelques rares lacunes pour les autres prisons, sauf pour Louviers où la période 1850-1910 est déficitaire. Le fonds de Pont-Audemer conserve, pour le XX^e siècle des registres de vestiaire, de bijoux, de vaguemestre, pécule et comptabilité.

<i>Prison</i>	<i>Andelys (Les)</i>	<i>Bernay</i>	<i>Evreux</i>	<i>Louviers</i>	<i>Pont-Audemer</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	An IX...1934	1801...1952	1803...1936	An X...1950	1832-1954
- correction	1832...1934	1856...1952	1801...1934	1811...1950	1832-1954
- justice			1806...1924		
- simple police	1854-1934	1867-1894	1846...1878	1832...1949	1857-1954
- dettiers	1807...1934	1808...1952	1808...1936	1824...1950	1824-1954
- passagers civils	1868-1934	1800...1951	1909-1933	An X...1950	1857-1954
- passagers militaires		1806-1925	1801-1854	An IX-1811	1812-1857
- répertoires	1880...1934		1905-1932	1880-1954	
* autres documents					
- contrôle nominatif					
- dossiers pénaux			1943-1960		
- ordres de services					

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (2 Y)

La documentation concerne principalement celui de Gaillon sous l'Occupation (1941-1944), avec rapports, règlements intérieurs, personnel et nombreux dossiers sur les internés politiques et administratifs (registres d'écrou, effectifs, fiches d'identification, dossiers individuels et dossiers des libérés). Documentation plus réduite pour les camps de Gaillon et de Neubourg à la Libération.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J

- 6 J. dépôt de l'Evêché (voir 5 K1 Œuvres de bienfaisance : maison d'Orgeville de 1901 à 1921).
- 25 J. Fonds Bellanger, homme de loi : dossiers de procédures, jugements civils (XIX^e siècle).
- 40. J. Fonds de la famille Bonjean et du château d'Orgeville pour la colonie agricole d'Orgeville (en particulier 40 J 68 à 98 sur les «œuvres» d'Orgeville).

Sous-série 1 M :

- rapports de gendarmerie (An VIII-1834), états des arrestations de 1930 à 1940 (1 M 166 à 170).
- commission mixte : état des individus condamnés en 1852; correspondance du directeur de la centrale de Gaillon sur les détenus, l'amnistie de 1858..(1 M 182 à 183).
- crimes, délits, accidents divers : rapports de l'An VIII-1823 à 1936 (1 M 282 à 303).

Sous-série 4 M (Police)

- état nominatif des individus condamnés pour braconnage (An IX-1816).
- dossiers de la surveillance légale (4 M 407 à 448) : registres des forçats (1806-1853), des réclusionnaires (1816-1853), dossiers individuels de relégués (1892-1907) et d'interdits de séjour de 1885 à 1942 (Cf. 16 W après 1940).

Sous-série 6 M : statistique des prisons de 1836 à 1856 (6 M 1226).

Sous-série 7 M : délits forestiers, rapports, amendes de 1790 à 1889 (7 M 316).

Série N : 21 N pour les bâtiments des tribunaux (1830-1913), 22 N pour ceux des prisons (depuis l'An XIII) et 35 N (fonds des architectes Bourguignon, Thibont et Guignard ayant travaillé en ces domaines).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Les Andelys (1807-1899; lac.), Bernay (1791-1899; lac.), Evreux (1815-1895), Louviers (1790-1899), Pont-Audemer (1791-1900; lac.).

Série R :

- «Collection Baudot» : contient des éléments du fonds de la préfecture pour la dernière guerre, notamment des dossiers de la maison d'arrêt d'Evreux sous l'occupation, des fichiers de suspects pour les tribunaux de la Libération.

- 23 R Justice militaire : insoumis, déserteurs, enregistrement des jugements, amnistie, correspondance (surtout pour la période du premier Empire).

Série Z :

- fonds de la sous-préfecture des Andelys (non coté) : registres de délibérations de la commission de surveillance de la prison (1846-1907); documents sur le camp de Gaillon : rapports du directeur (1941-1943), listes d'internés; listes de condamnés par la Chambre civique et dossiers individuels de prévenus.

- fonds de la sous-préfecture de Bernay (non coté) : commission de surveillance de la prison (1932-1952), rapports d'inspection de la prison (1950-1952); dossiers sur la prison de 1899 à 1944 (rapports, dossiers du personnel, correspondance).

- fonds de la sous-préfecture de Louviers : répression des délits politiques (1859-1926); recherche de déserteurs (1806-1813); personnel judiciaire (1902-1907); prud'hommes (1919-1926).

- fonds de la sous-préfecture de Pont-Audemer : dossiers sur les forçats (1828-1831); crimes, délits et accidents (1815-1860).

Eure-et-Loir

Archives départementales : 9, rue du Cardinal-Pie, 28 000 Chartres
Renseignements mis à jour le 8 décembre 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

Première instance

Chartres

Châteaudun

Dreux

Nogent-le-Rotrou

Justices de paix

Liste p. 463

Tribunaux de commerce

Chartres

Dreux

Prud'hommes

Dreux (1957)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental d'Orléans

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Versailles (1871), Gaillon (1888), Poissy (1909), Fontevault (1926), Paris (1948)

- Prisons départementales : Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou

- Dépôt de mendicité de Courville (1897 ->)

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Voves (1942-1944)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives d'Eure-et-Loir, par J. Lacour, 1983, 6+226 p., in-8°.

C. Bibliographie

Brossard (Jean), Chartres. La maison d'arrêt de justice et de correction (1793-1922), *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 15, 1^{er} trimestre 1988, p. 32-55.

Chew (Hélène), *La prison départementale de Chartres dans la première moitié du XIX^{ème} siècle*, Mémoire de maîtrise, Tours.

Chew (Hélène), Loin du débat pénitentiaire : la prison de Chartres durant la première moitié du XIX^e siècle, *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, 1981, 6, p. 43-70.

Farcy (Jean-Claude), Les archives judiciaires et l'histoire rurale : l'exemple de la Beauce au dix-neuvième siècle, *Revue Historique*, octobre-décembre 1977, p. 313-352.

Farcy (Jean-Claude), *Les Paysans beaucerons au XIX^e siècle*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, 1989, tome II, p. 969-1088 (analyse de la criminalité).

Farcy (Jean-Claude), La Répression politique en Eure-et-Loir au début de la Restauration (1815-1817), *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 31, 4^e trimestre 1991, p. 40-54.

Genreau (Jean-Baptiste-Simon), *De la mendicité et des moyens d'y remédier notamment en Eure-et-Loir*, Chartres, Garnier, 1840, 141 p.

Genreau (Jean-Baptiste-Simon), *Etude comparative de la moralité dans sept départements limitrophes*, Chartres, Garnier, 1862, 148 p.

Lanne (Hervé), *La délinquance en Eure-et-Loir au XIX^e siècle : Chartres et son arrondissement de 1824 à 1830. Jugements du tribunal correctionnel. Jugements d'appel*, mémoire de maîtrise, Tours, 1989.

- Percerou (Laurent), *Surveillance et réinsertion des forçats et détenus libérés à Dreux de 1820 à 1870*, mémoire de maîtrise, Tours, 1984.
- Zysberg (André), L'affaire d'Orgères (1790-1800), *Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires*, XXX-1, 1985, XXXVIII-188 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires ne sont pas classées; rangées matériellement par nature d'actes - le plus souvent en suivant l'habitude des greffiers - elles sont d'accès facile. Le fonds du tribunal de Châteaudun a été détruit en 1944 et les justices de paix ne sont pas représentées aux A.D. de même que les tribunaux de Dreux et Nogent-le-Rotrou pour la période antérieure aux années 1930.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation des tribunaux (An VIII-1946).
- formation et listes du jury (1828-1920).
- dossiers de personnel (nominations, renseignements...) de l'An VIII à 1922.
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1954).
- frais de justice et traitements (An VIII-1846).
- statistiques (bulletins de police principalement) de l'An VIII à 1940.
- usages locaux (1844-1905).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)

- arrêtés (An XII-1899).
- dossiers des affaires instruites (1863-1923).
- période > 1926 : Cf. A.D. du Loiret (série continue).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Fonds non classé qui, outre la documentation habituelle sur les prisons, semble comporter de nombreux dossiers sur la mendicité et le dépôt de Courville, ainsi que les dossiers de jeunes détenus placés à Mettray.

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1810.
- dossiers de procédure (An VIII-1810).

2) Cour d'assises (2 U, 1007 W)

- arrêts (1811-1945).
- dossiers de procédure de 1811 à 1949 (classement chronologique).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Du fait de la perte des archives du tribunal de Châteaudun en 1944 et de l'absence de versement des tribunaux de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, le seul fonds vraiment représenté est celui de Chartres. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1003, 1007, 1016 W).

Le fonds du tribunal de Chartres comporte peu de dossiers du parquet avec seulement quelques rapports - du XX^e siècle surtout, notamment sur la deuxième guerre mondiale - et procès-verbaux. Au civil les jugements ordinaires paraissent complets; les jugements sur requêtes sont réunis à des actes civils (enquêtes, dépôts de testaments) sous le titre d' «actes du greffe et jugements sur requêtes» pour la période 1826-1942, les homologations de conseils de famille formant une série

distincte. Parmi les actes civils, adjudications et dossiers d'ordres et contributions forment des séries importantes. Au correctionnel, les jugements semblent complets. Les dossiers de procédure ne sont représentés que pour les périodes An X-1838 et 1913-1952.

Le tribunal de Châteaudun a des jugements et qualités pour le début du XIX^e siècle (An VIII-1825) - avec des dossiers d'«affaires civiles» (An IX-1841) - ainsi que des procédures correctionnelles pour la première moitié du XIX^e siècle. La documentation reprend après 1940. Pour Dreux le XIX^e siècle n'est représenté que par des jugements sur requêtes (An VIII-1842) et des jugements et procédures correctionnelles pour les trois premières décennies du XIX^e siècle. Le tribunal de Nogent-le-Rotrou n'a rien versé concernant cette époque.

<i>Tribunal</i>	<i>Chartres</i>	<i>Châteaudun</i>	<i>Dreux</i>	<i>Nogent-le-Rotrou</i>
Cotation	3 U	3 U	3 U	3 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1850...1951			
- dossiers de personnel				
° magistrats				
° officiers ministériels		An XIII-1811		
- formation, listes du jury				
- statistiques				
- relevé des crimes, délits...	1887...1932			
- registres des condamnés				
- procès-verbaux	1925...1950			
b) civil				
Délibérations du tribunal	1850-1907		An VIII-1826	
* Jugements :				
- répertoires	An VII-1948		Ans VIII-XIV	
- rôles		1849...1904		
- causes ordinaires	An VIII-1936	An VIII...1948	1833...1951	1918...1950
- jugements sur requêtes	An VIII-1951	1940-1951	An VIII...1951	
- référés		1930-1945		
- divorces	1930...1950			
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation	1918...1946			
- loyers	1918-1922		1931-1937	
- pensions				
- déchéance paternelle				
- interdictions	1808...1946			
* Actes civils				
- adjudications	1808-1945	1940-1951	1935-1941	
- expropriations	1841-1934			
- accidents du travail		1941...1957		1954-1958
- ordres et contributions	An XII-1941			
- successions (renonc....)	An XI...1950	1945		1930-1956
- rapports d'experts	An IX-1823			
- enquêtes				
- testaments				
- dépôts				
- assistance judiciaire				
c) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1952	1939-1950	An IX...1951	1830...1939
- parties civiles	1872-1934			
- répertoires	1910-1934			
* dossiers de procédure	An X...1952	An IX...1850	An VIII...1850	
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Le fonds du tribunal de Dreux a surtout des jugements. Celui de Chartres est plus diversifié, mais non classé. Les dossiers de faillites sont ainsi dispersés dans les séries intitulées «minutes diverses concernant les faillites», «dossiers du greffe» et «dossiers du syndic». Quelques fonds de comptabilités d'entreprises saisies sont conservés : sucrerie de Toury et brasserie Hornung (Chartres).

<i>Tribunal</i>	<i>Chartres</i>	<i>Dreux</i>
Cotation		
- jugements	1807-1943	1799-1902
- inscription de privilèges	1909-1939	
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1828-1942	1855-1857
- marques de fabriques		

IV. Conseil de prud'hommes de Dreux (1025 W)

Les archives versées sont postérieurs à 1958 (dossiers de procédure gardés pour 1959, 1969 et 1979).

V. Justices de paix (U)

Aucun fonds n'est conservé aux A.D. à l'exception d'une petite partie de ceux des cantons de Chartres.

Anet		Dreux	
Auneau		Ferté-Vidame (La)	
Authon		Illiers	
Bonneval		Janville	
Brezolles		Loupe (La)	
Brou		Maintenon	
Chartres-nord	1791-1834	Nogent-le-Roi	
Chartres-sud	An XI-1841	Nogent-le-Rotrou	
Châteaudun		Orgères	
Châteauneuf		Senonches	
Cloyes		Thiron-Gardais	
Courville		Voves	

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (loi du 23 floréal An X)

- arrêts (An XI-1810).
- dossiers de procédure réunis à ceux du Tribunal criminel.

2) Cour prévôtale (U) : jugements (1816-1818).

3) Cours de justice et chambres civiques (U)

- arrêts de la chambre civique (1945).
- dossiers de procédure.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou conservés aux A.D. jusqu'au milieu des années 1860 ne sont pas répertoriés. Au-delà de cette période ils sont conservés, sans grande lacune, à la maison d'arrêt de Chartres.

2) Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Voves (6 W)

- organisation, gestion, dossiers de personnel.
- listes, dossiers individuels des internés (avec une série du fonds de la préfecture et une du camp lui-même, les internés d'Eure-et-Loir étant classés à part).
- registre d'écrou (janv. 1942-nov. 1943) et fichiers divers d'internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J (non coté). Fonds de M^o Albert Leloup, inspecteur des assurances sociales (XX^e siècle). Ce fonds comble en partie la perte des dossiers d'accidents du travail récemment éliminés.

Sous-série 4 M :

- Rapports de police et de gendarmerie de 1815 à 1914 (P.-V. de gendarmerie nombreux de 1888 à 1909; tableaux sommaires des arrestations, crimes... pour 1893-1914).
 - Correspondance, rapports concernant les crimes et délits (An VIII-1937).
 - Surveillance légale : dossiers individuels des individus soumis à la surveillance légale (An VIII à 1870); séries distinctes pour les ruptures de ban (1831-1870) et des interdits de séjour (1884-1936).
- Sous-série 4 N (85 à 127) Bâtiments et mobilier des tribunaux et prisons (1790-1939).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Chartres (An VII-1939), Châteaudun (1791-1853), Dreux (1792-1836) et Nogent-le-Rotrou (1791-1836).

Série R :

- documents sur les réfractaires et déserteurs du Premier Empire avec jugements (An IX-1808).
- individus livrés aux tribunaux pour mutilation volontaire (1854-1876).

Finistère

Archives départementales : Cité administrative de Ty-Nay, Kerfeunteun, 29 000 Quimper
(Bâtiment annexe, Rue des Archives, 29 200 Brest)
Renseignements mis à jour le 25 février 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rennes

Première instance *Justices de paix*

Brest Liste p. 469

Châteaulin

Morlaix

Quimper

Quimperlé

Tribunaux de commerce

Brest

Morlaix

Quimper

Prud'hommes

Brest (1866)

Morlaix (1897)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rennes

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Vannes (1871), Landerneau (1888), Rennes (1899)
- Bagne de Brest (1749-1858)
- Maison centrale de Landerneau (1872-1899; détenus de la Commune de 1872 à 1877)
- Dépôt spécial de Quélern pour les déportés de la Commune 1871-1874
- Prisons départementales : Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimper, Quimperlé
- Prison maritime de Brest (XIX^e-1953)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Ile Longue, Crozon, Lanvéoc (les trois en rade de Brest) et Kerbéneat
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Saint-Charles en Kerfeuten, Pont-de-Buis en Saint-Ségal

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Finistère, par J. Charpy, 1973, in-8°, 518 p.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Le Bihan et J. Manuel, 1971, 448 p [Répertoire et cotation provisoires].

Sous-série 63 U (Tribunal de commerce de Brest). 63 U 13/1 à 7 (Affaires de mer, An VIII-1830) : inventaire analytique dactylographié, par J. Foucher, 1969, 29 p.

Sous-série 64 U (Tribunal de commerce de Morlaix) : inventaire sommaire imprimé, avec la Sous-série L 154.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par E. Léostic, 1976, 30 p.

C. Bibliographie

Appert (Benjamin), *Voyage de 1828. Bagne de Rochefort, bagne de Lorient, bagne de Brest*, Paris, Guilbert, 1828. (*Journal des prisons*, 1828, p. 398-487.)

Becquey (Adrien), Le Tribunal civil de Morlaix, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1962, p. 89-163.

- Becquey (Adrien), Justice et juges au XIX^e siècle : le tribunal civil de Quimper, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1972, tome 98, p. 384-386 et 1975, tome 103, p. 187-243.
- Boucher (Hélène), *Forçats et détenus politiques dans le Finistère de 1848 à 1870*, mémoire d'histoire des idées politiques, Faculté de droit de Brest, 1976.
- Carrière (Geneviève et Bruno), Santé et hygiène au Bagne de Brest au XIX^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 88, 1981, n° 3, p. 347-361.
- Corre (Armand, dr.), Le Délit et le suicide à Brest, *Archives d'anthropologie criminelle*, tome V, 1890, p. 109-146, 259-292.
- Henwood (Philippe), *Bagnards à Brest [1719 à 1858]*, Rennes, Ouest-France Université, 1986, 308 p.
- Le Bos (Xavier), *La Vie des détenus à la maison centrale de Landerneau (1871-1899)*, mémoire d'histoire des idées politiques, Faculté de droit de Brest, 1977.
- Poulichet (Anne-Marie), *L'Enlèvement des emblèmes religieux dans les édifices judiciaires en 1904*, mémoire d'histoire des idées politiques, Faculté de droit de Brest, 1977.
- Sciou (Catherine), *L'Infanticide devant la cour d'assises du Finistère au XIX^e siècle*, mémoire de D. E. A. (histoire du droit), Rennes I, 1990.

II. SOURCES

Les documents judiciaires et pénitentiaires ont été versés de manière complète jusqu'en 1940 aux A.D. Les fonds des tribunaux, en particulier ceux de Brest, ont subi des pertes importantes lors de la 2^e guerre mondiale.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U; 31 W pour 1945-1957)
 - organisation judiciaire (surtout les justices de paix) de l'An X à 1939.
 - dossiers de personnel (An X à 1943).
 - élections aux tribunaux de commerce (1813-1938).
 - élections aux prud'hommes de Brest (1853-1931) et Morlaix (1880-1929).
 - tenue de l'état-civil, statistiques, etc...(An VIII-1932).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (2 U)
 - arrêtés (An VIII-1920).
 - dossiers d'affaires jugées de 1829 à 1935 (classés par thèmes).
 - période > 1926 : Cf. A.D. d'Ille-et-Vilaine (K, 9 U, W : 28, 200, 279, 1012 et 1090 W)
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)
 - a) maison centrale de Landerneau
 - règlements, discipline, affaires diverses (1872-1901); bâtiments (1872-1900).
 - dossiers de personnel (1872-1900).
 - comptabilité : comptes des dépenses, adjudications, entreprise des services.
 - détenus : commutations de peines et grâces, surveillance des libérables, travail.
 - b) dépôt de Quélern : organisation, règlements, discipline (1871-1880); dépenses (1872-1875); personnel (1871-1875); états nominatifs des condamnés à la déportation (1872-1875); recours en grâce, commutations de peines, décès...(1872-1874).
 - c) prisons départementales
 - organisation : règlements (An IX-1928), bâtiments (An VIII-1926).
 - inspections (1812-1927); délibérations des commissions de surveillance (Brest et Quimper) de 1820 à 1923.
 - comptabilité : budgets (1856-1925); fournitures et marchés (1857-1929), entreprise des services (1857-1929); produit du travail des détenus et pécule (1858-1934).

- personnel : notes annuelles (1870-1940); dossiers pour chaque prison (An VIII-1935).
- détenus : états numériques et nominatifs (An VIII-1876); encellulements (1838-1927); transfèrements (An III-1934); listes de condamnés à la transportation (et de retours des libérés ou ramenés) en Algérie, Guyane et Nouvelle Calédonie de 1848 à 1884 (dont les insurgés de juin 1848); recours en grâce (1819-1918); libérés conditionnels (1885-1939).
- jeunes détenus : correction paternelle (1867-1917); transfèrements et notices individuelles (1848-1911); mise en liberté provisoire (1857-1939) et surveillance des libérés (1847-1870).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (3 U)

- jugements (An VI à 1811); jugements d'appels correctionnel (An IX-1822).
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

Un «inventaire» des accusés jugés et une «table» des affaires jugées, communs au tribunal criminel et aux juridictions temporaires (tribunal spécial, cour prévôtale) servent de répertoires. La table va jusqu'en 1852.

2) Cour d'assises (4 U)

- arrêts (1816-1940).
- dossiers de procédure de 1811 à 1947 (lac. 1898-1905).

II. Tribunaux de première instance (5 à 19 U)

Les destructions de la 2^e guerre mondiale ont particulièrement éprouvé les archives du tribunal de Brest.

Les fonds des parquets, sauf à Brest, sont relativement importants et diversifiés, avec dossiers de personnel, documents sur l'organisation des tribunaux, registres de procès-verbaux et de condamnés, correspondance. A signaler des P.V. de levée de cadavres (An VIII-1829) et des interrogatoires de déments (An IX-1892) à Morlaix.

Au civil les jugements ordinaires et sur requêtes sont conservés en séries complètes sauf à Morlaix (lacune de la 2^e moitié du XIX^e siècle). Les actes civils forment le plus souvent des séries distinctes importantes (lacunes notables seulement pour Morlaix). Pour chaque fonds : index dactylographié des rapports d'expertises et d'adjudications des communaux par J. Manuel, 1968, 28 p.

En matière commerciale, les actes de société peuvent se retrouver dans les minutes civiles. Des rapports de mer existent à Châteaulin (1816-1896) et Quimperlé (1854-1862). Les dossiers de faillites sont surtout nombreux pour le XX^e siècle.

Au correctionnel, il y a des lacunes nombreuses parmi les jugements de Morlaix au XIX^e siècle (avec un déficit total pour 1904-1929) et à Quimperlé avant 1836. Des jugements de conseils de guerre existent à Châteaulin (1806-1810). Les dossiers de procédure, importants, ont des lacunes : déficits 1897-1903 et 1905-1936 à Châteaulin, 1824-1837 et 1916-1929 à Morlaix, lacunes rares au XIX^e siècle à Quimperlé, importantes avant 1876 à Quimper.

<i>Tribunal</i>	<i>Brest</i>	<i>Châteaulin</i>	<i>Morlaix</i>	<i>Quimper</i>	<i>Quimperlé</i>
Cotation	5 à 7 U	8 à 10 U	11 à 13 U	14 à 16 U	17 à 19 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	1825-1834	1904-1943	An IX-1847	XX ^e siècle	An XII-1896
- dossiers de personnel					An VIII-1940
° magistrats		An X-1931	1870-1925	An XI-1947	
° officiers ministériels	XIX ^e siècle	An X-1948	An VIII-1920	An VIII-1940	
- formation, listes du jury		1933-1944		1905-1946	
- statistiques		1811..1956	1831..1924	1860..1945	
- relevé des crimes, délits	An IX-1806	1831-1871		1893-1938	1844-1865
- registres des condamnés	An IV..1856	1835-1896	1849-1878	1811-1949	1811..1956
- procès-verbaux		1944-1948	1898-1925	1922-1952	1932-1953
b) civil					
Délibérations du tribunal		1813-1911	1816..1948	1811-1841	1830-1945
- répertoires		1811-1950			An VIII-1958
- rôles			1807..1938	An VIII..1939	1906-1948
- causes ordinaires		An IX-1941	An VIII..1941	An VIII-1940	1807-1953
- jugements sur requêtes	1835..1878	An IX-1940	An IX..1939	1817-1955	An IX-1950

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

<i>Tribunal</i>	<i>Brest</i>	<i>Châteaulin</i>	<i>Morlaix</i>	<i>Quimper</i>	<i>Quimperlé</i>
- référés			1925-1940	1914-1951	
- divorces					
- décès de militaires		1826-1842	1 ^o guerre	1916-1923	1917-1926
- pupilles de la Nation		1918-1940	s. d.	1918-1950	1918-1940
- loyers	1918-1921	1918-1921	1918-1921	1918-1948	1918-1954
- pensions				1920-1948	
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	1841..1878	An IX-1940	An IX..1910	An IX-1952	1831-1942
- expropriations		1863-1944	1860..1935	1834-1952	
- accidents du travail		1899-1940	1900-1944	1899-1940	1901-1941
- ordres et contributions		1820..1943	An XII-1909	1829-1944	1839-1951
- successions (renonc...)		1808-1950		1822..1946	1854-1955
- rapports d'experts	1841-1878	An IX-1940	An IX..1937	An IX-1940	An IX-1944
- enquêtes		An X-1940	An IX..1940	1829-1952	An IX-1944
- testaments			1821-1937	1818...1952	
- dépôts		An VIII..1959	1837..1939	An IX-1949	An VIII-1959
- assistance judiciaire		1862-1867	1851-1893	1851..1936	
c) commercial					
- jugements		1820-1930			1860-1944
- inscription de privilèges		1899-1911			
- dépôt d'actes de sociétés					1905-1945
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations		1808..1939			1891-1939
- marques de fabriques					1858-1935
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An IX-1812	1809-1940	An XI..1940	An VIII-1940	An VIII..1948
- parties civiles		1886-1907			
- répertoires		1954-1959	1873..1936	1911-1944	1904-1956
* dossiers de procédure	An IX..1833	An IX..1953	An IX..1942	An VIII..1954	An VIII..1953
* mineurs		1947-1951		1919-1949	

III. Tribunaux de commerce (63 à 65 U)

Le fonds de Brest est lacunaire (déficit des jugements pour 1816-1909; pour Morlaix déficit 1850-1874). Les dossiers de faillites - analysés dans le répertoire - sont nombreux à Morlaix et Quimper. Des séries importantes d'actes déposés et rapports d'experts existent pour les 3 tribunaux ainsi que des rapports de mer à Brest (1911-1940), Morlaix (1847-1940) et à Quimper (An IX-1903) et des procédures concernant les corsaires pour Brest (An VIII-1850) et Morlaix de l'An IX à 1820 (classés pour partie en série L 58 à 74).

<i>Tribunal</i>	<i>Brest</i>	<i>Morlaix</i>	<i>Quimper</i>
Cotation	63 U	64 U	65 U
- jugements	An VIII..1940	1812..1939	An X-1940
- inscription de privilèges	1927-1940	1898-1940	
- dépôt d'actes de sociétés		An XII..1939	1868-1909
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1908..1939	1810-1932	An XI-1939
- marques de fabriques	1859-1935	1871-1937	

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représenté

V. Justices de paix (20 à 62 U)

La plupart des fonds ont été versés jusqu'à 1940 aux A.D. Le classement varie selon les justices : le plus fréquemment il sépare répertoires, minutes, et, le cas échéant, jugements. L'inventaire précise pour chaque justice les séries présentes et les autres documents éventuels (registres d'avertissements, conciliations, actes de francisation, rapports de mer, déclarations d'accidents du travail, levées de cadavres, statistiques agricoles, bilans des caisses de crédit agricole, etc...). Les jugements de simple police, quand ils sont à part des «minutes», ont été parfois conservés pour quelques années seulement (1880, 1900, 1920, 1940).

Arzano	An X-1940	Ouessant	1810-1940
Bannalec	An X-1940	Plabennec	An X-1940
Brest 1° canton	An X-1827; 1901-1933	Pleyben	An X-1940 (lac.1825-1828)
Brest 2° canton	An X-1829...1928 (lac.)	Plogastel-Saint-Germain	An X-1940
Brest 3° canton	An XI-1935	Ploudalmézeau	An X-1940
Briec	An X-1940	Ploudiry	An XIV-1940 (lac. < 1850)
Carhaix	An X-1942	Plouescat	An X-1940
Châteaulin	An XIV-1829; 1919-1940	Plouigneau	An X-1940
Châteauneuf	An X-1940 (lac. < 1870)	Plouzévédé	An X-1940
Concarneau	An XII-1827; 1900-1940	Pont-Aven	An X-1940
Crozon	1882-1940	Pont-Croix	An XI-1940
Daoulas	An X-1940	Pont-l'Abbé	An X-1940
Douarnenez	1819-1940	Qimper	An X-1940
Faou (Le)	An X-1940	Quimperlé	An X-1940
Fouesnant	An X-1940	Rosporden	An X-1940
Huelgoat (Le)	An XIII-1940	Saint-Pol-de-Léon	An X-1940
Landerneau	1809-1826; 1903-1940	Saint-Renan	An X-1940
Landivisiau	An X-1940	Saint-Thégonnec	An XI-1940
Lanmeur	An X-1940	Scaër	An XI-1940
Lannilis	An X-1940	Sizun	An XI-1940
Lesneven	An X-1940 (lac. < 1853)	Taulé	An X-1940 (lac. nb < 1870)
Morlaix	An X-1834, 1875-1884, 1912-1940		

VI. Juridictions temporaires (3 U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (loi de pluviôse An IX)

- registres des jugements de compétence et d'arrêts définitifs (An IX-1811).
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cour prévôtale : arrêts (1816-1818) et dossiers de procédure (1814-1817).

3) Cour de justice et Chambre civile

- arrêts, répertoire et listes du jury des deux juridictions.
- les dossiers d'affaires traitées sont aux A.D. d'Ille-et-Vilaine (215 W).

C. Fonds pénitentiaires

Les archives du bagne de Brest sont conservées aux archives portuaires (sous-série 2 O) et aux archives centrales du Service Historique de la Marine (sous-série DD⁵).

1) Maison centrale de Landerneau (2 Y 1 à 242)

- dossiers individuels du personnel de 1872 à 1899 (avec index).
- détenus : liste nominative des transférés de Belle Isle (1872-1873); registres d'écrou (1872-1899); répertoires alphabétiques de 1872 à 1899 (lac. complétées par les A.D.), et série importante des dossiers individuels des détenus (selon l'ordre d'écrou).

2) Les prisons départementales (2 Y)

Les fonds postérieurs au XIX^e siècle restent dans les maisons d'arrêt (Châteaulin, Quimperlé et Quimper à la prison de Quimper; Morlaix et Brest à la prison de Brest, avec l'érou de la prison de Lannilis en 1944). Les registres de la période 1830-1860 rassemblent généralement les diverses catégories de détenus. Pour la maison de justice de Quimper, il y a des écrous distincts pour le quartier correctionnel (1848-1855), les passagers (1858-1917) et les jeunes détenus (1879-1912).

<i>Prison</i>	<i>Brest</i>	<i>Châteaulin</i>	<i>Morlaix</i>	<i>Quimper</i>	<i>Quimperlé</i>
* registres d'érou :					
- arrêt	1843-1863	1831-1895	1831-1865	1831-1907	1831...1906
- correction	1831-1865	1831-1900	1831-1865	1831-1904	1831-1907
- justice				1806-1903	
- simple police	1848-1863	1851-1907		1860...1910	1856...1925
- dettiers		1896-1909		1880-1902	1864-1908
- passagers civils		1826...1926	1856-1864	1867...1910	1830-1926
- passagers militaires	1811-1863	1866-1924		1839...1921	1844-1875
- répertoires	1818-1863	1900-1909		1879-1897	
* autres documents					
- contrôle nominatif	An XI-1836			1890-1905	

3) Autres établissements

a) Dépôt de Quélern (2 Y)

- érou des prévenus (1871), et des condamnés à la déportation (1872-septembre 1874).

b) Camp d'internés de l'Ile-Longue (9 R)

Listes et dossiers d'internés austro-allemands; rapports sur l'organisation et le travail dans le camp; registres de comptabilité et listes de rapatriement à la fin du conflit (les archives du «camp» de Crozon seraient devenues privées).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J :

- 25 J. Fonds Soudry, avoué à Quimper (1880-1920).
- 26 J. Fonds Serrié, avoué à Quimper (1871-1932).
- 33 J. Fonds Morel, avoué à Quimper (XVII^e-XIX^e siècles).
- 42 J. Fonds Queïnnec, avoué à Quimper.
- 47 J. Fonds Raison de Cleuziou, avocat à Châteaulin (1865-1914).
- 48 J. Fonds Le Niniven, avoué à Quimper.
- 100 J (fonds Kernuz) : contient un dossier de l'inspection des prisons confiée à A. du Chatellier (1832-1835).
- 101 J. Fonds F. Le Gris du Val, avoué à Landerneau, puis Brest.
- 106 J. Fonds de la Chambre des notaires.

Sous-série 4 M Police :

- série de rapports par régimes politiques (rapports de gendarmerie à partir des années 1880) et série de la «police administrative» pour les dossiers de surveillance légale (surtout à partir du milieu du XIX^e siècle). Pour la période 1871-1939 : notices individuelles, états statistiques et enquêtes sur les surveillés et interdits de séjour.

- Parmi les fonds des commissariats de police, celui du commissaire spécial de Quimper est la plus riche pour la période 1900-1940.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Brest (1791-1939), Châteaulin (1792-1939), Concarneau (1790-1817), Landivisiau (1791-1813), Quimper (1791-1940), Quimperlé (An IV-1940).

Série Z (sous-préfectures) : particulièrement 1 Z (Brest) pour le bagne (états, rapports de 1824 à 1846), le personnel des tribunaux, le jury (An IX-1860) et les délibérations du comité de surveillance de la prison

(1834-1852). Un dossier sur le conseil de prud'hommes de Morlaix (création, élections de 1880 à 1939) en 3 Z. Délibérations du comité de surveillance de la prison de Quimperlé (1842-1913) en 5 Z.

Les archives communales de Brest et de Quimper (série I) ont des dossiers sur les prisons (registres d'écrou de 1819 à 1825 à Quimper). Celles de Brest ont quelques articles sur le bagne : correspondance, engagements de gardes-chiourmes (1824-1858), certificats d'évasions (An IX-1832).

Gard

Archives départementales : 20, rue des Chassaintes, 30 900 Nîmes
Renseignements mis à jour le 23 juin 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> de Nîmes (ressort : Ardèche, Gard, Lozère et Vaucluse)			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Alès	Liste p. 475	Alès	Alès (1811)
Nîmes		Anduze	Anduze (1854)
Uzès		Nîmes	Nîmes (1807)
Vigan (Le)			Saint-Hippolyte (1812)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Montpellier

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nîmes (1871), Marseille (1948)
- Maison centrale de Nîmes (1820 ->)
- Prisons départementales d'Alès, Nîmes, Uzès et Le Vigan
- Dépôt de mendicité de Nîmes (1810-1820)
- Jeunes détenus : Colonie agricole du Luc (1856-1904)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Aulas, Garrigues, Langlade, Mas Boulbon (à Nîmes : femmes et enfants), Remoulins, Saint-Hippolyte-du-Fort, Valleraugue.

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Gard, par R. et A. Debant, à paraître.

Sous-séries 2 K à 12 K (Arrêtés du préfet et du Conseil de préfecture, An VIII-1893), Répertoire numérique manuscrit complet, vers 1900, 55 p.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par E. Héry, M. Baccou et P. Garçon, tenu à jour depuis 1954.

Série Y. Répertoire numérique manuscrit, œuvre collective, commencé vers 1900, 18 p. en 1983.

C. Bibliographie

Baissac (Urbain), *Le Conseil de prud'hommes de Nîmes du 23 septembre 1807 à 1937*, Nîmes, 1937, 17 p.

Betford (Guy), *Une image de la société gardoise entre 1850 et 1914 : les «Bas Fonds»*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1976.

Huard (Raymond), Les Communards de la Maison Centrale de Nîmes (1871-1874), *Répression et prison politique au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Editions Créaphis, Paris, 1990, p. 223-235.

Potay (Corinne), *Les Palais de justice de Nîmes*, mémoire de maîtrise, Université de Montpellier, 1982, 247 p.+ annexes 84 p.

Vimfles (Jack), Criminalité, banditisme et répression à Beaucaire du Premier au Second Empire, *B. Soc. Hist. Archéol. Beaucaire*, 1984, n° 82, p. 3-15.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont importants et munis d'un répertoire clair qui donne toute facilité d'accès aux documents. Les fonds pénitentiaires sont réduits du fait des pertes subies en 1974 à la prison centrale de Nîmes.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U; 10 art.)
 - organisation judiciaire (An VIII-1811).
 - personnel judiciaire de 1853 à 1939 (dossiers individuels pour 1900-1938).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (2 U, 8 et 10 K)
 - arrêtés (An VIII-1897).
 - dossiers des affaires instruites : contentieux administratif (1869-1950), électoral (1869-1955), contraventions de grande voirie et roulage (1808-1919).
 - période > 1926 : Cf. A. D. Hérault (non coté et 1008 W).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - a) Maison centrale de Nîmes (1 Y)

Environ 150 articles concernent l'administration de la prison pour une période allant de 1820 au milieu du XX^e siècle : dossiers de personnel (depuis le milieu du XIX^e siècle), bâtiments, comptabilité, détenus (travail, grâces, libérations conditionnelles, transfèrements ...).
 - b) Prisons départementales (2 Y)

Pour la période An VIII- milieu du XX^e siècle sont conservés des dossiers de personnel, rapports et états de situation, délibérations de commissions de surveillance (1850-1905) ainsi que des documents sur les détenus : pécule, transferts et libérations.
 - c) Dépôt de mendicité (8 Y) : création, organisation, commission de surveillance (1810-1820).
 - d) Colonie agricole du Luc (2 Y) : dossiers individuels, états nominatifs des jeunes détenus, entrées, libérations, transferts et placements (1862-1904), avec des dossiers de comptabilité.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

- 1) Cour d'appel de Nîmes (4 U et 5 U)

La Cour a versé peu d'archives aux A.D. pour le XX^e siècle (en particulier pas d'arrêts)
- a) Parquet général (4 U 5)
 - dossiers de personnel (classés par professions) de 1849 à 1916.
 - correspondance active et passive du procureur général (An VIII-1908) et dossiers d'affaires classés par thèmes : événements politiques et sociétés secrètes (An XI-1906), élections (1853-1896), clergé (1846-1909), étrangers expulsés, grèves, presse.
 - documents sur la criminalité : comptes-rendus des assises (1878-1908), notices hebdomadaires des affaires (1919-1935), réhabilitations (1900-1911), listes annuelles alphabétiques de condamnés (1912-1927).
- b) Civil (4 U1, 4 U3)
 - arrêts (An VIII-1899).
 - dossiers de procédure civile (An VIII-1811, 1946-1961); rapports d'experts (1850-1923) et enquêtes (An IV-1926).
- c) Chambre des mises en accusation (5 U 4) : arrêts de 1811 à 1898 (lac. avant 1837).
- d) Correctionnel (4 U 2, 4 U 4)

- arrêts correctionnels de l'An XI à 1899 (lacunaire avant 1830).
- dossiers de procédure correctionnelle de 1811 à 1943 (quelques affaires analysées dans le répertoire).

2) Tribunal criminel et cour d'assises (5 U)

- arrêts (An X-1899); jugements sur appels correctionnels (An VIII-1810).
- dossiers de procédure de l'An VII à 1930 (analyse dans le répertoire : localité, noms des accusés, motifs d'accusation).

II. Tribunaux de première instance (6 à 9 U)

Une partie des documents postérieurs à 1940 est classée en 1029 et 1035 W.

Les fonds du parquet sont notables seulement à Alès et au Vigan, du fait de la conservation d'une importante correspondance. Partout on a, pour le début du XX^e siècle, les dossiers sur les aliénés, les ouvertures de débits de boisson et d'écoles privées, les déclarations de presse.

Au civil les jugements sont conservés en séries complètes, avec conclusions conservées à Nîmes (1893-1963) et plunitifs au Vigan (An VIII-1884). Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements ordinaires à Alès jusqu'en 1924. Hormis les ordres gardés à titre de spécimen et les dossiers d'expropriation qui paraissent peu nombreux, les séries d'actes civils (rapports d'experts, enquêtes, adjudications...) sont souvent très importantes et conservées sur une longue période sans lacune notable.

Au commercial, les jugements d'Uzès en matière de commerce sont réunis à ceux des causes ordinaires.

Au correctionnel les jugements sont complets pour Alès, débutent seulement en 1853 à Nîmes, et sont lacunaires à Uzès entre 1839 et 1850, et au Vigan pour 1893-1895 et 1915-1916. Les dossiers de procédure sont conservés dans leur majeure partie, sauf pour Alès où ils ne commencent en série complète qu'à partir de 1920.

<i>Tribunal</i>	<i>Alès</i>	<i>Nîmes</i>	<i>Uzès</i>	<i>Le Vigan</i>
Cotation	7 U	6 U	8 U	9 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1910-1961	An IX...1924	An VIII-1926	An VIII-1901
- dossiers de personnel				
° magistrats			An VIII-1898	
° officiers ministériels			An IX-1898	An VIII-1842
- formation, listes du jury	1900-1945	1913-1969		
- statistiques	1941-1960	1921-1936	1905-1925	
- relevé des crimes, délits...				
- registres des condamnés	1811-1831	1808...1959		
- procès-verbaux	1930-1949			
b) civil				
Délibérations du tribunal	An XI-1952	1907-1931	An VIII...1947	1825-1908
- répertoires	An VIII...1951	1815...1953	1877-1899	1800-1926
- rôles	1875-1948		1922-1939	
- causes ordinaires	An VIII-1946	An VIII-1954	An VIII-1926	An VIII-1925
- jugements sur requêtes	An VIII-1946	An VIII-1959	An VIII...1954	An IX...1950
- référés	1921-1937	1932-1957		
- divorces		1899-1946		
- décès de militaires		1919-1928	1916-1920	
- pupilles de la Nation	1918-1945	1918-1932	1918-1932	
- loyers				
- pensions		1921-1967		
- déchéance paternelle	1941-1956			
- interdictions				
- adjudications	1801-1948	1808-1957	An IX-1925	1808-1937
- expropriations	1878...1924	1913-1955	1841...1953	An IX-1880
- accidents du travail	1904...1946	1899-1949	1898-1926	1903-1959
- ordres et contributions	1870...1947	An VII...1944	An VIII...1925	An IX...1921
- successions (renonc...)	An XI...1946	1810...1959	1880-1901	1823-1926
- rapports d'experts	An IX...1947	An VIII-1959	An VIII-1930	An IX-1958
- enquêtes	1908-1947	An IX-1959	An VIII...1930	An VIII-1929
- testaments	1881-1955	1882-1951		1930-1941
- dépôts	1808...1940	1875-1955	1818-1822	

<i>Tribunal</i>	<i>Alès</i>	<i>Nîmes</i>	<i>Uzès</i>	<i>Le Vigan</i>
- assistance judiciaire	1930-1961	1872-1949	1909-1946	1907-1929
c) commercial				
- jugements				
- inscription de privilèges			1899-1950	
- dépôt d'actes de sociétés			1808...1930	
- registre du commerce			1920-1945	
- registre des métiers			1936-1946	
- faillites et liquidations			1872...1938	
- marques de fabriques			1851-1937	
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1946	1853-1953	An VIII...1894	An VIII-1926
- parties civiles	1829...1938			1816-1923
- répertoires	An VIII-1840	1808-1925	1824-1846	1806-1926
* dossiers de procédure	1920-1953	An IX-1949	An VIII-1946	An VII-1925
* mineurs	1948-1951	1914-1946		

III. Tribunaux de commerce (10 à 12 U)

Le fonds le plus important est celui du tribunal de Nîmes qui possède en outre d'importantes séries de conclusions et qualités de jugements (1850-1943), des rapports d'experts (An IX-1929) et des registres de procès-verbaux (dépôts d'actes divers) de l'An VIII à 1930. Ces registres et les rapports d'experts sont également bien représentés dans le fonds d'Alès. Le fonds d'Anduze est peu important hormis des «dossiers de procédures contentieuses et autres» (An VI-1956). Saint-Hippolyte n'a pas versé aux A.D. Les dossiers de faillites sont analysés.

<i>Tribunal</i>	<i>Alès</i>	<i>Anduze</i>	<i>Nîmes</i>
Cotation	11 U	12 U	10 U
- jugements	1811-1945	An IX-1866	An X-1931
- inscription de privilèges	1903-1946		1898-1936
- dépôt d'actes de sociétés	1895-1971		1808-1909
- registre du commerce	1920-1952	1920-1958	
- registre des métiers	1936-1952	1942-1949	
- faillites et liquidations	1844-1939	1817-1957	1790-1934
- marques de fabriques			

IV. Conseils de prud'hommes (14 U)

- Dossiers de création, organisation et renouvellements des membres pour les conseils d'Alès (1810-1870), Anduze (1853-1869) et Nîmes (1806-1870).

- Les jugements ne sont conservés aux A.D. que pour le Conseil de Nîmes : jugements de commerce (1913-1939), jugements d'industrie (1926-1939, 1948-1958).

V. Justices de paix (15 U)

Les documents sont conservés tantôt en série unique, tantôt en séries distinctes (actes civils ou divers, jugements civils, jugements de simple police, procès-verbaux, etc...), selon les années. Les fonds les plus importants sont ceux d'Alès, Bagnols, Beaucaire, Genolhac, La Grand-Combe, Lussan, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure et Saint-Ambroix.

Aigues-Mortes	1791-1948 (jugts <1928)	Lasalle	An IX-1957
Alais (est)	An IX-1959	Lédignan	1790-1958
Alais (ouest)	1859-1959	Lussan	1807-1931
Alzon	1791-1956	Marguerittes	1806-1958 (lac. <1823)
Anduze	1927-1959	Nîmes 1° canton	An XII-1931 (lac. <1817)
Aramon	1830-1959	Nîmes 2° canton	An V-1939
Bagnols	An VIII-1949	Nîmes 3° canton	1810-1949
Barjac	An IV-1959 (lac.1907-1925)	Pont-Saint-Esprit	An VIII-1957
Beaucaire	An VII-1946	Remoulins	1791-1936
Bessèges	1896-1959 (lac.1898-1935)	Roquemaure	An X-1938
Genolhac	1791-1961	Saint-Ambroix	An IV-1958 (lac. <1814)
Grand-Combe (La)	1858-1958 (1)	Saint-André-de-Valborgne	1790-1959

Saint-Chaptes	An X-1965	Sumène	1790-1953
Saint-Gilles	1924-1959	Trèves	1931-1954
Saint-Hippolyte-du-Fort	An X-1956	Uzès	An VIII-1857 (très lac.)
Saint-Jean-du-Gard	1918-1956	Valleraugue	1930-1936
Saint-Mamert		Vauvert	
Saint-Martin-de-Valgagues	An X-1858	Vézénobres	An VIII-1942
Sauve		Vigan (Le)	1818-1959
Sommières	An III-1959	Villeneuve-lès-Avignon	An IX-1946

(1) Voir Saint-Martin de Valgagues avant 1858

VI. Juridictions temporaires (3 U)

1) Tribunal spécial de la loi du 18 pluviôse An IX (3 U 1) : arrêts et procès-verbaux des audiences (An IX-1811).

2) Cour de justice criminelle spéciale de la loi du 22 floréal An X (3 U 2) : arrêts (An X-1810).

3) Conseil de guerre spécial de l'arrêté du 19 vendémiaire An XII (3 U 3) : extraits de jugements 1806-1809.

4) Cour prévôtale (3 U 4)

- arrêts de 1816 à 1818 (voir également en 5 U 4 parmi les arrêts de la chambre d'accusation).
- dossiers des affaires jugées (1816-1818).

5) Commissions mixtes de 1852 (3 U 5)

- enquêtes sur les sociétés politiques (classement par arrondissement).
- dossiers de procédure (ordre alphabétique des prévenus).

6) Tribunal spécial 1943-1944 (3 U 7) : un article.

7) Cour martiale de 1944 (3 U 6) : pas de document ?

8) Cours de justice et chambres civiques (3 U 7)

- arrêts (registres des condamnations) avec tables pour les cours de justice du Gard et les chambres civiques du Gard et du Vaucluse (1944-1948).
- dossiers de procédure (ordre alphabétique des prévenus) avec contumax et pourvois, classés par département et par juridiction : Ardèche, Gard (sections de Nîmes et d'Alès, avec jugements concernant le commerce avec l'ennemi : non-lieu et réhabilitations) Lozère et Vaucluse (pour ce dernier département il y a des dossiers d'affaires particulières et sur les internements et détenus politiques au camp de Sorgues).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Nîmes (3 Y)

Registres d'écrou (1820-1863), les écrous postérieurs de la prison centrale de Nîmes ayant été perdus lors de la mutinerie de 1974.

2) Prisons départementales (4 à 7 Y)

Les A. D. ont les registres d'écrou pour la première moitié du XIX^e siècle, dont des séries sans distinction de nature pour Alès (An X-1864), Nîmes (1809-1862), Uzès (1833-1861) et Le Vigan (1807-1860). Les écrous de la maison d'arrêt de la Citadelle (An VII-1813) sont classés en 3 Y. Les documents postérieurs sont en partie conservés dans les maisons d'arrêt d'Alès et de Nîmes.

<i>Prison</i>	<i>Alès</i>	<i>Nîmes</i>	<i>Uzès</i>	<i>Le Vigan</i>
Cotation	4 Y	5 Y	6 Y	7 Y
* registres d'écrou :				
- arrêt	1837-1865	1843-1863	1850-1860	
- correction	An X-1864	1835-1860		
- justice				
- simple police		1806-1865		1825-1861
- dettiers		1832-1849		1855-1867
- passagers civils		1850-1861	1844-1853	
- passagers militaires		1810-1858		1837-1860
- répertoires				

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (non coté)

- dossiers des internés de 1939 à 1946 (une vingtaine d'articles), états et listes (1940-1943).
- deux dossiers de gardiens (1940-1943).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 584 à 605. Surveillés et condamnés politiques à la suite du Coup d'Etat de 1851.
- 922 à 927. Etablissements pénitentiaires (avec des dossiers de personnel de 1889 à 1947).

Sous-série 4 M :

- 70 à 90 Etats des crimes, délits et événements (An XIII-1812, 1855-1939).
- 99 à 157. Rapports des divers services de police et procès-verbaux de gendarmerie (An VIII-1940).
- 159 à 181. Dossiers individuels de police (surveillés, réfractaires...) de l'An IX à 1807.
- 463 à 601. Prisonniers étrangers expulsés, arrêtés d'expulsion et dossiers nominatifs (1852-1939).
- 722 à 854. Surveillance légale : états nominatifs et dossiers de forçats et réclusionnaires (An VIII-1885), dossiers des individus soumis à la surveillance légale (1815-1885), des libérés conditionnels (1889-1940) et des interdits de séjour (1853-1940).
- 855 à 869. Grâces : demandes et propositions (1840-1910).

Sous-série 4 N :

- 36 à 57. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1927).
- 58 à 76. Bâtiments des prisons (An III-1940).
- 181 à 182. Mobilier des tribunaux et prisons (1810-1823).

Série Q :

- Actes judiciaires des bureaux d'Alès (1814-1830), Nîmes (An VII-1900), Uzès (1791-1924) et Le Vigan (1791-1899). Pour la période 1880-début du XX^e siècle d'autres bureaux ont également des séries d'actes judiciaires : Aigues-Mortes, Beaucaire, Bessèges, Genolhac, La Grand-Combe, Saint-Ambroix, Saint-Chaptes, Vauvert, Villeneuve-les-Avignon.

Série Z :

- 1 Z (sous-préfecture d'Alès) : 167 à 171. Service pénitentiaire de 1905 à 1945 (dossiers de libérés conditionnels et interdits de séjour).
- 3 Z (*idem*, Nîmes) : 51. Dépôt de mendicité (1811-1815).
- 4 Z (*idem*, Le Vigan) 131. Elections au tribunal de commerce (1920-1943).

Garonne (Haute-)

Archives départementales : 11, boulevard Griffoul-Dorval, 31 400 Toulouse
Renseignements mis à jour le 11 mai 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Toulouse (ressort : Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Muret	Liste p. 482	Saint-Gaudens (1821)	Toulouse (1850)
Saint-Gaudens		Toulouse	
Toulouse			
Villefranche			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental en 1926 (ressort : Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Toulouse
- Prisons départementales : Muret, Saint-Gaudens, Toulouse et Villefranche-de-Lauragais
- Dépôt de mendicité de Toulouse
- Jeunes détenus : colonies de Saint-Léon (? - 1879) et Saint-Orens (?)
- Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale : Clairefonds, Noé, Montaudran et Le Récébédou (Portet-sur-Garonne).

B. Instruments de recherche

Sous-série 5 K (Conseil de préfecture, An VIII-1958) : répertoire numérique imprimé complet, sous la direction de P. Gérard, sous presse en 1990.

Sous-série 2 R : répertoire numérique dactylographié des conseils de guerre (An VIII-1831).

Série U. Répertoire numérique imprimé, par F. Pasquier, 1914, 3 p. Représente l'état de la série en 1914.

- Répertoires numériques provisoires dactylographiés pour la Cour d'appel, la Cour d'assises, les tribunaux de première instance, les justices de paix et le tribunal de commerce de Toulouse.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par F. Pasquier, 1914, 8 p.

C. Bibliographie

Barrau (M.), Lagarde (A.-M.), *Mentalités et genre de vie dans l'arrondissement de Saint-Gaudens au XIX^e siècle d'après les procédures criminelles*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1976.

Blanc (Marie-Noëlle), *La Criminalité féminine en Haute-Garonne (1885-1914)*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1986.

Boubay (Michèle), *La Femme criminelle dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse de 1840 à 1850*, mémoire de D.E.A. de droit, Toulouse, 1980.

Cabanis (André), Poumarède (Jacques), Spiteri (Pierre), *La femme criminelle devant la cour d'assises de la Haute-Garonne de 1811 à nos jours, Annales de l'Université des Sciences sociales de Toulouse*, tome 27, 1979, p. 257-278.

- Caubet (Philippe), *Le Conseil de prud'hommes de Toulouse de 1850 à 1871*, mémoire de D.E.A. de droit, Toulouse, 1980.
- Cavayé-Sabathé (Béatrice), L'enfant et la prison au XIX^e siècle : l'exemple toulousain, *Annales du Midi*, n° 178, avril-juin 1987, p. 193-208.
- Courbon (J.-P.), Délinquance et population mouvante à Toulouse au milieu du XIX^e siècle, *Annales du Midi*, tome 86, 1974, p. 445-470.
- Delpuech (Chantal), *Criminalité sexuelle en Haute-Garonne de 1815 à 1870*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1991, 143 p.
- Dhers (José), La prison de Saint-Gaudens au XIX^e siècle, *Revue de Comminges*, 1976, tome 89, p. 257-264.
- Fons (Victor-Pierre), *De l'organisation du tribunal de première instance séant à Muret depuis la Révolution jusqu'à ce jour*, Muret, Impr. de L. Rivals, 1850, 32 p.
- Gaspard-Boulinç (Laurence), *Infanticides et avortements en Haute-Garonne (1810-1888)*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1983.
- Malo (Eric), *Le Camp de Noé, des origines à novembre 1942*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse Le Mirail, 1985.
- Malo (Eric), Le camp de Noé (Haute-Garonne) de 1941 à 1944, *Annales du Midi*, tome 100, n° 183, juillet-septembre 1988, p. 337-352.
- Merle (Roger), *Les Grandes affaires criminelles de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1978, 252 p.
- Monségur (Marie-Dominique), Les poursuites judiciaires contre les anarchistes toulousains de 1880 à 1900, *Le Mouvement anarchiste à Toulouse à la fin du XIX^e siècle*, 1971, p. 173-231.
- Ramet (Henri), Les cours prévôtales dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse (1816-1818), *Recueil de l'Académie de Législation de Toulouse*, 1928-1929, 4^e série, tome VIII, p. 1-41.
- Verlaguet (Jocelyne), *La Criminalité dans la Haute-Garonne de 1840 à 1850*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1991, 120 p.

II. SOURCES

Les répertoires numériques de la série U - constitués à diverses dates - restent provisoires et reflètent les étapes des versements d'archives par les tribunaux (série continue : wU, et sous-séries multiples). Pour reconstituer le contenu d'un fonds particulier il faut lire, en parallèle, les différents répertoires et les bordereaux de versement, ce qui rend peu aisé l'accès des fonds.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 à 46 U)
 - formation des jurys d'assises et d'expropriation (An VIII-1912).
 - dossiers de personnel (fin XIX^e siècle) et comptabilité de l'ordre judiciaire (1901-1907).
 - tribunaux de commerce : listes électorales et P.-V. d'élections (1865-1956).
 - conseil de prud'hommes : organisation et élection (1850-1957).
 - élections aux tribunaux paritaires pour 1956.
- 2) Fonds relatifs aux Conseil de préfecture et conseil interdépartemental de préfecture (5K)
 - arrêts (An VIII-1958).
 - dossiers des affaires soumises (1831-1958). Classement très détaillé par types d'affaires et de contentieux.
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - a) prisons départementales (An VIII-1913)
 - organisation, régime et surveillance des prisons avec documentation sur les détenus de l'An VIII à 1913 (relégations, grâces, libérations conditionnelles...).

- comptabilité : cahiers des charges, budgets, pécule (1862-1913).
- dossiers du personnel (1846-1912).
- b) dépôt de mendicité de Toulouse (1810...1910).
- c) Jeunes détenus : colonie de Saint-Léon, dossiers des jeunes détenus en colonie (1883-1912) et dossiers de correction paternelle (1894-1910).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel, tribunal criminel et cour d'assises

1) Cour d'appel (wU)

a) Parquet général

- Fonds très important, en particulier pour la partie correspondance qui est d'une grande richesse.
- dossiers du personnel : judiciaire (1814-1946) et officiers ministériels (1808-1950).
 - correspondance et rapports (affaires criminelles) : rapports des procureurs (1919-1948), comptes-rendus d'assises (1921-1940), recours en grâces (1923-1949).
 - correspondance et rapports (affaires générales) classés par thèmes : Andorre (1854-1922), religion (1880-1907), élections (1874-1930), Cagoulards (1937); rapports classés par périodes (nombreux pour la première guerre et surtout pour l'Occupation et la Résistance).
 - statistiques peu nombreuses : affaires jugées (1922-1923, 1940-1944).

b) Civil

- arrêts de 1807 à 1958 (les arrêts du Tribunal d'appel de l'An VIII à 1806 sont classés en 209 U); répertoires (lac.) et qualités (1807-1922; lac.).
- chambres spécialisées : arrêts et dossiers de la cour des pensions (1921-1958); appels de mutualité sociale agricole (1953-1958), de contentieux de la sécurité sociale (1948-1958).
- dossiers de procédure : enquêtes (1849-1902), rapports d'experts de 1845 à 1950 (analysés dans le répertoire), expropriations, requêtes d'adoption des pupilles de la nation.

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts de 1811 à 1958 (avec répertoires et tables).
- dossiers criminels (1917-1941), dossiers des non-lieu (1812-1880), réhabilitations (1915-1939).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1958); série à part pour les mineurs (1914-1944).
- dossiers correctionnels de 1863 à 1958 (lac.); dossiers des mineurs (1914-1958).

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (201 à 205 U)

- arrêts criminels (1792-1811); arrêts sur appels correctionnels (An IV-1811).
- dossiers de procédure seulement pour les appels correctionnels (An VIII-1809).

3) Cour d'assises (wU)

- arrêts (1811-1958).
- dossiers de procédure de 1811 à 1958 (rares lacunes, en partie triés).

II. Tribunaux de première instance (wU)

Le fonds du parquet le plus important est celui de Toulouse, notamment pour la correspondance qui porte en majorité sur le XX^e siècle (importante documentation aux plans politique et social). Celui de Villefranche contient également des rapports sur les élections. Les autres ont surtout des dossiers de personnel.

Les jugements civils, sans grandes lacunes, sont conservés aux A.D. pour la période An VIII-1956. Pour les «actes civils» les séries les mieux représentées sont les cahiers des charges et adjudications, les enquêtes et rapports d'experts. Les dossiers d'ordres sont gardés à titre de spécimens. Le classement est fait par types d'actes, ce qui explique l'absence de grande série de «jugements sur requêtes» ou «minutes diverses».

Les jugements commerciaux de Muret et Villefranche sont en partie réunis aux jugements civils et le fonds du Tribunal de Saint-Gaudens possède les jugements antérieurs à la création du tribunal de commerce. Les dossiers de faillites et liquidations judiciaires ne sont vraiment représentés qu'à Muret (1826-1949).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Les jugements correctionnels, complets à Muret et Villefranche, sont lacunaires à Saint-Gaudens (déficit 1826-1896) et Toulouse (déficit 1812-1823). Ils sont classés par types de délits (chasse, forêts, pêche, roulage...) à Muret. Les dossiers correctionnels, à l'exception notable du tribunal de Toulouse, ne sont pas conservés pour le XIX^e siècle. Au XX^e siècle, ils semblent avoir fait l'objet d'éliminations et de tris sévères, même pour les non-lieu.

<i>Tribunal</i>	<i>Muret</i>	<i>St-Gaudens</i>	<i>Toulouse</i>	<i>Villefranche</i>
a) parquet				
- correspondance, rapports	1820-1926		XIX ^e -1958	1824-1918
- dossiers de personnel		XIX ^e -XX ^e		
° magistrats			1837-1938	
° officiers ministériels	1860-1921		An XI-1931	1806-1926
- statistiques			1949-1958	
- procès-verbaux	1934-1946	1934-1946	1943-1958	
b) civil				
Délibérations du tribunal		1903-1950	1811...1883	
- répertoires			An IX...1938	1903-1920
- rôles		1914-1945		
- causes ordinaires	An VIII-1949	An IX-1950	An VIII-1956	An VIII-1941
- jugements sur requêtes	1825...1939	1853...1958	1821-1956	1880-1925
- référés	1876-1946		An IX...1956	1852-1926
- divorces		1921-1929	1884...1949	1880-1909
- décès de militaires	1917-1924		1916-1926	
- pupilles de la Nation	1918-1947	1918-1949		1918-1926
- loyers		1928-1948		
- pensions			1920-1948	
- déchéance paternelle				
- interdictions				
- adjudications	1807-1951	1826-1949	An VIII-1950	1886-1926
- expropriations			1851-1862	
- accidents du travail	1939-1959		1900-1959	1937-1958
- ordres et contributions	1807-1936	1808...1938	An VIII...1940	1880...1926
- successions (renonc...)	An II-1922	An XIII-1950	An XI...1950	table
- rapports d'experts	An IX-1939	1826-1948	1807-1950	An VIII-1919
- enquêtes	An VIII-1917	An VIII...1951	An VIII...1950	1816-1879
- testaments	An IX-1892		An X...1950	
- dépôts	An VIII-1844	1808-1937	1906-1936	1808-1878
- assistance judiciaire		1923-1960	1916-1942	
c) commercial				
- jugements	1947-1959	An XIII-1822		
- dépôt d'actes de sociétés	1936-1958			1930-1958
- registre du commerce	1936-1937			
- registre des métiers	1936-1937			
- faillites et liquidations	1826-1949			1953-1960
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1959	An IX...1950	An VIII-1956	An IX-1959
- parties civiles	1816-1852	1845-1920		
- répertoires	1823-1901	1914-1945	1917-1933	
* dossiers de procédure	1909...1958	1914...1951	An IX...1961	XX ^e siècle
* mineurs		1914-1920	1914-1943	

III. Tribunaux de commerce (wU)

1) Tribunal de commerce de Saint-Gaudens : fonds non versé aux A.D.

2) Tribunal de commerce de Toulouse

- jugements (1870-1965); ordonnances de référé (1924-1966).
- actes de société (1868-1959).
- registre du commerce (1920-1954).
- registre des métiers (1936-1962).
- faillites et liquidations judiciaires de 1825 à 1955 (le répertoire donne noms, activité, domicile et date du jugement).

IV. Conseil de prud'hommes de Toulouse (wU)

- dépôt de dessins et modèles (objets, plans...) de 1845 à 1960 (109 art.).

V. Justices de paix

Les actes sont le plus souvent réunis sous le titre de «minutes des jugements et les procès-verbaux». Parfois procès-verbaux de conciliation, jugements et actes divers forment des séries à part.

Aspet	An VIII-1947	Montréjeau	
Aurignac	1806-1946	Muret	
Auterive		Nailloux	
Bagnères-de-Luchon	An VIII-1827	Revel	An VIII-1828
Boulogne	1821-1945 (lac.)	Rieumes	
Cadours	1923-1954	Rieux	An VII-1827
Caraman		Saint-Béat	1807-1826
Carbonne	An VIII-1850	Saint-Bertrand (-> Barbazan)	An VII-1945
Castanet	1938-1959	Saint-Gaudens	1808-1945
Cazères	1791-1953	Saint-Lys	
Cintegabelle		Saint-Martory	An IX-1959
Fousseret (Le)	An X-1959	Salies-du-Salat	An VIII-1961
Fronton	1914-1959	Toulouse (centre)	An X-1959
Grenade	1807-1959	Toulouse (nord)	An X-1959
Isle-en-Dodon (L')	An VIII-1829	Toulouse (ouest)	An X-1959
Lanta		Toulouse (sud)	An X-1959
Léguevin	An VIII-1958	Toulouse (simple police)	An X-1959
Montastruc-la-Conseillère	An II-1959	Verfeil	An VIII-1959
Montesquieu-Volvestre	An VII-1826	Villefranche	
Montgiscard		Villemur	An VIII-1959

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial de faux (213 U) : arrêts et dossiers (An VIII-1811).
- 2) Tribunal spécial militaire (214 U) : arrêts et dossiers (An VIII-1810).
- 3) Tribunal des douanes de Saint-Gaudens : jugements (1811-1814).
- 4) Cour prévôtale de 1816 à 1818 (216 U) : arrêts et procédure.
- 5) Section spéciale et Tribunal spécial : dossiers de 1941 à 1944 (10 art.); plumeitif d'audiences (1942-1944); signification des arrêts rendus (1943-1944).
- 6) Cours martiales (septembre 1944) : jugements pour chacun des départements du ressort de la cour d'appel (Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne).
- 7) Chambre de révision (1944) : ?

8) Cours de justice et chambres civiques : dossiers d'instruction en deux séries (par noms, et chronologique) pour chaque juridiction, avec classement par sections départementales : Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne (1944-1955). Dossiers spécifiques aux journaux (dont ceux du Lot-et-Garonne) pour les chambres civiques.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Depuis l'état des fonds dressé en 1914 (registres d'écrou de la première moitié du XIX^e siècle : cf. ci-dessous) la maison d'arrêt de Toulouse a versé aux A.D. en 1984 (1299 W) les «Livres d'écrou» (sans descriptif) de Saint-Gaudens (1857-1938), Muret (1844-1921) et les registres d'écrou du camp de Noé pour la période 1946-1950. Les registres de Villefranche et Toulouse semblent conservés à la maison d'arrêt de Toulouse, avec probablement des lacunes (1855-1939 pour Toulouse ?).

<i>Prisons</i>	<i>Muret</i>	<i>St-Gaudens</i>	<i>Toulouse</i>	<i>Villefranche</i>
registres d'écrou :				
- arrêt	An V-1847	An IX-1854	1792...1854	1834-1855
- correction	An V-1847	An XIII-1854	1789-1853	1844-1853
- justice			1808...1855	
- simple police			An XI-1855	1844-1854
- dettiers		1807-1867	An IX-1855	1844-1875
- passagers civils	1823...1849	1843-1857	An IV-1854	1843-1853
- passagers militaires				1832-1865

2) Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale (W)

Voir le répertoire «Régime de Vichy et Occupation» (fonds du Cabinet du Préfet).

Outre des dossiers sur les internements (arrêtés préfectoraux), les A.D. possèdent surtout des documents nombreux sur les camps de Noé et du Récébédou. Les dossiers portent sur l'organisation matérielle, la gestion des camps, le personnel et les internés en majorité étrangers : listes, états nominatifs, fiches individuelles signalétiques, décès, statistiques. La documentation concerne essentiellement sur le camp de Noé.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- condamnés politiques après décembre 1851 (4 M 76 à 79, entre autres).
- interdits de séjour (13 M 27).

Sous-série 4 N :

- bâtiments (98 à 138) et mobilier (327 à 346) des tribunaux (An VIII-1937).
- bâtiments (139 à 192) et mobilier (347 à 352) des prisons (An XI-1937).

Série Q : actes judiciaires de Muret (1842-1858), Saint-Gaudens (1791-1860), Toulouse (1791-1883) et Villefranche (1791-1871).

Sous-série 2 R. Conseils de guerre de Toulouse (An X-1831), Perpignan (1808-1826) et de l'armée des Pyrénées (1823-1827) : jugements et dossiers de procédure (le répertoire donne la date des jugements, le nom des inculpés, la nature des crimes ou délits et le dispositif du jugement).

Gers

Archives départementales : 14, rue Edgar-Quinet, 32 000 Auch
Renseignements mis à jour le 8 juin 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Agen

Première instance

Auch

Condom

Lectoure

Lombez (-> 1950)

Mirande

Justices de paix

Liste p. 487

Tribunaux de commerce

Auch

Prud'hommes

Condom (?)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Pau

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Toulouse (1871), Pau (1888), Toulouse (1909)

- Prisons départementales : Auch, Condom, Lectoure, Lombez et Mirande

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Masseube (Occupation), Seilhan (Libération), Mauvezin ?

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Gers, par H. Polge, 1975, 384 p., in-8°

Série K. Répertoire numérique manuscrit, par P. Barthez, 1953-1972, 35 fiches, incomplet.

Sous-série 2 U : deux répertoires numériques complémentaires :

- Imprimé (justices de paix), avec la Sous-série 3 L, par R. Pagel, 1931, 16 p., in-4°

- dactylographié, par P. Schmitt, 57 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, 12 p.

C. Bibliographie

Dabiez (Eliane), *Criminalité et société dans le département du Gers au début de la monarchie de juillet (1830-1833)*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1989.

Desplat (Christian), *Charivaris en Gascogne. La «morale des peuples» du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1982, 284 p.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont d'accès difficile : peu représentés pour le XX^e siècle, non classés, avec des séries de documents mal identifiées dans le répertoire provisoire, ils restent en «vrac», sans bordereau, pour une partie des versements antérieurs à 1980. Le relevé ci-dessous est donc incomplet, provisoire et incertain.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation des jurys criminel (An VIII-1946) et d'expropriation (1856-1935).
- comptabilité (1874-1895) et traitements (1860-1889).
- dossiers de personnel pour les justices de paix (An XIII-1858).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (série K)

- arrêtés de l'An VIII à 1925 (lac.). Les dossiers d'instruction ne semblent pas conservés.
- période > 1926 : Cf. A. D. Pyrénées-Atlantiques (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) prisons départementales

- circulaires (1791-1917), règlements, commissions de surveillance (1817-1892).
- comptabilité (des années 1860 au début du XX^e siècle)
- dossiers de personnel (classés par professions) de l'An VIII à 1938.
- détenus : renseignements, travail et pécule (1850-1901), réclamations (1860-1908), visites et permissions (1882-1893), grâces et réhabilitations (1853-1913), libérations conditionnelles (1888-1909), condamnés politiques après le coup d'Etat de 1851.

b) Jeunes détenus : dossiers individuels, transferts, placements à Mettray (1853-1896-).

B. Fonds des Tribunaux (2 U)

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U 1 et 2)

- arrêts de 1806 à 1862 (lac. 1818-1819, 1857-1858). Les arrêts du tribunal criminel antérieurs à 1806 sont classés en L (L 827 à 841).
- dossiers de procédure (1792-1893).

II. Tribunaux de première instance (2 U)

Les fonds du parquet paraissent peu importants, sauf celui de Condom qui possède une belle série de procès-verbaux de gendarmerie (1848-1959), des statistiques, registres des condamnés, registres des plaintes. Les bulletins déclassés du casier judiciaire («amnistiés et octogénaires») sont conservés pour Lombez. Des registres de correspondance existent pour Auch, Condom et Lombez.

Au civil les jugements sont répertoriés pour le XIX^e siècle - pour le seul début du siècle à Lectoure - à l'exception de Lombez qui a une série complète jusqu'à 1934. Les lacunes éventuelles peuvent être comblées grâce à d'importantes séries de qualités et conclusions qui couvrent le XIX^e et le début du XX^e siècle, pour chacun des tribunaux. Les jugements sur requêtes se confondent probablement avec les séries de «procès-verbaux, enquêtes et ordonnances» à Auch (An X-1880), les «petites minutes» à Condom (1806-1897), Lombez (1878-1940) et Mirande (An VIII-1860). Ces séries regroupent sans doute une grande part des actes civils, adjudications et ordres étant par ailleurs souvent réunis en série unique.

En matière commerciale il existe des jugements distincts à Mirande (An II-1884) et des séries de «pièces de procédure» (avec probablement actes de société et dossiers de faillites) à Condom (1826-1923) et Lectoure (1835-1913).

Au correctionnel les jugements ne sont répertoriés que pour la première moitié du XIX^e siècle à Auch (série d'«appels correctionnels» ?) et Condom. Les dossiers de procédure sont lacunaires et ne semblent pas représentés pour Lectoure et Mirande. A Lombez ils semblent exister sous l'appellation «police correctionnelle» (An IV-1877).

Si l'on ajoute qu'il existe des séries hétérogènes de «correspondance générale. Pièces judiciaires et résidus», il faut en fait attendre le classement de la série U pour avoir une idée plus précise de l'importance et du contenu des fonds judiciaires conservés aux archives.

<i>Tribunal</i>	<i>Auch</i>	<i>Condom</i>	<i>Lectoure</i>	<i>Lombez</i>	<i>Mirande</i>
Cotation	2 U 11-47	2 U 101-140	2 U 201-225	2 U 301-353	2 U 401-444
a) parquet					
- correspondance, rapports	1860...1898	1850-1958		XIX ^e siècle	An VIII-1924
- dossiers de personnel	An VIII...1902	1845-1910		1819-1945	1860-1872
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury					
- statistiques		1830-1854			
- relevé des crimes, délits		1850-1942		1844-1876	
- registres des condamnés		1856-1898			
- procès-verbaux	1940-1957	1848-1959			
b) civil					
Délibérations du tribunal					
- répertoires				An IX-1911	
- rôles		1846...1908	An VIII-1825	1808...1898	1860-1920
- causes ordinaires	1812-1875	An VII-1904	1812...1834	1805...1934	1801-1884
- jugements sur requêtes	An X-1880	1806-1897		An IX-1940	An VIII-1860
- référés					
- divorces					
- décès de militaires					
- pupilles de la Nation					
- loyers					
- pensions					
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	An IX-1888	1808-1905	1808...1912	An XII...1938	An VIII-1894
- expropriations					
- accidents du travail					
- ordres et contributions	An IX-1890	1814-1894	1808...1912	An XI-1934	1806-1875
- successions (renonc...)	1831-1861	An XII-1896		1807...1947	
- rapports d'experts	An III-1876	1817-1903		An VII...1905	An X-1881
- enquêtes				1809...1926	
- testaments				1792...1926	
- dépôts	1807-1867		1808...1870		
- assistance judiciaire	1902-1911	1851...1910		1864-1895	1861-1915
c) commercial					
- jugements					An II-1884
- inscription de privilèges				1909-1914	
- dépôt d'actes de sociétés				1880-1936	
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations				1816-1925	1827-1909
- «pièces de procédure»		1826-1923	1835...1913		
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An XI-1856	An V-1856	An VII...1922	1816-1931	An VI-1896
- parties civiles					
- répertoires					
* dossiers de procédure	1808...1887	1850-1908		An IV-1887	
* mineurs					

III. Tribunal de commerce d'Auch (2 U 601)

- Jugements (1793-1816).

IV. Conseil de prud'hommes de Condom (non versé)

V. Justices de paix (2 U)

Il semble que la majorité des justices de paix ne soient représentées aux A.D. que pour le seul début du XIX^e siècle. Les séries de «jugements civils, conciliations et actes divers», répertoriées à la suite de la sous-série III L, s'arrêtent généralement à 1826.

Aignan	An XI-1826, 1920-1955	Mauvezin	An XII-1826
Auch (nord)	An XI-1826, 1940-1959	Miélan	An XI-1826, 1933-1959
Auch (sud)	An XI-1826, 1940-1958	Miradoux	An XII-1826
Cazaubon	An XII-1826	Mirande	An XI-1960
Cologne	An XI-1826, 1831-1936	Montesquiou	An XII-1956
Condom	1820-1929	Montréal	An XI-1822
Eauze	An XI-1826	Nogaro	An XI-1826
Fleurance	An XI-1826	Plaisance	An XI-1954
Gimont	An XI-1826, 1869-1967	Riscle	An XI-1966
Isle-Jourdain (L')	An XI-1969	Saint-Clar	An XI-1826
Jegun	An XI-1826	Samatan	An XI-1826
Lectoure	1810-1833	Saramon	An XI-1950
Lombez	An XI-1826	Valence	An XII-1826
Marcillac	An XI-1827, 1953-1957	Vic-Fezensac	An XI-1968
Masseube	An XI-1827		

VI. Juridictions temporaires

1) Cour prévôtale (2 U 16) : un article (1815-1817).

2) Cour de justice et chambre civique (U 322)

- Un article (1943-1953).
- Cf. A.D. du Lot-et-Garonne (23 à 24 U)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales

Seuls les registres d'écrou de la prison d'Auch sont classés aux A.D. Ceux de la prison de Condom sont conservés aux A.D. du Lot-et-Garonne (49 Y). La maison d'arrêt de Toulouse a probablement versé les écrous de Lectoure et Mirande en 1980, mais ils ne sont pas inventoriés.

Prison	Auch	Condom	Lectoure	Lombez	Mirande
Cotation	3 Y				
* registres d'écrou :					
- arrêt	An IX-1928	1800-1934		1884-1902	
- correction	1832-1929	1832-1924			
- justice	An VII...1926	1832-1849			
- simple police	1844-1891	1842-1932			
- dettiers	1807...1955	1842-1932			
- passagers civils	1842...1927	1842-1933			
- passagers militaires		1806-1925			
- répertoires		1899-1934			
* autres documents					
- contrôle nominatif		1875-1934			
- dossiers pénaux					
- ordres de services					

2) Centres d'internement (R)

- dossiers du personnel du camp de Masseube en 1943 (R 1059).
- registres d'écrou, de dépôt et situation journalière du camp de Seilhan de mars 1944 à avril 1945 (R 1062 à 1064).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 29 à 32. Etats des condamnations contre les débitants de boissons (1874-1877).
- 47. Contraventions pour délits de pêche (1856-1881).
- 104 à 106. Recherches pour assassinats, vols... (1881-1905).
- 158 à 160. Surveillance légale (An VIII-1856).

Série N :

- bâtiments des tribunaux de l'An XI à 1945 (N 371 à 377, 648, 659, et 1121 W).
- bâtiments des prisons de l'An IX à 1896 (N 379 à 385, et 1121 W).
- camp de Seilhan. Dépenses de 1944 à 1945 (N 485).

Série Q. Actes judiciaires : Auch (1791-1889), Condom (1792-1880), Lectoure (1793-1829), Lombez (1791-1869) et Mirande (1792-1829).

Série R :

Quelques articles sur les conscrits réfractaires : amnistiés conditionnels de 1806 à 1810 (527); recouvrement des amendes de 1806 à 1810 (501); registres de signalement des déserteurs de 1806 à 1845 (1007 à 1012); déserteurs et insoumis de 1853 à 1922 (375).

Gironde

Archives départementales : 13, rue d'Aviau, 33081 Bordeaux Cedex
Renseignements mis à jour le 17 mai 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> de Bordeaux (ressort : Charente, Dordogne et Gironde)			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bazas	Liste p. 493	Blaye	Bordeaux (1856)
Blaye		Bordeaux	
Bordeaux		Libourne	
Lesparre			
Libourne			
Réole (La)			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Bordeaux (ressort : Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Bordeaux
- Maison centrale de Cadillac 1822-1891 (maison de femmes)
- Prisons départementales : Bordeaux (Fort Hâ), Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole
- Dépôt de mendicité de Bordeaux (XIX^e-1907 ?)
- Jeunes détenus : maison centrale d'éducation correctionnelle de Bordeaux depuis 1839 avec l'annexe Saint-Louis (1841-1889); colonie agricole de Lesparre (? 1865-1874 ?); école de préservation de Cadillac (1891-1925 ?)
- Centres d'internement de la première guerre mondiale : Bazas, Libourne
- Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale : Bordeaux (nov. 1940-mars 1941), Mérignac-Beaudésert et Eysines

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Gironde, par A. Betgé-Brezetz, 1973, 202 p., in-8°.

Sous-série 5 K (I. Conseil de Préfecture An VIII-1926) : Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Espéron.

Série R. Répertoire numérique imprimé complet, par J. Cavignac, 1980, LII-156 p., in-4°.

Sous-série 1 Y (Fonds de la préfecture) : état dactylographié complet, s.d., 63 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Bordier (Daniel), *La Compagnie des avoués de Libourne, 1790-1945*, thèse de droit, Bordeaux I, 1973; Bordeaux, Imp. du Cerf-volant, s.d., 3 vol., 681 f°.

Brissaud (Jacques), *Considérations sur l'organisation judiciaire*, Gironde, Tonneins, Impr. ouvrière, 1924, 16 p.

- Cavignac (Jean), La répression contre les sympathisants bordelais de la Commune de Paris (1871), in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 65-76.
- Dormoy (Jacques), Histoire du tribunal de commerce de Bordeaux, *Actes de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux*, 1981, série 5, tome 6, p. 41-51.
- Gaufey (Guy de), *La Criminalité girondine 1847-1854*, D.E.S., Bordeaux, 1969.
- Loirette (G.), La Cour prévôtale de la Gironde et son fonctionnement (1816-1818), *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, tome 27, 1934, p. 145-159, 193-205.
- Mascula (Corinne), *L'Aumônerie des prisons à travers l'exemple de la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1985, 87 p.
- Morlier (Monique), *Le Délit quotidien à Bordeaux au début du XIX^e siècle*, thèse de 3^e cycle lettres, Bordeaux, 1969, 243 p.
- Tonnadre (Jean), Coup d'Etat du 2 décembre 1851 et internement des insurgés du Lot-et-Garonne dans la citadelle de Blaye, *Revue Historique de Bordeaux*, 1968, p. 27-38.

II. SOURCES

La série U n'est pas classée, à l'exception des justices de paix des cantons de Bordeaux (4 U). Les instruments de recherche disponibles sont constitués par les bordereaux de versement des tribunaux, lesquels ne rendent pas compte de la totalité des fonds. Les informations données ci-dessous sont donc partielles et ne prennent pas en compte les liasses non rangées matériellement. Pour la série Y le fonds de la préfecture, non classé, est inventorié, et les bordereaux de versement des prisons donnent une idée exacte des registres d'écrou.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, non coté)

Fonds qui contient probablement des dossiers sur le personnel judiciaire, le jury criminel, les réhabilitations, la comptabilité et les usages locaux (XIX^e-XX^e siècles).

2) Fonds relatifs aux Conseil de Préfecture et Conseil interdépartemental de Préfecture (5 K)

- arrêtés (An VIII-1927); ils sont rangés avec les dossiers ensuite.
- dossiers des affaires (1869-1926) : classement chronologique avec identification précise de chaque affaire dans le répertoire. Les dossiers sont classés par grand type d'affaire avec subdivision départementale pour chacun (1929-1958).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

- a) Maison centrale de Cadillac : documentation importante sur le personnel (états nominatifs, dossiers individuels, notes annuelles, traitements), les bâtiments et travaux, l'entreprise des services et les marchés, la comptabilité, les détenues (grâces, travail et pécule), avec correspondance et rapports (1822-1897).
- b) Prisons départementales : nombreux dossiers de correspondance générale et «diverse», de comptabilité et budgets, entreprise des services, mouvement et statistiques (1837-1932), transfèrements, encellulements, libérations conditionnelles (1816-1926), dossiers du personnel (1842-1925).
- c) Dépôt de mendicité : personnel, correspondance générale, budgets et comptes de gestion, admissions et mises en liberté (1805-1907).
- d) Jeunes détenus : nombreux documents sur l'école de préservation de Cadillac de 1905 à 1925 (pécule, placements des pupilles, administration...); un article sur les autres colonies du département; dossiers et notices individuelles des jeunes détenus (1851-1927).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (U, non coté)

1) Cour d'appel de Bordeaux (U, 1025, 1629 W)

a) Le fonds du parquet général paraît très peu représenté : à l'exception d'une série de serments de fonctionnaires, les dossiers du personnel semblent absents. Il en est de même pour la correspondance, les rapports politiques pour la période 1828-1855 paraissant seuls conservés.

b) Civil

- arrêts civils de l'An VIII à 1970 (répertoires) et de la Cour des pensions (1922-1970).
- dossiers de procédure : enquêtes (1937-1947); rapports d'expertises (1940-1976).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts de 1818 à 1941 (lac. 1832-1861).
- dossiers des réhabilitations (1885-1918) et non-lieu (1944-1948).

d) Correctionnel : arrêts seuls (1796-1942); pas de procédure.

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U, non coté)

- jugements de l'An IV à 1811 (lac. Ans VIII-X); pas de dossiers de procédure.

3) Cour d'assises (U, non coté) : arrêts (1811-1938).

II. Tribunaux de première instance (U, non coté)

Les documents récents sont inventoriés en 21, 1138, 1411 et 1514 W.

Les fonds ne sont pas classés et un certain nombre de liasses non rangées ont échappé au repérage. Le tribunal de Libourne, sinistré en 1911, a perdu la plus grande part de ses archives pour le XIX^e siècle.

Les fonds du parquet sont très peu représentés, sauf pour Bordeaux, Blaye et La Réole, mais concernent alors surtout le XX^e siècle.

Au civil, les jugements sont lacunaires pour Libourne (déficit 1830-1908), absents à La Réole, sauf pour les jugements sur requêtes. Ces derniers sont souvent intégrés dans des séries recouvrant l'ensemble des actes civils et du greffe : «minutes diverses» à Bazas (An VIII-1937) et Blaye (1804-1926); «minutes, actes et procès-verbaux» à Lesparre (An VII-1870); «actes du greffe» à La Réole (1800-1914). Dans ces cas la majorité des actes civils sont inclus dans ces séries. Le fonds le plus important est, de loin, celui du tribunal de Bordeaux avec de très vastes séries d'adjudications, procès-verbaux, enquêtes et rapports d'experts.

Au commercial les jugements sont regroupés le plus souvent avec les jugements civils. Il y a peu de dossiers de faillites sauf à Lesparre (avant 1870).

Au correctionnel les jugements manquent à Libourne avant 1934 et sont très lacunaires à La Réole. Les dossiers de procédure ont disparu, sauf à Bordeaux où ils sont conservés pour la première moitié du XIX^e siècle et après 1938. A noter que les «dossiers pénaux, minutes et non-lieu» des greffes de Lesparre, Bazas, Blaye et La Réole, pour la période 1938-1958, ont péri lors de l'incendie de l'ancien dépôt annexe des archives.

<i>Tribunal</i>	<i>Bazas</i>	<i>Blaye</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>Lesparre</i>	<i>Libourne</i>	<i>La Réole</i>
a) parquet						
- correspondance, rapports		An IX-1815	1946-1961			
- dossiers de personnel						
° magistrats		1823-1901	1806-1916			1935-1953
° officiers ministériels		1807...1951	1818-1950			1914-1957
- formation, listes du jury			An III-1811			
- statistiques		1930-1950				1946-1957
- relevé des crimes, délits		1839-1853	1947-1961			1944-1958
- registres des condamnés		1811-1851	1847-1866	s. d.		
- procès-verbaux			1947-1958	1953-1958		
b) civil						
Délibérations du tribunal		An IX...1959				An VIII-1862
- répertoires	An VIII...1958		1820-1945	An IX-1926		
- rôles		An VIII..1959	1855...1947	1948-1961		1882-1959
- causes ordinaires	An IX-1958	An VIII-1939	An VIII-1967	An IX-1937	1829...1957	

<i>Tribunal</i>	<i>Bazas</i>	<i>Blaye</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>Lesparre</i>	<i>Libourne</i>	<i>La Réole</i>
- jugements sur requêtes	An VIII-1937	1804-1937	An VIII-1969	An VIII..1943	1877-1957	1856-1934
- référés	1807-1836	1931	1938-1970	1900-1939	1872-1957	1807-1934
- divorces			1939-1976			
- décès de militaires						
- pupilles de la Nation	1941-1958		1918-1978			1919
- loyers			1922-1974			
- pensions			1920-1958			
- déchéance paternelle			1947-1956			
- interdictions		1907-1948				
- adjudications	1910...1949	1909...1958	An IX-1970	1808...1959		1870-1920
- expropriations	XIX°-XX°	XIX°	1864-1960			
- accidents du travail			1922-1979	1942-1959		1930-1958
- ordres et contributions		1827...1936	1879-1970	An VII-1870	1941-1958	1830-1884
- successions	An XI...1958	An II-1901	1896-1951	1876-1910		
- rapports d'experts		1825-1893	1883-1975	1808-1870	1948-1976	
- enquêtes			An IX-1976			
- testaments			1826-1961	1876-1926		
- dépôts	1808-1869	1808-1901	1810...1946	1808-1890		1810-1895
- assistance judiciaire	1933-1959	1938-1959	1944-1952	1938-1958		1953-1958
c) commercial						
- jugements				1830-1870		
- inscription de privilèges						
- dépôt d'actes de sociétés						1904-1926
- registre du commerce						
- registre des métiers						
- faillites et liquidations				< 1870		
- marques de fabriques				1900-1912		
d) correctionnel						
* jugements						
- ministère public	1810-1937	1816-1900	An VIII-1958	1800-1934	1934-1957	1870...1958
- parties civiles	1810-1869			1872-1926		
- répertoires	1821...1955	1877-1900		1820-1869		1913-1926
* dossiers de procédure			1791...1958	début XX°	1947-1957	
* mineurs			1935-1977			

III. Tribunaux de commerce (U, non coté).

1) Tribunal de commerce de Blaye

- jugements (1837-1898).
- minutes (actes de sociétés, faillites) de 1830 à 1906.

2) Tribunal de commerce de Bordeaux

A perdu la plus grande partie de ses archives - sauf les jugements - lors de l'incendie de 1941.

IV. Conseil de prud'hommes de Bordeaux (non versé)

V. Justices de paix (4 U)

Actes et jugements sont regroupés le plus souvent sous la rubrique «jugements et divers» dans le fichier provisoire en cours de constitution. Seuls sont classés les 7 cantons de Bordeaux (4 U) jusqu'à 1940, à l'exception du tribunal de simple police qui semble absent. Relevé des fonds provisoirement inventoriés :

Audenge	1816-1829	Labrède	An XI-1962
Auros	1894-1959	Langon	An IX-1943
Bazas	An IX-1953	Lesparre	non inventorié
Belin	An XI-1963	Libourne	1791-1949
Blanquefort	An IX-1929 (lac.)	Lussac	An IX-1959
Blaye	An IX-1842	Monségur	An IX-1830
Bordeaux 1° canton	An IX-1940	Pauillac	
Bordeaux 2° canton	An X-1940	Pellegrue	
Bordeaux 3° canton	An XI-1940	Pessac	1877-1959
Bordeaux 4° canton	An X-1940	Podensac	An XI-1959
Bordeaux 5°, 7° canton	An II-1939 (lac.)	Pujols	1807-1959 (lac.)
Bordeaux 6° canton	1801-1939 (lac.)	Réole (La)	
Bourg		Saint-André-de-Cubzac	An X-1931
Branne	An X-1958 (lac.)	Saint-Ciers-Lalande	An X-1816
Cadillac	An IX-1956	Saint-Laurent-et-Benon	
Captieux	1801-1958 (lac. 1831-1919)	Saint-Macaire	
Carbon-Blanc	1791-1956	Saint-Savin	An IX-1916 (lac.)
Castelnau	An IX-1963	Saint-Symphorien	1809-1958 (lac.)
Castillon	An IX-1959	Saint-Vivien	
Coutras		Sainte-Foy-la-Grande	
Créon	1792-1949	Sauveterre-de-Guyenne	1814-1959
Fronsac	1791-1959	Targon	1821-1959 (lac.)
Grignols		Teste (La)-> Arcachon (1906)	1867-1935
Guîtres	1936-1957	Villandraut	An X-1830

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial (U, non coté) : jugements An X-1811.
- 2) Cour prévôtale (U, non coté) : jugements et délibérations (1816-1818).
- 3) Tribunal spécial et Section spéciale (1025 W) :
 - arrêts du tribunal spécial (juillet 1941-septembre 1944).
 - arrêts de la section spéciale (septembre 1941-septembre 1944); dossiers (septembre 1941-juin 1942).
- 4) Cours martiales d'Angoulême et Périgueux (1025 W) : jugements et dossiers (septembre-octobre 1944).
- 5) Chambre de révision (1025 W) : requêtes et réquisitoires relatifs aux décisions de la chambre (janvier 1945-mai 1947).
- 6) Cours de justices et chambres civiques (1025 et 1034 W)
 - arrêts et dossiers pour la Gironde (octobre 1944-juillet 1948).
 - arrêts et dossiers pour la Dordogne (1944-1945).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Cadillac (2 Y) : registres d'écrou 1822-1862 (lac.)

2) Prisons départementales (2 Y)

Fonds constitué essentiellement par les registres d'écrou, seule la maison d'arrêt de Bordeaux ayant versé en plus des registres d'audiences (1924-1976) et des dossiers de libérables (1953-1976). Les documents versés récemment sont inventoriés en W (2004, 2034 et 2042 W). Les écrous postérieurs sont à la prison de Bordeaux-Gradignan.

<i>Prison</i>	<i>Bazas</i>	<i>Blaye</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>Lesparre</i>	<i>Libourne</i>	<i>La Réole</i>
* registres d'écrou :						
- arrêt	1874-1926	1831-1945	1806-1936	1837-1945	1834-1953	1842-1953
- correction	1846...1946	1831-1946	1831-1932	1836-1931	1838-1953	1842-1952
- justice			An II...1934			
- simple police	1866-1897	1862-1912	1858-1955	1849-1934	1845-1953	1854...1953
- dettiers	1845-1926	1889-1912	An XIII...1936	1845-1934	1843-1953	1840...1953
- passagers civils	1843-1926	1831-1926	An VII-1934	1895-1934	1863-1953	1840-1953
- passagers militaires			1870		1854-1907	
- répertoires		1942-1944	1888-1935	1931-1945	1881...1953	1895-1953
* autres documents						
- contrôle nominatif			1882-1975		1905-1926	
- dossiers pénaux						
- ordres de services						

3) Centres d'internement de la première guerre mondiale (4 M 495 à 498) : listes de détenus, dossiers individuels, rapatriements et libérations des internés des camps de Libourne et Bazas (1914-1920).

4) Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale (non classé) : dossiers de personnel; entrées et sorties, fiches et dossiers individuels des internés du camp de Mérignac (1940-1946).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M (382 à 392) : surveillés et condamnés politiques (dossiers individuels) de 1851 à 1862.

Sous-série 4 M :

- 102 à 243 : rapports de police et de gendarmerie. Documentation importante couvrant le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, avec de nombreux états de crimes et délits.

- 922 à 968 : surveillance légale des condamnés, avec dossiers individuels des libérés conditionnels (1886-1911) et interdits de séjour (1908-1937).

Sous-série 4 N :

- 75 à 101. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1938).

- 110 à 132. Bâtiments des prisons (An X-1940).

- 264 à 288. Mobilier départemental des tribunaux et prisons.

Série Q. Actes judiciaires des bureaux de Bazas (1807-1885), Blaye (1807-1854), Bordeaux-cour d'appel (1809-1936), Bordeaux-tribunaux civils (1809-1903), Lesparre (1809-1899), Libourne (1808-1864) et La Réole (1807-1898).

Sous-série 2 R :

-fonds de la Préfecture : contrôle des déserteurs et insoumis, en particulier pour le premier Empire.

-fonds de la Justice militaire (934 art.) : jugements (avec décisions des conseils de révision) et dossiers de procédure des conseils de guerre de Bordeaux, Bayonne, La Rochelle, Limoges, Montpellier, Perpignan, Toulouse (An XI-1914).

Hérault

Archives départementales : 2, avenue de Castelnau, 34 011 Montpellier Cedex
Renseignements mis à jour le 23 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> de Montpellier (ressort : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales)			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Béziers	Liste p. 499	Agde	Bédarieux (1818)
Lodève		Béziers	Béziers (1880)
Montpellier		Cette (Sète)	Cette (Sète) (1850)
Saint-Pons		Clermont	Clermont (1810)
		Lodève	Lodève (1810-1933)
		Montpellier	Montpellier (1875)
		Pézenas	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Montpellier (ressort : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales).

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Montpellier (1871), Nîmes (1934), Toulouse (1948)
- Maisons centrales : Aniane (1844-1884), Montpellier (1803, centrale de femmes après 1825)
- Maison centrale militaire du Fort-Brescou (1852-1855)
- Prisons départementales : Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons.
- Dépôt de mendicité de Montpellier (début du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : Solitude de Nazareth (Montpellier), colonie de Matelles, colonie agricole de Vailhauquès (1872 -1884), maison d'éducation correctionnelle d'Aniane (1885, public en 1900, devenu établissement d'éducation surveillée)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Plaisance
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Agde (1939-1942 : étrangers)

B. Instruments de recherche

Série R. Répertoire numérique détaillé imprimé complet, par P. Jouve, 1980, XXXIV-183 p.

Série U. Cette série n'a fait l'objet que de classements et de répertoires particuliers et très provisoires.

- Tribunal et cour d'appel, tribunal criminel et cour de justice criminelle [cotés provisoirement 2 U 1 à 4] : Répertoire numérique dactylographié, par M. Oudot de Dainville, X. Vachez et G. Fouilhé, 1952-1956, continué depuis.
- Cour d'assises [cotés 2 U] : inventaire analytique manuscrit, par M. Oudot de Dainville, 1954, 475 p., continué depuis (couvre la période 1811-1945)
- Tribunaux d'instance [cotés provisoirement 2 U 6 à 9] : Répertoire numérique dactylographié, par X. Vachez et G. Fouilhé, 1958, continué depuis.
- Justices de paix [4 U] : Répertoire numérique dactylographié, par L. Maury, G. Fouilhe, et c..., 1948-1985.
- Tribunaux de commerce [cotés provisoirement 2 U 47 à 49] : Répertoire numérique dactylographié, par M. Vachez et G. Fouilhé, 1955-1976, 74 p.

Sous-série 2 Y. Etablissements pénitentiaires : registres d'écrou. Répertoire numérique dactylographié [provisoire], par G. Waroquier, 16 p.

C. Bibliographie

- Achard (Cl.), Le maraudage à Béziers (1760-1890), *Etudes sur Pézenas et l'Hérault*, XI, 1980, 3, pp. 3-10.
- Casteran (Sylvie), *Les «Bas Fonds»: une image de la société héraultaise entre 1850 et 1914*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1976.
- Demontron (Cl.), *Aspects de la criminalité dans le Lodévois au cours de la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1977, 200 p.
- Gégot (Jean-Claude), *Le Personnel judiciaire de l'Hérault 1790-1830*, thèse 3^o cycle, Montpellier III, 1975, 767 p.
- Gégot (Jean-Claude), Les magistrats héraultais et la Restauration (1814-1815), in *Droite et Gauche en Languedoc-Roussillon, Colloque*, Montpellier 1973, 1975, p. 91-103.
- Gégot (Jean-Claude), La violence au temps du Directoire dans l'Hérault, *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1977, p. 15-33.
- Gégot (Jean-Claude), La criminalité urbaine dans l'Hérault sous le Second Empire : Montpellier, Béziers, Sète, *La Ville en pays languedocien et catalan, Colloque, Perpignan*, Société languedocienne de géographie. Bulletin, 1982, série 3, tome 16, n^o 3-4, p. 345-353.
- Gégot (Jean-Claude), Typologie des détenus de la centrale d'Aniane sous le Second Empire, Communication au *Colloque international d'histoire pénitentiaire*, Fontevraud, 24-26 septembre 1982.
- Henaus (Marcel), *Les Victimes de «décembre 1851» dans l'Hérault (devenir des inculpés et condamnés)*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry, Montpellier II, 1987.
- Pouyanne (Lydie), *Une prison de femmes. Contribution à une étude monographique de la maison centrale de Montpellier*, thèse de droit, Montpellier, Impr. de La Manufacture de la Charité, 1928, 167 p.
- Ribes (André), *Le Retour des Bourbons et la Cour prévôtale de l'Hérault*, Faculté de Droit, Université de Montpellier, mémoire de D.E.A., 1985.
- Robertnier (Félix de), *Du Patronage légal des jeunes libérés* par M. Félix de Robertnier, Directeur de la colonie agricole et pénitentiaire de Vailhauquès (Hérault), Paris, Durand, 1866, VX-308 p.
- Rousseau (Frédéric), *La Désobéissance militaire du XIX^e siècle. Déserteurs et insoumis héraultais*, doctorat de 3^o cycle, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1985.
- Santucci (Marie-Renée), *Délinquance et répression au XIX^e siècle. L'exemple de l'Hérault*, Paris, Economica, 1986, 430 p.
- Vidal (Michel), La cour prévôtale du département de l'Hérault, *Annales du Midi*, 1975, tome 87, n^o 123, p. 289-311.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont classées et répertoriées, sauf pour ce qui est des fonds des parquets (Cour d'appel en particulier), d'une partie des tribunaux de commerce et des fonds d'origine préfectorale.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (non coté)

Fonds non classé qui paraît comporter surtout des dossiers de traitement, de frais de justice et de formation du jury.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (non coté et 1008 W)

Fonds non classé ayant les séries d'arrêts et les dossiers d'affaires traitées (regroupées par thèmes), jusqu'à 1970.

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (non coté)

Fonds non classé, comportant des dossiers sur tous les établissements (colonies de jeunes détenus en particulier). La distinction fonds préfectoraux et fonds d'origine pénitentiaire n'est pas faite.

B. Fonds des Tribunaux (2 U)

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Tribunal, puis Cour d'appel (2 U1 et 2 U4)

a) Parquet général (non classé)

- les dossiers du personnel ont été retirés pour constituer une sous-série propre au personnel judiciaire (8 U). Il en a été de même pour les fonds des parquets de première instance.

- les registres d'administration de la Cour, ceux des condamnés paraissent conservés en séries complètes.

b) Civil

- arrêts de l'An IX à 1954 (avec répertoires et rôles).

- arrêts de la Cour des pensions (1922-1973), de la Mutualité sociale agricole et de la Sécurité sociale (1947-1958).

- P.-V. d'enquêtes (An IX-1963) et rapports d'experts (An IX-1845, 1910-1940).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1954); séries parallèles des ordonnances de non-lieu (depuis 1827), des réhabilitations (depuis 1880).

- dossiers des non-lieu (1811-1962) et des réhabilitations (1880-1951).

d) Correctionnel

- arrêts de 1811 à 1954 (avec répertoires).

- dossiers de procédure (1811-1947).

2) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U2)

- arrêts (An X-1811); jugements sur appel correctionnel (An IX-1811); les arrêts antérieurs sont en série L).

- dossiers de procédure e l'An IX à 1811 (avec ceux des tribunaux spéciaux).

3) Cour d'assises (2 U 1 à 10729)

- arrêts (1811-1945).

- dossiers de procédure de 1811 à 1953 (avec répertoire détaillé des affaires : jusqu'à 1872, classement par nature des crimes, et distinctions complémentaires par lieux et années; après 1872, classement chronologique avec identité des accusés, lieu, nature du crime et peine prononcée).

II. Tribunaux de première instance (2 U 6-9)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1176, 1194, 1222, 1402 W).

Les fonds du parquet ne sont qu'en partie classés. La correspondance est importante mais lacunaire et semble surtout de type administratif. Les registres de P.-V. et plaintes, ceux de condamnés sont nombreux à Béziers et Montpellier. Les dossiers de personnel en sont retirés pour constituer la sous-série 8 U (non classée).

Au civil les séries de jugements ordinaires sont complètes (seule la période antérieure à 1820 est lacunaire à Béziers).

Les jugements sur requêtes sont en déficit pour la première moitié du XIX^e siècle à Saint-Pons. Outre des séries particulières de sentences arbitrales (57 U), les séries civiles sont importantes, avec quelques lacunes pour les enquêtes et rapports d'experts.

Les dossiers d'ordre n'ont été conservés que pour les débuts des XIX^e et XX^e siècle.

Seul le tribunal de Saint-Pons jugeait en matière commerciale : le fonds n'est pas classé (présence de dossiers de faillites et de comptabilité saisie).

Au correctionnel les jugements présentent des déficits : 1847-1864 à Béziers, 1900-1929 à Lodève, 1857-1891 à Saint-Pons. Montpellier, Lodève et Saint-Pons ont des jugements de conscrits réfractaires (premier Empire). Les dossiers de procédure sont relativement nombreux.

<i>Tribunal</i>	<i>Béziers</i>	<i>Lodève</i>	<i>Montpellier</i>	<i>Saint-Pons</i>
Cotation	2 U7	2 U8	2 U6	2 U9
a) parquet				
- correspondance, rapports	1887-1951	An IX...1959	XX° siècle	An VIII...1924
- dossiers de personnel				
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury				
- statistiques	1821-1827	1838-1938	s.d.	1850-1920
- relevé des crimes...	1889-1940		1819...1931	1825...1902
- registres des condamnés	1811-1946		1813-1936	
- procès-verbaux			XIX°-XX°	
b) civil				
Délibérations du tribunal	1930-1939		An VIII...1869	1846-1899
- répertoires	1806...1946	An VIII-1930	1830-1912	1808...1921
- rôles	1878...1946	An IX-1935	An VIII-1866	1886-1894
- causes ordinaires	An IX...1952	An VIII-1925	An VIII-1953	An VIII-1938
- jugements sur requêtes	An IX...1928	1806-1926	An VIII-1953	1850-1926
- référés		1880-1926		
- divorces				
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation		1918...1924	1919...1950	1920-1950
- loyers	1918-1920	1918-1921	1930-1939	
- pensions			1924-1953	
- déchéance paternelle				
- interdictions				
- adjudications	1808...1938	1802-1934	1810-1954	An IX-1926
- expropriations	1840-1930	1839-1930	1824-1910	1836-XX°
- accidents du travail	1900-1943	1900-1935	1919-1930	1922-1932
- ordres et contributions	début XIX°	1806...1936	An VIII...1921	An IX...1930
- successions (renonc...)	1850...1921	An IX...1926	An XI-1945	An XI-1921
- rapports d'experts	An XII...1945	An IX-1930	An VIII-1979	An XII-1926
- enquêtes	An IX...1940	An VIII...1945	An IX...1929	An IX-1926
- testaments		An VIII-1930		An XII-1922
- dépôts	1813...1947	1800-1939	1919-1939	1813-1922
- assistance judiciaire		1900-1950		
c) commercial				non classé
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII...1950	An VIII...1937	An IX-1954	An VIII...1926
- parties civiles	1825...1830			1820-1890
- répertoires	1820...1943	1819...1912	1849-1901	1810-1922
* dossiers de procédure	An IX-1905	An VIII-1926	An IX-1928	An VI-1910
* mineurs		1914-1947	1914-1954	

III. Tribunaux de commerce

Le tribunal de Lodève (non classé) n'est représenté que par des jugements (1811-1849). Le fonds le plus important est celui de Béziers. Le tribunal d'Agde possède des rapports de mer et visites de navires pour la période 1810-1922. Faillites et liquidations judiciaires sont analysées dans le répertoire (identité, lieux, professions).

<i>Tribunal</i>	<i>Agde</i>	<i>Béziers</i>	<i>Montpellier</i>
Cotation	2 U 49	2 U 47	2 U 48
- jugements	An VI...1929	An IX-1909	An IX...1886 (lac.)
- inscription de privilèges		1909-1955	
- dépôt d'actes de sociétés	1830-1947	An VIII-1938	XIX° siècle
- faillites et liquidations	An XI-1941	An X-1950	XIX° siècle
- marques de fabriques		1874-1919	

IV. Conseils de prud'hommes (non classé)

Le conseil de Montpellier a versé en 1979 les dossiers d'affaires prud'homales pour les sections de commerce (depuis 1945), d'agriculture (depuis 1957) et d'industrie (depuis 1946) jusqu'à 1958 et au-delà.

V. Justices de paix (4 U, 1256 W)

Sont généralement distinguées les séries de «minutes de jugements en matière civile et simple police», répertoires, procès-verbaux de conciliation, rapports d'experts, assemblées de famille, enquêtes, serments, accidents du travail. L'An VIII est classé en L.

Agde	An IX...1952 (très lac.)	Mauguio	An IX-1904
Aniane	An IX-1842	Mèze	An IX-1963
Bédarieux	An IX...1953 (très lac.)	Montagnac	An IX-1826, 1929-1955
Béziers 1° canton	An X-1953	Montpellier 1° canton	An IX-1877 (lac.)
Béziers 2° canton	An IX-1953	Montpellier 2° canton	An IX-1924 (lac.)
Capestang	An IX-1948	Montpellier 3° canton	An IX-1927 (lac.)
Castries	An XI-1899 (lac.)	Murviel-les-Béziers	An IX-1956 (lac.)
Caylar (Le)	An IX-1953	Olargues	An IX-1958
Claret	An X-1854	Olonzac	1791-1947
Clermont-l'Hérault	An IX-1949 (lac.)	Pézénas	An IX-1955 (lac.)
Florensac	An IX-1955	Roujan	An IX-1959
Frontignan	An IX-1960	Saint-Chinian	An IX-1959
Ganges	An XII-1830	Saint-Gervais	An X-1827
Gignac	An IX-1908	Saint-Martin-de-Londres	An IX-1853
Lodève	1817-1958	Saint-Pons	An IX-1958
Lunas	An IX-1957	Salvetat (La)	An IX-1959 (lac. ?)
Lunel	An IX-1942	Servian	An IX-1827
Matelles (Les)	An IX-1847	Sète	An IX-1958 (lac.)

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunaux spéciaux du Consulat et de l'Empire (2 U2)

- arrêts de compétence et arrêts définitifs (An IX-1811).
- dossiers de procédure réunis à ceux des tribunaux ordinaires.

2) Commissions militaires extraordinaires (arrêté du 8 floréal An X) (2 U53)

- dossiers des affaires (3 art.) pour les Ans X-XI.

3) Cour prévôtale (2 U53/ 3 à 11)

- arrêts préparatoires, de compétence et arrêts définitifs, dossiers de procédure (1816-1818).

4) Tribunal spécial et section spéciale (2 U53/ 30 à 63)

- registre des arrêts (1942-1944).
- dossiers des affaires instruites classées par origine : Tribunal militaire de la 16° Région militaire (1941-janv.1943), tribunaux de première instance du ressort (1943-1944).

5) Cours martiales d'août-septembre 1944 (2 U53/ 64 à 69)

- dossiers des Cours martiales de Montpellier, Carcassonne, Perpignan et Rodez.

6) Cours de justice (2 U53/ 70 à 198)

- arrêts, section de Montpellier (sept-1944-juillet 1948).
- dossiers individuels classés par tribunaux d'origine : Montpellier, Béziers, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Rodez et Millau (1944-1948)

7) Chambres civiques (2 U53/ 199 à 275)

- dossiers individuels de 1945 à 1947 (même classement, tribunal de Montpellier surtout).
- dossiers des affaires classées de 1945 à 1946 (classement alphabétique).

8) Chambre de révision de 1944 à 1947 (2 U53 /276 à 291) : dossiers individuels et pourvois en cassation (1945-1946).

C. Fonds pénitentiaires (2 Y)

Les dossiers d'administration des différents établissements (documents sur le personnel, la discipline, comptabilité et sur les détenus) sont nombreux mais non classés. Seuls sont recensés les registres d'écrou :

1) Maisons centrales

- Aniane (1845-1884).
- Montpellier : hommes (1810-1825), femmes (1807-1928).

2) Prisons départementales

Les registres sont lacunaires pour la période 1860-1890 à Béziers et Saint-Pons. Les écrous postérieurs sont conservés aux maisons d'arrêt de Béziers et Montpellier.

<i>Prison</i>	<i>Béziers</i>	<i>Lodève</i>	<i>Montpellier</i>	<i>Saint-Pons</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	1807...1904	1863-1895	An X...1898	An IV...1921
- correction	1834...1903	1833-1893	1806-1898	
- justice			1807...1896	
- simple police	1855...1903	1862-1924	1846-1906	
- dettiers	1893-1903	1877-1898		
- passagers civils	1812...1847			An X-1832
- passagers militaires	1806...1919	1858-1879	An XII...1919	
- répertoires				

3) Autres établissements

- Maison centrale militaire du Fort Brescou : écrou (1852-1854).
- Maison d'éducation correctionnelle de Vailhauquès : écrou (1872-1884).
- Camp de Plaisance : dossiers des internés de 1914 à 1920 (4 M 68 à 73).
- Camp d'Agde (2 W) : quelques articles sur l'organisation, la surveillance, les transferts avec des listes d'internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 39 M :

- nombreux articles sur le brigandage, la délinquance et la surveillance des condamnés et suspects, déserteurs pendant le premier Empire.

- importante documentation sur les condamnés à la suite du coup d'Etat de décembre 1851 : état nominatif des insurgés condamnés par le Conseil de Guerre, des personnes arrêtées et détenues; dossiers examinés par la Commission militaire siégeant à Béziers en 1852, P.-V. des séances de celle de Montpellier; registres des décisions de la Commission mixte supérieure de l'Hérault; dossiers de grâciés, de surveillés et transférés pendant le Second Empire; dossiers des victimes du coup d'Etat ensuite (39 M 140 à 209).

Sous-série 41 M. Rapports de police (XIX^e-début XX^e siècles).

Sous-série 42 M. Fonds de la police judiciaire : arrestations, rapports classés par types de délits (1911-1934).

Sous-série 48 M. Surveillance légale.

Statistiques (1847-1884), registres des condamnés et états nominatifs (1839-1857), dossiers individuels des graciés (1853-1874), des condamnés sous surveillance légale (1830-1882), avec deux articles sur l'organisation de la prison du Fort Brescou.

Sous-série 49 M. Dossiers individuels des interdits de séjour (1885-1900).

Sous-série 50 M. Dossiers individuels des libérés conditionnels (1886-1906).

Sous-série 4 N :

- 31 à 47. Bâtiments des tribunaux civils (An VII-1941).
- 48 à 66. Bâtiments des prisons (An IX-1946).
- 180 à 187. Bâtiments des tribunaux de commerce (An IX-1940).
- 205 à 208. Mobilier des tribunaux et prisons de l'An IX à 1927 (inventaires).

Série Q. Actes judiciaires : Béziers de 1791 à 1899 (7 Q); Lodève de 1791 à 1899 (17 Q); Montpellier de 1793 à 1865 et de 1880 à 1944 (3Q) et Saint-Pons de 1791 à 1899 (34 Q).

Sous-série 2 R :

- Fonds de la Préfecture (792 à 864) : concerne essentiellement les insoumis et déserteurs du Premier Empire : poursuites, contrôles, registres des jugements devant le Conseil de Guerre (An VIII-1919).

- Fonds du Conseil de Guerre de la 16^e Région siégeant à Montpellier (2 R 865 à 914) : registres des jugements et dossiers de procédure (1911-1914).

Ille-et-Vilaine

Archives départementales : 20, avenue Jules-Ferry, 35 700 Rennes
Renseignements mis à jour le 15 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rennes (ressort : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Fougères	<i>Liste p. 506</i>	Rennes	Fougères (1887)
Montfort		Saint-Malo	Rennes (1862)
Redon			Saint-Malo (1906)
Rennes			Vitré
Saint-Malo			
Vitré			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rennes (ressort : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine et Mayenne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Rennes
- Maison centrale de Rennes : devenue exclusivement centrale de femmes en 1850, elle a été fermée provisoirement en 1953 et réouverte en 1959
- Prisons départementales : Fougères, Montfort-sur-Meu, Redon, Rennes, Saint-Malo et Vitré
- Dépôt de mendicité à Rennes (An IX-1818)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Margueritte (Rennes) à la Libération

B. Instruments de recherche

Sous-séries 1 U, 2 U et 3 U (*Cour d'appel, cour d'assises et tribunaux de première instance*) : états sommaires et répertoire numérique dactylographié et manuscrit, 1939-1980, 249 p. [Partiels et provisoires]

Sous-série 4 U (*Justices de paix*) : Répertoire numérique manuscrit complet, par O. de Rivasson, M.-J. Robert et J. Charpy, 1982, 201 p.

Sous-séries 6 U, 7 U, 8 U et 9 U (*Tribunaux de commerce, juridictions d'exception, fonds de la préfecture, conseil de préfecture*) : états sommaires dactylographiés et manuscrits, 40 p. [Partiels et provisoires]

Série Y. Répertoire numérique manuscrit et dactylographié, 11 p. [Partiel et provisoire, en cours de réfection]. Fournit l'état des registres d'écrou.

C. Bibliographie

Bicentenaire (Le) du Tribunal de commerce de Rennes, 03-06 juillet 1910, Rennes, 1910, 129 p.

Gardey (Delphine), *La Maison centrale de Rennes (1863-1914). Monographie d'une centrale de femmes*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VI, 1988.

- Martin-Deidier (Annick), *La Guerre de course à Saint-Malo de 1688 à 1814*, thèse de 3^e cycle, Paris, 1976, 550 f°.
- Maulion (Alfred), *Le Tribunal d'appel et la Cour de Rennes : personnel (An VIII-1904)*, discours de rentrée à l'audience solennelle de la Cour d'appel de Rennes, Rennes, Impr. de F. Simon, 1904, VIII-151 p.
- Mevel (Yannick), *Délinquance et encadrement de la population à Rennes (1820-1835)*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1982, 353 f°.
- N'Zoala (Constance), *L'Infanticide devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine au XIX^e siècle*, mémoire de D. E. A. (histoire du droit), Rennes I, 1990.
- Poulizac (Th.), *Résumé de la jurisprudence de la cour impériale de Rennes en matière de partage des terres vaines et vagues*, Rennes, Impr. de A. Leroy, 1860, 162 p.
- Quenardel (C.), Visite d'une maison centrale de femmes, Extrait de *l'Instruction primaire* des 2 et 9 octobre 1892, Rennes, *La Dépêche bretonne*, 1893, 15 p.
- Rouvin (Amédée), *Visite à la maison centrale de Rennes*, Melun, Impr. administrative, 1892, 12 p. (*Bulletin de la Société générale des Prisons*, tome 16, 1892, n° 5, mai, p. 611-617.)
- Tanguy (Jean-François), Autorités de l'Etat et libertés locales : le commissaire central de Rennes face au maire et au préfet (1870-1914), in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 167-182.
- Toulmouche (Adolphe), *Travail historique, statistique, médical, hygiénique et moral sur la maison centrale de détention de la ville de Rennes*, Paris, 1835, 64 p.
- Tricot (Dominique), *Les Crimes dans l'arrondissement de Saint-Malo (1816, 1826, 1836)*, mémoire de maîtrise, Université de Haute-Bretagne, 1984.
- Vedié (Jean-Louis), *L'Introduction du divorce à Rennes sous la Révolution française et les tribunaux de famille*, thèse de 3^e cycle, Histoire des institutions régionales, Rennes I, 1975, 317 f°.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires versés aux A.D. jusqu'aux années 1950, matériellement classés, sont pourvus de répertoires qui restent très partiels à l'exception de ceux des tribunaux de première instance de Redon et Vitré et des justices de paix.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (8 U)

- organisation des cours, tribunaux et justices de paix (XIX^e siècle); bâtiments (Palais de justice de Rennes : travaux de l'An VIII à 1934).
- formation du jury d'assises (An VIII-1901).
- dossiers et traitements du personnel judiciaire (An VIII-1937).
- tribunaux de commerce : élections (An X à 1936).
- conseils de prud'hommes : élections (1863-1946).

2) Fonds relatifs aux Conseil de Préfecture et Tribunal administratif (9 U et W : 28, 153, 200, 279, 1012 et 1090)

- arrêtés de l'An VIII à 1958 (avec rôle des affaires).
- dossiers de procédure depuis 1926 (quelques lacunes dans les années 1930).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

L'état actuel de la série Y aux A.D (en cours de reclassement) ne permet pas une distinction précise entre les fonds préfectoraux et ceux de l'administration pénitentiaire régionale.

a) Maison centrale de Rennes

- aménagement, puis construction nouvelle sous le Second Empire, avec plans (An VIII-1909).
- personnel : traitements (1808-1869), dossiers individuels (1840-1937).
- comptabilité : budgets (1808-1868); entreprise générale, cahiers des charges (An IX-1909).
- détenus : transfèrements, états statistiques, rapports sur le travail et l'état sanitaire pour la première moitié du XIX^e siècle; travail et pécule (An IX-1939).

b) Prisons départementales

- organisation, inspections des prisons (1839-1938), commissions de surveillance (rapports pour la première moitié du XIX^e siècle; délibérations pour Montfort de 1873 à 1925, Rennes de 1819 à 1860).
- personnel : états, traitements (1808...1942); dossiers (1900-1940).
- comptabilité : budgets (1808...1926), cahiers des charges (jusqu'à 1938)
- dépôts de sûreté (1800-1840).
- détenus : états des détenus en 1860 (Saint-Malo), états particuliers pour la guerre de 1914-1918 (militaires, marins, belges), travail, propositions de grâce (1909-1917), libérations conditionnelles et transferts (1902-1931).
- dossiers de jeunes détenus de 1909 à 1916 (avec ceux de Mettray pour 1844-1850).

c) Dépôt de mendicité de Rennes (An X-1821) : établissement et suppression, administration, personnel, rapports de la commission de surveillance (An IX-1817).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel (1 U et 234 à 236, 1022, 1027, 1029, 1030 W)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (An VIII-1928).
- dossiers de personnel : magistrats de l'An VIII à 1940 (cf. Cour d'appel de Rennes. Parquet général. Dossiers de magistrats, 1^{ère} et 2^{ème} séries. Répertoire alphabétique manuscrit, 1986-1987) et officiers ministériels (An VIII-1940).
- correspondance
 - * avec les parquets des tribunaux du ressort (1800-1870 et 1920-1960).
 - * dossiers d'affaires politiques et sociales : affaires politiques et de presse depuis 1830, congrégations dissoutes (1902-1917), grèves, affaire Dreyfus. Dossiers sur la guerre de 1939-1945 et l'épuration. Après 1945 la rubrique «maintien de l'ordre public» couvre les grèves, le mouvement Poujade, les saisies de journaux, etc... avec des états trimestriels des affaires intéressant la sûreté de l'Etat et le maintien de l'ordre public de 1950 à 1958 (par parquets).
- statistiques (1926-1957).

b) Civil

- arrêts (1808-1951); rôle (1813-1950); table (1871-1908); répertoires (1807-1953).
- procès-verbaux d'expertises et enquêtes (An IX-1961); dossiers de procédure (1936-1940).
- Cour régionale des pensions : arrêts (1921-1955); dossiers des affaires jugées (1921-1961); dossiers d'appel de Sécurité Sociale (1949-1959).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1952); registres des condamnés (1811...1962).
- arrêts de réhabilitation (1811-1940); dossiers (1885 -1938).
- dossiers de non-lieu (1831-1953).

d) Correctionnel

- arrêts correctionnels (1811-1951); répertoires (1820-1939).
- dossiers de procédure de l'An X à 1951 (classement chronologique).

2) Tribunal criminel (2 U)

- jugements et procédures de l'An VIII à 1811 (avec inventaire des affaires).

3) Cour d'assises (2 U, 1029 W)

- arrêts (1811-1946); rôles (1811-1940).
- dossiers de procédure (1811-1951).

II. Tribunaux de première instance (3 U).

Le tribunal de Saint-Malo (3 U 5) sinistré en 1944 n'a que quelques documents du début du XIX^e siècle (épaves : jugements correctionnels et procédures pour An VIII-1819). Le fonds de Montfort-sur-Meu n'est pas classé. La période postérieure à 1940 est classée en W (234, 250, 308, 1006, 1095 à 1096 et 1108, 1194, 1198, 1211 et 1213 W).

Les fonds des parquets sont relativement complets.

Au civil, les séries de jugements ordinaires sont complètes, mais les jugements sur requêtes (regroupés en «minutes civiles» comme à Montfort, Redon et Vitré) sont déficitaires à Fougères pour 1827-1925 et après 1832 à Rennes. Ils sont réunis en série unique avec les autres jugements à Vitré. Parmi la documentation civile, on notera les rapports d'experts pour les partages de communs à Redon (1853-1889).

En matière commerciale, les jugements sont souvent réunis à ceux du civil. Les fonds sont assez complets avec des rapports de mer pour Redon (1829-1939).

Au correctionnel les jugements sont identifiés pour la période An VIII à 1867 à Montfort; ils ne commencent qu'en 1823 à Redon et en 1835 à Vitré. Des jugements forestiers sont présents à Fougères (1821-1840), ainsi que des jugements de conscrits réfractaires à Redon (An IX-1813). Les dossiers de procédure correctionnelle sont importants surtout pour le XX^e siècle (sauf à Fougères où ils sont nombreux au XIX^e siècle).

<i>Tribunal</i>	<i>Fougères</i>	<i>Montfort</i>	<i>Redon</i>	<i>Rennes</i>	<i>Vitré</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 6
a) parquet					
- correspondance	An X-1940	1819-1851	1901..1940	An IX-1879	1816-1891
- dossiers de personnel					
° magistrats			1856...1924		An IX-1938
° officiers ministériels	XIX°-XX°		An IX-1937	1880-1960	An IV-1938
- formation, listes du jury	XIX°-XX°	1940-1958	1870-1960	1863-1926	1871-1947
- statistiques	XIX°-XX°		1855-1958		1894-1930
- relevé des crimes, délits..			1839-1861		
- registres des condamnés	1863..1958		1825-1903		1854..1953
- procès-verbaux	1903-1947		1910...1954	1958	
b) civil					
Délibérations du tribunal	1811...1950		An X-1933	An VIII-1947	
- répertoires	An VIII-1959	An VIII-1947	1809..1959	An VIII-1940	1810-1959
- rôles	An X-1941				1846..1952
- causes ordinaires	An VIII-1958	An VIII-1959	An IX-1958	An VIII-1953	1807-1956
- jugements sur requêtes	An IX...1959	An VIII...1959	An IX-1949	An VIII-1832	1807-1958
- référés	1926...1959		1900-1950		
- divorces					
- décès de militaires	«1914-1918»	1921	1918-1926	1914-1926	1916-1932
- pupilles de la Nation	1918-1936	1918-1926	1918-1958	1918-1958	1920-1939
- loyers	1918-1932			1938-1948	1918-1952
- pensions				1920-1940	
- déchéance paternelle			1946-1954	1899-1956	
- interdictions	An VIII-1835				
- adjudications				An VIII...1953	1868..1901
- expropriations	XIX°-XX°		XIX°-XX°	An VIII...1947	XIX°-XX°
- accidents du travail	1899-1941	1912-1936	1912-1958	1899-1949	1904-1959
- ordres et contributions	1808-1914		1926-1941	1841-1935	1847..1958
- successions	An VIII...1950		1821-1951	1805-1950	1807-1959
- rapports d'experts	1926-1959	XIX° s.	1940-1949		An IX-1940
- enquêtes	An VIII..1940	XIX° s.			
- testaments	1857-1940		1939-1949	1837-1953	1912-1955
- dépôts	1819-1906	1878-1953	An IX-1952	1811-1940	An VIII-1959
- assistance judiciaire	1851-1896		1912-1951	1881-1927	1870-1946

<i>Tribunal</i>	<i>Fougères</i>	<i>Montfort</i>	<i>Redon</i>	<i>Rennes</i>	<i>Vitré</i>
c) commercial					
- jugements	civil	1852-1938	1846-1940		civil
- inscription de privilèges	XX ^e		1900-1948		1899-1949
- dépôt d'actes de sociétés	1926-1945		1900-1925		1873-1946
- registre du commerce	1920-1936		1920-1951		1920-1940
- registre des métiers	1936-1940		1936-1949		1936-1940
- faillites et liquidations	1817-1954		1810-1949		1836-1957
- marques de fabriques	1880-1923				1884-1958
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII-1959	An VIII-1939	1823-1959	An IX-1953	1835-1959
- parties civiles					1916-1941
- répertoires	1852-1940	1816, 1890-1950	1839..1956	An VIII..1959	1820-1955
* dossiers de procédure	An VIII..1959	1830-1959	1826...1959	An VIII..1956	1850..1959
* mineurs			1925-1948	1915-1958	1914-1952

III. Tribunaux du commerce (6 U)

Le fonds du tribunal de Saint-Malo a été en grande partie détruit lors de la dernière guerre. Il ne reste que des dossiers du début du XIX^e siècle : liquidations et comptes d'armement de corsaires (An VIII-1814), liquidations des prises (1793-1835) et papiers de Jacques Corson (1773-1838), banquier de Londres en relation d'affaires avec la France. Parmi les dossiers de faillites de Rennes deux affaires donnent une documentation importante : la Société des Ardoisières de l'Ouest (1876-1907) et la banque Vatar (1892-1907)

<i>Tribunal</i>	<i>Rennes</i>	<i>Saint-Malo</i>
- jugements	1901-1940	An VIII-1815
- inscription de privilèges	1922-1957	
- dépôts d'actes de sociétés	1846-1937	
- registre du commerce	1920-1953	
- registre des métiers	1936-1958	
- faillites et liquidations	An VIII-1935	
- marques de fabrique	1899-1954	

IV. Conseils de prud'hommes (5 U, 1191 et 1202 W)

<i>Conseil</i>	<i>Fougères</i>	<i>Rennes</i>
Jugements	1890-1981	1865-1957
Registres d'audience	1890-1950	1865-1957
Procédures	1946-1966	

V. Justices de paix (4 U)

Fonds en majeure partie versés jusqu'à 1940 (avec des documents pour la période postérieure à 1940 en W : arrondissement de Rennes, 1167 W). Les principaux documents sont constitués par les «minutes annuelles» qui regroupent jugements civils, de simple police et actes civils. Le répertoire relève les séries distinctes de cahiers de jugements civils ou de simple police ainsi que toute la documentation variée que l'on rencontre dans les papiers de ces justices (à signaler pour certains bureaux des procès-verbaux de gendarmerie, des demandes d'allocations militaires pour 1939-1940, des dépôts d'actes de société).

Antrain	An X-1940	Fougères (nord)	An XI-1939
Argenté-du-Plessis	An X-1940	Fougères (sud)	An X-1940
Bain-de-Bretagne	An XI-1940	Grand-Fouferey (Le)	An XI-1940
Bécherel	An X-1938	Guerche (La)-de-Bretagne	An X-1940
Cancale	An X-1939	Guichen	An X-1940
Châteaubourg	An X-1940	Hédé	An X-1958
Châteaugiron	An X-1957	Janzé	An X-1955
Châteauneuf	An X-1939	Liffré	1853-1956 (lac.)
Combourg	1925-1940	Louvigné-du-Désert	An XIII-1939
Dinard (Pleurduit <1879)	An X-1940	Maure	An XI-1940
Dol-de-Bretagne	An X-1940	Montauban	An XI-1940

Montfort-sur-Meu	1925-1940	Retiers	An XI-1940
Mordelles	An IX-1959	Saint-Aubin-d'Aubigné	An X-1958 (lac.)
Pipriac	An XIV-1940	Saint-Aubin-du-Cormier	An X-1940
Pleine-Fougères	An X-1940	Saint-Brice-en-Cogles	An X-1940
Plélan-le-Grand	An X-1940	Saint-Malo	An X-1831
Pleurtuit (voir Dinard)		Saint-Méen	1862-1939
Redon	An X-1940	Saint-Servan	An X-1940
Rennes (nord-est)	An X-1958 (lac.)	Sel (Le)-de-Bretagne	An XI-1940
Rennes (nord-ouest)	An X-1959	Tinténac	An X-1939 (lac.)
Rennes (sud-est)	An X; 1878-1959	Vitré (est)	An X-1940
Rennes (sud-ouest)	An XIII-1958 (lac.)	Vitré (ouest)	An X-1940
Rennes (simple police)	1921-1940 (lac.)		

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Tribunal spécial (loi du 18 pluviôse An IX) : arrêts et procédures (An IX-1811).
- 2) Tribunal spécial (23 prairial An X) : procédures (An X-1811).
- 3) Cour prévôtale des douanes (1811-1814) : registres des dépôts, des arrêts; procédures.
- 4) Cour prévôtale : arrêts et procédures (1815-1818).
- 5) Cours de justice et chambres civiques (213 à 217 W)

Fonds en cours de classement pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. Pour le Finistère et la Loire-Inférieure, outre des rapports, statistiques et relevés des affaires et condamnations, l'essentiel est composé des dossiers d'affaires jugées et de celles restées sans suite (les répertoires donnent les noms des inculpés; classement chronologique par audiences). Quelques dossiers sur la collaboration économique, les partis anti-nationaux (en particulier le Parti national breton) et les internements administratifs s'y ajoutent.

C. Fonds pénitentiaires

Le fonds de l'administration pénitentiaire régionale est très lacunaire et la direction régionale n'a pour l'essentiel que des documents sur le personnel et la comptabilité (postérieurs en général à 1940). Seuls semblent se trouver sur place quelques dossiers sur les prisons départementales supprimées ou transformées (maison centrale de Rennes) depuis les années 1930, avec quelques rapports d'inspections (même période).

1) Maison centrale de Rennes (6 Y)

La confusion avec les fonds d'origine préfectorale ne permet pas de donner une idée de la partie administration pour ce qui est représenté (faiblement) aux A.D. Le Centre pénitencier actuel qui a récupéré les archives des centrales féminines supprimées (Doullens, Haguenau) conserve les dossiers de l'éconamat et de la comptabilité détention postérieures à 1940 (souvent pour la centrale d'Haguenau) ainsi que les dossiers de personnel (XX^e siècle) avec des registres de traitement (1931-1953).

Les documents de l'administration régionale versés forment aux A. D. la sous-série 10 Y (avec 1200 W). Ce fonds comprend les registres matricules des gardiens (1889-1942), les dossiers de généralités, avec en particulier les ouvertures et fermetures de prisons (1930-1960), les inspections (1898-1923) et les dossiers des prisons (1900-1940).

- registres d'écrou : An VIII à 1858 (registres communs hommes et femmes avant 1836, pas d'écrou féminin de 1836 à 1850), 1892 à 1934. La série est ensuite continue au Centre pénitencier où l'on trouve également des répertoires (1911-1950), des registres de libérations (1927-1957) et les écrous d'Haguenau (1945-1956), ainsi que ceux de Doullens (1944-1956). A noter la concentration à Rennes des condamnées politiques (de La Libération) avec des registres en partie spécifiques aux condamnées aux travaux forcés.

- dossiers individuels des détenues : Rennes de 1910 à 1953 (278 W); Haguenau de 1925 à 1959 (1175 W); Doullens (femmes et hommes) de 1945 à 1959 (1098 W).

2) Prisons départementales (Y et 1182 W)

Les registres de la première moitié du XIX^e siècle réunissent ensemble prévenus et condamnés. Les lacunes sont peu nombreuses. A noter des écrous de marins à Redon (1862-1898), de Communards à Vitré (1872-1873) et de détenus par les allemands à Redon (1942-1944). Seul le fonds de Saint-Malo a des documents autres que les écrous (registres du vaguemestre, des bijoux, vêtements, etc..) pour le XX^e siècle surtout.

<i>Prison</i>	<i>Fougères</i>	<i>Montfort</i>	<i>Redon</i>	<i>Rennes</i>	<i>St-Malo</i>	<i>Vitré</i>
Cotation	2 Y	3 Y	4 Y	5 Y	8 Y	9 Y
* registres d'écrou :	[An VII-1832]					[An VIII-1852]
- arrêt	1832-1952	An VIII..1947	1808-1948	An VIII-1939	1814-1937	1853-1954
- correction	1857-1952	1844..1947	1834..1938	1838..1955	1832-1937	1853-1954
- justice				An VII...1933		1880-1885
- simple police	1842-1952	1846-1926	1846-1923	1838-1955	1844-1931	1843-1954
- dettiers	1857...1952	1879-1945	1877-1948	1843-1939	1877-1934	1877-1954
- passagers civils	1873-1951	1887-1946	1874-1947	1838-1940	1868-1916	1822-1951
- passagers militaires			1863-1934	1924-1938	1862-1894	An XIV-1862
- répertoires	1844...1952	1903-1947	1881..1947	1880-1938	1880-1931	1880-1954
* autres documents						
- contrôle nominatif					1876-1937	
- dossiers pénaux				1951-1958		
- ordres de services						

3) Dépôt de mendicité (7 Y)

Registre des entrées et sorties (1810-1818), délibérations du conseil de surveillance (1811-1815), journal des dépenses (1810-1812).

4) Centre d'internement Marguerite de Rennes (46 W)

Outre la partie administrative (dossiers de personnel, comptabilité, courrier...), listes d'internés, mouvements des détenus (situations journalières), contrôle nominatifs et registres d'écrou (4 août 1944 à mai 1945). Le classement distingue les internés français des internés allemands et étrangers.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- rapports de police (An VIII-1929) et de gendarmerie (An IX-1937).
- dossiers d'étrangers interdits de séjour (4 M 280 à 332).
- fonds important du S.R.P.J. de Rennes (4 M; 1044 et 1045 W) : dossiers d'affaires traitées de 1911 à 1958. La section des crimes de guerre comprend les dossiers d'enquêtes sur les crimes commis par les allemands en 1943-1944 (l'inventaire en donne l'analyse) avec des documents allemands saisis et d'autres se rapportant à la police française sous l'occupation).

Sous-série 4 N :

- bâtiments des tribunaux civils (An VIII-1936).
- bâtiments des prisons (An XII-1937).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants suivants : Fougères (1791...1899), Montfort-sur-Meu (1791-1939), Redon (1791-1934; plus des actes des justices de paix 1914...1938), Rennes (1792-1946), Saint-Malo (1791-1940), Vitré (1792-1940). Les bureaux d'Antrain, Cancale, Châteauneuf, Combours, Dinard, Le Grand Fougeray, Maure, Pipriac, Plélan-le-Grand, Saint-Aubin-d'Aubigné et Saint-Servan ont également des actes judiciaires, pour le XX^e siècle généralement.

Série R

- jugements et procédures des conseils de guerre ayant siégé à Rennes (An VI-1914), Brest (An XII-1896), Nantes (An VI-1911).

Série Z :

- sous-préfecture de Redon (3 Z) : deux dossiers de haute-police (An VIII-1848) et deux sur les prisons 1819-1870.

- sous-préfecture de Saint-Malo (5 Z) : dossiers sur les corsaires du premier Empire et les prisons (1812-1833).

Il y également en 2 Z (sous-préfecture de Montfort) le registre de la commission de surveillance de la prison et en 6 Z (Vitré) un dossier sur les travaux de reconstruction de la prison (1902-1904).

Indre

Archives départementales : 32, rue Vieille-Prison, 36 020 Châteauroux
Renseignements mis à jour le 6 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> de Bourges			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Blanc (Le)	Liste p. 513	Châteauroux	Châteauroux (1894)
Châteauroux		Issoudun	
Châtre (La)			
Issoudun			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Limoges

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Châteauroux (1871), Tours (1888), Thouars (1909), Fontevault (1926), Bordeaux (1948)
- Prisons départementales : Blanc (Le), Châteauroux, Châtre (La), Issoudun
- Dépôt de mendicité de Châteauroux
- Jeunes détenus : Colonie agricole de Fontgombault (1851-1880)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Bitray
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Douadic, Fay-Segry, Lourdoueix-Saint-Michel, Pellevoisin, Poulligny-Notre-Dame, Saint-Hilaire

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de l'Indre, par N. Patureau, en cours de rédaction.

Sous-séries provisoires 1 U (Administration de la justice) et 2 U (Procès et jugements) : index dactylographié matières, par X. du Boisrouvray, 1957, 528 fiches [Provisoire]

Le reste de la série U : état sommaire manuscrit, par G. Dindinaud, 1963, 149 p. [Provisoire]

Série Y. Etat sommaire dactylographié complet, par J. Loulergue, 1970, 67 p.

C. Bibliographie

Bernard (Daniel), Surveillance des itinérants et ambulants dans le département de l'Indre au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 235-250.

Bernard (Daniel), *Itinérants et ambulants dans l'Indre au XIX^e siècle*, doctorat de 3^e cycle, Paris, E.H.E.S.S., 1982, dact.

Bernard (Daniel), Le Vêtement populaire en Berry, *Berry*, n° 3, 1987, p. 32-40

Coulon (Gérard), *L'Eau et le grès : histoire de la Brenne*, Saint-Cyr-sur-Loire, C. Pirot, 1986, 315 p. (sur le camp de Douadic, p. 246-270)

Pomaret (Charles), *Le Dernier témoin : fin d'une guerre, fin d'une République*, Paris, Presses de la Cité, 1968, 312 p. (camp de Pellevoisin 1940-1941)

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont pas classées. Rangées matériellement dans l'ordre de versement des tribunaux, leur accès se fait par le biais de récolements et bordereaux, avec une identification souvent très générale des documents : le relevé ci-dessous doit être considéré comme provisoire et incertain.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation judiciaire et bâtiments des tribunaux (An VIII...1945).
- formation et listes du jury (An XIII...1945).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1936).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1938).
- conseil de prud'hommes : organisation et élections (1865-1939).
- dossiers de «police générale» : surveillance légale, libérations conditionnelles, réhabilitations (1816-1917).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K, en partie classé)

- arrêtés de l'An VIII à 1926 (les dossiers des affaires instruites ne sont pas répertoriés)
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Haute-Vienne (2 U, 989 W)

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) Prisons départementales (Y)

- organisation : bâtiments (1808-1883), règlements (1840-1845).
- correspondance (1806-1895), états de situation (An XIII-1856), commissions de surveillance (1816-1923).
- comptabilité : budgets et traitements (1810-1898), adjudications (1843-1923).
- dossiers de personnel (1814-1937).
- détenus : états numériques et nominatifs (An XIII-1897), mouvements de population (An II-1943), transfèrements (1817-1926), travail (1855-1899), grâces (1831-1915).

b) Dépôt de mendicité (Y) : création, organisation, rapports, comptabilité, personnel, admissions (1809-1875).

c) Jeunes détenus (Y)

- colonie agricole de Fontgombault : comptabilité et dossiers individuels de détenus (principalement 1849-1881); placements, libérations, états statistiques...
- dossiers de jeunes détenus (1894-1922).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U, et 961, 999, 1108 W)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An X à 1811.
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cour d'assises

- arrêts (1811-1820, 1826-1900).
- dossiers de procédure (XIX^e siècle...1949) : quelques affaires seulement ont été conservées pour le XIX^e siècle et sont rangées dans les fonds de chaque tribunal de première instance; une série distincte et continue débute dans les années 1910-1920.

II. Tribunaux de première instance (2 U, non coté)

Les versements les plus récents sont classés en W (961, 974 à 975, 1024, 1026 à 1027, 1038, 1049, 1071, 1083, 1093, 1105 et 1129 W). Les fonds du Blanc et surtout de La Châtre sont très lacunaires.

Les fonds du parquet ne sont importants qu'à Châteauroux : correspondance (non identifiée), registres des affaires soumises et des plaintes (également présents à Issoudun), procès-verbaux de morts accidentelles...

Au civil les jugements ordinaires paraissent complets à Châteauroux et Issoudun et sont lacunaires au Blanc (pour le XIX^e siècle) et à La Châtre (déficit 1844-1907). Les jugements sur requêtes sont classés par types d'actes à Châteauroux : homologations de conseils de familles (An XIV-1939), successions (An XI-1940), rectifications de noms (An XI-1949). Formant une série homogène à Issoudun, ils sont probablement réunis aux jugements civils au Blanc avant 1905 et à La Châtre avant 1947. A Issoudun, adjudications, expertises et enquêtes sont regroupés avec les jugements sur requêtes dans une série de «minutes diverses» avant 1870.

En matière commerciale, seul le tribunal du Blanc a des jugements, mais les dossiers de faillites sont peu nombreux.

Au correctionnel, les jugements, non répertoriés au Blanc pour une partie du XIX^e siècle, sont peut être complets pour cette période. Ils sont très lacunaires avant 1940 à La Châtre, et probablement complets ailleurs. Il existe pour Châteauroux une série de procès-verbaux et jugements forestiers pour la période An IX-1853. Les dossiers de procédure sont peu nombreux pour le XIX^e siècle au Blanc (16 art. de 1832 à 1945) et à Issoudun (seule la période An IV-1839 est bien représentée); ils ne commencent qu'avec les années 1880 à Châteauroux et ne forment une série importante et continue qu'à partir de 1935 à Issoudun.

<i>Tribunal</i>	<i>Blanc (Le)</i>	<i>Châteauroux</i>	<i>Châtre (La)</i>	<i>Issoudun</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	s. d.	1845...1949		An VII...1869
- dossiers de personnel				
° magistrats		1912-1933		
° officiers ministériels		1871-1934	1910-1930	
- formation, listes du jury	..1932-1959	1944-1948		An X-1811
- statistiques	1891...1956	1844...1936		s. d.
- relevé des crimes, délits...		1850...1950		1849-1897
- registres des condamnés		1837...1900		
- procès-verbaux	XIX ^e ...1940	1916...1958		
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII-1906	1811-1917		
- répertoires	An VIII-1925	An VI-1921		An VIII...1926
- rôles	XIX ^e -XX ^e	An XI...1912		1937-1945
- causes ordinaires	An VIII...1946	An IV-1945	1807...1946	An VIII-1946
- jugements sur requêtes	1905-1949	1941-1955	1947-1949	An X-1949
- référés	XIX ^e	1807-1940		1871-1945
- divorces		1807...1941		
- décès de militaires	1916-1922	1915-1919	1920-1921	
- pupilles de la Nation	s. d.	1919-1949	1918-1937	1918-1925
- loyers	s. d.	1918...1938		
- pensions		1920-1966		
- déchéance paternelle		1890-1939		
- interdictions		An XIV...1940		
- adjudications	1812-1940	1810-1955	1921	1853...1939
- expropriations	s. d.	1867...1946	s. d.	s. d.
- accidents du travail	1900-1960	1897-1966	1907...1958	1925-1958
- ordres et contributions	XIX ^e	1820...1946	1851-1949	1853...1941
- successions (renonc...)	1891-1940	An XI-1910	1837...1947	1930-1940
- rapports d'experts	1901-1936	An IX-1955		1871-1940
- enquêtes	1904-1943	An IX-1936		1871...1950

<i>Tribunal</i>	<i>Blanc (Le)</i>	<i>Châteauroux</i>	<i>Châtre (La)</i>	<i>Issoudun</i>
- testaments	1940-1948	An XIII-1946		1933...1947
- dépôts	1897-1904	1807-1910	1847...1948	1828...1941
- assistance judiciaire	s. d.			spécimens
c) commercial				
- jugements	1822-1909			
- inscription de privilèges	s. d.			
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce	1921-1932			
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	XIX ^e -XX ^e			
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An IX...1957	An VIII-1960	1802...1953	An IV-1952
- parties civiles				1856-1926
- répertoires		1820...1950		1820-1920
* dossiers de procédure	1832-1953	1882...1950	1921...1953	An II...1953
* mineurs		1914...1956	1925-1941	

III. Tribunaux de commerce (U) : fonds non représentés

IV. Conseil de prud'hommes de Châteauroux (1157 à 1158 W)

- registres des conciliations (1931-1956).
- registres des jugements de commerce (1936-1950) et d'industrie (1937-1951).
- dossiers de procédure (1969, 1979).

V. Justices de paix (2 U, et 975, 985, 1024, 1108, 1136 à 1137 W)

Les fonds sont regroupés le plus souvent en série unique sous le titre de «minutes diverses» ou «minutes des jugements».

Aigurande	1791-1962	Issoudun (sud)	An IX-1948
Ardentes		Levroux	An II-1959
Argenton-sur-Creuse	1797-1959	Mézières-en-Brenne	1781...1949
Bélâbre	An I-1962	Neuvy-Saint-Sépulchre	1904-1955
Blanc (Le)		Saint-Benoît-du-Sault	
Buzançais	1916-1965	Saint-Christophe-en-Bazelle	An III-1959
Châteauroux	An I-1955	Saint-Gaultier	An IV-1940
Châtillon-sur-Indre	1898-1962	Sainte-Sévère	1856-1961
Châtre (La)	1795-1955	Tournon-Saint-Martin	1791...1962
Ecueillé	1941-1969	Valençay	1863-1870, 1940-1966
Eguzon	1832-1930, 1955	Vatan	1791-1959
Issoudun (nord)	An XI-1953		

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (2 U)

- jugements de l'An X à 1810 (2 U 51-52).
- dossiers de procédure en partie réunis à ceux du tribunal ordinaire.

2) Cour prévôtale (2U 78) : procédures de 1816 à 1817 (4 affaires).

3) Cours de justice et chambres civiques (999 W)

- dossiers des non-lieu (1944-1949) réunis avec ceux de 1^e instance de Châteauroux.
- Cf. A.D. du Cher (755, 939 W) pour arrêts et autres dossiers de procédure.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou sont généralement complets, à l'exception de quelques lacunes pour Issoudun dans le dernier quart du XIX^e siècle. Les documents postérieurs sont à la prison de Châteauroux.

<i>Prison</i>	<i>Le Blanc</i>	<i>Châteauroux</i>	<i>La Châtre</i>	<i>Issoudun</i>
Cotation	Y	Y	Y	Y
* registres d'écrou :	[1815-1832]		[An XI-1806]	
- arrêt	1832-1926	An X-1928	1806-1933	1817...1926
- correction	1840-1926	1816-1928	1822...1933	1808...1926
- justice		1829-1893		
- simple police	1844-1926	1842-1938	1856-1924	1901-1926
- dettiers	1886-1922	1885-1934	1825...1926	1808...1924
- passagers civils	1846...1926	1856-1919	1855...1924	1855...1926
- passagers militaires	1823-1831	1844-1915	An X-1919	
- répertoires		1893-1939	1876-1926	1912-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif				1893-1924
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale Bitray (R 865 à 877)

- organisation, correspondance et dossiers des internés (1914-1919).

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (Fonds de la sûreté générale)

- organisation et fonctionnement des différents camps (Vichy, Libération).
- dossiers individuels des internés (avec fichier).
- fonds complémentaire en M 2719 (personnel de Douadic), M 2734 à 2741 (dossiers des personnes suspectes de 1941 à 1943), M 2742 (dossiers des internés de 1941 à 1942) et M 2769 (listes des internés de la Libération).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 231. Troubles du Buzançais : jugements, compte-rendu des événements, listes des condamnés en 1847, avec dossier des indemnités de 1847 à 1876 (1 M 235).
- 247 à 248. Second Empire : dossiers des condamnés politiques (1852-1858) et d'indemnisation des victimes de 1880 à 1933 (1 M 251 à 256).

Sous-série 4 M :

- 29 à 110. Rapports des commissaires de police (classement cantonal) de l'An IX à 1899.
- 111 à 141. Rapports de gendarmerie (par cantons) de 1806 à 1912.
- 651 à 683. Surveillance légale : instructions, rapports et correspondance sur les individus placés sous surveillance (An X-1940).

Sous-série 7 M 540. Eaux et forêts : délits forestiers, procès-verbaux (1810-1940).

Sous-série 4 N :

- 1942 à 1968. Bâtiments des tribunaux (1802...1950).
- 1969 à 1989. Bâtiments des prisons (1801-1946).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Le Blanc (1793-1850), Châteauroux (1793-1865), La Châtre (1791-1901) et Issoudun (1793-1877).

Série R (cotation continue) : documents sur les réfractaires et déserteurs du Premier Empire (avec jugements de l'An XII à 1814; amendes, garnisaires...).

Série X - 295 à 322. Etablissement de bienfaisance. Dépôt de mendicité. Budget (1856-1939).

- 355. Asile de Saint-Denis, dépôt de mendicité. Mendiants incarcérés (1894-1898).

Indre-et-Loire

Archives départementales : 6, rue des Ursulines, 37 000 Tours
Renseignements mis à jour le 11 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Orléans

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Chinon	Liste p. 519	Tours	Tours (1818)
Loches			
Tours			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Poitiers

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Blois (1871), Tours (1888), Fontevault (1909), Paris (1948)
- Prisons départementales : Amboise (An XI-1840), Chinon, Langeais, Loches et Tours
- Dépôt de mendicité à Tours (début du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : Colonie agricole de Mettray (1839-1937); refuge à Tours (1860-1885 ?)
- Centres d'internement de l'Occupation : La Lande (Monts) de 1940 à 1943 (juifs), de 1943 à janvier 1944 (femmes communistes de la région parisienne); Quartier Lasalle (Tours) pour les délits de franchissement de la ligne de démarcation (et suspects de collaboration en 1945); La Morellerie (Avrillé-les-Ponceaux) de décembre 1940 à novembre 1941 (nomades); La Haute-Barde (Beaumont-la-Ronce) de janvier 1941 à juillet 1941 (communistes de la région)

B. Instruments de recherche

Direction des archives départementales. Récolement des collections au 28-02-1987.(présentation matérielle des archives conservées. Pour la série U, voir en particulier, tome II, p. 319-343)

Sous-séries 4 et 5 K Répertoire numérique détaillé dactylographié (arrêtés du préfet et conseil de préfecture), par P. Bleton, 1987

Sous-séries 3 U à 8 U : Répertoire numérique détaillé dactylographié, par G.-F. Pottier, M. Thibault et L. Skorka, 1980-1982, 160 p. (Fonds inventoriés : Tribunaux de première instance de Chinon et Loches, justices de paix, conseils de prud'hommes, tribunal de commerce de Tours).

Sous-série 2 Y. Répertoire numérique dactylographié, par G.-F. Pottier, 1986, 19 p.

C. Bibliographie

Bialgues (Nadine), *La Criminalité en Indre-et-Loire (sondages 1840-1845; 1875-1880)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1970.

Bonneville de Marsangy (Louis), *Mettray, Colonie pénitentiaire, Maison paternelle*, Paris, Plon, 1865, 47 p.

Cantagrel (François-Jean-Félix), *Mettray et Ostwald. Etude de deux colonies agricoles*, Paris, Libr. de l'Ecole sociétaire, 1842, 65 p.

- Demetz (Frédéric-Auguste), *Société paternelle, fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray*, Paris, B. Duprat, 1839, 112 p.
- Demetz (Frédéric-Auguste), *Notice sur la colonie agricole de Mettray*, Tours, Ladevèze, 1861, 14 p.
- Demetz (Frédéric-Auguste), *Exposé du système d'éducation employé à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray et à la maison paternelle*. Congrès de l'Alliance universelle de l'ordre de la civilisation, Paris, A. Pougin, 1872, 24 p.
- Faye (Henry), *Un Barreau de province. Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours*, Angers, Germain et Grassain, 1896, 152 p.
- Faye (Henry), *La Juridiction consulaire à Tours (1565-1903)*, Tours, Impr. de Bousrez, 1903, 94 p.
- Humbert (Agnès), *La Criminalité en Indre-et-Loire au XIXe siècle à travers les jugements des tribunaux d'assises (1830-1839)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1989.
- Kerdavid (Alan), *Bagne de gosses, Mettray-Aniane*, Paris, La Pensée universelle, 1978, 93 p.
- Lepelletier (Almire-René, Dr.), *La Colonie de Mettray, solution pratique des problèmes des jeunes délinquants*, Paris, Guillaumin, 1856, 64 p.
- Michel Mathieu (Nicole) et Piette Daniel (Anne-Marie), *Mettray, colonie pénitentiaire pour jeunes délinquants*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1974.
- Muller (Norbert), *La Colonie agricole pénitentiaire de Mettray (1839-1939). De l'univers carcéral à la pédagogie institutionnelle*, mémoire I.U.T. de Tours, 1974-1976, 92 p.
- Paviot (Jean-Michel), *Les Etablissements pénitentiaires en Indre-et-Loire : la prison de Tours au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise, Tours, 1980.
- Paviot (Jean-Michel), Les difficultés des prisons cellulaires modèles : la prison de Tours (1843-1850), *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, 1980-1981, n° 6, p. 71-83.
- Pérignon (Pierre-Paul, baron de), Une visite à la colonie agricole de Mettray. Extrait de la *Revue de la Marne*, Sainte-Menhould, Poignée-Darnauld, 1841, 16 p.
- Philippon (Albert), Atmosphère de haute-cour de justice à Tours, mars 1870, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1971(1970), tome 36, p. 145-182.
- Pierre (Eric), Bourquin (Jacques), La colonie de Mettray et la maison paternelle. Enfants dangereux des familles riches et enfants pauvres des familles dangereuses, 1789-1989. *Ordre familial et ordre social. Les enfants et leurs familles en France. XVIIIe-XXe siècles*, Colloque de Vaucresson, 31 mai-2 juin 1989.
- Thibaud (Hervé), *La Juridiction prud'homale entre 1896 et 1921 à travers l'exemple de Tours*, mémoire de maîtrise, histoire, Tours, 1985, 151 p.

II. SOURCES

Le récolement général des fonds et les répertoires permettent un accès facile à des fonds en majorité classés, sauf ceux d'origine préfectorale et celui du tribunal de première instance de Tours.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, non classé)
 - formation du jury de 1811 à 1963 (lac.).
 - dossiers individuels et de traitement du personnel judiciaire (An IX-1931).
 - procès-verbaux et listes d'électeurs des tribunaux de commerce (1850-1961).
 - élections au Conseil de prud'hommes (1854-1960).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)
 - arrêtés (An IX-1926).
 - dossiers de procédure de 1843 à 1925 (deux séries parallèles : par années, par affaires).
 - période > 1926 : Cf. A. D. Vienne (4 K, W)

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y, 7 W)

a) Prisons départementales (1 Y, 7 W)

- correspondance, circulaires, règlements (An VIII-1969).
- commissions de surveillance (Tours de 1816 à 1967; Loches de 1814 à 1916).
- comptabilité, entreprise générale et adjudications (1874-1919).
- dossiers de personnel (1839-1926).
- détenus : visites (1908-1866), libérations conditionnelles (in XIX^e-1972), encellulements, transfèrements, grâces...

b) Dépôt de mendicité de Tours (4 M 132) : organisation, correspondance (1813-1816).

c) Jeunes détenus (1 Y)

- dossiers généraux (renseignements sur les détenus, placements, correspondance).
- l'essentiel concerne la colonie de Mettray : personnel (1873-1923), état sanitaire (1875-1934), engagements militaires et placements des libérés (1869-1930), évasions et peines disciplinaires (1877-1930), détenus de correction paternelle, dossiers des libérés.
- deux articles sur le Refuge de Tours (1860-1886).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (non classé)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle

- arrêts (An VIII-1811); arrêts sur appel correctionnel (An XIV-1806).
- dossiers criminels (An VIII-1811) et d'appels correctionnels (An VIII-1809).

2) Cour d'assises (U, 126 W)

- arrêts (1830-1914; 1925-1939).
- dossiers de procédure de 1811 à 1949 (lac. 1941-1945).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont cotés en W : 127 W pour Tours, 1012 et 1057 W pour Chinon, 1006, 1025 et 1057 W pour Loches.

Les fonds du parquet sont importants à Tours (non classé, il porte surtout sur le XX^e siècle) et Chinon (avec copie de jugements de réfractaires de l'An X à 1812). Les dossiers de personnel sont analysés dans le répertoire.

Au civil les jugements ordinaires, complets à Loches, sont lacunaires avant 1840 à Chinon et pour le début et la fin du XIX^e siècle à Tours. Les jugements sur requêtes sont le plus souvent réunis dans une série importante de «minutes» avec les actes civils, notamment pour Chinon et Loches.

En matière commerciale les jugements sont réunis au civil; les dossiers de faillites (analysés dans le répertoire) sont surtout nombreux pour le XX^e.

Au correctionnel, les jugements, complets à Loches sont lacunaires avant 1890 à Chinon et dans la deuxième moitié du XIX^e siècle à Tours. Les dossiers correctionnels ont été conservés intégralement quant aux non-lieu, et pour les affaires jugées le sont en cas de lacunes des jugements; dans le cas contraire ils ont été triés en gardant la «représentativité» des divers types de délits. La série des dossiers est lacunaire à Tours pour la période 1820-1850, à Chinon pour 1880-1920, à Loches pour 1823-1899.

<i>Tribunal</i>	<i>Chinon</i>	<i>Loches</i>	<i>Tours</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	non classé
a) parquet			
- correspondance, rapports	1940-1949	1811-1815	XIX°-XX°
- dossiers de personnel			
° magistrats	An IX-1947		XIX°-XX°
° officiers ministériels	An IX-1949	An VIII...1945	XIX°-XX°
- formation, listes du jury			
- statistiques	1907-1940	1862-1902	
- relevé des crimes, délits...		1821-1841	1821-1865
- registres des condamnés		1811-1933	XIX°-XX°
- procès-verbaux	1941	1926	1850-1958
b) civil			
Délibérations du tribunal	1811...1945	1861-1948	An VIII-1922
- répertoires	1885-1949	An VIII...1926	An VII-1948
- rôles	1930-1950		1825-1945
- causes ordinaires	An X...1950	An VIII-1949	An VIII...1949
- jugements sur requêtes	An VIII-1949	An VIII-1949	An IX...1949
- référés	1905-1940		1942-1949
- décès de militaires			1920-1948
- pupilles de la Nation	1920	1919-1926	1918-1933
- loyers			1918-1952
- pensions			1921-1949
- déchéance paternelle			1921-1949
- interdictions			1819-1839
- adjudications	1824...1936		An IX...1949
- expropriations		1876-1906	1860-1939
- accidents du travail	1899...1949	1928...1949	1899-1949
- ordres et contributions	1807...1940	1807...1891	1816...1900
- successions (renonc...)	1815...1947	An XI...1949	An XI...1958
- rapports d'experts			An VIII-1949
- testaments	1894-1925	1932-1934	1837-1841
- dépôts	1829...1952	1808...1949	1813-1950
- assistance judiciaire	1919-1924	1851-1945	1851-1920
c) commercial			
- jugements	Cf. civil	Cf. civil	
- inscription de privilèges	1900-1948	1899-1936	
- dépôt d'actes de sociétés	1892...1939	1837-1909	
- registre du commerce	1920...1939		
- faillites et liquidations	1810...1949	1808-1944	
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VII...1949	An VII-1949	An VIII...1949
- parties civiles	1901-1949	1821...1926	1816...1949
- répertoires	1816-1938	1820...1926	1816...1947
* dossiers de procédure	An VIII...1949	An VIII...1949	An VIII...1949
* mineurs	1947-1951	1914-1941	1914-1949

III. Tribunal de commerce de Tours (6 U)

- jugements (An IX-1947); répertoire (1886-1918).
- le reste du fonds est conservé au greffe du tribunal.

IV. Conseil de prud'hommes de Tours (5 U, 1193 W)

- jugements et conciliations (1818-1955); répertoires (1818-1949).
- importante série de modèles déposés avec les registres d'inscription (comportant une brève description) de 1822 aux années 1970.

V. Justices de paix (4 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (986, 1006, 1042, 1050, 1056, 1084 W).

Très fréquemment, procès-verbaux de conciliation, jugements civils, de police et actes civils sont réunis dans une série unique. Parfois il existe des séries autonomes pour chacune de ces catégories de documents. Peu de registres ont été conservés en dehors de ces documents. Les jugements de simple police sont souvent lacunaires. A noter la conservation, après 1945, des statuts et actes des sociétés coopératives, des jugements de baux ruraux (tribunaux paritaires) et des warrants agricoles. Le répertoire fait le relevé détaillé des actes de sociétés (raison sociale, activité, résidence, dates). Les fonds les plus importants sont ceux d'Amboise, Château-la-Vallière, Loches, Tours (centre surtout).

Amboise	An XI-1950	Loches	An XI-1939
Azay-le-Rideau	An XI-1946	Montbazou	1820-1954 (lac. <1852)
Bléré	An XI-1939	Montrésor	An XI-1949
Bourgueil	An XI-1951	Neuillé-Pont-Pierre	An XI-1961
Château-la-Vallière	An XI-1959	Neuvy-le-Roi	An XI-1961
Châteaurenault	An XII-1964	Preuilly	An X-1953
Chinon	An XI-1949	Richelieu	An XI-1948
Grand-Pressigny (Le)	An XI-1953	Sainte-Maure	An XI-1952
Haye-Descartes (La)	An X-1949 (lac.<1917)	Tours (centre)	An XI-1954
		Tours (nord)	An XI-1953
Ile-Bouchard (L')	1890-1945	Tours (sud)	An XI-1949 (lac.)
Langeais	An XI-1940	Tours (simple police)	An IX-1919 (spécimens >1850)
Ligueil	An XI-1949	Vouvray	An XI-1964

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle spéciale (non classé)

Fonds confondu avec celui du Tribunal et de la cour de justice criminelle.

2) Cour prévôtale (non classé) : dossiers complets de procédure (1816-1818).

3) Cour de justice et chambre civique (1119 W)

- arrêts de la Cour de justice (nov. 1944-sept. 1945) et de la chambre civique (1945).
- dossiers des affaires jugées (chronologique) et sans suite (alphabétique).

C. Fonds pénitentiaires

Le fonds de la colonie pénitentiaire de Mettray est resté sur place.

1) Prisons départementales (2 Y, 1153 W)

Le fonds de la prison de Tours possède en outre des écrous provisoires (1844-1874), de détenus par mesures administratives (1874-1887), de la prison d'arrêt de la garde nationale (1832-1852), des états nominatifs des mineurs de Mettray (1925-1937), des répertoires des mouvements journaliers (1891-1947). Registres d'écrou général pour Amboise (An X-1840) et Langeais (1824-1833). Les documents postérieurs pour Tours sont à la prison.

<i>Prison</i>	<i>Chinon</i>	<i>Loches</i>	<i>Tours</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1815-1934	1809-1926	An X-1949
- correction	1831-1934	1809-1926	An X-1948
- justice			An X-1933
- simple police	1862-1934	1862-1926	1844-1935
- dettiers	1890-1934	1891-1924	1821...1952
- passagers civils	1859-1934	1808...1926	1821-1944
- passagers militaires			1945-1946
- répertoires	1875-1934	1876-1926	1875-1948
* autres documents			
- contrôle nominatif	1882-1934	1921-1926	1845-1948
- dossiers pénaux	1900-1924		1889-1949
- ordres de services	1924-1927		1888-1948

2) Centres d'internement de l'Occupation (120 W)

- la documentation la plus importante concerne le camp de La Lande avec, outre la partie administrative (organisation du camp, rapports, comptabilité, budgets), les dossiers du personnel et surtout les fiches individuelles (pour les juifs) et les listes (numériques, nominatives) d'internés, avec les registres de contrôle journalier.

- pour les autres camps, la documentation se limite à la partie administrative et à quelques listes d'internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 63 à 107. Rapports des commissaires de police (Second Empire surtout), classement cantonal).

Série plus étendue pour la ville de Tours (1811-1934).

- 108 à 128. Rapports de gendarmerie de 1823 à 1934 (avec tableaux des arrestations).

- 377. Délits ruraux (An XIV-1814).

- 579 à 582. Condamnés politiques (1816-1879).

- 588 à 674. Surveillance légale : dossiers individuels (1810-1873).

- 675 à 696. Interdits de séjour : dossiers individuels (1885-1940).

Sous-série 4 N (non classée) pour les bâtiments des tribunaux et prisons.

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Chinon (1793-1900), Loches (An III-1900) et Tours (An VII-1900).

Sous-série 2 R :

- déserteurs et réfractaires de l'Empire avec registres des arrêts du conseil de guerre de Tours (1806-1812) et dossiers de procédure (An XII-1813).

- fonds des Conseils de guerre de Tours : jugements (1848-1914), dossiers de procédure (1850-1914).

Série Z : quelques dossiers concernant la surveillance légale, les tribunaux et les prisons pour les sous-préfectures de Chinon (1 Z) et Loches (2 Z).

Isère

Archives départementales : Centre Jean-Berthoin, Rue Auguste-Prudhomme, 38 000 Grenoble
Renseignements mis à jour le 5 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Grenoble (ressort : Hautes-Alpes, Drôme, Isère; Mont-Blanc -> 1815)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bourgoin (1)	Liste p. 525	Grenoble	Bourgoin (1931)
Grenoble		Vienne	Grenoble (1851)
Saint-Marcellin			Montalieu-Vercieu(1866)
Vienne			Rives (1922)
			Tour-du-Pin (La) (1866)
			Vienne (1824)
			Voiron (1886)

(1) Arrondissement de La Tour-du-Pin

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Grenoble (ressort : Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Grenoble (1871), Albertville (1888), Valence (1897), Grenoble (1909), Lyon (1926)
- Prisons départementales : Bourgoin, Grenoble, Saint-Marcellin, Vienne
- Dépôt de mendicité de Saint-Robert à Grenoble (1812- XIX^e s.)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Fort Barraux, Fort Rabot, Fort Vernet

B. Instruments de recherche

Sous-séries 1 K (Arrêtés du préfet), 3 K (Correspondance du préfet) et 8 K (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique dactylographié complet, par G. Finet et J. Pernet, 1955-1966, 83 p.

Série U. Répertoire numérique imprimé complet (1800-1940. Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère), par J. Lucet, J. Testud, J. Villon et V. Ducarouge, sous la direction de V. Chomel, Grenoble, 1987, in-4°, 500 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Testud, 1987, non paginé.

C. Bibliographie

Arsac (Pierre), *La Délinquance dans l'arrondissement de Grenoble au XIX^e siècle d'après les jugements du Tribunal correctionnel*, 1980, 65 p + annexes.

Ballansat (Anne-Marie), *Les Jurisconsultes dauphinois au XIX^e siècle. Répertoire biographique*, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle, 1985, 128 p.

Brun-Janssem (Marie-Françoise), *Le Conseil de Préfecture de l'Isère, An VIII-1926*, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle, 1981, 371 p.

Chanal (Michel), Le Centre de séjour surveillé de Fort Barraux, *Bulletin du Centre d'histoire régionale de l'Université de Saint-Etienne*, 1982, p. 113-140.

Chevallier (Pierre) et Couailliac (Marie-José), *Rapports sur la situation morale et juridique du ressort de la Cour d'appel de Grenoble, 9 janvier 1850-10 septembre 1852*, Grenoble, 1979, 304 p.

- Couailliac (Marie-José), *Les Magistrats dauphinois de 1815 à 1870*, thèse de 3^e cycle, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle, 1987, 427 p.
- Dumolard (Henry), *La Terreur blanche dans l'Isère. Jean-Paul Didier et la conspiration de Grenoble*, 4 mai 1816, Paris et Grenoble, Arthaud, 1928, 306 p.
- Fonvielle (René), *Le Vritable Julien Sorel*, Paris et Grenoble, Arthaud, 1971, 331 p.
- Grimaud (Louis), Les discours de rentrée au Palais de Justice de Grenoble, 1811-1902, *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5^e série, tome 11, 1920, p. 101-154.
- Peju (Michel), A propos de l'exemplarité des peines : marque au fer rouge et carcan dans l'Isère sous le Premier Empire, *Evocations*, 1980, n° 1, p. 7-9.
- Pion (L.), Statistique criminelle de l'Isère de 1837 à 1879, *Bulletin de la Société de Statistique*, 3^e série, X-1880, p. 245-258.
- Pion (L.), Statistique criminelle. Etude sur le progrès social dans l'Isère et les départements voisins, *Bulletin de la Société de Statistique*, 3^e série, XIII-1884, p. 37-52.
- Statistique générale du département de l'Isère*, Grenoble, 1847. (Cour d'appel de Grenoble, tome IV, p. 188-202).
- Vermale (François) et Du Parc-Locmaria (Yves), *Un Conspirateur stendalhien, Paul Didier*, Paris, 1960, 324 p.

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées entièrement en U et Y pour la période 1800-1940. Répertoriées avec précision (en W après 1940) les fonds sont d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation judiciaire : circulaires, justices de paix (An IX-1934), tribunal des enfants (1946-1956).
- formation et listes du jury (1927-1949).
- dossiers de personnel judiciaire (1857-1938).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An IX-1935).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1851-1940).

2) Fonds relatifs aux Conseil de Préfecture et Conseil interdépartemental (8 K)

- arrêtés de l'An VIII à 1955 (séries de grande voirie, élections et contributions).
- dossiers des affaires instruites (An VIII-1969).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 9 Y)

a) Prisons départementales (1 à 7 Y, 6454 W)

- organisation : instructions (1808-1958), bâtiments (1815-1912), mobilier (An IX-1902), règlements, renseignements généraux de l'An XI à 1935 (par prison).
- rapports (1812-1926), commissions de surveillance de l'An X à 1958 (P.-V. pour le XX^e s.).
- comptabilité : budgets et dépenses (1809-1905), adjudications (1810-1921).
- dossiers de personnel et traitements de 1816 à 1951 (par profession).
- détenus : population et mouvement (1808-1870), évasions et suicides (1824-1932), transferts, recours en grâce (1818-1946), réhabilitations (1937-1958); dossiers des libérés conditionnels (1887-1937), des relégués (1887-1938), des détenus politiques (1848-1894).

b) Dépôt de mendicité (9 Y) : états nominatifs de mendiants (1841-1843).

c) Jeunes détenus (8 Y) : dossiers de jeunes détenus placés en colonies (1887-1929).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 à 4 U, 4402, 4670, 6285 W)

1) Cour d'appel de (2 U)

a) Parquet général

- organisation et délibérations de la Cour de 1837 à 1940 (lac. 1880-1885).
- organisation des divers tribunaux du ressort (An X-1933).
- dossiers de personnel et traitements pour les XIX^e et XX^e siècles (classement par professions).
- correspondance administrative de 1814 à 1940 (1^e moitié du XIX^e siècle surtout), rapports politiques et grèves (1817-1939), affaires religieuses (1877-1914), économiques de 1926 à 1940 (comptabilité des faillites, warrants), décès de militaires (1916-1929) et séquestres (1916-1940). Après 1940 : correspondance de 1940 à 1947 (activité de la Milice et de la Résistance), séquestre d'entreprises de presse (1947-1952), assassinat de Max Dormoy, rapports d'inspection des prisons (1941-1965), délinquance des mineurs.
- registres des condamnés (1842-1953).
- statistiques (1807-1958).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1956); répertoires (1798-1897); arrêts de la Chambre régionale d'appel de la Sécurité sociale (1947-1959).
- dossiers de procédure : pupilles de la nation (1919-1960), rapports d'experts (1944-1967).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1950).
- dossiers de procédure : non-lieu de 1816 à 1940 (lac.).

d) Correctionnel

- arrêts (An VIII-1952); répertoires (1822-1940).
- dossiers de procédure correctionnelle de 1811 à 1953 (lac. 1828-1909); dossiers d'appels de délits forestiers (1811-1906).

2) Tribunal criminel et cour d'assises

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (3 U)

- arrêts de l'An VII à 1811 (avec répertoire).

b) Cour d'assises (4 U)

- arrêts de 1811 à 1946 (avec répertoires alphabétiques des condamnés).
- dossiers de procédure de 1811 à 1956 (700 art. avec relevé de la nature des affaires, pour la période 1811-1900 dans le Répertoire de la série U, p. 293-388).

II. Tribunaux de première instance (5-8 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (4954, 6000, 6060, 6168, 6196 à 6197, 6243, 6391 à 6392, 6396 à 6399, 6412, 6423, 6459, 6622, 6698, 6702 W).

Les fonds du parquet sont diversifiés, mais importants surtout pour le XX^e siècle pour la partie correspondance, administrative principalement, avec quelques rapports sur la période de la 2^e guerre mondiale. Il y a également des rapports de juges de paix pour le Second Empire et des dossiers de liquidations des congrégations à Grenoble. Ces fonds ont généralement des dossiers de personnel; les procès-verbaux, triés, portent sur le XX^e siècle.

Au civil, les jugements ordinaires sont complets. Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements ordinaires à Bourgoin et Vienne. Ailleurs, ils forment une série distincte, avec quelques rares lacunes à Saint-Marcellin. Les actes civils sont importants, particulièrement pour les adjudications, les expertises (mais lacune 1828-1928 à Vienne), les accidents du travail, et les dossiers de pupilles et de pensions à Grenoble. Les ordres sont conservés à titre de spécimens.

En matière commerciale, les fonds de Bourgoin et de Saint-Marcellin sont relativement complets (jugements réunis à ceux du civil), avec registres du commerce et des métiers, et dossiers de faillites assez nombreux.

Au correctionnel, les jugements sont complets sauf à Grenoble (lacune 1806-1815) et Vienne (lacunes : 1867, 1875, 1885, 1927-1929). Il y a des séries de jugements forestiers à Grenoble (1816-1923), Saint-Marcellin (1807-1860; avec procès-verbaux) et Vienne (An X-1869), ainsi que des jugements de conseils de guerre pour Vienne (1809-1813). Les dossiers de

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

procédure manquent pour la période 1840-1900 à Bourgoin et pour 1830-1909 à Saint-Marcellin. Ils ne commencent qu'en 1929 à Grenoble (1910 pour les non-lieu) et 1930 à Vienne.

<i>Tribunal</i>	<i>Bourgoin</i>	<i>Grenoble</i>	<i>Saint-Marcellin</i>	<i>Vienne</i>
Cotation	5 U	6 U	7 U	8 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1930-1962	1857...1956	An VIII...1959	An IX...1970
- dossiers de personnel				
° magistrats	1906-1939	1910-1939	An IX-1887	1943-1961
° officiers ministériels	1884-1940	An XIII...1958	An VIII-1959	1844-1958
- formation, listes du jury	An IX-1900	1829...1959	1924-1958	1946
- statistiques	1884-1956	1883-1926	1840...1953	1930-1949
- relevé des crimes, délits.	1815...1951	1961-1972	1821...1955	1950-1971
- registres des condamnés		1811-1885		
- procès-verbaux	1937-1957	1951...1966	1911...1958	1939-1972
b) civil				
Délibérations du tribunal		1795-1941		
- répertoires	1808...1926	1795-1943	An VIII...1953	1811-1949
- rôles	1934-1946	1889-1957		1930-1952
- causes ordinaires	An VIII-1947	An VIII-1956	An VIII-1939	An VIII-1958
- jugements sur requêtes	1807-1899	1807-1957	1818...1954	An XII...1940
- référés		1846-1954	1816...1949	
- divorces		1938-1957		1886...1978
- décès de militaires	1917-1919	1916-1932		1915-1931
- pupilles de la Nation	1918-1944	1918-1940	1918...1936	1919-1929
- loyers		1922-1954	1918-1926	
- pensions		1921-1952		
- déchéance paternelle				1930-1937
- interdictions		1901-1929	1854-1939	1916-1940
- adjudications	1809-1948	1807-1956	An VIII-1949	1795...1958
- expropriations	1837-1926	1887-1959	1882-1939	1828-1960
- accidents du travail	1899-1947	1899-1955	1899...1949	1899-1958
- ordres et contributions	1812...1944	An IX...1956	1800...1929	1808...1983
- successions (renonc..)	1835-1953	1808-1955	An XI...1942	1809-1958
- rapports d'experts	1807-1947	1803...1976	An VIII-1955	An X...1978
- enquêtes	1853...1948	1909-1941	1807...1947	1806...1976
- testaments	1853...1946	1928-1943	1854-1941	1929-1957
- dépôts		An VIII-1899		
- assistance judiciaire	1935-1961	1851...1977	1851-1926	1943...1983
c) commercial				
- jugements	1926-1930		cf. Civil	
- inscription de privilèges	1944-1948		1909-1929	
- dépôt d'actes de sociétés	1869-1930		1926-1930	
- registre du commerce	1921-1960		1920-1954	
- registre des métiers	1936-1956		1936-1959	
- faillites et liquidations	1818-1921		1869-1958	
- marques de fabriques			1869-1958	
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1947	An IX...1950	An VII-1959	An IV...1954
- parties civiles		1816-1933		1820-1895
- répertoires	1820...1958	1820-1930	An VI-1937	1820...1949
* dossiers de procédure	An VIII...1949	1929-1957	An VIII...1959	1927-1960
* mineurs	1941-1946	1914-1957		1954-1958

III. Tribunaux de commerce (11 à 12 U, 6413 W)

Le fonds le plus important est celui de Grenoble qui comprend en outre des séries importantes de rapports d'experts, enquêtes, registres des contrats de mariage et séparations de biens. Le répertoire donne la liste des sociétés constituées devant les deux tribunaux pour la période 1811-1900 (lieu, nom de la société, activité, date). Pour Vienne il y a des fonds de syndics de faillites (1930-1941).

<i>Tribunal</i>	<i>Grenoble</i>	<i>Vienne</i>
Cotation	11 U	12 U
- jugements	1811-1941	An VII-1941
- inscription de privilèges	1919-1951	1898-1949
- dépôt d'actes de sociétés	1840-1945	1860-1939
- registre du commerce	1920-1954	
- registre des métiers	1936-1961	
- faillites et liquidations	1900-1965	1813-1919
- dessins et modèles	1915-1936	
- marques de fabriques	1852-1965	1874-1914

IV. Conseils de prud'hommes (13 U, W : 5656, 6291 à 6292)

Outre les règlements d'ateliers et conventions collectives pour Vienne (1861-1940), sont conservés les jugements pour les périodes suivantes :

Bourgoin	1933-1955
Grenoble	1900-1953
Montalieu-Vercieu	1929-1943
La Tour-du-Pin	1929-1943
Voiron	1925-1943

V. Justices de paix (9 U, et 6423 à 6427, 6432 à 6437, 6446 W)

Les fonds sont classés en suivant les habitudes des greffiers, les actes civils étant parfois réunis aux jugements, ou formant, selon les périodes, des séries distinctes comme les conciliations, actes de sociétés, jugements de simple police, saisies-arêts, accidents du travail, etc...

Allevard	An V-1959	Pont-en-Royans	An VIII-1954
Beaurepaire	An IX-1961 (lac. fin XIX ^e)	Rives	1800-1957
Bourg-d'Oisans (Le)	1807-1955	Roussillon	1825-1963 (lac.<1919)
Bourgoin	1803-1960 (lac > 1940)	Roybon	1800-1941
Clelles	An X-1941	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	An IX-1961
Corps	An XI-1960	Saint-Geoire-en-Valdaine	1840-1941
Côte-Saint-André (La)	An VII-1958	Saint-Jean-de-Bournay	1810-1970 (lac <1853)
Crémieu	1840-1939	Saint-Laurent-du-Pont	An VIII-1959
Domène	1837-1958	Saint-Marcellin	An IX-1962
Goncelin	An VIII-1946	Saint-Symphorien-d'Ozon	An X-1928
Grand-Lemps	An VIII-1938 (lac. < 1866)	Sassenage	An X...1939
Grenoble (est)	An X-1954	Tour-du-Pin (La)	1800-1939
Grenoble (nord)	An X-1939	Touvet (Le)	1805-1958
Grenoble (sud)	1892-1943 (lac. 1897-1905, 1914-1923)	Tullins	1800-1942
Grenoble (sud-est) :	actes de sociétés 1869-1891	Valbonnais	An XI-1959
Grenoble (simple police)	1959-1963	Verpillière (La)	An X-1960
Heyrieux	An XII-1957	Vienne (nord)	An VIII-1942
Mens	An IX-1949	Vienne (sud)	1874-1942 (lac. 1880-1897)
Meyzieu		Vif	An XI-1967
Monestier-de-Clermont	1803-1937	Villard-de-Lans	1800-1939
Morestel	1840-1940	Vinay	1800-1958
Mure (La)	An X-1970	Virieu-sur-Bourbre	1871-1930
Pont-de-Beauvoisin	1897-1960	Vizille	1806, 1844-1958
		Voiron	1846-1946

VI. Juridictions spéciales (U)

1) Cour de justice criminelle spéciale (14 U) : arrêts (An X-1811).

2) Cour prévôtale (15 U) : dossiers de procédure (1816-1817).

3) Commission mixte de l'Isère (16 U)

- répertoire alphabétique des inculpations et décisions (1851-1852).
- correspondance et décisions des commissions du ressort (1852).

4) Tribunal spécial et Section spéciale (17 à 18 U)

- plumitif (déc 1942-juillet 1944); avec répertoire.
- dossiers de procédures de mars à décembre 1943 (section spéciale), de février 1943 à août 1944 (tribunal spécial)

5) Cour martiale de Grenoble 1944 (19 U)

- plumitif (2 septembre-4 octobre 1944), état des condamnations, répertoire et dossiers des inculpés

6) Cour de justice de Grenoble (20 U).

- plumitifs : Isère (1944-1948), Drôme (1944-1945).
- dossiers des affaires jugées et non-lieu pour chaque département; dossiers sans suite pour l'Isère et Hautes-Alpes; répertoires.

7) Chambres civiques (21 U)

Pour chaque département : plumitifs (sauf pour Hautes-Alpes), dossiers des inculpés et répertoires (arrêts, inculpés et procédures).

C. Fonds pénitentiaires

Des documents sur le dépôt de mendicité sont conservés en 11 à 14 X (généralités, personnel, comptabilité, état des aliénés).

1) Prisons départementales (6 Y, 6409 W)

Les registres d'écrou de Grenoble et de Saint-Marcellin ont quelques lacunes pour le XIX^e siècle (déficits : 1812-1816, 1864-1879 en arrêt, 1849-1880 en justice, 1864-1879 en correction pour Grenoble; 1862-1877, 1914-1919 en arrêt, 1830-1842 et 1863-1880 en correction pour Saint-Marcellin). Les dossiers des élèves de l'Education surveillée nés en 1930-1960 sont classés en 6404 W. Documents postérieurs pour Grenoble à la prison.

<i>Prison</i>	<i>Bourgoin</i>	<i>Grenoble</i>	<i>Saint-Marcellin</i>	<i>Vienne</i>
Cotation	6 Y 27 à 86	6 Y 87 à 254	6 Y 255 à 305	6 Y 306 à 402
* registres d'écrou :	[1811-1828]			[1831-1837]
- arrêt	1835-1934	An VII...1938	1836...1926	1837-1953
- correction	1831-1926	1827...1934	1817...1926	1835-1953
- justice		1831...1944		
- simple police		1856...1955		1891-1943
- dettiers	1872-1913	1838...1899	1831...1914	1869...1953
- passagers civils	1828...1909	1831...1944	1821...1917	1852...1953
- passagers militaires	1835-1853			
- répertoires		1880-1935	1880-1912	1900-1953

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (13 R et 52 M 106 à 120)

a) Fort Barraux (fonds le plus important) : organisation du camp (1940-1945), comptabilité, matériel, listes des internés, dossiers des gardiens de 1940 à 1946 (avec traitements), dossiers individuels des internés administratifs (1939-1943), dossiers des internés civils allemands (1945-1946).

b) Fort du Vernet : dossiers individuels des internés (1942-1944).

c) Fort Rabot : organisation, listes d'internés (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 53 J. Papiers d'Eugène Rousset, premier Président à la Cour d'appel de Grenoble (1939-1948)

Sous-série 52 M :

- 16, 47. Dossiers de surveillance légale (1816-1863).
- 31. Commissions militaires : interrogatoires, procédures (1851-1852).
- 32 à 34. Condamnés politiques (1837-1959).

Sous-série 53 M 11 à 38. Rapports de police et de gendarmerie (An IX-1953).

Sous-série 81 M. Interdits de séjour (1890-1960).

Sous-série 83 M. Réhabilitations depuis 1898.

Sous-série 4 N :

- 3. Bâtiments des tribunaux (XIX^e-XX^e siècles); mobilier en 4 N 10.
- 4. Bâtiments des prisons (XIX^e-XX^e siècles); mobilier en 4 N 10.

Série P : dossiers sur la délinquance forestière.

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Bourgoin-Jallieu (An XI-1899), Grenoble (1791-1865), Saint-Marcellin (1791-1923) et Vienne (1793-1899).

Sous-série 2 R :

- 898. Lettres d'avis de jugements de déserteurs (1807-1810).
- 899 à 901. Contrôle des déserteurs (1806-1833).
- 907 à 910. Bulletins de recherches et signalements (1918-1957).
- 951 à 953. Fraude en matière de recrutement : rapports de gendarmes (An XII-1820, 1880-1893).

Sous-série 13 R :

- 932 à 975. Répression de la Résistance : rapports, dossiers des arrestations (1940-1944).
- 993 à 1010. Epuration (1944-1947).

Sous-série I R C.G. Fonds des Conseils de guerre :

- minutes des jugements des 1^e et 2^e conseils de guerre de la 7^o D. M. (An VII-IX, An XII-1832), du Conseil de guerre permanent de la 22^e R. M. (1860-1874) et de la 14^o Région de corps d'armée (1874-1909).

- dossiers des condamnations prononcées de l'An V à 1909 (séries importantes pour les périodes 1860-1875, 1891-1909).

Sous-série 4 Z. Sous-préfecture de Vienne :

- 28 à 33. Surveillance des suspects et condamnés (1837-1862).
- 34 à 65. Rapports et enquêtes de police et gendarmerie (1846-1952).
- 272. Elections et listes électorales du tribunal de commerce (1860-1864).
- 465 à 470. Prison de Vienne (1837-1953).

Jura

Archives départementales : 90, rue des Salines, 39 570 Montmorot
Renseignements mis à jour le 8 août 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Besançon

Première instance *Justices de paix*

Arbois (1) *Liste p. 531*

Dôle

Lons-le-Saunier

Saint-Claude

(1) arrondissement de Poligny

Tribunaux de commerce

Dole

Lons-le-Saunier

Salins (1835)

Prud'hommes

Dole (1906)

Morez (1906)

Saint-Claude (1892)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Besançon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Besançon (1871), Dijon (1888), Lyon (1926), Dijon (1948)
- Prisons départementales : Arbois, Dole, Lons-le-Saunier et Saint-Claude
- Dépôt de mendicité (fin XIX^e-début XX^e ?)
- Jeunes détenus : Maison de Refuge du Bon Pasteur à Dole (1854-1882)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Crotenay, Dole.

B. Instruments de recherche

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par Y. Cranga, 1978, 171 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série Y. Répertoire numérique complet :

- dactylographié, par J. Prince, 1967, 5 p. (Registres d'écrou des prisons de Lons-le-Saunier, Arbois, Dôle et Saint-Claude).
- manuscrit, par D. Richard, 1978, 2 p.

C. Bibliographie

Bourriot (Florence), *Aspects judiciaires de la délinquance dans l'arrondissement de Poligny de 1840 à 1861*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1987, 2 vol., 103-87 p.

Brelot (Claude-Isabelle), *Pour une histoire des forêts comtoises dans la première moitié du XIX^e siècle : le procès de la Haute-Joux*, Travaux de la Société d'Emulation du Jura présentés en 1977 et 1978, Lons-le-Saunier, 1979, p. 181-225.

Tainturier (Laurent), *L'Evolution économique san-claudienne, vue à travers les actes des sociétés commerciales et industrielles (1813-1896)*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1987.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont rangées aux A.D. dans l'ordre des versements des tribunaux («série continue» : Up - provisoire -), mais non classées (identification imprécise du récolement, dispersion des fonds de chaque juridiction). La présentation ci-dessous est incertaine et provisoire.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

Quelques articles (U 4843 à 4864) semblent relever de ce fonds : traitements, personnel, listes de jurés pour le XIX^e siècle. Compléments en série M.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)

- arrêtés (An VIII-1867). Seuls semblent ensuite représentés aux A.D. les arrêtés de comptes de gestion des communes.

- période > 1926 : Cf. A.D. du Doubs (K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires : fonds non représenté en Y

B. Fonds des Tribunaux (U)

I. Tribunal criminel et cour d'assises (U et 341 W)

- arrêts (1792-1924).

- dossiers de procédure de l'An XII à 1959 (lacunes probables).

II. Tribunaux de première instance

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (341, 1082, 1165, 1173, 1220, 1247, 1293 et 1300 W). Le Tribunal de Lons-le-Saunier, sinistré en 1956, a perdu une partie de ses archives (ainsi que celles de Saint-Claude). Un versement du tribunal de Dole en 1986 reste à classer.

Les fonds des parquets, peu diversifiés, comportent surtout de la correspondance (XIX^e-XX^e siècles à Arbois, après 1940 pour Dole) et des procès-verbaux (Arbois, Saint-Claude).

Au civil les jugements ordinaires ont des déficits à Lons-le-Saunier (1850-1865 et après 1907) et Saint-Claude (1910-1939). Les jugements sur requêtes ont quelques lacunes à Dole, ils manquent totalement pour 1934-1943 à Lons-le-Saunier et 1858-1877 à Saint-Claude. Les actes civils forment des séries importantes et complètes, sauf pour la deuxième moitié du XIX^e siècle à Arbois et peut-être à Dole.

En matière commerciale Saint-Claude a surtout des dossiers de faillites classés par ordre alphabétique des faillis.

Au correctionnel les jugements sont complets à Arbois (en considérant les «audiences correctionnelles» pour le début du XIX^e siècle), lacunaires avant 1878 à Dole, absents après 1924 à Lons-le-Saunier et ne sont représentés en «minutes» que pour 1896-1920 à Saint-Claude. Il existe des jugements forestiers, classés à part, pour Lons-le-Saunier (An X-1930) et Saint-Claude (An IX-1833). Les dossiers de procédure ne sont conservés en série que pour le XX^e siècle : à partir du début du siècle à Lons-le-Saunier et Saint-Claude, depuis la 2^e guerre mondiale ailleurs. Il paraît subsister quelques articles pour les deux premières décennies du XIX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Arbois</i>	<i>Dole</i>	<i>Lons-le-Saunier</i>	<i>Saint-Claude</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	1801-1919	1822...1962	An XII...1945	1812-XX°
- dossiers de personnel				
° magistrats			An IX...1958	
° officiers ministériels		XX°		
- formation, listes du jury				
- statistiques			1897-1925	
- relevé des crimes, délits..			1943-1955	
- registres des condamnés	1811...1957		1841...1930	1811-1876
- procès-verbaux	1861...1909	1954-1959	1934-1958	1866...1958
b) civil				
Délibérations du tribunal	1826...1959	An VIII-1829	1871-1904	
- répertoires	1930-1959	1876...1952	1835...1906	1807-1829
- rôles	An VIII...1958	1919...1958	1807-1852	
- causes ordinaires	An VIII-1959	An VIII-1957	An VIII...1957	An VIII...1955
- jugements sur requêtes	An IX-1956	An VIII-1955	An XI...1956	An VIII...1957
- référés	1923-1941	1920-1922	1807...1932	1824-1958
- divorces			1894...1945	1926-1957
- décès de militaires	1917-1922	1923	«1914-1918»	1918-1922
- pupilles de la Nation	1918...1948	1920-1949	1918-1943	1918-1930
- loyers	1926-1941		1919-1953	
- pensions			1921-1959	
- déchéance paternelle	1895...1938			
- interdictions				
- adjudications	1811...1945	1806...1936	An VIII-1948	1809...1955
- expropriations			1861-1925	1841-1913
- accidents du travail	1925-1939	1905-1955	1899...1956	1900-1939
- ordres et contributions	An IX...1947	An XIII-1848	An X...1944	An XI-1925
- successions	An XI...1959	1808-1855	An XI-1931	An VIII-1834
- rapports d'experts	An VIII...1884	An IX...1975	An VIII...1956	An XIII-1957
- enquêtes	An IX...1869	An XII...1975	An VIII-1956	An IX...1958
- testaments	An IX-1824	An VIII...1956	1790-1943	An IX-1936
- dépôts	An IX-1822	1809-1865	1808...1930	1813-1861
- assistance judiciaire	1933-1959	1931-1945	1851...1939	1885-1943
c) commercial				
- jugements				
- inscription de privilèges				1898-1920
- dépôt d'actes de sociétés				1809...1950
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations				1897-1949
- marques de fabriques				1859-1911
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An IX-1959	1822...1957	1802-1924	1896-1920
- parties civiles				1834-1853
- répertoires	An VIII...1959	1866-1954	1817...1846	1810...1900
* dossiers de procédure	An VIII...1959	An VIII...1956	1791...1959	1864...1959
* mineurs			1943-1959	

III. Tribunaux de commerce (U)

Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier :

- jugements 1810-1870 (avec feuillets d'audience 1817-1869)
- actes de société 1917-1936
- faillites 1820-1890 (dossiers classés par communes)

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non versés

V. Justices de paix (U)

Beaucoup de justices sont classées en W (312 à 313, 328, 337, 342-3, 348, 1006, 1007 et 1299 W).

Arbois	1856-1952 (non classé)	Montbarrey	épaves
Arinthod	1941-1959 (2 art.)	Montmirey-le-Château	épaves
Beaufort (Cousance < 1819)	1790-1950	Morez	1791-1960
Bletterans	1947-1957	Nozeroy	1790-1959
Bouchoux (Les)	An VII-1947	Orgelet	1789-1950
Champagnole	1791-1939	Planches-en-Montagne (Les)	1790-1956 (non classé)
Chaumergy	1791-1891 (lac.)	Poligny	1790-1944 (non classé)
Chaussin	en cours de versement	Rocheftort	1790-1944
Chemin	épaves	Saint-Amour	
Clairvaux		Saint-Claude	1880-1948
Conliège	1790-1940	Saint-Julien	1802-1950
Dampierre	1809-1912 (très lac.)	Saint-Laurent	1925-1945 (2 art.)
Dole	1791-1940 (lac.)	Salins	An X-1824 ?
Gendrey	épaves	Sellières	1865...1950 (et non classé)
Lons-le-Saunier	1860-1956	Villers-Farlay	1937-1959 (non classé)
Moirans	1790-1959	Voiteur	1817-1958

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Cour prévôtale : un article pour 1817 (Up 271).

2) Cour de Justice de Lons (341 et 1082 W)

- rapports, correspondance, sommier et statistiques (1944-1949).
- dossiers des audiences et des classés sans suite, avec quelques affaires reprises du Tribunal militaire des F. F. I. du Jura (avec un plumeau des audiences de celui-ci) et du Tribunal militaire de la 8^e région.
- Cf. A.D. du Doubs (532, 550 et 1054 W).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Yp et 1159 W)

Les registres d'écrou de la première moitié du XIX^e siècle semblent ne pas faire de distinction par nature d'écrou. Saint-Claude n'a pas de registres pour la 2^e moitié du XIX^e siècle. Il y a quelques registres de libérations à Dole (1910-1924) et Lons-le-Saunier (1908-1932) et un écrou forestier à Dole (1837-1844). Des documents postérieurs sont conservés aux prisons de Besançon et Lons-le-Saunier.

<i>Prison</i>	<i>Arbois</i>	<i>Dole</i>	<i>Lons</i>	<i>Saint-Claude</i>
* registres d'écrou :	[1813-1860]	[1809-1859]	[1799-1825]	[An XIV-1863]
- arrêt	1826-1924	1825...1932	1825...1930	1810...1934
- correction	1825...1926	1825...1926	1825-1926	1824...1934
- justice			An IX...1904	
- simple police	1874-1925		1858-1955	1846...1934
- dettiers	1826...1904	An XI...1926	1825-1911	1827...1934
- passagers civils	1826-1852	1826-1926	1806-1846	1863-1921
- passagers militaires	1849-1873		1825-1933	
- répertoires		1879-1925	1891-1934	1911-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif		1894-1926	1893-1934	
- dossiers pénaux			1940-1962	
- ordres de services				

2) Centres d'internement : pas de fonds

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue) :

- «surveillance générale» : dossiers individuels des inculpés et condamnés de l'insurrection de 1851 (M 40 à 82)
- rapports des commissaires de police par cantons (M 129 à 152) et procès-verbaux de gendarmerie de 1877 à 1906 (M 4059 à 4065).
- surveillance légale (M 412 à 531) : états numériques et dossiers individuels.
- interdits de séjour : arrêtés et dossiers de 1887 à 1928 (M 2649 à 2652).
- tribunaux de commerce : élections de 1807 à 1938 (M 2900 à 2922 et M 2930 à 2936).
- conseils de prud'hommes : élections de 1878 à 1935 (M 2937 à 2947).

Série N (série continue) : bâtiments et mobilier des tribunaux et prisons (XIX^e-1940).

Sous-série 2 Q et série Qp. Actes judiciaires : Arbois (1790-1898), Dole (1808-1899), Lons (An VIII-1890), Saint-Claude (An VII-1899).

Série R : tableaux sommaires des arrestations, crimes et délits de 1925 à 1929 (gendarmerie R 745).

Landes

Archives départementales : 4, impasse Montrevel, 40 025 Mont-de-Marsan Cedex
Renseignements mis à jour le 12 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> de Pau			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Dax	Liste p. 536	Dax (1886)	Dax (1934)
Mont-de-Marsan		Mont-de-Marsan (1913)	
Saint-Sever			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Pau

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Bordeaux (1871), Pau (1888), Bordeaux (1909)
- Prisons départementales : Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever
- Centre d'internement de la deuxième guerre mondiale : Mont-de-Marsan

B. Instruments de recherche

Guide des Archives des Landes, par M. Maréchal, 1979, 378 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique imprimé, par M. Gouron, 1928, in-8°, 10 p.

Série U. Répertoire numérique dactylographié, en cours de réfection, complet pour toutes les séries : 1 U (fonds de la Préfecture), 2 U (tribunal criminel et assises), 3 U 1 et 3 U 2 (tribunaux de première instance de Mont-de-Marsan et Dax) par F. Daudigeos et C. Lesclaux, sous la direction de B. Suau

C. Bibliographie

Jourdan (Jean-Paul), Les juges de paix de l'Aquitaine méridionale (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), de 1870 à 1914, *Annales du Midi*, tome 100, n° 183, juillet-septembre 1988, p. 287-306.
Sentex (Louis), Aperçu statistique sur la criminalité dans le département des Landes de 1830 à 1880 (Extrait du *Journal de médecine de Bordeaux*), Bordeaux, 1883, 23 p.

II. SOURCES

Les instruments de recherche disponibles, complétés par les bordereaux de versement des tribunaux et prisons (et pour celles-ci par un fichier manuscrit Y et Ys) donnent une description complète des fonds.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation du jury criminel (1828-1940) et d'expropriation (1854-1911).
- dossiers de personnel (1817-1940) et traitements (1810-1932).
- usages locaux (enquêtes et rapports) de 1850 à 1923.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K et U)

- arrêtés de l'An VIII à 1920 (série K).
- dossiers : série générale (1870-1936); série par communes de 1878 à 1939 (classés en 9 U).
- période > 1926 : cf. A.D. des Pyrénées-Atlantiques (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y et Ys)

- comptabilité (1805-1915).
- dossiers du personnel (1818-1953).
- commissions de surveillance (1810-1880).
- détenus : listes, grâces (1817-1872), évasions, transfèrements, libérations conditionnelles (1945-1960), jeunes détenus.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts de l'An VIII à 1811 (grands jugements criminels) et de 1806 à 1808 (petits jugements).
- dossiers de procédure (An VIII-1810); procédures d'appel (An X-1813).

2) Cour d'assises (2 U, 1016, 1129 et 1156 W)

- arrêts de 1811 à 1965 (lac. 1850-1876, 1928).
- dossiers de procédure de l'An VIII à 1977 (lac. 1830-1890, tri par années après 1945).
- procès-verbaux des séances (1816-1958); listes des jurés (An VII-1863).

II. Tribunaux de première instance (3 U).

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (281, 282, 1016, 1040, 1129, 1156, 1167, 1206 W).

Les fonds du parquet sont importants surtout par leur correspondance - non identifiée dans le répertoire - en particulier pour le tribunal de Mont-de-Marsan.

Au civil les jugements sont conservés en séries complètes, sauf pour les jugements ordinaires (lac. 1808-1829) et les jugements sur requêtes à Saint-Sever (lac. 1825-1927). A Mont-de-Marsan existent des séries particulières pour les jugements de tutelle, d'homologation des conseils de famille (1876-1924), de rectification d'état-civil (1875-1959). Beaucoup d'actes civils sont conservés à titre d'échantillon : adjudications, ordres et contributions, accidents du travail. Seuls les dossiers d'expropriation sont gardés intégralement. Sont classés à part (Us) sous la rubrique «affaires militaires» les jugements déclaratifs de décès de militaires (1914-1918), les décisions du tribunal des pensions (1920-1946) et les jugements d'adoption des pupilles de la nation. De même sont classés dans les rubriques «communes» (plans surtout), «familles» (testaments) et «statuts des sociétés» des documents retirés des dossiers civils éliminés (rapports d'experts, enquêtes, testaments...).

Au correctionnel les séries de jugements sont complètes, avec des séries parallèles de jugements forestiers à Saint-Sever (1862-1901), de délits de chasse à Mont-de-Marsan (1850-1919). Les jugements rendus contre les déserteurs (An VIII-1818) sont en partie classés en Us (série des «affaires militaires»). Les dossiers de procédure correctionnelle sont lacunaires après 1914 pour Dax, absents entre 1840 et 1930 pour Mont-de-Marsan et entre 1918 et 1930 pour Saint-Sever.

<i>Tribunal</i>	<i>Dax</i>	<i>Mont-de-Marsan</i>	<i>Saint-Sever</i>
Cotation	3 U 2	3 U 1	3 U 3
a) parquet			
- correspondance, rapports	1809-1905	An X-1983	1858-1908
- dossiers de personnel			
° magistrats	An VIII-1917	XIX°-début XX°	XIX°-XX°
° officiers ministériels	XX°	An VIII-1940	XIX°-XX°
- formation, listes du jury			
- statistiques		1811-1958	1810-1907
- relevé des crimes, délits	1816-1826	1806-1944	
- registres des condamnés	1816-1831	1855-1886	
- procès-verbaux	1960-1968	1929...1982	
b) civil			
Délibérations du tribunal		1808-1923	
- répertoires	An VII-1913		An VIII-1914

<i>Tribunal</i>	<i>Dax</i>	<i>Mont-de-Marsan</i>	<i>Saint-Sever</i>
- rôles	An VI-1828	1806-1926	
- causes ordinaires	An VIII-1955	An VIII-1958	An XI...1958
- jugements sur requêtes	1811-1955	An X-1965	1927-1930
- référés	1937-1955	1807-1973	
- divorces		An VII...1969	1926-1930
- décès de militaires			
- pupilles de la Nation	1918-1939	1879-1972	1918-1952
- loyers		1925-1965	1926-1958
- pensions		1930-1975	
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	1820...1936	An IX...1938	1927-1956
- expropriations	1850-1923	XIX ^e -1930	1856-1957
- accidents du travail	1930-1939	1928-1981	1941-1958
- ordres et contributions	1841...1926	1815...1938	1932-1939
- successions (renonc...)		1899-1968	An XII...1959
- rapports d'experts		1962-1978	1927-1959
- enquêtes			1927-1930
- testaments		1859...1977	1927-1939
- dépôts	1850-1906	1808-1913	1808-1959
- assistance judiciaire	1858-1870	1951..1972	
c) commercial			
- jugements		An VIII-1811	1830-1954
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés			
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations			
- marques de fabrique			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An IX-1955	An IX-1965	An IX-1959
- parties civiles	1825-1867	1816...1920	
- répertoires	1820-1926	An IX-1913	1820-1912
* dossiers de procédure	An VI...1927	An VIII...1977	An III..1958
* mineurs		1946	

III. Tribunaux de commerce (6 U, 1015 et 1025 W)

La séparation entre fonds des tribunaux de commerce et fonds des tribunaux civils jugeant au commercial n'est pas entièrement réalisée.

<i>Tribunal</i>	<i>Dax</i>	<i>Mont-de-Marsan</i>	<i>Saint-Sever</i>
Cotation	6 U 2	6 U 1	6 U 3
Jugements	An IX-1939*	1806-1960*	1830-1954*
Inscription de privilèges	1910-1956		
Dépôt d'actes de sociétés	1936-1982		
Registre du commerce	1920-1960	1940-1954	
Registre des métiers	1936-1960	1940-1958	
Faillites et liquidations	1891-1971		

* Jugements réunis aux jugements civils pour Dax; fonds du tribunal civil, puis du tribunal de commerce pour Mont-de-Marsan; fonds du tribunal de première instance pour Saint-Sever.

IV. Conseil de prud'hommes de Dax : non versé.

V. Justices de paix. (4 U, 1041, 1042, 1080 et 1202 W)

Regroupés sous les rubriques générales de «minutes» ou «jugements et actes divers» les documents sont parfois classés en séries particulières : jugements civils, jugements de simple police, selon les périodes. Cette sous-série est en cours de classement.

Aire-sur-l'Adour	An VII-1964	Parentis-en-Born	An IX-1959
Amou	An VIII-1959 (lac. 1828-1890)	Peyrehorade	An II..1966
Arjuzanx	1828-1887	Pissos	1800-1825, 1940-1957
Castets	An X-1959	Pouillon	An VIII-1963
Dax	An XI-1970	Roquefort	1792-1957 (lac.)
Gabarret	1792-1959	Sabres	An VIII-1828, 1940-1977
Geaune	An IX-1959 (lac. 1826-1943)	Saint-Martin-de-Seignaux	1800-1948 (lac. 1828-1860)
Grenade	1803-1959 (lac. 1828-1945)	Saint-Sever	An VIII-1827, 1910-1945
Hagetmau	An VIII-1959 (lac. 1829-1945)	Saint-Vincent-de-Tyrosse	An X-1969
Labrit	1801-1827, 1959-1964	Sore	An X-1827, 1910-1958
Mimizan	An X-1947	Soustons	An VIII-1959
Mont-de-Marsan	An VIII-1958	Tartas (est)	1807-1826
Montfort-en-Chalosse	1800-1955	Tartas (ouest)	1802-1827
Morcenx	1800-1827, 1888-1965	Villeneuve-de-Marsan	An VIII-1964 (fonds diversifié)
Mugron	An IX-1958		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (7 U 1 à 2) : jugements (An XI-1811) et procédures (An IX-1811).

2) Conseils de guerre spéciaux (7 U 14) : jugements (An XII-1809); jugements du conseil de guerre spécial de Dax classés en 3 U 2 561.

3) Cour prévôtale (7 U 3) : jugements et procédures (1816-1818).

4) Cour de justice et chambre civique (282, 1305, 1129 et 1156 W)

- arrêts et dossiers de procédure (classés sans suite et de non-lieu) de 1944 à 1945.
- Cf. A.D. des Pyrénées-Atlantiques (28, 31 W).

C. Fonds pénitentiaires (2 Y)

1) Prisons départementales (2 Y, 1147 à 48 W)

Outre les registres d'écrou, le fonds de la prison de Mont-de-Marsan comprend des registres comptables : dépenses (1864-1905), livres de pécule (1861-1921), relevé de travail des détenus (1895-1901), inscription des valeurs (1878-1879). Il comprend également des registres de détenus : libérations par mois (1891-1908), punitions (1863-1899), registres d'audiences (1913-1926), prescriptions à l'infirmerie (1883-1925), registres des visiteurs (1874-1897). Sont conservées les délibérations des commissions de surveillance de Mont-de-Marsan (1820-1880) et Saint-Sever (1838-1869). Les registres d'arrêt sont lacunaires pour le dernier quart du XIX^e siècle. Les documents postérieurs pour Mont-de-Marsan sont à la prison.

<i>Prison</i>	<i>Dax</i>	<i>Mont-de-Marsan</i>	<i>Saint-Sever</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1832...1934	1832...1920	1832...1926
- correction	1832-1943	1832-1920	1832-1926
- justice		1832-1929	
- simple police	1842-1945	1844-1927	1842-1926
- dettiers	1842...1934	1896-1915	1845-1926
- passagers civils	1866-1926	1847-1878	1842-1926
- passagers militaires	1846-1883	1848-1908	
- répertoires	1881-1934	1882...1945	1882-1924
* autres documents			
- contrôle nominatif	1875-1890	1841...1945	
- dossiers pénaux			
- ordres de services			

2) Centre d'internement de Mont-de-Marsan (Ys 1 à 17) : correspondance, dossiers des internés, internements de la Libération (1944-1946).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 44 à 66. Rapports de police et de gendarmerie avec relevés des crimes, délits et contraventions, tableaux sommaires des arrestations (1821-1938).

- 76 à 81. Correspondance de police du premier Empire (réfractaires, délits...)

- 144 à 151. Surveillance politique sous le Second Empire (dossiers individuels des condamnés et internés politiques).

Sous-série 3 M (713 à 746) : contentieux des élections (municipales surtout).

Sous-série 4 M :

- 105. Délits de chasse : amendes et condamnations (1872-1911).

- 405 à 430. Surveillance légale, avec dossiers individuels des libérés : conditionnels et relégués, interdits de séjour (1844-1960).

Sous-série 7 M (533 à 534) : délits forestiers (An XIII-1924).

Sous-série 8 M (40 à 49) : élections consulaires (P.-V. et listes) de 1886 à 1938.

Sous-série 10 M (15 à 23) : conseil de prud'hommes de Dax de 1853 à 1939 (création, organisation et élections)

Sous-série 4 N :

- 88 à 90. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An X-1939).

- 91 à 112. Bâtiments des prisons (An X-1939).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux de Dax (1824-1899), Mont-de-Marsan (1824-1958) et Saint-Sever (1839-1924).

Série Z : un article sur les prisons dans les sous-préfectures de Saint-Sever et Dax (commission de surveillance, personnel, nourriture...) de 1853 à 1926.

Loir-et-Cher

Archives départementales : Centre administratif, rue Louis-Bodin, 41 011 Blois Cedex
Renseignements mis à jour le 30 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Orléans

Première instance *Justices de paix*

Blois *Liste p. 541*

Romorantin

Vendôme

Tribunaux de commerce

Blois

Romorantin

Prud'hommes

Blois (1893)

Romorantin (1851)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental d'Orléans

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Blois (1871), Tours (1888), Poissy (1909), Fontevault (1926), Paris (1948)

- Prisons départementales : Blois, Romorantin, Vendôme

- Dépôt de mendicité de Blois (1847 ->)

- Jeunes détenus : Colonie agricole de Saint-Maurice à La Motte-Beuvron (1872 -> établissement d'éducation surveillée)

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Motte-Beuvron (1940-1944)

B. Instruments de recherche

Série U. Répertoire numérique dactylographié, par R. Reverchon, 1967, 294 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Restent à inventorier 15 ml environ.

Série Y. Répertoire numérique manuscrit sur fiches, par V. Berton, sous la direction de T. Burel, 1987.

C. Bibliographie

Aucante (Maryse), *Le Braconnage en Sologne de 1825 à 1875 dans l'arrondissement de Romorantin*, mémoire de maîtrise, Orléans, 1975, 98 p.

Barbureau (B.), *Les Relations sociales dans l'arrondissement de Blois de 1849 à 1860 d'après les témoignages judiciaires*, mémoire de maîtrise, Tours, 1976.

Boucher (Monique), *La «Colonie agricole» de Saint-Maurice (La Motte-Beuvron) 1872-1912*, mémoire de maîtrise, Tours, 1981.

Boucher (Monique), *La colonie agricole de Saint-Maurice 1872-1912, Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, 1980-1981, n° 6, p. 97-103.

Couvrat (Paul), *Les avoués de Vendôme (1800-1972)*, *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1973, p. 35-47.

Fis (Philippe), *Les Relations sociales dans l'arrondissement de Blois d'après les témoignages judiciaires (1857-1863)*, mémoire de maîtrise, Tours, 1976.

Picard (Eugène, Dr.), *Une visite à la colonie agricole et pénitentiaire de La Motte-Beuvron*, Orléans, Puget et Cie, 1875, 43 p.

II. SOURCES

A l'exception de quelques documents des années 1930-1940, les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées, répertoriées et d'accès facile. Beaucoup d'éliminations ont été faites dans les dossiers de procédure correctionnelle, les actes civils étant par ailleurs absents avant les années 1930.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation et listes du jury de 1816 à 1963 (lac. 1828-1920).
- dossiers de personnel judiciaire : juges de paix (An IX-1954), officiers ministériels (An VIII-1958; classés en 8 U); traitements des juges de paix (1864-1945) et des autres magistrats (An IX-1945).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An IX-1964).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1851-1962).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (9 U)

- arrêtés (An XI-1916).
- dossiers des affaires instruites (1891-1947).
- période > 1926 : Cf. A.D. du Loiret (série continue).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 11 Y)

a) Prisons départementales

- organisation : bâtiments (construction de la prison de Blois : 1914 à 1948), mobilier, règlements et circulaires (1819-1938).
- correspondance (1802-1945), rapports d'inspection (1869-1946) et commissions de surveillance (1816-1939).
- comptabilité : budgets (1824-1910), comptes de dépenses, entreprise générale (1812-1907), adjudications de fournitures (1820-1919).
- dossiers de personnel (1811-1945).
- détenus : états nominatifs et numériques, mouvement de population (début du XIX^e), transfèrements (1803...1935), travail, grâces (1818-1918), libérations conditionnelles (1886-1947); avec dossiers individuels des surveillés.

b) Dépôt de mendicité de Blois (10 Y) : organisation, règlements, comptes de gestion et affaires diverses (1848-1915).

c) Jeunes détenus (9 Y)

- correspondance, notices, contrôle et placements (à Mettray, avec rapports et états) des détenus (1838-1950).
- colonie de Saint-Maurice (documentation importante) : bâtiments et travaux (1878-1942), adjudications (1873-1951), budgets, comptes de gestion et pièces de comptabilité (1872-1953), dossiers de personnel (1872-1944), rapports et correspondance.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U¹ et 2)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An X à 1811.
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

2) Cour d'assises (2 U³)

- arrêts avec les comptes-rendus des sessions (1811-1936).
- dossiers de procédure de 1811 à 1936 (quelques affaires sont analysées).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les archives du tribunal de Vendôme ont été perdues par fait de guerre pour la période 1873-1940. Les versements récents sont classés en 1157, 1213 à 1216 W. Les documents non répertoriés des années 1930-1950 ont été identifiés d'après le bordereau de versement du tribunal de Blois (récolement incertain).

Les fonds des parquets ont quelques dossiers politiques et administratifs pour le XIX^e siècle; il y a surtout de belles séries de registres de crimes et délits, avec registres des P.-V. pour Blois (1943-1969) et registres d'inscription des condamnations à Vendôme (1839-1923).

Au civil les jugements ordinaires sont complets à Blois, ont des lacunes à Romorantin (déficit 1818-1826) et surtout à Vendôme (déficit 1873-1938). De même les jugements sur requêtes ont quelques lacunes dans les deux premiers tribunaux et semblent en déficit pour Vendôme. Les actes civils sont absents avant 1930 sauf pour les dossiers d'accidents du travail (ne sont gardés que les accidents ayant entraîné plus de 10 % d'invalidité; classés en partie en 10 U pour Blois et Romorantin).

En matière commerciale le tribunal de Vendôme a une vingtaine de dossiers de faillites pour le XIX^e siècle.

Au correctionnel, les jugements, complets à Blois (avec les jugements forestiers à part de 1800 à 1864), manquent de 1937 à 1946 à Romorantin et pour la période 1878-1939 à Vendôme. Les dossiers de procédure, triés, sont peu nombreux avant les années 1920.

<i>Tribunal</i>	<i>Blois</i>	<i>Romorantin</i>	<i>Vendôme</i>
Cotation	3 U 1 à 25	3 U 26 à 41	3 U 42
a) parquet			
- correspondance, rapports	1798...1905		An IV-1912
- dossiers de personnel			
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury		1935	
- statistiques	1825-1903		1829-1887
- relevé des crimes, délits	1815...1969	1811...1952	1811...1923
- registres des condamnés	1819-1959		
- procès-verbaux	1944...1969		
b) civil			
Délibérations du tribunal		An VIII...1950	1940-1944
- répertoires	An VIII-1951	1800-1959	1800...1953
- rôles		1804-1836	
- causes ordinaires	1801-1949	1800...1949	1800...1948
- jugements sur requêtes	An VII...1956	1829-1949	1941-1949
- référés	1899-1949	1901-1949	1941-1949
- divorces			1943-1945
- décès de militaires	1914-1923	1921	
- pupilles de la Nation	1938-1944	1944-1958	1941
- loyers	1937-1949	1931-1952	
- pensions	1920-1939		
- déchéance paternelle	1935-1951	1935-1944	
- interdictions			
- adjudications	1930-1950	1938-1954	
- expropriations	1840-1936	1817...1958	
- accidents du travail	1920-1950	1901-1958	
- ordres et contributions	An V...1939	1926-1940	1959
- successions (renonc...)	1928-1950	1930-1947	
- rapports d'experts	1939-1950	1930	1943
- enquêtes	1948-1949	1932-1945	
- testaments	1933-1949	1935-1939	
- dépôts			
- assistance judiciaire	1954, 1976		
c) commercial			
- jugements			
- inscription de privilèges			

<i>Tribunal</i>	<i>Blois</i>	<i>Romorantin</i>	<i>Vendôme</i>
- dépôt d'actes de sociétés			
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations			1800-1897
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1802-1949	1808...1949	1802...1949
- parties civiles		1837...1925	
- répertoires	1826...1949	1807...1959	1820...1951
* dossiers de procédure	1803-1949	1800-1936	1801...1950
* mineurs	1946-1957		

III. Tribunaux de commerce (6 U)

<i>Tribunal</i>	<i>Blois</i>	<i>Romorantin</i>
Cotation	6 U 1 à 2	6 U 3 à 5
- jugements	An IX-1932	An XI...1940
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		1883-1940
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations		1810...1874 (2 art.)
- marques de fabriques		1891-1942

IV. Conseils de prud'hommes (5 U, 1211 W)

<i>Tribunal</i>	<i>Blois</i>	<i>Romorantin</i>
Cotation	1211 W	5 U
Jugements	1940-1957	1903-1940
Conciliations		1912-1939
Dossiers de procédure	1949, 59, 69, 79	
Contrats d'apprentissage	1949, 59, 69, 79	

V. Justices de paix (4 U, 1201 W)

Classés en «minutes d'audiences» (avec répertoires, conciliations), «jugements du tribunal de police» (et «actes de sociétés» pour les villes), les documents sont représentés en majorité jusqu'aux années 1930.

Blois (est)	An IX-1953
Blois (ouest)	An IX-1953
Blois (simple police)	An IX-1938
Bracieux	An IX-1953
Contres	An IX-1953
Droué	An IX-1934
Herbault	An VIII-1956
Lamotte-Beuvron	An IX-1935
Marchenoir	An IX-1953
Mennetou-sur-Cher	An IX-1937
Mer	An IX-1952
Mondoubleau	An IX-1934
Montoire-sur-le-Loir	An IX-1929

Montrichard	An IX-1935
Morée	An IX-1934 (lac.)
Neung-sur-Beuvron	An IX-1935
Ouzouer-le-Marché	An IX-1953
Romorantin	An IX-1935
Saint-Aignan-sur-Cher	An IX-1952
Saint-Amand-Longpré	An IX-1935
Salbris	An IX-1935
Savigny-sur-Braye	An IX-1929
Selles-sur-Cher	An IX-1935
Selommes	An IX-1934
Vendôme	An IX-1836, 1930-1934

VI. Juridictions spéciales (7 U)

1) Tribunal spécial, Cour prévôtale : fonds non représentés

2) Cours de justice et chambres civiles 1944-1945 (7 U²)

- arrêts, dossiers de la Chambre civile; dossiers de procédure de la Cour de justice.
- Cf. A.D. du Loiret : série continue, entrée «Cour de justice et chambre civile».

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (5 Y)

Les registres d'écrou sont versés aux A.D. pour le XIX^e siècle, sans lacune notable. Il existe des «écrous provisoires» pour Blois (1833-1880) et Vendôme (1840-1876). Les écrous postérieurs sont à la maison d'arrêt de Blois (lacunes probables pour la première moitié du XX^e siècle ?)

<i>Prison</i>	<i>Blois</i>	<i>Romorantin</i>	<i>Vendôme</i>
Cotation	5 Y 30 à 135	5 Y 136 à 163	5 Y 164 à 199
- arrêt	1809-1900	1862-1896	1807...1902
- correction	1827-1902	1857-1897	1823-1909
- justice	1820-1903		
- simple police	1844-1888	1857-1890	1844-1910
- dettiers	1832...1901	1885-1898	1885-1925
- passagers civils	1814-1902	1850-1894	1843-1911
- passagers militaires	1857-1878		An IV...1904
- répertoires	1895-1924		
- contrôle nominatif	1884-1897		

2) Centre d'internement de La Motte-Beuvron (R, non coté)

- organisation, comptabilité, travail, personnel et fiches nominatives des détenus étrangers de 1940 à 1944 (3 art.).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 35 J : dossiers des avoués Martellière à Vendôme pour les XIX et XX^e siècle (326 art.).

Sous-série 4 M :

- 85 à 96. Rapports des commissaires de police (par cantons) de 1853 à 1903.
- 98 à 126. Rapports de police et de gendarmerie (An VIII-1940).
- 240 à 242. Condamnés politiques de 1851 à 1852 (déportations, grâces).
- 386 à 471. Surveillance légale : dossiers individuels de délivrance des passeports (An VIII-1885), interdits de séjour (1886-1920).

Sous-série 7 M 389 à 392. Eaux et forêts : délits forestiers et jugements (1800-1820).

Sous-série N :

- 20 à 29 N. Bâtiments des tribunaux (An XII-1950).
- 30 à 36 N. Bâtiments des prisons (An XII-1933).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Blois de l'An II à 1956 (55 Q), Romorantin de l'An III à 1935 (349 Q) et Vendôme de 1790 à 1899 (444 Q).

4 W. 504 à 509. Dossiers sur la prison de Blois et les condamnés (1940-1956).

Série Z : rapports de police, surveillance légale, dossiers sur les prisons (avec délibérations des commissions de surveillance) pour Romorantin (1Z) et Vendôme (2 Z).

Loire

Archives départementales : Rue Barrouin, 42 000 Saint-Etienne
Renseignements mis à jour le 7 août 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Lyon

Cour d'assises siégeant à Montbrison

Première instance *Justices de paix*

Montbrison

Liste p. 546

Roanne

Saint-Etienne

Tribunaux de commerce

Roanne (1835)

Saint-Etienne

Prud'hommes

Charlieu (1855)

Chazelles (1882-1900)

Firminy (1907)

Roanne (1843)

Rive-de-Gier (1896)

Saint-Chamond (1811)

Saint-Etienne (1810)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lyon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Lyon (1871), Saint-Etienne (1897), Lyon (1909)
- Prisons départementales : Montbrison, Roanne, Saint-Etienne
- Jeunes détenus : colonie agricole de Saint-Joseph («les Bleus») à Saint-Genest-Lerpt (fin XIX^e siècle); Institut d'éducation surveillée à Saint-Jodard (1944-1982)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Saint-Etienne (caserne Grouchy et rue Victor Duchamp), Briennon

B. Instruments de recherche

- U 1-2125 : Répertoire numérique dactylographié, 590 fiches [Provisoire].
 - Sous-série 4 U (Cour d'assises). Arrêts de condamnation et ordonnances d'acquiescement et dossiers de procédure : répertoire manuscrit, par R. Gayton et G. Mure, 519 p.
 - Sous-série 8 U (Justices de paix). Répertoire manuscrit des justices de Chambon-Feugerolles, Charlieu, Firminy, La Pacaudière, Perreux, cantons de Saint-Etienne, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Haon-le-Châtel, par R. Gayton et G. Mure, 15 p. [Provisoire]
- Série Y. Répertoire méthodique manuscrit complet, 250 fiches. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

- Chatelard (Claude), Crime et criminalité dans l'arrondissement de Saint-Etienne au XIX^e siècle, exposé de soutenance de thèse, *Bulletin du Centre d'Histoire régionale de Saint-Etienne*, 1979, n° 1, p. 53-63.
- Chatelard (Claude), *Crime et criminalité dans l'arrondissement de Saint-Etienne au XIX^e siècle*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 1981, 408 p.

- Estier (Robert), Les faillites, instrument d'histoire économique : l'exemple de la région roannaise dans le deuxième quart du XIX^e siècle, *Bulletin du Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise*, 1973, n° 4, p. 17-59.
- Fraissinet (Jacqueline), *L'Activité de la cour d'assises de la Loire (1830-1848)*, mémoire de maîtrise, Saint-Etienne, s.d.
- Latta (Claude), Pabiou (Michel), *Rue des prisons : à travers l'histoire judiciaire de Montbrison : magistrats, prisons et procès*, Montbrison, imp. Cerisier, 1984, 143 p.
- Menard (François), *Historique du Palais de Justice [de Saint-Etienne]*, 1963, dactylo., 15 p.
- Peyrard (Jean), *Avec les brigands et bandits de grand chemin, en Loire, Haute-Loire, Ardèche*, Saint-Etienne, Le Hénaff, 1981, 230 p.
- Portallier (Antonin), *Etude historique sur les juridictions consulaires : le Tribunal de commerce de Saint-Etienne et son aïeule, la Conservation de Lyon*, Saint-Etienne, Impr. J. Theolier, 1909, 373 p.

II. SOURCES

Hormis la cour d'assises et quelques justices de paix les archives judiciaires, dont les versements aux A.D. sont très incomplets, sont répertoriées de manière imparfaite (en U, série continue). L'accès à des fonds pauvres reste difficile.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, continu, W 85)
 - Les documents susceptibles de rentrer dans cette catégorie semblent peu nombreux :
 - renseignements et dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1930).
 - formation et listes du jury (1830...1920).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (U, continu et K)
 - arrêtés de l'An IX à 1896 (en série K). Les arrêtés sont ensuite avec les dossiers d'instruction.
 - dossiers de procédure (1845-1927) classés par thèmes (principalement dommages et règlements de travaux de 1868 à 1927).
 - période > 1926 : Cf. A.D. du Rhône (11 U).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, 2 et 85 W)
 - a) prisons départementales
 - administration : règlements, rapports et inspections (An XI-1838), surveillance (1863-1900), budgets (1858-1907), fournitures (1832-1892), cahiers des charges (1857-1933), voitures cellulaires (1838-1882), mouvement des prisons (1812-1862).
 - personnel : dossiers individuels (jusqu'à 1949) et traitements (1854-1894).
 - détenus : dossiers des libérés conditionnels et interdits de séjour (jusqu'à 1950), des jeunes détenus (1853-1893), autorisations de visites (1879-1933), grâces (1837-1864), évasions (1825-1884).
 - b) dépôts de mendicité : Savigneux (1812-1819), organisation (1859-1863), rapports avec le dépôt d'Albigny dans le Rhône (1860-1877).

B. Fonds des Tribunaux

I Tribunal criminel et cour d'assises

- 1) Tribunal criminel et Cour de Justice criminelle
 - Fonds réuni provisoirement avec celui du «tribunal correctionnel» de Montbrison (U 415 à 497).

2) Cour d'assises (4 U)

- arrêts (1811-1938).
- dossiers de procédure (1812-1845, 1860-1938). Le répertoire donne jusqu'à 1905 les noms des accusés et la nature des crimes.

II. Tribunaux de première instance

Les fonds de ces tribunaux, classés en U continu et 10, 1119 et 1147 W, sont très incomplets.

Seul Saint-Etienne a une documentation relativement importante, en particulier pour les fonds du parquet avec procès-verbaux et plaintes pour 1940-1956 (et registres des P.V. de 1923 à 1952).

Au civil, des jugements ordinaires existent à Montbrison pour le XIX^e siècle; ils sont complets à Saint-Etienne de 1809 à 1932, lacunaires à Roanne avant 1870 (et avant 1900 pour les requêtes). Seul Saint-Etienne a des séries d'adjudications et de rapports d'experts (dont ceux des Houillères de 1864 à 1962).

Au correctionnel, les jugements paraissent incomplets pour la première moitié du XIX^e siècle à Saint-Etienne et avant 1870 à Roanne. Les dossiers de procédure (mal identifiés dans le répertoire) existent pour le début du XIX^e siècle à Montbrison (important) et Roanne (très faible), et pour la période 1920-1933 à Saint-Etienne.

<i>Tribunal</i>	<i>Montbrison</i>	<i>Roanne</i>	<i>Saint-Etienne</i>
Cotation	U, non inv.	U, continu et W	U, continu et W
a) parquet			
- correspondance, rapports			
- dossiers de personnel			
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury			
- statistiques			
- relevé des crimes, délits			1923-1952
- registres des condamnés			
- procès-verbaux			1940-1956
b) civil			
Délibérations du tribunal			
- répertoires			
- rôles			
- causes ordinaires	XIX ^e s.-1958	1843..1934	1809-1932
- jugements sur requêtes		1806..1949	
- référés			
- divorces			1956
- décès de militaires		1920-1921	
- pupilles de la Nation		1919	
- loyers		1922-1939	
- pensions			
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications			An VIII-1936
- expropriations		1857..1921	
- accidents du travail			
- ordres et contributions			
- successions (renonc...)			
- rapports d'experts			An VIII-1933
- enquêtes			
- testaments			
- dépôts			
- assistance judiciaire			
c) commercial			
- jugements			
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés			
- registre du commerce			
- registre des métiers			

<i>Tribunal</i>	<i>Montbrison</i>	<i>Roanne</i>	<i>Saint-Etienne</i>
- faillites et liquidations			
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	XIX ^e siècle	1849...1934	An X...1954
- parties civiles	XIX ^e -XX ^e s.	1826-1914	
- répertoires			1945-1950
* dossiers de procédure	An VIII-1821	An VIII-1830	1871...1933
* mineurs			

III. Tribunaux de commerce : fonds non représentés

IV. Conseil de prud'hommes de Saint-Etienne (651 et 674 W)

- minutes de jugements : mines, métallurgie et transports (1910-1975); bâtiment et industries diverses (1906-1965); commerce (1910-1967); tissus (1890-1967).
- contrats d'apprentissage de 1937 à 1966 (même classement).
- dépôts de modèles XX^e siècle (idem).

V. Justices de paix (U, continu et 8 U; 1007, 1155 et 1161 W)

Les documents classés en série continue concernent les premières décennies du XIX^e siècle et sont regroupés en séries chronologiques de «minutes» ou «pièces diverses» selon les justices. Ceux classés en 8 U (Cf. la liste dans les instruments de recherche) sont répertoriés avec une grande précision, le détail du classement par types de documents facilitant les recherches thématiques. A Saint-Etienne, les archives des deux cantons ouest et est avant leur division en 1861 paraissent complètes depuis l'An IX.

Belmont	An VII-1937 (lac.)	Saint-Bonnet-le-Château	An IX-1830
Boën	1816-1860	Saint-Chamond	
Bourg-Argental		Saint-Etienne (nord-est)	1861-1911
Chambon-Feugerolles (Le)	1809-1948	Saint-Etienne (nord-ouest)	1861-1908
Charlieu	An X-1941	Saint-Etienne (sud-est)	1861-1913
Chazelles-sur-Lyon	1802-1824	Saint-Etienne (sud-ouest)	1860-1911
Feurs	An IX...1830	Saint-Galmier	An IX-1830
Firminy	1905-1952	Saint-Genest-Malifaux	An VIII-1934
Montbrison	An X-1830	Saint-Georges-en-Couzan	
Néronde	An III-1949 (lac.)	Saint-Haon-le-Châtel	An IX-1934
Noirétable		Saint-Héand	An II-1929
Pacaudière (La)	An VIII-1931 (lac. 1831-1864)	Saint-Jean-Soleymieux	IX-1830 (et 4 art. XIX ^e -XX ^e s.)
Pélussin	An IX-1830	Saint-Just-en-Chevalet	An IX-1942
Perreux	An IX-1942 (lac. 1831-1900)	Saint-Rambert	An IX-1830
Rive-de-Gier	1809-1842	Saint-Symphorien-de-Lay	An VIII-1943
Roanne	An IX-1940	Saint-Germain-Laval	An VIII-1939

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale : fonds confondu avec celui du tribunal correctionnel de Montbrison (U 415 à 497).

2) Cour prévôtale : pièces d'information de 1816 à 1817 (U 114).

3) Cour de justice et chambre civique (85 W) : audiences de la chambre civique et dossiers de la Cour de justice (85 W 89 et 92). Cf. A.D. du Rhône (271, 394, 1065 et 1632 W).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou ne sont versés aux A.D. que jusqu'au début des années 1860. Pour Roanne et Saint-Etienne le répertoire ne distingue pas la nature des registres. Les documents postérieurs sont conservés aux maisons d'arrêt de Roanne et Saint-Etienne (lacunes 1860-1900 ?).

<i>Prison</i>	<i>Montbrison</i>	<i>Roanne</i>	<i>Saint-Etienne</i>
* registres d'écrou :		[An VIII-1864]	[An X-1864]
- arrêt	1832-1862		
- correction	1845-1861		
- justice	1835-1859		
- simple police			
- dettiers		1829-1855	
- passagers civils	1833-1862		
- passagers militaires		An VIII-1829	
- répertoires			

2) Autres établissements

a) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (85 W)

- 34 et 84. Internements administratifs (1944-1945).
- 87 à 88. Archives du centre de Grouchy.

b) Institut d'éducation surveillée de Saint-Jodard (1174 W)

Dossiers d'anciens élèves nés de 1925 à 1965 (avec registres d'entrée).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (cotation du répertoire imprimé, avec M supplément : Ms) :

- 10 M. Condamnés et surveillés politiques de 1852 à 1864 (10 M 49 à 50).
- 18 M. Surveillance légale de l'An IX à 1867 (Ms : registre des surveillés de 1877 à 1885).
- 21 M. Rapports de police et de gendarmerie de l'An IX à 1918 (Ms : rapports de 1814 à 1939).
- 74 M. Tribunaux de commerce : organisation et élections de l'An VIII à 1894 (Ms : de 1870 à 1934).
- 89 M. Conseils de prud'hommes : *idem*, de 1807 à 1913 (Ms : organisation, fonctionnement de 1847 à 1950; élections de 1972 à 1938).

Série N Bâtiments départementaux :

- tribunaux de l'An IX à 1894 (N 1163 à 1169).
- prisons de l'An IX à 1877 (N 1160 à 1162).

Série Q. Enregistrement. Actes judiciaires des bureaux de : Montbrison (1791-1899), Roanne (1791-1899), Saint-Etienne (1792-1912). Roanne et Saint-Etienne ont également des séries distinctes pour les actes de tribunaux de commerce et de justices de paix. La plupart des autres bureaux ont des séries d'actes de justices de paix pour tout ou partie de la première moitié du XX^e siècle.

Série R (continu) :

Il y a apparemment peu de documents sur les conscrits réfractaires du premier Empire. Un article fait référence à des arrêts de conseils de guerre de l'An IV à 1813 (R 793).

Série V : dossiers sur la Maison maternelle de Saint-Genest-Lerpt. (V 507 à 508)

Loire (Haute-)

Archives départementales : Avenue de Tonbridge, Quartier de Guitard, 43 000 Le Puy-en-Velay
Renseignements mis à jour le 2 août 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Riom

Première instance

Brioude

Le Puy

Yssingeaux

Justices de paix

Liste p. 551

Tribunaux de commerce

Brioude

Le Puy

Prud'hommes

Le Puy (1843)

St-Didier-la-Séauve (1883)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Aurillac (1871), Rodez (1888), Saint-Etienne (1897), Riom (1909), Nîmes (1926), Lyon (1948)

- Prisons départementales : Brioude, Le Puy, Yssingeaux

- Jeunes détenus : Maison de redressement du Bon Pasteur (1918-1948 ?), Œuvre des petits bergers des Cévennes (XX^e siècle)

- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : La Chartreuse du Puy

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Chambon sur-Lignon (Les Roches), Brive-Charensac (La Chartreuse), Espaly-Saint-Marcel, Tavas (2^e guerre mondiale)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Haute-Loire, par Y. Soulingeas, 1983, 282 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique dactylographié complet, par E. Delcambre et successeurs, 1981, 125 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par E. Leroux, 1954, 14 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Arnaud (Gérard), *La Délinquance dans l'arrondissement du Puy de 1849 à 1870*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1985, 2 vol. 169-255 p.

Boyer (Fernand), *La Cour d'assises de la Haute-Loire de 1811 à 1975*, *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole*, publié par la Société académique du Puy, 1982, tome 58, p. 39-85.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont répertoriées de manière défectueuse (un répertoire U en série continue, et un répertoire par tribunaux) pour les versements anciens. Les versements récents bénéficient de bordereaux W détaillés et précis. Les informations données ci-dessous sont incertaines et provisoires pour le XIX^e siècle.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U continu, 40 U)

- formation et listes du jury (1828-1872).
- personnel judiciaire (An VIII-1862) et états de traitements (1867-1885).
- listes électorales et procès-verbaux d'élections aux tribunaux de commerce : Le Puy de 1816 à 1953 (40 U 2) et Brioude de 1827 à 1953 (40 U 3).
- statistiques (civiles et commerciales) de 1830 à 1845.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (U continu, K, 562 W)

- arrêtés (An VIII-1905).
- dossiers des affaires en instance (1795-1833, 1884-1929); dossiers du greffe annexe (1924-1935) en 562 W.
- période > 1926 : Cf. A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 9 Y)

a) prisons départementales

- organisations : inspections, règlements, bâtiments, état sanitaire (1800-1938).
- comptabilité : états des dépenses (1800-1924), entreprise générale (1859-1920).
- dossiers du personnel, classés par établissement (1798-1925).
- détenus : états numériques et nominatifs (An VII-1857), libérations conditionnelles (1883-1925), grâces (1803-1934), transferts (An VIII-1916), relégations (1886-1913).

b) dépôt de mendicité : projets de création (1808-1812); traités et correspondance avec le dépôt de Rabès (1810-1899).

c) jeunes détenus : correspondance (1836-1864), dossiers individuels (1833-1912), libérations, transferts, évasions (1826-1938); maison de redressement du Bon Pasteur (1918-1948); œuvre des Petits bergers des Cévennes.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (U continu, 2 U, 1073 W)

- arrêts (An VIII-1811, 1816-1859, 1870-1928).
- dossiers de procédure de 1870 à 1954 (partie récente en 1073 W).

II. Tribunaux de première instance (2-4 U)

La plupart des documents sont classés en sous-séries 2 à 4 U et en W (456 à 462, 530, 565, 569, 1007 à 1009, 1016, 1037 à 1039, 1050, 1066 à 1073 W). Un versement particulier du tribunal de Brioude est inventorié sous forme d'un fichier spécifique («tribunal de Brioude»).

Les fonds des parquets (en W surtout) sont importants et diversifiés bien que concernant surtout le XX^e siècle. Outre des dossiers de personnel, il faut noter la présence de séries de registres des procès-verbaux, crimes et délits et de registres de procédures des juges d'instruction, particulièrement importantes pour Le Puy (XIX^e-XX^e siècles).

Au civil, les jugements ordinaires paraissent complets jusqu'en 1959 (avec séries de qualités à Brioude et Yssingeaux). Les jugements sur requêtes sont plus lacunaires : déficits de la 2^e moitié du XIX^e siècle (sauf homologation des actes de notoriété) à Brioude, de la 1^e moitié du XIX^e siècle au Puy, des périodes 1830-1849 et 1877-1926 à Yssingeaux. Les séries d'actes civils, de dossiers d'accidents du travail sont importantes.

En matière commerciale, le tribunal d'Yssingeaux n'a pas de dossiers de faillites. Les jugements sont réunis aux jugements civils.

Au correctionnel, les jugements paraissent complets sauf à Yssingeaux où ils ne sont représentés que depuis 1895. Les dossiers de procédure bien conservés depuis 1930 (avec séries particulières pour les délits de pêche et de contributions) sont très lacunaires avant cette date : quelques dossiers à Brioude (An IX-1824, 1878-1895), au Puy (1915-1921) et à Yssingeaux (1883-1897).

<i>Tribunal</i>	<i>Brioude</i>	<i>Le Puy</i>	<i>Yssingeaux</i>
Cotation	3 U + fichier	2 U	4 U
a) parquet			
- correspondance, rapports	1914-1958	1912-1963	1909-1958
- dossiers de personnel			
° magistrats	1832-1959	1817-1959	1808...1959
° officiers ministériels	1868-1958	1869-1955	1891-1968
- formation, listes du jury			
- statistiques	1910...1957	1869...1946	1921-1955
- relevé des crimes, délits	1943-1959	1828...1959	1947-1959
- registres des condamnés	1955-1958	1848-1911	
- procès-verbaux	1931...1954	1930-1958	1924...1958
b) civil			
Délibérations du tribunal	1826-1835	An VIII-1835	
- répertoires	An VIII-1895	An VIII...1935	1867-1897
- rôles	1865...1945		1936-1940
- causes ordinaires	An VIII-1959	An X-1954	An VIII-1959
- jugements sur requêtes	An VII...1951	1851-1959	1829...1958
- référés	1820...1959	1840-1958	1808...1945
- divorces	1930...1942	1929-1954	1933...1952
- décès de militaires	1920-1921		
- pupilles de la Nation	1918...1958	1921-1959	1918...1958
- loyers	1939...1959	1922-1970	1905...1961
- pensions		1947-1961	
- déchéance paternelle		1953-1959	1935-1958
- interdictions			
- adjudications	1814-1955	1820-1958	1860-1959
- expropriations	XIX ^e -1955	1846-1958	1792-1957
- accidents du travail	1899-1958	1899-1972	1928-1958
- ordres et contributions	1807...1954	1870-1922	1818-1902
- successions (renonc...)	An XI-1925	1825-1960	An II-1926
- rapports d'experts	1801-1958	1835-1958	An VIII-1958
- enquêtes	An II-1928	1840-1954	An X...1955
- testaments	1834-1931	1917-1929	1809...1952
- dépôts	1806...1936	An X...1961	1808...1959
- assistance judiciaire	1880-1956		1943-1955
c) commercial			
- jugements			
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés			1872...1961
- registre du commerce			1920-1944
- registre des métiers			1937-1944
- faillites et liquidations			
- marques de fabriques			XX ^e siècle
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII-1920	1811-1927	1895...1953
- parties civiles	1905-1924		
- répertoires			
* dossiers de procédure	An IX...1959	1915...1973	1883...1964
* mineurs	1941...1951	1936-1961	1943-1951

III. Tribunaux de commerce

<i>Tribunal</i>	<i>Brioude</i>	<i>Le Puy</i>
Cotation	1076 W	41 U et 504, 565 W
- jugements	An VIII-1920	An IX-1850, 1912, 1924-1929
- inscription de privilèges	1899-1955	
- dépôt d'actes de sociétés	1872-1955	1818-1938
- registre du commerce	1920-1924	
- registre des métiers		1936-1954
- faillites et liquidations	1809-1955	XIX ^e -XX ^e siècle
- marques de fabriques	XIX ^e -XX ^e siècle	1861-1947

IV. Conseils de prud'hommes

Seul Le Puy a des documents provenant du Conseil (43 U 2) :

- jugements (1856-1898) et registre des décisions des bureaux particuliers et généraux (1844-1890).
- rapports (1850-1892).
- dessins et modèles déposés (1854-1901).
- élections et listes électorales (1851-1954).

Les documents du Conseil de Saint-Didier en Velay (43 U 3) sont probablement d'origine préfectorale : organisation (1857-1938), élections (1902-1954).

V. Justices de paix

Inventoriés en série U (5 à 32 U) et en W (569, 1023 à 1036, 1091 et 1099 W), les documents sont classés chronologiquement en séries uniques le plus fréquemment («jugements, actes civils et simple police»; «jugements, procès-verbaux et actes divers»).

Allègre	An XI-1958 (lac. 1831-1869)	Paulhaguet	An VIII-1938
Auzon	An VIII-1938	Pinols	An VIII-1937 (lac. 1831-1919)
Bas-en-Basset	An VIII-1959	Pradelles	1825-1958 (lac. 1830-1946)
Blesle	An VIII-1830	Puy (Le) (nord-ouest)	An VIII-1958 (lac.)
Brioude	An VIII-1938	Puy (Le) (sud-est)	An VIII-1958
Cayres	An VII-1959 (lac. 1831-1909)	Retournac	1932-1959
Chaise-Dieu (La)	An VIII-1830	Saint-Didier-la-Séauve	An X-1946 (lac.)
Craponne	An VIII-1830	Saint-Julien-Chapteuil	An VIII-1943
Fay-le-Froid	An VIII-1958	Saint-Paulien	An VIII-1958
Langeac	An VIII-1938	Saugues	An IX-1958 (lac.)
Lavoûte-Chilhac	1800-1938	Solignac-sur-Loire	An VIII-1959
Loudes	An VIII-1941	Tence	An VIII-1962 (lac.)
Monastier (Le)	An VIII-1830	Vorey	An VIII-1934
Monistrol-sur-Loire	An VIII-1958	Yssingeaux	An X-1945 (lac. 1828-1860)
Montfaucon	An VIII-1962 (lac.)		

VI. Juridictions temporaires

1) Cour prévôtale (U 5208) : dossiers et jugements (1815-1816).

2) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (15 à 17 Y)

Les registres d'écrou ne sont versés aux A.D. que jusqu'au début des années 1860 (avec registres d'«arrêt» à caractère général probablement). Les écrous postérieurs sont à la maison d'arrêt de Le Puy.

<i>Prison</i>	<i>Brioude</i>	<i>Le Puy</i>	<i>Yssingeaux</i>
Cotation	16 Y	15 Y	17 Y
* registres d'écrou :			
- arrêt	1832-1851	An X-1863	1832-1860
- correction			
- justice		An X-1844	
- simple police		1855-1863	
- dettiers	1856-1863	1808-1829	
- passagers civils	1851-1861	1855-1863	
- passagers militaires			
- répertoires			

2) Centres d'internement

a) 1^e guerre mondiale : R 6851 un dossier sur le dépôt de La Chartreuse ?

b) 2^e guerre mondiale

- R 6475 : archives de la Chartreuse et d'Espaly (1943-1945).
- R 6605 : internements administratifs (1942-1945).
- R 6391 : internés au camp de Tence (1939-1941).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 J. Dossiers de l'étude Serres, avoué à Yssingeaux (2^e moitié du XX^e siècle).

Série M :

- 5 M. Police générale. Rapports de police divers (dont «crimes et délits»), classés par ordre de succession des régimes politiques (An VIII-1942).
- 5 Mbis. Rapports de police et gendarmerie de l'An IX à 1950 (avant 1870 surtout).
- 7 M. Sûreté générale. Documents sur les condamnés libérés, surveillés... classés par ordre de succession des régimes politique (An VIII-1946).
- 17 M. Statistique : judiciaire (1837), pénitentiaire (1836-1955).

Sous-série 7 N. Bâtiments départementaux :

- 11 à 16. Tribunaux (An IX-1927).
- 21 à 28. Prisons (An VIII-1890).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires :

- Brioude 1791-1899 (3 Q 992 à 1249)
- Le Puy 1791-1900 (3 Q 4617 à 5123)
- Yssingeaux 1791-1899 (3 Q 7652 à 1836)

Série R (série continue) :

- nombreux documents sur les réfractaires, déserteurs et insoumis du premier Empire (avec jugements de conseils de guerre de l'An VIII à 1816 et amnistie de l'An VIII à 1830).
- jugements de conseils de guerre de 1830 à 1856 (R 5941) et de 1870 à 1871 (R 5700).

Loire-Atlantique

Archives départementales : 6, rue de Bouillé, 44 000 Nantes
Renseignements mis à jour le 15 décembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rennes

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Ancenis (-> 1931)	Liste p. 557	Nantes	Nantes (1840)
Châteaubriant		Saint-Nazaire (1911)	Saint-Nazaire (1866)
Nantes			
Paimbœuf			
Savenay (-> Saint-Nazaire en 1868)			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nantes en 1926 (ressort : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan et Vendée).

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nantes (1871), Rennes (1909)
- Prisons départementales : Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf, Savenay -> Saint-Nazaire
- Dépôt de mendicité Saint-Jacques à Nantes
- Jeunes détenus : refuge des Dames Blanches à Nantes
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Guérande
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Choisel à Châteaubriant (1940-1949) et Centre du Boccage (1944-1946)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Loire-Atlantique, par H. de Berranger, 2 vol., in-8°, tome II : séries J à Z, 1964, 185 p.

Série K. Répertoire numérique imprimé par B. Pocquet du Haut-Jussé, Nantes, 1920.

Sous-séries 42 K à 44 K (Conseil de préfecture; conseil interdépartemental de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée; préfecture de Loire-Atlantique) : Répertoire numérique manuscrit complet, environ 150 fiches en 1983.

Série U. Répertoire numérique manuscrit complet, environ 4500 fiches en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

Série Y. Répertoire numérique manuscrit complet, environ 200 fiches en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Berranger (H. de), La Cour prévôtale de la Loire-Inférieure (1816-1818), *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1970-1971, tome 109-110, p. 26-34.

Coirier (Luc), *Les Créations de sociétés industrielles et commerciales à Nantes de 1861 à 1871*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1972.

Detoc (Henri), *La Criminalité en Loire-Inférieure 1815-1830*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1980.

- Fariat (Philippe), *La Criminalité en Loire-Inférieure sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1976.
- Grisaud (M.-H.), *La Création des sociétés commerciales et industrielles à Nantes de 1842 à 1851*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1973.
- Guillet (Françoise), *Transmission des terrains communaux en Bretagne de 1789 à 1884 et particulièrement dans l'arrondissement de Châteaubriant*, doctorat de 3^e cycle, histoire du droit, Rennes I, 1981.
- Lehebel (Jacques), *La Criminalité en Loire-Inférieure de 1870 à 1890*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1977.
- Nicou (Guy), *Les Créations des sociétés industrielles et commerciales à Nantes de 1816 à 1842*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1973.
- Paquier (Jacques), *La Criminalité en Loire-Inférieure de 1890 à 1914*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1977.
- Richard (Françoise), *La Criminalité en Loire-Inférieure 1850-1870*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1979.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires, importants et versés en général jusqu'à la fin de la période, ne sont pas classés, mais bénéficient de répertoires sur fiches (U, U supplément, et W) qui permettent un accès facile aux documents.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1U, W)

- organisation des tribunaux et assistance judiciaire (An VIII-1939).
- formation et listes du jury criminel (1811-1937) et du jury d'expropriation.
- dossiers de personnel (peu de dossiers individuels) de l'An VIII à 1965.
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1939).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1827-1965).
- recours en grâce (1840-1909; 1933-1940); statistiques de jugements (An X-1811).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture et Conseil interdépartemental de Préfecture (K, 42 à 44 K, 19 W)

- arrêtés et décisions (An VIII-1926).
- dossiers de procédure (milieu XIX^e siècle - 1926) : classement détaillé par affaires.
- Conseil Interdépartemental de Préfecture : pour chaque département du ressort : décisions et dossiers des affaires jugées (jusqu'à 1970).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) prisons départementales

- organisation : règlements (1810-1885).
- rapports annuels (1861-1935) et commissions de surveillance (par prison).
- comptabilité : entreprise de services et budgets (depuis la fin du XIX^e siècle).
- dossiers de personnel (série générale : traitements, nominations, notations depuis 1857, états disciplinaires; série par prison, importante pour Nantes de l'An VI à 1946).
- détenus : libérations conditionnelles (1890-1940), travail (1893-1943), détenus politiques (1901-1932), évasions, plaintes, incidents (XX^e siècle).

b) dépôt de mendicité de Saint-Jacques : création, suppression (1809-1854).

c) jeunes détenus : rapports trimestriels; libérations provisoires (1919-1939); correction paternelle (1893-1928).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts de l'An VIII à 1810 (avec ceux du Tribunal spécial); jugements d'appels correctionnels (An VIII-1811).
- mises en accusation et procédures criminelles (An X-1811).

2) Cour d'assises (5 U)

- arrêts de 1811 à 1958 (de 1812 à 1850 : arrêts avec les dossiers de procédure). Lacunes : 1873-1875, 1877, 1931-1939.
- dossiers de procédure de 1811 à 1958 (série complète avec relevé sur les fiches du répertoire des affaires à caractère politique et social).

II. Tribunaux de première instance (6 à 15 U).

Les fonds versés jusqu'à 1958 et au-delà, sauf pour Ancenis dont les documents sont conservés jusqu'en 1926, sont analysés dans les fichiers pour les dossiers de personnel (parquets), les partages de communaux, expropriations, dossiers de faillites, rapports de mer et affaires à caractère politique ou social pour les procédures correctionnelles.

Les fonds des parquets sont importants à Châteaubriant, Saint-Nazaire et surtout à Nantes, en particulier pour le XX^e siècle. Les rapports de gendarmerie et police antérieurs à 1926 sont classés en 19 U.

Au civil, les jugements ordinaires sont relativement complets, sauf à Châteaubriant (déficit 1824-1831) et Saint-Nazaire (lacunes probables au XIX^e siècle). Ils sont réunis à des séries de «minutes» à Ancenis (An IX-1931) et à Châteaubriant (1875-1926). Des séries de qualités existent pour Châteaubriant (1885-1926), Nantes (1807-1937) et Saint-Nazaire (1928-1940). Les jugements sur requêtes sont très souvent rassemblés avec les actes civils dans des séries de «pièces de procédure» (An IX-1853) et «minutes» (1850-1931) à Ancenis; de «pièces diverses» (An IX-1874) et «minutes» (1875-1926) à Châteaubriant; d'«actes et pièces déposées» à Nantes de 1806 à 1930; de «minutes» de l'An X à 1939 à Paimbœuf. A noter l'importance des partages de communaux, landes et marais (cf. également l'assèchement des Donges) qui s'accompagnent de collections de plans.

En matière commerciale, les jugements sont le plus souvent réunis à ceux du civil. Les fonds sont pauvres en dossiers de faillites. Des dossiers d'affaires maritimes (rapports de mer, visites de navires) existent à Paimbœuf (An IX-1868) et Saint-Nazaire (An XI-1904).

Au correctionnel, les jugements sont complets à Ancenis et Nantes; ils ont quelques lacunes à Saint-Nazaire (au XIX^e siècle) et Châteaubriant (déficit 1824-1833) et sont très déficitaires à Paimbœuf (rien avant 1880, lac. 1910-1918, 1922-1931). Des jugements de conseils de guerre existent à Saint-Nazaire (1807-1813). Les dossiers de procédure sont généralement peu représentés au XIX^e siècle : ils manquent avant 1910 à Ancenis, sont peu nombreux avant 1875 à Châteaubriant, sont lacunaires de 1880 à 1910 à Nantes et déficitaires entre 1835 et 1897 à Saint-Nazaire.

<i>Tribunal</i>	<i>Ancenis</i>	<i>Châteaubriant</i>	<i>Nantes</i>	<i>Paimbœuf</i>	<i>St-Nazaire</i>
Cotation	8 à 9 U	10 à 11 U	6 à 7 U	12 à 13 U	14 à 15 U
a) parquet					
- correspondance, rapports		An IX..1956	1891-1958	An X-1880	1886-1944
- dossiers de personnel					
° magistrats		XIX°-XX°	XIX°-XX°		1901-1944
° officiers ministériels		XIX°-XX°	XIX°-XX°		
- formation, listes du jury		1846..1905			
- statistiques	1886-1922	1868..1949	1884-1953	1838-1844	1881-1946
- relevé des crimes, délits				1855-1913	1859-1941
- registres des condamnés	1887-1927	1811..1959	1903-1942	1811..1923	1851-1876
- procès-verbaux			1922-1959		1941-1956
b) civil					
Délibérations du tribunal	An IX..1931	1829..1948	1790-1912	1807-1958	
- répertoires		An VIII..1926	1894..1946	1865-1958	1886-1932
- rôles		1847-1954	1808-1958	An IX-1958	1817..1899
- causes ordinaires	An IX-1931	An VIII..1957	An IX-1958	An X-1956	An VIII-1956
- jugements sur requêtes	An IX-1931	An IX-1957	1806-1958	An X-1958	An VIII-1956
- référés		1930-1958	1941-1958		1898..1958

<i>Tribunal</i>	<i>Ancenis</i>	<i>Châteaubriant</i>	<i>Nantes</i>	<i>Paimbœuf</i>	<i>St-Nazaire</i>
- divorces			1937-1959		1934-1956
- décès de militaires	1915-1921	1917-1920	1916-1947		1921
- pupilles de la Nation		1918-1926	1918-1939	1918-1931	1918-1951
- loyers		1918-1939	1918-1939		
- pensions			1922-1958		
- déchéance paternelle		1914-1928	1885-1953	1933-1957	1892-1939
- interdictions	1896-1925			1931-1958	
- adjudications		1932-1957	1807-1958	1888-1939	An X-1958
- expropriations	1874-1921	XIX ^e -1933	1837-1958	fin XIX ^e -1954	1832-1945
- accidents du travail	1900-1930	1899-1939	1899-1941	1900-1959	1899-1940
- ordres et contributions	1862-1923	1844-1939	An VII-1956	1872-1939	An IX-1946
- successions	An XI-1926	1911-1926	An X-1958	1848-1959	1836-1958
- rapports d'experts		1929-1954	1811-1958	1940-1959	An VIII-1956
- enquêtes		1930-1957	1811-1958	1940-1958	An IX-1956
- testaments		1930-1958		1940-1958	An XI-1941
- dépôts	XIX ^e -1926	An X-1938	An XII-1926	An IX-1922	
- assistance judiciaire		1851-1885	1907-1916	1851-1926	
c) commercial					
- jugements		1859-1874		1810-1816	
- inscription de privilèges	1899-1931	1899-1928			
- dépôt d'actes de sociétés	1869-1911			1916-1928	
- registre du commerce	1920-1923				
- registre des métiers		1936-1942			
- faillites et liquidations		1838-1936		1881-1898	1885-1910
- marques de fabriques	1913-1928				
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VII-1926	An XI-1958	An IX-1960	1816-1959	1806-1956
- parties civiles	1820-1855				
- répertoires	1826-1913	1820-1959	1911-1957	1888-1958	1888-1919
* dossiers de procédure	1910-1931	An IX-1958	An VIII-1960	An VIII-1958	An X-1956
* mineurs			1922-1958		1932-1940

III. Tribunaux de commerce

1) Tribunal de commerce de Nantes (21 U)

Fonds important avec une série d'«actes divers et pièces déposées au greffe» (1816-1924) qui rassemble des documents variés : visites de navires, soumissions d'armateurs, ventes et expertises, francisations, règlements d'avaries, livres de bord, actes de sociétés, faillites, etc...Il y a également plusieurs séries d'affaires maritimes : P.-V. de visites de navires (1809-1907; lac), registres des rapports de mer (long cours : de 1808 à 1940 et petit cabotage de 1818 à 1869).

- jugements (1809-1889); répertoire des actes et jugements (An VII-1956).
- inscription de privilèges (1923-1959).
- dépôt d'actes de sociétés (1816-1924).
- faillites et liquidations XIX^e (registres surtout, peu de dossiers individuels)

2) Saint-Nazaire (non versé aux A.D.)

IV. Conseils de prud'hommes

1) Conseil de prud'hommes de Nantes (16 U)

- jugements et pluriactifs de conciliation : industrie (1846-1953); commerce (1910-1953); pluriactifs d'audiences et répertoires.
- dossiers de procédure (1948-1967).
- P.-V. des assemblées générales (1911-1930).
- contrats d'apprentissage (classement par communes et dates) de 1928 à 1972; répertoire (1950-1972).

2) Saint-Nazaire (non versé aux A.D.)

3) Prud'hommes-pêcheurs de Saint-Nazaire (non versé aux A.D.)

V. Justices de paix (17 U)

La plupart des fonds ont été versés aux Archives départementales où ils sont classés et inventoriés. Les Archives départementales font actuellement une prospection systématique afin de faire verser les fonds de justice de paix non représentés. Pour chaque tribunal sont généralement représentés les actes civils, jugements civils et de simple police. Le répertoire décrit avec précision le contenu de chaque fonds. Ceux des cantons de Nantes sont particulièrement riches en dossiers d'affaires maritimes et actes de sociétés.

Aigrefeuille	An XIV-1940	Nantes 5° canton	An VIII-1940
Ancenis	An VIII-1946	Nantes 6° canton :	An VIII-1946
Blain		Nantes (simple police)	>1950
Bouaye	An IX-1940	Nort-sur-Erdre	1817-1946 (lac.)
Bourgneuf-en-Retz	1807-1950 (lac.)	Nozay	An X-1958
Carquefou	An VIII-1945	Paimbœuf	An IX-1941
Chapelle-sur-Erdre	1808-1946	Pellerin (Le)	An VIII-1950
Châteaubriant	An IX-1949	Pontchâteau	
Clisson	An X-1945	Pornic	An II-1950
Croisic (Le)	An X-1958 (lac.1860-1902)	Riaillé	1808-1947
Derval	1907-1949	Rougé	An VIII-1953
Guéméné-Penfao	An X-1850	Saint-Etienne-de-Montluc	An XII-1922 (lac.1814-1912)
Guérande		Saint-Gildas-des-Bois	
Herbignac		Saint-Julien-de-Vouvantes	An VIII-1960
Legé	1930-1940	Saint-Mars-la-Jaille	An VIII-1939
Ligné	An VIII-1948	Saint-Nazaire	
Loroux -Bottereau(Le)	An VIII-1948	Saint-Nicolas-de-Redon	An VIII-1847
Machecoul	1932-1940	Saint-Père-en-Retz	An X-1950
Moisdon	An VIII-1960	Saint-Philbert	1933-1939
Nantes 1° canton	An VIII-1947	Savenay	
Nantes 2° canton	An VIII-1940 (lac. 1853-1890)	Vallet	
Nantes 3° canton	1871-1943	Varades	An VIII-1939
Nantes 4° canton	An VIII-1949	Vertou	1853-1945

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal spécial de la loi du 23 floréal An X (3 U) : procédures criminelles (Ans X-XII). Les jugements sont en 2 U.

2) Cour de justice criminelle spéciale (4 U) : procédures criminelles (An XIII-1815).

3) Tribunal des douanes de Nantes (18 U)

- jugements de 1811 à 1814 (avec les cahiers d'audiences)
- procédure et saisies (1811-1814).

4) Cour prévôtale (5 U) : jugements et procédure (1816-1818).

5) Cour de justice 1945-1946 (20 U)

- liste des condamnations et et dossiers des non-lieu (prévenus identifiés).
- Cf. A.D. de l'Ille-et-Vilaine (217 W)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Le tableau ci-dessous est à compléter par un versement récent de la prison de Nantes concernant les registres d'écrou d'Ancenis et de Saint-Nazaire pour la période 1900-1945 (avec des contrôles numériques, registres de surveillance, comptes numériques, dossiers de pécule et répertoires). L'écrou militaire de la prison de Nantes comprend les militaires traduits devant le conseil de guerre de Nantes et écroués à la prison du Bouffay. Des documents postérieurs sont conservés à la maison d'arrêt de Nantes (celle de Saint-Nazaire a vu ses archives détruites en 1976).

<i>Prison</i>	<i>Ancenis</i>	<i>Châteaubriant</i>	<i>Nantes</i>	<i>Paimbœuf</i>	<i>Savenay</i>
Cotation					
* registres d'écrou :					
- arrêt	An XI-1860	An IX-1934	An VIII-1864	1832-1861	1844-1865
- correction	1831-1859	1842-1934	An IX-1864	1842-1852	1832-1863
- justice			An IX-1863		
- simple police		1843-1866	1844-1863	1845-1864	1845-1861
- dettiers	An XI-1884	1887-1925			
- passagers civils		1842-1933	An XIII-1863		1844-1855
- passagers militaires	1807-1864		An VIII-1852		1832-1837
- répertoires		1879-1926	An IX-1855		

2) Centres d'internement

a) Camp de la 1^e guerre mondiale. Guérande (10 R): listes d'internés, entrées et sorties, répertoires (1914-1918).

b) Camps de la 2^e guerre mondiale (3, 11W)

Les dossiers les plus importants concernent le camp de Choisel (Châteaubriant) et proviennent de la sous-préfecture de Châteaubriant. Ils comportent des listes et des dossiers d'internés et de condamnés, avec indication des transferts (1942). Documents également sur le camp (et le centre de Boccage) après la Libération, jusqu'à 1949.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M, rubrique Police judiciaire :

- dossiers de surveillance légale des condamnés (puis interdits de séjour) de 1850 à 1900.
- dossiers de surveillance des suspects (individuels et collectifs pour la deuxième moitié du XIX^e siècle).

Sous-série 1 N. Bâtiments départementaux (dont tribunaux et prisons).

Série Q : séries complètes des registres d'actes judiciaires pour tous les bureaux de chefs-lieux de sous-préfecture, de l'An VIII à la fin du XIX^e siècle.

Sous-série 2 R : dossiers de procédure (1876, 1884, 1897), jugements et dossiers de procédure (1911 et 1914) du Conseil de guerre de la XI^e Région militaire.

Loiret

Archives départementales : 6, rue d'Illiers, 45 042 Orléans Cedex 1

Renseignements mis à jour le 28 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Orléans (ressort : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Gien	Liste p. 563	Montargis	Montargis (1909)
Montargis		Orléans	Orléans (1811)
Orléans			
Pithiviers			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Préfecture d'Orléans (ressort : Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Blois (1871), Melun (1888), Paris (1948)
- Prisons départementales : Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers
- Dépôt de mendicité de Beaugency (1838 -1930 ?), Orléans (1769-1815)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Beaune-la-Rolande, Jargeau, Pithiviers, fermes de la Sologne

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Loiret. Fonds antérieurs à 1940, par Henri Charnier, Rosine Cleyet-Michaud, Martine Cornède, Daniel Farcis, Orléans, 1982, IX-1005+90 p.+XIV annexes, série U p. 357-369, série Y p. 387-391

Répertoire des séries administratives modernes dressé sous la direction de Henri Charnier. Tenu à jour, fiches manuscrites.

C. Bibliographie

Diamant (David), *Le Billet vert : la vie et la résistance à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, camps pour juifs, camps pour chrétiens, camps pour patriotes*, Paris, éd. du Renouveau, 1977, 344 p.

Goueffon (Jean), *La Cour de Justice d'Orléans (1944-1945)*, *Revue d'histoire de la 2^e guerre mondiale*, 1983, n° 35, p. 229-240.

Lacombe (Hilaire de, comte), *La Suppression de la Cour d'appel d'Orléans. Etude sur les projets de réorganisation judiciaire*, Orléans, H. Herluison, 1882, 53 p.

Lorin de Chaffin (Jules), *Notice sur le dépôt de mendicité établi à Beaugency*, *Le Conteur Orléanais*, 1846, p. 43-48.

Perseille (Alain), *Délinquance et criminalité légale à Orléans et dans le Loiret : étude statistique et sociale de la population pénale apparente dans les établissements pénitentiaires du département en 1922 et 1923*, mémoire de maîtrise, Orléans, s. d., 113 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont entièrement classées et répertoriées en série continue (pas de cotation indiquée dans le relevé ci-dessous), avec des fichiers par services versants, reconstituant de manière précise et détaillée le contenu de chaque fonds, donnant ainsi toute facilité d'accès aux documents. L'incendie des A.D. en 1940 a détruit les archives du début du XIX^e siècle versées par les tribunaux et la totalité du fonds du Conseil de Préfecture.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (peu important)

- organisation judiciaire (souvent justices de paix) de 1854 à 1972.
- formation et listes du jury (1929-1973).
- dossier de personnel judiciaire de 1938 à 1960 (officiers ministériels, 1 art.).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1936-1974).
- élections aux tribunaux paritaires ruraux de 1946 à 1973 (classé en 12 M).
- usages locaux de 1954 à 1958 (dont enquête de 1958).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture

- arrêtés de 1926 à 1970 (avec rôles et tables).
- dossiers des affaires instruites de 1926 à 1970 (classement chronologique, avec séries distinctes pour les contentieux électoral et fiscal; affaires analysées).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires

a) Prisons départementales

- bâtiments, mobilier (1873-1945), réglementation (1836-1964).
- rapports d'inspection (1854-1978), commissions de surveillance (1853-1975).
- détenus : transferts, visites, évasions, punitions, pécule (XX^e); dossiers de détenus politiques (1930-1947), de relégués (1913-1940), de libérés conditionnels (1934-1961), d'interdits de séjour (1946-1954); recours en grâce, remises de peine et réhabilitations (1883-1954).

b) Dépôt de mendicité de Beaugency : création, travaux, personnel (1854-1930).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel d'Orléans

a) Parquet général

- circulaires (1872-1939) et délibérations de la Cour (1800-1917).
- organisation des tribunaux du ressort (1836-1876).
- dossiers de personnel (1883-1952); nominations (1792-1878).
- dossiers d'affaires : inondations de la Loire (1846), choléra de 1854, congrégations (1895-1906), séquestre du château de Chambord (1908-1937), affaires de presse (1929-1945), de fraude sur les vins importés d'Algérie (1945-1951).
- recours en grâce (1916-1954).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1930).
- dossiers des pensions (1921-1949).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1910).
- dossiers de procédure : non-lieu, réhabilitations (1860-1939).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1929).
- dossiers de procédure (1822-1927) «retenus à titre d'échantillon», portant surtout sur les affaires à caractère politique et économique (fraudes et escroqueries).

2) Tribunal criminel et cour d'assises

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle : fonds en déficit

b) Cour d'assises

- arrêts perdus pour le XIX^e siècle.
- dossiers de procédure («affaires criminelles») de 1832 à 1837 (chouannerie) et de 1910 à 1935 (classement chronologique).

II. Tribunaux de première instance (série continue et 1082, 1084 W)

Les fonds des parquets sont importants à Montargis et Orléans : correspondance (administrative surtout), dossiers du personnel nommé depuis la fin du XIX^e siècle, registres des P.-V. (à Montargis) et P.-V. de police et gendarmerie (à Orléans, avec une série distincte pour les suicides et morts accidentelles; registres des condamnés et d'exécution des peines). Casier judiciaire à Gien pour 1899-1954 (bulletins n° 1).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets à Orléans et Montargis et ont quelques lacunes à Gien (1840, 1860-61) et Pithiviers (1859-60, 1868-69). A Gien les actes civils sont pratiquement inexistantes (sauf testaments et successions réunis aux requêtes après 1889). Dans les autres tribunaux les collections de «minutes et actes divers» rassemblent jugements sur requêtes et enquêtes, rapports d'experts, etc...jusqu'au début du XX^e siècle (Montargis : 1827-1909; Orléans : 1841-1945; Pithiviers : 1835-1926). Sinon, hormis les dossiers d'accidents du travail - et les adjudications pour Orléans - il y a très peu de dossiers d'actes civils, qui sont conservés à titre d'échantillon pour le XX^e siècle.

En matière commerciale, seul le fonds de Gien (voir également la série des jugements sur requêtes qui contient des faillites et des actes de société après 1889) a quelques dossiers de faillites avec des jugements. Ces derniers sont réunis au civil à Pithiviers.

Au correctionnel, les jugements ont des lacunes : 1882-1929 à Gien, 1888-1906 à Montargis, 1918-1924 à Orléans, et, entre autres, déficit 1870-1898 à Pithiviers. Quelques dossiers distincts de jugements forestiers existent pour chaque tribunal. Les dossiers de procédure sont peu nombreux à Gien (classés par nature des délits après 1811), importants à Montargis (mais seulement à partir de 1910) et limités à la période de la deuxième guerre mondiale dans les deux autres tribunaux.

<i>Tribunal</i>	<i>Gien</i>	<i>Montargis</i>	<i>Orléans</i>	<i>Pithiviers</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	An IV-1837	1870-1975	1918-1963	
- dossiers de personnel				
° magistrats	1859-1965	1906-1968	1899-1958	
° officiers ministériels	1846-1944	1889-1975	1881-1958	
- formation, listes du jury	1885...1933			
- statistiques	1826-1958	1870...1958		
- relevé des crimes, délits..	1825...1926	1848...1975	1939-1946	
- registres des condamnés		1924-1931	1935-1942	
- procès-verbaux		1936...1968	1941-1945	
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII...1958	1887-1967		1852-1898
- répertoires	An VIII...1959	1897-1954	1862-1943	1824-1921
- rôles	An VIII...1942	1914-1959	1943-1944	1930-1940
- causes ordinaires	An VIII...1958	1827-1957	1816-1945	1828...1944
- jugements sur requêtes	1889...1959	1827-1957	1834-1945	1835-1944
- référés	1954-1959	1910-1944		
- divorces	1954-1959	1951-1957		
- décès de militaires		1916-1925	1920-1922	1920-1929
- pupilles de la Nation	1920-1942	1918-1945	1918-1939	1930-1944

<i>Tribunal</i>	<i>Gien</i>	<i>Montargis</i>	<i>Orléans</i>	<i>Pithiviers</i>
- loyers		1951-1961	1922-1955	
- pensions			1921-1939	
- déchéance paternelle	1890-1958	1945-1964	1939-1946	
- interdictions			1893-1968	
- adjudications	1847...1906	1910...1962	1806-1944	
- expropriations	An XIV...1895	1912...1960		1937-1944
- accidents du travail	1920...1959	1940...1957	1901-1945	1904-1944
- ordres et contributions	1860...1937	1934...1958	1816...1956	
- successions (renonc...)	An XI...1908	1911-1954	1924-1944	1871-1944
- rapports d'experts		1896...1976		1833...1944
- enquêtes		1956...1976		
- testaments	1956-1959	1951-1957		
- dépôts	1853...1959		1805-1945	1835...1946
- assistance judiciaire	1942-1956	1976		
c) commercial				
- jugements	1823-1926			Cf. Civil
- inscription de privilèges	1898-1909			
- dépôt d'actes de sociétés	1901...1947	1915-1938		1872-1958
- registre du commerce	1920-1959			
- registre des métiers	1936-1959			
- faillites et liquidations	1813...1962			1933-1941
- marques de fabriques	1901-1935			1858-1944
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII...1947	1827...1957	1835...1945	1832...1945
- parties civiles	1820-1957	1888-1945		
- répertoires	1820...1942	1893-1952	1894-1938	1820-1896
* dossiers de procédure	1791-1943	1910-1959	1941-1953	1941-1945
* mineurs	1930-1942			

III. Tribunaux de commerce (série continue, 1084 W)

Le fonds le plus important est celui d'Orléans avec, outre les documents énumérés ci-dessous, des listes consulaires (1823-1907), des séries de répertoires et plumitifs d'audiences et surtout d'«actes déposés au greffe» (An VIII-1947; même série à Montargis pour 1807-1939) incluant, outre les rapports d'experts, les actes de société depuis 1816. Les dossiers de faillites, analysés dans le répertoire, sont conservés intégralement pour tous les dix ans et triés entre les années échantillons.

<i>Tribunal</i>	<i>Montargis</i>	<i>Orléans</i>
Cotation		
- jugements	An III-1952	1810-1940
- inscription de privilèges	1945-1963	
- dépôt d'actes de sociétés	1867-1939	1816-1947
- registre du commerce	1920-1954	1920-1938
- registre des métiers	1942-1962	1936-1940
- faillites et liquidations	1808-1954	An VIII-1940
- marques de fabriques	1879-1953	1859-1935

IV. Conseils de prud'hommes

Conseil de Montargis (1085 W) :

- listes électorales et élections (1946-1973), P.-V. des assemblées générales (1910-1954).
- jugements et conciliations (1945-1955); répertoires (1931-1956).
- dossiers de procédure (1939, 1949, 1959, 1969).
- règlements d'ateliers, conventions collectives (1921-1958).

V. Justices de paix (série continue, 1083 et 1091 W)

A l'exception des répertoires, la très grande majorité des fonds n'est représentée qu'à partir des années 1826-1828. Les archives des cantons d'Orléans sont réunies en une série unique jusqu'aux années 1930.

Artenay	1828-1951	Malesherbes	1826-1959
Beaune-la-Rolande	1828-1960 (lac.)	Meung-sur-Loire	1790-1945
Beaugency	1828-1967	Montargis	1828-1958
Bellegarde	1831-1953 (très lac.)	Neuville-aux-Bois	1828-1946
Briare		Orléans (série unique)	1807-8, 1827-1950
Châteauneuf	1828-1945	Orléans Est	1923-1946
Châteaurenard	1828-1932, 1953-1957	Orléans Nord-Est	1933-1946
Châtillon-Coligny	1828-1957	Orléans Nord-Ouest	1890-1945 (lac.)
Châtillon-sur-Loire		Orléans Ouest	1933-1958 (lac.)
Chécy		Orléans Sud	1935-1956
Cléry-Saint-André	1790-1949	Outarville	1852-1960
Courtenay	1828-1958	Ouzouer-sur-Loire	1827-1904
Ferrières	1828-1949 (lac.)	Patay	1828-1957 (lac.)
Ferté-Saint-Aubin (La)	1828-1948	Pithiviers	1816, 1830-1970
Gien		Puiseaux	1937-1962
Jargeau	1858-1945	Sully	
Lorris	An VIII-1918, 1938-1957		

VI. Juridictions spéciales

1) Tribunal spécial, Cour prévôtale : fonds perdus

2) Cours de justice et chambres civiles

- registres de correspondance et d'inscription des procès-verbaux (1944-1949).
- enquêtes sur les groupements de collaborateurs (rapports, listes, fichier).
- dossiers de procédure (affaires jugées, sans suite, non-lieu) de 1944 à 1950.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales

Les séries d'écrous sont sans lacune notable à partir du milieu du XIX^e siècle. Une documentation complémentaire existe pour la prison de Montargis : traitements du personnel (1928-1966), comptabilité (1927-1961), dossiers de libérés conditionnels (1930-1950) et registres des mouvements journaliers (1876-1960), des libérations (1944-1950).

Prison	Gien	Montargis	Orléans	Pithiviers
* registres d'écrou :				
- arrêt	1857...1926	1864-1955	1865-1961	1861-1926
- correction	1859-1926	1862-1955	1861-1955	1874...1926
- justice			1947-1948	
- simple police	1857-1922	1862-1955	1865-1950	
- dettiers		1886-1955	1850...1955	
- passagers civils	1898-1926	1844-1955	1856-1950	1903-1914
- passagers militaires	1849-1919	1844-1873	1870-1881	
- répertoires		1880...1959	1874-1951	1907-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1886 ->	1876-1953	1886-1926	
- dossiers pénaux		1935-1970	1965	
- ordres de services				

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

Cf. A.D. du Loiret. Guide de recherche V.1. Camps d'internement, dactylographié, par I. Dauphin, sous la direction d'H. Charnier, 1983, 34 p (avec index détaillé).

Ce guide recense l'ensemble des documents disponibles sur les camps de Beaune-la-Rolande, Jargeau, Pithiviers et les fermes de la Sologne : fonds des camps eux-mêmes (dossiers de personnel, comptes particuliers et fiches individuelles des internés, rapports et listes d'internés, organisation et fonctionnement des camps...) et fonds divers, régionaux (Préfecture régionale avec dossiers des internés; Commissariat de la République avec dossiers des internés de la Libération; Secrétariat général pour la police de la région d'Orléans), préfectoraux (biens des internés de l'Occupation, internements pour collaboration, organisation des camps) et départementaux (dont les dossiers d'épuration du C.D.L.)

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 16 J : fonds d'avoués : M^o Dhiver d'Orléans (registres d'inscription des affaires de 1906 à 1972, dossiers depuis 1957), M^o Carnandet de Gien (registres de 1940 à 1969, dossiers échantillons -lettre B- pour 1940-1974). Les dossiers de l'étude Jéramec-Gauthier de 1934 à 1959 sont classés, partie avec le tribunal de Gien, partie en 1082 W.

Série M (cadre de classement du fichier) :

- * 5 M (Police de sûreté et surveillance) : rapports de police (1814-1815, 1923-1979); enquêtes individuelles (1913-1946); rapports de gendarmerie (1942-1945); crimes et délits (An III-1816, 1966-1977); surveillance et répression politique (An VIII-1824, 1849-1947); répression raciale (1940-1945); interdits de séjour (1933-1946); épuration : dossiers d'internés et enquêtes sur la collaboration; fonds du S.R.P.J. d'Orléans : dossiers d'affaires (1920-1965), avec dossiers pour l'Indre et l'Indre-et-Loire (1940-1947); fonds du Commissariat central d'Orléans : répression de la criminalité depuis 1945.

- * 12 M (Agriculture) Eaux et Forêts :

- direction régionale : délits, poursuites, jugements, transactions (1944-1965).
- inspection d'Orléans : sommier des procès-verbaux et jugements (1827-1963).

- * 13 M (Commerce) : listes électorales et P.-V. d'élections aux tribunaux de commerce (1885, 1935-1976).

Sous-série N :

- bâtiments et mobilier des tribunaux (An XIII-1814, 1890-1980).
- bâtiments et mobilier des prisons (1869, 1890-1947).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Montargis (1835-1900), Orléans (1865-1899) et Pithiviers (1836-1956). Beaucoup d'autres bureaux ont des actes judiciaires pour des périodes limitées (début du XX^e siècle le plus souvent).

Série R :

- bulletins de recherche, signalements des insoumis et déserteurs (1807-1948).
- jugements et dossiers de procédure du conseil de guerre d'Orléans de 1875 à 1914 (avec quelques dossiers épars après 1914).

Série Z : rapports de police et de gendarmerie, organisation judiciaire, dossiers sur les prisons pour les sous-préfectures de Pithiviers (1942-1962) et surtout de Montargis (An VIII-1977) et de Gien (1800-1926).

Lot

Archives départementales : 218, rue des Cadourques, 46 000 Cahors
Renseignements mis à jour le 29 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Agen

Première instance

Cahors

Figeac

Gourdon

Justices de paix

Liste p. 568

Tribunaux de commerce

Cahors

Prud'hommes

Cahors (1939)

Souillac (1809-1876)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Eysses (1871), Toulouse (1909)

- Prisons départementales : Cahors, Figeac, Gourdon

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Puy-l'Evêque, Figeac, Gramat, Sousceyrac (Herbouze) 1944-1946

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Lot, par R. Prat, 1971, 86 p., in-8°

Sous-série 5 K (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique manuscrit, par H. Salgues, 1967, 22 p.

Série U. Répertoire numérique dactylographié, par divers auteurs, sous la direction de C. Constant-Le Stum, à paraître.

C. Bibliographie

Néant

II. SOURCES

Le répertoire de la série U, complété par les bordereaux de versement récents en série W, rend très facile l'accès à des fonds judiciaires importants, ayant la particularité de conserver l'intégralité des dossiers de procédure criminelle et correctionnelle de l'An VIII à 1940. Répertoire provisoire, en cours de réalisation, pour la série Y.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- listes du jury (1829-1839).

- élections au tribunal de commerce de Cahors (1890-1938).

- création du conseil de prud'hommes (1937).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés de l'An VIII à 1926 (séries diverses pour la première moitié du XIX^e siècle).
- dossiers des affaires soumises, classées par objet, les plus importantes portant sur les travaux publics. Quelques dossiers du bureau annexe de Cahors pour 1927-1942.
- période > 1926 : Cf. A.D. de Haute-Garonne (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

- administration générale : rapports et inspections (1863-1931), commissions de surveillance (1831-1941; délibérations de celle de Cahors pour 1843-1941).
- comptabilité (1853-1939).
- dossiers de personnel (An X-1941).
- détenus (1870-1945) : récidivistes, libérations conditionnelles, relégations, interdictions de séjour, réhabilitations, jeunes détenus (1898-1942); répertoires alphabétiques des condamnations (1866-1942).

B. Fonds des Tribunaux

Au-delà de 1940 les documents sont conservés en série W : 9 (bordereau rétrospectif), 201, 1027 et 1091 W. Tous les inventaires des dossiers de procédure indiquent la nature et le lieu de chaque crime ou délit. Sont également analysés les dossiers d'expropriation, actes de sociétés et dossiers de faillites.

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U) : jugements (An VIII-1811) et procédures (An VIII-1810).

2) Cour d'assises (2 U)

- les arrêts (1811-1947) sont inclus dans la série des «procès-verbaux de tirage au sort des jurés, arrêts...et P.-V. des séances» de 1811 à 1870 et dans celle des «Questions et arrêts de la Cour...» de 1871 à 1947.
- procédures de l'An VIII à 1940 (série complète).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les fonds des parquets ont des registres de condamnés, peu de dossiers de personnel, davantage de statistiques et surtout de P.-V. de gendarmerie, notamment à Cahors (séries distinctes pour délits de chasse et délits de pêche) et Figeac. Présence des répertoires alphabétiques du casier judiciaire pour 1860-1878, 1921-1934 à Cahors.

Au civil les fonds sont très complets, les jugements ordinaires n'ayant pratiquement pas de lacunes (seul déficit à Gourdon avant 1808) de l'An VIII à 1950. Les jugements sur requêtes sont complétés par des séries variées, en particulier pour les actes de notoriété, les rectifications d'état-civil, les séparations de corps et de biens, etc...La plupart des catégories d'actes civils sont représentées en séries continues et complètes, seuls les ordres et distributions ayant été conservés par spécimens. A noter la présence d'un fonds d'avoué (dossiers de clients de 1900 à 1940 de Me Serindou à Figeac), répertorié en 8 U 4.

En matière commerciale, Figeac et Gourdon ont des fonds complets pour les jugements (réunis à ceux du civil très souvent; pour Gourdon avant 1875, voir le tribunal de commerce de Souillac), les registres du commerce et des métiers, les dossiers de faillites.

Au correctionnel, les jugements, complets à Cahors, ne commencent qu'en 1839 à Figeac (voir les procédures pour la période précédente), et sont lacunaires avant 1822 à Gourdon. Présence de jugements de conseils de guerre à Figeac (An IX-1813). Les dossiers de procédure sont très bien conservés, sans tri avant 1940 et donc très importants quant au volume documentaire (750 art. avant 1940 à Cahors, 356 à Figeac).

<i>Tribunal</i>	<i>Cahors</i>	<i>Figeac</i>	<i>Gourdon</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3
a) parquet			
- correspondance, rapports	1940-1943		
- dossiers de personnel			
° magistrats	An XIII-1934	An VIII-1924	An IX-1941
° officiers ministériels	An VIII-1936	An VIII-1930	An VIII-1918
- formation, listes du jury	1809-1811		
- statistiques	1833...1914	1902-1943	1848-1921
- relevé des crimes, délits	1817-1822		
- registres des condamnés	1811-1909	An IX...1930	1825...1921
- procès-verbaux	1850...1958	1849-1929	
b) civil			
Délibérations du tribunal	1840...1953	1859-1945	1922-1949
- répertoires	An VIII-1958	An VIII-1953	An VIII-1923
- rôles	1817-1941	1849-1941	1909-1941
- causes ordinaires	An VIII-1950	An VIII...1950	1808-1951
- jugements sur requêtes	An VIII...1950	An IX...1951	1817-1949
- référés	An VIII-1938	1807-1872	1835-1949
- divorces	1907...1950		1885-1949
- décès de militaires	1914-1933	1916-1922	
- pupilles de la Nation	1930-1958	1918-1949	1932...1955
- loyers	1919...1940		1919-1940
- pensions	1920-1949		
- déchéance paternelle		1943-1952	
- interdictions			
- adjudications	1809-1945	1809-1946	1823-1939
- expropriations	An VIII-1930	1841-1931	1860-1938
- accidents du travail	1909-1950	1909-1957	1917-1940
- ordres et contributions	An XIV...1951	1810...1941	1824...1939
- successions (renonc...)	1828-1952	1913-1940	1899-1945
- rapports d'experts	An VIII-1950	An VIII-1950	1835-1949
- enquêtes	An VIII-1950	An IX...1933	1835-1949
- testaments	An VIII-1942	1837...1949	1824-1948
- dépôts	An VIII...1943	1808-1818	1899-1924
- assistance judiciaire	1851...1960	1884...1931	1876-1937
c) commercial			
- jugements		1941-1959	1875-1940
- inscription de privilèges		1912-1955	1884-1955
- dépôt d'actes de sociétés			
- registre du commerce		1920-1951	1920-1954
- registre des métiers		1936-1946	1936-1954
- faillites et liquidations		An VIII-1958	1868-1939
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII-1940	1839-1951	An XI...1951
- parties civiles			1822-1893
- répertoires	1828-1929	1820-1952	1820-1941
* dossiers de procédure	An VIII-1940	An VIII-1949	An VIII...1949
* mineurs		1914-1941	1914-1945

III. Tribunaux de commerce (6 U)

<i>Tribunal</i>	<i>Cahors</i>	<i>Souillac</i>
Cotation	6 U 1, 9 et 201 W	6 U 2
- jugements	1811-1939	1791-1875
- inscription de privilèges	1909-1961	
- dépôt d'actes de sociétés	XIX ^e -1956	
- registre du commerce	1920-1955	
- registre des métiers	1936-1959	
- faillites et liquidations	1882-1951	1830-1875
- marques de fabriques		

IV. Conseils de prud'hommes : pas de versement

V. Justices de paix (4 U, 9 et 1091 W)

Pour la plus grande partie du XIX^e siècle, jugements civils et de simple police (ces derniers moins bien conservés) et actes civils sont réunis en séries chronologiques intitulées «actes judiciaires» ou «jugements et procès-verbaux». Dans la deuxième moitié du siècle, selon les cantons, les procès-verbaux sont classés selon leur objet : conciliations, conseils de famille, enquêtes, déclarations d'incendie, etc...En général les fonds sont assez complets, les plus importants étant ceux de Cahors, Catus, Figeac, Gourdon, Latronquière et Martel.

Bretenoux	An VIII-1951(lac. 1825-1830)	Lauzès	An VII-1938
Cahors (nord)	1816-1950	Limogne	An VIII-1950
Cahors (sud)	An X-1949	Livernon	1824-1941
Cajarc	An VIII-1941	Luzech	An VIII-1950
Castelnau- Montratier	An VIII-1948	Martel	An VIII-1958
Catus	An VIII-1948	Montcuq	An VIII-1948
Cazals	An VIII-1949	Payrac	An VIII-1958
Figeac (est)	An VIII-1939	Puy-l'Evêque	An VIII-1949 (lac 1827-1905)
Figeac (ouest)	An VIII-1939	Saint-Céré	ab VIII-1942
Gourdon	An VIII-1963	Saint-Germain	An XIII-1966
Gramat	An VIII-1961	Saint-Géry	An VIII-1900
Labastide-Murat	An VIII-1961	Salviac	An VIII-1958
Lacapelle-Marival	An VIII-1940	Souillac	An VIII-1958
Lalbenque	An VIII-1949	Vayrac	1894-1958
Latronquière	An VIII-1940		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial (7 U 1) : arrêts (1811-1814) et procédures (An X-1812 et 1814).
- 2) Cour prévôtale (7 U 2) : arrêts et procédures (1815-1818).
- 3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de Lot-et-Garonne (23 à 24 U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Pour les trois établissements présence d'écrous pour «les provisoires» de 1872 à 1889. En outre, à Cahors, écrous pour les vagabonds (1817-1838, 1851-1859). Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Cahors.

<i>Prison</i>	<i>Cahors</i>	<i>Figeac</i>	<i>Gourdon</i>
Cotation	2 Y 1	2 Y 2	2 Y 3
* registres d'écrou :			
- arrêt	An VI-1893	An X-1886	1809..1885
- correction	1835-1889	1823-1903	1843-1890
- justice	1817-1865		
- simple police		1863-1872	1858-1878
- dettiers	1850..1892	1846-1889	
- passagers civils	1844-1867	1845...1926	
- passagers militaires	An XII...1886		

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

Deux articles (1 W 176 et 1 W 78) donnent des renseignements succincts sur ces camps.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 11 à 35. Rapports périodiques de police et gendarmerie (1814-1940).
- 123. Surveillance de haute police (1815-1818).
- 125 à 126. Individus soumis à des mesures de sûreté pour avoir participé aux événements de décembre 1851 (listes de condamnés par les commissions mixtes).

Sous-série 6 M. Statistique des travaux du Conseil de Préfecture (6 M 475).

Sous-série 4 N :

- 14 à 17. Bâtiments et mobilier des tribunaux (1810-1956).
- 18 à 20. Bâtiments des prisons (1821-1946).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires de Cahors, Figeac et Gourdon pour la période 1791-1884.

Lot-et-Garonne

Archives départementales : 3, place de Verdun, 47 022 Agen Cedex
Renseignements mis à jour le 6 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Agen (ressort : Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Agen	Liste p. 574	Agen	Agen (1909)
Marmande		Marmande	
Nérac		Nérac	
Villeneuve-sur-Lot		Villeneuve-sur-Lot (1833)	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Bordeaux

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Eysses (1871), Bordeaux (1909)
- Maison centrale d'Eysses (1803->)
- Prisons départementales : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot
- Dépôt de mendicité d'Agen (1809-1819)
- Jeunes détenus : quartier correctionnel à la centrale d'Eysses (1895-1940)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Buzet-sur-Baïse, Villeneuve-sur-Lot (Carrère)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de Lot-et-Garonne, par J. Burias, 1972, 272 p., in-8°

Série K. Répertoire numérique imprimé complet, par L. Desgraves, 1946, XIII-13 p., in-4°.

Sous-série 10 U (Offices de notaires du ressort de la cour d'appel d'Agen) : inventaire sommaire dactylographié complet, par P. Picart, 1982, 45 p.

Sous-série 17 U (Cour prévôtale des douanes) : inventaire sommaire dactylographié complet, par P. Picart, 1981, 23 p.

Sous-séries 21 et 22 U (Tribunal spécial et section spéciale). Répertoire des dossiers déposés aux A.D. de Lot-et-Garonne, dactylographié, 23 p.

Sous-séries 23 et 24 U (Cours de justices et chambres civiques). Répertoires numériques dactylographiés par sections départementales.

Sous-série 25 U. Répertoire numérique des dossiers du tribunal économique (déc. 1945-avril 1947) dressé par P. Picart, dactylographié, 1982, 7 p.

Sous-série 26 U. Répertoire numérique des archives de la commission d'épuration de la magistrature. Fonds du parquet général, dressé par P. Picart, sous la direction de J. Burias, dactylographié.

Série Y (Etablissements pénitentiaires) : Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Malliac et F. Portes, 1965, mis à jour.

C. Bibliographie

- Banat-Lacombe (Françoise), *La Réalité pénitentiaire perçue au travers de trois maisons centrales (Melun-Poissy-Eysses) pendant la première moitié du XIX^e siècle*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, 1987, 2 tomes + notes, 810 et 99 p.
- Bladé (Jean-François), *Les Exécuteurs des arrêts criminels d'Agen depuis la création jusqu'à la suppression de leur emploi [1793-1850]*, Agen, F. Lamy, 1877, 37 p.
- Broussard (E.), *Le Tribunal d'appel et la Cour d'Agen. Personnel, An VIII-1905*, Agen, 1905, XXI-143 p.
- Cambon (Charles), La Cour prévôtale des Douanes d'Agen (1811-1814), *Revue de l'Agenais*, tome 64, 1937, p. 40-48, 90-104, 153-161.
- Coustet (Robert), Un ensemble néo-classique à Marmande : l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice, *Fédération historique du Sud-Ouest, actes du 32^e congrès*, 1980, tome 1, p. 153-162.
- Favre (Henry), *La Maison d'éducation surveillée. Quartier correctionnel d'Eysses*, thèse de droit, Toulouse, Bibliothèque de l'Institut de Criminologie de l'Université de Toulouse, XV, 1933, 157 p.
- L'Insurrection d'Eysses 19/23 février 1944. Une prison dans la Résistance*, Imp. Corlet, Condé-sur-Noireau, 1974, 250 p.
- Serret (Jules), *La Justice en Agenais. Les Magistrats du Présidial, Sénéchal, des Tribunaux révolutionnaires et de la Cour d'appel d'Agen (1551-1900)*, Agen, 1900, 302 p.
- Tonnadre (Jean), Coup d'Etat du 2 décembre 1851 et internement des insurgés du Lot-et-Garonne dans la citadelle de Blaye, *Revue Historique de Bordeaux*, 1968, p. 27-38.
- Touzet (M.), Notes sur les origines de la Cour d'appel d'Agen, *Revue de l'Agenais*, 1967, 1^o trimestre, p. 3-10.

II. SOURCES

La plupart des fonds judiciaires et pénitentiaires disposent d'instruments de recherche provisoires, manuscrits ou dactylographiés, souvent complets (Tribunaux de première instance, Tribunaux de commerce, Justices de paix, tribunaux spéciaux relevés ci-dessus). Le fonds de la Cour d'appel est d'accès plus difficile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (non classé)

Fonds comprenant notamment des dossiers sur la création, les élections et budgets du conseil de prud'hommes d'Agen (1907-1959), et les élections consulaires depuis 1813.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (27 à 41 K)

- arrêtés (An VIII-1926); rôles (1829-1876).
- dossiers des affaires soumises au conseil de 1830 à 1933 : séries chronologique (1854-1862) et alphabétique.
- période > 1926 : Cf. A.D. de Gironde (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 22 Y)

a) Maison centrale (4 à 16 Y)

- organisation de la centrale : bâtiments (An XIII-1871), règlements (1814-1842).
- comptabilité (1857-1942), adjudications et marchés (1809-1926).
- détenus : travail et tarifs de main-d'œuvre (1865-1930), révoltes et évasions (1813-1840), transfèrements, libérations conditionnelles (1913-1959).

b) Prisons départementales (17 à 22 Y)

- rapports de situation (1817-1856), commission de surveillance d'Agen (1946-1958).
- adjudications (1913-1926).

- détenus : réclamations, suicides et évasions (1905-1933); états des condamnés en résidence surveillée (1824-1871) et dossiers des libérés conditionnels (1905-1959).

c) Dépôt de mendicité d'Agen (48 Y) : création, budgets, correspondance (1809-1819).

d) quartier correctionnel de jeunes détenus (14 Y) : états nominatifs (1870-1874), évasions et punitions (1813-1934), décès (1913-1935), placements des pupilles (1918-1919).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel d'Agen (2 U)

a) Parquet général (inventorié en partie)

- organisation judiciaire : tribunaux (1814-1821), cours prévôtales (1817), tribunaux de commerce (1814-1916), fonctionnement de la justice à Nérac et Villeneuve-sur-le-Lot (1811-1918).

- dossiers de personnel : magistrats et juges de paix (An IX-1919); officiers ministériels (XIX^e-XX^e siècle; classés en 10 U); commission d'épuration de la magistrature à la Libération (26 U).

- correspondance et rapports : dossiers sur le changement de régime en 1814, le coup d'Etat de 1851 (répertoire manuscrit détaillé sur les événements, enquêtes et rapports classés en sous-série 19 U «Commission mixte de 1852»), la guerre de 1870-1871, les affaires politiques diverses (1816-1924), la presse (1831-1924), les élections (1820-1914), les grèves (1853-1924) et les affaires ecclésiastiques (1811-1912), le tout étant le plus souvent classé par tribunaux du ressort.

- statistiques pour la période (1811-1913).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1950).

- arrêts de la cour régionale des pensions de 1925 à 1947 (répertoriés en 20 U).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1949); arrêts de réhabilitation (1886-1900); grâces (1813-1831).

- dossiers de réhabilitations (1837-1941).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1950); répertoires (1919-1945); registres des condamnés (1843-1943).

- dossiers de procédure pour la période 1860-1946 (répertoriés jusqu'en 1937 avec identification du délit et des prévenus), mais triés, gardés souvent à titre de spécimen. Classement par tribunal de première instance.

Les publications judiciaires de la Cour d'appel d'Agen et des tribunaux du ressort sont répertoriés sous les cotes 1 PJ 1 à 8, les mémoires et notes présentées devant ces instances l'étant en 2 PJ 1 à 193 (surtout pour la première moitié du XIX^e siècle).

2) Tribunal criminel et cour d'assises (3 et 4 U, fonds réunis)

- arrêts (An IX-1911).

- dossiers de procédure de l'An IX à 1939 (classement par tribunal d'instance).

II. Tribunaux de première instance (5 à 8 U)

Il n'y aurait aucun fonds du parquet.

Au civil, les jugements ordinaires sont relativement complets sauf à Nérac (déficit 1835-1931). Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements civils, systématiquement à Agen et partiellement à Marmande. Beaucoup d'actes civils sont conservés seulement à titre de spécimens (une année tous les 20 ans en moyenne) : adjudications et cahiers des charges, ordres, enquêtes et rapports d'experts. Pour ces derniers on peut compléter avec les séries de sentences arbitrales conservées à Marmande (1811-1880) et à Nérac (An VIII à 1872).

Au correctionnel les jugements sont relativement complets sauf à Agen (déficit avant 1857) et Marmande (lac. 1892-1923). Les dossiers de procédure, triés, sont peu nombreux en général, sauf pour le tribunal de Marmande.

<i>Tribunal</i>	<i>Agen</i>	<i>Marmande</i>	<i>Nérac</i>	<i>Villeneuve</i>
Cotation	5 U	6 U, 1323 W	7 U	8 U
a) civil				
Délibérations du tribunal	1824-1888			
- répertoires	An VIII-1887	1810-1927	1888-1959	An VIII...1936
- rôles				
- causes ordinaires	An VIII-1946	An VIII-1953	1805...1947	An VIII-1946
- jugements sur requêtes		1812...1953	An VIII...1945	1809-1946
- référés		1812...1953	An VIII...1945	1807-1944
- divorces	1930-1953			
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation	1946	1936-1965		1918...1945
- loyers				
- pensions				
- déchéance paternelle				
- interdictions				
- adjudications	1806...1933	spécimens	spécimens	spécimens
- expropriations	1833-1912	1854-1894	1838-1891	1841...1942
- accidents du travail	1906-1917	1937-1972		1933-1944
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens
- successions	1910-1923		1930-1936	
- rapports d'experts	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens
- enquêtes	spécimens	spécimens	spécimens	spécimens
- testaments				1936-1944
- dépôts				An VIII-1939
- assistance judiciaire				
b) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1857-1946	1812...1952	An VIII...1946	An IX...1946
- parties civiles				
- répertoires	1857-1884	1863-1874		An XI-1947
* dossiers de procédure	1847-1877	1823...1952	An VIII-1883	An VIII-1892
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce (11 à 14 U)

Les fonds de ces tribunaux se limitent pour l'essentiel aux jugements (réunis à des actes et dépôts «divers»), seul le tribunal de Nérac ayant laissé des dossiers de faillites (14 articles pour 2 à Agen). Pour chaque tribunal un article concerne les élections et le personnel (XIX^e-XX^e siècles).

<i>Tribunal</i>	<i>Agen</i>	<i>Marmande</i>	<i>Nérac</i>	<i>Villeneuve</i>
Cotation	11 U	12 U	13 U	14 U
- jugements	An VII-1860	1812-1937	1810-1933	An VIII-IX
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	An XI...1916		1892-1911	An XII-1832
- marques de fabriques				

IV. Conseil de prud'hommes d'Agen : fonds non représenté aux A.D.

V. Justices de paix (9 U)

Les documents sont regroupés en «minutes» ou «jugements et actes», classés chronologiquement. Les fonds les plus importants sont ceux de Marmande, Prayssas et Villeneuve-sur-Lot (plus de 100 articles chacun).

Agen 1° canton	1811, 1885-1940	Marmande	An IX-1940
Agen 2° canton	idem ?	Mas-d'Agenais	An X-1933
Astaffort	An XI-1959	Meilhan-sur-Garonne	An X-1928
Beauville	An IX-1929 (lac.)	Mézin	An IX-1830, 1933-1941
Bouglon	An X-1939	Monclar	An X-1961
Cancon	An VIII-XIII, 1859-1961	Monflanquin	An IX-1962
Casteljaloux	An IX-1939	Nérac	An IX-1942
Castelmoron	An X-1909	Penne-d'Agenais	An IX-1959
Castillonnès	An XI-1959	Port-Sainte-Marie	1803-1939
Damazian	An XI-1938 (lac. 1820..1900)	Prayssas	An IX-1955
Duras	1800-1958	Puymirol	An IX-1938 (lac.)
Francescas	An IX-1939 (lac.)	Sainte-Livrade	An IX-1941 (lac.1851-1871)
Fumel	An X-1967	Seyches	An IX-1959
Houeillès	1915-1952	Tonneins	An IX-1942
Laplume	1801-1953	Tournon	An X-1961
Laroque-Timbaut	An IX-1949	Villeneuve-sur-Lot	An X-1956
Lauzun	An IX-1958	Villeréal	1863-1969
Lavardac	An XI-1940		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (3 U) : arrêts réunis à ceux des tribunaux ordinaires (An X-1811).

2) Cour prévôtale des douanes de 1811 à 1814 (17 U)

Elle connaît en appel des affaires de police correctionnelle jugées en première instance par les tribunaux ordinaires des douanes de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Marseille et Saint-Gaudens; en procédure criminelle des affaires instruites par les précédents mais qu'elle juge en premier et dernier ressort elle-même.

- arrêts et jugements (1811-1813).
- dossiers de procédure de 1811 à 1814 (identification des affaires).

3) Section spéciale et Tribunal spécial (21 et 22 U) : arrêts et dossiers de procédure (1942-1944).

4) Cours de justices et chambres civiques (23 et 24 U)

Classement par sections départementales :

- Section d'Agen : arrêts, dossiers d'enquêtes, liste des dossiers manquants, remises gracieuses de la cour de justice; dossiers de procédure, arrêts et liste des dossiers manquants de la chambre civique. (1944-1953).

- Section d'Auch : dossiers d'enquêtes (condamnés et sans suite) des deux juridictions, sans les arrêts.

- Section de Cahors : dossiers d'enquêtes (condamnés et sans suite) de la cour de justice; arrêts de la chambre civique.

Les dossiers de procédure et minutes des jugements du tribunal économique (1945-1947), sont répertoriés en 25 U.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale d'Eysses (11 Y)

Le Centre de détention conserve des écrous depuis 1894.

- registres d'écrou de 1809 à 1856 (au moins 2 séries parallèles).

2) Prisons départementales (24 à 46 Y)

Des séries de registres d'écrou pour la première moitié du XIX^e siècle regroupent plusieurs types de détenus. La maison d'arrêt d'Agen est en outre représentée par un écrou d'arrêt provisoire (1872-1922), un de mesures administratives (1872-1915) et des registres de vestiaire, punitions, de parloirs. Les documents postérieurs sont à la prison d'Agen.

<i>Prison</i>	<i>Agen</i>	<i>Marmande</i>	<i>Nérac</i>	<i>Villeneuve</i>
Cotation	24 à 28 Y	30 à 34 Y	36 à 40 Y	42 à 46 Y
* registres d'écrou :	[An IX-1863]	[1833-1848]	[1839-1855]	[An IX-1851]
- arrêt	1855-1937	1833-1934	1845-1925	1851-1926
- correction	1858-1934	1848...1926	1847-1926	1833-1926
- justice	1850-1902			
- simple police	1844-1902	1857-1880	1878-1921	1843-1923
- dettiers			1905-1926	1880-1926
- passagers civils	1861-1915	1849...1934	1858-1926	1877-1895
- passagers militaires	1845-1889	1931-1934	1873-1925	
- répertoires	1882-1935		1880-1926	1880-1934
* autres documents				
- contrôle nominatif	1875...1942	1876-1925		1876-1926
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

3) Centres d'internement.

La centrale d'Eysses conserve des documents (registres d'écrou et dossiers individuels de 1945 à 1949) sur le camp Carrère de Villeneuve-sur-Lot (Cf. également la sous-série 4 Z).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J : 50 J. Fonds des archives du C.D.L. Documents sur la commission d'épuration (sept-déc 1944), celle de vérification des internements administratifs, listes de détenus (août-octobre 1944), dossiers relatifs aux condamnés politiques (1946-1947).

Sous-série 4 M Police :

- dossiers individuels de haute surveillance de 1814 à 1830 (4M 14 à 15), des condamnés à la suite du coup d'Etat de décembre 1851 (4M 26 à 36), avec dossiers des victimes (indemnités de 1870 à 1882) (4M 38 à 46).

- surveillance des condamnés libérés de 1819 à 1859 (4M 86 à 87).

- tableaux des arrestations, crimes et délits pour 1820-1822 et 1906-1911 (4M 101 à 102).

- rapports de police de gendarmerie de 1814 à 1899 (4M 108 à 176).

- enquêtes sur les réhabilitations de 1904 à 1940 (4M 183 à 184).

Sous-série 6 M : statistique des prisons de 1836 à 1860 (6M 26).

Sous-série 4 N :

- 23 à 38. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1939).

- 39 à 43. Bâtiments des prisons (1827-1940).

- 93 à 95. Mobilier des tribunaux et prisons (1809-1928).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires d'Agen (1791-1845), Marmande (1793-1899; lacune 1807-1810), Nérac (1792-1900) et Villeneuve-sur-Lot (1792-1899).

Sous-série 4 Z (Fonds de la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot)

- dossiers sur les détenus internés à la centrale d'Eysses de 1940 à 1950 et sur le camp de Carrère de 1944 à 1952 (4Z 220 à 229 et 55).

Lozère

Archives départementales : Avenue du Père Coudrin, 48 005 Mende
Renseignements mis à jour le 5 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nîmes

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Florac

Liste p. 579

Marvejols

Mende

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nîmes (1871), Saint-Etienne (1897), Nîmes (1909), Marseille (1948)

- Prisons départementales : Florac, Marvejols, Mende

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Rieucros (1939-1942, 1944-1945)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Lozère, par M. Chabin et H. Latour, 1979, 125 p., in-8°

Série U. Série totalement couverte par les Instruments de recherche énumérés ci-dessous, en cours de réfection.

- Sous-séries [anciennes] 1U à 40 U (Fonds de la préfecture) : Répertoire numérique imprimé, par R. Rohmer, 1913, 9 p., in-4°. Additions manuscrites sur l'exemplaire des archives départementales.

- Sous-série [nouvelle] 2 U (Fonds des tribunaux) : répertoire numérique complet :

* Pour les versements antérieurs à 1934 : imprimé, par R. Daucet, 1934, 25 p., in-4°.

* Pour les versements entre 1934 et 1940 : dactylographié par H. Boullier de Branche, 1941, 68 p.

* Pour les versements postérieurs à 1940 : dactylographié par G. Dumas et B. Bardy, tenu à jour depuis 1954 [Répertoire et cotation provisoires]

- Sous-série [nouvelle] 3 U (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique dactylographié, par B. Bardy, 1950, 1 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Sous-séries 1 Y à 122 Y (versements de la préfecture et des établissements pénitentiaires effectués avant 1913) : Répertoire numérique imprimé, par C. Brunel, 1913, 4 p., in-4°.

Sous-série 2 Y (versements des établissements pénitentiaires après 1913 : registres d'écrou) : Répertoire numérique imprimé, par R. Daucet, 1934, 1 p., in-4°, mis à jour.

C. Bibliographie

Badia (Gilbert), Un camp de femmes : Rieucros, in Gilbert Badia. *Les Barbelés de l'exil. Etudes sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, P. U. G., 1979, p. 300-309.

Claverie (Elisabeth), *A propos de dossiers d'assises. Oppressions et conflits dans une société d'interconnaissance : l'exemple du Haut-Gévaudan du XIX^e siècle*, thèse de 3^e cycle, Ethnologie, Paris V, 1977, 308 f°.

- Claverie (Elisabeth) et Lamaison (Pierre), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Hachette, 1982, 363 p.
- Lenclud (Gérard), Une société prise à son piège. Reproduction sociale et violence en Haut-Gévaudan, *Etudes rurales*, janvier-septembre 1983, n° 89-91, p. 299-308.
- Le tribunal de première instance de Mende (An VII-1910), *Bulletin de la Société des Lettres Sciences et Arts de Lozère, Chroniques et Mélanges*, 1910, p. 41-104.
- Pourcher (Yves), *Criminalité et société. L'exemple de la Lozère au début du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1979, 160 p.
- Pourcher (Yves), *La forêt : espace global et espace conflictuel. La Lozère aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Montpellier, *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 1984, p. 95-107.
- Pourcher (Yves), «Des assises de grâce» ? Le jury de la cour d'assises de la Lozère au XIX^e siècle, *Etudes rurales*, juillet-décembre 1984, n° 95-96, p. 167-180.
- Pourcher (Yves), «A moi, réquisitionnaires et déserteurs». La conscription en Lozère au début du XIX^e siècle, *Etudes rurales*, janvier-septembre 1983, n° 89-91, p. 259-273.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, classées, sont d'accès facile. Une part importante de la documentation civile (jugements, dossiers d'accidents du travail...) reste dans les tribunaux. La cotation des documents est rendue complexe par la démultiplication des sous-séries.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (séries anciennes 1 à 40 U)
Les documents répertoriés concernent essentiellement le XIX^e siècle : dossiers de personnel (An XII-1888), comptabilité et frais de justice (1833-1911), listes de jury (An X).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K et III U)
 - arrêtés (An VIII-1887).
 - dossiers des affaires traitées (avec arrêtés ?) classées par thèmes (fin XIX^e-1945).
 - période > 1926 : Cf. A.D. du Puy-de-Dôme (U, série continue)
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (séries anciennes 1 à 122 Y, 12 W)
Le fonds répertorié ne concerne que le seul XIX^e siècle :
 - dossiers de personnel (classement par professions) et traitements.
 - organisation et fonctionnement des prisons : service intérieur (discipline, régime alimentaire), adjudications et service économique, comptabilité-matières
 - détenus : transfèrements, libérations, jeunes détenus (dossiers individuels), états nominatifs (enfants, militaires, hospitalisés, aliénés), comptabilité du pécule.
 Les documents postérieurs à 1940 sont en 12 W : généralités, circulaires, rapports d'inspection, personnel, libérations, éducation surveillée...(1940-1961).

B. Fonds des Tribunaux (II U)

I. Tribunal criminel et cour d'assises

- 1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (1 à 11 II U)
 - arrêts de l'An VIII à 1811(avec jugements d'appels correctionnels).
 - dossiers de procédure (An V-1815).

2) Cour d'assises (12 à 14 U, 1022 W)

- arrêts (1811-1942).

- dossiers de procédure de 1811 à 1969 (lac.1925-1934). Le répertoire donne, jusqu'à 1924, l'identité des accusés et la nature de l'accusation, avec index des professions des accusés, des lieux, des chefs d'accusation.

II. Tribunaux de première instance (15 à 50 U)

La cotation originelle, indiquée ci-dessous, doit être complétée par des sous-séries supplémentaires : Florac (75, 120, 211, 221 II U); Marvejols (120, 222); Mende (119 bis et 120). Les documents postérieurs à 1940 sont classés en 1022 et 1029 W.

Les fonds du parquet sont presque inexistants : le tribunal de Marvejols a toutefois une série de registres divers du parquet (appels, jugements, table du casier judiciaire de 1875 à 1890).

Au civil, les jugements sont en série complète, seuls les jugements sur requêtes (incluant souvent les référés) sont lacunaires à Marvejols entre 1842 et 1889. Les sentences arbitrales sont partout conservées. Les séries les plus importantes sont celles des adjudications et des rapports d'experts. Les procédures d'ordre n'ont été conservées que pour le début du XIX^e siècle et les premières années du XX^e siècle.

Au commercial, les jugements sont réunis au civil, mais, à l'exception de Marvejols, la documentation commerciale est absente.

Au correctionnel les jugements sont conservés en série complète de l'An VIII à 1958, sauf à Mende (déficit de 1820 à 1881). A Marvejols les jugements de pêche, chasse et délits forestiers sont classés à part pour la fin du XIX^e siècle. Des jugements de conscrits existent à Marvejols (An XII-1812). Les dossiers de procédure, nombreux, sont lacunaires avant 1844 à Florac et déficitaires de 1819 à 1896 à Mende.

<i>Tribunal</i>	<i>Florac</i>	<i>Marvejols</i>	<i>Mende</i>
Cotation	15 à 27 II U	28 à 43 II U	44 à 50 II U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1920-1921	
- dossiers de personnel			
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury			
- statistiques			1839-1896
- relevé des crimes, délits			
- registres des condamnés	1930-1958	1937-1959	
- procès-verbaux			
b) civil			
Délibérations du tribunal		An VIII...1958	
* Jugements :			
- répertoires	An VIII-1895	An VIII-1957	1870-1952
- rôles		1871-1959	An VIII...1944
- causes ordinaires	An VIII-1935	An VIII-1937	An VIII-1954
- jugements sur requêtes	An X-1942	1826...1937	An IX-1954
- référés		An VIII...1937	
- divorces			
- décès de militaires			
- pupilles de la Nation		1918-1924	
- loyers			
- pensions			1920-1950
- déchéance paternelle			
- interdictions			
* Actes civils			
- adjudications	1809-1937	1807-1939	1807-1937
- expropriations	1839-1906	An VIII-1935	
- accidents du travail			
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	spécimens
- successions (renonc...)	1895-1926	An VIII-1901	1854-1946
- rapports d'experts	1807-1937	1826-1936	An VIII-1954
- enquêtes	1826-1830	1880-1924	An XI-1952
- testaments		1849-1937	1904-1952

<i>Tribunal</i>	<i>Florac</i>	<i>Marvejols</i>	<i>Mende</i>
- dépôts	1887-1958	An VIII-1890	1816-1946
- assistance judiciaire		1851...1959	
c) commercial			
- jugements	Cf. civil	Cf. civil	Cf. civil
- inscription de privilèges		1909-1946	
- dépôt d'actes de sociétés		1926-1930	
- registre du commerce		1920...1950	
- registre des métiers		1941-1947	
- faillites et liquidations		1808...1935	
- marques de fabriques	1897-1912	1862-1950	
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An IX-1959	An VIII-1959	An IX...1958
- parties civiles	1820-1920	1822-1889	1885-1926
- répertoires	1811-1895	1818-1958	1864-1952
* dossiers de procédure	An VIII...1958	An IX-1959	An VIII...1958
* mineurs		1914-1921	

III. Tribunaux de commerce : pas de tribunal

IV. Conseils de prud'hommes : pas de tribunal

V. Justices de paix (51 à 118, 177 à 179 et 201 à 213 II U)

les jugements civils et de simple police, sont le plus souvent distingués des «verbaux» ou procès-verbaux de conciliation, actes divers, P.-V. de gendarmerie. Les fonds conservés pour le XX^e siècle sont très diversifiés et complets, notamment en ce qui concerne les activités extra-judiciaires des juges de paix.

Aumont	An X-1924	Massegros (Le)(1)	1854-1958
Barre-des-Cévennes	An X-1960	Mende	An X-1958
Bleymard (Le)	An X-1960	Meyrueis	An XI-1959
Canourgue (La)	An X-1903	Nasbinals	An XI-1959 (lac.)
Chanac	An XII-1937 (lac.)	Pont-de-Montvert (Le)	1818-1961 (lac.)
Châteauneuf	An X-1958	Saint-Amans	An XI-1959
Florac	An XI-1964	Saint-Chély-d'Apcher	An XI-1958 (lac.)
Fournels	An XI-1938	Saint-Germain-de-Calberte	An X-1960
Grandrieu	An X-1959 (lac. > 1946)	Saint-Germain-du-Teil	1852-1902
Langogne	An X-1959	Sainte-Enimie	1816-1951 (lac.)
Malzieu (Le)	An X-1940 (très lac.)	Serverette (Saint-Alban)(2)	1829-1950
Marvejols	1806-1930 (lac.)	Villefort	An X-1962

(1) Saint-Georges-de-Levéjac avant : An XII-1829.

(2) Le chef-lieu de canton change en 1897.

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (8 à 10 II U)

- jugements de compétence et jugements définitifs (An IX-1811).
- les procédures sont réunies à celles des tribunaux ordinaires (11 II U).

2) Cour prévôtale 1816-1817 (14 ter II U 1) : un dossier des affaires jugées.

3) Cour de justice et chambre civique (1022 W)

- registre des arrêts (1944-1945).

(copie du procès-verbal des séances de la Cour martiale de Mende du 2 septembre 1944 en 1 J 521; arrêts de la Chambre correctionnelle économique de 1945 à 1949).

- Cf. A.D. du Gard (3 U 7) : dossiers

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y, 12 W)

Outre les registres d'écrou le fonds de Mende a également un enregistrement des lettres de détenus adressées aux autorités depuis 1853, des registres du vaguemestre, de distribution des livres de la bibliothèque, les cahiers des charges de l'entreprise générale (1899-1927). Les écrous postérieurs de Mende sont à la prison.

<i>Prison</i>	<i>Florac</i>	<i>Marvejols</i>	<i>Mende</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1827-1926	1835-1926	1842-1932
- correction	1831-1926	1832-1926	1842-1910
- justice			1842-1895
- simple police	1866-1922	1842-1922	1858-1873
- dettiers	1873-1925	1860-1926	1842-1936
- passagers civils	1842...1923	1846-1926	1842-1902
- passagers militaires	1842-1855		
- répertoires		1883-1926	1883-1900
* autres documents			
- contrôle nominatif	1877-1926		1875-1885
- mouvements journaliers	1877-1926	1876-1924	1893-1937
- ordres de services	1870-1923	1885-1920	1885-1890

2) Centre d'internement du Rieucros (2 W)

Quelques dossiers de correspondance et rapports, d'internés, statistiques et mouvements des effectifs. Cf. A. D. Tarn, 494 W : dossiers des internés du camp de Rieucros transférés au camp de Brens.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 20 J. Fonds Robert : dossiers d'un avoué de Mende (dernier tiers du XIX^e siècle-XX^e siècle)

Série M. Police générale et administrative. Mesures concernant les particuliers :

- M 12711. Surveillance légale au XIX^e siècle (1 art.).
- M 12716. Interdits de séjour au XX^e siècle (1 art.).
- M 12719. Quelques dossiers de réhabilitations (fin XIX^e-début du XX^e siècle).
- M 12721. Etats des condamnations (1834-1911).

Sous-série N :

- 4 N 29 à 32. Bâtiments des tribunaux.
- 4 N 33 à 37. Bâtiments des prisons.

Série Q :

- Actes judiciaires des bureaux de Florac de 1792 à 1898 (20 Q); Marvejols de 1791 à 1864 (33 Q) et Mende de 1791 à 1961 (38 Q).

- Des séries d'actes judiciaires sont présentes également dans les bureaux suivants : Barre, Canourgue, Grandrieu, Langogne, Malzieu, Meyrueis, Saint-Chély-d'Apcher, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte, Serverette et Villefort.

Maine-et-Loire

Archives départementales : 106, rue de Frémur, 49 007 Angers Cedex
Renseignements mis à jour le 22 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Cour d'appel</i> d'Angers (ressort : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe)			
<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Angers	Liste p. 586	Angers	Angers (1870)
Baugé		Cholet (1809-1859)	Cholet (1822)
Beaupréau (-> Cholet en 1857)		Saumur	Saumur (1901)
Saumur			
Segré			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nantes en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Fontevault (1871), Rennes (1948)
- Maison centrale de Fontevault (1804-1963)
- Prisons départementales : Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré
- Dépôt de mendicité Saint-Nicolas à Angers (XIX^e)
- Jeunes détenus : maison du Bon Pasteur d'Angers (? -1885)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Angers (Université catholique, ancien séminaire)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Montreuil-Bellay

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de Maine-et-Loire, par le personnel des Archives départementales sous la direction de F. Poirier-Coutansais et C. Souchon, 1978, III- 439 p, in-8°.

Sous-série 1 U (Fonds de la préfecture, An VIII-1938) : Répertoire numérique dactylographié complet, par F. Leduc, 1981, 4 p.

Sous-série 3 U

- Fonds du Tribunal de première instance d'Angers (1800-1958) : Répertoire numérique dactylographié, par F. Leduc et E. Verry, 1982, 33 p.
- Fonds du Tribunal de première instance de Baugé (1800-1944) : Répertoire numérique dactylographié, par F. Leduc et E. Verry, 1982, 8 p.
- Fonds du Tribunal de première instance de Beaupréau-Cholet (1800-1958) : Répertoire numérique dactylographié provisoire par E. Verry, 1980, 43 p.
- Fonds du Tribunal de première instance de Saumur (1800-1958) : Répertoire numérique manuscrit provisoire par R. Lambert, F. Comte et E. Verry, 1984.
- Fonds du Tribunal de première instance de Segré (1800-1958) : Répertoire numérique dactylographié, par A. Nay et E. Verry, 1981, 16 p.

Sous-série 6 U1. Tribunal de commerce d'Angers : Répertoire numérique détaillé dactylographié par P. Gabillard et G. Laforest, 1986, 58 p.

Sous-série 7 U :

- 7 U 1 (Tribunal criminel, An II-1827) : Répertoire numérique dactylographié, par F. Leduc, 1981, 2 p.

- 7 U 2 (Tribunal spécial d'Angers, An IX-1811) : état manuscrit, par A. de La Mettrie, 1970, 171 fiches, et Répertoire numérique dactylographié, par F. Leduc, 1981, 2 p.
- 7 U 3 (Cour prévôtale, 1815-1817) : état dactylographié, par F. Leduc, 1981, 1 p.
- 7 U 4 (Tribunaux de l'Occupation et de la Libération) : état dactylographié complet par E. Verry, 1981.
- Série Y. Etablissements de répression (An VIII-1908). Répertoire numérique manuscrit complet, 1930, 90 p. [Répertoire et cotation provisoires]
- Etat des fonds des archives pénitentiaires de la Maison Centrale de Fontevault, état dactylographié partiel, 1989.

C. Bibliographie

- La Cour prévôtale de Maine-et-Loire (1816-1818), in *Anjou historique*, tome II, 1911-1912, p. 529-532.
- Cardot (Michel), *Etre prisonnier à Fontevraud à la fin du XIX^e siècle*, Service éducatif des archives départementales du Maine-et-Loire, 1979.
- Doreau (Emmanuel), *Le Tribunal spécial d'Angers*, mémoire de droit, Angers, 1985.
- Lambert (Dominique), *Rougé Louis, braconnier*, Le Mans, éditions Cénomane, 1987, 295 p.
- Mitard (S.), La cour royale d'Angers en 1840, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers*, 7^e série, tomes V et VI, 1951-1952, p. 130-138.
- Ostenc (Michel), Les enfants détenus à la maison centrale de Fontevault au XIX^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1986, p. 327-346.
- Petit (Jacques-Guy), Dassé (Michel), Les prisonniers de Fontevraud de 1812 à 1862 : enquête et dénombrement, communication au *Colloque international d'histoire pénitentiaire*, Fontevraud, 24-26 septembre 1982.
- Petit (Jacques-Guy), Folie, langage et pouvoirs en Maine-et-Loire 1800-1841, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1980, p. 529-564.
- Petit (Jacques-Guy), Catalogue de l'exposition pénitentiaire de Fontevault «Prisons et bagnes XVIII-XIX^e siècles», 1982.
- Quinton (M.), *La maison centrale de Fontevault au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Angers, 1981.
- Sigot (Jacques), Un camp pour les tsiganes...et les autres, Montreuil-Bellay, 1940-1945, Bordeaux, Wallanda, 1983, 321 p.
- Souchon (Cécile), L'affaire de la Marianne en Anjou 26-28 août 1855, *Revue du Vivarais*, Colloque de Privas, mai 1977, p. 371-386.
- Tijou (Gérard), *Cafetiers et cabaretiers à Angers et en Anjou 1870-1914*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1983, 96+130 p.
- Uzureau (François-Constant), Juridiction consulaire et tribunal de commerce d'Angers, 1564-1912, *Anjou historique*, tome XII, 1911-1912, p. 337-339.
- Uzureau (François-Constant), Organisation judiciaire en Maine-et-Loire sous le Consulat, *Anjou historique*, tome III, 1902-1903, p. 397-418.
- Villiers (Alfred-Prospér de), *Notes sur la juridiction consulaire en Anjou, 1566-1884*, Angers, Germain et G. Grassin, 1884, 47 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont classées pour une partie des fonds seulement, principalement les tribunaux de première instance et le tribunal de commerce d'Angers. L'important fonds de la maison centrale de Fontevault est en cours de classement. Les renseignements donnés ci-dessous sont partiels et provisoires pour les fonds non classés.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation judiciaire : justices de paix, assises (An VIII-1921).
- dossiers de personnel judiciaire et traitements (An VIII-1932).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1792-1937).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1822-1938).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K et 12 Ø)

- arrêtés (An X-1868, 1873-1926).
- dossiers des affaires instruites (fin XIX^e-1926). Classés par types d'affaires.
- période > 1926 : cf. A.D. de Loire-Atlantique (42 à 44 K et 19 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) Maison centrale de Fontevault (1 Y, 6 et 21 Ø)

La distinction entre fonds de la Préfecture et fonds de la maison centrale n'est pas faite dans le répertoire de la série Y pour la période du XIX^e siècle.

- bâtiments, réparations et travaux (1792-1934).
- administration, rapports et correspondance (1814-1919).
- dossiers de personnel : nominations, traitements (1814-1938).
- comptabilité (1846-1914).
- détenus : libérations conditionnelles (1897-1924).

b) Prisons départementales (1 Y, 6 et 11 Ø)

- organisation, correspondance, inspections (An VIII-1910).
- comptabilité : budgets et comptes (1856-1887).
- dossiers de personnel : nominations, notes, traitements (An III-1938).

c) Dépôt de mendicité de Saint-Nicolas d'Angers (1 Y) : création, organisation, règlements, statistiques (An XII-1901).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 U)

1) Cour d'appel de (2 U, fonds non classé)

a) Parquet général

Le fonds semble concerner en particulier le personnel judiciaire (mais il y a peu de dossiers individuels), l'organisation des assises, des tribunaux de commerce et de prud'hommes, la délinquance (recours en grâce, dossiers de mineurs).

b) Civil

- arrêts (An VIII-1958); registres d'audiences et plumitifs au XIX^e siècle.
- arrêts des pensions (1923-1969) et dossiers de sécurité sociale.
- dossiers d'expropriation, de pupilles de la Nation; enquêtes, rapports d'experts, qualités, placets et conclusions pour le XX^e siècle.

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1817-1828, 1832-1958).
- dossiers de procédure : non-lieu (1901-1949), réhabilitations.

d) Correctionnel

- arrêts (1826-1958).
- dossiers de procédure correctionnelle regroupés par années pour les périodes 1798-1880 et 1937-1970 et par types d'affaires pour la période du dernier quart du XIX^e siècle aux années 1930.

2) Tribunal criminel et cour d'assises (7 U1 et 2 U)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (7 U1)

- les arrêts ne semblent pas conservés.
- dossiers de procédure (1792-1811).

b) Cour d'assises (2 U)

- arrêts (1859-1946).
- dossiers de procédure depuis les années 1830 environ, classés par types d'affaires jusqu'aux années 1930, par années ensuite jusqu'à 1974.

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Le tribunal de l'arrondissement de Beaupréau a son siège transféré à Cholet en 1859.

Les fonds, en majeure partie identifiés, ne sont pas versés en totalité aux A.D.

Les fonds du parquet sont peu consistants à l'exception du tribunal de Cholet (correspondance importante pour le XX^e siècle) et secondairement de Segré (P.-V. de police et gendarmerie).

Au civil, les jugements ordinaires semblent complets à Angers (conservés au T.G.I. après 1925), à Baugé (idem après 1908) et ont quelques lacunes à Cholet (1863, 1867-68, 1915-1916) et surtout à Saumur avant 1860. A Segré il y a deux séries de jugements civils qui semblent réunir également les jugements sur requêtes. Ces derniers paraissent généralement regroupés avec les actes civils dans les séries de «minutes civiles» ou «minutes annexes» qui constituent des séries importantes avec quelques lacunes à Baugé (1867-1887) et Saumur (XIX^e siècle). Les dossiers d'ordres ne semblent pas conservés, sauf à Cholet; il en est de même pour les accidents du travail, hormis les registres, les dossiers n'étant représentés qu'à Baugé, Cholet et Segré.

Au commercial les jugements sont réunis à ceux du civil à Cholet avant 1860 et pour toute la période à Baugé et Segré. Cholet et Segré ont les fonds les plus diversifiés avec inscriptions de privilèges, dossiers de faillites (important fonds concernant la liquidation de la Société des ardoisières de Saint-Blaise à Segré de 1916 à 1937).

Au correctionnel, les jugements sont relativement complets à Angers, Baugé et Segré. Ils sont réunis avec les jugements civils avant 1840 à Beaupréau et sont très lacunaires à Saumur pour le XIX^e siècle. Les dossiers de procédure sont très nombreux pour le XX^e siècle. Le siècle précédent est déficient pour Angers, peu représenté à Baugé, davantage à Saumur et Segré, avec des lacunes dans la deuxième moitié du siècle pour ce dernier tribunal.

<i>Tribunal</i>	<i>Angers</i>	<i>Baugé</i>	<i>Beaup./Cholet</i>	<i>Saumur</i>	<i>Segré</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports		1866-1867	1800-1956		XX ^e
- dossiers de personnel	1852-1869	1840-1959	XIX ^e -XX ^e	1830-1947	
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury	1951-1959	1873-1948	1873-1958		An X...1945
- statistiques	1872-1925	1852-1926	1839...1958		1882-1943
- relevé des crimes, délits		1933-1950			1861-1926
- registres des condamnés	1850-1944	1935-1958	1845...1955	1919-1959	
- procès-verbaux			1911...1952		An X...1956
b) civil					
Délibérations du tribunal	1808-1934	1819...1957	1865...1948	An IV...1960	1932-1958
- répertoires	An VIII-1955	1795...1958	1798...1940	An VIII-1958	An XIII...1947
- rôles	1926-1948	1921-1959	1826...1951	1820...1957	An VIII-1956
- causes ordinaires	An VIII-1925	An VIII-1908	An VIII-1945	An IX...1934	An VIII-1957
- jugements sur requêtes	An VIII-1946	An X...1958	1799...1947	An XII...1959	1936-1947
- référés					1817-1937
- divorces			1897...1952	1869-1957	1939-1957
- décès de militaires			1916-1924		1870...1959
- pupilles de la Nation	1918-1935		1918-1945		1918-1958
- loyers	1925-1939	1931-1953	1918...1956	1933-1953	1930-1955
- pensions	1931-1948				
- déchéance paternelle			1907...1947		1899-1959
- interdictions	1893-1968	XIX ^e	1893-1941	1893-1926	
- adjudications	1840-1946		1807...1939		An X-1957
- expropriations			1864-1904		
- accidents du travail	1905-1946	1901-1959	1900...1959	1928-1955	1899-1959

<i>Tribunal</i>	<i>Angers</i>	<i>Baugé</i>	<i>Beaup./Cholet</i>	<i>Saumur</i>	<i>Segré</i>
- ordres et contributions	1906-1910	1830...1955	1803-1943	1887...1966	An XIII-1955
- successions (renonc...)	An XI-1934	An XI-1905	1803...1935	1927-1959	An XI-1958
- rapports d'experts					1869-1958
- enquêtes			1866...1907		An XII...1957
- testaments	1854-1946	1828...1926	1912-1942	1953-1960	1864-1926
- dépôts	1808...1965	1808-1959	1808-1946	1866-1958	1810-1922
- assistance judiciaire	1936-1941	1905...1959	1869...1952		1851...1959
c) commercial					
- jugements			1861-1933		1851-1920
- inscription de privilèges			1898-1939		1899-1958
- dépôt d'actes de sociétés			1867-1957		1823-1968
- registre du commerce					1920-1958
- registre des métiers			1951-1957		1936-1958
- faillites et liquidations			1859-1938		1818-1958
- marques de fabriques			1900-1950		1944-1957
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1821-1950	An IX-1926	An VIII-1959	1816...1936	An X-1959
- parties civiles	1868-1889	1811-1813		1817-1922	1819-1958
- répertoires	1845-1926	1820...1959	1909...1959	An XIII...1959	1820-1959
* dossiers de procédure	1900-1956	An V...1958	An VI-1959	An VIII...1968	An V...1959
* mineurs	1940-1959	1914...1942	1912...1942	1944-1951	1801-1926

III. Tribunaux de commerce (U)

Le fonds du tribunal de Saumur, versé en vrac aux A.D. en 1988 n'est pas classé. Le fonds du tribunal de commerce d'Angers est particulièrement important avec de nombreuses pièces concernant les inscriptions de privilèges, les actes de dépôt, de sociétés, les dossiers et la comptabilité des faillites (profession et domicile des faillis relevés dans le répertoire). Le fonds de Cholet se limite à la période d'existence de ce tribunal.

<i>Tribunal</i>	<i>Angers</i>	<i>Cholet</i>	<i>Saumur</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2	non classé
- jugements	An VIII-1930, 1958	1808-1859	
- inscription de privilèges	1898-1972		
- dépôt d'actes de sociétés	1867-1970		
- registre du commerce	1920-1958		
- registre des métiers	1936-1962		
- faillites et liquidations	1810-1942	1810-1859	
- marques de fabriques	1858-1914		

IV. Conseils de prud'hommes

Seul le fonds du conseil d'Angers est représenté aux A.D. par les dossiers de procédure de 1959 et 1969 (1155 W)

V. Justices de paix (U, non classé)

La plupart, sinon la totalité des cantons semblent représentés aux A.D. jusqu'aux années 1950, mais en l'absence de classement il est impossible de donner des indications fiables sur les périodes conservées et les éventuelles lacunes.

Angers (nord-est)	Longué
Angers (nord-ouest)	Louroux-Béconnais (Le)
Angers (sud-est)	Montfaucon
Baugé	Montreuil-Bellay
Beaufort	Montrevault
Beaupréau	Noyant
Briollay-> Tiercé (1875)	Ponts-de-Cé (Les)
Candé	Pouancé
Chalonnes-sur-Loire	Saint-Florent-le-Vieil
Champtoceaux	Saint-Georges-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Sarthe	Saumur (nord-est)
Chemillé	Saumur (nord-ouest)
Cholet	Saumur (sud)
Doué	Segré
Durtal	Seiches
Gennes	Thouarcé
Lion-d'Angers (Le)	Vihiers

VI. Juridictions temporaires (7 U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (7 U 2) : dossiers de procédure de chacun des tribunaux spéciaux (Lois du 18 pluviôse An IX et du 23 floréal An X).

2) Cour prévôtale (7 U 3) : nomination de magistrats, affiche d'arrêts (1815-1817).

3) Tribunal spécial et Section spéciale (7 U 4/1 à 8)

- tables des arrêts rendus par la section spéciale (1942-1944) et par le tribunal spécial (1941-1944) avec arrêts de la chambre de révision (1944-1946).

- dossiers de procédure du Tribunal spécial (1941-1944).

4) Cours de justice (7 U 4/54 à 151)

- arrêts (1944-1948).

- dossiers des affaires jugées, sans suite, non-lieu (avec dossiers de contumace pour la Sarthe de 1944 à 1949).

5) Chambres civiques (7 U 4/9 à 53)

- arrêts (1945-1948).

- dossiers des affaires jugées et classées sans suite de 1944 à 1948 (avec dossiers similaires pour la Sarthe et classés sans suite pour la Mayenne).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Fontevault

Le fonds de la centrale est en cours de classement. Les premières opérations de tri et de récolement donnent une idée de l'importance des archives conservées concernant l'administration générale (correspondance, notes de services, situations journalières), le régime intérieur (registres du prétoire), la comptabilité, les bâtiments, le personnel (registres matricules depuis 1822), le travail des détenus, etc...De nombreux registres concernent la population détenue et son mouvement avec en particulier la série complète des écrous depuis 1813. Les dossiers des libérés existent pour la période 1894-1974.

La documentation issue de l'administration de la circonscription pénitentiaire de Fontevault porte principalement sur le personnel des prisons des départements d'Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vienne depuis la fin du XIX^e siècle.

2) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou sont versés pour le XIX^e siècle seulement. Les écrous postérieurs sont à la maison d'arrêt d'Angers.

<i>Prison</i>	<i>Angers</i>	<i>Baugé</i>	<i>Cholet</i>	<i>Saumur</i>	<i>Segré</i>
Cotation					
* registres d'écrou :					
- arrêt	An IV-1903	An V-1903	1853-1903	1787-1901	1832-1910
- correction	An V-1903	1834-1891	1845-1890	An XII-1907	1843-1898
- justice	1793-1862				
- simple police	1849...1893	1822-1926	1866-1886	1854-1905	1882-1926
- dettiers	1885-1893		1885-1904		
- passagers civils	1829...1893	1872-1926		1812-1898	1882-1896
- passagers militaires	An II...1848	1807-1868		1793...1899	
- répertoires		1885-1906			

3) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (3 R⁵ 4 à 9)

- registres et cahiers concernant les internés (1914-1919).

4) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

- a) période de l'Occupation (12 W 59 à 66, 18 W 60 à 68, 24 W 39 à 68)

- organisation et correspondance sur les camps de Montreuil-Bellay (nomades) et les camps extérieurs au département : Châteaubriant, Mulsanne, Mont-Sus, Rouillé, La Lande de Monts.

- dossiers individuels des internés : marché noir (1941-1944), politiques (1940-1943), familles de nomades (1941-1945).

- b) période de la Libération (30 W 168 à 176, 22 W 1 à 118)

- états nominatifs, registres des arrêtés d'internement, dossiers individuels des internés du Loir-et-Cher, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

- organisation, personnel et fonctionnement des camps.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- 1 M 3/9. Enquêtes et renseignements sur les magistrats (1806-1919).

- 1 M 6. Vie politique et opinion publique. Dossiers sur les délits politiques, la chouannerie des années 1830.

- 4 M 3 et 4. Rapports périodiques de police et de gendarmerie; crimes, délits et accidents divers.

- 4 M 6. Police politique et sûreté générale (1880-1940).

- 28 M (ancienne cotation). Sociétés secrètes (dont La Marianne).

- 29 M 30 à 35 (ancienne cotation). Dossiers des condamnés de la commission mixte (1851-1859).

- 35 M (ancienne cotation). Surveillance légale (An VIII-1886).

Sous-séries 39 à 45 N (et 10 W) :

- Bâtiments et mobilier des tribunaux et prisons (An V-1950).

Série Q : les actes judiciaires des bureaux de l'enregistrement ne sont pas répertoriés.

1072, 1074 W. Fonds du S.R.P.J. d'Angers : dossiers individuels et d'affaires (1917-1975).

Manche

Archives départementales : 103, rue du Maréchal-Juin, 50 010 Saint-Lô Cedex
Renseignements mis à jour le 15 mars 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Caen

Cour d'assises de Coutances

Première instance *Justices de paix*

Avranches *Liste p. 591*

Cherbourg

Coutances

Mortain

Saint-Lô

Valognes

Tribunaux de commerce

Cherbourg

Coutances

Granville

Saint-Lô

Prud'hommes

Cherbourg (1911)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Caen en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Beaulieu (1871), Rennes (1888), Beaulieu (1899), Caen (1926), Rennes (1948)

- Bagne de Cherbourg (1803-1814)

- Maison centrale du Mont-Saint-Michel (1811-1863)

- Prisons départementales : Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Saint-Lô, Valognes.

- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Granville, île de Chausey, île Tactihou

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Barenton et Tourlaville

B. Instruments de recherche

Le dépôt des archives a presque été entièrement détruit en 1944 : seuls les répertoires des «fonds nouveaux» concernent les archives conservées aujourd'hui.

- Répertoire des bibliothèques et Archives de la Manche, par Y. Nédélec, 1963, 87 p. in-8°. Pour les fonds entrés depuis 1963, voir «Archives départementales de la Manche. Renseignements pratiques», 2^e édition, 1969, 4 p. et «Les principales ressources généalogiques des archives départementales de la Manche», 3^e édition, 1985.

- U (nouveau fonds). Répertoire numérique manuscrit, par R. Lefèvre, 1958, 10 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Concerne exclusivement le tribunal de Mortain (1827-1933).

- Y (nouveau fonds). Cette série ne contient que quelques épaves.

C. Bibliographie

Barbé-Marbois (François, marquis de), *Visite des prisons des départements du Calvados et de la Manche par un membre de la Société Royale pour l'amélioration des prisons en août et septembre 1821*, Paris, 1821, 40 p.

Barthès (Léon), *Les Condamnés politiques au Mont Saint-Michel (1832-1836)*, Chartres, Impr. Lainé et Tantet, 1929, 32 p.

- Bernard (Martin), *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens, 1839 à 1848*, 2^e édition, Paris, Pagnerre, 1861, 296-XII p.
- Cottin (Louis-François), *Chants de mort d'un prisonnier du Mont-Saint-Michel*, Coulommiers, Moussin, 1845, 80 p.
- Deriès (Léon), La cour prévôtale de la Manche (1816-1817), *Notices, Mémoires, Documents de la société archéologique, historique de la Manche*, tome 41, 1929, p. 260-262.
- Deriès (Léon), Une victime des commissions mixtes dans la Manche : l'avocat Frélon de Mortain, *Revue du Mortinais*, n° 9, janvier 1914, p. 401-415.
- Dupont (Etienne), *Les Prisons du Mont-Saint-Michel (1425-1864) d'après les documents originaux inédits*, Paris, Perrin, 1913, X-355 p.
- Fauchon (Max), La prison d'Avranches sous la Monarchie de Juillet, *Revue de l'Avranchin*, 1973, tome 50, n° 276, p. 205-214.
- Gabolde (Christian), De la juridiction de l'Intendant au Conseil de Préfecture, *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome 53, 1955-1956, p. 317-355.
- Hardel (André), *Echos judiciaires du canton de Tessy-sur-Vire (Manche) de 1790 à 1850*, Tessy-sur-Vire, chez l'auteur, 1970, 199 p.
- Jouet (Roger), La maison centrale du Mont-Saint-Michel entre 1846 et 1850. Tentatives de réforme et conflits administratifs, *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, septembre 1966, 84^e année, tome XLIII, n° 248, p. 185-237.
- Le Faverai (Raoul), Plaideurs normands de la justice de paix du Mortinais entre 1900 et 1920, in V. Gastebois. *Pages d'histoire du Mortinais*, 1929, p. 111-122.
- L'Hommède (Edmond), *Le Mont-Saint-Michel, prison d'Etat sous la monarchie de juillet*, Paris, Boivin, 1932, 195 p.
- Menard (J.-L.), Délinquance et délinquants dans l'arrondissement de Cherbourg, 1843-1860, *Cahier des Annales de Normandie* n° 13, Caen, 1981, p. 171-191.

II. SOURCES

Les destructions de guerre (juin 1944) ont beaucoup affecté les archives : les sinistres de la Préfecture, des archives départementales, des tribunaux de Saint-Lô et partiellement de Coutances expliquent l'absence de certains fonds, notamment pour les débuts du XIX^e siècle. Les archives judiciaires, rangées matériellement, ne sont classées et inventoriées qu'en faible partie.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (W)

Seule la période postérieure à 1944 est représentée dans le fonds du Cabinet du Préfet (W).

- justices de paix : correspondance, enquêtes de 1946 à 1961 (L 2).
- officiers ministériels : renseignements de 1946 à 1961 (L 3).
- tribunaux de commerce: élections de 1946 à 1961 (L 7).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture: fonds en déficit

- période > 1926 : Cf. A.D. du Calvados (non classé).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (W)

- prisons : correspondance, personnel de 1946 à 1961 (L 5).
- exécutions capitales; exécution de Gaston Hamel de Montfarville (L 6).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et Cour d'assises (U)

Les archives ont souffert des destructions du tribunal de Coutances en 1944. Les dossiers alors déposés aux A.D. (notamment le Tribunal criminel) sont perdus.

- arrêts de 1825 à 1922 (les lacunes de la période antérieure peuvent être en partie comblées, pour les condamnations, par le registre 600 des années de 1811 à 1830).
- dossiers de procédure de 1920 à 1955 (non classés).

II. Tribunaux de première instance (U)

Celui de Saint-Lô a été totalement sinistré en 1944 et celui de Coutances partiellement. En l'absence de répertoires, la présentation suivante ne donne qu'une idée approximative des fonds, souvent importants, représentés aux A.D. Les documents récents sont classés en 1126 et 1144 W.

Les fonds des parquets ont des dossiers de personnel, des procès-verbaux de gendarmerie. La correspondance semble surtout administrative (enregistrement).

Au civil, les jugements ordinaires paraissent complets sauf pour le début du XIX^e siècle (perdus en 1944). Les jugements sur requêtes forment des séries autonomes, mais ils sont parfois regroupés avec des actes civils dans des «minutes» (Avranches, Coutances, Valognes) ou «petites minutes» (Mortain). A Avranches les procédures d'ordres et distributions sont classées par ordre alphabétique des débiteurs.

Au correctionnel, si les jugements sont complets, les dossiers de procédure, difficilement accessibles (absence de classement), sont déficitaires pour le XIX^e siècle sauf à Mortain (conservés depuis 1871) et Valognes.

<i>Tribunal</i>	<i>Avranches</i>	<i>Cherbourg</i>	<i>Coutances</i>	<i>Mortain</i>	<i>Saint-Lô</i>	<i>Valognes</i>
Cotation						
a) parquet						
- correspondance, rapports		1851...1923	1946-1959	XX ^e siècle	1946-1959	An VIII-1909
- dossiers de personnel	s.d.			s.d.		
° magistrats						
° officiers ministériels						
- formation, listes du jury	s.d.			s.d.		
- statistiques				1820-1930		
- relevé des crimes, délits...		1876-1923	1946-1959		1953-1959	
- registres des condamnés		1907-1927		1900-1947		
- procès-verbaux	1900-1945	1931-1957	1946...1962			
b) civil						
Délibérations du tribunal						1906-1934
- répertoires	1812-1919	1837...1938		1821...1896		1826-1897
- rôles	1853...1945	1832-1877				
- causes ordinaires	1826-1923	1812-1944	1807-1956	1825-1925	1944-1956	1831-1944
- jugements sur requêtes	1827-1942	1832-1947	An VIII...1956	1825-1925		An VIII-1944
- référés		1853...1923	1930-1949		1945-1959	1930-1944
- divorces			1950-1956			
- décès de militaires						
- pupilles de la Nation	1918-1926	1930-1959	1944-1961		1948-1959	1918-1946
- loyers	XX ^e siècle	1919-1922	1922...1953			
- pensions			1945-1959			
- déchéance paternelle			1945-1957			
- interdictions						
- adjudications	1850-1932	1812...1957	An VIII...1956	1877-1921		1808-1921
- expropriations	s.d.	s.d.	1878-1928	1877-1896	1945-1957	s.d.
- accidents du travail	1900-1940	1928-1947	1926...1958	1899-1942	1945-1959	1911-1947
- ordres et contributions	1800-1911	1812...1848	An VIII-1902	1824-1913		An IX-1851
- successions	An IX-1919	1828-1941	An XI...1950	An XI-1909	1944-1959	1811-1853
- rapports d'experts		1834-1947	1933-1958			
- enquêtes		1834-1947	1933-1958			
- testaments	1874-1932	1868-1944	1895...1966	1887-1921	1944-1959	
- dépôts	1818-1925	1845-1921	1808...1958	1808-1925	1945-1959	s.d.
- assistance judiciaire		1868-1882				

<i>Tribunal</i>	<i>Avranches</i>	<i>Cherbourg</i>	<i>Coutances</i>	<i>Mortain</i>	<i>Saint-Lô</i>	<i>Valognes</i>
c) commercial						
- jugements				1836-1921		1811-1913
- inscription de privilèges						s.d.
- dépôt d'actes de sociétés						
- registre du commerce						
- registre des métiers						
- faillites et liquidations				1848-1904		
- marques de fabriques						
d) correctionnel						
* jugements						
- ministère public	1824-1940	1832-1949	1817-1956	1821-1926	1944-1956	1821-1949
- parties civiles	1831-1926	1826-1906	1922-1934			
- répertoires	1820-1919	1852-1887		1820-1913		
* dossiers de procédure	1890-1945	1920-1940	1946,1956	1871-1940	1946,1956	XIX ^e -XX ^e
* mineurs		1929-1930	1946-1966			

III. Tribunaux de commerce (U)

Les fonds de Coutances et Saint-Lô ont été sinistrés.

Tribunal de Coutances :

- jugements de l'An XI à 1852 (lac.)
- registres du commerce (chronologique) de 1920, 1936 à 1937.

IV. Conseil de prud'hommes : fonds non représenté

V. Justices de paix (U)

Seuls sont indiqués ici les fonds représentés aux A.D. avec les dates des «minutes». Les justices déficientes ne sont pas forcément perdues, mais plusieurs fonds ne sont pas représentés pour le XIX^e siècle.

Avranches	1791-1953	Octeville	1849-1941
Barenton	1791-1909	Percy	sinistré
Barneville	1851-1914	Périers	1930-1956
Beaumont		Pieux (Les)	1931-1944
Brécey	1933-1954	Pontorson	1791-1955
Bréhal	An II-1955	Quettehou	
Bricquebec	1808-1879 (très lac.)	Saint-Clair- sur-Elle	1808-1899 (lac.)
Canisy		Saint-Hilaire-du-Harcouet	
Carentan	An VII-1854	Saint-James	1912, 1937, 1940-1954
Cerisy-la-Salle	1931-1956	Saint-Jean-de-Daye	1942-1966
Cherbourg	An VI-1944	Saint-Lô	1825-1936
Coutances	1790-1955	Saint-Malo-de-la-Lande	An IX-1955
Ducey	1793-1816, 1898-1949	Saint-Pierre-Eglise	1791-1959
Gavray	1791-1956	Saint-Pois	1791-1855
Granville	1833-1954	Saint-Sauveur-le-Vicomte	
Haye-du-Puits (La)	1931-1956	Saint-Sauveur-Lendelin	1930-1956
Haye-Pesnel (La)	1792-1948	Sainte-Mère-Eglise	
Isigny	1791-1940	Sartilly	An III-1950
Juigny		Sourdeval	
Lessay	1791-1956	Teilleul (Le)	
Marigny		Tessy-sur-Vire	
Montebourg		Torgni-sur-Vire	
Montmartin-sur-Mer	An II-1956	Valognes	
Mortain	1791-1902	Villedieu	1907-1954

VI. Juridictions temporaires (U)

- arrêts de la Cour de justice et de la Chambre civique (1945-1946).
- Cf. A.D. du Calvados (U, série continue).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale du Mont-Saint-Michel : fonds versé en 1863 aux A.D, il a été perdu lors du sinistre de 1944. Le fonds de la sous-préfecture d'Avranches compense en partie cette lacune.

2) Prisons départementales

La série Y n'est pratiquement pas représentée aux A.D. Si l'ancien fonds a été détruit en 1944, le répertoire semble pourtant indiquer que les registres d'écrou n'avaient pas été déposés en 1913. Ils l'avaient probablement été à la suite des réformes de 1926 et 1934 supprimant certaines prisons comme Mortain et Valognes. Des registres d'écrou sont conservés dans les maisons d'arrêt de Cherbourg et Coutances pour les périodes suivantes :

- Avranches	1863-1955 (lac.)
- Coutances	depuis 1922
- Cherbourg	depuis 1858
- Mortain	1870-1926
- Saint-Lô	1884-1891 (passagers seulement)
- Valognes	1922-1934

3) Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale (1082 W)

- organisation et fonctionnement du camp de Tourlaville (à compléter avec le fonds de la sous-préfecture de Cherbourg).

- Cf. A.D. de Seine-Maritime (70 W 30) : Centre d'internement de Join-Lambert (1944-1945) : la cote n° 30 fait référence au camp de Tourlaville.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Le sinistre de 1944 réduit à de rares séries les apports complémentaires.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Avranches de 1866 à 1943 (en mauvais état jusqu'à 1884), Cherbourg de 1865 à 1910 (lac.), Coutances (1871-1873), Mortain (1865-1901).

Série Z : fonds des sous-préfectures

- celui d'Avranches possède 154 liasses de documents portant sur la maison centrale du Mont-Saint-Michel pour la période 1832-1864 et concernant surtout le personnel, l'administration générale (dont des rapports trimestriels), les bâtiments, la comptabilité masse de réserve et pécule, l'économet, l'entreprise générale et les détenus (mouvements journaliers, états de décédés, conduite des détenus politiques pour 1836-1849, transfèrements, grâces...).

- celui de Cherbourg a quelques documents sur les élections prud'homales (1896-1936, 1947), les prisons de Cherbourg (1841-1940; registre des délibérations de 1902 à 1943) et de Valognes (1931 à 1932).

Marne

Archives départementales : 1, rue Just-Berland, 51 000 Châlons-sur-Marne
Renseignements mis à jour le 5 octobre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

Cour d'assises de Reims

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Châlons-sur-Marne	Liste p. 597	Châlons-sur-Marne	Châlons-sur-Marne (1826)
Epernay		Epernay	Epernay (1927)
Reims		Reims	Reims (1809)
Sainte-Menehould (-> 1926)			
Vitry-le-François			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Châlons-sur-Marne (ressort : Aisne, Ardennes, Aube, Marne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Châlons-sur-Marne (1871), Nancy (1888), Melun (1926), Lille (1948)
- Prisons départementales : Châlons-sur-Marne, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François
- Dépôts de mendicité : Châlons-sur-Marne («Ostende», 1809-1834); Reims (1844-1849); Châlons-sur-Marne («Le Chaudron»), dépôt annexe de l'hospice départemental de vieillards (1885->)
- Jeunes détenus : maison du Bon Pasteur à Reims ?
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Chenay, Reims (clinique Mencières), Vitry-le-François

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Marne, par G. Dumas, A. Ferrant, R. Michelet, 1986-1987, 2 vol., 368 et 298 p., in-8°

Sous-série 2 R (Tribunaux militaires) : Répertoire numérique manuscrit complet, par Ph. Du Verdier, 1974, 10 p.

Série U. Répertoire numérique détaillé imprimé complet, par R. Gandilhon, 1965, LII-714 p., in-4°. Etat de la série en 1965. (supplément sur fiches, 9 W)

Série Y. Répertoire numérique imprimé par R. Gandilhon, 1947, 35 p., in-4°.

C. Bibliographie

Aron (Georges), *Le Tribunal correctionnel de Reims sous la Révolution et l'Empire (1791-1811)*, thèse de droit, Lille, C. Robbe, 1910, 318 p.

Bonnet (Henry-François-Auguste), *Histoire complète de l'asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne*, Châlons-sur-Marne, Le Roy, 1887, XXXVI-223 p.

Chabaud (Hervé), *Le préfet et le service d'exécution criminelle : l'exemple de la Marne, Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1984, tome 99, p. 247-260.

- Chabaud (Hervé), Le préfet et les justices de paix : l'exemple de la Marne (1800-1850), *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1985, tome 100, p. 217-236.
- Chabaud (Hervé), *Les Interventions du préfet dans le service de la justice : l'exemple de la Marne, 1800-1852*, D.E.A. d'histoire du droit, Reims, chez l'auteur, 1980, 162 f°.
- Demogue (René), La Cour prévôtale de la Marne (1816-1818), *Revue de Champagne*, août 1910-septembre 1913, p. 353-364.
- Dupont (Nadine), *La Criminalité dans le département de la Marne sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Reims, 1970.
- Franik (Marie-José), *Eléments sur la société criminelle de Châlons-sur-Marne sous la Monarchie de Juillet*, mémoire de maîtrise, Reims, 1979, 157 p.
- Nicieja (Sylvie), *Les Prisons de Châlons-sur-Marne de 1800 à 1848*, mémoire de maîtrise, Reims, 1989, 158 p.
- Nouvel (Jacques), *L'Exercice illégal de la médecine dans la Marne de 1803 à 1868*, mémoire de maîtrise, Reims, 1968.
- Rollet (Louis), *Un bienfaiteur des prisons de Châlons. L.-J. Raussin, chirurgien des Hôpitaux-Unis de Châlons*, Châlons-sur-Marne, Impr. de Martin frères, 1912, 13 p. (*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 2° série, 1909-1910, tome 13, p. 331-359.)
- Touzet (Jean), La cour prévôtale de la Marne, mars 1816-janvier 1818, *Revue de la Société d'Histoire de la Restauration et de la Monarchie constitutionnelle*, 1989, n° 3, p. 17-31.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ont subi des pertes importantes lors des guerres : le fonds du tribunal de Reims (avec les assises) a été détruit en 1914-1918, ceux d'Épernay et de Vitry-le-François en 1939-1945. Les documents conservés restent importants et sont classés et répertoriés avec une très grande précision qui donne toute facilité au travail du chercheur.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 9 W)
 - organisation des tribunaux (justices de paix) de l'An VIII à 1948.
 - formation et listes du jury (An VIII-1963).
 - dossiers de personnel judiciaire, par professions (An VIII-1954).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1960).
 - conseils de prud'hommes : organisation (personnel, guerre de 1939-1945, états des travaux) et élections (1809-1963).
 - tribunaux paritaires des baux ruraux : organisation et élections (1945-1957).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (2 U, 9 W)
 - arrêtés de l'An VIII à 1926 (arrêtés dans les dossiers ensuite jusqu'à 1951).
 - dossiers des affaires instruites (XIX^e-1965) : classés et répertoriés dans le détail par type d'affaires jusqu'au milieu du XX^e siècle (communes, élections, voirie, service hydraulique, finances, affaires militaires...).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, 11 W)
 - a) prisons départementales (1 à 8 Y)
 - rapports d'inspection, commissions de surveillance, enquêtes (An IX-1958).
 - dossiers de personnel, par professions (An VI-1958).
 - comptabilité : comptes et budgets (An VIII-1925), fournitures, entreprise générale des services (1870-1906).

- détenus : statistiques des condamnés (An XIII-1959), surveillance générale (An IX-1959), transferts (1811-1939), travail (dont chantiers forestiers de 1941 à 1943), libérations conditionnelles (1813-1949), grâces (1818-1935), patronage des libérés (1842-1932).

b) dépôts de mendicité (10 Y)

- Châlons-sur-Marne dit «Ostende» : organisation, bâtiments, personnel, comptabilité, états nominatifs de mendiants et dossiers spécimens (An IX-1836).

- dépôt de Reims : idem (1844-1849).

- dépôt de Montreuil-sous-Laon (Aisne) : traités avec l'Aisne, registre matricule des mendiants envoyés (1849-1857), états nominatifs annuels (1850-1881); dossiers spécimens (1845-1882).

- dépôt de Châlons-sur-Marne associé à l'hospice départemental («Le Chaudron») : états nominatifs de mendiants de 1885 à 1922 (18 X).

c) jeunes détenus (9 Y) : états de détenus dans les prisons du département (1852-1854), dossiers individuels (1837-1920), correspondance avec les colonies de placement (1833-1948).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (3 U)

- jugements (An VI-1827).

- dossiers de procédure de l'An VIII à 1810 (motif de l'accusation relevé dans le répertoire).

- correspondance diverse (An VIII-1810).

2) Cour d'assises de Reims (4 U)

- arrêts de 1827 à 1938 (arrêts antérieurs en 3 U; lac. : 1855-1879).

- dossiers de procédure (1811-1818, 1894, 1909-1914, 1920-1960). Motifs de l'accusation relevés dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance

Seuls les fonds des tribunaux de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould - aux ressorts limités - sont complets. Celui de Reims, sinistré en 1914-1918, a très peu de documents entre 1815 et 1920. De même à Epernay et à Vitry-le-François, du fait des pertes en 1939-1945, les déficits concernent la période 1826-1900 pour le premier et 1825-1944 pour le second. Le tribunal de l'arrondissement de Sézanne n'a existé que jusqu'en l'An VIII : jugements correctionnels conservés pour cette année (12 U).

Les fonds des parquets, compte-tenu de ces déficits, sont importants et détaillés avec grande précision dans le répertoire : circulaires, rapports sur des affaires diverses (politiques et économiques, état-civil, nationalités, presse, recours en grâce, réhabilitations, séquestres, etc...) donnant un aperçu complet de l'activité d'un parquet (pour le XX^e siècle surtout), dossiers de personnel (classement par profession, noms relevés), registres des plaintes et enregistrement des P.-V., séries de procès-verbaux de police et gendarmerie classés par nature de délits (XX^e siècle surtout). Des répertoires du casier judiciaire existent à Sainte-Menehould (1831-1928) et Vitry-le-François (1831-1850).

Au civil les jugements ordinaires, complets à Châlons (lac. 1843) et Sainte-Menehould ont de nombreuses lacunes à Epernay (déficits : 1826-1850, 1882-1886, 1890-1892), Reims (déficits : 1816-1871, 1873, 1875, 1877-1879, 1882) et manquent complètement à Vitry-le-François de 1811 à 1925. Jugements et ordonnances sur requêtes sont classés par nature d'affaires (état-civil, conseils de familles...), sauf à Sainte-Menehould où ils sont en partie réunis aux jugements ordinaires. Il y a partout des jugements (et cessions) de dommages de guerre de 1919 à 1949 environ. Les actes civils sont importants, particulièrement pour les adjudications, rapports d'experts, enquêtes (les ordres n'étant gardés qu'à titre de spécimens), mais connaissent les mêmes périodes de déficit que les jugements.

En matière commerciale, les fonds représentés (Ste-Menehould et Vitry) sont peu importants : les jugements sont réunis à ceux du civil.

Au correctionnel, les jugements et dossiers de procédure (nature des délits relevés) sont complets à Châlons et Sainte-Menehould. Ils manquent pour les périodes An 1827-1852, 1891-1899, 1901-1904, 1906, 1909 à Epernay; 1812-1889 à Reims et 1826-1930 à Vitry-le-François. Les dossiers de procédure ne sont importants qu'à partir de 1910 à Epernay, 1920 à Reims; ils sont très rares à Vitry-le-François.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

<i>Tribunal</i>	<i>Châlons/M.</i>	<i>Epernay</i>	<i>Reims</i>	<i>Ste-Menehould</i>	<i>Vitry-le-François</i>
Cotation	8 U	9 U	10 U	11 U	13 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	An X-1957	1866...1958	1814...1958	An VIII-1936	An XII...1935
- dossiers de personnel					
° magistrats	An IX-1958	1872-1958	An VIII...1958	An X-1926	An X...1926
° officiers ministériels	An VIII-1957	An XIII...1958	An IX...1960	An VIII-1933	An VIII...1926
- formation, listes du jury	1873-1948		1928	1833-1927	1864...1931
- statistiques	1826-1944	1930-1954		1836-1926	1872-1926
- relevé des crimes, délits...	1916-1949		1907...1960	1835...1926	1835...1945
- registres des condamnés		1926-1947	1906-1928	1860-1926	
- procès-verbaux	An XIII-1959	1930-1958	1916-1960	1831-1929	1825...1957
b) civil					
Délibérations du tribunal			1898-1939		
- répertoires	An VIII-1936 ?	1918-1949		An VIII-1926 ?	1819-1854
- rôles	1820-1954		1818...1962	An VIII-1926	1824-1825
- causes ordinaires	An VIII-1935	An VIII...1930	An VIII...1939	An VIII-1932	An VIII...1927
- jugements sur requêtes	An X-1930	An VIII...1949	An VIII...1965	An VIII-1932	An VIII-1807
- référés	1810-1934	1807...1949	1810...1936	1840-1926	
- divorces	1857-1909	An VIII...1948	An XIII...1957		
- décès de militaires	1917...1947		1916-1922	1915-1923	
- pupilles de la Nation	1918-1949		1919-1947	1918-1926	
- loyers	1918-1925	1919-1923	1923-1960		
- pensions	1920-1950				
- déchéance paternelle	1891-1932	1891-1949	1890-1928	1899-1924	
- interdictions	An X-1929	An VIII...1948	An XII...1929		
- adjudications	An IX-1950	An VIII...1946	An IX...1960	An VIII-1926	An IX-X
- expropriations	1826-1949	1927-1959	1884-1929	1884-1911	1867-1923
- accidents du travail	1906-1949	1899-1949	1910-1951	1907-1926	
- ordres et contributions	spécimens	spécimens	1923-1953	spécimens	
- successions	An XI-1931	1875-1926	1890-1938	An VIII-1926	1878-1926
- rapports d'experts	An VIII-1931	An VIII...1949	An XII...1967	An IX-1926	An VIII-XII
- enquêtes	An X-1936	An IX...1949	1904-1959	An VIII-1926	
- testaments	An XI-1939	An XII...1930	1914-1959	1835-1926	
- dépôts	1808-1933	1884-1920	1913-1931	1808-1926	
- assistance judiciaire			1920-1934	1898-1930	1851-1869
c) commercial					
- jugements				Cf. civil	
- inscription de privilèges				1909-1933	
- dépôt d'actes de sociétés				1836-1926	1919
- registre du commerce				1920-1926	
- registre des métiers					
- faillites et liquidations				1808-1925	1850-1926
- marques de fabriques				1877-1932	XIX ^e -XX ^e
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VII-1943	An VIII...1943	An VIII...1944	An VIII-1926	An VIII...1958
- parties civiles			1869...1939	1847-1926	1812-1822
- répertoires	1820...1940	1930-1945	1922-1944	1820...1926	
* dossiers de procédure	An VIII-1949	An VIII...1948	An VIII...1951	An VIII-1925	An XI...1949
* mineurs	1914-1951			1914-1926	

III. Tribunaux de commerce (15 à 17 U)

Les fonds conservés ont des dossiers d'élections (avec listes électorales) et d'importantes séries d'actes et pièces déposés au greffe. Les actes de sociétés et les dossiers de faillites sont analysés précisément dans le répertoire. Les marques de fabrique sont présentes également sous forme de clichés zinc ou cuivre pour les XIX^e-XX^e siècle (répertoires seulement pour Reims). Parmi les archives d'entreprises saisies on relève des marchands de vins de Champagne (Vertus, Epernay), des

banques à Châlons, un fabricant de meubles à Epernay et un fabricant de peintures et vernis de Reims. Un fonds de syndic de faillite d'Epernay est conservé pour la période 1930-1939.

<i>Tribunal</i>	<i>Châlons/Marne</i>	<i>Epernay</i>	<i>Reims</i>
Cotation	15 U	16 U	17 U
- jugements	An VIII-1935	1811-1930	1869-1936 (lac. 1915-1921)
- inscription de privilèges	1898-1936	1898-1945	1898-1945
- dépôt d'actes de sociétés	1868-1950	1811-1909	1871-1936
- registre du commerce	1920-1950	1920-1926	1920-1944
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1817-1947	1809-1948	1862-1947
- marques de fabriques	1858-1952	1859-1908	1825-1928

IV. Conseils de prud'hommes (18 à 20 U)

<i>Conseil</i>	<i>Châlons/Marne</i>	<i>Epernay</i>	<i>Reims</i>
Cotation	18 U	19 U	20 U
Jugements	1826-1937	1929-1947	
Assemblées générales	1928-1942		1897-1957
Contrats d'apprentissage	1844-1942		
Modèles et dessins	1874-1940		1829...1950

V. Justices de paix (14 U)

Les fonds versés aux A.D. sont «complets» à l'exception de la partie postérieure à la deuxième guerre mondiale qui manque parfois. Les documents sont classés avec précision par types d'actes, les plus grandes séries étant celles des actes civils, actes de sociétés, jugements du tribunal de paix et jugements de police.

Anglure	An VII-1948	Montmort	1837-1958 (lac. < 1936)
Avize	An VIII-1949	Reims 1° canton	1903-1958
Ay	An VIII-1960	Reims 2° canton	An XIII-1958
Beine	1931-1961 (sociétés 1854-1961)	Reims 3° canton	An VIII-1958
Bourgogne	1915-1959 (lac.)	Reims simple police	An VIII...1962
Châlons-sur-Marne	An VIII-1951	Saint-Rémy-en-Bouzemont	An X-1934
Châtillon-sur-Marne	An VIII-1960	Sainte-Menehould	An X-1948
Dommartin-sur-Yèvre	An X-1930	Sézanne	An VIII-1947
Dormans	An VIII-1949	Sompuis	An X...1941 (très lac.)
Ecury-sur-Coole	An X-1961	Suippes	An VIII-1962
Epernay	An VIII-1937 (sociétés 1951-1959)	Thiéblemont	An X-1954
Esternay	1870-1943	Vertus	An VIII-1959
Fère-Champenoise	An VIII-1942	Verzy	An VIII-1968 (lac.)
Fismes	1822...1962 (très lac. < 1930)	Ville-en-Tardenois	1938-1961
Heiltz-le-Maurupt	1914-1955	Ville-sur-Tourbe	
Marson	1901-1961	Vitry-le-François	An VIII-1826
Montmirail	1912-1940		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial devenu Cour de justice spéciale de la Marne (5 U) : jugements (An XI-1810) et dossiers de procédure (An XII-1806).

2) Cour prévôtale (6 U) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).

3) Cour de justice et chambre civique (7 U)

- arrêts de la Cour de justice (1944-1946) et de la Chambre civique (1945-1946); registres des acquittés, des recours en grâce; dossiers (1949-1953).

- dossiers des affaires jugées, sans suite et non-lieu (1944-1946).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (5 Y, Y, série continue)

Les registres d'écrou sont représentés jusqu'aux années 1930 aux A.D. (lac. 1852-1884 pour l'arrêt de Reims, pas de correction avant 1880). Des registres complémentaires existent pour Châlons et Sainte-Menehould : traitements (1874-1915), visites (1872-1922), bibliothèque (1883-1912), libérations, contrôle numérique des détenus avec des dossiers individuels de militaires détenus (1914-1918) et de Communards (à Sainte-Menehould). Les documents postérieurs sont aux prisons de Châlons-sur-Marne et Reims.

<i>Prison</i>	<i>Châlons/M.</i>	<i>Epernay</i>	<i>Reims</i>	<i>Ste-Menehould</i>	<i>Vitry-le-Fr.</i>
* registres d'écrou :		[1807-1832]			
- arrêt	1800-1932	1832...1926	1851...1932	An X-1926	1831-1926
- correction	1815-1934	1841...1916	1880-1930	1807-1926	1831-1926
- justice	1810-1815		1862...1923		
- simple police	1842-1893	1882-1907	1886-1930	1859-1920	1853-1925
- dettiers	1877-1934	1866-1898	1886-1932	1867-1926	1863-1926
- passagers civils	1823-1932	1884-1919	1873-1924	1861-1926	1852-1926
- passagers militaires	1797...1918			1848-1923	1910-1914
- répertoires	1859...1931	1898-1909	1886-1924	1880-1925	1900-1921
* autres documents					
- contrôle nominatif	1893-1927	1876-1926	1891-1895	1889-1926	1876-1922
- dossiers pénaux	1858...1929			1867-1926	1924-1926
- ordres de services	1874-1929			1889-1924	1888-1926

2) Dépôt de mendicité du «Chaudron» (Châlons-sur-Marne) (H, dépôt)

- 813 à 819, 822. Registres matricules des mendiants internés (envoyés par les tribunaux ou présentés volontaires) de 1885 à 1940.

- 828 à 858. Dossiers individuels des mendiants internés (1885-1940).

3) Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Chenay (P 1333 à 1334)

- comptabilité : fiches de personnel, traitements (1945-1946).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J :

- 29. Fonds de Me Lelarge, avocat à Reims. Dossiers de clients (XX^e siècle).
- 32. Fonds de l'avoué Haumesser-Lejeune de Châlons-Marne. Dossiers 1(940-1950).
(voir également les fonds d'avoués répertoriés en série U, à la suite de chaque T.P.I.)

Série M :

- 13 M. Elections municipales. Pourvois, protestations, réclamations (1815-1936).
- 30 M. Police politique :
 - *20 à 31. Rapports sur la situation morale, politique...de 1853 à 1870 (avec tableaux de crimes et délits).
 - *46 à 51. Répression à la suite du coup d'Etat de 1851 : dossiers des inculpés, P.-V. de comparution devant la Commission mixte et décisions de celle-ci.
- 47 M. Rapports des commissaires de police de 1815 à 1937 (surtout depuis le milieu du XIX^e siècle. Classement par villes, plus commissariats des chemins de fer).
- 48 M. Fonds du Commissariat de police de Mourmelon et du camp de Châlons.
- 48 Mbis. Fonds du Commissariat central de police de Châlons-sur-Marne XX^e siècle (registres des P.-V., main-courante, dossiers des affaires).
- 48 Mter. Fonds du Commissariat central de police de Reims (fin XIX^e-XX^e siècle).
- 48 Mquater. Fonds du Commissariat de police de Vitry (fonds peu important).
- 49 M. Rapports de gendarmerie (An IX-1926).
- 50 M. Tableaux des crimes, délits et arrestations (An X-1926).

- 63 M. Surveillance légale et de haute police de l'An VIII à 1885 (états numériques, nominatifs et dossiers des condamnés).
- 64 M. Interdits de séjour : dossiers individuels (1885-1943).
- 65 M. Relégations, libérations conditionnelles, réhabilitations, amnisties (An X-1946).
- 66 M. Crimes, délits, accidents divers (An VIII-1906).

Sous-série 4 N :

- 46 à 75. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An IX-1941).
- 76 à 95. Bâtiments et mobilier des prisons (An IX-1939).
- 211 à 212. Bâtiments du dépôt de mendicité d'«Ostende» (An IX-1834).
- 225 à 233. Bâtiments du dépôt de mendicité et hospice de vieillards du «Chaudron» (1877-1938).

Sous-série 7 P. 407 à 410. Délits forestiers : spécimens de P.-V. (1917-1939), sommiers pour les inspections d'Epernay (1924-1934) et de Vitry (1862-1930).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Châlons-sur-Marne de (An VIII à 1899), Epernay (An X à 1899), Reims (An VII à 1920; lac.), Vitry-le-François (An VII-1834).

Sous-série 2 R :

- 261 à 262. Justice militaire : notifications (1828-1847), déclinatoires de compétence du tribunal civil (1934-1939).

- 263 à 266. Déserteurs et insoumis : listes, jugements rendus (1806-1810), amnistiés (1815-1824).

- 1001 à 1167. Conseil de guerre de Châlons-sur-Marne : minutes des jugements (1907, 1910-1914); dossiers de procédure (1908-1914); répertoires des jugements (1852-1907), registre des plaintes (1873-1906), registre de correspondance (1873-1908).

Sous-série 10 R. Tribunaux des dommages de guerre : registres matricules, jugements, surtout pour les tribunaux des deux arrondissements d'Epernay et de Reims.

Série Z :

- 2 Z. Sous-préfecture d'Epernay : dossiers sur la délinquance, rapports de police, élections au tribunal de commerce, prison (avec P.-V. de la commission de surveillance). 1^e moitié du XX^e siècle surtout.
- 3 Z. Sous-préfecture de Reims et 5 Z. Sous-préfecture de Vitry-le-François. *Idem* (An VIII-1940).
- 4 Z. Sous-préfecture de Sainte-Menehould. Prisons (An IX-1926).

Marne (Haute-)

Archives départementales : Rue du Lycée agricole, Choignes 52 011 Chaumont Cedex
Renseignements mis à jour le 26 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Dijon

Première instance *Justices de paix*

Chaumont

Liste p. 603

Langres

Wassy

Tribunaux de commerce

Chaumont

Langres

Saint-Dizier

Prud'hommes

Chaumont (1909)

Saint-Dizier (1913)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Préfecture de Dijon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Auberive (1871), Clairvaux (1888), Dijon (1948)
- Maison centrale d'Auberive (1856-1884 : femmes)
- Prisons départementales : Chaumont, Langres, Wassy
- Dépôt de mendicité de Saint-Dizier (1809-1826)
- Jeunes détenus (ordre chronologique de création) :
 - * colonie agricole de Feins (Silvarouvres; 1857-1862)
 - * colonie industrielle de Courcelles (Nogent-en-Bassigny, 1857-1862 et 1865-1879) transférée à Bologne (1879-1914)
 - * colonie agricole de Saint-Urbain (1873-1885)
 - * colonie agricole d'Autreville (1874-1892)
 - * maison d'éducation pénitentiaire (filles) d'Auberive (1885-1891)
 - * colonie agricole d'Auberive (garçons, 1897-1924)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Peigney

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Haute-Marne, par A.-M. Couvret, 1980, 192 p., in-8°

Sous-série 5 K (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique dactylographié, par J.-P. Jacques, 1981, 18 p.

Série U. Répertoire numérique imprimé, par R. Géný, 1928, I-23 p..., in-4°. Suppléments dactylographiés provisoires pour les versements postérieurs.

Série U. Justices de paix (An X-1959). Répertoire numérique dactylographié, 57 p., s. d.

Série U. Cour d'assises de Haute-Marne (1849-1958). Répertoire numérique dactylographié, par F. Demagny, 1986, 76 p. (avec index alphabétique par E. Beurne et F. Demagny, 64 p.)

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par R. Géný, 1944, I-12 p..., in-4°.

C. Bibliographie

Colombot (Pierre-Claude), *Manuel d'hygiène et de médecine pratique des prisons, précédé de la topographie de celles de Chaumont*, 1824.

- Garnier (André), Les anciennes prisons de Langres et de Chaumont, *Les Cahiers Haut-Marnais*, n° 28, p. 13-16.
- Guyard (Michel), Femmes de la Commune à la maison centrale d'Auberive, *Les Cahiers Haut-Marnais*, 1976, n° 124, p. 9-27.
- Péarron-Ruffet (M.), *La Colonie industrielle de Courcelles-sous-Nogent et Bologne (Haute-Marne) (1857-1904)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1979.
- Steenackers (François-Frédéric), *Une visite à la maison centrale d'Auberive*, Paris, Didier, 1869, 108 p.
- Wigoder (L.-J.), *Justice and the criminal in the Haute-Marne 1780-1815*, 1979, IV-366 p.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires ne sont que partiellement classés. Ils bénéficient d'inventaires et de récolements (cotation continue par fonds) qui donnent une idée approximative des documents conservés.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 à 43 U)

- organisation des tribunaux : justices de paix (An IX-1922), exécution des hautes œuvres (An XI-1875), formation et listes du jury (1811-1957).
- dossiers du personnel : juges de paix (An X-1890), officiers ministériels (An IX-1910).
- comptabilité : états de répartition des amendes (1809-1910), traitements (1827-1910), frais de justice (An VIII-1843).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1963).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1904-1948).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1949).
- états de jugements rendus (An X-1833), de condamnés à la prison (1811-1907), de condamnés politiques (1859-1868).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés (An VIII-1926).
- dossiers des affaires soumises de 1812 à 1926 (un article seulement avant 1856).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Côte-d'Or (K 16 à 18, K supplément, W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) Maison centrale d'Auberive

La totalité du fonds inventorié semble d'origine préfectorale (documents pour la période 1854-1885) : bâtiments, dossiers de personnel, entreprise des services (avec états nominatifs de détenues), comptabilité (gestion et comptes sur pécule); détenues : états nominatifs d'entrées, sorties, décédées, transférées, libérables; grâces (dont détenues de la Commune), transferts, évasions, surveillance légale.

b) Prisons départementales

- bâtiments (An IX-1924), règlements (An IX-1929), correspondance (An VIII-1931).
- commissions de surveillance de 1816 à 1924 (avec délibérations).
- dossiers du personnel (1807-1932).
- entreprise des services et travaux (tarifs de main-d'œuvre, cantine) de 1837 à 1929; comptabilité : dépenses et budgets (1813-1927).
- détenus : états numériques et nominatifs divers (1817-1915), encellulement (1898-1927), libérations conditionnelles (1886-1932), grâces (1818-1930).

c) Dépôt de mendicité de Saint-Dizier (1808-1832) : bâtiments, dossiers de personnel, adjudications et marchés, états nominatifs de détenus (dont militaires de 1814-1815), demandes d'admission.

d) Colonies de jeunes détenus

Fonds important qui, pour chaque établissement, comprend les documents suivants : création et suppression, dossiers de personnel, bâtiments et mobilier, rapports et correspondance, commissions de surveillance, comptabilité, bulletins de population et états nominatifs des détenus, transferts, libérations, évasions.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (U 1 à 80) : procédures (An IX-1811).

2) Cour d'assises (112 U)

- arrêts (1811-1825, 1886-1925).

- dossiers de procédure (1826-1831, 1834-1843, 1845, 1848-1958). Analyse des affaires pour la période 1849 à 1958 dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance (U)

Les fonds des parquets sont importants surtout à Chaumont (mais en déficit pour la 2^e moitié du XIX^e siècle) et à Wassy (registres des P.V. de 1871 à 1955). A Langres existe un répertoire du casier judiciaire (1860-1882).

Au civil, les jugements ordinaires sont relativement complets jusqu'en 1946 (ils paraissent ensuite en déficit pour Chaumont). Les jugements sur requêtes sont faiblement lacunaires à Wassy (déficit pour 1851-1863), davantage à Langres et surtout à Chaumont où ils sont en partie réunis avec d'autres actes civils dans des séries de «jugements civils, dossiers» (1826-1957). Des «dossiers de procédure civile» existent également à Langres de 1853 à 1959. Ces séries comblent les lacunes des actes civils, notamment pour la période du milieu du XIX^e siècle aux années 1930 à Chaumont. Le Tribunal des dommages de guerre est représenté par quelques dossiers d'organisation (1919-1921) seulement.

Au correctionnel les jugements sont complets mais les dossiers de procédure ont été sévèrement triés et éliminés entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1930 à Chaumont et Langres. Ils sont mieux conservés à Wassy. Pour ce dernier tribunal il y a quelques jugements forestiers à part ainsi que des jugements de conseils de guerre (1808-1812).

<i>Tribunal</i>	<i>Chaumont</i>	<i>Langres</i>	<i>Wassy</i>
Cotation (répert. imprimé)	56 à 107 U	124 à 177 U	178 à 220 U
a) parquet			
- correspondance, rapports	An IX...1957	An XI-1897	1852...1951
- dossiers de personnel			
° magistrats	An X...1930	An VIII-1853	An X-1862
° officiers ministériels	An VIII...1930	An VIII-1891	An VIII-1850
- formation, listes du jury	An IX...1945		An IX-1810
- statistiques	1825-1850	1868-1903	1950-1954
- relevé des crimes, délits			1827...1955
- registres des condamnés	1845-1914	1811-1946	1883-1924
- procès-verbaux	1914...1951	1842...1905	1944...1956
b) civil			
Délibérations du tribunal	1852-1886	An VIII-1862	1813-1878
- répertoires	An VIII-1928	An VIII-1901	An VIII-1913
- rôles	1808-1846	1808...1953	An VIII...1935
- causes ordinaires	An VIII-1945	An VIII-1939	An VIII-1947
- jugements sur requêtes	1821...1957	1828...1939	1809...1939
- référés	1919-1958	1837-1930	1919-1930
- divorces			
- décès de militaires	1918-1921		
- pupilles de la Nation	1918-1950	1929-1943	1917-1920
- loyers	1918-1922	1918-1937	1918-1921
- pensions	1919-1954		
- déchéance paternelle	1931-1936		1939-1942
- interdictions	1826-1894		
- adjudications	1807...1924	1807...1923	An X-1912

<i>Tribunal</i>	<i>Chaumont</i>	<i>Langres</i>	<i>Wassy</i>
- expropriations	1855-1913	1842-1902	1852-1887
- accidents du travail	1903-1960		1899...1935
- ordres et contributions	An VIII...1931	1807...1934	An VIII...1942
- successions (renonc...)	An XI-1929	An XI-1926	An XII-1935
- rapports d'experts	An VIII...1939	An VIII...1937	An VIII...1946
- enquêtes	An VIII...1959	1889...1947	1821...1946
- testaments	1926-1939	1932-1938	1804-1890
- dépôts	1808...1928	1826-1932	An XI...1924
- assistance judiciaire	1916-1958	1851-1920	1851...1958
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII...1968	An VIII-1939	An VIII-1939
- parties civiles			1816...1923
- répertoires	1820-1928	1820-1938	1820-1851
* dossiers de procédure	An VIII...1958	An VIII...1939	An VIII-1939
* mineurs	1914-1923		1930-1951

III. Tribunaux de commerce : seul versé celui de Chaumont (113 à 120 U)

- jugements An VIII-1888, 1923-1928 (avec qualités et conclusions)
- inscription de privilèges 1920-1933
- registre du commerce 1920-1946
- dossiers de faillites 1819-1923 (ordre chronologique)

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non versés

V. Justices de paix (U, classé, 1209, 1211 W)

Les fonds ont généralement été versés jusqu'en 1930. Peu importants, sauf pour les justices de Bourbonne-les-Bains, Nogent-en-Bassigny et Saint-Dizier, ils sont classés par grandes catégories d'actes : registres d'audiences civiles, minutes civiles, conciliations, audiences de simple police, ventes mobilières, serments, actes de sociétés, conseils de familles, procès-verbaux divers.

Andelot	An XI-1930 (lac.)	Juzennecourt	An XI-1931 (lac.)
Arc-en-Barrois	An XI-1928	Langres	1892-1928
Auberive	An XI-1928	Longeau	An XI-1928
Bourbonne-les-Bains	An XI-1927	Montier-en-Der	An XI-1929
Bourmont	An XI-1930	Montigny-le-Roi	An XI-1928
Châteauvillain	An XI-1930	Neuilly-l'Evêque	An XI-1831
Chaumont	An XI-1830, 1908-1958	Nogent-en-Bassigny	An XI-1953
Chevillon	An X-1929	Poissons	An X-1927 (lac.)
Clefmont	1806-1930	Prauthoy	1814-1929
Doulaincourt (Donjeux <1833)	An XI-1959	Saint-Blin	An XI-1930
Doulevant	An XI-1937	Saint-Dizier	An XI-1956
Fayl-Billot	An XI-1928	Varennes	An XI-1929
Ferté-sur-Amance (La)	An XI-1875	Vignory	An XI-1955
Joinville	An XII-1929 (lac.)	Wassy	An XI-1930

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (U 82 à 100) : procédures (An XI-1810).
- 2) Cour spéciale (108 à 109 U) : procédures (1811-1814).
- 3) Cour prévôtale (110 à 111 U) : procédures (1816-1818).
- 4) Cour de justice et chambre civique : voir A.D. de la Côte-d'Or (U 27 et 30)

C. Fonds pénitentiaires (Y)

Pas de registres d'écrou de la centrale d'Auberive. Ceux des prisons départementales ne sont pas classés par nature d'écrou après le milieu du XIX^e siècle. Ils sont conservés aux A.D. pour les périodes suivantes :

- Chaumont An VI-1940
- Langres An X-1926
- Wassy 1811-1926, 1940-1944

Des documents administratifs pour la première moitié du XX^e siècle (mouvements journaliers, pécule, libérations, comptabilité, main-courante...) existent pour Chaumont et Wassy. Les écrous postérieurs sont à la maison d'arrêt de Chaumont.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- 71 M. Tableaux des crimes, délits, événements...(1854-1860).
- 89 M. Surveillance légale : états nominatifs et numériques (An X-1884).
- 90 M. Interdits de séjour : arrêtés, correspondance (1885-1925), dossiers individuels (1920-1940) (cf. supplément M 1446 à 1449).
- 91 M. Condamnés politiques : décisions et P.-V. des séances de la commission mixte (1852-1854); dossiers individuels des condamnés (1850-1860).
- 92 M. Réhabilitations (1865-1900).
- Eaux-et-Forêts M 1109 à 1112 : délits forestiers (1816-1871).

Sous-série 4 N :

- 37 à 45. Bâtiments des tribunaux (1773-1936).
- 46 à 55. Bâtiments des prisons (1825-1937).
- 140 à 141. Mobilier des tribunaux et prisons.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Chaumont de 1791 à 1889 (3 Q 10), Langres de 1791 à 1899 (3 Q 27), Wassy de l'An VII à 1934 (3 Q 47). Actes judiciaires divers également, pour des périodes limitées, dans les bureaux de Auberive, Bourbonne-les-Bains, Chevillon, Doulaincourt, Fayl-Billot, La Ferté/Amance, Longeau, Saint-Blin.

Série R 196. Jugements rendus contre les militaires (1854).

Sous-série 1 Z. Sous-préfecture de Wassy

- 76. Droits d'affouage (1821-1875) et délits forestiers (1848-1852).
- 85. Condamnations de conscrits réfractaires et déserteurs (An VIII-1807).

Voir également le fonds de cette sous-préfecture répertorié en 43 U : P.-V. de délits (1897...1913), états de condamnés surveillés (1811-1831), élections au tribunal de commerce de Saint-Dizier (1807-1925), notaires (1806-1839).

Mayenne

Archives départementales : 5, rue Ernest-Laurain, 53 000 Laval
Renseignements mis à jour le 8 mars 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Angers

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Château-Gontier	Liste p. 608	Laval	Laval (1826)
Laval		Mayenne	Mayenne (1840)
Mayenne			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rennes

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Le Mans (1871), Rennes (1888), Beaulieu (1909), Rennes (1926)
- Prisons départementales : Château-Gontier, Laval et Mayenne
- Dépôt de mendicité des Fourches à Laval (début du XX^e siècle)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Pontmain
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Meslay (internés allemands, septembre 1939-juin 1940); Montsûrs (tziganes pendant l'Occupation)

B. Instruments de recherche

Sous-série 5 K. Répertoire numérique dactylographié complet par M.-A. Corcuff, 1987, p.

Série U. Etat sommaire dactylographié, 1977, 11 p. [Provisoire]

Répertoire numérique manuscrit et dactylographié, commencé en 1971, 245 p., dactylographié et environ 1000 fiches manuscrites. [Provisoire]

Série Y. Répertoire numérique dactylographié et manuscrit complet, 1978, 17 p. dactylographiées. [Provisoire]

C. Bibliographie

Sigot (Jacques), Des barbelés pour les Tsiganes de la Mayenne pendant la seconde guerre mondiale, *L'Oribus*, 1986, n° 22, p. 48-54 (sur le camp de Montsûrs)

L'affaire Bruneau; la vie de Bruneau, compte-rendu complet du procès, l'exécution, 10^e édition, Laval, 1894, 110 p.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires répertoriés en série continue (U), sans distinction par tribunaux, sont d'accès difficile : il faut consulter l'ensemble des fichiers et répertoires provisoires pour reconstituer très provisoirement le fonds d'un tribunal particulier.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

Le fonds est important, mais il est parfois difficile de distinguer, d'après l'inventaire actuel, ce qui relève du Cabinet du Préfet ou des parquets des tribunaux.

- organisation des tribunaux (An VIII-1958).
- formation et listes du jury : assises (An VIII-1919), expropriation (1845-1934).
- personnel judiciaire : dossiers individuels (An VIII-1955) et traitements (An X-1922).
- tribunaux de commerce : élections (nombreuses listes électorales) de 1807 à 1958.
- conseils de prud'hommes : élections (1826-1951).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1944-1958).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés de l'An VIII à 1926 (série unique seulement pour 1850-1903).
- dossiers de procédure (peu nombreux) de 1806 à 1926 : travaux publics et demandes d'indemnités pour les biens confisqués pendant la Révolution.
- période > 1926 : A.D. d'Ille-et-Vilaine (K, 9 U, et 28, 200, 279, 1012, 1090 W)

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) prisons départementales

- dossiers communs aux prisons départementales : rapports annuels (An XIII-1925) et commissions de surveillance (1825-1921); dossiers de personnel (1808-1927); administration : adjudications (1846-1926), travail des détenus (1856-1923), budgets (1856-1926); détenus : états nominatifs et numériques, mouvements, transfèrements (1826-1920), notices individuelles (1874-1940), libérations conditionnelles (1889-1948).

- les dossiers particuliers à chaque prison (moins importants) ont un contenu similaire.

b) dépôts de mendicité : projet du début du XIX^e siècle, envois à Nantes (1814-1819), Le Mans (1855-1901), établissement du dépôt de mendicité et assistance par le travail des Fourches à Laval (1904-1909).

c) jeunes détenus : placements à Mettray et La Grande Trappe avec états nominatifs, rapports et dossiers individuels (1868-1925)

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel, puis cour de justice criminelle (L, U)

- arrêts de l'An II à 1811 (L 1824 à 1830)
- procédures des affaires jugées (ordre chronologique avec distinction des procédures criminelles et de celles sur appel des tribunaux correctionnels) de l'An VIII à 1811.

2) Cour d'assises (U)

- procès-verbaux et arrêts (1811-1893).
- dossiers de procédure (1811-1929; 1934, 1947). Le répertoire analyse avec précision chaque affaire jusqu'en 1897.

II. Tribunaux de première instance (U)

Versés dans des conditions défavorables aux A.D. jusqu'aux années 1940, ils ont été inventoriés très provisoirement en fonction des versements successifs.

Les fonds des parquets, relativement importants, ont peu de dossiers de personnel (Cf. fonds de la Préfecture) et de correspondance. Ils ont surtout des statistiques, registres des condamnés et des procès-verbaux (assez nombreux, parfois classés par types de délits). A noter la conservation des bulletins du casier judiciaire à Laval (1831-1910) et Mayenne (1856-1919).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au civil, les jugements ordinaires paraissent conservés sans lacunes, mais les séries de jugements sur requêtes sont souvent difficiles à identifier (collection du greffe à Château-Gontier ?; minutes à Laval; «minutes des jugements et pièces annexes» et «feuilles d'audience» à Mayenne ?). Ces «minutes» paraissent regrouper une partie des actes civils et inclure rapports d'experts et enquêtes.

Au commercial, le tribunal de Chateau-Gontier a quelques dossiers de faillite et surtout des rôles de causes pour 1847-1914.

Au correctionnel, les jugements paraissent complets (présence de jugements de conseils de guerre de 1806 à 1813 à Mayenne) et les séries de procédure (dossiers analysés dans le répertoire) sont importantes et bien conservées.

<i>Tribunal</i>	<i>Château-Gontier</i>	<i>Laval</i>	<i>Mayenne</i>
Cotation	U	U	U
a) parquet			
- correspondance, rapports	1806-1911	An VIII-1936	1894-1919
- dossiers de personnel			
° magistrats	1824-1878		
° officiers ministériels			XIX°-XX° s.
- formation, listes du jury		An VIII-1809	1873-1942
- statistiques	1822...1913	An VIII...1900	1839-1919
- relevé des crimes, délits	1888-1933	1822...1887	
- registres des condamnés	1809...1924	1811...1956	1851-1933
- procès-verbaux	XIX° s.	1878...1939	
b) civil			
Délibérations du tribunal	1811...1930	1824...1932	1811-1932
- répertoires	1800-1906	An VIII-1943	1807...1943
- rôles	An VIII-1922	1820-1919	An VIII...1907
- causes ordinaires	An VIII-1940	An VIII-1940	An VIII-1940
- jugements sur requêtes	An VIII-1899	An VIII-1945	An X-1938
- référés		1912-1941	
- divorces			
- décès de militaires	1918-1922		1917-1922
- pupilles de la Nation	1918-1942	1919-1925	1918-1951
- loyers			
- pensions			
- déchéance paternelle		1890-1914	
- interdictions	1831-1837	1814-1838	1811-1838
- adjudications			1807-1905
- expropriations		1834...1899	1835...1934
- accidents du travail			
- ordres et contributions	1882-1899		1808...1940
- successions (renonc...)	An IX-1946	An XIII-1926	An XI-1949
- rapports d'experts			
- enquêtes			
- testaments		1874-1915	1930-1940
- dépôts	An X-1893		1808-1934
- assistance judiciaire	1851-1925	1851-1902	
c) commercial			
- jugements	Cf. civil		
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés	1905-1926		
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1848-1915		
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII-1940	An IX-1940	An IX-1940
- parties civiles	1817-1874		
- répertoires	1820...1931	1820...1914	1827-1913
* dossiers de procédure	An VIII-1927	An VIII-1951	An VIII-1926
* mineurs			

III. Tribunaux de commerce (U)

<i>Tribunal</i>	<i>Laval</i>	<i>Mayenne</i>
Jugements	An VII-1945	1807-1880

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représenté

Les listes et P.-V. d'élections, en série importante, proviennent probablement du fonds de la Préfecture.

V. Justices de paix (U)

La majorité des documents antérieurs à 1940 est aux A.D., avec quelques éléments postérieurs à cette date classés en 1006 W. Le répertoire dactylographié donne pour la plupart des justices de paix le détail des documents et registres, en distinguant jugements civils, de simple police et actes divers.

Ambrières	An X-1929 (lac.)	Landivy	An X-1828
Argentré	An X-1952	Lassay	An X-1898 (+ non classé)
Bais	An XI-1900	Laval (est)	An X-1945
Bierné	An X-1947	Laval (ouest)	An XI-1947
Chailland	1812-1938	Laval (simple police)	An XI...1947
Château-Gontier	An X-1829	Loiron	An XI-1946
Cossé-le-Vivien	An XI-1934 (lac.)	Mayenne (est)	An XI-1901
Couptrain	An X-1900 (lac.)	Mayenne (ouest)	An XI-1901
Craon	An X-1947	Meslay	An X-1949 (lac.)
Ernée	An XI-1902	Montsûrs	An XIII-1832
Evron	An XI-1835	Pré-en-Pail	An X-1900
Gorron		Saint-Aignan-sur-Roë	An X-1957 (lac.)
Grez-en-Bouère	An X-1952 (lac. nomb.)	Sainte-Suzanne	An X-1832
Horps (Le)	An X-1900 (lac. 1833-1847)	Villaines-la-Juhel	An X-1907 (lac.)

VI. Juridictions temporaires (U)

- 1) Tribunal criminel spécial : registres des jugements (An IX-1810) et dossiers de procédure (An IX-1811).
- 2) Commission militaire de Laval : jugements (An VIII-An XI).
- 3) Cour prévôtale : dossiers de procédure 1816-1817 (1 liasse).
- 4) Cour de justice et chambre civique (63 W) : dossiers d'information de 1944 à 1945 (non classés). Cf. A.D. du Maine-et-Loire (7 U 4).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Les fonds des prisons de Château-Gontier et Mayenne (prisons supprimées en 1926 et réouvertes de 1932 à 1934) sont entièrement conservés aux A.D. La prison de Laval ne garde que des registres d'écrou postérieurs à 1940. Écrou spécial pour les crimes prévôtaux (1816-1817) à Laval et registres des punitions conservés pour Château-Gontier (1853-1912) et Mayenne (1909-1926). Les documents postérieurs sont à la prison de Laval.

<i>Prison</i>	<i>Château-Gontier</i>	<i>Laval</i>	<i>Mayenne</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	An IX-1934	An XIV-1941	1825-1934
- correction	1819-1934	1811-1940	1810-1934
- justice		An VII-1955	
- simple police	1849-1932	1811-1955	1847-1926
- dettiers	1868-1934	1850-1931	1876-1934
- passagers civils	1849...1926	An XIII-1945	1810...1932
- passagers militaires	An XIV...1893	An X-1887	1812-1873

<i>Prison</i>	<i>Château-Gontier</i>	<i>Laval</i>	<i>Mayenne</i>
- répertoires		1880-1955	1881-1926
* autres documents			
- contrôle nominatif	1905-1926	1874-1955	1914-1926
- dossiers pénaux			
- ordres de services			

2) Centres d'internement

a) Camp de la 1^e guerre mondiale : Pontmain (en série R, en cours de classement).

Les dossiers portent sur l'organisation, la gestion, les listes d'internés, leur correspondance et leur travail au camp, les rapports avec la population locale.

b) Camp de la 2^e guerre mondiale

- Meslay : fonds classé en série M (non inventorié).

- Montsûrs (rares documents en W notamment 247) : civils incarcérés pendant l'occupation. Cf. A.D. Maine-et-Loire : fonds du commissariat régional de la république en 12 et 24 W.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série J 500/1 «Quelques souvenirs de la tourmente : le camp d'internement des étrangers de Meslay-du-Maine, 2 septembre 1939 au 17 juin 1940», récit de M. Dubuc, ancien lieutenant au camp (96 cahiers).

Sous-série 4 M :

- rapports de police (An XIII-1940) et de gendarmerie de (An XI à 1940). 4 M 31 à 32, 79 à 83.

- surveillance légale : états des assujettis (1854-1882), dossiers individuels d'interdits de séjour (1914-1940) et de libérés conditionnels (1890 à 1940). 4 M 305 à 315.

Sous-série 4 N :

- 30 à 44. Bâtiments des tribunaux (surtout le palais de justice de Laval).

- 45 à 58. Bâtiments des prisons (1771-1939).

- 229 à 230. Papiers de l'architecte F.-V. Bouvier (1912-1932) sur des travaux divers dans les tribunaux et prisons.

* sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux suivants : Château-Gontier (1793-1903), Laval (1791-1902), Mayenne (1793-1902). Les autres bureaux ont des actes judiciaires pour la seconde moitié du XIX^e siècle.

Série R : jugements de déserteurs et insoumis (An VIII-1815).

Série W :

- le fonds du C.D.L. comporte quelques dossiers sur la Chambre civique (avec états des individus comparus et condamnations, dossiers individuels) et sur les internements administratifs et assignés à résidence de 1944 à 1946 (275 W).

- le fonds du Cabinet du Préfet (326 W) conserve les dossiers individuels des individus poursuivis pour faits de collaboration (1944-1950).

- celui des renseignements généraux (404 W) possède également des fiches nominatives d'inculpés de son bureau spécial chargé des enquêtes sur les collaborateurs et internements administratifs (1945).

Série Z :

- 1 Z. Sous-préfecture de Château-Gontier : quelques dossiers sur les tribunaux (1837-1875), le jury d'expropriation (1862-1875), la surveillance légale (1855-1858) et la prison, avec délibérations de la commission de surveillance (1828-1879).

- 2 Z. Sous-préfecture de Mayenne : bureau d'assistance judiciaire (1930-1934), commission de surveillance et transfèrements de détenus (1905-1939).

Meurthe-et-Moselle

Archives départementales : 1, rue de la Monnaie, 54 052 Nancy Cedex
Renseignements mis à jour le 2 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nancy (ressort : Meurthe, Meuse et Vosges avant 1871; depuis 1871 : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Briey	Liste p. 614	Briey (1913)	Audun-le-Roman (1914)
Lunéville		Nancy	Briey (1914)
Nancy			Longuyon (1914)
Toul			Longwy (1911)
			Lunéville (1854)
			Nancy (1827)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nancy (ressort : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nancy (1871), Clairvaux (1926), Strasbourg (1948)
- Centres pénitentiaires «Ney» à Toul - devenu Centrale - (1947-1960) et «Marceau» à Ecouves (après 1946)
- Prisons départementales : Briey, Lunéville, Nancy, Toul
- Dépôts de mendicité de Nancy (N-D. du Refuge, 2^o dépôt créé en 1843, transféré à Faulx) et maison de refuge à Toul
- Jeunes détenus : colonie agricole de Gentilly (1863-1872)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Ecouves et Jœuf

B. Instruments de recherche

- Sous-série 5 K. Conseil de Préfecture. Délibérations et arrêtés (An VIII-1890). Etat sommaire par A. Denis, dactylographié, s. d.
- Sous-série 1 U. Fonds de la Préfecture. Répertoire numérique dactylographié, 6 p.
- Sous-série 2 U. Tribunal d'appel, tribunal criminel, cour d'appel et cour d'assises de Meurthe-et-Moselle. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par P. Petit, 1987, 215 p.
- Sous-série 3 U 1. Tribunal de première instance de Briey (An VIII-1964). Répertoire d'ordre pragmatique dactylographié, par Mme Riff, 9 p.
- Sous-série 3 U 2. Tribunal de première instance de Lunéville (An VI-1972). Répertoire d'ordre pragmatique dactylographié, par Mme Riff, 34 p.
- Sous-série 3 U 3. Tribunal de première instance de Nancy. Répertoire numérique détaillé dactylographié par P. Petit, 1987, 62 + 255 p (et index I-XCIII)
- Sous-série 3 U 4. Tribunal de première instance de Toul (An IV-1951). Répertoire d'ordre pragmatique dactylographié, par Mme Riff, 8 p.
- Sous-série 4 U. Répertoires en cours de confection, par P. Petit. Disponibles en 1988 : les justices de Bayon, Domèvre et Thiaucourt.

- Sous-série 5 U. Conseil de Prud'hommes. Répertoire numérique dactylographié, 5 p.
- Sous-série 6 U 1. Tribunal de commerce de Lunéville (1816-1852). Répertoire d'ordre pragmatique dactylographié, 6 p.
- Sous-série 6 U 2. Tribunal de commerce de Nancy (1788-1880) : répertoire méthodique dactylographié, par P. Gérard et M. Rausch, 1971, 9 p.
- Sous-série 7 U 1. Cour prévôtale des douanes de Nancy (An XIII-1814) : Répertoire numérique dactylographié, par P. Gérard et M. Rausch, 1972, 3 p.
- Sous-série 7 U 2. Cour prévôtale de la Meurthe (1816-1817) : Répertoire numérique dactylographié, par P. Gérard et M. Rausch, 1972, 1 p.
- Sous-série 7 U 3. Cour de justice de Nancy (1941-1948) : Répertoire numérique dactylographié, par P. Gérard et M. Rausch, 1971-1972, 11 p.
- Série Y. Etablissements de répression. Répertoire numérique dactylographié, par M. Iung et P. Petit, 1987, 37 p.

C. Bibliographie

- Gérard (Pierre), Le Palais de Justice de Nancy, *Bulletin d'Information de la Société mutualiste du Ministère de la Justice*, avril 1976, n° 37, p. 21-26.
- Mauer (Jean), *La Criminalité dans le département de la Meurthe 1811-1828*, Notes d'études... Faculté des Lettres et sciences humaines de Nancy, 1973, 71 p.
- Pignolet (Jean), *La Juridiction consulaire en Lorraine et le tribunal de commerce de Nancy*, Nancy, Société d'Impressions typographiques, 1971, 107 p.
- Saucerotte (Constant), *Les Colonies agricoles de jeunes prévenus et la colonie de Gentilly (près Nancy)*, Metz, Rousseau-Pallez, 1867, 55 p.

II. SOURCES

A l'exception des tribunaux de première instance de Briey, Lunéville et Toul et de la majorité des justices de paix, les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées aux A.D. et munies de répertoires précis qui permettent un accès facile aux documents.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, Cab. 216, et 163, 1002, 1539 W)
 - organisation des tribunaux (An VIII-1958).
 - formation du jury (1828-1954).
 - dossiers de personnel de l'An X à 1958 (fonds important).
 - tribunaux paritaires (1944-1958).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K et 1 W)
 - arrêtés de l'An VIII à 1899 (arrêtés réunis aux dossiers ensuite).
 - dossiers des affaires contentieuses (An VIII-1958); distinctes pour les élections (1865-1950) et la grande voirie (1864-1939).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y, Cab. 202)
 - a) prisons départementales
 - règlements, correspondance (An IX-1917); rapports et inspections, commissions de surveillance (1812-1940); centres pénitenciers d'Ecrouves et de Marceau (1945-1954).
 - dossiers de personnel de l'An IX à 1924 (généralités et par prison).
 - comptabilité : registres des dépenses (An VIII-1852), entreprise des services, fournitures (An VIII-1940).

- détenus : états numériques, catégories particulières (dettiers, politiques, bannis, relégués, militaires) transferts, évasions, travail, grâces, libérations conditionnelles (An VIII-1954).
- b) dépôts de mendicité de Toul (1830-1850) et Nancy (1841-1928).
- c) jeunes détenus : états, notices sur le personnel et les détenus de la colonie de Gentilly (1862-1873), dossiers individuels de jeunes détenus (1880-1920).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 U et 4 W)

1) Cour d'appel de Nancy (2 U et 4 W)

a) Parquet général (fonds peu important)

- délibérations de la Cour (1790-1928).
- organisation de la Cour, des différents tribunaux et justices de paix (An X-1875).
- dossiers de personnel : magistrats (An IX-1867; traitements de 1942 à 1945), officiers ministériels de l'An IX à 1939 (avec indemnités de dommages de guerre).
- correspondance et rapports (1811-1855). Les rapports politiques concernent surtout la Seconde République et le début du Second Empire.

b) Civil

- arrêts civils (An VIII-1948); plumitifs (1857-1953); répertoires (An VII-1951).
- arrêts des pensions (1922-1930), de pupilles de la Nation (1919...1950), de dommages de guerre (1920-1935).
- dossiers de procédure civile (analysés dans le répertoire) de l'An IX à 1939, enquêtes (1815-1939), expertises (1941-1950), placets (1946-1951).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1947).
- réhabilitations : arrêts (1855-1957), demandes (1853-1943); dossiers de non-lieu (1928-1948).

Correctionnel

- arrêts (1811-1948); plumitifs (1857-1948); répertoires (1839-1946).
- dossiers de procédure (1811...1958). Ces dossiers, très lacunaires de 1820 à la fin des années 1880, ne constituant que quelques échantillons après 1945, sont analysés précisément dans le répertoire (avec index). Les affaires de nature politique, concernant la presse, l'armée et l'espionnage forment des séries distinctes.

2) Tribunal criminel (2 U 1244 à 1314) et Cour de justice criminelle de la Meurthe (2 U 1323 à 1336)

- arrêts criminels (An VIII-1811); arrêts sur appels correctionnels de 1806 à 1811 (pour la période Ans VIII-XIV voir L 3704-3706).
- dossiers de procédure criminelle (An VIII-1810) et d'appels correctionnels de l'An XI à 1811 (analysés précisément dans le répertoire).

3) Cour d'assises (2 U 1337 à 1687, 4 W)

- arrêts (1811-1953); registres 600 des condamnés (1811-1950).
- dossiers de procédure (1824-1848, 1880-1949). Classement par tribunaux d'instruction, affaires analysées dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Lacune pour le tribunal de Toul entre 1831 et 1939. Les documents postérieurs au sinistre de 1939 sont classés en W (3, 1024, 1146, 1223, 1281, 1320, 1556 et 1600 W).

Les fonds des parquets ne sont vraiment représentés qu'à Briey (avec registres des affaires entrées de 1911 à 1960) et surtout à Lunéville où les rapports (pour le XX^e siècle surtout) et les dossiers de personnel, particulièrement d'officiers ministériels, sont nombreux.

Au civil les jugements ordinaires sont complets à Briey et Nancy, déficitaires pour la période 1812-1840 à Lunéville et pour 1831-1939 à Toul. Les jugements sur requêtes sont réunis aux jugements ordinaires avant 1943 à Briey, manquent

après 1830 à Toul, sont complets à Lunéville et ont quelques lacunes à Nancy où ils sont réunis avec les référés de 1853 à 1917. Si les actes civils manquent à Briey avant 1927, n'existent pas après 1830 à Toul, ils sont bien conservés à Lunéville (en partie réunis aux jugements sur requêtes pour les adjudications, ou rassemblés en «minutes» comprenant enquêtes, interrogatoires, séparations de corps, testaments et référés de 1822 à 1909) et surtout à Nancy avec toutefois des manques entre 1920 et 1940. Dans ces deux tribunaux on a également des cessions de dommages de guerre pour la période 1919-1937.

En matière commerciale, il n'y a que des jugements à Briey (réunis au civil avant 1913) et rien à Toul. Le seul fonds relativement complet est celui du tribunal de Lunéville.

Au correctionnel, les jugements sont complets à Nancy, ont quelques lacunes à Briey (1827, 1866, 1884, 1915-1918) et Lunéville (nombreuses au XIX^e siècle) et manquent de 1830 à 1940 à Toul. Partout existent des séries distinctes de jugements forestiers : à Briey (1811-1885), Nancy (An IX-1834, 1873-1881) et Toul (An IX-1830). Les jugements de conseils de guerre (1807-1808) sont réunis à ceux du civil à Nancy (3 U III 65 à 69). Les dossiers de procédure n'existent pas à Toul, ils concernent seulement le début du XIX^e siècle à Briey (1810-1830), sont conservés depuis 1866 à Lunéville (regroupement par délits avant 1923) et pour toute la période à Nancy, mais avec beaucoup d'éliminations entre 1821 et 1920 où l'on a gardé seulement les affaires de nature politique ou concernant l'ordre public au sens large du terme (le répertoire analyse précisément les dossiers, avec table jusqu'à 1870).

<i>Tribunal</i>	<i>Briey</i>	<i>Lunéville</i>	<i>Nancy</i>	<i>Toul</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3, 3 W	3 U 4
a) parquet				
- correspondance, rapports	An IX-1811	An VIII...1927	An VIII-1851	
- dossiers de personnel				
° magistrats	1817-1830	1807-1944		
° officiers ministériels	An XI-1865	An IX-1956	1810...1928	
- formation, listes du jury		An VIII...1924		An VIII-1811
- statistiques	1912-1914	1861...1954	1846...1864	1916
- relevé des crimes, délits	1911...1960			
- registres des condamnés	1902...1942	1841-1906	1816-1839	1811-1849
- procès-verbaux				
b) civil				
Délibérations du tribunal	1849...1964	An VIII...1949	1811-1862	An VIII-1844
- répertoires	1938-1951	An VIII...1926	1893...1921	
- rôles			1900-1906	An VIII-1866
- causes ordinaires	An VIII-1958	An VIII...1951	An VIII-1951	An VIII...1946
- jugements sur requêtes	1943-1957	1812...1950	An X...1951	An VIII-1830
- référés		1921-1951	1814...1951	
- divorces		1931-1943	1941-1951	
- décès de militaires	1919-1921	1917-1924	1916...1944	1917-1921
- pupilles de la Nation	1935-1953	1918...1949	1919...1957	1941-1949
- loyers	1912-1929		1927-1951	
- pensions				
- déchéance paternelle	1942-1957	1911-1948	1891-1950	
- interdictions		1911	1811-1938	1817-1830
- adjudications		1812...1947	1806-1940	An VIII-1833
- expropriations		1833-1951	1866-1939	
- accidents du travail	1900-1950	1934-1959	1926...1950	1949-1950
- ordres et contributions		An VIII...1949	An X...1954	An IX-1828
- successions (renonc...)	1906-1926	An XII-1920	1806...1951	An XI-1833
- rapports d'experts		An IX...1946	An VIII...1951	An VIII-1830
- enquêtes		An X-1909	An VIII...1951	An X-1828
- testaments		1884...1941	An XI...1919	
- dépôts			1882-1911	
- assistance judiciaire		1921-1950		
c) commercial				
- jugements	voir civil	1926-1935		
- inscription de privilèges		1909-1929		
- dépôt d'actes de sociétés		1866-1952		
- registre du commerce		1920-1947		
- registre des métiers		1936-1952		
- faillites et liquidations		1816-1943		
- marques de fabriques		1877-1950		

<i>Tribunal</i>	<i>Briey</i>	<i>Lunéville</i>	<i>Nancy</i>	<i>Toul</i>
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII...1926	1842...1951	An VIII-1943	An IX...1951
- parties civiles	1834-1906			
- répertoires	An XIV...1924	1816-1920	1927-1939	1820-1893
* dossiers de procédure	1810-1830	1866-1957	An VII...1961	
* mineurs		1914...1949		

III. Tribunaux de commerce (6 U)

1) Briey (6 U 1) : fonds non représenté aux A.D.

2) Nancy (6 U 2)

- jugements An IX-1811
- actes de société 1810-1900
- dossiers de faillites 1806-1880 avec archives et comptabilité saisies (début du XIX^e siècle)

IV. Conseil de prud'hommes de Nancy (5 U)

Le fonds concerne seulement les règlements (1848-1894) et les élections (1827-1937).

V. Justices de paix (4 U)

Fonds éprouvés par les deux guerres mondiales qui ont causé des pertes importantes. En cours de classement avec des répertoires complets disponibles pour les justices de Bayon, Domèvre et Thiaucourt.

Arracourt (créé en 1873)	1919-1944	Longwy	1919-1954
Audun-le-Roman	détruit en 1914	Lunéville (nord)	An XI-1827, 1898-1949
Baccarat	détruit en 1914	Lunéville (sud)	An X-1949
Badonviller (créé en 1879)		Nancy (est)	An XI-1826, 1940-1970
Bayon	An XI-1949	Nancy (nord)	
Blâmont	An XI-1947	Nancy (ouest)	An X-1970
Briey		Nancy (sud)	
Chambley (créé en 1873)	détruit	Nomeny	détruit
Cirey-sur-Vezouze (créé en 1873)	1933-1957	Pont-à-Mousson	An XI-1825
Colombey	An X-1834	Saint-Nicolas-du-Port	An VIII-1957
Conflans		Thiaucourt	1919-1947
Domèvre-en-Haye	An X-1949	Toul (nord)	1940-1956 (4 art.)
Gerbéviller	An VIII-1826, 1932-1958	Toul (sud)	An X-1852, 1939-1957
Haroué	An XI-1827	Vézelize	An XI-1954
Longuyon	1870-1961		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel spécial (2 U 1315 à 1322) : dossiers de procédure de l'An X à 1810 (arrêts avec ceux du tribunal criminel).

2) Cour prévôtale des douanes de Nancy (7 U 1)

- arrêts criminels (1811-1812) et dossiers de procédure (1811-1814).
- procédures correctionnelles instruites en appel (dossiers et arrêts) de 1811 et 1812.

3) Cour prévôtale de la Meurthe (7 U 2) : procédures (1816-1817).

4) Section spéciale de la Cour d'appel et Tribunal spéciale (W 1531)

- plunitif des 2 tribunaux de 1941 à 1944 (avec arrêts de la Chambre de révision à la fin du registre)
- pour les dossiers voir le fonds du S.R.P.J. (fonds complémentaires).

5) Cour de justice de Nancy 1944-1948 (7 U 3)

- dossiers des affaires sans suite (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), des non-lieu (Meurthe-et-Moselle surtout), contumaces (Ardennes, Vosges), des affaires jugées par les deux chambres de Nancy pour la Cour de justice.
- dossiers des chambres civiques (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges).
- registres des arrêts, des condamnés (600), plumitifs et répertoires (1531 W).

C. Fonds pénitentiaires

Le Centre de formation professionnelle d'Ecrouves garde ses registres d'écrou et dossiers pénaux depuis 1946 et le Centre pénitentiaire de Toul les siens depuis 1949.

1) Prisons départementales (2 Y et 1293 W)

Séries importantes de registres d'écrou, regroupant souvent les divers types de détenus dans la première moitié du XIX^e siècle, avec quelques lacunes à Lunéville et Nancy à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Ecrous forestiers à Lunéville (1845-1880) et Nancy (1833-1860). A Nancy l'écrou de la maison de détention (Monnaie) est réuni à celui du dépôt de mendicité pour l'An II-1822. Les documents postérieurs sont dans les maisons d'arrêt de Briey et Nancy.

<i>Prison</i>	<i>Briey</i>	<i>Lunéville</i>	<i>Nancy</i>	<i>Toul</i>
Cotation	2 Y I	2 Y II	2 Y III	2 Y IV
Catégorie de documents				
* registres d'écrou :				
- arrêt	1834-1939	An VI...1926	An IX...1941	An IX-1933
- correction	1844...1938	An VIII...1926	1820...1941	1832-1935
- justice			An VIII...1955	
- simple police	1865-1955	1849...1926	1821-1945	1861-1926
- dettiers	1864-1938	1880...1933	1835-1911	1809...1936
- passagers civils	1879-1922	1815...1917	1820...1944	
- passagers militaires	1883-1922	An VII-1860	1835...1944	1832-1918
- répertoires	1904-1935	1892-1918	1792...1942	1878-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1893-1938	1880-1892	1935-1942	
- dossiers pénaux			1952-1976	
- ordres de services				

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

a) Ecrouves (Y, non coté, W : 927, 950, SPT 24, 40 à 53, WM 286, 290, 484, 845)

Répertoire numérique par C. Noblet, R. Antoine et M.-C. Boutin, dactylo., 19 p.

- dossiers individuels de personnel (1940-1946).
- comptabilité : traitements de personnel, pécule et salaire des internés, matériel et intendance (1941-1946).
- rapports mensuels et journaliers, rapports médicaux...(1940-1946).
- internés de l'Occupation : arrêtés d'internement, listes nominatives (par types de détenus), registres matricules (1941-1944), dossiers individuels des internés administratifs (1940-1944), des internés par les Allemands (1941-1944).
- internés de la Libération : arrêtés d'internement, dossiers individuels et fichiers.

b) Jœuf (W 927, 950 et 1304, WM 484 à 485)

Personnel (traitements), comptabilité (1943-1945), listes d'internés sous l'Occupation (1943) et à la Libération (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 12 à 27. Rapports périodiques de police et de gendarmerie (1827-1935).
- 267 à 272. Surveillance légale : dossiers individuels (1803-1885).

Sous-série 7 M 231 à 232. Sommiers de l'inspection des forêts de Sarrebourg : condamnations pour délits forestiers (1810-1817).

Sous-série 4 N Bâtiments, mobilier des tribunaux de l'An VIII à 1957 (2 à 8, 13, 80 à 83) et des prisons de l'An IX à 1946 (36 à 38 et NY 1-4).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires :

- Briey	1791-1808	3 Q 1191 à 1212
- Lunéville	1791-1893	3 Q 2494 à 2693
- Nancy	1791-1930	3 Q 3677 à 4145, 8077 à 8308, 3 Q non coté
- Toul	1791-1900	3 Q 6203 à 6379, 9206 à 9272

Sous-série 2 R 245 à 323 : jugements rendus par le Conseil de guerre permanent de la 20^e Région Militaire (1910-1914) avec dossiers de procédure (1910-1914).

W 28bis. Fonds du C.D.L. (1944-1949) : enquêtes sur les collaborateurs, correspondance sur les camps.

W 1277. Fonds du Service régional de police judiciaire (1912-1954) : dossiers importants sur la répression de la Résistance (avec les affaires soumises à la section spéciale) et de la collaboration.

Meuse

Archives départementales : 20, rue Monseigneur-Aimond, 55 012 Bar-le-Duc Cedex
Renseignements mis à jour le 27 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nancy

Cour d'assises de Saint-Mihiel

Première instance *Justices de paix*

Bar-le-Duc

Liste p. 620

Montmédy (->1948)

Saint-Mihiel (1)

Verdun

(1) arrondissement de Commercy

Tribunaux de commerce

Bar-le-Duc

Verdun

Prud'hommes

Bar-le-Duc (1814)

Verdun (1839)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nancy

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Châlons-sur-Marne (1871), Nancy (1888), Clairvaux (1926), Strasbourg (1948)

- Prisons départementales : Bar-le-Duc, Montmédy, Saint-Mihiel, Verdun

- Dépôt de mendicité de Fains (début du XIX^e siècle)

- Jeunes détenus : colonie agricole de Naumoncel (Senon, 1856-1881)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Meuse, par B. Lemée, 1977, 105 p., in-8°; réédition en préparation par G. Mauduech (voir les chapitres 26 et 30 pour les séries U et Y)

Série K. Répertoire numérique imprimé par P. d'Arbois de Jubainville, 1916, in-4°, 9 p. et Récolement dactylographié de la sous-série Kp (1-80) par D. Dimnet et D. Aubry, 1984, 29 p.

Série U. Répertoire numérique imprimé complet, par J. Colnat, 1962, 30 p., in-4°.

Série Y. Etablissements pénitentiaires (1800-1940). Récolement dactylographié, par A. Norguin, 1983, 17 p.

Les bordereaux de versement de la justice sont cotés en 3 Tp 1204/1 et suiv., ceux du Tribunal administratif en 3 Tp 1207/1 et ceux des prisons en 3 Tp 1206/1.

C. Bibliographie

Strugill (C.), L'organisation et l'administration de la maréchaussée et de la justice prévôtale dans les Trois-Evêchés (1790-1830), *Actes du 103^e congrès national des sociétés savantes*, Nancy-Metz, 1978, p. 32-112.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires et pénitentiaires, classés et répertoriés aux A.D., ont de nombreuses lacunes dues en particulier aux pertes occasionnées par les deux guerres mondiales. Les documents du XX^e siècle ont été peu versés par les tribunaux.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 à 4 U)

- organisation des tribunaux (An VIII-1926).
- dossiers du personnel judiciaire (An VIII-1919).
- formation et listes du jury de 1810 à 1962 (avec 79 W).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An VIII-1949).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1814-1954).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1945-1950).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (31 à 40 K, Kp)

- décisions et arrêtés de 1830 à 1928 (par types d'affaires).
- les dossiers d'affaires instruites portent sur la période de la fin du XIX^e siècle à 1926 (contentieux général, électoral, affouages, apurement des comptes de gestion de guerre; affaires analysées précisément dans le répertoire Kp).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Meurthe-et-Moselle (5 K, 1 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales

- règlements, comptes-rendus au Conseil général (1873-1921), correspondance (1809-1907), commissions de surveillance (1812-1951), visites aux détenus (1942-1950).
- dossiers de personnel et traitements (1806-1930).
- inspections et commissions de surveillance (1812-1951).
- comptabilité : budgets (1812-1914), produit du travail des détenus (1856-1920), entreprise générale (1809-1925), adjudications (An IX-1936), fournitures...
- détenus : états nominatifs (1817-1869), transferts (An VII-1926), évasions (1875-1923), punitions (1908-1924), grâces (1848-1923), réhabilitations (1859-1946), relégations (1886-1925), interdictions de séjour (1900-1946) et libérations conditionnelles (An VIII-1950).

b) dépôt de mendicité : Fains (1809-1819), Montreuil/Laon (Aisne) de 1888 à 1908.

c) jeunes détenus : dossiers individuels (1853-1912), transferts (1881-1920), colonie de Naumoncel de 1853 à 1882 (inspections, commission de surveillance, états de détenus), projet de colonie du Breuil à Commercy (1851-1854).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (L 1883 à 1956)

- jugements criminels (An II-1811); arrêts sur appels correctionnels (An IV-1811).
- procédures criminelles (1791-An XIII).

2) Cour d'assises de Saint-Mihiel (6 à 8 U, 76 W)

- arrêts de 1811 à 1893 (lac. 1813-1816, 1823-1826, 1832-1836, 1845-1849, 1870-1880).

- dossiers de procédure de 1811 à 1894 (lacunaire) et de 1924 à 1940.

II. Tribunaux de première instance (15 à 33 U et 76, 129 W)

Les fonds ont été fortement éprouvés par la guerre de 1914-1918 (Saint-Mihiel) et par celle de 1939-1945 (Montmédy totalement détruit, Verdun en partie).

Il n'y a presque pas de fonds pour les parquets, sauf quelques registres de condamnés et des procès-verbaux (Bar-le-Duc et Verdun).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets en général (sur assistance judiciaire ils se poursuivent jusqu'à 1911 à Verdun), mais les jugements sur requêtes ne sont conservés qu'au XX^e siècle sauf pour Verdun (depuis 1876). Il y a peu d'actes civils sauf à Bar-le-Duc où sont conservés des cessions de dommages de guerre (1919-1934), des ventes de biens de mineurs et d'interdits (An XI-1909), des dossiers de saisies (An IX-1907). Les fonds des tribunaux de dommages de guerre sont conservés également en Rp (850, 853 et 975)

Au correctionnel les jugements sont complets à Bar-le-Duc, avec une importante série de jugements forestiers (An VIII-1893), lacunaires à Saint-Mihiel (déficit An XI-1816, 1888, 1912-1918) et à Verdun (lacunes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e). Les dossiers de procédure sont nombreux à Bar-le-Duc pour le XIX^e siècle et en faible quantité à Saint-Mihiel (17 art.). Pour l'entre-deux-guerres, ces dossiers ont été mis au pilon.

<i>Tribunal</i>	<i>Bar-le-Duc</i>	<i>Montmédy</i>	<i>Saint-Mihiel</i>	<i>Verdun</i>
Cotation	15 à 22 U	23 à 24 U	9 à 14 U	25 à 33 U
a) parquet				
- correspondance, rapports				
- dossiers de personnel				
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury				
- statistiques				
- relevé des crimes, délits				
- registres des condamnés	1879-1895			1880-1904
- procès-verbaux	1941-1950		1876	
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII-1892			
- répertoires	An VIII-1852			1821-1893
- rôles			1825-1850	
- causes ordinaires	An VIII-1939		An VIII-1939	An VIII-1904
- jugements sur requêtes	1910-1939		1919-1940	1876-1904
- référés	1904-1934			
- divorces				
- décès de militaires			1919-1925	
- pupilles de la Nation	1920-1934			
- loyers	1918-1936			
- pensions				
- déchéance paternelle	1891-1906			
- interdictions	1855-1909			
- adjudications	An XI...1922		1853-1923	1881-1924
- expropriations	1840-1923		1878-1921	1914-1934
- accidents du travail	1900-1940		1898-1940	
- ordres et contributions	1882-1914		1807...1904	
- successions (renonc...)				
- rapports d'experts	An VII-1922		1818-1887	1875-1903
- enquêtes				
- testaments				
- dépôts	An VIII-1859			
- assistance judiciaire				
c) commercial				
- jugements				
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés	1867-1936			
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations				

<i>Tribunal</i>	<i>Bar-le-Duc</i>	<i>Montmédy</i>	<i>Saint-Mihiel</i>	<i>Verdun</i>
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1926	1919-1924	An VIII...1940	An X...1924
- parties civiles	1821-1926		1817-1828	1818-1885
- répertoires	1820-1899			
* dossiers de procédure	An IX-1899		An X...1906	
* mineurs				1947-1973

III. Tribunaux de commerce

1) Tribunal de commerce de Bar-le-Duc (174 à 176 U)

- jugements de 1809 à 1919 (avant 1809 voir L 2202); rôles (1847-1920).
- dossiers de faillites de 1808 à 1895 (en L 2203 avant) peu nombreux; registres d'inscription des faillites (1847-1938), et de comptabilité des syndics (1880-1924).
- inscription des marques de fabrique (1882-1931).

2) Tribunal de commerce de Verdun (177 à 178 U)

- jugements (1891-1905).
- versement en cours aux A.D. (1988).

IV. Conseils de prud'hommes : pas de fonds représenté aux A.D.

V. Justices de paix (34 à 173 U et 82, 118, 783, 984, 989, 1361 W)

Fonds lacunaires (pertes des guerres) en partie versés aux A.D. seulement.

Ancerville	1834-1929	Pierrefitte-sur-Aire	An X-1958
Bar-le-Duc	An X-1934	Revigny-sur-Orain	
Charny-sur-Meuse	pertes en 1940	Saint-Mihiel	1919-1926 (pertes 1914-1918)
Clermont-en-Argonne	1915-1926 (pertes 1914)	Souilly	An X-1921
Commercy	An X-1899 (lac.)	Spincourt	
Damvillers	1919-1925	Stenay	1940-1957 (quelques art., pas de jugements)
Dun-sur-Meuse	pertes en 1939-1945	Triaucourt	An X-1926
Étain	pertes en 1940	Varennnes-en-Argonne	1841-1923 (1 art.)
Fresnes-en-Woëvre	1919-1949	Vaubecourt	1903-1919 (4 art.)
Gondrecourt-le-Château	An X-1923	Vaucouleurs	An X-1905
Ligny-en-Barrois	An IX-1945	Vavincourt	An X-1938
Montfaucon-en-Argonne		Verdun-sur-Meuse	An XIV-1856 (3 art.)
Montiers-sur-Saulx	1800-1923	Vigneulles-les-Hattonchâtel	1920-1926
Montmédy	1855...1930 (très lac., pertes 1914-1918)	Void	An X-1918

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle spéciale (5 U 1 à 4) : jugements (An X-1810) et procédures (An XI).

2) Cour spéciale (5 U 5 à 6) : jugements (1811-1813).

3) Cour de justice et chambre civique

- dossiers des affaires jugées et non-lieu de la Cour de justice (76 W).
- Cf. A.D. de Meurthe-et-Moselle (7 U 3).

C. Fonds pénitentiaires (Y, 890 W)

Seule la prison de Bar-le-Duc est représentée au A.D. par des registres d'écrou et extraits de jugements (1914-1958), si l'on excepte le registre d'écrou et de libération de Naumoncel de 1863 à 1878 (66 Y 1). Des écrous du XX^e siècle sont conservés à la prison de Bar-le-Duc pour cette prison et celles de Verdun et Saint-Mihiel.

<i>Prison</i>	<i>Bar-le-Duc</i>	<i>Montmédy</i>	<i>Saint-Mihiel</i>	<i>Verdun</i>
Catégorie de documents				
* registres d'écrou :				
- arrêt	An IX-1926			
- correction	An X-1926			
- justice				
- simple police	1845-1926			
- dettiers	1837-1926			
- passagers civils	An VIII-1926			
- passagers militaires	An III...1874			
- répertoires	1880-1926			
* autres documents				
- contrôle nominatif	1900-1926			
- dossiers pénaux				
- ordres de services	1943-1955			

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- 103 M. Rapports de police et de gendarmerie de 1816 à 1966 (surtout depuis le milieu du XIX^e siècle; à partir de 1903, tableaux des arrestations, crimes et délits...).
- 156 à 165. Surveillance légale avec états et dossiers individuels de condamnés surveillés (An VIII-1908).
- 171 à 172. Interdictions de séjour (1852-1957).

Série N :

- 40 à 43. Bâtiments des tribunaux (An XII-1958).
- 44 à 49. Bâtiments des prisons (1792-1951).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires :

- Bar-le-Duc 31 Q 1791-1942
- Montmédy 67 Q An V-1912
- Saint-Mihiel 89 Q 1791-1823
- Verdun 116 Q 1791-1913 (lacunaire)

Série R :

- 321 à 322 R. Déserteurs et insoumis. Bulletins de recherche (1887-1926), radiations (1920-1942).
- 521 à 527 R. Insoumis et déserteurs de la première guerre mondiale (contrôle).

Morbihan

Archives départementales : 12, avenue Saint-Symphorien, 56 019 Vannes
Renseignements mis à jour le 26 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rennes

Première instance *Justices de paix*

Lorient Liste p. 626

Ploërmel

Pontivy

Vannes

Tribunaux de commerce

Lorient

Vannes

Prud'hommes

Hennebont (1954)

Lorient (1885)

Vannes (1947)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nantes

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Vannes (1871), Nantes (1888), Rennes (1909)
- Bagne de Lorient (1794-1830)
- Maison centrale de Vannes (1841-1871)
- Maison de détention de Belle-Isle-en-Mer (1849-1858), devenant pénitencier pour condamnés aux travaux forcés (puis condamnés à la réclusion à partir de 1866), et lieu de détention pour les Communards (1872-1880)
- Dépôt spécial pour les déportés de la Commune à Port-Louis (1871-1873)
- Prisons départementales de Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes. Les prisons d'Auray, Hennebont et La Roche-Bernard ont été utilisées jusqu'aux années 1860.
- Colonies de jeunes détenus : Notre-Dame de Langonnet; Sainte-Anne d'Auray (Filles); Belle-Isle depuis 1880 (colonie agricole et maritime) transformée en Maison d'éducation surveillée en 1927
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Auray, Carnac, Groix, Hennebont (Kerlois), Langonnet, Ploërmel et Sarzeau.
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Groix, Sarzeau (octobre 1944 - août 1945)

B. Instruments de recherche

Guide des archives du Morbihan par J. Gourhand, F. Mosser et A. Sentilhes, en préparation (parution prévue en 1990)

Sous-série 1 K à 113 K : Répertoire numérique imprimé complet, par J. de La Martinière et J. Etienne, 1914, I p. 38 col. in-4°. Supplément : Répertoire numérique dactylographié complet, tenu à jour depuis 1914, 17 p. en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

Série U. Répertoire numérique manuscrit complet, par J. de La Martinière et P. Thomas-Lacroix, commencé en 1911, tenu à jour par A. Le Viavant, 460 p. en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

Sous-série 4 U. Tribunal de Ploërmel 1800-1940. Répertoire numérique dactylographié complet par E. Jolly, 1983, 39 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par J. de La Martinière et P. Thomas-Lacroix, commencé en 1945, 77 p. en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

- Caradec (Ambroise), *Récits et souvenirs*, Vannes, Galles, 1893. (cour d'assises p. 120-133)
- David (Albert), *Notre-Dame du Langonnet 1136-1936*, Paris, Impr. de J. Vermaut, 1936, 404 p.
- Dommanget (Maurice), *Auguste Blanqui à Belle-Ile (1850-1857)*, Paris, Librairie du Travail, 1935, 276 p.
- Garans (L.-C.). Histoire de la maison de correction de Belle Ile en Mer, *La Gazette de Belle Ile en Mer*, 1983-1984, n° 42-58.
- Gilles (Emile), La prison de Pontivy, *La Chronique de Pontivy*, n° 22, 1981, p. 42-45.
- Hervé (Paul), Chroniques judiciaires du Morbihan [1811-1815], *Bulletin mensuel de la Société Polymathique du Morbihan*, années 1978 à 1983.
- Leroux (Roger), *Le Morbihan en guerre 1939-1945*, J. Floch, Mayenne, 1978 (sur la répression à la Libération, p. 576-582)
- Mollier (Jean-Yves), Belle-Ile-en-Mer, prison politique (1848-1858), in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 185-211.
- Mollier (Jean-Yves), Belle-Ile-en-Mer, prison politique après la Commune (1870-1880), in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990, p. 237-252.
- Mosser (F.), Le Palais de Justice de Vannes, *Bulletin des Amis de Vannes*, n° 5, 1980, p. 18-29.
- Nozay (Catherine), *A propos de la délinquance féminine dans le Morbihan 1846-1852*, mémoire de D.E.A. d'études politiques, Faculté des sciences juridiques, Rennes, 1980, 135 + 28 p.

II. SOURCES

Les répertoires donnent un accès facile aux différents fonds (série continue pour la justice, sauf exception), sauf pour certains documents pénitentiaires dont l'identification est imprécise.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation des tribunaux (An VIII-1939) et formation du jury (1923-1939).
- dossiers de personnel : magistrats (An X-1933), officiers ministériels (An VIII-1857).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1808-1956).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1920-1965).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1958).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (97 à 113 K)

- arrêtés et délibérations de l'An VIII à 1917 (contentieux notable pour les domaines nationaux An VIII-1828).
- dossiers des affaires soumises au conseil de 1848 à 1926 (lac. 1905-1920).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Loire-Atlantique (K, 42 à 44 K, 19 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

Pour l'essentiel le classement (qui n'est pas terminé aux A.D.) est fait par établissement, mais l'inventaire ne donne pas une idée réelle du contenu des dossiers qui semblent toucher principalement la comptabilité et le personnel des diverses prisons. Les dossiers qui paraissent les plus importants concernent les dépôts d'insurgés de Port-Louis et de Belle-Ile ainsi que la colonie de Belle-Ile (avec probablement les dossiers de jeunes détenus).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (U, s. c.)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (An VIII-1811)

- jugements (index manuscrit des personnes jugées 1792-1811) et dossiers de procédure de l'An VIII à 1811 (déficit d'un cinquième des dossiers).
- arrêts des conseils de guerre spéciaux (1801-1809), états nominatifs (1807-1811).

2) Cour d'assises

- arrêts (1811-1851, 1901-1904, 1909-1958).
- dossiers de procédure de 1811 à 1966 (avec relevé des noms depuis 1941).

II. Tribunaux de première instance (U, s. c.)

Le versement des fonds aux A.D. est pour l'essentiel fait jusqu'à l'année 1958. Le répertoire provisoire de la série U adopte le cadre de classement suivant pour chaque T.P.I. : organisation et compétence, personnel, affaires civiles, greffe et enregistrement, directeur du jury et parquet, correctionnel.

Les fonds des parquets ont surtout des dossiers de personnel, de la correspondance. Les «affaires sans suite» sont classées dans la rubrique «correctionnel».

Au civil les jugements ordinaires ont quelques lacunes dans les années 1870-1880 à Lorient (avant 1860 il faut se reporter aux plunitifs); ils sont déficitaires pour 1859-1898 à Ploërmel, 1838-1861 à Pontivy. Les jugements sur requêtes - lacunaires à Ploërmel au XIX^e - sont réunis avec les jugements ordinaires à Pontivy et Vannes. Les jugements d'état-civil sont classés à part. Parmi les documents originaux il faut relever les «liefs de cadavres» à Lorient (An VI-1847), et les dossiers de partages de communaux à Ploërmel et Vannes (années 1840-1870).

En matière commerciale les fonds sont peu importants, en particulier pour les faillites. Une partie des documents du tribunal de Ploërmel est regroupée avec le fonds du tribunal de commerce de Vannes (section de Ploërmel).

Au correctionnel, les jugements sont déficitaires à Lorient entre 1866 et 1913, à Pontivy de 1838 à 1959. Partout il y a des jugements de déserteurs du premier Empire. Les dossiers de procédure ne sont complets qu'à Vannes. Ailleurs ils ont de gros déficits : 1900-1938 à Lorient, 1854-1929 à Ploërmel et 1822-1930 à Pontivy.

<i>Tribunal</i>	<i>Lorient</i>	<i>Ploërmel</i>	<i>Pontivy</i>	<i>Vannes</i>
Cotation		4 U		
a) parquet				
- correspondance, rapports	An VIII-1857			An XII...1959
- dossiers de personnel	An VIII-1965			An VIII-1946
° magistrats		An VIII-1925		
° officiers ministériels		An VIII-1940		
- formation, listes du jury			An IX-1811	1950-1953
- statistiques	1832-1901	1825-1951	1924-1958	1909-1951
- relevé des crimes, délits	1825-1859	1930-1940		
- registres des condamnés	An III-1872	1811-1854	1807-1854	
- procès-verbaux				
b) civil				
Délibérations du tribunal	1904-1958	1881-1926	1904-1958	An VIII-1850
- répertoires	1919-1945	An VII-1957	1869-1938	An VII-1940
- rôles	An VIII...1958	1808...1846	1894...1959	
- causes ordinaires	An VIII...1949	An VIII...1948	An VIII...1959	An IX-1941
- jugements sur requêtes	An X...1949	An XII...1954	An VIII...1959	An IX-1941
- référés	1807...1958	1929-1957		1921...1951
- divorces				
- décès de militaires	1920...1949	1916-1920		1919...1923
- pupilles de la Nation	1918-1960		1930-1959	1918-1944
- loyers	1935-1953			1922...1954
- pensions				1922-1940
- déchéance paternelle	1947-1966	1940-1956	1930-1958	1940-1958
- interdictions	An XI-1838			An XI-1847
- adjudications	1809-1959	1810-1859	1820-1935	1811-1939
- expropriations	1811-1960	XIX ^e -XX ^e	1828-1945	1827-1960

<i>Tribunal</i>	<i>Lorient</i>	<i>Plœrmel</i>	<i>Pontivy</i>	<i>Vannes</i>
- accidents du travail	1943-1958	1927-1940	1905-1958	1912-1959
- ordres et contributions	An XIII..1959			1807...1950
- successions (renonc...)	An XII...1940			
- rapports d'experts	1860-1958	1926-1933	An IX-1955	1904...1960
- enquêtes	1807...1958		1862-1955	1809...1960
- testaments		1929-1939	1952-1959	1811...1948
- dépôts		An IX...1941	1941-1956	
- assistance judiciaire				
c) commercial				
- jugements		1899-1920	civil	
- inscription de privilèges			1909-1948	
- dépôt d'actes de sociétés		1891-1921	1902-1929	
- registre du commerce		1920-1954		
- registre des métiers		1936-1959		
- faillites et liquidations		An X...1958	1813...1937	
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An X...1958	An VII-1958	An VII...1963	An VIII-1959
- parties civiles				
- répertoires	1820-1837	1820-1940	1921-1943	1811-1941
* dossiers de procédure	An VIII...1958	An IX...1958	An VIII...1963	An IX-1958
* mineurs	1951-1965			

III. Tribunaux de commerce (U, s. c.)

Le fonds du tribunal de Lorient a subi des pertes importantes en 1943. Les jugements d'avant 1810 sont classés en série L (Lz). Les affaires maritimes sont bien représentées : déclarations et visites de navires (1810-1896), rapports de mer (1814-1869), rapports de capitaines naufragés (1839-1867), dossiers de prises de navires (1810-1814). A Vannes, les rapports de mer, peu nombreux, ne concernent que la période 1926-1946.

<i>Tribunal</i>	<i>Lorient</i>	<i>Vannes</i>
- jugements	1810...1890	An XIII...1896
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés	1810-1896	1876-1952
- registre du commerce		1820-1954
- registre des métiers		1936-1962
- faillites et liquidations	An X-1904	1859..1950
- marques de fabriques		1858-1907

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non représenté

V. Justices de paix (2 U)

A l'exception des fonds détruits pendant la dernière guerre (Plœrmel, Lorient, Baud) toutes les justices sont bien représentées aux A.D. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1023, 1075, 1107, 1131 W). Le classement des pièces distingue le plus fréquemment les «répertoires» et les «minutes» lesquelles réunissent en principe jugements (civils et de simple police) et actes civils. Selon les bureaux des séries de «registres d'audiences» (ou «jugements civils»), d'«audiences de police», «de conciliation» peuvent se distinguer, à des dates variées de l'ensemble massif des «minutes».

Allaire	An X-1964 (lac. 1837-1872, 1884-1896)	Malestroit	An XI-1952
Auray	An XI-1944	Mauron	An XI-1951
Baud	An XI-1833; 1930-1959	Muzillac	An XI-1960
Belle-Isle	An XI-1949	Ploërmel	1940-1954
Belz	An X-1953 (rares lac.)	Plouay	An XI-1960
Cléguérec	1911-1957	Pluvigner	An XI-1946
Elven	An XI-1960 (lac.)	Pont-Scorff	An XI-1958
Faouët (Le)	An XI-1966 (rares lac.)	Pontivy	An XI-1960
Gacilly (La)(Carentoir < 1836)	An X-1964	Port-Louis	An XI-1939 (lac.)
Gourin	An XI-1959	Questembert	An XI-1959
Grand-Champ	An XI-1962 (rares lac.)	Quiberon (Carnac < 1836)	1806-1949
Guéméné	An XI-1959 (rares lac.)	Roche-Bernard (La)	An XI-1964
Guer	An XI-1953 (rares lac.)	Rochefort-en-Terre	An XI-1962
Hennebont	An XI-1806; 1921-1948	Rohan	An XI-1947
Josselin	An XI-1949	Saint-Jean-Brévelay	An X-1940 (lac.)
Locminé	An XI-1959	Sarzeau	An XI-1958
Lorient 1° canton	An XII-1840; 1940-1959	Trinité-Porhoët (La)	An XI-1953
Lorient 2° canton	1940-1959	Vannes (est)	An XI-1959
		Vannes (ouest)	An X-1958

VI. Juridictions temporaires (U, s. c.)

1) Tribunal spécial (loi du 18 pluviôse An IX) : registres d'audiences (An IX-1811) et procédures (An IX-1810).

2) Tribunal spécial (loi du 23 floréal An X) et cour de justice spéciale : idem (An X-1811).

3) Commissions militaires spéciales

- établie à Lorient en l'an IX : procédures (An IX).
- établie à Vannes en l'an IX : procédures (Ans IX et X).
- établie à Vannes (décret 17 messidor An XI) : procédure (1807-1809).
- Conseil de guerre permanent de la XIII^e division militaire à Lorient depuis l'an VIII : jugements de l'an IX.

4) Tribunal des douanes de Lorient : registre des audiences (1811-1814) et registre des condamnés (1811-1812).

5) Cour prévôtale (1816-1818) : arrêts de compétence, registres d'audiences et dossiers de procédure.

6) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. d'Ille-et-Vilaine (216 W).

C. Fonds pénitentiaires

Bagne de Lorient : fonds conservé au Service Historique de la Marine (série DD⁵)

1) Maison de détention de Belle Isle en Mer (2 Y)

- Continuité des registres quand l'établissement change de destination.
- registres d'écrou de 1850 à 1880 (avec tables pour les politiques).
- répertoires (identité détaillée des détenus) de 1849 à 1880.

2) Prisons départementales (2 Y, 1142 W)

Les registres d'écrou ont de nombreuses lacunes : les documents compris entre les années 1860 et 1920 semblent avoir disparu lors d'un transfert à Melun pendant la dernière guerre. Des destructions ont eu lieu en 1943 à Lorient. Le fonds de la Maison centrale - confondu avec la prison départementale - semble peu représenté. Il existe des écrous des détenus de la Kommandantur à Vannes de 1940 à 1942 (voir aussi le contrôle nominatif) et des écrous de collaborateurs (1944-1948) à Pontivy et Vannes. La prison de Vannes a également des registres de punitions (1884-1972) et des documents de personnel (états, registres matricules de 1851 à 1958). Les documents postérieurs sont dans les prisons de Lorient (laquelle a également des écrous du camp pénitentiaire de Groix pour 1942-1943) et Vannes.

<i>Prison</i>	<i>Lorient</i>	<i>Ploërmel</i>	<i>Pontivy</i>	<i>Vannes</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	An VIII-1863	1831-1865	An VIII...1952	An VII...1946
- correction	An VIII-1863	1831-1862	An VIII...1952	An VII...1947
- justice				1811...1955
- simple police	1842...1952	1845-1862		1931-1955
- dettiers	1930-1950		1950-1952	1934-1946
- passagers civils	1941-1942		1843-1855	1818...1945
- passagers militaires	1831-1871		An X...1952	An XII-1854
- répertoires			1924-1952	1914-1946
* autres documents				
- contrôle nominatif				1933-1945
- dossiers pénaux				1942-1963
- ordres de services	1906-1912		1945-1952	1931-1953

Pour les établissements fermés sous le Second Empire : registres d'écrou d'Auray de l'An X à 1868 (passagers civils et militaires, correction, avec lacunes), Baud (1810...1871), Hennebont de l'An XI à 1860 (prévenus et condamnés, passagers civils) et La Roche-Bernard (arrêt 1826-1853, militaires et marins 1844-1860).

3) Colonie pénitentiaire de Belle-Isle-en-Mer (2 Y)

Fonds détruit en 1959. On ne dispose que des dossiers individuels d'élèves de la maison d'éducation surveillée à partir de 1955 (plus deux dossiers collectifs de 1930-1942). Les colonies privées n'ont rien versé aux A.D.

4) Centres d'internement de la première guerre mondiale (4 M)

- Dossiers des camps d'internement de 1914-1918 (austro-allemands) : rapports journaliers, listes et notices d'internés, demandes et états de rapatriement (Groix et Sarzeau sont les plus importants).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- jurys (1810-1884).
- surveillance légale : dossiers individuels (1812-1884); dossiers des libérés conditionnels (1888-1928) et interdits de séjour (1908-1938).
- procès-verbaux et correspondance des commissions arbitrales des loyers (1914-1925).
- fonds du commissariat de police de Lorient : dossiers individuels d'arrestations et enquête pour 1919-1966 (1013 W)

Série N : bâtiments des tribunaux (N 673 à 686) et des prisons (N 791 à 813).

Série Q : outre les registres d'actes judiciaires de Lorient (1792-1807), Ploërmel (1791-1900; lac.), Pontivy (1791-1898) et Vannes (1792-1865), il existe des registres de «police correctionnelle» (ou d'amendes) pour la plupart des bureaux d'Enregistrement allant du milieu des années 1860 au début des années 1880.

Sous-série 2 R Justice militaire : nombreux documents (55 art.) sur les déserteurs, réfractaires, insoumis ou mutilés...(1806-1815).

Moselle

Archives départementales : 1, allée du Château, 57 070 Saint-Julien-lès-Metz
Renseignements mis à jour le 5 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Metz jusqu'en 1871 (ressort : Ardennes et Moselle); depuis Cour de Colmar (avec Chambres détachées à Metz depuis 1928 devenant Cour d'appel en 1973)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes (1)</i>
Metz	Liste p. 632	Metz (-> 1878)	Metz (1826)
Sarrebourg (-> 1871)			Boulay
Sarreguemines			Forbach
Thionville (supprimé en 1871, rétabli en 1930)			Sarrebourg
Vic-sur-Seille (-> 1871)			Sarreguemines
			Thionville

(1) Conseils existants après 1918.

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de Metz rattaché après 1918 au Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine (Strasbourg)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Haguenau (1926), Strasbourg (1948)
- Maison centrale de travail de Phalsbourg (hommes, 1883-1925)
- Prisons départementales : Metz, Sarreguemines, Thionville (supprimée de 1871 à 1930), Sarrebourg et Vic (supprimées en 1871)
- Dépôt de mendicité de Gorze (1800-1813, 1844-1879)
- Jeunes détenus : refuge de jeunes filles du Bon Pasteur à Metz (1835 ->); colonie agricole et industrielle de Rémelfing (1841-1844)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Woippy, Fort de Queuleu à Metz (camp allemand 1943-1944); Fort de Queuleu et Suzange (Sérémange) à la Libération

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Moselle, par J. Colnat, 1971, 221 p., in-8°.

Série K. Première section (1800-1870). Répertoire numérique imprimé, par P. d'Arbois de Jubainville, Metz, 1921, 8 p. Supplément par P. Millet, 1978, 15 p.

Série U. Période 1800-1870 : Répertoire numérique imprimé complet, par J. Rigault, 1959, XXVI-54 p., in-4°.

Série Y. Première section (1800-1870) : Répertoire numérique imprimé, par P. d'Arbois de Jubainville, 1931, 3 p., in-4° (complet avec 1 p. d'additions et corrections).

C. Bibliographie

Bour (Léon), Aperçu historique sur les prisons de Metz, *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, tome XXXVI, 1927, p. 1-30, tome XXXVII, 1928, p. 69-113.

Contamine (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Nancy, 1932, tome II «La vie administrative (organisation judiciaire p. 99-104)

- Guétienne (Raymond), *La Police judiciaire de Metz : l'équipe Lacombe de mai 1947 à décembre 1959*, Cagnes-sur-Mer, chez l'auteur, 1982, 164 f°.
- Hiegel (Charles), La répression de la collaboration et l'épuration en Moselle. Bilan statistique, *Les Cahiers Lorrains*, 1983, 1^{er} trimestre, p. 335-369.
- Mendel (Pierre), La cour d'appel de Metz avant 1870, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1972 (1969-1971), série 5, tome 14, p. XLI-LX.
- Neigert (Marcel), *Internements et déportation en Moselle 1940-1945*, Metz, Publications du Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz, 1978, 110 p.
- Wolfanger (Dieter), *Nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*, Sarreguemines, éd. Pierron, 1982 (Justice et terreur, p. 167-178).
- Woolen (Geoff), La misère et la philanthropie : Benjamin Appert à Rémelfing (1941-1844), *Les Cahiers lorrains*, 1985, n° 1, mars, p. 145-162.

II. SOURCES

Les archives judiciaires de la Moselle ont été conservées suivant la réglementation allemande (ordonnance ministérielle locale de 1911) qui a entraîné beaucoup d'éliminations pour les documents antérieurs à 1918. Bien répertoriées pour la période 1800-1870, elles ont été ensuite versées aux A.D. quant aux jugements et dossiers correctionnels, sauf pour la presque totalité des «justices de paix» (tribunaux de bailliage) et pour le T.G.I. de Thionville. Rangées matériellement par fonds et types de dossiers, elles sont d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, 3 AL, non coté)

a) période 1800-1870 (1 U)

- organisation des tribunaux : justices de paix, listes de jurés, tribunal de commerce.
- dossiers de personnel : uniquement des officiers ministériels.
- traitements et frais de justice (An XIII...1854).

b) période 1871-1918 (fonds de la Présidence de Lorraine, série AL, en particulier 3 AL 238 à 249 et 494 à 503)

- organisation des tribunaux, législation allemande, jury criminel.
- dossiers de personnel : magistrats et officiers ministériels (rachat des charges).
- recherches policières (1873-1918), grâces, réhabilitations.
- tribunaux cantonaux (1878-1916).

Après 1918 fonds non classé et peu important : personnel (1918-1920), conseils de prud'hommes, séquestres des biens allemands (1919-1922).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, 18 AL)

- arrêtés de l'An VIII à 1899 (Cf. également la série des dossiers).
- dossiers des affaires instruites (classés par types) de l'An VIII à 1918.
- période > 1918 : Tribunal administratif de l'Alsace-Lorraine (A. D. Bas-Rhin).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, 3 AL, non coté)

a) période 1800-1870 (Y)

- instructions, règlements, rapports, inspections, commission de surveillance.
- dossiers et traitements de personnel.
- détenus : politiques (1813-1870), transferts, grâces, travail, décès...
- jeunes détenus : deux dossiers, l'un sur la colonie de Rémelfing et le placement des jeunes détenus, l'autre sur le couvent du Bon Pasteur.
- dépôt de mendicité de Gorze (documentation importante de l'An VIII à 1870).

- b) période 1871-1918 : fonds de la Présidence de Lorraine (3 AL 481 à 503)
- maison centrale de travail de Phalsbourg (1882-1901) : travaux, personnel
 - prisons départementales : organisation, administration; dossiers du personnel (1871-1909); détenus : exécution des peines (1876-1899), transferts (1871-1910), travail.
 - prisons cantonales
- Après 1918, fonds non classé (une dizaine de liasses).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

- 1) Cour d'appel de Metz (2 U et non coté)
- a) parquet général
- délibérations et audiences solennelles de la Cour (An VIII-1872).
 - nominations des magistrats (An VIII-1868).
 - correspondance (1854-1868).
- b) greffe civil
- arrêts (An IX-1872); série parallèle des qualités.
 - procès-verbaux (An IX-1837), expertises (1843-1869), dossiers de la Chambre sociale (1946-1964).
- c) chambre d'accusation
- arrêts (1811-1872).
- d) chambre correctionnelle
- arrêts (An VIII-1872).
 - dossiers de procédure triés (1929-1954).
- 2) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (3 U) : jugements (An XI-1811), répertoire (1792-1809).
- 3) Cour d'assises (3 U)
- arrêts (1811-1870); à partir de 1919, les arrêts sont à la Cour d'appel de Metz.
 - dossiers de procédure de 1920 à 1950 (Les archives de la période 1871-1918 ont été éliminées).

II. Tribunaux de première instance (4 à 8 U, non coté et W : 1076, 1304, 1354)

Les fonds de Sarrebourg et Vic, clos en 1870, ne conservent pratiquement que des jugements civils (avec les qualités pour le premier).

Les tribunaux maintenus après 1871 (ou rétabli plus tard pour Thionville) ont des fonds plus importants mais limités par l'application de la réglementation de 1911. Celui de Metz est le mieux conservé. A Thionville une partie des documents reste encore au tribunal.

Les fonds des parquets comportent surtout des procès-verbaux triés depuis les années 1920 (avec dossiers de personnel à Metz pour le XIX^e siècle).

Au civil, avant 1870, les qualités sont conservées parallèlement aux jugements. De 1870 à 1945 en principe les jugements sont conservés (toute la procédure étant éliminée) et classés par type d'affaires selon la pratique locale des greffes (O : affaires ordinaires; Q : référés; R : divorces et affaires matrimoniales; Z : juridiction gracieuse, requêtes...). A Metz s'ajoutent les dossiers d'expropriation pour 1927-1939 et ceux du séquestre des biens allemands après 1918.

En matière commerciale depuis la suppression des tribunaux de commerce en 1878, ces affaires sont du ressort d'une chambre commerciale au sein des tribunaux régionaux et les jugements sont conservés.

Au correctionnel, les jugements sont très lacunaires à Metz et Sarreguemines avant 1870. Ils sont ensuite complets (sauf pour la période 1871-1914 à Metz) jusqu'à 1945. S'y ajoutent des jugements et dossiers d'insoumis pour Sarreguemines de 1874 à 1916. Les dossiers de procédure correctionnelle, triés, n'existent que depuis 1923 à Metz, 1920 à Sarreguemines (avec ceux du tribunal allemand pour 1941-1944) et 1934 à Thionville.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

<i>Tribunal</i>	<i>Metz</i>	<i>Sarrebouurg</i>	<i>Sarreguemines</i>	<i>Thionville</i>	<i>Vic-sur-Seille</i>
Cotation	4 U	5 U	6 U	7 U	8 U
a) parquet					
- correspondance, rapports			1922-1939		
- dossiers de personnel					
° magistrats	An IX-1870				
° officiers ministériels	An IX-1918				
- formation, listes du jury					
- statistiques					
- relevé des crimes, délits...					
- registres des condamnés	1811-1828				
- procès-verbaux	1925...1955		1924...1946	1946...1963	
b) civil					
Délibérations du tribunal		An VIII-1870			
* Jugements :	[1871..1945]		[1870-1944]		
- répertoires	1854-1945	An XII-1859	1864 ->		An VIII-1870
- rôles					
- causes ordinaires	An IX-1879	An VIII-1868	An VIII-1869	An VIII-1867	An VIII-1870
- jugements sur requêtes		1837-1868			
- référés					
- divorces					
- décès de militaires					
- pupilles de la Nation					
- loyers					
- pensions					
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	An IX-1839	1812-1842	1836-1869		1834...1857
- expropriations	An IX...1939	1839-1868	1840-1864		
- accidents du travail					
- ordres et contributions	An IX-1836	1849-1870	An IX-1869		1811...1870
- successions (renonciations...)	An XI-1871		An XI-1869		1853-1855
- rapports d'experts	An XIII-1877				
- enquêtes		1863-1868			
- testaments		1827-1867			
- dépôts					
- assistance judiciaire					
c) commercial					
- jugements			Cf. civil		
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés			1828-1869		
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations			1830-1869		
- marques de fabriques	1896-1965				
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An XI...1945		1850-1869	An VI-1867	
- parties civiles			1810...1862	1844-1852	
- répertoires	1830-1846	1820-1859	1864 ->		1816-1870
* dossiers de procédure	1923-1950		1920-1939	1934...1948	
* mineurs	1921...1949		1921-1940	1932-1947	

III. Tribunal de commerce de Metz (41 U) : jugements de 1809 à 1879 (jugements du tribunal régional depuis 1874).

IV. Conseil de prud'hommes de Metz (41 U) : délibérations et correspondance (1831-1865).

V. Justices de paix (9 à 40 U)

A l'exception de Hayange (1148, 1155, 1355 à 1356 W) et de Metz (1109 W), les fonds conservés sont représentés aux A.D. jusqu'à l'année 1879, avec parfois un article d'«affaires diverses» ou concernant les «insoumis» pour la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Les minutes pénales sont très rarement présentes.

Albestroff	An XII-1871 (lac. < 1823)	Metz 2° canton	1825-1879
Bitche	1874, 1878-79	Metz 3° canton	An XI-1879
Boulay	An XI-1906 (lac. > 1879)	Metzervisse	An XI-1879
Bouzonville	1859-1873	Pange	An X-1871
Cattenom	An XI-1871	Phalsbourg	
Château-Salins	1806-1870	Réchicourt-le-Château	An XI-1870
Courcelles-Chaussy	1871-1879	Rohrbach-lès-Bitche	1806-1873
Delme	An XI-1860, 1871, 1876-1879	Saint-Avold	An XI-1879
Dieuze	An XI-1870	Sarralbe	An XI-1873
Faulquemont	An XI-1870	Sarrebouurg	An XI-1879
Fénétrange	An XI-1870	Sarreguemines	An XI-1870
Forbach	An XII-1870	Sierck	An XII-1874
Gorze (-> Ars-en-Moselle en 1878)	1808-1879	Thionville	1867-1879
Grostenquin	1811-1871	Verny	1817-1879
Hayange	1895-1979	Vic-sur-Seille	An XI-1870
Lorquin	An XI-1879	Vigy	An XII-1871
Metz 1° canton	An XI-1951	Volmunster	An XII-1868 (lac.)

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice : arrêts (An X-1810).
- 2) Tribunal militaire extraordinaire de Sarrebruck (44 U, cote provisoire)
 Concerne les civils pour affaires de résistance, espionnage, fausses nouvelles...
 - jugements et dossiers (1914-1918).
- 3) Tribunal spécial allemand (Sondergericht) de Metz 1941-1945 (335 W provisoire) : dossiers de procédure (avec répertoire des personnes jugées).
- 4) Cours de justice et chambres civiques de Metz (628 W) et Sarreguemines (256 W) : dossiers des affaires jugées, non-lieu et sans suite (1945-1947).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1386 et 1395 W)

Les registres d'écrou ne sont conservés que pour le seul XX^e siècle, à l'exception de quelques rares registres pour Metz et Vic. Pour Metz il y a de nombreux documents pour la période 1940-1945, avec registre d'écrou allemand (de même à Sarreguemines) et fichier et dossiers des détenus politiques (1940-1944). A Sarreguemines les dossiers pénaux sont conservés pour 1950, 1960 et 1970. Les documents postérieurs sont dans les prisons de Metz et Sarreguemines.

<i>Prison</i>	<i>Metz</i>	<i>Sarreguemines</i>	<i>Thionville</i>	<i>Vic-sur-Seille</i>
* registres d'écrou :				[1827-1858]
- arrêt	1899...1940	1922-1941	1931-1944	
- correction	1858-9, 1901...1940	1922-1953	1931-1940	
- justice	1937-1940			
- simple police	1922-1940	1922-1939		
- dettiers	1922-1940	1921...1951		
- passagers civils	1902-1940	1918...1955	1931-1940	
- passagers militaires	1926-1940			
- répertoires	1898...1944	1922-1946	1932-1940	
* autres documents				
- contrôle nominatif		1928-1969		
- dossiers pénaux		1950-1970		
- ordres de services				

2) Centres d'internement de la Libération (96 W)

Archives administratives (organisation, gestion), dossiers de personnel, listes nominatives et fichier des détenus.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série AL. Fonds de la Présidence du conseil 1871-1918 :

- 3 AL 285 à 319. Police départementale et municipale : frais de transport des détenus (1872-1918), arrêtés de police (1862-1885).

- 3 AL 328 à 332. Surveillance légale (1871-1918).

- 4 AL 64. Placements des jeunes délinquants dans les maisons de correction (1888-1914).

Sous-série 19 J. Fonds du Grand séminaire de Metz (en particulier fonds de l'abbé Bour).

Aumônier des prisons de Metz, il a laissé des rapports d'aumôniers des prisons (1876-1925), des notes sur les exécutions (1908-1928), de la correspondance avec les détenus (19 J 269 à 271).

Série M (1800-1870) :

- 68M1bis à 75 M1bis. Rapports de police et de gendarmerie de l'An VIII à 1867 (7 art.).

- 95M1bis, 97M1bis, 98 M1bis. Surveillance des condamnés (1817-1870).

- 304 M 19 à 31. Rapports de police et de gendarmerie de 1918 à 1940 (avec états des arrestations).

- 304 M 339 à 346. Surveillance légale avec dossiers d'interdits de séjour (1921-1940).

Série N (1800-1870) :

- 24 à 29. Bâtiments des tribunaux de l'An VIII à 1870 (et II N 112 à 113 pour 1928-1940).

- 30 à 32. Bâtiments des prisons (et dépôt de mendicité de Gorze) de l'An IX à 1870.

Sous-série 5 P :

- Eaux et forêts 164 à 165 : délits forestiers (1800-1870) et répertoire des jugements forestiers (1832-1860)

Sous-séries 11 à 18 Z. Fonds des directions de cercles («arrondissements») de 1870 à 1918 : pour chacun existent quelques dossiers sur la justice et les prisons. Même documentation en sous-séries 21 à 27 Z. Fonds des sous-préfectures (1918-1940).

Aux A.D. du Bas-Rhin : fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine de 1870 à 1918 (répertoire publié pour AL 27, 87 et 132) et du Commissariat général de la République (1918-1925).

Nièvre

Archives départementales : 1, rue Charles-Roy, 58 019 Nevers
Renseignements mis à jour le 26 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Bourges

Première instance *Justices de paix*

Château-Chinon *Liste p. 637*

Clamecy

Cosne

Nevers

Tribunaux de commerce

Clamecy

Nevers

Prud'hommes

Nevers (1910)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Dijon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nevers (1871), Dijon (1888), Melun (1909), Riom (1926), Dijon (1948)

- Prisons départementales : Château-Chinon, Clamecy, Cosne, Nevers

- Dépôts de mendicité : La Charité, Nevers

- Jeunes détenus : Maison du Bon Pasteur pour jeunes filles à Varennes-lès-Nevers, Quartier correctionnel pour jeunes filles de Nevers

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Pougues-les-Eaux

B. Instruments de recherche

Sous-séries 1 U à 8 U. Répertoire numérique manuscrit provisoire, par M.-C. Guyot et J. Bouquinet-Lécot, 1985, 376 p.

C. Bibliographie

Autenzio (Marc), *La Résistance au coup d'état du 2 décembre 1851 dans la Nièvre*, mémoire de maîtrise, Orléans-Tours, 1971, 215 et 25 p.

Bernard (Pascal), *De la Presse aux sociétés secrètes : le parti démocrate socialiste nivernais, 1848-1852*, mémoire de maîtrise, Paris-X Nanterre, 1979, 282 p.

Gautron (Jean-Paul), Essai d'étude statistique sur l'activité d'un office notarial en Nivernais (Guérigny de 1808 à 1818), *Actes du 49^e Congrès Association bourguignonne des Sociétés savantes*, Nevers 1978, Mémoires de la Société académique du Nivernais, 1978, tome 61, p. 95-101.

Maeda (Seiji), *Une Maîtresse-femme au temps de la justice de paix. Etude ethno-juridique des conflits chez les paysans nivernais (1861-1939)*, mémoire de D.E.A. de l'E.P.H.E., 1976, dactylo., 99 p.

Waquet (Simone), Tristes destins. Le sort des victimes de 1851 dans l'arrondissement de Clamecy, in *Répression et prison politiques*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990, p 97-111.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, importantes et ayant subi peu d'éliminations (bonne conservation des dossiers de procédure) sont répertoriées provisoirement; leur accès est facile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U 1 à 10 et U 2000 à 2031)

- organisation, suppression des justices de paix et études notariales (An IX-1942).
- dossiers de personnel (An VII-1930) et traitements (1933-1940).
- organisation et élections des tribunaux de commerce (An XII-1940).
- organisation et élections du conseil de prud'hommes (1929-1939).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, en partie répertorié)

- arrêtés (An VIII-1898).
- dossiers des affaires instruites de l'An VIII au début du XX^e siècle (classées par thèmes, non répertoriés).
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Côte-d'Or (K 16 à 18, W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

La majeure partie du fonds n'est pas classée. Outre la comptabilité on y trouve des dossiers de personnel, d'administration des prisons, des documents sur les détenus (transferts, travail, libérations...), sur les dépôts de mendicité et les établissements de jeunes détenus (partie classée : rapports et dossiers des jeunes de Varennes-les-Nevers; un article sur le quartier correctionnel; plusieurs sur les envois de jeunes hors du département).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts (1800-1813) et dossiers de procédure (An VIII-1813).

2) Cour d'assises (2 U et 1122 W)

- listes des jurés de 1807 à 1945 (importante série).
- registres des arrêts de 1811 à 1897 (avec des délits correctionnels de Nevers).
- «jugements et procédures» (1807-1957).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Le tribunal de l'arrondissement de Château-Chinon a eu pour siège Moulins-Engilbert de l'an VIII à 1810 et pendant les premiers mois de 1815 (cette période est répertoriée en 3 U 4). Les documents postérieurs à 1940 sont inventoriés en W (1060, 1075, 1087 à 1088, 1122 W).

Les fonds des parquets ont de belles séries de P.-V. de gendarmerie, de statistiques et de registres des crimes, délits et infractions. Si les dossiers de personnel semblent peu importants, la correspondance, souvent volumineuse, contient des dossiers sur la résistance au Coup d'Etat de 1851 (classement géographique; répertoire nominatif pour Nevers).

Au civil, les lacunes dans les jugements ordinaires du XIX^e siècle pour Château-Chinon et Cosne peuvent être en partie comblées par des plunitifs d'audience. Les jugements sur requêtes sont le plus souvent regroupés dans des séries de «minutes civiles». Si les procédures d'ordres sont conservées à titre de spécimen, cahiers des charges, rapports d'experts et enquêtes constituent des séries importantes.

En matière commerciale la seule documentation présente est celle des dossiers de faillites classés par ordre alphabétique, avec plusieurs comptabilités saisies.

Au correctionnel les jugements sont lacunaires entre 1810 et 1930 à Château-Chinon (voir les plunitifs pour 1811-1915), à Clamecy entre 1908 et 1926 (également des plunitifs) et à Cosne (lacunes entre 1835 et la fin du XIX^e siècle et pour

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

1904-1929). Tous les tribunaux ont d'importantes séries de jugements forestiers couvrant une large partie du XIX^e siècle (et jusqu'à 1923 à Clamecy). Les dossiers de procédure, bien que triés, forment des séries importantes, avec quelques déficits : 1879-1929 pour Château-Chinon, fin XIX^e siècle pour Cosne.

<i>Tribunal</i>	<i>Château-Chinon</i>	<i>Clamecy</i>	<i>Cosne</i>	<i>Nevers</i>
Cotation	3 U 1 et 3 U 4	3 U 2	3 U 3	3 U 5
a) parquet				
- correspondance, rapports	1831...1918	1800-1935	1804-1935	1800...1958
- dossiers de personnel	An X-1930		XIX ^e -XX ^e	
° magistrats		1901-1950		An XI-1913
° officiers ministériels		An VIII-1928		An VIII-1937
- formation, listes du jury				
- statistiques	1835-1908	1828-1930	1826...1936	1830...1957
- relevé des crimes, délits		1823...1935	1877-1920	1840...1960
- registres des condamnés			1810-1890	1812...1958
- procès-verbaux	1847-1908	1831-1919	1840-1912	1806...1958
b) civil				
Délibérations du tribunal	1811-1869	1811-1832	1800-1925	An XII-1946
- répertoires		An XIV-1909	1832...1950	1841-1952
- rôles	1800...1912	An XII-1833	1870-1944	1847...1939
- causes ordinaires	1801...1940	1800-1950	1802...1955	An VIII-1952
- jugements sur requêtes	1821...1956	An IX-1955	1800-1955	1801-1956
- référés		An IX-1926	1940-1942	1809-1947
- divorces				1871-1921
- décès de militaires				1915-1920
- pupilles de la Nation		1917-1926	1919	1918-1955
- loyers	1918-1920	1918...1950		1922-1954
- pensions				1925-1969
- déchéance paternelle				1941-1956
- interdictions				1894-1908
- adjudications	1800-1904	1800-1952	1800...1953	An XIII...1955
- expropriations		1845-1903	XX ^e siècle	An XIII-1937
- accidents du travail	1930-1956	1899-1955	1930-1955	1899-1956
- ordres et contributions	1809...1896	1809...1941	1810...1893	An X...1911
- successions (renonc...)		An VIII-1926	1803...1934	1825-1953
- rapports d'experts	1800-1903	1911-1959	1800...1910	An VIII...1958
- enquêtes	1803...1926			1806...1958
- testaments		An XII-1926	1873...1953	1806-1908
- dépôts		An XI-1926	1808-1894	1926-1947
- assistance judiciaire	1858-1926	1852...1958	1851...1957	1851-1914
c) commercial				
- jugements	Cf. civil			
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	XIX ^e -XX ^e	XIX ^e -XX ^e	XIX ^e -XX ^e	
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1800...1957	1800...1957	1800...1957	An VIII-1957
- parties civiles		1816-1894		
- répertoires		1820-1848	1800-1832	1883-1954
* dossiers de procédure	1810...1940	1800-1940	1800...1942	An IX...1940
* mineurs				1945-1956

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Les documents, portant principalement sur les élections consulaires (avec listes électorales) de 1806 à 1938, paraissent d'origine préfectorale. Seuls les jugements (1800-1887) relèvent du tribunal de commerce.

IV. Conseil de prud'hommes de Nevers (5 U 1)

- documents dont l'essentiel est constitué de papiers électoraux de 1911 à 1938 (origine préfectorale ?).
- un article sur les jugements (1917-1940).

V. Justices de paix (4 U)

Un versement prochain du tribunal d'instance de Clamecy devrait combler les déficits complets d'un certain nombre de fonds. Regroupés en «minutes» pour quelques justices, les documents sont généralement classés par nature des actes (particulièrement en matière d'actes civils). Le fonds de Nevers a un volume très important.

Brion-les-Allemands		Montsauche	
Charité (La)-sur-Loire	An VIII-1957	Moulins-Engilbert	
Château-Chinon		Nevers	An VIII-1943
Châtillon		Pougues-les-Eaux	An IX-1947
Clamecy		Pouilly-sur-Loire	An VIII-1950
Corbigny		Prémery	en cours de classement
Cosne-sur-Loire	An VIII-1950	Saint-Amand-en-Puisaye	An IX-1950
Decize	An XIII-1948	Saint-Benin-d'Azy	1817-1935
Donzy	An VIII-1950	Saint-Pierre-le-Moûtier	1900-1944 (épaves avant)
Dornes	An VIII-1949	Saint-Saulge	An VIII-1938
Fours	An XI-1808, 1860-1949	Tannay	
Lormes	An VII-1916	Varzy	
Luzy	An VIII-1934		

VI. Juridictions temporaires

1) Cour prévôtale (2 U 123) : jugements (1816-1817).

2) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Cher (755, 939 et 1034 W).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1068 W)

Les registres d'écrou de la première moitié du XIX^e siècle ne sont pas répertoriés. Le bordereau de versement 1068 W permet de dresser le tableau suivant pour la période postérieure. Il faut y ajouter des écrous administratifs (1866-1926), de politiques (1871-1873) à Nevers, des registres de mouvements journaliers, de visites médicales et de libérations. Les documents postérieurs pour Nevers sont à la maison d'arrêt.

Prison	Château-Chinon	Clamecy	Cosne	Nevers
* registres d'écrou :				
- arrêt	1859-1926	1859-1934	1858-1926	1863-1934
- correction	1857-1898	1859-1934	1862-1926	1863-1933
- justice				1860-1884
- simple police	1855-1925	1860-1926	1854-1923	1862-1897
- dettiers	1885-1926	1878-1934	1885-1923	1876-1933
- passagers civils	1866-1893		1880-1926	1844-1934
- passagers militaires	1824-1919	1853-1926	1867-1925	1851-1898
- répertoires	1879-1925	1879-1931	1879...	1865-1933
* autres documents				
- contrôle nominatif	1882-1925	1901-1925	1876-1925	1875-1941
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Quartier correctionnel de jeunes filles de Nevers (Y) : registres d'écrou 1857-1888.

3) Centre d'internement de Pougues-les-Eaux (24 W 8 et 999 W 2732)

Deux dossiers d'instructions, rapports, personnel, statistiques (1944-1950).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (chapitre Police, cotation en continu) :

- 1120 à 1172. Surveillance légale (1834-1880).
- 1506 à 1621. Rapports de police et de gendarmerie (An VIII-1941).
- 1649 à 1711. Coup d'Etat de 1851 : listes, registres et dossiers individuels des condamnés et victimes.

Sous-série 4 N :

- 29 à 39. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1940).
- 40 à 44. Bâtiments des prisons (An IX-1939).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Château-Chinon (An II-1926), Clamecy (1793-1899), Cosne (1792-1864), Nevers (1791-1865). On trouve également ces registres, pour de courtes périodes, pour les bureaux suivants : La Charité, Corbigny, Decize, Dornes, Fours, Lormes, Montsauche, Saint-Pierre-le-Moutier et Tannay.

Série R (rubrique Justice militaire du fichier; cotation en continu) :

- nombreux registres de conscrits réfractaires et déserteurs pour le premier Empire : jugements (An VIII-1813), condamnations à l'amende (An XIII-1809).
- signalements et fiches individuelles d'insoumis pour (1814-1940).

Nord

Archives départementales : 22, rue Saint-Bernard, 59 045 Lille Cedex
Renseignements mis à jour le 2 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Douai (ressort : Nord et Pas-de-Calais)

Cour d'assises de Douai

Première instance *Justices de paix*
Avesnes Liste p. 646

Cambrai

Douai

Dunkerque

Hazebrouck

Lille

Valenciennes

Tribunaux de commerce

Cambrai

Dunkerque

Lille

Roubaix (1869)

Tourcoing (1872)

Valenciennes

Prud'hommes

Armentières (1825)

Bailleul (1906)

Bavay (1911)

Cambrai (1810)

Cateau (1844)

Caudry (1912)

Cousolre (1882)

Douai (1825)

Dunkerque (1865)

Fourmies (1881)

Halluin (1862)

Haubourdin (1910)

Hazebrouck (1867)

Lannoy (1910)

Lille (1810)

Maubeuge (1881)

Merville (1914)

Roubaix (1810)

Tourcoing (1821)

Valenciennes (1835)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lille(ressort : Nord et Pas-de-Calais)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Loos (1871), Lille (1948)

- Maison centrale de Loos (1817-->)

- Prisons départementales : Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Loos, Valenciennes

- Colonies de jeunes détenus : colonie agricole de Saint-Bernard (Loos, 1832-1921; devenue colonie industrielle en 1910); colonie de Guermanez (1855-1867); refuges du Bon Pasteur à Lille et Loos.

- Centres d'internement de la Libération : Douai, Landrecies, Lille (caserne Vandamme), Seclin (Fort Duhoux), Rousies-Nord

B. Instruments de recherche

- Sous-série 5 K (Conseil de préfecture du Nord, 1800-1926, puis Conseil interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, 1926-1940) : Répertoire numérique dactylographié complet, par M. Vasseur, 56 p.
- Série R. Affaires militaires (1800-1940). Répertoire numérique imprimé, par Max Bruchet (1922), revue et complété par Philippe Demeulenaere, Claude Lannette et Claudine Wallart, Lille, 1990, 292 p.
- Sous-série 1 U, 2 U, et 7 U (Fonds de la préfecture, du tribunal criminel, de la cour d'appel, de la cour d'assises et des juridictions d'exception, 1800-1940) : Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Robinet, L. Bath, Ph. Demeulenaere et S. De Poorter, 1968-1972, 250 p.; refonte de ce répertoire par M. Mahieu pour le fonds de la préfecture, du tribunal criminel, de la cour d'assises, en cours pour la cour d'appel et les juridictions d'exception, sous la direction de C. Lannette.
- Sous-série 3 U
- Tribunaux de première instance d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes (1800-1940) : Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Robinet, L. Bath, Ph. Demeulenaere et S. De Poorter, 1966-1972, 600 p.
 - Tribunal de première instance de Lille : Répertoire numérique dactylographié complet, par S. De Poorter, 178 p.
 - Sous-série 3 U 1 Tribunal de première instance d'Avesnes (1799-1940) : répertoire numérique manuscrit par M. Mahieu, sous la direction de C. Lannette, 1983, avec index par C. Wallart.
 - Sous-série 3 U 2 Tribunal de première instance de Cambrai (An VIII-1940) : répertoire numérique manuscrit par M. Mahieu, sous la direction de C. Lannette, 1984, avec index par C. Wallart.
 - Série W. Tribunaux de première instance : répertoire numérique des documents postérieurs à 1940 par M. Mahieu et C. Wallart, sous la direction de C. Lannette.
 - Sous-série 4 U Justices de paix : répertoire numérique dactylographié par M. Mahieu et C. Wallart, sous la direction de C. Lannette.
- Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par C. Wallart, Ph. Bouloy et J.-P. Michel, 1984.

C. Bibliographie

- Agneray (Marie-Pierre), *Les Prisons du Nord au XIX^e siècle*, mémoire de D.E.A. de Sciences criminelles, Lille II, 1977, 93 p.
- Bonef-Bouillon (Françoise), *L'Empoisonnement dans le Nord au dix-neuvième siècle*, doctorat de 3^e cycle, histoire du droit, Lille II, 1986.
- Boulinguez (Yves), Crimes et mutineries dans la maison centrale de Loos de 1822 à 1870, *Revue du Nord*, 1977, tome 59, n^o 232, p. 63-86.
- Bouzon (Jean-Pierre), *Enquête sur le problème politique de l'épuration dans le Nord (1944-1946)*, mémoire de maîtrise, Lille, 1970, 206 p.
- Carpentier (Jean-Marie), Delatre (Roland), Glacet (Maryline), *La Délinquance dans le Nord pendant la Révolution (1792-1803)*, Lille, 1971, 3 vol., 335, 336, 599 p., annexes.
- Cavigniaux (Véronique), Vlamynck (Alain), *La Délinquance au féminin : contribution à une étude de la criminalité des femmes dans le département du Nord de 1880 à 1913*, mémoire de maîtrise, Lille, 1979, 4 tomes, 96, 97-202, 203-361, 132 p.
- Delecluyse (Maryvonne) et Noguera (Patricia), *La Peine de mort de 1870 à 1880, l'exemple de la cour d'assises de Douai*, mémoire de D.E.A., Lille II, 1987, 92 p.
- Delsalle (Paul), «Le Mauvais gré» : une coutume criminelle dans le Nord de la France et en Belgique, *107^e Congrès national des Sociétés savantes*, Brest, 1982, histoire moderne et contemporaine, tome I, p. 233-255.
- Delsalle (Paul), L'archiviste, l'historien et le juge de paix, *Mélanges offerts à M. René Robinet*, 1982, p. 17-21.

- Delsalle (Paul), Tisserands et fabricants du pays Ferrain : aux origines du conseil de prud'hommes de Tourcoing (1821-1848), *Congrès des Sociétés savantes du Nord de la France*, Saint-Pol-sur-Ternoise, 1986, à paraître.
- Delsalle (Paul), *Tisserands et fabricants devant les prud'hommes. Essai sur les relations professionnelles et les conflits du travail dans la région de Roubaix-Tourcoing (Nord) 1810-1848*, thèse de 3^e cycle, Lille, 1984, 609 f°.
- Delsalle (Paul), Tisserands et fabricants chez les prud'hommes dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing (1810-1848), *Mouvement Social*, octobre-décembre 1987, n° 141, p. 61-80.
- Despres (Christophe), *Traitement de la délinquance juvénile dans le département du Nord (1840-1914)*, mémoire de maîtrise, Lille, 1983, 171 p.
- Deyon (Pierre), Hirsch (Jean-Pierre), Entreprise et association dans l'arrondissement de Lille, 1830-1862 [dépouillement des actes de société déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lille], *Revue du Nord*, 1980, n° 246, p. 604-617.
- Diawara (Bénédicte), Ruffin (Hervé), *Entreprises et entrepreneurs lillois des années 1880 à partir des actes des sociétés et des faillites*, mémoire de maîtrise, Lille, 1983, 236 et 185 p.
- Duponselle (Maryse), Miaux (Marie-Claude), Richez (Danièle), *La Délinquance dans le département du Nord (1805-1811)*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1973, 606 p.
- Durin (L.), Le conseil des prud'hommes du Cateau dans la seconde moitié du XIX^e siècle, *Jadis en Cambrésis*, 1980, n° 6, p. 13-20.
- Fabre (Frédéric), *La Répression de la Résistance par les autorités de Vichy en «zone rattachée»*, nouveau doctorat, histoire du droit, Lille II, 1989, dact.
- Garcin (Nicole), *Justice criminelle, police et médecine légale dans le district de Lille sous la Révolution et la première République 1789-1804*, D.E.S. de criminologie, Lille II, 1969, 111-112-215 p.
- Guilmain (D.) et Coulon (Ch.), *Recherches historiques sur l'obligation de réserve des magistrats, 1789-1883*, D.E.S., droit public, Lille II, 1974.
- Guyot-Eckert (Annie et Gilles), *Eléments pour une statistique de la répression nazie dans le département du Nord (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, Lille, 1971, 129 p.
- Husson (Jean-Pierre), *Etude des faillites à Lille (1860-1938)*, mémoire de maîtrise, Lille, 1966, 2 tomes.
- Iffrig (Martine), *Les Faillites à Roubaix et Tourcoing de 1869 à 1939*, Lille, 1968, 96 p + annexes.
- Laurent (Daniel), *Statistique de la répression des faits de collaboration dans le département du Nord (1940-1948)*, mémoire de maîtrise, Lille, 1971, 171 p. (résumé dans la *Revue du Nord*, LIII-209, 1971, p. 291-292)
- Martinage (Renée), L'épuration des magistrats du Nord en 1883, Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit. Institutions des Pays flamands, picards et wallons, Utrecht, 1983, *Revue du Nord*, 1984, tome 66, n° 260, p. 409-410.
- Martinage (Renée), Les juges et la politique : l'exemple des Commissions mixtes du Nord et du Pas-de-Calais, Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit. Institutions des Pays flamands, picards et wallons, Nivelles, 1979, *Revue du Nord*, 1980, tome 62, n° 244, p. 278-279.
- Martinage (Renée), *Punir le crime. La répression judiciaire depuis le Code pénal*, Villeneuve-d'Ascq, l'Espace juridique, A. N. R. T., 1989, VII-291 p.
- Mohamed (Ghanam), *Les Incidents collectifs dans la maison centrale de Loos (1822-1870)*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1979, 23 p.
- Rousselot (Francis), *Contrebande et contrebandiers dans le Nord de la France aux XVIII^e et XIX^e siècles*, thèse de 3^e cycle de sciences criminelles, Lille III, 1977, Lille, 342 f°.
- Sambourg-Roger (Annie), *L'Evolution de la délinquance dans le département du Nord (1918-1938)*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1974, 2 vol., 243, 90 p.
- Terrier (Didier), Litiges et relations sociales dans les villages textiles du Cambrésis (1^{ère} moitié du XIX^e siècle), *Deuxième colloque international d'histoire textile*, Tourcoing, 1984, Tourcoing, Société historique de Tourcoing et du pays de Ferrain, 1985, p. 36-54.
- Van Steeger (Florence), *La Peine de mort dans le Nord de 1880 à 1981*, thèse de doctorat, Lille II, 1985, 359 et 407 p.

- Vins (Michel), *Les Faillites lilloises de 1919 à 1939*, mémoire de maîtrise, Lille, 1967, 2 tomes, 109 p. + annexes.
- Vlamynck (Alain), La délinquance au féminin : crimes et répression dans le Nord (1880-1913), *Revue du Nord*, 1981, tome 63, n° 250, p. 675-702.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires, versées en quasi totalité aux A.D. (fonds du tribunal de Lille en cours de classement) bénéficient de répertoires précis et détaillés - tous les dossiers de personnel et de procédures sont identifiés et pourvus d'index - facilitant grandement le travail des chercheurs.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- généralités : instructions et correspondance (An VIII-1904); condamnations, recours en grâce et réhabilitations (An IX-1901); usages locaux (1855-1912).
- organisation des tribunaux (An IX-1922); listes du jury (An IX-1904).
- dossiers de personnel de l'An VIII à 1906 (par professions).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1892-1938).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1812-1938).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K, 1007 W)

Le fonds décrit ci-dessous vaut pour la période 1800-1940, mais les archives du tribunal administratif sont régulièrement versées aux A.D., bien-au-delà de 1958 (1007 W).

- registres aux procès-verbaux puis des arrêtés (An VIII-1940).
- dossiers de procédure classés par administrations : département, ministères (dossiers nombreux pour le génie militaire et les travaux publics), chemins de fer privés, syndicats (dessèchement, électrification) pour le Nord (An VIII-1940) et le Pas-de-Calais (1926-1940).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) maison centrale de Loos (1 Y 65 à 108)

- organisation : création, règlements, rapports du directeur (1832-1855)...
- comptabilité : comptes de gestion, entreprise générale (1808-1894).
- dossiers de personnel XIX^e siècle (par professions).
- détenus : travail (1832-1914), exécutions capitales (1844-1878).

b) prisons départementales (1 Y 1 à 64)

- généralités : règlements, inspections (1814-1886); comptabilité et adjudications, dossiers de personnel (1851-1907); détenus : transferts (An X-1884), détenus politiques (1833-1834, 1911-1928), travaux, libérations conditionnelles, provisoires (An XI-1886).
- dossiers par maison d'arrêt du début du XIX^e siècle aux années 1930.

c) colonies de jeunes détenus (1 Y 138 à 162)

- Saint-Bernard : création, organisation (1843-1846), aménagement de la colonie industrielle (1908-1910); règlement et discipline (1949-1862); rapports et inspections (1848-1865); comptes de gestion (1847-1888); dossiers de personnel...
- Guermanez : création, bâtiments, commission de surveillance, correspondance et dossiers de détenus (1855-1867).
- Maisons du Bon Pasteur (Lille, Loos); envois dans d'autres colonies...
- Patronage des jeunes libérés : enquêtes et rapports, subventions, sociétés de patronage (1869-1894).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises de Douai (2 U)

1) Cour d'appel de Douai (2 U, 1094 W)

Le versement de 1988 (correspondance et procédures) n'est pas pris en compte.

a) parquet général

- registres des délibérations (An VIII-1899).
- registres de transcription de la correspondance du premier président (An XIV-1912).
- personnel : nominations, serments, commissions (An VIII-1931).

b) Civil

- arrêts civils (An VIII-1952); tables et répertoires.
- cour régionale des pensions : minutes (1922-1936).

c) Chambre des mises en accusation :

- arrêts de 1811 à 1953 (lac. 1937-1950) et procédures (1811-1828, 1836-1860).

d) Correctionnel :

- arrêts (1811-1952); répertoire (1811-1912); registres des condamnés (1913-1950).
- procédures : An VIII-1809 (27 art.), 1812-1879 (10 art.), 1914-1939 (438 art.), 1940-1953.

Classement par nature des infractions.

2) Tribunal criminel (Ans VIII-XII) et Cour de justice criminelle de l'An XIII à 1811 (2 U)

- correspondance et statistiques des jugements rendus par tribunal d'arrondissement.
- arrêts criminels (An VIII-1811) et jugements d'appels correctionnels (An VIII-1811).
- dossiers de procédure (ordre alphabétique des infractions) de l'An VIII à 1811.

3) Cour d'assises (2 U, 1088 W)

- minutes des arrêts (1811-1914, 1920-1940).
- dossiers de procédure (même classement) de 1811 à 1955.

III. Tribunaux de première instance (3 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1083 à 1084, 1088, 1091, 1107 et 1125 W). Le fonds du tribunal de Lille est en partie non classé. Le tribunal de Cambrai, sinistré en 1918 a perdu beaucoup de documents du XIX^e siècle.

La plupart des fonds des parquets ont des dossiers de personnel (XX^e siècle surtout), des registres de procès-verbaux et de condamnés.

Au civil les jugements sont généralement complets. Les jugements sur requêtes sont classés par catégories (notoriétés, adoption, conseils de famille, cessions de dommages de guerre, état-civil, etc...) pour plusieurs tribunaux. La documentation civile est en général peu importante : ordres, contributions, adjudications, rapports d'experts et enquêtes, dossiers d'accidents du travail, étant triés ou conservés à l'état d'échantillons (les répertoires analysent toutes les séries à caractère nominatif).

En matière commerciale, outre les jugements, dossiers de faillites et actes de société (identifiés dans les répertoires) constituent l'essentiel des fonds.

Au correctionnel les jugements sont complets sauf les déficits d'avant 1866 à Lille, du début du XX^e siècle à Dunkerque et d'avant 1919 à Cambrai. Il existe des séries de jugements de douanes à Avesnes (1840-1947), Douai (1840-1913), Dunkerque (1850-1950), Hazebrouck (1817-1926) et Valenciennes (An XIV-1941). Des jugements forestiers et de conseils de guerre sont conservés pour le début du XIX^e siècle. Les dossiers de procédure, classés souvent par nature des délits (avec partie spéciale pour les infractions de nature économique) ne couvrent généralement que la période des années 1920-1950 (exception de Cambrai pour l'An VIII-1820).

<i>Tribunal</i>	<i>Avesnes</i>	<i>Cambrai</i>	<i>Douai</i>	<i>Dunkerque</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3U 4
a) parquet				
- correspondance, rapports	1858...1953	An X...1953	> 1940	
- dossiers de personnel				
° magistrats	1896-1958		> 1940	
° officiers ministériels	An IX-1940	1811...1946	> 1940	
- formation, listes du jury				
- statistiques	1921-1940		1872-1958	1902-1938
- relevé des crimes, délits	1827-1829	1935-1957	1900-1959	
- registres des condamnés	1834-1947	1919-1961	1928-1936	
- procès-verbaux	1933-1949	1930-1947		
b) civil				
Délibérations du tribunal		1918-1934	1811-1925	
- répertoires	An VIII...1951		1811...1944	
- rôles	1908...1946	1836...1938	1946-1957	
- causes ordinaires	1807-1949	1919-1955	1811-1955	1846-1940
- jugements sur requêtes	An IX-1949	1919-1955	1845-1955	1844...1948
- référés	1807...1947	1919-1967	1913-1955	
- divorces				1932-1933
- décès de militaires			1919-1924	1919-1928
- pupilles de la Nation	1919-1920		1919-1958	1930
- loyers	1925...1959	1921-1923		
- pensions			1922-1955	
- déchéance paternelle	1941-1946	1942-1952	1950-1960	
- interdictions	An IX-1938			
- adjudications	1829...1949	An IX...1929	1925...1938	1848...1955
- expropriations	1835-1954	1911-1955	1846...1948	1947
- accidents du travail		1932, 1956	1899-1955	1910...1941
- ordres et contributions	1825...1949	1847...1950	1888, 1900	
- successions (renonc...)	1907-1937	1926-1956	1920-1930	
- rapports d'experts	1848...1939	1919...1938	1907-1938	1930...1940
- enquêtes	1851...1930	1927...1934		1939...1947
- testaments		1926-1961		
- dépôts			1886-1940	
- assistance judiciaire			1880-1888	
c) commercial				
- jugements	1840-1940		1814-1955	1821-1899
- inscription de privilèges			1909-1940	
- dépôt d'actes de sociétés	1850-1930		1865-1939	
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	1809-1939		1912-1936	
- marques de fabriques			1858-1942	1905-1923
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An IX-1947	1919-1955	1811-1955	1810-1940
- parties civiles				1821...1925
- répertoires	1857...1939	1919-1926	1820-1933	1938-1940
* dossiers de procédure	1920-1947	An VIII...1950	1936-1959	1936-1945
* mineurs		1940-1951	1945-1966	1946-1951

(Suite du tableau des Tribunaux de première instance)

<i>Tribunal</i>	<i>Hazebrouck</i>	<i>Lille</i>	<i>Valenciennes</i>
Cotation	3 U 5	3 U 6	3 U 7
a) parquet			
- correspondance, rapports	1819-1825		1935-1936
- dossiers de personnel			
° magistrats	XIX°-XX°		XIX°-XX°
° officiers ministériels	XIX°-XX°		XIX°-XX°
- formation, listes du jury			
- statistiques	1830-1923		1868-1885
- relevé des crimes, délits	1923-1938		1926-1952
- registres des condamnés	An IV...1925	1896-1938	1811...1930
- procès-verbaux			
b) civil			
Délibérations du tribunal	An VIII-1898		
- répertoires	An VIII...1937	1921-1954	An VIII...1940
- rôles		1938-1954	1935-1952
- causes ordinaires	An VIII-1951	An VIII-1953	An VIII-1952
- jugements sur requêtes	1816-1952	1870-1939	An VIII-1952
- référés	1816...1930	1925-1953	1879-1951
- divorces			
- décès de militaires		1919-1922	
- pupilles de la Nation	1918-1952	1919-1955	1919...1940
- loyers		1926-1953	
- pensions		1922-1953	
- déchéance paternelle			
- interdictions		An XII-1844	
- adjudications	1809-1939	1870-1953	1900...1940
- expropriations	XIX°-1952	XIX°-1953	XIX°-1952
- accidents du travail	1930...1958	1899-1953	1911...1938
- ordres et contributions		1870...1958	1928-1949
- successions (renonc...)		1938-1956	1910-1949
- rapports d'experts	An XIV...1939	1871...1953	1891...1952
- enquêtes, contre-enquêtes			
- testaments			1919-1940
- dépôts			
- assistance judiciaire			
c) commercial			
- jugements	1862-1951		
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés	1923		
- registre du commerce			
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	1855-1932		
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII-1952	1866-1952	An VIII-1952
- parties civiles	1818-1926		
- répertoires	1849-1920	1923...1935	1847...1939
* dossiers de procédure	1917-1950...	1920-1950...	1920...1950
* mineurs	1914-1926	1914-1959	

IV. Tribunaux de commerce (6 U)

Tribunal de commerce de Lille

- actes de société (1830-1856).
- faillites (bilans et dossiers) de 1863 à 1914.

V. Conseils de prud'hommes

Aucun versement n'a été fait aux A.D., sauf le fonds subsistant du conseil du Cateau (non classé, de peu d'importance, XIX^e-XX^e siècles)

VI. Justices de paix (4 U)

La grande majorité ont des fonds représentés aux A.D., mais ils sont rarement intégralement conservés, les documents se limitant bien souvent au XX^e siècle, avec des lacunes fréquentes. Les fonds les plus importants sont ceux des cantons d'Armentières, Condé-sur-Escaut, Roubaix, Saint-Amand et Trélon. Le classement des documents distingue : actes et jugements civils, conseils de familles, dépôt d'actes de sociétés, jugements civils sur timbre, jugements du tribunal paritaire, mises au rôle, plumitifs, registres variés, saisies-arêts, jugements de simple police. Pour Cysoing : répertoire détaillé par P. Delassalle.

Arleux		Lannoy	An X-XIII, 1904-1950 (lac.)
Armentières	1791-1958 (lac.)	Lille (1 ^{er} Arrondt)	1916-1949
Avesnes (nord)	1900-1957 (lac.)	Lille (2 ^e Arrondt)	1939-1950
Avesnes (sud)	1898-1957	Lille (3 ^e Arrondt)	1938-1951
Bailleul (nord-est)		Lille (4 ^e Arrondt)	1913...1950
Bailleul (sud-est)		Lille (5 ^e Arrondt)	1921-1950
Bassée (La)	1931-1950	Marchiennes	
Bavay	1910-1954 (lac.)	Marcoing	1919-1940
Bergues	An IX-1930	Maubeuge	1932-1953
Berlaimont	An VIII-1958	Merville	1791-1955
Bouchain		Orchies	
Bourbourg	An VIII-1938	Pont-à-Marcq	1935-1950
Cambrai (est)(1)	1919-1939	Quesnoy (Le) (est)	1939-1958
Cambrai (ouest)(1)	1919-1939	Quesnoy (Le) (ouest)	1939-1958
Carnières	An X-1941 (lac.)	Quesnoy-sur-Deûle	1949-1951 (1 art.)
Cassel		Roubaix (est)	1867-1892 (2)
Cateau (Le)	fonds non classé	Roubaix (ouest)	1867-1892 (2)
Clary	1919-1953	Saint-Amand (rive droite)	1794-1955 (3)
Condé-sur-Escaut	An III-1956	Saint-Amand (rive gauche)	1794-1955 (3)
Cysoing	1896-1954	Seclin	1900-1951 (lac. < 1920)
Denain		Solesmes	
Douai (nord)	fonds non classé	Solre-le-Château	An VIII-1958 (lac.)
Douai (ouest)	fonds non classé	Steenvoorde	
Douai (sud)	fonds non classé	Tourcoing (nord)	arch. com.
Dunkerque (est)	An X-1855	Tourcoing (sud)	arch. com.
Dunkerque (ouest)		Trélon	1791-1958
Gravelines	An IX-1919	Valenciennes (est)	1906-1958
Haubourdin	1931-1950	Valenciennes (ouest)	
Hazebrouck	fonds non classé	Valenciennes (nord)	1901-1958
Hazebrouck (sud)		Valenciennes (sud)	1894-1958 (lac.)
Hondschoote		Wormhoudt	An VI-1932 (lac.)
Landrecies	1902-1958		

(1) Fusion des 2 cantons de Cambrai en 1926.

(2) Dossiers communes aux deux cantons (An XII-1867 et 1893-1945).

(3) Un seul fonds pour les deux cantons.

VI. Juridictions temporaires (7 U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale

- jugements (An X-1811); avec jugements de compétence.
- dossiers de procédure (An X-1811).

2) Cours prévôtales (4 art.)

- cour prévôtale de Hambourg : jugements (1813-1814).
- cour spéciale du département du Nord : arrêts (1814).

Les arrêts et dossiers de la Cour de justice spéciale extraordinaire de Douai de 1812 ne semblent pas être représentés aux A.D.

3) Tribunal spécial de la Loi 24 avril 1941 (91 U) : arrêts de juin 1942 à août 1944 (267 arrêts au total) et dossiers de procédure.

4) Section spéciale de la Cour d'appel (92 U)

- arrêts de septembre 1941 à août 1944 (544 arrêts au total).
- dossiers de procédure (avec liste des inculpés de 1942 à 1944 servant de répertoire).

5) Chambre spéciale de révision de la cour d'appel de Douai (93 U)

- registre de dépôt des requêtes (1944-1947); répertoire chronologique des décisions; dossiers de requêtes (608 dossiers).

6) Cours de justice et Chambres civiques (501 à 506 U)

- minutes des arrêts (1944-1948).
- dossiers classés par sous-section : Arras, Béthune, Douai, Lille, Valenciennes (1945-1947). Identité, profession, domicile des inculpés et index nominatif.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Loos (2 Y)

Lacunes importantes dont le fonds est peu distinct de celui de la maison cellulaire. Le Centre de Détention conserve des documents depuis 1939.

- registres d'écrou : 1822 à 1860 (séries particulières : hommes de 1826 à 1838, femmes de 1823 à 1839) et 1916 à 1918.
- registres matricules hommes (1829-1833, 1839-1843).
- colonie de Saint-Bernard : écrous (1841-1862, 1894-1907); répertoire.

2) Prisons départementales (2 Y)

Certains registres d'écrou du début du XIX^e siècle se trouvent dans les fonds des parquets des tribunaux. Les écrous de Dunkerque ne sont conservés que pour le XX^e siècle; Avesnes et Valenciennes ont des déficits allant des années 1860 au début du XX^e siècle. Des documents postérieurs sont dans les prisons de Cambrai, Douai, Dunkerque, Loos et Valenciennes.

<i>Prison</i>	<i>Avesnes</i>	<i>Cambrai</i>	<i>Douai</i>	<i>Dunkerque</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	An XII...1931	1838...1926	1810-1932	1924-1930
- correction	1837-1864	1890...1926	1842...1928	1917-1931
- justice			1812...1939	
- simple police	1923-1955	1822...1931	1843-1955	
- dettiers			1882-1932	
- passagers civils	1926-1944	1894-1926	1818...1939	1917-1940
- passagers militaires		1877-1924	1878-1891	
- répertoires	1923-1949	1890-1935	1879-1937	
<i>Prison</i>	<i>Hazebrouck</i>	<i>Lille</i>	<i>Loos</i>	<i>Valenciennes</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	1832-1957	1832-1929	1907-1929	1838...1930
- correction	1871-1955	1830-1931	1907-1929	1839...1932
- justice				
- simple police	1863-1955	1876-1929		1842...1931
- dettiers	1886...1946	1882-1930	1894-1931	1914-1933
- passagers civils	1869...1956	1842-1931	1919-1935	1842...1936
- passagers militaires		1924-1929	1927-1934	
- répertoires	1939-1943	1880-1929	1903...1926	1911-1931

3) Centres d'internement de la Libération

Il ne semble pas y avoir de fonds spécifique à ces camps. Le «fonds de la guerre 1939-1945 (1 à 57 W) a de nombreux dossiers sur les internés administratifs de l'Occupation avec dossiers individuels (1941-1944), ainsi que sur le camp de Doullens (Somme). Quelques versements du Commissariat régional de la République (19 et 27 W) et du Cabinet du Préfet (28 W) ont des listes nominatives, des dossiers individuels de collaborateurs, des arrêtés d'internement, des statistiques et des opérations de vérification des internements administratifs (avec demandes de révision des condamnations).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (cotation continue) :

- dossiers individuels de suspects politiques pour tous les régimes du XIX^{ème} siècle (suspects, internés, expulsés, réfugiés).
- surveillance légale : instructions (1822-1907); dossier spécimen pour les interdits de séjour (1929).
- rapports des commissaires de police (An IX-1911) et fonds du S.R.P.J. de Lille (1916-1960).
- statistiques : judiciaires (An XII-1873) et pénitentiaires (1852-1855).

Sous-série 4 N :

- 4 N 233 à 302. Bâtiments des tribunaux.
- 4 N 303 à 415. Bâtiments des prisons (dont colonie Saint-Bernard)

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Avesnes (1791-1864), Cambrai (1791-1899), Douai (1791-1863), Dunkerque (1791-1899), Hazebrouck (1791-1901), Lille (1791-1901), Valenciennes (1791-1899).

Sous-série 2 R :

a) Justice militaire :

- documents sur les réfractaires et déserteurs de l'Empire.
- détenus militaires, états nominatifs (An VIII-1892).

b) Fonds des Conseils de guerre :

- premier conseil de guerre permanent : minutes des interrogatoires et jugements (An V-1808); procédures (An VIII-1810); avec conseils de guerre spéciaux séant à Dunkerque (1807), à Flessingue (1810-1814), de la garde nationale d'élite (1807).
- deuxième conseil de guerre permanent : jugements (An VI-1816), procédures (An IX-An X).
- conseil de guerre de Lille : procédures (1859-1860, 1903-1905).
- conseil de guerre de Caen : jugements (1853-1880); procédure (1852-1880), dossiers de non-lieu (1857-1880), tableaux statistiques.
- conseil de guerre de Rouen : jugements (1852-1909); procédures (1892-1909); décisions du conseil de révision de Paris et Lille (1857-1880).

Série Z fonds des sous-préfectures :

2 Z. Avesnes : un dossier sur les bâtiments du tribunal et de la prison.

4 Z. Douai : un dossier sur la maison d'arrêt (1855-1861).

5 Z. Dunkerque : dossiers de contentieux au Conseil de Préfecture (1841-1868); surveillance des détenus libérés (1810-1915); relevés des crimes, délits et contraventions (1854-1859 et 1930); élections au tribunal de commerce (XX^e siècle); dossiers sur la prison : régime, entreprise, fournitures, états numériques.

7 Z. Valenciennes : un dossier sur la surveillance légale (1844-1850), un sur la justice (élections au tribunal de commerce et au conseil de prud'hommes), état numérique de la population de la prison avec rapports annuels (1825-1848).

Oise

Archives départementales : 58, avenue Victor-Hugo, 60 024 Beauvais Cedex
Renseignements mis à jour le 23 février 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Amiens

Première instance Justices de paix

Beauvais

Clermont

Compiègne

Senlis

Liste p. 653

Tribunaux de commerce

Beauvais

Compiègne

Senlis (1899)

Prud'hommes

Beauvais (1891)

Compiègne (1910)

Creil (1922)

Pont-Sainte-Maxence (1939)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rouen

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Clermont (1871), Rouen (1909), Poissy (1926), Lille (1948)
- Maison de détention de Clermont (An XII-1826), Maison centrale de Clermont (1826-1902)
- Sanatorium pénitentiaire de Liancourt (1946 ->)
- Prisons départementales : Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis
- Dépôt de mendicité : Beauvais (An X-1816), château de Clermont (1807-1811), Noyon (1811-1819)
- Jeunes détenus :
 - * Quartier correctionnel de la Maison centrale de Clermont (1836-1871)
 - * Ouvroir de la Miséricorde de Clermont (1860-1866)
 - * Colonie industrielle de Neuilly-en-Thelle (1866-1870)
 - * Ouvroir de Saint-Just-en-Chaussée devenant maison d'éducation correctionnelle (1868-1872)
 - * Colonie agricole de Breteuil (Ebeillaux, 1880-1889)
 - * Ecole de préservation de Clermont, école d'éducation pénitentiaire (?1908-1943 ?)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Compiègne-Royallieu (allemand); Citadelle de Clermont (Libération)

B. Instruments de recherche

Gut (Marie-Josèphe), *Guide des Archives de l'Oise*, Paris, Les Presses artistiques, 1990, 512 p.

Série Y. Répertoire numérique manuscrit complet, par M. Andrieux, 1976, 210 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Hœn (J.), *De Compiègne à Buchenwald. «Frontstalag 122» (Un camp de concentration en France)*, Bourg-Bourger, Luxembourg, s.d., 192 p.

Joly (Charles-Ferdinand-Auguste), *Recherches statistiques et médicales sur la maison centrale de Clermont (Oise)*, thèse de médecine, Paris 1866.

Poirmeur (André), *Compiègne 1939-1945*, Compiègne, Impr. Telliez, 1968, 182 p.. (sur le camp de Royallieu)

Semant (Paul de) et Gramaccini (Camille), *Au bagne des femmes* (Clermont), Paris, E. Flammarion, s. d., VII-352 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ont subi des pertes importantes en 1914 (tribunal de Senlis) et en 1940 (tribunal de Compiègne). Ni classées, ni répertoriées, elles restent d'accès difficile avant la fin du classement en cours. Le relevé ci-dessous, effectué à partir du récolement réalisé dans le *Guide des Archives de l'Oise*, est donc provisoire. Les archives pénitentiaires bénéficient d'un répertoire très détaillé.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, non classé)

- organisation judiciaire (souvent justices de paix).
- formation et listes du jury (1898-1959).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1937).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1818-1959).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1929-1960).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (U)

- arrêtés (An VIII-1896); registres des contributions pour (1890-1928).
- dossiers des affaires instruites (1862-1926).
- période > 1926 : quelques dossiers du bureau annexe de Beauvais. Cf. A.D. de la Seine-Maritime (4, 5 K et 1623 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Le répertoire de la série Y détaille avec une très grande précision le contenu des fonds préfectoraux concernant les prisons.

a) Maison centrale de Clermont (1 Y 1 à 444)

- création, suppression, bâtiments (1816-1906).
- règlements, régime disciplinaire, rapports du directeur et rapports d'inspection.
- dossiers de personnel, par professions (1826-1903).
- comptabilité : budgets, adjudications, fournitures.
- détenues : états numériques et nominatifs, dossiers individuels et par catégories (dont Communards, 1871-1872), état sanitaire, travail et pécule (avec états nominatifs) libérations conditionnelles, transfèrements.
- dossiers des détenus hors du département (par centrales, bagnes, etc...).

b) Prisons départementales (1 Y 514 à 1809)

Généralités et dossiers par prison (An VIII-1940) avec les rubriques suivantes : personnel (dossiers, traitements), comptabilité (frais d'entretien des détenus), organisation du service, inspections, bâtiments, commissions de surveillance, régime disciplinaire (évasions, suicides, encellulements...), états et dossiers de détenus (par catégories éventuellement : Communards de 1870 à 1875 pour la prison de Beauvais), travail (ateliers, produit du travail), transfèrements et libérations conditionnelles.

c) Dépôt de mendicité (1 Y 2530 à 2740) :

- répression de la mendicité : arrestations, rapports de gendarmerie, dossiers de détenus (An XI-1896).
- organisation, personnel, états de reclus des dépôts de mendicité de Beauvais (An X-1816), du château de Clermont de 1807 à 1819 (avec registre d'écrou de 1808 à 1811 en 2 Y 67), du dépôt de Noyon (1808-1820); dossiers des mendiants placés à Montreuil-sous-Laon.

d) Jeunes détenus (1 Y 2064 à 2450)

- organisation, personnel, comptabilité et dossiers des jeunes détenus dans les établissements suivants : quartiers correctionnels de la Centrale de Clermont (1836-1871), école de préservation de Clermont (1908-1943), colonie agricole de Breteuil (1843-1902), Ouvroir de la Miséricorde de Clermont (1860-1868), colonie industrielle de Neuilly-en-Thelle (1855-1873) et Ouvroir de Saint-Just-en-Chaussée (1868-1875).

- dossiers de jeunes détenus placés dans les prisons départementales et hors de l'Oise (classement par établissement).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle

- "registre servant à enregistrer" les jugements (avec tables) depuis 1792 (continué jusqu'à 1863).
- dossiers de procédure depuis l'an VIII (avant en 5 L)

2) Cour d'assises

- arrêts de 1812 à 1942 (lac. 1916-1919).
- dossiers de procédure (An VIII-1942).
- compte-rendu des sessions d'assises (1806-1809, 1811-1815, 1827-1837, 1840-1846, 1879-1893, 1908-1933).
- registres 600 (assises et correctionnelle) de 1811 à 1930.

II. Tribunaux de première instance (U)

Le tribunal de Compiègne a été sinistré en 1940 : il subsiste seulement quelques documents pour les trois premières décennies pour le XIX^e siècle. Celui de Senlis n'a plus d'archives antérieures à 1914.

Les fonds existants sont en partie classés en W (994, 1000, 1028, 1149, 1175 et 1368 W).

Le tribunal de Beauvais a un fonds du parquet relativement important : affaires politiques du XIX^e siècle, registres de correspondance pour le XX^e, registres d'instruction et de P.-V. (1918-1940), registres de condamnés et procès-verbaux (1914-1952). Les jugements civils semblent complets depuis l'an VIII et les jugements sur requêtes sont probablement inclus dans une série d'«actes du greffe» (An IX-1942) avec une partie des actes civils. Les jugements correctionnels semblent complets pour la période An VIII-1937, alors que les dossiers de procédure ne sont conservés que depuis 1833.

Pour le tribunal de Clermont il y a des lacunes nombreuses pour le XIX^e siècle : les périodes 1830-1910 au civil et 1832-1914 au correctionnel sont déficitaires pour les jugements, les dossiers de procédure correctionnelle étant absents pour la période 1835-1934.

<i>Tribunal</i>	<i>Beauvais</i>	<i>Clermont</i>	<i>Compiègne</i>	<i>Senlis</i>
Cotation	U	U	U	U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1848..1942	1913-1942		1943-1951
- dossiers de personnel				
° magistrats	1827-1865			
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury	1920-1942	An X-1811		
- statistiques		1937-1951		1944-1949
- relevé des crimes, délits	1883...1941	1885...1941		1935-1961
- registres des condamnés	1836-1938	1867-1883		1914-1940
- procès-verbaux	1914...1952	1939-1952	1940-1959	1950-1960
b) civil				
Délibérations du tribunal	1822-1929	An VIII..1940		
- répertoires	An X-1930	An VIII-1833	1806-1831	1914-1948
- rôles	An XIV..1938	An VIII..1939		1930-1935
- causes ordinaires	An VIII-1937	An VIII..1942	1801..1951	1915-1948
- jugements sur requêtes	An IX-1940	1920-1942	1940-1951	1914-1948
- référés	An IX-1813		1938-1950	1915-1948
- divorces				

<i>Tribunal</i>	<i>Beauvais</i>	<i>Clermont</i>	<i>Compiègne</i>	<i>Senlis</i>
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation				
- loyers	1920-1937		1938-1950	1918-1935
- pensions				
- déchéance paternelle	1890...1943	1934-1938		1930...1948
- interdictions				
- adjudications	An IX-1938	1924...1930		
- expropriations	1857-1914			1937-1958
- accidents du travail				1903...1949
- ordres et contributions	An IX...1930	1854...1941		1915-1937
- successions (renonc...)	An XI-1935	An XI...1895		1914-1934
- rapports d'experts	1831...1942			
- enquêtes				
- testaments				1919...1961
- dépôts	1838...1911	1808...1940		1917...1968
- assistance judiciaire	1921...1960	1951-1959		
c) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII...1942	An IX...1942	An VIII...1951	1919-1948
- parties civiles	1861-1938	1913-1924		
- répertoires	1800...1930	An VIII-1833	1811-1834	1914...1950
* dossiers de procédure	1833-1942	An IX...1942	An IX...1830	
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce (U)

Le fonds du tribunal de Compiègne semble avoir été détruit en 1940.

<i>Tribunal</i>	<i>Beauvais</i>	<i>Senlis</i>
Cotation	U	(1037 W)
- jugements	1807-1899	1900-1929
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés	1867-1901	1871-1879
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1814-1900	1861-1940
- marques de fabriques		1900-1951

IV. Conseils de prud'hommes (U)

Seul le fonds du conseil de Compiègne est représenté aux A. D. par les minutes de la période 1913-1928.

V. Justices de paix (U, et W : 1265, 1035 à 1036, 1368)

Les fonds, en partie versés aux A.D., sont probablement lacunaires pour nombre de cantons. Les documents antérieurs à l'an XI sont conservés en série L.

Attichy	1802..1949 (lac. 1831-1933)	Guiscard	
Auneuil	1802-1944	Lassigny	1934-1948
Beauvais (nord-est)	1844-1944	Liancourt	An XI-1831
Beauvais (sud-ouest)	An XI-1940	Maignelay	An XI-1947
Betz	1803-1940	Marseille-en-Beauvaisis	An X-1944
Breteuil	1802-1954	Méru	An XI-1944
Chaumont-en-Vexin	An XI-1952	Mouy	1810-1954
Clermont	An XI-1954	Nanteuil-le-Haudouin	
Compiègne	1802-1948	Neuilly-en-Thelle	An XI-1938
Coudray-Saint-Germer (Le)	An XI-1944	Nivilliers	An X-1944
Creil	An XI-1832	Noailles	An XI-1944
Crépy-en-Valois	An XI-1830	Noyon	1936-1948
Crèvecœur-le-Grand	An X-1944	Pont-Sainte-Maxence	An XI-1855
Estrées-Saint-Denis	1807..1939 (lac.1856-1932)	Ressons-sur-Matz	An XI..1948 (lac. 1831-1923)
Formerie	1802-1944	Ribécourt	An XI-1948
Froissy	An XI-1930	Saint-Just-en-Chaussée	
Gerberoy	1813-1829	Senlis	An XI-1938
Grandvilliers	An XI-1895	Songesons	An XI-1896

VI. Juridictions spéciales (U)

1) Cour prévôtale (1816-1817) : 1 art.

2) Cour de justice et chambre civique (998 W)

- arrêts (1944-1945); répertoires.
- dossiers des affaires jugées; non-lieu de la Cour de justice et classés sans suite de la Chambre civique. Cf. A.D. de la Somme (fonds non classé).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Clermont (2 Y 1 à 30)

- registres d'écrou (1812-1903); écrou des détenues politiques (1849, 1871).
- dossiers des gardiens et traitement du personnel (1862-1903).

2) Prisons départementales (2 Y 31 à 149)

Les fonds versés aux A.D. sont représentés jusqu'au début des années 1860 seulement et les écrous arrêt et correction sont le plus souvent réunis en série unique. Des écrous postérieurs sont conservés dans les prisons de Beauvais et Compiègne.

Prison	Beauvais	Clermont	Compiègne	Senlis
Cotation	2 Y 31 à 59	2 Y 60 à 94	2 Y 95 à 132	2 Y 133 à 149
* registres d'écrou :	[1842-1864]		[An IX-1864]	[1831-1864]
- arrêt		1807-1860	1851-1857	
- correction	1857...1872	1812-1863	1845-1855	
- justice	1835-1864			
- simple police		1820...1858	1843-1864	
- dettiers		1830-1832		
- passagers civils			1826...1853	
- passagers militaires		1809-1814	An VIII-1836	
- répertoires				

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

a) camp de Royallieu : archives détruites par les Allemands.

b) citadelle de Clermont (versement 783) : organisation du camp (comptabilité, alimentation, infirmerie), dossiers du personnel et listes des internés (avec fichier du camp de Fort Barraux de l'Isère).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (en cours de reclassement)

Sous-série V N :

- 48 à 67. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An IX-1940).

- 68 à 84, 213 à 218. Bâtiments et mobilier des prisons (An VIII-1946).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Beauvais (1791-1880), Clermont (1792-1899), Compiègne (1793-1869) et Senlis (1791-1899).

Sous-série 2 R :

- jugements rendus par les conseils de guerre (An X-1872).

- police militaire : déserteurs et garnisaires, états, contrôle et fiches signalétiques des insoumis (An VIII-1870).

Sous-Préfecture de Clermont (1007 W) : justice et prisons (1923-1961).

Sous-Préfecture de Compiègne (1007 W) : prison (1955-1966).

Orne

Archives départementales : 6-10, avenue de Basingstoke, 61 017 Alençon
Renseignements mis à jour le 10 mars 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Caen

Première instance Justices de paix

Alençon *Liste p. 659*

Argentan

Domfront

Mortagne

Tribunaux de commerce

Alençon

Argentan (1829)

Flers (1872)

Laigle

Tinchebray (-> Flers)

Vimoutiers (1829)

Prud'hommes

Alençon (1813)

Ferté-Macé (La) (1855)

Flers (1847)

Tinchebray (1863)

Vimoutiers (1850-1884)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Caen

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Le Mans (1871), Beaulieu (1888), Caen (1926), Rennes (1948)
- Prisons départementales : Alençon, Argentan, Domfront et Mortagne
- Dépôt de mendicité à Alençon
- Jeunes détenus : Colonie pénitentiaire agricole de La Grande Trappe (Soligny, 1854-1880)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : camp de triage de La Ferté-Macé (1915-1919) et dépôts de suspects à Alençon, Athis et Damigni (1914-1919)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Sées (1941-1946)

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique imprimé, par R. Jouanne, 1924, in-4°, X-22 p.

Série U. Répertoire numérique imprimé, par R. Jouanne, 1919, 7 p. Cotation périmée. (fonds préfectoraux en réalité)

- Sous-série 9 U (Tribunal de première instance d'Alençon) : Etat numérique manuscrit complet, par M. Dargaud et S. Desmoulins, 1980, 458 fiches.
- Sous-série 10 U (Tribunal de première instance d'Argentan) : Etat numérique manuscrit complet, par S. Desmoulins, 1980, 887 fiches
- Sous-série 11 U (Tribunal de première instance de Domfront) : Etat numérique manuscrit complet, par M. Dargaud et J.-Y. Le Saux, 799 fiches en 1983.
- Sous-série 12 U (Tribunal de première instance de Mortagne) : Etat numérique manuscrit par A. Le Gall et J.-Y. Le Saux, 1062 fiches en 1987. En voie d'achèvement.
- Sous-série 13 U (Justices de paix) : Etat numérique manuscrit complet par M. Dargaud, Y. Gautier, J. Gourhand, Ch. Letellier et J. Taillandier, sous la direction d'E. Gautier-Desvaux, 1986, 2350 fiches.
- Sous-série 15 U (Tribunal de commerce d'Argentan) : Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Gourhand, 1970, 2 p.
- Sous-série 17 U (Tribunal de commerce de L'Aigle) : Répertoire numérique complet, par V. Vignet, sous la direction d'E. Gautier-Desvaux, 1986, sur fiches.

Série Y. An IX-1917 : Répertoire numérique manuscrit, par R. Jouanne, 9 p.

-Sous-série 2 Y (Registres d'écrou des prisons d'Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne, 1786-1864) : état sommaire dactylographié, par R. Jouanne, 1925, 5 p.

C. Bibliographie

- Biasin (Sylvie), La grande Trappe au 19^e siècle : bagne pour enfants ou prison sans barreau ? *Orne-Info*, 3^e année, juin 1985, n° 25, p. 28-29.
- Biasin (Sylvie), Les prisons de l'Orne à la fin du XIX^e siècle, *Orne-Info*, juillet-août 1985, p. 36-37.
- Bourdin (Gérard), La délinquance sexuelle dans le Bocage, il y a cent ans. L'Histoire s'y intéresse, *Orne-Info*, n° 43, avril 1987, p. 32-33.
- Bray (Catherine), *A Study of domestics in nineteenth century France with special reference to the crimes of infanticide and abortion*, University of East Anglia, 1985, 52 p.
- Debreyne (Pierre-Jean-Corneille), *Colonie agricole monastique fondée par la Grande Trappe près de Mortagne (Orne) pour les jeunes détenus*, Paris, Vve Voussielgue-Rusand, 1856, 84 p.
- Dixan (Dean Leslie), *Le Centre de détention de La Ferté-Macé pendant la première guerre mondiale*, University of East Anglia, 1987.
- Ganivet (Michel), *L'Assassin au village : vie et mort de Jean-Toussaint Frileux [1786-1820], dit Larue, roi des Truqueux*, Le Pin-la Garenne, chez l'Auteur, 1988, 159 p.
- Gonthier (Laurent), *Délinquance et délinquants dans le canton de Flers de 1870 à 1909*, mémoire de maîtrise, Caen, 1987.
- Halais (J.-P.), *Facts and fancy in the enormous room*, mémoire de maîtrise, Caen, 1970, 120 p. (sur le camp de triage de La Ferté-Macé).
- Hale (Alison), Hubert (Paula), White (Alison), *L'Infanticide au XIX^e siècle*, University of East Anglia, 1987.
- Lebrun (Jean), Cloître et guérir. La colonie pénitentiaire de la Trappe, 1854-1880, in *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle* réunies par Michelle Perrot, Paris, Le Seuil, 1980, p. 236-276.
- Longley (D.), *Domestic servants and crime in the 1870 S.*, University of East Anglia, 1980, 30 p.
- Powell (L.), *Juvenile crime and punishment in the 19th century France*, University of East Anglia, 1980, 28 p.
- Siguret (Philippe), Dargaud (Marius), *Le Tribunal de commerce d'Alençon*, Alençon, 1965, 84 p.
- Vigile (Jean), *La Répression dans l'Orne à la Libération*, Alençon, 1981, 35 p.
- Williams (J.), *A Study of the first world war camp de triage at La Ferté-Macé*, University of East Anglia, 1981, 28 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont en grande partie classées et les répertoires donnent un accès facile aux documents

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, non inventorié)

- organisation des tribunaux (An VIII-1901).
- frais de justice : états de traitements de l'An VIII à 1895 (lac.).
- organisation et élections des tribunaux de commerce (1848-1910).
- organisation et élections des conseils de prud'hommes (1813-1907).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, non inventorié pour le XX^e siècle)

- arrêtés (An VIII...1906); registre d'ordre (1850 à 1903).
- dossiers des affaires, classés par thèmes (1883-1910).
- période > 1926 : Cf. A.D. du Calvados (non classé)

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales

- dossiers communs : instructions et travaux (1810-1913), rapports des directeurs (1868-1899), entreprise des services économiques (1900-1913), budgets (1904-1905); personnel (1886-1925); commissions de surveillance (1849-1934); détenus : états numériques (1908-1914), pécule (1918-1920), grâces, libérations provisoires et conditionnelles (1886-1912), travail et tarifs de main-d'œuvre (1872-1930).

- dossiers spécifiques à chaque prison, Alençon ayant la documentation la plus importante. Commissions de surveillance pour Mortagne (1819-1926).

b) dépôt de mendicité de l'Orne : règlements (1808-1850), délibérations de la commission de surveillance et budgets (1865-1876); registre des sépultures (1808-1827).

c) jeunes détenus : colonie de la grande Trappe (1854-1880); dossiers de jeunes détenus (1896-1905); envois en colonies (1900-1913); correction paternelle (1876-1910).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

Instrument de recherche : Sous-série 2 U (Tribunal criminel), 3 U (Cour de justice criminelle), 4 U (Cour d'assises), 6 U (Tribunal criminel spécial), 7 U (Cour de justice criminelle spéciale) et 8 U (Cour prévôtale) : index manuscrit des noms des prévenus établis à partir des documents, par Fl. Aly et P. Lecomte, 1979, 204-316-3630-234-122-29 fiches.

1) Tribunal criminel (2 U) et Cour de justice criminelle (3 U)

- arrêts (avec jugements sur appel) de l'An VIII à 1811.
- dossiers d'instruction (deux séries : criminel et sur appel) de l'An VIII à 1811.

2) Cour d'assises (4 U)

- arrêts de 1811 à 1957 (lac. 1842, 1878-1885, 1891-1890, 1899-1902).
- dossiers d'instruction de 1811 à 1950 (lac. 1886, 1894, 1897, 1904, 1906, 1913, 1921, 1931-1932, 1941-1944).

II. Tribunaux de première instance (9 à 12 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (373, 1021, 1067 et 1069 W).

Le seul fond de parquet important est celui de Mortagne qui a un grand nombre de procès-verbaux d'origine diverse et des dossiers de personnel (juges de paix et officiers ministériels).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets (quelques lacunes à Argentan au XIX^e siècle). Les jugements sur requêtes sont regroupés en séries diverses : «dépôts de pièces, ordonnances et jugements sur requêtes...» et «dossiers civils» à Argentan; minutes civiles à Domfront (avec les actes civils) et Mortagne. Les actes civils sont déficitaires pour la 2^e moitié du XIX^e siècle à Argentan. Les dossiers d'accidents du travail ont été détruits.

Au correctionnel les jugements sont complets, sauf à Argentan où ils présentent quelques lacunes avant 1868. S'y ajoutent des séries souvent importantes de jugements forestiers pour tous les tribunaux, des jugements sur appel pour Alençon (1^{re} moitié du XIX^e siècle) et des dossiers de conscrits réfractaires à Mortagne (An XI-1810). Les dossiers de procédure sont peu nombreux à Alençon et conservés en séries importantes seulement pour le début du XIX^e siècle ailleurs : jusqu'à 1826 à Argentan, 1865 à Domfront, et 1849 à Mortagne.

<i>Tribunal</i>	<i>Alençon</i>	<i>Argentan</i>	<i>Domfront</i>	<i>Mortagne</i>
Cotation	9 U	10 U	11 U	12 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1821...1952	1816-1827	An XII...1945	An VIII...1945
- dossiers de personnel				
° magistrats				1879-1923
° officiers ministériels				1816-1939
- formation, listes du jury				1824-1926
- statistiques		1860...1894	1815...1857	1888-1938
- relevé des crimes, délits			1827-1835	
- registres des condamnés	1811...1935		1811-1884	1801-1937
- procès-verbaux		1937...1958	An IX...1955	An VIII...1940
b) civil				
Délibérations du tribunal	An IV-1908	An VIII-1838	An VIII-1865	1800-1890
- répertoires	1843-1941	An VIII-1939	An VIII...1891	An VIII...1945
- rôles	1898-1949	1848...1903		1808...1931
- causes ordinaires	An VIII-1941	An IX-1940	An VIII-1940	An VIII-1929
- jugements sur requêtes	An VIII-1950	An XII...1939	An IX...1930	An XII-1940
- référés		1808-1929		
- divorces				
- décès de militaires			1916-1925	1916-1925
- pupilles de la Nation	1922-1940	1918-1928	1918-1957	1918-1957
- loyers				
- pensions	1923-1949			
- déchéance paternelle	1950-1955			1895-1946
- interdictions				1807-1838
- adjudications	An VIII...1961	An VIII...1919	1859...1929	An VIII...1959
- expropriations	1834-1924	1848	1833-1914	1869-1914
- accidents du travail				
- ordres et contributions	1853...1956	An IX-1908	1808...1922	An IX...1930
- successions (renonc...)		1792-1824	An XI-1893	
- rapports d'experts	An VIII-1957	An IX...1925	1926-1930	
- enquêtes		An IX...1925	1926-1930	
- testaments		An XII...1929		
- dépôts		An VIII-1931	1808-1926	
- assistance judiciaire				1865...1904
c) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1800-1943	An IX...1940	An X-1940	An XII-1941
- parties civiles	1823-1943	1816...1874	1816-1914	1828...1956
- répertoires	1889-1951	1897-1940	1820...1914	1817-1914
* dossiers de procédure	1809...1940	An VIII...1950	An VIII...1950	An IX...1924
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce

Les tribunaux d'Argentan, Flers et Vimoutiers ont été sinistrés en 1944. Le seul fonds important est celui de L'Aigle (le répertoire analyse les faillites, actes de sociétés et modèles), celui d'Argentan étant limité à quelques jugements et des registres de comptabilité des faillites (1841-1931).

<i>Tribunal</i>	<i>Argentan</i>	<i>L'Aigle</i>
Cotation	239 W	17 U
Jugements	1810-1828	An XII-1852, 1902...1940
dépôt d'actes de sociétés		1860-1940
faillites et liquidations		1807-1940
marques de fabrique		1905-1937
dessins et modèles	1874-1939	

IV. Conseils de prud'hommes : aucun fonds versé aux A.D.

V. Justices de paix (13 U)

Le répertoire réalisé classe les documents en minutes civiles, jugements civils, jugements de simple police, actes déposés (les actes de sociétés sont toujours identifiés sur les fiches) et «registres». Les fonds les plus importants sont ceux d'Alençon, Domfront, Bellême, La Ferté-Macé, Mortrée et Passais (plus de 100 articles chacun).

Alençon (est)	An VIII-1947	Longny	An VIII-1958
Alençon (ouest)	An VIII-1947	Mêle-sur-Sarthe (Le)	An VIII-1949
Alençon (simple police)	An VIII...1959	Merlerault (Le)	An VIII-1959
Argentan	1926-1958 (lac.)	Messei	An X-1958 (nombreuses lac.)
Athis	An X-1958 (lac.)	Mortagne	An VIII-1957
Bazoches-sur-Hoëne	An VIII-1958	Mortrée	An VIII-1958
Bellême	An VIII-1958	Moulins-la-Marche	An VIII-1958
Briouze	An VIII-1959	Nocé	VIII-1959
Carrouges	1817-1910 (lac. nbreuses)	Passais	An VIII-1962 (mauvais état)
Courtomer	1821-1940 (lac.)	Pervenchères	An X-1964 (lac.)
Domfront	An VIII-1958	Putanges	An XI-1958 (nombreuses lac.)
Ecouché	1922-1958	Rémalard	An VIII-1960
Exmes	An VIII-1958	Séze	An VIII-1830 et 1847
Ferté-Frênel (La)	An X-1958	Theil (Le)	An X-1964
Ferté-Macé (La)	An VIII-1959	Tinchebray	An VIII-1958
Flers	1944-1958 (pertes en 1944)	Tourouvre	An VIII-1958
Gacé	1848-1958	Trun	1923-1958
Juvigny-sous-Andaine	An VIII-1958	Vimoutiers	1944-1960 (pertes en 1944)
L'Aigle	An VIII-1959		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Commission militaire extraordinaire (5 U) : un dossier d'instruction (An IX).
- 2) Tribunal criminel spécial (6 U) et Cour de justice criminelle spéciale (7 U) : dossiers d'instruction de l'An IX à 1811 (jugements avec ceux du tribunal criminel).
- 3) Cour prévôtale (8 U) : arrêts et dossiers d'instruction (1816-1818).
- 4) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Calvados (U, s. c.)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Jusqu'au milieu des années 1930 les registres d'écrou sont conservés aux A.D. Mais le répertoire ne tient pas compte du versement récent de 1986 qui, portant sur la période 1864-1936, n'est pas inventorié. Les séries ici présentées ont été constituées à partir du répertoire ancien de la série Y. Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt d'Alençon.

Prison	Alençon	Argentan	Domfront	Mortagne
* registres d'écrou :				
- arrêt	1811-1862	An XII-1866	An XII...1860	An XIII-1856
- correction	1811-1861	1811-1861	An XII...1862	1811-1864
- justice	1811-1858			
- simple police	1853-1862	1851-1855	1844-1859	
- dettiers	1845-1862	1823-1830		1820...1863
- passagers civils		1844-1864		
- passagers militaires	1821-1862			1842-1862
- répertoires				

2) Autres établissements

a) dépôt de mendicité (2 Y)

Registres d'écrou de la Maison de Bicêtre (Alençon) : entrée des mendiants (1810-1826); registre matricule des reclus (1865-1876).

b) camps d'internement de la 1^e guerre mondiale

- dépôt de triage d'internés de La Ferté-Macé (4 M 1184 à 1241) : organisation du camp, correspondance, rapports, états nominatifs, situations journalières des internés et registres d'écrou (février 1915-mai 1919); dossiers individuels d'internés en deux séries, l'une chronologique (ordre d'écrou), l'autre alphabétique.

- dépôts de suspects d'Alençon, Athis et Damigni (4 M 1242 à 1248) : dossiers individuels d'internés (1916-1919).

c) le camp d'internement de Sées (1941 à 1946) (W. Cabinet du Préfet : 50 à 52, 76 et 252)

En partie inventoriée, la documentation sur les internés comprend listes, fichier, dossiers individuels de février 1941 à février 1946.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 956 à 963. Rapports journaliers du Commissaire de police d'Alençon (1903-1928).

- 1322 à 1334. Surveillance des condamnés : signalements et recherches (1814...1918); états de récidivistes (1885-1920); arrêtés concernant les interdits de séjour (1922-1929).

Sous-série 4 N :

- 748 à 757. Bâtiments des tribunaux (1817-1949).

- 776 à 780. Bâtiments des prisons (1815-1938).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Alençon (1791-1900), Argentan (An IX-1897), Domfront (1791-1899), Mortagne (1793-1899).

Série Z :

- 1 Z. Sous-préfecture d'Argentan : trois dossiers sur les tribunaux de commerce d'Argentan et Vimoutiers et le conseil de prud'hommes de Vimoutiers (rapports, élections) de 1844 à 1902; deux sur la prison d'Argentan de 1807 à 1847 (commission de surveillance, personnel, états de détenus).

- 2 Z. Sous-préfecture de Domfront : deux dossiers, l'un sur les justices de paix et le tribunal de commerce (élections de 1864 à 1919), l'autre sur la prison (correspondance).

- 3 Z. Sous-préfecture de Mortagne : personnel des tribunaux, élections au tribunal de commerce de L'Aigle (An IX-1923); un dossier sur la colonie de la Grande Trappe (Z 533) : correspondance, règlements, commission de surveillance, détenus (1854-1883).

Pas-de-Calais

Archives départementales : 1, rue du 19 mars 1962, Dainville 62 020 Arras Cedex
Renseignements mis à jour le 15 septembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Douai

Cour d'assises de Saint-Omer

Première instance Justices de paix *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Arras *Liste p. 665*

Béthune

Boulogne

Montreuil

Saint-Omer

Saint-Pol

Arras

Boulogne

Calais

Saint-Omer

Arras (1902)

Bapaume (1832-1926)

Berck-sur-Mer (1911)

Béthune (1934)

Boulogne (1856)

Calais (1825)

Lens (1907)

St-Pierre-les-Calais (1872-1886)

Saint-Omer (1865)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lille en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Loos (1871), Lille (1948)

- Prisons départementales : Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol

- Jeunes détenues : Refuge de Saint-Omer (Bon Pasteur)

- Centres d'internement de la Libération : Bailleul-aux-Cornailles, Desvres, Hénin-Liétard, Houdain, Liévin

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique imprimé, par R. Louis, sous la direction d'E. Déprez, Arras, in-4°, 1912, 78 p.

Série U. Partiellement classée, mais dépourvue d'instruments de recherche, à l'exception du fonds ci-dessous.

-Sous-série 3 U 4 (Tribunal de première instance de Montreuil) : Répertoire numérique détaillé dactylographié complet, par G. Bellart, 1970, 196 p.

C. Bibliographie

Arlandis (Marie-Christine), *Les Institutions judiciaires à Arras. Essai de criminalité urbaine (1749-1810)*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1978, 278 p.

Bourbon-Plouchart (Andrée) et George (Yves), *Eléments pour une étude statistique de la répression nazie dans le département du Pas-de-Calais (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, Lille 1971, 2 tomes, 93 et 120 p.

- Cruz (Joseph), Victimologie collective, brigandage et sociétés secrètes sous la Révolution et le premier Empire dans le Pas-de-Calais, *Bulletin de la Société académique du Boulonnais*, 1986, tome I, fascicule 3, p. 79-96.
- Mulard (Nelly), La délinquance juvénile à Calais au XIX^e siècle, *Les Dossiers de l'histoire calaisienne*, 1982, n° 39, p. 15-19.
- Sangnier (Georges), *Le Brigandage dans le Pas-de-Calais de 1789 à 1815*, Blangermont, chez l'auteur, 1962, 303 p.
- Trénard (Louis), Les délinquants à Arras pendant la crise révolutionnaire 1749-1810, Crimes et châtiments dans le Nord, *XXIII^e Congrès de la Fédération des sociétés savantes du nord de la France*, Bapaume, 1984, p. 25-43.
- Vion (Albert), La prison de Calais au XIX^e siècle, *Bulletin historique et artistique du Calaisis*, 1968, n° 36, p. 225-248.

II. SOURCES

Les versements des tribunaux ayant été effectués sans bordereau, l'accès aux fonds se fait par des récolements (manuscris et dactylographiés), provisoires et partiels. Les informations données ci-dessous, à l'exception de ce qui concerne le tribunal de Montreuil, ont donc un caractère très provisoire, les fonds étant probablement plus importants, moins lacunaires que ne l'indiquent les récolements partiels.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U; 8 U pour les officiers ministériels)
 - formation du jury (1899-1949).
 - dossiers de personnel judiciaire (1896-1933) et traitements (1904-1933).
 - tribunaux de commerce : procès-verbaux d'élections et listes électorales (1847-1951).
 - conseils de prud'hommes : création, budgets et élections (1853-1951).
 - élections aux tribunaux paritaires (1946-1950).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de préfecture (K)
 - La partie postérieure à la publication de l'inventaire imprimé n'est pas répertoriée.
 - arrêts (An VIII-1900); rôle des affaires (1851-1907).
 - les dossiers d'affaires - du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e - sont classés par thèmes : contestations électorales (dont celles des délégués mineurs), contributions, contraventions de grande voirie (dont de police maritime de 1869 à 1910, de navigation fluviale), dommages dus aux exploitations industrielles, aux travaux publics, contestations de biens communaux (en particulier parts des marais communaux).
 - période > 1926 : Cf. A.D. du Nord (5 K)
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - notes du personnel et états de traitement (1904-1931).
 - budgets et dépenses (1870-1910).
 - détenus : malades hospitalisés (1890-1895), marins étrangers (1876-1901).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

- 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle de Saint-Omer
 - arrêts de ventôse de l'An XIII à 1810 (les registres antérieurs sont en déficit).

2) Cour d'assises de Saint-Omer

- arrêts de 1811 à 1936 (lac. 1825, 1875-1876, 1881-1884, 1916-1919). A partir de 1902 les arrêts sont réunis aux listes de jurés dans les «registres d'audiences».
- dossiers de procédure de 1888 à 1948 (série continue à partir de 1900). Le récolement provisoire analyse les affaires (noms, motif d'accusation).

II. Tribunaux de première instance (3 U, 1491 et 1560 W)

Beaucoup de versements restant en partie en vrac, les séries de jugements relevées ci-dessous sont probablement plus étendues et plus complètes. Le tribunal de Saint-Pol sinistré en 1944 a perdu une partie de ses archives.

Dans les fonds du parquet, les dossiers de correspondance, limités au XX^e siècle (sauf à Montreuil) sont souvent constitués de registres d'ordre. Les registres d'audiences correctionnelles (ou d'exécution des peines) concernent la même période. Pour Montreuil il a été conservé à titre de spécimen le casier judiciaire avec tous les bulletins déclassés de la période 1886-1953. Les procès-verbaux de police et de gendarmerie conservés, toujours pour le XX^e, sont utiles pour l'étude des accidents miniers.

Au civil, les jugements paraissent très lacunaires à Béthune (déficit du XIX^e siècle sauf de l'An VIII à 1806), Boulogne et Saint-Pol (première moitié du XIX^e siècle). Les jugements sur requêtes sont parfois rassemblés avec les actes civils dans des séries particulières : «procès-verbaux» (An VIII-1920) et «qualités et requêtes» (An VII-1914) à Arras; «minutes» (An VIII-1858) à Béthune. A noter la présence de jugements de dommages de guerre à Saint-Omer (1919 à 1951), d'actes d'engagement volontaires à Arras (1818-1928) et Béthune (1814-1923). Pour les accidents du travail, seuls les conciliations et jugements ont été gardés avant 1930.

Au commercial (Béthune et Montreuil), toutes les catégories d'actes sont représentées, mais les faillites ne sont vraiment importantes qu'à Montreuil et portent principalement sur le XX^e siècle. Il y a des rapports de mer (1814-1919) et des pièces de comptabilité saisies (An X-1949) à Montreuil.

Au correctionnel les jugements sont complets à Arras, paraissent lacunaires à Béthune (déficit 1870-1891) et Montreuil (déficit 1877-1891), pour tout le XIX^e siècle à Boulogne et Saint-Omer, et la première moitié du siècle à Saint-Pol. Les dossiers de procédure sont conservés surtout pour le XX^e siècle et ont été triés.

Les récolements provisoires analysent les procédures correctionnelles (noms des prévenus, nature des délits), les expropriations et faillites.

<i>Tribunal</i>	<i>Arras</i>	<i>Béthune</i>	<i>Boulogne/Mer Montreuil</i>	<i>Saint-Omer</i>	<i>Saint-Pol</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3		
a) parquet					
- correspondance, rapports	An IX-1865	1914-1975	1930-1959	1793-1958	1891-1950
- dossiers de personnel					
° magistrats	fin XIX ^e -1948	fin XIX ^e	An XI-1954	An X-1940	1814-1926
° officiers ministériels	1806-1945	1850-1979		XIX ^e -XX ^e	1930-1950
- formation, listes du jury		1932-1945		1908-1959	
- statistiques	1807	1809..1941	1899-1959	1825-1958	1864-1962
- relevé des crimes, délits...	1811-1867	1901-1947	1927-1950	1829-1947	
- registres des condamnés	1815...1867	1898-1935	1933..1958		
- procès-verbaux	An VIII-1920	1890-1976	1936-1959	1811...1949	1870...1953
b) civil					
Délibérations du tribunal		1811-1861	1897-1958	An VIII-1959	1857-1894
- répertoires	An X-1912	An VIII-1926	1841-1945	1860-1947	1861-1938
- rôles		An VIII...1945	1934-1959	An VIII-1952	1906-1962
- causes ordinaires	An VIII-1920	An VIII...1958	1807...1942	An VIII-1959	An VIII...1926
- jugements sur requêtes	1854-1920	An VIII-1958	1860-1946	An XI...1959	1875-1937
- référés	1854-1920	1909-1965	1905-1945	1850...1945	1917-1944
- divorces					1930-1939
- décès de militaires		1922-1925	1914-1940	1914-1922	1920-1926
- pupilles de la Nation			1918-1949	1918-1936	1917-1947
- loyers		1919-1923	1918-1939	1918-1926	1918-1939
- pensions			1922-1950		
- déchéance paternelle		1926-1965	1922-1953		
- interdictions				1863-1875	
- adjudications	1807-1920	1924-1936	An VII-1941	1819...1937	1832...1938
- expropriations	1842...1914	1850-1930	1864-1938	1824-1939	1847-1945
- accidents du travail	1912-1964	1899-1944	1900-1955	1899-1938	1899...1943
- ordres et contributions	An VIII-1913	1806-1939	1809-1930	1818-1926	An VIII-1942
					1818-1883

<i>Tribunal</i>	<i>Arras</i>	<i>Béthune</i>	<i>Boulogne/Mer Montreuil</i>	<i>Saint-Omer</i>	<i>Saint-Pol</i>
- successions	1812-1919	An XI-1879	An XII..1930	An XIII-1928	1879-1944
- rapports d'experts	An VIII-1920	1850-1976	1838...1959	1815-1939	1897...1959
- enquêtes	An VIII..1920	1966-1976	1930-1959	An XI-1926	1897-1940
- testaments		1906-1933	1936-1952	1806-1922	1915-1930
- dépôts	1808...1922	1809-1928	1874-1953	1817-1930	1911-1970
- assistance judiciaire		1888-1976		1851-1957	1884-1952
c) commercial					
- jugements		1931-1958		Cf. civil	
- inscription de privilèges		1919-1937		1910-1945	
- dépôt d'actes de sociétés		1850-1911		1854-1939	
- registre du commerce		1920-1959		1919-1945	1918-1953
- registre des métiers		1936-1962		1936-1946	1936-1959
- faillites et liquidations		1816-1968		An IX-1957	1820-1880
- marques de fabrique		1902-1962		1872-1948	
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An IX-1944	An VIII..1960	1819..1945	An VIII..1959	1900-19389
- parties civiles				1818-1904	1820-1836
- répertoires	1820..1861	1812..1903	1916-1953	1880-1947	1879-1939
* dossiers de procédure	An IX-1954	1897-1970	1904-1965	An VIII-1958	1903-1956
* mineurs		1949-1976	1921-1968		XIX° (épars)

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Les fonds de ces tribunaux sont bien représentés aux A.D. Les jugements sont lacunaires à Boulogne (déficit 1871-1920) et à Calais pour le XIX^e siècle. Des jugements et liquidations de prises de navires par les corsaires existent à Calais (An VIII-1812) et surtout à Boulogne (An VIII-1820). Ces deux tribunaux ont également des rapports de mer. Classés chronologiquement les dossiers de faillites sont analysés dans les récolements. Ils s'accompagnent de «papiers des sociétés» à Calais (fin XIX^e-première moitié du XX^e siècle). Les fonds des tribunaux de Calais et Saint-Omer ont des séries d'«actes du greffe» où les actes de sociétés et rapports de mer se retrouvent avec des documents divers.

<i>Tribunal</i>	<i>Arras</i>	<i>Boulogne/Mer</i>	<i>Calais</i>	<i>Saint-Omer</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2	6 U 3	6 U 4
- jugements	An IX-1894	1791..1940	1791..1935	1792-1935
- inscription de privilèges		1898-1945	1908-1909	
- dépôt d'actes de sociétés	1808-1843	1823-1900	1870-1936	
- registre du commerce	1918-1953	1920-1958		
- registre des métiers	1936-1962			
- faillites et liquidations	1812-1893	1884-1953	1859-1932	1840-1930
- marques de fabrique		1860-1947	1895-1914	
- dessins et modèles		1910-1934		

IV. Conseils de prud'hommes.

Seul le conseil de Saint-Omer a versé des dossiers postérieurs à 1958. Les contrats d'apprentissage déposés au conseil de Béthune (1949-1954) sont dans le fonds de la justice de paix de Béthune.

V. Justices de paix (4 U).

Regroupés ensemble ou présentés par séries particulières les jugements - civils, simple police - et actes civils sont représentés pour les périodes suivantes aux A.D. du Pas-de-Calais (versements récents classés en 1285, 1249, 1411, 1527, 1612 W et non pris en compte lorsqu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'un récolement). Beaucoup de destructions lors des deux guerres. Beaucoup de fonds sont très diversifiés avec de nombreux documents portant sur les activités extra-judiciaires.

Aire	An X-1929	Guînes	An XII-1900
Ardres	1920-1959	Hesdin	An XI-1961
Arras (nord)		Heuchin	1863-1959
Arras (sud)		Houdain	1791-1956
Aubigny	An X-1967	Hucqueliers	An X-1959
Audruick	1791-1959	Laventie	1921-1969 (perte 1914-1918)
Auxi-le-Château	An X-1959	Lens (est)	1938-1958
Avesnes-le-Comte	1899-1958 (pertes en 1940)	Lens (ouest)	destructions des deux guerres
Bapaume	1913-1959 (pertes 1914-1918)	Liévin	1949-1958
Beaumetz-les-Loges	An X-1938	Lillers	An X-1968
Bertincourt	1912-1958	Lumbres	1832-1959
Béthune	1896-1955	Marquion	
Boulogne (nord)	1790-1945 (1)	Marquise	1908-1959
Boulogne (sud)	1790-1927 (1)	Montreuil	An X-1959
Calais (nord-ouest)	1829-1939 (1)	Norrent-Fontes	1813-1968
Calais (sud-est)	1829-1927 (1)	Parcq (Le)	An X-1960
Cambrin	... 1943-1970 (non classé)	Pas	An X-1957
Campagne-les-Hesdin	An X-1954	Saint-Omer (nord)	1790-1959
Carvin	1806-1957... (non classé)	Saint-Omer (sud)	1806-1959
Croisilles	pertes 1914-1918	Saint-Pol	1801-1963
Desvres	pertes 2 ^e guerre	Samer	An X-1936
Etaples	An X-1959	Vimy	pertes 1914-1918
Fauquembergues	An X-1966	Vitry	pertes 1914-1918
Fruges	An X-1964		

(1) cantons nord et sud créés en 1869, nord-ouest et sud-est en 1887

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Tribunal spécial et cour de justice criminelle spéciale (arrêté 23 fructidor An IX) : arrêts (An XI-1811).
- 2) Tribunal spécial (loi du 23 floréal An X) : arrêts (1808-1811).
- 3) Cour prévôtale : fonds non repéré.
- 4) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. du Nord (501-506 U).

C. Fonds pénitentiaires (Y)

- 1) Prisons départementales (Y, 1386 et 1396 W).

Les prisons de Boulogne et Montreuil ne sont pas représentées aux A.D. En dehors des registres d'écrou, présence de registres de mouvements journaliers et des vestiaires à Arras et Saint-Omer. L'écrou du quartier allemand d'Arras est répertorié en Y 23. Les documents postérieurs sont dans les prisons d'Arras, Béthune et Saint-Omer.

<i>Prison</i>	<i>Arras</i>	<i>Béthune</i>	<i>Saint-Omer</i>	<i>Saint-Pol</i>
* registres d'écrou :		[1812-1824]		
- arrêt	An IX-1923	1832-1931	1821-1926	1830-1918
- correction	An V-1925	1844-1932	1821-1926	1830-1908
- justice			1826-1930	
- simple police	1835-1955	1844-1905	1843-1925	1892-1926
- dettiers	1824-1912	1885-1930	1854-1926	1891-1926
- passagers civils	1854-1923	1825-1925	1852-1925	1887-1924
- passagers militaires	An VI-1927	1827-1903	1845-1925	1915-1926
- répertoires	An V...1932		1879-1909	1891-1905
* autres documents				
- contrôle nominatif	1898-1906		1884-1909	
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Centres d'internement (Y 1 à 20)

Documents issus probablement de l'administration des camps de Desvres et Calonne-Liévin principalement, mais aussi d'Hénin-Liétard, Houdain et Bailleul-aux-Cornailles : registres d'écrou, entrées et sorties, listes et répertoires d'internés, états des effectifs.... Voir en complément le fonds de la sous-préfecture de Béthune - 1 Z - et la série M.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue) :

- Nombreux rapports de police de 1820 à 1948 (deuxième guerre mondiale surtout).
- Dossiers individuels des suspects et recherchés (1890-1900).
- Surveillance légale 1880-1883; dossiers individuels des interdits de séjour (1910-1928).
- Fonds du commissariat de Bapaume : rapports (1853-1909), transcription des P.-V. (1896-1909), affaires correctionnelles et d'assises (1894-1896).
- Fonds du C.D.L. : dossiers d'épuration, de collaborateurs.
- Dossier de la section spéciale de Douai (1940-1944).
- Documentation importante sur les camps d'internement : effectifs et états nominatifs, personnel, dossiers individuels des internés administratifs classés par catégories (marché noir, étrangers, volks-deutsch)
- Un dossier de correspondance sur les jeunes détenus (1905-1920).
- Listes électorales des tribunaux de commerce d'Arras et Saint-Omer (début XX^e siècle) et des conseils de prud'hommes (1900-1978).

Série N :

- 937 à 954. Bâtiments et mobilier des tribunaux (1818-1948).
- 955 à 975. Bâtiments des prisons (1803-1942).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux d'Arras (1791-1955), Béthune (1791-1946), Boulogne/Mer (1791-1967), Montreuil-sur-Mer (1792-1864, 1942-1956), Saint-Omer (1791-1955) et Saint-Pol-en-Ternoise (1791-1954).

Série Z (sous-préfectures) :

Toutes les sous-préfectures ont quelques articles sur les élections aux tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes, sur la surveillance légale et les libérations conditionnelles, les prisons (commission de surveillance pour Boulogne et Saint-Pol). Le fonds de Béthune (1 Z) est particulièrement important pour les internements de la Libération : articles sur les camps et leur organisation (Béthune, Houdain, Liévin, Hénin-Liétard), les arrêtés d'internement, la commission de révision, les libérations, les résidences surveillées (1 Z 1211 à 1324).

Puy-de-Dôme

Archives départementales : 75, rue de Neyrat, 63 018 Clermont-Ferrand Cedex
Renseignements mis à jour le 13 septembre 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Riom (ressort : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)

Cour d'assises de Riom

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Ambert	Liste p. 671	Ambert	Clermont-Ferrand (1865)
Clermont-Ferrand		Billom	Thiers (1808)
Issoire		Clermont-Ferrand	
Riom		Issoire	
Thiers		Riom	
		Thiers	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand (ressort : Allier, Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Riom (1871), Lyon (1948)
- Maison centrale de Riom (1813-1954, 1958 ->)
- Centre pénitentiaire Pierre-Giscard à Clermont-Ferrand (1950 ->)
- Prisons départementales : Ambert, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers
- Dépôt de mendicité de Rabès
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Cellule, caserne de la Chasse
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Aigueperse (Montussant), Arlanc (château de Mons), Bourassol, Clermont-Ferrand (Pré-la-Reine), Chazeron, Mont-Dore (Hôtel Palace)

B. Instruments de recherche

Série U. Cotation et instruments de recherche provisoires.

- Tribunal criminel et cour de justice criminelle (An VIII-1811) : Répertoire numérique manuscrit, commun avec la série L, par P.-F. Fournier et J. Monicat, 1931, 3 registres de 12 p.
- Tribunal de première instance de Riom (An VIII-1833) : Répertoire numérique manuscrit, par P.-F. Fournier et J. Monicat, 1931, 6 p.
- Cour d'appel de Riom (depuis 1804) et Tribunal de première instance de Riom (depuis 1833) : Répertoire numérique manuscrit, par Ch. Juge-Chapsal, X. Sablon du Corail et A. Germain, 152 p. en 1983.
- Autres fonds judiciaires et fonds de la préfecture : Répertoire numérique manuscrit, commencé par L. Drouet en 1925, 2 registres de 318 p. en 1983.

Série Y. Répertoire numérique manuscrit complet, commencé par L. Drouet en 1925, 13 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

- Jouandon (Daniel), *Etude sociale de la criminalité dans le département du Puy-de-Dôme au cours de la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Clermont-Ferrand II, 1968, 112 p.
- Laporte (Pierre), Le tribunal spécial de l'an X en Puy-de-Dôme : son activité jusqu'à l'établissement de l'Empire, *Journées int. d'Hist. du Droit*, Amsterdam, 1984, R. hist. Droit, 1984, n° 4, p. 714-715.
- Manry (A.-G.), Réfractaires et déserteurs dans le Puy-de-Dôme sous le Consulat et l'Empire, *Revue d'Auvergne*, 1958, p. 113-133.
- Rozier (Dominique), *La Criminalité dans l'arrondissement de Clermont sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Clermont-Ferrand, 1988, 140 p.
- Salvy (Daniel), *Histoire de la Cour d'appel de Riom*, thèse de droit, Paris, A. Michalon, 1907, 221 p.
- Vissac (Marc de), *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme (1791-1800)*, Riom, U. Jouvot, 1897, 422 p.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires versés aux A.D. sont, à l'exception des justices de paix et du tribunal de première instance d'Ambert, importants et très complets, notamment en ce qui concerne les actes civils. Ils sont répertoriés en «série continue» mais d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

- formation et listes du jury (1800-1955).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1926) et traitements (1800-1825).
- organisation et élections des tribunaux de commerce (1800-1959).
- organisation et élections des conseils de prud'hommes (1808-1957).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (U)

- registres des arrêtés (An VIII-1900).
- dossiers de contentieux numérotés, sans indication de date, probablement depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à 1967 (classement départemental depuis 1926) avec des séries parallèles concernant les élections depuis 1926.

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, série continue)

De nombreux articles ont une identification imprécise.

- dossiers de personnel de 1800 à 1944 (prisons, maison centrale).
- correspondance, rapports, inspections de 1800 à 1958 (avec délibérations des commissions de surveillance depuis 1920).
- détenus : listes (1829-1854), états sanitaires, registres des visites, transferts, évasions, réhabilitations, relégations, surveillance légale des libérés et libérations conditionnelles (XIX^e-XX^e siècles).
- la documentation plus spécifique à la Maison centrale de Riom, pour la période 1808-1948, comporte des articles sur la création, la correspondance et les statistiques, l'entreprise générale et les comptes de gestion, les dossiers de personnel (1816-1883), des états de détenus, réclamations, transferts et pécule des condamnés.
- dépôt de mendicité de Rabès (jusqu'à 1907, 8 art.).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (U)

1) Cour d'appel (U)

a) Parquet général (fonds peu important)

- délibérations de la Cour (An VIII-1860).
- dossiers de personnel, magistrats et juges de paix (jusqu'au début du XX^e siècle) avec P.-V. d'installation des magistrats (An VI-1940).
- rapports peu nombreux (rapports politiques de 1840 à 1855 seulement).
- statistiques (1847-1897, 1901-1939).

b) Civil

- arrêts (1800-1936); rôle général (1807-1924).
- arrêts (1921-1936) et dossiers (1921-1956) de la Cour régionale des pensions.
- procédure : rapports d'experts et sentences arbitrales (An IX-1936), enquêtes (An XI-1937), qualités de 1807 à 1936 (série importante), délibérations du bureau d'assistance judiciaire (1851-1930), dossiers de procédure civile (1945-1956).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1936); rôles (1827-1916).
- dossiers de réhabilitation (1917-1947).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1935); registres des condamnés (1811-1929).
- dossiers de procédure de 1894 à 1937 (série complète; un seul article pour la période 1811-1882 avant)

2) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (répertorié avec la série L)

- jugements (An VIII-1811); arrêts sur appels correctionnels (An IV-1811).
- dossiers de procédure criminels et de procédure des appels correctionnels (An IV-1811).

3) Cour d'assises de Riom (U)

- arrêts (1811-1937).
- dossiers des affaires criminelles (1811-1937), avec série des non-lieu (1820-1936).

II. Tribunaux de première instance (U)

Le tribunal d'Ambert est représenté aux A.D. principalement pour la première moitié du XIX^e siècle, à l'exception des jugements civils dont la série va au-delà de cette période avec un déficit pour les années 1831-1858.

En général les fonds des parquets sont peu importants : quelques dossiers de personnel et de correspondance (Clermont, Thiers), les P.-V. n'étant présents qu'à Riom depuis 1939 et Thiers (depuis 1926 surtout).

Au civil les jugements ordinaires sont complets sauf à Thiers où pour la période 1900-1938 il n'y a que les jugements d'assistance judiciaire et d'accidents du travail. Le jugements sur requêtes - lacunaires de 1860 à 1900 à Clermont - sont souvent intégrés dans des séries de «minutes diverses» (Ambert jusqu'à 1850; Clermont jusqu'à 1830; Thiers jusqu'à 1816). Les qualités sont bien conservées pour les premières décennies du XIX^e siècle, parfois plus (jusqu'à 1894 à Clermont, de 1887 à 1959 à Thiers). Pour chaque tribunal existent des séries très complètes et massives d'adjudications, rapports d'experts et enquêtes.

Au correctionnel, les jugements semblent manquer pour le dernier quart du XIX^e siècle à Clermont («dossiers des jugements» ensuite de 1900 à 1946) et ont quelques lacunes à Thiers (1916-1919, 1924). Ils sont complets ailleurs, accompagnés de jugements forestiers (1811-1876) et militaires (An VIII-1806) à Riom. Les dossiers de procédure ont été triés sévèrement pour le XIX^e siècle, sauf en partie pour Thiers (série importante de l'an VI à 1850) et ils sont complètement déficitaires pour la fin du siècle. Des séries complètes et importantes existent ensuite au XX^e siècle : à partir de 1900 à Clermont-Ferrand, 1908 à Issoire, 1910 à Thiers et 1926 à Riom.

<i>Tribunal</i>	<i>Ambert</i>	<i>Clermont-F.</i>	<i>Issoire</i>	<i>Riom</i>	<i>Thiers</i>
Cotation					
a) parquet					
- correspondance, rapports		An VIII-1846	1813-1834	An VIII-1938	
- dossiers de personnel		1800-1925			An IX-1940
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury	An XII-1811		An X-1810		
- statistiques		1884-1892		1930-1939	
- relevé des crimes, délits					
- registres des condamnés			1865...1943	1897-1922	
- procès-verbaux				1939-1946	1917-1956
b) civil					
Délibérations du tribunal	An VIII-1832		An IX-1824		An VIII-1917
- répertoires	An VIII-1838	An VII...1916	An VIII-1959	1930-1937	An X-1943
- rôles		1813-1816		1910-1936	1807-1957
- causes ordinaires	An VIII...1943	An VIII-1943	An VIII-1942	An VIII-1919	An VIII...1941
- jugements sur requêtes	An VIII-1850	An IX...1944	An IX-1948	1887-1919	An VIII-1959
- référés	1808-1823	1914...1944	1807-1930	1807-1923	1860-1959
- divorces					
- décès de militaires			1920-1921	1915-1931	1915-1932
- pupilles de la Nation			1918-1955	1918-1930	1918-1958
- loyers					1922-1934
- pensions					
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications	1808-1830	1807-1943	An IX-1959	1808-1913	1814-1950
- expropriations				1851-1941	1911-1913
- accidents du travail		1900-1935	1900-1956	1934	1899-1929
- ordres et contributions	An VIII-1834	An VIII-1941	An IX-1830	An VIII-1913	An IX-1831
- successions (renonc...)	An XI-1826	An XI-1828	An VIII-1956	1806-1919	An VIII-1950
- rapports d'experts	An VIII...1942	An VIII-1943	An VIII-1956	An VIII-1963	An IX-1950
- enquêtes, contre-enquêtes	An IX-1831	1810-1909	An VIII-1830	An VIII...1953	An VIII-1950
- testaments		1940-1952		1838-1904	1850-1959
- dépôts		An VIII-1831	1809-1831		1810-1946
- assistance judiciaire				1851-1940	
c) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII-1864	An IX...1946	An IX-1944	An VIII-1925	An VIII-1943
- parties civiles	1816-1852	1846-1875	1911-1951	1816-1879	1819...1939
- répertoires	1818-1850	1812-1848	1820-1959	1816-1857	1820-1957
* dossiers de procédure	An XII-1876	An IX...1946	1811...1958	An VIII...1965	An VII...1944
* mineurs				1946-1951	

III. Tribunaux de commerce (U)

<i>Tribunal</i>	<i>Ambert</i>	<i>Clermont</i>	<i>Issoire</i>	<i>Thiers</i>
- jugements	An VIII-1810	An IX-1830	An IX-1809	An IX-1819
- actes de société				1819-1854
- faillites (dossiers)				1827-1877 (4 art.)

Pour Thiers, comptabilité d'une fabrique de papier timbré (1838-1856).

IV. Conseils de prud'hommes (fonds non versés)

V. Justices de paix (U)

La majorité des fonds reste dans les tribunaux d'instance ou les mairies. Rares sont ceux qui sont représentés jusqu'aux années 1950 aux A.D. Les dates extrêmes relevées concernent les grandes séries d'actes : jugements, minutes, simple police, conciliations.

Aigueperse	An IX-1820	Montaigut	
Ambert	An IX-XI	Olliergues	An XIV-1806
Ardes		Pionsat	
Arlanc		Pont-du-Château	An IX-1821
Besse	An IX-1810 (plumitif)	Pontaurmur	An VII-1824
Billom		Pontgibaud	An IX-1927
Bourg-Lastic		Randan	An IX-1825
Champeix	An VIII-1961	Riom (est)	An IX-X
Châteldon		Riom (ouest)	
Clermont (est)	An X-1813	Rocheport-Montagne	
Clermont (nord)	An IX-1939	Saint-Amant-Roche-Savine	
Clermont (sud)	An IX-1932	Saint-Amant-Tallende	An VIII-1930
Clermont (sud-ouest)	An IX-1821	Saint-Anthème	
Combronde	An X-1830	Saint-Dier	
Courpière	An IX-XII	Saint-Germain-l'Hern	
Cunhalt	An VIII-1932	Saint-Germain-Lembron	
Ennezat		Saint-Gervais	
Herment	An IX-1830	Saint-Remy	
Issoire	An IX-1943	Sauxillanges	An VIII-1835
Jumeaux	1809-1948	Tauves	An VIII-1958
Latour-d'Auvergne	An VIII-1958 (lac.1924-1944)	Thiers	An IX-X, 1823
Lezoux	An IX-1825	Vertaizon	An IX-1944
Manzat		Veyre-Monton	An VIII-1958
Maringues	An VIII-1934	Vic-le-Comte	An X-1957
Menat	An IX-1955 (lac < 1890)	Viverols	

VI. Juridictions temporaires (L, U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (L) : jugements de l'An X à 1811 (TRA 26 à 27).

2) Cour prévôtale (U 2368 à 2369) : dossiers d'affaires jugées (1816-1817).

3) Tribunal spécial de Riom (U) : dossiers (déc 1942-août 1944).

4) Section spéciale de Riom (U) : dossiers (janv. 1943-juillet 1944).

5) Cours de justice et chambres civiques (U 12947 à 13222)

- Ordonnances de non-lieu, dossiers des affaires jugées (avec résidus des classés sans suite) des juridictions de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, de Clermont-Ferrand et de Riom.

- Ce fonds comporte également les registres et répertoires de la Cour criminelle spéciale de Gannat (oct-nov 1941) et les dossiers des Cours martiales de l'Allier, de la Haute-Loire et de Clermont-Ferrand (août-octobre 1944).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Riom (1124 W)

- registres d'écrou de 1898 à 1937 (registres postérieurs au Centre de détention).
- dossiers du personnel (cessation d'activité de 1934 à 1978).
- dossiers pénaux des libérés de 1944 à 1955 (avec ceux du C.S.L. Giscard : 1950-1973)

2) Prisons départementales (Y, 1127 et 1164 W)

Les registres d'écrou sont présents aux A.D. jusqu'aux années 1930, à l'exception d'Ambert et de Thiers (jusqu'à 1860 seulement). Pour les autres établissements, les registres manquent en général pour la période 1860-1900 environ pour ce qui est de l'arrêt et de la correction. Les écrous postérieurs sont dans les prisons de Clermont-Ferrand et de Riom.

<i>Prison</i>	<i>Ambert</i>	<i>Clermont-F.</i>	<i>Issoire</i>	<i>Riom</i>	<i>Thiers</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1809-1859	1809...1924	1832...1920	An IX...1938	1811-1859
- correction	1839-1852	1839...1925	1840...1926	1815...1939	1840-1859
- justice				An IX...1924	
- simple police		1903-1931	1932-1934	1898-1955	
- dettiers	1818...1866	1816...1927	1902-1926	1839...1951	
- passagers civils		1825...1920	1875-1926	1825...1941	
- passagers militaires	1831-1836	1811...1856			
- répertoires		1904-1920		1890-1938	

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (M, série continue)

- fonds de l'Inspection générale des camps (1944-1946) et divers dossiers d'internés (arrêtés, dossiers individuels, listes nominatives pour divers camps).
 - maison d'arrêt de Bourassol (22 W et M 06762, 07885) : registre d'écrou (sept.1940-fév. 1943), registre des visiteurs, rapports journaliers (1940-1942) et comptes-rendus journaliers de l'activité des internés (La Chambre, Blum, Daladier, Gamelin, Jacomet) de septembre 1940 à novembre 1942.
 - centre de séjour surveillé de Montussant à Aigueperse (1944-1945) : organisation du camp avec comptabilité et inspections; dossiers du personnel; listes nominatives, dossiers et fichiers des internés.
 - centre du Mont-Dore (Hôtel international Palace) de 1944 : organisation, listes nominatives et statistiques d'internés.
 - camp de Pré-la-Reine à Clermont (1944-1945) : organisation, registres des entrées, rapports journaliers, états nominatifs du personnel, des internés (avec dossiers pour ceux-ci).
- Il y a également des dossiers concernant le camp de Saint-Angeau (Cantal) avec registres d'écrou et listes de détenus, et les camps de l'Allier (rapports et fichiers des internés).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue) :

- les rapports de police et de gendarmerie sont peu nombreux.
- documentation importante sur les condamnés libérés : surveillance légale depuis 1816, interdictions de séjour depuis 1886, libérations conditionnelles depuis 1894, recours en grâce depuis 1886, jeunes détenus depuis 1861, jusqu'en 1958.
- candidatures à des emplois dans les prisons et tribunaux (1920-1944).
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1952).
- fonds particuliers : commission d'épuration du C.D.L. de 1944 à 1945 (avec ordres d'écrou et mandats d'arrêt), commissariat central de Clermont pour la période 1941-1946 (dossier sur le procès de Riom, personnes internées, camps), dossiers individuels des Allemands internés au camp de Huriel (1942).

Série N (série continue) : nombreux articles sur les bâtiments des tribunaux et prisons de l'An VIII à 1940 (pour la Maison centrale voir en particulier les articles N 205 à 211 et 346 à 350).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux suivants :

Ambert	1791-1899
Clermont	1791-1929 (lacunes entre 1813 et 1858)
Issoire	1791-1824
Riom	1791-1886 (lacunes nombreuses après 1856)
Thiers	1791-1900

La plupart des bureaux ont des «actes et jugements de police correctionnelle, justices de paix et conseils de prud'hommes» entre la fin des années 1860 et le milieu du XX^e siècle.

Série R (série continue)

* déserteurs et insoumis (R 331 à 351) : registres de contrôles (1809-1814), militaires détenus (1807-1810), destination pénale des condamnés militaires (1851-1878), signalements (1805-1901).

* jugements et dossiers des conseils de guerre permanents (R 2121 à 2497 et R 3566 à 3611).

- jugements des conseils de guerre de la 19^e D.M. (1833-1851), de la 20^e D. M. (1852-1874) et du 13^e corps d'armée (1875-1914).

- dossiers des jugements rendus (1848-1914) avec en outre les ordonnances de non-lieu, états des jugements et statistiques.

Pyrénées-Atlantiques

Archives départementales : Boulevard Tourasse, 64 000 Pau
Renseignements mis à jour le 15 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Pau (ressort : Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bayonne	Liste p. 678	Bayonne	Bayonne (1948)
Oloron-Sainte-Marie		Oloron-Ste-Marie (1833)	Oloron-Ste-Marie (1937)
Orthez		Pau	Pau (1930)
Pau			
Saint-Palais (Mauléon) (1)			
(1) Tribunal supprimé en 1955			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Pau (ressort : Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Pau (1871), Bordeaux (1909), Toulouse (1948)
- Prisons départementales : Bayonne, Oloron, Orthez, Pau et Saint-Palais
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Gurs, Bayonne (villa Julia, Le Polo), Idron, Chaux d'Ane, Hendaye

B. Instruments de recherche

Série U. Répertoire numérique détaillé imprimé complet, par C. Sandoval, sous la direction de J. Staes, 1984, XIII-502 p., in-8°.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par N. Roger, sous la direction d'A.-C. Marin, 1985, 20 p.

C. Bibliographie

Burgues (René), *Mentalités et genres de vie dans le département des Basses-Pyrénées sous la Monarchie de Juillet (1845-1848) d'après les procédures criminelles*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1978, 187 p.

Desplat (Marc), *Etude des délits contre l'autorité dans les Basses-Pyrénées (1800-1850)*, mémoire de maîtrise, Pau, 1987.

Draunet (L.), *La Criminalité dans les Basses-Pyrénées 1814-1851*, mémoire de maîtrise, Pau, 1982.

Jourdan (Jean-Paul), Les Juges de paix de l'Aquitaine méridionale (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), de 1870 à 1914, *Annales du Midi*, tome 100, n° 183, juillet-septembre 1988, p. 287-306.

Jourdan (Jean-Paul), Les Magistrats de la Cour d'appel de Pau au XIX^e siècle (1811-1914) : éléments de sociologie, *Revue de Pau et du Béarn*, 1988, n° 15, p. 233-260.

Laharie (Claude), *Le Camp de Gurs (1939-1945)*, thèse, Histoire, Université de Bordeaux III, 1982, dact.

Laharie (Claude), *Le Camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, 1985, 395 p.

Laharie (Claude), Les Espagnols au camp de Gurs, *Revue de Pau et du Béarn*, n° 11, Pau, 1983, p. 59-78.

- Laharie (Claude), Les «indésirables français» au camp de Gurs, *Bulletin du Centre d'Histoire régionale de L'Université de Saint-Etienne*, 1982, p. 147-166.
- Lapoyade-Deschamps (Aude), *La Maison d'arrêt de Bayonne*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1987, 45 p.
- Pons-Devier (Albert), Le tribunal criminel du département des Basses-Pyrénées. Statistique de ses travaux, *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque*, 1928, p. 280-289.
- Schramm (Hanna), Vormeier (Barbara), *Vivre à Gurs. Un camp de concentration français 1940-1944*, Paris, F. Maspéro, 1979, 379-12 p.

II. SOURCES

Le répertoire numérique imprimé de la série U donne une présentation complète des fonds judiciaires antérieurs à 1940. Il en est de même pour celui de la série Y. Les bordereaux de versements W indiquent précisément les documents postérieurs à 1940.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- listes du jury (1829, 1912-1931).
- dossiers de personnel judiciaire (1888-1940).
- procès-verbaux d'élections et listes consulaires (1923-1939).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1903-1939).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

Les archives du tribunal administratif (dossiers d'affaires instruites) ne semblent pas exister avant 1936.

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires

Fonds inexistant. Quelques dossiers, classés en 1 M 574 à 580, concernent les dossiers du personnel des prisons (1884-1940), leurs notices annuelles (1909-1935) et la correspondance des détenus.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises 2 U).

1) Cour d'appel de Pau (2 U et 1006, 1089, 1105, 1131, 1172, 1257 W)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour d'appel (An VIII-1915, 1949-1967).
- organisation judiciaire : prud'hommes (1907-1955), tribunal des pensions (1932-1939), réformes judiciaires (1923-1957), répression à la Libération (1944-1949).
- dossiers individuels du personnel judiciaire du ressort (milieu du XIX^e siècle -1958) classés par professions, départements et tribunaux.
- rapports sur la criminalité : comptes-rendus d'assises (1887-1947), registres des condamnés (1811-1889), affaires soumises au parquet (1933-1960), dossiers d'extradition (1946-1962).
- rapports politiques : séparation de l'Eglise et de l'Etat (1901-1916), guerre d'Espagne (1937-1940) et quelques affaires particulières (crédit municipal de Bayonne, fraudes électorales, etc... pour le XX^e siècle seulement).
- statistiques judiciaires (1861-1938).

b) Civil

- arrêts d'audience (An VIII-1953); répertoire civil (An VI-1953); table (1823-1875).

- arrêts de la Cour régionale des pensions (1922-1958); dossiers de contentieux de sécurité sociale (1955-1958) et de mutualité sociale agricole (1953-1962).
- dossiers de procédure : enquêtes (An X-1939), rapports d'experts (An IX-1962), expropriations (1863-1908).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1953); répertoires (1858-1877).
- dossiers de procédure (non-lieu) de l'An IX à 1957 (126 art. avant 1940).

d) Correctionnel

- arrêts (An VIII-1953); répertoire (1873-1940).
- dossiers de procédure de 1808 à 1939 (épaves, 17 art.) et de 1943 à 1958.

2) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U, fonds réunis)

- arrêts (An VIII-1951).
- dossiers de procédures de l'An VIII à 1959 (793 art. avant 1940, crimes analysés dans le répertoire).

II. Tribunaux de première instance (3 U).

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (33, 1027, 1085 à 1086, 1138, 1156, 1157, 1159, 1167, 1188, 1211, 1227 W).

Sauf à Bayonne et à Pau, les fonds du parquet sont peu importants. A Pau, séries importantes de procès-verbaux de police et gendarmerie (rapports journaliers pour 1930-1958) d'affaires militaires (allocations et pécules), dossiers d'aliénés (1926-1968) et enquêtes sociales (1943-1961). Procès-verbaux nombreux également à Saint-Palais (1925-1938).

Au civil les jugements sont en séries complètes (rares lacunes). A noter d'importantes séries de jugements arbitraux à Oloron (An VIII-1894) et Pau (An VIII-1926). Parmi les actes civils sont bien conservés les enquêtes, rapports d'experts et adjudications. Les ordres sont très peu représentés.

Au commercial (Orthez et Saint-Palais), si les jugements sont réunis à ceux du tribunal civil, les dossiers de faillites sont rares (11 art. à Saint-Palais).

Au correctionnel les séries de jugements ont quelques lacunes, particulièrement à Oloron (déficit 1831-1873), Orthez (début de la série complète en 1844) et Pau (déficit 1861-1872). Les jugements douaniers et forestiers forment parfois des séries distinctes (Pau, Saint-Palais). Les jugements de déserteurs (conseils de guerre) sont nombreux à Pau dans les «jugements civils sur papier libre» (An VIII-1809). Les dossiers de procédure, triés (affaires jugées «intéressantes» par la nature du délit ou la personnalité du prévenu) sont souvent lacunaires : de 1830 à 1926 pour les affaires jugées à Bayonne, ils sont rares après le milieu du XIX^e siècle à Oloron et absents totalement à Orthez.

<i>Tribunal</i>	<i>Bayonne</i>	<i>Oloron</i>	<i>Orthez</i>	<i>Pau</i>	<i>Saint-Palais</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports	An VIII-1940	1923-1924		1927-1952	
- dossiers de personnel					
° magistrats	1901-1955			Ans VIII-XI	
° officiers ministériels	1823-1933				
- formation, listes du jury	An VIII-1821	1810-1811	1931-1950	An VIII-1811	
- statistiques	1861-1939	1848...1885	1893...1938	XIX ^e siècle	
- relevé des crimes, délits	1874-1941				
- registres des condamnés	1838...1936			1811...1944	1811-1866
- procès-verbaux	1939-1958	1874-1940	1940-1958	1930-1964	1925-1938
b) civil					
Délibérations du tribunal			1823-1954	1866-1950	1843-1935
- répertoires	An VIII-1951	An VIII..1943	1820...1921	1824-1933	An VIII..1955
- rôles		1942-1956			
- causes ordinaires	An VIII-1950	An VIII-1945	An VIII-1946	An IX-1956	An VIII-1955
- jugements sur requêtes	An VIII-1950	1853...1958	1807...1945	1827-1956	1824-1955
- référés	1807...1950	1809-1810	1931-1951	An IX-1809	1833-1939
- divorces					
- décès de militaires	1920-1923				1917-1925
- pupilles de la Nation	1918-1958	1917...1958	1940-1959	1918-1958	1918-1955
- loyers	1921-1960		1933-1958	1918-1953	1930-1936
- pensions			1940-1952	1921-1959	

<i>Tribunal</i>	<i>Bayonne</i>	<i>Oloron</i>	<i>Orthez</i>	<i>Pau</i>	<i>Saint-Palais</i>
- déchéance paternelle					
- interdictions				An XIII-1828	
* Actes civils					
- adjudications	An XIV...1969	An IX...1959	1812-1957	1806...1959	An XI-1949
- expropriations	1840-1949	1942-1959	1857-1890	1894-1939	1914-1924
- accidents du travail	1906...1947	1928-1956	1899-1959	1901-1956	1926-1955
- ordres et contributions	1816...1939	An IX...1924			
- successions	1881-1950		1838-1907		1841-1956
- rapports d'experts	1817-1943	1811...1959	1818...1959	1812-1959	1833-1954
- enquêtes	1901...1949	1806...1958	1821...1957	1807-1960	1824-1955
- testaments	1940-1951		1898-1959	1940-1958	
- dépôts	An VIII...1958	An VIII-1944	1816-1923		An IX-1927
- assistance judiciaire	1903-1945		1851-1931		
c) commercial					
- jugements			Cf. civil		Cf. civil
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés			1895-1907		1910-1923
- registre du commerce			1920...1954		1928-1930
- registre des métiers			1936-1958		
- faillites et liquidations			1931-1960		1881...1959
- marques de fabriques			1860-1958		XX ^e siècle
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII...1951	An X...1946	1816...1945	An VIII...1945	An X-1953
- parties civiles	1882-1931	1816-1918			
- répertoires	1848...1941	1944-1949	1820...1913	1836-1926	1819-1955
* dossiers de procédure	An VIII...1952	An VIII...1958	1943-1959	An IX-1956	1890...1950
* mineurs				1914-1950	1918-1932

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en 659, 1083 et 1084 W.

A l'exception de Bayonne (déficit 1852-1903), les jugements sont complets (pour Bayonne et Pau avant 1810 voir en série L95 à 96; avant 1833 le TPI d'Oloron jugeait en matière commerciale, mais ces documents ne sont pas conservés). Les tribunaux de Bayonne et d'Oloron ont conservés leurs registres du commerce, le premier également les actes de société.

A noter la présence d'affaires maritimes : déclarations de capitaines de navires (1810-1850), rapports de mer (1909-1940) à Bayonne. Rapports d'experts et enquêtes sont présents à Bayonne et Pau. Pour les faillites et les actes de société, le répertoire analyse les dossiers.

<i>Tribunal</i>	<i>Bayonne</i>	<i>Oloron</i>	<i>Pau</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2	6 U 3
- jugements	1809-1944	1833-1940	1810-1949
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés		1886-1956	1882-1971
- registre du commerce		1941-1943	1920-1954
- registre des métiers		1941-1942	1936-1962
- faillites et liquidations	1909-1939	1834-1938	1897-1963
- marques de fabriques		1871-1956	1868-1942

IV. Conseils de prud'hommes (5 U)

1) Bayonne : jugements (1914-1939), conciliations (1914-1952), conventions collectives (1936-1939) et déclarations de dépôt de dessins et modèles (1914-1928).

2) Oloron : dossier de procédures (1939-1940).

3) Pau : jugements (industrie et commerce) de 1931 à 1940.

V. Justices de paix (4 U, 1091 à 1098 W)

L'ensemble des actes est regroupé en série unique chronologique, le répertoire signalant les lacunes éventuelles pour les jugements. Sont classés à part : les répertoires, procès-verbaux de gendarmerie (du XX^e siècle surtout, nombreux à Oloron et Pau), les actes de sociétés (bien représentés à Orthez, Pau et Saint-Jean-de-Luz) et les registres divers (assistance, conciliations, accidents du travail, saisies-arêts...).

Accous	An XI-1958	Montaner	1812-1958
Aramits	1845-1958 (lac.)	Morlaas	1817-1958
Arthez	1845-1958	Navarrenx	An XI-1958
Arudy	An VIII-1958	Nay (est) (< Clarac)	An XI-1959
Arzacq	An XI-1958	Nay (ouest)	An VIII-1959
Bayonne (nord-est)	An XI-1952	Oloron-Sainte-Marie (est)	An XI-1958
Bayonne (nord-ouest)	An VIII-1952	Oloron-Sainte-Marie (ouest)	An XI-1958
Biarritz (1905-1958)	1948-1958 (pertes <1947)	Orthez	An XI-1958
Bidache	1881-1955	Pau (est)	An XIII-1958
Espelette	An X-1958 (lac.)	Pau (ouest)	An XI-1958 (très lac. au XIX ^e)
Garlin	An IV-1959 (lac.)	Pontacq	An XI-1959
Hasparren	1825-1957 (très lac.)	Saint-Etienne-de-Baigorry	1809-1959 (lac.)
Iholdy	An XI-1918, 1942-1959	Saint-Jean-de-Luz	An XI-1958 (nb.lac.)
Labastide-Clairence	An XI-1928 (lac. 1850-1918)	Saint-Jean-Pied-de-Port	1838-1959
Lagor	1825-1958	Saint-Palais	An VIII-1958
Laruns	1809-1958	Salies-de-Béarn	An X-1959
Lasseube	An VIII-1958 (lac.)	Sauveterre	An XI-1959 (lac.1851-1898)
Lembeye	1810-1958	Tardets	1807-1957
Lescar	1863-1959	Thèze	An XI-1958
Mauléon	An XI-1958	Ustarits	An VII-1959
Monein	An X-1958		

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Tribunal criminel spécial militaire (loi du 18 pluviôse An IX) : arrêts et dossiers de procédure (An X-1811).
- 2) Tribunal criminel spécial judiciaire (loi du 23 floréal An X) : arrêts et dossiers de procédure (An X-1811).
- 3) Cour spéciale de Pau : arrêts avec ceux des assises; procédure pour 1812.
- 4) Cour prévôtale : dossiers de procédure avec arrêts (1817-1818).
- 5) Tribunal des douanes de Bayonne : jugements (1811-1814); répertoire; procédures (Cf. A.D. du Lot-et-Garonne 17 U).
- 6) Section spéciale et Tribunal spécial (1257 W)
 - arrêts et dossiers (1943-1944).
 - arrêt de la chambre spéciale de révision (1944-1946).
- 7) Cours de justices et chambres civiques (27 à 32, 1257 W)

Sont conservés les arrêts (1944-1948), les dossiers des affaires jugées, classées et non-lieu pour les trois départements des Basses et Hautes-Pyrénées et Landes. Importante documentation sur l'Occupation (en particulier la censure) dans les dossiers de la cour de justice de Pau.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

En dehors des registres d'écrou ordinaires (cf. ci-dessous), existent pour Bayonne des écrous de la Kommandantur de 1943 à 1945 (1042 W), de prévenus de la Cour de justice de Pau (1945-1948), des dossiers pénaux (1147 W) et pour Orthez, des registres de punitions (1880-1923). Les documents postérieurs sont dans les prisons de Bayonne et de Pau.

<i>Prison</i>	<i>Bayonne</i>	<i>Oloron</i>	<i>Orthez</i>	<i>Pau</i>	<i>St-Palais</i>
Cotation	2 Y 1 à 2	2 Y 3 à 4	2 Y 5 à 6	2 Y 7 à 9	2 Y 10
* registres d'écrou :					
- arrêt	1832-1940	1832-1926	1832-1926	1832-1955	1832-1926
- correction	1832-1940	1840-1914	1836..1926	1832-1955	1838-1926
- justice				1816-1956	
- simple police	1874-1955	1865-1923	1865-1922	1890-1956	
- dettiers	1842...1943	1835...1926	1835..1926	1832-1956	1840...1926
- passagers civils	1889-1942		1896-1925	1891-1956	
- passagers militaires			1850-1920	1830-1860	
- répertoires		1880-1909	1896-1926	1900-1955	
* autres documents					
- contrôle nominatif			1900-1926		
- dossiers pénaux				1953-1954	
- ordres de services					

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (W)

Dossiers d'internés du camp de Gurs (période 1940-1944 essentiellement, épaves pour 1939-1940), dossiers de personnel des camps de Polo, Idron et Gurs. On trouve également en 1 M (573 à 574) une documentation sur les réfugiés espagnols au camp de Gurs.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série Q. Actes judiciaires : Bayonne (An III-1865), Oloron (An IV-1899; lac.), Orthez (1791-1876), Pau (1791-1899; lac.), Saint-Palais (1812-1865)

Pyrénées (Hautes-)

Archives départementales : 5, rue des Ursulines, 65 013 Tarbes Cedex
Renseignements mis à jour le 15 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Pau

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bagnères	Liste p. 683	Bagnères	Tarbes (1911)
Lourdes (Argelès)		Tarbes	
Tarbes			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Pau

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Pau (1871), Toulouse (1909)
- Prisons départementales : Bagnères-de-Bigorre, Lourdes et Tarbes
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Garaison (1914-1918)
- Centre d'internement de la Libération : Ger (1944-1945)

B. Instruments de recherche

Série U. Etat sommaire dactylographié, par G. Balencie, J. Mangin et G. Espalieu, 1961, 27 p. [Répertoire et cotation provisoires], complété par un Répertoire numérique détaillé manuscrit U 1 à U 226 (1801-1927), par H. Dubarry, 1985, 95 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par G. Balencie et J. Pambrun, 1925, mis à jour après 1940, 4 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

- Balencie (G.), Les cours prévôtales, *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 88^e année, 1941, p. 75-77.
- Bergachorena (O.), Lacaze (A.-M.), *Société et criminalité dans les Hautes-Pyrénées sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1973.
- Berges (L.), *La Résistance à la conscription dans les départements aquitains et pyrénéens de 1798 à 1814*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1980.
- Calatayud (Roger-Vincent), *Les Registres d'écrou conservés aux Archives des Hautes-Pyrénées*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1978, 28 p.
- Clarenc (Louis), *Délits forestiers et troubles politiques dans les Pyrénées centrales de 1827 à 1851*, doctorat de 3^e cycle, Histoire, Toulouse, 1963, dact., 311 f^o.
- Dantin (Louis), *La Terreur blanche à Tarbes; zèle d'un préfet*, Tarbes, Impr. de J. Desbordes, 1911, 47 p.
- Jourdan (Jean-Paul), Les juges de paix de l'Aquitaine méridionale (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), de 1870 à 1914, *Annales du Midi*, tome 100, n^o 183, juillet-septembre 1988, p. 287-306.
- Maleville (Anne-Marie), *Influence du règlement disciplinaire sur les infractions et les sanctions disciplinaires, étude sur la prison de Tarbes*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1980, 51 p.

- Marsan (J.-C.), *Vagabondage, refus de la mise au travail, mendicité et répression dans les Hautes-Pyrénées (1850-1914)*, mémoire de maîtrise, s. d.
- Ribaud (André), Rozier (Hervé), *Les Maisons de détention dans la ville de Bagnères-de-Bigorre*, rapport de D. E. A. de droit pénal, Pau, 1979, 51 p.
- Soulet (Jean-François), La criminalité dans les Hautes-Pyrénées au XIX^e siècle, *Bulletin de la Société Ramond*, Bagnères-de-Bigorre, 1975, p. 103-119.
- Soulet (Jean-François), Eléments pour un portrait psychologique du Haut-pyrénéen au début du XIX^e siècle, in *La Vie quotidienne dans les Hautes-Pyrénées au temps de Bernadette*, Lourdes, 1979, p. 81-90.
- Soulet (Jean-François), *Les Pyrénées au XIX^e siècle. I. Organisation sociale et mentalités. II. Une société en dissidence*, Toulouse, Eché, 1987, 2 vol., 479 et 715 p.
- Tribut (Micheline), *La Criminalité dans les Hautes-Pyrénées de 1830 à 1852*, thèse de 3^e cycle, Histoire, Toulouse II, 1976, 456 f^o.
- Tribut (Micheline), La criminalité dans les Hautes-Pyrénées de 1830 à 1852, *Annales du Midi*, 1981, tome 93, n^o 154, p. 419-437.

II. SOURCES

Les répertoires provisoires donnent accès à des fonds judiciaires - non classés - relativement pauvres, se limitant parfois aux seuls jugements.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux
 - dossiers des magistrats et juges de paix de 1880 à 1938 (6 U) et états de traitements de 1919 à 1932 (7 U).
 - élections consulaires de 1869 à 1946 (11 U).
 - prud'hommes : organisation et élections de 1865 à 1940 (10 U)
 - élections au tribunal paritaire des baux ruraux en 1946 (12 U).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (8 U)
 - arrêts de l'An XIII à 1917 (lacunaire avant 1830).
 - dossiers des affaires (1870-1924).
 - période > 1926 : Cf. A.D. des Pyrénées-Atlantiques (série K).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - commissions de surveillance (1885-1926).
 - comptabilité (1890-1935), cahiers des charges et adjudications (1935-1938).
 - dossiers et notes annuelles de gardiens (1892-1940).
 - détenus : évasions (1886-1943), libérés conditionnels (1843-1923), registres des condamnations (1888-1910).

B. Fonds des Tribunaux

- I. Tribunal criminel et cour d'assises (1 U, fonds réunis)
 - arrêts (registres d'audiences, procès-verbaux et arrêts...) de l'An IX à 1883.
 - procédures (An IX-1869, 1875-1883, 1891-1927). Affaires analysées dans le répertoire : noms, motif d'accusation, date.

II. Tribunaux de première instance (3 U pour le correctionnel, 4 U pour le civil, 1006 W)

Les fonds du parquet semblent quasi inexistant, si l'on excepte les registres de procédures et ordonnances des jurys d'accusation de la période An VIII-1811 pour les trois tribunaux (classés en 2 U), quelques registres de correspondance du début du XIX^e siècle, pour Lourdes et Bagnères, des lendemains de la deuxième guerre mondiale pour Tarbes. Pour ce dernier, relevé -lacunaire - des crimes et délits de 1934 à 1966.

Au civil les jugements sont complets de l'an VIII à 1958. Les jugements sur requêtes se retrouvent en partie dans une série d'«actes du greffe» à Bagnères (1802-1920) et de «dossiers des jugements civils» (1809-1908) pour Lourdes. Sont conservées les sentences arbitrales pour le début du XIX^e siècle à Lourdes et Tarbes. Les actes civils sont très déficitaires, surtout à Bagnères.

Au correctionnel les jugements sont complets à Bagnères, Tarbes et sont lacunaires à Lourdes de 1821 à 1918. Série de jugements forestiers pour Bagnères (An XII-1817). Les dossiers de procédure, inexistant à Bagnères, se limitent ailleurs au début du XIX^e siècle (avec tri à Lourdes après 1830).

<i>Tribunal</i>	<i>Bagnères</i>	<i>Lourdes</i>	<i>Tarbes</i>
a) parquet			
- correspondance, rapports	An XIII-1811	An V-1820	1949...1967
- dossiers de personnel			
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury			
- statistiques			
- relevé des crimes, délits			1934...1966
- registres des condamnés			
- procès-verbaux			
b) civil			
Délibérations du tribunal			An VIII...1890
- répertoires	1839-1899	An XI-1909	
- rôles			An VIII-1829
- causes ordinaires	An VIII-1953	An VIII-1958	An IX-1958
- jugements sur requêtes		1930-1956	1809...1913
- référés	1844-1937	1872...1938	1806-1888
- divorces			
- décès de militaires		1920-1922	
- pupilles de la Nation		1930-1959	
- loyers		1939-1942	
- pensions		1924-1925	
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications		1815...1914	1816-1903
- expropriations		1935-1954	An VII-1806
- accidents du travail			1901-1928
- ordres et contributions	1807...1937	1815...1901	XIX ^e -1905
- successions (renonc...)	1858-1913	1831-1940	An XI...1956
- rapports d'experts		1836...1954	An IX-1908
- enquêtes			
- testaments	1938-1950	1926-1952	1863-1949
- dépôts	1807-1937	1808...1876	An VII-1890
- assistance judiciaire			
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An V-1953	An IX...1951	An VIII-1924
- parties civiles			
- répertoires		1827-1851	
* dossiers de procédure		An IX-1835	An IX...1868
* mineurs		1936-1953	1951-1953

III. Tribunaux de commerce (11 U)

Seul le fonds de Bagnères de Bigorre est important.

<i>Tribunal</i>	<i>Bagnères</i>	<i>Tarbes</i>
- jugements	1815-1898, 1930-1969	An III-1810
- inscription de privilèges	1927-1959	
- dépôt d'actes de sociétés	1810-1969	
- registre du commerce	1920-1921, 1952-1964	
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1853-1972	1820-1845, 1924-1958
- marques de fabriques	1876-1962	

IV. Conseil de prud'hommes de Tarbes (non versé aux A.D.)

V. Justices de paix (5 U)

Sur 24 justices de paix 14 sont représentées aux A.D. Le classement regroupe le plus fréquemment jugements et actes dans des séries chronologiques de «jugements, procès-verbaux et actes divers» ou «minutes».

Argelès	An VIII-1947
Arreau	
Aucun	1823-1945
Bagnères	An IX-1920
Bordères	
Campan	non classé
Castelnau-Magnoac	1797-1872
Castelnau-Rivière-Basse	An X-1871
Galan	1817-1905
Labarthe	
Lannemezan	déficit <1906
Lourdes	1807-1943
Luz	An X-1943

Maubourguet	An IX-1869
Mauléon-Barousse	déficit <1906
Ossun	
Pouyastruc	
Rabastens	1819-1906
Saint-Laurent-de-Nesle	déficit <1906
Saint-Pé	
Tarbes (nord et sud)	An VII-1942 (1)
Tournay	
Trie	
Vic	1791-1942
Vielle-Aure	déficit <1906

(1) Pour les deux cantons la majorité des séries s'arrête à 1890

VI. Juridictions temporaires

1) Les dossiers du tribunal spécial de l'Empire sont mélangés avec les procédures criminelles (1 U)

2) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. des Pyrénées-Atlantiques (29, 32 W)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Ne sont versés aux A.D. que les écrous de la première moitié du XIX^e siècle, avec des registres spécifiques pour les «délinquants forestiers» à Bagnères (1834-1860) et Tarbes (1849-1857). Registre alphabétique des condamnations à Tarbes (1887-1938). Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de Tarbes.

<i>Prison</i>	<i>Bagnères</i>	<i>Lourdes</i>	<i>Tarbes</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1806...1858	1833-1847	An VI...1868
- correction	1834...1860	1847-1863	1837-1853
- justice			1816-1873
- simple police			1850-1872
- dettiers			1806...1875
- passagers civils			1839-1881
- passagers militaires			1809-1871
- répertoires			1816-1862

2) Centres d'internement (R)

a) Garaison 1914-1918 (464 à 496 R)

Dossiers sur l'administration du camp, sa comptabilité, les rapports quotidiens; listes et dossiers individuels d'internés (essentiel du fonds).

b) Ger 1944-1945 (583 à 584 R)

Registres nominatifs des internés. A compléter avec 662 R (internements administratifs de 1945)

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M Police :

- 29 à 53. Rapports de police et gendarmerie (1814-1919).
- 54 à 65. Affaires pénales diverses, accidents et troubles de l'ordre public (rapports de gendarmerie et de maires; classement par nature des délits) de 1802 à 1940.
- 318 à 320. Surveillance légale de 1809 à 1880 (états nominatifs et numériques).
- 321. Notices individuelles de repris de justice (1877-1885), états nominatifs (1879-1885).
- 323. Dossiers individuels des interdits de séjour (1933-1940).

Sous-série 7 M. Fonds des Eaux et Forêts :

- 365 à 370. Délits forestiers, de pêche et de chasse (1830-1945); sommier des procès-verbaux, transactions et délits (1928-1953); états des suites données aux procès-verbaux (1928-1940); dossiers particuliers de délinquants (1908-1939).

Sous-série 5 N. Bâtiments départementaux :

- 11 à 15. Tribunaux (dossier sur la guillotine pour Tarbes) de 1812 à 1934.
- 16 à 20. Prisons (1803-1935).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Bagnères de Bigorre (An VII-1931), Lourdes (1791-1878), Tarbes (1791-1939). On trouve également des séries limitées d'actes judiciaires (début du XX^e surtout) pour les bureaux d'Arreau, Castelnau-Magnoac, Galan, Lannemezan, Maubourguet, Saint-Laurent, Tournay et Trie.

Série R :

- 158 à 174. Documentation importante sur les insoumis, mutilés volontaires et déserteurs (An XI-1939).

Pyrénées-Orientales

Archives départementales : Avenue de Villeneuve, 66 020 Perpignan Cedex
Renseignements mis à jour le 22 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Montpellier

Première instance *Justices de paix*

Céret Liste p. 688

Perpignan

Prades

(1) Prud'hommes-pêcheurs de Collioure

Tribunaux de commerce

Perpignan

Prud'hommes (1)

Perpignan (1900)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Montpellier

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Carcassonne (1871), Montpellier (1888), Toulouse (1934)

- Prisons départementales : Céret, Perpignan, Prades

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Argelès, Barcarès, Rivesaltes; internés politiques à la Citadelle de Perpignan (1940-1945)

B. Instruments de recherche

Rosset (Philippe), Caucanas (Sylvie), *Guide des archives des Pyrénées-orientales*, 1984, 269 p. (série U, p. 147-149, série Y p. 159-160)

Sous-série 5 K (Conseil de préfecture) : Répertoire numérique manuscrit, s.d., 18 p. Incomplet.

C. Bibliographie

Aragon (Henry), *Les Trabucayres ou les bandits du Roussillon. Le plus grand procès du XIX^e siècle à Perpignan*, Perpignan, Impr. Barrière, 1925, 355 p.

Assier-Andrieu (Louis), Tradition juridique et changement politique : la persistance du droit commun catalan dans la province du Roussillon, *Revue d'histoire du droit français et étranger*, volume 64, 1986, p. 205-219.

Bertrand (Jean), *Les Procès criminels dans les Pyrénées-Orientales sous le Consulat et l'Empire*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1986, 158 p.

Bibi (J.), *L'Application de la loi Jourdan dans les Pyrénées-Orientales*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1971.

Brunet (Michel), *Le Roussillon de 1780 à 1820. Une société contre l'Etat*, thèse d'Etat, Histoire, Toulouse, Association des publications de l'Université Toulouse-Le Mirail, Editions Eché, 1986, 566 p.

Guenoun (Dominique), Morant (Brigitte), Vadillo (Adoracion), *Le Procès des Trabucayres; tentative d'approche politique, économique et sociologique, 1833-1846*, mémoire de maîtrise Espagnol, Université de Paris VIII, 1975.

Llati (Madeleine), *La Contrebande en Roussillon au début du XIX^e siècle*, D. E. S. histoire, Nancy, 1965.

- Pons (Marie-Thérèse), *Le Camp de réfugiés espagnols d'Argelès en 1939*, mémoire pour le D.E.A., Université des sciences sociales de Toulouse I, 1987, 197 p.
- Roig (Raymond), *Les Camps de concentration en Roussillon 1939-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VIII, 1975, 105 p.
- Saquer (J.), *La Frontière et la contrebande avec l'Espagne dans l'histoire et l'économie du département des Pyrénées-Orientales de 1814 à 1850*, D. E. S. histoire, Toulouse, 1967.
- Saquer (J.), *La frontière des Pyrénées-Orientales à l'époque romantique et l'étonnante «république contrebandière» de Banyuls-sur-mer, Pyrénées*, juil-déc. 1981, p. 281-303.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont en cours de reclassement. Ils sont actuellement classés en série continue avec une identification défectueuse du contenu des documents. Il n'y a aucun instrument de recherche pour la série Y. Les informations relevées ci-dessous sont partielles, provisoires et incertaines.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U et répertoire du «tribunal de Perpignan»)
La majorité des documents paraissent concerner le début du XIX^e siècle et une série d'articles «correspondance et divers» (An IX-1870) n'est pas identifiée.
 - organisation judiciaire (An VIII-1822); justices de paix principalement.
 - formation des listes de jurés (An VIII-1850).
 - personnel judiciaire (An VIII-1870) et états de traitements (An IX-1848).
 - statistiques : arrêts criminels (An VIII-1835); correspondance.
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)
 - arrêtés (1836-1895).
 - dossiers de procédure de 1832 à 1889 : classement thématique et chronologique.
 - période > 1926 : Cf. A.D. de l'Hérault (non classé, 1008 W).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
Informations données par le Guide des archives des Pyrénées-orientales :
 - commissions de surveillance (1814-1873).
 - dossiers de personnel (1853-1940).
 - comptabilité (An X-1900).
 - détenus (An XI-1874).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (série U continue)

- 1) Tribunal criminel : arrêts (An VIII-1811) et procédures (An VIII-1811).
- 2) Cour d'assises
 - arrêts (1811-1898, 1920-1923).
 - dossiers de procédure (1811-1943).

II. Tribunaux de première instance (série U continue)

L'identification des articles est imprécise (nombreuses liasses de «jugements divers» ou «pièces diverses»). Les versements récents des tribunaux sont classés en W (1011, 1070 à 1073, 1208 à 1211, 1212 à 1214, 1216 à 1222, 1244 et 1250 W).

Dans les fonds du parquet la correspondance (passive surtout) prend la plus grande place. Les statistiques sont diversifiées, mais ne forment pas de séries importantes. Les dossiers de personnel (nominations seulement) et les procès-verbaux sont très peu nombreux. A signaler des éléments du casier judiciaire : sommier et répertoires à Perpignan (1820-1896), répertoire à Céret (1930-1936), bulletins déclassés à Prades (1886-1942).

Au civil les jugements ordinaires paraissent relativement complets de l'an VIII à 1959, à la différence des jugements sur requêtes qui ont des lacunes nombreuses au XIX^e siècle. Les séries d'actes civils sont importantes mais avec des lacunes : pour les adjudications, la 1^e moitié du XX^e siècle est absente à Céret et Prades, la seconde moitié du XIX^e siècle à Perpignan.

Au commercial le fonds est peu important, en dehors des jugements (réunis au Civil à Céret pour le début du XIX^e siècle), les dossiers de faillites étant très peu nombreux.

Au correctionnel les jugements semblent avoir peu de lacunes de l'an VIII à 1959. Il y a parallèlement des séries de jugements forestiers à Céret (1806-1839) et Prades (An XIV-1910), de jugements de douanes à Prades (An VIII-1919), Céret (1914-1917) et des copies de jugements de conseils de guerre pour l'Empire à Perpignan et Prades. Les dossiers de procédure semblent assez bien conservés pour le XIX^e siècle. Ceux versés pour la période 1945-1959 sont gardés pour les années en -6.

<i>Tribunal</i>	<i>Céret</i>	<i>Perpignan</i>	<i>Prades</i>
a) parquet			
- correspondance, rapports	1886...1944	An X-1880	An IX...1871
- dossiers de personnel			
° magistrats	1806-1848	1808-1810	
° officiers ministériels	1833-1939	An IX-1810	An XII-1898
- formation, listes du jury	1898-1912	An X...1942	1851-1927
- statistiques	1844...1942		1855...1938
- relevé des crimes, délits			
- registres des condamnés	1930-1932	1806...1911	1852-1866
- procès-verbaux	1912-1925	1816...1919	1891-1925
b) civil			
Délibérations du tribunal	1808-1840		1846-1869
- répertoires	1820-1923	1799-1956	1860-1931
- rôles	An IX-1885		An IX-1890
- causes ordinaires	An XII...1959	An VIII-1956	1800-1959
- jugements sur requêtes	1809...1958	1800...1956	1800...1958
- référés	1878-1958	1815-1956	1880-1958
- divorces			
- décès de militaires	1917-1925		1921-1922
- pupilles de la Nation	1918-1959	1921-1923...	1918-1919...
- loyers	1922-1926		1926-1950
- pensions			
- déchéance paternelle		1898...1956	
- interdictions			
- adjudications	1808...1958	An IV...1956	1807...1957
- expropriations	1839-1923	1838-1900	1835-1941
- accidents du travail	1900...1959	1899...1956	1899...1959
- ordres et contributions	1814...1935	1849...1944	1881...1938
- successions (renonc...)	1871...1904	An XI...1955	1818-1952
- rapports d'experts	1814-1956	An XII-1976	An IX-1956
- enquêtes	An IX-1956	1809...1976	1921-1956
- testaments	1812...1926	1831...1957	An XI-1914
- dépôts	1812...1896	1808-1864	
- assistance judiciaire	1920-1940	1930-1933	
c) commercial			
- jugements	1829-1948		An IX-1934
- inscription de privilèges	1900-1935		
- dépôt d'actes de sociétés	1885-1926		1818...1952
- registre du commerce			1937...1957
- registre des métiers			1936...1950

<i>Tribunal</i>	<i>Céret</i>	<i>Perpignan</i>	<i>Prades</i>
- faillites et liquidations	1825...1948		1858...1949
- marques de fabriques	1886-1931		
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An IX-1958	An IV...1950	An VIII-1959
- parties civiles			1825...1926
- répertoires	1822-1853		1806...1921
* dossiers de procédure	An IX...1895	XIX°...1956	An IX...1926
* mineurs			

III. Tribunal de commerce de Perpignan (série U continue et 126 W)

Le versement du tribunal d'instance de Perpignan comprend un fonds de 18 liasses, non inventoriées, du tribunal de commerce de Perpignan, de l'An XI à 1860.

- jugements (1907-1941), avec une série particulière de jugements de faillites (1831-1934)
- registre du commerce (1937-1950) et registre des métiers (1943-1950).
- dossiers des faillites et liquidations judiciaires (1924-1942).

IV. Conseils de prud'hommes

Pour la prud'homie de Collioure il y a quelques dossiers pour la période 1900 à 1940 (U 4111 à 4112).

V. Justices de paix

La plupart des fonds sont classés en série W (1012 à 1013, 1273 à 1277, 1294 à 1300, 1305 à 1307, 1318 à 1330 W). L'imprécision des séries de «jugements», «minutes», «actes civils ou divers», «actes du greffe» rend difficile le relevé des lacunes éventuelles.

Argelès-sur-Mer	An X-1920
Arles-sur-Tech	An X-1960
Céret	An XI-1970
Latour-de-France	1791-1967
Millas	An VI-1964
Mont-Louis	1791-1937
Olette	1906-1959
Perpignan (est)	1923-1975
Perpignan (ouest)	1807-1976

Prades	An VIII-1950
Prats-de-Mollo	An IX-1959
Rivesaltes	1853-1962
Saillagouse	1806-1951 (lac.)
Saint-Paul-de-Fenouillet	1791-1967 (lac.)
Sournia	
Thuir	1806-1964
Vinça	1791-1951 (très lac.)

VI. Juridictions temporaires (série U continue)

1) Tribunal criminel spécial : un article (An XII).

2) Tribunal des douanes de Perpignan (1811-1814) : registres d'ordre, feuilles d'audiences et procédures.

3) Cour prévôtale

- registres des notes prises à l'audience (1816-1818).
- arrêts et procédures avec la série des assises.

4) Cour martiale de Perpignan sept. 1944 : Cf. A.D. de l'Hérault (2 U 53)

5) Cour de justice et chambre civique (105 et 1250 W)

- arrêts et dossiers (avec répertoire alphabétique des accusés).
- Cf. A.D. de l'Hérault (2 U 53).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Selon le Guide des archives les registres d'écrou sont conservés aux A. D. jusqu'au début des années 1860 : Céret (1856-1861), Perpignan (An VI-1862), Prades (1833-1862). Des documents postérieurs (avec les registres du camp de Rivesaltes) existent à la maison d'arrêt de Perpignan.

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (en W, n° communicables sur dérogation)

- citadelle de Perpignan (1940-1946) : pas de document.
- camps d'Argelès, Barcarès et Rivesaltes (1940-1945) : fichiers et dossiers des internés (une centaine d'articles), registres des entrées et sorties. Les documents les nombreux concernent Rivesaltes.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M : états des condamnés de 1851 (secours aux victimes du coup d'Etat à partir de 1880).

Sous-série 4 M :

- rapports de police de 1808 à 1923 (surtout à partir du milieu du XIX^e siècle).
- rapports de gendarmerie de l'An VIII à 1940 (surtout pour la 1^e moitié du XIX^e siècle).
- surveillance des condamnés de 1815 à 1908 : haute-police (1815-1884), dossiers des interdits de séjour (1887-1908).

Sous-série 7 M Fonds des Eaux et Forêts :

- sommiers des procès-verbaux, transactions et jugements de 1878 à 1934 (par inspections).
- sommiers des procès-verbaux, rapportés par les préposés forestiers (1862-1926).

Sous-série 4 N :

- 13 à 25. Bâtiments des tribunaux (An XII-1923).
- 26 à 32. Bâtiments des prisons (An XI-1938).
- 96 à 98 Mobilier des tribunaux (An IX-1875).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires de Perpignan (1790-1959), Prades (1792-1946) et Céret (1791-1835).

Sous-série 2 R 177 à 230. Justice militaire. Déserteurs. Réfractaires. Jugements de conscrits réfractaires (An XI-1813), états d'amnistiés, jugements concernant les complices de déserteurs pour le premier Empire; ainsi que 3 dossiers sur les militaires détenus (An IX-1843).

Sous-série 3 R 15 à 47. Dossiers des pupilles de la nation (avec jugements d'adoption).

Rhin (Bas-)

Archives départementales : 5, rue Fischart, 67 000 Strasbourg
Renseignements mis à jour le 17 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Colmar

Première instance

Justices de paix

Tribunaux de commerce

Prud'hommes

Barr (-> Sélestat)(->1870) *Liste p. 694*

Saverne

Strasbourg

Wissembourg (-> 1870)

(1) Existant après 1918.

Strasbourg (->1878)

Bischwiller (1848)

Strasbourg (1813)

Schiltigheim (1908)

Erstein (1)

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de Strasbourg, supprimé après 1871, devenant après 1918 Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine (ressort : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Haguenau (1918), Strasbourg (1948)
- Maison centrale de Haguenau (femmes) (1820-1959)
- Centre de détention d'Ermingen (1946 ->)
- Prisons départementales : Strasbourg, Saverne; Sélestat et Wissembourg (supprimées après 1870)
- Dépôt de mendicité : Haguenau (1813-1820), Hœrdt (créé en 1860)
- Jeunes détenus : colonie agricole d'Ostwald, maison de correction d'Haguenau
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Schirmeck et Struthof, camps allemands; La Gallia et La Meinau (Strasbourg), Schirmeck, Struthof, camps de la Libération

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique détaillé imprimé complet, par C. Grodecki, 1964, 160 p., in-4°

Série U. Période 1800-1870. Répertoire numérique imprimé complet, 2^e édition, par Ch. Baltensperger, 1978, L-52 p., in-4°.

Série Y. Période 1800-1870 : état sommaire dactylographié complet, par N. Gand de Vernon, 1963, 13 p.
[Répertoire et cotation provisoires]

Depuis 1870, les Archives départementales du Bas-Rhin ont adopté le principe de la cotation continue des versements, divisés en deux séries, AL et D : la série AL (Alsace-Lorraine) correspond aux 169 fonds régionaux qui s'étendent sur les 3 départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. La série D représente les 763 fonds versés par la préfecture et les services extérieurs des ministères entrés entre 1871 et 1979. Depuis cette date les documents versés (postérieurs à 1940) sont intégrés dans la série W. L'accès aux fonds des séries AL et D, en dehors des inventaires publiés (fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine pour partie, fonds du Commissariat général de la République) se fait par l'intermédiaire de deux index, l'un pour les versements de 1870 à 1959, l'autre pour ceux de 1960 à 1979.

C. Bibliographie

- Allainmat (Henry), *Auschwitz en France. La vérité sur le seul camp d'extermination nazi en France. Le Struthof*, Paris, Presses de la Cité, 1974, 250 p.
- Baston-Olszak (Norbert), La création d'un conseil de prud'hommes à Haguenau : un long parcours d'obstacles (1913-1979), *Outre-Forêt*, 1980, n° 29, p. 35-41.
- Cantagrel (François-Jean-Félix), *Mettray et Ostwald. Etude de deux colonies agricoles*, Paris, Libr. de l'Ecole sociétaire, 1842, 65 p.
- Fermé (A.), *Les Grands procès politiques à Strasbourg d'après les documents authentiques*, Paris, 1868, 215 p.
- Fischer (Dagobert), Le tribunal civil de Saverne, *Revue d'Alsace*, tome 17, 1866, p. 479-490.
- Fleur (Anne-Marie), *La Maison centrale de Haguenau dans le cadre de la réforme pénitentiaire*, thèse de droit, Strasbourg, 1953, dact., 173 f°; Paris, Sirey, 1956, 205 p.
- Jauze (J.), *Essai sur les justices de paix dans le Bas-Rhin*, D. E. S., Strasbourg, 1969.
- Laplatte (Claude), *La Bourgeoisie alsacienne, Publications de la Société savante d'Alsace*, Strasbourg, 1954, (Les hommes de loi en Alsace avant 1870, p. 403-415.)
- Laplatte (Claude), Le tribunal de Sélestat en 1815, *Annuaire de la Société des Amis de la Bibliothèque de Sélestat*, tome 5, 1955, p. 155-156.
- Leuilliot (Paul), *L'Alsace au début du XIX^e siècle. Essai d'histoire politique, économique et religieuse (1815-1830)*, Paris, 1959, 3 vol. Tome I. (terreur blanche, affaire Dalouzi, p. 53-64; le complot de Strasbourg, p. 347-359; l'affaire Caron, p. 360-390).
- Meyer (Octave), *Le Conseil de Préfecture du Bas-Rhin An VIII-1871*, Paris, Ed. du Scorpion, 1963, 189 p.
- Muhleisen (G.), Les sièges des tribunaux de Strasbourg depuis la Révolution, *Annuaire administratif du département du Bas-Rhin*, 1937, p. 7-11.
- Paindestre (C.), *La Prison au XIX^e siècle, l'exemple de la centrale de femmes de Haguenau*, mémoire de maîtrise, Paris Jussieu, 1981.
- Poumarède (Jacques), La magistrature alsacienne en 1870-1871, *Revue d'Alsace*, tome 104, 1966-1974, p. 96-109.
- Procès de l'insurrection militaire du 30 octobre 1836, jugé par la Cour d'assises du Bas-Rhin*, Strasbourg, 1837.
- Renouard (Pierre), *L'Alsace-Lorraine. Sa situation juridique dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Paris, Impr. de J. Dumoulin, 1919, 162 p.
- Valentin (G.), *Un Essai sur la résistance du traditionalisme à la législation française*, mémoire de maîtrise, Strasbourg, 1970, VII-159 p.
- Weiss (R.-C.), Aperçu historique sur le Tribunal de commerce de Strasbourg, *Annuaire de la Société des amis du Vieux Strasbourg*, 1971, n° 2, p. 91-94.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires du département sont lacunaires du fait en particulier de la réglementation spécifique à la région Alsace (ordonnance ministérielle de 1911) qui entraîne beaucoup d'éliminations. Bien répertoriés jusqu'en 1870 en série U (continue), les documents versés par les tribunaux sont ensuite dispersés dans les séries continues AL, D et W, et d'accès difficile tant que l'on ne dispose pas de répertoires de l'ensemble de ces séries.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, D, W)

a) période 1800-1870 (U)

- organisation des justices de paix (An VIII-1856).
- formation et listes du jury (documentation la plus importante).
- dossiers du personnel (juges de paix, notaires) de l'An X à 1870.
- dépenses de l'ordre judiciaire et frais de justice (An VIII-1869).
- recouvrement et répartition des amendes entre les communes (1836-1869).

b) période postérieure (D, W)

Consulter les index des versements faits depuis 1870 (série D, notamment D 387, 388, 390, 391, 398 : versements des sous-préfectures de Saverne, Strasbourg et Sélestat).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, AL)

- arrêtés de l'An VIII à 1869 (lac. 1855-1859) et dossiers des affaires soumises (surtout depuis 1863).
- actes du tribunal administratif d'Alsace-Lorraine (AL 83, 89, 90, 92) de 1919 à 1935, avec en particulier les dossiers individuels des proscrits Alsaciens-lorrains (1920-1930) et ceux des internés civils de 1920 à 1930 (indemnisations).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, D, W)

a) période 1800-1870 (Y)

- ensemble des prisons : organisation, rapports, états et statistiques de population (avec listes nominatives de détenus), dossiers du personnel et comptabilité.
- Maison centrale de Haguenau (1820-1870) : organisation, rapports, dossiers de personnel, entreprise de fournitures, travaux, budgets, états de population et statistiques.
- dossiers pour chaque prison départementale avec règlements, dossiers de personnel, registres des mouvements, de contrôle nominatif et décompte des journées de présence (important surtout pour Strasbourg).
- dépôts de sûreté (An XIII-1870).
- Jeunes détenus : placements, transferts et mises en liberté (1847-1868); surveillance après leur libération (1852-1869); colonie d'Ostwald (1854-1870).
- Dépôt de mendicité d'Haguenau (1813-1820). Dépôt de mendicité de Hœrdt (1858 à 1870) : construction, organisation, personnel, états de population (1861-1869), dossiers individuels de détenus; arrestations, placements, mises en liberté; comptabilité.

b) période postérieure (D, W)

Consulter les index des versements depuis 1870. Voir en particulier D7. Affaires pénitentiaires (1871-1883), et D 193, 258, 387, 400 et W 1175 (dossiers de personnel XX^e siècle)

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'assises (U, D 453, AL 112)

- arrêts de 1812 à 1877 (lac 1814-1831, 1838-39, 1842-45, 1859-62).
- rares dossiers criminels avant 1870; de 1872 à 1932 dossiers bien conservés (AL 112).

II. Tribunaux de première instance

L'incendie du tribunal de Strasbourg en 1870 a anéanti la plupart des archives antérieures à cette date.

Pour la période 1800-1870 le fonds du tribunal de Saverne est très incomplet. Les fonds des parquets sont présents à Strasbourg (registre des condamnés) et à Wissembourg (rapports, nominations de personnel, registres des plaintes) seulement. Au civil les jugements sont souvent lacunaires, mais ils sont complétés par des séries de qualités. Les actes civils sont parfois regroupés en séries d'«actes extra-judiciaires» comme à Strasbourg (1865-1869) et Wissembourg (An VIII-1871). A Sélestat et Wissembourg existent les dossiers d'opérations des commissaires-priseurs. Les jugements correctionnels sont absents à Sélestat avant 1835 et déficitaires à Strasbourg pour 1857, 1859, 1861-1863 et 1866-1867. Il n'y a pas de dossiers de procédure correctionnelle.

Pour la période postérieure à 1870 il n'y a que quelques dossiers de procédure civile triés (1929...1954) et de procédure pénale (1931...1953) pour le tribunal de Saverne (AL 153 et D 412) qui garde probablement les jugements. Le tribunal de Strasbourg, qui n'a plus aucun document avant la dernière guerre, a versé aux A.D. les dossiers de procédure civile pour l'ensemble de ses chambres civiles et commerciale de 1947 à 1965 (classification locale par lettres) ainsi que les minutes des jugements correctionnels de 1913 à 1957 (1243 W). Les bordereaux de versement (D 470, 453 et 711) donnent les numéros des dossiers dont l'identification se fait par la consultation des registres-index conservés au tribunal. Les dossiers du tribunal régional des dommages de guerre de 1916 à 1937 (AL 144) et du tribunal des pensions de 1948 à 1962 (D 711) ont également été versés.

<i>Tribunal</i>	<i>Saverne</i>	<i>Sélestat</i>	<i>Strasbourg</i>	<i>Wissembourg</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports				1852-1870
- dossiers de personnel				
° magistrats				An VIII-1870
° officiers ministériels				An VIII-1833
- formation, listes du jury				
- statistiques				
- relevé des crimes, délits			1850-1863	1837-1860
- registres des condamnés			1812-1834	
- procès-verbaux				
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII-1850			
- répertoires	An IX-1850	1867-1868		An IX...1871
- rôles				
- causes ordinaires	1801-1879	An VIII...1870	1855-1869	An VIII...1870
- jugements sur requêtes		An VIII...1870	1865-1870	1813-1868
- référés				
- divorces		1806-1870		
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation				
- loyers				
- pensions			1948-1962	
- déchéance paternelle				
- interdictions				
* Actes civils				
- adjudications		An IX-1870	1865-1874	1807-1870
- expropriations				1837-1863
- accidents du travail				
- ordres et contributions		1806-1869	1867-1869	1805-1869
- successions (renonc)		An XI-1870	1851-1859	An XI-1871
- rapports d'experts		An VIII-1870		1836-1869
- enquêtes		1808-1870		
- testaments		1849-1870		
- dépôts	1813-1856	1824-1869	1861...1874	1815-1870
- assistance judiciaire				
c) commercial				
- jugements				1823-1867
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce				

<i>Tribunal</i>	<i>Saverne</i>	<i>Sélestat</i>	<i>Strasbourg</i>	<i>Wissembourg</i>
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	1910-1949	1812-1870	1879-1914	
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1850-1869	An IX...1870	1855-1879, 1913-57	1845-1870
- parties civiles			1859...1870	1816-1870
- répertoires	1835-1868	1859-1860	1862-1871	1820-1863
* dossiers de procédure	1931...1953			
* mineurs				

III. Tribunal de commerce de Strasbourg (U et AL 46)

- jugements (1808-1878); répertoires (1832-1872).
- dépôts d'actes de sociétés de 1832 à 1872 (enregistrement).
- dossiers de faillites de 1811 à 1914 (chambre commerciale du tribunal régional après 1878).

IV. Conseils de prud'hommes (W 1168, 1178)

1) Conseil de Schiltigheim (W 1168)

- dossiers de procédure industrie et commerce de 1924 à 1969 (surtout depuis 1947).
- répertoire général du Conseil (1908-1980).
- brevets déposés (1948-1978).

2) Conseil de Strasbourg (W 1178)

- dossiers de procédure industrie gardés pour 1945-1947, 1959.

V. Justices de paix (U, D 412, 453, 530 et 1230 W)

Les fonds sont peu importants, particulièrement après 1879, les tribunaux d'instance ayant très peu versé (éliminations en outre nombreuses).

Barr	An XII-1872 (très lac.)	Saales	An VIII-1868 (lac.)
Benfeld	An VIII-1870	Sarre-Union	
Bischwiller	An IX-1879	Saverne	An VIII-1871, 1904-1951
Brumath	1841-1870 (2 art.)	Schiltigheim	An XII-1870, 1928-1979
Drulingen	An X-1878	Schirmeck	An IX-1919
Erstein	An IX-1868 (lac.)	Sélestat	1900-1914
Geispolsheim	An XI-1830	Seltz	
Haguenau	1847-1870 (1)	Soultz-sous-forêts	An VIII-1879
Hochfelden	An VIII-1869	Strasbourg-nord	An IX-1870
La Petite Pierre	An IX-1874 (lac.)	Strasbourg-sud	An IX-1870
Lauterbourg		Strasbourg-est	An IX-1870
Marckolsheim	An XII-1870 (lac.)	Strasbourg-ouest	An IX-1870
Marmoutier	1813-1871	Truchtersheim	An IX-1869
Molsheim	An XII-1869, 1879-1920	Villé	An IX-1879
Niederbronn	An VIII-1879	Wasselonne	An IX-1887
Obernai	An VIII-1869, 1895-1919	Wissembourg	1850-1870
Rosheim	An VIII-1871, 1890, 1900-1919	Wœrth	An XII-1867 (lac.)

(1) Il y a également des documents de cette justice de paix aux Archives municipales de Haguenau pour la période 1791-1861 (cotes Ig 1 à 78, Ih 1 à 13, Ik 1 à 45 et Ij 3 à 6).

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal de guerre de Strasbourg 1871-1918 (AL 112, 118) : dossiers de procédures (1871-1918).

2) Tribunal spécial (Sondergericht) de Strasbourg (AL 167) : dossiers de procédure (1940-1944); procédures de révision jusqu'à 1951.

3) Cour de justice et chambre civique (W 1243) : dossiers (1945-1947).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Haguenau

- registres d'écrou de 1925 à 1939 (153 J 31 à 32) avec liste nominative (153 J 33).
- dossiers individuels de détenues allemandes de 1940 à 1944 (W 1144).
- les dossiers pénaux des détenues (1925-1959) sont aux A.D. d'Ille-et-Vilaine (1175 W) et l'administration régionale pénitentiaire de Rennes conserve encore des registres d'écrou de Haguenau (1945-1956), des dossiers de personnel et de la comptabilité. Le centre de détention d'Ermingen conserve ses registres d'écrou et dossiers pénaux depuis son origine.

La direction régionale pénitentiaire a versé les dossiers de personnel et de pensions (XX^e siècle) et des documents administratifs pour la période 1939-1947 (W 1175). Elle conserve les écrous des camps d'internement de la Libération (1945-1949).

2) Prisons départementales

- La maison d'arrêt de Saverne n'a versé que des dossiers pénaux des libérés de 1945 à 1976 et les dossiers des détenus par les Allemands de 1941 à 1944 (W 1181). Elle a des écrous à partir de 1922.
- Les registres d'écrou 1921-1944 et des registres nominatifs de la prison de Strasbourg, ainsi que des dossiers pénaux (1946-1970) sont aux A. D. (W 1228).

3) Centres d'internement de la Libération (D 335 et 367, compléments en W 1175/266)

Administration des camps, rapports mensuels et correspondance, comptabilité. Dossiers de personnel et fichiers des internés avec états des entrées et sorties, listes des Allemands transférés dans les camps de l'intérieur, états nominatifs divers (1944-1946).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série AL

- Fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine 1870-1918 (cf. Répertoire numérique du fonds du Gouvernement d'Alsace-Lorraine 1870-1918. Tome I. Fonds du Statthalter, Tome II. Division I). Concerne les 3 départements d'Alsace-Lorraine.

- * fonds du Statthalter (chap. XII du répertoire) : généralités au civil et au pénal, fonctionnement de la justice, tribunaux et prisons.

- * fonds de la Division I (chap. XII du répertoire) : organisation générale de la justice, affaires judiciaires, dossiers de personnel, procédure, frais de justice, bâtiments, prisons et établissements d'éducation surveillée. Existente également les dossiers de recours en grâce des réfractaires (1880-1913) et les jugements des tribunaux de guerre pour 1914-1918.

- Fonds du commissariat général de la République 1918-1925 (cf. Répertoire numérique du fonds du Commissariat général de la République 1918-1925, 2 fasc. 1980-1981).

Concerne en particulier - pour les 3 départements - l'organisation et le fonctionnement des services, le personnel, l'administration des séquestres, l'administration pénitentiaire (avec dossiers de mineurs), le tribunal administratif d'Alsace-Lorraine. Arrêtés d'interdiction de séjour (1920-1925).

- AL 108 Dossiers de magistrats et officiers ministériels (1840-1937).

Série D (consulter les index de versement)

Série M (avant 1870)

- III M 93 à 100, 133 à 136. Condamnés à la suite du coup d'Etat de 1851 : états nominatifs; décisions de la commission militaire de la 6^e division militaire de Strasbourg, de la commission mixte du Bas-Rhin, dossiers individuels des condamnés et surveillés.

- III M 276 à 398. Rapports périodiques des commissaires de police (Second Empire).

- III M 403. Tableaux sommaires des arrestations, crimes et délits... (1857-1870).

- III M 707 à 884. Surveillance légale avec dossiers individuels (1814-1870).

- III M 885 à 904. Crimes, délits et accidents divers (relevés et P.-V.) de 1828 à 1870.

- X M 10. Statistique des prisons (mouvement) de 1836 à 1852.

- 15 M (supplément) 64 à 69 (surveillance légale, procès-verbaux).

Série N (avant 1870) :

- 63 à 80. Bâtiments des prisons (An IX-1869).
- 81 à 93. Bâtiments des tribunaux (An IX-1867).

Série P (subdivision Eaux et forêts) :

1) Fonds de la Préfecture : 359 à 361. Délits forestiers (An VIII-1860).

2) Fonds de la Conservation des forêts : 744 à 746. Délits forestiers de 1806 à 1870 (avec états annuels des jugements rendus).

Série R (avant 1870) :

Documents sur les déserteurs et insoumis de l'An XII à 1870 (n° d'ordre 1081 à 1092).

Rhin (Haut-)

Archives départementales : 3, rue Fleischauer, 68 026 Colmar Cedex
Renseignements mis à jour le 17 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Colmar (ressort : Bas-Rhin et Haut-Rhin jusqu'en 1870, plus la Moselle après 1918)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Altkirch (-> Mulhouse 1860) <i>Liste p. 701</i>	Colmar (-> 1878)	Mulhouse (1808)	
Belfort (-> 1871)	Mulhouse (-> 1878)	Ste-Marie-aux-Mines (1825)	
Colmar		Thann (1821)	
Délemont (1800-1814)		Colmar (1)	
Porrentruy (1800-1814)		Guebwiller (1)	
		St-Louis-Huningue (1)	

(1) Existant également après 1918.

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de Colmar rattaché après 1918 au Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine (Strasbourg)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Ensisheim (1918), Strasbourg (1948)
- Maison centrale d'Ensisheim (1811->), maison centrale de Mulhouse (depuis 1948)
- Prisons départementales : Altkirch (-> 1867), Colmar, Mulhouse (depuis 1867)
- Dépôt de mendicité : Bollwiller (1799-1801), Ensisheim (1801-1810)
- Jeunes détenus : maison d'éducation correctionnelle pour jeunes filles de Ribeauvillé (1854-1870)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Altkirch, Sainte-Marie-aux-Mines, Stosswihr

B. Instruments de recherche

Série U. Période 1800-1870. Répertoire numérique imprimé complet, par L. Simonis et Chr. Wilsdorf, 1976, 40 p., in-4°.

AL. Fonds administratifs pour la période 1871-1945. Numérotation continue.

Série K. (1800-1870). Répertoire numérique imprimé, par D. Dreyer, sous la direction de C. Wilsdorf, Colmar, 1985, in-4°, 31 p.

Série Y. Période 1800-1870. Répertoire numérique imprimé complet, par O. Wilsdorf, Ph. G. Richard et D. Dreyer, sous la direction de C. Wilsdorf, Colmar, 1984, in-4°, 47 p.

C. Bibliographie

Benoît (A.), Ensisheim, notes sur la maison centrale, 1820-1822, *Revue d'Alsace*, tome 48, 1897, p. 215-224.

Chambord (A.), *L'Alsace-Lorraine en 1870*, Paris, 1876. (publication et commentaire des procès-verbaux de rencontre entre les chefs de la Cour de Colmar et les représentants du Commissariat civil allemand).

Leteneur (Henri), *Les Forçats récidivistes d'Ensisheim*, 1953, 24 cm, 42 p.

Leuilliot (Paul), De Saverne à Colmar : l'affaire Edmond About, 1861, *Courrier des marches*, nouvelle série, n° 72-73, 1965, p. 27-34.

- Reinach (M. de), Le Landskron, prison d'Etat, *Bulletin de la Société d'histoire de Huningue*, n° 19, 1971, p. 81-88.
- Richard (Michel), Carasso (Marie-Françoise), La Cour d'appel de Colmar sous le Second Empire, *Revue d'Alsace*, 1982, n° 108, p. 133-155.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont très lacunaires, du fait notamment de l'application de la réglementation allemande de conservation des archives (ordonnance ministérielle de 1911) qui a entraîné beaucoup d'éliminations. Bien répertoriés avant 1870, ces fonds sont ensuite dispersés dans les séries continues (AL, cotation dite du «Purgatoire», et W). Il semble que les tribunaux, en particulier celui de Mulhouse qui a peu versé aux A.D., gardent encore les jugements.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, AL)

Seule la partie antérieure à 1870, répertoriée, est décrite (très peu de chose dans AL répertorié, sinon sur les traitements de 1923 à 1940) :

- formation et listes du jury (An VIII-1870).
- dossiers de personnel (An VIII-1870), traitements et frais de justice (An VIII-1870).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1870).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1814-1870).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés (1800-1855).
- registres d'inscription des affaires instruites (1823-1839, 1861-1870).
- période > 1918 : A.D. du Bas-Rhin (AL).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, AL)

Les documents antérieurs à 1870 font l'objet du répertoire de la série Y dont la précision et la qualité de la présentation (cf. le relevé des différents états nominatifs de détenus pour pallier la perte des registres d'écrou) nous dispensent d'une analyse détaillée des seules archives restant pour les prisons à cette période.

- dossiers communs : personnel, administration et comptabilité (avec les dépenses liées aux transferts de détenus) et détenus (états annuels, condamnés politiques, militaires, par mesure administrative, nombreux documents sur les transfèrements avec états nominatifs, grâces, libérations).
- maison centrale d'Ensisheim : bâtiment et mobilier, dossiers de personnel, rapports d'inspection, police intérieure, entreprise des services, travail des détenus, budgets et comptabilité, états statistiques et nominatifs de détenus (à l'expiration de la peine notamment).
- prisons départementales : le même cadre de classement est adopté avec dossiers communs et dossiers particuliers à chaque prison (dont celle de Belfort).
- dépôts et chambres de sûreté (avec relevé de rations, de journées de détention et relevés numériques des détenus).
- jeunes détenus : maison de correction de Ribeauvillé (1854-1870) et dossiers individuels de jeunes détenus (1816-1870).
- dépôts de mendicité : Bollwiller (1799-1802), Ensisheim (1801-1812), dépôt de Montbéliard (1811-1816), de Haguenau (1816-1820).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel de Colmar (2 U, AL, 1256 W)

a) parquet général

- délibérations de la Cour (1816-1870).
- dossiers de personnel (fin XIX^e-XX^e siècles) et affaires disciplinaires (1921-1946).
- affaires particulières : nationalité des Alsaciens-lorrains (1919-1923), spéculation (1921-1927), affaires politiques (1923-1935), procès des autonomistes (1927-1928).
- registres divers : répertoires des affaires générales (1879-1956); répertoire des appels correctionnels (1928-1958); rôles (1920-1963); registres d'audiences (1936-1957); exécution des peines (1930-1945).

b) civil

- arrêts (An VIII-1922); rôles et qualités avant 1870.
- dossiers de la commission régionale des dommages de guerre de 1952 à 1965 (avec minutes des sentences arbitrales). Concerne les départements 68, 88, 90, 25 et 70.
- dossiers de la cour des pensions (1925-1940, 1945-1951).
- dossiers d'appel en matière de sécurité sociale (1945...1958).

c) chambre de mise en accusation

- dossiers de la période (1919-1949), avec extraditions (1950-1966) et réhabilitations (1950-1963).

d) correctionnel

- arrêts (1814-1870); avec registres des condamnés (1814...1870).
- dossiers de procédure : 1808 à 1831 (2 art.); 1920 à 1940, 1950, 1953.

2) Cour de justice criminelle (2 U) : état sommaire des arrêts définitifs (1808-1810).

3) Cour d'assises (2 U, AL, W)

- arrêts (1811-1879).
- dossiers de procédure : 1920-1940 (AL); 1946-1950, 1953-1957 (1071, 1448 W).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Seul le tribunal de Colmar a versé une partie de ses archives pour la période récente. Le fonds de ce parquet comprend ainsi de la correspondance du Second Empire, des dossiers d'affaires et procès-verbaux d'après 1945.

Au civil, avant 1870, les jugements, ayant peu de lacunes, sont accompagnés de séries de qualités (importantes à Colmar). Au delà, des dossiers de procédure des chambre civile (1934-1960) et commerciale (1912-1958) sont conservés à titre d'échantillon (AL, 1002 et 1004 W) pour Colmar. L'accès aux documents, numérotés, nécessite la consultation des registres index restés au tribunal. Pour Mulhouse des dossiers de la chambre civile sont également conservés pour 1912-1914, 1918-1919, 1925, 1936, 1939-1945.

Au correctionnel les jugements sont peu conservés : de 1854 à 1879 à Colmar; ils sont très lacunaires à Mulhouse. Les dossiers de procédure sont gardés à titre d'échantillon depuis 1886 à Colmar, et 1912 à Mulhouse (même choix d'années qu'au civil). Pour ce dernier tribunal sont aussi gardés les dossiers d'instruction de trois affaires : autonomistes (1927-1928), société alsacienne de participation industrielle (1927-1929), fausses déclarations de dommages de guerre (1933-1939).

<i>Tribunal</i>	<i>Colmar</i>	<i>Altkirch-Mulhouse</i>
Cotation	3 U 2	3 U 1
a) parquet		
- correspondance, rapports	1851...1958	
- dossiers de personnel	1824-1869	
° magistrats		
° officiers ministériels		
- formation, listes du jury	1847-1862	
- statistiques		
- relevé des crimes, délits...		
- registres des condamnés		1811-1857
- procès-verbaux	1944-1958	
b) civil		
Délibérations du tribunal		1811...1870
- répertoires	1874-1888	
- rôles		
- causes ordinaires	An VIII-1880	An VII...1870
- jugements sur requêtes	An VIII-1879	1850-1869
- référés	1844-1874	1809...1869
- divorces	An VIII-1870	1808-1865
- décès de militaires		
- pupilles de la Nation		
- loyers		
- pensions		
- déchéance paternelle		
- interdictions	An VIII-1870	
- adjudications	An VIII-1875	1845-1866
- expropriations	1822...1958	1839-1867
- accidents du travail(dossiers)		
- ordres et contributions	An VIII-1888	
- successions (renonciations..)	1821-1886	1858-1869
- rapports d'experts	An VIII-1870	1817-1865
- enquêtes	An VIII-1870	1860
- testaments	An XII-1870	1860-1865
- dépôts		
- assistance judiciaire		1851-1864
c) commercial		
- jugements		1879-1900
- inscription de privilèges	1956-1969	
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations		
- marques de fabriques		
d) correctionnel		
* jugements		
- ministère public	1854-1879	An IX...1861
- parties civiles		1816-1865
- répertoires		1820-1852
* dossiers de procédure	1886...1970	1859...1945
* mineurs	1947-1960	

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Après 1878, ce sont les chambres commerciales des tribunaux régionaux qui remplacent ces tribunaux. Les jugements de faillites sont très peu nombreux.

<i>Tribunal</i>	<i>Colmar</i>	<i>Mulhouse</i>
- jugements	An VII-1878	An VI-1879
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		1806-1854
- registre du commerce		
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1837-1874 (2 art.)	1818-1878 (1 art.)
- dessins		1829-1863

IV. Conseils de prud'hommes

Seul fonds versé, celui de Sainte-Marie-aux-Mines (5 U, AL) :

- jugements (1825-1870, 1880-1937).
- registre de délibérations (1825-1870).
- registre de dépôt des dessins et échantillons (1835-1871).

V. Justices de paix (4 U, AL, 1329 W)

La très grande majorité des fonds ne sont représentés aux A.D. que jusqu'aux années 1870, à l'exception de quelques justices dont les dossiers ont été intégralement conservés à titre d'échantillon (Colmar, Munster, Ribeauvillé). Les minutes pénales font le plus souvent défaut.

Altkirch	An VIII-1879	Lutterbach	
Ammerschwihr		Masevaux	1807-1864, 1906-1953
Andolsheim	An XII-1869 (lac)	Mulhouse	
Cernay	1807-1869, 1900-1949	Munster	An VIII-1851, 1887-1953
Colmar	An VIII-1959	Neuf-Brisach	An VIII-1879 (lac.)
Dannemarie		Ribeauvillé	1821-1856
Eguisheim	An X	Riquewihr	
Ensisheim		Rouffach	An VIII-1905
Ferrette		Saint-Amarin	1885-1940
Guebwiller		Sainte-Croix-aux-Mines	An VIII-X
Habsheim	An XI-1807	Sainte-Marie-aux-Mines	An VIII-1899 (lac.)
Hirsingue		Sierentz	
Horboung	An VIII-IX, 1877-79	Soultz	An VIII-1868
Huningue		Thann	1879-1958
Kaysersberg		Turckheim	
Landser	An VIII-1871	Wintzenheim	An XIII-1879
Lapoutroie	An VIII-1870		

VI. Juridictions temporaires

Cours de justices et chambres civiques (AL)

Sont conservés aux A.D. les dossiers de procédure pour les juridictions de Colmar (avec répertoires et fichier), Strasbourg (avec fichier, rôles et registre-journal), Mulhouse et Saverne (avec répertoire, fichier et rôle). Les arrêts restent dans les tribunaux.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale d'Ensisheim (AL, 1376 W)

Registres d'écrou «correctionnel» et de réclusion (1923-1939), dossiers pénaux des libérés avant 1940. Les écrous postérieurs sont à la Centrale.

2) Prisons départementales (AL, 1462 W)

Les documents postérieurs sont dans les prisons de Colmar et Mulhouse.

- Colmar : registres d'écrou conservés de manière continue de 1870 à 1945.
- Mulhouse : dossiers pénaux (1920-1937) et dossiers administratifs (XX^e siècle) seulement.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série AL (classée en faible partie)

- comptabilité de la maison centrale d'Ensisheim (1923-1940).
- sûreté générale : crimes, délits et accidents (1871-1896).

Série M (avant 1870)

- 4 M 22 à 54. Rapports périodiques de police et de gendarmerie (classement par types de délits).
- 4 M 216 à 228. Surveillance des condamnés libérés (avec dossiers individuels).

Sous-série 4 N (avant 1870)

- 28 à 44. Bâtiments des tribunaux (mobilier en 4 N 132 à 133).
- 45 à 67. Bâtiments des prisons (mobilier en 4 N 134).

Sous-série 7 P (Eaux et forêts) :

- fonds de la Préfecture : délits forestiers de 1800 à 1869 (7 P 875 à 890) dont constats de délits et poursuites contre les maires (malversations dans la gestion des communaux).
- fonds des Eaux et forêts : procès-verbaux de délits de 1801 à 1806 (7 P 1052).

Sous-série 2 R (Justice militaire : 2 R 158 à 205) :

- conscrits réfractaires : recherches, états nominatifs, fiches individuelles de signalement. de 1800 à 1870 (2 R 165 à 184).
- registres d'inscription des jugements rendus par le Conseil de guerre (1844-1856), notifications des jugements rendus de 1819 à 1857 (2 R 190 à 195), amnisties, grâces...

Série Z (avant 1870) :

1 Z. Sous-préfecture d'Altkirch-Mulhouse (fonds important) : rapports périodiques des commissaires de police, surveillance des condamnés libérés, organisation judiciaire, administration pénitentiaire avec états numériques et mouvement de détenus.

2 Z. Sous-préfecture de Belfort : même documentation, de faible ampleur.

3 Z. Sous-préfecture de Colmar : prisons de 1814 à 1815 (1 art.).

5 Z. Fonds des commissaires de police : minutes des rapports périodiques de ceux d'Habsheim (1861-1864) et de Ferrette de 1860 à 1861 (5 art.).

A.D. du Bas-Rhin : fonds du Gouvernement d'Alsace-Lorraine (1870-1918) et du Commissariat général de la République (1918-1925).

Rhône

Archives départementales. Section moderne : 57, rue Servient, 69 421 Lyon Cedex 03
Renseignements mis à jour le 15 septembre 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Lyon (ressort : Ain, Loire, Rhône)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Lyon	Liste p. 707	Lyon	Amplepuis (1811)
Villefranche		Tarare (1883)	Givors (1910)
Villefranche		Villefranche	Lyon (1806)
			Tarare (1809)
			Thizy (1850)
			Villefranche(1832-1901)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Lyon (ressort : Ain, Ardèche, Loire, Rhône et Saône-et-Loire)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Lyon
- Prisons départementales : Lyon Saint-Joseph (arrêt), Lyon Saint-Paul (correction), Lyon-Montluc, Villefranche-sur-Saône
- dépôts de mendicité : Les Chazeaux, Albigny
- Jeunes détenus : colonies de Oullins (1835-1873, Saint-Joseph) et Brignais, quartier correctionnel à la maison d'arrêt de Lyon (1874-1895); Centre d'observation public de l'Education surveillée à Collonges-Mont-D'Or (1950-1972)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Duchère, Le Paillet (Dardilly), Vancia, Vénissieux.

B. Instruments de recherche

Sous-série 6 UP/2 et 3. Tribunaux de commerce de Tarare et Villefranche. Répertoire numérique dactylographié, 13 p.

Sous-série 7 U. Justices de paix. Répertoire numérique dactylographié.

C. Bibliographie

- Belkis (Nadia), *La Délinquance dans le Beaujolais sous la Restauration*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1986, 2 vol., 105-92 p.
- Bollenot (Gilles), *Police politique, police secrète à Lyon d'après les archives Gasparin (1831-1835)*, Travaux juridiques de l'Université de Saint-Etienne, 1982, volume 4, p. 95-162.
- Bouvery (Pierre), *Aspects anthropologiques et sociopathiques de dix assassins guillotinés au XIX^e siècle dans la région lyonnaise*, thèse de la Faculté de médecine et Pharmacie de Lyon, Lyon, Bosc, 1963, 81 p; Paris, Masson, 1964, 85 p.
- Chassin (André), *La Délinquance à Lyon à la fin de la Monarchie de Juillet*, mémoire de maîtrise, Lyon, 1971, 127 p.

- Couette (Pierre-Louis, dr.), *La Criminalité dans le département du Rhône, étude statistique de 1825 à 1880*, Lyon, Impr. de Pitrat aîné, 1886, 55 p.
- Duband (Emmanuelle), *Presse et justice à Lyon : assises et correctionnelle à Lyon à travers trois quotidiens*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1975.
- Fayard (Ennemond), *Essai sur l'Assistance publique et l'extinction de la mendicité à Lyon*, Lyon, Glairon-Mondet, 1862, 43 p.
- Genet (Claude), *La Répression dans l'Ain à la Libération*, mémoire de maîtrise, Lyon, 1975, 97 p.
- Godart (Justin), *La Juridiction consulaire à Lyon. La conservation des privilèges royaux des foires (1463-1791). Le tribunal de commerce (1791-1905)*, Lyon, A. Rey, 1905, 429 p.
- Guabello (Jean-Jacques), Taussig (Michel), *La Délinquance à Givors et dans son canton, de la Monarchie de Juillet au Second Empire (1830-1870)*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1978, 126 p.
- Haupt (Heinz-Gerhard), Les employés lyonnais devant le Conseil de prud'hommes du commerce (1910-1914), *Mouvement Social*, octobre-décembre 1987, n° 141, p. 81-99.
- Hucher (Michel), *La Criminalité dans l'arrondissement de Villefranche à la veille de la première guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Lyon, 1972.
- Jouannin (Marcel), *La Criminalité dans l'agglomération lyonnaise sous la Monarchie censitaire*, D.E.S., Lyon, 1964, 167 p.
- La Chapelle (A.-Salomon de), *Histoire judiciaire de Lyon et des départements de Rhône-et-Loire et du Rhône depuis 1790. Documents relatifs aux tribunaux de district, de département et d'arrondissement*, Lyon, Henri Georg, 1880, 2 vol., XXVI-249 p et 231 p.
- Latta (Claude), Le maintien de l'ordre à Lyon (février-juillet 1848) in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 61-85.
- Latta (Claude), La répression de la seconde révolte des Canuts (Lyon 1834), *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990, p. 21-46.
- Lusset (Eliane), La criminalité à Lyon sous le Second Empire, *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1972, n° 3, p. 75-82.
- Niepce (Léopold), *La Magistrature lyonnaise de 1771 à 1883*, Lyon, chez les principaux libraires, 1885, V-246 p.
- Paillard (Philippe), L'organisation de la police lyonnaise entre le Préfet du Rhône et le maire de Lyon (1800-1852), *Annales de l'Université Jean Moulin*, Lyon, 1978, tome 2, p. 9-55.
- Rambaud (Isabelle), Cavassa (Agnès), *Délinquance et répression correctionnelle dans l'arrondissement de Lyon (1812-1817)*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1989, 2 vol., 88-106 p.
- Raux, *Nos jeunes détenus. Etude sur l'enfance coupable, avant, pendant et après son séjour au quartier correctionnel*, Bibliothèque de criminologie, Lyon, A. Storck, 1890, II-268 p.
- Savey (Nicole), *La Criminalité à Lyon de 1870 à 1914*, D.E.S., Lyon, 1965, 164 p.
- Savey-Casard (Paul), La criminalité à Lyon de 1830 à 1834, *Revue Historique du Droit français et étranger*, 1962, n° 12, p. 248-265.
- Sève (Jean-Claude), *La Délinquance dans le vignoble beaujolais de 1870 à 1885*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1987, 2 vol., 108-83 p.
- Sève (Jean-Claude), La Délinquance dans le Beaujolais au début de la Troisième République (1871-1885), *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1987, n° 1, p. 43-50.
- Thibert (Jacques), *La Délinquance à la fin du Second Empire dans l'arrondissement de Villefranche (1868-1869)*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1989, 2 vol., 71-58 p.
- Verneyre (Xavier), *Petite et moyenne délinquance en Beaujolais de 1809 à 1813*, mémoire de maîtrise, Lyon II, 1988, 106 p.
- Zind (Pierre), Une société de Frères enseignants [Frères de Saint-Joseph] spécifiquement au service de refuges pénitentiaires ou colonies agricoles au XIX^e siècle, *Actes du 97^e Congrès national des sociétés savantes*, Nantes, 1972, section histoire moderne, 1977, tome 1, p. 177-183.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, versées jusqu'aux années 1950, sauf pour le tribunal de grande instance de Villefranche, ne sont pas classées dans leur majeure partie. Elles restent d'accès difficile en l'absence de répertoire.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, non classé, 114 à 115, 136, 139, 146 W)
 - nominations de personnel (1816-1870).
 - dépenses de l'ordre judiciaire et traitements (An XIV-1884).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1806-1954).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (depuis le début du XX^e siècle seulement)
 - élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux (1946-1951).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (11 U, non classé)
 - arrêtés du Conseil de Préfecture (An VIII-1926).
 - arrêts et dossiers du Conseil interdépartemental (1927-1958).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, non classé)

Dossiers, entre autres, sur l'aménagement, le régime intérieur des prisons départementales, les jeunes détenus et les colonies d'Oullins et de Brignais, les détenus politiques (1849-1852), le patronage des condamnés libérés et dossiers de réhabilitation.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

- 1) Cour d'appel (2 et 3 U)
 - a) Parquet général (2 U)

Fonds important pour sa partie correspondance qui bénéficie d'un inventaire sommaire sur fiches, par matières, 1962.

 - organisation (conseils de prud'hommes en particulier de 1902 à 1948) et réformes des tribunaux (1926-1930).
 - dossiers de personnel : nominations (XIX^e-XX^e siècles), vérification de la comptabilité des notaires (1937-1952).
 - correspondance générale portant surtout sur le XX^e siècle : quelques articles sur les affaires politiques (An IX à 1848), les anarchistes (1890-1913), grèves et syndicats (1910-1955), décès et séquestres de la 1^e guerre mondiale, nombreux rapports sur les actes de résistance de 1941 à 1944 (concerne aussi Jura et Saône-et-Loire), puis sur l'épuration et dossiers politiques de 1945 à 1955.
 - statistiques (surtout pour le XX^e siècle).
 - b) Civil
 - arrêts (An VIII-1954); répertoire (An VI-1932).
 - arrêts de la Cour régionale des pensions (1922-1959) et en matière de sécurité sociale (1947-1955).
 - procédure : enquêtes (1909-1951), rapports d'experts (1922-1954), registres d'assistance judiciaire (1892-1932), dossiers de procédure civile depuis 1948.
 - c) Chambre des mises en accusation
 - arrêts très lacunaires (1811-1815, 1936, 1942-1947).
 - d) Correctionnel

- arrêts (1811-1954); répertoires (1820-1955); nombreux registres de pièces à conviction et de condamnés.
- dossiers de procédure (1811-1832, 1928-1954).

2) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (4 U)

- jugements de l'An VIII à 1810 (avec jugements d'appels correctionnels).
- dossiers de procédure (An VIII-1810).

3) Cour d'assises (4 U, 1035 W)

- arrêts (1811-1954).
- dossiers de procédure de 1811 à 1954 (série importante depuis 1860).

II. Tribunaux de première instance (5 U)

Le tribunal de Villefranche n'est représenté aux A.D. que pour le XIX^e siècle.

Les fonds des parquets sont très réduits.

Au civil, les jugements ordinaires sont relativement complets. Les jugements sur requêtes (y compris les référés, divorces, etc...) sont rassemblés avec d'autres actes civils dans des séries de «minutes» importantes. Parmi les actes civils, seuls forment des séries distinctes notables les adjudications, ordres et rapports d'experts.

Au correctionnel, les jugements sont complets sauf lacune 1840-1841 à Villefranche et présence des seuls plunitifs pour Lyon avant 1811. Les dossiers de procédure sont conservés pour le XIX^e siècle à Villefranche, mais sont d'accès difficile en raison de leur mauvais état. Pour Lyon, ils ne forment une série continue qu'à partir de 1921, le XIX^e siècle n'étant représenté que par deux dossiers.

<i>Tribunal</i>	<i>Lyon</i>	<i>Villefranche</i>
Cotation	5 U1	5 U2
a) parquet		
- correspondance, rapports		An X-1887
- dossiers de personnel	An IX-1853	
° magistrats		
° officiers ministériels		s. d.
- formation, listes du jury		An X...1898
- statistiques		An X-1887
- relevé des crimes, délits...		
- registres des condamnés		
- procès-verbaux	1944-1952	1956
b) civil		
Délibérations du tribunal		
* Jugements :		
- répertoires	An VIII-1899	1819...1880
- rôles		
- causes ordinaires	An VIII-1950	An VIII-1900
- jugements sur requêtes	An VIII-1950	An XI-1900
- référés		
- divorces		
- décès de militaires		
- pupilles de la Nation		
- loyers	1952-1957	
- pensions		
- déchéance paternelle		
- interdictions		
* Actes civils		
- adjudications	1808-1923	An VIII-1895
- expropriations		
- accidents du travail	1929-1943	
- ordres et contributions	1807-1929	1807-1899
- successions (renonc...)	1819-1929	
- rapports d'experts	An IX-1954	An XIII-1899
- enquêtes		

<i>Tribunal</i>	<i>Lyon</i>	<i>Villefranche</i>
- testaments		
- dépôts	An IX-1855	1813...1879
- assistance judiciaire		
d) correctionnel		
* jugements		
- ministère public	An VIII-1929	An XII...1925
- parties civiles	1816-1926	1818-1862
- répertoires		1807-1822
* dossiers de procédure	1852...1943	An VIII-1915
* mineurs		

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Le fonds du tribunal de Lyon est très important avec des séries complètes de jugements (lacune 1850-1862 ?), actes de société (extraits depuis 1807, constitution depuis 1867) et marques de fabrique (actes de dépôt et échantillons). Les dossiers de faillites, reliés sous le titre «Faillites. Actes divers» depuis 1855, sont accessibles à l'aide d'un index nominatif avant 1836 (fichier A.D.) et par des répertoires chronologiques (index annuel) du tribunal ensuite.

Les jugements des autres tribunaux présentent des lacunes, après 1905 à Tarare, entre 1835 et 1848 en partie à Villefranche. Les dossiers de faillites de Tarare sont numérotés mais non datés dans le répertoire.

<i>Tribunal</i>	<i>Lyon</i>	<i>Tarare</i>	<i>Villefranche</i>
Cotation	6 U 1, 1039 W	6 U 3	6 U 2
- jugements	An IX-1953	1883...1933	An VII...1929
- inscription de privilèges			1922-1927
- dépôt d'actes de sociétés	1807-1856	répertoire	1868...1927
- registre du commerce	1920-1954 ?		
- registre des métiers			
- faillites et liquidations	An VIII-1939	1883 ->	1813-1950
- marques de fabriques	1858-1968	1883-1965	1858-1974

IV. Conseils de prud'hommes (9 U)

1) Tarare (9 U 3)

- jugements de 1827 à 1866 (avec règlements d'ateliers)

2) Villefranche (9 U 2)

- décisions et dossiers (1937-1951).

Le fonds du conseil de Lyon, non encore versé aux A.D., a des minutes d'industrie depuis 1872, de commerce depuis 1910 et de soierie depuis 1928.

V. Justices de paix (7 U)

Les fonds sont classés par grandes catégories de documents selon les habitudes des greffiers : jugements civils, actes, minutes, simple police, registres divers. Actes de société nombreux pour les cantons de Lyon et Villefranche.

Amplepuis	An IX...1952 (très lac.)	Lyon 6° canton	1864...1953 (lac.)
Anse	An IX-1835	Lyon 7° canton	1854-1953
Arbresle (L')	An IX-X	Lyon 8° canton	1863-1951
Beaujeu	An IX-1941	Lyon 9° canton	1920-1953
Belleville-sur-Saône	An IX-1955	Monsols	An VIII-1956
Bois-d'Oingt (Le)	An IX-1962	Mornant	
Condrieu (1)	An VII...1949	Neuville-sur-Saône	1877-1953
Givors	An IX-1953 (lac.)	Saint-Genis-Laval	An VIII-1953 (lac.)
Guillotière (La)	1832-1852	Saint-Laurent-de-Chamousset	An XI...1956 (lac.)
Lamure (2)	An XI-1938 (lac.)	Saint-Symphorien-sur-Coise	1808...1953 (lac.)
Limonest	An VIII-1961 (lac.)	Tarare	An IX...1952 (lac.)
Lyon 1° canton	1810-1969 (lac.)	Thizy	An XI...1964 (lac. < 1937)
Lyon 2° canton	1856...1953 (lac.)	Vaugneray	An XII-1960
Lyon 3° canton	1869-1959	Villefranche	An IX-1956
Lyon 4° canton	1904...1953	Villeurbanne (créé en 1854)	
Lyon 5° canton	1913-1953		

(1) Sainte-Colombe avant 1832

(2) Saint-Nizier-d'Azergues avant 1836

VI. Juridictions temporaires (10 U, W)

Les fonds du Tribunal criminel spécial et de la Cour prévôtale ne sont pas repérés.

- 1) Tribunal d'Etat, section de Lyon (1035, 1632 W) : arrêts (nov. 1941-juin 1944); répertoire; dossiers de procédure (1941-1944).
- 2) Section spéciale de Lyon (1035, 1632 W) : arrêts (janv. 1943-août 1944); répertoire; dossiers de procédure (1941-1944).
- 3) Tribunal spécial (1035, 1632 W) : arrêts (janv. 1942-août 1944); répertoire; dossiers de procédure (1941-1944).
- 4) Chambre des révisions (1035 W) : arrêts (fév. 1945-déc. 1946); répertoire et plunitif.
- 5) Cours martiales 1944-1945 (1035 W) : arrêts et dossiers pour Ain, Loire et Rhône.
- 6) Cours de justice (394 et 1632 W)
 - arrêts Rhône (1944-1951), Loire et Ain (1944-1945).
 - dossiers des affaires jugées, non-lieu, sans suite, recours en grâce.
- 7) Chambres civiques (271 et 1632 W)
 - arrêts Rhône (1945-1950), Loire et Ain (1944-1945).
 - dossiers de procédure (sans suite seulement pour l'Ain) de 1944 à 1951.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1033 et 2089 W)

L'imprécision du bordereau de versement pour les écrous de la 2^e moitié du XIX^e siècle (pas de distinction par nature d'écrou) et l'absence de répertoire permet seulement de donner les dates extrêmes de conservation des registres (peu de lacunes). Les prisons de Lyon ont les écrous postérieurs (dont ceux du fort La Duchère de 1947 à 1952)

- Prisons de Lyon 1793-1936 (Montluc 1927-1932)
- Prison de Villefranche 1862-1926
- Dossiers pénaux (Lyon) 1944-1976

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (W)

- dossiers des internés sous l'occupation (703 W).
- camps de la Libération (Versement de la préfecture en 1947) : gestion, organisation, listes d'internés, libérations pour les centres de séjour surveillé de La Duchère, Paillet et Vancia.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 30. J Fonds Lacassagne (1921-1955), médecin de la prison Saint-Paul de Lyon (correspondance avec détenus).

Sous-série 4 M. Police

- 76 à 105. Rapports des commissaires et agents de police (1802-1873).
- 168 à 202. Police judiciaire de l'An VIII à 1929 (premier tiers du XIX^e siècle surtout). Etats des condamnés, des arrestations, crimes et délits, registres des procès-verbaux et des contraventions.

- 275 à 342. Surveillance politique avec notices individuelles (Communards de 1870 à 1873, anarchistes fin XIX^e siècle).

- 343 à 385. Administration de la Sûreté : dossiers individuels de suspects (An IX-1923), plaintes et enquêtes diverses (1819-1940).

- 423 à 444. Surveillance des condamnés (An IX-1895).

Série Q Actes judiciaires :

- Lyon 1791-1936 57 Q

- Villefranche 1789-1899 410 Q

- Villeurbanne 1902-1929 414 Q

Pour Lyon, des séries particulières existent pour les jugements d'assistance judiciaire de 1900 à 1933 (453 Q), les recettes des jugements correctionnels de 1873 à 1929 (454 Q), les amendes de consignation de 1902 à 1929 (455-6 Q), les jugements des tribunaux de commerce de 1884 à 1929 (480 Q).

Sous-série 2 R Justice militaire :

Jugements des conseils de guerre de la 19^e D.M. (1800-1831), de la section de Clermont (1831-1839), de la 7^e D.M. (1831-1848), de la 6^e D.M. (1848-1851), de la 8^e D.M. (1852-1875), du gouvernement militaire de Lyon (1875-1911). Avec répertoires des plaintes (1853-1893), des jugements (1836-1905). Index manuscrit des militaires jugés.

Sous-série 1 X 408 à 437. Maison de mendicité et de retraite d'Albigny : conseils de surveillance, rapports et surtout comptes de gestion (1860-1939).

Série Z. Sous-préfecture de Villefranche : délibérations de la commission de la prison (1837-1924); organisation du conseil de prud'hommes et du tribunal de commerce.

Saône (Haute-)

Archives départementales : 15, rue Miroudot-de-Saint-Ferjeux, 70 000 Vesoul
Renseignements mis à jour le 28 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Besançon

Cour d'assises : la cour de Vesoul étend son ressort au Territoire de Belfort depuis 1871.

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Gray Liste p. 713 Gray

Lure

Vesoul

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Besançon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Besançon (1871), Clairvaux (1909), Dijon (1948)
- Prisons départementales : Gray, Lure et Vesoul
- Dépôts de mendicité : Vesoul (début XIX^e siècle), Neurey-lès-la-Demie (1863- XIX^e)
- Jeunes détenus : maison d'éducation correctionnelle Saint-Joseph de Frasne-le-Château (1876- ?)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Andelarre

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Haute-Saône, par D. Grisel, Vesoul, in-8°, 1984, 260 p.

Récolement de prise en charge des collections...[dressé en] 1987, par G. Moyse, volume III, série U, p. 588-611.

Sous-séries 1 à 3 K (Arrêtés préfectoraux, Conseil de préfecture) : Répertoire numérique manuscrit complet, tenu à jour, 300 fiches.

Les répertoires et les cotations de la série U sont provisoires.

Sous-série 1 U à 28 U (Fonds de la préfecture) : Répertoire numérique imprimé, par A. Eckel, 1911, 3 p., in-4°.

Tribunal criminel, puis cour d'assises (1802-1811) : récolement manuscrit des dossiers d'affaires, par Y. Tripier, environ 600 fiches.

Tribunaux de Gray, Lure et Vesoul (délits forestiers) : Répertoire numérique dactylographié, 21 p.

Sous-série 7 U. Archives des justices de paix. Répertoire numérique par R. Willemin, manuscrit, 1986, 288 p.

Répertoire numérique des archives des justices de paix depuis 1940 (Versement 1594 W), par R. Willemin, manuscrit, 1986, 91 p.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par A. Eckel, 1911, 3 p., in-4. Supplément : Répertoire numérique manuscrit, 130 fiches.

C. Bibliographie

Doillon (Philippe), *La Magistrature dans le département de la Haute-Saône au cours de la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1970.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires ne sont ni classés ni cotés (à l'exception des justices de paix). Les bordereaux de versement et le récolement des collections (1987) donnent une idée des fonds conservés et permettent l'accès aux documents.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U à 28 U)

- correspondance de l'An X à 1881 (avec rapports politiques de 1831 à 1881).
- formation et listes du jury (1811-1909).
- dossiers de personnel : magistrats An X-1943, officiers ministériels (An VI-1937).
- tribunal de commerce de Gray : organisation et élections (1807-1937).
- frais de justice et traitements (An VIII-1938).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (2 et 3 K)

- arrêtés de l'An IX à 1933 (avec série classée par communes).
- quelques dossiers d'affaires (élections, vaine pâture, affouage, assistance) de l'An VIII à 1939.
- période > 1926 : Cf. A.D. du Doubs (K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) Prisons départementales

- correspondance, rapports et règlements (1826-1920), commissions des prisons (1809-1840).
- comptabilité : fournitures (1850-1909), comptes des dépenses (1865-1919).
- dossiers de personnel (1808-1949) et traitements (1923-1935).
- détenus (XIX^e-XX^e siècles) : états, encellulement, libérations conditionnelles, grâces, transferts, évasions.

b) Dépôt de mendicité de Vesoul (1808-1819) : création, personnel, comptabilité.

c) Colonie de jeunes détenus de Frasn-le-Château (1871-1927) : correspondance, comptabilité, états nominatifs et dossiers individuels des détenus.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (368 L, U non coté et 1668 W)

Depuis 1871 le ressort de la cour s'étend au Territoire de Belfort.

- arrêts (An IX-1939).
- dossiers de procédure (An VIII-1826, 1915-1954).

II. Tribunaux de première instance

Rangés en U non coté pour la partie antérieure à 1940, les documents le sont ensuite en W (Tribunal de Gray : 1694 W; tribunal de Lure : 1128 à 1829, 1139, 1141, 1161, 1265, 1361, 1471, 1546, 1567, 1665 W et tribunal de Vesoul : 1123, 1222, 1249, 1364, 1668 W).

Les fonds des parquets sont peu importants, sauf à Lure (nombreux registres du XX^e siècle surtout).

Au civil, les jugements ordinaires ont de rares lacunes à Lure et manquent pour 1919-1925 à Gray (des dossiers de qualités pallient en partie les lacunes). Les jugements sur requêtes sont en déficit à Vesoul pour la période 1828-1873 et lacunaires avant 1908. Les actes civils forment de belles séries par nature d'affaires avec quelques déficits : pour le 2^e quart du XIX^e siècle à Lure, pour les rapports d'experts à Gray (1821-1901) et à Vesoul (1843-1909). Adjudications, expropriations et dossiers d'ordres sont inégalement conservés. Des dossiers de procédure civile existent pour Lure (1936-1956) et Vesoul (1926-1956).

En matière commerciale, pour les tribunaux de Lure et Vesoul, les jugements sont réunis à ceux du civil. L'essentiel de la documentation est constituée par les registres du commerce et des métiers, avec en plus dossiers de faillites et actes de sociétés pour Lure.

Au correctionnel les jugements manquent à Lure pour 1827-1849. A Gray, jugements forestiers (1839-1895) et dossiers d'instruction en la matière (An II-1840 surtout) sont classés à part ainsi que les dossiers de « délits ruraux » (An IX-

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

1830). De même à Vesoul existe une importante séries d'instructions de délits forestiers (An II-1826). Quant aux dossiers correctionnels proprement dits, sauf la période de la 2^e guerre mondiale et en partie les non-lieu (au XX^e siècle), ils sont conservés par année-témoin (en -6), tous les 10 ans à Gray; à Vesoul de l'an VIII à 1816 et pour 1926 à 1956; pour 1936 et 1946 seulement à Lure.

<i>Tribunal</i>	<i>Gray</i>	<i>Lure</i>	<i>Vesoul</i>
Cotation			
a) parquet			
- correspondance, rapports	1797...1929	1934-1955	
- dossiers de personnel		1917-1942	
° magistrats	1878-1909		
° officiers ministériels	1872-1905		
- formation, listes du jury			
- statistiques			1906-1943
- relevé des crimes, délits		1905-1945	
- registres des condamnés	1848...1959		
- procès-verbaux	1853-1885	1934...1955	
b) civil			
Délibérations du tribunal	1810-1946	An VIII-1825	
- répertoires	1823...1943	An VIII...1923	1818-1856
- rôles		1809-1830	
- causes ordinaires	An X...1959	An VIII...1953	An VIII-1955
- jugements sur requêtes	An X-1959	An IX-1953	An VII...1955
- référés	1807...1959	1812...1929	1909-1955
- divorces	1930-1959	1905-1929	1909-1944
- décès de militaires		1915-1922	
- pupilles de la Nation	1918-1958		1918-1960
- loyers	1936, 1956		1928-1933
- pensions			1921-1934
- déchéance paternelle			
- interdictions	1894-1945		
- adjudications	An XI-1957	1853-1939	1888-1949
- expropriations	An X-1958	1886-1921	An IX-1821
- accidents du travail	1899...1961	1899-1965	1899-1944
- ordres et contributions	An X-1862	An IX-1929	
- successions	An XI...1959	1800-1941	1798-1841
- rapports d'experts	An X...1956	An VIII...1945	1801...1943
- enquêtes	An X...1940	An VIII...1945	1802-1943
- testaments	An X-1958	An VIII...1945	
- dépôts	1808-1891	An VIII-1894	1808-1927
- assistance judiciaire	1851-1919	1912...1969	
c) commercial			
- jugements		Cf. civil	Cf. civil
- inscription de privilèges			
- dépôt d'actes de sociétés		1937-1953	
- registre du commerce		1920-1942	1920-1954
- registre des métiers		1936-1941	1936-1962
- faillites et liquidations		1850-1923	
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An IX-1917	An VIII...1950	An IX-1959
- parties civiles	1823-1911		
- répertoires	1836-1954	1896-1929	
* dossiers de procédure	An VIII...1956	1936...1946	An VIII...1956
* mineurs		1946-1953	

III. Tribunal de commerce de Gray (1468 et 1470 W)

- jugements 1810-1946 (répertoires An VII-1912)
- actes de société 1893-1958
- registre du commerce 1920-1936
- registre des métiers 1936-1941
- faillites (dossiers) An XI-1947 (ordre alphabétique des faillis)

IV. Justices de paix (7 U, 1594 W)

Les fonds, relativement complets et importants, sont classés et bénéficient d'un répertoire précis qui donne le détail des actes, en particulier pour l'ensemble des actes civils répartis par nature : ventes mobilières, conseils de familles, procès-verbaux et visites des lieux, enquêtes, scellés, saisies-arrêts, actes de dépôt, etc...

Amance	An VIII-1959	Luxeuil-les-Bains	An IX-1959
Autrey-lès-Gray	An IX-1959	Marnay	An IX-1959
Champagney	An V-1958 (lac. 1927-1937)	Melissey	An IX-1963
Champlitte	An VII-1959	Montbozon	An IX-1959
Combeaufontaine	An X-1959	Noroy-le-Bourg	An IX-1959
Dampierre-sur-Salon	An IX-1961	Pesmes	An IX-1959
Faucogney	An IX-1958	Port-sur-Saône	An IX-1959
Fresne-Saint-Mamès	An VIII-1961	Rioz	An IX-1959
Gray	An IX-1961 (déficit 2° moitié XIX°)	Saint-Loup-sur-Semouse	An VIII-1957
Gy	An IX-1961	Saulx-de-Vesoul	An IX-1959
Héricourt	An IX-1961	Scey-sur-Saône	An IX-1959
Jussey	An IX-1959	Vauvillers	An IX-1959
Lure	An XIII-1958 (lac. 1° moitié du XIX°)	Vesoul	An IX-1959 (lacunes nombreuses)
		Villersexel	An VII-1958
		Vitrey	An X-1959

V. Juridictions temporaires : fonds non représentés

- 1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale (An X-1814 ?)
 - arrêts et dossiers réunis à ceux des tribunaux ordinaires.
- 2) Cour prévôtale (1816-1818) : U, non coté, 1 liasse.
- 3) Cour de justice et chambre civique (1944-1945) : A.D. du Doubs (U, 550 W)

C. Fonds pénitentiaires

Ils concernent les seules prisons départementales (Y non coté et 1585, 1600 à 1602 W). Les registres d'écrou - en partie uniques pour la première moitié du XIX^e siècle - sont dans l'ensemble complets (avec plusieurs séries d'écrou correctionnel selon la durée de la peine à Vesoul) sauf à Gray où la période 1910-1940 n'est pas représentée aux A.D. Une documentation administrative importante est conservée pour la période 1870-1950 environ et concerne surtout les détenus : registres de libérations, de mouvements journaliers, de correspondance avec les autorités, de comptes ouverts, de punitions, visites médicales...(important surtout à Vesoul et secondairement à Gray). Les écrous postérieurs sont à la prison de Lure.

Prison	Gray	Lure	Vesoul
* registres d'écrou :	[An VIII-1864]	[1821-1862]	[An VIII-1861]
- arrêt	An X...1951	1819-1942	An VIII-1941
- correction	...1833...1951	1831-1942	An VIII-1941
- justice			An X-1945
- simple police	1851...1950	1849-1952	1844...1955
- dettiers	1808...1951	1831-1952	1808...1955
- passagers civils	1875...1950	1842...1942	1829...1944
- passagers militaires	An X-1923		1831-1940
- répertoires	1897-1926	1879-1937	An XII...1943
* autres documents			
- contrôle nominatif	1895-1904		1880...1944
- dossiers pénaux			
- ordres de services	1861-1925		1842-1940

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- 1 M. Listes du jury (1826-1847).
- 5 M. Interdictions électorales : relevé des jugements (1855-1899).
- 14 M. - Fonds du comité départemental de la Libération avec dossiers d'épuration et un article sur le camp d'internement d'Andelarre 1944 (14 M 60).
 - Arrêtés et dossiers des internés de la Libération (14 M 96 à 121).
- 25 M. Rapports de gendarmerie et tableaux des crimes, délits... (1842-1953).
- 35 M. Surveillance légale (1807-1898) : états et dossiers des surveillés.
- 96 M. Elections au tribunal de commerce de Gray (1936-1956).

Sous-série 4 N : bâtiments des tribunaux (en particulier 4 N 62 à 68) et des prisons (4 N 70 à 77). XIX^e-XX^e siècles.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires :

- Gray	1792-1865	3 Q 1993 à 2226
- Lure	1791-1899	3 Q 3793 à 4124
- Vesoul	1791-1900	3 Q 8309 à 8662

Actes pour des périodes limitées dans les bureaux de Luxeuil, Montbozon, Noroy-le-Bourg.

Série R :

- 47 à 48 R. Jugements des conseils de guerre (An VIII-1813, 1869 et 1871).
- 270 R. Camps forestiers de Beaujeu et Champlitte (2^e guerre mondiale). Evasions.

Sous-série 1 X : 22. Dépôt de mendicité de Neurey-les-la-Demie : acquisition (1862).

Saône-et-Loire

Archives départementales : Place des Carmélites, 71 000 Macôn
Renseignements mis à jour le 5 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Dijon

Cour d'assises de Chalon-sur-Saône

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce*

Autun *Liste p. 718-719* Autun

Chalon-sur-Saône Chalon-sur-Saône

Charolles Charolles

Louhans Creusot (Le) (1922)

Mâcon Louhans

Mâcon

Tournus

Prud'hommes

Chalon-sur-Saône (1907)

Creusot (Le) (1948)

Mâcon (1938)

Montceau-les-Mines (1911)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemen tal de Dijon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Mâcon (1871), Dijon (1888), Lyon (1926), Dijon (1948)

- Prisons départementales : Autun, Chalon-sur-Saône, Louhans, Mâcon, Tournus (-> 1847)

- Dépôt de mendicité de Tournus (1^e moitié du XIX^e siècle ?)

- Jeunes détenus : maison d'éducation correctionnelle de Mâcon, maison de Mépliers-Blanzly (1866-1883)

- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : Blanzly, Cuisery

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Guiche (sanatorium), Digoïn

B. Instruments de recherche

Série U.

- U 1 à 70. Tribunal criminel, puis Cour de justice criminelle, puis cour d'assises (An VIII-1830), Cour prévôtale (1816-1818) : répertoire numérique détaillé dactylographié, par A.-M. Oursel, 1968, 185 p.

- U 71 à 1328. Cour d'assises (1821-1940) : répertoire numérique détaillé, par B. Torland et S. Delorme, 1985, 153 p.

Tribunaux de première instance d'Autun et de Louhans : Répertoire numérique dactylographié, par M.-A. Mignot, 1971, 14 p. [Répertoire et cotation provisoires]

- Sous-série 6 U. Tribunaux de commerce. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par D. Grisel, 1988, 424 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par B. Chetoux, 1981, 15 p.

C. Bibliographie

- Choucary (Eugène), *Le Braconnier du Morvan. L'affaire Montcharmont*, Autun, L'Indépendant du Morvan, 1930, 304 p.
- Foucart (Bruno), Noël-Bouton (Véronique), Une prison cellulaire de plan circulaire au XIX^e siècle : la prison d'Autun, *L'Information d'histoire de l'art*, 1971, n° 1, p. 11-23.
- Menard (Jean), Histoire du tribunal d'Autun, *Mémoires de la Société éduenne* [Autun], 1975, tome 53, fasc. 1, p. 57-62.
- Vigreux (Marcel), De la chasse morvandelle à l'événement national : l'affaire Montcharmont (1850), *Courrier du Parc du Morvan*, 1985, n° 32, p. 30-35.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires ne sont pas classées ni cotées, à l'exception des tribunaux de commerce, du fonds des assises et de quelques justices de paix. Les renseignements donnés ci-dessous sont incertains et provisoires.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (U)

- organisation des tribunaux (assises, justices de paix...) de l'An VIII à 1940.
- formation et listes du jury (1837-1848).
- dossiers de personnel judiciaire (An VIII-1957), traitements (1919-1944).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1935).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1907-1972).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)

- arrêtés de l'An VIII à la fin du XIX^e siècle (registres).
- dossiers des affaires instruites et arrêtés (fin XIX^e siècle-1926).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Côte-d'Or (K 16-18, K supplément, W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

a) prisons départementales :

- organisation, règlements, correspondance, commissions de surveillance (An VIII-milieu du XIX^e siècle).
- comptabilité : adjudications, fournitures, budgets (An VIII-début du XX^e siècle).
- dossiers de personnel et traitements (1887-1945).
- détenus : états et mouvements de population (1^e moitié du XIX^e siècle), travail et pécule, transferts et frais d'escorte, patronage des libérés, libérations conditionnelles et surveillance (1908-1949).

b) jeunes détenus : dossiers individuels (1847-1901), mises en apprentissage, quartier correctionnel de Mâcon et des Mépliers (1860-1870).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises de Chalon (U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (U)

- arrêts et dossiers de procédure (An VIII-1810).

2) Cour d'assises de Chalon-sur-Saône (U)

- arrêts (1861-1868, 1870-1894 ?); les arrêts antérieurs et postérieurs sont probablement au greffe du tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône).

- dossiers de procédure (1811-1940); série importante seulement à partir des années 1830; affaires analysées dans le répertoire.

II. Tribunaux de première instance (U)

Le fonds de Chalon, important mais non classé ne peut être identifié quant à la conservation de chaque type d'actes : il semble relativement «complet» pour les actes civils mais les jugements civils et correctionnels paraissent en grande partie absents. Le fonds de Louhans n'a été versé qu'en partie, et d'une manière générale le XX^e siècle est peu représenté aux A.D, sauf pour Mâcon et Charolles.

Il n'y a presque pas de fonds de parquet : quelques dossiers politiques à Chalon, des registres de condamnés et procès-verbaux ailleurs.

Au civil, les jugements ordinaires semblent complets à Autun, à Louhans (versés jusqu'en 1825 seulement), mais ont quelques lacunes à Mâcon (déficit 1925-1937) et à Charolles (déficit 1889-1891). Les jugements sur requêtes sont lacunaires le plus souvent : absents avant le milieu du XIX^e siècle à Autun, mélangés aux actes civils à Chalon («minutes civiles»...), ils sont en déficit entre 1825 et 1900 à Mâcon, et non représentés à Charolles et Louhans. A l'exception des adjudications il y a peu d'actes civils (sauf pour Chalon). A noter la présence de registres d'enfants trouvés conservés à Autun pour la période 1832-1861.

Au correctionnel, les jugements sont complets à Mâcon, lacunaires à Charolles (déficit des années 1852, 1856, 1867, 1885-1886, 1892 et 1904), absents à Chalon et Louhans, non représentés avant 1889 à Autun. Les dossiers de procédure semblent limités au début du XIX^e siècle pour Chalon; ils sont lacunaires avant 1895 à Autun, manquants à Charolles et Louhans. A Mâcon, ils sont en partie «classés» par types de délits après 1834. Des jugements de conseils de guerre (1807-1813) existent pour chaque tribunal, et de délits forestiers pour Mâcon (1820...1930).

<i>Tribunal</i>	<i>Autun</i>	<i>Chalon</i>	<i>Charolles</i>	<i>Louhans</i>	<i>Mâcon</i>
Cotation					
a) parquet					
- correspondance, rapports		1849-1861			
- dossiers de personnel					
° magistrats		An X-1825			
° officiers ministériels					1889-1894
- formation, listes du jury					
- statistiques	1909-1952				1841-1943
- relevé des crimes, délits...					
- registres des condamnés			1897..1959		1811..1933
- procès-verbaux					1953-1965
b) civil					
Délibérations du tribunal					1824-1935
- répertoires	An VIII-1825		1869-1892		1844-1921
- rôles	1809...1934		1862...1930		1865-1937
- causes ordinaires	An IX-1907	An IX...1947	1800...1924	An IX-1825	1802-1939
- jugements sur requêtes	1851...1934	An IX...1947			1814..1928
- référés					
- divorces					
- décès de militaires	1913-1933				
- pupilles de la Nation	1918-1949				1921-1937
- loyers					
- pensions					
- déchéance paternelle					1890-1946
- interdictions					
- actes civils		An IX...1947			
- adjudications	1806-1924		An XIII..1911		1800-1955
- expropriations					1931-1960
- accidents du travail					
- ordres et contributions			1806-1825		1845..1945
- successions					
- rapports d'experts	An XI-1939				spécimens

<i>Tribunal</i>	<i>Autun</i>	<i>Chalon</i>	<i>Charolles</i>	<i>Louhans</i>	<i>Mâcon</i>
- enquêtes	1806-1825				
- testaments	1911-1933				
- dépôts					
- assistance judiciaire		1863-1879			
c) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1889-1926	?	1796...1936	?	1800-1947
- parties civiles	1856-1889		1817...1904		1855-1911
- répertoires			1896-1902		1868-1947
* dossiers de procédure	1846...1951	An IX-1825	?	?	1800..1945
* mineurs					1914-1952

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Ces fonds, bien répertoriés (avec identification précise des actes de sociétés et des dossiers de faillites) forment la partie la plus accessible des archives judiciaires. Le fonds de Louhans est en déficit pour la période antérieure à 1861, et celui du Creusot doit sa faible importance, outre à sa création tardive, au fait que les affaires de Schneider sont traitées à Paris. La série des dossiers de faillites au tribunal de Mâcon est très lacunaire.

<i>Tribunal</i>	<i>Autun</i>	<i>Chalon</i>	<i>Charolles</i>	<i>Le Creusot</i>
- jugements	An VIII...1944	An VIII-1940	An VIII-1938	1923-1945
- inscription de privilèges	1909-1948	1898-1940	1898...1931	
- dépôt d'actes de sociétés	1809-1939	XIX ^e -1940		1926-1939
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	An IX-1940	An VIII-1940	An IX-1939	1927-1939
- marques de fabriques		1864-1922	1868-1945	
<i>Tribunal</i>	<i>Louhans</i>	<i>Mâcon</i>	<i>Tournus</i>	
- jugements	1861-1940	An VIII-1940	An VIII-1941	
- inscription de privilèges	1901-1947		1899-1949	
- dépôt d'actes de sociétés	XIX ^e -XX ^e	1853-1940	1826-1946	
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	1861-1938	An VIII-1940	1806-1940	
- marques de fabriques		1859-1946		

IV. Conseil de prud'hommes de Chalon (U)

- dossiers de procédure, commerce et industrie (1910-1976).
- contrats d'apprentissage (1955-1966).
- répertoire général (1907-1966).

V. Justices de paix (U)

Beaucoup de fonds ne sont pas encore versés aux A.D. Le classement des autres est en cours, en séries chronologiques regroupant toutes les «minutes» (jugements et procès-verbaux) jusqu'à 1890 et en séries distinctes de jugements civils, procès-verbaux et jugements de police après 1890.

Autun	An VIII-1824	Creusot (Le)	
Beaurepaire		Cuiseaux	
Bourbon-Lancy		Cuisery	
Buxy		Digoin	
Chagny		Epinac	An VIII-1958
Chalon-sur-Saône (nord)	An IX-1939 (simple police 1923..1939)	Ortenay	1899-1958 (accidents du travail)
Chalon-sur-Saône (sud)	An IX-1939 (lac.)	Givry	1802-1943 (lac.)
Chapelle-de-Guinchay (La)	An VIII-1959 (lac.)	Guiché (La)	
Charolles	An X-1958	Issy-l'Evêque	
Chauffailles		Louhans	
Clayette (La)		Lucenay-l'Evêque	1820-1939
Cluny		Lugny	
Couches-les-Mines		Mâcon (nord)	1886-1963 (deux cantons)

Mâcon (sud)		Saint-Gengoux-le-National	1906-1956
Marcigny	1940-1958 (épaves <1940)	Saint-Germain-du-Bois	
Matour		Saint-Germain-du-Plain	1882-1941
Mesvres		Saint-Léger-sous-Beuvray	
Mont-Saint-Vincent		Saint-Martin-en-Bresse	
Montcenis		Semur-en-Brionnais	1866-1951
Montpont		Sennedey-le-Grand	
Montret		Toulon-sur-Arroux	
Palinges		Tournas	
Paray-le-Monial		Tramayes	1898-1941
Pierre		Verdun-sur-le-Doubs	An IX-1838
Saint-Bonnet-de-Joux			

VI. Juridictions temporaires (U)

- 1) Cour prévôtale (U 65 à 70) : jugements et procédures (1816-1818).
- 2) Commissions mixtes de 1852 (non coté) : dossiers : enquêtes et condamnations (par arrondissements et cantons).
- 3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de Cote-d'Or (28 et 31 U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou, versés pour une partie du XIX^e siècle, ne sont pas réellement classés (relevé des dates extrêmes ci-dessous). Les registres postérieurs sont aux maisons d'arrêt de Chalon et Mâcon.

Autun	1837-1856
Chalon-sur-Saône	An VII-1878
Charolles	1839-1884
Louhans	1817-1865
Mâcon	1807-1883
Tournus	1811-1847 ?

2) Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale (20 R)

- dépôts de Blanzay et Cuisery : affaires diverses, dossiers des libérés et rapatriés (1915-1918).

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (4 M, W 10 à 12, 27 à 32, W non coté)

- camp de Digoïn (1944-1945).

- camp de La Guiche (1941-1946) : personnel, dossiers d'internés, registres des entrées de 1941 à 1945 (en 8 R).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 14, 45 à 47, 59 à 64. Surveillance légale avec états nominatifs et dossiers de condamnés surveillés (1822-1932).

- 32 à 44. Surveillance des condamnés politiques de 1852 (dossiers individuels).

- 54 à 57. Rapports de police (1859-1960).

Série N (continu) : Bâtiments des tribunaux (1810-1937) et des prisons de 1810 à 1927 (classement topographique).

Série P : 100 à 103, 1010 P. Délits et transactions forestières (1870-1889).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Autun (An V-1836), Chalon (An XII-1897), Charolles (1791-1836, 1866-1899), Louhans (1791-1899), Mâcon (An III-1953).

Sous-série 10 R. Justice militaire :

- jugements rendus par les conseils de guerre, notifications (1801-1840).
- signalements de déserteurs et insoumis (1800-1919).

Sarthe

Archives départementales : 1, rue des Résistants-Internés, 72 016 Le Mans Cedex
Renseignements mis à jour le 20 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Angers

Première instance

La Flèche

Le Mans

Mamers

Saint-Calais

Justices de paix

Liste p. 724-725

Tribunaux de commerce

Le Mans

Mamers

Prud'hommes

Le Mans (1862)

Mamers (1812-1901)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Caen en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Le Mans (1871), Fontevault (1888), Rennes (1926)
- Prisons départementales : La Flèche, Le Mans, Mamers, Saint-Calais
- Dépôt de mendicité du Mans (2^e moitié du XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : Colonie du Bon Pasteur du Mans (?-1885)
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Précigné
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Coudrecieux, Mulsanne (Occupation); Beauchamp à Villaines-la-Gonais (Libération)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Sarthe, par G. Naud, 1983, 424 p., in-8°.

Série K. Répertoire méthodique dactylographié complet, par C. Naud, 1967, 8 p.

Série U. Répertoire méthodique dactylographié, par M. Termeau et C. Naud, 1967, 50 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Etat de la série en 1967, mis à jour.

Série Y. Répertoire méthodique dactylographié, par N. Billy et C. Naud, 1967, 7 p. [Répertoire et cotation provisoires]. Etat de la série en 1967, mis à jour.

C. Bibliographie

Archives dossiers de la Sarthe, *Crimes et châtements. Justice et prisons en Sarthe*, Le Mans, dossier n° 14, 1985, 55 p.

Berranger (H. de), *Les Vautours de Bonaparte. Une conspiration au Lude en 1816*, Le Mans, 1944.

Boisseau (J.), *Des prisons départementales. Réponse aux questions de la Commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires*, Le Mans, Impr. de Mannoyer, 1872, 44 p.

Boisseau (J.), De la répression de la mendicité, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et arts de la Sarthe*, Le Mans, 1873, 37 p. (extrait)

Bourcier (Camille), *Observations sur la statistique criminelle du département de la Sarthe*, Le Mans, Fleuriot, 1841, 50 p.

Lepelletier (Almire-René, Dr.), *Système pénitentiaire : le bagne, la prison cellulaire, la déportation, compris dans le récit d'un voyage en Bretagne, avec un précis historique de cette province*, Le Mans, Monnoyer, 1853, XVI-543 p.

Niaussat (P.-Michel), La vie carcérale au XIX^e siècle, *Cénomane*, n° 6, p. 31-34.

Planche (Paul), Le Commerce et le Tribunal de commerce du Mans (1791-1870), *Province du Maine*, 4^o série, tome XII, 1983, p. 177-201, 363-345, tome XIII, 1984, p. 67-94.

Royer (G.), Le Conseil des Prud'hommes du Mans, *La Vie Mancelle*, n° 37, juin 1963, p. 11-12.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires, non classées, sont répertoriées par fonds ce qui limite les difficultés d'accès; mais dans l'état actuel de la cotation les séries de documents ne peuvent être reconstituées avec certitude.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, W et versements divers)

- organisation et compétence des tribunaux (1920-1922).
- formation et listes du jury (An VIII-1938).
- dossiers de personnel judiciaire de l'An IX à 1976 (8 U pour les officiers ministériels).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1788-1966).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1819-1939).
- dépenses des tribunaux et frais de justice (An IV-1893).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, K supplément, W et versements divers)

- arrêtés (An VIII-1926); lacunes probables dans la 2^e moitié du XIX^e siècle.
- dossiers des affaires instruites (1861-1929).
- période > 1926 : Cf. A.D. du Calvados (série K, non classée).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y et Y supplément)

a) Prisons départementales

- instructions, correspondance, rapports, règlements (An VIII-1940).
- comptabilité et contrôle administratif (An VIII-1940).
- dossiers de personnel (An VIII-1946).
- détenus : évasions, grâces, transfèrements, surveillance des libérés et libérations conditionnelles, interdits de séjour (An IX-1940).

b) Dépôt de mendicité du Mans

- organisation, comptabilité, dossiers de personnel (1857-1910).
- états, statistiques et dossiers individuels de mendiants (1855-1900).

c) Jeunes détenus

- refuge du Bon Pasteur au Mans (1855-1879).
- placements de jeunes détenus à Mettray (1855-1912) et dossiers de libérés.

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (1 U)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (1 U)

- arrêts et procès-verbaux (An VIII-1811).
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

b) Cour d'assises (1 U, 1 U addition, 14 et 1081 W)

- arrêts et procès-verbaux (1813-1934).
- dossiers de procédure (1811-1954).

II. Tribunaux de première instance (1-4 U)

Répertoriés par fonds les archives des tribunaux de première instance sont cotées en 1 à 4 U et 16 à 19, 100, 128, 1013, 1035, 1081, 1100, 1145, 1172 et 1197 W.

Le fonds du tribunal de Mamers, incendié en 1955, est très lacunaire pour la période 1920-1950.

Les fonds des parquets, sauf à Saint-Calais, sont importants surtout pour le XX^e siècle, après 1940, notamment pour ce qui est du contrôle de la délinquance. Celui du Mans est particulièrement fourni, même pour le XIX^e siècle (dossiers de correspondance).

Au civil, les jugements ordinaires paraissent relativement complets à La Flèche, mais sont probablement lacunaires au Mans (pour le XIX^e siècle), à Mamers (2^e moitié du XIX^e) et à Saint-Calais (lacune 1832-1881 ?). Les jugements sur requêtes sont dans l'ensemble réunis à une partie des actes civils dans des séries de «minutes civiles» (où l'on a parfois des jugements ordinaires comme à Saint-Calais), classées chronologiquement ou parfois par types d'affaires. Les adjudications, ordres, rapports d'experts et enquêtes semblent peu conservés, les dossiers d'accidents du travail l'étant à partir des années 1930 (depuis 1900 au Mans).

Au commercial les jugements sont en partie réunis aux jugements civils et les dossiers de faillites sont peu représentés.

Au correctionnel les jugements, complets à La Flèche et au Mans, paraissent lacunaires à Mamers (entre 1885 et 1930) et à Saint-Calais (au début du XX^e siècle). Il y a des jugements de conseils de guerre du début du XIX^e siècle à La Flèche et Saint-Calais et des jugements forestiers distincts à La Flèche (1828-1840), Mamers (1807-1893) et Saint-Calais (An VIII-1871). Les dossiers de procédure correctionnelle, assez nombreux, ont été triés : sans critère connu avant 1920 ils sont conservés intégralement pour toutes les années de recensement ensuite avec en outre des échantillons pour les affaires estimées intéressantes.

<i>Tribunal</i>	<i>La Flèche</i>	<i>Le Mans</i>	<i>Mamers</i>	<i>Saint-Calais</i>
Cotation	2 U	1 U	3 U	4 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1901-1958	An X-1973	An VIII...1959	1825...1958
- dossiers de personnel				
° magistrats	1940-1958	1810-1959	1940-1944	
° officiers ministériels	1930-1960	1778-1965	1844-1957	
- formation, listes du jury	An VIII...1918	1894-1943	An VIII...1959	
- statistiques	1931-1959	1911-1952	1933-1957	
- relevé des crimes, délits..	1938-1959	1811...1972	1903-1957	1845-1905
- registres des condamnés	1851...1959	1925-1970	1931-1958	1811-1874
- procès-verbaux	1932-1958	1910-1972	1809...1959	
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII...1958		An VIII-1887	1811-1841
- répertoires	1857...1957	An VI...1943	An VIII-1959	An VIII...1959
- rôles	1847...1940	1847...1882	1820-1895	1811...1923
- causes ordinaires	An IX-1958	An VII...1944	An VIII...1937	An VIII...1926
- jugements sur requêtes	An VIII-1959	An VIII-1938	1807...1959	An VIII...1952
- référés		An XII...1957	1808-1830	
- divorces	1852-1933	1893...1959		1863-1926
- décès de militaires		1870...1922	1918-1924	
- pupilles de la Nation	1918-1943	1919...1948	1918...1958	1918-1924
- loyers	1944-1959	1931-1948	1939-1947	1918-1921
- pensions		1919-1955		
- déchéance paternelle		1929-1937	1939-1959	
- interdictions		1894-1955		1893-1926
- adjudications		1940-1954	An VIII-1848	1846-1903
- expropriations	1825-1958	1836-1914	1841...1957	1841...1959
- accidents du travail	1924-1959	1900-1969	1931-1958	1930-1958
- ordres et contributions	1807-1897	1851-1939	An X-1922	1808...1955
- successions (renonc...)	1888-1936	1891-1955	1830-1955	
- rapports d'experts		An VIII...1938	An X...1956	
- enquêtes		1941-1944	An IX-1917	

<i>Tribunal</i>	<i>La Flèche</i>	<i>Le Mans</i>	<i>Mamers</i>	<i>Saint-Calais</i>
- testaments	1906-1957	1929-1938		
- dépôts	1811...1959	An VIII...1949	An XII-1926	An IX-1926
- assistance judiciaire		1919-1974	1875-1913	1851-1917
c) commercial				
- jugements	An VIII-1895		An VIII-1808	An VIII...1939
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	XIX°			1880-1910
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An X-1959	An VIII-1952	An IX...1959	An VIII...1959
- parties civiles	1812-1911	1817-1914	1820-1885	1816-1916
- répertoires	1820...1959	1820...1964	1850...1959	1830...1959
* dossiers de procédure	An VIII-1959	An VIII-1954	An IX-1958	An VIII...1955
* mineurs	1946-1951	1937-1948	1918, 1920	

III. Tribunaux de commerce (1, 5, 7 U)

Seul le fonds du tribunal de Mamers est diversifié avec des actes du greffe, des enquêtes et expertises et des registres de comptabilité des faillites.

<i>Tribunal</i>	<i>Le Mans</i>	<i>Mamers</i>
Cotation	1, 5 U	7 U
- jugements	1811-1899	1811-1936
- inscription de privilèges		1898-1908
- dépôt d'actes de sociétés		1860-1939
- registre du commerce		1936-1954
- registre des métiers		1936-1954
- faillites et liquidations	1806-1919	1807-1939
- marques de fabriques		

IV. Conseil de prud'hommes du Mans (5 U, Versement 778, 1050 et 1124 W)

- assemblées générales (1863-1922, 1941-1956).
- conciliations industrie (1863-1931) et commerce (1912-1927).
- jugements industrie (1874-1953) et commerce (1912-1949).
- dossiers de procédure (1912, 1932-1952, 1959, 1969, 1979).
- dépôt de dessins et modèles (1863...1979) et de contrats d'apprentissage (1921-1972).

Il y a dans le dépôt aux A.D. des archives communales de Mamers quelques documents concernant le conseil de Mamers : feuilles d'audiences et jugements (1812-1839), élections et correspondance (1812-1876).

V. Justices de paix (6 U et 15, 20, 33 à 34, 93, 96, 1108, 1158 à 1159 W)

Sauf pour l'arrondissement de Saint-Calais pour lequel les archives postérieures à 1830 sont encore conservées au Tribunal d'instance de Saint-Calais, les fonds sont versés aux A.D. jusqu'aux années 1950 pour ce qui est des minutes et jugements. Leur classement suit les habitudes des greffiers, distinguant, selon les périodes, minutes civiles, jugements civils et jugements de simple police.

Ballon	An VII...1959 (lac. 1830-1921 ?)	Fresnay-sur-Sarthe	An X-1940
Beaumont-sur-Sarthe	An VIII-1960	Fresnaye-sur-Chédouet (La)	An XI-1949
Bonnétable	An X-1948	Grand-Lucé (Le)	An XI-1829
Bouloire	An XI-1831	Loué	An XI-1955
Brûlon	An XI-1834	Lude (Le)	An XI-1947
Chartre (La)	An X-1830	Malicorne	An XI...1940 (lac.)
Château-du-Loir	An X-1830	Mamers	1809-1950 (lac.)
Conlie	An XI-1955	Mans (Le) 1° canton	An XI-1955
Ecommoy	An XI-1955	Mans (Le) 2° canton	An VI-1955
Ferté-Bernard (La)	An XI-1949	Mans (Le) 3° canton	An XI-1955 (lac. 1829-1906)
Flèche (La)	An IX-1940	Marolles-les-Braults	An VIII-1948

Mayet	An XI-1829, 1934-1939	Saint-Paterne	An XI-1953 (lac.)
Montfort-le-Rotrou	An VIII-1955	Sillé-le-Guillaume	An X-1959
Montmirail	An IX-1949	Suze (La)	An VII-1956
Pontvallain	An VII-1953	Tuffé	An XI...1949 (lac. 1849-1872)
Sablé	An XI-1947	Vibraye	An XII-1830
Saint-Calais	An XI-1827		

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (1 U 734 à 739, 745 à 766) : arrêts (An IX-1813) et dossiers de procédure (An IX-1814).

2) Cour prévôtale (1 U 943 à 949 bis) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).

3) Cour de justice et chambre civiques (Versement 747 et 1072, 1081 W)
 - arrêts (1945-1946).
 - dossiers des affaires instruites, et classées sans suite (1944-1949).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les fonds des prisons fermées de La Flèche, Mamers et Saint-Calais sont versés intégralement aux A.D., mais sont en partie inaccessibles (registres détériorés pour la période de la fin XIX^e siècle au début du XX^e siècle). Il y a des écrous différents pour les hommes et pour les femmes au XIX^e siècle. Pour Le Mans les écrous postérieurs sont à la maison d'arrêt.

Prison	La Flèche	Le Mans	Mamers	Saint-Calais
Cotation	2 YY	1 YY	3 YY	4 YY
* registres d'écrou :		[1909-1927]		[1909-1926]
- arrêt	1832...1953	An VIII-1908	1832-1934	An IX...1900
- correction	1832...1953	1832-1908	1833-1934	1894-1948
- justice		An VIII-1879		
- simple police	1853-1952	1858-1894	1853-1933	1885-1942
- dettiers	1878-1953	1879-1902	1885-1934	
- passagers civils	1872-1952	1871-1895	1853-1934	
- passagers militaires	1838-1844	An VIII-1811		
- répertoires	1898-1953		1885-1934	1942-1948
* autres documents				
- contrôle nominatif			1897-1916	1889-1948
- dossiers pénaux		1955-1967		
- ordres de services				

2) Centres d'internements de la 1^e guerre mondiale (Versement 323/1 à 78)

- organisation : création, rapports, comptabilité, travaux.
- dossiers des internés : registres des entrées, fiches et dossiers individuels.

3) Centres d'internements de la 2^e guerre mondiale (Versements 653, 660, 668 et 670)

- Coudrecieux et Mulsanne (versement 653) : organisation, comptabilité, personnel; transferts et bulletins des entrées et sorties des internés nomades (1940-1943).
- Camp de la Libération (versements 660, 668 et 670) : listes des internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- 1 M. rapports de police (1848-1923).
- 4 M. rapports périodiques de police et de gendarmerie (An IX-1939); dossiers sur la chouannerie (An VIII-1835), les suspects et les condamnés politiques (1815-1895); surveillance des condamnés libérés (An IX-1878), dossiers des interdits de séjour (1875-1940).

Sous-série 4 N :

- Bâtiments et mobilier des tribunaux (An V-1940).
- Bâtiments et mobilier des prisons (1792-1940).

Sous-série Q : actes judiciaires des bureaux de La Flèche (1792-1938; lacunes entre 1846 et 1901), Mamers (An IX-1899), Le Mans (1791-1866) et Saint-Calais (An II-1900).

Sous-série 2 R. Justice militaire : enregistrement des condamnations militaires (1796-1830), avis de jugements de militaires (1855-1870), dossiers d'insoumis et déserteurs (1832-1940).

Sous-série 41 W 46 à 58. Fonds du Conseil de guerre du Mans : jugements (1912, 1914) et dossiers de procédure (1877-1910, 1914).

Savoie

Archives départementales : 6, avenue de Bassens, 73 000 Chambéry
Renseignements mis à jour le 24 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Grenoble avant 1815, de Chambéry depuis 1860 (ressort : Savoie, Haute-Savoie)
Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*
Albertville Liste p. 732 Chambéry (1860) Aix-les-Bains (1921)
Chambéry Chambéry (1925)
Moutiers
Saint-Jean-de-Maurienne

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Grenoble

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Albertville (1871), Lyon (1897), Grenoble (1909), Lyon (1926)
- Maison centrale d'Albertville (1862-1897)
- Prisons départementales : Albertville, Chambéry, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne
- Dépôt de mendicité de Chambéry (1809-1815, 1830-1933)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Savoie, par A. Perret, 1979, 670 p., in-8°

Série FS (Fonds des administrations et tribunaux de l'époque sarde 1815-1860)

- Fonds sarde judiciaire. Sénat de Savoie et cour d'appel. Judicatures mages et tribunaux provinciaux. Judicatures et tribunaux de mandements. Consulat de Savoie : Répertoire numérique, par H. Poncet, 64 et 22 p. manuscrit et dactylographié. [Répertoire et cotation provisoires]
- Fonds de la judicature-mage de Moutiers et tribunal de première instance de Moutiers. Répertoire numérique dactylographié, par Alain Cart, 1985, 37 p.

Série K. Arrêtés préfectoraux. Conseil de préfecture, 1860-1970. Répertoire numérique dactylographié, par G. de Lavareille, 15 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série L. Fonds judiciaires (1792-1815), non classés, 40 ml. inventaire analytique détaillé manuscrit des procédures, 1900 fiches.

Série U (Période 1860-1940)

- Répertoire numérique manuscrit et dactylographié, par H. Poncet, 147 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série Y (Période 1860-1970). Répertoire numérique manuscrit et dactylographié, par divers auteurs, 16 p.

C. Bibliographie

Balaresque (B.), *L'Expropriation d'un village et les méthodes de conciliation : le barrage de Tignes, Savoie (1952)*, mémoire de stagiaire de l'E.N.A., 31 p.

Bonnivard (Christine), *Délinquance et marginalité en Tarentaise (1815-1860)*, mémoire de maîtrise, Chambéry, s. d.

- Brunet (Charles-Joseph-Philippe), *Conséquences juridiques de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France*, thèse de droit, Paris, A. Giard, 1890, 288 p.
- Burnier (Eugène), *Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province, 1329-1844*, Chambéry, Puthod, 1864-1865, 2 vol.
- Constantin (Jean), Cour d'appel de Chambéry. Audience solennelle de rentrée du 16 septembre 1968. *Un canton rural et son juge de paix sous la Monarchie de Juillet*, Chambéry, 40 p.
- Dullin (Ferdinand), *Etude comparée sur l'organisation supérieure judiciaire du Dauphiné et de la Savoie. Conseils résidents et souverains, parlements et sénat, tribunal d'appel, cours impériales*, Grenoble, 1908, 99 p.
- Gaud (Josiane), *Crimes et châtiments en Savoie au début du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 1989.
- Guillot (Denis), Le statut particulier de la Cour d'appel de Chambéry, *Les Cahiers de Savoie*, n° 5, janvier-mars 1966, p. 93-99.
- Lovie (Jacques), *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, 1963, chapitre IV («l'incorporation judiciaire»).
- Miquet (François), Les Savoyards au XIX^e siècle. Les magistrats, *Revue Savoisienne*, 1896, p. 204-227.
- Pacoret de Saint-Bon (Albert-Charles), *L'ancienne et la nouvelle justice criminelle de Savoie*, discours de rentrée à l'audience solennelle de la Cour d'appel de Chambéry, 3 novembre 1872, Chambéry, Chatelain, 1875, 51 p.
- Pillet (Louis), *Histoire du barreau de Chambéry*, Chambéry, 1893, 209 p.
- Pillet (Louis), Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés en Savoie, *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 2^e série, tome III, 1859, p. 357-416.
- Rey (Annie), *Les Prisons de Chambéry au XIX^e siècle. Criminalité délinquance et société, 1789-1936*, mémoire de maîtrise, 1974, 210 p.
- Rolando (Marie-Thérèse), *La Justice en Savoie (1814-1848)*, mémoire de maîtrise, Chambéry, s. d.
- Sée (Pierre), *Histoire de la Cour d'appel de Chambéry*, thèse sciences politiques et économiques, Paris, A. Pedone, 1914, 143 p.
- Uginet (François-Charles), Une prison cellulaire au royaume de Sardaigne : la prison centrale d'Albertville, *Cahiers du vieux Conflans*, 1975, n° 104, p. 1-23.

II. SOURCES

Département du Mont-Blanc en 1792, réuni à l'Etat sarde de 1815 à 1860, le département de Savoie a été créé en 1860. Les archives judiciaires sont réparties en séries L (1792-1815), FS (1815-1860) et U (depuis 1860). Elles ne sont pas classées et elles sont répertoriées de manière imparfaite (U, numérotation continue). Elles sont d'accès difficile d'autant que beaucoup de fonds restent dans les tribunaux. Il en est de même pour les archives des prisons.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (L, 1 FS, U, et W : 983, 1013 à 1016)
- organisation judiciaire (justices de paix surtout) de 1793 à 1918.
 - formation et listes du jury (An VII-1934).
 - dossiers de personnel judiciaire (1793-1946).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1860-1978).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1878-1982).
 - élections aux tribunaux paritaires ruraux (1945-1980).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (L, 1 FS, 2 K)

- Conseil de Préfecture de l'An VIII à 1815 (L 272 à 230) : arrêtés (An VIII-1815).
- Conseil d'Intendance de 1843 à 1860 (1 FS 2533 à 2605) : sentences en matière civile (1843-1859) et sur contraventions (1849-1859).
- Conseil de Préfecture de 1860 à 1926 (2 K) : arrêtés (1860-1926), dossiers des affaires instruites (1863-1925).
- Période > 1926 : cf A.D. de l'Isère (8 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (L, 1 FS, 1 à 3 Y)

a) Maison centrale d'Albertville (1 Y)

- organisation : inspections générales (1877-1879), bâtiments (1860-1888).
- dossiers de personnel (1860-1920).
- comptabilité : adjudications, fournitures (1860-1897).
- détenus : états nominatifs (1862-1878), états des décédés (1869-1886) et des libérés (1876-1897), grâces (1871-1875), réclamations (1883-1893), pécule de (1866-1879). Détenus du Mont-Blanc à la centrale d'Embrun (An XI-1815) en L 1719-1721.

b) Prisons départementales (L 1706 à 1721, 1 FS 2830 à 2845, 2 Y)

- correspondance : instructions (An IX-1945), rapports (1886-1892), commissions de surveillance de 1863 à 1948 (délibérations de celle de Chambéry de 1872 à 1928).
- comptabilité : budgets, entreprise, adjudications (An VII-1942).
- dossiers de personnel (1815-1952).
- documentation concernant les détenus : mouvements (An VIII-1815), dossiers de détenus de Moutiers de 1850 à 1860 (en 5 FS), militaires (1875-1927), hospitalisés (1866-1941), bulletins de décédés (1874-1942), travail et pécule (1861-1938), encellulement (1908-1920), visites (1943-1969), grâces (1860-1936), transfèrements (1874-1931), libérés conditionnels (1886-1906) et patronage des libérés (1865-1894).

c) Dépôt de mendicité (L 1722 à 1735, 1 FS, 4 Y) :

- dépôt de l'Empire : organisation, fonctionnement (avec états et mouvement du personnel hospitalisé de 1809 à 1815).
- dépôt de 1830-1933 : organisation (1861-1934), personnel (1830-1906), budgets et comptabilité de 1861 à 1933 (fonds important), registres matricules (1830-1863).

d) Jeunes détenus (3 Y) : correspondance (1860-1882) et dossiers individuels (1870-1928).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

De l'an VIII à 1815 le département du Mont-Blanc est rattaché au tribunal d'appel de Grenoble. Après 1815, le Sénat de Savoie, qui conserve des pouvoirs politiques jusqu'en 1837, est transformé en simple cour d'appel par l'édit du 4 mars 1848.

1) Sénat de Savoie puis cour d'appel de Chambéry de 1815 à 1860 (6 FS)

* décisions souveraines : patentes en matière criminelle (1814-1828), billets et décrets royaux (1815-1860), décrets de grâce (1815-1860).

* «parquet» et organisation du «tribunal» :

- correspondance de l'avocat fiscal général (procureur général) de 1821 à 1860, du bureau de l'avocat fiscal (1814-1860), remontrances (= réquisitoires) de 1814 à 1860.

- assistance judiciaire : correspondance du bureau de l'avocat des pauvres (1815-1860).

- personnel et comptabilité : nominations, registres matricules et traitements (1815-1860).

- statistiques de 1816 à 1860 (états des procédures et amendes...).

* arrêts motivés (1814-1846), d'accusation (1850-1860), criminels (1814-1860), civils (1815-1859), d'appels (1848-1860).

* procédures et actes civils : procédures criminelles (1815-1860), douanières (1817-1822), conclusions sur procès, sur requêtes, pour les communes, corps et avis de délits, enquêtes et rapports d'experts, testaments (1815-1860), feuilles d'audiences (1823-1860), provisions, recours en grâce et indult, avec rôles et répertoires des chambres.

* divers : actes aux procès des actuaire de 1815 à 1855 (série importante), registres des bans champêtres (1816-1854), prisons (visites, états des condamnés), parcelles des frais de justice criminelle et parères, affiches judiciaires (publicité des arrêts de 1841 à 1860).

2) Cour d'appel de Chambéry depuis 1860 (U)

a) Parquet général

- organisation de la Cour et des tribunaux (1860-1938).
- dossiers de personnel de 1860 à 1891 (officiers ministériels surtout).
- correspondance importante mais concernant surtout la délinquance et la criminalité : registres de correspondance (1920-1949), rapports avec la Chancellerie (1860-1892), les parquets (1860-1886), registres des appels correctionnels (1860-1937), comptes-rendus des assises (1860-1909), recours en grâce (1875-1940), comptes-rendus des affaires jugées (1854-1903).
- statistiques de 1860 à 1884 (états de procédure et de condamnations).

b) Civil

- arrêts (1860-1940); rôles 1860-1921.
- procédure : qualités (1860-1911), enquêtes, rapports d'experts et interrogatoires (1860-1940).

c) Chambre des mises en accusation : arrêts (1861-1952).

d) Correctionnel

- arrêts (1860-1949).
- dossiers de procédure correctionnelle de 1860 à 1923 (U 227 à 1053).

3) Tribunal criminel et cour d'assises (2 L, U)

a) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 L) : fonds non classé

- arrêts et dossiers de procédure de l'An IX à 1811 (inventaire analytique pour les procédures).

b) Cour d'assises (U)

- arrêts (1860-1954).
- dossiers de procédure : non déposés aux A. D.

II. Tribunaux de première instance (U)

Les fonds des tribunaux d'arrondissement de la période An VIII-1815 (Chambéry, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne) rangés en sous-série 2 L ne sont pas classés.

1) Tribunaux provinciaux ou juridictions-mages 1815-1860 (7 FS)

Les fonds des tribunaux de Haute-Savoie (Albertville) et de Maurienne (Saint-Jean) sont peu importants, hormis la série d'ordres commençant en 1852 pour le premier. Les seuls fonds relativement «complets» sont ceux de Moûtiers (Tarentaise) et de Chambéry (Savoie-Propre).

Le premier a des séries importantes de sentences, jugements et ordonnances (en plusieurs séries, dont une pour le commerce), d'actes judiciaires (juridiction gracieuse), de rapports d'experts, enquêtes et dossiers de faillites. Au pénal, les jugements forestiers (avec offres et oblations) sont les mieux conservés. Les dossiers d'instruction et procès-verbaux sont conservés pour 1821-1862.

Le tribunal de Savoie-Propre a des séries importantes de jugements et ordonnances civils (1816-1860), d'actes insinués (adjudications) et non insinués (rapports d'experts et enquêtes, serments, rapports...) de 1816 à 1860. Au pénal les jugements en matière forestière de 1823 à 1852 (avec procès-verbaux de 1834 à 1860) sont les plus importants devant ceux en matière de douanes et gabelles (1823-1848), ou en matière de contraventions (1841-1853). Les dossiers d'instruction du fisc (parquet) sont conservés pour 1820-1860 (classement par ordre alphabétique des prévenus).

2) Tribunaux de première instance depuis 1860 (U, série continue)

Beaucoup de documents demeurent dans les tribunaux, notamment pour Saint-Jean-de-Maurienne.

Les fonds du parquet sont inexistant à l'exception de quelques articles de «correspondance sans suite» pour les années 1870 et de répertoires du casier judiciaire à Albertville (1861-1876).

Au civil, les jugements très lacunaires à Albertville, sont versés jusqu'au début des années 1900 ailleurs, avec requêtes et qualités conservées pour Moûtiers. Hormis les jugements la documentation la mieux conservée est celle des ordres

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

pour Albertville et Chambéry et des dossiers d'accidents du travail pour Moûtiers (1899-1921). Ce dernier a également, en matière commerciale, des inscriptions aux registres du commerce et des métiers et quelques dossiers de faillites et de comptabilité saisie (analysés dans le répertoire)

Au correctionnel les jugements ne forment une série continue qu'à Chambéry pour 1861-1910 avec des dossiers de procédures très nombreux sous le titre «Parquet. Instructions» de 1861 à 1900. Ailleurs les dossiers sont rares à Albertville, conservés pour les années en 9 à Moûtiers.

<i>Tribunal</i>	<i>Albertville</i>	<i>Chambéry</i>	<i>Moûtiers</i>	<i>St-J.-de-Maurienne</i>
Cotation	U	U	U	U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1870-1875	1870-1875	1870-1875	1870-1879
- dossiers de personnel				
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury	1880-1909			
- statistiques	1886-1914			
- relevé des crimes, délits...				
- registres des condamnés				
- procès-verbaux		1862-1869		
b) civil				
Délibérations du tribunal				
- répertoires	1904-1926		1825-1852	
- rôles	1925-1926	1828-1850	1859-1860	
- causes ordinaires	1889...1910	1816-1910	1814-1904	1828-1880
- jugements sur requêtes	1887...1950	1816-1910	1815-1904	
- référés	1896-1900			
- divorces	1888-1914			
- décès de militaires				
- pupilles de la Nation	1918-1923			
- loyers			1918-1954	1918-1921
- pensions				
- déchéance paternelle				
- interdictions				
- adjudications		1816...1921	1823...1881	
- expropriations	1865-1913		1864-1954	
- accidents du travail			1899...1942	
- ordres et contributions	1852-1922	1825-1890	1847...1883	
- successions (renonc...)	1839...1900	1838-1840	1844...1907	
- rapports d'experts	1847, 1855	1816...1884	1813-1859	
- enquêtes	1869-1873	1815-1860	1813...1894	
- testaments	1901-1926	1861...1889	1861...1919	
- dépôts		1860-1868		
- assistance judiciaire		1863-1931	1860-1926	
c) commercial				
- jugements	1891-1930		1828...1859	1860-1901
- inscription de privilèges				
- dépôt d'actes de sociétés	1831-1905			
- registre du commerce		1920-1954		
- registre des métiers			1936-1948	
- faillites et liquidations			An X-1936	
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1889...1926	1823...1910	1823...1921	1868-1894
- parties civiles				
- répertoires	1914-1918	1859-1860	1860-1907	
* dossiers de procédure	1895...1905	1820-1900	1821...1919	
* mineurs				

III. Tribunal de commerce de Chambéry (9 FS, U)

- sentences, ordonnances et jugements 1816-1967 (avec répertoires)
- dossiers de faillites 1861-1966 (répertoires 1885-1965)
- rapports d'experts 1861-1885, 1924-1984

IV. Conseils de prud'hommes (U) : pas de fonds versé

V. Justices de paix (U)

Les fonds de la période An VIII-1815 (série L) ne sont pas classés. La majorité des fonds, y compris pour la période sarde, reste dans les tribunaux et mairies.

Aiguebelle		Lanslebourg	
Aime		Modane	
Aix-les-Bains	1814...1937	Montmélian	
Albens		Motte-Servolex (La)	
Albertville	1833-1932	Moûtiers	1860-1936
Beaufort	XIX ^e siècle	Pont-de-Beauvoisin	1869-1890
Bourg-Saint-Maurice		Rochette (La)	
Bozel	1815-1936	Ruffieux	
Chambéry (nord)	1823-1880	Saint-Genix	
Chambéry (sud)	1823-1880	Saint-Jean-de-Maurienne	1919-1946
Chambre (La)		Saint-Michel	
Chamoux		Saint-Pierre-d'Albigny	
Châtelard (Le)	non classé	Ugine	An II-1931
Echelles (Les)	1823-1860 ?	Yenne	
Grésy-sur-Isère	1817-1928		

VI. Juridictions temporaires

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (L, non classé) : arrêts et dossiers de procédure.

2) Cours de justice et chambres civiques (U)

- Cour de justice : arrêts de non-lieu, jugements et dossiers (ordre alphabétique des prévenus) (U 1 à 100).
- Chambre civique de Savoie (U 2674 à 2679) : audiences (1945-1948).
- Chambre civique de Haute-Savoie (U 2680 à 2683) : audiences (1944-1945).

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale d'Albertville : néant

2) Prisons départementales (Y)

Les seuls registres d'écrou versés aux A.D. concernent la période sarde. Les registres postérieurs sont conservés à la maison d'arrêt de Chambéry.

Chambéry	1836-1847, 1851-1864
Moûtiers	1821-1861
Saint-Jean-de-Maurienne	1821-1863

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Consulter 1 FS pour la période sarde et 1 L pour la période antérieure.

Sous-série 9 MIII. Rapports de gendarmerie et de police (1860-1971).

Sous-série 11M I. Surveillance légale, interdits de séjour, libérations (1860-1968).

Sous-série 7 N :

- 32 à 47, 67 à 68 Bâtiments et mobilier des tribunaux (1854-1946).
- 48 à 53, 64 à 66 Bâtiments et mobilier des prisons (1860-1946).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Chambéry (An II-1816, 1860-1889), Moûtiers (An II-1811) et Saint-Jean-de-Maurienne (An II-1815).

Sous-série 114 à 117 R. Justice militaire : affaires générales (1861-1921), feuilles signalétiques de déserteurs (1914-1929).

Savoie (Haute-)

Archives départementales : 18, avenue de Trésun, 74 041 Annecy Cedex
Renseignements mis à jour le 31 janvier 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Chambéry depuis 1860 (Grenoble avant 1815)

Première instance *Justices de paix*

Tribunaux de commerce

Prud'hommes

Annecy

Liste p. 737

Thonon-les-Bains (1935)

Bonneville

Saint-Julien

Thonon-les-Bains

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Grenoble

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Albertville (1871), Lyon (1897), Grenoble (1909), Lyon (1926)
- Prisons départementales : Annecy, Bonneville, Saint-Julien, Thonon
- Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Iles (Annecy) 1918-1921
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Novel (Annecy)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Haute-Savoie, par J.-Y. Mariotte et R. Gabion, 1976, VIII-508 p., in-8° + 1 fasc. de 30 p., hors-texte, série U pp. 329-334.

Sous-série 12 FS. Période sarde, fonds des tribunaux, sous la direction d'E. Rabut, 1988.

Sous-série 5 K (Fonds du conseil de préfecture) : Répertoire numérique dactylographié, par H. Dagand, 1980, 60 p.

Série L. Première période française, 1792-1814 et 1815.

- Sous-série 1 L à 31 L Fonds administratifs et judiciaires : Répertoire numérique imprimé complet, par R. Avezou, P. Duparc, E. Baratier et R. Oursel, 1959, I-48 p., in-4°

- Sous-série 10 L. Supplément et 32 L (Supplément aux fonds administratifs et judiciaires) : Répertoire numérique dactylographié complet, par F. Perronnet et A. Carrier, 1976, 41 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série U. Répertoire numérique dactylographié, par H. Gabion et G. Monnet sous la direction de R. Gabion, 1981, 147 p.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par J. Serand, 1912, 4 p., in-4°. Etat de la série en 1912.

C. Bibliographie (Cf. Savoie)

Lequin (Yves), La grève des horlogers de Cluses en 1904, *Actes du 89^e congrès national des sociétés savantes, Histoire moderne*, 1965, p. 819-882.

Thouard (L.), *Recueil des usages locaux du département de la Haute-Savoie mis à jour par la Chambre d'agriculture*, Annecy, 1934, 208 p.

II. SOURCES

Le département a été créé en 1860. Le territoire faisait partie du département du Mont-Blanc depuis 1792, puis de ce département et de celui du Léman de 1798 à 1815. Les traités de 1814-1815 restituèrent l'ancien duché de Savoie à la monarchie sarde. Les archives judiciaires sont ainsi dispersées entre les archives d'Etat de Genève (pour le Léman 1798-1813) et celles des A.D. de Haute-Savoie : série L pour la période 1800-1815, série F.S. pour la période sarde (1815-1860) et série U ensuite. Classées et répertoriées, elles sont d'accès facile.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (12 FS 1, 1 U, série continue, 12 W)
 - organisation judiciaire de 1815 à 1961 (avec dépenses de l'ordre judiciaire).
 - formation et listes du jury (1860-1940).
 - dossiers de personnel judiciaire de 1815 à 1959 (officiers ministériels en 5 U).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1863-1939).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (3 FS, 5 K)
 - Avant 1815 : Conseil de Préfecture du Léman de l'An VIII à 1813 (A. de l'Etat de Genève) et Conseil de Préfecture du Mont-Blanc (A.D. de Savoie 272 à 300 L).
 - De 1843 à 1860, Conseil de l'Intendance générale d'Annecy (3 FS) : ordonnances et avis (1843-1860), jugements civils et contraventionnels (1843-1860).
 - De 1860 à 1926, Conseil de Préfecture de Haute-Savoie (5 K) : dossiers de contentieux (par ordre alphabétique : particuliers et communes) de 1863 à 1926 (avec arrêtés).
 - Période > 1926 : Cf. A.D. de l'Isère (8 K).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Les documents postérieurs à 1911 ne sont pas répertoriés : ils concernent le personnel, les traitements, fournitures, états statistiques de détenus et dossiers de libérés conditionnels (1880-1946).

 - a) Prisons départementales (Y)
 - organisation : instructions (1812-1909).
 - correspondance (1813-1909), inspections (1862-1889) et commissions de surveillance (1862-1906).
 - comptabilité : budgets, entreprise, adjudications (1860-1909).
 - dossiers de personnel (1850-1907).
 - détenus (1800-1910) : états par prison, mouvement, évasions, grâces.
 - b) Jeunes détenus : dossiers individuels (1860-1897).

B. Fonds des Tribunaux

- I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)
 - 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U)
 - Pour le Léman, voir Archives de l'Etat de Genève : greffe criminel (ADL G. Cor. Jugements et arrêts de l'An VII à 1814) et A.D. Haute-Savoie 25 L 1. Etat sommaire de jugements et arrêtés définitifs (An IX-1813).
 - Pour le Mont-Blanc, voir A.D. Savoie, série L, non classée (An IX-1811).
 - 2) Cour d'assises (2 U)
 - arrêts (1860-1940); table (1860-1932).
 - dossiers de procédure de 1860 à 1940 (identifiés : nature du crime et lieu).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

1) **Avant 1815** les fonds sont conservés en série L : 26 L (tribunal d'Annecy), 27 L (Bonneville), 28 L (Thonon) et 32 L (supplément). Les jurys d'accusation ont des procès-verbaux de leurs séances (avec listes des jurés), de la correspondance et parfois des auditions de prévenus et témoins, jusqu'à 1811 généralement. Les jugements civils sont conservés de l'an IX à 1815 à Annecy, de l'an VIII à 1814 à Bonneville et de l'an VIII à 1814 à Thonon. Les actes civils forment des séries d'actes du greffe ou «sujets à l'enregistrement sur minutes» de l'an VIII à 1815 (ils sont très lacunaires à Thonon). Les jugements correctionnels sont représentés jusqu'à 1811 (1813 à Thonon). Des jugements de conscrits réfractaires existent partout (importants à Bonneville). Les dossiers de procédure correctionnelle, avec séries distinctes des délits forestiers, sont importants surtout à Annecy et Bonneville.

2) **De 1815 à 1860**, période sarde, fonds des tribunaux provinciaux (ou judicatures-mages) : 12 FS (Genevois-Annecy : 12 FS 2, Faucigny-Bonneville 12 FS 3, Saint-Julien 12 FS 4 et Thonon 12 FS 5).

Les fonds des parquets sont peu consistants sauf à Annecy (correspondance, états et serments de personnel).

Les jugements civils sont complets. Les ordonnances sur requêtes sont doublées d'actes soumis à l'insinuation (tutelles, émancipations...). La documentation est réduite en matière commerciale, sauf pour Annecy (jugements, faillites). Au correctionnel les jugements sont classés par nature (ministère public, délits forestiers, douanes). Les dossiers de procédure ne sont présents qu'à Annecy (1817-1858) et Thonon (1823-1860).

3) **Depuis 1860** : série U (3 U)

Le fonds du tribunal de Bonneville, versé en vrac, est en cours de classement. Les séries de jugements civils et correctionnels semblent complètes jusqu'aux années 1940, ainsi que les principaux actes civils. Par contre les procédures correctionnelles ne paraissent pas représentées.

Les fonds du parquet sont inexistant, à l'exception de circulaires et de serments de fonctionnaires.

Au civil, jugements ordinaires et sur requêtes sont complets avec de rares lacunes à Saint-Julien (1900-1907, 1919 pour les premiers; 1900, 1903-1907 pour les seconds). Il y a d'importantes séries d'adjudications, expertises, enquêtes et expropriations, parfois regroupées en partie ensemble comme à Thonon de 1860 à 1939, ou pour partie réunies avec les référés comme à Saint-Julien (expertises de 1879 à 1938, enquêtes de 1882 à 1899).

En matière commerciale les jugements sont en partie réunis au civil (avant 1911 à Annecy, de 1882 à 1938 à Thonon). Les dossiers de faillites sont bien représentés à Annecy et Thonon.

Au correctionnel les jugements ont quelques lacunes : 1929, 1935, 1937 à Annecy, 1903 à Saint-Julien, 1873, 1920 et 1922 à Thonon. On a des séries complètes de jugements forestiers de 1860 à 1925 à Annecy, avant 1863 à Saint-Julien, de 1860 à 1881 à Thonon. Les dossiers de procédure, triés mais nombreux (entièrement conservés pour les affaires remarquables, les plus caractéristiques, avec échantillonnage au 1/20^e pour les affaires courantes), sont classés, de manière détaillée, par ordre alphabétique des délits.

Le tableau suivant ne prend pas en compte la période antérieure à 1815 du fait de la discontinuité avec la période sarde.

<i>Tribunal</i>	<i>Annecy</i>	<i>Bonneville</i>	<i>Saint-Julien</i>	<i>Thonon</i>
Cotation (voir 12 FS 2-5)	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4
a) parquet				
- correspondance, rapports	1818...1919			1818-1917
- dossiers de personnel	1816-1926	1817...1860	1817-1891	1830-1855
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury				
- statistiques	1829-1860			1920-1925
- relevé des crimes, délits...				
- registres des condamnés				
- procès-verbaux				1920-1938
b) civil				
Délibérations du tribunal	1851-1924	1848-1859		
- répertoires	1824-1927		1860...1892	1815...1938
- rôles	1929-1940		1898-1902	
- causes ordinaires	1816-1939	1815-1860	1817...1936	1815-1933
- jugements sur requêtes	1816-1940	1815-1855	1817-1940	1814-1939
- référés	1902-1939		1860...1938	1861-1939
- divorces	1913-1938		1912-1938	
- décès de militaires	1917-1927			1917-1925
- pupilles de la Nation	1919-1933		1930-1936	1918-1939
- loyers			1918-1940	1928-1930
- pensions	1930-1939			1919-1925
- déchéance paternelle				

<i>Tribunal</i>	<i>Annecy</i>	<i>Bonneville</i>	<i>Saint-Julien</i>	<i>Thonon</i>
- interdictions				
- adjudications	1819-1940	1825-1860	1861...1938	1860-1939
- expropriations	1860-1940		1910-1945	1860-1939
- accidents du travail	1928-1939		1909...1920	1907-1940
- ordres et contributions	1847-1914			1837...1939
- successions (renonc...)	1919...1939	1838-1854	1817-1860	1855...1939
- rapports d'experts	1823-1940	1815-1859	1818...1936	1834-1939
- enquêtes	1823-1940	1815-1859	1818...1938	1832-1939
- testaments	1826...1938		1860...1939	
- dépôts	1900-1937			1860-1939
- assistance judiciaire				1860...1913
c) commercial				
- jugements	1823...1938	1859-1860	1831-1938	1863-1938
- inscription de privilèges	1909-1937			1933-1941
- dépôt d'actes de sociétés	1824-1883			
- registre du commerce				1920-1940
- registre des métiers				1936-1938
- faillites et liquidations	1839-1925	1860...1926	1864-1925	1859-1936
- marques de fabriques	1860-1919			
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1823-1940	1823-1860	1823-1938	1823-1938
- parties civiles			1860-1923	1860-1926
- répertoires	1860...1929		1860-1886	1862...1938
* dossiers de procédure	1817-1940		1860-1940	1823-1940
* mineurs		1914-1926		

III. Tribunaux de commerce : pas de tribunal

IV. Conseil de prud'hommes (U) : fonds non versé

V. Justices de paix (30 et 32 L, 12 FS et 4U)

La période antérieure à 1815 («procédures» ou «minutes des jugements et actes civils») semble lacunaire. Pour la période sarde (12 FS) les fonds des «mandements» sont importants et bien conservés : il y a distinction au civil entre jugements et ordonnances (avec répertoires) et actes judiciaires insinués (juridiction gracieuse) ou non (apposition de scellés, enquêtes, expertises); au correctionnel et simple police entre jugements en matière forestière (nombreux), et sur contraventions et divers. Après 1860 beaucoup de fonds restent dans les tribunaux.

Abondance	1815-1860	Faverges	An II-1929 (lac.)
Albens (mandement)	épaves	Frangy	1815, 1860...1959 (lac.)
Alby	1861-1930	Reignier	1815
Annecy (nord)	An XI-1903	Roche-sur-Foron (La)	An VII-1860
Annecy (sud)	An X-1914	Rumilly	An IX-1934
Annecy (simple police)	1836-1940	Saint-Gervais-les-Bains	An II-1806
Annemasse	1817-1957	Saint-Jeoire	1815-1860
Biot (Le)		Saint-Julien	1815-1959
Boège		Sallanches	An II-1807
Bonneville	An II-1860	Samoëns	An VII-1815
Chamonix		Seyssel	1817-1860
Chêne-Thonex	An XI-1815	Taninges	An II-1806
Cluses	1793...1860 (lac.)	Thônes	An II-1929
Cruseilles	1886...1906 (lac.)	Thonon	An IV-1813, non classé
Douvaine	An VII-1809	Thorens	1817-1940
Duingt (mandement)	1817-1860	Viuz-en-Sallaz	1793-1814
Evian-les-Bains	An VI-1816, non classé		

VI. Juridictions temporaires

Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de Savoie (série U).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, non classé)

Les registres d'écrou sont versés aux A.D. pour les périodes suivantes, sans que l'on puisse repérer lacunes (probables pour les années 1860) et nature des écrous :

Annecy	1817-1941
Bonneville	1843-1933
Saint-Julien	1824-1934
Thonon	1827-1926

2) Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : les Iles à Annecy (4 M)

- 124 : organisation du camp, listes des internés Austro-hongrois (1919-1920).
- 330 à 331 : fonds du commissariat spécial d'Annecy : dossiers des internés (1919-1921).

3) Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Novel à Annecy (12 W)

- 110 : camps d'internements : personnel, surveillance (1944-1945).
- 113 à 123 : dossiers des internés administratifs (1940-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J. Quelques fonds de syndics pour le XX^e siècle existent mais ne sont pas répertoriés.

Sous-série 4 M. Police :

13 à 17. Rapports de gendarmerie : P.-V. (1860-1940), tableaux des arrestations, crimes et délits (1862-1938).

18 à 19. Police et gendarmerie : répertoire des notices et P.-V. concernant la surveillance des suspects et hommes politiques (1895-1901).

304 à 317. Surveillance des suspects et condamnés libérés (1860-1939).

321 à 336. Fonds du commissariat spécial d'Annecy (1840-1940).

337 à 523. Fonds du commissariat spécial d'Annemasse de 1890 à 1942 (avec notices individuelles des personnes suspectes et rapports de surveillance).

524 à 529. Fonds du commissariat spécial d'Evian (1883-1924).

530 à 541. Fonds du commissariat spécial de Saint-Julien (1860-1921).

542. Fonds du commissariat spécial de Thonon (1890-1919).

Série N (57 à 81 N). Bâtiments et mobilier des tribunaux et des prisons de 1818 à 1906 (supplément en série continue).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux d'Annecy (An II-1809, 1865-1900), Bonneville (1885-1899), Saint-Julien (1864-1900) et Thonon (1861-1922).

Série R, non répertoriée : jugements contre les conscrits réfractaires (An II-1804), dossiers de déserteurs et insoumis (1903-1917), tribunal militaire de 1944.

12 W 62 à 308. Rapports de police, de gendarmerie, de la sûreté générale concernant les assignés à résidence, interdits de séjour, suspects et enquêtes diverses (1936-1953).

Sous-série 2 Z. Sous-préfecture de Saint-Julien : personnel des prisons, surveillance légale de 1860 à 1885 (2 Z 600 à 602), P.-V. de gendarmerie de 1860 à 1898 (2 Z 605 à 612), internés civils rentrés en France par Genève de 1914 à 1915 (2 Z 793).

Seine

Archives départementales : 18, boulevard Sérurier, 75 019 Paris
Renseignements mis à jour le 6 juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris (ressort jusqu'en 1972 : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Paris	Liste p. 745	Paris	Paris (1844)

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de la Seine maintenu en 1926

Etablissements pénitentiaires : La spécialisation des prisons ne s'affirme que progressivement, vers le milieu du XIX^e siècle pour les hommes, à la fin du siècle - et encore- pour les femmes.

- Dépôt de la Préfecture de Police

- Etablissements pour hommes :

+ maisons d'arrêt : La Force (1782-1850), Mazas (1850-1898)

+ maisons de correction : Bicêtre (1792-1836), La Grande Roquette (1836-1898), Sainte-Pélagie (1797-1898; avec détenus politiques depuis 1831), Clichy (1834-1867 : dettiers), Nanterre (1890-1892)

+ maisons d'arrêt et de correction : La Santé 1867--> (arrêt surtout; politiques après 1897; maison de justice après 1934), Fresnes 1898--> (correction surtout)

+ maison de justice : La Conciergerie (An VIII-1934; avec correction depuis la fin du XIX^e siècle)

- Etablissements pour femmes : La Petite Force 1782-1828 (arrêt), Les Madelonnettes 1797-1830 (dettières), Saint-Lazare 1794-1940 (1^o section : détenues judiciaires -> 1932; 2^o section : prostituées), Nanterre 1890-1902 (correction), Fresnes 1902-1945, La Petite Roquette 1932-1974 (arrêt, correction, justice)

- Dépôts de mendicité : Saint-Denis (1806-1886), Nanterre (1887-->)

- Jeunes détenus :

+ garçons : Les Madelonnettes (1830-1836), Le Petite Roquette (1836-1930), Fresnes 1930 ->, Villejuif (transféré rue de Madrid, à Paris, en 1945)

+ filles : Saint-Lazare (quartier spécial à partir de 1850, ->1890), Nanterre (1891-1902), Fresnes (1902-1945)

- Prisons militaires : Fort de Vincennes, Cherche-Midi (1851-1950)

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : quartiers allemands à Fresnes et au Cherche-Midi; Fort de Charenton et Fresnes à la Libération; caserne des Tourelles, Boulevard Mortier, Drancy, Noisy-le-Sec, Saint-Denis

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Série U. Justice. Guide dactylographié, par B. Lainé, 1987, 33 p.

- Sous-série D. 1 U⁹ (Cour d'appel de Paris, arrêts civils, 1800-1919) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1969, 17 p.
- Sous-série D. 1 U⁹ (Cour d'appel de Paris, arrêts correctionnels 1853-1933) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1969, 8 p.
- Sous-série D. 4 U⁹ (Cour d'appel de Paris, dossiers correctionnels 1871-1910 et 1929-1957) : Répertoire numérique manuscrit complet, sur fiches jusqu'en 1947, bordereau ensuite.
- Sous-série D. 1 U⁸ (Cour d'assises de Paris, arrêts, 1848-1933) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1969, 3 p.
- Sous-série D. 2 U⁸ (Cour d'assises de Paris, dossiers, 1863-1892, 1930-1959) : Répertoire numérique manuscrit complet, fichier alphabétique des inculpés de 1863 à 1909, 1931 à 1940, bordereaux nominatifs de 1946 à 1959.
- Sous-série D. U⁵ Tribunal civil de la Seine. Jugements et ordonnances XIX^e siècle-1940. Répertoire numérique dactylographié, 1988, 151 p.
- Sous-série D. 1 U⁶ (Tribunal de grande instance de la Seine, jugements correctionnels, 1870-1960) : Répertoire numérique dactylographié complet.
- Sous-série D. 2 U⁶ (Tribunal de grande instance de la Seine, dossiers correctionnels, 1871-1917 et 1937-1959) : Répertoire numérique manuscrit complet, sur fiches 1871-1917, 1937-1939, bordereaux pour 1943, 1945-1959.
- Sous-série D. 3 U⁶ (Tribunal de grande instance de la Seine, dossiers de non-lieu correctionnels, 1871-1924) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1969, 4 p., fichier, puis bordereau.
- Sous-série D. U³ (Tribunal de commerce de la Seine) : Etat sommaire ronéotypé complet, par N. Felkay, 1970, 7 p.
- Sous-série D. 10 U³ (Tribunal de commerce de la Seine, registre d'inscription des faillites, 1800-1935) : Répertoire numérique dactylographié complet, par L. Sauvage, 1982, 4 p.
- Sous-série D. 11 U³ (Tribunal de commerce de la Seine, dossiers de faillites, 1792-1899) : Répertoire alphabétique manuscrit complet, par noms de professions, 1950-1954, 112 500 fiches et répertoire numérique 1792-1900; répertoire numérique (1792-1899).
- Sous-série D. 13 U³ (Tribunal de commerce de la Seine, registres d'inscription des liquidations judiciaires, 1848-1952) : Répertoire numérique dactylographié complet, par L. Sauvage, 1982, 1 p.
- Sous-série D. 14 U³ (Tribunal de commerce de la Seine, dossiers de liquidations judiciaires, 1848-1849 et 1871-1900) : Répertoire alphabétique manuscrit complet par professions, par J. Bouyer, 1954, 6000 fiches.
- Sous-série D. 31 U³ et D. 32 U³ (Tribunal de commerce de la Seine, actes de société et registres d'enregistrement de ces actes, 1800-1881) : Répertoire numérique dactylographié complet, par R. Stéphant, 1959-1960, 21 p., et Répertoire de l'enregistrement des actes de sociétés 1780-1937.
- Sous-série D. 33 U³ (Registre du commerce, 1920-1954) : Répertoire numérique dactylographié, 1983.
- Sous-série D. 2 U¹⁰ (Conseil des prud'hommes de la Seine, section du commerce, jugements, 1909-1955) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1971, 10 p.
- Sous-série D. 5 U¹⁰ (Conseil des prud'hommes de la Seine, modèles déposés, 1898-1935) : Répertoire numérique dactylographié complet, 1940, 16 p.
- Sous-série D. 1 U¹ à D. 12 U¹ (Justices de paix des douze anciens arrondissements de Paris et des arrondissements nouveaux leur ayant succédé) : Répertoire numérique dactylographié complet, par B. Gérard, 1969-1971, 141 p. Mise à jour avec nouveaux versements.
- Sous-série D. 21 U¹ : Répertoire des jugements du tribunal de police.
- Sous-série D. U² : Répertoires des justices de paix de Passy (D2. U²) et de Belleville (D6.U²)
- Série Y. Etablissements pénitentiaires. Guide provisoire dactylographié, par Ph. Grand.

C. Bibliographie

- Barbaroux (Marie-Noëlle), Broussard (Jocelyne), Hamoniaux (Mariannick), L'évolution historique de la Petite Roquette, *Rééducation*, Paris, mai 1967, n° 191.
- Berriat-Saint-Prix (Charles), *Mazas, étude sur l'emprisonnement individuel*, Paris, Cosse et Marchal, 1860, 48 p.
- Benjamin (René), *Les Justices de paix de Paris ou les vingt façons de juger dans Paris*, Paris, A. Fayard et Cie, 1932, 279 p.
- Berlanstein (Lenard R.), Vagrants, beggars and thieves : delinquent boys in mid-nineteenth century Paris, *Journal of social History*, 1979, vol. 12, n° 4, p. 531-552.
- Berlanstein (Lenard R.), The social contexts of juvenile delinquency in nineteenth-century Paris, *Proceedings of the 8th annual Meeting of the Western Society for French History*, Eugene 1980, 1981, p. 438-447.
- Bivarka (Félix), *Sainte-Pélagie, lieu de formation des révolutionnaires*, mémoire de maîtrise, Paris X Nanterre, 1982.
- Casabianca (Pierre de), *Les Mineurs devant le tribunal de la Seine. Essai de statistique criminelle*, Paris, Chaix, 1908, 28 p.
- Chevalier (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958, 566 p.
- Chevalier (Louis), *Montmartre du plaisir et du crime*, Paris, R. Laffont, 1980, 452 p.
- Corne (Anatole), *La Petite Roquette, étude sur l'éducation correctionnelle des jeunes détenus du département de la Seine*, Paris, A. Durand, 1864, 32 p.
- Cousin (Laurent), *Les Apaches : délinquance juvénile à Paris au début du XX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1976.
- Couret (Emile), *Le Pavillon des princes. Histoire complète de la prison politique de Sainte-Pélagie depuis la fondation jusqu'à nos jours*, Paris, Flammarion, c. 1900, XVI-360 p.
- Demeulenaere-Douyère (Christiane), La prison Mazas : création et organisation, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1981, n° 107, p. 175-185.
- Desmaze (Charles), *Le Crime et la débauche à Paris; le divorce*, Paris, Charpentier, 1881, VIII-364 p.
- Duret (Ph.), *Les Avoués de Paris de 1789 à 1830*, mémoire de maîtrise, Paris X, 1978, 115 p.
- Faure (Alain), Enfance ouvrière, enfance coupable, *Les Révoltes logiques*, 1980-1981, n° 13, p. 13-21.
- Fize (Michel), *Une prison dans la ville. Histoire de la "prison-modèle" de la Santé*. Tome 1 : 1867-1914. Tome 2 : 1914-1933, Ministère de la Justice, collection Archives pénitentiaires, 1983, 188 et 89 f°.
- Gillet (Jeanne), *La petite Roquette et les prisons d'enfants au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975.
- Grandpré (Pauline de), *La Prison de Saint-Lazare depuis 20 ans*, Paris, Dentu, 1899, 434 p.
- Guignard (Laurence), *Les Supplices publics à Paris de 1815 à 1870*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1991, 243-XXXVIII p.
- Guillais (Joëlle), *La Chair de l'autre : le crime passionnel au XIX^e siècle*, Paris, O. Orban, 1986, 346 p.
- Guillot (Adolphe), *Paris qui souffre. Les prisons de Paris et les prisonniers*, Paris, E. Dentu, 1889, 499 p.
- Guillot (Adolphe), *Les prisons du Palais de justice (dépôt de la préfecture, conciergerie, souricière)*, Melun, Imprimerie administrative, 1892, 20 p.
- Harris (Ruth), L'anthropologie criminelle et la cour d'assises de Paris à la belle Epoque, *Histoires de l'Anthropologie, XVI-XIX^e siècles*, Colloque de Sèvres 1981, 1984, p. 411-419.
- Jacquemet (Gérard), La violence à Belleville au début du XX^e siècle, *Bulletin de la société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1978, a. 105, p. 141-167.
- Laplaigne (Danielle), *La Petite Roquette (1836-1866)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975.
- Lapray (Xavier), *L'Exécution publique de la peine capitale à Paris, entre 1870 et 1914*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1991, 243 p.

- Laurent (Emile, Dr.), *Les Habités des prisons de Paris, étude d'anthropologie et de psychologie criminelles*. Préface de M. le Dr. A. Lacassagne, Lyon, A. Storck, 1890, XI-616 p.
- Lustig (Michel), *La Condition des prostituées (1880-1914)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975.
- Matter (Jacques), *Les Révoltes de prisonniers à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975.
- Métairie (Guillaume), *Le Monde des juges de paix de Paris (1790-1838)*, thèse d'Etat, Histoire du droit, Paris X, 1989, dact.
- Mitchell (Allan), The Paris morgue as a social institution in the nineteenth century, *Francia*, 1976, tome 4, p. 581-596 et 992-993.
- Passion (Luc), La politique du second Empire en matière de criminalité : l'exemple de Paris, *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1981, série 16, n° 11, p. 12-18.
- Passion (Luc), Conjoncture et géographie du crime à Paris sous le Second Empire, *Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France. Mémoires*, 1982, tome 33, p. 187-224.
- Perrot (Michelle), Dans la France de la Belle Epoque, les «Apaches», premières bandes de jeunes, in *Les Marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahiers Jussieu n° 5, UGE, Paris, 1979, p. 389-407.
- Roméro-Lopez (Daniel), *La Prostitution parisienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris X, 1975, 102 p.
- Stanciu (Vasile V.), *La Criminalité à Paris*, Paris, C. N. R. S., 1968, 366 p.
- Tombs (Robert), Crime and the Security of State : The "Dangerous Classes" and Insurrection in Nineteenth-Century Paris, in Gatrell (V.A.C.), Lenman (Bruce), Parker (Geoffrey), eds. *Crime and the Law. The social history of crime in Western Europe since 1500*, Londres, Europa, 1980, p. 214-237.
- Untrau (Martine), *Le Vagabondage des mineurs à Paris de 1870 à 1914*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1975.
- Van der Horst (Herbert, Dr.), *Saint-Lazare prison de femmes*, Paris, Ed. Esculape, 1957, 188 p.
- Varda-Dagorne (Isabelle), *La Délinquance féminine de Grand Magasin à Paris (1880-1914)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1979, 3 vol. 337 p + annexes.
- Vilain (Maryse), *Le Crime passionnel au XIX^e siècle : étude de cinq procès d'assises retrouvés aux Archives de Paris (1879)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1979.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires ont souffert de l'incendie de mai 1871 et de celui de juin 1974 au fort de Montlignon, mis à la disposition des juridictions. Ils sont classés et répertoriés dans leur majorité en U, puis en bordereaux de versement dits «Pérotin» - numéro de l'institution versante, numéro de l'année (deux derniers chiffres) et numéro d'ordre (1) -, enfin en W depuis 1980. Une présentation claire de l'ensemble de ces archives est faite dans les guides des séries U et Y.

(1) seuls les deux premiers numéros sont relevés dans cette notice.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, non coté)
 - personnel judiciaire (An XII-1875) : 2 art. provenant des sous-préfectures.
 - listes électorales et P.-V. d'élections consulaires et prud'homales depuis 1925.
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (D. K⁴ et 1127 W, 1292 W)
 - arrêtés de 1864 à 1940 (lacunes avant 1882).
 - dossiers des affaires instruites de 1864 à 1972 (lacunes nombreuses avant 1920). Classement chronologique des affaires (accès par bordereaux de versement).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires : fonds inexistant

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel de Paris (D. U⁹)

a) Parquet général (bordereaux 212/57 et 76, 1319, 1320 W)

- circulaires et instructions de 1877 à 1892 (Chancellerie); de 1918 à 1938 (Parquet).
- élections aux tribunaux de commerce (1911-1955).
- dossiers de personnel : répertoire de 1837 (juges et procureurs) et dossiers de magistrats (XX^e siècle), des brigades mobiles (1922-1927).
- correspondance à caractère politique et social : dossiers des congrégations, séquestre des biens allemands (1924), fonctionnement et affaires traitées par la Cour de justice, affaires de presse (1950-1963), dossiers d'affaires diverses (attentats et complots notamment) des années 1930 aux années 1960 (affaire Stavisky, rébellion algérienne, putsch d'Alger, affaire des pigeons, etc.), dossiers d'éducation surveillée...
- documentation sur la délinquance et la criminalité : enregistrement et répertoires des décisions de la chambre d'accusation (1928-1958), enregistrement des actes d'accusation (réquisitoires) et arrêts des assises du ressort (1871-1966), dossiers individuels d'extradition (1941-1959), correspondance avec les procureurs du ressort (1949-1962); dossiers des inculpés 1953-1959).
- registres d'exécution des peines (1920-1955).

b) Civil (D. 1 U⁹)

- arrêts (An VIII-1919).
- dossiers de procédure : sauf les qualités pour 1937-1938, 1958-1959 (1177 W), il n'y a pas de dossiers conservés avant 1978; des dossiers antérieurs pourront être consultés dans les fonds déposés par les avoués (Faure, Lermoyez, Lhouste, Manuel, Mermet) pour la période 1891-1974.

c) Chambre des mises en accusation : D. 5 et 6 U⁹, versements 212/54, 64, 68, 76 à 77, 79, et W (1019, 1022, 1054 à 1055, 1095, 1107, 1156, 1214 W)

- arrêts (1861-1933).
 - non-lieu (1859-1871, 1883, 1931-1959); triés jusqu'en 1947.
 - réhabilitations (1859-1871, 1883, 1910-1913, 1935-1959).
 - extraditions (1910-1913, 1927-1932, 1935-1959).
- ##### d) Correctionnel : D. 3 et 4 U⁹, versements 212/60, 64, 68 à 69, 71, 73, 78 à 79/1 et W (1015, 1122 à 1123, 1179, 1183, 1185 W)
- arrêts de 1853 à 1933 (lac. 1854-1856).
 - dossiers de procédure correctionnelle (1871-1910, 1918-1919, 1921, 1929-1957); fichiers (1872-1910, 1929-1945).
 - des scellés papier (pièces à conviction) sont conservés pour 1910-1932 et sur la période de la guerre d'Algérie.

2) Cour d'assises : D. U⁸, versements 212/71, 73, 76 à 79 et W (1054 à 1055, 1019, 1095, 1107, 1156, 1214 W)

- arrêts de 1848 à 1933 (lac. 1849).
- dossiers de procédure (1863-1894, 1931-1959); fichier chronologique et alphabétique jusqu'en 1945, bordereaux détaillés ensuite. Quelques dossiers de 1894 à 1909 ont échappé à la destruction.

II. Tribunal de première instance de la Seine (D. U⁵⁻⁶⁻⁷)

Les documents sont répertoriés en D. U⁵⁻⁶⁻⁷, en bordereaux de versements dits «Pérotin» : 222/74, 221/(43, 67, 69 à 73, 75 à 79) et en W (1020, 1048, 1053, 1077, 1090, 1108, 1133 à 1134, 1150, 1157, 1187, 1216, 1277 W).

Le fonds du parquet comprend surtout des registres d'information, des dossiers de déchéance paternelle (1897-1908) ainsi que des dossiers de constats de décès sans suite (versement 222/74/1). Il n'y a que 9 articles portant sur des affaires politiques : complot de juin 1849, affaire du marquis de Flers, orléaniste, en 1861, et affaire de Panama (1897-1900).

Au civil les jugements timbrés sont lacunaires avant 1860 et les jugements sur requêtes ne commencent qu'en 1923. Outre le relevé ci-dessous il existe, à la suite de la Première guerre des jugements d'attribution de pécule aux ascendants (1919-

1946), d'allocations aux soutiens de famille (1914-1928), de séquestre des biens ennemis (1926-1929) et de retrait de nationalité (1918-1923). Sont conservés également des jugements de propriété commerciale (1927-1936), de la commission départementale des assurances sociales (prestations de 1936 à 1946, jugements d'appels de 1931 à 1946), des ordonnances portant sur les baux commerciaux (1927-1940), la propriété commerciale (1927-1936) et les spoliations (restitution des biens spoliés sous Vichy : référés de 1945 à 1976, rapports et constats), ainsi que sur le séquestre de biens ennemis et de collaborateurs (1939-1959). Il y a en outre deux séries de sentences arbitrales, l'une portant sur les conflits de commerce (1920-1957), l'autre sur les conflits de travail (1938-1939). Parmi les dépôts d'actes on peut relever : jugements arbitraux (1854-1946), signatures des officiers ministériels et experts avant 1843, enregistrement des diplômes de médecins (1893-1946).

Au correctionnel les jugements sont complets depuis 1870. Il y a des registres de consignations de parties civiles pour 1930-1950. Les dossiers de procédure manquent pour la période 1919-1936 (mais des procédures ont été retrouvées au greffe en 1978 pour la période 1876-1933). Un fichier existe pour les périodes 1872-1918 et 1938-1942. Les dossiers de non-lieu ont été sévèrement triés : ils existent pour les périodes 1871-1922 (avec fichier) et 1946-1962 (avec répertoires) avec série à part des «gros dossiers» (1946-1960). Les dossiers de la période 1923-1941 ont été détruits (sauf la manifestation de Clichy, 1939). Les pièces à conviction portent sur la fin du XIX^e siècle (mouvements orléanistes, bonapartistes, antisémites) et la période 1913-1926.

a) parquet (D.U ⁷)	
- correspondance, rapports	1849...1925
- dossiers de personnel	
° magistrats	traitements 1834-1843
° officiers ministériels	
- formation, listes du jury	
- statistiques	1926-1966
- relevé des crimes, délits...	1906-1919, 1945-1971 (registres d'information et d'instruction)
- procès-verbaux	1922-1951 (constats de décès : suicides, meurtres, accidents du travail...)
b) civil (D. U ⁵)	
Délibérations du tribunal	An IV-1954
- répertoires	An VII-1813, 1829-1950 (lac. 1883-1896)
- rôles An VII-1813, 1829-1950 (lac. 1883-1889)	
- causes ordinaires	1842-1950 (lac. avant 1860); série assistance judiciaire pour le XX ^e s.
- jugements sur requêtes	1923-1950 (avant : répertoires seulement de 1829 à 1871)
- référés	1863-1919 (répertoires 1838-1898); 1923-1950
- divorces	avec les jugements des différentes chambres
- appels des prud'hommes	1932-1959
- décès de militaires	1920-1926
- pupilles de la Nation	1918-1946
- loyers	1922-1949
- pensions	1921-1939
- interdictions	1803-1899 (tableaux)
- adjudications	1913-1952 (répertoires 1871-1950)
- expropriations	1860-1950
- accidents du travail	1906-1959 (assistance judiciaire)
- ordres et contributions	An IV-1844
- successions (renonciations...)	An XI-1842; 1922-1950
- rapports d'experts	1945-1953 (répertoire 1829-1900)
- enquêtes	
- testaments	répertoire 1827-1862
- dépôts	1808-1954
- assistance judiciaire	1900-1950
c) correctionnel (D.U ⁶)	
* jugements	
- ministère public	1870-1960 (rôles 1870-1899, 1920-1959)
- parties civiles	avec jugements du ministère public
- répertoires	1870-1960
* dossiers de procédure	1871-1918, 1937-1956 (non-lieu : 1871-1922, 1946-1956)
* mineurs	voir jugements de la 15 ^e chambre depuis 1914

III. Tribunal de commerce de la Seine (D. U³)

La documentation ci-dessous est complétée par des rapports au greffe de l'An IV à 1919 (rapports d'arbitres notamment). Pour les faillites, les registres d'inscription couvrent la période 1808-1935. Les dossiers de faillites sont très lacunaires pour la première moitié du XIX^e siècle (déficits 1808-1814, 1816-1847). Après 1914 ne sont gardées que les faillites des sociétés importantes ou présentant un intérêt pour l'histoire des techniques, le petit commerce étant conservé par catégories représentatives. Les mêmes procédures de tri ont été suivies pour les liquidations judiciaires après 1901. Des fichiers par professions (1808-1885) et par noms (1800-1900, 1914-1935) facilitent l'accès aux dossiers.

- jugements	1792-1948
- inscription de privilèges	
- dépôt d'actes de sociétés	1800-1928 (enregistrement An IV-1900)
- registre du commerce	1920-1954 (avec fichiers de particuliers et sociétés)
- registre des métiers	
- faillites et liquidations	1792-1950
- marques de fabriques	1852-1941 (avec registre de dépôt de marques 1940-1960)
- dépôt de modèles	An III-1873
- actes déposés au greffe	An III-1891

IV. Conseils de prud'hommes (D. U¹⁰)

Les jugements (avec les dossiers de procédure) sont très inégalement conservés selon les sections (date de création entre parenthèses) :

- métaux (1844)	1850-1854, 1858, 1928-1975
- tissus (1847)	1847-1975
- produits chimiques (1847)	1918-1975
- industries diverses (1847, réuni aux métaux en 1890)	néant
- bâtiment (1890)	1880-1903 (épaves), 1906-1975
- commerce (1908)	1909-1975

Contrats d'apprentissage et règlements intérieurs sont déposés jusqu'à 1975. Les modèles déposés constitués des dessins, photos et échantillons concernent principalement les tissus (1917-1935).

V. Justices de paix (D.U¹)

Les actes de juridiction gracieuse ont été détruits pour les 1^o, 9^o et 11^o arrondissements. Ils sont généralement réunis avec les jugements en séries uniques avant 1830; après cette date les documents sont le plus souvent conservés en séries distinctes (jugements, scellés et tutelles, etc...), notamment pour les actes de sociétés depuis les années 1860 (en séries importantes depuis la fin du XIX^e siècle).

Arrondissement		Cotation	Période conservée
actuel	ancien		
08 ^o	01 ^o	D. 1 U1	1791-1945
09 ^o	02 ^o	D. 2 U1	An X-1928
02 ^o	03 ^o	D. 3 U1	1791-1945
01 ^o	04 ^o	D. 4 U1	1791-1936
10 ^o	05 ^o	D. 5 U1	1791-1947
03 ^o	06 ^o	D. 6 U1	1791-1950
04 ^o	07 ^o	D. 7 U1	1791-1950
11 ^o	08 ^o	D. 8 U1	1791-1950
04 ^o	09 ^o	D. 9 U1	An VIII-1950
07 ^o	10 ^o	D. 10 U1	1791-1945
06 ^o	11 ^o	D. 11 U1	1791-1963
05 ^o	12 ^o	D. 12 U1	1791-1950
13 ^o		D. 13 U1	greffe
14 ^o		D. 14 U1	1859-1953
15 ^o		D. 15 U1	1860-1960 (en cours de versement)
16 ^o		D. 16 U1	1860-1960
17 ^o		D. 17 U1	1860-1950
18 ^o		D. 18 U1	1900-1950 (avant : archives détruites)
19 ^o		D. 19 U1	1883
20 ^o		D. 20 U1	greffe
Simple police		D. 22 U1	1847-1916 (lac. 1877-1900, 1914-15)

VI. Juridictions temporaires

Les A. D. de la Seine ont quelques documents de la Haute-Cour de Justice : dossiers et pièces à conviction concernant l'affaire Déroulède (1899) et pièces à conviction de 1915 à 1921 (versements 212/51/1, 212/55/1, 212/57/1).

Les fonds des tribunaux d'exception de l'Occupation et de la Libération sont conservés aux Archives nationales (cf. chapitre Fonds nationaux), à l'exception de quelques dossiers du Tribunal spécial de juin 1941 à 1944 (212/74/ et 76).

Cf. aux Archives nationales : Tribunal d'Etat, section de Paris (4 W 1 à 26); Section spéciale (Z⁴ 1 à 164). Cour de justice du département de la Seine (Z⁶), Chambres civiques de la Seine (Z⁵ 1 à 333).

C. Fonds pénitentiaires

Hormis les établissements décrits ci-dessous les A.D. de la Seine ont également quelques registres d'écrou du dépôt de la Préfecture de Police (1907-1934 avec répertoire), des écrous de prisons militaires : celui des émeutiers de janvier 1871 au fort de Vincennes du 24 janvier au 22 mars 1871 (D. 14 Y) et deux registres de la prison militaire du Cherche-Midi de 1888 à 1907 (D. 15 Y).

Des documents postérieurs sont conservés à la Direction régionale de Paris de l'administration pénitentiaire et dans les établissements suivants : Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, prisons de Fresnes et de la Santé.

1) Etablissements pour hommes

Il existe quelques lacunes dans les registres d'écrou conservés, le principal déficit concernant la période 1865-1889 à Mazas. Pour la Santé sont conservés en outre des registres de mouvements journaliers (1928-1936) et de libérations (1923-1932). L'écrou de la maison de correction cellulaire du dépôt de mendicité de Nanterre est répertorié sous la cote D.7 Y1 (mai 1890-février 1892). Pour Fresnes on dispose d'un écrou des belges jugés par conseil de guerre belge (1915-1918; avec répertoire) ainsi que des écrous du dépôt des transférés (1900-1902; avec répertoire).

<i>Prison</i>	<i>La Force/Mazas</i>	<i>Bicêtre/G.Roquette</i>	<i>Sainte-Pélagie</i>	<i>La Santé</i>	<i>Fresnes</i>	<i>Conciergerie</i>
Cotation	D. 3 Y	D. 4 Y	D. 5 Y	D. 6 Y	D. 7 Y	D. 9 Y
* registres d'écrou :						
- arrêt	1829...1898	1889-1893		1900-1936	1898-1937	1912-1934
- correction		1824-1899	1826-1898	1892-1923	1898-1936	1906-1934
- justice					1920-1921	1911-1937
- simple police			1893-1903		1898-1903	
- dettiers			1881-1898		1898-1936	
- passagers civils		1897-1899		1888-1936		1914-1934
- administratifs, politiques		1813-1851				
- répertoires généraux		1865-1899	1861-1898	1925...1935	1898-1935	1913-1933

2) Etablissements pour femmes

L'écrou des débitrices aux Madelonnettes (1812-1815 et 1821-1822, 1824-1825) est, avec celui de Saint-Lazare (1831-1834), conservé à la Préfecture de Police. Pour les détenues administratives de Saint-Lazare (prostituées) ne sont conservés que des répertoires (1914-1917 et 1926-1940).

<i>Prison</i>	<i>Saint-Lazare</i>	<i>Petite Roquette</i>	<i>Nanterre/Fresnes</i> quartier commun	<i>Nanterre/Fresnes</i> prison cellulaire
Cotation	D. 10 Y	D. 11 Y	D. 12 Y	D. 12 Y
* registres d'écrou :				
- arrêt	1856-1932	1932-1937		
- correction	1890-1932	1932-1940	1927-1936	1890-1942
- justice		1934-1953	1920-1927	
- simple police	1931-1932		1890-1903	
- dettiers		1932-1936	1927-1936	1890...1931
- passagers civils	1926-1932	1932-1936	1927-1936	1890...1936
- administratifs	répertoires			
- répertoires généraux	1890...1931		1890...1935	1890...1935

3) Jeunes détenus

Beaucoup de jeunes détenus sont réunis aux adultes dans les diverses prisons de la première moitié du XIX^e siècle. Il y a quelques lacunes dans la série conservée des écrous arrêt de la Petite Roquette. L'écrou de l'établissement de Villejuif et de la rue de Madrid est conservé pour 1943-1945.

	Garçons	Filles
<i>Prison</i>	<i>Madelonnettes/ La Petite Roquette</i>	<i>Fresnes Nanterre/Fresnes</i>
Cotation	D. 2 Y 1 à 10	D. 2 Y 11 à 14 D. 12 Y 9 à 13
Catégorie de documents		
* registres d'écrou :		
- dépôt	1887-1893	
- arrêt	1831...1930	1930-1935 1896-1937
- correction	1831...1930	1930-1935 1891-1935
- justice		
- simple police	1887-1929	
- dettiers	1889-1930	
- passagers	1891...1930	1932-1937 1927-1943
- répertoires généraux	1888-1930	1930-1934 1890...1935

4) Centres d'internements de la 2^e guerre mondiale

- Fort de Charenton : écrou des suspects de collaboration 1944-1945 (D. 16 Y)

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sommier des amendes (An III-1872).

Sous-série D. Q 7 : registres des actes judiciaires de l'An VIII à 1900 (Cour de Cassation, Cour d'appel, tribunal civil et tribunal de commerce).

Sous-série D. R 2 :

- 34 : signalements de déserteurs (1871-1874), de condamnés par contumace de la Commune (1872-1873), notifications de condamnations (1822-1825) et extraits de jugements militaires (1844-1852).
- Gouvernement militaire de Paris. Conseils de guerre (bordereau 28/47/1) :
 - * 1^o conseil de guerre permanent : jugements (1880-1909); répertoires.
 - * 2^e conseil de guerre permanent : registre matricule des officiers juges (1881-1921).
 - * conseil permanent de révision : registres des décisions (1880-1906).
- Division militaire d'Alger (28/47/2) : registres des décisions du conseil permanent de révision (1873-1875, 1881-1902).
- 1^o, 3^o, 18^o et 21^o conseils de guerre du Gouvernement militaire de Paris (28/50/1).
 - * 1^o conseil : dossiers de procédure d'affaires jugées (1878, 1881-1909), de non-lieu (1862-1909; lac.) et affaires sans suite et divers (1871-1913).
 - * 3^o conseil : dossiers de non-lieu (1871).
 - * 18^o et 21^o conseils : jugements (1872-1874).
- 1^o Division militaire (28/50/2) :
 - * 1^o conseil : registre de correspondance (1894-1900), dossiers d'affaires jugées (1877-1938), des non-lieu (1879 et 1900), dossiers concernant des affaires consécutives aux événements de (1870-1871).
 - * 8^o conseil : répertoire des insurgés de la Commune et divers (1871-1888).

Le registre D. 1 U⁶ 598 (tribunal correctionnel de Paris) contient un répertoire alphabétique des arrêts des conseils de guerre de Paris (1870-1871).

Seine-Maritime

Archives départementales : Cours Clémenceau, 76 101 Rouen Cedex
Renseignements mis à jour le 12 septembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Rouen (ressort : Eure, Seine-Maritime)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Dieppe	Liste p. 753	Dieppe	Bolbec (1818)
Le Havre		Elbeuf (1829)	Darnétal (1883)
Neufchâtel		Eu et Tréport	Elbeuf (1819)
Rouen		Fécamp	Fécamp (1887)
Yvetot		Gournay	Le Havre (1854)
		Le Havre	Maromme (1886-1892)
		Neufchâtel (1821)	Pavilly (1883-1901, 1951)
		Rouen	Rouen (1807)
		Saint-Valéry-en-Caux	Yvetot (1850-1893)
		Yvetot	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rouen (ressort : Eure, Oise, Seine-Maritime et Somme)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Rouen (1871), Poissy (1926), Paris (1948)
- Prisons départementales : Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Rouen et Yvetot
- Dépôt de mendicité de Rouen (1768-1820)
- Jeunes détenus : colonie agricole du Petit-Quevilly (1843), quartier correctionnel de jeunes détenus à Rouen (1868-1895)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Join-Lambert (Rouen) (1944-1945)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Seine-Maritime, sous la direction de F. Burckard, en cours de rédaction (dactylogramme de 1981, avec mises à jour).

Tous les répertoires cités sont faits sous la direction de F. Burckard :

Sous-série 4 K (Arrêtés du préfet) et 5 K (Conseil de préfecture et conseil interdépartemental) : Répertoire numérique dactylographié, par L. Guilloux et E. Lefort, 1969, 22 p. [partiel et provisoire]

Série U. Classement et cotation en partie provisoires (UP).

- Etat manuscrit, par divers, depuis 1965, environ 8000 fiches.
- Sous-série 2 U. Tribunal criminel et cour de justice criminelle de la Seine-Inférieure (avec tribunaux spéciaux 7 U) : répertoire numérique dactylographié, par B. Ascoli, 22 p.
- Sous-série 9 UP (Tribunal de commerce de Rouen) : répertoire numérique dactylographié, par A. Sabbagh, 1970, 9 p.
- Sous-série 11 UP (Tribunal de première instance de Rouen). Registres : répertoire numérique dactylographié, par B. Lainé, 1975, 10 p.

- Sous-série 12 UP (Tribunal de commerce du Havre) : répertoire numérique dactylographié provisoire par Mmes Malicet, Thorel et Toutain, 1984-1985, 2 p.
- Sous-série 3 U 2. Tribunal de première instance du Havre : répertoire numérique dactylographié, par C. Blondel et Mme Wondrus-Reissner, 88 p.
- Sous-série 3 U 3. Tribunal de première instance de Neufchâtel : répertoire numérique dactylographié, par D. Ruvoen et C. Blondel, 1989.
- Sous-série 4 U. Justices de paix : répertoire numérique dactylographié, par C. Blondel, S. Malicet et J. Thorel
- Sous-série 1 Y. Etablissements pénitentiaires. Administration générale. Récolement dactylographié effectué sous la direction de V. Miguet, 1983, 11 p.
- Sous-série 2 Y. Registres d'écrou (Prisons de Dieppe, Le Havre, Pont-Audemer, Neufchâtel, Rouen et Yvetot) : Répertoire numérique dactylographié et manuscrit, par G. Maudueuch, 1972-1976, 28 p.

C. Bibliographie

- Bourgouin (Sylvie), *Banditisme, insécurité, vagabondage en Seine-Maritime à la fin du Directoire*, mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 1986.
- Deschamps (Marie-Odile), *Le Dépôt de mendicité de Rouen 1768-1820*, D.E.S., Caen, 1965.
- Deschamps (Marie-Odile), *Le dépôt de mendicité de Rouen (1768-1820)*, *Bulletin d'Histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1978, p. 81-93.
- Dubuc (André), *André Gide juré à Rouen en 1912*, *107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, Histoire moderne et contemporaine, Tome I, p. 397-414.
- Faucon (G.-H.), *La Juridiction consulaire de Rouen (1556-1905)*, Evreux, Impr. Hérissay, 1905, XII-302 p.
- Gide (André), *Souvenirs de la Cour d'assises*, Paris, Editions de la N. R. F., 1913, 120 p.
- Goubé (Jacqueline), *La pochade de Malaunay et sa réhabilitation*, *107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, Histoire moderne et contemporaine, Tome I, p. 415-423.
- Homberg (Théodore), *Etudes sur le vagabondage*, Montbéliard, Hoffmann, 1880, XI-277 p.
- Manneville (Philippe), *Un demi-siècle de délinquance juvénile au Havre (1800-1850)*, *107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, Histoire moderne et contemporaine, Tome I, p. 381-395.
- Marec (Yannick), *Pauvres et miséreux à Rouen dans la première moitié du XIX^e siècle*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 13, Caen, 1981, p. 143-170.
- Merry-Delabost (Dr.), *Un demi-siècle de prison in Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1916, p. 307-342.
- Monchy (Franck), *Les Prisons et les prisonniers au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Rouen, 1986.
- Observations sur la nécessité de créer des maisons centrales, pénitentiaires et de correction, pour les enfants détenus par mesure de correction paternelle, administrativement et condamnés*, par M.-G. Lecointe, Rouen, s.d., 43 p.
- Vidalenc (Jean), *Quelques aspects de la criminalité et de la délinquance dans la Seine-Inférieure à la fin du Premier Empire*, *Revue d'Histoire économique et sociale*, tome 45, 1967, p. 289-305.
- Vidalenc (Jean), *La cour prévôtale de la Seine-Inférieure (1816-1818)*, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1972, tome 19, oct-déc., p. 533-556.
- Vimont (Jean-Claude), *Punir autrement...Les prisons de la Seine-Inférieure pendant la Révolution*, Rouen, C.R.D.P., 1989, 144 p.
- Vingtrinier (Artus-Barthélémy), *Note sur la statistique criminelle du département de la Seine-Inférieure*, *Bulletin de la société d'émulation de Rouen*, 1849-1850, p. 269-272.
- Vingtrinier (Artus-Barthélémy), *Notice sur les prisons de Rouen*, Rouen, Impr. de F. Baudry, 1826, 72 p.

II. SOURCES

A l'exception de la Cour d'appel, les fonds judiciaires, versés jusqu'aux années 1950, sont en majeure partie répertoriés et d'accès facile. Le Guide en préparation décrit avec précision les fonds non inventoriés.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

Fonds important mais non classé. Il regroupe toute la documentation que l'on trouve ordinairement au niveau de la préfecture.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (4 et 5 K, 225, 1623, 1665 W)

- arrêtés et décisions du conseil (An VIII-1959); répertoires.
- dossiers de contentieux (1806-1971).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

Les fonds d'origine préfectorale ne sont pas séparés de ceux provenant de l'administration pénitentiaire (présence de séries parallèles)

a) prisons départementales

- règlements (1875-1939), «affaires diverses» (1870-1918), rapports des commissions de surveillance (1884-1896), états sanitaires (1886-1909).
- dossiers de personnel (série d'ensemble et série classée par prison).
- comptabilité (1865-1920) : adjudications, entreprise des prisons (1885-1896).
- détenus : états, travail (1921-1934), transferts, permis de visite (1878-1941).

b) jeunes détenus

- garçons (1869-1931) : «affaires générales», libérations provisoires, correction paternelle, colonie agricole du Petit-Quevilly.
- jeunes filles détenues : dossiers individuels (ordre alphabétique).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et Cour d'assises (2 U).

1) Cour d'appel de Rouen (2 U)

Fonds en cours de classement et en voie d'augmentation (versements en cours). Les indications suivantes sont donc partielles.

a) parquet général

- organisation des tribunaux (An X-1936).
- dossiers de personnel : magistrats; officiers publics et ministériels (en 8 U).
- correspondance et rapports (XIX^e siècle-1944).
- statistiques : affaires instruites par les tribunaux (1814-1926).

b) Civil

- arrêts (1811-1949; rôles (1808-1938).
- dossiers d'adoption des pupilles de la nation (enquêtes, jugements) de 1919 à 1940.

c) Chambre des mises en accusation : arrêts de 1811 à 1943 (lac. 1818-1819, 1821-1825).

d) Correctionnel

- arrêts du ministère public (1811-1941) et entre parties civiles (1816-1949).
- dossiers de procédure de 1811 à 1945 (lac. 1894, 1899, 1902-1905, 1907-1908, 1910-1924, 1926-1931). Ces dossiers ont été triés; il sont conservés intégralement pour les années 1825, 1845, 1865,

1885, 1905, 1925. Le répertoire en préparation donnera pour chaque affaire le nom de l'inculpé, la nature du délit et la date de l'arrêt de la cour.

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- jugements (1808-1811; jugements sur appels correctionnels (An VIII-1811); répertoire alphabétique des jugements (1792-1811).
- dossiers de procédure criminels et d'appels (An VIII-1810).

3) Cour d'assises (2 U)

- arrêts de 1811 à 1936 (lac. 1812, 1816, 1818-1820, 1825, 1828, 1854).
- dossiers de procédure de 1811 à 1946 (lac. 1845-1851, 1855-1859, 1911-1928). Ces dossiers ont été triés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la cour d'appel. Le répertoire en préparation donne également le même type de renseignements.

III. Tribunaux de première instance (3 U).

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (109 à 110, 227, 1218 à 1219, 1239, 1331, 1352, 1388, 1607, 1730, 1932, 2087 et 2240 W). Le tribunal de Neufchâtel sinistré en 1940 n'a plus que des documents antérieurs à 1826 pour le XIX^e siècle et postérieurs à 1940 pour le XX^e. Celui de Rouen a peu de documentation civile pour le XIX^e siècle, hormis les premières décennies.

Les fonds des parquets, diversifiés, ont des éléments du casier judiciaire conservés à Dieppe (1856-1890) et à Yvetot (1831-1958).

Au civil les jugements ordinaires semblent complets. Les jugements sur requêtes sont souvent déficitaires pour une large partie du XIX^e siècle (sauf Yvetot). Si les adjudications et dossiers d'accidents du travail sont bien représentés parmi les actes civils, on notera l'absence des dossiers d'ordre et contributions, et la faible importance des rapports d'experts et enquêtes.

Au correctionnel, les jugements paraissent déficitaires entre 1936 et les années 1940 à Dieppe et au Havre et leur conservation est mal déterminée pour Yvetot (1815-1869 ou An VIII-1943 pour le ministère public ?). Pour Rouen ils sont déficitaires pour les périodes 1849-1855 et 1860-1863. Les dossiers de procédure, triés, avec conservation intégrale pour les années témoins, concernent surtout le XX^e siècle.

Pour le tribunal de Rouen les archives de la chambre des avoués (délibérations de 1830 à 1900; répertoires et dossiers d'affaires de 1820 à 1900 environ) ne sont pas répertoriées.

<i>Tribunal</i>	<i>Dieppe</i>	<i>Le Havre</i>	<i>Neufchâtel</i>	<i>Rouen</i>	<i>Yvetot</i>
Cotation	1 UP, 3 U 1	3 U 2	3 UP, 3 U 3	11 UP, 3 U 4	10 UP, 3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports	1902-1954	1848-1861		> 1937	1839-1959
- dossiers de personnel					
° magistrats	An XII-1928				
° officiers ministériels		An X-1954			> 1920
- formation, listes du jury	> 1925				1876-1958
- statistiques	XX ^e	1861-1870			XIX ^e -1953
- relevé des crimes, délits	1912-1956		1936...1953		1947-1959
- registres des condamnés	1847-1889	1831...1941			1952-1958
- procès-verbaux	1937...1960	1811-1822	1949...1959	1938-1948	1930-1947
b) civil					
Délibérations du tribunal	1854-1930				1891-1916
- répertoires	An X-1939	An VIII-1911		An VIII..1850	An VIII.1920
- rôles	1918-1938	1896-1941			1846..1953
- causes ordinaires	1808...1956	1800-1946	1807...1951	An VIII-1908	1799-1933
- jugements sur requêtes	1896...1956	1875-1951	1808...1951	1812-1825	An XI-1951
- référés	1807-1956	1807-1946	1807...1947		1924...1958
- divorces	1920-1950	1884-1951			1942-1950
- décès de militaires					
- pupilles de la Nation		1918-1951			1942-1953
- loyers	1922-1956	1918-1938			
- pensions					
- déchéance paternelle	1941-1958		1948		
- interdictions					
- adjudications	1876-1956	1809-1946	An XIII-1825	An IX-1937	1814-1949

<i>Tribunal</i>	<i>Dieppe</i>	<i>Le Havre</i>	<i>Neufchâtel</i>	<i>Rouen</i>	<i>Yvetot</i>
- expropriations	1882-1930	1902-1960			1835...1953
- accidents du travail	1900-1959	1899-1952			1903-1953
- ordres et contributions	1938-1949		1801-1826		
- successions	An XIII...1938	An X-1940	1800-1815	An VIII-1824	
- rapports d'experts	1871-1956	1833-1920	1803-1825	An VII-1825	1850...1956
- enquêtes, contre-enquêtes	An VIII...1940	1905...1946	1803...1951	1808-1812	1940-1959
- testaments	1940-1955		1803...1946	1806-1825	1924-1959
- dépôts	1813-1886				
- assistance judiciaire		1904-1912			1927-1958
c) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII...1956	An IV-1948	1941-1953	An VIII...1940	An VIII-1940
- parties civiles	1816-1935	1817-1910		1815-1915	1873-1943 ?
- répertoires	> 1820	1820...1940		1816-1838	1816-1820
* dossiers de procédure	1902-1956	1806-1948		1921-1958	1869-1955
* mineurs	1941-1950			1914-1958	1912-1951

IV. Tribunaux de commerce.

Hormis Fécamp, Eu et Tréport, Gournay et Saint-Valéry-en-Caux, tous les tribunaux de commerce sont représentés aux A.D., les fonds du Havre (voir aussi 201 W) et de Rouen (1679 W) bénéficiant d'un répertoire numérique (celui d'Elbeuf est en cours d'achèvement). Des déficits importants existent pour Dieppe (vente de papiers en 1916) et Rouen (sinistre de 1944). Des rapports de mer existent pour Dieppe (1798-1819; avec prises de course 1804-1819), Le Havre (1829...1959) et Rouen (1790-1815)

<i>Tribunal</i>	<i>Dieppe</i>	<i>Elbeuf</i>	<i>Le Havre</i>	<i>Rouen</i>	<i>Yvetot</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2	12 UP, 6 U 6	9 UP, 6 U 8	6 U 10
- jugements	1798-1815	1830-1921	An VI-1947	1791-1816	An X-1939
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés	1798-1827	1830-1861	1790-1877	1898-1954	
- registre du commerce			1920-1959	1920-1935	
- registre des métiers					
- faillites et liquidations	1810-1910	> 1901	1810-1946	1782-1817	1817-1870
- marques de fabriques			1858...1965		1879-1949

V. Conseils de prud'hommes

Versement pour le seul conseil de Rouen aux A.D. (2073 W). A la suite d'inspections récentes des A.D. pour les conseils du Havre et de Bolbec, versements attendus dans un avenir proche.

<i>Tribunal</i>	<i>Bolbec</i>	<i>Le Havre</i>	<i>Rouen</i>
Cotation			2037 W
Registre des conciliations, jugements	1934-1959	1936-1955	1941-1969
Minutes des jugements	1945-1957		1925-1957
Dossiers de procédure	années - 9	années - 9	1946-1979
Dessins et modèles	1886-1958	s. d.	
Contrats d'apprentissage		s. d.	
Conventions collectives	1953-1958		

VI. Justices de paix (4 U)

A l'exception du canton de Grand-Couronne tous les fonds de justices de paix sont représentés aux A.D. Les plus importants (plus de 200 articles) sont ceux de Bacqueville, Boos, Darnétal, Elbeuf, Envermeu, Eu, Gournay, Lillebonne, Longueville, Maromme, Pavilly, Rouen (6° canton), Saint Saens. Le répertoire présente chaque fonds en distinguant répertoires, jugements civils, jugements de simple police, actes civils, ventes, dépôt d'actes de sociétés, procès-verbaux de conciliations...Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W : 2039 pour le versement du Tribunal d'instance de Rouen, 2019 et 2131 pour celui de Neufchâtel, 1429 pour celui du Havre et 1704 pour celui d'Yvetot. Ces versements semblent indiquer des lacunes fréquentes pour la période de la deuxième guerre mondiale pour la plupart des cantons

Argueil	An VIII-1940 (lac.)	Havre (Le) (1° ar.)	1912-1939 (lac.)
Aumale	An VIII-1956 (lac.)	Havre (Le) (2° ar.)	1901-1937 (lac.)
Bacqueville	An II-1940	Lillebonne	An IV-1940
Bellencombre	1920-1940	Londinières	1790-1954 (lac.)
Blangy-sur-Bresle	1928-1955	Longueville	An VIII-1940
Bolbec	An VII-1940	Maromme	An IX-1955 (lac.)
Boos	An V- 1953 (lac. <1838)	Montivilliers	An VII-1937
Buchy	An III-1954 (lac.)	Neufchâtel-en-Bray	1919, 1933-1955
Cany-Barville	1791-1939	Offranville	An X-1940
Caudebec-en-Caux	1792-1959 (très lac.)	Ourville-en-Caux	1788-1965
Clères	An IX-1952 (lac.)	Pavilly	An IX-1951
Criquetot-l'Esneval	An IX-1928	Rouen 1° canton	1896-1953
Darnétal	An IV-1950 (lac. < 1850)	Rouen 2° canton	1824-1953 (lac.)
Dieppe	An VIII-1941 (lac. au XIX°)	Rouen 3° canton	1856-1955 (lac.)
Doudeville	An IX-1961	Rouen 4° canton	1905-1955 (lac.)
Duclair	1935-1947	Rouen 5° canton	1870-1953 (lac.)
Elbeuf	An IV-1940	Rouen 6° canton	An X-1954 (lac. au XIX°)
Envermeu	An VI-1940	Saint-Romain-de-Colbosc	1929-1941
Eu	1806-1940	Saint-Saëns	1792-1955
Fanville	1883-1941(mauvais état)	Saint-Valery-en-Caux	1914-1967 (lac.)
Fécamp	An IX-1958 (lac. <1920)	Notteville-lès-Rouen	1892-1954
Fontaine-le-Dun	1843-1961 (lac. au XIX°)	Tôtes	An IX-1940
Forges-les-Eaux	1927-1954	Valmont	An X-1951
Goderville	An IX-1951	Yerville	An II-1969
Gournay	An IX-1955	Yvetot	1907-1968
Grand-Couronne	1944-1952		

VII. Juridictions temporaires (7 U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale

- jugements définitifs et jugements de compétence (An IX-1806, 1808-1811).
- dossiers de procédure (An IX-1811). Le répertoire relève la nature des affaires.

2) Cour de justice spéciale extraordinaire (décret du 10-04-1812) : pluriatif d'audiences (mai-octobre 1812) et dossiers de procédure (6 art.).

3) Cour prévôtale : arrêts (mai 1816-mars 1818) et dossiers de procédure de 1815 à 1818 (6 art.).

4) Section spéciale : 1 registre réuni au fonds de la Cour de justice.

5) Cour de justice et chambre civique

Fonds des juridictions du Havre, de Rouen et d'Evreux. Pour chacune d'entre elles, un inventaire détaillé et nominatif par ordre alphabétique (état-civil du prévenu, motif et origine de l'inculpation, suite donnée à l'instruction, jugement éventuel) donne accès aux dossiers des personnes jugées, non-lieu et procès-verbaux classés sans suite (période 1944-1948).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales

Les versements récents sont classés en W (2007, 2357, 2566 : prisons de Rouen et d'Yvetot; 1918 et 2322 W : prisons de Dieppe et de Neufchâtel). Pour le Havre les registres d'écrou sont en déficit pour la période 1860-1940 (destructions non liées à des faits de guerre). Pour Dieppe et Neufchâtel les écrous sont répertoriés sous le titre de «registres du tribunal correctionnel» et de «registres du tribunal de première instance» à partir des années 1860. A Rouen existent des écrous de marins (1854...1944), mineurs (1868-1874), par mesures administratives (1873-1880), des registres d'audiences (1850...1947) et des jugements des autorités allemandes (1941-1944). Des dossiers pénaux sont également conservés pour 1950-1978. Les documents postérieurs sont aux prisons de Dieppe et Rouen.

<i>Prison</i>	<i>Dieppe</i>	<i>Le Havre</i>	<i>Neufchâtel</i>	<i>Rouen</i>	<i>Yvetot</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1861-1936	An X-1860	1822...1926	An X...1936	1832...1954
- correction	1863-1936	An XII-1870	1844...1926	An X...1940	1845...1954
- justice				An VIII-1923	
- simple police	1856-1905	1863-1864	1855-1924	1852-1931	1876-1954
- dettiers	1886-1912	1810-1867	1905-1926	An IX...1933	1877-1954
- passagers civils	1885-1933			1842-1933	1882-1953
- passagers militaires	1858-1915	1839-1860		An XII-1936	1886-1926
- répertoires	1915-1972		1905-1926	1879-1930	1912-1940
* autres documents					
- contrôle nominatif					
- dossiers pénaux				1938...1947	1931-1954
- ordres de services					

2) Centre d'internement Join-Lambert à Rouen (1944-1945) : 70 W.

- organisation matérielle du camp, rapports et correspondance; arrêtés d'internement, de libération et transferts; états nominatifs (entrées, sorties, effectifs journaliers, par quinzaine) et fichiers des détenus.
- documents sur d'autres camps : centre de Sées (avec fichier des internés), Gaillon, Le Neubourg, Tourlaville.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 52 J. Fonds Barrois-Saint, syndic de faillite à Elbeuf, bénéficiant d'un répertoire détaillé (avec index des métiers et des noms des faillies). Comprend les dossiers de faillites (surtout de la région d'Elbeuf) ouvertes de 1922 aux années 1970.

Sous-série 4 M (Police) :

- rapports de police sur la situation politique, économique et sociale, sur les faits divers (noyades, incendies, délits...) de l'An VIII à 1941 (surtout depuis le milieu du XIX^e siècle).
- états numériques et nominatifs par catégorie de crimes, délits des individus arrêtés (Seine-Inférieure, Eure) de 1921 à 1940.
- rapports de gendarmerie (1890-1911) et tableau sommaire des arrestations opérées et des crimes, délits de 1854 à 1938 (lac. avant 1925).
- rapports sur des «faits divers» (An VIII-1938), classés par type d'affaires (assassinats, rixes, vols, incendies...).
- surveillance et amnistie des personnalités politiques suspectes (An XI-1937).
- dossiers individuels de surveillance légale : libération conditionnelle (1900-1940), libération provisoire (1886-1942), surveillance de haute police (An VIII-1885), interdiction de séjour (1846-1940), relégation (1909-1939), réhabilitations (1814-1940).
- fonds de la police judiciaire de Rouen (54 W après 1940).

Sous-série 7 M : délits forestiers de l'An X à 1852 (2 art.).

Sous-série 8 M : tribunaux de commerce : dossiers (87 art.) concernant les élections consulaires (avec listes électorales).

Sous-série 10 M : organisation et élections des conseils de prud'hommes de 1807 à 1920 (10 M 429-454).

Série 4 NP :

- 61 à 92 : bâtiments des tribunaux (An IX-1930).
- 93 à 122 : bâtiments des prisons (An IX-1919).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires pour les bureaux suivants : Dieppe (1791-1900; quelques lacunes), Le Havre (An VII-1807), Neufchâtel (1793-1807), Rouen (1793-1877, lacunaire), Yvetot (An VIII-1899, lacunaire).

Série RP (rubrique justice militaire) :

- formation d'un régiment disciplinaire pour mutilés volontaires (1806-1814).

- tribunal militaire de Rouen (8 art.) : dossiers de procédure (1838-1847), avis de jugements transmis au préfet (1889-1900).
- instances devant les tribunaux civils mettant en cause des militaires (1905-1920).

Série Z :

- sous-préfecture de Dieppe : dossiers sur la maison d'arrêt de 1868 à 1941 (visites, libérations conditionnelles, jeunes détenus, réhabilitation, encellulement), dossiers individuels de gardes particuliers (1907-1940).
- sous-préfecture de Le Havre : renseignements sur le personnel judiciaire (1931-1940), construction d'un quartier cellulaire à la prison (1911).

Seine-et-Marne

Archives départementales : 248, avenue Charles-Prieur, 77 196 Dammarie-lès-Lys Cedex
Renseignements mis à jour le 7 juillet 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Coulommiers	Liste p. 760	Meaux	Melun (1909)
Fontainebleau		Melun (1884)	
Meaux		Montereau	
Melun		Provins	
Provins			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Versailles

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Melun (1871), Paris (1948)
- Maison centrale de Melun (1808->)
- Prisons départementales : Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins
- Dépôt de mendicité : Meaux (1809-1814), Melun (An X-1811)
- Jeunes détenus : Colonie agricole de Montévrain (1857-1867)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : La Bretonnière, Fleury-en-Bière
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Petite Rochette

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Sous-série 1 U à 3 U 46 Fonds de la Préfecture : Répertoire numérique manuscrit, par C. Lemaire, fin XIX^e siècle, p. 49-58.

Sous-série U 1 à 443 à 46976 Fonds des tribunaux : Répertoire numérique manuscrit partiel, environ 8300 fiches en 1983 [Provisoire].

Sous-série 1 Y 1 à 3 Y 46 : Répertoire numérique manuscrit, par C. Lemaire, fin XIX^e siècle, p. 157-205, mise à jour partielle.

C. Bibliographie

Banat-Lacombe (Françoise), *La Réalité pénitentiaire perçue au travers de trois maisons centrales (Melun-Poissy-Eysses) pendant la première moitié du XIX^e siècle*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, 1987, in-4°, 2 tomes + notes, 810 et 99 p.

Bost (Ami), *Des désordres à la maison centrale de Melun*, Melun, 1949.

Brehamet (Abbé R.-N.), *La Maison centrale de Melun*, Melun, Imprimerie administrative, 1954, 32 p.

- Delahaye (Gilbert-Robert), Quelques attitudes à propos d'une affaire criminelle survenue à Echouboulains (Seine-et-Marne) en 1843, *Actes du 102^e Congrès national des sociétés savantes, Limoges, 1977*, Section d'histoire moderne, Paris, 1978, tome 1, p. 143-157.
- Fischler (Albert), *La Justice de paix et les juges de paix en Seine-et-Marne pendant la Révolution et l'Empire 1790-1815*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris XII Val-de-Marne, 1975, 175 p.
- Gosse (Véronique), *De la prison à la manufacture d'Etat. La maison centrale de Melun 1871-1913*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VII, 1987, 185 p.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont que très partiellement classées et répertoriées (en continu : U provisoire), avec une identification imprécise des fonds et documents. Le relevé ci-dessous - réalisé à partir des instruments de recherche disponibles et du registre des entrées des A.D. - est partiel, provisoire et incertain.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 à 3 U)

Seule la période de la première moitié du XIX^e siècle est répertoriée.

- instructions et correspondance générale (An III-1871).
- formation et listes du jury (1811-1858).
- dossiers de personnel judiciaire (1806-1827).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1810-1851).
- frais de justice et dépenses de l'ordre judiciaire (1791-1872).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés (An VIII-1921).
- les dossiers des affaires instruites ne semblent conservés que pour le XX^e siècle.
- période > 1926 : Cf. A.D. des Yvelines (U, K et W : 1000, 1029 et 1089 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires(Y)

a) Maison centrale de Melun (Y)

L'origine des fonds (Maison centrale ou bureaux de la Préfecture) est incertaine.

- bâtiments et mobilier (1811-1926).
- rapports, inspections, correspondance, règlements (1816-1882).
- dossiers de personnel et traitements (1812-1937).
- comptabilité : budgets, adjudications, fournitures (1813-1939).
- détenus : tableaux de situation et états nominatifs et numériques (1811-1927), travail et pécule (1813-1928), grâces, libérations conditionnelles, transfèvements et pécule.

b) Prisons départementales (Y)

- instructions, rapports et commissions de surveillance (1806-1907).
- comptabilité : budgets, entreprise, adjudications (An II-1926).
- dossiers de personnel (An IX-1937).
- détenus : états (1790-1875), travail et pécule (1818-1927), transferts et libérations.

c) Dépôt de mendicité (Y)

- dépôt de Melun : création, personnel, comptabilité, états de situations (An X-1811).
- dépôt de Meaux : règlement, personnel, comptabilité (1809-1815).
- placement des mendiants dans des dépôts extérieurs (asile de Haut Barrieux en Allier et Montreuil-sous-Laon dans l'Aisne) avec dossiers individuels (1846-1912).

d) Jeunes détenus (Y)

- colonie de Montévrain : organisation, dossiers de détenus (1857-1868).
- notices individuelles de jeunes détenus (1847-1924) et états de placements à Mettray et au Bon Pasteur de Sens (1844-1883).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (Up)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) ?
- dossiers de procédure (An VIII-1811).

2) Cour d'assises (Up)

- arrêts inclus dans une série de «procès-verbaux» (1827-1932).
- dossiers de procédure (1811-1949).

II. Tribunaux de première instance (Up)

Les fonds n'étant pas répertoriés en totalité on ne peut relever que ce qui est susceptible d'être accessible, sans préjuger de la présence ou non de telle série documentaire ainsi que de ses lacunes éventuelles.

Les fonds du parquet semblent porter principalement sur le XX^e siècle (correspondance partout, dossiers de personnel à Fontainebleau et Melun, procès-verbaux...). Il y a toutefois pour Melun des rapports du Second Empire et de nombreux procès-verbaux pour le XIX^e siècle. A noter, toujours pour Melun, un répertoire des personnes condamnées par les tribunaux allemands avec registre d'exécution des peines.

Au civil les jugements ordinaires semblent avoir des lacunes à Coulommiers (1823, 1838, 1841, 1869, 1896, 1901, 1907, 1914-1921) Fontainebleau (absence avant 1825 ?), Meaux (déficits dans les années 1840) et Melun (lacunes entre 1825 et 1843). Des Qualités sont conservées pour Fontainebleau (1914-1946) et Melun (An VIII-1860). Les jugements sur requêtes paraissent réunis aux précédents (avant 1880 à Fontainebleau) ou rassemblés avec une partie des actes civils (à l'exception des adjudications) dans des séries de «minutes» ou «actes du greffe» (Meaux de 1850 à 1953, Melun de l'An XI à 1930, Provins de l'An VIII à 1931). Il est probable que ces séries de «minutes» (non repérées à Coulommiers) combient en partie les séries d'actes civils apparemment déficitaires pour tout ou partie du XIX^e siècle.

En matière commerciale, les jugements sont réunis à ceux du civil à Coulommiers et Melun (avant 1884). Seul le premier tribunal a d'autres documents : actes de sociétés, dossiers de faillites (XX^e siècle surtout), registre du commerce.

Au correctionnel, les jugements semblent avoir des lacunes à Coulommiers (absence avant 1823, déficit 1922-1929), Fontainebleau (déficit de la première moitié du XIX^e siècle ?), Meaux (lacunes de 1822, 1836, 1838, 1842-1848, 1857, 1869-1870, 1918-1919), Melun (lacunes 1811-1812, 1834) et Provins (lacunes entre 1807 et 1820; entre 1922 et 1932). Les dossiers de procédure portent essentiellement sur le XX^e siècle à Coulommiers (1926-1940), Meaux et Provins, avec partout des non-lieu pour cette période. Ils sont représentés au XIX^e siècle à Fontainebleau (lacunes dans les années 1830 à 1850) et Melun (lacunes entre 1872 et 1910).

<i>Tribunal</i>	<i>Coulommiers</i>	<i>Fontainebleau</i>	<i>Meaux</i>	<i>Melun</i>	<i>Provins</i>
Cotation	U	U	U	U	
a) parquet					
- correspondance, rapports		1885-1961	1906-1948	1841-1946	1811..1959
- dossiers de personnel					
° magistrats		1896-1946		1811-1948	
° officiers ministériels		An VIII-1945		1820-1950	
- formation, listes du jury			1910-1959		
- statistiques	1908-1925	1881-1952		1856	1930-1958
- relevé des crimes, délits			1934-1947		
- registres des condamnés				1829...1946	
- procès-verbaux	1913...1938	1916-1956	1937-1968	1829...1958	
b) civil					
Délibérations du tribunal					
- répertoires	1930-1936	1821...1935	An VIII..1938	1807..1942	1815..1951
- rôles	1936-1942	1886...1947	1919...1961		1807-1868
- causes ordinaires	1807...1953	1825-1956	An VIII..1953	An IX..1955	An VIII-1949
- jugements sur requêtes	1899...1950	1878...1946		1925...1945	
- référés	1832...1947	1910-1947	1908...1953	1932-1945	

<i>Tribunal</i>	<i>Coulommiers</i>	<i>Fontainebleau</i>	<i>Meaux</i>	<i>Melun</i>	<i>Provins</i>
- divorces	1899-1951		1934-1947	1942-1944	
- décès de militaires	1920-1923				
- pupilles de la Nation	1919-1935	1915...1947	1918-1953		1918-1925
- loyers	1919...1937	1922-1949		1931-1942	1918
- pensions			1919-1920	1940-1949	
- déchéance paternelle	1899-1920	1935-1942			
- interdictions	1899-1911				
- adjudications	An VIII-1949	1829...1967	1912-1967	1807...1944	1806-1934
- expropriations	1858-1914	1831...1938	1899-1960		1841...1925
- accidents du travail	1899...1934	1900-1946	1904-1947	1924...1949	1907-1946
- ordres et contributions	1913...1942	An IX...1934	1900-1935	spécimens	An VIII...1909
- successions (renonc.)	1833-1927	1822-1921	1921-1922	1892-1935	
- rapports d'experts	An IX-1940	1885-1946	1914...1953		An VIII-1878
- enquêtes	1899-1934	1885-1946	1903-1953	1927...1950	1931-1945
- testaments	1899-1940	1886-1948			
- dépôts	1841-1936	1828-1937	1838...1953		1807-1872
- assistance judiciaire	1876-1908	1879...1956			
c) commercial					
- jugements	Cf. Civil			Cf. Civil	
- inscription de privilèges	1909-1943				
- dépôt d'actes de sociétés	1828-1943				
- registre du commerce	1920-1954				
- registre des métiers					
- faillites et liquidations	1894-1953				
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1823...1953	An IX...1937	1810...1953	An IX...1946	An V...1949
- parties civiles		1852-1894			
- répertoires		1841...1925	1820...1936	1917-1943	1820...1931
* dossiers de procédure	1821...1940	An VIII...1946	1889...1956	1800...1950	1813...1949
* mineurs		1935-1951	1948-1953	1914-1948	

III. Tribunaux de commerce (Up)

Le fonds du tribunal de Montereau (arrondissement de Fontainebleau) n'est pas représenté aux A.D. Les autres tribunaux ont surtout des jugements, les dossiers de faillites n'étant répertoriés que pour le tribunal de Provins.

<i>Tribunal</i>	<i>Meaux</i>	<i>Melun</i>	<i>Provins</i>
Cotation	U	U	U
- jugements	1807-1947	1884-1933	An III-1865
- inscription de privilèges			1909-1929
- dépôt d'actes de sociétés	1872...1956		
- registre du commerce	1920-1954	1920-1942	
- registre des métiers			
- faillites et liquidations			1809-1924
- marques de fabriques			

IV. Conseil de prud'hommes de Melun (Up)

- feuilles d'audiences (1910-1949).
 - enquêtes (1901-1929), règlements intérieurs (1910-1948), élections (1911-1963), contrats d'apprentissage (1948-1968).

V. Justices de paix (Up)

Les fonds ne sont qu'en partie versés aux A.D. et ils ne sont que très partiellement répertoriés. Pour ceux qui le sont les dates relevées sont provisoires et incertaines.

Bray-sur-Seine	
Brie-Comte-Robert	non classé
Chapelle-la-Reine (La)	
Château-Landon	1790-1950
Châtelet-en-Brie (Le)	non classé
Claye-Souilly	
Coulommiers	1808-1949
Crécy-en-Brie	1879-1939, non classé
Dammartin-en-Goële	XX ^e , non classé
Donnemarie-en-Montois	An IX-1943
Ferté-Gaucher (La)	non classé
Ferté-sous-Jouarre (La)	
Fontainebleau	An VIII-1910
Lagny	An VIII-1950
Lizy-sur-Ourcq	

Lorrez-le-Bocage	
Meaux	An II-1969
Melun (nord)	An VIII-1952
Melun (sud)	An VIII-1952
Montereau	non classé
Moret-sur-Loing	
Mormant	
Nangis	An VIII-1938
Nemours	An VIII-1906
Provins	XX ^e , non classé
Rebais	
Rozay-en-Brie	An VIII-1940
Tournan	
Villiers-Saint-Georges	

VI. Juridictions temporaires (Up)

- 1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale : fonds non représenté.
- 2) Cour prévôtale (Up) : les dossiers de procédure sont intégrés dans la série des assises.
- 3) Cours de justice et chambres civiques (Up)
 - minutes des arrêts et tables (1944-1946).
 - dossiers de procédure (affaires jugées, non-lieu) avec répertoires des affaires, des prévenus, condamnés et registres d'exécution des peines.

C. Fonds pénitentiaires

- 1) Maison centrale de Melun (Yp)
 - registres d'écrou (An X-1862). Les registres postérieurs sont à la Centrale.

2) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou sont présents aux A.D. jusqu'aux années 1860, à l'exception de Coulommiers et Meaux qui ont des registres postérieurs (1^{re} moitié du XIX^e siècle). Quelques registres de rapports journaliers pour 1876-1880 sont conservés à Coulommiers ainsi que des registres de mouvements journaliers à Melun (1818-1861). Les documents postérieurs sont conservés dans les maisons d'arrêt de Fontainebleau, Meaux et Melun.

<i>Prison</i>	<i>Coulommiers</i>	<i>Fontainebleau</i>	<i>Meaux</i>	<i>Melun</i>	<i>Provins</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	An XI...1933	An VIII...1855	1814...1935	An IX-1864	An XI-1865
- correction	1829-1932	An VIII-1867	An VIII...1934	An XIV-1861	1832-1868
- justice				An IX-1860	
- simple police	1843-1895	1844-1860	1843-1865	1857-1863	1843-1863
- dettiers	1870-1908	1811-1842	1894-1928		
- passagers civils	1843-1904	An IX-1859	1830-1852	1838-1861	
- passagers militaires	1859-1895		1824-1846	An VIII-1839	An XIV-1847
- répertoires	1879-1942		1914-1940		
* autres documents					
- contrôle nominatif	1876-1942				
- dossiers pénaux					
- ordres de services	1866...1945				

- 3) Centres d'internements de la 1^e guerre mondiale (fonds du Cabinet du Commissariat spécial, non coté)
- comptabilité du dépôt de Fleury-en-Bière (1915-1919).
 - dossiers des suspects et indésirables.
- 4) Centres d'internements de la 2^e guerre mondiale
- registre d'écrou de 1944 et 1945 (fonds versé par le C.D.L.).
 - dossiers des internés administratifs (fonds versé par le T.G.I. de Melun).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M (série continue) :

- correspondance et dossiers de personnel judiciaire (1823-1936) et pénitentiaire (1919-1931).
- rapports de police, gendarmerie et de gardes champêtres concernant les crimes, délits et événements divers de l'An V à 1872 (classement géographique).
- états des individus condamnés par les commissions mixtes ou autres et détenus dans les prisons du département, des expulsés, déportés, à surveiller...(1851-1859).
- surveillance des condamnés avec dossiers des interdits de séjour (1927-1950).

Sous-série 4 N :

- 81 à 102. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An IX-1939).
- 103 à 118. Bâtiments et mobilier des prisons (1792-1942).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Coulommiers (1791-1933), Fontainebleau de 1810 à 1877 (lac. 1820-1848, 1857-1861), Meaux (1792-1873), Melun (1791-1865, 1872, 1884-1905) et Provins (1791-1901).

Sous-série 2 R 180 à 206. Justice militaire (An VII-1940) :

- jugements des tribunaux civils contre les réfractaires (1806-1810).
- contrôle des déserteurs (états nominatifs, signalements...) de 1816 à 1940.

Sous-série 5 R :

- 45 à 82 : rapports quotidiens de gendarmerie (An VIII-1853).
- 83 à 89 : tableaux sommaires des arrestations, crimes, délits... de l'An VIII à 1927 (lac.).

Sous-série 10 R 385 à 795. Tribunaux des dommages de guerre de 1915 à 1923 (dossiers des réclamants par canton, procès-verbaux de conciliations des commissions cantonales et jugements).

Série Z. Sous-Préfecture de Coulommiers : correspondance, personnel des tribunaux (1904-1926) et de la prison de 1897 à 1914 (avec délibérations de la commission de surveillance de 1865 à 1926).

Yvelines

Archives départementales : Grandes Ecuries du Roi, 1, avenue de Paris, 78 000 Versailles
Renseignements mis à jour le 23 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Mantes	Liste p. 766	Dourdan (1809-1854)	Mantes (1912)
Rambouillet		Versailles	St-Germain-en-Laye (1913)
Versailles		Versailles (1894)	

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Versailles (ressort : Seine-et-Marne, Seine-et-Oise)

Etablissements pénitentiaires :

- Maison centrale de Poissy (1821 ->)
- Circonscription pénitentiaire : Versailles (1871), Poissy (1888), Paris (1948)
- Centre pénitentiaire de La Chataigneraie (Celle-Saint-Cloud) 1946-1953
- Prisons départementales : Mantes, Rambouillet, Versailles
- Dépôt de mendicité de Poissy (1810-1817) et Les Petits Prés (Plaisir) (1862-début XX^e siècle)
- Jeunes détenus :
 - * Ouvroir Sainte-Julie à Villepreux (? -1879)
 - * Ecole Lepeltier de Saint-Fargeau (Montesson) (1896-1904)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Versailles (caserne Noailles : Libération), La Celle Saint-Cloud (Beauregard); camps de Maule et Montainville 1941-1944 (réfractaires au service civique rural)

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Sous-série U Préfecture (Personnel judiciaire, avocats, notaires et divers) : Répertoire numérique manuscrit complet, par J. Ettori, 1980, 24 p.

Sous-série Cour d'assises (dossiers, 1811-1874) : Répertoire numérique détaillé dactylographié complet, par J.-L. Lions, 1975, 298 p.

Sous-série Tribunal de première instance de Versailles : Répertoire numérique dactylographié complet, par J.-L. Lions, 1972, 26 p.

Sous-série Tribunal de première instance de Versailles. U 246² à U 246⁴⁰⁸ (Adjudications, rapports d'experts, pièces du greffe) : Répertoire numérique dactylographié, par P. Lions, 1981, 11 p.

Sous-série Tribunal de première instance de Rambouillet : Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Luflade, 1972, 22 p.

Sous-série Tribunal de commerce de Versailles : Répertoire numérique dactylographié complet, par F. Lions et J. Ettori, 1977, 13 p. Index alphabétique manuscrit des faillites, 3000 fiches environ.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par L. Leroy, 1953, 15 p.

- 120 Y 26 à 79 (Prison de Versailles, registres d'écrou, 1865-1879) : Répertoire numérique dactylographié, par J. Etori, 1979.
- 121 Y 89 à 159 (Maison de correction de Versailles : registres d'écrou, 1865-1908) : Répertoire numérique dactylographié, par P. Chabaud, 1982, 2 p.
- Y Supplément 1 à 33 : Répertoire numérique dactylographié, par A. Boussard, 1979, 6 p.

C. Bibliographie

- Banat-Lacombe (Françoise), *La Réalité pénitentiaire perçue au travers de trois maisons centrales (Melun, Poissy, Eysses) pendant la première moitié du XIX^e siècle*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, 1987, 2 tomes, notes, 810 et 99 p.
- Chauvaud (Frédéric), *Tensions et conflits. Aspects de la vie rurale au XIX^e siècle d'après les archives judiciaires. L'exemple de l'arrondissement de Rambouillet (1811-1871)*, thèse pour le doctorat, Université de Paris X Nanterre, dactylographié, 1988, 3 vol., 960 p.
- Chauvaud (Frédéric), Le garde chasse et la société rurale dans les forêts de l'Yveline et du Hurepoix : les manifestations d'une révolte, *Révolte et société, actes du IV^e colloque d'Histoire au présent*, Paris, mai 1988, tome II, p. 80-88.
- Chauvaud (Frédéric), La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 253-267.
- Damien (André), La justice de Versailles jusqu'à la fin du XIX^e siècle, *Revue Histoire de Versailles*, 1968, tome 56, p. 17-56.
- Lemoine (H.), La Cour prévôtale de Seine-et-Oise (1816-1818), *Conférence des sociétés savantes, littéraires et artistiques du département de Seine-et-Oise, compte-rendu des travaux*, 12^e session, 2-5 juin 1934, Rodez, 1935, p. 19-22.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont qu'en partie classées et les sous-séries ne sont pas numérotées. L'accès aux différents fonds se fait difficilement (notamment pour le XIX^e siècle) par le biais de répertoires ou d'états sommaires provisoires et partiels. Le relevé ci-dessous, qui concerne le seul territoire des Yvelines - pour les institutions de l'ancienne Seine-et-Oise ressortissant de l'Essonne, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, voir les notices de ces départements - est provisoire et incertain.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, et W : 400 à 402, 1194 et 1201 W)
 - dossiers de personnel judiciaire et traitements (An VIII-1936).
 - tribunaux de commerce : organisation et élections (1963-1969).
 - conseils de prud'hommes : organisation et élections (1914-1972).
 - élections aux tribunaux paritaires ruraux (1948-1968, 1978).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (U, K et 1000, 1029, 1089 W)
 - arrêtés de l'An VIII à 1976 (lac. dans la première moitié du XIX^e siècle).
 - dossiers des affaires instruites (fin du XIX^e siècle à 1976; lacunes dans les années 1920-1930).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 à 111 Y et 1 Y supplément)

a) Maison centrale de Poissy (6 à 35 Y)

- bâtiments (XIX^e-1934), commissions de surveillance (1817-1869).
- dossiers de personnel et traitements (1817-1929).
- comptabilité : budgets (1849-1927), adjudications de fournitures (1818-1938), entreprise générale des travaux industriels (1821-1931).
- détenus : encellulements, évasions, suicides (1819-1945); état sanitaire (1826-1923), travail et pécule (1911-1944).

b) Prisons départementales (36 à 85 Y)

- généralités : dossiers du personnel (1808-1892), comptabilité (1842-1911), entreprise générale (1856-1906), détenus (mouvement, évasions, transferts, grâces...).
- dossiers pour chaque prison : bâtiments, comptabilité, commission de surveillance, personnel et états divers de détenus (An IX-1935).

c) Dépôt de mendicité (96 à 111 Y)

- généralités : correspondance et rapports (1842-1927), statistiques des mendiants (1837-1847), état des condamnés (1914-1927), dossiers des reclus placés à Beaugency (1846-1861).
- dossiers sur les dépôts de Poissy de 1808 à 1817 (bâtiments) et les Petits Prés de 1859 à 1917 (règlements, rapports, états et notices des reclus).

d) Jeunes détenus (87 à 95 Y)

- correspondance et dossiers des détenus placés hors du département de 1840 à 1908 (dont Mettray de 1840 à 1889) et sociétés de patronage.
- dossiers sur les établissements suivants : Fouilleuse de 1873 à 1898 (règlements, bâtiments), Moisselles de 1872 à 1894 (création, personnel, rapports), Le Petit-Bourg de 1843 à 1858 (détenus), maison d'éducation correctionnelle Ste-Marthe de Pontoise (1871-1877) et Ouvroir Ste-Julie à Villepreux (1876-1879).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (42 L)

- arrêts (1792-1810); tables chronologique et alphabétique.
- dossiers de procédure de 1792 à 1810 (affaires importantes identifiées).

2) Cour d'assises (U, 1132, 1238, 1241 et 1327 W)

- arrêts de 1811 à 1956 (lac. 1880-1881).
- dossiers de procédure (1811-1883, 1910-1958).

II. Tribunaux de première instance (U et W)

Les fonds devant être dévolus aux archives de l'Essonne et du Val-d'Oise sont décrits aux notices de ces départements.

Pour les 3 tribunaux devant rester aux A.D. des Yvelines une partie de la documentation est classée en W (410, 1132, 1146 à 1147, 1157 à 1161, 1187, 1214 à 1215, 1230, 1238, 1240 à 1241, 1267 à 1278, 1304 à 1305, 1322, 1338 W).

Les fonds des parquets sont importants à Rambouillet et surtout à Versailles avec de la correspondance enregistrée (dossiers sur la 2^e guerre mondiale à Versailles), des mercuriales et statistiques, des registres de police judiciaire et de procès-verbaux, d'exécution des peines, et des registres du bureau d'ordre et fichiers à Versailles.

Au civil les jugements ordinaires semblent complets à Mantes, lacunaires à Rambouillet (déficit 1815-1825, lacunes probables entre 1880 et 1930) et à Versailles (lacunes avant le milieu du XIX^e siècle). Les jugements sur requêtes, rassemblés avec des actes civils en une série de minutes (An VIII-1873) à Mantes, manquent ensuite jusqu'en 1932. Réunis aux actes civils de 1813 à 1910 dans deux séries de «pièces du greffe» et «minutes» à Rambouillet, ils semblent lacunaires au début du XX^e siècle. Ils manquent à Versailles pour la période 1831-1900. Les actes civils sont en partie rassemblés dans les minutes citées (procès-verbaux et actes du greffe pour les premières décennies du XIX^e siècle à Versailles). Les séries spécifiques les plus notables sont celles des adjudications et rapports d'experts conservés surtout pour le XIX^e siècle (première moitié à Rambouillet, spécimens ensuite).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

En matière commerciale, le tribunal de Rambouillet qui prend la succession du tribunal de commerce de Dourdan en 1855 a des jugements (lacunes probables), des actes de sociétés mais peu de dossiers de faillites.

Au correctionnel les jugements semblent complets à Mantes (depuis 1870 seulement) et Versailles. Ils sont lacunaires à Rambouillet pour la première moitié du XIX^e siècle (déficits An XIV-1810, 1846-1851, 1855-1857). A Versailles les dossiers de procédure - distinction des classés sans suite, non-lieu et affaires jugées - sont classés par délits de 1817 à 1895. Ils sont déficitaires entre 1895 et 1948. A Rambouillet, classés par délits, ces dossiers sont peu représentés au XX^e siècle (déficit 1921-1955). A Mantes, il n'y a pas de procédure conservée pour le XIX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Mantes</i>	<i>Rambouillet</i>	<i>Versailles</i>
Cotation	U	U	U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1919-1921	1822...1975
- dossiers de personnel			
° magistrats			1816...1974
° officiers ministériels			1865...1976
- formation, listes du jury	1956-1959		
- statistiques	s. d.	1835-1925	1860...1919
- relevé des crimes, délits		1850...1921	1836...1971
- registres des condamnés		1811...1953	1811...1880
- procès-verbaux			1953...1968
b) civil			
Délibérations du tribunal	1939-1951	1811-1880	
- répertoires	1943...1959	1840...1909	
- rôles	1926...1959		
- causes ordinaires	An VIII-1959	1812...1952	An VIII...1956
- jugements sur requêtes	An VIII...1959	1813...1953	An IX...1967
- référés	1930-1952	1911-1959	1931-1959
- divorces	1956-1958	1911-1931	An XI...1952
- décès de militaires		1917-1925	1919
- pupilles de la Nation	1948-1959	1918-1923	1918...1948
- loyers	1945-1954	1918...	1922...1966
- pensions			1933...1955
- déchéance paternelle	1941-1957	1919...	1920-1957
- interdictions			
- adjudications	1851...1958	1812...1949	An IX...19542
- expropriations	1952-1958	1865...1907	XIX...1962
- accidents du travail		1909-1929	1900-1958
- ordres et contributions	1957-1958	1812...1896	1820-1950
- successions (renonc...)	An XI...1958	1811-1959	An XI...1959
- rapports d'experts	1956-1959	1812...1956	An VIII...1976
- enquêtes	1957-1959	1911-1926	
- testaments	1944-1959	1910-1952	1948-1954
- dépôts	An V...1959		1813...1942
- assistance judiciaire			1852...1919
c) commercial			
- jugements	1855...1944		
- inscription de privilèges	1909-1934		
- dépôt d'actes de sociétés		s. d.	
- registre du commerce		1920-1954	
- registre des métiers		1936-1959	
- faillites et liquidations		XIX ^e -XX ^e	
- marques de fabriques			
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1870-1959	An XIII...1955	An VIII-1956
- parties civiles	1930-1938	1816-1914	1821-1926
- répertoires	1938-1942	1820...1885	An IX-1854
* dossiers de procédure	1910...1960	1822...1956	An IX...1966
* mineurs	1940...1955	1956	

III. Tribunaux de commerce (U et 1293 W)

Seul le fonds de Versailles a quelque importance avec des dossiers de faillites en deux séries : une chronologique (1808-1880) et une par ordre alphabétique des personnes (1809-1934). Dourdan a un fonds «complet» de l'an VI à 1854 (jugements et actes).

<i>Tribunal</i>	<i>Dourdan</i>	<i>Versailles</i>
- jugements	An VI-1854	An VIII-1943
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce		1920-1954
- registre des métiers		1936-1959
- faillites et liquidations		1808-1943
- marques de fabriques		

IV. Conseils de prud'hommes : fonds non versés

V. Justices de paix (U, 1031, 1314 W)

Les fonds conservés sont généralement réunis en séries uniques, les registres divers étant classés à part. Beaucoup de justices ne sont représentées que pour les trois premières décennies du XIX^e siècle.

Bonnières	An IX-1933	Montfort-l'Amaury	An VIII-1959
Chevreuse	1800-1947	Poissy	An X-1957
Houdan	An IX-1937 (lac.)	Rambouillet	An IX-1912
Limay	An IX-1959 (lac.)	Saint-Germain-en-Laye	An IX-1953 (lac.)
Mantes		Versailles (nord)	1791-1830, 1897-1939
Marly-le-Roi		Versailles (ouest)	An XI-1830, 1900-1941
Meulan	An IX-1957	Versailles (sud)	1791-1830, 1925-1941

VI. Juridictions temporaires (U)

- 1) Cour de justice criminelle spéciale : arrêts (avec répertoires) de l'An X à 1810
- 2) Cour spéciale : arrêts (1811-1815).
- 3) Cour prévôtale (2012 à 2014 U) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1819).
- 4) Cours de justice et chambres civiques (non coté et 1081, 1086, 1338 W)
 - arrêts des deux juridictions (1944-1946).
 - dossiers de procédure (affaires jugées, sans suite, non-lieu, avec fichiers correspondants), registres d'écrou et d'exécution des peines.

C. Fonds pénitentiaires

- 1) Maison centrale de Poissy (113 Y)
 - registres d'écrou de 1819 à 1860 (déficit 1861-1917 ensuite)
 - registres matricules (1821-1860).

Les écrous postérieurs et les dossiers pénaux sont conservés à la Centrale.

2) Prisons départementales (117 à 123 Y)

Les écrous réunissent prévenus et condamnés jusqu'au milieu des années 1860. Ceux de Versailles sont versés jusqu'à la fin du XIX^e siècle et ceux de Rambouillet jusqu'à 1926. Les écrous de la prison de Dourdan sont conservés de 1793 à 1819 (115 Y). Les documents postérieurs sont dans les établissements de Corbeil, Versailles et Bois-d'Arcy.

<i>Prison</i>	<i>Mantes</i>	<i>Rambouillet</i>	<i>Versailles</i>
Cotation	117 Y	119, 123 Y	120 à 122 Y
* registres d'écrou :	[An XIII-1862]	[An XIII-1862]	[An VIII-1861]
- arrêt		1863-1926	1865-1898
- correction		1862-1926	1840-1898
- justice			An VI-1894
- simple police	1842-1857	1842-1923	1822-1863
- dettiers	1807-1833	1875-1926	1888-1894
- passagers civils	1830-1863	1836...1926	1823...1906
- passagers militaires	1814...1854	1815-1855	1822-1862
- répertoires		1896-1930	

3) Centres d'internements de la 2^e guerre mondiale (1, 300 W)

- organisation et fonctionnement des camps : ensemble (300 W 84), Aincourt (1 W 71 à 80), Montlhéry (300 W 81 et 1 W 1187), Noailles (300 W 85), Montainville (1 W 83).
- dossiers individuels des internés pour l'Occupation : 1 W 84 à 160 et 300 W 258 à 260; internés de Maule et Montainville : 1 W 1592 à 1595.
- fichier des internés d'Aincourt (300 W 261 à 262) et registres des internés de Noailles (300 W 227 à 228).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M 2/149 à 162. Rapports de police (1871-1940).

Sous-série 5 M 50/3. Dossiers individuels des étrangers condamnés (1930).

57 à 63. Dossiers des interdits de séjour de 1898 à 1930 (dossiers 1939-1957 en 1 W 1153 à 1171)

64 à 67. Libérations de condamnés de 1912 à 1939 (dossiers des libérés conditionnels de 1940 à 1956 en 1 W 1176 à 1186).

Sous-série 4 N :

- 121 à 156. Bâtiments et mobilier des tribunaux (An IX-1949).
- 166 à 189. Bâtiments et mobilier des prisons (An XI-1939).

Série P 038. Délits forestiers (1815-1851).

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Mantes (1792-1854), Rambouillet (1792-1899) et Versailles (1792-1929).

Sous-série 2 R : réfractaires et déserteurs (extraits de condamnations...) de l'An VIII à 1833.

300 W. Fonds du Centre administratif et technique interdépartemental. Police générale. Rapports de police et des renseignements généraux (1940-1958) et registres de main-courante (1938-1956).

1118 W. Fonds du S.R.P.J. de Versailles : dossiers d'affaires judiciaires et fiches individuelles (1910-1970).

Sèvres (Deux-)

Archives départementales : 26, rue de la Blauderie, 79 022 Niort Cedex
Renseignements mis à jour le 19 avril 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. A. Géographie historique

Cour d'appel de Poitiers

Première instance *Justices de paix*

Bressuire

Liste p. 771

Melle

Niort

Parthenay

Tribunaux de commerce

Niort

Prud'hommes

Niort (1818)

Thouars (1952)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Poitiers

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Poitiers (1871), Thouars (1888), Bordeaux (1948)
- Maison centrale de Thouars de 1878 à 1925 (de 1873 à 1878, prison pour les condamnés de la Commune)
- Prisons départementales : Bressuire, Melle, Niort, Parthenay
- Dépôts de mendicité : Saint-Maixent (1812-1824 ?), Niort (1834-1887 ?)
- Jeunes détenus : colonie agricole de Tesson (commune de Prissé) (1874-1882) et de Luché-Thouarsais (1849-1887?)

B. Instruments de recherche

Série U. Tribunaux de première instance [sans numéro de Sous-série]

- Tribunaux de Bressuire et de Melle : Répertoire numérique dactylographié, par E. Héry, 1958, 34 p.[Répertoire et cotation provisoires]
- Sous-série 4 U (Justices de paix) : Répertoire numérique dactylographié complet, sous la direction de A. Geoffroy, tenu à jour depuis 1966.

Série Y. Répertoire numérique imprimé complet, par M. Béguin, 1934, 8 p.

C. Bibliographie

Bastard de Crisnay-Péré (Henri), La colonie pénitentiaire de Tesson (Deux-Sèvres) ou «la traite des petits blancs», *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1980, série 2, tome 13, n° 1, p. 23-28.

Faraut (Alphonse), *Le Conseil de prud'hommes de Niort (1818-1918). Etude historique et documentaire*, Niort, secrétariat du Conseil, 1920. (*Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1919-1920, tome 16, p. 3-172.)

Legendre (Abel), *Quand le château de Thouars était prison 1872-1925*, Thouars, 1985, 20 p.

Martin (Jean-Clément), *Commerce et commerçants de Niort et des Deux-Sèvres aux XVIII^e et XIX^e siècles d'après les dossiers de faillites*, thèse de troisième cycle, Paris, E.H.E.S.S., 1978, 326 p + annexes

Martin (Jean-Clément), Histoire et structure de la société commerçante : les listes d'électeurs au tribunal de commerce de Niort en 1864 et 1874, *Le Mouvement Social*, n° 112, 1980, p. 57-78

- Martin (Jean-Clément), Le commerçant, la faillite et l'historien, *Annales E.S.C.*, tome XXXV, 1980, p. 1251-1268.
- Pautreau (R.), La survivance du système de renfermement des pauvres au XIX^e siècle. Le dépôt de mendicité de Saint-Maixent, *Actes du 97^e Congrès national des sociétés savantes*, Nantes, 1972, Paris, 1977, Tome I, p. 205-211.

II. SOURCES

Les fonds sont matériellement classés (le souvent sans cotation pour la série U), en distinguant bien les divers types de registres et d'actes; malgré l'absence de répertoire (sauf pour les justices de paix) ils sont faciles d'accès.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (U, non classé et 8 U)
 - dossiers de personnel : juges de paix et surtout officiers ministériels pour la période (XIX^e - 1930).
 - élections aux conseils de prud'hommes (1817-1908).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)
 - arrêtés et décisions (An XI-1926).
 - dossiers (affaires contentieuses) de 1899 à 1916.
 - période > 1926 : Cf. A.D. de la Vienne (4 K).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)
 - a) Maison centrale de Thouars
 - établissement et organisation (cellules, cachots, bibliothèque...) de 1872 à 1904.
 - dossiers du personnel (nominations, mutations, congés) de 1872 à 1912.
 - comptabilité, budgets (1872-1916); fournitures, adjudications, marchés (1872-1925).
 - importante documentation sur les détenus : états, mouvement des effectifs (1874-1913); dossiers et états de grâce de 1873 à 1876 (Communards) et de 1875 à 1908; libérations conditionnelles (1874-1915); décès (1875-1909); incidents (évasions, mutineries de 1886 à 1889); travail et pécule (1875-1912).
 - b) Prisons départementales
 - établissement, terrains, constructions, travaux (1804-1903).
 - règlements, inspections (1808-1883) et commissions de surveillance (1810-1908).
 - personnel : dossiers individuels (1836-1905).
 - comptabilité et budgets (1806-1908); fournitures et adjudications (1824-1864).
 - détenus : mouvement des effectifs (An VIII-1892), grâces (1839-1907), libérations (1823-1908), décès, incidents et évasions (1839-1920), travail et pécule (1839-1913).
 - c) Dépôts de mendicité
 - Saint-Maixent (1812-1824) : construction, suppression, mouvement des entrées et sorties, adjudications et marchés, budgets.
 - Niort (1834-1887) : organisation, effectifs, comptabilité.
 - d) Colonies de jeunes détenus
 - colonie de Tesson (1874-1884) : établissement et suppression, comptabilité, inspections, commission de surveillance, personnel, effectifs, placements, grâces et libérations, décès, évasions...(8 art.).
 - colonie agricole de Luché-Thouarsais (1849-1887) : création, organisation, rapports, personnel (1 art.).
 - placements dans les colonies hors du département (principalement Mettray, Le Bon Pasteur d'Angers et de Limoges) avec dossiers de détenus (1842-1889).

B. Fonds des Tribunaux**I. Tribunal criminel et Cour d'assises (U, non coté)****1) Tribunal criminel (L) et cour de justice criminelle (U)**

- audiences et jugements (An VIII-1810).
- procédures (An VIII-1810).

2) Cour d'assises (U et 1138 W)

- arrêts (1811-1936).
- dossiers de procédure (1811-1951, 1960-1970; lacunes : 1896, 1900, 1928).

II. Tribunaux de première instance (U, non coté)

Les fonds sont classés en U et, pour les versements récents, en W (1012 à 1013, 1092 et 1138 W).

Les fonds des parquets, sauf à Parthenay, sont relativement importants, avec des dossiers de personnel, des registres de condamnés (avec un répertoire du casier judiciaire à Bressuire de 1832 à 1877) et de la correspondance (notamment à Niort).

Au civil les jugements ordinaires et sur requêtes (ces derniers regroupés dans des séries de «minutes» ou «minutes civiles») sont complets de l'an VIII à 1958. Les actes civils sont également bien conservés; pour les ordres et contributions ils le sont à titre de spécimens.

En matière commerciale les jugements du tribunal de Bressuire sont sans lacune de 1836 à 1959 (1807-1808 seulement avant) ainsi qu'à Parthenay. Ils sont réunis aux jugements civils avant 1836 à Parthenay, ainsi qu'à Melle pour toute la période. Les dossiers de faillites sont bien identifiés dans les bordereaux de versement. Les registres de commerce analytiques sont accompagnés de séries de pièces déposées par les commerçants et de fichiers alphabétiques.

Au correctionnel, les jugements sont complets. Les dossiers de procédure sont plus lacunaires en particulier au XIX^e siècle : déficits 1832-1875 (quelques résidus) et 1896-1923 à Bressuire, déficit 1896-1904 à Niort, lacunes avant 1871 à Parthenay, dossiers en grande majorité en déficit avant 1895 pour Melle.

<i>Tribunal</i>	<i>Bressuire</i>	<i>Melle</i>	<i>Niort</i>	<i>Parthenay</i>
Cotation				
a) parquet				
- correspondance, rapports	An VIII-1830	1904-1925	1850-1957	1842...1879
- dossiers de personnel				
° magistrats	An XI-1920	1879-1926	XIX ^e -1930	An X-1926
° officiers ministériels	1874-1936	1791-1933	XIX ^e -1930	1862-1922
- formation, listes du jury	An XI...1926			
- statistiques	1828-1925		1850-1926	1899-1923
- relevé des crimes, délits...		1952-1962	1944...1959	1811-1840
- registres des condamnés	1860-1889	1883-1958	1811...1948	1839...1959
- procès-verbaux	1930-1949	1935-1959	1935-1959	1883-1916
b) civil				
Délibérations du tribunal	1809-1882	1951-1958		An VIII-1876
- répertoires	1806-1963	1806-1958	An VII-1948	An VIII-1959
- rôles	1825-1899		1847-1873	1847-1863
- causes ordinaires	An VIII-1965	An VIII-1953	An VIII-1950	An VIII-1959
- jugements sur requêtes	An VIII-1965	An IX-1953	1802-1947	An IX-1959
- référés	1807-1893			
- divorces				
- décès de militaires	1918-1954	1917-1923	1916-1924	1920-1921
- pupilles de la Nation	1921-1923	1918-1925	1918-1948	1918...1958
- loyers	1926-1934			1939-1959
- pensions				
- déchéance paternelle		1891-1905		
- interdictions	1806-1838			
- adjudications	1809-1893	1829-1910	1854-1938	
- expropriations	1848-1886	1854-1904	1862-1905	1879-1922
- accidents du travail	1899-1952	1900-1959	1903-1954	1901-1953
- ordres et contributions	An VIII...1914	1847...1925	1899...1925	1850...1957
- successions (renonc...)	An XI-1903	An XI-1919	1813-1948	1807-1893
- rapports d'experts	An X-1893	1792-1905		1845...1950

<i>Tribunal</i>	<i>Bressuire</i>	<i>Melle</i>	<i>Niort</i>	<i>Parthenay</i>
- enquêtes	An IX-1893			
- testaments			1886...1953	1864-1949
- dépôts	1808...1957	1808...1959	1813-1909	1808...1950
- assistance judiciaire	1886-1893	1925...1959	1851...1956	
c) commercial				
- jugements	1807...1965	Cf. civil		1836-1959
- inscription de privilèges	1909-1913			
- dépôt d'actes de sociétés	1869-1892	1886-1925		
- registre du commerce	1920-1954			1920-1954
- registre des métiers	1936-1961			1936-1959
- faillites et liquidations	1831-1931	1814-1922		1820-1912
- marques de fabriques				
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An IX-1972	An X-1952	An X-1953	An X-1959
- parties civiles	1815-1959	1889-1952	1835-1947	1868-1926
- répertoires	1820-1907	1815-1908	1891-1949	1820-1959
* dossiers de procédure	An VIII...1966	An VI-1953	An IX-1953	1858...1953
* mineurs	1944-1954	1931-1953	1914-1944	

III. Tribunal de commerce de Niort (U, non coté)

- Jugements (An XI-1939).
- Listes électorales et procès-verbaux d'élections (1852-1928).
- Dossiers de faillites (série importante) de 1817 à 1922. Le bordereau de versement donne les noms des faillis, classés par années.

Un versement attendu en 1988 augmentera le fonds du tribunal aux A.D. (en particulier avec les registres du commerce et des métiers)

IV. Conseils de prud'hommes

Conseil de prud'hommes de Niort (1070 W)

- procès-verbaux de conciliation et non conciliation (1938, 1946-1947).
- jugements (1946-1950).
- règlements intérieurs (1929-1950).

V. Justices de paix (4 U)

Fonds généralement peu importants, dépassant rarement la centaine d'articles, sauf pour les cantons de Niort et Thouars (ce dernier limité au XX^e siècle). Le classement suit les habitudes des greffiers, regroupant le plus fréquemment minutes et jugements ou les séparant, selon les périodes et les cantons, en jugements civils, de simple police, actes civils ou «minutes». Documents postérieurs à 1940 en 1068, 1102 et 1137 W.

Airvault	An XI-1940	Melle	An XI-1939
Argenton-Château	An XI-1826	Ménigoute	An XI-1958 (lac.)
Beauvoir	An XI-1958 (lac.)	Moncoutant	An XI-1938
Bressuire	An XI-1954 (lac.)	Mothe-Saint-Héray (La)	An XI-1940
Brioux-sur-Boutonne	An XI-1939	Niort 1 ^o canton	An XI-1952
Celles-sur-Belle	An XI-1939 (lac. au XX ^e s.)	Niort 2 ^o canton	An XI-1952
Cerisay	1831-1940 (lac.)	Parthenay	An XII-1943
Champdeniers	An XI-1826	Praheccq	An XI-1949
Châtillon-sur-Sèvre	1892-1960 (lac.)	Saint-Loup-sur-Thouet	An XI-1949
Chef-Boutonne	An XI-1939	Saint-Maixent 1 ^o canton	An XI-1826, 1899-1959
Coulonges-sur-l'Autize	An XI-1826, 1919-1952	Saint-Maixent 2 ^o canton	An XI-1826, 1913-1956
Frontenay-Rohan-Rohan	An XI-1958 (lac. 1827-1886, 1905-1939...)	Saint-Varent	An X-1916 (lac. 1828-1870)
Lezay	An XI-1826; période 1877-1939 non inventoriée	Sauzé-Vaussais	An XI-1940 (lac.)
Mauze-sur-le-Mignon	An XI-1952	Secondigny	An XII-1939
Mazières-en-Gâtine	1802-1939	Thénezay	An XI-1939
		Thouars	An XI-1827, 1901-1947

VI. Juridictions temporaires

Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de la Vienne (11 W).

C. Fonds pénitentiaires (Y)

Tous les fonds des différentes maisons d'arrêt sont représentés aux A.D. Mais le versement de 1986 effectué par la Maison d'arrêt de Niort, réalisé sans bordereau détaillé, n'est ni classé, ni inventorié. Il semble concerner les registres d'écrou au moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale (sans doute au-delà pour les prisons supprimées). Les écrous sont accompagnés des contrôles nominatifs, extraits de jugements (dont ceux des autorités allemandes pour Niort), registres des rapports journaliers, d'ordres de services. Les registres postérieurs pour Niort sont à cette prison.

L'inventaire imprimé de 1934 donne le relevé des registres d'écrou pour la première moitié du XIX^e siècle :

<i>Prison</i>	<i>Bressuire</i>	<i>Melle</i>	<i>Niort</i>	<i>Parthenay</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	1832-1862	1810-1857	1787...1858	1832-1855
- correction	1838-1862	1838-1857	1826-1858	1837-1852
- justice			1793-1853	
- simple police		1808-1841		
- dettiers		An XIV-1845		
- passagers civils		1817-1853	1782-1860	1838-1860
- passagers militaires			1781-1855	
- répertoires	1811-1842	1838-1857		

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- rapports de police et gendarmerie (affaires de droit commun et de police politique) de l'An VIII à 1920 (chouannerie pour le début du XIX^e siècle).
- dossiers des inculpés, condamnés et surveillés politiques (An VIII-1918).
- dossiers des inculpés et condamnés pour crimes et délits de droit commun (An VIII-1909).
- dossiers des surveillés, interdits de séjour, vagabonds, aliénés (An VIII-1915); des grâciés et réhabilités (1836-1919), évadés (An VIII-1882), des détenus décédés, exécutés (secours aux familles), des transfèrements.

Sous-série 4 N :

- bâtiments des tribunaux (4 N 10 à 13).
- bâtiments des prisons (4 N 15 à 18).

Sous-série 3 Q Actes judiciaires des bureaux suivants : Bressuire (1791-1832; lac.), Melle (1791-1899), Niort (1792-1899), Parthenay (An IX-1849; lac.).

Série R :

- R 78 à 90 : déserteurs et réfractaires de l'Empire (états de recouvrement des amendes de 1807 à 1812, jugements de conseils de guerre de l'An XII à 1813).
- R 205 à 264 (versement du cabinet du préfet sur la période 1939-1945) : arrêtés et listes d'internés; fiches et dossiers des individus poursuivis pour collaboration (classement alphabétique). Voir également le fonds du C.D.L. en R 287 à 295.

Série S 350 : pêche fluviale (délits de pêche 1853-1902).

Somme

Archives départementales : 61, rue Saint-Fuscien, 80 000 Amiens
Renseignements mis à jour le 11 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Amiens (ressort : l'Aisne, Oise et Somme)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Abbeville	Liste p. 777	Abbeville	Abbeville (1819)
Amiens		Amiens	Amiens (1814)
Doullens		Montdidier (1809-1823)	Frville-Escarbotin (1882)
Montdidier		St-Valéry-sur-Somme	Péronne (1829-1878)
Péronne			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Rouen

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Doullens (1871), Rouen (1888), Loos (1926), Lille (1948)
- Prison d'Etat : Château de Ham (1806-1846)
- Maison de détention de Doullens (1835-1856), maison centrale de femmes (1856-1887, 1950 ->)
- Prisons départementales : Abbeville, Amiens, Doullens, Montdidier, Péronne
- Dépôt de mendicité d'Amiens (début XIX^e siècle)
- Jeunes détenus : colonie de filles du Bon Pasteur à Amiens (fin en 1885 ?) et école de préservation pour jeunes filles à Doullens (?1894 -1924 ?)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : citadelle de Doullens (1941-1943), citadelle d'Amiens (1944-1945)

B. Instruments de recherche

- Sous-série 2 U Cour d'appel d'Amiens. Récolement partiel et provisoire par P. Gauthé, 1988, 13 p.
- Sous-série 3 U 1. Tribunal de première instance d'Abbeville. Récolement dactylographié provisoire par P. Gauthé, 1986, 5 p.
- Sous-série 3 U 2. Tribunal de première instance d'Amiens. Récolement dactylographié provisoire par P. Gauthé, 1985-1986, 44 p.
- Sous-série 3 U 3. Tribunal de première instance de Doullens. Récolement dactylographié provisoire par P. Gauthé, 1985, 10 p.
- Sous-série 3 U 4. Tribunal de première instance de Montdidier. Récolement dactylographié provisoire par P. Gauthé, 1985, 9 p.
- Sous-série 3 U 5. Tribunal de première instance de Péronne. Récolement dactylographié provisoire par P. Gauthé, 1986, 4 p.
- Série Y. Répertoire numérique manuscrit, vers 1936, 63 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

- Camus (André), Cour d'appel d'Amiens. Audience solennelle de rentrée du 16 septembre 1967. *La Cour royale d'Amiens sous la Monarchie de Juillet*, Amiens, 1968, 31 p.
- Dommanget (Maurice), Auguste Blanqui à la citadelle de Doullens, *Recueil de la société d'histoire de la Révolution de 1848*, 1954, tome 16, p. 43-78.
- Feuillide (J.-G.-C. de), *Le château de Ham, son histoire, ses seigneurs et ses prisonniers*, Paris, Dumont, 1842, 343 p.
- Hauton (Roger), *L'affaire de Ham*, Montdidier, Carpentier, 1969, 23p.
- Logié (Paul), Le tribunal de commerce d'Amiens (1567-1967), *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1967, tome 52, 1^{er} trimestre, p. 29-43.
- Rude (Fernand), Les insurgés d'avril 1834 à Clairvaux et Doullens, *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 205-221.
- Un centenaire 1836-1936, Le Bon Pasteur à Amiens*, Angers, Monastère général de N.-D. de Charité du Bon Pasteur, 1936, 83 p.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires, très lacunaires pour certains tribunaux du fait de sinistres de guerre (Abbeville, Péronne) ne sont qu'en partie classés et répertoriés. Beaucoup de documents du XX^e siècle n'ont été versés que très récemment et partiellement aux A.D.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, en partie classé)
 - dépenses judiciaires (frais de justice et traitements) de 1806 à 1859.
 - listes du jury (An XIV-1859) avec les «pièces personnelles» relatives à l'inscription sur la liste du jury de 1828 à 1847 (par communes).
 - conseils de prud'hommes de 1897 à 1907 (correspondance, élections...).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de préfecture (K, non classé)

La seule information disponible est fournie par le répertoire ancien de la série K fait à la suite du versement préfectoral de 1931 :

 - arrêtés du conseil (1823-1913).
 - période > 1926 : Cf. A.D. de Seine-Maritime (5 K, 1623 W).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Ce qui est actuellement répertorié en série Y paraît être pour l'essentiel d'origine préfectorale, mais il est probable que des documents d'origine pénitentiaire sont également présents. Les documents postérieurs à 1940 sont en série W (10, 12, 20, 21, 26 et 38 W).

 - a) château de Ham : visite impériale de 1807, transferts de détenus, rapports et correspondance (1831-1844), comptabilité (1811-1844).
 - b) établissements de Doullens
 - maison de détention de Doullens : règlement et régime intérieur; «documents généraux» (1840-1860) avec dossiers de détenus : Raspail, Blanqui...; états de population; nombreux documents sur les libérations (amnistie de 1837, états de libération); comptabilité et budgets (1835-1858).
 - maison centrale de femmes : les documents paraissent très rares. Par contre il y a quelques éléments sur les transferts de condamnés du département dans d'autres centrales (1816-1842).

c) prisons départementales : commissions de surveillance (1817-1906); dossiers de personnel (1878-1905); comptabilité : comptes et budgets (1808-1858); détenus : états de population nominatifs et numériques, mouvements, etc... (An X-1880), transfèrements (1830-1865); libérations conditionnelles (1898-1902), grâces (1856-1865), interdits de séjour (1914-1912); affaires «périodiques» (1902-1903) et «diverses» (1893-1906).

d) dépôt de mendicité : règlement intérieur (An VII-1816), états de détenus (An IX-1813), correspondance, comptabilité (1810-1817).

e) jeunes détenus :

- correspondance et dossiers de jeunes placés dans les colonies d'Allonville, Mettray et du Bon Pasteur (Amiens) de 1841 à 1919.

- école de préservation de Doullens : personnel (1895-1907), bâtiments (1897-1902), dossiers individuels de détenus (1901-1904), libérations (1902-1908).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 U, 1098 et 1154 W)

1) Cour d'appel

a) Parquet général : fonds qui serait peu important; non classé.

b) Civil : arrêts (An VIII-1907, 1910-1928).

c) Chambre des mises en accusation : rien aux A.D.

d) Correctionnel

- arrêts de 1811 à 1933 (lac.1930-1931).

- dossiers de procédure correctionnelle (XIX^e-1952) : avant 1907 ils ne sont pas répertoriés, mais ils sont matériellement rangés selon le procédé suivi par la cour d'appel, c'est-à-dire par ordre alphabétique des noms des différentes communes des trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. A partir de 1907 le classement est chronologique et les dossiers sont répertoriés. La série en est continue et massive à partir de 1930. Un tri est réalisé à partir de 1936, l'année 1943 étant conservée intégralement. La série des dossiers est représentée aux A.D. jusqu'en 1952 (1098 et 1154 W). Le récolement analyse les affaires (nature des délits) à partir de 1936.

2) Tribunal criminel (L) : jugements de l'An IX à 1811 (L 3218 à 3249) et procédures de l'An IX à 1811 (L 3373 à 3486).

3) Cour d'assises (non classé)

- arrêts (1811-1915, 1920-1923).

- les dossiers de procédures sont classés de 1811 à 1836. Après cette date il existe des dossiers de procédure en vrac.

II. Tribunaux de première instance (3 U, 1122, 1192 W)

Le tribunal d'Abbeville sinistré en 1940 n'est pas représenté aux A.D. en dehors du début du XIX^e siècle. Celui de Péronne n'a pas de documents antérieurs à la première guerre mondiale.

Les fonds des parquets, peu consistants, se réduisent à des registres de correspondance, de condamnés et à quelques dossiers de statistiques.

Au civil les jugements ordinaires, conservés en plusieurs «séries» sont souvent lacunaires pour le XIX^e siècle. Il en est de même pour les jugements sur requêtes (réunis avec les jugements ordinaires pour Doullens). Les actes civils sont très peu conservés, à l'exception des adjudications pour Amiens. Les versements récents des tribunaux de Péronne (1122 W) et Amiens (1192 W), en partie inventoriés, concernent particulièrement le XX^e siècle. Le tableau ci-dessous est partiel et provisoire.

Au commercial, le tribunal de Montdidier, outre les jugements conservés pour 1840-1900, a quelques dossiers de faillites et des «dossiers de commerce» (1949-1955).

Au correctionnel, les jugements sont très lacunaires pour la première moitié du XIX^e siècle à Doullens (déficit 1808-1849) et Montdidier (déficit 1815-1839). Une série de jugements forestiers existe pour Amiens (1791-1890). Les dossiers de

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

procédure, qui incluent également quelques éléments de procédure civile, sont importants à Amiens de 1841 à 1911 et à Doullens, bien que lacunaires. Ils sont peu nombreux pour les autres tribunaux.

<i>Tribunal</i>	<i>Abbeville</i>	<i>Amiens</i>	<i>Doullens</i>	<i>Montdidier</i>	<i>Péronne</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports		An VII...1906	1813...1920	XIX ^e -1938	1944-1954
- dossiers de personnel					
° magistrats					
° officiers ministériels					
- formation, listes du jury					
- statistiques		1828...1905	1846...1861	1850...1875	
- relevé des crimes, délits...			1877...1918		
- registres des condamnés		1792-1923	1811-1908	1859...1918	
- procès-verbaux		1863...1922	1902-1908	XIX ^e ...1938	
b) civil					
Délibérations du tribunal		An VIII-1862			
- répertoires		1822...1935		1857...1911	
- rôles		An VIII...1914	1814...1922	1824...1912	
- causes ordinaires	An IX-1815	An XII-1954	1815...1959	An VIII...1959	1917-1940
- jugements sur requêtes	1808...1833	An XIII...1940	1919-1958	1855...1959	1931-1954
- référés				1898-1899	1938-1952
- divorces					1925-1952
- décès de militaires		1918-1940		1920	
- pupilles de la Nation		1919-1936		1945-1958	
- loyers					
- pensions		1919-1942			
- déchéance paternelle					
- interdictions					
- adjudications		1800...1952	1824...1887	1851-1903	
- expropriations		1920-1938		1875...1912	
- accidents du travail		1899-1940		1955	
- ordres et contributions		1800...1935			
- successions (renonciations...)		An XI-1934		1947-158	
- rapports d'experts		1800...1940		1812-1888	
- enquêtes		1892-1940	An XI-1825		1931-1937
- testaments		1936	1897-1904	An XI...1958	1939-1952
- dépôts		1809-1934	1846-1876		
- assistance judiciaire		1889...1910	1851...1958		1919-1940
c) commercial					
- jugements				1840-1900	1925-1955
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés					
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations				1893...1936	
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An XI-An XIII	An VIII-1940	An VIII...1959	An VIII...1959	1930-1955
- parties civiles		1816-1887			
- répertoires		1820-1934	1886-1894		
* dossiers de procédure	An XI...1903	1841...1928	1843...1918	1815...1959	1921-1954
* mineurs					1941-1952

III. Tribunaux de commerce : pas de versement

IV. Conseils de prud'hommes : pas de versement

V. Justices de paix

Les fonds versés dans l'ancien dépôt des A.D. - en général les trois premières décennies du XIX^e siècle - ont été perdus pour des raisons d'insalubrité. Une enquête est en cours par les A.D. pour rechercher les fonds subsistant dans les mairies ou les tribunaux d'instance. Fonds pratiquement inexistant à l'heure actuelle sauf les documents suivants :

Abbeville (nord)	
Abbeville (sud)	
Acheux	
Ailly-le-Haut-Clocher	
Ailly-sur-Noye	
Albert	
Amiens (nord-est)	1843-1889
Amiens (nord-ouest)	
Amiens (sud-est)	
Amiens (sud-ouest)	
Ault	
Bernaville	
Bray	
Chaulnes	
Combles	
Conty	
Corbie	
Crécy	
Domart	
Doullens	
Gamaches	

Hallencourt	1807-1824 (répertoire)
Ham	
Hornoy	
Molliens-Vidame	
Montdidier	
Moreuil	
Moyenneville	
Nesle	
Nouvion	
Oisemont	
Péronne	
Picquigny	
Poix	
Roisel	
Rosières	
Roye	1921
Rue	
Sains	
Saint-Valéry-sur-Somme	
Villers-Bocage	

VI. Juridictions temporaires (7 U)

1) Tribunal criminel (et cour de justice criminelle) spéciale : documents probablement réunis à ceux des tribunaux ordinaires.

2) Cour spéciale extraordinaire de 1812 (7 U 1/1 à 10)

Outre l'organisation de la cour, huit affaires traitées (7 pour incendies) dont la procédure est conservée. Le récolement donne la nature des crimes, l'état-civil de l'accusé, la peine prononcée, le nombre de pièces du dossier et leurs dates extrêmes.

3) Cour prévôtale de la Somme 1817-1818 (7 U 2/1 à 10)

- dossiers de procédure (affaires analysées dans le répertoire).
- plumitif de la cour classé en 3 U2/156 (TPI d'Amiens).

4) Cours de justice et chambres civiques

Dossiers des juridictions de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Mais ce fonds n'est ni classé ni inventorié. Le greffe de la Cour d'appel semble conserver le registre d'ordre permettant l'accès à chaque dossier.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Doullens

- Registres d'écrou : hommes (1948-1956); femmes (1945-1956); libérations (1944-1953); contrôle nominatif (1944-1953); répertoires de 1944 à 1956 (conservés au Centre pénitencier de Rennes).
- Dossiers individuels des détenues de la maison centrale de Doullens de 1945 à 1959 (dossiers pénaux) aux A.D. Ille-et-Vilaine (1098 W)

2) Prisons départementales

Les registres d'écrou du XIX^e siècle sont très rares, à l'exception d'Amiens et d'Abbeville (pour la première moitié du siècle; fonds non classé, ni inventorié). Des dossiers de personnel (antérieurs à 1960) et des documents sur la période 1940-1945 sont classés en 21, 26 et 38 W pour Abbeville et Amiens. Les documents postérieurs sont à la prison d'Amiens. Les écrous inventoriés sont les suivants :

<i>Prison</i>	<i>Abbeville</i>	<i>Amiens</i>	<i>Doullens</i>	<i>Montdidier</i>	<i>Péronne</i>
* registres d'écrou :					
- arrêt	1912-1937	1903-1936		1920-1934	1921-1933
- correction	1909-1927	1872-1936		1920-1934	1921-1933
- justice					
- simple police		1905-1938		1933-1934	1921-1933
- dettiers		1907-1937		1930-1934	1922-1933
- passagers civils		1905-1930		1921-1933	1921-1933
- passagers militaires					
- répertoires	1909-1936			1930	1921-1926
* autres documents					
- contrôle nominatif		1918-1935 ?			
- dossiers pénaux					
- ordres de services					

3) Centres d'internement

a) Citadelle de Doullens (26 W)

- rapports mensuels (gestion, personnel, état sanitaire, listes du personnel, statistiques) et organisation du camp, dossiers de personnel.

- listes nominatives (par motif d'incarcération) et dossiers individuels des internés des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais.

b) Citadelle d'Amiens (16 et 26 W)

- registres d'écrou, états des internés, contrôle nominatif, ordres d'élargissement.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série Mf (Police) :

a) détenus libérés et surveillance légale : statistiques (1851-1868), états des libérés en surveillance (1812-1879), dossiers individuels de détenus libérés à partir de 1847 (chronologique jusqu'à 1870, par ordre alphabétique ensuite), libérations conditionnelles (1898-1902), recours en grâce (1904-1909), interdictions de séjour (1853-1873, 1888-1895).

b) rapports de police et de gendarmerie : rapports journaliers de gendarmerie (1816-1820, 1845-1854) et tableaux sommaires des arrestations opérées, des crimes, délits et événements...(1855-1870); rapports du commissaire de police d'Amiens (1858-1873); police des incendies : états des condamnations (1864-1868); contraventions de chasse (1861-1870); statistiques de délits (1857-1886, 1896-1903).

Sous-série Mo :

- tribunaux de commerce (Abbeville, Amiens, St-Valéry) : listes électorales et procès-verbaux, à partir de 1866, jusqu'aux années 1920.

- élections aux conseils de prud'hommes (1884-1919).

Sous-série Nd bâtiments départementaux : construction du palais de justice d'Amiens (1859-1889) et bâtiments des tribunaux de première instance et maisons d'arrêt.

Sous-série Ng : comptabilité des dépenses de justice (1840-1908), et de celles des prisons avec budgets de la centrale de Doullens et dossiers sur le produit du travail des détenus.

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires pour les bureaux suivants : Abbeville (1809-1966), Amiens (1809-1865), Montdidier (1809-1829), Péronne (An IX-1807).

Série Z sous-préfectures :

- 1 Z. Abbeville : conscrits réfractaires de 1806 à 1814 (3 art.); déserteurs de la Marine (1811-1815); condamnations de roulage (1825-1827); listes consulaires (1807-1812); 3 art. sur la prison; 3 art. sur les condamnés libérés en surveillance (1830-1870).
- 3 Z. Doullens : administration pénitentiaire (1879-1897); dossiers (sans précision) sur la maison centrale de 1862 à 1882 (14 art.); casiers électoraux (1806-1849); arrestations, crimes et délits (statistiques) de 1861 à 1897; libérés conditionnels et interdits de séjour.
- 4 Z. Montdidier : condamnés politiques (1836-1850).

Tarn

Archives départementales : 3, rue du Général-Giraud, 81 013 Albi Cedex
Renseignements mis à jour le 9 novembre 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Toulouse

Première instance *Justices de paix*

Albi Liste p. 784

Castres

Gaillac

Lavaur

Tribunaux de commerce

Albi

Castres

Prud'hommes

Albi (1876)

Castres (1823)

Graulhet (1912)

Mazamet (1856)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Montauban (1871), Toulouse (1888), Montpellier (1926), Toulouse (1934)
- Centre de prévention de Saint-Sulpice (1946-1977)
- Prisons départementales : Albi, Castres, Gaillac, Lavaur
- Dépôts de mendicité : Castres (1811-1869), Albi (1869-1912)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : prisons d'Albi, Castres et Gaillac; camps de Brens, Graulhet et Saint-Sulpice.

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Tarn, par M. Greslé-Bouignol, 1978, 494 p., in-8°.

Sous-série 3 U 2. Tribunal de première instance de Castres (1800-1940). Répertoire numérique dactylographié par M. Sukhasem, 35 p.

Sous-série 3 U 4. Tribunal de première instance de Lavaur (1800-1940). Répertoire numérique dactylographié par M. Sukhasem.

Sous-série 5 U 2/1 à 36 et 1311 W 1 à 64. Conseil de prud'hommes de Castres. Répertoire numérique dactylographié, 1990.

Sous-série 6 U 1. Tribunal de commerce d'Albi (1808-1940). Répertoire numérique dactylographié, par R. Maffre, 1987, 14 p.

Sous-série 6 U 2. Tribunal de commerce de Castres (1791-1942). Répertoire numérique dactylographié, par R. Maffre, 1987, 40 p.

Série Y. Répertoire numérique imprimé, par J. Armingaud, 1953, 6 p., in-4°. Etat de la série en 1953.

C. Bibliographie

Alquier (Georges), *La Compagnie des avoués de Castres au XIX^e siècle*, Castres, Impr. de V. Penaris, 1936, 48 p.

Combes (Anacharsis), *Lettre à M. le ministre de l'Intérieur sur la maison d'arrêt de Castres*, Castres, Impr. de Vidal aîné, 1837, 27 p.

- Olier (Jean), Le barreau d'Albi au XIX^e siècle, *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn*, tome I, octobre 1923, p. 212-216.
- Pech (Valérie), *La Criminalité de sang dans le Tarn de 1811 à 1851*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1991, 173 p.
- Portal (Charles), La justice dans le département du Tarn au XIX^e siècle, *Annuaire du Tarn*, 1905, p. 391-402.
- Ramet (Henri), Les cours prévôtales dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse (1816-1818), *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 4^e série, tome 8, 1928-1929, p. 1-41.
- Vidal (Dr. Ch.), *Choses du terroir castrais*, Paris et Toulouse, 1925. (maison d'arrêt de Castres, p. 24-36).

II. SOURCES

Les fonds judiciaires sont aisément accessibles à l'exception des tribunaux de première instance de Gaillac et Albi ainsi que des justices de paix dont les inventaires manuscrits sont partiels et incomplets. Le Guide des archives du Tarn donne une présentation détaillée des fonds qui permet de pallier les lacunes des inventaires provisoires.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation des tribunaux civils et criminels (An VIII-1933).
- formation du jury (listes depuis 1838).
- personnel judiciaire des XIX^e et XX^e siècles (dossiers individuels des juges de paix).
- dépenses judiciaires depuis 1822.
- tribunaux de commerce : organisation et élections depuis 1807.
- conseils de prud'hommes : organisation et élections depuis 1813.
- élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux depuis 1946.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (9 U)

- arrêtés (An VIII-1924).
- dossiers de procédure de l'An VIII à 1923 (le XIX^e semble très lacunaire).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Haute-Garonne (5 K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

- détenus originaires du Tarn placés en maisons centrales (1806-1923): correspondance classée par maison centrale.
- prisons départementales : circulaires (1807-1924); règlements (An XIV-1886); rapports d'inspection et des commissions de surveillance (1811-1931); correspondance administrative (An VIII-1930); personnel (états, traitements, dossiers individuels) de 1810 à 1929; bâtiments et mobilier (1839-1935); budgets (1812-1930); détenus de 1840 à 1930 (transferts). Des dossiers spécifiques à chaque prison départementale comportent une documentation identique, avec davantage d'informations sur les détenus et le service économique.
- dépôts de sûreté : personnel, bâtiments, dépenses (1826-1906).
- dépôts de mendicité : dépôt de Castres de l'An X à 1869 (bâtiments et matériels, inspections, approvisionnement, personnel, entrées et de sorties); dépôt d'Albi de 1869 à 1912 (même documentation).
- jeunes détenus : dossiers individuels (1843-1916); correspondance des colonies pénitentiaires (notices, états de détenus, demandes de subventions) de 1840 à 1909.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel (2 U)

- jugements (Ans IX-XII); jugements d'appel correctionnels (An IX-1807).
- procédures (Ans VIII-XII) : affaires analysées dans le répertoire provisoire.

Le fonds de la Cour de justice criminelle semble absent, sauf à être réuni aux juridictions spéciales.

2) Cour d'assises (2 U, 945, 1098 et 1247 W)

- arrêts (1825-1941).
- dossiers de procédures de 1811 à 1955 (l'inventaire manuscrit provisoire et les cahiers

d'enregistrement des dossiers analysent chaque affaire : date de la session, noms, prénoms et domicile des accusés, nature du crime; inventaire détaillé des dossiers de l'affaire Fualdès).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (599, 767, 854, 945, 964, 1005 à 1006, 1046, 1098, 1108 à 1109, 1130 à 1132, 1210, 1217 à 1218, 1255, 1274, 1278 W).

Les fonds du parquet sont peu importants : nominations de personnel, registres de condamnés, procès-verbaux (avec registres des plaintes de 1942 à 1969 pour Castres) et répertoire du casier judiciaire pour Gaillac (1938-1957) constituent l'essentiel de leur contenu.

Au civil les séries de jugements ordinaires et sur requêtes paraissent complètes. Pour Lavaur les jugements sur requêtes sont à rechercher dans une série de «jugements sommaires» (An VIII-1926) et dans des séries distinctes comme celle des jugements d'homologation (1807-1959). Les séries d'actes civils (adjudications, ordres, rapports d'experts et enquêtes; plus des actes de ventes à Castres) sont importantes, mais semblent déficitaires à Gaillac pour la période 1850-1930.

Au commercial, les fonds sont peu importants, particulièrement pour Gaillac.

Au correctionnel, séries complètes des jugements, avec en outre des jugements forestiers nombreux à Castres (An VIII-1883) et des arrêts de conseils de guerre spéciaux à Gaillac et Lavaur (1806-1807). Les dossiers de procédure sont lacunaires : déficitaires du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e pour Albi et Lavaur, ne commençant qu'en 1879 à Castres et ne paraissant pas représentés à Gaillac au XIX^e siècle.

<i>Tribunal</i>	<i>Albi</i>	<i>Castres</i>	<i>Gaillac</i>	<i>Lavaur</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4
a) parquet				
- correspondance, rapports		1911-1926		An VIII-1850
- dossiers de personnel				
° magistrats		An VIII-1924		
° officiers ministériels		An VIII-1922		1800-1820
- formation, listes du jury		1870-1886		
- statistiques				1919-1925
- relevé des crimes, délits...		1942-1969	1943-1952	
- registres des condamnés	1811...1942	1903-1947	1811-1899	1811-1959
- procès-verbaux	1929-1960	1950-1971		
b) civil				
Délibérations du tribunal	An V-1952		An VIII-1902	1839-1958
- répertoires		1803-1944	1892-1938	1884-1930
- rôles			1930-1948	
- causes ordinaires	An VIII-1941	An VIII-1953	An VIII-1941	An VIII-1959
- jugements sur requêtes	An VIII-1947	1807-1962	An XII-1947	1930-1955
- référés	1911...1973		1807...1947	1904-1958
- divorces		1947-1955		
- décès de militaires		1920-1921		1920-1923
- pupilles de la Nation		1923-1940		1918-1926
- loyers		1918-1946		1922-1959
- pensions	1922...1959			
- déchéance paternelle		1923-1940		
- interdictions				An X-1828

<i>Tribunal</i>	<i>Albi</i>	<i>Castres</i>	<i>Gaillac</i>	<i>Lavaur</i>
- adjudications	1801-1929	An XIII-1950	1822-1947	An X-1946
- expropriations	1835-1931	1863-1959		1863-1936
- accidents du travail	1899-1929	1931...1944	1926-1947	1899...1959
- ordres et contributions		1808-1944	1808...1941	An XI-1940
- successions (renonciations...)		1803-1942	1813...1947	An XII-1959
- rapports d'experts	1801-1929	An VIII-1975	An VIII...1947	An XII-1959
- enquêtes	1858-1929	1851-1975	An X-1947	1915...1959
- testaments		1803-1956	1930-1947	1924-1959
- dépôts		1808-1826	1834-1847	1808-1941
- assistance judiciaire			1929-1959	
c) commercial				
- jugements			Cf. civil	1808-1941
- inscription de privilèges				1892-1932
- dépôt d'actes de sociétés			1902-1964	1879-1940
- registre du commerce			1920...1934	1920-1940
- registre des métiers			1936-1938	1936-1940
- faillites et liquidations			1918-1958	An XIII...1939
- marques de fabriques			1894-1955	1861-1943
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An VIII-1941	1816-1953	An X-1940	1808-1953
- parties civiles		1816-1931		1817-1959
- répertoires	1902-1945	1890-1949	1850...1952	
* dossiers de procédure	An IX...1957	1879-1955	1932-1947	An VIII...1955
* mineurs				

III. Tribunaux de commerce (6 U)

Fonds relativement complets et importants, surtout pour Castres. Les nombreux dossiers de faillites (en déficit avant 1921 pour Albi; complétés par des archives de syndics, notamment pour la faillite du Comptoir régional de banque et de dépôt 1930-1937 à Castres), les actes de sociétés et les modèles déposés sont analysés précisément dans les répertoires. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1254 pour Albi; 1219, 1253 pour Castres).

<i>Tribunal</i>	<i>Albi</i>	<i>Castres</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2
Jugements	1808-1938	1809-1953
Inscription de privilèges	1909-1954	1890-1959
Actes de sociétés	1862-1961	1868-1959
Registre du commerce	1920-1940	1920-1954
Registre des métiers	1936-1940	1936-1962
Faillites et liquidations judiciaires	1912-1951	1791-1960
Marques de fabrique	1898-1948	1858-1954
Dessins et modèles	1945-1978	1926-1977

IV. Conseils de prud'hommes

1) Conseil de prud'hommes d'Albi (1272 W)

- dossiers de procédure (1950-1968).
- contrats d'apprentissage (1941-1971).
- règlements d'atelier et conventions collectives (1945-1955).

2) Conseil de prud'hommes de Graulhet

- registre de jugements de 1912 à 1946 (conservé au Tribunal d'instance de Lavaur).

V. Justices de paix (4 U)

Les fonds ne sont que partiellement classés et il est impossible de signaler les lacunes importantes. L'accès aux documents se fait par les inventaires manuscrits partiels (concernant la première moitié du XIX^e siècle) et les bordereaux de versements des Tribunaux d'instance classés en W (Albi : 1033, 1142, 1182, 1252, 1259 à 1263, 1272 W; Castres : 1073, 1101, 1139, 1143, 1249 W; Gaillac : 999 W; Lavaur : 1026 W). Jugements, P.-V. de conciliation et actes civils divers sont le plus souvent réunis en séries uniques, au moins pour les premières décennies du XIX^e siècle.

Alban	An IX-1962	Mazamet	An IX-1825...(1)
Albi	An IX-1955	Monestiès	An IX-1952
Anglès	An IX-1968	Montredon	An IX-1957
Brassac	An IX-1977	Murat-sur-Vèbre	1813-1826...(1)
Cadalen	An IX-1959	Pampelonne	An IX-1957
Carmaux	1940-1964	Puylarens	1808-1950
Castelnau-de-Montmiral	An IX-1959	Rabastens	An IX-1964
Castres	An IX-1957	Réalmont	An XII-1961
Cordes	An IX-1952	Roquecourbe	An VII-1969
Cug-Toulza	An VIII-1949	Saint-Amans-Soult	An IX-1826...(1)
Dourgne	An VIII-1964	Saint-Paul-Cap-de-Joux	An IX-1948
Gaillac	An IX-1952	Salvagnac	An IX-1950
Graulhet	An IX-1949	Vabre	An X-1958
Labruguière	An IX-1959	Valderiès	An IX-1951
Lacaune	An IX-1851...(1)	Valence-d'Albi	An IX-1958
Lautrec	1803-1959	Vaour	An IX-1958
Lavaur	An IX-1949	Vielmur	An X-1954
Lisle-sur-Tarn	An IX-1959	Villefranche-d'Albi	An IX-1962

(1) Fonds en cours de classement pour la période postérieure.

VI. Juridictions temporaires (7 U)

1) Tribunal criminel spécial et Cour de justice criminelle spéciale

Les jugements (An X-1811) et les dossiers de procédure (An IX-1811) regroupent l'activité des deux juridictions créées par les lois des 18 pluviôse An IX et 23 floréal An X.

2) Cour prévôtale : registre des arrêts (1815-1822).

3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de Haute-Garonne (U, s. c.).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou de la prison de Castres sont conservés en totalité (jusqu'à l'année 1955) aux A.D. Présence à Albi des écrous de condamnés de conseils de guerre (1916-1919). Les registres postérieurs pour Albi sont à la maison d'arrêt.

<i>Prison</i>	<i>Albi</i>	<i>Castres</i>	<i>Gaillac</i>	<i>Lavaur</i>
* registres d'écrou :				
- arrêt	An XIV-1935	1803-1930	1811-1904	An VIII-1926
- correction	An XIV-1919	1804-1915	1811-1926	An VIII-1926
- justice	An XIV-1914			
- simple police	1865-1885	1864-1933	1886-1925	1908-1916
- dettiers	1845-1937	1806...1934	1840-1925	1890-1922
- passagers civils	1816...1919	1803...1934	1811-1926	An X-1926
- passagers militaires			1811-1835	An X-1818
- répertoires	1898-1933	1904-1922	1897-1926	1896-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1884-1936	1897...1934	1909-1926	1903-1926
- dossiers pénaux				
- ordres de services				

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

- Brens (495 W; 29 art.) : organisation du camp, rapports mensuels et états périodiques des internés, dossiers individuels des internés. Les dossiers des ex-internés de Rieucros (Lozère) transférés à Brens sont conservés en 494 W (14 art.).

- Saint-Sulpice (493 W; 140 art.) : instructions et correspondance (avec album de photos du camp), fichier des internés à la Libération; transferts d'Eysses et de Saint-Paul-d'Eyjeaux; dossiers des internés (108 art.).

3) Centre de prévention de Saint-Sulpice-la-Pointe (1946-1977)

Registres d'écrou, contrôle nominatif et répertoires sont conservés au Centre de semi-liberté de Toulouse.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M :

- 2 (cote 45). Dossier de la Commission mixte du département (1852).

- 3. Registres des procès-verbaux des commissariats de police d'Albi de 1910 à 1929 (cotes 81 à 114), du commissariat spécial d'Albi (1904-1910), des commissariats de Labastide-Rouairoux (1853-1881; cotes 116 à 118) et de Lavaur (1913-1928; cotes 125 à 132)

- 22 (1 à 54). Surveillance légale et interdits de séjour de 1799 à 1936 (avec dossiers individuels de 1850 à 1936)

- 23 (1 à 33). Dossiers individuels des réhabilitations (1854-1932) et des libérations conditionnelles (1889-1933).

Sous-série 4 N :

- 48 à 74. Bâtiments des tribunaux (An VIII-1940).

- 75 à 96. Bâtiments des prisons (An X-1940).

- 241 à 255. Mobilier des tribunaux.

Série Q. Actes judiciaires (cotes citées plus 296 Q)

- 36 Q. Albi 1791-1865, 1900-1930

- 87 Q. Castres An VII-1865, 1901-1944

- 135 Q. Gaillac 1791-1863, 1935-1944

- 176 Q. Lavaur 1811-1864, 1914-1937

La plupart des autres bureaux ont des actes judiciaires (justices de paix) pour la première moitié du XX^e siècle.

Tarn-et-Garonne

Archives départementales : 14, avenue du 10^e Dragon, 82 000 Montauban
Renseignements mis à jour le 1er juin 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Toulouse

Première instance *Justices de paix*

Castelsarrasin *Liste p. 788*

Moissac

Montauban

Tribunaux de commerce

Moissac (1809-1898)

Montauban

Prud'hommes

Montauban (1907)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Toulouse

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Montauban (1871), Eysses (1888), Toulouse (1909)
- Prisons départementales : Castelsarrasin, Moissac (fermées en 1926), Montauban.
- Dépôt de mendicité de Montauban (début du XIX^e siècle)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : La Bastide-Saint-Pierre et Moissac
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Septfonds

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Tarn-et-Garonne, par M. Méras, 1972, 66 p., in-8°.

C. Bibliographie

Allie (Raoul), *Code de géographie criminelle (Extrait du Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne)*, Montauban, Forestié, 1887, 15 p.

Manric (Christine), *La Criminalité féminine en Tarn-et-Garonne (1860-1889)*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1991, 133 p.

II. SOURCES

Le département a été créé en 1808 : il n'y a pas de documents avant cette date. L'accès aux fonds judiciaires se fait à l'aide d'un répertoire manuscrit provisoire sur fiches pour les tribunaux de première instance et la cour d'assises. Les fonds de justices de paix sont en cours d'inventaire. La série Y paraît inexistante.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux

Ce fonds ne paraît pas représenté, à l'exception, peut-être, des dossiers d'élections aux tribunaux de commerce (1938-1950).

- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (41 à 48 K)
 - arrêtés pour la période (1809...1926).
 - période > 1926 : Cf. A.D. de Haute-Garonne (5 K).

- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires
 Fonds non représenté ?

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (1 U)

- arrêts (1811-1914).
- les dossiers de procédure se trouvent dans la série des «instructions et jugements» (1809-1899); à partir de 1900, ils sont conservés jusqu'aux années 1930 dans les fonds de chacun des tribunaux de première instance pour ce qui est de leur ressort.
- procès-verbaux des séances (jury, frais de justice, arrêts de cassation...) de 1811 à 1940.

II. Tribunaux de première instance

Les fonds du parquet sont quasi inexistant : ils se limitent à quelques articles de correspondance pour Moissac, aux listes du jury pour Montauban. Il ne semble pas y avoir de dossiers de personnel judiciaire hormis des serments pour Moissac de 1809 à 1865 et des états de traitements pour Montauban de 1824 à 1916.

Au civil, seul le tribunal de Montauban a un fonds relativement important. Les jugements civils y sont pratiquement complets, alors qu'à Moissac ils n'existent pas après 1832 et qu'à Castelsarrasin (réunis avec les jugements commerciaux) ils manquent pour la période 1831-1929. Les jugements sur requêtes sont très déficitaires. C'est à Montauban que l'on a les séries les plus notables pour les adjudications, les accidents du travail, ordres et contributions, renonciations aux successions et actes de dépôt. Rapports d'experts et sentences arbitrales ne sont présents que pour le début du XIX^e siècle à Castelsarrasin (plus 1930-1944) et à Moissac.

Au correctionnel, les jugements relativement complets à Moissac et Montauban sont en déficit pour 1896-1930 à Castelsarrasin. Les jugements de Montauban sont complétés par une série d'«arrêts de non-lieu» de 1813 à 1939. Des jugements de conseils de guerre existent à Castelsarrasin et Moissac. Les dossiers de procédure ne sont conservés que pour la période 1886-1896 à Castelsarrasin et sont classés par nature de délits. Il en est de même pour Moissac où ils couvrent l'ensemble du XIX^e siècle. A Montauban ils sont classés chronologiquement sous les rubriques «instructions et jugements» (1800-1914) et «délits, informations, citations» (1920-1940).

<i>Tribunal</i>	<i>Castelsarrasin</i>	<i>Moissac</i>	<i>Montauban</i>
Cotation	2 U	4 U	1 U
a) parquet			
- correspondance, rapports		1809-1866	
- dossiers de personnel		1809-1865	1824...1916
° magistrats			
° officiers ministériels			
- formation, listes du jury			1840-1873
- statistiques			
- relevé des crimes, délits...			
- registres des condamnés			
- procès-verbaux			
b) civil			
Délibérations du tribunal	1859-1878	1809...1936	
- répertoires	An X-1829	1809...1922	1834-1936
- rôles		1845-1861	
- causes ordinaires	An VIII...1941	1809...1832	An VIII-1952
- jugements sur requêtes	1930-1938	1809...1939	1942-1951
- référés	1807...1944	1910-1921	1926-1950
- divorces	1930-1944	1810-1811	1937-1940
- décès de militaires		1916	
- pupilles de la Nation	1930-1944	1918-1921	
- loyers			
- pensions			

<i>Tribunal</i>	<i>Castelsarrasin</i>	<i>Moissac</i>	<i>Montauban</i>
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	1930-1942	1815...1857	1830-1946
- expropriations		1840-1932	
- accidents du travail	1931-1941	1930-1939	1926-1947
- ordres et contributions	An IX-1829		1840-1940
- successions (renonciations...)		1833-1917	An II-1935
- rapports d'experts	An VIII...1944	1810-1829	1860-1862
- enquêtes	An VIII...1944	1905...1932	
- testaments	1930-1944	1809-1835	
- dépôts	An IX-1870	1809-1820	An VIII-1894
- assistance judiciaire			
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An VIII...1944	1812-1939	An VIII-1949
- parties civiles	1816...1944	1816-1897	1836...1922
- répertoires		1809-1827	1820-1918
* dossiers de procédure	1886-1896	XIX ^e siècle	1800-1940
* mineurs			

III. Tribunaux de commerce

Ils ne semblent pas avoir versé leurs archives aux A.D., sauf pour les jugements du début du XIX^e siècle classés en série L : de 1792 à 1809 pour Montauban (L 323-329) et de l'An VI à 1806 (lac.) pour Moissac (L 432-433).

IV. Conseil de prud'hommes de Montauban : non versé

V. Justices de paix

Fonds en cours de classement. Plusieurs cantons ne sont représentés que pour la période révolutionnaire et les deux ou trois premières décennies du XIX^e siècle («début du XIX^e siècle» ci-dessous). Le classement est chronologique - il conserve l'unité du fonds depuis la création de chaque justice - et paraît réunir le plus souvent l'ensemble des actes et jugements.

Auvillar	1791-1958	Monclar	1791-1957
Beaumont	1791-1938	Montaigu	début du XIX ^e siècle
Bourg-de-Visa	début du XIX ^e siècle	Montauban (est)	? 1830-1945
Castelsarrasin	1807-1930	Montauban (ouest)	? 1830-1946
Caussade	1791-1956	Montech	1791-1958
Caylus	début du XIX ^e siècle	Montpezat	1791-1938
Grisolles	1791-1958 (lac. 1826-1928 ?)	Nègrepelisse	1791-1953
Lafrançaise	1791-1949	Saint-Antonin	1791-1959(1)
Lauzerte	début du XIX ^e siècle	Saint-Nicolas	début XIX ^e ; 1934-1944
Lavit		Valence-d'Agen	début du XIX ^e siècle
Moissac	1858-1956	Verdun	1791-1950
Molières	1800-1955 (lac.)	Villebrumier	1791-1950

(1) fonds important avec P.-V. de gendarmerie pour 1861-1956

VI. Juridictions temporaires

- 1) Commission militaire spéciale de 1814 : un article (1 U 1117).
- 2) Cour prévôtale (1 U 1118, 1114) : délibérations et jugements (1816-1817).
- 3) Cour de justice : Cf. A.D. Haute-Garonne (wU).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales : fonds inexistant aux A.D., à l'exception d'un versement récent de la maison d'arrêt de Montauban (1046 W) concernant une période très récente et composé de documents de comptabilité et de service. La maison d'arrêt de Montauban semble garder les écrous de cette prison depuis 1891.

2) Centres d'internement

- 1^e guerre mondiale (M 403 à 407) : création, listes d'internés, libérations et rapatriement.
- 2^e guerre mondiale : il ne semble pas y avoir de fonds aux A.D.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série M :

- documents sur le coup d'Etat de décembre 1851 avec les jugements de la Commission extraordinaire de 1851, dossiers de condamnés (M 307 à 309).
- rapports des commissaires de police de 1866 à 1918 (M 367 à 370).
- états de condamnations de 1859 à 1904 (M 417 à 419), surveillance des libérés de 1839 à 1914 (M 420 à 422), demandes de réhabilitations de 1865 à 1881 (M 426).

Série N :

- 24 à 27 N. Bâtiments et mobilier des tribunaux (1795-1907).
- 28 à 30 N. Bâtiments des prisons (1806-1904).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires de Castelsarrasin (1792-1900), de Moissac (1792-1900) et de Montauban (1791-1865).

Série R :

- 4 R 1 à 2. Conscriptionnaires, extraits de jugements (An X-1814).
- 66 R 1 à 4. Déserteurs et insoumis 1827-1892; jugements en matière de recrutement. Conseils de guerre (1842-1883).

Var

Archives départementales : 157, avenue Alphonse-Daudet, 83 007 Draguignan Cedex
Renseignements mis à jour le 26 avril 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Première instance Justices de paix

Brignoles *Liste p. 793*

Draguignan

Grasse (-> 1860)

Toulon

Tribunaux de commerce

Antibes (->1860)

Brignoles

Draguignan

Fréjus

Grasse (->1860)

Saint-Tropez

Toulon

Prud'hommes (1)

Toulon (1895)

(1) Prud'homies de pêcheurs : Antibes (-> 1860), Cannes, Le Lavandou, Saint-Nazaire (= Sanary), Saint-Raphael, Saint-Tropez, La Seyne, Toulon

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nice

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Draguignan (1871), Marseille (1888)

- Bagne de Toulon (1748-1873)

- Prisons départementales : Brignoles, Draguignan, Grasse (-> 1860), Toulon

- Jeunes détenus : Colonie agricole de Sainte-Anne (île du Levant, 1861-1877)

- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : citadelle de Saint-Tropez

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Bandol, Chibron, Fréjus, Saint-Nicolas, île du Levant, Toulon (forts de Malbousquet et Sainte-Catherine)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives du Var, par J.-J. Letrait et R. Allain, 1979, 282 p., in-8°.

Série U. Répertoire numérique détaillé imprimé, par N. Rivier, 1962, VII-89 p., in-4°.

Sous-série 6 U. Tribunaux de commerce (1800-1940). Répertoire numérique imprimé, par Odette Hueber, 1990, 148 p.

C. Bibliographie

Bernardini (J.), *Le Port de Toulon et sa marine de 1815 à 1830. La reconstitution de la Flotte en Méditerranée*, Toulon, 1970. (chapitre VII sur le bagne, p. 167-189).

Guillon (Jean-Marie), Les communistes dans les camps français. Chibron (juin 1940-février 1941), in Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost, Jean-Pierre Azéma. *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant 1938-1941*, Paris, P. F. N. S. P., 1987, p. 166-169.

Hubsch (Raymond), La colonie agricole de Sainte-Anne, île du Levant, 1861-1878 [fondée par le comte Henri de Pourtalès], *Bulletin de la société des amis du vieux Toulon*, 1972, n° 94, p. 99-119.

Lucchetti (M.-F.), *La Criminalité sous la Restauration à travers le bagne de Toulon*, mémoire de maîtrise, conservé aux archives du port de Toulon.

- Poupé (Edmond), La Cour prévôtale du Var 1816-1818, *Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan*, tome XXX, 1914-1915, p. 1-77.
- Raoulx (Henri, dr), Le bagne de Toulon. Documents. Anecdotes. Curiosités (1748-1872), *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, avril-mai-juin 1929, p. 151-186.

II. SOURCES

Les archives judiciaires sont classées et répertoriées, à l'exception des fonds des justices de paix et des versements récents des tribunaux de grande instance. Les archives pénitentiaires, qui restent en majeure partie dans les prisons, ne sont pas classées ni répertoriées. Les archives de l'arrondissement de Grasse antérieures à 1860 sont regroupées aux A.D. des Alpes-Maritimes.

A. Fonds de la Préfecture

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)
 - formation et listes du jury (1800-1848).
 - dossiers de personnel judiciaire (An VII-1935).
 - élections aux tribunaux de commerce (listes, P.-V.) de 1807 à 1935.
 - conseil de prud'hommes de Toulon : organisation et élections (1865-1934).
 - prud'hommes pêcheurs (1618-1878).
- 2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (10 à 34 K)
 - arrêtés (An VIII-1901).
 - dossiers des affaires instruites : série par communes de 1806 à 1926 (16 K), et dossiers classés par types d'affaires (cercles, irrigation, voirie, extraction de sable, chemins de fer, élections municipales, etc.; 17 à 34 K)
 - période > 1926 : cf. A.D. des Alpes-Maritimes (série continue).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, non classé)
 - organisation : instructions, règlements (1813-1888).
 - correspondance, rapports et commissions de surveillance (1810-1934).
 - mouvements de population des détenus (1838-1881).
 - dépôt de mendicité (An XIII-1850).
 - île du Levant (1861-1905).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

- 1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)
 - états mensuels des jugements et registres des audiences (An VI-1812).
 - dossiers de procédure de l'An VIII à 1811 (nature des affaires analysée dans le répertoire).
- 2) Cour d'assises (4 U et W)
 - arrêts (1811-1934).
 - dossiers de procédure de 1811 à 1976 (affaires analysées jusqu'en 1930).

II. Tribunaux de première instance (7 à 9 U et W : 821, 1232, 1263, 1292, 1298)

Le fonds du parquet est important pour Draguignan, mais la correspondance, surtout administrative (rapports d'appels, dommages de guerre, nationalités, aliénés, exécution des peines, affaire du barrage de Malpasset, etc...), porte principalement sur la période postérieure à la dernière guerre. Les dossiers de personnel concernent surtout les officiers ministériels. A Brignoles il y a quelques rapports pour la période An XI-1830 et à partir de 1930 (sur les élections).

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au civil, les jugements ordinaires, complets à Draguignan et à Toulon, ont quelques lacunes à Brignoles (1816, 1822 et 1898). Les jugements sur requêtes, quand ils ne forment pas de séries distinctes, sont réunis aux précédents. Il y a peu de procédures en matière d'expropriation (sauf à Toulon) et d'ordres pour le XIX^e siècle. Les adjudications, conservées à titre de spécimen avant 1878 à Brignoles, forment, avec les accidents du travail et les rapports d'experts, des séries souvent importantes.

Au correctionnel, les jugements sont déficitaires pour la première moitié du XIX^e siècle à Brignoles (lac. 1817-1846) et Draguignan (lac. 1810-1847, 1850-1855, 1870-1873, 1875) et ont quelques lacunes à Toulon (1814-1815, 1819, 1829, 1835 et 1846-1847). Il y a des jugements de conseils de guerre à Brignoles (An VIII-1813). Les dossiers de procédure sont classés, avant 1940, par ordre alphabétique des types de délits. Ils sont peu nombreux à Toulon (avec lacunes probables dans les années 1930-1940).

<i>Tribunal</i>	<i>Brignoles</i>	<i>Draguignan</i>	<i>Toulon</i>
Cotation	8 U	7 U	9 U
a) parquet			
- correspondance, rapports	An X...1949	1920-1980	
- dossiers de personnel		1830-1956	
° magistrats	1800-1940		
° officiers ministériels	1800-1940		
- formation, listes du jury		1840...1954	
- statistiques	1834-1853	1840-1959	
- relevé des crimes, délits...			
- registres des condamnés			
- procès-verbaux	1940, 1957	1942...1980	
b) civil			
Délibérations du tribunal	1832-1859	1811-1878	
- répertoires	An VIII-1954	1796-1948	1941-1950
- rôles	1949-1952	1883-1898	
- causes ordinaires	An VII...1946	An VIII-1950	An IX...1950
- jugements sur requêtes	1875-1950	1920-1950	1815-1950
- référés	1929-1950	1931-1950	1918-1962
- divorces		1946...1969	1918-1945
- décès de militaires			
- pupilles de la Nation		1918-1950	1948-1951
- loyers	1923-1952	1926...1968	1926-1964
- pensions		1920-1954	1931-1958
- déchéance paternelle			
- interdictions			
- adjudications	1823...1948	An X-1973	An XI-1945
- expropriations	1934-1959		1828-1965
- accidents du travail	1913-1959	1900-1950	1920-1962
- ordres et contributions	1900...1949	1895-1976	1914-1939
- successions (renonciations...)	1896-1926	1870-1945	1885-1959
- rapports d'experts	An X...1950	1791-1977	1808...1964
- enquêtes	1937-1950	An VIII...1974	1934-1970
- testaments		1828-1971	1900...1956
- dépôts	1900-1959	1875...1971	
- assistance judiciaire	1945-1958	1926-1948	1949-1951
c) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	1816...1950	1807...1950	An V...1950
- parties civiles			
- répertoires	1853-1954	1824-1830	1820...1958
* dossiers de procédure	An VIII-1946	An VIII-1977	1845...1973
* mineurs			

III. Tribunaux de commerce (6 U, W : 918, 931, 1155, 1316 à 137)

Les fonds sont en partie incomplets (pas de jugements à Fréjus, inscription de privilèges non conservés). Pour chaque tribunal, actes de sociétés et dossiers de faillites sont analysés précisément et classés par professions (distinction d'ensemble : banques, commerce, industrie et artisanat). Il y a également des enquêtes et rapports d'experts, ainsi que des rapports de mer à Saint-Tropez (1887-1951) et surtout à Toulon de 1789 à 1935 (avaries, certificats de visites, etc...).

<i>Tribunal</i>	<i>Brignoles</i>	<i>Draguignan</i>	<i>Fréjus</i>	<i>St-Tropez</i>	<i>Toulon</i>
Cotation 6 U et W :	931	1155	918	1317	1316
- jugements	An III-1948	1810-1940		1904-1949	1792-1940
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés	1814-1940			1865-1946	1843-1940
- registre du commerce		1920-1953	1920-1960	1919-1960	
- registre des métiers	1939-1946	1936-1961	1936-1962		
- faillites et liquidations	1803-1963	1860-1945	1920-1963		An XII-1948
- marques de fabriques	1849-1961	1877-1947			1882-1934

IV. Conseil de prud'hommes de Toulon (U) : fonds non versé

V. Justices de paix (U et 1294 W)

Une partie seulement des fonds est représentée aux A.D. Certains sont en mauvais état et ne sont pas identifiés actuellement. Le relevé ci-dessous est partiel et provisoire.

Aups	An X-1962	Hyères	
Barjols	An VIII-1812	Lorgues	An VIII-1959
Beausset (Le)	1952...1964	Luc (Le)	An VIII-X, 1824-1969
Besse	An VIII-An X	Ollioules	1852-1969 (lac.)
Brignoles	An XIII-1921 (lac.)	Rians	An VIII
Callas	An VIII-1959 (lac.<1850)	Roquebrussanne	An VIII-IX
Collobrières		Saint-Maximin	1800-1811
Comps	1800-1961	Saint-Tropez	An IV-1842 (lac.)
Cotignac	An VIII-1868 (1 art.)	Salernes	1800-1962
Cuers	1930-1967	Seyne (La) (créé en 1869)	1945-1962 (lac.)
Draguignan	1805-1970	Solliès-Pont (créé en 1823)	1933-1967
Fayence	An VIII-1958	Tavernes	An VIII-XI
Fréjus	An VIII-1825 (lac.)	Toulon (2 cantons depuis 1901)	1913-1969
Grimaud			

VI. Juridictions temporaires (U)

1) Tribunal spécial et Cour de justice criminelle spéciale (3 U)

- registres des audiences (2 U 5/3).
- dossiers de procédures de l'An V à 1811 (3 U).

2) Cour prévôtale (5 U) : dossiers de procédure (1816-1818).

3) Cours de justice et chambres civiques (W : 12, 1265)

- arrêts (1944-1945).
- dossiers des affaires jugées (peu nombreux pour la Chambre civique).

C. Fonds pénitentiaires

Bagne de Toulon : archives du Port de Toulon (sous-série 1 O) et Service Historique de la Marine (sous-série DD⁵).

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou, non inventoriés, sont conservés aux A.D. pour la période 1800-1860 (avec en sus 1873-1896 pour Draguignan). Il y a également pour la maison d'arrêt de Draguignan un fonds administratif portant principalement sur le XX^e siècle : comptabilité, dossiers du personnel, économat, pécule, registres des libérés, des entrées et sorties et des effectifs. Les documents postérieurs sont aux prisons de Draguignan et Toulon.

2) Centre d'internement de la 1^e guerre mondiale : Saint-Tropez (9 R 2 à 3)

- listes et dossiers des internés (Austro-allemands, Alsaciens-lorrains) de 1914 à 1919.

3) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (1, 2 W et 7 M 12)

- dossiers sur les camps de Chibron de 1940 à 1944 (7 M 12) et de Bandol (Libération).
- dossiers des internés de 1940 à 1944 (7 M 12/4 à 9).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 22 J. Fonds de Victor Coulon, syndic de faillites (1925-1950).

Sous-série J, non coté. Fonds de Me Picarda, avoué à Draguignan (XX^e siècle).

Série M :

- 4 M 19 à 28. Insurrection de 1851 : dossiers des prévenus (interrogatoires, informations, dépositions des témoins, fiches de renseignements) et registre des décisions de la commission mixte.

- 4 M 29 à 33. Grâces, commutations de peines, surveillance des condamnés et internés politiques (1852-1861).

- 4 M 35. Indemnités aux victimes du Coup d'Etat de 1851 (1880-1889).

- 4 M 36. Extraits des registres d'écrou, relevé des condamnations des tribunaux (dont conseils de guerre de Toulon et Marseille) de 1851 à 1852.

- 6 M 17. Police générale. Rapports des commissaires de police et gendarmes concernant les crimes et délits (An VIII-1940).

- 7 M 8. Dossiers des internés de séjour (1914-1948).

- 7 M 10. Bagne : avis d'arrivée de chaînes, états des transportés et libérés de Cayenne (1824-1872).

- 7 M 11. Etats signalétiques des déserteurs (1847-1917).

Sous-série 4 N 5 à 9. Bâtiments des tribunaux et prisons (An X-1940).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux de Brignoles (An VII-1899), Draguignan (An XII-1888) et Toulon (1792-1887). Les bureaux d'Aups, Barjols, Le Beausset, La Cadière, Fréjus, Pignans, Rians, La Roquebrussanne et Saint-Maximin ont également des actes judiciaires pour des périodes diverses.

Sous-série 2 R 3 : registre des déserteurs (1816-1820).

Sous-série 3 Z (et 2 W) Sous-Préfecture de Toulon :

- rapports journaliers de police (An IX-1904, 1933-1951).

- bagnes, transportations (1852-1873).

- personnel des tribunaux (An II-1939) et des prisons (1808-1938).

- dossiers d'épuration (1944-1947).

1 W 9 à 19 : rapports de police (1940-1944).

68 à 78 : arrestations sous l'Occupation.

102 à 150 : Epuration (avec listes et dossiers individuels).

Vaucluse

Archives départementales : Palais des Papes, 84 000 Avignon
Renseignements mis à jour le 9 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nîmes

Cour d'assises de Carpentras

Première instance *Justices de paix*

Apt *Liste p. 798*

Avignon

Carpentras

Orange

Tribunaux de commerce

Avignon (1793)

Pertuis (1791-1856)

Prud'hommes

Avignon (1808)

Orange (1826-1885)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Marseille

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Avignon (1871), Valence (1897), Nîmes (1926), Marseille (1948)

- Prisons départementales : Apt, Avignon, Carpentras, Orange

- Dépôt de mendicité d'Avignon (1810-1818)

- Jeunes détenus : Colonie agricole de Notre-Dame de la Cavalerie près de La Bastide-des-Jourdans (1839-1880)

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Poinssard (Sorgues)

B. Instruments de recherche

Guide des archives de Vaucluse, par M. Hayez et C-F. Rochat-Hollard, Avignon, 1985, 525 p., in-8°

Série U. Répertoire numérique détaillé complet :

-1800-1926, imprimé, par R. Le Minor et J.-P. Locci, sous la direction de M. Hayez, 1979, 232 p., in-4°.

-1927-1940 (U et W) : ronéotypé, par J.-P. Locci, 1982, 94 p.

C. Bibliographie

Clap (Sylvestre), *Les Ivresses criminelles. Un itinéraire bachique en Avignon au XIX^e siècle*, Avignon, Rhône et Comtat, n° 1, décembre 1984, p. 105-124.

Colombe (Dr.), *Les prisons du Palais des Papes à l'époque des massacres de la Glacière, Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 115-146.

Maureau (A.), *Le conseil de prud'hommes d'Avignon, création napoléonienne (1808), Bulletin de la Chambre de commerce et d'industrie d'Avignon et de Vaucluse*, n° 14, 1973.

Meyer (Frédéric), *Prisonniers et pénitents noirs de la miséricorde à Avignon sous la Restauration (1815-1830)*, mémoire de licence, Aix-en-Provence, 1980.

Simon (Jean-Marc), *Des vietnamiens en Vaucluse : le camp de Sorgues, Etudes Vauclusiennes*, juillet-décembre 1986, p. 19-24.

II. SOURCES

Les archives judiciaires, versées jusqu'aux années 1950, sont entièrement classées et répertoriées avec une précision qui donne la plus grande facilité aux recherches. Les archives pénitentiaires ne sont pas classées.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 30 W)

- organisation et bâtiments des tribunaux (An VIII-1920).
- formation et listes du jury de l'An VII à 1924 (listes complètes de 1828 à 1848).
- dossiers de personnel judiciaire de l'An VIII à 1939 (juges de paix surtout).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (An XIII-1957).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1807-1959).
- élections aux tribunaux paritaires ruraux (1946-1961).
- autres documents : rapports de la Commission militaire du général Ferino (Ans VIII-XI), statistiques des délits, jugements et condamnations (An IX-1873), listes nominatives des procès d'assises (1929-1959).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 K)

- arrêtés de l'An VIII à 1926 (réunis aux arrêtés du Préfet en sous-série 4 K avant 1894).
- dossiers des affaires instruites : élections, affaires communales, syndicats (irrigation, canal de Pierrelatte de 1888 à 1924), contraventions, chemins de fer...
- période > 1926 : cf. A.D. des Bouches-du-Rhône (sous-série 10 O).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y, non classé)

- instructions, créations, rapports, inspections (1816-1825).
- comptabilité : budgets, adjudications (An VIII-1926).
- dossiers de personnel de 1813 à 1949 (nominations, notes...)
- détenus : états nominatifs et numériques (An X-1859), condamnés militaires, forçats arabes (1874-1896), grâces (1863-1927), «affaires diverses» (1851-1925).
- dépôt de mendicité et répression de la mendicité (1809-1906).
- jeunes détenus : dossiers individuels, libérations provisoires, évasions, colonie de La Cavalerie (1869-1871).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- ordonnances des directeurs du jury, procès-verbaux des audiences, correspondance du commissaire du gouvernement et du procureur (An VIII-1811).
- jugements correctionnels d'Avignon, Carpentras, Orange (An VIII-1811).
- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1811.
- dossiers de procédure de l'An IX à 1811 (avec affaires d'appels correctionnels; nature des affaires relevée dans le répertoire).

2) Cour d'assises de Carpentras (2 U, 1002 W)

- arrêts de 1811 à 1933 (lacunes : 1818, 1888, 1891); registres des condamnés (1811-1896).
- dossiers de procédure de 1811 à 1949 (nature des affaires indiquée dans le répertoire).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (30, 228, 235 à 36, 1004, 1017, 1039 à 1040, 1087, 1111, 1115 à 1116, 1121, 1126, 1139, 1161, 1192).

Les fonds du parquet comprennent peu de rapports hormis les circulaires et la correspondance enregistrée pour le début du XIX^e siècle et quelques dossiers administratifs de la première guerre (militaires décédés, pupilles, pécules), avec quelques rapports sur la deuxième guerre mondiale pour Avignon. Les dossiers du personnel sont surtout constitués de nominations et serments. Sont conservés partout, sauf à Apt, des registres d'entrée des affaires à l'instruction (cabinet du juge le plus souvent) et des registres de condamnés. Les procès-verbaux portent sur les affaires abandonnées pour le XIX^e siècle et sont peu nombreux.

Au civil, les jugements ordinaires sont complets (lacunes 1862 à Avignon et 1890 à Orange). Les jugements sur requêtes, quand ils ne forment pas de série distincte sont réunis avec les jugements ordinaires. Les actes civils sont réunis aux jugements civils à Apt jusqu'en 1860. Les séries les plus importantes concernent les adjudications, les rapports d'experts (analysés dans le répertoire : lieu, nature de l'affaire, date; index communal) et les enquêtes. Les expropriations sont également analysées. Ordres et distributions sont gardés à l'état de spécimens et les dossiers d'accidents du travail sont peu nombreux avant 1940. Pour Avignon sont en outre conservés les engagements volontaires (1818-1926) et, pour Carpentras, certains rapports (dont les testaments) sont à rechercher dans des séries d'«actes du tribunal» (An VIII-1925) et d'«actes du greffe» (An XII-1925).

En matière commerciale, les jugements sont parfois réunis à ceux du civil (avant 1883 à Carpentras, en totalité à Orange). Il y a très peu de dossiers de faillites avant 1940, davantage d'actes de sociétés (analysés) et les inscriptions de privilèges ne sont conservées que pour Orange qui a également, avec Apt, des registres du commerce.

Au correctionnel les jugements sont complets (avec jugements sur appel à Carpentras de 1811 à 1856), sauf la lacune 1837 à Carpentras. Il y a des jugements forestiers distincts à Apt (1834-1924) et des jugements de réfractaires à Orange (An VIII-1813). Les dossiers de procédure - non-lieu séparés des affaires jugées, et des appels correctionnels pour la première moitié du XIX^e siècle pour ce qui est de Carpentras - sont parfois peu nombreux comme à Apt ou à Orange (lacunes pour la période 1825-1900). La nature des délits est indiquée dans le répertoire.

<i>Tribunal</i>	<i>Apt</i>	<i>Avignon</i>	<i>Carpentras</i>	<i>Orange</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4
a) parquet				
- correspondance, rapports	1815-1926	An XIII...1959	An IX...1942	An VIII...1926
- dossiers de personnel			An VII-1954	
° magistrats		1868-1954		1806-1943
° officiers ministériels	1844...1896	1854-1958	1885-1913	An IX-1926
- formation, listes du jury		1873-1924	1926-1950	
- statistiques	1820-1825	1827...1950		1919-1925
- relevé des crimes, délits		1816...1961	1840...1958	1862-1959
- registres des condamnés	1856-1951	1811-1960	1924-1955	1822-1943
- procès-verbaux	An VIII-1839	1800...1968	An VIII...1968	An VIII...1952
b) civil				
Délibérations du tribunal	An VIII-1903	An VIII...1964	An XIII-1911	An VIII...1940
- répertoires	An VIII-1931	An VII...1977	An VIII-1946	An VIII-1926
- rôles	1921-1926	1883...1954	1847-1922	An VIII...1944
- causes ordinaires	An VIII-1955	An VIII-1958	An X-1955	An VIII-1955
- jugements sur requêtes	1899-1958	1843-1958	1885-1949	An VIII-1956
- référés	1862-1958	1812...1955	1847-1980	1816...1959
- divorces		1811...1943	1883...1955	1930-1955
- décès de militaires		1944-1945	1919-1926	1919-1925
- pupilles de la Nation	1920-1924	1925-1953	1918-1960	
- loyers		1918-1957	1918-1940	1918...1950
- pensions		1921-1954		
- déchéance paternelle				
- interdictions		An XIII...1943	1820-1957	1807...1930
- adjudications	1840-1958	An VIII-1964	1807-1943	1807-1940
- expropriations	1845-1941	1836...1971	1843-1900	1837-1938
- accidents du travail	1935-1952	1899...1969	1899-1968	1900-1957
- ordres et contributions	1807...1909	1840...1925	An IX...1853	An XIII...1897
- successions (renonc...)	An XI-1950	1876-1949	1846-1943	1879...1943
- rapports d'experts	1808-1958	1811...1978	1834-1975	An IX-1959
- enquêtes	1861-1949	1811...1976	1807...1959	An VIII-1889
- testaments	1861...1950	1811...1972		An XIII...1946

<i>Tribunal</i>	<i>Apt</i>	<i>Avignon</i>	<i>Carpentras</i>	<i>Orange</i>
- dépôts	1820...1956	1876...1959	An XII-1953	1876...1944
- assistance judiciaire		1872...1952	1866...1977	1890...1922
c) commercial				
- jugements	1856-1949		1883-1955	cf. civil
- inscription de privilèges	1942-1946			1901-1940
- dépôt d'actes de sociétés	1879...1957		1853-1975	1824-1967
- registre du commerce	1920-1954			1920...1959
- registre des métiers	1936-1959		1924-1946	
- faillites et liquidations	1857...1950		1814-1926	1914-1948
- marques de fabriques			1873-1965	1912-1919
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	An X-1955	An VIII-1958	An IX-1955	An VIII-1955
- parties civiles	1807-1923			
- répertoires	1820-1946	1818...1942	1820-1926	1820-1940
* dossiers de procédure	An VIII...1950	An VIII...1954	An VIII...1946	An VIII...1948
* mineurs		1920...1966		1947-1951

III. Tribunaux de commerce (6 U, W : 30, 235 et 1058)

Le fonds de Pertuis (tribunal supprimé en 1856; cf. T.P.I. d'Apt après 1856) comporte principalement des jugements. Celui d'Avignon est relativement important : outre des jugements sans lacune il comporte des rapports d'experts (1840-1936) et des enquêtes. Les dossiers de faillites et actes de société sont analysés dans le répertoire (lieu, date, nature de l'activité)

<i>Tribunal</i>	<i>Avignon</i>	<i>Pertuis</i>
Cotation	6 U 1	6 U 2
- jugements	1807-1946	1806-1855
- inscription de privilèges	1898-1909	
- dépôt d'actes de sociétés	1842-1911	
- registre du commerce	1920-1954	
- registre des métiers	1936-1962	
- faillites et liquidations	1833-1939	1812-1850
- marques de fabriques	1866-1951	

IV. Conseil de prud'hommes d'Avignon (5 U et W : 223, 1055)

Le conseil d'Orange, ne fonctionnant plus depuis 1848, n'a pas laissé d'archives. Les archives communales d'Avignon (série F 5) conservent quelques documents du conseil de prud'hommes d'Avignon : P.-V. d'audiences (1809-1842), élections (1884-1929), registres de délivrance des carnets d'acquit aux chefs d'ateliers et ouvriers (1809-1913).

- conciliations et jugements (1806-1960).
- P.-V. des assemblées générales de 1884 à 1924 (avec les jugements ensuite).

V. Justices de paix (4 U)

Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (30, 222, 226, 235, 1012, 1043 à 1044, 1054, 1068, 1194 W).

Pour chaque fonds, jugements et actes extra-judiciaires sont réunis en séries uniques d'«actes et jugements». Il y a des lacunes fréquentes en matière de simple police, notamment à Apt, Avignon (lacune 1809-1839), Bédarrides, Carpentras (avant 1890). Le fonds de l'Isle-sur-Sorgue est perdu et celui de Sault est déficitaire pour le XIX^e siècle.

Apt	An VIII-1950	Gordes	An VIII-1955
Avignon (nord)	An X-1949	Isle-sur-Sorgue (L')	fonds en déficit
Avignon (sud)	1806-1949	Malaucène	An VIII-1952
Avignon (simple police)	1806-1935 (lac.)	Mormoiron	An VIII-1958
Beaumes-de-Venise	An VIII-1961	Orange (est)	An IX-1949
Bédarrides	An VIII-1926	Orange (ouest)	An X-1954
Bollène	An XIV-1948 (lac.)	Orange (simple police)	An IX...1956 (lac.)
Bonnieux	An VIII-1959	Pernes-les-Fontaines	An VIII-1958
Cadenet	An VIII-1952	Pertuis	An VIII-1952
Carpentras (nord)	An X-1958	Sault	1862...1958 (lac.)
Carpentras (sud)	An X-1958	Vaison-la-Romaine	1823-1953
Carpentras (simple police)	1810-1940 (lac<1890)	Valréas	An VIII-1955
Cavaillon	An VIII-1949		

VI. Juridictions temporaires (7 U)

- 1) Commission militaire du général Ferino (7 U 38 à 41) : procédures (An VIII-IX).
- 2) Tribunal criminel spécial (7 U 1 à 35) : arrêts et dossiers de procédure (affaires identifiées) de l'An IX à 1815.
- 3) Cour prévôtale (7 U 36 à 37) : arrêts et dossiers de procédure (1816-1818).
- 4) Cours de justice et chambres civiques : cf. A.D. du Gard (3 U 7).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou ne sont classés qu'en partie seulement. Ils sont représentés aux A.D. pour les périodes suivantes :

- Apt	An XI-1861 (et un registre pour 1903-1905)
- Avignon	1807-1935
- Carpentras	1825-1926
- Orange	1820-1867

Il y a également, pour Avignon, des dossiers pénaux, permis de visite, des documents sur le travail des détenus pour le XX^e siècle. Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt d'Avignon.

2) Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Sorgues (12 W)

- organisation : création, dossiers de personnel, comptabilité (1944-1946).
- états nominatifs et récapitulatifs des détenus, registre d'entrées, libérations, transferts et rapatriements (1944-1946).
- cf. A.D. du Gard (3 U 7) : comptabilité du camp et états de détenus (1944-1945).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 J 404 Dossiers d'épuration instruits par les Forces Républicaines de Sécurité (1944-1945).

Sous-série 1 M :

- 406 à 446. Correspondance du Préfet intéressant pour partie les prisons (1877-1914).
- 693 à 716. Rapports des commissaires de police de 1843 à 1939 (par communes).
- 726. Enquête sur les fonctionnaires de justice (1919-1938) et des prisons (1918-1940).
- 729 à 738. Brigandage et troubles de l'ordre public : correspondance et rapports (An VIII-1860).
- 774 à 800. Coup d'Etat du 2 décembre 1851 : inventaires des dossiers de 1851 et 1852 (par cantons); P.-V. de la Commission mixte; états des poursuivis, détenus, condamnés, grâciés; dossiers individuels d'enquêtes de 1852 à 1854 (avec interrogatoires et témoignages); fichier des prévenus et condamnés; dossiers des condamnés du - et hors du - département (1852-1862).
- 803 à 806. Secours aux victimes du 2 décembre 1851, avec dossiers de pensions (1880-1908).

Sous-série 7 M :

- 7. Code rural. Usages locaux (An XI-1938).
- 349 à 354. Eaux et forêts. Fonds de l'inspection d'Avignon : sommiers des P.-V., transactions et jugements (1862-1945).

Sous-série 4 N. Bâtiments des tribunaux (1810-1956) et des prisons (1800-1946).

Série Q. Actes judiciaires des bureaux d'Apt (1792-1899), Avignon (An VIII, 1811-1899), Carpentras (An II-1900) et Orange (1792-1899).

Série R. Justice militaire : jugements et affaires diverses (An VIII-1878), états divers de déserteurs (1809-1830).

Série Z : rapports de police et gendarmerie, correspondance sur les tribunaux et prisons pour les sous-préfectures d'Apt (1 Z), Carpentras (3 Z) et Orange (4 Z).

Vendée

Archives départementales : 14, rue Haxo, 85 000 La Roche-sur-Yon
Renseignements mis à jour le 7 juillet 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Poitiers

Première instance *Justices de paix*

Fontenay-le-Comte *Liste p. 804*

Montaigu (1811--> La Roche)

La Roche-sur-Yon (1811)

Les Sables-d'Olonne

Tribunaux de commerce

Les Sables-d'Olonne

Prud'hommes

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nantes

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nantes (1871), Thouars (1909), Bordeaux (1926)
- Prisons départementales : Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne
- Dépôts de mendicité : Luçon (début du XIX^e siècle), La Roche-sur-Yon (années 1860 ?)
- Centres d'internement de la 1^e guerre mondiale : île d'Yeu (fort), île de Noirmoutier (ancien fort), Luçon, Les Sables-d'Olonne
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale de Bourg-sous-la-Roche : internés suspects de collaboration (octobre 1944-avril 1945), puis internés allemands des zones d'occupation françaises en Allemagne (août-décembre 1945); île d'Yeu (Fort de la Pierre Levée).

B. Instruments de recherche

Sous-série 1 U. Fonds de la Préfecture. Répertoire manuscrit complet, 6 p.

Sous-série 2 U (Cour d'assises) : Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Joguet et M.-R. Majou, 1977, 31 p.

Sous-série 3 U (Tribunaux de première instance) : Répertoire numérique manuscrit complet, par J. Joguet et M.-R. Majou, 1979, 161 p.

Sous-série 4 U (Justices de paix et tribunaux de simple police) : Répertoire numérique dactylographié complet, par S. Labbaye, M.-R. Majou, sous la direction de R. Giraud, 1984, 85 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par M. Fauchoux, 1966, 14 p.

C. Bibliographie

Espierre (Gabriel), *De l'assistance publique dans la Vendée et de l'extinction de la mendicité dans ce département*, Fontenay-le-Comte, 1864, 47 p.

II. SOURCES

Les répertoires et bordereaux de versement donnent un accès facile aux fonds judiciaires et pénitentiaires

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux : fonds non représenté

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K)

- fonds non classé, constitué de 132 registres et d'une vingtaine de liasses. Les arrêtés paraissent conservés en série continue de l'an XII à 1926.
- période > 1926 : Cf. A.D. de Loire-Atlantique (K, 42 à 44 K, 19 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1Y)

a) prisons départementales

- correspondance et instructions ministérielles (An III-1924).
- commissions de surveillance : nominations, délibérations...(1819-1933).
- dossiers de personnel de 1814 à 1912 (surtout fin XIX^e-début XX^e siècle).
- comptabilité : budgets (Ans IX-XII), comptes des gardiens-chefs (1845-1940), cahiers des charges de l'entreprise générale (1889-1940).
- détenus : transmission des condamnations correctionnelles par les greffes au préfet (1869-1939); transferts (1886-1935); libérations conditionnelles, grâces (1885-1933); sociétés de patronage des libérés (1879-1890).

b) jeunes détenus : correspondance (1835-1900), notices individuelles (1844-1875).

c) dépôt de mendicité : organisation de celui de Luçon (An IV-1819) et de celui de La Roche-sur-Yon (1865-1870).

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (2 U)

- registre des audiences (arrêts) de l'An XII à 1811 (années antérieures en série L).
- dossiers de procédure (13 art.) de l'An VIII à 1811 : le répertoire donne les noms des accusés et la nature du crime imputé.

2) Cour d'assises (2 U)

- procès-verbaux des séances et arrêts de la Cour (1811-1939).
- dossiers de procédure de 1812 à 1955 (146 art. de 1811 à 1939; le répertoire donne les noms des accusés et la nature du crime imputé; toutes les années sont représentées, mais certaines avec des dossiers très peu nombreux).

II. Tribunaux de première instance (3 U)

Le tribunal d'arrondissement de La Roche-sur-Yon a pour siège Montaigu jusqu'en 1811. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en W (1230, 1267, 1279 et 1339 W).

Les fonds des parquets sont relativement importants, par leurs dossiers de personnel et l'enregistrement des crimes et délits notamment pour La Roche-sur-Yon (registres des procès-verbaux et des affaires à l'instruction) et les Sables-d'Olonne.

Au civil les jugements ordinaires sont complets sauf pour Les Sables-d'Olonne (lacune 1872-1887). Les jugements sur requêtes sont lacunaires : ne formant pas de séries homogènes, ils sont dispersés par nature d'actes (état-civil, notoriétés, conseils de famille...) pour le XIX^e siècle. Beaucoup d'actes civils sont lacunaires. Il existe des dossiers d'affaires maritimes pour Les Sables-d'Olonne (1808-1871) et Fontenay-le-Comte (1822-1876).

En matière commerciale, les fonds sont relativement complets. Les jugements antérieurs aux années 1870-1880 sont réunis avec ceux du civil. Les dossiers de faillite sont surtout nombreux pour le XX^e siècle. Registres du commerce et des métiers ont été versés par le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon (1267 W).

Au correctionnel, les jugements n'ont pas de déficit majeur, sauf la série lacunaire de jugements forestiers à Fontenay-le-Comte de l'An XI à 1918. Les dossiers de procédure paraissent couvrir l'ensemble de la période, mais avec des articles peu nombreux pour le XIX^e siècle. Ils sont analysés dans le répertoire jusqu'aux années 1880.

<i>Tribunal</i>	<i>Fontenay-le-Comte</i>	<i>La Roche-sur-Yon</i>	<i>Les Sables-d'Olonne</i>
Cotation	3 U 2	3 U 1	3 U 3
a) parquet			
- correspondance, rapports	An VIII-1935	1812...1960	1840-1955
- dossiers de personnel			
° magistrats	An IX-1948	1805...1959	An X-1949
° officiers ministériels	An IX-1958	1816...1950	1824-1952
- formation, listes du jury	An XII-1809	An X-1811	An VIII-1810
- statistiques	1827-1932	1825...1957	1884...1940
- relevé des crimes, délits		1831-1899	1836...1970
- registres des condamnés			1872...1959
- procès-verbaux	1954-1967	1910-1967	1941-1970
b) civil			
Délibérations du tribunal	1811...1958	An IX-1935	1811...1931
- répertoires	An VIII-1945	An IX-1923	
- rôles	1824...1959	1921-1954	1936-1950
- causes ordinaires	An VIII-1954	An IX-1954	An IX...1951
- jugements sur requêtes	1923-1954	An XI-1812	1872-1952
- référés	1924-1935	1854-1935	1926...1952
- divorces			1806...1952
- décès de militaires			1917-1922
- pupilles de la Nation		1918...1954	1918-1951
- loyers	1934-1936	1921-1949	1923-1956
- pensions			
- déchéance paternelle			
- interdictions	1806...1938	1812...1837	1807-1871
- adjudications	1808...1958	An IX-1955	1808-1939
- expropriations	1866-1902	1836-1905	An IX-1865
- accidents du travail		1899-1935	1928-1949
- ordres et contributions	An XI...1953	An XIII...1953	An IX...1940
- successions (renonc...)	An XI-1954	An XIII...1953	An XI-1828
- rapports d'experts	An XII...1959	An X...1974	An X...1952
- enquêtes	An XI...1958	An IX...1958	An X...1940
- testaments	1806...1954	An XI...1955	1926-1942
- dépôts	1808...1949	An VIII...1948	
- assistance judiciaire	1851-1928	1863...1933	
c) commercial			
- jugements	1872-1953	1874-1954	1888-1951
- inscription de privilèges	1909-1930	1909-1939	1909-1942
- dépôt d'actes de sociétés	An XIII...1939	1883-1936	1920-1948
- registre du commerce	1920-1954	1920-1954	1920-1954
- registre des métiers	1936-1959	1936-1962	1936-1962
- faillites et liquidations	An IX...1936	1813-1937	1811-1940
- marques de fabriques	1880-1906	1863-1925	1863-1943
d) correctionnel			
* jugements			
- ministère public	An XI...1936	An VIII-1937	An VIII-1955
- parties civiles	1835...1910	1820...1936	1821-1876
- répertoires	1834...1909	1811-1955	1937-1955
* dossiers de procédure	An VIII...1955	An VIII...1954	An VIII...1955
* mineurs			

III. Tribunaux de commerce

Le tribunal des Sables-d'Olonne a eu une activité au début du XIX^e siècle (fonds conservé aux A. D. : An VIII-1811); dès 1815 les jugements commerciaux sont rendus par le tribunal de première instance.

Le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon a versé aux A.D. en 1986 (1267 W) les registres de commerce et de métiers des trois arrondissements du département, complétés par des fiches individuelles classées par ordre alphabétique des individus (doublé d'un classement par communes pour l'arrondissement de La Roche-sur-Yon) pour la période 1920-1962.

IV. Justices de paix (4 U)

Les fonds les plus importants sont ceux des cantons de Beauvoir-sur-Mer, Chaillé-les-Marais, La Châtaigneraie, Luçon et Les Sables-d'Olonne. Le répertoire détaille les divers fonds - peu versés au-delà de 1940 - en distinguant les actes civils, les actes de société (avec identification de la raison sociale, nature de l'activité, date de l'acte) rarement nombreux, les jugements civils, les répertoires et les documents divers pour le tribunal de paix; les jugements de simple police.

Beauvoir-sur-Mer	An VIII-1937	Mothe-Achard (La)	An VIII-1919 (lac.)
Chaillé-les-Marais	An VIII-1936	Moutiers-les-Mauxfaits (Les)	An VIII-1929 (lac.)
Challans	An VIII-1929	Noirmoutier	An VIII-1930(lac)
Chantonay	An VIII-1936	Palluau	1807-1929
Châtaigneraie (La)	An VIII-1936	Poiré-sur-Vie (Le)	An VIII-1936 (lac)
Essarts (Les)	An X-1936 (lac.)	Pouzauges	An X-1936
Fontenay-le-Comte	An VIII-1936 (lac. nbreuses)	Roche-sur-Yon (La)	An IX-1937 (très lac.)
Herbiers (Les)	An VIII-1938	Rocheservière	An VIII-1936 (lac.)
Hermenault (L')	An VIII-1937(lac)	Sables-d'Olonne (Les)	An VIII-1928
Ile-d'Yeu (L')	An VIII-1929, 1942	Saint-Fulgent	An IX-1936 (lac.)
Luçon	An VIII-1936 (lac 1854-1896)	Saint-Gilles-sur-Vie	An VIII-1919
Maillezais	An VIII-1936	Saint-Hilaire-des-Loges	An VIII-1936 (lac.1860-1918)
Mareuil-sur-Lay	An VIII-1936	Saint-Jean-de-Monts	An VIII-1948
Montaigu	An VIII-1936 (lac.)	Sainte-Hermine	An VIII-1941
Mortagne-sur-Sèvre	An VIII-1938	Talmont	An VIII-1940

V. Juridictions temporaires

- 1) Cour criminelle spéciale de la Vendée (7 U) : An X-1810, 1815.
- 2) Cour prévôtale (7 U, 3 art.) : 1816-1817.
- 3) Cour de justice et chambre civique : Cf. A.D. de la Vienne (11 W)

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Les documents récents sont classés en 1336 et 1337 W. Outre les registres d'écrou, les fonds de Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon sont particulièrement riches en documents divers concernant l'administration, la comptabilité et les détenus. Les documents postérieurs sont à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon.

<i>Prison</i>	<i>Fontenay-le-Comte</i>	<i>La Roche-sur-Yon</i>	<i>Les Sables-d'Olonne</i>
* registres d'écrou :			
- arrêt	1793-1934	1816-1937	1828-1934
- correction	1817-1927	1811-1955	1841...1943
- justice	1790-1811	1817-1889	
- simple police	1818...1926	1852-1914	1863-1934
- dettiers	1888-1926	1861...1934	1882-1934
- passagers civils	1855-1926	1867...1956	1863-1934
- passagers militaires	1835-1926	1861-1893	1861-1878
- répertoires	1879-1926	1879-1927	1879-1952
* autres documents			
- contrôle nominatif	1876-1972	1876...1952	1875-1952
- dossiers pénaux	1942-1976	1942-1952	1940-1941
- ordres de services	1893-1945	1921...1953	1891...1953

2) camps d'internement

a) camps de la première guerre mondiale (4 M 261 à 344)

- affaires générales : états numériques, statistiques (1914-1919), états nominatifs; organisation des dépôts; visites et inspections (1916-1917); rapatriements vers la Suisse, transferts dans d'autres dépôts, contrôle de la correspondance.

- organisation, rapports, correspondance et états nominatifs et numériques pour chaque dépôt d'internés : île d'Yeu (4 M 281 à 286), Luçon (4 M 287 à 289), Sables-d'Olonne (4 M 293 à 296), Noirmoutier (4 M 290 à 291) avec fonds particulier de ce dépôt (4 M 320 à 342 : instructions, correspondance passive et active, organisation, copies de lettres, rapports, états nominatifs, comptabilité du camp et comptabilité des internés)

- dossiers individuels des internés de 1914 à 1919 (4 M 297 à 319, classement alphabétique).

b) camp de la Libération à Bourg-sous-la-Roche (W, non classé)

- registre des internés administratifs (collaboration) de 1944 à 1945.

- registre de contrôle nominatif des prisonniers allemands (1945).

- documents sur l'organisation et la vie du camp (cahiers de courrier, salaires, factures, dossiers du personnel) et les détenus : mutations, listes, dossiers individuels.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J

- 21 J. Fonds Paulze d'Ivoy (ancien préfet) : réponses des juges de paix à une enquête sur les crimes et délits commis par les chouans (1830-1833).

- 105 J. Fonds Fauchaux : dépouillement de certains dossiers de justices de paix avec listes des motifs de condamnation (105 J 21).

Sous-série 4 M Police :

- rapports sur les crimes, délits et accidents (An VIII-1828).

- rapports sur la criminalité et l'organisation des forces de police (1810-1815).

- rapports des commissaires de police (1845...1904).

- affaires judiciaires : rapports, enregistrement des procès-verbaux (1894-1915).

- chasse : permis et délits, statistiques annuelles (1879-1939).

- surveillance des condamnés (4 M 459 à 465) : signalements et recherches (An IX-1817), surveillance légale (1843-1885), grâces (1863-1904), libérations conditionnelles (1885-1905), interdits de séjour (arrêtés et dossiers individuels) de 1885 à 1939.

Sous-série 6 M :

- enquêtes sur les faillites de 1835 à 1858 (6 M 1080).

- tableaux de situation et mouvements des prisons de 1836 à 1864 (6 M 12161 à 1263).

Sous-série 4 N (cotation continue) : dossiers nombreux sur les bâtiments des tribunaux (1812-1936) et des maisons d'arrêt (1806-1962).

Sous-série 2 Q. Actes judiciaires des bureaux suivants : Fontenay-le-Comte (1791-1860; lac. 1811-1819, 1821-1848), La Roche-sur-Yon (An VI-1930), Sables-d'Olonne (1790-1929). Des séries d'actes judiciaires existent également pour d'autres bureaux : Challans, Chantonnay, Chataigneraie, Ile d'Yeu, Luçon, Noirmoutier, Montaigu, Mothe Achard, Palluau, Le Poiré-sur-Vie, Pouzauges et Saint-Gilles sur-Vie.

Série R :

- registre d'écrou du dépôt d'internés des Sables-d'Olonne (R 451).

- pupilles de la nation : extraits de jugements de 1918 à 1931 (R 804).

Vienne

Archives départementales : 14, rue Edouard-Grimaux, 86 000 Poitiers

Renseignements mis à jour le 21 avril 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Poitiers (ressort : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Châtellerault	Liste p. 810	Châtellerault	Châtellerault (1869)
Civray		Poitiers	Poitiers (1874)
Loudun			
Montmorillon			
Poitiers			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Poitiers (ressort : Charente, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Poitiers (1871), Thouars (1888), Bordeaux (1926)
- Centre pénitentiaire de Le Vigeant (1947-1951)
- Prisons départementales : Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, Poitiers
- Dépôt de mendicité : Poitiers (XVIII^e siècle-1820)
- Jeunes détenus : colonie agricole de Saint-Hilaire (Roiffé) fondée en 1843 (annexe de la centrale de Fontevault), indépendante en 1859, devenant Ecole de réforme en 1880, internat approprié en 1922, puis centre d'éducation surveillée.
- Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale. Occupation : Rouillé (détenus politiques) et camp de la route de Limoges à Poitiers (nomades et juifs). Libération : les deux précédents plus ceux de La Chauvinerie (Poitiers) et Châtellerault.

B. Instruments de recherche

Série K. Répertoire numérique dactylographié complet, par G. Jarousseau et R. Tersoux, 1964, 26 p. [Répertoire et cotation provisoires]

Série U. Répertoire numérique manuscrit sur fiches, par Mme Papot, sous la direction de G. Jarousseau. [Répertoire et cotation provisoires]

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par R. de La Touche, vers 1920 (complété ultérieurement), 43 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Gadeau (Josette), *Les Magistrats de la Cour royale de Poitiers sous la Restauration (1815-1830)*, mémoire de droit, Poitiers, 1972, 154 p.

Ha (Viviane), *Etude sociale de la faculté de droit de Poitiers au début du XIX^e siècle (1806-1845)*, mémoire de maîtrise, Poitiers, 1972, 398 p.

Mathieu (Maurice), Le rôle politique des commissaires spéciaux de la police des chemins de fer dans la Vienne entre 1874 et 1914, in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*,

Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des Révolutions de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 151-166.

Picard (Roger), Rouillé (septembre 1941-juin 1944), in Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost, Jean-Pierre Azéma. *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant 1938-1941*, Paris, P. F. N. S. P., 1987, p. 192-198.

Pichot (Guy), *De la peine à la rééducation. Histoire de la "Maison de Saint-Hilaire" 1853-1950*, thèse de droit, Poitiers, 1950, dact.

Starnawski (Jerzy), La surveillance policière des démocrates polonais à Poitiers, 1834-1839, *Przegląd Historyczny*, Varsovie, 1978, tome 69, n° 3, p. 479-490.

II. SOURCES

Les fonds judiciaires, peu importants, ayant subi des éliminations nombreuses, sont en majorité classés en «série continue», ce qui rend leur accès peu aisé. Les fonds pénitentiaires sont importants.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- organisation des tribunaux (An VIII-1938) et listes du jury (An VIII-1953).
- dossiers de personnel (XIX^e siècle et surtout 1^{ère} moitié du XX^e siècle).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1938).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1850-1940).
- dépenses de l'ordre judiciaire de l'An VIII à 1917 (nombreux dossiers).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (4 K, W)

- arrêtés et décisions (An IX-1848, 1854-1926).
- dossiers de procédure (1845-1958).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

Fonds important, avec classement détaillé jusqu'en 1914; les documents sont ensuite classés dans l'ordre de versement («série continue»).

a) Prisons départementales (1 Y)

- généralités : inspections (1832-1959), rapports et statistiques (An VIII-1909), commissions de surveillance (1816-XX^e siècle).
- personnel de 1808 à 1950 (dossiers individuels du milieu du XIX^e siècle aux années 1920).
- service économique (marchés, adjudications, rapports) pour les XIX^e et XX^e siècles; budgets (1856-1914).
- détenus (XIX^e-XX^e siècle) : états nominatifs (1811-1953); discipline (évasions et suicides, réclamations des détenus de 1837 à 1912); état sanitaire (An XIII-1903); cultes et enseignement; demandes d'encellulement (1875-1903); travail des détenus (tarifs, états numériques, comptabilité) de l'An IX à 1914; transfèrements et libérations (grâces collectives et individuelles, libérations conditionnelles).

b) Dépôts de mendicité (2 Y) : organisation matérielle, comptes des ateliers de travail, personnel, budgets (états nominatifs de détenus), comptes annuels du directeur (An VIII-1820).

c) Etablissements pour mineurs (3 Y)

Fonds important comptant près de 150 articles. A l'exception d'un dossier consacré aux placements de détenus de la Vienne dans les colonies de Mettray et de Fontgombault (1840-1884), la totalité du fonds concerne la colonie de Saint-Hilaire (milieu du XIX^e siècle-milieu du XX^e siècle) :

- rapports annuels et statistiques (1853-1952); comptabilité et budgets (1860-1946); dossiers individuels du personnel des années 1860 à la première moitié du XX^e siècle.

- détenus : discipline, état sanitaire, culte et enseignement, grâces et libérations provisoires, patronage des libérés; travail : exploitation du domaine (1860-1914), ateliers annexes (1860-1914); dossiers individuels des jeunes détenus depuis 1860 (concerne aussi les placements hors de Saint-Hilaire).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises (2 U)

1) Cour d'appel de Poitiers

Les versements aux A.D. concernent peu le XX^e siècle.

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (An VIII-1907).
- dossiers de frais de justice (XIX^e siècle).
- dossiers de personnel : magistrats (1808-1892), huissiers de l'An VIII à 1854 (poursuites intentées contre les magistrats et officiers ministériels de l'An XII à 1892).
- correspondance et rapports classés par régime politique : de la Révolution à la Monarchie de juillet, troisième et quatrième République; troubles au théâtre et au collège de Poitiers (1820 à 1821).

b) Civil

- arrêts (VIII-1940); rôles (1828-1903); répertoires (An VIII-1851).
- qualités et conclusions (1807-1827).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1940); réhabilitations (1861-1885); commutations de peines (1876-1904).
- dossiers de procédure de 1811 à 1872 (très lacunaire après 1840).

d) Correctionnel

- arrêts (1811-1940); rôles (1891-1969); répertoires (1824-1892); répertoire alphabétique des condamnés (1908-1941).
- dossiers correctionnels de 1811 à 1900 (lac. 1827), classement chronologique; deux dossiers à part : chouannerie (1831-1833), sociétés secrètes (1849).

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U)

- arrêts (An VIII-1815); jugements d'appels correctionnels (An IV-1811).
- dossiers criminels (An VIII-1814); appels correctionnels (An VIII-1811).

L'inventaire de la série L contient une table des noms de personnes ayant fait l'objet d'une décision du tribunal criminel de la Vienne.

3) Cour d'assises (2 U)

- arrêts (1816-1912, 1933-1948); répertoire (1811-1952).
- dossiers de procédure de 1811 à 1900 (l'inventaire sur cahier manuscrit donne le numéro d'ordre du dossier, les noms et prénoms des accusés, le motif d'inculpation, la date de l'arrêt). A noter 5 art. sur l'affaire des troubles de Limoges en 1848 et 2 art. concernant le général Berton (1821-1823).

II. Tribunaux de première instance (2 U, 1072 et 1131 W)

Une partie des fonds des tribunaux de Civray et Montmorillon reste en vrac.

Les fonds des parquets sont très réduits : quelques dossiers de personnel à Châtellerault, des registres d'instruction à Civray (avec un répertoire du casier judiciaire de 1831 à 1871 - idem à Châtellerault - et des interrogatoires de l'An VIII à 1867), une correspondance dispersée à Poitiers.

Au civil les jugements ordinaires sont complets avec des séries de qualités à Châtellerault et Civray. Les jugements sur requêtes rassemblés dans des «minutes», «papiers ou actes du greffe» (continués au XX^e siècle par des «minutes et pièces diverses») avec les actes civils, sont lacunaires : déficit complet après 1829 à Châtellerault, pour 1851-1873 à Civray, pour 1825-1900 à Loudun.

En matière commerciale, il n'y a que des jugements réunis avec ceux du civil.

Au correctionnel, les jugements présentent quelques lacunes : 1848-1866 à Châtellerault, dans les années 1870-1900 à Civray. Les jugements de déserteurs sont conservés pour le premier Empire. Les dossiers de procédure, hormis la période de la

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

deuxième guerre mondiale, ne sont bien représentés que pour la première décennie du XIX^e siècle (exception de la période 1909-1926 à Loudun).

<i>Tribunal</i>	<i>Châtellerault</i>	<i>Civray</i>	<i>Loudun</i>	<i>Montmorillon</i>	<i>Poitiers</i>
Cotation					
a) parquet					
- correspondance, rapports	An VIII...1913				1809...1948
- dossiers de personnel					
° magistrats	1816-1893				
° officiers ministériels	1816-1918				
- formation, listes du jury			An VII-1811		
- statistiques				1931-1934	
- relevé des crimes, délits...		1828-1893			
- registres des condamnés	1836-1873		1811-1840		1812-1837
- procès-verbaux					
b) civil					
Délibérations du tribunal		1800-1958	1930-1956	1820-1845	An VIII-1960
- répertoires	1839-1887		1811...1959		An VIII-1956
- rôles	1894...1914	1879-1900	1800-1834	1808...1883	An X-1926
- causes ordinaires	1810-1948	An VIII-1948	An VIII-1949	An X...1949	An VIII-1946
- jugements sur requêtes	1807-1829	An X...1959	An VIII...1958	An VIII...1959	An IX...1954
- référés		1910-1954		1942-1954	
- divorces		1926-1956			
- décès de militaires		1916-1923		1914-1920	
- pupilles de la Nation					1933-1955
- loyers		1919-1939			1922-1941
- pensions					1933-1941
- déchéance paternelle		1929-1938			
- interdictions					1806-1816
- adjudications		1810...1956			1849-1910
- expropriations		1910-1953			1854...1879
- accidents du travail	1935-1939	1900-1958			1935-1939
- ordres et contributions	1896...1958	1940-1954		1909-1913	1825...1899
- successions	1893-1926	1886-1959	An XI...1939	1807...1900	1894-1956
- rapports d'experts		1812...1957			
- enquêtes		1812...1934		1927...1941	
- testaments		An XII...1950	1910...1952		1919-1956
- dépôts	1867...1889	An VIII-1838	An V...1957	1807...1891	1808...1956
- assistance judiciaire			1917-1919		1851-1889
c) commercial					
- jugements		1838-1847	An XIV-1806	1809-1823	
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés		1907-1926			
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations		1930-1937			
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	An VIII...1926	1808...1957	An VIII...1950	1808...1934	An VIII-1944
- parties civiles	1826-1840	1816...1937			1821-1906
- répertoires	1820-1828	1897-1910	1865...1958	1836-1847	1820-1911
* dossiers de procédure	An IX...1884	An IX...1820	An IX...1933	1808...1938	An XIII...1833
* mineurs					

III. Tribunaux de commerce

Aucun versement n'a été effectué aux A.D. Seule est présente une liasse de pièces diverses (début du XIX^e siècle) pour le tribunal de commerce de Châtellerault.

IV. Conseils de prud'hommes

Aucun versement fait aux A.D.

V. Justices de paix (2 U)

Fonds peu importants, limités aux premières décennies du XIX^e siècle, sauf pour le versement récent du tribunal d'instance de Montmorillon. Documents le plus souvent rassemblés sous le terme de «minutes» ou de «minutes civiles et jugements de police» pour le versement récent.

Availles		Montmorillon	An IX-1818, 1825-1940
Charroux	An X-1813, 1831-1833	Monts-sur-Guesnes	An X-1831
Châtelleraut	An XI-1830	Neuville	
Chauvigny	An IX-1940	Pleumartin	An IX-1830
Civray	An VIII-1836 (lac.)	Poitiers (nord)	An IX-1842, conciliations An IX-1869
Couhé	An XI-1829	Poitiers (sud)	An X-1831
Dangé		Saint-Georges	An X-1831
Gençay	An IX-1829	Saint-Julien-l'Ars	An IX-1832
Isle-Jourdain (L')	An VIII-1940	Saint-Savin	An IX-1940
Leigné-sur-Usseau		Trimouille (La)	1835-1940
Lencloître	An XI-1832	Trois-Moutiers	An X-1834
Loudun	1830-1834	Villedieu-du-Clain (La)	An XI-1829
Lusignan	An XI-1831	Vivône	1801-1829
Lussac-les-Châteaux	1806-1940	Vouillé	
Mirebeau	1801-1830,	Vouneuil-sur-Vienne	An X-1813, 1816-1833
Moncontour	An XI-1827		

VI. Juridictions temporaires

Cours de justice et chambres civiques (11 W) : Fonds des juridictions de Saintes et La Rochelle (Charente-Maritime), Niort (Deux-Sèvres), La Roche-sur-Yon (Vendée) et Poitiers (Vienne). Sont conservés les dossiers de procédure classés, pour chaque section départementale, en trois catégories : non-lieu (ordre alphabétique des inculpés), affaires classées sans suite (idem) et dossiers des condamnés (l'inventaire donnant les noms, âge et date de l'arrêt).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 Y)

Fonds probablement complets, pour les maisons supprimées, à la suite du versement de la maison d'arrêt de Poitiers en 1987. Il y a des écrous par mesure administrative pour Châtelleraut (1876-1887), Montmorillon (1873-1916) et Poitiers (1871-1877). Fichier d'internés étrangers internés dans les camps et les maisons d'arrêt de Poitiers et Loudun (en 104 W). Les documents postérieurs pour Poitiers sont à la prison.

Prison	Châtelleraut	Civray	Loudun	Montmorillon	Poitiers
* registres d'écrou :					
- arrêt	1836...1924	1812...1926	1832-1933	1831-1926	1831..1936
- correction	1834...1926	1832-1926	1835...1948	1858-1926	1831-1939
- justice					1826-1933
- simple police	1868-1936	1846-1902	1867-1896	1867-1926	1862-1879
- dettiers	1865-1926	1830...1926	1848...1944	1865-1926	1882-1895
- passagers civils	1875-1918	1844...1921	1832...1947	1893-1926	1846-1931
- passagers militaires	1855-1871			1806-1920	1845-1893
- répertoires	1907-1926	1882-1926	1893-1948	1881-1926	1881-1935
* autres documents					
- contrôle nominatif	1906-1926	1905-1924	1896-1926	1876-1926	1865-1930
- dossiers pénaux					
- ordres de services					

Pour la maison d'arrêt de Le Vigeant : registre d'écrou (août 1947- mai 1950); dettiers (1950-1951); passagers (1949-1951); contrôle nominatif (1947-1952); répertoire (1947-1951).

2) Colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire (2 Y)

Série de «registres de police pour les contrôleurs» destinés à la rédaction de rapports journaliers adressés au directeur (1890-1926; lac.). Ces registres évoquent tous les aspects de la vie de l'établissement : situation et répartition des effectifs, discipline, personnel, etc... et développent, au jour le jour, les travaux effectués par les jeunes détenus.

3) Centres d'internement de la deuxième guerre mondiale (104 W)

a) Les archives de la Préfecture

Organisation des camps, listes, fichiers signalétiques des détenus, dossiers individuels des gardiens et détenus pour les centres de la route de Limoges à Poitiers (distinction nomades, juifs 1940-1944 et détenus de la Libération; registres d'entrées), de Rouillé, La Chauvinerie (avec liste des ressortissants allemands transférés du camp de Struthof en 1945) et Châtellerault (absence de dossiers individuels). Pour l'ensemble des camps : papiers d'identité retrouvés des internés (classement alphabétique).

b) Les archives des camps

- camp de la route de Limoges à Poitiers (1940-1945) : correspondance (1940-1945); situations journalières d'effectifs, états des mutations, évasions, listes et statistiques diverses; rapports périodiques mensuels; dossiers individuels des gardiens et des internés.

- camp de Rouillé : organisation, administration, ravitaillement (1941-1945); feuilles collectives, états et effectifs des internés (1941-1945); dossiers individuels des gardiens et des internés. Pour la période de la Libération (en Y, versement de la maison d'arrêt de Poitiers) : registres d'écrou de 1944 à 1947 (avec répertoire et contrôle nominatif).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M. Police administrative générale :

- état des personnes mises en surveillance ou détenues pour faits politiques en 1816-1818 (4 M 25); dossiers d'internés politiques de 1852 à 1859 (4 M 74).

- rapports sur les conspirations de Saumur et Thouars et le procès du général Berton en 1821-1823 (4 M 34).

- rapports périodiques et relevés statistiques des commissaires de police de 1853 à 1912 (4 M 103 à 118); archives des commissariats de police (Lusignan, Mirebeau et Neuville supprimés dans les années 1870) avec minutes des procès-verbaux, registres des condamnés de simple police, des surveillés... pour la période du second Empire (4 M 325 à 334).

- rapports de gendarmerie de 1816 à 1897 (lac.); états des arrestations opérées de 1820 à 1829 et de 1937 à 1940 (4 M 672).

- série importante de rapports quotidiens de police pour l'entre-deux-guerres.

- surveillance des condamnés libérés de l'An XIII à 1914 (4 M 269 à 278); interdictions de séjour de 1893 à 1928 (4 M 503, 579); interdictions de séjour et libérations conditionnelles de 1875 à 1940 (4 M 1120, 1281, 1399).

Sous-série 10 M : statistiques des maisons d'arrêt de 1836 à 1859 (10 M 166).

Sous-série 12 M :

- procès-verbaux d'élections au tribunaux de commerce (1909-1911).

- conseils de prud'hommes : élections de 1854 à 1940 (surtout le XX^e siècle).

Sous-série 1 N. Immeubles et bâtiments départementaux : documents nombreux du début du XIX^e siècle au milieu du XX^e. Les dossiers concernent principalement Poitiers.

- tribunaux (An VIII-1963) : 1 N 8 à 12.

- prisons (An IV-1934) : 1 N 13 à 15, 17, 19, 22.

Sous-série II C (en fait 3 Q) Actes judiciaires : Châtellerault (1792-1894; lac.), Civray (An VII-1864; lac.), Loudun (1791-1899; lac.), Montmorillon (1791-1899), Poitiers (An VII-1889).

Série R : deux articles sur les réfractaires et déserteurs de 1806 à 1815 (R 76-77).

Sous-série 5 U (non réglementaire) : mémoires judiciaires imprimés de l'An XII à 1903 (27 art.). Répertoire dactylographié détaillé, donnant les titres abrégés des mémoires.

Sous-série 3 Z. Sous-préfecture de Loudun : bâtiments du palais de justice de 1818 à 1874 (3 Z 25); travaux à la maison d'arrêt de 1813 à 1821 (3 Z 28), correspondance (1818-1832), enquête sur le personnel de 1903 à 1905 (3 Z 76).

Vienne (Haute-)

Archives départementales : 54, rue Bourneville, 87 032 Limoges Cedex
Renseignements mis à jour le 29 juin 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Limoges (ressort : Creuse, Corrèze et Haute-Vienne)

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>
Bellac	Liste p. 817	Limoges	Limoges (1825)
Limoges			Saint-Junien (1865)
Rochechouart			Saint-Yrieix (1908)
Saint-Yrieix			

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Limoges (ressort : Creuse, Corrèze, Indre et Haute-Vienne)

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Périgueux (1871), Angoulême (1888), Toulouse (1926), Bordeaux (1948)
- Maison centrale de Limoges (1810-1872)
- Prisons départementales : Bellac, Limoges, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche
- Dépôts de mendicité : Limoges (1809- ?) et Naugeat (1858-début du XX^e siècle)
- Jeunes détenus : maison du Bon Pasteur à Limoges pour jeunes filles et école de réforme pour enfants de Saint-Eloi à Chaptenat (1876-1902); hospice de Sainte-Madeleine (jeunes détenues en état de grossesse, 1878-1926 ?)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Saint-Germain-les-Belles (1940-1941); Saint-Paul-d'Eyjeaux (1940-1944) et Nexon (1940-1945)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Haute-Vienne, par M. Duchein, 1954, 103 p., in-8°.

Série K. Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Bois et L. Buisson, tenu à jour depuis 1956, 38 p. en 1983. [Répertoire et cotation provisoires]

Série U. Répertoire numérique détaillé manuscrit et dactylographié complet, par L. Buisson. Reste à terminer le répertoire de la sous-série 12 U (Tribunaux de commerce).

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par A. Bois, 1961, 48 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Meynier (Jean), *La Justice en Limousin au temps de la Libération : les tribunaux d'exception 1944-1948*, Limoges, René Dessagne, 1975, 64 p.

Nicard des Rieux (Claude), *Recherches sur la vie pénitentiaire à Limoges au XIX^e siècle*, D.E.A. d'Histoire et Civilisation des sociétés occidentales, Université de Paris VII, 1987, 109 p.

Pénicaud (E.), *Cour d'appel de Limoges. Répertoire de jurisprudence civile. Analyse sommaire des arrêts rendus de 1820 à 1872*, 2 vol., 1873.

Perrier (Antoine), La maison centrale de Limoges au temps de la Restauration (1814-1830) d'après un article de J.-J. Darmon, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1978, tome 105, p. 151-154.

II. SOURCES

Les répertoires des séries U et Y donnent toute facilité d'accès à des fonds judiciaires et pénitentiaires importants et diversifiés.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U et 989 W)

- organisation des tribunaux (An VIII-1933).
- listes du jury d'assises (1934-1955).
- personnel judiciaire (An VII-1939) et états de traitements (An X-1892).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1825-1980).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1825-1982).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (K, 2 U, 989 W)

- arrêtés de l'An X à 1949 (avant 1878, cf. série K).
- dossiers de procédure de 1890 à 1960 (classement chronologique; triés avant 1940).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y et 1063 W)

Consulter également le chapitre fonds pénitentiaires : l'origine des fonds étant incertaine.

- inspections des prisons et rapports des commissions de surveillance (1817-1959).
- entreprises des services et cahiers des charges (après 1884).
- personnel (1808-1825 et après 1878).
- détenus : statistiques et états (1850-1867); militaires condamnés (1864-1870); transferts dans les bagnes (1852-1867).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel (3 U, 989 et 1169 W)

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (1811-1964), registres des audiences solennelles (1873-1962).
- organisation des tribunaux : début XIX^e siècle, réforme judiciaire (1922-1938), regroupement des justices de paix (1907-1959).
- dossiers de personnel (An VIII à 1960; surtout après le milieu du XIX^e siècle) : magistrats et officiers ministériels (ceux-ci classés en 14 U).
- correspondance envoyée et reçue (triée) de 1831 à 1959.
- dossiers d'affaires particulières : politiques de 1839 à 1944 (insurrection de 1851, propagande communiste, dissolution des loges et répression des communistes en 1940-1944), religieuses (congrégations en 1901-1914), économiques et sociales pour le XX^e siècle (accidents du travail, loyers, grèves, aliénés). Documentation sur les guerres : militaires disparus en 1914-1918, pupilles de la Nation (1918-1958), séquestres (1914-1945), repli des archives judiciaires d'Alsace-Lorraine à Limoges en 1940, nombreux rapports sur la collaboration et la Résistance (1941-1956).
- documentation sur la criminalité et la délinquance : notices hebdomadaires des affaires du parquet (spécimens de 1937 à 1959); états nominatifs des condamnés (1807-1873); registres d'exécution des

peines (1918-1928), des recours en grâces (1902-1942; avec dossiers pour 1930-1940); comptes-rendus des assises de 1818 à 1842 et de 1933 à 1936 (5 U); mineurs délinquants : organisation des tribunaux, rapports et statistiques (1901-1963).

- statistiques judiciaires (1879-1958; lac.).

b) Civil

- arrêts de l'An VIII à 1956 (lac. 1841, 1843-1847, 1852-1854) avec rôles, répertoires; qualités pour la période 1810 -1940 (à titre de spécimens et pour combler les lacunes des arrêts).

- arrêts des Cours régionales des pensions (1921-1956), de Sécurité sociale (1950-1959), de Mutualité sociale agricole (1949-1959).

- dossiers de procédure triés : enquêtes, rapports d'experts et sentences arbitrales (An VIII-1963); dossiers des pupilles de la nation (1920-1969).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1811-1956); arrêts de réhabilitation depuis 1851.

- dossiers de non-lieu triés (1812-1949).

d) Correctionnel

- arrêts de 1811 à 1956 (lac. 1841-1848, 1851-1855, 1857-1891, 1893) avec rôles et répertoires (chronologiques et alphabétiques).

- dossiers de procédure triés de 1811 à 1958 (série importante).

2) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (4 U) : dossiers de procédure de l'An IX à 1811 (77 art.; An VIII en L).

3) Cour d'assises (5 U, 989, 1015 et 1169 W)

- arrêts et ordonnances de mise en liberté de 1811 à 1944 (lac. 1840-1861).

- dossiers de procédure de 1812 à 1953 (triés pour 1812-1840; répertoires chronologiques et alphabétiques des affaires avec mention de l'accusation).

II. Tribunaux de première instance (6-9 U)

Le tribunal de Limoges présente le fonds le plus important (1475 art. avant 1940) et le plus diversifié. Les documents postérieurs à 1940 sont classés en 989, 1031 et 1102 W.

Les fonds de parquet ont peu de dossiers de personnel. Sauf Bellac, ils ont une documentation sur les manifestations politiques, les grèves, les congrégations (XX^e siècle) et tous les tribunaux ont des «notices» (enregistrement des P.-V. de police et gendarmerie, plaintes et dénonciations) pour les premières décennies du XX^e siècle.

Au civil, les jugements ordinaires, pour les séries conservées, présentent très peu de lacunes. Les jugements sur requêtes sont réunis avec les référés et une grande partie des actes civils dans des séries de «minutes et procès-verbaux», ne débutant qu'en 1876 à Bellac, en déficit pour 1841-1919 à Saint-Yrieix. Les adjudications forment des séries importantes sauf à Bellac où elles ont été éliminées avant 1930 et à Saint-Yrieix où elles ne sont conservées qu'à titre de spécimen. Sont également gardés comme spécimens les dossiers d'ordres et d'accidents du travail, les conciliations et jugements étant gardés intégralement. Il faut souligner la diversité des registres et dossiers conservés en dehors des grandes séries d'actes civils.

Au commercial, les jugements sont en partie réunis au civil : en totalité à Bellac, avant 1855 à Rochechouart, avant 1886 à Saint-Yrieix. Les dossiers de faillites sont peu nombreux sauf à Rochechouart.

Au correctionnel, les jugements présentent quelques lacunes à Bellac (déficit 1821-1826), Limoges (déficit An XII-1806; de 1847 à 1909 il y a deux séries selon la peine prononcée : amende ou prison) et Saint-Yrieix (déficit 1807-1825, 1875-1882). Les dossiers de procédure, triés, sont nombreux à Limoges et Rochechouart. Les extraits de jugements de conseils de guerre de l'Empire sont représentés à Limoges et Saint-Yrieix.

<i>Tribunal</i>	<i>Bellac</i>	<i>Limoges</i>	<i>Rochechouart</i>	<i>Saint-Yrieix</i>
Cotation	7 U	6 U	8 U	9 U
a) parquet				
- correspondance, rapports	1809...1926	An IX...1958	1901-1934	1823...1934
- dossiers de personnel	1951-1958	1926-1936	1954-1958	1816...1880
° magistrats				
° officiers ministériels				
- formation, listes du jury	1886-1922	1938-1946	1873-1940	1942-1958
- statistiques			1855-1925	1908-1934
- relevé des crimes, délits	1905-1926	1895-1947	1890-1922	1919-1926
- registres des condamnés	1930-1958	1811-1876	An XII...1959	1811-1957
- procès-verbaux				
b) civil				
Délibérations du tribunal	1855-1958	1811-1848	An VIII-1954	1811-1943
- répertoires	1855-1924	An IX...1954	1823...1926	An VII-1953
- rôles		1807-1953	An VIII...1942	1918-1947
- causes ordinaires	1853-1926	An VIII-1930	1808-1940	An VIII-1931
- jugements sur requêtes	1876-1959	An VIII-1959	An VIII-1957	An VIII...1959
- référés				
- divorces				
- décès de militaires	1917-1923	1918-1920	1916-1923	
- pupilles de la Nation		1918-1939	1918-1920	1919-1926
- loyers	1918...1945	1918...1959	1931...1954	
- pensions		1921-1939		
- déchéance paternelle		1940-1961		
- interdictions				
- adjudications	1930-1959	An VIII-1954	1808-1958	spécimens
- expropriations	1856-1957	1822-1949	1873-1958	1859-1957
- accidents du travail	1920...1959	1899-1957	spécimens	1940-1959
- ordres et contributions		spécimens	spécimens	spécimens
- successions (renonc...)	1930-1958	An XI-1926	1825-1958	
- rapports d'experts				
- enquêtes				
- testaments	1941-1959			
- dépôts	1867-1942	An XIII-1940	1836-1959	1907-1950
- assistance judiciaire	1949-1959	1855...1951	1854-1934	
c) commercial				
- jugements			1855-1905	1886-1904
- inscription de privilèges			1923-1958	1910-1924
- dépôt d'actes de sociétés			1872-1926	voir minutes
- registre du commerce			1920...1946	
- registre des métiers	1936-1959		1936-1959	1936-1959
- faillites et liquidations	1855-1940		1810-1940	1879...1936
- marques de fabriques	1862-1932		1885-1926	
d) correctionnel				
* jugements				
- ministère public	1812...1940	An X...1960	An X...1940	An VIII-1940
- parties civiles		1816-1925	1820...1912	1821-1875
- répertoires	1900-1953	1820-1940	1820-1957	1870-1959
* dossiers de procédure	1807-1959	An VIII-1940	An IX-1958	An IX...1959
* mineurs		1946-1959		1914-1926

III. Tribunal de commerce de Limoges (13 U, fichier provisoire)

- jugements	An IX-1899, 1912-1932
- inscription de privilèges	1909-1940
- dépôt d'actes de sociétés	1828-1932
- faillites et liquidations	1809-1933
- marques de fabriques	1858-1954

IV. Conseils de prud'hommes : pas de versement

V. Justices de paix (10 U)

Fonds souvent peu importants (à l'exception de Limoges : séries notables d'actes de sociétés), le classement distinguant les rubriques suivantes : jugements, P.-V. de conciliation, actes civils, simple police. De 1924 à 1933 sept réunions de justices sont réalisées (consulter le répertoire pour les tribunaux concernés).

Aixe-sur-Vienne	An IX-1836	Nantiat	An X-1830, 1900-1940
Ambazac	An IX-1940	Nexon	An X-1932
Bellac	An IX-1827	Nieul	An IX-1940 (lac.)
Bessines	An IX-1940 (lac.)	Oradour-sur-Vayres	1835-1940
Châlus	An IX-1930	Pierrebuffière	An IX-1935 (lac. 1827-1901)
Châteauneuf-la-Forêt	An IX-1940	Rochechouart	An XIII-1940
Châteauponsac	An IX-1940	Saint-Germain-les-Belles	An IX-1919
Dorat (Le)	An IX-1940	Saint-Junien	An VIII-1936 (lac.)
Eymoutiers	An X-1941	Saint-Laurent-sur-Gorre	An IX-1927
Laurières	An X-1940	Saint-Léonard-de-Noblat	1814-1940 (nbreuses lac.)
Limoges (nord)	An VIII-1940	Saint-Mathieu	1812-1940
Limoges (sud)	An VIII-1940	Saint-Sulpice-les-Feuilles	An IX-1826, 1871-1935
Magnac-Laval	An IX-1940	Saint-Yrieix-la-Perche	An IX-1826 (lac.)
Mézières-sur-Issoire	An X-1940		

VI. Juridictions temporaires

1) Cour prévôtale (15 U) : dossiers d'instruction, de procédure et de jugements (1816-1818).

2) Tribunal spécial (octobre 1942-août 1944) et Section spéciale (février 1943-août 1944) (184 W1)

- arrêts, plunitifs d'audiences, répertoire et dossiers des affaires jugées.
- Chambre de révision (novembre 1944-octobre 1949) : plunitif d'audience, arrêts et décisions.

3) Juridictions ayant fonctionné avant l'installation des Cours de Justice (184 W2)

Pour toutes : arrêts et dossiers des affaires jugées.

* Haute-Vienne

- Tribunal militaire de Cussac (17 août 1944)
- Cour de Justice F.F.I. de Limoges (24 août-16 sept. 1944)
- Cour martiale de Limoges (19-28 septembre 1944)
- Tribunal militaire permanent de la XII^e Région (6-20 octobre 1944) : liste des jugés.

* Corrèze : Cour martiale de Brive (30 septembre-12 octobre 1944)

* Creuse

- Tribunal militaire d'exception de la Creuse (4-9 septembre 1944)
- Cour martiale de Guéret (23 septembre-4 octobre 1944)

4) Cours de Justice (184 W 3)

Pour chaque département (2 sections en Corrèze) :

- arrêts pour la Haute-Vienne (1944-1948) et les autres départements (1944-1945).
- dossiers des affaires jugées, classées sans suite et sans instruction judiciaire, avec documents annexes : dossiers sur la presse, les mouvements antinationaux (pour les 3 départements et pour la Charente, la Dordogne et l'Indre).

5) Chambres civiques (184 W 4) : arrêts et dossiers des affaires jugées pour chaque département.

C. Fonds pénitentiaires

1) Maison centrale de Limoges (2 Y)

- création, aménagement, travaux divers (1808-1861).
- correspondance et rapports : correspondance journalière (1827-1871), rapports journaliers (1865-1871), rapports généraux (fonctionnement de 1839 à 1846, état sanitaire de 1814 à 1864).
- comptabilité, service économique et cahiers des charges.
- détenus : règlements (1813-1871), lettres et réclamations des détenus, conseil disciplinaire et punitions (1842-1868), registres des malades (1828-1871); effectifs, statistiques, états des transferts (1814-1870).
- registres d'écrou : hommes (1819-1867); femmes (1814-1860); répertoires.
- registres matricules : hommes (1830-1869), femmes (1832-1856).
- registre nominatif des détenus par département pour 1835.

2) Prisons départementales (3 à 7 Y et 1104 W)

Outre les écrous il y a un dossier de personnel pour chaque établissement. Fonds plus important et diversifié pour Limoges : bâtiments (An VIII-1946), rapports et correspondance (1895-1957); P.-V. de la commission de surveillance (1859-1950), et documents sur l'Occupation et la Libération (fiches signalétiques, entrées et sorties avec relevé des inculpations, transferts et libérations des détenus). Les documents postérieurs pour Limoges sont à la maison d'arrêt.

<i>Prison</i>	<i>Bellac</i>	<i>Limoges</i>	<i>Rochechouart</i>	<i>Saint-Yrieix</i>
Cotation	5 Y	3 Y	6 Y	7 Y
* registres d'écrou :				
- arrêt	1814-1926	An X-1937	1821-1916	1827-1926
- correction	1843-1926	1817-1934	1827-1926	1827-1926
- justice		An XI-1897		
- simple police	1827-1922	1847-1922	1821-1923	1827-1883
- dettiers	1885-1926	1815-1934	1827-1926	1887-1922
- passagers civils	1881-1925	1859-1937	1856-1926	1844-1926
- passagers militaires	1849-1919	An XI-1845	1869-1919	1870-1920
- répertoires	1909-1926	1858-1937	1870-1910	1891-1926
* autres documents				
- contrôle nominatif	1875-1916	1876-1958	1876-1926	1875-1926
- dossiers pénaux				
- ordres de services	1899-1918	1895-1940	1873-1926	1875-1926

3) Dépôts de mendicité (4 Y)

a) Limoges : organisation, personnel (An XIII-1817), rapports, budgets, dossiers des internés de l'An X à 1813 (dont condamnés à la déportation de l'Allier) et états de situation (1812-1823).

b) Naugeat : même documentation, avec comptes de gestion (1858-1897), mouvements et états de situation de la population (1860-1907).

4) Jeunes détenus (9 Y)

a) Maison du Bon Pasteur pour jeunes filles à Limoges : organisation (1841-1899), personnel (1877-1901), inspections et rapports, comptabilité, évactions et mutineries, états nominatifs, bulletins de population et sommier (identité, jugement, peine, mouvement) des détenus (1877-1907).

b) Ecole de réforme de Saint-Eloi : même documentation avec en plus les états de placement chez les particuliers (1874-1902).

c) Maison de Sainte-Madeleine à Limoges : organisation et bulletins de population (1878-1926).

5) Centres d'internement (993 W)

- Saint-Germain-les-Belles (1940-1941) : dossiers d'internés (transférés du camp de Buzet-sur-Baïse du Lot-et-Garonne : un article sur celui-ci).

- Saint-Paul-d'Eyjeaux (1940-1944) : listes nominatives d'internés (archives disparues à la Libération)

- Nexon (1940-1945) : importante correspondance (1940-1946); dossiers du personnel; entrées, sorties et listes nominatives d'internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 1 M :

- 136 à 140. Coup d'Etat du 2 décembre 1851 : travaux de la Commission mixte de Haute-Vienne, surveillance et états des condamnés (1852-1859).

Sous-série 4 M :

- 5 à 100. Rapports de police et de gendarmerie de l'An VIII à 1937 : correspondance de police (An VIII-1884), rapports des brigades de gendarmerie sur les faits divers (1858-1916), tableaux des arrestations, crimes et délits... (1856-1931), rapports du commissariat central de Limoges (1819-1937), des commissariats de canton sous le Second Empire.

- 157 à 180 (Sûreté) : états des arrestations, mouvements des prisons et condamnations (An X-1835).

- 320 à 332. Surveillance légale (registres d'inscription des condamnés) de 1811 à 1884.

Sous-série 6 M 441. Statistique des prisons (1832-1855).

Sous-série 4 N :

- 41 à 56. Bâtiments des tribunaux (1810-1938).

- 58 à 67. Bâtiments des prisons (An XIII-1940).

- 140 à 156. Mobilier des tribunaux (1811-1934) et prisons (1829-1926).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires : Bellac (1793-1934; plus actes du «petit judiciaire» de 1929 à 1942), Limoges (1791-1920), Rochechouart (1792-1939; petit judiciaire : 1914-1944), Saint-Yrieix (1791-1939).

Série R :

- dossiers des déserteurs, insoumis, condamnés ou arrêtés, amnistiés de l'An XI à 1811.

- Conseil de guerre de la XII^e Région (Limoges) : arrêts rendus et dossiers de procédure (1910-1914).

Vosges

Archives départementales : Allée des Hêtres, La Voivre, 88 050 Epinal Cedex 9
Renseignements mis à jour le 20 septembre 1988

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Nancy

Première instance

Epinal

Mirecourt

Neufchâteau

Remiremont

Saint-Dié

Justices de paix

Liste p. 823

Tribunaux de commerce

Epinal (1880)

Mirecourt

Saint-Dié (1913)

Prud'hommes

Epinal (1856)

Fraize (1908)

Remiremont (1902)

Saint-Dié (1877)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Nancy en 1926

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Nancy (1871), Besançon (1888), Nancy (1909), Clairvaux (1926), Strasbourg (1948)
- Prisons départementales : Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié
- Dépôt de mendicité d'Epinal (début du XIX^e siècle)
- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : La Vierge (Epinal)

B. Instruments de recherche

Série U. Répertoire numérique dactylographié, par J.-M. Dumont et B. Crolet, 1967, 72 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié, tenu à jour depuis la fin du XIX^e siècle, 40 p.
[Répertoire et cotation provisoires].

C. Bibliographie

Néant

II. SOURCES

Les fonds judiciaires ne sont classés aux A.D. que pour une partie du XIX^e siècle seulement. Les renseignements donnés ci-dessous, repris des bordereaux de versement des tribunaux et du récolement général des A.D. (1988) sont provisoires et incertains en attendant le classement de l'ensemble de la série (en cours pour les justices de paix).

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1, 2, 3, 5 à 15 U)

- formation et listes du jury (1828-1947).
- personnel judiciaire : dossiers et renseignements (An IX-1934).
- dépenses : traitements et frais de justice (1811-1951).

- organisation des tribunaux de commerce et élections : Epinal (1820-1959), Mirecourt (An VIII-1959), Saint-Dié (1820-1959), projet de Neufchâteau (1820-1852).
- organisation des conseils de prud'hommes et élections : Epinal (1853-1959), Fraize (1905-1957), Remiremont (1824-1959), Saint-Dié (1875-1958), projets divers (1862-1900).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (4 U)

- décisions et arrêtés (An XII-1932); biens communaux et droits d'usage (An XII-1812).
- dossiers d'affaires contentieuses de 1889 à 1936 (12 articles).
- période > 1926 : Cf. A.D. de Meurthe-et-Moselle (5 K, 1 W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Y)

- commissions de surveillance : nominations, délibérations, rapports (1819-1950).
- dossiers de personnel (An II-1887).
- dépenses (1850-1933) et fournitures (An IX-1925).
- détenus : états numériques (1823-1854), mouvement de la population (1818-1869), demandes de subir la peine dans les Vosges (1824-1869), évasions (1909-1957), grâces (1818-1883), transferts (1816-1872), libérations conditionnelles (1897-1950), jeunes détenus (1829-1903).
- dépôt de mendicité : création, suppression, comptabilité (1809-1822).

B. Fonds des Tribunaux

Les fonds non inventoriés dans le répertoire provisoire de la série U se trouvent en W (12, 1048, 1144, 1170, 1180, 1234, 1237, 1242, 1260, 1265 W).

I. Tribunal criminel et cour d'assises

1) Tribunal criminel et Cour de justice criminelle (16 U)

- arrêts de l'An IX à 1810 (avec jugements d'appels correctionnels).
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cour d'assises (17 U)

- arrêts de 1811 à 1935 (lac. 1849-1850).
- dossiers de procédure (1811-1830, 1929-1962).

II. Tribunaux de première instance (20 à 24 U)

Le tribunal de Saint-Dié sinistré en 1944 n'est représenté, avant cette date, que par des documents des trois premières décennies du XIX^e siècle.

Les fonds des parquets sont peu importants : quelques articles de correspondance du début du XIX^e siècle, des dossiers d'affaires diverses (débits de boissons...) au XX^e pour Epinal et Saint-Dié, et surtout des procès-verbaux, depuis 1940 généralement. Les documents sur le personnel se limitent à des serments et registres de commissions. A noter des registres d'affaires entrées à l'instruction pour Saint-Dié (1944-1957).

Au civil les jugements ordinaires ont quelques lacunes à Epinal (déficit An XIV-1819), à Neufchâteau (déficit 1898-1899) et manquent pour 1876-1908 à Mirecourt. Ils font défaut à Remiremont pour la période 1829-1913 et à Saint-Dié pour 1807-1944. Les jugements sur requêtes sont très peu représentés au XIX^e siècle (excepté de 1800 à 1830), sauf à Neufchâteau où ils sont rassemblés avec d'autres actes civils dans une série de «minutes» (1842-1899). Sauf pour ce tribunal, les actes civils sont également peu importants : quelques articles dans les premières décennies du XIX^e siècle et après les années 1920 (présence de «dossiers civils» après 1940 parfois).

En matière commerciale, le tribunal de Neufchâteau n'a que des jugements, classés à part de 1806 à 1899 et pour 1946-1950.

Au correctionnel les jugements, complets à Mirecourt et Neufchâteau (depuis 1822), sont ailleurs lacunaires : déficit 1877-1904 à Epinal, nombreuses lacunes avant 1834 à Remiremont, déficit complet à Saint-Dié de 1862 à 1943. Partout il y a des séries distinctes de jugements forestiers (avec parfois les P.-V. comme à Mirecourt, Neufchâteau), pour le début du XIX^e siècle, avec quelques dossiers pour le XX^e à Epinal et Remiremont (1900...1952). A Epinal existent des jugements sur appels correctionnels (1811-1856), et de réfractaires à la conscription (An IX-1812). Les dossiers de procédure sont conservés pour la

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

période An VIII-1875 (sauf à Remiremont : 8 art.). Ils reprennent en série plus ou moins complète seulement à partir de la fin du XIX^e siècle à Neufchâteau, de 1923 à Epinal et Mirecourt, de 1941 à Remiremont, de 1944 à Saint-Dié.

<i>Tribunal</i>	<i>Epinal</i>	<i>Mirecourt</i>	<i>Neufchâteau</i>	<i>Remiremont</i>	<i>Saint-Dié</i>
Cotation	20 U	21 U	22 U	23 U	24 U
a) parquet					
- correspondance, rapports	1826..1965	An VIII-1865	An VIII-1852	1948-1954	An IX.1960
- dossiers de personnel	1811..1898		An VIII-1867	1811-1897	An VIII-1875
° magistrats					
° officiers ministériels		s. d.			
- formation, listes du jury		An VIII-1811			1945-1958
- statistiques	XIX ^e -XX ^e	1941-1956			
- relevé des crimes, délits...					1944-1957
- registres des condamnés	1812-1878	1811...1932	1805-1868	1930-1941	1946-1949
- procès-verbaux	1942-1960	1937-1960	1951-1960	1900-1960	1945-1960
b) civil					
Délibérations du tribunal		An VIII-1934	1811-1939	An VIII-1926	An VIII-1883
- répertoires	XIX ^e -XX ^e			An VIII...1954	An VIII-1834
- rôles	1939-1946	1935-1946	An VIII...1946		
- causes ordinaires	An IX...1954	An VIII...1954	An VIII...1954	An XIII...1954	An VIII...1949
- jugements sur requêtes	An X...1950	An VIII...1945	An VIII...1950	1930-1950	An VIII...1830
- référés			An VIII-1841	1911...1952	
- divorces				1947-1949	
- décès de militaires	«1914-1918»		1920-1921	1917-1923	
- pupilles de la Nation	1918-1950	1937-1947	1919...1950	1926-1950	
- loyers	1927-1953	1954			
- pensions	1922-1954				
- déchéance paternelle	1947-1951	1930-1942		1915-1921	
- interdictions					
- adjudications	XIX ^e -XX ^e	1808-1830	An IX...1942		
- expropriations	XIX ^e -XX ^e				
- accidents du travail	1899-1954	1899-1959	1903-1959	1908-1958	
- ordres et contributions	s. d.	XIX ^e -XX ^e	An IX...1912		
- successions	XIX ^e -XX ^e				
- rapports d'experts	An XI...1950	An XII...1943	An VIII...1942	1936...1953	1945-1949
- enquêtes	An X...1950	An XII...1934	An IX-1840	1939-1946	An VIII-1830
- testaments	1906-1909	s. d.	An XIII-1902	1914-1950	An VIII-1830
- dépôts			1930-1954	1909-1953	
- assistance judiciaire	1882-1954			1924-1941	
c) commercial					
- jugements			1806...1950		
- inscription de privilèges					
- dépôt d'actes de sociétés					
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations					
- marques de fabriques					
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1811...1954	An VIII-1954	1822-1954	An VIII...1954	An VIII...1957
- parties civiles					
- répertoires		1816-1876	1905-1932	1925-1951	1820-1878
* dossiers de procédure	An VIII...1954	An VIII...1954	An VIII...1954	1864...1954	An VIII...1957
* mineurs	1927-1950	1914-1951		1945-1950	1946-1951

III. Tribunaux de commerce : pas de fonds versés.

IV. Conseils de prud'hommes : pas de fonds versés.

V. Justices de paix (25 à 50 U)

La majorité des fonds est représentée aux A.D. pour la période An X-1830 seulement. Conciliations, jugements, actes divers et simple police constituent le cadre de classement. Les fonds présents jusqu'aux années 1950 sont en général très lacunaires, notamment au XIX^e siècle.

Bains	An VIII-1832	Mirecourt	An X-1830
Brouvelieures	An X-1958 (lac. 1831-1850)	Monthureux-sur-Saône	An X-1831
Bruyères	An X-1949 (lac. 1831-1939)	Neufchâteau	An X-1830
Bulgnéville	An XI-1830	Plombières	An XI-1830
Charmes	An X-1830	Provençères-sur-Fave	1908-1964
Châtel	An X-1830, 1942-1949	Rambervillers	An X-1949
Châtenois	An X-1959	Raon-l'Étape	1889, 1909-1958
Corcieux	1943-1959 (police)	Remiremont	1871-1936
Coussey	1813-1830	Saint-Dié	An XI-1816, 1945-1965
Darney	An X-1830	Saulxures-sur-Moselotte	An X-1957
Dompaire	An X-1914, 1927	Senones	1811-1958
Epinal	An XI-1949	Thillot (Le)	
Fraize	1881...1959	Vittel	An X-1830
Gérardmer		Xertigny	1906-1949
Lamarche	An X-1958 (lac. 1811-1849)		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Cour spéciale des Vosges (18 U 1) : dossiers de procédure de 1812 à 1816; arrêts avec ceux des assises.
- 2) Cour prévôtale (19 U) : dossiers de procédure de 1816 à 1818 (arrêts avec ceux des assises).
- 3) Cour de justice et chambre civique, sections d'Epinal (12 W)
 - dossiers des condamnés, des non-lieu et recours en grâce (1944-1950).
 - Cf. A.D. de Meurthe-et-Moselle (7 U 3).

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y)

Les registres d'écrou n'ont été versés aux A.D. que pour la première moitié du XIX^e siècle, excepté les écrous justice présents pour les périodes An X-1858 et 1879-1948. Les documents postérieurs sont dans les maisons d'arrêt d'Epinal et de Remiremont.

<i>Prison</i>	<i>Epinal</i>	<i>Mirecourt</i>	<i>Neufchâteau</i>	<i>Remiremont</i>	<i>Saint-Dié</i>
* registres d'écrou :	[An V-1831]	[1831-1861]	[An XI-1860]	[1831-1864]	[1831-1864]
- arrêt	1791-1864				
- correction	1831-1864		1854-1857		
- justice	An X...1948				
- simple police	1857-1864				
- dettiers	1821-1847				
- passagers civils	1839-1865				
- passagers militaires					
- répertoires					

2) Centre d'internement de la Vierge à Epinal (1196 W et R en vrac 68 à 73)

Non classé, ce fonds comprend des fiches et notices individuelles des internés.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J :

- 46 J. Archives de l'étude d'huissiers Balland-Cholé à Rambervillers (1874-1911).
- 47 J. Fonds du syndic de faillites Charles de Mirecourt (XX^e siècle).

Série M (ancienne cotation) :

- 8 Mbis. Sûreté générale : condamnés politiques (1851-1870), rapports de police (1863-1881), anarchistes (1894-1910), casier électoral (1848).
- 10 M. Rapports des commissaires de police sur les crimes et délits (1830-1873) et registres de police générale de 1906 à 1915 (P.-V., dépositions, enquêtes).
- 12 M. Surveillance légale : états et dossiers individuels de (1822-1885).
- 18 M (44 à 45). Registres des condamnations entraînant le refus du permis de chasse (1844-1846).

Sous-série 10 N. Bâtiments des tribunaux de l'An VIII à 1926 (10 N 6 à 7, 34, 55, 111) et des prisons de l'An II à 1926 (10 N 8 à 10, 24, 27, 57 à 59, 68, 83, 108).

Série Q Actes judiciaires :

- Epinal 1791-1944
- Mirecourt s. d.
- Neufchâteau 1793-1933
- Remiremont 1791-1945
- Saint-Dié 1791-1825

Série R. Jugements de désertion XIX^e siècle (vrac R 7).

Yonne

Archives départementales : 37, rue Saint-Germain, 89 000 Auxerre
Renseignements mis à jour le 26 juillet 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

Première instance *Justices de paix*

Auxerre

Liste p. 828

Avallon

Joigny

Sens

Tonnerre

Tribunaux de commerce

Auxerre

Avallon (-> 1860)

Joigny

Sens

Prud'hommes

Auxerre (1896)

Sens (1900)

Tribunal administratif (après suppression du Conseil de préfecture en 1926) : Conseil interdépartemental de Dijon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Dijon (1871), Melun (1888), Dijon (1948)

- Prisons départementales : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre

- Dépôt de mendicité d'Auxerre (1810-1824, 1853- ?)

- Jeunes détenus : Maison d'éducation correctionnelle de Sens (Bon Pasteur, 1854-1885), Colonie-sanatorium aux Vermireaux à Quarré-les-Tombes (1902-1910), Ecole de réformation morale de Passy (1910-1912)

- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Auxerre (caserne Gouré), Ligny-le-Châtel, Saint-Florentin, Saint-Denis-lès-Sens (marché noir), Saint-Maurice aux Riches-Hommes (indésirables), Seignelay, Tonnerre, Vaudeurs (politiques jusqu'à 1942), Vermenton

B. Instruments de recherche

Série U. -Répertoire numérique imprimé, par M. Momon, 1980, 148 p., in-4°

-U Supplément : Répertoire numérique dactylographié, 1981-1988, 62 p.

Série Y. Répertoire numérique dactylographié complet, par J. Maestracci, 1972, 24 p.

C. Bibliographie

Bailly (Robert), *Occupation hitlérienne et résistance dans l'Yonne (et zones limitrophes)*, A.N.A.C.R.-Yonne, 1984, 460 p. (camp de Vaudeurs, p. 66-83)

Cassemiche (Paul), *Etude sur la criminalité dans un arrondissement rural de France (Joigny)*, thèse de droit, Paris, A. Rousseau, 1907, 195 p.

Hassoun (Martine), *Quelle structure d'assistance pour les malades mentaux au XIX^e siècle. D'un dépôt de mendicité à un asile d'aliénés. Un exemple : Auxerre (1810-1860)*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1983.

II. SOURCES

Les archives judiciaires et pénitentiaires sont classées. Conservées avec un minimum d'éliminations, elles sont bien représentatives de l'ensemble des activités des tribunaux. Répertoriées avec précision (en U et 149 W après 1940), elles sont d'accès facile pour le chercheur.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, 3 et 149 W)

- organisation et réforme des tribunaux (An XII-1945).
- listes du jury d'expropriation (1851-1852, 1925-1935).
- dossiers de personnel judiciaire de l'An XII à 1949 (officiers ministériels en 8 U).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1807-1960).
- conseils de prud'hommes : organisation et élections (1878-1954).
- élections aux tribunaux paritaires ruraux (listes, P.-V.) de 1949 à 1956.

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (8 K)

- arrêtés de 1901 à 1925 (pas de dossiers conservés).
- période > 1926 : Cf. A.D. de la Côte-d'Or (K 16 à 18, K supplément et W).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y)

a) Prisons départementales (1 Y)

- organisation : instructions (An IX-1938), bâtiments (An X-1866), commissions de surveillance (An IX-1852).
- comptabilité : budgets (1808...1915), fournitures (1800-1863).
- dossiers de personnel (1806-1944).
- documentation concernant les détenus : états numériques et nominatifs (1807-1920), travail (An IX-1902), évasions, secours, affaires diverses.

b) Jeunes détenus (1 Y) : états et dossiers (1832-1927).

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (2 U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (2 U 1 à 48)

- arrêts (dont arrêts sur appels correctionnels) de l'An VIII à 1810.
- dossiers de procédure (An IX-1811).

2) Cour d'assises (2 U 49 à 348, 149 et 1012 W)

- listes du jury (1811-1815, 1828-1917, 1941-1940).
- procès-verbaux et arrêts de 1812 à 1950 (lac. 1820-1829, 1831-1869, 1919).
- dossiers de procédure (1811-1951).

II. Tribunaux de première instance (3 U, 149, 106, 1012 et 1058 W)

Le tribunal de Tonnerre, sinistré en 1940, a perdu beaucoup de documents antérieurs à cette date (toutefois des archives semblent conservées au tribunal). Celui de Joigny est également pauvre en archives avant le dernier quart du XIX^e siècle. Les fonds des parquets sont conservés dans leur diversité et ils sont importants à Auxerre et Sens : correspondance (enregistrée, avec le parquet général, les préfets...), dossiers administratifs (XX^e siècle surtout), rapports politiques (à Auxerre depuis 1816, avec rapports de l'Occupation), dossiers du personnel (ceux concernant les officiers ministériels sont en partie classés en 8 U), registres des P.-V. et procès-verbaux nombreux pour le XX^e siècle mais également pour la deuxième moitié du XIX^e à Avallon et Sens.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Au civil, les jugements ordinaires sont complets à Auxerre (mais ne commencent qu'en 1813; pluriel de l'An VIII à 1808) et Sens. Ils ont quelques lacunes à Avallon (déficits An XI-1812, 1814-1816), mais sont plus déficitaires à Joigny (lac. 1882, 1889, 1909 et 1915-1918) et surtout Tonnerre pour le XIX^e siècle. Les jugements sur requêtes sont conservés avec les minutes diverses d'actes civils à Auxerre, manquent avant 1865 à Avallon, ont de nombreuses lacunes à Joigny (avant 1880), sont en partie réunis à une série de «jugements et actes civils» (An VIII-1948) à Sens pour le XIX^e siècle et sont déficitaires pour ce siècle à Tonnerre. Les jugements sont doublés de séries importantes de Qualités (Avallon : 1807-1959; Joigny : 1865-1950; Sens : 1851-1959; Tonnerre : 1941-1958) et de Placets (Avallon : 1941-1958; Joigny : 1863-1939; Sens : 1869-1953; Tonnerre : 1940-1958). Outre des séries de «minutes diverses» (Auxerre : 1815-1953; Avallon : 1807-1959; Joigny : 1811-1954; Sens : An VIII-1948; Tonnerre : 1908-1940), il existe de nombreux dossiers d'adjudications, accidents du travail et rapports d'experts. Des fonds d'avoués sont conservés pour le début du XX^e siècle à Sens : dossiers de clients (1901-1929), notamment pour les études Geoffrion et Martin.

En matière commerciale, hormis les jugements, il y a très peu de dossiers de faillites.

Au correctionnel, les jugements ont quelques lacunes à Auxerre (1891, 1907) et Sens (1808-1819, 1830-1833, 1838-1842 et 1890); ils sont complets à Avallon à partir de 1894 (seule année présente avant : 1877) et à Joigny à partir de 1856; ils manquent totalement entre 1809 et 1934 à Tonnerre. Les dossiers de procédure - avec séries distinctes de non-lieu - forment d'importantes séries malgré des lacunes fréquentes pour le XIX^e siècle : déficits 1885-1903 à Auxerre, de la deuxième moitié du XIX^e siècle à Avallon; séries continues seulement à partir du dernier quart du siècle à Joigny et à partir de 1900 à Sens. Il existe également des procès-verbaux forestiers à Auxerre (An X-1921), Avallon (An IX-1829), Sens (An IX...1889) et Tonnerre (An VIII-1888).

<i>Tribunal</i>	<i>Auxerre</i>	<i>Avallon</i>	<i>Joigny</i>	<i>Sens</i>	<i>Tonnerre</i>
Cotation	3 U 1	3 U 2	3 U 3	3 U 4	3 U 5
a) parquet					
- correspondance, rapports	An VIII-1959	An VIII...1945	An IX-1959	1807-1970	An X...1937
- dossiers de personnel					
° magistrats	An XI-1957	1858-1938	1870-1959	1808-1957	1893-1938
° officiers ministériels		1835-1933		An VII-1954	
- formation, listes du jury	1942-1947	1873...1959	1934-1959	An XII...1959	1941-1959
- statistiques	1829-1945	1831...1940	1930...1959	1825...1956	
- relevé des crimes, délits...	1890-1955	1822...1923	1835...1944	1827...1957	1918-1926
- registres des condamnés	1832-1898		1913-1914	1823...1959	
- procès-verbaux	1806...1959	1829...1936	1863...1958	1808...1970	1915...1931
b) civil					
Délibérations du tribunal	1809-1923	1910-1957			1830...1968
- répertoires	An X-1952	1817-1959	1844-1946	An VIII...1949	An XI...1959
- rôles	1829-1830	An X-1959		1856...1955	1955-1959
- causes ordinaires	1813-1956	An VIII...1958	1875...1955	An IX-1955	An VIII...1940
- jugements sur requêtes	1815-1956	1865...1959	1817...1946	An VIII...1955	1913-1959
- référés	1943-1950	1807-1959	1920-1954	1862-1961	1903...1959
- divorces					
- décès de militaires	1920-1926	1920...1948	1919-1927		
- pupilles de la Nation	1918...1950	1918-1958	1918-1939	1918...1958	1941-1953
- loyers	1918-1947		1918-1943	1918...1960	1943-1956
- pensions	1919-1950				
- déchéance paternelle	1914...1949	1921-1959	1921...1956		1939...1958
- interdictions	1898...1959	1893-1957	1901-1918		
- adjudications	An X...1956	1808...1958	1852...1938	An VIII-1955	An XII...1958
- expropriations	1866-1960	1836-1952	1848-1930	1838-1956	
- accidents du travail	1899-1961	1901-1959	1903-1957	1900-1955	1940-1959
- ordres et contributions	1808-1943	An VIII-1934	1870-1945	1806...1939	An IX...1955
- successions (renonciations...)	An IX-1956	An XII-1959	1820-1951	An XI...1937	1810...1959
- rapports d'experts	1809-1975	An VIII...1959	1883...1953	1947-1955	1934-1959
- enquêtes		An VIII...1959			1904-1907
- testaments	1939-1949	1888-1959	1932...1948	1862-1953	1890...1959
- dépôts	1808-1953	1772-1946	1811...1948	1808...1953	
- assistance judiciaire	1914...1976	1869...1959	1883-1958	1851-1968	1881...1959

<i>Tribunal</i>	<i>Auxerre</i>	<i>Avallon</i>	<i>Joigny</i>	<i>Sens</i>	<i>Tonnerre</i>
c) commercial					
- jugements		1816...1907			
- inscription de privilèges		1900-1934			1898-1912
- dépôt d'actes de sociétés					1957
- registre du commerce					
- registre des métiers					
- faillites et liquidations		1846...1958			An XI...1957
- marques de fabriques		1929-1950			
d) correctionnel					
* jugements					
- ministère public	1807-1949	1877...1959	1856-1954	An XIII...1954	An VIII...1959
- parties civiles	1810...1895			1820-1902	
- répertoires	1832-1947	1894-1959	1888-1957	1903-1950	1887...1959
* dossiers de procédure	An VIII...1959	An VIII...1959	An VIII...1958	An VIII...1959	An VIII...1959
* mineurs	1914-1947		1936-1957	1914-1951	1940-1941

III. Tribunaux de commerce (6 U, 149 W)

Seul le fonds d'Auxerre a un peu d'importance par ses dossiers de faillites, nombreux surtout à partir de 1890. Mais les registres d'audience ne sont présents que pour 1888-1893 (plumitif pour 1887-1932). A Sens, où des archives semblent subsister au tribunal, il n'y a que la comptabilité saisie des Ets Renault (1941-1943). Un versement récent, en vrac, pour Joigny, est en cours de classement.

<i>Tribunal</i>	<i>Auxerre</i>	<i>Avallon</i>	<i>Joigny</i>	<i>Sens</i>
Cotation	6 U	6 U	6 U	6 U
- jugements	1834...1893	1853...1940		
- inscription de privilèges	1922-1923			
- dépôt d'actes de sociétés				
- registre du commerce				
- registre des métiers				
- faillites et liquidations	1885...1939	1892-1959	1877-1894	
- marques de fabriques	1919, 1928	1880-1959		

IV. Conseils de prud'hommes (5 U)

Conseil de prud'hommes d'Auxerre : registre d'audiences et minutes (1898-1939).

V. Justices de paix (4 U, 149 et 1014 W)

Les fonds sont classés en fonction des habitudes des greffiers. En général ils le sont en distinguant le détail des grandes catégories d'actes et registres, particulièrement pour le XX^e siècle. Les fonds de Saint-Julien-du-Sault et de Vermenton, versés récemment, sont en cours de classement.

Aillant-sur-Tholon	1931-1954	Isle-sur-Serein (L')	An VIII-1959
Ancy-le-Franc	1920-1959 (lac.)	Joigny	An XI-1963 (lac.)
Auxerre (est)	An X-1966	Ligny-le-Châtel	An VIII-1959
Auxerre (ouest)	An XII-1958	Noyers	An VIII-1959
Auxerre (simple police)	An XII-1969	Pont-sur-Yonne	An VIII-1959
Avallon	1816-1960 (lac.)	Quarré-les-Tombes	An VIII-1959 (lac.)
Bléneau	An VIII-1958	Saint-Fargeau	1808-1958
Brienon-sur-Armençon	1937-1957	Saint-Florentin	An VIII...1851, 1956-1964
Cerisiers	1807...1962 (lac. nb.)	Saint-Julien-du-Sault	An VIII...1950
Chablis	An VIII-1962 (lac.)	Saint-Sauveur	An VIII-1958
Charny	An IX-1958	Seignelay	An VIII-1962
Chéroy	An VIII-1959 (lac. 1908-1920)	Sens (nord)	An XII-1949
Coulanges-la-Vineuse	An VIII-1959 (lac. 1851-1910)	Sens (sud)	An XIII-1957
Coulanges-sur-Yonne	An XII...1962 (lac. > 1830)	Sens (simple police)	An IX-1958
Courson-les-Carières	An VIII-1961 (lac. 1855-1940)	Sergines	An VIII-1815, 1931-1959
Cruzy-le-Châtel	An IX-1959	Tonnerre	1924-1967
Flogny	An VIII-1959	Toucy	An VIII-1972
Guillon	An VIII-1855, 1945-1959	Vermenton	An VIII...1964

Vézelay	An VIII-1959	Villeneuve-sur-Yonne	1938-1958
Villeneuve-l'Archevêque	An VIII-1958 (lac. 1860-1908)		

VI. Juridictions temporaires

- 1) Tribunal et Cour de justice criminelle spéciale (7 U 1 à 5) : minutes et dossiers de procédure (An XI-1810).
- 2) Cour prévôtale (7 U 6 à 8) : minutes et dossiers de procédure (1815-1818).
- 3) Cours de justice et chambres civiques (149 W)
 - arrêts des deux juridictions (1944-1945).
 - dossiers de procédure (ordre alphabétique des prévenus) de 1945.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (2 à 6 Y)

Les registres d'écrou sont en partie uniques (sous le vocable de registres de la maison d'arrêt) au début du XIX^e siècle. Le fonds de la prison de Sens n'est représenté que pour la première moitié du XIX^e siècle, avec quelques registres de la période 1918-1932. Les documents postérieurs sont à la prison d'Auxerre.

<i>Prison</i>	<i>Auxerre</i>	<i>Avallon</i>	<i>Joigny</i>	<i>Sens</i>	<i>Tonnerre</i>
Cotation	2 Y	3 Y	4 Y	5 Y	6 Y
* registres d'écrou :	[An VIII-1830]	[An VIII-1810]			
- arrêt	1806-1935	1808-1926	An VIII-1934	An VII-1853	1828-1924
- correction	1832...1930	1841...1922	1843...1934	1843-1858	1832-1926
- justice	1822-1924				
- simple police	1843-1923	1843-1923	1843-1926	1843-1857	1843-1923
- dettiers	1872-1935	1843...1925	1843-1934		1891-1926
- passagers civils	1850-1940	1841-1926	1843-1934	1836-1852	1843-1926
- passagers militaires	1813...1843	1806...1923	An XI...1926	An XII-1842	1813-1889
- répertoires	1852-1914	1869-1929	1881...1934	1916-1930	1890...1923

2) Dépôts de mendicité (1 X)

- a) dépôt de 1810 à 1824 (1 X 309 à 316) : organisation, commission de surveillance, personnel, budgets, états de population...(1808-1823).
- b) dépôt départemental (1 X 317 à 353) : organisation, règlements, inspections (1852-1905); dossiers du personnel (1853-1936); commissions de surveillance (1854-1934); bâtiments (1851-1939); budgets (1854-1919), fournitures (1895-1932); admissions, statistiques, états des entrées et sorties (1855-1914).

3) Jeunes détenus

- a) Maison d'éducation correctionnelle du Bon Pasteur à Sens (5 Y 35 à 39) : dossiers de détenues (1866-1881), personnel (1858-1884), comptabilité (1863-1880).
- b) Etablissement de réformation morale de Passy (5 Y 40 à 42) : aménagement du château, personnel, évasions...(1910-1915).
- c) Colonie-sanatorium des Vermireaux (1 X 533 à 541) : création, enquêtes, inspections (1900-1911); comptabilité (1902-1910); dossiers de pupilles, révoltes...(1902-1912).

4) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (1 W 457 à 570)

- a) fonds de la préfecture (1 W 457 à 499)
 - organisations des camps, personnel, listes d'internés, rapports (1940-1949).
 - dossiers des internés économiques de 1942 à 1944 (1 W 469 à 499).
- b) fonds provenant des camps : Vaudeurs, St-Denis, St-Maurice-aux-Riches-Hommes (1 W 500 à 570)
 - instructions, règlements, dossiers de personnel, rapports périodiques (1940-1945).

- effectifs, listes, fichiers des Polonais et nomades internés.
- registres matricules des Vaudeurs (1941-1942) et de Saint-Denis (1942-1945).
- livres de comptes des internés d'Auxerre (Libération).
- dossiers individuels des internés du camp de Saint-Denis (marché noir).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série J :

- 2 J. Fonds Gremeret, procureur auprès du Tribunal consulaire et justice de paix d'Auxerre : pièces de procédure (1779-1825).
- 43 J. Fonds des Chambres de notaires de l'Yonne (XVII-XX^e siècles) : registres des séances et documents comptables (classement par arrondissement).

Série M :

- 2 M⁵ 60 à 66. Protestations contre les élections municipales. Arrêtés du conseil de préfecture (1848-1851).
- 3 M¹ 158 à 184. Condamnés politiques de 1851 : arrestations, décisions; dossiers des internés, expulsés et surveillés.
- 3 M¹ 282 à 283. Relevé des décisions de la commission mixte et des condamnations prononcées à la suite du 2 décembre 1851 (loi d'indemnisation).
- 3 M⁵ 1 à 11. Rapports de gendarmerie et de police... (An VIII-1914).
- 3 M⁶ 1 à 4. Surveillance légale : états nominatifs (An XII-1863), registres des déclarations de résidence des condamnés libérés (1855-1885).
- 3 M⁷ 1 à 5. Interdits de séjour de 1888 à 1921 (dossiers individuels pour 1947-1965 en 3 W 426 à 430)
- 3 M⁸ 1. Dossiers de libérés conditionnels de 1897 à 1905 (en 3 W 431 : 1944-1957).
- 3 M⁹ 1 à 2. Recours et propositions de grâces (1845-1873).
- 3 M¹⁰ 1 à 8. Réhabilitations (1852-1900).

Sous-série 5 N :

- 17 à 22. Bâtiments des tribunaux (1793-1904).
- 23 à 29. Bâtiments des prisons (1791-1931).

Sous-série 3 Q : actes judiciaires des bureaux d'Auxerre (1791-1899), Avallon (1790-1899), Joigny (1791-1900), Sens (An IV-1899) et Tonnerre (1791-1825).

Sous-série 2 R :

- 266 à 267. Jugements de conseils de guerre (An VIII-1813).
- 265 et 269 à 284. Contrôle des réfractaires et déserteurs de l'An VIII à 1940 (signalements de 1819 à 1940).

Série Z :

- 2 Z. Sous-préfecture d'Avallon : justice de 1807 à 1923 (2 Z 404 à 412), prisons de l'An VIII à 1926 (2 Z 446 à 450)
- 4 Z. Sous-préfecture de Sens : justice de 1887 à 1926 (4 Z 329 à 331); prisons (4 Z 362 à 364), avec délibérations de la commission de surveillance (1816-1879).

Territoire de Belfort

Archives départementales : 4, rue de l'Ancien Théâtre, 90 020 Belfort
Renseignements mis à jour le 16 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Besançon

Cour d'assises de Colmar avant 1871, de Vesoul à partir de 1871

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Belfort Liste p. 833 Belfort Belfort (1821, 1881)

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de Belfort (depuis 1871) rattaché en 1926 au Conseil interdépartemental de Besançon

Etablissements pénitentiaires :

- Circonscription pénitentiaire : Besançon (1888), Dijon (1909), Ensisheim (1926), Strasbourg (1948)
- Maison d'arrêt de Belfort
- Maison de correction Sainte-Odile de Bavillers (jeunes filles) (1871-1914 ?)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : casernes Bougenel, puis Friedrich à Belfort

B. Instruments de recherche

Sous-série 5 K. Conseil de Préfecture. Répertoire numérique détaillé dactylographié, par Michel Estienne, 1989, III - 75 p. (avec index)

Répertoire préparatoire de la série U Justice (1800-1940). Etat numérique provisoire du fonds du tribunal de première instance de Belfort (coté 7 W), dactylographié, 1984, 49 p.

Sous-série 6 U. Archives du tribunal de commerce de Belfort (1808-1951). Répertoire numérique par C. Guillemenet, dactylographié, 1985, 16 p.

Série U. 187 à 407 (Justice de paix de Fontaine, 1791-1940) : Etat sommaire dactylographié, par J. Mansotte, 1963, 9 p. [Répertoire et cotation provisoires].

Dossiers relatifs à l'épuration dans le Territoire de Belfort. Sous-séries 91 W (Cabinet du Préfet) et 92 W (Tribunal de grande instance). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par Véronique Decker, 1988, XII + 21 p.

Série Y. Etablissements pénitentiaires. Etat sommaire provisoire, par C. Guillemenet, C. Landrieu, J. Mansotte et F. Thomas, dactylographié, 1981-1985, 15 p.

C. Bibliographie

Mansotte (Jean), Statistique de la répression à la Libération dans le Territoire de Belfort, *Bulletin du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale*, janvier-février 1975, p. 22-26

II. SOURCES

Détaché du Haut-Rhin en 1871 (consulter les archives de ce département), le Territoire de Belfort a été élevé au rang de département en 1922. Les fonds judiciaires et pénitentiaires, bien que non classés, disposent de répertoires provisoires et bordereaux de versement qui permettent l'accès aux documents.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux : fonds non représenté

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture (5 Kp)

- délibérations (1871-1901).
- dossiers de 1872 à 1912 (sauf les réclamations fiscales).
- période > 1926 : Cf. A.D. du Doubs (K).

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (Yp)

La distinction d'avec les fonds d'origine pénitentiaire n'étant pas nette, les articles étant identifiés avec peu de précision dans le répertoire, il s'agit d'un relevé des dossiers susceptibles de figurer dans cette rubrique.

- Prison de Belfort (XIX^e-1946) : correspondance, comptabilité (importante), documents sur les détenus libérés.
- Jeunes détenus : maison de correction de Bavillers (1871-1914) avec dossiers des détenus.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal criminel et cour d'assises

Voir les archives du Haut-Rhin (avant 1871) et de la Haute-Saône (après 1871).

II. Tribunal de première instance de Belfort (7, 50, 1005, 1011 et 1059 W)

Le fonds du parquet est surtout composé de registres de correspondance (1902-1952) avec des dossiers politiques et sociaux de 1937 à 1956, des sommiers (1921-1967), des registres de condamnés et des procès-verbaux triés (1937-1961).

Au civil les jugements sont complets jusqu'en 1951. Les actes civils ont de belles séries jusqu'en 1940 : adjudications, rapports d'experts, enquêtes. Les dossiers d'ordres et d'accidents du travail ont été en grande partie éliminés.

Au correctionnel les jugements sont lacunaires au XIX^e siècle (déficit 1868-1888). Ils sont doublés d'une série de jugements «en matière forestale» (An IX-1904, lac.). Les dossiers de procédure, lacunaires au XIX^e siècle, deviennent importants à partir de 1940; après 1944, ils ne sont gardés que tous les 5 ans : 1945, 1950 et 1955.

<i>Tribunal</i>	<i>Belfort</i>
a) parquet	
- correspondance, rapports	1902-1956
- dossiers de personnel	1811...1956
° magistrats	
° officiers ministériels	
- formation, listes du jury	1912-1943
- statistiques	1811...1965
- relevé des crimes, délits...	1921-1967
- registres des condamnés	1813-1965
- procès-verbaux	1937-1961
b) civil	
Délibérations du tribunal	1906-1967 (extraits)
- répertoires	An VIII...1949
- rôles	An XII-1959
- causes ordinaires	An VIII-1950
- jugements sur requêtes	1807-1951
- référés	1819-1956
- divorces	1907-1914
- décès de militaires	1916-1921
- pupilles de la Nation	1937-1948
- loyers	1918-1956
- pensions	1922-1957
- déchéance paternelle	1946-1957
- interdictions	An IX-1910

<i>Tribunal</i>	<i>Belfort</i>
- adjudications	An VIII-1954
- expropriations	1838-1942
- accidents du travail(dossiers)	1907...1933
- ordres et contributions	1826...1938
- successions (renonciations...)	An XI...1943
- rapports d'experts	An VIII-1937
- enquêtes	An VIII-1938
- testaments	An XI...1959
- dépôts (inscription et actes)	An XII...1947
- assistance judiciaire (demandes)	1898-1958
d) correctionnel	
* jugements	
- ministère public	An VI...1950
- parties civiles	
- répertoires	An X...1928
* dossiers de procédure	1843...1955
* mineurs	1914-1944

III. Tribunal de commerce de Belfort (6 U)

- jugements	1895-1940
- inscription de privilèges	1898-1947
- dépôt d'actes de sociétés (avec répertoire 1867-1957)	1867-1942
- dossiers de faillites	1900-1945
- marques de fabrique : répertoire des dépôts (dessins, modèles...)	1891-1943
- listes électorales	1922-1928

IV. Conseil de prud'hommes de Belfort (27, 1110 W)

- règlements intérieurs (1902-1951).
- élections (P.-V., listes) de 1950 à 1969.
- jugements de 1883 à 1951 (2 sections depuis 1909); plumitifs; cahiers d'audiences et registres des avertissements.
- registre des dépôts de modèles et dessins (1883-1933).
- contrats d'apprentissages de 1932 à 1959 (enregistrement) et conventions collectives (1936-1957).

V. Justices de paix (Up, 52, 1051 W)

Fonds non classés, probablement incomplets, notamment pour Belfort.

Belfort	1928-1954
Delle	1793-1945 (en cours de classement)
Fontaine	1791-1958
Giromagny	1947-1968 (très réduit)

VI. Juridiction temporaire : Cour de Justice et chambre civique de Belfort (92, 1005 W)

- arrêts des deux juridictions (1945).
- dossiers des procédures : inculpés et non-lieu de 1945 (ordre alphabétique).
- Cf. A.D. du Doubs (U 2411 à 2419, pour la chambre civique).

C. Fonds pénitentiaires (Yp et 1064 W)

Outre des registres d'administration pénitentiaire de 1783 à 1864 (jugements...), ces fonds concernent les registres d'écrou et l'administration de la maison d'arrêt de Belfort. La prison conserve des documents postérieurs.

* registres d'écrou :	
- arrêt et correction	1822-1930 (non distingués dans le répertoire)
- simple police	1822-1912
- dettiers	1842...1953
- passagers civils	1846-1939
- passagers militaires	1806-1922
- répertoires	1879-1936
- écrou de conseil de guerre	1915-1920

Il y a en outre les écrous des autorités allemandes (1941), de politiques et de juifs (1941-1944) et les ordres des autorités allemandes (1941-1943).

* administration :

- ordres de services (1913-1943).
- rapports journaliers du gardien-chef au directeur (1876-1883).
- dépenses (1870-1940).
- entrées et sorties des détenus (1927-1946), pécule (1865-1908), inscription des vêtements et objets (1887-1934), visites médicales (1864-1940).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Sous-série 4 M (Police) : en cours de classement

Sous-série 4 Np. Bâtiments du tribunal de 1897 à 1922 (4 Np 37 à 38, 48 à 50) et de la prison de 1812 à 1938 (4 Np 41 à 42, 51).

Sous-série 3 Q. Actes judiciaires de Belfort (1791-1955). Les bureaux de Delle, Fontaine et Giromagny ont également des actes judiciaires pour la première moitié du XX^e siècle.

1108 W. Fonds du commissariat de Belfort : mains courantes (1943-1959), tribunal de simple police (enregistrement) de 1940 à 1959, rapports de police (1940-1959), registres d'écrou des détenus (1940-1957).

Essonne

Archives départementales : 9, rue Lafayette, 91 107 Corbeil-Essonne
Renseignements mis à jour le 17 mai 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Paris

Première instance

Corbeil (-> Evry)

Etampes

Justices de paix

Liste p. 837

Tribunaux de commerce

Corbeil (1891)

Prud'hommes

Corbeil (1901)

Tribunal administratif : Conseil de Préfecture de Versailles

Etablissements pénitentiaires :

- Prisons départementales : Corbeil, Etampes
- Jeunes détenus : Colonie agricole de Petit-Bourg (1843-1858)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Linas-Montlhéry (nomades), Orsay (hôpital-hos pice)

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

C. Bibliographie

Néant

II. SOURCES

Une partie des fonds judiciaires et pénitentiaires (début du XIX^e siècle), actuellement conservée aux A.D. des Yvelines, sera dévolue aux A.D. de l'Essonne pour respecter l'intégrité des fonds tels qu'ils sont décrits - provisoirement - ci-dessous. Ces fonds, non classés, sont répertoriés provisoirement, sans indication de sous-séries.

A. Fonds de la Préfecture

1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U)

- formation et listes du jury (1828-1830).
- tribunaux de commerce : organisation et élections (1953-1969).
- conseil de prud'hommes : organisation et élections (1969-1971).
- élections aux tribunaux paritaires ruraux (1968).

2) Fonds relatifs au Conseil de Préfecture : cf. A.D. des Yvelines (U, K, et W : 1000, 1029, 1089 W)

3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires : cf. A.D. des Yvelines (1 à 111 Y et Y supplément)

B. Fonds des Tribunaux

I) Tribunal criminel et cour d'assises (U)

1) Tribunal criminel et cour de justice criminelle (U) : cf. A.D. des Yvelines (42 L.)

2) Cour d'assises : cf. A.D. des Yvelines (U, W : 1132, 1238 et 1241 W).

II. Tribunaux de première instance (U)

Les fonds du parquet sont relativement importants, notamment pour Corbeil, avec circulaires, correspondance (non identifiée), statistiques, dossiers de personnel (officiers ministériels surtout), documents sur la délinquance (registres des P.-V., d'exécution des peines, bulletins du casier judiciaire pour les personnes nées entre 1882 et 1932...) et dossiers administratifs pour le XX^e siècle (avec correspondance de la période 1940-1945).

Au civil, les jugements ordinaires sont complets à Corbeil (avec qualités de l'an VIII à 1825), mais en déficit pour 1826-1840 à Etampes. Les jugements sur requêtes sont réunis aux actes civils de l'An VIII à 1825 à Corbeil («minutes») et pour la période An VIII-1875 («pièces du greffe») à Etampes. Ils sont ensuite - de même que les actes civils - classés de manière détaillée par types d'actes (adoptions, conseils de famille, envois en possession, état-civil, etc...) avec des séries importantes d'adjudications, enquêtes, expertises et accidents du travail, les ordres étant conservés à titre de spécimens.

En matière commerciale le fonds du tribunal d'Etampes paraît conservé à partir du milieu du XIX^e siècle, les jugements étant réunis à ceux du civil avant 1847 (il en est probablement de même pour les jugements de Corbeil avant 1891).

Au correctionnel les jugements sont complets, mais représentés pour le seul XIX^e siècle à Etampes. Les dossiers de procédure, triés, sont classés par nature des délits pour le XIX^e siècle, et chronologiquement ensuite. En matière de «pièces à conviction» est conservée la comptabilité de l'entreprise Decourt d'Essonnes pour les années 1870-1880.

<i>Tribunal</i>	<i>Corbeil</i>	<i>Etampes</i>
Cotation	U	U
a) parquet		
- correspondance, rapports	1807...1965	XIX ^e -1958
- dossiers de personnel		
° magistrats	1940-1950	1850-1914
° officiers ministériels	1808-1965	1874-1948
- formation, listes du jury	1833-1959	1915-1958
- statistiques	1825-1975	1896-1940
- relevé des crimes, délits...	1829...1971	1838...1956
- registres des condamnés	1870-1933	1811-1958
- procès-verbaux	1932-1970	1940...1957
b) civil		
Délibérations du tribunal	1846-1910	1827-1914
- répertoires	An VIII-1907	1801-1875
- rôles	An VIII-1950	1866-1959
- causes ordinaires	An VIII-1920	1819...1908
- jugements sur requêtes	An VIII-1945	An VIII-1954
- référés	1826-1945	1876-1939
- divorces	1827...1945	1876-1937
- décès de militaires		
- pupilles de la Nation	1918...1967	1918-1954
- loyers	1922...1943	1922...1954
- pensions		
- déchéance paternelle	1858...1943	1892-1952
- interdictions		1882...1926
- adjudications	1805-1945	1876-1951
- expropriations	1834-1960	1867-1956
- accidents du travail	1899-1954	1898-1957
- ordres et contributions	1799...1957	1876...1946
- successions (renonciations...)	An XI-1924	1849-1912
- rapports d'experts	1826-1948	1876-1954
- enquêtes	1826-1945	1869-1954

<i>Tribunal</i>	<i>Corbeil</i>	<i>Etampes</i>
- testaments	1829-1944	1877-1944
- dépôts	1808...1950	
- assistance judiciaire	1851-1962	1878...1957
c) commercial		
- jugements		1847-1892
- inscription de privilèges		1909-1939
- dépôt d'actes de sociétés		1872-1936
- registre du commerce		1920-1954
- registre des métiers		1936-1962
- faillites et liquidations		1863-1950
- marques de fabriques		
d) correctionnel		
* jugements		
- ministère public	An IX-1944	1806-1899
- parties civiles		
- répertoires	1876...1951	1822-1926
* dossiers de procédure	An VIII...1970	XIX ^e -1961
* mineurs	1945-1953	1914-1921

III. Tribunal de commerce de Corbeil (U, 1071 W)

- jugements	1892-1930
- inscription de privilèges	1909-1935
- dépôt d'actes de sociétés	
- registre du commerce	1920-1954 (avec fichier et répertoire)
- registre des métiers	1936-1962 (avec fichier et répertoire)
- faillites et liquidations	1871-1955
- modèles et dessins	s. d.

IV. Conseil de prud'hommes de Corbeil (U)

- jugements	1916-1948 (A.D. 78 avant 1930)
- règlements, élections	1909-1951
- registre de dépôt de dessins et modèles	1909-1924

V. Justices de paix (U, 1167 W)

Les fonds sont «classés» selon les habitudes des greffiers, tantôt en distinguant actes, jugements civils, jugements de simple police, actes de sociétés et registres divers, tantôt en séries uniques de «minutes».

Arpajon	An VIII-1947	Limours	An XII-1957 (2)
Corbeil	An VIII-1966 (1)	Longjumeau	1801-1830 (2)
Dourdan nord	An IX-1830 (2)	Méréville	An X-1950 (2)
Dourdan sud		Milly-la-Forêt	An IV-1953
Etampes	An X-1953 (2)	Palaiseau	An XI-1962 (lac.)
Ferté-Alais (La)	An VIII-1949		

(1) conservé actuellement aux A.D. 78 avant 1930.

(2) conservé actuellement aux A.D. 78 avant 1830.

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales (Y, 1141 W)

Les registres de la première moitié du XIX^e siècle réunissent prévenus et condamnés. Pour Corbeil la période 1860-1884 est généralement déficitaire, de même que les années 1942-1943 pour Etampes. Le fonds de Corbeil comprend en outre le registre des entrées et sorties des détenus par les autorités allemandes (1943-1944). Les documents postérieurs sont à la prison de Corbeil.

<i>Prison</i>	<i>Corbeil</i>	<i>Etampes</i>
Cotation	Y	Y
* registres d'écrou :	[An VII-1859]	[An IX-1865]
- arrêt	1884-1953	1865-1945
- correction	1883-1955	1867-1955
- justice		
- simple police	1842...1955	1843-1939
- dettiers	1885-1951	1879-1955
- passagers civils	1820...1955	1822...1941
- passagers militaires	1831-1856	1814-1919
- répertoires	1879...1940	1910...1933

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale (A.D. Yvelines)

Cf. A.D. Yvelines pour le camp de Linas-Montlhéry (1 W 1187 et 300 W 81).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série Q : actes judiciaires des bureaux de Corbeil (1792-1854) et d'Etampes (1791-1876).

Hauts-de-Seine

Archives départementales : 137, avenue Joliot-Curie, 92 023 Nanterre Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Justices de paix : cf. liste. p. 840

Etablissements pénitentiaires :

- Jeunes détenus : colonie agricole de Fouilleuse à Rueil (1874)
- Dépôt de mendicité : Maison départementale de Nanterre (1887 ->)

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Colombes (1908-1943), par P. Chamouard, R. Darteville, M. Fontaine, 1979, 13 p.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Courbevoie (1812-1964), par P. Chamouard, sous la direction de G. Weil, 1976.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Nanterre (1791-1813), par S. Jougle, 1986, 4 p.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Sceaux (1824-1959), 13 p.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Sèvres (1803-1927), 6 p.

Répertoire numérique du fonds de la justice de paix de Colombes (1905-1949), par P. Chamouard, sous la direction de G. Weil, 1980, 24 p.

C. Bibliographie

Blum (Manuel), *Nanterre de 1890 à 1930. Urbanisation et industrialisation*, mémoire de maîtrise, Université de Paris X Nanterre, 1978 (chap. II sur la Maison départementale).

II. SOURCES

Les A.D. ont pour seuls fonds judiciaires d'avant 1958 ceux des justices de paix des cantons de Nanterre (-> Courbevoie en 1829), Neuilly, Sceaux seules existantes jusqu'en 1905, puis, à partir de cette date, les justices des cantons supplémentaires d'Asnières, Boulogne, Clichy, Levallois, Puteaux, Vanves (tous cantons créés en 1893) et de Colombes créé en 1908. Les fonds versés aux A.D. sont en majorité répertoriés. Les documents postérieurs à 1940 sont cotés en W : 8, 20, 1001, 1011 à 12, 1021, 1131 W.

Fonds des justices de paix (U)

<i>Cantons</i>	<i>Dates d'existence</i>	<i>Période aux A.D.</i>
Asnières	1905-1964	non versé
Boulogne	1905-1964	1905-1950
Clichy	1905-1964	non versé
Colombes	1908-1964	1908-1943
Courbevoie	1829-1964	1812-1964
Levallois-Perret	1905-1964	1905-1950
Nanterre	1801-1813	1790-1829 (Courbevoie >1829)
Neuilly-sur-Seine	1801-1964	1801-1950
Puteaux	1905-1964	1905-1950
Sceaux	1795-1964	1824-1959
Sèvres	1790-1964	1803-1950
Vanves	1905-1964	1905-1949

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Enregistrement de Sèvres : actes et jugements (1915-1949; lac.)

Seine-Saint-Denis

Archives départementales : 18, avenue du Président Salvador-Allende, 93 003 Bobigny Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Justices de paix : cf. liste, p. 842.

Etablissements pénitentiaires :

- Dépôt de mendicité de Saint-Denis (- < 1887)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Drancy, Noisy-le-Sec, Saint-Denis

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Justice de paix de Noisy-le-Sec (1906-1958), 4 U 4. Répertoire numérique dactylographié, par F. Ribes, 1977, 9 p.

Justice de paix de Pantin (1791-1958), 4 U 5. Répertoire numérique dactylographié, 33 p.

Justice de paix de Le Raincy (1882-1958), 4 U 6. Répertoire numérique dactylographié, par H. Gabion, 1985, 21 p.

Justice de paix de Saint-Denis (1791-1958), 4 U 7. Répertoire numérique dactylographié, 41 p.

Justice de paix de Saint-Ouen (1906-1958), 4 U 8. Répertoire numérique dactylographié, 17 p.

C. Bibliographie

Crémieux-Dunand (Julie), *La Vie à Drancy (1941-1944)*, Paris, Gedalge, 1945, 263 p.

Darville (Jacques), Wichené (Simon), *Drancy la juive ou la deuxième inquisition*, Cachan, Impr. de A. Breger frères, 1946, 132 p.

Drancy 1941-1944, *Projet d'action éducative du Lycée Eugène Delacroix de Drancy*, 1981-1982.

Genete (Pierre), *Histoire de Noisy-le-Sec, ville martyre pendant la période tragique de 1940 à 1950*, Noisy-le-Sec, 1979.

La Lutte des juifs en France à l'époque de l'Occupation 1940-1944. Recueil de documents présenté par Adam Rutkowski, Paris, C.D.J.C., 1975, 349 p.

Steinberg (Lucien), *Il y a 25 ans : la première déportation des juifs en France (27 mars 1942)*, Paris, C.D.J.C., Le Monde Juif, 1967.

II. SOURCES

Les A.D. ont pour seuls fonds judiciaires d'avant 1958 ceux des justices de paix. Le fonds d'Aubervilliers a été perdu et ceux répertoriés le sont de manière détaillée notamment pour ce qui concerne les actes civils (séries importantes de scellés et ventes mobilières). Hormis Noisy-le-Sec, les jugements ne sont versés que jusqu'au début des années 1950 et le fonds de Saint-Denis est déficitaire avant les années 1870.

Fonds des justices de paix (4 U)

<i>Cantons</i>	<i>Période aux A.D.</i>
Aubervilliers	fonds perdu
Aulnay-sous-Bois (canton créé en 1970)	
Montreuil-sous-Bois	en cours de classement
Noisy-le-Sec	1905-1958
Pantin	1791-1958
Raincy (Le)	1867-1958
Saint-Denis	1791-1958
Saint-Ouen	1905-1958

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

1 J 102. Camp de concentration de Drancy (5 pièces).

Val-de-Marne

Archives départementales : 10, rue des Archives, 94 006 Créteil Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Justices de paix : cf. liste, p. 845.

Conseil de prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges (1923)

Etablissements pénitentiaires :

- Centre d'internement de la 2^e guerre mondiale : Fort de Vincennes

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Répertoire numérique 4 U. Justices de paix, par Francine Glière, 1984, 2 volumes, 138 et 80 p.

C. Bibliographie

Néant

II. SOURCES

Les A.D. ont pour seuls fonds judiciaires d'avant 1958 ceux des justices de paix. Les fonds de Boissy-Saint-Léger antérieurs à 1940, de Charenton-le-Pont postérieurs à 1830 et de Saint-Maur-les-Fossés sont perdus. Celui de Vincennes a été conservé dans son intégralité. Le répertoire détaille avec précision le contenu des fonds conservés et donne en annexe l'analyse des raisons sociales des actes de société de Nogent-sur-Marne pour 1906-1933.

Fonds des justices de paix (4 U)

<i>Cantons</i>	<i>Période aux A.D.</i>
Boissy-Saint-Léger	1941-1958
Charenton-le-Pont	1791-1830
Ivry-sur-Seine	1892-1950 (lac. < 1905)
Nogent-sur-Marne	1905-1958
Saint-Maur-des-Fossés	fonds perdu
Villejuif	1791-1958 (lac. 1830-1854)
Vincennes	1791-1958 (lac. 1949-1958)

Val-d'Oise

Archives départementales : 3, avenue de la Palette, 95 011 Cergy-Pontoise Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

<i>Première instance</i> Pontoise	<i>Justices de paix</i> <i>Liste p.</i>	<i>Tribunaux de commerce</i> Pontoise (1899)	<i>Prud'hommes</i> Argenteuil (1913) Montmorency (1912)

Etablissements pénitentiaires :

- Prison départementale : Pontoise
- Centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis (1948-1955)
- Jeunes détenus : colonie industrielle de Moisselles (1871-1888), maison d'éducation correctionnelle Sainte-Marthe de Pontoise (1871-1876)
- Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale : Aincourt et Baillet (1940-1942)

B. Instruments de recherche

Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches, publié sous la direction de G. Gille et G. Weill, 1989, 382 p.

Série U. Justice. Inventaire provisoire manuscrit, 42 p.

C. Bibliographie

Tenine-Michel (Nadia), Le camp d'Aincourt, octobre 1940- septembre 1942, in Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost, Jean-Pierre Azéma. *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant 1938-1941*, Paris, P. F. N. S. P., 1987, p. 183-191.

II. SOURCES

Les archives judiciaires ne sont pas classées. Il est probable que des lacunes importantes existent dans le fonds du tribunal de première instance de Pontoise après 1870.

A. Fonds de la Préfecture

Cf. A.D. Yvelines.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal de première instance de Pontoise

Les versements à venir sont susceptibles de compléter les fonds actuellement conservés aux A.D. des Yvelines, seuls relevés ci-dessous (archives conservées aux A. D. des Yvelines : dévolution prévue).

a) civil	
- causes ordinaires	An VIII-1870
- adjudications	An IX-1896
- rapports d'experts	An VIII...1845
- enquêtes	An VIII-1826
- testaments	An XI-1826
- dépôts	1808-1825
c) correctionnel	
- jugements	An VIII-1870
- dossiers de procédure	1864-1895

II. Tribunal de commerce de Pontoise : fonds non versé pour la période _1958

III. Conseils de prud'hommes : fonds non versés

IV Justices de paix :

Fonds actuellement conservés aux A.D. des Yvelines.

Argenteuil	
Ecouen	
Gonesse	
Isle-Adam (L')	
Luzarches	An VIII-1870
Magny-en-Vexin	An VIII-1833
Marines	
Montmorency	An IV-1933
Pontoise	An IX-1825

C. Fonds pénitentiaires

1) Prisons départementales

Les registres d'écrou postérieurs à ceux relevés ci-dessous (provisoirement aux A.D. des Yvelines), sont conservés, en séries homogènes, à la maison d'arrêt de Pontoise.

<i>Prison</i>	<i>Pontoise</i>
Cotation	Y
* registres d'écrou	[An IX-1864]
- arrêt	
- correction	1844-1855
- justice	
- simple police	1842-1862
- dettiers	1810-1828
- passagers civils	An VII-1854
- passagers militaires	
- répertoires	

2) Centres d'internement de la 2^e guerre mondiale

Cf. A.D. Yvelines (1 et 300 W) : organisation, fichier et dossiers des internés d'Aincourt.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Série Q. Actes des justices de paix et des tribunaux, bureau de Pontoise (1791-1853).

Guadeloupe

Archives départementales : B.P. 74, 97 102 Basse-Terre Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Basse-Terre

Cours d'assises de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Basse-Terre

Basse-Terre

Basse-Terre (1930)

Pointe-à-Pitre

Capesterre

Pointe-à-Pitre (1930)

Marie-Galante*

Marie-Galante*

Saint-Martin*

Pointe-Noire (La) (rattachée à Basse-Terre en 1924)

Saint-Barthélémy*

Pointe-à-Pitre

Lamentin

Port-Louis

Moule

Saint-François (rattachée au Moule en 1924)

Saint-Martin*

Saint-Barthélémy*

* Tribunaux de première instance jusqu'à 1884 (Saint-Martin et Saint-Barthélémy) et 1890 (Marie-Galante), justices de paix à compétence étendue ensuite.

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux) jusqu'en 1947

Etablissements pénitentiaires :

- Maisons d'arrêt et de justice : Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Grand-Bourg (arrêt seul)

- Maison centrale et de correction : Saintes

B. Instruments de recherche

Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises, Paris, Archives nationales, 1984, 711 p.

Hervieu (Jean-Paul). Les Archives de la Guadeloupe, extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 9-10, 1968, 5 p.

Fonds du conseil supérieur, puis de la cour d'appel (1740-1910) : Répertoire numérique dactylographié, par J.-P. Hervieu, en préparation. Coté jusqu'en 1791, dans la série B, ensuite dans la série U.

Sous-série 5 K (Fonds du conseil privé et du conseil de contentieux administratif) : Répertoire numérique dactylographié complet, 6 p. [Répertoire et cotation provisoires]

C. Bibliographie

Schmidt (Nelly), Le problème de l'ordre colonial après la Révolution de 1848 : le cas des colonies françaises des Caraïbes, in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des Révolutions de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 103-116.

Schmidt (Nelly), Procès et condamnés politiques en Guadeloupe 1848-1871, in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des Révolutions de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1990, p. 77-93.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

Conseil du contentieux administratif-> Tribunal administratif (5 K) : registre des délibérations et décisions depuis 1826.

B. Fonds des Tribunaux

Données absentes.

C. Fonds pénitentiaires

Données absentes.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”).

Martinique

Archives départementales : 19, rue Saint-John-Perse, Tartenson, 97 263 Fort-de-France Cedex
Renseignements mis à jour le 13 novembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Fort-de-France

Cours d'assises de Saint-Pierre et Fort-de-France jusqu'en 1880; une seule cour à Saint-Pierre en 1880 dont le siège est transféré à Fort-de-France en 1903

<i>Première instance</i>	<i>Justices de paix</i>	<i>Tribunaux de commerce</i>	<i>Prud'hommes</i>

Fort-de-France	Basse-Pointe	Fort-de-France (1835-1936)	

Saint-Pierre(->1901) Carbet

Diamant

Fort-de-France

Lamentin

Marin

Saint-Esprit

Trinité

* Tribunaux de première instance jusqu'à 1890, justices de paix à compétence étendue ensuite

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux) 1829-1947

Etablissements pénitentiaires :

- Prison centrale : Fort-de-France

- Maison d'arrêt : Saint-Pierre

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Martinique, par L. Chauleau, 1978, 73 p., in-8°.

Répertoire des documents conservés aux Archives départementales de la Martinique (ordre topographique), par A. Brochier et Ch. Fantaisie, 1976-1977, 2 fasc. Fasc 1. Registres, 76 p. Fasc. 2. Liasses, 579 p.

Pour les séries M à Z, Répertoire numérique dactylographié par séries établi à partir de ces fascicules (environ 1500 fiches). Des répertoires par séries seront constitués sur la base de ce travail.

Il existe également un Répertoire numérique manuscrit provisoire, en cours de dactylographie, couvrant l'ensemble des séries (environ 5000 fiches). Les séries des archives départementales vont jusqu'à la date de la départementalisation : 1946; série unique W ensuite.

Série K. Répertoire numérique dactylographié et manuscrit, par A. Brochier, Ch. Fantaisie et M. Louise-Alexandrine, 1976-1983, 41 p. en 1983.

Série U. Tribunaux de Saint-Pierre : répertoire dactylographié, par Ch. Fantaisie, 2 p. [Répertoire et cotation provisoires] Partiel.

C. Bibliographie

Schmidt (Nelly), Le problème de l'ordre colonial après la Révolution de 1848 : le cas des colonies françaises des Caraïbes, in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des Révolutions de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Créaphis, Paris, 1987, p. 103-116.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (1 U, W) : organisation judiciaire (1906-1966).
- 2) Fonds relatifs au Conseil du contentieux administratif-> Tribunal administratif (5 K, 65, 84 et 156 W)
 - arrêts (1829-1944).
 - correspondance (1935-1949, 1953-1958).
 - dossier de réclamations électorales (1949).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (1 Y, W) : comptes de l'administration pénitentiaire (1926-1958).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

- 1) Cour d'appel de Fort-de-France (L pour 1790-1814, 2 U ensuite)
 - a) parquet général
 - correspondance avec les magistrats (1881-1882), le Gouverneur (1901-1930), à témoins (1931-1945).
 - organisation des tribunaux (1835-1953).
 - dossiers de personnel : magistrats (1906-1915), huissiers (1936-1942), notaires (1931-1933), correspondance de juge d'instruction (1876-1879).
 - divers : casier électoral (1885-1935), arrêtés du Gouverneur sur le service judiciaire (1897-1902), état-civil..
 - b) civil : arrêts civils (1799-1947) et arrêts d'annulation (1830-1883).
 - c) chambre des mises en accusation : arrêts (1835-1902), arrêts sur rapport (1813-1821).
 - d) correctionnel : arrêts de 1799 à 1822, 1829 à 1901 (lac. 1872, 1875-1878).
- 2) Cour d'assises de Saint-Pierre (2 U) : arrêts (1875-1890).
- 3) Cour d'assises de Fort-de-France (2 U) : arrêts (1829-1880).

II. Tribunaux de première instance et/ou justices de paix à compétence étendue (3 U)

Les documents conservés concernent principalement le tribunal de Fort-de-France.

<i>Tribunal</i>	<i>Fort-de-France</i>	<i>Saint-Pierre</i>
Cotation		
Catégories de documents		
a) parquet		
- correspondance, rapports	XX ^e siècle	
- dossiers de personnel		
° magistrats		
° officiers ministériels		
- formation, listes du jury		
- statistiques		
- relevé des crimes, délits...	1891-1941	
- registres des condamnés	1923-1924	
- procès-verbaux	1921-1943	
b) civil		
Délibérations du tribunal		
- répertoires	1943-1950	
- rôles	1842..1946	
- causes ordinaires	1822-1947	1875-1901
- jugements sur requêtes		
- référés		
- divorces	1951-1952	
- décès de militaires		
- pupilles de la Nation		
- loyers		
- pensions		
- déchéance de puissance paternelle		
- interdictions		
- adjudications	1835-1952	1875-1901
- expropriations		
- accidents du travail	1943-1947	
- ordres et contributions	1879-1935	
- successions (renonciations...)		
- rapports d'experts		
- enquêtes, contre-enquêtes		
- testaments	1877-1908	
- dépôts		
- assistance judiciaire	1918-1941	
c) commercial		
- jugements	cf. civil	
- inscription de privilèges		
- dépôt d'actes de sociétés		
- registre du commerce	1930-1936	
- registre des métiers		
- faillites et liquidations	1931-1935	
- marques de fabriques		
d) correctionnel		
- jugements	1824, 1857-1926	

III. Tribunal de commerce de Fort-de-France (6 U)

Quelques livres de commerce d'entreprises saisies. Le fonds n'est pas distinct de celui du tribunal civil (1836-1936).

IV. Justices de paix (4 U)

Les fonds des justices suivantes paraissent conservés pour la période 1923-1952 : Basse-Pointe, Carbet, Diamant, Fort-de-France, Lamentin, Marin, Saint-Esprit, Trinité. Tribunal de simple police (1912...1948).

V. Juridictions d'exception

Cour prévôtale (répression des crimes d'empoisonnement) : jugements (1822-1827).

C. Fonds pénitentiaires

Prisons départementales (Y)

Sont conservés, outre les écrous, des registres et de la correspondance diverse de 1864 à 1958 (dont les décisions du Gouverneur en matière pénitentiaire, les rapports journaliers et rapports d'inspection, la commission de surveillance, etc...)

<i>Prison</i>	<i>Fort-de-France</i>	<i>Saint-Pierre</i>
Cotation		
Registres d'écrou :		
- arrêt	1836-1951	1850-1880
- correction	1857-1955	
- justice	1896-1929	
- simple police	1854-1956	
- dettiers	1890-1956	
- passagers civils		
- militaires	1860-1953	
- répertoires	1883-1951	
Contrôle nominatif	1956-1959	
Ordres de service	1930-1956	

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

1) Aux A.D. de la Martinique

- 6 M : P.-V. de gendarmerie (1941-1946).
- 5 R : rapports d'évasions d'esclaves (1828...1840).
- 5 U : P.-V. de gendarmerie (1944-1952).

2) Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : "Dépôt des papiers publics des colonies" ou "DPPC" pour le double des jugements jusqu'à 1912 et "séries géographiques").

Notice établie d'après les informations aimablement communiquées par Liliane Chauleau, Conservateur en chef, Directeur des Services d'Archives de la Martinique.

Guyane

Archives départementales : Place Léopold-Héder, 97 307 Cayenne Cedex
Renseignements mis à jour le 8 janvier 1990

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Cayenne (1828-1947) ⁽¹⁾

Cour d'assises de Cayenne (supprimée de 1886 à 1896 : compétence du Tribunal supérieur)

Première instance *Justices de paix**

Cayenne (1828 ->) Approuague (1842, 1896, 1905 ->)

St-Laurent-du-Maroni ⁽²⁾ Cayenne (1828 ->)

Kourou (1846-1889)

Mana (1854-1889, 1905 ->)

Oyapock (1846-1889, 1947 ->)

Roura (1846-1889)

St-Laurent-du-Maroni (1947 ->)

Sinnamary (1832-1896, 1905 ->)

(1) Tribunal supérieur de 1886 à 1896, 1934 à 1947. Chambre détachée de la Cour d'appel de Fort-de-France depuis 1947.

(2) Justice de paix à compétence étendue de 1875 à 1896, puis de 1934 à 1947; le T.P.I. a la compétence de la justice de paix avant 1947.

* De 1854 à 1880 les commissaires-commandants exercent les fonctions de juges de paix dans les quartiers d'Oyapock, Approuague, Kaw, Roura, Kourou, Sinnamary et Mana.

Tribunal administratif: Conseil privé (transformé en conseil du contentieux)

Etablissements pénitentiaires :

- Bagne 1852-1938 (interruption 1867-1887 pour les condamnés métropolitains)

- Prison coloniale de Cayenne (1819 ->)

- Prison militaire du Fort de Cayenne (1819-1849 ?)

- Ateliers de discipline (répression du vagabondage et de la mendicité, 1848-1852 ?) : Cayenne, Approuague, Roura (devenant en partie prison pour femmes)

- Jeunes détenus : maison de correction "La Gabrielle" en 1850, transférée à Roura en 1853, puis placement des mineurs à l'hôpital-hospice du Camp Saint-Denis en 1899, puis au Jardin d'Essais en 1912.

B. Instruments de recherche

Sous-série 3 U. Tribunaux de première instance. Justice de paix à compétence étendue et tribunal de première instance de Saint-Laurent-du-Maroni, par A.-M. Bruleaux, dactylographié, 1986, 9 p.

C. Bibliographie

Ballof (Daniel), La mise en place du bagne de Guyane (1852-1903), *Revue guyanaise d'histoire et de géographie*, 1978, n° 8, p. 36-51.

Calmont (André), Le pénitencier de l'îlet La Mère (Guyane), *Equinoxe*, 1979, n° 11, p. 38-52.

Devèze (Michel), *Cayenne, déportés et bagnards*, Paris, Julliard, collection "Archives", 1965, 286 p.

- Feningre (Hippolyte), *Guyane française. De la transportation et des établissements pénitentiaires*, Lille, Bayart, 1864, 47 p.
- Henri (Edmond), *Etude critique de la transportation en Guyane française. Réformes réalisables*, thèse de droit, Paris, L. Larose et Tenin, 1912, 220-XLV p.
- Krakovitch (Odile), Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série colonies H aux Archives nationales, in *1848, Révolutions et mutations au XIX^e siècle, Bulletin de la société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 1985, n° 1, p. 45-51.
- Krakovitch (Odile), *Les Femmes bagnardes : criminelles ou victimes ?*, Paris, O. Orban, 1990, 305 p.
- Krakovitch (Odile), Les Antillais et les bagnes de Cayenne. Nouvelle approche de la répression dans les Caraïbes, *Revue Historique*, tome CCLXXXIV, 114 a., n° 575, juillet-septembre 1990, p. 89-100.
- Le Clère (Marcel), *La Vie quotidienne dans les bagnes (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, Hachette, 1973, 309 p.
- Leveillé (Jules), *La Guyane et la question pénitentiaire coloniale (forçats et récidivistes)*, Paris, A. Colin, 1886, 52 p.
- Londres (Albert), *Au bagne*, Paris, A. Michel, 1923, 287 p.
- Londres (Albert), *L'homme qui s'évada*, Paris, A. Michel, 1927, 241 p.
- Magnan (G.), Saint-Laurent et le bagne, *Revue guyanaise d'histoire et de géographie*, n° 1, 1976.
- Michelot (Jean-Claude), *La Guillotine sèche : histoire des bagnes de Guyane*, Paris, Fayard, 1981, 358 p.
- Miles (Alexander), *Devil's Island, Colony of the damned*, Ten Speed Press, Berkeley, 1988, 205 p.
- Pierre (Michel), *La Terre de la grande punition : histoire des bagnes de Guyane*, Paris, Ramsay, 1988, 322 p.
- Pierre (Michel), Saint-Laurent du Maroni, commune pénitentiaire, in Petit (Jacques-Guy), *La prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 89-100.
- Thamar (Maurice), *Les peines coloniales et l'expérience guyanaise*, thèse de droit, Paris; Rodez, Impr. de G. Subervie, 1935, 204 p.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

- 1) Fonds relatifs aux tribunaux (série X, future sous-série 1 U).
 - correspondance et rapports du Service judiciaire (1819-1940).
 - notes individuelles (1868-1887).
 - copies de jugements et exploits d'huissiers envoyés à la Trésorerie (1835-1838).
- 2) Fonds relatifs au Conseil du contentieux administratif (sous-série 5 K)
 - registres des procès-verbaux des séances (1829-1947).
 - dossiers des affaires (1826-1939).

Il y a également pour le territoire de l'Inini, les registres des procès-verbaux des séances de 1830 à 1951 (future série Z).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (future sous-série 1 Y).
 - a) Sur le bagne (une centaine de liasses)

Ce fonds contient probablement quelques épaves des archives de l'Administration pénitentiaire.

 - correspondance, rapports, bulletins individuels de notes, nominations de surveillants, procès-verbaux d'évasions et de réintégrations, marchés...(1851-1948).
 - b) Sur la prison coloniale
 - rapports journaliers de la prison de Cayenne (1929-1940).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour criminelle (non coté)

1) Cour d'appel de Cayenne

a) Parquet général

- délibérations de la Cour (1869-1936).
- serments des magistrats (1847-1942).
- correspondance (1916-1962).
- enregistrement des lois et arrêtés (1838-1950).
- statistiques (1948-1950).
- rôles d'audiences (1867-1939).

b) Civil : arrêts (1828-1945), qualités et placets (1907-1941).

c) Chambre des mises en accusation

- arrêts (1918-1945).
- réhabilitations : arrêts (1871-1948), dossiers (1905-1953).

d) Correctionnel

- arrêts (1828-1952), dossiers (1920-1959).
- registres des condamnés dit registre 600 (1857-1941).

e) Pourvois en Cassation

- registre des déclarations (1826-1935).
- dossiers (1937-1952).

2) Cour d'assises

- arrêts (1861-1945).
- dossiers (1909-1955).

II. Tribunaux de première instance et/ou justices de paix à compétence étendue (3 U)

Les documents répertoriés pour le tribunal de Saint-Laurent-du-Maroni concernent tantôt le tribunal de première instance, tantôt la justice de paix à compétence étendue.

<i>Tribunal</i>	<i>Cayenne</i>	<i>Saint-Laurent-du-Maroni (3U 2)</i>
a) civil		
- jugements ordinaires	1847-1866	1878-1916
- jugements sur requêtes		1879-1916
c) commercial		
- jugements	1843-1866	1897-1916
d) correctionnel		
- jugements		1876-1944

III. Justices de paix

Les jugements de simple police de Saint-Laurent-du-Maroni sont conservés avec le fonds du Tribunal de première instance (3 U2).

Approuague	
Cayenne	
Kourou	
Mana	
Oyapock	
Roura	
St-Laurent-du-Maroni	1890-1915 (simple police)
Sinnamary	

C. Fonds pénitentiaires

1) Prison coloniale de Cayenne (actuellement en W; future série Y)

- registre d'écrou (1869-1887).
- registre de libération (1941-1950).
- registre de menues dépenses pour les détenus (1937-1951).
- registre de condamnations en Cour d'appel et Cour d'assises (1937-1951).
- registre de condamnations au Tribunal correctionnel (1937-1951).
- registre du personnel de la maison d'arrêt (1911-1947).

2) Bagne (archives versées par la maison d'arrêt)

- situations pénales de relégués individuels et collectifs (depuis 1936).
- registre d'écrou d'anciens forçats passant à la relégation (depuis 1920).
- registre de transportés ayant encouru des condamnations dans la colonie (depuis 1943).
- livrets d'anciens forçats (1943).

Le fonds de l'Administration pénitentiaire est conservé au C.A.O.M. à Aix-en-Provence (série H).

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

2) Archives départementales de la Guyane.

- Rapports de police et de gendarmerie de 1841 à 1940 (6 liasses, future série M).
- Justice militaire :
 - * Conseil de guerre et conseil de révision : correspondance, comptes-rendus de séances, quelques jugements de 1818 à 1926 (future série R).
 - * Tribunal militaire de 1912 à 1918 (1 liasse).
 - * Tribunal militaire spécial : correspondance, nominations, rapports, comptes-rendus de séances, quelques copies de jugements de 1892 à 1914 (4 liasses, future série U).
- Fonds iconographique concernant le bagne : cartes postales (fin XIX^e-début XX^e siècle), cartes manuscrites, estampes et dessins au crayon.

2) Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence).

Cf. supra, Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : "Dépôt des papiers publics des colonies" ou "DPPC" pour le double des jugements jusqu'à 1912 et "séries géographiques" ainsi que la série H, administration pénitentiaire coloniale, très importante pour le bagne de Guyane).

Notice établie d'après les informations aimablement communiquées par Anne-Marie Bruleaux, Directeur
Départemental des Archives de la Guyane.

Réunion (La)

Archives départementales : Rue Hippolyte-Foucque, 97 488 Saint-Denis-de-la-Réunion Cedex
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Saint-Paul -> Saint-Denis (1831)

Cours d'assises de Saint-Denis; Saint-Paul -> Saint-Pierre en 1861 (supprimée en 1947)

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Saint-Denis	Saint-André (1846)
Saint-Paul (1831-1857)	Saint-Benoit (1816)
Saint-Pierre (>1857)	Saint-Denis (1816)
	Saint-Joseph (1816)
	Saint-Leu (1857)
	Saint-Louis (1846)
	Saint-Paul (1816)
	Saint-Pierre (1816)
	Sainte-Suzanne (1846)

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux) jusqu'en 1947

Etablissements pénitentiaires :

- Prisons : Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre
- Jeunes détenus : pénitenciers de Saint-Denis (1876-1905)

B. Instruments de recherche

Guide des Archives de la Réunion, par A. Schérer, 1974, 84 p, in-8°.

Série K. Répertoire numérique imprimé complet, par U. Lartin, 1974, 62 p., in-4°.

Série L (Révolution, Empire et Régime anglais, 1789-1815) : Répertoire numérique imprimé complet, par E.-P. Thébault, 1954, 133 p., in-8°.

C. Bibliographie

Néant.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

Conseil du contentieux administratif-> Tribunal administratif (18 à 22 K)

- décisions (1826-1951).
- dossiers des affaires instruites (1827-1947).

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour d'assises

1) Cour d'appel de Saint-Denis

Données absentes.

2) Cour d'assises de Saint-Paul/Saint-Pierre

- arrêts ?
- procédure avant 1870.

3) Cour d'assises de Saint-Denis

- arrêts ?
- procédure depuis 1829

II. Tribunaux de première instance et/ou justices de paix à compétence étendue

Données absentes.

III. Justices de paix

Données absentes.

IV. Juridictions d'exception

- Tribunal spécial créé en 1803 -> 1817 (crimes commis par les esclaves) : données absentes.
- Tribunal terrier (supprimé en 1825) : jugements de 1786 à 1822 (L 380).

C. Fonds pénitentiaires

Données absentes.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”).

Saint-Pierre et Miquelon

Service des Archives : Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud, Saint-Pierre,
97 500 Saint-Pierre et Miquelon
Renseignements mis à jour le 31 octobre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Conseil d'appel de Saint-Pierre

Tribunal criminel de Saint-Pierre (émanation du Conseil d'appel)

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Saint-Pierre

Saint-Pierre*

Saint-Pierre (1881-1892)

Miquelon*

* Ces justices de paix cessent d'exister en 1907 : leur compétence est prise en charge par le T.P.I. de Saint-Pierre qui devient justice de paix à compétence étendue entre 1942 et 1935 (la justice de paix de Saint-Pierre ayant été rétablie temporairement de 1935 à 1942)

Tribunal maritime commercial (créé en 1898)

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux)

Etablissements pénitentiaires :

- Prison : Saint-Pierre

B. Instruments de recherche

Guyot-Jeannin (Olivier), *Guide des sources de l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon*. Tome I. Archives publiques de l'archipel, Saint-Pierre, 1982, 155 p.

Série continue pour tous les articles antérieurs à la départementalisation (1976). Les articles postérieurs sont en W.

Ensemble de la série continue : Répertoire numérique dactylographié sur fiches, par O. Guyot-Jeannin, en cours, environ 5800 fiches en 1983.

C. Bibliographie

Sasco (E.), *L'organisation judiciaire et l'administration de la justice aux îles Saint-Pierre et Miquelon*, Saint-Pierre, 1932, 71 p.

Sanguin (A.), Saint-Pierre et Miquelon, département français d'Amérique du Nord, *Norôis*, n° 110, avril-juin 1981, p. 133-259.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

1) Fonds relatifs aux tribunaux (s.c., W)

- organisation du service judiciaire : tribunaux, notariat, statistiques.
- dossiers de personnel (procureurs, agréés...).

- 2) Fonds relatifs aux Conseil du contentieux administratif-> Tribunal administratif (s.c., W)
 - organisation et fonctionnement : rapports et procès-verbaux.
 - dossiers de 98 affaires jugées (1848-1962).
- 3) Fonds relatifs aux établissements pénitentiaires (s.c., W)
 - réglementation, fonctionnement, personnel.
 - registres d'entrées et sorties, états des prisonniers (1874-1911).

B. Fonds des Tribunaux

Un versement récent d'archives judiciaires est en cours de classement au service d'archives. Il comprend essentiellement des dossiers correctionnels (1924-1958), de simple police (1928-1958), des dossiers du Tribunal d'appel (1933-1955), des “actes divers” (1905-1958), de la correspondance (1844-1854), des rapports et dossiers du parquet (1924-1958), des procès-verbaux (1924-1958), des documents de justice de paix (1833-1957) et des dossiers divers (chambre d'accusation, ventes judiciaires, élections, statistiques, affaires disciplinaires, etc...).

Le classement de ce versement, une fois achevé, permettra de préciser le contenu des fonds des diverses instances judiciaires (Conseil d'appel, Tribunal criminel, Tribunal de première instance et justice de paix étendue).

Le fonds du Tribunal maritime commercial comprend des enquêtes, l'enregistrement des jugements et écrou des marins (1852-1932) et des dossiers des affaires jugées de 1852 à 1927 (59 art.).

C. Fonds pénitentiaires

Néant.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

- 1) Aux A.D. de Saint-Pierre et Miquelon : rapports de police et enquêtes (1852, 1897-1954).
- 2) Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”).

Notice établie d’après les informations aimablement communiquées par Rodrigue Girardin, Responsable du Service des Archives de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Mayotte

Service des Archives : Représentation du Gouvernement, B.P. 20, 97 610 Dzaoudzi
Renseignements mis à jour le 1er juin 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion

Cour criminelle à Mayotte (1904; avant crimes conférés à la cour d'appel de La Réunion)

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Anjouan*

Anjouan*

Mohéli*

Mohéli*

Grande Comore*

Grande Comore*

* Justice de paix à compétence étendue

Etablissements pénitentiaires :

- prisons : Dzaoudzi ?

B. Instruments de recherche

Néant.

C. Bibliographie

Néant.

II. SOURCES

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

Données absentes.

B. Fonds des Tribunaux

Données absentes

C. Fonds pénitentiaires

Données absentes.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Cinquième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”).

Nouvelle-Calédonie

Service territorial des archives : 12, rue Saint-Louis, Baie de Numbo, B.P. 525, Nouméa
Renseignements mis à jour le 14 novembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Tribunal supérieur (1866), puis *Cour d'appel* de Nouméa (depuis 1893)

Cour d'assises : cour d'appel de Nouméa constituée en Cour criminelle

Première instance *Justices de paix* *Tribunaux de commerce* *Prud'hommes*

Nouméa Nouméa (< 1928) Nouméa (1866-1879, 1882 ->)

Canala*

Canala*

Bourail*

Bourail*

Loyauté*

Chépenhéhé (Loyauté)*

Ouegaa

* justices de paix à compétence étendue depuis 1893; à partir de 1928 le tribunal de première instance de Nouméa a les attributions de la justice de paix supprimée.

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux)

Etablissements pénitentiaires :

- Bagne 1871-1898

- Prison civile de Nouméa

- Prison militaire de Nouméa

B. Instruments de recherche

20 W : versement de l'Administration pénitentiaire, bordereau de versement, par B. Corre, 1988, 5 p.

23 W : versement du Service Judiciaire, bordereau de versement par le service versant, 1989, 24 p.

Répertoire manuscrit sur fiches en cours.

33 W : versement de l'Administration pénitentiaire, bordereau de versement, par B. Corre et Y. Vottier, 1989, 21 p.

44 W : versement du Haut-Commissariat, bordereau par B. Corre et G. Muavaka, 1989, 26 p.

C. Bibliographie

Baronnet (Jean), Chalou (Jean), *Communards en Nouvelle-Calédonie. Histoire de la déportation*, Paris, Mercure de France, 1987, 432 p.

Beauchet (Ludovic), *Transportation et colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1898, 95 p.
(Extrait de la *Revue politique et parlementaire*)

Caton (Johannes), *Journal d'un déporté 1871-1879, de la Commune à l'île des Pins*, Paris, France-Empire, 1986, 486 p.

Excoffier (Michel), *Le Conseil du contentieux administratif de la Nouvelle-Calédonie*, *Bulletin de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 68, p. 1-18.

- Krakovitch (Odile), Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série colonies H aux Archives nationales, in *1848, Révolutions et mutations au XIX^e siècle, Bulletin de la société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 1985, n° 1, p. 45-51.
- Krakovitch (Odile), *Les Femmes bagnardes : criminelles ou victimes ?*, Paris, O. Orban, 1990, 305 p.
- Pisier (Georges), Les déportés de la Commune à l'île des Pins, Nouvelle-Calédonie (1872-1880), *Journal de la Société des Océanistes*, 1971, tome 27, n° 31, p. 102-140.
- Notice sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie pour les années 1905-1906-1907*. Notice préliminaire, tableaux statistiques et annexes, Melun, Imprimerie administrative, 1910, 219 p.
- Semur (François), Les premiers pas de l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie sous le Second Empire 1853-1870, *Bulletin de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 69, p. 3-30.

II. SOURCES

A. Fonds du Haut-Commissariat

Conseil privé, conseil du contentieux administratif :

- Conseil privé : registres de 1859 à 1959 (44 W 1 à 84).
- Conseil du contentieux administratif : dossiers de 1894 à 1949 et pour 1961 (lac.).

Le Tribunal administratif conserve les jugements depuis 1897.

B. Fonds des Tribunaux

I. Cour d'appel et cour criminelle

1) Cour d'appel de Nouméa

- a) parquet général : registres de correspondance du procureur général (1887-1929).
- b) civil : minutes des arrêts (1859-1909, 1911-1959).
- c) correctionnel : minutes des arrêts (1877-1959).

2) Cour criminelle de Nouméa : minutes des arrêts (1870-1879, 1881-1931, 1933-1954).

II. Tribunaux de première instance et/ou justices de paix à compétence étendue

1) Nouméa

- civil : minutes des jugements (1859-1959), petit-civil ...(1878-1958).
- correctionnel : minutes des jugements (1856-1865, 1869-1953).
- simple police (1908-1959).

2) Bourail

- civil : minutes civiles et notariées (1900-1959), petit civil et pièces notariées diverses (1880-1930).
- minutes pénales (1889-1898), minutes des jugements correctionnel et de simple police (1899-1959).

3) Canala/Thio

- minutes civiles et notariées (1890-1954), minutes et actes notariés (1876...1899).
- minutes des audiences du tribunal de simple police et correctionnel (1883-1957).

4) Loyautés : néant.

Il y a également les minutes des jugements de simple police et de correctionnelle avant 1890 pour la Commission spéciale du Diahot (Ouégoa).

III. Tribunal de commerce de Nouméa : minutes des jugements (1859-1959).

IV. Conseils de prud'hommes : néant.

V. Justices de paix : néant (sous réserve).

VI. Juridictions d'exception : néant.

C. Fonds pénitentiaires

Sont conservés pour la prison territoriale dite du "Camp Est" les registres d'écrou des prévenus de 1918 à 1970 (33 W 237 à 239), des condamnés 1939-1970 (33 W 234 à 236) ainsi que des dossiers individuels de détenus (33 W 187 à 233) avec des lacunes.

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”, série H, administration pénitentiaire coloniale pour le bagne).

Notice établie d’après les informations aimablement communiquées par Bruno Corre, Chef du service territorial des Archives de la Nouvelle-Calédonie.

Polynésie Française

Service des archives territoriales : Tipaerui, Quartier Alexandre, B.P. 2551, Tahitià
Renseignements mis à jour le 22 décembre 1989

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Géographie historique

Tribunal supérieur de Papeete (appel)

Tribunal criminel de Papeete (émanation du Tribunal supérieur)

*Première instance Justices de paix**

Tribunaux de commerce Prud'hommes

Papeete

Papetoai (île Moorea)

Papeete (1868-1870, 1880-1892, 1928...)

Raiatea (Ile-sous-le-Vent)

Rikitea (îles Gambier)

Rotoava (îles Tuamotu)

Taiohae (îles Marquises)

Taravao (Tahiti)

* Certaines de ces justices sont à compétence étendue. D'autres sont des tribunaux de paix à compétence intermédiaire entre celle des justices de paix ordinaires et celle des justices de paix à compétence étendue. Le T.P.I. de Papeete a compétence en matière de justice de paix dans son ressort

Tribunal administratif : Conseil privé (transformé en conseil du contentieux), Tribunal administratif créé en 1985.

Etablissements pénitentiaires :

- Prisons : Papeete, Raiatea

B. Instruments de recherche

Néant.

C. Bibliographie

Amadeo (G.), *Lois métropolitaines applicables de plein droit en Outre-mer*, Mémoire, 100 p.

Bonneau (R.), Le code de procédure civile de la Polynésie française, *S. D. O.*, tome XXIII, p. 152-153.

Bouvet, Iorsch, *Etude sommaire sur l'évolution de la criminalité à Tahiti et en Polynésie*, 20 p.

Brochet (René-Camille), *L'introduction du droit pénal et du droit civil aux Iles sous le Vent*, thèse de droit, Paris, 1956, dact., 180 f°.

Calinaud (R.), *De la prescription aux Iles sous le Vent*, 42 p.

Cochin (François), *L'application du droit civil et du droit pénal français aux autochtones des Etablissements français d'Océanie*, thèse de droit, Paris, 1949, dact., 100 f°.

Flauder (M.), *La réparation du dommage corporel en Polynésie française*, 210 p.

Guesdon (G.), *Le Royaume protégé des Iles de la Société*, thèse, 202 p.

L'Affaire Pouvanaa (octobre 1958-octobre 1959). Les faits et le procès en langue tahitienne, 30 p.

Recueil. Décrets et arrêtés concernant l'organisation judiciaire des Etablissements français d'Océanie, 170 p.

Roucaute (J.), *Etude sur la situation juridique dans les Etablissements français d'Océanie des dépendances naturelles du domaine public (rivages et eaux du lagon et de la mer, ainsi que des récifs).*

Senesse (P.), *Précis à l'usage de Messieurs les juges de paix des Etablissements français d'Océanie en matière pénale*, 64 p.

II. SOURCES

Les fonds d'archives sont présentement non classés et détenus par les administrations judiciaires et pénitentiaires. L'inventaire ci-dessous a un caractère sommaire.

A. Fonds de la Préfecture (Gouvernement)

Néant.

B. Fonds des Tribunaux

I. Tribunal supérieur et tribunal criminel

Documents conservés pour 1847, 1869-1989.

II. Tribunaux de première instance et/ou justices de paix à compétence étendue

Un incendie a détruit les archives du tribunal de Papeete antérieures à 1972. Sont actuellement conservés les documents suivants :

- fonds du parquet (1972-1989).
- répertoires (1891-1989).
- jugements civils (1874-1989).
- actes du greffe de 1893 à 1989 (nombreuses lacunes).
- au commercial les documents sont réunis à ceux du civil sauf pour la période récente : jugements (1980-1989), inscription de privilèges (1961-1989), dépôt d'actes de sociétés (1964-1989), registre du commerce (1929-1989), marques de fabrique et modèles (1980-1989).
- liquidation des successions vacantes (1842-1927).
- jugements et dossiers correctionnels de 1943 à 1989 (quelques lacunes). Dossiers d'assistance éducative (1971-1989), du Tribunal pour enfants (1981-1989).

III. Tribunal du Travail (1954-1989)

IV. Justices de paix

Les documents conservés sont les suivants :

Papeete	1921-1989
Rikitea (îles Gambier)	néant
Rotoava (îles Tuamotu)	néant
Taiohae (îles Marquises)	non communiqué
Taravao	1921-1989
Papetoai (île Moorea)	1888-1934 (conseils de famille et actes de notoriété)
Raiatea (île-sous-le-Vent)	1939-1989

V. Juridictions d'exception

- Conseil de guerre jugeant au pénal de 1843 à 1882.
- Haute cour tahitienne (1849-1932) : 86 registres. Cette juridiction jugeait uniquement les Polynésiens. Elle a une compétence générale jusqu'en 1881, puis, après l'annexion, se spécialise dans la juridiction foncière.

C. Fonds pénitentiaires

Prison départementale de Papeete

Mandats d'arrêt	1927-1957	2 registres
Mandats de dépôt	1941-1960	3 registres
Extraits de jugements de simple police	1947-1949	1 registre
Registre du tribunal de première instance	1953-1957	1 registre
Registre d'écrou	1925-1947	1 registre (avec table)
Situation, entrées et sorties	1940-1969	39 registres
Cahiers d'événement	1945-1971	125 registres
Registre des punitions des détenus	1924-1945	1 registre
Inventaire des objets des détenus	1924-1952	1 registre
Registre d'habillement	1927-1960	1 registre
Notes de service	1932-1962 (lacunes)	
Archives administratives	1947-1971 (lacunes)	

III. FONDS COMPLEMENTAIRES

Archives nationales (Section Outre-Mer, Aix-en-Provence). Cf. Quatrième partie. **Fonds nationaux**, chapitre IV. Archives des colonies (en particulier : “Dépôt des papiers publics des colonies” ou “DPPC” pour le double des jugements jusqu’à 1912 et “séries géographiques”).

Notice établie d’après les informations aimablement communiquées par P. Morillon, Chef du Service des Archives de la Polynésie française.

ANNEXES

01. Ressort des Cours d'appel.....	871
02. Ressort des Conseils de Préfecture interdépartementaux (Tribunaux administratifs depuis 1953).....	871
03. Les attributions des bureaux du ministère de la Justice en 1909.....	873
04. Les attributions des bureaux de l'administration pénitentiaire en 1936.....	874
05. Tribunaux de commerce	875
06. Conseils de prud'hommes.....	881
07. Juridictions exceptionnelles ayant siégé après la Libération.....	887
08. Tableau des circonscriptions pénitentiaires de 1871 à 1958.....	889
09. Prisons d'Etat, Maisons centrales et Centres pénitentiaires.....	892
10. Prisons départementales : fermetures et réouvertures de 1926 à 1958.....	894
11. Colonies pénitentiaires de jeunes détenus (localisation).....	901
12. Camps d'internement de la première guerre mondiale	903
13. Camps d'internement de la deuxième guerre mondiale.....	905
14. Nomenclature des dossiers de la série chronologique de BB ¹⁸	910
15. Nomenclature et classement des "dossiers banaux" de la série BB ¹⁸ pour la période antérieure à 1940 (BB ¹⁸ 6001 à 6870).....	914
16. Le tri des archives de la division criminelle du ministère de la Justice : critères utilisés pour les dossiers du XIXe siècle.....	916
17. Les principaux dossiers sériels du fonds du Ministère de la Justice.....	919
18. Les fonds de Conseils de guerre (armée de terre) conservés dans les Archives départementales	926

1. Ressort des Cours d'appel.

Agen : Gers, Lot, Lot-et-Garonne
Aix-en-Provence : Alpes (-Basses), Alpes-Maritimes (depuis 1860), Bouches-du-Rhône, Var
Amiens : Aisne, Oise, Somme
Angers : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe
Bastia : Corse
Besançon : Doubs, Jura, Saône (Haute-), Territoire de Belfort (depuis 1871)
Bordeaux : Charente, Dordogne, Gironde
Bourges : Cher, Indre, Nièvre
Caen : Calvados, Manche, Orne
Chambéry (depuis 1860) : Savoie, Savoie (Haute-)
Colmar : Rhin (Bas-), Rhin (Haut-); Moselle depuis 1918 (chambre détachée à Metz)
Dijon : Côte-d'Or, Marne (Haute-), Saône-et-Loire
Douai : Nord, Pas-de-Calais
Grenoble : Alpes (Hautes-), Drôme, Isère
Limoges : Creuse, Corrèze, Vienne (Haute-)
Lyon : Ain, Loire, Rhône
Metz (jusqu'en 1871) : Ardennes, Moselle
Montpellier : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales
Nancy avant 1871 : Meurthe, Meuse, Vosges; depuis 1871 : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
Nîmes : Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse
Orléans : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret
Paris : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne
Pau : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées (Hautes-)
Poitiers : Charente-Inférieure, Sèvres (Deux-), Vendée, Vienne
Rennes : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan
Riom : Allier, Cantal, Loire (Haute-), Puy-de-Dôme
Rouen : Eure, Seine-Maritime
Toulouse : Ariège, Garonne (Haute-), Tarn, Tarn-et-Garonne

2. Ressort des Conseils de Préfecture interdépartementaux (Tribunaux administratifs depuis 1953)

Besançon : Doubs, Jura, Saône (Haute-), Territoire de Belfort
Bordeaux : Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne
Caen : Calvados, Manche, Orne, Sarthe
Châlons-sur-Marne : Aisne, Ardennes, Aube, Marne
Clermont-Ferrand : Allier, Cantal, Loire (Haute-), Lozère, Puy-de-Dôme
Dijon : Côte-d'Or, Marne (Haute-), Nièvre, Yonne
Grenoble : Alpes (Hautes-), Drôme, Isère, Savoie, Savoie (Haute-)
Lille : Nord, Pas-de-Calais
Limoges : Creuse, Corrèze, Indre, Vienne (Haute-)
Lyon : Ain, Ardèche, Loire, Rhône, Saône-et-Loire
Marseille : Alpes (Basses-), Bouches-du-Rhône, Vaucluse
Montpellier : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales
Nancy : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
Nantes : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée
Nice : Alpes-Maritimes, Corse, Var
Orléans : Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret
Paris : Seine
Pau : Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées (Hautes-)

Poitiers : Charente, Indre-et-Loire, Sèvres (Deux-), Vienne

Rennes : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne

Rouen : Eure, Oise, Seine-Maritime, Somme

Strasbourg (depuis 1918) : Rhin (Bas-), Rhin (Haut-), Moselle

Toulouse : Ariège, Aude, Aveyron, Garonne (Haute-), Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne

Versailles : Seine-et-Marne, Seine-et-Oise

3. Les attributions des bureaux du ministère de la Justice en 1909

Décret du 9 juin 1909 (*Bulletin officiel du ministère de la Justice*, 1909, p. 152-157).

[Document photocopié présent dans le manuscrit d'origine]

4. Les attributions des bureaux de l'administration pénitentiaire en 1936

Décret du 28 décembre 1935 (*Code pénitentiaire*, 31 décembre 1935, p. 68-75).

[Document photocopié présent dans le manuscrit d'origine]

5. Tribunaux de commerce

Dates de création (et de suppression éventuelle) des tribunaux de commerce d'après le *Bulletin des lois* et le *Journal Officiel*. En l'absence de date il y a une forte probabilité pour que l'existence du tribunal consulaire soit antérieure à la Révolution; les dates des décrets de la période révolutionnaire confirment souvent une existence antérieure. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Abbeville	80	20/11/1790	
Agde	34	30/11/1790	
Agen	47	12/02/1790	
Aix	13	17/10/1790	
Ajaccio	20		
Albi	81	30/11/1790	
Alençon	61	05/11/1790	
Alès	30		
Ambert	63	20/11/1790	
Amiens	80	20/11/1790	
Anduze	30	30/12/1790	
Angers	49	09/12/1790	
Angoulême	16	18/01/1791	
Annonay	07	16/04/1791	
Antibes	83	04/02/1791	
Argentan	61	03/06/1829	
Arles	13	11/12/1790	
Arras	62	28/12/1790	
Aubenas	07	16/04/1791	
Auch	32	11/01/1791	
Aurillac	15	06/01/1791	
Autun	71	28/12/1790	
Auxerre	89	24/11/1790	
Auxonne	21	26/01/1791	
Avallon	89	22 floréal An VII	25/1/1860
Avignon	84	07/03/1793	
Bagnères	65		
Bar-le-Duc	55	28/12/1790	
Bastia	20		
Bayeux	14	09/03/1791	
Bayonne	64	12/05/1791	
Beaune	21	04/02/1791	
Beauvais	60	12/02/1791	
Belfort	90	24/03/1791	
Belvez	24	13/05/1791	
Bergerac	24	28/12/1790	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Bernay	27	18 pluviôse An VII	
Besançon	25	16/10/1790	
Béziers	34	30/11/1790	
Billom	63	30/12/1790	
Blaye	33	09/09/1792	
Blois	41	02/08/1791	
Bonifaccio	20	06/01/1791	27/11/1822
Bordeaux	33	24/03/1791	
Boulogne	62	28/12/1790	
Bourg	01	26/05/1884	
Bourges	18	30/11/1790	
Brest	29	25/02/1791	
Briey	54	12/10/1913	
Brignoles	83	14/06/1791	
Brioude	43	04/02/1791	
Brive	19	03/01/1822	
Caen	14	15/12/1790	
Cahors	46		
Calais	62	28/12/1790	
Cambrai	59	06/01/1791	
Cannes	06	06/02/1885	
Carcassonne	11	11/01/1791	
Castelnaudary	11	13/05/1791	
Castres	81	19/11/1790	
Caudebec	76	19/11/1790	
Cette (Sète)	34	06/01/1791	
Châlons-sur-Marne	51	01/12/1790	
Chalon-sur-Saône	71	06/12/1790	
Chambéry	73	01/12/1860	
Charleville	08		
Charolles	71	24 messidor An VII	
Chartres	28	31/12/1790	
Châteauroux	36	18/01/1791	
Châtellerault	86	06/12/1790	
Châtillon-sur-Seine	21	21 prairial An VII	
Chaumont	52	14/06/1791	
Chauny	02	22/01/1850	
Cherbourg	50	16/04/1791	
Cholet	49		07/07/1859
Ciotat (La)	13	18/01/1791	30/12/1857
Clamecy	58		
Clermont	34	06/01/1791	
Clermont-Ferrand	63	20/11/1790	
Cognac	16	25 nivôse An VI	
Colmar	68	16/04/1791	
Compiègne	60	06/01/1791	
Condé-sur-Noireau	14	02/08/1791	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Corbeil	78	23/02/1891	
Coutances	50	13/05/1791	
Creusot (Le)	71	14/06/1922	
Cusset	03	17/11/1891	
Dax	40	25/03/1886	
Die	26	21/05/1952	
Dieppe	76	08/10/1790	
Dijon	21	04/02/1791	
Dole	39		
Dourdan	78	02/08/1791	09/12/1854
Draguignan	83		
Dreux	28	11 messidor An VII	
Dunkerque	59		
Elbeuf	76	22/02/1829	
Epernay	51		
Epinal	88	30/11/1880	
Eu et Tréport	76	04/02/1791	
Evreux	27	09/12/1827	
Falaise	14	30/12/1790	
Fécamp	76	26/04/1791	
Flers	61	26/11/1872	
Fréjus	83		
Gap	05	13/08/1887	
Gournay	76		
Granville	50	11/12/1790	
Grasse	06	04/02/1791	
Gray	70	24/03/1791	
Grenoble	38		
Havre (Le)	76	08/10/1790	
Hennebont	56	30/11/1790	
Honfleur	14	17/10/1790	
Ile-Rousse	20	13/11/1822	
Isigny	14	12/02/1791	
Issoire	63	29 nivôse An VII	
Issoudun	36	18/01/1791	
Joigny	89	23 messidor An VII	
Jonzac	17	15/12/1885	
Laigle	61	17/03/1791	
Langres	52	15/12/1790	
Laval	53	15/12/1790	
Libourne	33	28/12/1790	
Lille	59	15/12/1790	
Limoges	87	09/03/1791	
Limoux	11	13/05/1791	
Lisieux	14	19/11/1790	
Lodève	34	30/12/1790	
Lons-le-Saunier	39		

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Lorient	56	30/11/1790	
Louhans	71	09/03/1791	
Louviers	27		
Lyon	69	21/05/1791	
Mâcon	71	06/12/1790	
Mamers	72		
Manosque	04		
Mans (Le)	72	28/12/1790	
Marennes	17		
Marmande	47		
Marseille	13		
Martigues	13	18/01/1791	10/06/1829
Mauriac	15	17 pluviôse An VII	18/05/1822
Mayenne	53		
Meaux	77	28 fructidor An VII	
Melun	77	01/09/1884	
Menton	06	06/02/1885	
Metz	57	30/12/1790	
Millau	12		
Mirecourt	88	4 thermidor An VII	
Moissac	82	24/03/1791	15/05/1898
Mont-de-Marsan	40	12/10/1913	
Montargis	45	18/01/1791	
Montauban	82	18/01/1791	
Montdidier	80	06/01/1791	1823
Montereau	77	04/02/1791	
Montluçon	03	18/03/1880	
Montpellier	34	06/01/1791	
Morlaix	29	04/02/1791	
Moulins	03	28/12/1790	
Mulhouse	68		
Nancy	54	11/01/1791	
Nantes	44	28/12/1790	
Narbonne	11	11/01/1791	
Nérac	47		
Neufchâtel	76	18/04/1821	
Nevers	58	09/12/1790	
Nice	06	19/12/1860	
Nîmes	30	24/11/1790	
Niort	79	18/01/1791	
Nuits	21		
Oloron-Sainte-Marie	64	15/01/1833	
Orbec	14	14/06/1791	
Orléans	45	18/06/1791	
Paimpol	22	27/09/1791	
Pamiers	09	09/03/1791	
Paris	75	27/01/1791	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Pau	64	13/05/1791	
Périgueux	24	28/12/1790	
Perpignan	66	28/10/1790	
Pertuis	84	17/03/1791	19/01/1856
Pézenas	34	30/11/1790	
Poitiers	86	01/12/1790	
Pont-Audemer	27	18 prairial An VII	
Pontoise	78	06/05/1899	
Provins	77	30/11/1790	
Puy (Le)	43	28/12/1790	
Quillebœuf	27	02/08/1791	
Quimper	29		
Quintin	22	27/08/1791	26/04/1879
Reims	51	01/12/1790	
Rennes	35	01/12/1790	
Riom	63	20/11/1790	
Roanne	42	06/05/1835	
Rochefort	17	31/07/1792	
Rochelle (La)	17	06/01/1791	
Rodez	12		
Romans	26	19 vendémiaire An IV	
Romorantin	41	09/09/1792	
Roubaix	59	30/01/1869	
Rouen	76	27/09/1791	
Sables-d'Olonne (Les)	85	07/08/1812	
Saint-Affrique	12		
Saint-Brieuc	22	27/08/1791	
Saint-Dié	88	12/10/1913	
Saint-Dizier	52	24/01/1791	
Saint-Etienne	42	25/02/1791	
Saint-Flour	15	06/01/1791	
Saint-Gaudens	31	31/10/1821	
Saint-Geniès	12	24/01/1791	
Saint-Hippolyte	30	08/02/1812	
Saint-Jean-d'Angély	17	06/01/1791	
Saint-Jean-de-Losne	21	20/06/1812	
Saint-Lô	50		
Saint-Malo	35	06/12/1790	
Saint-Martin-de-Ré	17	15/12/1790	
Saint-Nazaire	44	20/07/1911	
Saint-Omer	62	28/12/1790	
Saint-Pierre-d'Oléron	17	15/12/1790	
Saint-Quentin	02	30/10/1790	
Saint-Tropez	83	04/02/1791	
Saint-Valéry-en-Caux	76	06/01/1791	
Saint-Valéry-sur-Somme	80	31/12/1790	
Saintes	17	06/01/1791	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Salins	39	31/03/1835	
Salon	13	20/07/1911	
Sarlat	24		
Sartène	20		
Saulieu	21	26/01/1791	25/08/1856
Saumur	49	06/01/1791	
Sedan	08	06/12/1790	
Senlis	60	17/04/1899	
Sens	89	24/11/1791	
Soissons	02	11/01/1791	
Souillac	46	06/01/1791	07/01/1876
Strasbourg	67	15/12/1790	
Tarare	69	04/04/1883	
Tarascon	13	18/01/1791	
Tarbes	65	27/09/1791	
Thiers	63	01/12/1790	
Tinchebray	61	24/01/1791	
Toulon	83	04/02/1791	
Toulouse	31	17/09/1792	
Tourcoing	59	26/11/1872	
Tournus	71	18/01/1791	
Tours	37	01/12/1790	
Troyes	10	31/12/1790	
Tulle	19	12/02/1791	
Valenciennes	59	15/12/1790	
Vannes	56	30/11/1790	
Verdun	55	26/04/1791	
Versailles	78	14/06/1791	
Vervins	02	11/01/1791	
Vienne	38	28/12/1790	
Villefranche	69	3 thermidor An VII	
Villeneuve-sur-Lot	47	23/06/1833	
Vimoutiers	61	03/06/1829	
Vire	14	30/12/1790	
Yvetot	76	19/11/1790	

6. Conseils de prud'hommes.

Dates de création (et de suppression éventuelle) des Conseils de prud'hommes d'après le *Bulletin des Lois* et le *Journal Officiel*. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Abbeville	80	1819	? 1913, 2° création
Agde	34	1873	
Agen	47	1909	
Aix	13	1886	
Aix-les-Bains	73	1921	
Albi	81	1876	
Alençon	61	1813	
Alès	30	1811	
Amiens	80	1814	
Amplepuis	69	1811	
Anduze	30	1854	
Angers	49	1870	
Angoulême	16	1847	
Annonay	07	1858	1901
Argenteuil	78	1913	1923 : 2 sections
Arles	13	1954	
Armentières	59	1825	
Arras	62	1902	
Aubusson	23	1834	
Audun-le-Roman	54	1914	
Aurillac	15	1906	
Auxerre	89	1896	
Avignon	84	1808	
Bailleul	59	1906	
Bapaume	62	1832	1926
Bar-le-Duc	55	1814	
Bavay	59	1911	
Bayonne	64	1948	
Beauvais	60	1891	
Bédarieux	34	1818	
Belfort	90	1821	? 1881, 2° création
Berck-sur-Mer	62	1911	
Bernay	27	1845	
Besançon	25	1859	
Béthune	62	1934	
Béziers	34	1880	
Bischwiller	67	1848	
Blois	41	1893	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Bohain	02	1872	
Bolbec	76	1813	
Bordeaux	33	1856	
Boulogne-sur-Mer	62	1856	
Bourg	01	1910	
Bourges	18	1881	
Bourgoin	38	1931	
Brest	29	1866	
Briançon	05	1954	
Briey	54	1914	
Brionne	27	1851	1911
Brive	19	1923	
Caen	14	1822	
Cahors	46	1939	
Calais	62	1825	
Cambrai	59	1810	
Cannes	06	1885	
Carcassonne	11	1808	
Castelnaudary	11	1931	
Castres	81	1823	
Cateau (Le)	59	1844	
Caudry	59	1912	
Cette (Sète)	34	1850	
Châlons-sur-Marne	51	1826	
Chalon-sur-Saône	71	1907	
Chambéry	73	1925	
Charleville	08	1888	
Charlieu	42	1855	
Châteauroux	36	1894	
Châtellerault	86	1869	
Chauny	02	1926	
Chazelles-sur-Lyon	42	1882	1900
Cherbourg	50	1911	
Cholet	49	1822	
Clermont (Hérault)	34	1810	
Clermont-Ferrand	63	1865	
Cognac	16	1880	
Compiègne	60	1910	
Condé-sur-Noireau	14	1832	
Corbeil	78	1901	
Cousolre	59	1882	
Creil	60	1922	
Creusot (Le)	71	1948	
Darnétal	76	1883	
Dax	40	1934	
Decazeville	12	1909	
Die	26	1952	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Dijon	21	1864	
Dole	39	1906	
Douai	59	1825	
Dreux	28	1957	
Dunkerque	59	1865	
Elbeuf	76	1819	
Epernay	51	1927	
Epinal	88	1856	
Evreux	27	1836	
Falaise	14	1883	
Fécamp	76	1887	
Ferté-Macé (La)	61	1855	
Firminy	42	1907	
Flers	61	1847	
Fougères	35	1887	
Fournies	59	1881	
Fraize	88	1908	
Friville-Escarbotin	80	1882	
Fumay	08	1907	
Gap	05	1938	
Givors	69	1910	
Graulhet	81	1912	
Grenoble	38	1851	
Guise	02	1864	
Halluin	59	1862	
Haubourdin	59	1910	
Havre (Le)	76	1854	
Hazebrouck	59	1867	
Hennebont	56	1954	
Hirson	02	1926	
Lannoy	59	1910	
Laon	02	1931	
Laval	53	1826	
Lens	62	1907	
Lille	59	1810	
Limoges	87	1825	
Limoux	11	1809	1901
Lisieux	14	1858	
Lodève	34	1810	1933
Longuyon	54	1914	
Longwy	54	1911	
Lorient	56	1885	
Louviers	27	1810	
Lunéville	54	1854	
Lyon	69	1806	(1832, 1867 : sections nouvelles)
Mâcon	71	1938	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Mamers	72	1812	1901
Mans (Le)	72	1862	
Mantes	78	1912	
Maromme	76	1886	1892
Marseille	13	1810	
Maubeuge	59	1881	
Mayenne	53	1840	
Mazamet	81	1856	
Mehun-sur-Yèvre	18	1913	
Melun	77	1909	
Menton	06	1899	
Merville	59	1914	
Metz	57	1826	
Millau	12	1870	
Montalieu-Vercieu	38	1866	
Montargis	45	1909	
Montauban	82	1907	
Montbéliard	25	1885	
Montceau-les-Mines	71	1911	
Montluçon	03	1872	
Montmorency	78	1912	
Montpellier	34	1875	
Morez	39	1906	
Morlaix	29	1897	
Moulins	03	1900	
Mulhouse	68	1808	
Nancy	54	1827	
Nantes	44	1840	
Narbonne	11	1887	
Nevers	58	1910	
Nice	06	1874	
Nîmes	30	1807	
Niort	79	1818	
Oloron-Sainte-Marie	64	1937	
Orange	84	1826	1885
Orléans	45	1811	
Oyonnax	01	1903	
Paris	75	1844	
Pau	64	1930	
Pavilly	76	1883	1901 1951, 2° création
Périgueux	24	1881	
Péronne	80	1829	1878
Perpignan	66	1900	
Poitiers	86	1874	
Pont-Audemer	27	1864	
Pont-de-l'Arche	27	1933	1952
Pont-Sainte-Maxence	60	1939	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Privas	07	1839	1900
Puy (Le)	43	1843	
Reims	51	1809	
Remiremont	88	1902	
Rennes	35	1862	
Rethel	08	1825	
Rive-de-Gier	42	1896	
Rives	38	1922	
Roanne	42	1843	
Rocheftort	17	1893	
Rochelle (La)	17	1894	
Rodez	12	1912	
Romans	26	1887	
Romilly-sur-Seine	10	1864	
Romorantin	41	1851	
Roubaix	59	1810	
Rouen	76	1807	
Saint-Brieuc	22	1903	
Saint-Chamond	42	1811	
Saint-Claude	39	1892	
Saint-Didier-la-Séauve	43	1883	
Saint-Dié	88	1877	
Saint-Dizier	52	1913	
Saint-Etienne	42	1810	1885, 2° section
Saint-Germain-en-Laye	78	1913	
Saint-Junien	87	1865	
Saint-Malo	35	1906	
Saint-Nazaire	44	1866	
Saint-Omer	62	1865	
Saint-Pierre-les-Calais	62	1872	1886
Saint-Quentin	02	1808	
Saint-Yrieix	87	1908	
Sainte-Marie-aux-Mines	68	1825	
Saumur	49	1901	
Sedan	08	1808	
Sens	89	1900	
Strasbourg	67	1813	
Tarare	69	1809	
Tarbes	65	1911	
Thann	68	1821	
Thiers	63	1808	
Thizy	69	1850	
Thonon-les-Bains	74	1935	
Thouars	79	1952	
Tinchebray	61	1863	
Toulon	83	1895	
Toulouse	31	1850	

<i>Tribunal</i>	<i>Département</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>
Tour-du-Pin (La)	38	1866	
Tourcoing	59	1821	
Tours	37	1818	
Troyes	10	1808	
Tulle	19	1901	
Valence	26	1902	
Valenciennes	59	1835	
Vannes	56	1947	
Verdun	55	1939	
Versailles	78	1894	
Vichy	03	1899	
Vienne	38	1824	
Vierzon	18	1891	
Villebois	01	1891	
Villefranche	69	1832	1901 1928, 2° création
Villeneuve-Saint-Georges	78	1923	
Vimoutiers	61	1850	1884
Vire	14	1814	
Vitré	35	1923	
Voiron	38	1886	
Yvetot	76	1850	1893

7. Juridictions exceptionnelles ayant siégé après la Libération.

Liste dressée par Cour d'appel. L'autorité ayant créé le tribunal est indiquée entre parenthèses. La circulaire du 31/10/1945 du Garde des Sceaux prescrit le dépôt dans les greffes des Cours d'appel des dossiers des juridictions créées par les Commissaires de la République et Préfets. Les Tribunaux militaires réguliers ont eu à connaître des affaires jugées par les tribunaux irréguliers. Aucune juridiction n'a siégé dans le ressort des cours d'appel d'Amiens, Angers, Bastia, Bourges, Caen, Colmar, Douai, Nancy, Orléans, Rennes et Rouen. (Source : A. N. BB¹⁸ 3577 à 3587).

Agen : Cour martiale du Lot (Commissaire de la République), Cour martiale du Gers (Commissaire de la République), Tribunal révolutionnaire du Lot-et-Garonne (CDL), Tribunal militaire du Lot-et-Garonne (autorité militaire locale).

Aix-en-Provence : Tribunal militaire d'Arles (FFI), Tribunal populaire de La Ciotat (Comité local de libération), Tribunal FTPF de La Ciotat, Tribunal militaire de Draguignan (autorité militaire locale), Tribunal populaire de Digne (La "Résistance"), Tribunal militaire de Nice (autorité militaire non qualifiée).

Besançon : Cour martiale de Belfort (Préfet), Tribunal FFI du Jura, Tribunal militaire de Lons-le-Saunier.

Bordeaux : Cour martiale de Périgueux (Commissaire de la République), Cour martiale d'Angoulême (Commissaire de la République), Tribunal militaire de Lesparre (autorité militaire locale), Tribunal d'Eupuration de Coutras (FTP).

Chambéry : Cour martiale de Chambéry (président du CDL faisant fonction de Préfet), Cour martiale de Saint-Jean-de-Maurienne (FFI), Cour martiale de Haute-Savoie (FFI), Comité de Libération d'Evian (?), Comité de Libération de Haute-Savoie (?).

Dijon : Tribunal FFI de Chalon-sur-Saône.

Grenoble : Cour martiale de l'Isère (Préfet), Cour martiale de la Drôme (Préfet).

Limoges : Cour martiale de Limoges (Commissaire de la République), Cour martiale de Brive (Commissaire de la République), Cour martiale de Guéret (Commissaire de la République), Tribunal militaire de Guéret (FFI), Cour de justice FFI de Limoges, Tribunal militaire de Saint-Junien (FFI), Tribunal d'exception de Tulle (?).

Lyon : Cour martiale de Lyon (Commissaire de la République), Tribunal militaire de Saint-Etienne (autorités militaires), Cour martiale de l'Ain (Commissaire de la République), Tribunal civil de Saint-Fons (?), Tribunal populaire de Vénissieux (?), Tribunal populaire de Trévoux (?), Tribunal militaire de Nantua-Brenod (FFI), Tribunal militaire de Collonges (FFI).

Montpellier : Cour martiale de Béziers (FFI), Cour martiale de Rodez (FFI), Cour martiale de Montpellier (FFI), Cour martiale de Carcassonne (Préfet), Cour martiale de Narbonne (Préfet), Cour martiale des Pyrénées-Orientales (FFI).

Nîmes : Cour martiale de Nîmes (autorités militaires locales), Cour extraordinaire de Nîmes (?), Cour martiale d'Alès (autorités militaires locales), Cour martiale de Mende (autorités militaires locales), Tribunal du maquis de Mende (?), Cour martiale de Bagnols-sur-Lèze (?), Cour martiale de Pont-Saint-Esprit (?).

Paris : Tribunal FFI de Saint-Denis, Tribunal du Lycée Buffon (juridiction d'instruction seulement), Tribunal dit 2^e Bureau FFI, Tribunal de l'Hôtel Impérial (instruction seulement), Tribunal FFI de Draveil (autorités militaires locales), Tribunal militaire de Joigny (autorités militaires locales), Tribunal de Bleneau (CDL), Conseil de guerre de Migennes (FTPF), Comité interallié de Sens (?).

Pau : Tribunal militaire des Basses-Pyrénées (autorités militaires locales), Cour martiale de Tarbes (Commissaire de la République).

Poitiers : Tribunal militaire provisoire de Poitiers (Commissaire de la République), Cour martiale de Saintes (Commissaire de la République), Tribunal militaire de Saintes (FFI).

Riom : Cour martiale de Clermont-Ferrand (Commissaire de la République), Cour martiale d'Aurillac (Commissaire de la République), Cour martiale du Puy (Commissaire de la République), Cour martiale de Vichy (Commissaire de la République), Comité de Sécurité du Cantal (?), Cour martiale de Brioude (autorités locales).

Toulouse : Tribunal militaire spécial de Haute-Garonne (Commissaire de la République), Cour martiale de Toulouse (Commissaire de la République), Tribunal militaire spécial du Tarn-et-Garonne (Préfet), Cour martiale de Tarn et Tarn-et-Garonne (Commissaire de la République), Cour martiale de l'Ariège (Commissaire de la République), Tribunal militaire spécial de Foix (Préfet), Tribunal militaire d'Albi (autorités militaires locales), Tribunal populaire de Pamiers (?), Tribunal militaire de Saint-Girons (FFI).

8. Tableau des circonscriptions pénitentiaires de 1871 à 1958

1. Arrêté du 31 mai 1871

<i>Albertville</i> : Savoie, Haute-Savoie	<i>Le Mans</i> : Orne, Mayenne, Sarthe
<i>Angoulême</i> : Charente, Charente-Inférieure	<i>Loos</i> : Nord
<i>Auberive</i> : Haute-Marne	<i>Lyon</i> : Loire, Rhône
<i>Aurillac</i> : Cantal, Haute-Loire	<i>Mâcon</i> : Ain, Saône-et-Loire
<i>Avignon</i> : Ardèche, Drôme, Vaucluse	<i>Marseille</i> : Bouches-du-Rhône
<i>Beaulieu</i> : Calvados, Manche	<i>Melun</i> : Seine-et-Marne
<i>Besançon</i> : Doubs, Jura, Haute-Saône	<i>Montauban</i> : Tarn, Tarn-et-Garonne
<i>Blois</i> : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	<i>Montpellier</i> : Aveyron, Hérault
<i>Bordeaux</i> : Gironde, Landes	<i>Nancy</i> : Meurthe, Vosges
<i>Carcassonne</i> : Aude, Pyrénées-Orientales	<i>Nantes</i> : Loire-Inférieure, Vendée
<i>Châlons/Marne</i> : Marne, Meuse	<i>Nevers</i> : Allier, Nièvre
<i>Châteauroux</i> : Cher, Creuse, Indre	<i>Nîmes</i> : Gard, Lozère
<i>Chiavari</i> : Corse	<i>Paris</i> : Seine
<i>Clairvaux</i> : Aube	<i>Pau</i> : Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées
<i>Clermont</i> : Oise	<i>Périgueux</i> : Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne
<i>Dijon</i> : Côte-d'Or, Yonne	<i>Poitiers</i> : Deux-Sèvres, Vienne
<i>Doullens</i> : Pas-de-Calais, Somme	<i>Rennes</i> : Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine
<i>Draguignan</i> : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var	<i>Riom</i> : Puy-de-Dôme
<i>Eysses</i> : Lot, Lot-et-Garonne	<i>Rouen</i> : Seine-Inférieure
<i>Fontevrault (1)</i> : Maine-et-Loire	<i>Toulouse</i> : Ariège, Haute-Garonne, Gers
<i>Gaillon</i> : Eure	<i>Vannes</i> : Finistère, Morbihan
<i>Grenoble</i> : Hautes-Alpes, Isère	<i>Versailles</i> : Seine-et-Oise, Eure-et-Loir
<i>Laon</i> : Aisne, Ardennes	

(1) L'arrêté du 22/12/1879 transfère le siège de la circonscription à Angers.

2. Décret du 20 mars 1888

<i>Albertville</i> : Isère, Savoie, Haute-Savoie	<i>Marseille</i> : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var
<i>Angoulême</i> : Charente, Corrèze, Haute-Vienne	<i>Melun</i> : Loiret, Seine-et-Marne, Yonne
<i>Avignon</i> : Ardèche, Drôme, Vaucluse	<i>Montpellier</i> : Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales
<i>Beaulieu</i> : Calvados, Orne	<i>Nancy</i> : Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle
<i>Besançon</i> : Belfort, Doubs, Haute-Saône, Vosges	<i>Nantes</i> : Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée
<i>Bordeaux</i> : Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde	<i>Nîmes</i> : Gard, Lozère
<i>Chiavari</i> : Corse	<i>Paris</i> : Seine
<i>Clairvaux</i> : Aube, Haute-Marne	<i>Pau</i> : Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées
<i>Clermont</i> : Aisne, Oise	<i>Poissy</i> : Seine-et-Oise
<i>Dijon</i> : Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire	<i>Rennes</i> : Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne
<i>Embrun</i> : Basses-Alpes, Hautes-Alpes	<i>Riom</i> : Allier, Creuse, Puy-de-Dôme
<i>Eysses</i> : Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne	<i>Rodez</i> : Aveyron, Cantal, Haute-Loire
<i>Fontevrault</i> : Maine-et-Loire, Sarthe	<i>Rouen</i> : Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme
<i>Gaillon</i> : Eure, Eure-et-Loir	<i>Thouars</i> : Deux-Sèvres, Vienne
<i>Landerneau</i> : Côtes-du-Nord, Finistère	<i>Toulouse</i> : Ariège, Haute-Garonne, Tarn
<i>Loos</i> : Nord	<i>Tours</i> : Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher
<i>Lyon</i> : Ain, Loire, Rhône	

3. Arrêté du 22 mai 1897

<i>Angoulême</i> : Charente, Corrèze, Haute-Vienne	<i>Montpellier</i> : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales
<i>Beaulieu</i> : Calvados, Orne (+ Manche à partir de 1899)	<i>Nancy</i> : Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle
<i>Besançon</i> : Belfort, Doubs, Haute-Saône, Vosges	<i>Nantes</i> : Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée
<i>Bordeaux</i> : Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde	<i>Nîmes</i> : Gard, Ardèche
<i>Chiavari</i> : Corse	<i>Paris</i> : Seine
<i>Clairvaux</i> : Aube, Haute-Marne	<i>Pau</i> : Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées
<i>Clermont</i> : Aisne, Oise	<i>Poissy</i> : Seine-et-Oise
<i>Dijon</i> : Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire	<i>Rennes</i> : Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne (+ Côtes-du-Nord et Finistère depuis 1899)
<i>Eysses</i> : Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne	<i>Riom</i> : Allier, Creuse, Puy-de-Dôme
<i>Fontevrault</i> : Maine-et-Loire, Sarthe	<i>Rouen</i> : Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme
<i>Gaillon</i> : Eure, Eure-et-Loir	<i>Saint-Etienne</i> : Cantal, Loire, Haute-Loire, Lozère
<i>Landerneau</i> (1) : Côtes-du-Nord, Finistère	<i>Thouars</i> : Deux-Sèvres, Vienne
<i>Loos</i> : Nord	<i>Toulouse</i> : Ariège, Haute-Garonne, Tarn
<i>Lyon</i> : Ain, Rhône, Savoie, Haute-Savoie	<i>Tours</i> : Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher
<i>Marseille</i> : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var	<i>Valence</i> : Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Vaucluse
<i>Melun</i> : Loiret, Seine-et-Marne, Yonne	

(1) Le décret du 31/10/1899 supprime la circonscription de Landerneau : Les Côtes-du-Nord et le Finistère sont rattachés à Rennes et le département de la Manche à Beaulieu

4. Décret du 15 juillet 1909

<i>Angoulême</i> : Charente, Charente-Inférieure, Creuse, Haute-Vienne	<i>Melun</i> : Cher, Loiret, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne
<i>Beaulieu</i> : Calvados, Manche, Mayenne, Orne	<i>Montpellier</i> : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales
<i>Bordeaux</i> : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées	<i>Nancy</i> : Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
<i>Clairvaux</i> : Aube, Haute-Marne, Haute-Saône	<i>Nîmes</i> : Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse
<i>Dijon</i> : Belfort, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Saône-et-Loire	<i>Poissy</i> : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise
<i>Fontevrault</i> : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe	<i>Rennes</i> : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan
<i>Grenoble</i> : Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie	<i>Riom</i> : Allier, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
<i>Loos</i> : Aisne, Nord, Pas-de-Calais	<i>Rouen</i> : Eure, Oise, Seine-Inférieure, Somme
<i>Lyon</i> : Ain, Drôme, Loire, Rhône	<i>Thouars</i> : Indre, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne
<i>Marseille</i> : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var	<i>Toulouse</i> : Ariège, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

5. Décret du 10 septembre 1926

<i>Bordeaux</i> : Basses-Pyrénées, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne	<i>Melun</i> : Ardennes, Loiret, Marne, Seine-et-Marne, Yonne
<i>Caen</i> : Calvados, Eure, Manche, Orne	<i>Montpellier</i> (1) : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn
<i>Clairvaux</i> : Aube, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges	<i>Nîmes</i> : Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Gard, Haute-Loire, Lozère, Vaucluse (+ Hérault depuis 1934)
<i>Ensisheim</i> : Haut-Rhin, Territoire de Belfort	<i>Poissy</i> : Oise, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure
<i>Fontevrault</i> : Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire	<i>Rennes</i> : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne, Morbihan, Sarthe
<i>Haguenau</i> : Moselle, Bas-Rhin	<i>Riom</i> : Allier, Cher, Creuse, Nièvre, Puy-de-Dôme
<i>Loos</i> : Aisne, Nord, Somme, Pas-de-Calais	<i>Toulouse</i> : Ariège, Cantal, Corrèze, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne (+ Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales et Tarn à partir de 1934)
<i>Lyon</i> : Ain, Côte-d'Or, Doubs, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie	
<i>Marseille</i> : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var	

(1) Le décret du 28 avril 1934 supprime la circonscription de Montpellier. Les départements de l'Aveyron, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Tarn sont réunis à la circonscription de Toulouse, celui de l'Hérault à la circonscription de Nîmes.

6. Décret du 22 novembre 1944

<i>Angers</i> : Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe
<i>Bordeaux</i> : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées
<i>Châlons-sur-Marne</i> : Aube, Marne, Haute-Marne
<i>Clermont-Ferrand</i> : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
<i>Dijon</i> : Belfort, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne
<i>Laon</i> : Aisne, Ardennes, Oise, Somme
<i>Lille</i> : Nord, Pas-de-Calais
<i>Limoges</i> : Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne
<i>Lyon</i> : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie
<i>Marseille</i> : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse
<i>Montpellier</i> : Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales
<i>Nancy</i> : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
<i>Orléans</i> : Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret
<i>Paris</i> : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne
<i>Poitiers</i> : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne
<i>Rennes</i> : Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Morbihan
<i>Rouen</i> : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure
<i>Strasbourg</i> : Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin
<i>Toulouse</i> : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

7. Décret du 16 juillet 1948

<i>Bordeaux</i> : Charente, Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gironde, Indre, Landes, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne
<i>Dijon</i> : Aube, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne
<i>Lille</i> : Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme
<i>Lyon</i> : Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie
<i>Marseille</i> : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Lozère, Var, Vaucluse
<i>Paris</i> : Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne
<i>Rennes</i> : Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe
<i>Strasbourg</i> : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Territoire de Belfort, Vosges
<i>Toulouse</i> : Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Haute-Garonne, Gers, Lot, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

9. Prisons d'Etat, Maisons centrales et Centres pénitentiaires

Etablissements de longues peines ayant existé jusqu'en 1958 au moins. Les camps d'internement de la Libération sont aussi appelés Centre pénitentiaires : ne sont relevés que ceux ayant eu plus de deux années d'existence. L'indication "détention" relevée entre parenthèses signale les établissements ayant eu un caractère plus spécifiquement politique (mais les centrales de Clairvaux, Rennes ont aussi accueilli des condamnés politiques et les Communards ont été détenus entre 1871 et 1879 dans diverses centrales et prisons départementales). Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

Source : Statistique des prisons et Rapports annuels de l'administration pénitentiaire et Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard, 1990, p. 658-662.

<i>Etablissement</i>	<i>Département</i>	<i>Période</i>
Albertville	Savoie	1862 -1897
Aniane	Hérault	1844-1884
Auberive	Marne (Haute-)	1856-1884
Beaulieu	Calvados	1811 ->
Belle-Isle-en-Mer (détention)	Morbihan	1849-1858
Cadillac	Gironde	1822-1891
Carrère (Villeneuve-sur-Lot)	Lot-et-Garonne	1945-1949
Casabianda (pénitencier agricole)	Corse (Haute-)	1862-1885, 1948 ->
Castellucio (pénitencier agricole)	Corse (Haute-)	1866-1907
Chataigneraie (Celle-Saint-Cloud)	Seine-et-Oise	1946-1953
Château-Thierry	Aisne	1950 ->
Chiavari (pénitencier agricole)	Corse (du-Sud)	1855-1907
Clairvaux	Aube	1808 ->
Clermont (détention)	Oise	An XII-1826
Clermont (centrale)	Oise	1826-1902
Cormeilles-en-Parisis	Seine-et-Oise	1948-1955
Corte (détention)	Corse (Haute-)	1857-1859
Crest (tour de) (détention)	Drôme	< 1832, + 1849, 1851-1852
Doullens (détention)	Somme	1835-1856
Doullens (centrale)	Somme	1856-1887, 1950 ->
Duchère (fort La) (Lyon)	Rhône	1947-1952
Ecrouves	Meurthe-et-Moselle	1946 ->
Embrun	Alpes (Hautes)	1803-1866, 1872-1893
Ensisheim	Rhin (Haut-)	1811 ->
Eysses	Lot-et-Garonne	1803 ->
Fontevault	Maine-et-Loire	1804-1963
Gaillon (aliénés)	Eure	1876-1906
Gaillon (centrale)	Eure	1812-1901
Gannat	Allier	1950 ->
Haguenau	Rhin (Bas-)	1820-1959
Ham (chateau) (détention)	Somme	1806-1846

<i>Etablissement</i>	<i>Département</i>	<i>Période</i>
Hauts-Clos (Troyes)	Aube	1940-1950
If (château) (détention)	Bouches-du-Rhône	-> 1826
Ile Sainte-Marguerite (détention)	Alpes (Maritimes)	XIX ^e siècle
Jargeau	Loiret	1946-1948
Joux (fort de) (détention)	Doubs	début du XIX ^e siècle
Landerneau	Finistère	1872-1899
Liancourt	Oise	1946 ->
Limoges	Vienne (Haute-)	1810-1872
Loos	Nord	1817 ->
Mauzac	Dordogne	1940 ->
Meinau	Rhin (Bas-)	1946-1949
Melun	Seine-et-Marne	1808 ->
Mont-Saint-Michel (détention)	Manche	1811-1863
Montpellier	Hérault	1805, 1825 ->
Ney (Toul)	Meurthe-et-Moselle	1947 ->
Nîmes	Gard	1820 ->
Noé	Garonne (Haute-)	1946-1948
Ermingen	Rhin (Bas-)	1946 ->
Phalsbourg	Moselle	1883-1925
Pierre-Châtel (détention)	Ain	1807-1817 ?
Pierre-Levée (fort)	Vendée	1946 ?-1951
Pithiviers	Loiret	1946-1949
Poissy	Seine-et-Oise	1821 ->
Rennes	Ille-et-Vilaine	1809-1953, 1959 ->
Riom	Puy-de-Dôme	1813-1954, 1958 ->
Rivesaltes	Pyrénées-Orientales	1946-1950
Rouillé	Vienne	1944-1947
Saint-Martin-de-Ré	Charente-Maritime	1873 (relégués), 1970 (centrale)
Saint-Sulpice	Tarn	1946 ->
Schirmeck	Rhin (Bas-)	1946-1949
Séclin (fort)	Nord	1946-1953
Sorgues	Vaucluse	1946-1949
Struthof	Rhin (Bas-)	1946-1948
Thouars	Sèvres (Deux-)	1878-1925
Vannes	Morbihan	1841-1871
Vierge (La)	Vosges	1946-1951

10. Prisons départementales : fermetures et réouvertures de 1926 à 1958.

Seules sont indiquées les fermetures, suivies ou non de réouvertures. Les prisons pour lesquelles il n'y a pas d'indications sont restées en activité jusqu'à 1958 au moins. Pour la période postérieure à 1943, les informations fournies par les rapports annuels de l'administration pénitentiaire devront être vérifiées. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

Sources : D. 03/09/1926, L. 22/08/1929, L. 09/08/1930, D. 30/05/1933, D. 28/04/1934, L. 11/09/1941, L. 27/12/1941, L. 24/06/1942, D. 16/03/1943, *Rapports annuels* de l'Administration pénitentiaire depuis 1946.

<i>Prisons</i>	<i>Départ. Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>	
Abbeville	80	Fermée en 1954
Agen	47	
Aix-en-Provence	13	
Ajaccio	20	
Albertville	73	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Albi	81	
Alençon	61	
Alès	30	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Ambert	63	Fermée en 1926
Amboise	37	Fermée en 1926
Amiens	80	
Ancenis	44	Fermée en 1926
Andelys (Les)	27	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Angers	49	
Angoulême	16	
Annecy	74	
Apt	84	Fermée en 1926
Arbois	39	Fermée en 1926
Arcis-sur-Aube	10	Fermée en 1926
Argentan	61	Fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1953
Arras	62	
Aubusson	23	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Auch	32	
Aurillac	15	
Autun	71	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Auxerre	89	
Avallon	89	Fermée en 1926
Avesnes	59	
Avignon	84	
Avranches	50	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1955
Bagnères-de-Bigorre	65	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Bar-le-Duc	55	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1956
Bar-sur-Aube	10	Fermée en 1926
Bar-sur-Seine	10	Fermée en 1926
Barbezieux	16	Fermée en 1926
Barcelonnette	04	Fermée en 1926
Bastia	20	
Baugé	49	Fermée en 1926, réouverte en 1943, fermée en 1951
Baume-les-Dames	25	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933, réouverte en 1943, fermée en 1949
Bayeux	14	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Bayonne	64	

<i>Prisons</i>	<i>Départ.</i>	<i>Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>
Bazas	33	Fermée en 1926, réouverte en 1943
Beaune	21	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Beauvais	60	
Belfort	90	
Bellac	87	Fermée en 1926
Belley	01	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1952
Bergerac	24	Fermée en 1934, réouverte ?, fermée en 1957
Bernay	27	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Besançon	25	
Béthune	62	
Béziers	34	
Blanc (Le)	36	Fermée en 1926, réouverte en 1942, fermée en 1949
Blaye	33	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943
Blois	41	
Bonneville	74	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1933
Bordeaux	33	
Boulogne-sur-Mer	62	
Bourg-en-Bresse	01	
Bourganeuf	23	Fermée en 1926
Bourges	18	
Bourgoin	38	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1941
Bressuire	79	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Brest	29	
Briançon	05	Fermée en 1926
Briey	54	
Brignoles	83	Fermée en 1926
Brioude	43	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1933
Brive	19	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1941
Caen	14	
Cahors	46	
Calvi	20	Fermée en 1926
Cambrai	59	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Carcassonne	11	
Carpentras	84	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1957
Castellane	04	Fermée en 1926
Castelsarrasin	82	Fermée en 1926
Castelnaudary	11	Fermée en 1926
Castres	81	Fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1955
Céret	66	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Chalon-sur-Saône	71	
Châlons-sur-Marne	51	
Chambéry	73	
Chambon	23	Fermée en 1926
Charleville	08	
Charolles	71	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Chartres	28	
Château-Chinon	58	Fermée en 1926
Château-Gontier	53	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Château-Thierry	02	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Châteaubriant	44	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Châteaudun	28	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Châteaulin	29	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Châteauroux	36	
Châtellerault	86	Fermée en 1926
Châtillon-sur-Seine	21	Fermée en 1926
Châtre (La)	36	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933

<i>Prisons</i>	<i>Départ. Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>	
Chaumont	52	
Cherbourg	50	
Chinon	37	Fermée en 1934
Cholet	49	Fermée en 1926, réouverte en 1943, fermée en 1952
Civray	86	Fermée en 1926
Clamecy	58	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Clermont	60	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1953
Clermont-Ferrand	63	
Cognac	16	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Colmar	68	
Compiègne	60	
Condom	32	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Confolens	16	Fermée en 1926
Corbeil	91	
Corte	20	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Cosne	58	Fermée en 1926
Coulommiers	77	
Coutances	50	
Cusset	03	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1957
Dax	40	Fermée en 1926, réouverte en 1934
Die	26	Fermée en 1926
Dieppe	76	
Digne	04	
Dijon	21	
Dinan	22	Fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1955
Dole	39	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1955
Domfront	61	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1953
Douai	59	
Doullens	80	Fermée en 1926, réouverte ?, fermée en 1953
Draguignan	83	
Dreux	28	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1954
Dunkerque	59	
Embrun	05	Fermée en 1926
Epernay	51	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1955
Epinal	88	
Espalion	12	Fermée en 1926
Etampes	91	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Evreux	27	
Falaise	14	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Figeac	46	Fermée en 1926
Flèche (La)	72	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933, réouverte en 1943, fermée en 1953
Florac	48	Fermée en 1926
Foix	09	
Fontainebleau	77	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Fontenay-le-Comte	85	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1934
Forcalquier	04	Fermée en 1926
Fougères	35	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1952
Gaillac	81	Fermée en 1926
Gannat	03	Fermée en 1926, réouverte en 1941
Gap	05	
Gex	01	Fermée en 1926
Gien	45	Fermée en 1926
Gourdon	46	Fermée en 1926, réouverte en 1941
Grasse	06	
Gray	70	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1951

<i>Prisons</i>	<i>Départ.</i>	<i>Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>
Grenoble	38	
Guéret	23	
Guingamp	22	Fermée en 1924, réouverte en 1943, fermée en 1952
Havre (Le)	76	
Hazebrouck	59	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1957
Issoire	63	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933, réouverte en 1941, fermée en 1950
Issoudun	36	Fermée en 1926, réouverte ?
Joigny	89	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Jonzac	17	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1949
Langeais	37	Fermée en 1926
Langres	52	Fermée en 1926
Lannion	22	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1952
Laon	02	
Largentièrre	07	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1941
Laval	53	
Lavaur	81	Fermée en 1926
Lectoure	32	Fermée en 1926
Lesparre	33	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943
Libourne	33	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1953
Lille	59	
Limoux	11	Fermée en 1952
Limoges	87	
Lisieux	14	
Loches	37	Fermée en 1926
Lodève	34	Fermée en 1926
Lombez	32	Fermée en 1926
Lons-le-Saunier	39	
Loos	59	Fermée en 1926
Lorient	56	
Loudéac	22	Fermée en 1926
Loudun	86	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933, réouverte en 1943, fermée en 1948
Louhans	71	Fermée en 1926
Lourdes	65	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Louviers	27	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1950
Lunéville	54	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Lure	70	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1952
Lyon	69	
Mâcon	71	
Mamers	72	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Mans (Le)	72	
Mantes	78	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Marennes	17	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Marmande	47	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Marseille	13	
Marvejols	48	Fermée en 1926
Mauriac	15	Fermée en 1926
Mayenne	53	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Meaux	77	
Melle	79	Fermée en 1926
Melun	77	
Mende	48	
Metz	57	
Millau	12	Fermée en 1952
Mirande	32	Fermée en 1926
Mirecourt	88	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934

<i>Prisons</i>	<i>Départ.</i>	<i>Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>
Moissac	82	Fermée en 1926
Mont-de-Marsan	40	
Montargis	45	
Montauban	82	
Montbéliard	25	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943
Montbrison	42	Fermée en 1957
Montdidier	80	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Montélimar	26	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Montfort-sur-Meu	35	Fermée en 1926, réouverte en 1943
Montluçon	03	
Montmédy	55	Fermée en 1934
Montmorillon	86	Fermée en 1926
Montpellier	34	
Montreuil-sur-Mer	62	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Morlaix	29	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943
Mortagne	61	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1953
Mortain	50	Fermée en 1926
Moulins	03	
Moutiers	73	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Mulhouse	68	
Murat	15	Fermée en 1926
Muret	31	Fermée en 1926
Nancy	54	
Nantes	44	
Nantua	01	Fermée en 1934, réouverte en 1941, fermée en 1952
Narbonne	11	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1954
Nérac	47	Fermée en 1926
Neufchâteau	88	Fermée en 1926
Neufchâtel	76	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1953
Nevers	58	
Nice	06	
Nîmes	30	
Niort	79	
Nogent-le-Rotrou	28	Fermée en 1926, réouverte en 1943, fermée en 1946
Nogent-sur-Seine	10	Fermée en 1926
Nontron	24	Fermée en 1926
Nyons	26	Fermée en 1926
Oloron	64	Fermée en 1926
Orange	84	Fermée en 1926
Orléans	45	
Orthez	64	Fermée en 1926
Paimbœuf	44	Fermée en 1926
Pamiers	09	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Parthenay	79	Fermée en 1926
Pau	64	
Périgueux	24	
Péronne	80	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Perpignan	66	
Pithiviers	45	Fermée en 1926
Ploermel	56	Fermée en 1926
Poitiers	86	
Pont-Audemer	27	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1955
Pont-l'Evêque	14	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1953
Pontarlier	25	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Pontivy	56	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Pontoise	95	
Prades	66	Fermée en 1926

<i>Prisons</i>	<i>Départ. Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>	
Privas	07	
Provins	77	
Puy (Le)	43	
Quimper	29	
Quimperlé	29	Fermée en 1926
Rambouillet	78	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Redon	35	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943
Reims	51	
Remiremont	88	Fermée en 1934
Rennes	35	
Réole (La)	33	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1941, fermée en 1953
Rethel	08	Fermée en 1934, réouverte ?, fermée en 1957
Ribérac	24	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Riom	63	
Roanne	42	
Roche-sur-Yon (La)	85	
Rochechouart	87	Fermée en 1926
Rochefort	17	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1957
Rochelle (La)	17	
Rocroi	08	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Rodez	12	
Romorantin	41	Fermée en 1934, réouverte ?, fermée en 1949
Rouen	76	
Ruffec	16	Fermée en 1926
Sables-d'Olonne (Les)	85	Fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Saint-Affrique	12	Fermée en 1926
Saint-Amand	18	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Saint-Brieuc	22	
Saint-Calais	72	Fermée en 1926, réouverte en 1943, fermée en 1955
Saint-Claude	39	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Saint-Dié	88	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Saint-Etienne	42	
Saint-Flour	15	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1957
Saint-Gaudens	31	Fermée en 1952
Saint-Girons	09	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1933
Saint-Jean-d'Angély	17	Fermée en 1926
Saint-Jean-de-Maurienne	73	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Saint-Julien	74	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Saint-Lô	50	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Saint-Malo	35	
Saint-Marcellin	38	Fermée en 1933
Saint-Mihiel	55	Fermée en 1957
Saint-Nazaire	44	
Saint-Omer	62	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Saint-Palais	64	
Saint-Pol	62	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943
Saint-Pons	34	Fermée en 1926
Saint-Quentin	02	
Saint-Sever	40	Fermée en 1926
Saint-Yrieix	87	Fermée en 1926
Sainte-Menehould	51	Fermée en 1926
Saintes	17	
Sancerre	18	Fermée en 1926
Sarlat	24	Fermée en 1926
Sarrebourg	57	Fermée en 1926
Sarreguemines	57	
Sartène	20	Fermée en 1926
Saumur	49	Fermée en 1954

<i>Prisons</i>	<i>Départ. Fermeture et réouvertures entre 1926 et 1958</i>	
Saverne	67	
Sedan	08	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte en 1943
Segré	49	Fermée en 1926, réouverte en 1943
Semur	21	Fermée en 1926
Senlis	60	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1955
Sens	89	Fermée en 1954
Sisteron	04	Fermée en 1926
Soissons	02	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Strasbourg	67	
Tarascon	13	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Tarbes	65	
Thiers	63	Fermée en 1934, réouverte en 1941, fermée en 1952
Thionville	57	Fermée en 1926
Thonon	74	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Tonnerre	89	Fermée en 1926
Toul	54	Fermée en 1926, réouverte en 1931
Toulon	83	
Toulouse	31	
Tournon	07	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Tours	37	
Trévoux	01	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1941, fermée en 1953
Troyes	10	
Tulle	19	
Ussel	19	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Uzès	30	Fermée
Valence	26	
Valenciennes	59	
Valognes	50	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Vannes	56	
Vendôme	41	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Verdun	55	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Versailles	78	
Vervins	02	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Vesoul	70	
Vienne	38	Fermée en 1953
Vigan (Le)	30	Fermée en 1926
Villefranche-sur-Saône	69	Fermée en 1926, réouverte en 1930
Villefranche-de-Lauragais	31	Fermée en 1926
Villefranche-de-Rouergue	12	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934, réouverte ?, fermée en 1952
Villeneuve-sur-Lot	47	Fermée en 1926
Vire	14	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1952
Vitré	35	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1954
Vitry-le-François	51	Fermée en 1949
Vouziers	08	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Wassy	52	Fermée en 1926, réouverte en 1930, fermée en 1934
Yssingeaux	43	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934
Yvetot	76	Fermée en 1926, réouverte en 1931, fermée en 1934, réouverte en 1943, fermée en 1955

11. Colonies pénitentiaires de jeunes détenus (localisation)

Des dates d'existence des établissements (publics ou privés) de jeunes détenus sont proposées - sous toutes réserves - dans les notices départementales de la cinquième partie. L'intitulé même des établissements est incertain et sujet à variations. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

MEC = maison d'éducation correctionnelle.

Source : Enquête dans les Archives départementales.

<i>Etablissement</i>	<i>Département</i>		
		Dames Blanches (Nantes)	44
		Dijon (quartier correctionnel)	21
Aniane	34	Douaires (Les)	27
Arrentières	10	Doullens (école de préservation)	80
Auberive	52	Eclances	10
Autreville	52	Eysses (quartier correctionnel)	47
Bar-sur-Aube	10	Feins	52
Bavillers-Sainte-Odile	90	Fontaine	10
Bayel	10	Fontgombault	36
Beaurecueil	13	Fontillet	18
Bellejoie (Loudéac)	22	Forêt (La)	15
Bellevaux	25	Fouilleuse (Rueil)	92
Belle-Isle-sur-Mer	56	Frasne-le-Château	70
Béthanie (maison de)	25	Gaillon (colonie correctionnelle)	27
Bologne	52	Gentilly	54
Bon Pasteur (?)	43	Grande Trappe (La)	61
Bon Pasteur d'Amiens	80	Guermanez	59
Bon Pasteur d'Angers	49	Haguenau (maison de correction)	67
Bon Pasteur de Bourges	18	Jommelières	24
Bon Pasteur de Dole	39	Lepeltier De Saint-Fargeau (Montesson)	78
Bon Pasteur de Lille	59	Lesparre	33
Bon Pasteur de Limoges	87	Loge (La)	18
Bon Pasteur de Loos	59	Luc (Le)	30
Bon Pasteur de Metz	57	Luché-Thouarsais	79
Bon Pasteur de Reims	51	Lyon (quartier correctionnel)	69
Bon Pasteur de Saint-Omer	62	Mâcon (MEC)	71
Bon Pasteur de Varennes-lès-Nevers	58	Matelles	34
Borde (La)	10	Mépliers-Blanzay	71
Bordeaux (MEC)	33	Mettray	37
Boussaroque	15	Moisselles	95
Breteuil	60	Montevrain	77
Bretonnière (La)	10	Naumoncel	55
Brignais	69	Neuilly-en-Thelle	60
Cadillac (école de préservation)	33	Nevers (quartier correctionnel)	58
Carlan (Meslin)	22	Nogent	51
Castellucio Saint-Antoine	20	Notre-Dame de Langonnet	56
Chanteloup (internat approprié)	78	Notre-Dame de la Cavalerie	84
Cîteaux	21	Orens	31
Clairvaux	10	Orgeville	27
Clermont (école de préservation)	60	Ostwald	67
Clermont (quartier correctionnel)	60	Oullins (Saint-Joseph)	69
Collonges-Mont-d'Or	69	Ouvroir Miséricorde (Clermont)	60
Couronne (La)	16	Passy (réformation morale)	89
Courcelles	52	Petits bergers des Cévennes	43

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Petit Bourg	91	Saint-Maurice (Lamotte-Beuvron)	41
Petit Quevilly	76	Saint-Pierre et Sainte-Madeleine	13
Pezet	12	Saint-Urbain	52
Refuge de Tours	37	Sainte-Anne (île du Levant)	83
Rémelfing	57	Sainte-Anne d'Auray	56
Ribeauvillé (MEC Filles)	67	Sainte-Foy-la-Grande	24
Rouen (quartier correctionnel)	76	Sainte-Julie à Villepreux	78
Saint-Aquilin-de-Pacy	27	Sainte-Marthe de Pontoise	95
Saint-Bernard (Loos)	59	Sainte-Radegonde	12
Saint-Eloi (école de réforme)	87	Sens (MEC Bon Pasteur)	89
Saint-Genest-Lerpt	42	Solitude de Nazareth	34
Saint-Hilaire	86	Tesson	79
Saint-Ilan (Langueux)	22	Tour-Sainte-Foi	09
Saint-Jodard	42	Vailhauquès	34
Saint-Just-en-Chaussée	60	Val-d'Yèvre	18
Saint-Léon	31	Vermireaux	89
Saint-Louis-au-Pont-de-la-Maye	33	Villette	01

12. Camps d'internement de la première guerre mondiale

Sources : Etat des dépôts au 1er mars 1917 (Ministère de l'Intérieur. Direction générale des Services administratifs). Enquête dans les archives départementales. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

<i>Etablissement</i>	<i>Département</i>
Alençon	Orne
Angers (Université catholique, ancien séminaire)	Maine-et-Loire
Annecy (Iles)	Savoie (Haute-)
Annonay	Ardèche
Annot (ancien collège)	Alpes-de-Haute-Provence
Athis	Orne
Auray	Morbihan
Bastide-Saint-Pierre (La)	Tarn-et-Garonne
Bazas	Gironde
Bergerac ?	Dordogne
Besançon (asile de Bellevaux) (dépôt de triage)	Doubs
Bitray	Indre
Blanzy	Saône-et-Loire
Brest (Crozon)	Finistère
Brest (Ile Longue)	Finistère
Brest (Lanvéoc)	Finistère
Bretonnière (La)	Seine-et-Marne
Carnac	Morbihan
Caserne de la Chasse	Puy-de-Dôme
Cellule	Puy-de-Dôme
Cervione	Corse (Haute-)
Chausey (île de)	Manche
Corbara	Corse (Haute-)
Crest	Drôme
Cuisery	Saône-et-Loire
Damigni	Orne
Espalion	Aveyron
Ferté-Macé (La) (camp de triage)	Orne
Fleury-en-Bière	Seine-et-Marne
Frigolet (près de Tarascon)	Bouches-du-Rhône
Garaison	Pyrénées (Hautes-)
Granville	Manche
Groix	Morbihan
Guérande	Loire-Atlantique
Hennebont (Kerlois)	Morbihan
Kerbéneat	Finistère
Langueux	Côtes-du-Nord
Langonnet	Morbihan
Libourne	Gironde
Luçon	Vendée
Luri	Corse (Haute-)
Millau	Aveyron
Moissac	Tarn-et-Garonne
Morsiglia	Corse (Haute-)
Noirmoutier (ancien fort de l'île de)	Vendée
Oletta	Corse (Haute-)
Ormans	Doubs

<i>Etablissement</i>	<i>Département</i>
Plaisance	Hérault
Plérin (ancienne usine du Jouguet)	Côtes-du-Nord
Ploërmel	Morbihan
Pontmain	Mayenne
Précigné	Sarthe
Puy (Le) (La Chartreuse)	Loire (Haute-)
Rochefort (caserne Martrou)	Charente-Maritime
Sables-d'Olonne (Les)	Vendée
Saint-Affrique	Aveyron
Saint-Rémy	Bouches-du-Rhône
Saint-Tropez (citadelle)	Var
Sainte-Marguerite (île)	Alpes-Maritimes
Saintes	Charente-Maritime
Sarzeau	Morbihan
Tactihou (île)	Manche
Villeneuve-de-Rouergue (domaine de Graves)	Aveyron
Villeneuve-de-Rouergue (usine Malgouyre)	Aveyron
Vire	Calvados
Viviers	Ardèche
Yeu (fort de l'île d')	Vendée

13. Camps d'internement de la deuxième guerre mondiale

Le relevé, qui ne prend pas en compte les camps d'internement des étrangers du début de la guerre (cf. liste donnée par Françoise Joly, Jean-Baptiste Joly et Jean-Philippe Mathieu, *Les camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940*, in Gilbert Badia, *Les Barbelés de l'exil. Etudes sur l'émigration allemande et autrichienne 1938-1940*, P. U. G., 1979, p. 180-181 et carte p. 96-97) est incomplet : seule une étude approfondie des fonds de la Préfecture et de ceux des camps permettra d'établir une liste complète avec les dates de fonctionnement et les catégories de détenus. Pour le classement départemental, voir les notices départementales de la cinquième partie (rubrique Géographie historique).

Source : Enquête dans les Archives départementales.

<i>Centre ou Camp d'internement</i>	<i>Département</i>
Agde	Hérault
Aigueperse (Montussant)	Puy-de-Dôme
Aincourt	Val-d'Oise
Aix-en-Provence (Les Milles)	Bouches-du-Rhône
Aix-en-Provence (Saint-Mitre)	Bouches-du-Rhône
Altkirch	Rhin (Haut-)
Amiens (citadelle)	Somme
Andelarre	Saône (Haute-)
Angoulême (Les Alliers)	Charente
Annecy (Novel)	Savoie (Haute-)
Arc-et-Senans	Doubs
Ardoisière (L')	Allier
Argelès	Pyrénées-Orientales
Arlanc (château de Mons)	Puy-de-Dôme
Arles (caserne Calvin)	Bouches-du-Rhône
Aulas	Gard
Aulus	Ariège
Aurillac (salle Jeanne-d'Arc)	Cantal
Auxerre (caserne Gouré)	Yonne
Avrillé-les-Ponceaux (La Morellerie)	Indre-et-Loire
Baillet	Val-d'Oise
Bailleul-aux-Cornailles	Pas-de-Calais
Bandol	Var
Barcarès	Pyrénées-Orientales
Barenton	Manche
Bayonne (villa Tulia, Le Polo)	Pyrénées-Atlantiques
Beauchamp (Villaines-la-Gonais)	Sarthe
Beaumont-la-Ronce (La Haute-Barde)	Indre-et-Loire
Beaune-la-Rolande	Loiret
Bégude (La)	Alpes-de-Haute-Provence
Belfort (casernes Bougenel, puis Friedrich)	Belfort (Territoire de)
Bellerive	Allier
Bocage	Loire-Atlantique
Bonneville-sur-Touques	Calvados
Bordeaux	Gironde
Bourassol	Puy-de-Dôme
Bourg-sous-la-Roche	Vendée
Bram	Aude
Brens	Tarn
Briennon	Loire
Brive-Charensac (La Chartreuse)	Loire (Haute-)

<i>Centre ou Camp d'internement</i>	<i>Département</i>
Brive (Les Chapelles)	Corrèze
Buzet-sur-Baïse	Lot-et-Garonne
Calvi	Corse (Haute-)
Cannes (hôtel Montfleury)	Alpes-Maritimes
Cannet (hôtel Grande-Bretagne)	Alpes-Maritimes
Castelnaudary (caserne Saint-François)	Aude
Celle-Saint-Cloud (La) (Beauregard)	Yvelines
Chabanet	Ardèche
Chaffaut (Le)	Alpes-de-Haute-Provence
Chambon sur-Lignon (Les Roches)	Loire (Haute-)
Charenton (Fort de)	Seine
Châteaubriant (Choisel)	Loire-Atlantique
Château du Doux	Corrèze
Châtellerault	Vienne
Chauvinerie (La) (Poitiers)	Vienne
Chaux-d'Ane	Pyrénées-Atlantiques
Chazeron	Puy-de-Dôme
Chenay	Marne
Chibron	Var
Chomérac	Ardèche
Clairefonds	Garonne (Haute-)
Clermont (Citadelle)	Oise
Clermont-Ferrand (Pré-la-Reine)	Puy-de-Dôme
Clos-Sainte-Marie	Côte-d'Or
Compiègne-Royallieu	Oise
Cornil (asile de Rabès)	Corrèze
Coudrecieux	Sarthe
Crotenay	Jura
Desvres	Pas-de-Calais
Die	Drôme
Digoin	Saône-et-Loire
Dole	Jura
Douadic	Indre
Douai	Nord
Doullens (citadelle)	Somme
Drancy	Seine
Duchère (La)	Rhône
Ecrouves	Meurthe-et-Moselle
Embrun	Alpes (Hautes-)
Epinal (La Vierge)	Vosges
Espaly-Saint-Marcel	Loire (Haute-)
Eysines	Gironde
Fay-Segry	Indre
Figeac	Lot
Fort Barraux	Isère
Fréjus	Var
Fresnes	Seine
Gaillon	Eure
Gap (caserne Reynier)	Alpes (Hautes-)
Garrigues	Gard
Ger	Pyrénées (Hautes-)
Golfe Juan (hôtel Palm-Beach)	Alpes-Maritimes
Gouille-sur-Beure	Doubs
Gramat	Lot
Graulhet	Tarn
Guiche (La) (sanatorium)	Saône-et-Loire
Gurs	Pyrénées-Atlantiques
Hendaye	Pyrénées-Atlantiques
Hénin-Liétard	Pas-de-Calais

<i>Centre ou Camp d'internement</i>	<i>Département</i>
Houdain	Pas-de-Calais
Idron	Pyrénées-Atlantiques
Jargeau	Loiret
Jœuf	Meurthe-et-Moselle
Lafond	Charente-Maritime
Lande (La) (Monts)	Indre-et-Loire
Landrecies	Nord
Langlade	Gard
Langueux	Côtes-du-Nord
Laon (citadelle)	Aisne
Levant (île du)	Var
Liévin	Pas-de-Calais
Ligny-le-Châtel	Yonne
Lille (caserne Vandamme)	Nord
Linas-Montlhéry	Essonne
Loriol	Drôme
Lourdoux-Saint-Michel	Indre
Marseille (Bréban)	Bouches-du-Rhône
Marseille (Saint-Pierre)	Bouches-du-Rhône
Masseube	Gers
Maule et Montainville	Yvelines
Mauvezin	Gers
Mérignac-Beaudésert	Gironde
Meslay	Mayenne
Metz (Fort de Queuleu)	Moselle
Mont-de-Marsan	Landes
Mont-Dore (hôtel Palace)	Puy-de-Dôme
Montaudran	Garonne (Haute-)
Montélimar	Drôme
Montendre	Charente-Maritime
Montreuil-Bellay	Maine-et-Loire
Montsûrs	Mayenne
Motte-Beuvron (La)	Loir-et-Cher
Mulsanne	Sarthe
Neubourg	Eure
Nexon	Vienne (Haute-)
Nice (hôtel Suisse, asile Sainte-Marie)	Alpes-Maritimes
Nîmes (Mas Boulbon)	Gard
Noé	Garonne (Haute-)
Noisy-le-Sec	Seine
Oraison	Alpes-de-Haute-Provence
Orsay (hôpital-hospice)	Essonne
Paillet (Le) (Dardilly)	Rhône
Paris (boulevard Mortier)	Seine
Paris (caserne des Tourelles)	Seine
Paris (Cherche-Midi)	Seine
Pauvres	Ardennes
Peigney	Marne (Haute-)
Pellevoisin	Indre
Péronnas (La Bécassinière)	Ain
Perpignan (Citadelle)	Pyrénées-Orientales
Petite Rochette (La)	Seine-et-Marne
Pithiviers	Loiret
Poinsard (Sorgues)	Vaucluse
Poitiers (camp de la route de Limoges)	Vienne
Pont-de-Buis en Saint-Ségal	Finistère
Portet-sur-Garonne (Le Récébédou)	Garonne (Haute-)
Pougues-les-Eaux	Nièvre
Poulligny-Notre-Dame	Indre

<i>Centre ou Camp d'internement</i>	<i>Département</i>
Puy-l'Evêque	Lot
Rabot (Fort)	Isère
Reillanne	Alpes-de-Haute-Provence
Reims (clinique Mencières)	Marne
Remoulins	Gard
Rennes (Margueritte)	Ille-et-Vilaine
Rieucros (Mende)	Lozère
Riom-ès-Montagnes (Saint-Angeau)	Cantal
Rivel	Aude
Rivesaltes	Pyrénées-Orientales
Rouen (Join-Lambert)	Seine- Inférieure
Rouillé	Vienne
Rousies-Nord	Nord
Sablou (Fanlac)	Dordogne
Saint-Charles en Kerfeuten	Finistère
Saint-Denis	Seine
Saint-Denis-lès-Sens	Yonne
Saint-Etienne (caserne Grouchy)	Loire
Saint-Etienne (rue Victor Duchamp)	Loire
Saint-Florentin	Yonne
Saint-Germain-les-Belles	Vienne (Haute-)
Saint-Hilaire	Indre
Saint-Hippolyte-du-Fort	Gard
Saint-Maurice aux Riches-Hommes	Yonne
Saint-Nicolas	Var
Saint-Paul-d'Eyjeaux	Vienne (Haute-)
Saint-Sulpice	Tarn
Saint-Vincent les Forts	Alpes-de-Haute-Provence
Sainte-Marie-aux-Mines	Rhin (Haut-)
Saliers	Bouches-du-Rhône
Sarzeau	Morbihan
Schirmeck	Rhin (Bas-)
Seclin (Fort Duhoux)	Nord
Sées	Orne
Seignelay	Yonne
Seilhan	Gers
Septfonds	Tarn-et-Garonne
Sérémange (Suzange)	Moselle
Sisteron	Alpes-de-Haute-Provence
Sologne (fermes de)	Loiret
Soudeilles	Corrèze
Sousceyrac (Herbouze)	Lot
Stosswihr	Rhin (Haut-)
Strasbourg (La Gallia et La Meinau)	Rhin (Bas-)
Struthof	Rhin (Bas-)
Sully (ferme de la Madeleine)	Calvados
Tavas	Loire (Haute-)
Tonnerre	Yonne
Toulon (forts de Malbousquet et Sainte-Catherine)	Var
Tourlaville	Manche
Tours (Quartier Lasalle)	Indre-et-Loire
Troyes (école J. Ferry)	Aube
Valleraugue	Gard
Vals-les-Bains	Ardèche
Vancia	Rhône
Vaucelles	Calvados
Vaudeurs	Yonne
Vence (institution Montaigne)	Alpes-Maritimes
Vénissieux	Rhône

<i>Centre ou Camp d'internement</i>	<i>Département</i>
Vermonton	Yonne
Vernet (Fort)	Isère
Vernet	Ariège
Versailles (caserne Noailles)	Yvelines
Vichy (Concours hippique, Portugal)	Allier
Villefranche-de-Rouergue	Aveyron
Villeneuve-du-Paréage	Ariège
Villeneuve-sur-Lot (Carrère)	Lot-et-Garonne
Vincennes (Fort de)	Val-de-Marne
Vitry-le-François	Marne
Voves	Eure-et-Loir
Woippy	Moselle

14. Nomenclature des dossiers de la série chronologique de BB¹⁸

Pour chaque année les dossiers sont numérotés. Les premiers numéros sont réservés à des questions particulières que l'on veut distinguer des affaires "ordinaires" ou de droit commun. Les numéros réservés à ces questions - classées dans des "dossiers rouges" - ont subi d'importantes variations, particulièrement après 1940. De 200 avant 1920 (avec 91 premiers numéros vides avant 1907) leur nombre est passé à 100 ensuite. Selon les périodes, parfois selon les années, certains numéros ne sont pas utilisés, et des glissements vers la série des "dossiers banaux" ont été opérés. Nous donnons, à titre d'exemple, et d'après les registres d'enregistrement de la correspondance de la division criminelle conservés aux Archives nationales, les nomenclatures de 1910 (BB²⁹ 596), de 1928 (BB²⁹ 612) et de 1937 (BB²⁹ 621).

a) Nomenclature de 1910

1-27	Rapports des procureurs sur les asiles d'aliénés.
28	Bulletins de la presse.
29	Bulletin de police criminelle, signalements transmis par l'Intérieur.
30	Condamnations contre les membres du clergé.
90	Incidents au cours des sessions d'assises.
92	Assassinats en France. Crimes et délits.
93	Assassinats en Algérie.
94	Associations illicites.
95	Accidents de chemin de fer.
96	Arrêts de la Cour de cassation.
97	Vœux des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.
98	Lettres en langue arabe.
99	Elections municipales.
100	Elections législatives.
101	Elections départementales.
102	Instituteurs. Condamnations et poursuites.
103	Légion d'honneur. (Questions relatives à)
104	Brigades de la gendarmerie.
107	Incendies.
108	Provocations contre l'armée.
116	Vérification des affaires criminelles.
125	Brochures, écrits, journaux interdits en France.
126	Chants, cris séditieux, emblèmes et placards séditieux.
127	Attaques contre la gendarmerie.
128	Attaques contre les militaires.
129	Attaques envers le Président de la République.
130	Attaques envers le Sénat.
131	Attaques et offenses envers la Chambre des députés.
132	Attaques contre le gouvernement.
133	Instituteurs congréganistes. Violences (envers les élèves).
134	Instituteurs laïques. Violences (envers les élèves).
135	Outrages envers les bonnes mœurs. Ecclésiastiques.
136	Outrages envers les bonnes mœurs. Instituteurs congréganistes.
137	Outrages envers les bonnes mœurs. Instituteurs laïques.
140	Inondations, tempêtes, avalanches, grêle...
141	Jugements des tribunaux consulaires.
142	Outrages aux ministres du culte et entraves à la liberté du culte.
143	Vols et profanations dans les églises.
144	Propos délictueux tenus en chaire par les ecclésiastiques.
145	Offenses envers les souverains et gouvernements étrangers.
146	Fraudes dans les fournitures à l'armée.
148	Condamnations prononcées par les tribunaux de Sousse et Tunis (états mensuels).
149	Processions interdites.
150-179	Situations pénales des détenus (confusion des peines, fixation de début et de fin de la peine).
200	Relégation. Nouvelle-Calédonie, île des Pins.

b) Nomenclature de 1928

2	Aliénés.
8	Incendies, calamités.
9	Sabotages de la voie ferrée.
10	Accidents de chemin de fer.
11	Communisme.
18	Attentats à la pudeur par des ecclésiastiques.
20	Violences envers enfants par des ministres du culte.
22	Elections législatives.
23	Elections cantonales.
24	Elections départementales.
26	Fascisme.
28	Gendarmerie (mouvement).
30	Grèves.
32	Attentats à la pudeur par des instituteurs laïques.
33	Violences envers enfants par des instituteurs laïques.
34	Membres de l'enseignement. Contraventions et poursuites.
35	Interdiction de séjour.
37	Premier mai, manifestations.
39	Offenses au Président de la République.
42	Offenses envers le gouvernement.
45	Port illégal de décorations.
46	Publications interdites.
47	Visites de refuges.
48	Relégation.
49	Sabotage industriel.
50	Situations pénales.
51	Jugements consulaires.
52	Vœux des conseils municipaux, des conseils généraux et d'arrondissements.
53	Manifestations politiques, bagarres.
55	Attentats contre les trains.

c) Nomenclature de 1937

1	Annonces dans un but d'escroquerie.
2	Visites d'asiles et de refuges.
3	Outrages à militaires.
4	Police de l'air.
5	Police des audiences.
6	Plaintes non suivies et lenteur des procès.
7	Dénonciations anonymes.
8	Sinistres, accidents, incendies...
9	Police des chemins de fer.
10	Accidents de chemins de fer.
11	Communisme et objecteurs de conscience.
12	Police des cultes.
13	Procédures de surveillance d'exécution des condamnations.
14	Police mobile.
15	Expulsion d'étrangers.
16	Soins médicaux, fraudes.
17	Religieux poursuivis et condamnés.
18	Décrets-lois, protestations.
19	Mineurs détenus.
20	Cour de cassation, pourvois et arrêts.
21	Elections, fraudes, incidents.
22	Conseil d'Etat, pourvois et arrêts.
23	Commissions rogatoires de France.
24	Correspondance en langues étrangères.
25	Musulmans condamnés, états mensuels.

26	Fascisme, C. S. A. R.
27	Fournitures à l'armée, fraudes.
28	Gendarmerie, mouvements et regroupements.
29	S. D. N.
30	Grèves.
31	Impôts, protestations.
32	Contrainte par corps.
33	Naturalisations, escroqueries.
34	Membres de l'enseignement poursuivis ou condamnés.
35	Interdiction de séjour.
36	Diffamation.
37	Manifestations du 1er mai, du 1er août.
38	Syndicats professionnels.
39	Offenses à hommes d'Etat.
40	Enfants maltraités.
41	Discours d'ouverture de session judiciaire.
42	Armes à feu, non déclaration.
43	Protestations contre jugements et condamnations.
44	Bulletins de police criminelle.
45	Port illégal d'insignes.
46	Publications interdites.
47	Refuges.
48	Relégation.
49	Sabotage industriel.
50	Situations pénales.
51	Tribunaux consulaires.
52	Vœux des assemblées.
53	Manifestations politiques.
54	Notes des commissaires et inspecteurs de police.
55	Examens des commissaires de police.
56	Décorés condamnés.
57	Assises : présidents et assesseurs.
58	Réhabilitation, requêtes.
59	Réhabilitations, interventions.
60	Cambriolages, agressions à main armée, association de malfaiteurs.
61	Détention préventive et liberté provisoire.
62	Officiers de réserve condamnés.
63	Correspondance en transit.
64	Plaintes en matière de pension.
65	Assurances sociales.
66	Assurances engagées par les communes.
67	Aliénés, plaintes, requêtes.
68	Renseignements demandés par l'étranger.
69	Renseignements demandés par la France à l'étranger.
70	Vœux divers.
71	Tribunaux de simple police.
72	Fraudes en matière de pension.
73	Cartes d'identité professionnelle.
75	Amnistie, requêtes.
76	Amnistie, interventions.
77	Abandon de famille, pension alimentaire.
78	Transport, procès-verbaux.
79	Jury.
80	Etrangers en mission.
81	Fraudes au chômage.
82	Officiers de police judiciaire.
83	Correspondances parvenues par erreur.
84	Conseils de prud'hommes.
85	Compagnies d'assurances.
86	Fraudes douanières.

87	Suggestions de correspondance diverses.
88	Archives nationales (versement).
89	Espionnage industriel.
90	Gardes particuliers.
91	Déserteurs, insoumis.
92	Fraudes en accidents du travail.
100	Assassinat d'hommes politiques.

15. Nomenclature et classement des “dossiers banaux” de la série BB¹⁸ pour la période antérieure à 1940 (BB¹⁸ 6001 à 6870)

Cote BL	Cote A. N.	Contenu des dossiers
1	6001 ¹ à 3	Aliénés. Rapports et enquêtes sur les asiles.
2	6002 ¹ à 4	Professions médicales.
3	6003 ¹ à 3	Colonies pénitentiaires. Maisons de refuge.
4	6004 ¹ à 3	Détention préventive.
5, 6	6005	Banditisme en Corse. Escroquerie au trésor caché.
7	6006 ¹ à 6010	Chasse. Législation, répression du braconnage.
8	6011	Accidents dans les carrières.
9	6012	Postes et télégraphes. Franchise postale.
10	6013 ¹ à 2	Pêche. Marine marchande et pêche maritime.
11	6014 à 6020	Loteries.
12	6021	Tribunaux de simple police.
13	6022 à 6037	Fraudes vinicoles. Crise viticole de 1907.
14	6038 à 6041	Contrainte par corps. Difficultés d'application.
15	6042 à 6047	Jury. Formation des listes de jurés, réformes.
16	6048 à 6049	Gendarmerie. Incidents.
17	6050	Fraude sur les engrais.
18	6051	Réquision de chevaux. Poursuites.
19	6052 à 6079	Fraudes commerciales.
20	6080 à 6100	Espionnage. Législation, dossiers d'infractions.
21	6101 à 6103	Régime des prisons et exécutions capitales.
22	6104 à 6105	Police des chemins de fer.
23	6106 à 6114	Législation du travail. Repos hebdomadaire.
24	6115	Stage des élèves en pharmacie. Société des nations
25	6116	Protection des enfants.
26	6117	Loi de finances.
27	6118	Allumettes : contrebande.
28	6119	Armée.
29	6120 à 6128	Jeux, casinos, appareils à sous.
30	6129 à 6132	Incidents de frontières (frontaliers).
31	6133 à 6134	Abus de franchise postale par des magistrats.
32	6135	Altération de livrets militaires.
33	6136	Etat des prisons.
34	6137 à 6139	Pêche fluviale.
35	6140 à 6142	Ecoles congréganistes, écoles libres.
36	6143	Bandes espagnoles.
37	6144 à 6148	Circulation automobile. Permis de conduire.
38	6149	Animaux contagieux.
39	6150 à 6151	Phylloxéra. Lotissements.
40	6152 à 6160	Réforme du code d'instruction criminelle.
41	6161	Déportation. Bagne.
42		Victimes du coup d'Etat. (Pour mémoire)
43	6162 à 6164	Accidents dans les mines.
44	6165 à 6178	Publications obscènes. Avortement.
45	6179 à 6181	Marques de fabrique. Projets de lois, plaintes.
46	6182	Antécédents judiciaires des jeunes soldats.
47	6183 à 6184	Condamnations d'ecclésiastiques.
47	6184 à 6185	Projets de lois à l'étude de la Division criminelle.
48	6200 à 6201	Accidents dans les usines.
49	6202 à 6215	Syndicats professionnels.
50	6216	Câbles sous-marins.
51	6217 à 6438	Victimes d'erreurs judiciaires. Révisions des procès.
52	6439	Réhabilitation.

Guide des archives judiciaires et pénitentiaires

Cote BL	Cote A. N.	Contenu des dossiers
53	6440 à 6441	Libération conditionnelle. Accidents d'avion.
54	6442 à 6443	Mendicité et vagabondage.
55	6444	Serments prêtés notamment par les gardes particuliers.
56	6445 à 6476	Anarchistes (concerne également le parti communiste).
57	6477 à 6496	Presse.
58	6497 à 6501	Fausse monnaie.
59	6502	Andorre.
60	6503	Crimes dans les prisons.
61	6504 à 6518	Réciprocité en matière d'extradition. XIX ^e siècle.
62	6519 à 6520	Exécution des peines dans une autre prison que celle primitivement désignée.
63	6521 à 6522	Loi Bérenger (atténuation des peines).
64	6523 à 6531	Tunisie.
65	6532 à 6535	Communication de pièces de procédure.
66	6536 à 6542	Armes. Législation et poursuites.
67	6543	Monnaie étrangère (1879-1927).
68	6544 à 6580	Amnisties. Préparation des lois, requêtes, rapports, états.
69	6581	Fournisseurs d'établissements de bienfaisance.
70	6582 à 6584	Exercice illégal de la médecine. Rebouteux.
71	6585	Exécuteurs des hautes œuvres.
72	6586 à 6587	Gendarmerie : rapports avec les parquets.
73	6588 à 6601	Mineurs traduits en justice.
74, 75	6602	Procès-verbaux classés sans suite. Funérailles.
76	6603 à 6658	Spéculation illicite, accaparement.
77	6659 à 6660	Poids et mesures.
78	6661 à 6700	Congrégations religieuses.
79	6701	Infractions à la législation sur les sociétés.
80	6702	Immunité diplomatique.
81	6703	Logement des présidents d'assises.
82	6704 à 6706	Fraudes fiscales.
83	6707 à 6710	Immunité parlementaire.
84	6711	Protection des animaux (1907-1934).
85	6712	Usurpations de médailles et récompenses industrielles.
86	6713 à 6805	Affaires financières dont l'affaire Stavisky.
87	6806	Bureaux de placement.
88	6807 à 6813	Législation de l'Algérie et des colonies.
89	6814 à 6819	Dommages de guerre. Fraudes.
90	6820 à 6825	Débts de boisson.
91	6826	Loyers.
92 à 94	6827 à 6830	Exportation de capitaux. Trafic d'or et de monnaie.
95	6831	Restitutions d'objets précieux saisis.
96	6832 à 6840	Accidents d'automobiles.
97	6841 à 6842	Dissimulation de bénéfices de guerre.
98	6843	Fraudes dans les concours et examens publics.
99	6844	Absinthe. Bouilleurs de cru.
100	6845 à 6847	Corruption de fonctionnaires. Violation du secret professionnel.
101	6848 à 6851	Alsace-Lorraine.
102	6852	Ambulants et forains.
103	6853 à 6857	Stupéfiants.
104	6858 à 6865	Change. Atteintes au crédit de l'Etat.
105	6866 à 6870	Questions écrites des députés.

16. Le tri des archives de la division criminelle du ministère de la Justice : critères utilisés pour les dossiers du XIX^e siècle

Source : Etat sommaire des versements faits aux archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent (série BB Justice), Tome IV, p. 123-127.

“Enumération des catégories de dossiers d'affaires ayant un caractère historique qu'il a paru utile de conserver” pour les dossiers de grâce (séries BB²¹ à BB²⁴). Ces critères de tri sont valables pour les dossiers de la série BB¹⁸.

Affaires politiques. Insurrections, émeutes, conspirations, complots, attentats, soulèvements, manifestations, propagande contre le Régime établi; agissements contre la République, menées royalistes, manifestations du parti légitimiste, “terreur blanche”, mouvements anti-royalistes, républicains, propagande bonapartiste, manifestations pour contre l'Empereur. Chouannerie, brigandages commis par des royalistes, par des chouans ou sous prétexte de chouannerie; bandes de Diot. Articles, livres, discours, pamphlets, manifestes, cris, propos et chants séditieux, outrageants ou injurieux pour le pouvoir établi : pour le Roi ou la famille royale, pour l'Empereur ou sa famille, pour le Président de la République, l'Assemblée nationale, les Ministres, pour les souverains étrangers. Drapeaux ou emblèmes séditieux. Dessins, peintures, médailles, statuettes et autres objets séditieux; mise en vente de portraits des membres de la famille déchue, de personnages hostiles au Régime établi. Agissements en faveur des ennemis de la France; révoltes contre la domination française; individus condamnés pour avoir porté les armes contre la France. Conventionnels et Représentants bannis. Associations, clubs et réunions politiques; associations républicaines. Agissements socialistes et communistes; menées démagogiques, discours anarchiques, propagande révolutionnaire. Emeutes, troubles à propos des élections; fraudes électorales. Nouvelles fausses ou alarmantes. Sociétés secrètes (notamment “la Marianne”, “la Militante”, “les Francs-Juges”, “la Fraternité universelle”); secte des Carbonari. Détention ou fabrication d'armes ou de munitions de guerre, en vue de mouvements insurrectionnels. Evasion de prisonniers politiques. Antagonismes de races ou de nationalités.

(Liste des affaires parmi les “complots, attentats, insurrections, mouvements révolutionnaires, émeutes...”, de G. Cadoudal à l'insurrection de l'Aurès en mai 1879, p. 123-124)

Affaires locales. Hostilités, rixes sanglantes entre habitants de communes voisines, par suite de divergences politiques, de rivalités, à cause de limites ou de propriétés communales, de fusions de communes, du tirage au sort, etc...Conflits sanglants en Corse; vendetta. Désordres, émeutes, agitation, manifestations à propos de recensements, de saisies de troupeaux, de droits de pâturage, d'affouages, de droits d'usage, de péages, de droits de marché, de bancs, d'église, etc...Revendications de terrains, de bois, etc...par des communes; usurpations. Dévastations de propriétés par des habitants en bande; opposition d'habitants à des constructions de chemins. Troubles dans les théâtres, dans les bals, pendant les fêtes. Manifestations, écrits ou propos injurieux contre les maires, les adjoints, les conseils municipaux; troubles, émeutes provoqués par des arrêtés de préfets, de maires. Troubles à propos de nominations, de déplacements, de maintien ou de réinstallation de desservants, de vicaires, d'instituteurs. Désordres dans les églises; pillages de presbytères. Incidents et désordres à propos de suppression d'édifices du culte, d'enlèvement de croix, de plantation ou de destruction d'arbres de la Liberté. Tumultes, incidents, fraudes à l'occasion d'élections. Polémiques et luttes électorales. Emeutes à la suite de banquets patriotiques. Charivaris. Tenue irrégulière ou lacération de registres de l'état-civil. Incendies (quand ils occasionnent des dommages considérables). Incendies ou accidents occasionnés par des feux d'artifice, pendant les fêtes. Clubs dans les villes. Affaires concernant les Cercles littéraires.

Questions ouvrières; industrie; travaux publics. Rivalités, conflits, rixes sanglantes entre ouvriers de corporations différentes ou de compagnonnages opposés, entre ouvriers français et étrangers. Emeutes d'ouvriers à propos de salaires ou pour d'autres causes (emploi d'étrangers, fermetures d'usines, introduction de machines dans l'industrie). Grèves, coalitions. Destruction de métiers ou de machines. Destruction et pillages sur les lignes de chemins de fer (février 1848). Monopoles organisés par des corporations ouvrières. Troubles provoqués par des résiniers. Contraventions à la loi sur le travail dans les manufactures (patrons condamnés). Ouvertures d'usines, exploitation de mines, de tourbières, etc...sans autorisation; accidents de mines, explosion de grisou. Infraction à des ordonnances sur les chemins de fer, sur les bateaux à vapeur : accidents (graves) de chemins de fer; écroulement de ponts en construction, de monuments (ingénieurs, architectes, entrepreneurs condamnés). Déraillements occasionnés par des ouvriers congédiés.

Subsistances. Commerce. Troubles, rébellions, émeutes à propos des subsistances. Pillages de grains et de farines. Entraves à la liberté de circulation des grains. Hausse illicite des denrées. Incendies de récoltes. Troubles dans les ports à l'occasion de l'embarquement de denrées. Désordres dans les marchés. Infraction à la taxe du pain. Abus commis par des boulangers à l'occasion de la vente du pain. Contrefaçon des marques de fabrique de commerce. Divulgarion des secrets de fabrication. Fraudes dans l'industrie. Bénéfices scandaleux et agissements frauduleux à l'occasion du ravitaillement de Paris (1870-71). Banqueroutes (quand il s'agit d'affaires importantes). Faillites (quand elles ont des répercussions sur le commerce ou l'industrie). Prêts usuraires.

Agriculture. Forêts. Rébellions contre des gardes forestiers, à la suite de la répression du braconnage, de délits forestiers, de perquisitions. Emeutes occasionnées par la poursuite de délits. Associations de braconniers. Nombreux délits de chasse et bandes de braconniers en 1830, en 1870. Pillages, dévastations, incendies de forêts. Emeutes à propos de reboisements. Forêts exploitées avec l'autorisation des puissances alliées, pendant l'invasion (1814). Invasion de sauterelles en Algérie. Infraction au règlement sur les vendanges.

Affaires religieuses; cultes. Manifestations, ouvrages, brochures, chansons, libelles ou articles outrageants pour la religion. Manifestations contre l'archevêque de Paris, contre des desservants. Propos contre le clergé, contre des prêtres.

Dévastations commises chez des religieux. Violences faites à des prêtres constitutionnels, à des individus pour cause de religion. Enlèvement de prêtres réfractaires arrêtés. Troubles graves suscités par des haines de religions. Dissensions entre habitants de religions différentes. Collisions sanglantes entre catholiques et protestants. Réunions du culte de l'Eglise protestante libre de France, de la Secte des Evangélistes, de la Secte dites des "indépendants", etc...Bruits répandus du massacre des protestants par les catholiques. Manifestations contre le clergé occasionnées par la crainte du rétablissement de la dîme. Emeutes à la suite du refus de curés de faire des processions pendant les orages. Oppositions aux arrêtés préfectoraux sur la fermeture des cabarets pendant les offices. Mariages religieux célébrés avant le mariage civil. Désordres pendant des cérémonies religieuses. Sermons hostiles au gouvernement ou aux autorités, prononcés en chaires. Affaire Théostiste Covarel (troubles dans le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, 1873-1876). Manifestations, agissements contre des israélites. Tentative de scission dans le culte judaïque. Tumultes dans les synagogues.

Instruction publique. Ecoles, pensions ouvertes sans autorisation. Langues anciennes enseignées illégalement dans des écoles. Enseignement religieux; enseignement du catéchisme sans autorisation. Fraudes aux examens du baccalauréat. Troubles dans les facultés, dans les écoles.

Presse. Librairie. Délits de presse; poursuites contre les journaux. Edition, distribution, vente ou colportage de journaux, brochures, périodiques, etc...interdits ou séditieux. Libelles, factums ou articles diffamatoires. Contraventions aux lois sur l'imprimerie et la librairie. Imprimeries clandestines. Ouvrages condamnés pour outrage à la morale (chansons de Béranger, œuvres de Baudelaire, etc...). Vente ou publication de gravures ou de photographies non autorisées. Contrefaçon d'ouvrages. Polémique entre gérants de journaux. Contravention de presse à l'occasion de brochures ou de feuilles électorales.

Affaires militaires. Rébellions et troubles à propos de l'arrestation de déserteurs, de militaires insoumis. Brigandages commis par des bandes de soldats réfractaires. Emeutes à propos de la conscription. Conscrits réformés par complaisance ou par suite de simulations de maladies. Affaires de remplacements militaires. Refus de service dans la garde nationale ou manquement au service; rivalités dans la garde nationale; troubles à l'occasion de l'élection des officiers, des opérations du conseil de révision, ou de la réorganisation de la garde nationale. Tumultes pendant les revues de troupes. Manifestations, publications, cris, propos contre l'armée, contre des officiers. Rixes, collisions entre ouvriers et soldats. Troubles, émeutes, pillages occasionnés par des soldats. Soldats ou officiers étrangers blessés, tués ou volés en 1814, 1815. Brigandages et pillages par des soldats alliés en 1815. Collisions entre les populations et les soldats des garnisons. Mutineries, insubordinations. Abandons de postes devant l'ennemi ou l'insurrection. Evasions de prisonniers de guerre. Soldats français tués ou blessés à l'étranger. Attaques de troupes françaises ou de marins par des indigènes. Pillages par des corps francs, en 1815; par des francs-tireurs en 1870. Espionnage. Guerre de 1870-71 : désertions, relations ou intelligences avec les Prussiens, refus de répondre à l'appel sous les drapeaux, abandon d'armes, pillages de trains de ravitaillement, pillages et vols par les Allemands, ravitaillement de l'armée allemande, incendies de villages par les Allemands (complicités), dénonciations contre des habitants qui s'étaient opposés à l'avance allemande. Manifestations contre des officiers prussiens. Fournisseurs aux armées : fraudes.

Affaires maritimes et coloniales. Naufrages. Révoltes d'équipages. Pillages de navires échoués; vols d'épaves. Pertes volontaires de bateaux (baraterie). Rivalités entre pêcheurs, entre pêcheurs français et anglais; pêches par des bateaux anglais dans les eaux territoriales françaises. Pêcheries dévastées par la pêche en temps prohibé. Rébellion de pêcheurs à l'occasion des règlements. Traite des noirs. Contravention aux lois sur le régime de l'esclavage. Tentative d'insurrection à la Guadeloupe, à la Martinique (1833). Empoisonnements commis par des nègres à la Martinique. Attaque et massacre de colons par des indigènes. Tentatives de déraillement par des arabes, en Algérie. Exactions de chefs indigènes.

Impôts; affaires fiscales. Rébellions contre des préposés d'octroi, contre des agents des contributions. Refus de payer les contributions. Troubles, désordres, émeutes à propos des droits d'octroi, des contributions indirectes, de l'impôt des quarante-cinq centimes, des droits sur les vins, sur les fruits distillés. Tentatives de destruction des registres de receveurs. Contrebande. Fabrication frauduleuse du sel. Plantation clandestine de tabac. Fabrication clandestine de cartes à jouer.

Justice. Police. Prisons. Attaques et arrestations de diligences, de courriers. Banditisme; garrotteurs; chauffeurs. Brigandages en Corse, dans les Pyrénées (traboucaires). Associations de malfaiteurs. Invasions de mendiants. Bandes de brigands sur le territoire pontifical. Fabrication et émission de fausse monnaie, de faux billets de la Banque de France, de la Banque russe, de la Banque d'Angleterre, etc...Faux papier timbré. Vols à la Bibliothèque nationale, aux Tuileries, au Louvre, dans les églises. Vols de trésors trouvés. Maisons de jeux. Jeux clandestins, bookmakers aux courses, "paris à la cote". Escroqueries (quand elles présentent quelque singularité). Révoltes de détenus. Maisons de refuge pour jeunes détenus. Mise en apprentissage des enfants ayant agi sans discernement. Société pour la patronage des jeunes libérés. Mémoires ou propos injurieux pour des tribunaux, pour des magistrats. Contraventions à la police des théâtres, aux règlements sur la circulation. Rébellions, manifestations contre la police, la gendarmerie.

Affaires diverses. Affaires notables (ex: affaire Teste). Exercice illégal de la médecine. Rebouteurs. Epidémie; désordres à l'occasion du choléra. Arrêtés pour éviter la propagation du typhus (infraction). Troubles à Paris à propos de l'abolition de la peine de mort. Refus, par des charpentiers, de dresser l'échafaud. Crimes ayant ému l'opinion. Superstitions, croyances à la sorcellerie dans les campagnes, aux sortilèges (escroquerie à cette occasion). Duels. Loteries. Contraventions (quand il s'agit de personnages célèbres). Reproduction d'objets d'art sans autorisation. Destruction ou mutilation de monuments ou d'œuvres d'art. Dessins signés de fausses signatures d'artistes réputés. Dossiers contenant des lettres de personnages connus jointes à des demandes en grâce.

17. Les principaux dossiers sériels du fonds du Ministère de la Justice.

Le tableau des pages suivantes signale les périodes de conservation des principaux documents à caractère sériel issus des bureaux du ministère de la Justice.

Suivant le travail déjà réalisé au Ministère par Mme Andrée Chauleur (cf. référence ci-dessous), il distingue les arrêtés, ordonnances et décrets de nomination (pour le personnel), les dossiers, les fichiers (rappelons que ceux conservés aux Archives Nationales, classés en sous-série BB²⁷, ne sont jamais communiqués au chercheur) ainsi que les registres.

Le tableau indique les références aux cotes des Archives nationales pour les archives qui y sont conservées. Les documents encore sous la tutelle du ministère de la Justice sont déposés soit au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau (dates indiquées en *italique* gras) soit dans des dépôts provisoires relevant directement du ministère (dates indiquées en *italique* simple). Dans la mesure où ces documents sont parfois non classés ou non cotés, et du fait en outre des délais de communication, les cotes de classement au Ministère ne sont pas relevées.

Sources :

- *Etat général des fonds* des Archives nationales, tome II, 1789-1940, et répertoires des diverses sous-séries BB (Ministère de la Justice). Cf. liste donnée dans la description des différentes sous-séries BB, supra, p. 205-217.
- Andrée Chauleur, Documents de la période 1940-1958 conservés au Service des archives du ministère de la Justice, in *Les archives nationales. Etat général des fonds*, Tome V, 1940-1958, Paris, Archives nationales, 1988, p. 403-406.
- Andrée Chauleur, *Lieux de conservation, séries et cotes des grandes catégories de documents sériels du ministère de la Justice*, Paris, Ministère de la Justice, Service des Archives, 1992, dactylographié, 36 p.

Nous remercions vivement Madame Andrée Chauleur, Conservateur en chef du Service des Archives du Ministère de la Justice pour la conception du tableau et les informations données. Les pages suivantes ne sont qu'un résumé de son travail qui peut être consulté au Ministère de la Justice. Nos remerciements vont également à Mesdames Ségolène de Dainville-Barbiche et Geneviève Le Moël, Conservateurs en chef aux Archives Nationales pour les informations données sur le contenu de la série BB.

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

I. Magistrats et personnel judiciaire.

I. Magistrats des cours et tribunaux de première instance.

An IV-1912 (BB ⁵ 375-540), 1913-1925 (BB ³⁴ 302-306), 1938-1971 , 1972-1980.	1850-1987	* dossiers de remplacements : 1812-1878 (BB⁶ 26-87, 93-358³, 375¹-455), 1895-1913 (BB⁶ 456-484³) * dossiers de carrière : 1848-1942 (BB⁶ II 1-1294), 1940-1984, 1985 -> * dossiers de carrière Alsace-Lorraine 1850-1870 (BB⁶ 485-488), 1910-1920 (BB⁶ II 1295-1297) * magistrats des colonies (divers) An V-1920 (BB⁵ 249-253) * magistrats des pays annexés 1793-1816 (BB⁵ 255-328) * magistrats d'Algérie 1956-1961 * magistrats d'Outre-mer 1950-1960 * dossiers d'auditeurs de justice non retenus 1945-1982, 1919-1956, 1985 ->
		* France et colonies 1815-1927 (BB⁶* 493-563); nominations et mutations 1811-1840 (BB³⁰* 763-771); état nominatif 1840-1879 (BB³⁰* 774) * registres de nominations : Cour de cassation et cours d'appel 1857-1957; tribunaux de première instance 1816-1957; cours d'appel et tribunaux de première instance d'A. F. N. 1878-1957 et D. O. M. 1947-1957; magistrats suppléants de première instance 1901-1957; * état nominatif 1900-1942 * registres des détachés de la métropole et de l'Outre-mer 1926-1953; id. Alsace-Lorraine 1909-1958; id. Seine 1898-1957 * recrutement d'attachés stagiaires 1923-1954

2. Juges de paix

An IV-1912 (BB ⁵ 375-540), 1913-1935 (BB ³⁴ 302-308)	1830-1899 (BB ²⁷ 560-563) 1919-1954	* dossiers de nominations et divers : 1796-1843 (BB⁸ 1-160) * dossiers de présentation : 1815-1878 (BB⁸ 161-1382, BB³⁰ 579-583), 1895-1925 (BB⁸ 1391-2185), 1926-1958 (BB⁸ 2189-2999) * dossiers Algérie, colonies : 1836-1878 (BB⁸ 1386¹-10) * dossiers de suppléants : 1848-1880 (BB⁸ 1383-1385) * suppléants Algérie-Tunisie non
		An XIII-1923 (BB⁸* 1387-1390⁵), An XI-1862 (BB³⁰* 775-783) * personnels de la métropole 1870-1954 * personnels Algérie, Tunisie 1863-1957 * personnels du Maroc 1913-1957 * vacances des juges de paix 1920-1958 et de leurs suppléants 1922-1958 * Commission de discipline 1906-1946 * Répertoire alphabétique Métropole XXe siècle

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

3. Greffiers des cours d'appel et tribunaux de première instance

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 302-310), 1920-1962.	* dossiers de présentation : 1812-1878 (BB ⁶ 26-87, 93-358 ³ , 375 ¹ -455), 1895-1949 (BB ⁶ 456-484, 489-492 ¹⁶ , BB ⁸ 2189-2858) 1935-1978 * dossiers de présentation : Tunisie 1901-1958 Algérie, justice musulmane 1945-1961 Oure-mer 1950-1960	fichier du service 1800 -> fiches géographiques 1800-1979	* répertoires de cessions de greffes : 1919-1950 (BB ²⁹ 720-721) * nominations : Cour de cassation et cours d' appel de la métropole 1843-1914; tribunaux de première instance de la métropole 1820- 1914; Cours et tribunaux métropole 1870- 1967; Cours et tribunaux A. F. N. 1880-1929; Id. Alsace-Lorraine 1832-1870. * greffes des tribunaux d'instance plus des tribunaux de police de Paris, Lyon, Marseille 1814-1965; dommages de guerre (première guerre mondiale)

4. Greffiers des justices de paix

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 302-314)	* nominations et divers 1801-1843 (BB ⁸ 1-160 ²), 1848-1880 (BB ⁸ 1383 ¹ - 1385 ²) * dossiers de présentation : 1815-1878 (BB ⁸ 161-1382), 1895-1925 (BB ⁸ 1391- 2185), 1926-1958 (BB ⁸ 2189-2995), Algérie, colonies 1836-1878 (BB ⁸ 1386 ¹ -10)	fiches géographiques <i>fin</i> XIXe-1964, <i>fin</i> XIXe-1964	An XIII-1860 (BB ⁸ * 1387-1390 ¹) Algérie et colonies 1842-1923 (BB ⁶ * 493-496, 498; BB ⁸ * 1390 ⁵) Métropole 1862-1962 Algérie, Tunisie 1883-1901 Dommages de guerre (idem).

5. Fonctionnaires (greffiers inclus depuis 1977)

Administration centrale 1823-1931 (BB ³⁴ 289 ¹ -301), 1953-1978	Pays annexés : 1793-1816 (BB ⁵ 255- 328); Colonies an V-1920 (BB ⁵ 249- 253). * dossiers de carrière 1940-1960, 1961-1984 , 1985-1990	états de services 1959-1968	* matricules des fonctionnaires du ministère 1791-1904 (BB ²⁹ 680-681) * nominations d'Alsace-Lorraine 1900-1958

6. Avocats

1806-1826 (BB ¹ 144-147), 1940-1987 1943-1976	Défenseurs A.F.N. 1843-1900

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

7. Avoués des Cours et des tribunaux de première instance.

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 311-314)	* dossiers de présentation : An V-1822 (BB ⁹ 114-161), 1814-1925 (BB ⁹ 201-2492), 1926-1937 (BB ¹⁰ 2950-3487), 1913-1986, 1970-1981.	An IV-1826 (BB ²⁷ 97-101) 1901-1906 (BB ²⁷ 741-742) fichier de service 1800 -> fiches géographiques début XIXe-1975	* répertoires de cessions et registres de décisions 1845-1910 (BB ²⁹ 702-719), matricules An VIII-1963 (BB ²⁹ 722-724) * nominations : cours d'appel 1869-1978; Afrique du Nord 1882-1899; justices de paix d'Algérie, Tunisie (<i>fin XIX^e</i>) * dommages de guerre (idem)
	* dossiers du F.O.N.P.A. 1972-1987		
	* pays annexés 1793-1816 (BB ⁵ 255-328); colonies An V-1920 (BB ⁵ 249-253)		
	* Tunisie 1890-1956		

8. Huissiers.

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 311-314)	* dossiers de nomination : 1810-1888 (BB ⁷ 89-125 ²)	1901-1906 (BB ²⁷ 741-742) fichier de service 1800 ->	* répertoires de cessions et registres de décisions 1844-1910 (BB ²⁹ 702-719), matricules 1772-1913 (BB ²⁹ 740-744) et Alsace-Lorraine 1919-1958 (BB ²⁹ 762).
	* dossiers de présentation : 1791-1824 (BB ⁹ 1-112), 1814-1925 (BB ⁹ 201-2484), 1926-1937 (BB ¹⁰ 2950-3487), 1930-1986, 1941-1991		* nominations : justices de paix Algérie, Tunisie (<i>1849-1933</i>)
	* Tunisie 1895-1957, Alsace-Lorraine 1947-1950		* dommages de guerre (idem)

9. Commissaires-priseurs.

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 311-314)	* dossiers de présentation : An IX-1822 (BB ⁹ 168-178), 1814-1925 (BB ⁹ 201-2494), 1926-1937 (BB ¹⁰ 2950-3487), 1920-1989 , créations d'offices 1834-1972	1901-1906 (BB ²⁷ 741-742) fichier de service 1800 ->	* reg. des nominations <i>an XII-1966</i> (245 Mi* 1) * répertoires de cessions et registres de décisions 1845-1910 (BB ²⁹ 702-719), matricules 1816-1948 (BB ²⁹ 735-739); nominations 1874-1978, justices de paix Algérie, Tunisie 1882-1929, * dommages de guerre (idem)

10. Greffiers des tribunaux de commerce.

An IX-1912 (BB ⁵ 445-446, 454-543) 1913-1935 (BB ³⁴ 302-310), 1920-1962	* dossiers de nomination : An IX-1814 (BB ⁷ 5-23), 1810-1888 (BB ⁷ 88-125) * dossiers de remplacement : 1895-1925 (BB ⁷ 140-170), 1926-1949 (BB ⁸ 2189-1825-1870 (BB ⁷ * 1395-8) Algérie 1868-1896		

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

11. Notaires.

An IV-1912 (BB ⁵ 375-543), 1913-1935 (BB ³⁴ 311-314)	* dossiers de nomination : 1791-1816 (BB ¹⁰ 125-144), an XI-1815 (BB ¹⁰ 147-396 ²), 1814-1925 (BB ¹⁰ 398-2947), 1926-1937 (BB ¹⁰ 2950-3497) Alsace-Lorraine 1923-1925 (BB ¹⁰ 2948-2949); 1946-1949, 1950-1990 ; Alsace-Lorraine 1934-1949	1901-1906 (BB ²⁷ 739-740) Fichier du service 1800 ->	An XI-1814 (BB ²⁹ 60-72), 1821-1910 (BB ²⁹ 683-700), An XI-1966 (244 Mi* 1-29), matricules Alsace-Lorraine 1888-1958 (BB ²⁹ 701) * nominations <i>an XI-1913, 1859-1978</i> ; justices de paix Algérie, Tunisie 1868-1901 * dommages de guerre (idem)

II. Direction des Affaires civiles et du Sceau (sauf avocats et officiers ministériels : cf. ci-dessus.)

12. Adoptions.

1968-1977, 1946-1970	Avec les dispenses	Avec les dispenses

13. Changements de noms.

1814-1821 (BB ³⁴ 111-115, 117-155), 1822-1930 (BB ³⁴ 156-228, 368-473) 1822-1965 (<i>lac.</i>)	An XI-1820 (BB ¹² 1-11), 1821-1930 (BB ¹¹ 97-13391, 1931-1945 (BB¹¹ 20001-29409) , 1946-1966, 1968-1981 , 1981-1986	An X-1847 (BB ²⁷ 111-175) 1848-1913 (BB ²⁷ 241 ¹ -292, 940-1140); 1848-1942 (328 Mi 1-2), 1900-1956, 1848-1942, 1957-1978	An IV-1832 (BB ²⁹ 303-319, 330-345), 1832-1860 (BB ²⁹ 569-591), 1860-1888 (BB ²⁹ 470-503), 1888-1930 (BB ²⁹ 816-951)

14. Dispenses en vue mariage

1814-1847 (BB ³⁴ 111-115, 117-251), 1848-1888 (BB ³⁴ 327-342), 1889-1923 (BB ³⁴ 396-451), 1924-1970	1789-1860 (BB ¹⁵ 1-630), 1860-1930 (BB ¹¹ 716-13391, 1931-1945 (BB¹¹ 20001-29409) , 1946-1966, 1960-1986 , 1971-1975	An X-1847 (BB ²⁷ 111-175) 1848-1913 (BB ²⁷ 241 ¹ -292, 940-1140), 1900-1968	An XI-1806 (BB ²⁹ 171-173), An IV-1832 (BB ²⁹ 303-319, 330-345), 1832-1860 (BB ²⁹ 569-591), 1860-1888 (BB ²⁹ 470-503), 1888-1930 (BB ²⁹ 816-951) 1967 -> (service)

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

15. Naturalisations et nationalités

1814-1815 (BB ³⁴ 112-115), 1815-1840	1789-1813 (BB ¹¹ 2-4), 1814-1930	1814-1847 (BB ²⁷ 132-175)	An IV-1832 (BB ²⁹ 303-319, 330-345)
(BB ³⁴ 117-239), 1832-1930	(BB ¹¹ 974-13391), 1927-1962	1848-1880 (BB ²⁷ 241 ¹ -292)	1832-1860 (BB ²⁹ 569-591)
(BB ³⁴ 370-473), 1942-1958	(BB¹¹ 13392-19063), 1946-1961	1848-1883 (BB ²⁷ 1241-1247)	1860-1888 (BB ²⁹ 470-503)
	1962-1985	1881-1913 (BB ²⁷ 940-1140)	1888-1930 (BB ²⁹ 816-951)
		1914-1920 (BB ²⁷ 1248-1259)	
		1884-1930 (BB ²⁷ 1260-1403)	
		1900-1955	

III. Direction des Affaires criminelles et des grâces.

16. Action publique, série A du ministère

Série A. An VII-1955 (BB ¹⁸ 1-4385)	1852-1940 (BB ²⁷ 293-340, 746-862)	1791-1822 (BB ²⁹ 177-234)
1956-1975 , 1976-1980	1940-1945 (BB ²⁷ 920-939)	An V-1819 (BB ²⁹ 236-260)
Série BL. 1865-1955 (BB ¹⁸ 6001 ¹ -6870 et 7000-7243)	A (O.A.S.) 1961-1963	An IV-1816 (BB ²⁹ 291-302)
Série REV (Révision) 1943-1955, 1956-1975 , 1976-1980	A 1943-1962, A (A.O.F.) 1950-1960	1833-1850 (BB ²⁹ 320 ¹ -329)
	A (U.S.A.) 1952-1967, A (Algériens) 1950-1960, A (Evadés) 1954-1957	1877-1892 (BB ²⁹ 550-568)
		1906-1955 (BB ²⁹ 592-645)
		1951-1955 A (BB ²⁹ 952-955)

17. Grâces

An XI-1937 (BB ²⁴ 2251-2375), 1940-1957 (BB ²⁴ 2380-2395), 1944-1984	(dates des décisions de grâces)	
	An XI-1825 (BB ²¹ 72-169), 1814-1858 (BB ²¹ 172-634), 1826-1916 (BB ²⁴ 34-1123), condamnés à mort	1814-1825 (BB ²⁷ 92 ¹ -96)
	1826-1916 (BB ²⁴ 2001-2122), grâces collectives 1818-1856 (BB ²² 1 ² -189), grâces militaires 1826-1852 (BB ²³ 1 ² -73), non traitées 1917-1947 , 1948-1964, 1965-1986 ; Algériens condamnés à mort 1944-1960	1826-1899 (BB ²⁷ 359-519)
		1868-1898 (BB ²⁷ 553-559)
		1891-1932 (BB ²⁷ 602-738)
		1904-1937 (BB ²⁷ 864-919)
		1921-1947 (BB ²⁷ 1141-1206), courtes peines 1943-1986, longues peines 1948-1985, condamnés à mort depuis 1936
		Outre-mer 1950-1964
		Algérie-Tunisie 1948-1961

Ordonnances, décrets, arrêtés

Dossiers

Fichiers

Registres

18. Extraditions

1832-1932 (BB ³⁴ 343-361)	* extrad. demandées par la France (EX) 1875-1931 (BB ¹⁸ 14001-14104), 1938-1971 , 1953-1985 * extrad. demandées par l'étranger (T) 1899-1930 (BB ¹⁸ 14105-14238), 1922-1985 , depuis 1980	1899-1911 (BB ²⁷ 863) <i>1929-1975, depuis 1975</i>	1884-1886 (BB ^{29*} 956) EX depuis 1935, T4 et T5 depuis 1946

18. Les fonds de Conseils de guerre (armée de terre) conservés dans les Archives départementales

Source : enquête dans les Archives départementales.

Des incertitudes subsistent étant donné l'absence de classement de certaines séries R des archives départementales. Les ressorts des conseils de guerre (CG) correspondent aux divisions militaires (DM) devenant en 1873 les régions militaires (RM). Les sièges des tribunaux militaires et leur ressort sont relevés jusqu'au lendemain du premier conflit mondial, les Archives départementales n'ayant pas de dossiers de justice militaire postérieurs à celui-ci.

Siège	Circonscription du Conseil de guerre	Années de conservation des documents	Département où sont conservés les documents
Ajaccio	23° DM -> 17° DM (1817) -> 1848 siège transféré à Bastia	An XII-1848	Bouches-du-Rhône
Amiens	2° RM depuis 1875	?	?
Bastia	17° DM de 1848 à 1873 3° CG de la 15° RM -> 1876	1848-1873	Bouches-du-Rhône
Bayonne	11° DM -> 1811; 20° DM en 1835, 11° en 1848, 13° en 1851, cesse en 1873 2° CG -> 1885	1° CG 1835-1874 2° CG 1835-1885	Gironde Gironde
Besançon	6° DM -> 5° DM en 1848, 7° en 1851, 7° RM en 1873 -> 2° CG -> 1880	1° CG 1840-1847 2° CG 1840-1847	Doubs Doubs
Bordeaux	11° DM en 1811, 12° en 1848, 14° en 1851, 18° RM en 1873 -> 2° CG -> 1822 ?	1° CG An XI-1914 2° CG 1815-1822	Gironde Gironde
Bourges	21° DM -> 15° DM en 1829, cesse en 1848. 19° DM en 1851, 8° RM en 1873 ->	1848-1914	Cher
Brest	2° CG des 13°, 15°, 16° DM et 11° RM -> 1883	An XII-1896	Ille-et-Vilaine
Caen	14° DM cesse en 1829. 16° DM (1848-1851), 2° CG ensuite jusqu'à 1880	1853-1880	Nord
Châlons-sur-Marne	4° DM en 1851, 6° RM en 1873 ->	1907-1914	Marne
Cherbourg	2° CG seulement	1829-1852	Ille-et-Vilaine ?

Clermont-Ferrand	13° DM en 1848, 20° en 1851, 13° RM en 1873 ->	1831-1839, 1852-1914	Rhône Puy-de-Dôme
Dijon	18° DM cesse en 1848.		
Epinal	21° RM 1913-1923	?	
Grenoble	7° DM cesse en 1848. Recréé en 1860 : 22° DM; 14° RM en 1873 ->	An V...1909 1831-1848	Isère Rhône
Le Havre	15° DM cesse en 1829	?	
Lille	16° DM, 2° en 1848, 3° en 1851, 1° RM en 1873 -> 2° CG -> 1880	An V...1905	Nord
Limoges	21° DM en 1851, 12° RM en 1873 -> (2° CG de 1851 à 1857 ?)	1852-1910 1910-1914	Gironde Haute-Vienne
Lyon	19° DM, 6° en 1848, 8° en 1851, Gouv. militaire depuis 1875 -> 2° CG supprimé en 1880	1833-1851 1800-1831 1848-1911	Puy-de-Dôme Rhône Rhône
Le Mans	4° RM en 1875 ->	1877-1914	Sarthe
Marseille	8° DM, 7° en 1848, 9° en 1851, 15° RM en 1873 ->	An VII-1914	Bouches-du-Rhône
Metz	3° DM, 5° DM en 1851, cesse en 1871.	?	
Mézières	2° DM cesse en 1848 2° CG de la 4° DM -> v. 1870 ?	?	
Montpellier	9° DM, 8° en 1848, 10° en 1851, 16° RM en 1873 -> 2° CG -> 1857 ?	An V-1910 1911-1914 An VII-1857	Gironde Hérault Gironde
Nancy	4° DM cesse en 1817. Recréé en 1898 (20° RM) ->	1910-1914	Meurthe-et-Moselle
Nantes	12° DM (sauf 1811-1817), 14° en 1848, 15° en 1851, 11° RM en 1873 ->	An VI-1911	Ille-et-Vilaine
Nice	8° DM	An VII-An XI	Bouches-du-Rhône
Orléans	5° RM en 1873 ->	1875-1914	Loiret

Paris	1° DM, Gouvernement militaire de Paris en 1875 -> 2° CG -> 1880, remplacé par le 3° CG 3° CG 4° CG -> 1875	1880-1909	Seine
Périgueux	20° DM cesse en 1829, recréé en 1830 : 20° DM -> 1835	?	
Perpignan	10° DM, 21° en 1817, 9° en 1848, 11° en 1851, cesse en 1873 2° CG -> 1885	1808-1826 1835-1873 1835-1885	Haute-Garonne Gironde Gironde
Rennes	13° DM, 15° en 1848, 16° en 1851, 10° RM en 1873 ->	An VII-1914	Ille-et-Vilaine
La Rochelle	12° DM de 1811 à 1817 2° CG (12°, 14° DM)-> 1857 ?	1835-1857	Gironde
Rouen	14° DM en 1829, cesse en 1848. Recréé en 1851 (2° DM), 3° RM en 1873 ->	1838-1847 1848-1909	Seine-Maritime Nord
Strasbourg	5° DM, 4° en 1848, 6° en 1851, fin en 1871. 2° CG -> idem ?	?	
Toulon	2° CG (8° DM, 9° DM, 15° CA) -> 1880	An XI-1880	Bouches-du-Rhône
Toulouse	10° DM en 1817, 12° en 1851, 17° CA en 1873 -> 2° CG ->1865	An X-1831 1831-1910 1831-1865	Haute-Garonne Gironde Gironde
Tours	22° DM, 4° en 1817, cesse en 1848. Recréé (18° DM) en 1851, 9° CA en 1873 ->	1848-1914	Indre-et-Loire
Verdun	2° CG de la 3° DM, cesse < 1857	?	

Bibliographie sommaire

I. Instruments de recherche.

1. Conservation et classement des archives.

- Barbarin (Martine), Ménard (Martine), Les archives de l'administration pénitentiaire de 1939 à nos jours, *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 25, septembre 1986, p. 21-28.
- Boisard (Pierre), Pour une politique des éliminations. Réflexion sur la pratique des Archives de la Seine, *La Gazette des Archives*, 1967, n° 59, p. 205-238.
- Dainville-Barbiche (Ségolène de), Les archives du Sceau, *Gazette des archives*, à paraître.
- Gandilhon (René), Archives départementales de la Marne. *Série U justice (1800-1940). Répertoire numérique détaillé*, Châlons-sur-Marne, Archives de la Marne, 1965, LII-714 p.
- Hildesheimer (Françoise), Une archivistique ouverte ? A propos des Guides d'archives, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, CXXXV, janvier-juin 1977, p. 145-150.
- Houriez (Elisabeth), Les fonds judiciaires depuis 1800 dans les archives départementales et le cadre de classement de la série U, *Gazette des Archives*, 4° trimestre 1974, n° 87, p. 239-249.
- Playoust (Arlette), *Le Fonctionnement et les archives de l'administration judiciaire départementale de 1800 à 1958*, Archives départementales des Hautes-Alpes, Gap, 1980, 27 p.
- Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Archives. *Lois, décrets, arrêtés, règlement et instructions concernant le service des archives départementales*, 2° édition, Melun, Imprimerie administrative, 1931.
- Ministère des Affaires culturelles. Direction des Archives de France. *Code des archives de France. Tome I. Organisation administrative et personnel. Ordonnances, lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions 1931-1964*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, 323 p.
- Ministère des Affaires culturelles. Direction des Archives de France. *Code des archives de France. Tome II. Organisation technique des archives départementales. Lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions concernant les services départementaux d'archives 1930-1957*, Paris, Imprimerie nationale, 1958, 367 p.
- Ministère des Affaires culturelles. Direction des Archives de France. *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des Archives publiques en France*. Ouvrage élaboré par l'association des archivistes français, Paris, S. E. V. P. E. N., 1958, X-805 p.
- Direction des Archives de France, *Etat des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières au 1er janvier 1983*, Paris, 2 vol., 1984, 1275 p.
- Direction des Archives de France, *Les Archives nationales. Etat des inventaires. Tome II (1789-1940)*, Paris, Archives nationales, 1991, 298 p.
- Direction des Archives de France. *Recueil des lois et règlements relatifs aux Archives 1958-1988, tomes I et II*, Archives Nationales, Paris, 1988, 1175 p. (Tome I. Troisième partie. Dispositions particulières, lois, décrets et arrêtés relatifs aux archives des principaux départements ministériels et aux archives communales. Ministère de la Justice. Liste chronologique, p. 422-444. Tome II. Quatrième partie. Organisation scientifique et technique : notes, circulaires et instructions diffusées par la direction des Archives de France).

2. Instruments bibliographiques

- Bibliographie annuelle de l'Histoire de France*, Comité français des sciences historiques (puis Institut d'histoire moderne et contemporaine), Paris, C. N. R. S., depuis 1953, 35 vol. parus en 1990.
- Centre d'Histoire de la France contemporaine. Groupe d'Information sur la Recherche en Histoire de la France contemporaine. *Liste des mémoires de maîtrise soutenus en Histoire contemporaine*, Université de Paris X Nanterre, 1980. (2^e liste publiée en 1983 avec une liste des périodiques réalisés par les Universités recensant les mémoires qui y sont soutenus).
- Costa-Lascoux (Jacqueline), *La Délinquance des jeunes en France 1825-1968*, volume 3 Bibliographie, Paris, Cujas, 1975.
- Fichier national des thèses, Université de Paris X Nanterre, depuis 1974.
- Fichiers des bibliothèques des Archives départementales.
- Gendrel (Michel), Lafarge (Philippe), *Eléments d'une bibliographie mondiale de droit pénal militaire*, Paris, L.G.D.J., 1965, 216 p.
- Grandin (A.), *Bibliographie générale des sciences politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-1926*, Paris, Sirey, 1926, 3 vol, VIII-794, 855, 692 p. (19 suppléments annuels et pluri-annuels volumes IV-XIX, 1926-1950).
- Lepointe (Gabriel), Van den Bossche (André), *Eléments de bibliographie sur l'histoire des institutions et des faits sociaux, 987-1875*, Paris, 1958, 232 p. Continué par Marguerite Boulet-Sautel et Gérard Sautel sous le titre de *Bibliographie en langue française d'histoire du droit*, Montchrestien (puis Faculté de Droit et de Science politique de Saint-Maur), depuis 1957.
- Ministère de l'Education Nationale. Direction des Bibliothèques de France, *Catalogue des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises*, nouvelle série, depuis 1959. (*Inventaire des thèses de doctorat...depuis 1982*)

3. Lexiques, dictionnaires, encyclopédies et traités de droit

- Block (Maurice), *Dictionnaire de l'administration française*, Paris/Strasbourg, Vve Berger-Levrault, 1862, VII-1630 p; 2^e éd., Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1878, XV-1856 p; 3^e éd., 1891, XIV-2232 p; 4^e éd., 1898, XVI-2342 p.
- Bouzat (Pierre), Pinatel (Jean), *Traité de droit pénal et de criminologie*. I. Droit pénal général. II. Procédure pénale. Régime des mineurs. Domaine des lois pénales dans le temps et dans l'espace. III. Criminologie, Paris, Dalloz, 1963, XXII-1057 et VIII-543 p.
- Boyer (Laurent), Roland (Henri), *Dictionnaire des expressions juridiques*, Lyon, l'Hermès, 1983, 438 p.
- Cadet (Ernest), *Dictionnaire usuel de législation comprenant les éléments du droit civil, commercial, industriel, maritime, criminel, administratif, etc...*, 7^e éd., Paris, Belin, 1895, 920-160 p.
- Carpentier (A.), Frèrejouan du saint (G.), *Répertoire général alphabétique du droit français*, Paris, Sirey, 1886-1945, 53 volumes. (sous la direction de Fuzier-Hermann).
- Cornu (Gérard), Foyer (Jean), *Procédure civile*, Paris, P. U. F., 1958, 609 p.
- Donnedieu de Vabres (Henri), *Traité élémentaire de droit criminel et de législation pénale comparée*, Paris, Sirey, 1937, IV-1066 p; Paris, 1943, VIII-936 p; 2^e édition, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1947, 1059 p.
- Garraud (René), *Précis de droit criminel comprenant l'explication élémentaire de la partie générale du Code pénal, du Code d'instruction criminelle et des lois qui ont modifié ces deux codes*, Paris, L. Larose, 1881, XXVIII-911 p.
- Leauté (Jacques), *Criminologie et science pénitentiaire*, Paris, P.U.F., 1972, 832 p.
- Pinatel (Jean), *Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale*, Paris, 1950, LXXXII-568 p.

Vincent (Jean), *Lexique de termes juridiques*, Paris, Dalloz, 1985, 471 p.

Vitu (André), *Procédure pénale*, Paris, P. U. F., 1957, 508 p.

II. Le contenu des documents judiciaires et pénitentiaires.

1. Législation et circulaires.

a) Justice.

Codes. (Code civil, Code pénal, Code de commerce, Code de procédure civile, Code de procédure pénale).

Bulletin des lois.

Journal officiel.

Recueil officiel des instructions et circulaires du ministère de la Justice, Paris, 1879-1883, 3 vol (tomes I. 1790-1840, II. 1841-1862, III. 1863-1875).

Bulletin officiel du ministère de la Justice depuis 1876.

Tables alphabétique, analytique et chronologique des instructions et circulaires contenues dans le Recueil officiel (1790 à 1876) et dans le Bulletin officiel du ministère de la Justice (1876 à 1897), MDCCCXCVIII, 185 p.

Dutruc (J.), *Résumé chronologique des circulaires, instructions et décisions du ministère de la Justice de 1859 à 1889*, 2 vol., 1890-1896.

Gillet (Nicolas-Antoine-Pascal-Modeste), *Analyse des circulaires, instructions et décisions émanées du Ministère de la Justice du 12 janvier 1791 jusqu'au 1er janvier 1840*, Paris, A. André, 1840, VII-452 p; 2^o éd., avec F. Demoly, (12 janvier 1791-6-10-1858), Paris, Cosse et Marchal, 1859, IV-895 p; 3^o éd., (12 janvier 1791-23 juillet 1875), Paris, Marchal, Billard et Cie, 1876, 2 vol.

Massabiau (J.), *Table alphabétique et chronologique des instructions et circulaires émanées du ministère de la Justice depuis brumaire An IV (1795) jusqu'au 1er janvier 1837*, Paris, 1837.

Munsch (Lucien), *Répertoire général des circulaires et instructions du ministère de la Justice (1er octobre 1790-1er septembre 1899)*, avec tables chronologique et analytique, Paris, L. Larose, 1900, 2 vol.

b) Prisons

Code des prisons ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique, disciplinaire des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons, préventives ou pour peines placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur de 1670 à 1940, Paris 1845-1940, 28 volumes.

Ministère de l'Intérieur. Services pénitentiaires. *Lois, décrets, règlements et circulaires*. Recueil publié par ordre de M. Barthou, ministre de l'Intérieur, et d'après les instructions de M. Duflos, directeur de l'administration pénitentiaire, Melun, Imprimerie administrative, 1896, 866 p. (suppléments : 1898 et 1900).

Répertoire analytique et alphabétique des lois, décrets, règlements et décisions intéressant les services pénitentiaires qui relèvent du ministère de la Justice. Recueil mis en ordre par M. Paguet, Melun, Imprimerie administrative, 1936, 257 p.

2. Manuels de greffiers et de magistrats

- Alla (Pierre), *Manuel pratique des tribunaux militaires*, Paris, chez l'auteur, 1876, 687 p.
- Bloch (René) et Chaumel (Henry), *Traité théorique et pratique des conseils de prud'hommes*, Paris, Dalloz, 1925, VIII-562 p.
- Bost (Alexandre-Arnaud), *Encyclopédie des justices de paix*, Paris, 1854, 2 vol., VIII-620, VIII-632 p.
- Bourdonnay (Hippolyte), *Le Président du Tribunal civil. Répertoire alphabétique, technique et pratique de la procédure judiciaire*, Paris, L.G.D.J., 1932, 963 p.
- Cabanes (Flavien), *Manuel pratique des greffiers et commis greffiers des justices de paix*, Juris-Classeurs, Paris, Editions Godde, 1931, 717 p.
- Champoudry (Alphonse-Joseph), *Manuel des tribunaux des armées de terre et de mer*, Paris, L. Larose, 1878, VI-852 p.
- Chartier (Marius), *Manuel-répertoire théorique et pratique des Greffiers des Justices de Paix*, Annales des Justices de paix, Elbeuf, Allain, 1930-1939, 3 vol., 525, 693, 420 p.
- Chauveau (Adolphe), Glandaz (Sigismond), *Formulaire général et complet de procédure civile, commerciale et administrative*, 11^e édition, Paris, Godde, 1924, 2 vol.
- Chenier (Louis-Joseph-Gabriel de), *Manuel des Conseils de guerre, ou Recueil alphabétique de questions de droit militaire*, Paris, Anselin, 1831, XLIV-362 p; 2^e éd., Paris, J. Dumaine, 1849, VIII-XLVII-483 p.
- Deleau (Jacques), Cournot (Yves), Talandier (Jean), *Traité-formulaire des tribunaux de commerce*, Paris, Librairies techniques, 1955, XVI-398 p.
- Desplagnes (Albert), *Notes pratiques sur l'administration des Parquets ou manuel des travaux administratifs des magistrats du ministère public et principalement des procureurs impériaux et de leurs substituts*, Montélimar, Bourron, 1865, 242 p.
- Dolfus-Francoz (Robert), *Manuel des Greffiers des Tribunaux de première instance*, Juris-Classeurs, Elbeuf, Editions Godde, 1933, 160 p.
- Gentil (Joseph), *Le Contentieux de la sécurité sociale et la mutualité sociale agricole*, Landerneau, F. D. S. E. A., 1956, 173 p.
- Grellet-Wammy, *Manuel des prisons ou exposé historique théorique et pratique du système pénitentiaire*, Paris, Marc Aurel frères, 2 vol., 1839-1840.
- Isaure-Toulouse, *Traité-formulaire de procédure pratique en matière civile, commerciale, criminelle, administrative et militaire...*, 4^e éd., Paris, V. Giard & E. Brière, 1895, 1296 p.
- Le Balle (Robert) et Nowina (Roger), *Manuel pratique du contentieux de la Sécurité sociale*, Paris, Sirey, 1956, VIII-330 p.
- Le Poittevin (Gustave), *Dictionnaire formulaire des parquets et de police judiciaire*, 7-8^e édition en 5 tomes par A. Besson, R. Combaldieu, J. Siméon, Paris, Rousseau, 1950-1955, IV-1258, 1094, VI-1095, VII-964, 798 p.
- Martin (Georges), *Les Justices de paix en France. Manuel pratique des juges de paix, précis raisonné et complet de leurs attributions judiciaires, extra-judiciaires, civiles, etc...*, Paris, Garnier, 1879, XXVIII-507 p.
- Massabiau (Joseph-François-Louis), *Manuel du ministère public près les cours d'appel, les cours d'assises et les tribunaux civils, correctionnels et de police*, Paris, Cosse et Marchal, 3^e éd., 1856-1857, 3 vol; 4^e éd., 1876; 5^e éd., Marchal et Billard, 1901-1904, 3 vol.
- Milhaud (Léon), *Répertoire général alphabétique des justices de paix*, Paris, Sirey, 1923-1933, 5 vol., 875, 877, 733, 755, 925 p.
- Morel (René), *Traité élémentaire de procédure civile (Organisation judiciaire, Compétence, Procédure)*, Paris, Sirey, 1932, 731 p; 2^e éd., 1949, 606 p.
- Pabon (Louis), *Traité théorique et pratique des justices de paix (matières civiles avec les formules de tous les actes)*, Paris, Sirey, 1924, 330 p.

- Peloux (Etienne), *Manuel à l'usage des présidents de Conseils de guerre et des officiers de l'armée, comprenant le Code de justice militaire, le code d'instruction criminelle, le code pénal, les diverses lois complémentaires et les modèles de formules*, Caen, Impr. de Donin, 1867, IV-228 p; Paris, J. Dumaine, 1876, XV-662 p.
- Pépin (Maxime), Scherrer (André), *Manuel pratique d'organisation judiciaire et de préparation à l'examen d'entrée dans la magistrature*, Paris, Juris-classeurs, 1950, 217 p.
- Perrier (Jean-Baptiste), *Guide des juges militaires ou Recueil et analyse de lois en vigueur sur la justice et les tribunaux militaires*, Paris, Magimel, 1808, LXXXVIII-506 p; 2° éd., 1811, 487 p; 3° éd., 1813, XXXII-549 p; 4° éd, Paris, Anselin, 1831, XVI-335 p.
- Privat (Edouard), *Les Tribunaux de commerce en France, guide du magistrat consulaire*, Toulouse, Privat, 1933, XII-325 p.
- Raviart (Eugène), *Guide manuel des officiers de justice militaire et des greffiers des tribunaux militaires*, Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1940, IV-291 p.
- Raviart (Eugène), *Traité-Formulaire de procédure générale civile, commerciale, criminelle et administrative*, 5° éd., Paris, Librairie des Juris-Classeurs, 1933, 3 vol, XVIII-607, 607, 808 p.
- Raviart (Eugène), *Guide manuel de procédure en Justice de Paix*, Paris, Marchal et Billard, 1939, 472 p; 2° éd., Paris, Juris-Classeurs, 1949, 480 p.
- Rival (Albert), *Manuel des greffiers des tribunaux de commerce*, Elbeuf, Editions administratives Allain, 1935, 232 p
- Romanetti (Gervais), *La Justice de paix, traité théorique et pratique des attributions contentieuses et gracieuses des juges de paix*, Marseille, Impr. de Moullot, 1954, 2 vol.
- Sarraute (Pierre), *Manuel théorique et pratique des greffiers des tribunaux civils de première instance, des justices de paix et des cours d'appel*, Paris, L. Larose, 1894, 892 p.
- Sarraute (Pierre), *Manuel théorique et pratique du juge d'instruction*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, 551 p.
- Vallet (Georges), Montagnon (Emile), *Manuel des magistrats du parquet et des officiers de police judiciaire, suivi d'un code de citation et d'audience et renfermant toutes les formules usuelles*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, 2 vol.
- Verdier (François), *Manuel aide-mémoire de la Justice de paix*, Paris, Editions techniques, 1947, 1030 p.

III. Les Institutions judiciaires et pénitentiaires.

1. Travaux d'ensemble à caractère historique

- Bourdon (Jean), *La Réforme judiciaire de l'an VIII, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Première partie. Les Institutions, Deuxième partie. Formation de la Magistrature*, Rodez, Carrère, 1941, 2 vol, V-498 et 659 p.
- Esmein (Adhémar), *Histoire de la procédure criminelle en France et singulièrement de la procédure inquisitoire depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, L. Larose et Forcel, 1882, XI-596 p.
- Ellul (Jacques), *Histoire des institutions. Le XIX^e siècle*, 5° éd., Paris, P.U.F., 1979, 381 p.
- Garcon (Maurice), *Histoire de la justice sous la III^e République*, Paris, Fayard, 1957, 3 vol., 319, 299 et 349 p.
- Godechot (Jacques), *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, P. U. F., 1968, 789 p. (justice, p. 139-159, 615-638)
- Hiver, *Histoire critique des institutions judiciaires de la France de 1789 à 1848*, Paris, Joubert, 1848, 640 p.
- Lepointe (Gabriel), *Histoire des institutions du droit public français au XIX^e siècle (1789-1914)*, Paris, Donat-Montchrestien, 1953, 779 p.
- Raynal (Jean), *Histoire des institutions judiciaires*, Paris, A. Colin, 1964, 222 p.
- Rousselet (Marcel), *La Magistrature et la Monarchie de Juillet*, Paris, Sirey, 1937, 499 p.

Rousselet (Marcel), *Histoire de la magistrature française des origines à nos jours*, Paris, Plon, 1957, 2 vol., 448-437 p.

Schnapper (Bernard), *Voies nouvelles en histoire du droit. La justice, la famille, la répression pénale (XVIème-XXème siècles)*, Publications de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, tome 18, Paris, P. U. F., 1991, 680 p.

2. Les institutions judiciaires ordinaires.

Elles sont principalement décrites dans les ouvrages et traités généraux, à l'exception d'institutions qui ont fait l'objet d'études particulières : justices de paix, cour de cassation, ministère de la Justice.

a) Justices de paix

Eisenzimmer (Gaston), *Les Transformations de la justice de paix depuis son institution en France*, thèse de droit, Mulhouse, Société générale d'imprimerie, 1925, 253 p.

Fonbené (J.-R.), *Etude historique et critique du Tribunal cantonal*, Paris, L. G. D. J., 1931, 173 p.

Vieilleville (Henry), *Le Rôle judiciaire et social du juge de paix*, thèse de droit, Paris; Persan-Beaumont, 1944, 216 p.

b) Cour de cassation

Duchesne (Denise), *La Cour de Cassation de 1800 à 1830*, thèse, Paris, E. P. H. E. (IV^o section), 1979, 484 p.

c) Ministère de la Justice

Durand-Barthez (Pascal), *Histoire des structures du Ministère de la Justice (1789-1945)*, Travaux et recherches de l'Université de droit et d'économie et de sciences sociales de Paris, Paris, P.U.F., 1973, 96 p.

Dainville-Barbiche (Ségolène de), Notes sur le conseil du sceau des titres et la commission du sceau (1808-1830) à propos de l'inventaire des registres du sceau, *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, n^o 46, 1976, p. 14-18.

3. Les juridictions spéciales

a) Tribunaux de commerce

Ithurbide (René), *Histoire critique des tribunaux de commerce*, Paris, L.G.D.J., 1970, 191 p.

Mariage (Henri), *Evolution historique de la législation commerciale 1673-1949*, Paris, A. Pedone, 1952, 200 p.

Piazza (Paul), *Etude historique et critique sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux de commerce en France*, Paris, Rousseau, 1918, VII-496 p.

b) Conseils de Prud'hommes

Conseils de prud'hommes. I. Législation en vigueur. II. Projets, propositions de lois et rapports. III. Annexes. IV. Enquête sur diverses modifications proposées à la législation en vigueur, Paris, Imprimerie nationale, 1900, 409 p.

- Cottureau (Alain) (dir.), Les prud'hommes XIX^e-XX^e siècles, *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1987.
- Kieffer (Monique), La législation prud'homale de 1806 à 1907, *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1987, p. 9-23.
- Olszak (Norbert), *Mouvement ouvrier et système judiciaire (1830-1950)*, thèse de droit, Université de Strasbourg III, 1987, 961 p.
- Poujade (Jean), *Les Prud'homies des pêcheurs de la Méditerranée*, thèse de droit, Paris, Picart, 1936, VI-199 p.

c) Conseils de Préfecture

- Brun-Jansem (Marie-Françoise), *Le Conseil de Préfecture de l'Isère an VIII-1926*, thèse de droit, Grenoble II, 1975; Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire économique, social et institutionnelle, 1981, 371 p.
- Chevallier (Jacques), *L'Elaboration historique du principe de séparation de la juridiction administrative et de l'administration active*, Paris, L. G. D. J., 1970, 319 p.
- Fanachi (Pierre), *La Justice administrative*, 2^o éd., Paris, P.U.F., 1985, 127 p.

d) Conseil d'Etat

- Fougère (Louis) (dir.), *Le Conseil d'Etat, son histoire à travers les documents d'époque 1799-1974*, collection "histoire de l'administration française", Paris, C.N.R.S., 1974, XVI-1012 p.
- Kessler (Marie Christine), *Le Conseil d'Etat*, Paris, A. Colin, 1969, 390 p.
- Wright (Vincent), L'épuration du Conseil d'Etat en juillet 1879, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1972, tome 19, p. 621-653.
- Wright (Vincent), *Le Conseil d'Etat sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 1972, 276 p.

e) Cour des comptes

- Raynaud (Jean), *La Cour des Comptes*, Paris, P. U. F., 1960, 128 p.
- Crépey (André) et Elie (Jacques) (sous la direction de), *La Cour des Comptes*, collection "Histoire de l'administration française", Paris, C. N. R. S., 1984, XVI-1192 p.

f) Justice militaire

- Andrieux (Capitaine), Réforme de la justice militaire, *Revue militaire française*, 1928, tome II, p. 103-112.
- Bouniols (Gaston), *La Suppression des conseils de guerre*, Paris, A. Pedone, 1907, 528 p.
- Colas (Raymond), Esquisse historique des juridictions militaires françaises, *Ruban rouge*, 1967, n^o 33, p. 8-15.
- Garrec (M.), "Justice militaire", in *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, sous la direction d'André Corvisier, Paris, P. U. F., 1988, p. 493-499.
- Gazzaniga (Jean-Louis), A propos du privilège militaire de juridiction. L'évolution de la compétence des juridictions militaires en France (1789-1928), *Mélanges offerts à P. Vigreux*, Toulouse, Université des sciences sociales, 1981, tome 2, p. 429-444.
- Gazzaniga (Jean-Louis), Les Conseils de guerre de la 10^e Division sous le Consulat et l'Empire : la justice aux armées de l'intérieur, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1978, p. 61-81.
- Huguency (Pierre), *Traité théorique et pratique de droit pénal et de procédure pénale militaires, suivi d'un formulaire et des principaux textes relatifs à la justice militaire*, Paris, Sirey, 1933, 971 p.

- Letort (Marc), *La Réforme de la justice militaire. Historique de la justice militaire en France*, thèse, Alger, Impr. de E. Pfister, 1928, 331 p.
- Pedroncini (Guy), Les Cours martiales pendant la Grande Guerre, *Revue historique*, n° 512, octobre-décembre 1974, p. 393-408.
- Picard (Alain), *La Justice au sein des forces armées françaises. Etude historique*, thèse de droit, Université de Toulouse I, 1980, dact.
- Picard (Georges), *Etude sur l'évolution de la législation militaire depuis la promulgation du Code de justice militaire jusqu'à nos jours*, thèse de droit, Aix-en-Provence, 1923; Nice, Impr. de J. Ventre et fils, 1923, 74 p..
- Sortais (Pierre), *Des Délits militaires et de leur répression. Etude théorique et critique*, thèse de droit, Paris, Impr. de Jouve et Boyer, 1900, 322 p
- Taillefer (André), *La Justice militaire dans l'armée de terre en France et dans les principaux pays*, Paris, L. Larose, 1895, 444 p.

g) Justice maritime

- Gonfreville (Max), *Organisation et compétence des juridictions criminelles de la marine militaire*, Paris, Sirey, 1941, 256 p.

4. L'organisation judiciaire dans des territoires particuliers

a) Colonies

- Arnaud (A.), Méray (H.), *Les Colonies françaises. Organisation administrative, judiciaire, politique et financière*, Paris, A. Challamel, 1900, 212 p. (titre II. Organisation judiciaire et législation coloniale, p. 101-140)
- Daresté (Pierre), *Traité de droit colonial*, Tome I, Cannes, Impr. de Robaudy, 1931, XXIII-709 p.
- Girault (Arthur), *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Sirey, 1921-1929. Tome I, XX-251 p. Tome II, XVI-809 p.
- Recueil général et méthodique de la législation et de la réglementation des colonies françaises*. Textes émanant du pouvoir central recueillis, classés et mis à jour par Bernard Sol et Daniel Haranger. Première partie. Législation générale et organisation judiciaire, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1930-1938, 8 vol.

b) Savoie et Nice

- Lovie (Jacques), *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, P. U. F., 1963, XXXVIII-637 p. (organisation judiciaire, p. 99-120)

c) Alsace-Lorraine

- Ministère de la Guerre. *Organisation politique et administrative et législation de l'Alsace-Lorraine*. Première partie, Paris, Imprimerie nationale, 1915, 885 p.

d) Occupation allemande en France

- Billig (Joseph), *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Editions du Centre de documentation juive contemporaine, 1955-1960, 3 vol., 392, 382 et 344 p.
- Bouärd (Michel de), La répression allemande en France de 1940 à 1944, *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1964, n° 54, p. 69-90.

Wolfanger (Dieter). *Nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*, Sarreguemines, Editions Pierron, 1982, 230 p. (chapitre 16. Justice et terreur, p. 167-178.)

e) Occupation française en Allemagne

Hoffstetter (Albert), *Les Tribunaux du Gouvernement militaire en Zone française d'occupation en Allemagne*, Thèse, Strasbourg; Fribourg-en-Brisgau, Impr. nationale, 1948, 168 p.

Loysel (Ferdinand), *Le Droit pénal de la Z. F. O.*, thèse, Strasbourg, 1949, dact., 185 p.
Recueil judiciaire du G. M. Z. F. O., Baden-Baden, 1952.

Servière (Jeanne), *La Justice en zone occidentale d'occupation en Allemagne*, thèse Montpellier, 1950, dact.

5. Juridictions d'exception répressives

a) Juridictions spéciales de l'Occupation

Jaffré (Yves-Frédéric), *Les Tribunaux d'exception*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1963, 367 p.
Villeré (Hervé), *L'Affaire de la Section spéciale*, Paris, Fayard, 1972, 397 p.

b) Haute-Cour de justice

Devance (Louis), *Chambre haute et pouvoir judiciaire en France : la Cour des pairs pendant la Monarchie constitutionnelle*, *Parliaments, Estates and Representation*, 1984, volume 4, n° 2, p. 147-156.

Lindon (Raymond), *Histoire de la Haute Cour de justice en France*, Paris, Les Editions universelles, 1945, 128 p.

Morice (Bernard), *Les Procès de Haute Cour de Justice au palais du Luxembourg*, Paris, Editions France-Empire, 1972, 542 p.

Noguères (Louis). *La Haute Cour de la Libération (1944-1949)*, Paris, Editions de Minuit, 1965, 299 p.

c) Juridictions spéciales de la Libération

Baudot (Marcel), *La Résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration*, *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1971, n° 81, p. 23-47.

Novick (Peter), *L'Epuration française (1944-1949)*, Paris, Balland, 1985, 365 p; Paris, Seuil, 1991, 364 p.

6. Etablissements pénitentiaires

a) Prisons et administration pénitentiaire

Barré (Marie-Danièle), *130 années de statistique pénitentiaire en France*, *Déviance et société*, 1986, tome X, 2, p. 107-128.

Carlier (Christian), *La Balance et la clef*, rapport dactylographié, Paris, Ministère de la Justice, 1986, 89 p.

Carlier (Christian), *Le Personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, collection Archives pénitentiaires, n° 8, 1987, 215 p.

Carlier (Christian), *L'Administration pénitentiaire et son personnel dans la France de l'entre-deux-guerres. Vol. I : L'Impossible réforme*, Paris, Ministère de la Justice, Direction de

- l'Administration pénitentiaire, Service des Etudes et de l'Organisation, Collection "Archives pénitentiaires", n° 9, 1989, 435 p.
- Corbin (Alain), La prison sans désespoir. Les maisons départementales au XIX^e siècle, *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, 1980-1981, p. 41-42.
- Darmon (Jean-Jacques), Sous la Restauration, des juges "sondent la plaie si vive des prisons", *Annales historiques de la Révolution française*, n° 228, 1977, p. 247-268.
- Deyon (Pierre), *Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris, Editions universitaires, 1975, 196 p.
- Faugeron (Claude), Le Boulaire (Jean-Michel), La création du service social des prisons et l'évolution de la réforme pénitentiaire en France de 1945 à 1958, *Déviance et Société*, 1988, vol. 12, n° 4, p. 317-359.
- Fize (Michel), La répression disciplinaire dans les prisons françaises pour adultes au XIX^e siècle, in Petit (Jacques-Guy), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 179-186.
- Foucault (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.
- Gégot (Jean-Claude), L'état des prisons départementales à la fin de la Monarchie de Juillet : de l'enfermement collectif à l'enfermement cellulaire ? *Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, section d'histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 359-379.
- Haussonville (Gabriel d'), *Les Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies*, Paris, Michel Lévy frères, 1875, 638 p.
- Lacaze (Théodore), *L'Administration pénitentiaire en France et aux colonies*, thèse de droit, Poitiers; Paris, V. Giard et E. Brière, 1909, 223 p.
- Léauté (Jacques), *Les Prisons*, Paris, P. U. F., 1968, 128 p.
- Lesselier (Claudie), *Les Femmes et la prison 1815-1939*, thèse de 3^e cycle, Paris VII, 1982, dact., 587 f°.
- Montarron (Marcel), *La "Veuve" ou l'histoire des châtiments*, Paris, Plon, 1973, 356 p.
- Mossé (Armand), *Les Prisons et les institutions d'éducation corrective*, Paris, Sirey, 1939, 397 p.
- O'Brien (Patricia), *The Promise of punishment. Prisons in Nineteenth Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1982, 330 p. (traduction française : *Correction et châtiment*, Paris, P.U.F., 1988, 342 p.)
- Papelard (Alain Lucien Albert), *Histoire de la médecine pénitentiaire en France*, thèse de médecine, Paris, 1968, dact., 203 f°.
- Perrot (Michelle), 1848 : Révolutions et prisons, *Annales historiques de la Révolution française*, n° 228, 1977, p. 306-338.
- Perrot (Michelle), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire*, Paris, Le Seuil, 1980, 319 p.
- Petit (Jacques-Guy), Aspects de l'espace carcéral en France au XIX^e siècle, in Petit (Jacques-Guy), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 157-169.
- Petit (Jacques-Guy), *Ces Peines obscures. La prison pénale en France 1789-1875*, Paris Fayard, 1990, 749 p.
- Petit (Jacques-Guy), Castan (Nicole), Faugeron (Claude), Pierre (Michel), Zysberg (André), *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII^e-XX^e siècle. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991, 368 p.
- Petit (Jacques-Guy), L'amendement ou l'entreprise de réforme morale des prisonniers en France au XIX^e siècle, *Déviance et société*, 1982, n° 4, p. 331-352.
- Petit (Jacques-Guy), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Librairie des Méridiens, Paris/Genève, Médecine et Hygiène, 1984, 233 p.
- Rusche (G.), Marché du travail et régime des peines. Contribution à la sociologie de la justice pénale, *Deviance et société*, 1980, vol. 4, n° 3, p. 215-228.

Seyler (Monique), De la prison semi-privée à la prison vraiment publique. La fin du système de l'entreprise générale sous la III^e République, *Deviance et Société*, 1989, vol. 13, n° 2, p. 125-140.

b) Etablissements de jeunes détenus

Chauvière (Michel), Pour une histoire de l'éducation spéciale [de l'enfance inadaptée et de l'enfance délinquante] : les interfaces des années 1940, *History Reflections*, 1980, volume 7, n° 2-3, p. 601-615.

Douailler (Stéphane), Vermeuren (Patrice), Les prisons paternelles ou le grand air des enfants pauvres, *Les Révoltes logiques*, 1979, n° 8-9, p. 2-49.

Gaillac (Henri). *Les Maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971, 379 p.

Tetard (Françoise), Enfance victime ou enfance coupable ? La détention des mineurs au XIX^e siècle, 1789-1989. *Ordre familial et ordre social. Les enfants et leurs familles en France. XVIII^e-XX^e siècles*. Colloque Vaucresson, 31 mai-2 juin 1989.

Toubas (Henry), *Les Institutions pénitentiaires pour mineurs délinquants. Eude comparée avec certains pays étrangers, projets de réforme*, thèse de droit, Montpellier, Impr. Azémard cousins, 1936, 112 p.

c) Etablissements militaires et maritimes

Bendana (Kmar), *Les Etablissements pénitentiaires de l'armée française en Algérie sous le Second Empire*, thèse de 3^e cycle, Paris I, 1982, dact.

Vidal (J.-Léon), *Tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre*, Paris, Chaix et Cie, 1858, 156 p.

d) Bagnes

Alexakis (Chantal), *Les Bagnes*, Paris, Pygmalion, 1979, 190 p.

Krakovitch (Odile), *Les Femmes bagnardes : criminelles ou victimes ?*, O. Orban, Paris, 1990, 305 p.

Le Clère (Marcel), *La Vie quotidienne dans les bagnes (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, Hachette, 1973, 309 p. (2^e édition 1979).

Lois, décrets et règlements relatifs à la transportation, à la déportation et à la relégation, Melun, Imprimerie administrative, 1907, 419 p.

Pierre (Michel), *La Terre de la grande punition. Histoire des bagnes de Guyane*, Paris, Ramsay, 1982, 322 p.

Teisseire (Edouard), *La Transportation pénale et la relégation appliquées aux forçats et aux récidivistes (étude historique, juridique et critique)*. thèse de droit, Toulouse, Imprimerie Saint-Cyprien, 1888, XII-416 p.

Valette (Jacques), Profil d'un bagnard de Rochefort ou la légende noire du Bagne, in Petit (Jacques-Guy), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 77-87.

Zysberg (André), Politiques du bagne 1820-1850, in *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle* réunies par Michelle Perrot, Paris, Le Seuil, 1980, p. 165-205.

e) Camps d'internement de la deuxième guerre mondiale

- Badia (Gilbert) (sous la direction de), *Les Barbelés de l'exil. Etudes sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, P. U. G., 1979, 443 p.
- Bartosek (Karl), Gallissot (René), Peschanski (Denis), *De l'exil à la Résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France 1933-1945*, Paris, Arcantère, 1989, 283 p.
- Joly (Françoise), Joly (Jean-Baptiste), Mathieu (Jean-Philippe), Les camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940 in Badia (Gilbert) (sous la direction de), *Les Barbelés de l'exil. Etudes sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, P. U. G., 1979, p. 169-220.
- Laharie (Claude), L'exploitation systématique des dossiers individuels des internés au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques), *Gazette des Archives*, 1976, n° 95, p. 229-240.
- Laharie (Claude), *Le Camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, 1985, 395 p.
- Luirard (Monique), Aspects de la législation sur les camps d'internement, *Répression, Camps d'internement en France, Journées d'Etudes*, Saint-Etienne 1983, Bulletin du Centre d'Histoire régionale Saint-Etienne, 1982, n° spécial, p. 51-81.
- Rioux (Jean-Pierre), Prost (Antoine), Azéma (Jean-Pierre) (sous la direction de), *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant 1938-1941*, Paris, P. F. N. S. P., 1987, 439 p.
- Weill (Joseph), *Contribution à l'histoire des camps d'internement de l'Anti-France*, C. D. J. C., Etudes et monographies, n° 5, Paris, 1946, 230 p.

IV. La recherche historique et les archives judiciaires.

1. Réflexions sur les orientations de la recherche.

- Bailey (V.), *La Recherche historique sur la criminalité et la justice pénale*, VI^e Colloque criminologique, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1983, publié en 1985, p. 5-8.
- Castan (Nicole), Bilan de l'apport de la recherche historique à la connaissance de la criminalité et de la justice pénale, *La Recherche historique sur la criminalité et la justice pénale*, 6^e colloque criminologique, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1983, publié en 1985, p. 9-26.
- Chauvaud (Frédéric), La recherche et le domaine de la répression pénale, in *Tensions et conflits. Aspects de la vie rurale au XIX^e siècle d'après les archives judiciaires. L'exemple de l'arrondissement de Rambouillet (1811-1871)*, thèse pour le doctorat, Université de Paris X Nanterre, 1988, volume 3, annexe I, f° 794-830.
- Johansen (Jens Chr. V.), Stevnsborg (Henrik), Hasard ou myopie. Réflexions autour de deux théories de l'histoire du droit, *Annales E.S.C.*, mai-juin 1986, n° 3, p. 601-624.
- Lévy (René), Robert (Philippe), Histoire et question pénale, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXII, juillet-septembre 1985, p. 481-526 (bibliographie importante).
- Lévy (René), Robert (Philippe), Le sociologue et l'histoire pénale, *Annales E.S.C.*, mars-avril 1984, n° 2, p. 400-422.
- Lévy (René), Rousseaux (Xavier), Etat et justice pénale : un bilan historiographique et une relecture, *IAHCCJ. Bulletin* n° 14, octobre 1991, p. 106-149.
- Passion (Michel), La justice répressive aux XIX^e et XX^e siècles, *Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin d'histoire moderne et contemporaine*, fascicule n° 13, Paris, 1982, p. 153-157.
- Perrot (Michelle), Criminalité et système pénitentiaire au XIX^e siècle : une histoire en développement, *Cahiers du Centre de recherches historiques*, Paris, 1988, n° 1, p. 3-20.
- Petit (Jacques-Guy), Le système pénitentiaire au XIX^e siècle : problématique et recherches, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1981, tome 88, n° 3, p. 363-368.

- Pinatel (Jean), Aperçu général de la recherche criminologique en France, in *Orientations actuelles de la recherche criminologique. Etudes relatives à la recherche criminologique*, volume VI, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1970, p. 161-194.
- Pinatel (Jean), *Le Phénomène criminel*, Paris, M.A. Editions, 1987, 255 p.
- Robert (Philippe), *La Question pénale*, Genève, Droz, 1984, 249 p.
- Roth (Robert), Evaluation de l'apport des résultats de la recherche historique sur la criminalité et la justice pénale, *La Recherche historique sur la criminalité et la justice pénale, 6^e colloque criminologique*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1983, publié en 1985, p. 61-84.
- Roth (Robert), Histoire pénale, histoire sociale : même débat ?, *Deviance et société*, 1981, 5, 2, p. 187-203.
- Roth (Robert), La prison et ses histoires, *Déviance et société*, 1978, 2, 3, p. 309-324.
- Spierenburg (Pieter), Evaluation des conditions et des principaux problèmes de l'apport de la recherche historique à la compréhension de la criminalité et de la justice pénale, in *La Recherche historique sur la criminalité et la justice pénale, 6^e colloque criminologique*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1984, p. 31-56.
- Szabo (Denis), *Criminologie et politique criminelle*, Paris/Montréal, J. Vrin et P.U.M., 1978, 318 p.
- Szabo (Denis), *Déviance et criminalité*, Paris, A. Colin, 1970, 378 p.
- XXXI^e Cours international de criminologie. *Connaître la criminalité : le dernier état de la question*, P. U. d'Aix-Marseille, 1983, 621p.

2. Les archives judiciaires : une source traditionnelle d'histoire politique et sociale.

Il faudrait citer l'ensemble des grandes thèses d'histoire politique et sociale qui ont toutes utilisé les fonds judiciaires pour l'étude de l'esprit public, des manifestations, révoltes et répressions. Voici quelques exemples, avec les travaux plus récents sur les répressions et prisons politiques.

- Agulhon (Maurice), *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, 1970, 534 p.
- Agulhon (Maurice), *La République au village*, Paris, Plon, 1970, 543 p.
- Corbin (Alain), *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle 1845-1880*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 vol., 1167 p.
- Dalotel (Alain), Deux amnisties pour oublier la Commune, in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 171-185.
- Dupeux (Georges), *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher 1848-1914*, Paris/La Haye, Mouton & Co, 1962, 631 p.
- Estier (Robert), Les faillites, instrument d'histoire économique : l'exemple de la région roannaise dans le deuxième quart du XIX^e siècle, *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1973, n° 4, p. 17-59.
- Faure (Alain). A la recherche des réfugiés et des prisonniers politiques, in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 9-18.
- Jacquemet (Gérard), *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, Editions de l'E. H. E. S. S. et Jean Touzot, Libraire-éditeur, 1984, 454 p.
- Laplatte (Claude), L'histoire sociale d'après les archives judiciaires, *Actes du 81^e Congrès national des sociétés savantes*, Rouen-Caen, 1956, section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, 1956, p. 11-17.
- Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1987, 416 p.

- Martin (Jean-Clément), Le commerçant, la faillite et l'historien, *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1980, p. 1251-1268.
- Perrot (Michelle), *Les Ouvriers en grève (France 1871-1890)*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, 2 vol., 900 p.
- Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, 329 p.
- Républicains (Les) devant les tribunaux 1831-1834*, E.D.H.I.S., Paris, 1974, c. 600 p.
- Rougerie (Jacques), *Procès des Communards*, Paris, Julliard, collection "Archives", 1964, 258 p.
- Trempe (Rolande), *Les Mineurs de Carmaux 1848-1914*, Paris, Les Editions ouvrières, 2 vol., 1971, 1012 p.
- Vigier (Philippe), *La Seconde République dans la Région Alpine. Etude politique et sociale*, Paris, P. U. F., 1963, 2 vol., 333 et 527 p.
- Vimont (Jean-Claude), Enfermer les politiques. La mise en place des « régimes politiques», *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p. 189-203.
- Vimont (Jean-Claude), *Enfermer les politiques. Aux origines des régimes de détention politique (1810-1848)*, thèse de doctorat, Université de Paris VII, 1991, dact., 1295-71 f°.

3. Etudes sur la criminalité et la délinquance.

a) Période moderne.

- Abbateci (André) et alii, Crimes et criminalités en France sous l'Ancien Régime 17^e-18^e siècles, *Cahier des Annales* n° 3, Paris, A. Colin, 1971, 278 p.
- Billacois (François), Pour une enquête sur la criminalité dans la France d'Ancien Régime, *Annales E.S.C.*, mars-avril 1967, p. 340-349.
- Boutelet (Bernadette), Etudes par sondages de la criminalité du bailliage de Pont de l'Arche (XVII^e-XVIII^e siècles), *Annales de Normandie*, n° 4, 1962, p. 235-262.
- Castan (Nicole), *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980, 314 p.
- Castan (Nicole), *Les Criminels du Languedoc. Les exigences de l'ordre et les voies du ressentiment dans une société pré-révolutionnaire (1750-1790)*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse Le Mirail, 1980, 362 p.
- Criminalité et répression XIV^e-XIX^e siècles, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1981, n° 3.
- Garnot (Benoît), Une illusion historiographique : justice et criminalité au XVIII^e siècle, *Revue historique*, avril-juin 1989, p. 361-379.
- Justice et répression de 1610 à nos jours, *Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, Section d'histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1984, 427 p.
- Leroy-Ladurie (Emmanuel). Violence, délinquance, contestation, in *Histoire de la France rurale*, tome II, Paris, Le Seuil, 1975, p. 547-575.
- Marginalité, déviance, pauvreté en France XIV^e-XIX^e siècles, *Cahier des Annales de Normandie*, 1981, n° 13, 317 p.

b) Epoque contemporaine.

- Chatelard (Claude), *Crime et criminalité dans l'arrondissement de Saint-Etienne au XIX^e siècle*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 1981, 408 p.
- Chauvaud (Frédéric), *De Pierre Rivière à Landru. La violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Paris, Editions Brépols, 1991, 271 p.

- Chevalier (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958, 566 p.
- Cohen (David), Johnson (Eric-A.), French criminality : urban-rural differences in the nineteenth century, *Journal of Interdisciplinary history*, 1982, tome XII, n° 3, p. 477-501.
- Davidovitch (André), Criminalité et répression en France depuis un siècle (1851-1952), *Revue française de sociologie*, 1961, tome II, p. 30-49
- Davidovitch (André), Boudon (Raymond), Les mécanismes sociaux des abandons de poursuite. Analyse expérimentale par simulation, *Année sociologique*, 1964, III-244 p.
- Désert (Gabriel), Aspects de la criminalité en France et en Normandie, *Cahier des Annales de Normandie*, 1981, p. 221-316.
- Donovan (James-M.), Justiced unblid : the juries and the criminal classes in France 1825-1914, *Journal of social history*, 1981, volume 15, n° 1, p. 89-108.
- Guillais (Joelle). *La Chair de l'autre : le crime passionnel au XIX^e siècle*, Paris, O. Orban, 1986, 346 p.
- Hartman (Mary S.), Crime and the respectable woman : toward a pattern of middle-class female criminality in XIXth century France and England, *Feminist studies*, 1974, tome 2, p. 38-56.
- Levade (Maurice) et alii, *La Délinquance des jeunes en France (1825-1968)*, Paris, Cujas, 1972.
- Lévy (René), Un aspect de la mutation de l'économie répressive au XIX^e siècle : la loi de 1863 sur le flagrant délit, *Revue historique*, juillet-septembre 1985, n° 555, CCLXXIV, 1, p. 43-77.
- Lodhi (A.-Q.), Tilly (Charles), Urbanization, crime and collective violence in 19th century France, *American journal of Sociology*, 1973, p. 296-318.
- Martin (Benjamin F.), Sex, property and crime in the Third Republic : a statistical introduction, *Hist. Reflections*, 1984, vol. 11, n° 3, p. 323-349.
- Martin (Benjamin F.), *The Hypocrisy of justice in the Belle Epoque*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, XII-251 p.
- Martinage (Renée), *Punir le crime. La répression judiciaire depuis le Code pénal*, Villeneuve-d'Ascq, l'Espace juridique, A. N. R. T., 1989, VII-291 p.
- Martineau (François), *Fripons, gueux et loubards : une histoire de la délinquance en France de 1750 à nos jours*, Paris, J.-C. Lattès, 1986, 440 p.
- Nye (Robert-A.), *Crime, madness and politics in modern France. The medical concept of national decline*, Princeton, Princeton University Press, 1984, XV-367 p.
- O'Brien (Patricia). White collar crime in late nineteenth century France, *Proceedings of the 9th annual meeting of the Western Society for French history*, Greeley 1981, 1982, p. 328-336.
- Perrot (Michelle), Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle, *Annales E.S.C.*, janvier-février 1975, p. 67-91.
- Robert (Philippe), *Les Comptes du crime*, Paris, Sycomore, 1985, 220 p.
- Santucci (Marie Renée), *Délinquance et répression au XIX^e siècle. L'exemple de l'Hérault*, Paris, Economica, 1986, 430 p.
- Siméon (Jacques), L'évolution de la criminalité juvénile depuis 100 ans, in Besson (A.), Ancel (M.), éd. *Prévention des infractions contre la vie humaine et l'intégrité de la personne*, Paris, Cujas, tome II, 1956, p. 1-32.
- Szabo (Denis), *Crimes et villes, études statistiques de la criminalité urbaine et rurale en France et en Belgique*, Paris, Cujas, 1960, 244 p.
- Williams (Roger L.), *Manners and murders in the world of Louis Napoléon*, Seattle, Londres, University of Washington Press, 1975, XIII-206 p.
- Wright (Gordon), *Between the guillotine and liberty : two centuries of the crime problem in France*, New-York/Oxford, Oxford University Press, 1983, 290 p.
- Yak Yon Chen, *Etudes statistiques sur la criminalité en France de 1895 à 1950 (Etude de sociologie)*, Paris, P. Bossuet, 1937, 202 p.
- Zehr (H.), *Crime and development of modern society. Patterns of criminality in XIXth Century*, London, Croom Helm, 1976, 188 p.

Zehr (H.), The modernization of crime in Germany and France 1830-1913, in Shelley (L.), éd. *Readings in comparative criminology*, Carbondale Illinois, 1981, p. 120-140.

4. Etudes sur les magistrats et personnel judiciaire.

- Arnaud (André-Jean), *Les Juristes face à la société du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, P.U.F., 1975, 228 p.
- Bourdon (Jean), Le sénatus-consulte de 1807 : l'épuration de la magistrature en 1807-1808 et ses conséquences, Colloque Napoléon, Paris 1969, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1970, tome 17, p. 829-836.
- Charle (Christophe), *Les Elites et la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 556 p.
- Darmon (Pierre), *Médecins et assassins à la Belle Epoque. La médicalisation du crime au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1989, 334 p.
- Debré (Jean-Louis), *La Justice pénale au XIX^e siècle. Les magistrats*, Paris, Librairie académique Perrin, 1981, 223 p.
- Gaudemet (Yves-Henri), *Les Juristes et la vie politique de la Troisième République*, Paris, P. U. F., 1970, 120 p.
- Jourdan (Jean-Paul), Les juges de paix de l'Aquitaine méridionale (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), de 1870 à 1914, *Annales du Midi*, tome 100, n° 183, juillet-septembre 1988, p. 287-306.
- Jourdan (Jean-Paul), Les magistrats de la Cour d'appel de Pau au XIX^e siècle (1811-1914) : éléments de sociologie, *Revue de Pau et du Béarn*, Pau, 1988, n° 15, p. 233-260.
- Lecocq (Pierre), Martinage (Renée), Wonsowicz (Marek), Etude comparée de la carrière des magistrats de la Cour suprême de Pologne et de la Cour de cassation en France au XIX^e siècle, *Etudes dédiées à la mémoire de G. Dehove*, 1983, tome 2, p. 381-408.
- Marquiset (Jean), *Les Gens de justice dans la littérature*, Paris, L.G.D.J., 1967, 258 p.
- Martin (Benjamin F.), The courts, the magistrature and promotions in Third Republic France 1871-1914, *American historical review*, Washington, 1982, volume 87, n° 4, p. 977-1009.
- Masson (Gérard), *Les Juges et le pouvoir*, Paris, A. Moreau, Syros, 1977, 495 p.
- Miramende (Jacques), La Justice et le pouvoir exécutif [de 1811 à nos jours], *Revue de l'Agenais*, 1980, n° 2, p. 145-153.
- Moreau (Alain), *Le Notariat français à partir de sa codification. Essai sur la nature et l'évolution de la fonction notariale 1788-1980*, Paris, Institut international d'histoire du notariat, 1984, 164 p.
- Poisson (Jean-Paul), *Notaires et société : travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Economica, 1985, XII-736 p.
- Poumarède (Jacques), La Magistrature et la République. Le débat sur l'élection des juges en 1882, *Mélanges offerts à P. Hébraud*, 1981, p. 665-681.
- Royer (Jean-Pierre), Martinage (Renée), Lecocq (Pierre), *Juges et notables au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F., 1983, 400 p.
- Royer (Jean-Pierre), *La Société judiciaire depuis le XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1979, 347 p.
- Tanguy (Jean-François), La plus grande épuration judiciaire de la France contemporaine, in *Répression et prison politiques au XIX^e siècle*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, Paris, Editions Créaphis, 1990, p 127-144.
- Todisco (Umberto), *Le Personnel de la Cour des Comptes (1807-1830)*, Genève, Paris, Droz, 1969, 253 p.

5. Etudes considérant les sources judiciaires comme un révélateur des comportements

a) Tensions, conflits et rapports sociaux.

- Castan (Nicole et Yves), *Vivre ensemble. Ordre et désordre en Languedoc (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Gallimard/Julliard, Collection "Archives", 1981, 287 p.
- Castan (Yves), *Honnêteté et relations sociales en Languedoc 1715-1780*, Paris, Plon, 1974, 699 p.
- Chauvaud (Frédéric), *Tensions et conflits. Aspects de la vie rurale au XIX^e siècle d'après les archives judiciaires. L'exemple de l'arrondissement de Rambouillet (1811-1871)*, thèse pour le doctorat, Université de Paris X Nanterre, 1988, 3 volumes.
- Claverie (Elisabeth), *Lamaison (Pierre), L'Impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17^e, 18^e et 19^e siècles*, Paris, Hachette, 1982, 364 p.
- Claverie (Elisabeth), "L'honneur" : une société de défis au XIX^e siècle, *Annales E.S.C.*, 34^e année, n^o 4, juillet-août 1979, p. 744-759.
- Farcy (Jean-Claude), Les archives judiciaires et l'histoire rurale : l'exemple de la Beauce au XIX^e siècle, *Revue historique*, 1977, p. 313-352.
- Farcy (Jean-Claude), *Les Paysans beaucerons au XIX^e siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, tome II, p. 969-1088.
- Foucault (Michel), *Moi, Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, Paris, Gallimard/Julliard, Collection "Archives", 1973, 350 p.
- Lenclud (Gérard), Claverie (Elisabeth), Jamin (Jean), Une ethnographie de la violence est-elle possible ?, *Etudes rurales*, janvier-juin 1984, p. 9-21.
- Muchembled (Robert), *La Violence au village, sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècles*, Turnhout, Editions Brépols, 1989, 419-6 p.

b) Acculturation juridique et intégration nationale.

- Alliot (Michel), L'acculturation juridique, *Ethnologie générale*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1968, p. 1180-1247.
- Assier-Andrieu (Louis), Coutume savante et droit rustique. Sur la légalité paysanne, *Etudes rurales*, n^o 103-104, juillet-décembre 1986, p. 105-138.
- Brunet (Michel), *Le Roussillon de 1780 à 1820. Une société contre l'Etat*, Toulouse, Association des publications de l'Université Toulouse-Le Mirail, Editions Eché, 1986, 566 p.
- Claverie (Elisabeth), De la difficulté de faire un citoyen : les "acquittements scandaleux" du jury dans la France provinciale du début du XIX^e siècle, *Etudes rurales*, n^o 95-96, juillet-décembre 1984, p. 143-166.
- Festy (Octave), *Les Délits ruraux et leur répression sous la Révolution et le Consulat*, Paris, Marcel Rivière, 1956, 193 p.
- Huften (Olwen H.), Le Paysan et la loi en France au XVIII^e siècle, *Annales E.S.C.*, mai-juin 1983, p. 679-701.
- Journes (Claude) (dir.), *La Coutume et la loi. Etudes d'un conflit*, Lyon, P.U.L., 1986, 164 p.
- Sellin (Thorsten), *Conflits de culture et criminalité*, Paris, A. Pedone, 1984, XVI-109 p.
- Soulet (Jean-François), *Les Pyrénées au XIX^e siècle. I. Organisation sociale et mentalités. II. Une société en dissidence*, Toulouse, 1987, 2 vol., 479 et 715 p.
- Soulet (Jean-François), Une nouvelle approche de la France rurale au XIX^e siècle ? (A propos de thèses récentes sur les Pyrénées), *Revue historique*, avril-juin 1988, p. 381-392.
- Thibon (Christian), *Pays de Sault. Les Pyrénées Audoises au XIX^e siècle, les villages et l'Etat*, Paris, C. N. R. S., 1988, VI-278 p.
- Vigier (Philippe), Les troubles forestiers du premier XIX^e siècle français, *Revue forestière française*, 1980, p. 128-135.

Weber (Eugen), *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard/Editions Recherches, 1983, 843 p.

c) Vie privée, comportements et vie quotidienne.

Bercé (Yves-Marie), Comportements et mentalités à travers les sources judiciaires limousines XVII^e-XIX^e siècles, *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, 1980, n° 2, p. 77-81.

Bercé (Yves-Marie), Castan (Yves), *Les Archives du délit : empreintes de société*, Toulouse, Editions universitaires du Sud, 1990, 117 p.

Perrot (Michelle) (sous la direction de), *Histoire de la vie privée*. Tome 4. De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, le Seuil, 1987, 639 p.

Sohn (Anne-Marie), Les rôles féminins dans la vie privée : approche méthodologique et bilan de recherches, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1981, p. 597-623.

Sohn (Anne-Marie), Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870-1939) et la sexualité quotidienne, *Mentalités, Violences sexuelles*, 1989, p. 71-111.

Soulet (Jean-François), Eléments pour un portrait psychologique du Haut-pyrénéen au début du XIX^e siècle, in *La Vie quotidienne dans les Hautes-Pyrénées au temps de Bernadette*, Lourdes, 1979, p. 81-90.

Thuillier (Guy), *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Mouton, Paris/La Haye, 1977, 490 p.

Thuillier (Guy), Le clandestin dans la vie quotidienne en Nivernais au XIX^e siècle : orientations de recherches, *Histoire et clandestinité du Moyen Age à la Première guerre mondiale*, Colloque de Privas, mai 1977, *Revue du Vivarais*, 1979, p. 225-236.

Thuillier (Guy), *L'Imaginaire quotidien au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1985, 195 p.

Index des documents

Index des documents judiciaires et pénitentiaires analysés en troisième partie (p. 81 à 214). Les documents pénitentiaires sont en italiques

Absence	87
Acceptation bénéficiaire et renonciation à successions et communautés (ou registre des répudiations)	87
Accident du travail	87
Acte de société	88
Actes importants	89
Adjudication	89
<i>Adjudication</i>	181
Admonition préventive	89
Adoption	89
Affiches (à l'auditoire)	90
Aliénés	90
<i>Aliénés</i>	181
Allocation d'ascendants	90
Alsaciens-Lorrains (Options)	91
Amende (perception)	91
Amende de composition	91
Amnistie	92
<i>Anthropométrie</i>	181
Appel (et opposition)	92
Appel comme d'abus	92
Arbitrage (commerce)	93
Assemblée (ou avis) de parents	93
Assises	93
Assistance	95
Assistance judiciaire	95
Assurances mutuelles	96
Assurances sociales	96
Audience	96
<i>Audience</i>	182
Autorisation maritale	97
Avertissement	97
Avocat	98
Avoué	98
Banque	98
Baux commerciaux	99
Baux ruraux	99
<i>Bibliothèque</i>	182
<i>Bijoux</i>	182
Bornage	99
Bouilleur de cru	99
<i>Bulletin de population</i>	182
Cahier des charges	100
<i>Cahier des charges</i>	183
Calamités agricoles	100
<i>Cantine</i>	184
Casier judiciaire	100
Cautionnement	102
Cédule	102
<i>Centre d'Internement</i>	184
Cessation de fonctions	102
Chambre du Conseil (ordonnances de la)	102

Circulaires.....	102
Citation	103
<i>Code pénitentiaire</i>	184
Command	103
Commission	103
<i>Commission de surveillance des prisons</i>	185
Commission rogatoire	104
<i>Comptabilité deniers (et Pécule)</i>	185
<i>Comptabilité matières</i>	186
Conciliation	104
Conclusions.....	104
Condamné à l'emprisonnement.....	104
<i>Condamnés à plus d'un an</i>	188
Conflit	105
Congé des magistrats	106
Congrégations religieuses	106
Conseil de famille	106
Conseil de guerre (exécutoire)	107
Conseil de guerre.....	107
Conseil de Préfecture	108
Consignation des parties civiles	108
Contrainte par corps	108
Contrat à la grosse	109
Contrat d'apprentissage	109
Contrat de mariage des commerçants	109
Contribution (distributions par)	110
<i>Contrôle nominatif</i>	188
<i>Contrôle numérique</i>	189
Contumace	110
Convention collective du travail	110
Correspondance (registre de)	110
<i>Correspondance des détenus</i>	189
Crédit agricole, commercial et artisanal.....	111
Crime de guerre	111
Débit de boissons	111
Décès militaire	111
Déchéance de puissance paternelle	112
Déclaration affirmative.....	112
Défaut (et congé)	112
Délaissement par hypothèque	113
Délibérations du tribunal	113
<i>Dépenses (comptes ou bulletins des)</i>	189
<i>Déportés</i>	190
Dépôt (acte de).....	113
Descente sur les lieux	113
Dessins et modèles	114
Détention préventive	114
Diplôme (médecine).....	114
Dispense d'âge, de parenté ou d'alliance	144
Domicile politique	115
Domages de guerre	115
Donation entre vifs (insinuation)	116
Dossier civil.....	116
Dossier correctionnel	116
<i>Dossier pénal</i>	190
Ecole privée	117
Ecriture (vérification d')	117
<i>Ecrou (registres d')</i>	191
Election.....	117

Election consulaire	118
Election de domicile.....	118
Elève en pharmacie.....	118
Emancipation	119
Emoluments.....	119
Empreinte de marteaux	119
<i>Encellulement</i>	192
Enfants du premier âge (placement en nourrice).....	119
Engagement volontaire	120
Enquête et contre-enquête	120
Enquête officieuse.....	120
Enquête sociale	121
<i>Entrées et sorties de détenus</i>	192
Envoi en possession	121
Envoi périodique	121
Etat-civil	124
<i>Evasion</i>	193
Exécution des peines.....	124
Exécutoire.....	124
Expédition.....	125
Expertise	125
Exploit d'huissier	125
Expropriation pour cause d'utilité publique	126
<i>Expulsion d'étrangers</i>	193
Expulsion de locataires	126
Extradition	126
Faillite	127
Faux (inscription de).....	128
Frais de justice.....	129
<i>Frais de justice</i>	193
Francisation de navire	129
Fraude commerciale.....	129
Fusil	130
Grâce	130
Grève et conflit du travail	132
Homologation	133
Honorariat.....	133
<i>Hôpitaux</i>	194
Huissier	133
Hypothèque légale	134
Incendie	134
<i>Infirmerie</i>	194
<i>Inspection (rapports)</i>	195
Instruction.....	135
<i>Instruction primaire (jeunes détenus)</i>	195
Interdiction	135
Interdiction de communiquer	135
Interdiction de séjour	136
<i>Interdiction de séjour</i>	196
Interrogatoire	136
Interrogatoire sur faits et articles	136
<i>Inventaire des valeurs mobilières</i>	196
<i>Jeunes détenus</i>	196
Jugement	137
Jury criminel.....	137
Légion d'honneur	138
<i>Libérations (registres des)</i>	199
Libération conditionnelle	139
<i>Libération conditionnelle</i>	199

<i>Liberté provisoire (jeunes détenus)</i>	200
Liquidation et partage	139
Liquidation judiciaire	139
Liste électorale	139
Lois	140
Loterie et tombola	140
Loyer	140
Magistrat (dossier)	140
Majorat	142
Mandat.....	142
Marque de fabrique	143
<i>Matricule (registre)</i>	201
Médaille de la Reconnaissance française	143
<i>Médaille pénitentiaire</i>	201
Mercuriale.....	144
<i>Militaire (détenu)</i>	201
Mineurs.....	144
Mobilier du tribunal.....	145
Mort violente.....	145
Nantissement	145
Nationalité.....	146
Nom	148
Notaire.....	149
Notice hebdomadaire	149
<i>Notice individuelle de condamné</i>	202
Notoriété (acte de).....	149
Officier ministériel	150
Ordre.....	151
<i>Ordre de service</i>	202
Parquet (Registre du)	152
Partage judiciaire	152
Parties civiles	152
<i>Patronage des libérés</i>	202
<i>Pécule</i>	203
Pension militaire.....	153
<i>Personnel</i>	203
Pièce à conviction	153
Placet	153
Plainte et dénonciation.....	154
Plumitif.....	154
Pointes.....	154
<i>Politique (condamné)</i>	205
Pourvoi en Cassation	154
Prescription	155
Presse.....	155
Prison.....	155
Prix illicite et ravitaillement	155
Procédure (inscription des)	156
Procès-verbal	156
Production	156
Propriété (certificat de)	157
Protêt	157
Publication de mariage (dispense).....	157
<i>Punition</i>	205
Pupille de la Nation	157
Qualité	158
<i>Rapport des directeurs de centrales</i>	206
Rapport de mer	158
<i>Rapport journalier</i>	206

<i>Rapport médical</i>	206
Rapport politique.....	158
Récidive	159
<i>Réclamation</i>	207
Référé.....	159
Registre des métiers.....	160
Registre du commerce	160
<i>Règlement</i>	207
Règlement de juges	161
Règlement transactionnel.....	161
Réhabilitation	162
Réhabilitation de failli.....	162
<i>Relégation</i>	208
Remembrement de la propriété rurale.....	163
Répertoire (de tous les actes et jugements).....	163
Réprimande	163
Réquisition militaire.....	163
Retraite des magistrats.....	164
Retraite ouvrière et paysanne	164
Révision	164
Rôle des causes.....	165
Saisie immobilière.....	165
Saisie mobilière.....	166
Saisie-arrêt sur les salaires	166
Scellés	166
<i>Secours de route</i>	209
Sentence arbitrale.....	167
Séparation d'époux	168
Séquestre (guerres)	168
Serment.....	169
Signalement.....	169
Signature (à légaliser).....	170
Soutien de famille	170
Spoliation	170
Statistique	170
<i>Statistique</i>	209
<i>Statistique morale</i>	209
Succession vacante et en déshérence.....	173
Suicide.....	173
Suppression d'offices ministériels	173
<i>Surveillance légale</i>	210
Syndicat	174
<i>Tarif de main-d'œuvre</i>	210
Testament	174
<i>Traitement</i>	210
Translation de détenus.....	174
<i>Transportés</i>	210
<i>Travail des détenus</i>	211
<i>Tribunal militaire spécial</i>	212
Usages locaux	174
<i>Vaguemestre</i>	212
Vente de fonds de commerce	175
Vente judiciaire d'immeuble	175
Vente mobilière.....	175
Vérification des greffes.....	176
<i>Vêtement</i>	212
Visa	176
<i>Visite</i>	212
Visite de navire	176

<i>Visite médicale</i>	213
Vote	176
Voyage (acte de).....	177
Warrant agricole	177
Warrant hôtelier	177

Table des matières

Préface	5
Introduction	9
Première partie. Les archives judiciaires et la recherche en histoire Contemporaine.	11
I. L'état de la recherche.	13
1. Les archives judiciaires, source d'appoint.	13
2. L'histoire du système pénitentiaire.	14
3. L'étude quantitative de la criminalité.	15
4. Des institutions judiciaires peu étudiées.	17
II. La diversité et la richesse des archives judiciaires.	17
1. Les fonds civils.	18
2. Les fonds pénaux.	22
III. Perspectives.	24
1. L'institution judiciaire et le pouvoir d'Etat.	24
2. Acculturation juridique et intégration nationale.	25
3. Une lecture au second degré (rapports sociaux, vie quotidienne).	26
Deuxième partie. Les institutions judiciaires et pénitentiaires.	29
I. Les institutions judiciaires ordinaires.	32
1. Justices de paix.	32
a) Organisation.	32
b) Le déclin de la fonction conciliatrice.	33
c) Le développement de la juridiction contentieuse.	33
d) La progression des attributions en matière pénale.	34
e) L'extension de la juridiction gracieuse.	35
f) Le développement des attributions administratives.	35
2. Tribunaux de première instance.	36
a) Organisation.	36
b) Les attributions en matière civile.	37
c) Les progrès de l'échevinage après 1914.	38
d) La compétence pénale : le tribunal correctionnel.	39
e) Le poids du ministère public.	40
3. Cours d'assises.	41
a) L'évolution : du tribunal criminel aux assises.	41
b) Organisation.	41
4. Cours d'appel.	42
a) Organisation.	42
b) Attributions.	43
5. Cour de cassation.	44
a) Organisation.	44
b) Attributions.	44
6. Ministère de la Justice.	45
a) Le ministère dans la hiérarchie judiciaire.	45
b) L'organisation du ministère.	46

II. Les juridictions spéciales.	48
1. Juridictions “professionnelles”	48
a) Tribunaux de commerce.	48
b) Conseils de Prud'hommes.	49
c) Tribunaux maritimes.	50
2. Juridictions administratives.	51
a) Conseil de Préfecture.	51
b) Conseil d'Etat.	52
c) Cour des comptes.	53
d) Tribunal des conflits.	54
e) Conseil des prises.	55
3. Juridictions militaires.	55
a) Justice militaire.	55
b) Justice maritime.	57
4. L'organisation judiciaire dans des territoires particuliers.	58
a) Colonies.	58
b) Savoie et Nice.	60
c) Alsace-Lorraine.	60
d) Zones d'occupation militaire.	61
e) La juridiction des consulats.	63
III. Les juridictions d'exception répressives.	63
1. La Haute-Cour de justice.	63
2. Les juridictions temporaires.	64
a) Les tribunaux spéciaux de l'Empire.	64
b) Les Cours prévôtales de la Restauration.	65
c) Les Commissions mixtes de 1852.	65
d) Les juridictions spéciales de l'Occupation.	65
e) Les juridictions spéciales de la Libération.	67
IV. Les établissements pénitentiaires.	67
1. L'évolution du régime des peines.	67
a) L'atténuation des peines.	68
b) L'individualisation des peines.	68
2. L'administration pénitentiaire.	69
a) L'administration centrale.	69
b) Les directions régionales.	70
3. Les prisons.	70
a) Les maisons centrales (longues peines).	71
b) Les maisons d'arrêt, de justice et de correction (courtes peines).	72
c) Les établissements de jeunes détenus.	73
d) Prisons militaires et maritimes.	75
4. Les peines subies dans les colonies.	76
a) La transportation : les condamnés de droit commun.	76
b) La relégation : la transportation des récidivistes.	77
c) La déportation : les condamnés politiques.	78
5. Camps d'internement des guerres.	78
a) Pendant la première guerre mondiale.	78
b) Pendant la seconde guerre mondiale.	78

Troisième partie. Les documents.	81
Présentation.	83
<i>Index alphabétique des documents</i>	<i>947</i>
I. Documents judiciaires.	85
II. Documents pénitentiaires.	179
Quatrième partie. Les fonds d'archives nationaux.	215
I. Les archives du Ministère de la Justice.	217
1. La série BB des Archives nationales.	217
2. Archives conservées au ministère de la Justice.	233
3. L'administration pénitentiaire.	237
a) La série F16 (Prisons) des Archives nationales.	237
b) Les archives conservées au ministère de la Justice.	238
4. Archives imprimées.	239
II. Archives des juridictions.	239
1. Juridictions supérieures.	239
a) La Cour des comptes (Archives nationales, série AK).	239
b) Le Conseil d'Etat (Archives nationales, série AL).	240
c) La Cour de cassation (Archives nationales, série AM).	241
2. Juridictions politiques.	242
a) La Haute Cour de Justice.	242
b) Les juridictions extraordinaires.	243
- Tribunal d'Etat. Section de Paris.	243
- Section spéciale de la Cour d'appel de Paris.	244
- Cour de justice du département de la Seine.	244
- Chambres civiques de la Cour de justice de la Seine.	245
- Cour de justice de l'Indochine.	245
3. Juridictions particulières.	245
a) Tribunaux consulaires.	245
b) Tribunaux de l'occupation française en Allemagne.	245
4. Juridictions internationales.	246
a) Tribunaux militaires internationaux.	246
b) Procès Röchling.	246
III. Archives militaires.	246
1. Fonds de l'armée de Terre.	246
2. Fonds de la Marine.	248
a) Archives centrales (archives nationales, SHM)	248
- Le fonds du Bureau de la Justice maritime.	248
- Dossiers de la justice maritime commerciale.	249
- Fonds des bagnes (DD5 Chiourmes).	249
- Autres fonds.	250
b) Archives des ports	250
- Brest	250
- Cherbourg	251

- Lorient	252
- Rochefort	252
- Toulon	253
IV. Archives des colonies.	256
1. Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC).	256
a) Les instruments de recherche.	256
b) Arrêts et jugements conservés par pays.	257
2. Administration pénitentiaire coloniale (Série H).	259
3. Les autres fonds.	261
a) Généralités.	261
b) Séries géographiques.	261
c) Direction des Affaires politiques.	264
d) Fonds divers.	264
- Série EE Direction du personnel et de la comptabilité	264
- Papiers Paul Dislère	265
- Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer (Commission Guernut)	265
- Agence économique de la F. O. M.	265
- Conseil supérieur des colonies.	265
V. Fonds complémentaires (aux Archives nationales).	265
Cinquième partie. Les fonds départementaux.	275
<i>Index des notices départementales</i>	<i>277</i>
Présentation.	279
Notices départementales.	299
Annexes.	869
<i>Index des annexes</i>	<i>869</i>
Bibliographie.	929
<i>Index des documents.</i>	<i>947</i>
Table des matières.	953